RÉPERTOIRE

DES

CONNAISSANCES USUELLES.

Digitized by Google

PARIS, IMPRIMERIE DE BÉTHUNE ET PLON,
RUE DE VAUGIRARD, 36.

Digitized by Google

644834

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE.

Celui qui voit tout abrège tout.
MONTESQUIEU.

TOME X.

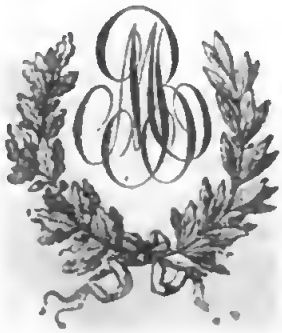

PARIS.

BELIN-MANDAR, LIBRAIRE,

RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARCS, 55.

MDCCCXXXVIII.

Digitized by Google

Digitized by Google

DICTIONNAIRE

DE

LA CONVERSATION

ET DE LA LECTURE.

C

CALIXTE. Trois papes de ce nom ont occupé la chaire de saint Pierre. Calixte Ier était fils du Romain Domitius ; il succéda, en 221, à saint Zéphyrin, et fut le dix-septième souverain spirituel de l'église chrétienne, qui n'avait pas encore de temporel. Le voluptueux Héliogabale gouvernait alors l'empire romain, et il est à remarquer que les chrétiens jouirent d'une entière liberté sous ce règne infâme, tandis que les philosophes Antonin et Marc-Aurèle avaient exercé contre eux ce qu'on appelle la *quatrième persécution*. Alexandre Sévère, successeur d'Héliogabale, poussa plus loin la tolérance : il accorda à cette *secte* l'exercice public de son culte, et lui adjugea un terrain que lui disputaient les cabaretiers de la ville impériale. Damase, dans son *Pontifical*, et Platine, dans la *Vie de Calixte Ier*, assurent que ce pape fonda sur ce terrain une église qu'il dédia à la vierge Marie ; mais ces sortes de dédicaces n'étant point alors en usage, on est en droit de contredire cette fondation. Le père Pagi et Burnet lui contestent également l'établissement du cimetière qui porte son nom, et le premier l'attribue à l'un de ses prédécesseurs. Les légendes assurent cependant que cet établissement lui est dû, et que c'est à juste titre que le nom de Calixte a été donné à ce cimetière, où furent enterrés, dit-on, 46 papes et 174,000 martyrs. Quant aux deux décrétales qu'on a mises sous son nom, elles ne sont pas plus authentiques que toutes celles dont Isidore Mercator a gratifié les évêques de Rome avant le pontificat de Syrice, en 385 ; mais on ne peut contester à Calixte un règlement fort sage qui protégeait les ecclésiastiques contre les accusations des gens décriés, mal famés ou ennemis des accusés. Ceux qui veulent à toute force faire un martyr de ce pape prétendent qu'il fut précipité dans un puits qu'on montre encore à Rome. Mais le critique Adrien Baillet, surnommé *le dénicheur de saints*, contredit cette assertion du père Pagi. Quoi qu'il en soit, sa mort est portée à l'an 226, après un pontificat de cinq ans et un mois. — Calixte II fut le cent soixante huitième pape : c'était l'illustre Guy, fils de Guillaume Tête-Hardie, comte de Bourgogne sous le roi de France Philippe Ier. Guille, sa sœur, avait épousé Humbert II, comte de Maurienne, dont la fille, Adélaïde, fut mariée plus tard à Louis-le-Gros. Nommé par le crédit de sa famille à l'archevêché de

Vienne, qui lui donnait en même temps le titre de chancelier du royaume de Bourgogne, il s'y distingua par son savoir, sa prudence et sa piété. Mais il est probable que son mérite, quelque éminent qu'il fût, n'aurait pas suffi pour l'élever sur la chaire de saint Pierre si ses grandes alliances n'en eussent suggéré l'idée, dans un temps où l'église de Rome avait à lutter contre l'empereur Henri V. Le pape Gélase II, chassé de sa capitale par ce monarque et son antipape Bourdin, était venu se réfugier en France dans le monastère de Cluni. La mort l'y surprit le 29 janvier 1119, et les six cardinaux qui l'avaient accompagné se hâtèrent d'appeler et de couronner l'archevêque de Vienne, qui, après une faible résistance, prit le nom de Calixte II et l'administration du saint-siége. Il tint, dans la même année, un concile à Toulouse, où furent excommuniés les sectateurs de Pierre de Bruys et de Henri son disciple. Pendant ce temps, ses envoyés négociaient avec l'empereur sur la question des investitures. Il se rendit lui-même à Mouson le 21 octobre pour s'aboucher avec Henri V, qui persista à défendre l'autorité impériale contre les prétentions du saint-siége, et après des pourparlers inutiles, Calixte II revint le 26 retrouver le concile de Reims, qu'il avait ouvert quelques jours avant son voyage. Quinze archevêques, deux cents évêques, une foule d'abbés et d'autres dignitaires accoururent de tous les royaumes chrétiens pour assister à ce concile dans l'espoir d'assurer la paix de l'église. Louis-le-Gros y parut pour se plaindre de Henri, roi d'Angleterre, qui tenait en prison son frère Robert, duc de Normandie : Louis réclama la liberté de ce prince. L'archevêque de Rouen et les autres prélats normands embrassèrent la défense du roi Henri, et le roi de France, dont la démarche impolitique augmentait ainsi les priviléges du saint-siége, fut obligé d'en appeler à ses armes, qui ne furent pas plus heureuses que ses négociations. Hildegarde, comtesse de Poitiers, vint également au concile de Reims pour se plaindre de son mari, qui vivait en concubinage avec la femme du vicomte de Chatellerault. Mais le comte de Poitiers, appelé par le pape, fit le malade, et Calixte II, qui saisissait toutes les occasions d'accroître son autorité, lui envoya l'ordre de reprendre sa femme légitime sous peine d'anathème. Des réglements contre la simonie, les investitures et l'usurpation des biens de l'église par les laïques terminèrent enfin ce concile dix jours après son ouverture. Le pape se rendit alors à Gisors, entra en conférence avec Henri d'Angleterre, rétablit la paix entre le roi de France et lui ; mais l'Anglais ne lui céda sur rien : il garda la Normandie, ne souffrit aucun empiétement de la puissance ecclésiastique, et Calixte II, gagné, dit-on, par ses présents, ou forcé plutôt par les affaires d'Allemagne de ménager ce monarque, n'employa que la voie des conseils pour le rendre plus traitable. Il revint en Bourgogne, confirma les réglements de l'ordre de Citeaux, reçut en grâce l'archevêque de Trèves, Brunon, qui soutenait l'empereur d'Allemagne, et accorda à l'archevêché de Vienne, son premier siége, la primatie sur sept provinces. Calixte II passa enfin les Alpes au printemps de 1120 pour aller prendre possession de sa capitale. L'Italie tout entière courut au-devant de lui : c'était un véritable triomphe. L'antipape Bourdin, effrayé de cette manifestation, quitta Rome à la hâte et se réfugia dans la forteresse de Sutri. Calixte entra dans Rome aux acclamations du peuple et fut intronisé le 3 juin dans l'église de Saint-Jean-de-Latran. La maison de Clermont se vante d'avoir contribué à ce triomphe, et d'avoir reçu pour récompense le privilége de porter dans ses armes les clés de saint Pierre ; mais Amelot de la Houssaie conteste cette bulle par une preuve décisive, puisqu'il cite un seigneur de Clermont qui, 150 ans après, scella un acte passé devant la cour des comptes de Paris avec un cachet qui ne portait l'empreinte que d'une clé posée en pal. Calixte II s'occupa des moyens de réduire son compé-

titeur, dont les partisans infestaient les routes du royaume de Naples. Il implora l'assistance des chevaliers normands, reçut leur hommage-lige comme suzerain de ce royaume, et renouvela en leur faveur la cérémonie de l'investiture ; mais, après avoir été forcé de séjourner deux mois à Bénévent, il ne put regagner sa capitale que par le port d'Ostie. Plus heureux l'année suivante, il assiégea Sutri à la tête d'une armée commandée par Jean de Crème, cardinal de Saint-Chrysogone, et les habitants effrayés lui livrèrent l'antipape Bourdin, qui fut conduit à Rome sur un chameau et avec une peau de mouton ensanglantée. Le peuple demandait sa tête, mais Calixte II apaisa cette sédition ; il se contenta de faire enfermer le prétendu Grégoire VIII dans le monastère de Cava, et consacra le souvenir de sa victoire dans un tableau où il était représenté lui-même posant le pied sur la gorge de Bourdin. Ce n'était pas un trait d'humilité chrétienne, mais Calixte était fils de souverain, et il n'avait pas dépouillé la vanité de son origine. Il se montra plus digne de la tiare en assurant la paix de ses états par la défaite de Cencio-Frangipani, et d'une foule de tyrans qui dévastaient les terres de l'église. Il força les barons romains à respecter les revenus de saint Pierre, que, depuis longtemps, ils étaient habitués à piller. Son esprit de domination ne s'arrêta point aux limites de ses états. Il envoya des légats dans tous ces royaumes pour y exercer la puissance pontificale ; mais Pierre de Léon, moine de Cluni, n'obtint pas plus du roi d'Angleterre que n'avait obtenu le pape lui-même. Ce monarque s'en tira par de nouveaux présents ; et le légat de Calixte n'osa rien entreprendre sur un prince qui le comblait d'honneurs et de richesses. Ceux qu'il envoya en Allemagne eurent plus de succès. L'empereur renonça aux investitures par la crosse et l'anneau, restitua les biens ecclésiastiques dont il s'était emparé et se contenta de confirmer l'élection des abbés et des évêques. Cette paix fut signée à Worms. Le cardinal d'Ostie donna l'absolution à l'empereur et à toute son armée, et l'empereur envoya des ambassadeurs avec des présents au pape, qui le félicita de sa soumission. Un concile, le neuvième des œcuméniques, fut assemblé au palais de Latran pour mettre un terme à ces longs débats. Mille évêques ou abbés y assistèrent; on y renouvela les censures contre les détenteurs des biens de l'église, les créatures de l'antipape Bourdin, et les spoliateurs du patrimoine des fidèles qui se croisaient pour la délivrance de la Terre-Sainte et de l'Espagne, ou qui venaient en pélerinage à Rome. On y condamna également l'aliénation des prébendes et bénéfices par les clercs qui les possédaient; on y dressa enfin une multitude de décrets qui prouvent à quel point étaient portés le relâchement de la discipline ecclésiastique et les empiétements des moines de St-Benoît, les seuls qui existassent alors, sur les priviléges des évêques. Ce concile fut le dernier acte de ce pape. Il mourut le 12 décembre 1124, après cinq ans et dix mois d'un pontificat qui fut saintement et utilement rempli. Rome lui dut la réparation de ses aqueducs et d'autre monuments. Saint-Pierre et les autres églises furent enrichies par ses libéralités. C'est lui qui érigea en archevêché Saint-Jacques-de-Compostelle : il y transporta le siége métropolitain de Mérida, et accrut les revenus de ce pélerinage célèbre en lui accordant les même priviléges spirituels qu'à celui de Rome.—Calixte III, deux cent dix-huitième pape, était de l'illustre famille de Borgia. Né à Valence en Espagne, dans l'année 1385, il fut élevé autant par son mérite que par sa naissance à l'archevêché de cette même ville, et se montra si propre aux grandes affaires que saint Vincent-Ferrier prédit son exaltation sur la chaire de Saint-Pierre, long-temps avant qu'il y songeât lui-même. Mais cette prophétie enhardit tellement son ambition qu'il commença à échanger son prénom d'Alphonse contre celui de Calixte, et à la mort de Ni-

colas V, en 1455, il dit à tout le monde qu'il en serait le successeur. L'élection réalisa cette parole, que les cardinaux eux-mêmes prenaient pour un rêve en entrant au conclave; et il en sortit pape comme il l'avait dit. Il était alors dans sa soixante-onzième année, et on le nommait dans le sacré collége le cardinal de Santiquatro. Son génie s'appliqua sur-le-champ à accomplir le vœu qu'il avait fait de réchauffer l'ardeur des croisades contre les Turcs, et de reconquérir la ville de Constantinople sur Mahomet II, qui venait de s'en emparer. Il envoya des légats en France et en Hongrie pour soulever ces deux nations contre les infidèles, et profita de l'apparition d'une comète pour employer la superstition des peuples à ce grand œuvre. Il ordonna des prières à différentes heures de la journée, et ces prières devinrent par la suite ce que l'église appelle l'*Angelus*. C'est à elles que fut attribuée la victoire de Belgrade, remportée sur les musulmans par le célèbre Huniade, dont l'épée avait plus fait dans cette journée que des patenôtres. Une croisade était prêchée en même temps contre les Maures d'Espagne, sur lesquels la ville de Mena fut prise d'assaut, et qui se soumirent à un tribut humiliant. Mais la mort d'Huniade ralentit le courage des chrétiens sur le Danube. Calixte III eut beau flatter les Français, en disant que s'ils ne manquaient pas à cette guerre sainte il se faisait fort d'anéantir les infidèles; Charles VII avait trop d'affaires sur les bras pour s'éloigner avec ses troupes d'un royaume qu'il venait à peine de reconquérir. Le pape ne se bornait point d'ailleurs à demander des prières et des soldats: il avait rendu une bulle pour lever des décimes sur le clergé de France et d'Allemagne. L'université de Paris et les évêques allemands se soulevèrent contre cet impôt, et il fallut que le cardinal Alain et le fameux Æneas-Sylvius vinssent déployer toute leur éloquence pour le justifier. Le premier réussit à Paris, mais le second eut à lutter long-temps contre l'opposition des Allemands, qui accusaient le saint-siége d'employer leur argent à tout autre chose qu'à la Sainte-Ligue. Les rois de France, de Danemarck et de Castille avaient peut-être mérité ce reproche, et les décimes levés sur le clergé de leurs états n'arrivaient pas tous dans le trésor pontifical; mais l'accusation était injuste à l'égard du pape: Calixte III n'épargnait rien pour atteindre son but. Ses galères, commandées par le patriarche d'Aquilée, parcouraient les îles de l'Archipel pour les protéger contre les Turcs, pour relever le courage de leurs habitants, et son or entretenait en même temps les soldats du célèbre Scanderbeg, qui défendait encore l'Albanie contre le conquérant de Byzance. Des querelles particulières nuisaient cependant au succès de cette noble entreprise: Alfonse, roi d'Aragon et de Naples, voyant un de ses sujets sur la chaire de saint Pierre, crut pouvoir prendre avec lui des manières hautaines; mais Calixte, devenu pape, ne souffrit point ses licences; il lui refusa, tant pour lui que pour son fils naturel Ferdinand, l'investiture du royaume de Naples, et revendiqua certains droits du saint-siége que le roi s'était attribués, comme la collation des bénéfices. Alfonse, qui réclamait de son côté la marche d'Ancône, fit ravager le pays de Sienne par les troupes aragonaises. Ce long débat prit une violence nouvelle à la mort d'Alfonse, dont le pape ne voulut pas reconnaître le testament et le successeur. Il prétendit qu'un bâtard ne pouvait gouverner un royaume tributaire de l'église romaine. Mais ce scrupule de conscience n'était qu'un prétexte dont se servait l'ambition de Calixte III pour enrichir sa famille. Il avait attiré tous ses neveux à Rome, et le chapeau de cardinal coiffait déjà le plus méchant de tous, le trop fameux Roderic, qui fut depuis Alexandre VI; un autre avait, le même jour, reçu le même honneur; un troisième, Pierre de Borgia, avait été créé duc de Spolette, et son oncle avait la pensée de l'élever sur le trône de Naples. Calixte III déclara le trône vacant, défendit à Ferdinand

de prendre le titre de roi, dégagea les sujets de ce prince de leur serment d'obéissance, et, semant le bruit que Ferdinand n'était qu'un enfant supposé, il soudoya des révoltes dans tout le royaume. Une excommunication valait encore quelque chose, et surtout en Italie. Le fils d'Alfonse en fut alarmé : il écrivit au pape une lettre aussi humble qu'affectueuse, lui rappelant que sa jeunesse avait été confiée au soin de Sa Sainteté avant même sa promotion au cardinalat, que le même vaisseau les avait portés du royaume d'Aragon à Naples; il lui demandait enfin une amitié de père. Calixte III, dont les qualités incontestables ne pouvaient dominer cette affection de famille qui était le caractère distinctif des Borgia, ne fut point touché de ce langage. Il appela les Italiens aux armes et les rua sur le royaume de Naples. Ferdinand en appela de son côté à son épée, publiant que les papes Eugène IV et Nicolas V avaient reconnu ses droits, que le peuple avait confirmé le testament de son père, et brava les armes et les censures du souverain pontife. La guerre civile était imminente ; mais le ciel eut cette fois pitié de l'Italie. La mort de Calixte III la délivra de ce fléau, et Ferdinand demeura en possession de son royaume. Une autre querelle l'avait brouillé avec l'université de Paris qui soutenait les curés contre les moines, auxquels Nicolas V avait permis la confession. Ce différend, porté devant Calixte III, fut jugé à la satisfaction des moines; mais l'université de Paris persista dans son opposition, et le saint-siége fut obligé de reculer devant les libertés de l'église gallicane, de peur de perdre la protection du roi de France et les décimes qu'il retirait de ce royaume. Ce pape mourut le 6 août 1458, et fut remplacé par Æneas-Sylvius. Cinquante mille écus d'or trouvés dans ses coffres firent crier contre son avarice. L'usage qu'il faisait de cet or dément à cet égard l'assertion de Platine et de saint Antonin ; mais son ambition ne peut être justifiée. VIENNET,

de l'académie française.

CALIXTINS, ou *utraquistes*, secte hussite de la Bohême, qui se distinguait principalement des catholiques, en ce qu'elle permettait aux laïcs la communion sous les deux espèces. (*Voyez* HUSSITES.) Sous Georges de Podiebrad (1450-71), qui s'était déclaré pour leur parti, les nobles calixtins eurent le pas sur les autres; sous Wladislas, ils se maintinrent en possession de leurs libertés religieuses, et depuis la réforme du XVIe siècle, ils partagèrent la foi et le sort des protestants en Bohême. Leur refus de prendre les armes contre leurs co-religionnaires dans la guerre de Schmalkalde leur attira d'abord de cruelles persécutions ; cependant, Ferdinand Ier, quoiqu'il ne leur fût pas favorable, les laissa profiter des avantages de la paix religieuse de 1556, ainsi que ses autres sujets évangélistes, et l'excellent Maximilien II leur laissa pleine liberté pour l'exercice de leur religion. Leur sort fut beaucoup moins heureux sous Rodolphe II, et ils eurent beaucoup de peine à lui faire reconnaître, par la lettre royale publiée le 9 juillet 1609, la confession bohême, produite par eux conjointement avec les frères bohêmes et les évangélistes, et à obtenir la confirmation de leur réglement religieux, en vertu duquel ils avaient eu jusqu'alors des églises, des écoles et des professeurs particuliers, ainsi qu'un consistoire spécial à Prague. Cependant, Matthias ayant souffert quelques violations des libertés garanties par la lettre royale, les protestants coalisés coururent aux armes sous la conduite du comte de Thurn, en 1617, pour se faire justice à eux-mêmes, et produisirent ainsi l'étincelle qui alluma la guerre de 30 ans. Après un triomphe de courte durée, obtenu sous un roi de leur choix, nommé Frédéric, du Palatinat, ce prince, mal conseillé, fut complètement défait à Prague en 1620, ce qui amena l'oppression du protestantisme. Ferdinand II fit exécuter comme rebelles un grand nombre de calixtins, de luthériens et de réformés, et contraignit les autres à s'expatrier; Ferdinand n'étendit pas les bien-

faits de la paix de Westphalie aux protestants de la Bohême. Ses successeurs ne leur furent pas plus favorables, et ce ne fut qu'en 1782 que l'édit de tolérance de Joseph II leur rendit une liberté dont ils étaient privés depuis 162 ans. Les restes des anciens calixtins se sont fondus dans les sectes luthérienne et réformée. C. L.

CALIXTUS (plus proprement **CALLISEN** [Georges]), le plus spirituel et le plus éclairé des théologiens de l'église luthérienne au XVIIe siècle, naquit, le 14 décembre 1586, à Meelhy, dans le Holstein, fit ses études à Flensbourg et Helmstædt, devint, en 1605, professeur particulier de philosophie à l'université de cette dernière ville, se consacra, en 1607, à la théologie, visita, en 1809, les universités du sud de l'Allemagne, et se fit connaître, en 1611, à Helmstædt par une discussion savante sur les dogmes religieux, dans laquelle il se montra esprit original et adversaire redoutable des préjugés régnants. Peu de temps après, il entreprit un plus grand voyage, dans la compagnie d'un riche Flamand. Il séjourna d'abord à Cologne, puis en Hollande, en Angleterre et en France, afin d'apprendre à connaître les différentes sectes religieuses, et de se lier personnellement avec les plus grands savants de son temps. En 1813, il revint à Helmstædt, et fonda sa réputation de théologien par la brillante victoire qu'il remporta, en 1614, au château de Hemelschenbourg, sur le jésuite Turrianus, dans une conférence qu'il eut avec lui sur la religion. Il devint, dans le cours de la même année, professeur de théologie, peu de temps après abbé de Kœnigslutter, et membre du consistoire, et fut jusqu'à sa mort (19 mars 1656) le professeur le plus actif et le plus goûté d'Helmstædt. Dans cette université, les opinions étaient déjà plus libres et plus avancées que dans celle de Wittemberg en ce qu'elle n'avait pas adopté la formule de Concorde; et, comme les docteurs en théologie de cette université s'étaient engagés par serment à travailler à la paix de l'église, ce fut une occasion pour Calixtus de rechercher les points de ralliement de tous les partis religieux. Cependant, son génie, la profondeur de ses connaissances exégétiques et historico-religieuses, et la grande expérience qu'il avait acquise dans ses voyages sur le monde et les choses, avaient développé en lui une vocation pour des entreprises hardies, des vues élevées, et une grande tolérance pour la manière de penser des autres, fort peu en rapport avec l'étroitesse d'esprit des théologiens de son temps. Quoique ses dissertations sur la contemplation de Jésus-Christ, la transsubstantiation, le mariage des prêtres, la communion sous une seule espèce, etc., appartiennent, au dire même des savants catholiques, à ce que le protestantisme a jamais produit de plus profond et de plus frappant contre les dogmes distinctifs du catholicisme, Buscher, ministre de Hanôvre, l'accusa, en 1539, de tendance au papisme, parce que ses expressions et ses assertions paraissaient en quelques endroits favorables aux dogmes catholiques. Et comme, dans sa théologie morale et dans un ouvrage spécial sur la tolérance, il rend justice aux catholiques, même contre les protestants, et se rapproche d'eux en quelques points, ces ouvrages lui furent reprochés comme une hérésie abominable par les partisans zélés de la lettre de la liturgie, ou formule de Concorde (*v. Concorde [formule de]*). C'est en vain qu'il s'efforçait de persuader aux zélés luthériens que les opinions des écoles de théologie qui divisaient les luthériens et les réformés avaient bien moins de valeur que les doctrines fondamentales de la foi sur lesquelles ils étaient d'accord, et que les anciennes confessions religieuses étaient communes à toutes les sectes. Il faut ajouter à cela que, dans des dissertations postérieures, il trouvait le dogme de la Trinité beaucoup moins clair dans l'Ancien-Testament que dans le Nouveau, qu'il reconnaissait la nécessité des bonnes œuvres pour le salut, et que dans les entretiens religieux qu'il eut, en 1649, à Thorn, ou l'électeur protestant de Brandebourg l'avait envoyé

comme pacificateur, il eut des rapports plus intimes avec les théologiens réformés qu'avec les luthériens, qui, dès lors, le prirent en aversion. Les soupçons et la rancune de ces derniers éclatèrent dans des débats appelés *syncrétisme* (*v.* ce mot), qui agitèrent l'église luthérienne long-temps encore après sa mort. Les plus acharnés de ses antagonistes, Jacob Weller, prédicateur de la cour de Dresde; les professeurs Jean-Hulzemann de Leipzig et Abraham Calow, à Wittemberg, ne se contentèrent pas de l'accuser dans leurs écrits des plus détestables hérésies, il déterminèrent encore l'électeur de Saxe, Jean Georges Ier, à faire des démarches hostiles contre les théologiens d'Helmstædt auprès du duc de Brunswick. Mais celui-ci prit la défense de Calixtus, et les princes protestants de l'empire, rassemblés à la diète de Ratisbonne en 1655, insistèrent vivement auprès de Jean Georges pour qu'il commandât le silence à ses théologiens, ce que celui-ci fit en effet. Calixtus cessa donc jusqu'à sa mort d'être troublé, au moins dans l'exercice de ses fonctions. La reconnaissance impartiale de son mérite était réservée à la postérité. Les disputes théologiques dans lesquelles il fut enveloppé le détournèrent à la vérité de ses travaux scientifiques, et l'empêchèrent de donner à ses nouvelles idées et à ses recherches historiques tous les développements dont elles étaient susceptibles. On les trouve néanmoins dans ses nombreux écrits, mais telles qu'elles sortirent d'abord de son cerveau. La plupart de ces écrits ont été publiés sans son agrément. Il a créé une école nouvelle de théologiens instruits et éclairés, qui continuèrent à travailler selon ses principes, et défendirent son honneur dans les disputes *du syncrétisme*, continuées avec ardeur par son fils Frédéric-Ulric (né le 8 mars 1632, mort le 13 janvier 1701), abbé de Kœnigslutter, et professeur de théologie à l'université d'Helmstædt. Il a répandu une nouvelle lumière sur la dogmatique, et donné à cette science une forme plus convenable par les résultats de ses recherches historiques et de son exégèse, qui embrasse l'esprit des saintes écritures. Il en sépare d'abord la morale chrétienne, dont il fait une science particulière, éveille le désir de connaître les Pères de l'église et l'histoire de la religion, et ouvre la carrière aux progrès qui conduisirent Spener, Thomasius et Semler à une réorganisation complète des sciences théologiques. C. L.

CALLICRATE, et mieux **CALLICRATES**. Plusieurs personnages plus ou moins célèbres de l'antiquité ont porté ce nom. Nous trouvons d'abord un architecte grec qui florissait à Athènes dans la 84e olympiade, 444 ans avant Jésus-Christ, et dont la construction du Parthenon (*voyez* ce mot) a illustré le nom, ainsi que celui de son collègue Ictinus. Plutarque, dans la Vie de Périclès, sous le règne duquel eut lieu cette belle construction, dit aussi (tom. 1, p. 159) que Callicrate entreprit une longue muraille, dont Socrate parle dans le *Gorgias* de Platon, qu'il appelle la *muraille du milieu*, et dont Cratinus se moque dans une de ses comédies, où il dit : « Il y a long-temps que Périclès avance fort cette muraille en paroles, mais, en effet, il n'y touche point. » M. Dacier, dans sa traduction de cette même Vie de Périclès, a commis une erreur en écrivant *Callicratides* au lieu de *Callicrates*.—Elien, Pline et Plutarque parlent d'un autre Callicrates, auquel ils donnent, un peu gratuitement peut-être, le titre d'habile sculpteur, mais qui s'était fait une grande réputation par son adresse à sculpter des ouvrages d'ivoire d'une délicatesse et d'une petitesse excessives. On rapporte qu'il avait gravé des vers d'Homère sur des grains de millet, et qu'il avait fait un char attelé de quatre chevaux qu'on pouvait cacher sous une aile de mouche, et des fourmis dont on distinguait tous les membres. Ce que nous connaissons de la patience et de l'habileté de quelques artistes modernes doit rendre moins improbable aujourd'hui ce qui a dû paraître une fable à de certaines époques de l'art,

et ce qu'il faut, d'ailleurs, renvoyer à l'article de ces curiosités et de ces futilités auxquelles il y a peu à gagner pour ses véritables progrès. — L'histoire cite encore comme ayant porté le nom de Callicsates : Un des officiers les plus braves de Sparte, qui fut tué à la bataille de Platée (*Plutarque*, t. I, p. 329);—Un Athénien, auquel on donne aussi le nom de Callipe, et qui assassina Dion (*Corn. Nep. in Dion.*, c. 8, 9);—Un lieutenant d'Alexandre, auquel ce prince confia la garde des trésors qu'il avait trouvés à Suze (*Q.-Curce*, l. v, c. 2);—Un des confidents de Ptolémée, envoyé par ce prince, l'an 315 avant Jésus-Christ, dans l'île de Chypre, avec un nommé Argée, et chargé d'y faire périr Nicoclès, dont ce prince voulait punir la défection (*Diod. Sicul*, p. 743);—Un Achéen, qui se rendit fameux par ses trahisons envers sa patrie (*Pausanias*, p. 416, *Tit.-Liv.*, l. XLI, et Rollin : *Hist. anc.*, t. IV, p. 627) ; — Un Spartiate, descendant d'Anticratès, qui, près de 500 ans après la mort de ce dernier, jouissait encore des priviléges qu'on avait accordés à son ancêtre pour avoir tué l'illustre capitaine thébain Épaminondas (*Pline*, t. I, p. 386) ; — Un historien grec, natif de Tyr, qui vivait dans le IIIe siècle de l'ère chrétienne (vers l'an 280), et qui composa une Vie de l'empereur Aurélien ;— enfin, un athlète de Magnésie, sur le Léthée, qui fut couronné deux fois pour avoir remporté le prix de la course avec le bouclier, et dont on voyait la statue à Olympie (*Pausanias*, p. 375). E. H.

CALLICRATIDAS, Spartiate et général des Lacédémoniens, prit à la fleur de l'âge le commandement de la flotte, la seconde année de la 93e olympiade, l'an 407 avant Jésus Christ, et y succéda à Lysandre, auquel il ne le cédait en rien sous le rapport du courage et de la science militaire, mais sur lequel il l'emportait de beaucoup pour la régularité des mœurs. Sévère à lui-même comme aux autres, dit Plutarque, inaccessible à la flatterie et à la mollesse, ennemi déclaré du luxe, il avait conservé la modestie, la tempérance, l'austérité des premiers Spartiates, vertus qui commençaient à se faire remarquer, parce qu'elles n'étaient plus si communes. C'était un homme d'une probité et d'une justice à toute épreuve, d'une simplicité et d'une droiture ennemies de tout mensonge et de toute fraude, et en même temps d'une noblesse et d'une grandeur d'ame dignes de Sparte. Les nobles et les puissants ne pouvaient s'empêcher d'admirer sa vertu, mais ils se seraient mieux accommodés de la facilité et de la condescendance de son prédécesseur, qui fermait les yeux sur toutes les injustices et les violences qu'ils commettaient.—Ce ne fut point sans dépit et sans jalousie que Lysandre le vit arriver à Éphèse pour remplir sa place ; et, par une lâcheté et une trahison criminelles, assez ordinaires à ceux qui, peu touchés du bien public, n'écoutent que leur ambition, il lui rendit tous les mauvais services qu'il put. Des 10,000 dariques que Cyrus lui avait données pour l'augmentation de la paie des matelots, il renvoya à Sardes ce qui lui en restait, disant à Callicratidas qu'il pouvait s'adresser au roi pour lui demander cette somme, et que c'était à lui à chercher des moyens de faire subsister son armée. Cette réponse le jeta dans un extrême embarras et dans une fâcheuse extrémité ; car il n'avait point apporté d'argent de Lacédémone, et il ne pouvait se résoudre à forcer les villes à lui en donner, les trouvant déjà trop foulées. Dans ce pressant besoin, un particulier lui ayant offert 50 talents pour obtenir de lui une grâce injuste, il les refusa : « Je les accepterais, lui dit Cléandre, l'un de ses officiers, *si j'étais à votre place*. Et moi de même, répliqua Callicratidas, *si j'étais à la vôtre*. » Il ne lui restait donc d'autre ressource que de s'adresser aux généraux et aux lieutenants de Cyrus pour en avoir de l'argent, comme avait fait Lysandre. Mais c'est à quoi il était moins propre qu'aucun homme du monde, étant convaincu, d'ailleurs, qu'il était plus honorable et plus glorieux pour les Grecs d'être battus par les Grecs que de mendier à la

porte des Barbares, dont tout le mérite consistait dans leur or. Cependant, forcé par la nécessité, il alla en Lydie, se rendit d'abord au palais de Cyrus, et pria qu'on dît à ce prince que l'amiral de la flotte des Grecs était venu pour lui parler. Un des gardes de la porte lui ayant dit que Cyrus, étant à table, n'avait point le temps d'écouter un étranger : « Eh bien ! répondit Callicratidas, je ne suis point pressé ; j'attendrai qu'il soit sorti de table. » Cette réponse le fit passer pour un homme qui ne savait pas vivre ; ces Barbares se moquèrent de lui, et il fut enfin obligé de se retirer. Ayant échoué de même dans une seconde tentative, il s'en retourna fort mécontent à Éphèse, maudissant en son cœur ceux qui, les premiers, avaient fait leur cour aux Barbares ; et, par cette lâche conduite, leur avaient appris à s'enorgueillir de leurs richesses, et à traiter avec tant d'insolence des hommes qui leur étaient si supérieurs. Il se promit bien, en arrivant à Sparte, de mettre tout en œuvre pour réconcilier les Grecs entre eux et leur enseigner à se passer du secours des Barbares ; mais il n'eut pas le bonheur de pouvoir mettre à exécution un projet si digne de lui. Parti d'Éphèse avec une flotte qui s'accrut en route, et qui était composée de 140 voiles lorsqu'il arriva devant Delphinium, dans l'île de Chio, la garnison athénienne de cette citadelle, qui n'était que de 500 hommes, ne put tenir devant lui ; il y entra, la fit raser, et de là, passant à Téos, il surprit cette ville pendant la nuit, et la pilla, ainsi que Méthymne, ville de la province de Lesbos, dont un parti de mécontents lui ouvrit les portes. Il avait envoyé une division de ses troupes par terre, sous le commandement du Lacédémonien Thorax, pour aller assiéger une autre ville de cette même province, Mitylène, qu'il voulait attaquer en même temps par mer avec sa flotte, quand il se trouva en présence de celle des Athéniens, commandée par Conon. Il le battit, le força de se réfugier jusque dans le port et l'y suivit ; mais Athènes, prévenue à temps du danger où se trouvait son général, trouva le moyen de faire équiper en un mois une flotte de 110 galères, à laquelle 40 autres, fournies par les alliés, s'adjoignirent devant Samos. Après avoir laissé son lieutenant Étonice, avec 50 galères pour tenir le siége, Callicratidas se présenta au-devant de la flotte ennemie combinée, avec les 120 qui lui restaient, c'est-à-dire avec des forces bien inférieures en nombre, et vint lui livrer combat ; et, sur ce qu'on lui conseillait plutôt de l'éviter, il répondit à celui qui croyait pouvoir lui parler de sa sûreté personnelle et de la nécessité de conserver aux Lacédémoniens un si bon chef ces mots devenus célèbres : *Sparte ne tient pas à un seul homme.* Plutarque et avant lui Cicéron blâment cette réponse, et disent, avec raison peut-être, que, par un point d'honneur mal entendu, il manqua en cette occasion au devoir essentiel de sa charge. En effet, dit l'historien grec, si la comparaison d'Iphicrate est juste, s'il faut considérer une armée comme un corps dont l'infanterie légère peut être regardée comme les mains, la cavalerie comme les pieds, le corps de bataille comme la poitrine, et le général comme la tête, celui qui s'abandonne témérairement à l'impétuosité de son courage n'expose pas tant sa vie qu'il expose le salut de toute l'armée. La mort de Callicraditas, qui fit en cette rencontre des prodiges de valeur, priva, en effet, l'armée de sa *tête* et décida la victoire des Athéniens, qui perdirent néanmoins 25 galères dans cette rencontre, mais qui firent essuyer à leur ennemi, outre la perte de son général, celle de 70 galères, parmi lesquelles il en périt neuf sur les dix que les Lacédémoniens avaient fournies pour leur part. Plutarque, en blâmant Callicratidas de cette dernière action, dont le résultat fut si funeste à lui-même, l'égale pour sa justice, sa magnanimité et son courage, à tous les généraux grecs qui ont acquis le plus de droits à notre admiration. E. H.

CALLIGRAPHIE, terme composé

de deux mots grecs, *kalos*, beauté, et *graphô*, j'écris. C'est l'art de bien écrire, c'est-à-dire de tracer avec correction les caractères d'une langue. Dans les temps anciens, on écrivit d'abord sur les pierres, les briques, l'écorce, le liber des arbres, les plaques de plomb, les feuilles du talipos et du palmier. On inventa ensuite la préparation du papyrus et celle du parchemin. Au XIVe siècle, quand l'industrie était loin encore de songer à imaginer le papier de coton et le papier de vieux linge, on se servait de cuir à défaut de parchemin, et certaine chronique rapporte que Pétrarque, revêtu de la dépouille d'un animal taillée en forme de veste, s'en servait en guise de tablettes pour y recueillir ses pensées. Cette veste, long-temps conservée comme une relique, existait encore en 1572. — Placés en tête de la civilisation qui a précédé la nôtre, les Grecs et les Romains avaient perfectionné la calligraphie, si intimement liée à l'art de la parole, ressort principal de leur gouvernement. Les *notarii*, notaires, en grec *tachugraphoi*, tachygraphes, officiers chargés de recueillir les actes publics, usaient d'une sorte d'écriture semée d'abréviations, qui leur permettait de suivre, pour ainsi dire, les mots à la course, à mesure qu'ils s'échappaient de la bouche des orateurs. Mais, ce travail rapide ayant besoin d'être déchiffré et mis au net, ce fut la tâche de copistes connus sous le nom de *calligraphes*. Quand le despotisme toujours croissant des empereurs eut étouffé toutes délibérations, même celles du sénat, l'esprit de discussion, chassé de la politique, se réfugia dans la religion. Au sein des conciles, l'éloquence chrétienne retrouva une tribune dont les calligraphes recueillaient les inspirations. — Cependant, au milieu des ténèbres du moyen âge, la calligraphie ne cessa pas de fleurir, car si les nouveaux maîtres du monde romain dédaignaient de savoir écrire, ils protégeaient ceux qui cultivaient un art si nécessaire. A ces jours d'ignorance, où les livres étaient aussi rares qu'ils sont nombreux maintenant, les couvents produisirent une foule d'habiles calligraphes, qui nous ont laissé dans ce genre de véritables chefs-d'œuvre. Mais dans l'impossibilité où nous sommes, faute d'espace, de nous étendre sur les moyens pratiqués à ce sujet chez les anciens, nous nous bornerons à indiquer qu'ils avaient deux manières de former le caractère de leur écriture, l'une *pingendo*, en peignant les lettres, l'autre *incidendo*, en gravant les lettres sur des lames de plomb, de cuivre, ou des tablettes de bois enduites de cire. Un petit instrument pointu d'un côté et aplati de l'autre servait à tracer ou à effacer les mots au gré de l'écrivain. Le parchemin ayant remplacé généralement chez les modernes les lames de plomb et les tablettes, on substitua au stylet les plumes d'oiseaux, encore en usage aujourd'hui. On peut voir dans la *Paléographie* du père Montfaucon la description et la représentation des instruments et des caractères mis en œuvre par les calligraphes à la cour de Byzance et dans les autres contrées de l'Europe. — Depuis cette époque jusqu'à la naissance de l'imprimerie, de nombreux changements furent introduits dans la calligraphie. Nous signalerons seulement les différentes espèces de lettres en usage au XVe siècle, au moment où le génie de Guttemberg venait à peine de produire son œuvre. Ces lettres étaient au nombre de sept : les lettres de cour ou de cours, sorte d'écriture commune à l'usage des officiers des tribunaux; les torneuses majuscules gothiques, qui se rencontrent dans les imprimés ou manuscrits, sur les tombeaux et les anciennes tapisseries; les lettres bourgeoises, tenant le milieu entre les gothiques cursives et celles d'à-présent; les lettres barbues ou goffes, chargées de poils ou de points comme par étage, enflées de traits superflus, qui montaient ou descendaient dans quelques caractères au-dessus et au-dessous de leurs voisins; les tondues, celles dont on retranchait toute superfluité, simples et approchant de la minuscule; les lettres de forme, celles

qu'on appelait canons en imprimerie; enfin les cadeaux étaient de grandes lettres ornées d'enchaînements, d'entrelacements et de paraphes, et qu'on mettait en tête des pièces cursives. On sait que l'imprimerie à sa naissance, réduite à des procédés imparfaits, et repoussée par de puissants intérêts, ne fit que des progrès assez lents; les livres pendant long-temps furent donc presque aussi chers que les manuscrits. Mais la ruine des calligraphes, pour avoir été moins prompte, s'accomplit enfin, et ceux-ci, réduits à descendre au rang de maîtres d'écriture, essayèrent d'étayer leur considération en se parant d'un titre nouveau. Un faussaire ayant abusé de la signature de Charles IX, ils furent érigés en communauté de maîtres, experts, jurés, écrivains, expéditionnaires, et arithméticiens, teneurs de comptes établis pour la vérification des écritures, signatures, comptes et calculs en justice. — De nos jours, la calligraphie a perdu ses honneurs aussi bien que son importance: d'art elle est devenue métier. — Nous terminerons en faisant remarquer que les mots *calligraphe* et *calligraphie* sont d'une date assez récente. Ils ne se trouvent ni dans Trévoux ni dans l'*Encyclopédie* de Diderot; Wailly (éd. de 1811), n'admet que *calligraphie;* Boiste seul admet les deux mots. Saint-Prosper jeune.

CALLIMACHUS, fameux sculpteur et architecte de Corinthe, où il florissait peu de temps après la 60e olympiade, dont la première année se rapporte à l'an 540 avant J.-C., est l'inventeur du *chapiteau corinthien* orné de feuilles *d'acanthe* (*voy.* ces mots), dont il dut, comme on sait, la découverte au hasard. Il fit aussi, pour le temple de Minerve à Athènes, une lampe d'or qu'on emplissait d'huile au commencement de chaque année, sans qu'il fût besoin d'y toucher davantage, quoiqu'elle restât allumée nuit et jour; ce qui provenait, dit Pausanias, de ce que la mèche de cette lampe était faite de lin de Carpasie (ville de l'île de Chypre), le seul que le feu ne consumât pas, et qui n'était autre chose sans doute que l'*amiante*. (*Voy.* ce mot.) E.

CALLIMAQUE, célèbre poète grec, et tout à la fois aussi bon grammairien et critique profond, vivait environ 300 ans avant J.-C.; ce qu'on peut conclure de ses rapports avec des personnages plus ou moins illustres de ce temps, car on ignore au juste l'époque de sa naissance et celle de sa mort. Suidas dit qu'il était né à Cyrène, ville de la Lybie, qu'il rapportait son origine au fondateur de cette ville, et qu'il avait épousé la fille d'Euphrate de Syracuse. Un de ses oncles maternels, du même nom que lui, et grammairien, était élève du célèbre Eratosthène. Disciple lui-même du grammairien Hermocrate, la réunion de ses connaissances et de ses talents lui valut la faveur toute spéciale de Ptolémée-Philadelphe, qui l'appela près de lui, et lui confia la direction du musée qu'il venait de fonder. Callimaque y ouvrit un cours public d'enseignement, et ne tarda pas à former de brillants élèves, entre autres le célèbre auteur de l'*Argonautique*, Apollonius de Rhodes, qui eut le tort grave de se montrer ingrat envers son maître, et s'attira une vengeance méritée, mais un peu trop sévère peut-être pour ne pas être taxée d'injustice. Callimaque en effet fit contre lui un poème satirique, où il le désignait sous le nom d'*Ibis*, et où il l'accablait d'injures et d'imprécations violentes, s'il faut s'en rapporter à l'imitation qu'Ovide nous en a laissée dans une pièce intitulée: *In Ibim*, mais dont l'original ne nous est point parvenu, heureusement pour la gloire du maître et du disciple. — Callimaque est regardé par beaucoup de savants comme un des meilleurs poètes de l'antiquité grecque; mais ce qui est hors de toute contestation, c'est sa prodigieuse fécondité, attestée par un grand nombre d'auteurs, tels qu'Athénée, Strabon, Étienne de Byzance, Elien, etc. Suidas dit formellement que Callimaque avait composé huit cents ouvrages. Il est vrai qu'il pouvait dire comme La Fontaine:

Les longs ouvrages me font peur.

On ne cite de lui que deux poèmes de quelque étendue : *Galatée* et *Hécale*, dont rien n'a été conservé. Il tenait pour principe « qu'un grand livre est toujours un grand mal, » pensée que l'on trouve exprimée à la fin de ses *Hymnes*, où il dit « qu'il faut préférer à un grand fleuve toutes ces petites fontaines claires et paisibles, dont les gouttes sont plus précieuses que toute la fange et le limon des grandes rivières. » Ces *Hymnes* sont, avec ses *Épigrammes*, qui nous ont été conservées les unes et les autres par madame Dacier (in-4° 1675), les seuls ouvrages de lui qui nous soient parvenus. Destinées aux solennités du culte en Grèce et dans l'Égypte, elles offrent sous ce rapport un monument précieux de l'état de la religion dans ces contrées et à cette époque ; mais peut-être est il permis de penser que l'érudition y nuit parfois à la poésie. Elles ne sont pas non plus exemptes d'obscurités, et elles ont exercé la patience et la perspicacité de plusieurs commentateurs, entre autres de Bentley et de Spanheim. — Mais c'est surtout dans l'*élégie* que Callimaque, du moins au rapport de Quintilien, se serait le plus distingué. Catulle n'a point dédaigné de lui emprunter sa *Chevelure de Bérénice*, et Properce lui-même, oubliant l'orgueil si ordinaire aux poètes, n'ambitionnait, dit il, que le titre de Callimaque romain. Il fallait, du reste, que ces élégies, consacrées en grande partie à ses maîtresses, principalement à l'une d'elles, nommée Lydé, fussent bien passionnées, puisqu'Ovide en défend expressément la lecture. Il n'en est pas de même de ses *Hymnes*, qui respirent en général la vertu et le respect pour les dieux. Il y insiste souvent sur le bonheur du juste et le malheur de l'impie ; il parle de Jupiter comme du souverain arbitre du monde, qui existe, a existé, et doit exister de toute éternité, qui tire de lui-même toute sa force et toute sa puissance, qui est le maître et le juge des rois, le régulateur des biens et des empires, qu'il distribue à son gré; et quand il en vient à mêler à ces louanges celles de son bienfaiteur Ptolémée Philadelphe, il le fait d'une manière indirecte et délicate, en disant que c'est de Jupiter qu'il tient sa grandeur et sa supériorité. — Nous avons en prose française une bonne traduction de Callimaque : c'est celle de feu M. de La Porte du Theil (Paris, 1775), réimprimée dans la collection de M. Gail, et mise en vers latins (1808) par M. Petit-Radel. — Suidas et d'autres auteurs anciens, Pausanias, Plutarque, Pline et Hérodote, parlent aussi d'un capitaine athénien, le premier que l'on revêtit de la charge de polémarque, et qui périt à la bataille de Marathon. — Un autre capitaine de ce nom, au rapport de Xénophon, était au nombre des dix mille Grecs qui marchèrent au secours de Cyrus.—Un médecin grec nommé Callimaque, au rapport de Pline, avait fait un traité des couronnes dont on se servait dans les festins, pour montrer le mauvais effet de l'odeur des fleurs dont elles étaient composées, et qui, selon lui, sont très nuisibles au cerveau et causent beaucoup de maladies.—Enfin, Pline parle encore d'un Callimaque, célèbre ingénieur et architecte, très habile à inventer et à construire toute espèce de machines de guerre, et très fertile en ruses et en expédients ingénieux applicables à la défense d'une place, mais qui échoua cependant devant Lucullus au siége d'Amise. E. H.

CALLIOPE, Muse de l'éloquence et de la poésie épique. — Au seul nom de Muses, tout ce qu'il y a de plus ingénieux dans les créations poétiques de l'ancienne Grèce se représente à l'imagination sous les couleurs les plus animées. Il méritait bien les hommages que vingt siècles n'ont cessé de lui rendre, ce peuple spirituel qui sut donner tant de charme aux plaisirs de l'intelligence, tant d'ame à cette foule de chefs-d'œuvre, que le génie des beaux arts fit éclore dans son sein. — Tout change dans les sociétés humaines : c'est une nécessité qu'elles doivent subir; mais, quelle que soit la cause du discrédit dans lequel nous voyons chaque jour tomber le système

mythologique des Grecs, il sera bien difficile d'inventer des fables plus riches de poésie, plus fertiles en sujets d'inspiration. Là, véritablement,

Tout prend un corps, une âme, un esprit, un visage.

Que mettre à la place de ces ornements, sans lesquels, ajoute plus loin Boileau,

La poésie est morte ou rampe sans vigueur?

On cherche en vain des équivalents dans les scènes du christianisme : notre religion, trop sévère, trop restreinte dans ses croyances, peut inspirer des vers sublimes, mais il est douteux qu'elle se prête jamais à ces gracieux détails, à ces riantes inventions qui répandent le mouvement et la vie dans les ouvrages des anciens. — Les Muses ont trop aimé la France pour qu'il soit permis aux lecteurs les plus ordinaires d'ignorer leurs noms. (*Voy.* l'article qui les concerne.) Tout le monde sait qu'elles étaient neuf, qu'elles présidaient aux arts et aux sciences, et que chacune avait des attributions particulières. Pausanias (*Voyage de Béotie*) rapporte que les fils d'Aloeüs, qui bâtirent la ville d'Ascra, au pied de l'Hélicon, instituèrent le culte de trois Muses seulement, *Mélété*, *Mnémée* et *Aœdé*, c'est-à-dire la *Méditation*, la *Mémoire* et le *Chant*, ce qui semble n'être qu'une personnification des trois facultés nécessaires à la composition d'un poème. D'autres auteurs n'ont compté que deux Muses, quelques-uns quatre, etc..... C'est Hésiode principalement qui, dans sa *Théogonie*, en porte le nombre à neuf, toutes filles de Jupiter et de Mnémosyne, sœur des Grâces, de Vénus, d'Apollon et de Mercure. Ces vierges célestes vivaient ensemble dans la plus parfaite union, pour signifier sans doute la parenté des beaux arts. — Calliope, dont le nom veut dire *belle voix*, passait pour la plus savante de ses compagnes, probablement à cause de ses attributions, car l'éloquence et la poésie épique sont les deux genres de littérature qui exigent le plus de talent chez les écrivains. On la représente tenant d'une main la trompette de l'épopée, et de l'autre un poème avec des couronnes de laurier. Son vêtement, son attitude, son regard, tout est noble et sévère. Qu'y a-t-il en effet de plus grave, de plus imposant que la haute éloquence, cet art de remuer les cœurs, de subjuguer l'ame, et d'y porter la conviction par l'ascendant du langage? Et quel poème est comparable à l'épopée pour l'étendue, l'importance du sujet, la richesse des détails, la pompe et la magnificence des expressions? Le poème épique comprend tous les autres : il se prête à tous les tons, depuis l'églogue jusqu'à l'ode. C'est donc à juste titre que la Muse Calliope exerçait une sorte de prééminence sur ses aimables sœurs, et qu'Hésiode l'appelle la plus *distinguée* de toutes, puisque les poètes qui écrivaient sous l'inspiration de cette divinité chantaient spécialement les dieux, les héros, les grandes merveilles de la nature et les mystères incompréhensibles de ce vaste univers. — Les anciens ont beaucoup vanté la chasteté des Muses; elles n'ont cependant pas été plus que d'autres déesses à l'abri des traits de l'Amour. Il est vrai qu'elles étaient assez avares de leurs faveurs : un roi de la Phocide, nommé Pyrénée, perdit la vie pour les avoir pressées trop vivement de céder à ses désirs; mais dans d'autres circonstances, elles se montrèrent beaucoup plus faciles. Diane elle-même, la chaste Diane, dont la vengeance poursuivit si cruellement le chasseur Actéon, qui l'avait aperçue dans un bain, n'eut-elle pas une intrigue secrète avec le berger Endymion? Lorsque la plus pudique de toutes les divinités de l'Olympe a pu commettre une faute si grave, faut-il s'étonner que les Muses aient eu aussi quelques faiblesses? On donne à Calliope jusqu'à trois fils : Jalemus, Hyménéus, et Orphée, le plus tendre, le plus fidèle et le plus infortuné des amants. Qui n'a pas lu cent fois l'histoire de ses malheurs, sa descente aux enfers pour en arracher Eurydice, ses longs chagrins, sa mort cruelle? Hygin raconte que Vénus et Proserpine

s'étant disputé la possession du bel Adonis, Jupiter choisit Calliope pour juge du différend. Cette Muse décida que le jeune homme appartiendrait tour à tour à chacune des deux déesses pendant six mois. Vénus, mécontente de ce partage, s'en vengea sur Orphée, qu'elle fit déchirer impitoyablement par les femmes de la Thrace, dont il avait dédaigné les feux.

L'Ebre roula sa tête encor toute sanglante :
Là sa langue glacée et sa voix expirante
Jusqu'au dernier soupir, formant un faible son,
D'Eurydice, en flottant, murmuraient le doux nom.
Eurydice ! ô douleur !..... Touchés de son supplice,
Les Echos répétaient : Eurydice, Eurydice !

Orphée fut changé en cygne, et sa lyre, dont les sons attiraient les bêtes féroces, suspendaient le cours des fleuves, et rendaient les rochers sensibles, devint une constellation de dix étoiles, dont la plus brillante est connue des astronomes sous le nom de *Véga*.

P.-F. Tissot, de l'ac. franc.

CALLIPÉDIE, dérivé de deux mots grecs (*kalos* et *pais*, *paidos*), qui signifient *beau* et *enfant*, ou, autrement dit, l'*art de faire de beaux enfants*. Une justice à rendre à toutes les sottises, surtout à celles qui ont une certaine ampleur, c'est que l'ancienneté ne leur manque jamais. Il y a déjà tant de siècles que les hommes sont réunis en corps de nation ! Les Grecs, qui nous servent encore de modèles, ont eu les premiers la prétention d'enseigner de quelle manière il faut s'y prendre pour avoir de beaux enfants. Ces ingénieuses productions ne nous sont point parvenues, et il ne faut pas s'en plaindre. Il est à parier qu'elles n'avaient pour auteurs que des célibataires désœuvrés, car c'est à peine si les pères de famille trouvent assez de temps pour élever et instruire les enfants qu'ils ont. A la suite des invasions des Barbares, de longs siècles s'écoulèrent sans qu'on songeât à tout ce qui était *callipédie*. Chacun, n'écoutant que la bonne nature, avait des enfants le plus qu'il pouvait. Ils étaient tantôt bien, tantôt mal ; on les recevait comme ils venaient. Mais à la renaissance des lettres, ou, si l'on aime mieux, des lumières, un écrivain du XVIIe siècle, Claude Quillet s'indigna d'une aussi coupable indifférence. Il était poète : s'adressant aux femmes, il leur débita dans des vers latins les plus belles maximes, leur indiquant quelle conduite elles avaient à tenir afin d'avoir de beaux enfants. Le poème de Claude Quillet parut à Leyde. J'ignore si les dames hollandaises en firent leur profit ; mais un pareil chef-d'œuvre devait tôt ou tard faire son apparition en France. Un sieur Monthenaut d'Hély publia, en 1747, une traduction en prose du poème de Quillet. Lecteurs et lectrices furent en si grand nombre qu'en 1774 un poète français se rendit l'interprète du chantre de Leyde. Mais là ne devait pas se borner sa gloire. Un sieur Cailleau, médecin à Bordeaux, en publia, l'an VII de la république, une nouvelle version en prose. Comme on le voit, Claude Quillet a été naturalisé parmi nous sous toutes les formes. Tandis que poètes et prosateurs s'escrimaient pour nous enseigner l'art d'avoir de beaux enfants appartenant aux deux sexes, le docteur Michel-Procope Couteau ne s'attachait qu'à la moitié de la question, et publiait, vers 1750, un art de faire des *garçons*, sans jamais s'y tromper. La révolution française ne pouvait rester indifférente à d'aussi graves débats. Le docteur Jacques-André Millot, *accoucheur des ci-devant princesses du sang*, publia, en 1800, l'*Art de procréer les sexes*, ou *système complet de génération*. M. Millot adresse d'abord une dédicace aux dames, qu'il appelle *sexe charmant* ; puis il leur démontre qu'il ne dépend que d'elles de mettre au monde des enfants d'une beauté accomplie. Il leur donne à cet égard une foule d'instructions, que, pour cause, nous passerons sous silence. Enfin, le docteur n'oublie pas d'indiquer à ses lectrices le numéro de la maison qu'il occupe rue du Four-Saint-Honoré : M. Jacques-André Millot était chirurgien-accoucheur. Trois ans après, M. Robert le jeune, des Basses-Alpes, entra dans la lice. Afin d'agrandir la discussion, il examine dans

son ouvrage s'il existe un art physico-médical pour augmenter l'intelligence de l'homme en perfectionnant ses organes, ou la *megalanthropogénésie* n'est-elle qu'une erreur? L'auteur se déclare pour la négative. Sa conviction est si ardente, si vive et si sincère que, dans le premier chapitre de son livre, on trouve le passage suivant : « C'est une vérité démontrée pour moi qu'il n'est pas plus difficile d'*avoir* des enfants d'esprit que d'*avoir* un cheval arabe, un basset à jambes torses ou un serin de race. » On sent qu'il est impossible de résister à des similitudes d'un aussi bon goût. L'ouvrage de M. Robert jeune, des Basses-Alpes, fit donc une sorte de sensation. L'auteur l'avait dédié aux membres de l'institut : il s'agissait d'esprit, c'était frapper droit au but.—En Allemagne, où l'on a tant de bonhomie qu'on prend tout au sérieux, on a publié divers ouvrages sur l'art de faire des enfants sains et vertueux. Ces petits chefs-d'œuvre pleins d'érudition ont enrichi quelques libraires, mais en laissant venir au monde les enfants tels que jadis. Maintenant, que penser de la *callipédie?* c'est qu'elle remonte beaucoup trop haut; elle prend les enfants avant qu'ils *soient*, tandis qu'on ne peut les étudier que quand ils *sont*. C'est à partir de ce moment que la science la plus habile peut seulement commencer à les observer. Les enfants sont-ils nés? Il est constant que des soins attentifs, un air vif et, plus tard, une nourriture abondante, jointe à un exercice continuel, mais raisonné, aident au développement de leurs forces physiques. Une éducation bien entendue en fait ensuite des hommes moraux et intelligents. Mais il faut que, sous les deux rapports que nous venons d'indiquer, le *principal* soit préexistant. Qui crée ce dernier? c'est le secret de la Providence. Les sots le cherchent, mais ne le découvrent pas. Un homme qui a déjà rendu maints services à la médecine, le docteur Velpeau, a publié récemment des recherches pleines d'intérêt, non sur l'art de faire de beaux enfants, mais sur les premiers développements du fœtus. M. Velpeau s'est montré utile; les fauteurs de la callipédie ne sont qu'absurdes. SAINT-PROSPER.

CALLIRHOÉ. C'est le nom d'une fontaine de Grèce dans l'Étolie. Elle était dans le voisinage du port de la ville de Calydon. M. de Lisle en met la source au nord de cette ville, et la fait serpenter vers le sud-ouest jusqu'à la mer, indépendamment de l'Évenus, qui est plus à l'occident, au lieu que le P. Briest et Cellarius placent la fontaine de Calydon au-delà et au couchant de l'Evenus. — Cette fontaine est célèbre chez les mythologues par l'aventure de la princesse *Callirhoé*, qui lui donna son nom, ou plutôt qui l'aurait reçu d'elle, s'il faut s'en rapporter à l'étymologie du mot, qui signifie en grec, *coulant agréablement*, et qui est par conséquent une épithète parfaitement appropriée à une fontaine. Quoi qu'il en soit, voici ce que rapporte la fable imaginée sans doute après coup par l'esprit poétique des Grecs anciens, selon leur usage, pour embellir l'étymologie de ce nom. *Callirhoé*, princesse du sang royal de Calydon, ayant inspiré une violente passion à un prêtre de Bacchus, nommé Corésus, dont elle s'obstinait à repousser les vœux, celui-ci eut recours au dieu, et embrassa sa statue en le priant de lui être favorable. Bacchus ayant exaucé son ministre, les Calydoniens furent soudain frappés d'une espèce d'ivresse qui les mettait hors d'eux mêmes, et qui, dit Pausanias, en fit même mourir plusieurs. L'oracle de Dodone consulté répondit que le malheur des Calydoniens ne devait être attribué qu'à la colère de Bacchus, et que, pour le faire cesser, il fallait que Corésus immolât à son autel Callirhoé ou quelqu'un qui voulût accomplir le sacrifice pour elle. Déjà la victime était parée, déjà ses parents et ses amis, qui venaient de la conduire en pleurs à l'autel, mais dont pas un cependant n'avait pensé à se dévouer pour la sauver, venaient de la remettre aux mains de Corésus, lorsque celui-ci, touché de tant

d'innocence et de tant de beauté, oubliant tout ressentiment pour n'écouter que son amour, tourna contre lui-même le fer qui devait ensanglanter son amante, et mourut pour elle, laissant aux hommes, dit Pausanias, un exemple mémorable de l'amour le plus constant et le plus infortuné que l'on eût encore vu parmi eux. Callirhoé, ajoute la fable, honteuse d'avoir si mal payé tant d'amour, alla se tuer au bord d'une fontaine à laquelle elle donna son nom. — Il est certain que ce nom n'appartient pas à cette seule fontaine; il y en avait une autre dans la province de l'Attique, que l'on a confondue à tort, dit Fourmont, avec celle qui est connue sous le nom d'*Enneacrunos*. Une troisième, au rapport de Plutarque et de Pline, était située dans la Palestine, à l'orient du Jourdain ou plutôt de la mer Morte, auprès d'une ville de même nom, et avait des vertus médicinales telles que l'historien Josèphe en fait mention en plusieurs endroits. « Hérode, dit-il entre autres choses (*De antiq. judaic.*, p. 597), étant allé au-delà du Jourdain, prit les eaux de Callirhoé, qui sont médicinales et agréables à boire, et qui se déchargent dans le lac Asphaltite. » Enfin, Pline nous apprend (tom. 1, p. 268) que c'était également le nom d'un étang de la Mésopotamie, auprès duquel était située une ville appelée Antioche selon Étienne de Byzance, la même qu'Edesse suivant le P. Hardouin. — Le nom de *Callirhoé* a été porté aussi par d'autres femmes que la princesse de Calydon : c'était celui : 1° d'une fille du fleuve Scamandre, qui épousa Tros, troisième roi de Dardanie, et qui lui donna trois fils : Ilus qui donna son nom (Ilium) à la ville de son père (Troie); Ganymède, qui fut enlevé par Jupiter, et Assaracus, père de Capys et grand-père d'Anchise; — 2° d'une fille du fleuve Méandre; — 3° d'une fille de l'Océan, laquelle eut pour fils l'affreux Géryon, dont le corps supportait trois têtes, et un autre monstre plus horrible encore, Eschidna, qui avait la moitié du corps d'une belle nymphe et l'autre moitié d'un serpent; — 4° d'une fille de Lycus, tyran de Lybie, qui, après avoir délivré Diomède, qu'elle avait épousé, des embûches dressées par son père, se vit abandonnée de cet ingrat, et se pendit de désespoir; — 5° enfin, d'une fille du fleuve Acheloüs, dont l'histoire demande quelques développements. Cette princesse, dit Pausanias, ayant été mariée à Alcméon, qui avait tué sa propre mère Eriphyle, et qui avait déjà une autre femme, conçut de la jalousie moins de ce partage offensant pour toutes deux que du présent qu'Alcméon avait fait à la première du fameux collier d'or d'Hermione, qui l'avait reçu jadis pour prix de sa trahison envers son époux Amphiaraüs, lequel se cachait pour ne point faire partie de l'expédition de Thèbes, et dont elle découvrit la retraite. Ce funeste collier, ou plutôt la funeste passion de la coquetterie qu'il excitait, et les manœuvres qu'on mit en jeu pour en obtenir la possession, amenèrent les désastres et la perte de la famille de Phégée après avoir causé précédemment celle d'Amphiaraüs. Callirhoé jura qu'elle ne laisserait Alcméon user de ses droits d'époux qu'après qu'il aurait repris ce collier à sa première femme, Alphesibéa, pour venir en faire hommage à celle dont les titres à son amour étaient d'autant plus forts qu'ils étaient plus récents. Celui-ci, qu'une passion toujours excitée et jamais satisfaite avait mis entièrement aux ordres de sa nouvelle femme, alla trouver Phegeus, et lui persuada que l'oracle consulté sur l'espèce de fureur dont il était attaqué, avait répondu qu'il ne guérirait point s'il ne faisait offrande du fameux collier au temple de Delphes; ce dernier consentit à le lui livrer; mais ayant appris ensuite qu'Alcméon ne le lui avait redemandé que pour le donner à sa nouvelle épouse, il ordonna à ses deux fils de courir après lui et de l'assassiner, ce qu'ils ne purent exécuter que long-temps après. Callirhoé, voulant honorer la mémoire de son époux, pria Jupiter de faire en sorte que les fils

qu'elle avait eus de son union avec Alcméon, et qui étaient encore enfants, devinssent hommes en un moment, afin de pouvoir venger la mort de leur père. Jupiter lui accorda sa demande, et aussitôt Amphoterus et Acarnas ou Acarnan partirent pour aller exécuter cet ordre. Ils rencontrèrent sur leur route les assassins d'Alcméon, qui allaient offrir à Delphes le collier et la robe d'Ériphyle, les tuèrent et consacrèrent eux-mêmes ces objets funestes, sujet de tant de discordes et de tant de maux. Ils allèrent ensuite dans l'Épire, et y fondèrent une colonie qui prit le nom de l'un d'eux (l'Acarnanie), et fut la souche d'un peuple fort adonné au plaisir, ce qui avait donné lieu au proverbe ancien : *porcus acarnas*. — Cette fable, ou plutôt cette histoire, est tout aussi triste que celle que nous avons rapportée en tête de notre article, et l'imagination des Grecs ne l'a pas revêtue des couleurs gracieuses dont elle s'est plue à parer la première. Faut-il lui en savoir gré ? faut-il se plaindre des altérations que la poésie a si souvent fait éprouver à l'histoire chez les anciens ? Non, s'il est vrai, malgré tout notre respect pour la vérité, qu'il ressort moins de leçons utiles de la lecture de toutes ces séries de meurtres, d'injustices et de déceptions de tout genre, qui forment le fond des annales du genre humain, que des interprétations, des déductions ingénieuses et morales qu'une philosophie aimable et profonde, sous une apparence de légèreté, en a su tirer dans les siècles poétiques. E. H.

CALLISTHÈNES, philosophe selon les uns, sophiste selon les autres, et de plus historiographe, naquit à Olynthe, ville de Thrace, vers la 365e année avant J. C. Disciple d'Aristote, il lui était allié par sa mère appelée Héro, cousine de ce philosophe, qui, lui-même gouverneur d'Alexandre, le donna à ce prince comme gouverneur en second. Pour son malheur, il accompagna ce conquérant si avide de gloire, dans son expédition d'Asie, où son orgueil et sa morgue de rhéteur fatiguèrent un roi jeune et altier, que lui seul néanmoins parvint à ramener à la raison, lorsque, inconsolable du meurtre de Clitus, il résolut de se laisser mourir de faim. Sa langue inconsidérée démentait trop souvent en public les basses flatteries qu'il avait semées dans l'histoire du prince qu'il servait, et dont, miné d'une jalousie secrète, il n'épargnait pas les favoris. A la table royale même, une discussion s'étant élevée entre lui et Anaxarque sur la température de l'atmosphère par rapport au climat sous lequel ils se trouvaient en ce moment, il soutenait que celui de la Grèce était moins froid ; Anaxarque prétendait le contraire avec une véhémence qui tenait de l'opiniâtreté. « Vous avez tort, lui répliqua son adversaire, c'est à vous-même que j'en appelle. Dans la Grèce, c'était assez d'un méchant manteau pour vous couvrir la nuit, aujourd'hui il vous faut trois tapis. » C'était lui reprocher amèrement son ancienne pauvreté ainsi que le luxe dans lequel il vivait depuis, grâce aux faveurs du prince. Cette causticité, ce peu de retenue, lui aliénaient l'esprit d'Alexandre, outre celui des courtisans. Arrien avance que Callisthènes disait hautement : « Mes écrits, plus encore que les fables inventées par Olympias, convaincront la postérité que le fils de Philippe appartient à Jupiter. » Et cependant Callisthènes refusa de le saluer *à la persane*, c'est-à-dire de l'adorer. — L'orage grossissait sur la tête du sophiste : Alexandre était à Cariate, ville de la Bactriane, lorsque la conspiration d'Hermolaüs contre ce prince fut découverte. Ce chef, mis à la question et interrogé, dénonça plusieurs grands personnages, parmi lesquels se trouva Callisthènes, son ami et son maître : sans doute la violence de la torture put seule lui arracher cet aveu. Plusieurs auteurs nient qu'il ait seulement nommé Callisthènes. Quoi qu'il en soit, l'historiographe d'Alexandre fut enveloppé dans la conspiration. Les complices d'Hermolaüs furent lapidés ou pendus ; Callisthènes fut réservé à un supplice particulier. Il fut mis en

croix après avoir été appliqué à la question, dit Ptolémée. Il fut enfermé, disent Justin et d'autres auteurs, dans une cage de fer avec un chien, et déchiqueté, mutilé, rongé de vermine, traîné parmi les bagages sur les derrières de l'armée; objet de risée pour les uns et de pitié pour les autres! Lysimaque, un des généraux d'Alexandre, ajoutent-ils, touché de compassion à l'aspect des souffrances inouïes que ce malheureux, son ancien ami, supportait avec un courage qui faisait pâlir son tyran, lui jeta du poison, avec lequel il termina son horrible existence. Alexandre, irrité de cette hardiesse, fit lâcher contre Lysimaque un lion furieux. Celui-ci l'attendit de pied ferme, et, ayant enveloppé son bras dans son manteau, il le lui plongea dans la gueule, et lui arracha la langue avec la vie. Cette action éclatante rappela un instant la vertu qui s'en allait du grand cœur d'Alexandre; il tendit la main à Lysimaque, et s'en fit depuis un ami inséparable. Après la mort du roi de Macédoine, ce Lysimaque régna sur la Thrace. — Pour la gloire d'Alexandre, nous aimons à ranger au nombre des fables dont fourmillent les histoires anciennes et modernes cet affreux récit du supplice de Callisthènes, qui, après plusieurs siècles, souleva avec raison la juste indignation du stoïcien Sénèque, tout coupable de trahison qu'eût été le sophiste. N'était-ce point assez pour assouvir le ressentiment du despote macédonien d'avoir fait graver ces mots sur le tombeau de son maître: JE HAIS UN SOPHISTE QUI LUI-MÊME NE SAIT ÊTRE SAGE? Ce qui confirmerait nos doutes, c'est qu'Aristote se contente de rapporter la simple condamnation de son parent et de son disciple, dont le supplice, jusqu'alors inouï, n'aurait pas manqué de révolter sa plume indignée, s'il eût été tel que le racontent ces historiens. On nous objectera le jeune et courageux Théophraste, qui fit éclater sa douleur dans un livre intitulé: *Callisthènes*, ou *De l'affliction*, où Alexandre n'était point ménagé; mais ce livre pouvait avoir rapport à la simple condamnation du sophiste, et non à la barbarie et aux raffinements d'un supplice particulier. Tous les écrits de Callisthènes sont perdus. Athénée, dans ses *Deipnosophistes*, et Strabon, qui cite son histoire, et trouve qu'elle manque souvent d'exactitude, sentiment que partage avec lui Polybe, nous en ont laissé des fragments. Néanmoins, des ouvrages de cette importance, qui eussent été si précieux par leur couleur contemporaine, et que le temps nous a enviés (car, ainsi que les hommes, les livres ont leur destinée), de tels ouvrages, dis-je, doivent piquer par leur titre seul la curiosité des siècles qui viennent. C'est pourquoi nous en ferons ici le catalogue, extrait un à un des auteurs de l'antiquité. Nous le présentons à nos lecteurs comme une chose nouvelle, et sur laquelle ont gardé le silence tous les biographes de Callisthènes. — Il composa une espèce d'histoire universelle, dont faisait partie une relation de *la guerre de Troie*: c'est Cicéron qui nous l'apprend. Il écrivit dix livres d'*Helléniques*, qu'il commença à l'année dans laquelle la paix fut conclue entre les Grecs et Artaxercès, roi de Perse, et qu'il mena jusqu'au temps où Philomelus pilla, à la tête des Phocidiens, le temple de Delphes. Il fit aussi l'histoire de *la guerre sacrée*, entreprise à cette occasion et terminée par Philippe. Suidas nous signale encore de cet auteur un ouvrage intitulé les *Persiques*. Tous ces écrits devaient faire partie intégrante de son histoire universelle. C'est dans les *Persiques* sans doute que Callisthènes rapporte les observations astronomiques des Chaldéens, lesquelles remontaient à 1,903 années. Julius Pollux cite de lui une œuvre d'*Apophtegmes*, et saint Épiphane un livre sur les *plantes*. On lui attribue aussi un traité *De la nature de l'œil*. On ne doit pas regarder comme de lui une espèce de roman manuscrit de la vie d'Alexandre, conservé à la Bibliothèque royale; la barbarie du style, dès la première page, en dévoile la fausseté. — Comme une mémoire couverte de siècles doit être aussi sacrée aux hommes

qu'une mémoire récemment descendue dans la tombe par cela même que le temps a dévoré les défenseurs de la première, nous nous disculperons ici d'avoir donné à Callisthènes la qualification de *sophiste* plutôt que celle de *philosophe*; c'est que cette dernière est si belle que nous ne voulons pas la prostituer, ce serait faire injure à Socrate! Sa conduite mixe et tortueuse envers Alexandre son disciple, qu'il flattait dans ses écrits, et qu'il déchirait dans ses discours, lui ôte ce divin titre de *sage*. Fidèles à nos principes, nous louerons donc dans Callisthènes avec Sénèque sa mort courageuse, avec Cicéron son savoir, avec Polybe son éloquence, son abondance, avec Plutarque et avec Longin nous blâmerons quelquefois son enflure. A défaut de ses ouvrages, nous ne pouvons choisir de meilleurs juges.— Le sujet de *Callisthènes* tenta le poète Piron; il en fit une triste tragédie, dont la *Métromanie* vengea avec éclat la chute. — Il y eut aussi un Callisthènes orateur d'une certaine célébrité. Contemporain de Démosthène, il tonna, ainsi que lui, en faveur de la liberté, contre Philippe, roi de Macédoine, et ainsi que lui, se laissa, dit-on, corrompre par les présents d'Harpalus, trésorier d'Alexandre. S'il en fut ainsi, comment se fait-il que le fils de Philippe, du milieu de Thèbes en cendres, eût commandé de chasser du sein d'Athènes cet orateur qu'il n'y souffrit qu'à la faveur de sollicitations puissantes? Ce fut peut-être après cet acte de générosité d'Alexandre qu'il se laissa séduire par ses dons, puisque, par la puissance de la parole, il pouvait encore susciter des ennemis à ce prince. Là finit le rôle de cet imitateur de Démosthène. — Il a existé encore un Callisthènes, général des Athéniens, qui, vainqueur de Perdiccas, roi de Macédoine, ayant conclu avec lui une paix tout à l'avantage de sa patrie, fut injustement condamné à mort par ce peuple ingrat et volage. Aristote en fait mention dans sa *Rhétorique*. « Les Athéniens, dit-il, pleins de regrets de leur jugement de la veille, acquittèrent le lendemain Ergophile coupable. — Il y eut enfin un Callisthènes qui fût resté dans l'obscurité si, brûleur de temple comme Erostrate, il n'eût pas eu la hardiesse de mettre le feu aux portes du temple de Jérusalem, au moment où Judas-Machabée, dans une fête pompeuse et solennelle, rendait grâce à Dieu de la victoire qu'il venait de remporter sur Nicanor, tué dans la bataille. L'incendiaire fut surpris, saisi et jeté dans les flammes qu'il avait lui-même allumées. L'horreur de son action est diminuée, si l'on suppose que Callisthènes, dont le nom est tout grec, se dévoua pour venger la mort de ses compatriotes qui combattaient dans les rangs de Nicanor. Denne-Baron.

CALLISTO, fille de Lycaon, roi d'Arcadie, était une des nymphes favorites de Diane. S'étant éloignée de cette déesse un jour qu'elle l'avait accompagnée à la chasse, elle s'endormit dans le bois, de chaleur et de fatigue, et fut surprise à son réveil par Jupiter, qui prit la figure de Diane pour venir à bout de son dessein. La violence qui lui fut faite par ce dieu eut pour résultat la naissance d'un fils, qui reçut le nom d'Arcas. La prude et sévère Diane, à laquelle la fable a cependant donné aussi quelques faiblesses, punit dans la personne de sa favorite la faute de Jupiter, et la chassa de sa présence. Junon, également irritée contre elle, la métamorphosa en ourse, et Jupiter la transporta sous cette forme avec Arcas dans le ciel, où la mère et le fils ont été chargés par les astronomes de représenter les deux constellations de la *grande* et de la *petite Ourse*, appelées aussi par les Grecs *Hélice* et *Bootès*. (*V.* ces mots.) On ajoute que Junon, furieuse à la vue de ces nouveaux astres, et voulant poursuivre sa vengeance jusqu'au bout, pria Thétis de ne point permettre qu'ils se couchassent jamais dans l'Océan. Dans toutes ces fables, comme l'observe fort bien l'auteur de l'article *Bootès* auquel nous renvoyons, l'histoire et l'astronomie sont mêlées ensemble. Voici, d'un autre côté, l'explication mo-

rale que l'abbé Banier donne de la fable de Callisto : c'est que la chasteté étant le plus grand trésor d'une fille, et le seul bien qu'on ne puisse recouvrer quand on l'a perdu, ce n'est pas assez pour elle de résister aux poursuites de ceux qui veulent le lui ravir, mais qu'elle doit fuir encore les occasions et les lieux où l'on peut l'attaquer et triompher aisément de sa faiblesse. Quelques auteurs veulent aussi que Callisto ait été dévorée à la chasse par une ourse, d'où l'on feignit qu'elle avait été transformée en cet animal ; et, comme c'était la coutume des anciens de placer les grands dans le ciel et d'en faire des dieux, soit pour se consoler de leur perte, soit pour marquer l'estime qu'ils en faisaient de leur vivant, on imagina que Callisto, aussi bien qu'Arcas, son fils, avaient été mis au nombre des astres. Pausanias même affirme que l'on ne donna le nom de Callisto à la grande Ourse que dans la vue d'honorer la fille de Lycaon, et que les Arcadiens montraient encore de son temps la sépulture de cette princesse, dont on voyait aussi la statue dans le temple de Delphes. E. H.

CALLISTRATE. C'est à Pausanias, dans son *Achaïe*, que nous devons la mémoire de ce capitaine athénien. Ce Callistrate, fils d'Empedus, commandait en Sicile la cavalerie des Athéniens. Quand il vit qu'eux et leurs alliés étaient taillés en pièces, vers le fleuve Asinarus, il eut l'audace de faire une trouée avec sa troupe à travers les ennemis; et ayant percé jusqu'aux murailles de Catane, il y mit en sûreté la plus grande partie de ses braves. Il revint par le même chemin à Syracuse, où, trouvant les habitants encore occupés à piller le camp des Athéniens, il en tua cinq de sa main propre, et ayant reçu, ainsi que son cheval, plusieurs blessures mortelles, il expira avec lui. « Voilà, dit Pausanias, comme en se couvrant de gloire, et en honorant sa patrie, il périt volontairement, après avoir sauvé ceux qu'il commandait. » Cet éloge de Callistrate, que nous a transmis l'historiographe de la Grèce, n'est-il pas celui de notre Cambronne (*v.* ce nom), qui laissa pour la France la moitié de son sang à Waterloo, et qui, s'il ne trouva pas la mort, c'est qu'elle ne put se faire jour à travers les glorieuses blessures dont il fut couvert ?

Callistrate, fils de Callistrate, était contemporain de Démosthène : il eût été le premier orateur d'Athènes si ce dernier, ravi de son éloquence, n'eût quitté pour le suivre, tout jeune alors, l'école de Platon, la philosophie spéculative, pour l'art plus solide et plus lucratif de la parole. De l'aveu de Démosthène même, il ne put jamais égaler la puissance et l'entraînement du débit de son maître. Malheureusement, ces grands talents, l'orgueil d'Athènes, en étaient trop souvent le fléau : la plupart de ces orateurs se transformaient en accusateurs publics, et s'acharnaient sans pudeur contre la mauvaise fortune et la vertu. Ce Callistrate en est une triste preuve. Il déploya un talent immense contre Chabrias, un des généraux athéniens les plus intègres : il l'accusait de trahison, d'avoir laissé surprendre Orope par les exilés et les Thébains. Il ne réussit pas, car les Athéniens n'avaient pas oublié que leur général avait pris 17 villes, 70 vaisseaux, fait 3,000 prisonniers, et fait entrer 110 talents dans le trésor. Cet orateur échoua aussi contre le laconisme d'Epaminondas, dans une assemblée générale des Arcadiens, où il fut envoyé comme député d'Athènes. Cette ville voulait engager les peuples d'Arcadie à se liguer avec l'Attique. Bien plus, ces ambitieux orateurs s'accouplaient pour ainsi dire, afin de mieux perdre ceux qu'ils accusaient. Callistrate s'unit à Iphicrate pour faire condamner Timothée, dont la lenteur qu'il mettait à voler au secours de Corcyre leur paraissait, disaient-ils, suspecte. Le commandement fut ôté à Timothée et passa aux mains de ce même Iphicrate, son accusateur : mais celui-ci, dans son expédition, eut soin d'emmener avec lui Callistrate, de peur qu'en son absence il ne fît pleuvoir sur sa tête les traits redoutables de son éloquence démagogique. L'exil termina cette fu-

reur accusatrice de Callistrate : il passa en Thrace, où il fonda une ville du nom de *Datus*. Depuis, il eut l'imprudence de revenir à Athènes, sans avoir obtenu son rappel : le peuple athénien, le peuple de la terre alors le plus jaloux de ses droits, le mit à mort. — Sous les empereurs Sévère et Antonin-Caracalla, il y eut aussi un CALLISTRATE, légiste : un CALLISTRATE, rhéteur, vivait vers le IIe siècle de notre ère.

DENNE-BARON.

CALLOSITÉ (anat., hist. nat., path.), du latin *callositas*, dérivé de *callum* ou *callus*, signifiant durillon, calus, peau endurcie par un exercice réitéré ; telle est l'acception la plus vulgaire du mot *callosité*, que l'on a confondu mal à propos avec le terme *cal* (*voyez* ci-dessus) dans la plupart des lexiques ordinaires. En anatomie et en histoire naturelle on désigne sous ce nom des parties qui sont les unes des endurcissements de l'épiderme, les autres qui, ressemblant à ces premières à l'extérieur, en diffèrent par les caractères profonds, et d'autres encore qui, n'ayant que des rapports éloignés, soit avec les premières, soit avec les secondes, en ont toujours été différenciées, quoique portant la même appellation. Cette confusion apparente d'objets divers réunis sous un nom commun est un fait très remarquable à l'origine des sciences de notre époque, c'est-à-dire dans leur état d'imperfection réelle, malgré le grand nombre de travaux exécutés depuis plusieurs siècles. Ce fait est remarquable, disons-nous, en ce qu'il prouve que l'esprit humain aperçoit de bonne heure les rapports des objets, au sein même de leur diversité apparente et effective. Lorsque les faits ont été ensuite analysés plus profondément, ces rapports, d'abord vaguement sentis, peuvent être constatés scientifiquement et formulés à l'aide d'un langage propre à exprimer les différences, les ressemblances et les équivalents. Or, nous n'en sommes point encore là, ni en anatomie comparée, ni en histoire naturelle, ni en pathologie. Il est sous-entendu qu'à toutes les époques de l'histoire d'une science, la coordination méthodique des faits et le langage qui l'exprime sont susceptibles d'un perfectionnement progressif. — Ces réflexions, qui nous ont été suggérées par le mot *callosité*, trouveront leur confirmation dans les notions que nous devons présenter à ce sujet. — Chez l'homme, on observe que l'épiderme de la plante des pieds et surtout du talon est très épais et très dur : cette circonstance naturelle de l'organisation de son pied est favorable à la station et à la progression verticale sur le sol. Cet épaississement épidermique résulte du frottement, de la pression produite par le poids de tout le corps. Lorsqu'il n'est ni trop dur ni trop sec, il forme une couche qui protège efficacement les parties vivantes qu'elle enveloppe, contre les aspérités du sol. Lorsqu'au contraire, il a acquis la consistance, la dureté, la sécheresse de la corne, il devient lui-même une sorte de corps étranger qui, s'enfonçant dans les parties vivantes, les presse douloureusement. Cet épiderme épaissi constitue les callosités naturelles de la plante du pied de l'espèce humaine, qui se présentent sous forme de *plaques* : 1° sous et autour du talon ; 2° à la partie antérieure de la plante qui appuie sur le sol et correspond à l'origine des orteils ; et 3° quelquefois à la pulpe des orteils eux-mêmes, principalement à la base du plus grand, qui est le pouce du pied. En observant attentivement ces callosités naturelles du pied de l'homme étudié depuis l'âge le plus tendre, jusqu'à la vieillesse la plus avancée, dans les individus des deux sexes et de toutes les professions, on arrive à ce résultat général qu'il était facile de prévoir : que plus les frottements, les pressions de pieds nus, ou garnis de toute sorte de chaussure, ont été nombreux et répétés, par suite des exercices excessivement variés qui les produisent, et plus ces callosités sont prononcées dans les parties les plus saillantes de la plante du pied qui appuient sur le sol, et *vice versâ*; c'est-à-dire que ces callosi-

tés sont d'autant moins apparentes que les individus sur lesquels on les observe ont moins marché, soit parce qu'ils sont plus jeunes, soit parce qu'ils se font transporter dans des voitures ou tout autre moyen de gestation. Il n'est pas inutile de faire remarquer que les autres parties du pied de l'homme exposées au frottement des chaussures peuvent aussi présenter des callosités accidentelles, tantôt sous forme de plaques, tantôt sous celle de noyaux qui saillent en dehors ou s'enfoncent dans les chairs, et causent des douleurs très vives, qui forcent de recourir à l'habileté des médecins pédicures. Ces callosités accidentelles sont plus connues sous le nom de *cors* (*voyez* ce mot), de durillons. Elles peuvent se manifester dans tous les points saillants du pied, exposés aux pressions des chaussures trop étroites ou trop larges, quelquefois au coude-pied, lorsqu'on porte habituellement des bottes, quelquefois encore entre les orteils, qui frottent les uns contre les autres, et le plus fréquemment au bord externe du pied, sur le petit orteil, à la saillie interne de la base du gros, et dans tous les points des orteils, qui, resserrés, agglomérés les uns sur les autres, sont mis à la torture par le despote qu'on appelle *la mode*. En poursuivant ces observations sur les autres parties qui dans le membre inférieur peuvent devenir le siége de callosités accidentelles, on constate que chez les personnes qui, mues par des sentiments religieux, ou forcées par leurs professions, passent une grande partie de la journée à genou, l'épiderme de cette région du corps s'épaissit considérablement immédiatement au-dessous de la *rotule* (*voyez* ce mot), et devient *calleux*. Il pourrait le devenir dans la partie de la peau de la *cuisse* (*voyez* ce mot) qui correspond au grand trochanter (éminence osseuse du fémur), sur laquelle porte une partie du poids du corps, lorsqu'on est couché sur un côté. Mais une bourse muqueuse ou synoviale sous-cutanée, qui favorise les glissements de la peau sur cette éminence, semble s'y opposer. Chacun sait que chez les hommes de peine, chez les ouvriers pratiquant des arts et des métiers dans lesquels les mains exercent et subissent des pressions et des frottements réitérés, ces parties, soit à la paume ou au dos, soit à la face palmaire ou dorsale des doigts, offrent également des callosités presque aussi fortes que celles des pieds. Les plaques calleuses se forment aussi très rapidement sur l'extrémité des doigts, chez toutes les personnes qui font de la musique avec des instrumens à cordes. Les autres régions des membres supérieurs dont l'épiderme peut devenir calleux sous l'influence des frottements et des pressions sont le coude (qui correspond au genou), chez les personnes qui resteraient long-temps accoudées, et la région acromiale de l'épaule chez les porte-faix; mais une particularité d'organisation qui consiste dans le développement d'une bourse synoviale accidentelle dans le point correspondant aux pressions semble suppléer indirectement à une callosité scapulaire.—Lorsque toutes les callosités accidentelles que nous venons d'énumérer se forment très rapidement et par suite d'exercices ou de travaux trop fréquents, elles peuvent être accompagnées d'ampoules ou phlyctènes et même d'inflammation. Lorsque devenues un obstacle à la sensibilité tactile, ou causes de pressions douloureuses, elles forcent de recourir aux secours de la médecine, on y remédie par les bains tièdes locaux d'eau simple ou mucilagineuse (eau de son, eau de guimauve). Après qu'elles sont ramollies, assouplies par l'eau, on les enlève avec facilité, on les ratisse, on les coupe avec des instruments tranchants, ou bien on les use avec la pierre-ponce. A toutes ces callosités accidentelles qui se développent sur les personnes bien conformées, il faut joindre celles qu'on remarque dans les diverses régions du corps chez les individus atteints de difformités naturelles ou acquises, qui, tels que les culs-de-jatte, etc., sont forcés de se traîner sur le sol. Telles sont les notions les plus importantes qu'il convient de présenter dans l'état

actuel de la science, sur les callosités naturelles ou accidentelles du corps humain, sur lesquelles notre attention a dû se diriger principalement. A partir de l'homme jusqu'aux animaux les plus inférieurs, tous ceux qui se meuvent sur le sol de diverses manières offrent dans les moyens mis en œuvre pour réagir contre les effets nuisibles de la pression du corps sur les parties qui le supportent, offrent, dis je, un grand nombre d'organes et de parties parmi lesquelles les endurcissements calleux de la peau doivent seuls réclamer ici une mention succincte. — Chez les singes proprement dits ou de l'ancien continent, la plante des pieds est moins calleuse que chez l'homme, mais les fesses offrent des callosités qui servent à les différencier des autres singes du nouveau continent. Les zoologistes, tout en constatant les parties plus ou moins calleuses de l'épiderme des pieds et des mains chez les singes, ne les considèrent point comme ces callosités distinctes qu'on observe dans un grand nombre de carnassiers et chez les rongeurs. Dans les animaux de ces deux ordres de la classe des mammifères, ces callosités sont de trois sortes; la plus postérieure, ordinairement la plus petite, est souvent divisée en deux parties, l'une *polliciale* ou pour le pouce, l'autre *carpienne* ou *tersienne*, ou pour le *carpe* ou le *tarse*; la moyenne ou *callosité palmaire* ou *plantaire*, quelquefois subdivisée en trois ou quatre lobes; enfin, les plus antérieures, plus petites et plus nombreuses que la précédente, une pour chaque doigt, sont les *callosités digitales*. On peut rapprocher cette description des remarques que nous avons faites sur les *plaques calleuses* de la plante du pied de l'homme. Dans les mammifères des ordres inférieurs, qui ne marchent point sur les ongles, tels que l'éléphant, le rhinocéros, l'hippopotame, le chameau, l'épiderme acquiert une très grande épaisseur et forme presque à lui seul une seule *callosité* qui fait l'office d'une large semelle sur laquelle porte tout le poids du corps de ces volumineux quadrupèdes. — M. de Blainville regarde ce qu'on nomme la *fourchette* chez le cheval comme la *callosité digitale* du seul doigt qui reste. Les chameaux, les dromadaires, ont de plus des callosités au poignet, au genou, au coude, parce qu'en se baissant pour se reposer à terre, le poids de leur corps porte sur ces parties. On peut encore considérer comme une *callosité* une petite plaque cornée qui est située à la partie interne des jambes du cheval, au-dessus de l'articulation du genou dans les membres pectoraux et au-dessous du jarret dans les membres pelviens, à laquelle les vétérinaires donnent le nom de *châtaigne*. Les animaux qui dans le repos s'appuient sur la poitrine présentent dans cette région une large callosité épidermique; tels sont chez les oiseaux l'autruche et le casoar. On avait aussi regardé comme une callosité pectorale chez le chameau une sorte de plaque cornée située dans cette région, mais une observation plus attentive fait découvrir qu'elle est formée, non par un épiderme épaissi, mais bien par des poils fasciculés, très nombreux, très serrés et aglutinés par leur extrémité. Chez tous les oiseaux, l'épiderme de la face inférieure des pieds offre des rides qui circonscrivent des sortes de callosités dont l'épaisseur est proportionnelle au poids du corps. Ces sortes de saillies calleuses de la plante des pieds sont beaucoup moins marquées chez les reptiles écailleux et n'existent plus chez les reptiles nus ou amphibiens, ni chez les poissons. — Parmi les animaux invertébrés, les mollusques sont les seuls qui présentent des parties auxquelles on a aussi donné le nom de *callosités*. Ce sont des dépôts calcaires souvent semblables à l'émail qu'on observe le plus souvent sur la *columelle* (*voyez* ce mot et l'article *coquille*). Ces dépôts forment des protubérances situées sur diverses parties des coquilles, qui se distinguent des varices par leur forme, celle-ci étant plus alongée dans le sens de la longueur du test. Ces sortes de callosités non épidermiques, mais calcaires, ressemblant à l'é-

mail, se développent aussi dans les points de l'ouverture de la coquille sur lesquels l'animal exerce le plus de pressions et de frottements.— Les animaux articulés et les animaux rayonnés offrent des régions de la peau qui se présentent aussi sous forme de protubérances plus ou moins épaisses dans les parties cornées ou calcaires qui exercent des frottements et des pressions très fortes, mais on ne les a point désignées sous le nom de *callosités*. A toutes ces protubérances calleuses naturelles observables dans l'état sain des animaux, il faudrait joindre toutes celles qui peuvent se développer accidentellement chez ceux qui vivent en domesticité ou à l'état sauvage. —Certaines excroissances ou végétations de chairs sèches, dures, indolentes, qui se développent quelquefois dans les vieux ulcères, dans les fistules et les plaies anciennes, sont désignées en pathologie sous le nom de *callosités*, qui se distinguent des fongosités en ce que celles-ci sont molles et spongieuses. Le durcissement calleux des bords ou des chairs des plaies et des ulcères est le résultat de mouvements intempestifs ou de frottements réitérés exercés sur les surfaces dénudées par les pièces d'appareil mal appliquées. On en triomphe facilement par le repos, l'immobilité de la partie, la compression et les émollients. On avait recours autrefois aux caustiques.—Dans les végétaux, dont les parties immobiles n'exercent aucun frottement sur le sol ni entre elles, si ce n'est lorsqu'elles sont agitées par le vent, on n'observe point de *callosités*. Quelques semences ont été dites *calleuses*, lorsque leur enveloppe est épaisse et endurcie. La nodosité qui succède à la soudure des os, des cartilages fracturés et des tendons divisés ou rupturés, et qu'on connaît sous le nom de *cal*, diffère essentiellement des diverses espèces de callosités ou calus que nous venons de passser en revue. Cette différence consiste en ce que dans le cal il y a un travail organique qui préside à la soudure pendant l'immobilité des parties, tandis que les callosités, résultant de frottements et de pressions, sont toujours des protubérances formées par des dépôts de substance, soit cornée, soit calcaire, soit de mucus albumineux condensé. Ces données de l'observation sont confirmatives des vues générales présentées au commencement de cet article.

LAURENT.

CALLOT (JACQUES), naquit en 1594, selon Perrault, et en 1593 selon le réfutateur de dom Calmel, à Nancy, ville fameuse par ses ducs comme par ses artistes en tout genre, qui vit naître quelque temps après un autre peintre distingué, Jean Leclerc, plus naïf que Callot, plus fort dans les choses graves, mais moins spirituel. Nicolas Renard, le sculpteur, ainsi que le père Maimbourg, historien, étaient de la ville de Nancy.—Callot, né de parents riches et nobles, eut à lutter long-temps contre leur volonté. Il est à remarquer que les deux plus grands artistes de la Lorraine furent contrariés tous deux dans leurs goûts par des caprices de famille souvent bizarres, puisque le père de Claude Gelée, dit *le Lorrain*, s'obstina très long-temps à vouloir faire de son fils un pâtissier comme lui.— Callot fut forcé de fuir la maison paternelle et de se sauver à Rome pour suivre en paix sa vocation. Ce que tout le monde trouvera au moins étrange, c'est que Callot, le plaisant et le danseur, jouant avec toutes les douleurs et grimaçant avec toutes les misères, se soit de lui-même fait élève de Jules-le-Parisien, et que sa première gravure soit un *Ecce-homo*, avec des vers français au-dessous, composés par lui-même, selon quelques savants. — J'appuierai volontiers cette hypothèse, car il est vrai que Callot s'exerçait souvent à la rime. Ayant eu un grave différend avec le peintre Ruel, au lieu de s'en venger, il lui envoya son portrait gravé de sa main, avec ces vers :

Ce fameux créateur de tant de beaux visages
S'était assez tiré dans ses rares ouvrages,
Où la nature et l'art admirent leurs efforts :
Il tenait le dessus du temps et de l'envie ;
Et lui de qui les mains ressuscitent les morts
Pourrait bien par soi-même éterniser sa vie.

Callot faisait donc des vers ; mais, comme on le voit par cet exemple, il maniait moins bien la plume que la pointe ou le burin. — Côme II, grand-duc de Toscane, se déclara son protecteur, et commença sa gloire dans le monde. Elle grandit vite, à ce qu'il paraît, puisque, le grand-duc étant mort, Callot se vit à la fois pressé par le pape, qui l'appelait à Rome, et l'empereur, qui l'appelait à Vienne, lui promettant plus encore que des richesses, son amitié. Mais Callot tenait peu à la faveur des princes ; il lui fallait la vie libre, insouciante, la vie vagabonde d'artiste, comme à Salvator, non pour l'amour, car ce n'était pas là sa nature, mais pour le plaisir de voir, d'entendre, de connaître, de rire, de se divertir de toute chose, et surtout de courir les champs.—Il vint à Paris, et copia 2 vues de cette ville, entre autres le côté de la Seine où est maintenant l'Institut. Il y grava aussi trois siéges : celui de St-Martin-de-Ré, celui de Breda et celui de la Rochelle. On rapporte que Louis XIII, ayant pris Nanci, envoya chercher Callot, à qui il ordonna de lever le plan du siége de cette ville ; Callot répondit qu'il était Lorrain, et qu'il se couperait plutôt le pouce que de travailler contre son pays. Et on ajoute encore que le roi répondit seulement : « Le duc de Lorraine est bien heuraux d'avoir des sujets aussi fidèles ! » — Callot travaillait probablement avec une extraordinaire vitesse, car son œuvre est immense : on y compte plus de 1,400 pièces. Israël, le fameux graveur, qui traduisait si admirablement les poétiques inspirations de la Bella, gravait aussi presque tout ce que Callot trouvait. Ses compositions les plus fameuses sont : *le Martyre des innocents*, *les Bohémiens*, sa *Grande Tentation*, *les Batailles des Médicis*, les danses grotesques des arlequins, des baladins ; les *Misères de la guerre*, où, dans un espace étroit, se trouvent réunis les spectacles les plus horribles à voir; les *Paysages faits pour apprendre le dessin à la plume*, faussement attribués à Henriet, et surtout *les Gueux*, *les Hideux*, *les Miserables gueux*, dont le premier porte une enseigne sur laquelle on lit ces mots : *Capitano di Baroni*. — Ce qui fait le caractère principal de Callot, c'est sa finesse exquise à saisir l'à propos et le côté plaisant des objets, même les plus austères, pour nous exciter à rire. — Depuis lui, on a fait bien des *Tentations* ; aucune n'a même le droit d'être comparée à la sienne ; celle de Teniers, entre autres, est à côté sans couleur et sans sel. Il excelle à faire la charge du soldat, du reître, surtout l'insolent tapageur de régiment, haut sur ses talons, et rejetant sa tête sur ses épaules comme un tambour-major parisien. Ses sujets religieux eux-mêmes provoquent le plus souvent plutôt le rire que la ferveur. Un homme, dans des temps plus près de nous, en suivant la même route que Callot, est allé presque aussi loin que lui : cet homme est Duplessis-Bertaux. Sa collection de sujets sur la révolution française, plus mesquine peut-être dans la manière et l'exécution, a cependant toute la hardiesse étrange du maître et tout son laisser-aller capricieux. Mais aussi, comme le maître, il ne sent jamais la valeur réelle des objets qu'il traite ; jamais il n'entre comme complice dans l'action qu'il représente : c'est simplement pour lui un spectacle plus ou moins riche de poses et de costumes : aucune intelligence des hommes en action dans cette scène, aucun parti pris entre les combattants. Comme le maître encore, il pose trop souvent ses figures sur des échasses, et les fait disgracieuses en voulant les rendre imposantes. Callot trouva pour la peinture le type du Scaramouche des *sotties* protestantes du xve et du xvie siècle : son grand mérite est surtout dans sa promptitude et son originalité d'invention.—Il mourut le 23 mars 1635, âgé de 41 ans. Il fut enterré à Nanci, dans le cloître des cordeliers, où sa femme, Marguerite Paffinger, lui fit élever un tombeau magnifique. Au-dessous de son portrait, dit M. de Chevrier, on lit une épitaphe latine, à la suite de laquelle une main certainement habile

a écrit les quatre vers français que voici :

> En vain tu ferais des volumes
> Sur les louanges de Callot ;
> Pour moi je n'en dirai qu'un mot :
> Son burin vaut mieux que nos plumes.

Le nom de Callot, prôné à l'excès pendant long temps, a perdu peu à peu de sa gloire. Il ne compte plus aujourd'hui de zélés partisans que parmi cette race éternelle de vieillards antiquaires que La Bruyère a si plaisamment dépeints. La Bibliothèque royale a une belle collection de Callot ; la bibliothèque Sainte-Geneviève en a une qui n'est pas moins belle.

B.... H....

CALLYSTHES, ou **CALLISTÉRIES**, fêtes de la beauté chez les anciens. Elles se célébraient particulièrement à Lesbos, en l'honneur de Junon ou de Vénus. Cypselus les avait aussi établies dans une ville qu'il avait fondée sur les bords de l'Alphée. Des Parrhasiens, y étant venus d'Arcadie, y consacrèrent à leur tour un bois, un autel, et les mêmes fêtes à Cérès Éleusine. Les femmes s'y disputaient le prix de la beauté, et celles qui le remportaient étaient appelées *chrysophores*, par application ou par anologie avec la beauté de l'or (*chrusos*), le plus brillant et le plus précieux des métaux, dont on avait aussi transporté le nom à Vénus. De quel éclat ne devsient pas briller ces concours de la beauté ! de tous côtés accouraient, sans doute, les belles rivales : le poète, le peintre, le sculpteur, à la vue de tant de charmes, se sentaient animés d'un feu nouveau et créateur, qui devait leur faire produire des chefs-d'œuvre. Que d'intrigues amoureuses devaient se nouer et se dénouer à ces fêtes ! que de moyens de séduction devaient être mis en usage pour obtenir la couronne ! Athénée, qui parle de ces fêtes (liv. 13), n'a laissé, du reste, que peu de détails sur ces débats de la beauté, et sur la manière dont se réglaient les jugements. Sans doute, la plus aimée était déclarée la plus belle, mais l'amour était-il toujours le seul juge ? On dit que ce fut Hérodice, femme de Cypselus, qui, la première, remporta le prix, et fut déclarée *chrysophore*. Hérodice pouvait être une fort belle femme, mais Hérodice était la femme d'un roi, et son rang entra peut-être pour beaucoup dans la décision des juges. — Les femmes n'étaient pas les seules qui eussent de pareils combats à soutenir. Chez les Éléens, au rapport du même Athénée, les hommes avaient aussi une semblable couronne à disputer. Celui qui était déclaré le plus bel homme était couronné de myrte et de bandelettes ; on lui donnait une armure complète qu'il portait en triomphe, au milieu de ses amis, au temple de Minerve, à laquelle il la consacrait. D.

CALMANTS. Ce nom sert à qualifier les moyens nombreux et très divers qui peuvent produire l'adoucissement, le soulagement de nos souffrances, et ramener le calme sans enlever la cause du mal. Le médecin philosophe, qui a vu de près les peines, les douleurs inhérentes à chaque condition sociale, depuis le chiffonnier jusqu'au roi, médite souvent sur la puissance des moyens physiques et moraux qui calment et dissipent nos tourments. Si, comme tout acte de la nature humaine, son art a des bornes qu'il ne peut franchir; s'il ne peut, aussi souvent qu'il le voudrait, triompher de la maladie, et rendre à ses semblables toute la santé physique et morale qu'ils lui demandent, il est heureux lorsqu'il parvient à soulager, à pallier ; et sa présence seule suffit souvent pour préparer ou produire le calme. Mais, pour arriver à ce grand résultat, qu'on observe quelquefois dans la pratique médicale, il faut que la confiance dans son savoir, dans son expérience et dans l'élévation de ses sentiments le fasse apparaître, non seulement comme un magistrat qui vient juger froidement une maladie, et appliquer le remède convenable, mais bien encore comme un ange tutélaire qui veille sur nous, et protège notre existence menacée d'une fin plus ou moins prochaine : il convient de signaler parmi les influences qui peuvent produire un

calme plus ou moins durable, celle qui est due à la présence du médecin, ou de toute autre personne, susceptible d'exciter en nous des sentiments divers. C'est ainsi que l'odontalgie, ou mal de dents, est parfois suspendu tout à coup chez les personnes très impressionnables, au moment de l'arrivée du dentiste, par la crainte de la douleur plus vive de l'arrachement. — Après avoir apprécié les agents moraux, il est plus facile de distinguer ce qui, dans la médication calmante, doit être attribué à l'action des autres moyens dits hygiéniques, pharmaceutiques ou chirurgicaux. Il ne s'agit pas ici seulement de l'administration, de l'emploi momentané de ces moyens pendant la durée des fièvres, des hémorrhagies et des inflammations, ni durant les attaques des maladies nerveuses, telles que les névralgies, l'épilepsie, le tétanos, l'hystérie, l'hypochondrie ; il faut encore les envisager comme devant produire par leur concours le calme le plus durable et le retour à une santé complète, s'il est possible, sans se dissimuler toutefois la difficulté et même l'impossibilité d'obtenir ce résultat désiré. Le choix des vêtements, l'emploi des bains, l'usage bien entendu de quelques cosmétiques, les aliments convenables, l'observance de toutes les précautions nécessaires pour assurer l'exercice régulier de toutes les fonctions, suffisent souvent pour calmer les douleurs, les convulsions et l'agitation morale, surtout si l'on parvient à en éloigner la cause. Ces premiers moyens manquent souvent à l'indigent, malgré les efforts que la philanthropie et la charité ne cessent de faire pour les lui offrir sous des formes qui en doublent le prix. L'industrie de luxe les livre avec profusion au riche, qui éprouve l'embarras du choix, tant sont variés et multipliés les apprêts et les dehors gracieux sous lesquels ils lui sont offerts. Mais quand ces moyens sont impuissants, il faut recourir aux médicaments dits *calmants* ou sédatifs (de *sedare*, calmer); ceux-ci ont reçu différents noms : on dit qu'ils agissent : 1° comme *anodins* ou *parégoriques*, quand ils apaisent les douleurs ; 2° comme *hypnotiques* ou *narcotiques*, quand ils provoquent le sommeil ; 2° comme *antispasmodiques*, quand ils dissipent les spasmes, les convulsions.—Un très grand nombre de substances ou de parties tirées des végétaux et quelques-uns seulement des animaux ont été employées comme *remèdes calmants ;* ce sont principalement les racines de valériane, de pivoine, les feuilles de nénuphar, d'oranger, les fleurs de tilleul, de sureau, de reine des prés, de fraxinelle, de coquelicot, de mauve, de primevère, de muguet, de camomille, de bouillon-blanc, etc. ; le camphre, le castoréum, le musc, l'assa-fœtida, le safran, les raclures de corne de cerf, l'opium et ses préparations, la thériaque, les éthers. Mais, parmi ces agents pharmaceutiques, les uns agissent comme émollients (infusion de fleurs de mauve, etc.), les autres comme sédatifs ou narcotiques (opium), les troisièmes comme excitants, soit généraux, soit spéciaux (éther, musc, assa-fœtida) ; tous, cependant, peuvent procurer du calme. Les formes sous lesquelles on administre ces remèdes calmants sont relatives à leur usage externe ou interne, et selon la voie par laquelle on veut les faire pénétrer dans l'organisme. Celles qui sont le plus usitées quand on les introduit dans l'estomac sont celles de tisane, de bol, de julep, d'émulsion, de potion. Nous devons nous dispenser de donner ici des détails trop circonstanciés, qu'on peut trouver dans tous les ouvrages de matière médicale et de thérapeutique. — Dans d'autres cas de maladie, les douleurs, les convulsions, ou autres symptômes, ne cèdent point à l'emploi des soins hygiéniques ni des remèdes calmants ; il faut alors pour calmer recourir à des moyens chirurgicaux, qui sont d'abord : la saignée, soit des veines, soit des artères, soit des capillaires, à l'aide des sangsues ou des ventouses scarifiées, ensuite les sinapismes, les vésicatoires, les cautères, enfin le feu, soit par le moxa, ou à l'aide du fer ou autre métal, chauffé jusqu'au rouge incandescent. Dans certains cas, les douleurs

dites névralgiques, rebelles à tous les moyens, ont nécessité la section du nerf malade, à l'aide de l'instrument tranchant.—Telles sont les ressources que l'hygiène, la médecine et la chirurgie fournissent à l'homme de l'art pour calmer les phénomènes nombreux qui caractérisent ou accompagnent les maladies. Il suffit de les indiquer, puisqu'il est impossible d'exposer ici les règles de leur emploi. Cette indication nous montre que l'action de ces ressources de l'art de calmer ou de pallier est tantôt directe ou relative et tantôt indirecte ou dérivative. Celle-ci est fondée sur cet aphorisme du père de la médecine : *Si l'on a deux maux en même temps et non dans la même partie, le plus douloureux rend l'autre moins sensible.* — Maintenant, si nous voulons jeter un coup d'œil rapide sur les moyens mis en œuvre par l'homme pour calmer l'agitation, l'irritation de ses semblables, ou des animaux soumis à son empire, nous aurons à constater 1° l'influence manifeste du regard, du sourire, de l'expression de la face ou de la physionomie, du geste et de l'attitude ; 2° la puissance de la parole, du chant et celle de la musique, enfin de tout ce qui est harmonieux. Aussi, la médecine appelle-t-elle souvent ces moyens à son aide. Mais celui qui possède l'art de gouverner les hommes plus ou moins disciplinés civilement, militairement ou religieusement, ou bien les animaux dressés pour ses usages, emploie d'abord tous ses moyens pour calmer, soit l'irritation, les troubles, indices des maladies des sociétés humaines, soit le désordre survenu dans les troupeaux de ses animaux domestiques Si, pour arriver à son but, il peut être obligé, comme dans l'art médical, de recourir à des moyens de rigueur, soit de répression, soit de compression, par le châtiment ou la punition, c'est toujours là le dernier moyen pour obtenir le calme, dans toute société d'êtres animés plus ou moins intelligents, dont les membres sont agités par des passions qui tendent à détruire l'harmonie. — Mais, si la raison humaine ne peut se refuser à admettre ces dures nécessités, elle répugne à croire aux soulagements, aux secours dits meurtriers, que les convulsionnaires de Saint-Médard (*voyez* les articles Contemplation, Convulsions et Convulsionnaires) se faisaient administrer. Ces moyens calmants demandés avec pleurs, avec gémissements, par ces convulsionnaires, étaient des coups énormes de bûches, de barres de fer, de pierres, de pieux pointus, dirigés, soit sur le dos, soit sur le sein ou au creux de l'estomac. Et, le croirait-on? ces épouvantables coups causaient toujours un contentement proportionné à la violence avec laquelle ils étaient appliqués. Pourrait-on croire de nos jours qu'une jeune fille de 22 ans, recevant sur le creux de l'estomac 160 coups d'un chenet, pesant de 25 à 30 livres, frappés si violemment qu'ils semblaient devoir écraser tous les viscères, pût s'écrier avec un air de contentement peint sur son visage : *Ah! que cela est bon! ah! que cela me fait du bien! Courage! mon frère, redoublez encore de force si vous pouvez!* On peut consulter à ce sujet l'article *Convulsionnaires* du grand *Dictionnaires des sciences médicales*, auquel nous avons emprunté ce fait, que le docteur Montègre a cru devoir citer textuellement, en s'écriant avec raison, que *l'esprit est révolté à l'aspect de ces hideuses facéties.* Ces faits incroyables pourront être appréciés dans différents articles du *Dictionnaire de la conversation*, déjà indiqués, et, de plus, aux mots Extase, Exaltation, Magnétisme, Miracle, Sostilége. Pour achever notre énumération des moyens calmants, nous ne devons point passer sous silence ceux auxquels les pieux cénobites, les personnes religieuses cloîtrées, ou celles qui faisaient vœu de chasteté, avaient recours pour calmer l'effervescence des sens rebelles à leur volonté. En outre des précautions du régime alimentaire, la médecine leur prescrivait autrefois dans ce but le nitre, le camphre, le nymphæa ou nénuphar, et les émulsions avec les semences froides, distinguées en *majeu-*

res (graines de concombre commun, de melon, citrouille et de courge), et en *mineures* (graines de laitue, de pourpier, d'endive et de chicorée sauvage). A ces moyens doux, le rigorisme en ajoutait d'autres, tels que le redoublement de prières, le jeûne, l'abstinence, le cilice, la haire et la discipline, qui ne réussissaient pas toujours aussi bien, et dont certains avaient même quelquefois un effet tout contraire. La raison, l'humanité, l'esprit religieux, acceptant les lumières de la physiologie, doivent, non seulement faire justice aujourd'hui de toutes ces erreurs, mais encore proclamer la haute portée des vérités dévoilées par l'expérience, qui nous montre le rapport intime entre le physique et le moral, et la possibilité de perfectionner la nature humaine, placée dans des conditions sociales favorables à un plus grand développement simultané de ses facultés organiques et intellectuelles. LAURENT.

CALMAR (UNION DE). — Les royaumes de Danemarck, de Suède et de Norwége après avoir été long-temps agités par des troubles intestins, furent réunis en un seul état par la reine Marguerite, surnommée la *Sémiramis du Nord*, et fille du roi de Danemarck Waldemar III. En 1397, désirant fondre les trois royaumes en un seul et même corps politique, elle en convoqua les états à Calmar, et y fit reconnaître et couronner, en qualité de son successeur, son petit-neveu Éric, fils de Vratislas, duc de Poméranie, et de Marie de Mecklembourg, fille d'Ingeburge, sœur de Marguerite. L'acte qui ordonnait l'union perpétuelle et irrévocable des trois royaumes fut approuvé dans cette assemblée. Il portait que les États-Unis n'auraient, à toute perpétuité, qu'un seul et même roi, qui serait élu d'un commun accord par les sénateurs et les députés des trois royaumes; qu'on ne s'écarterait pas de la descendance du roi Éric, s'il venait à en avoir; que les trois royaumes s'assisteraient mutuellement de leur forces contre tous les ennemis du dehors; que chaque royaume conserverait sa constitution, son sénat et sa législation particulière, et serait gouverné par le roi conformément à ses propres lois. — Cette union, quelque formidable qu'elle semblât être au premier abord, n'était cependant que faiblement cimentée. Un système fédératif de trois monarchies divisées entre elles par des jalousies réciproques, par une diversité de formes, de lois et de coutumes, n'offrait rien de solide ni de bien durable. La prédilection, d'ailleurs, que les rois de l'Union successeurs de la reine Marguerite montraient pour les Danois, la préférence qu'ils leur accordaient dans la distribution des grâces et des gouvernements, le ton de supériorité enfin, qu'ils affectaient envers les nations alliées, durent servir naturellement à nourrir les animosités et les haines, et à soulever les Suédois contre l'Union. Après plus d'un siècle d'une lutte acharnée, l'Union de Calmar fut à jamais rompue, et la Suède redevint indépendante sous Gustave Wasa.

A. S—R.

CALMARS, animaux mollusques, rangés parmi les *céphalopodes* à 10 pieds, dans la famille des *seiches*; ils répandent autour d'eux, lorsqu'on les inquiète, une espèce d'encre ou liqueur noire; de là, suivant les étimologistes, le nom de calmar, du latin *theca calamaria* (écritoire), qu'on leur a donné. En Languedoc, on les appelle *calamars* ou *ganglio*; en Saintonge, *casserons*; en Provence et à Venise, une espèce est dite *tothena* ou *totena*, et à Marseille, *tante*: noms évidemment dérivés du mot grec *teuthos*, par lequel Aristote les désigne. Le nom latin des calmars est *loligo*. — Les calmars sont très bien décrits par Aristote, qui les sépare avec raison des seiches, avec lesquelles Linné les a confondus. Ils s'en distinguent, en effet, par leur corps alongé, muni d'ailes ou nageoires à la partie inférieure du sac seulement. Ils ont un test interne, mince, corné, et transparent comme du verre, semblable à une plume, comme l'ont dit les anciens On a trouvé quelques-uns de ces tests qui étaient de la lon-

gueur d'un pied, ce qui suppose une assez grande taille dans certaines espèces. La bouche, chez ces animaux, est terminale, et entourée, comme chez tous les mollusques décapodes, de 10 bras ou tentacules, ordinairement garnis de ventouses. Deux de ces bras sont plus longs que les autres. — Plusieurs espèces se trouvent assez abondamment sur nos côtes; on les rencontre quelquefois aussi en pleine mer. Ces animaux se tiennent dans les algues et sur les rochers, y font la guerre aux poissons et aux autres animaux marins, dont ils détruisent une grande quantité. Ils pondent leurs œufs en grand nombre, et les disposent en tubes ou grappes cylindriques de consistance gélatineuse ; ces œufs ne se développent heureusement pas tous; ils deviennent en partie la proie des poissons, ou bien sont rejetés sur le rivage et s'y dessèchent. Bohadsch a évalué à 39,760 le nombre d'œufs contenus dans une seule masse de grappes qu'il a observée. — Athénée et Aristophane nous apprennent que de leur temps les gens du peuple mangeaient des calmars. Apicius (*De re culin.*, liv. IX, chap. 3) donne la manière dont on les accommodait. Du temps de Rondelet, on les estimait assez; il dit qu'on les préparait, avec leur encre, dans une sauce au beurre ou à l'huile, avec des épices et du verjus. Dans l'Archipel et sur les côtes d'Italie, cet usage existe encore. Les pêcheurs leur font une guerre cruelle; parce qu'ils détruisent beaucoup de poisson. A Terre-Neuve, on les coupe en morceaux, et on s'en sert comme d'appâts pour la pêche de la morue. P. G.

CALME (philosophie et physiologie). *Etre* et se *mouvoir* sont les deux phénomènes les plus généraux exprimés abstractivement. Au premier, se rattachent les idées d'existence, de substance matérielle, corporelle ou spirituelle agitant la matière et tous les corps qu'elle constitue. N'allez pas croire ces idées trop abstraites, trop élevées pour toutes les intelligences. Du moment où elles existent dans le langage le plus usuel chez tous les peuples de l'univers, elles sont pour la raison humaine qui ne se renie pas la base de toutes les croyances scientifiques et religieuses. Elles apparaissent aux yeux de l'observateur sevère et positif, comme un fait constant dans le passé, dans le présent et probablement toujours dans l'avenir. Si au dire de certains esprits qui se renient sans doute, il pouvait y avoir illusion dans une partie de ces croyances, pourquoi ce qu'ils regardent comme une illusion est-il considéré comme constamment préférable par d'autres esprits tout aussi élevés dont les doctrines sont fondées sur la connaissance expérimentale plus approfondie de toute la nature humaine? C'est dans l'observation des actes de ces esprits supérieurs qui sont la gloire de l'humanité; c'est dans ces manifestations sublimes, qui excitent en nous les idées de divinisation, que le physiologiste et le poète doivent venir étudier cet état de l'ame qui n'est ni l'*extase*, ni l'exaltation tranquille, ni le sommeil lucide, ni le *collapsus* intellectuel; cet état qu'on nomme le *calme moral*, dans lequel la raison humaine, écoutant les leçons du passé, interrogeant l'avenir, reçoit ses inspirations de tous les faits du présent auquel elle assiste. Mais pour que cet état soit *le calme vrai*, le calme de la grandeur d'ame qui nous paraît colossale, qui commande le respect et l'admiration, il faut qu'il soit indépendant de toutes les circonstances de malheur et de bonheur qui tendent sans cesse à le troubler, à en altérer la pureté ; il faut qu'il se manifeste, dans toutes les situations extrêmes et intermédiaires de la vie, toujours le même, toujours dominant; imposant la loi aux autres, toujours commandé et dominé par la religion de l'honneur, par le sentiment énergique du devoir envers ses semblables, envers soi, envers l'auteur de toutes choses ou la cause suprême de l'harmonie universelle. Il faut donc le concours rare d'une intelligence vaste, d'une raison supérieure et des passions les plus nobles, les plus pures, pour constituer *le calme* de la grandeur d'âme.

Cet état peut donc être considéré comme l'équilibre parfait résultant de l'action de toutes les forces de la nature humaine; mais cet état n'est pas *le repos*, *l'inaction* : loin de là, on le considère comme la condition la plus favorable pour l'activité et le progrès de l'entendement humain ; aussi, toutes les intelligences qui disent aimer et vouloir ce progrès recherchent cette condition, croient même y être ou pouvoir s'y placer à volonté ; mais bientôt, malgré les prétentions élevées, malgré le pompeux étalage des opinions philosophiques, les actes de la vie privée viennent souvent démentir formellement la sincérité des actes de la vie publique et nous montrer dans tout son jour le contraste du grandiose apparent avec l'*ignobilité* réelle. Eh bien ! faut-il dans l'époque où nous vivons, qualifier de torpitude, d'hypocrisie, de tartuferie, d'égoïsme repoussant, ces combinaisons naturelles ou forcées de ce qu'on nomme le savoir-faire, l'esprit d'intrigue, avec une haute intelligence, avec l'amour de la gloire, de la publicité, de la renommée? Ou bien faut-il se demander, dans des moments de *calme*, si notre organisation sociale permet et tolère ces honteuses transactions du savoir avec une immoralité plus ou moins patente? De ce qu'on pourrait répondre affirmativement à cette dernière question à certaines époques de la vie des sociétés humaines, doit-on conclure que le fait est constant et perpétuel? mais si la marche ascendante de la nature humaine est considerée de nos jours comme une vérité plus ou moins sentie, révélée par l'histoire ; si cette opinion philosophique paraît fondée sur une masse imposante de faits bien vérifiés, on peut donc prévoir ou espérer scientifiquement que le progrès des doctrines sociales et religieuses fera disparaître ces nécessités hideuses de l'alliance de la capacité réelle et de l'immoralité effective ou simulée. L'espérance, la foi dans la perfectibilité progressive de la nature humaine doivent donc nous inspirer ce *calme* dans lequel, appréciant le passé et le présent, on peut se mettre à l'œuvre pour un meilleur avenir plus ou moins immédiat. C'est en effet dans *le calme le plus parfait* de l'ame que la raison humaine la plus élevée peut, en proclamant cette haute indulgence pour les personnes, qu'on nomme *charité*, travailler à la réforme des mœurs dans les époques critiques, en employant les moyens les plus nobles, les seuls dignes d'elle, la puissance de la parole et celle de l'exemple. Dans ce calme philosophique et religieux, le génie du progrès n'a qu'à se montrer pour faire pâlir le scepticisme au sourire amer, l'éclectisme à la démarche chancelante et le *positivisme* ultrà-matériel, qui croit tout vivifier en détruisant la vie spirituelle. S'il parle et s'il se met à l'œuvre, il pourrait mystifier, confondre ses ennemis ; mais il aime mieux les entraîner, les conquérir, les épurer et faire leur bonheur en leur apprenant à le connaître. *Ce calme imposant de l'esprit de progrès* contraste d'une manière remarquable avec l'agitation, la turbulence de l'esprit de parti, de coterie, de famille, dont les conceptions toujours étroites tirent le plus souvent source d'un égoïsme qu'on voit toujours poindre aussitôt qu'il croit pouvoir réussir. — Ne bornons point là ces considérations très rapides sur *le calme nécessaire* pour étudier avec fruit le mouvement de la vie des sociétés humaines, pour méditer sur les causes de la décadence, de la ruine et de la renaissance de la grandeur des nations, pour profiter enfin des leçons de l'histoire naturelle du genre humain. De ce point de vue très élevé, nous pouvons nous élever encore pour contempler le spectacle du gouvernement des mondes, ou descendre dans la vie sociale pour observer le mouvement hiérarchique des individus, non seulement de l'espèce humaine, mais encore de tous les êtres animés, et de tous ceux qui végètent. C'est alors que le besoin du *calme scientifique* se fait le plus sentir généralement ; aussi l'exige-t-on pour éviter les illusions, les méprises, les erreurs. Mais ici le calme n'est

utile que pour se tenir en garde contre les causes nombreuses de déception. On peut être ou n'être pas *table rase*, avoir ou n'avoir pas d'opinions préconçues, de préventions ni pour ni contre; il suffit de savoir et pouvoir être *calme* pour éviter tous les inconvénients, lorsqu'on a acquis, par l'étude et par l'expérience, une grande habileté à se servir des principes, des sciences et des instruments de l'art. Mais ce calme scientifique, nécessaire pour se prémunir contre l'erreur dans toutes les branches de connaissances humaines, pourrait être troublé par l'idée d'un danger qui nous environne, et c'est alors que par une forte réaction morale il peut se conserver intact et devenir *héroïque*, non seulement chez l'homme de guerre, mais encore chez l'homme de paix ou le ministre des cultes religieux, chez tous les agents du pouvoir administratif et judiciaire, chez le savant, le médecin, chez tous les hommes qui sont mus par le sentiment du devoir et du dévouement aux grands intérêts sociaux. Enfin le calme a dû paraître sublime et exciter en nous l'idée de sentiments plus qu'humains, l'idée de sainteté, lorsque les victimes des persécutions religieuses et politiques, conservant toute la sérénité de l'ame, marchaient au supplice avec résignation et répandaient la parole vivifiante qui fait germer la vertu pour les plus grands intérêts de l'humanité. Ce calme sublime, qui sanctifie pendant la vie ou au moment de la mort, contraste merveilleusement avec la froide impassibilité du scélérat qui méprise ses semblables, les sacrifie à ses vues personnelles, et qui, arrivé au faîte des grandeurs par la voie de l'intrigue et du crime, persifle la probité et les sentiments les plus nobles. En effet, le calme de la sainteté, inébranlable au sein des tourments les plus affreux, inspire l'amour, la vénération, et exhale encore le parfum de la vie morale après la mort, tandis que l'imperturbable impassibilité du crime est un cadavre moral qui nous glace d'horreur et d'effroi, et répand autour de lui l'infection et la mort pendant la vie physique. — Nous avons dû d'abord étudier le calme sous un point de vue philosophique et dans son actualité par rapport aux circonstances; si l'on nous objectait que les diverses espèces de cet état physiologique que nous avons indiquées sont autant d'exaltations ou d'exagérations différentes des facultés de l'ame, nous répondrions qu'en effet toute la partie la plus noble de la nature humaine grandit et s'élève prodigieusement, mais elle réagit alors avec tant d'intelligence, avec une raison si supérieure, soutenue par une passion si pure pour le bien, qu'on est forcé de constater qu'il y a harmonie et équilibre parfait entre ces trois grandes manifestations, qui sont elles-mêmes en raison directe de l'intensité des circonstances extraordinaires contre lesquelles la réaction est dirigée. Il n'y a donc pas lieu d'admettre ici une exaltation, une exagération dans laquelle les rapports des facultés entre elles et avec les circonstances sont toujours rompus. Dans le *calme*, ces rapports existent toujours et l'agrandissement, l'élévation de la pensée, sont toujours harmoniques, quels que soient leurs degrés. En effet, les idées sont nettes, les jugements sûrs, les raisonnements justes et précis, et l'ordre du travail de l'esprit, élaborant avec succès les plus hautes conceptions, fait éprouver un charme, une suavité, un bonheur si doux et si pur, qu'on voudrait toujours en prolonger la durée. C'est alors que cette harmonie sublime de l'intelligence, de la raison et des passions nobles retrempées et rehaussées dans le malheur, se manifeste par ces accents qui entraînent, qui subjuguent, par l'expression du regard qui demande et commande la sympathie. C'est alors le *calme de l'amour* ou *l'amour calme* et durable de tout ce qui est grand et beau, dans les arts, dans les sciences, dans la haute moralité qui perfectionne, étend les relations sociales; dans cette philosophie religieuse qui, n'accordant la liberté qu'à la vertu, comprend et formule les plus grands besoins de l'huma-

nité, qui doit ultérieurement grandir dans la durée des siècles, mais dans les limites qui lui ont été assignées. Cet amour calme, tranquille et durable des grands intérêts de l'humanité, qui produit l'abnégation de soi-même, a pu, a dû être ridiculisé, calomnié même, abreuvé d'amertume, couronné d'épines, a dû porter la croix, succomber sous la croix, sembler mourir du supplice de la croix. Mais cet amour calme religieux qui veut le progrès de la science, de l'ordre, de la liberté éclairée par la vertu, ne peut jamais être vaincu par l'erreur et l'égoïsme : il vivifie sans cesse les ames pures, il entraîne et purifie peu à peu les hommes faibles qu'il fortifie, les énergumènes qu'il adoucit ; il montre à tous le vrai bonheur et la vraie lumière marchant ensemble et se tenant toujours étroitement unis. — Jusqu'ici, cherchant à donner une idée du calme nécessaire à l'homme dans toutes les conditions de la vie sociale, notre attention s'est toujours dirigée sur le *calme méditatif* des génies que l'histoire nous désigne comme les plus grands, les plus élevés, et animés des passions les plus nobles, parce qu'ils ont su formuler à diverses époques tous les besoins de l'humanité, et lui communiquer une impulsion qui se soutient plus ou moins long-temps à travers les siècles. De semblables prétentions ont été élevées de nos jours. Un philosophe moderne (Saint-Simon) a présenté des vues générales neuves sur l'histoire, et le progrès des sociétés humaines. Il a créé une école qui l'a considéré comme le Socrate de notre époque, ou comme le précurseur d'un nouveau Messie. Mais à peine cette école s'est-elle constituée que le schisme s'y est glissé et l'a divisée en trois camps. A la tête du premier se trouve un médecin qui, dans un ouvrage intitulé : *Introduction à la science de l'histoire*, annonce un *nouveau christianisme*. Le chef du deuxième camp, qui est représenté par les rédacteurs de la *Revue encyclopédique*, est mort dernièrement. Enfin, le troisième est gouverné par l'auteur d'une lettre sur le *Calme*, qui plus tard s'est proclamé lui-même le *Nouveau Messie*. (*Voyez* le *Globe*, journal de la religion saint-simonienne, n° du 20 avril 1832). Cette lettre, sous le titre : *Père Enfantin à Charles Duverrier* (*voy.* le *Globe*, etc., du 18 juin 1831), écrite en style mystique, pourrait bien n'être aux yeux des hommes plus calmes de notre époque qu'un échantillon des nombreux moyens de mystification mis en œuvre par le nouveau prophète. Ce prétendu calme du nouveau mysticisme religieux contraste d'une manière remarquable avec l'activité ou l'agitation passionnelle d'un autre nouveau philosophe (Charles Fourier), qui, niant le progrès indéfini de la nature humaine, croit pouvoir appliquer la loi newtonienne au mouvement social, et en expliquer tous les phénomènes par la théorie de l'attraction passionnelle formulée en valeurs numériques. Toutes ces idées plus ou moins ultra-philosophiques ont eu trop de retentissement pour que nous ne nous croyions point dispensés d'en parler davantage. La presse les a répandues suffisamment et continue même de les remanier sous diverses formes. Sans nier qu'elles aient produit quelque effet, on est cependant forcé d'avouer que le *calme du positivisme égoïste* de notre époque n'en a nullement été ébranlé. L'avenir n'en appartient pas moins aux *idées philosophiques vraiment progressives*, et l'histoire parlera pour elles en les appréciant. Nous devons faire remarquer qu'avant la publication de ces prétendus dogmes nouveaux de la philosophie moderne, un écrivain célèbre (M. l'abbé de La Mennais) avait démontré dans un ouvrage remarquable le *calme de l'indifférence en matière de religion*; mais ce calme conduit à l'insensibilité, à la mort de la morale. On sait que ce philosophe chrétien et son école ont travaillé avec ardeur, et sont toujours dans le mouvement qui leur semble devoir amener la régénération et le progrès du catholicisme chrétien. Ainsi, partout où nous observons le *calme* produit par des causes très variées, nous constatons le

mouvement qui en forme le contraste. Mais dans cette constatation du calme envisagé sous un point de vue philosophique général, et comparé au genre d'agitation ou de mouvement qui en est l'antithèse, on ne peut être indifférent en présence du *calme du génie du bien, de celui du génie du mal* et du *calme du doute ou de l'indifférence*. Eh! pourrait-on l'être quand ces deux derniers produisent la mort, l'état cadavérique des sociétés humaines, quand le premier les crée, les régénère, les fait jouir d'une vie plus pure, plus belle, plus harmonieuse. — On ne peut nier que de nos jours l'agitation de la vie intérieure amène souvent celle de la vie extérieure, et réciproquement; on sent donc toute l'importance du calme moral présidant à la conduite des chefs de famille, de son influence sur l'éducation des enfants, et de l'énorme force morale qui en résulterait pour la civilisation. Dans ce vouloir réciproque et unanime du bonheur dans la vie de famille et dans la vie sociale, qui contrastent si singulièrement de nos jours, il n'y aurait point à craindre cette uniformité qui amène l'ennui et la monotonie, puisque les variétés d'individus, d'âge, de sexe et de conditions sociales, s'harmonisant ensemble dans un mouvement régulier, concourraient pacifiquement à l'intérêt commun par tous les genres d'activité propres à chaque individu. Ainsi ce calme de l'ame produit par le sentiment du bonheur de la vie de famille et de la vie civile, loin d'être la cause d'une stagnation générale des affaires et des esprits, permettrait au contraire le plus grand développement de l'humanité sous l'influence de l'exercice plus libre de toutes ses facultés habilement dirigées et savamment refrénées par l'esprit du vrai progrès, pour en prolonger la durée, pour éviter les chutes, les rétrogradations, et surtout pour préparer à nos derniers neveux des voies encore plus larges et plus sûres que celles déjà parcourues. Ce calme de bonheur progressif des sociétés humaines, qui grandissent lentement par l'effet des conquêtes pacifiques de la morale, contraste avec le calme factice du bonheur de certains peuples, acquis rapidement au détriment des autres nations, par suite de conquêtes dues à la force des armes. On a toujours vu ce dernier calme ou précéder les agitations guerrières qui ont amené le démembrement des états, ou produire la corruption des mœurs et la décadence des empires et de la grandeur des nations. L'histoire nous a suffisamment éclairés sur ces deux points importants. — Étudions maintenant le calme au point de vue physico-physiologique, le plus général. Aux yeux des naturalistes philosophes les plus téméraires, qui ont voulu sonder l'infini, l'immensité de l'espace est apparue remplie par une matière subtile, atomique, tourbillonnant ou dans un état de *calme*, et se prêtant au mouvement des grands corps astronomiques. L'astronome découvre dans ces corps, à l'aide du télescope, des phénomènes qui font soupçonner des alternations d'agitation et de calme à leur surface ou dans leur atmosphère. Le physicien, le géologue et tous les observateurs qui n'ont aucune notion de la météorologie ni de la géologie connaissent, les uns scientifiquement, les autres par expérience, les phénomènes d'agitation insolite de l'écorce du globe (tremblements de terre), l'état calme ou fixe habituel du sol sur lequel nous vivons, et toutes les vicissitudes de repos, de mouvements et de commotions de l'atmosphère, depuis le *calme plat* ou l'absence du plus léger souffle de vent jusqu'à ces terribles ouragans qui sont l'effroi et le fléau des climats de la zone torride. Dans le règne végétal, l'absence d'agents de mouvements spontanés et volontaires est cause de l'immobilité de leurs parties pendant le calme de l'atmosphère. Leur agitation résulte toujours d'un mouvement communiqué par les vents. Chez quelques plantes cependant (sensitive, berberis, hedisarum girans, etc.), certaines parties (feuilles, étamines, folioles) offrent des alternations de mouvement et de repos qui n'ont aucune analogie avec les phé-

nomènes d'agitation et de calme que nous allons observer dans les animaux. — Pour bien interpréter ces deux états de calme et d'agitation des fonctions vitales, qu'il est impossible d'isoler complètement dans l'étude, il est nécessaire de faire connaître que les mouvements organiques, les uns moléculaires et cachés, et les autres plus ou moins rapides et évidents, ainsi que toutes les fonctions de l'instinct et de l'intelligence, s'exercent habituellement suivant un rhythme propre à chaque âge, à chaque sexe, pendant la veille ou dans le sommeil. Au-dessous de ce rhythme normal, d'un plus ou moins grand nombre de fonctions plus ou moins importantes, il y a trouble de tout l'organisme quand les autres fonctions résgissent contre ce ralentissement, ou bien il y a collapsus et dépression des forces quand l'organisme est enrayé et ne peut réagir. Dans ces deux cas, en ramenant les organes à leur rhythme normal, on remédie au trouble, au collapsus, et on rétablit le calme dans tout l'organisme. Lorsqu'au contraire les mouvements organiques sont accélérés, très fréquents d'abord et enrayés ensuite, par oppression des forces, c'est-à-dire par pléthore sanguine ou concentration nerveuse, dans un ou plusieurs points de l'économie animale plus ou moins importante à la vie, l'agitation ou l'oppression qui surviennent sont en raison directe de la réaction plus ou moins forte de l'enrayement des autres organes. Il faut que le médecin sache bien discerner ces deux états, pour savoir faire concourir tous les moyens propres à ramener le calme en ralentissant d'abord les mouvements organiques bien au-dessous du rhythme ordinaire, pour les ramener ensuite peu à peu à ce rhythme qui est celui de la santé parfaite. Ces indications générales sur le passage de l'état de trouble des fonctions à celui de leur exercice régulier, qui fait naître la sensation de calme, de bien-être, doivent suffire. Nous ne pourrions entrer dans toutes les spécifications de ces sentiments de bonheur et de calme, soit après les accouchements, après les opérations graves de la chirurgie, soit pendant la convalescence des maladies plus ou moins douloureuses. — Nous ferons remarquer qu'un certain nombre de fonctions, indispensables à la conservation de la vie individuelle et à la reproduction de l'espèce, déterminent d'abord des appétits, ensuite des besoins, enfin des tourments qu'il faut nécessairement faire cesser ou apaiser. C'est ainsi qu'on dit *calmer* la faim, la soif, les besoins impérieux des diverses excrétions, la fureur érotique ou aphrodisiaque, le satyriasis. A l'agitation de la veille, à l'insomnie, doivent succéder le repos et le sommeil calme et tranquille, pour que la réparation des forces ait lieu; aux illusions des sens pendant la jeunesse, faites succéder les vérités de l'expérience, et vous préfererez le calme de l'amitié aux tourments de l'amour. Les émotions légères ou fortes, les agitations et les plaisirs recherchés par ces ames ardentes et oisives qui, n'ayant point trouvé l'objet de leur sympathie, s'abandonnent aux amours illégitimes, sont-ils préférables au calme que procurent un amour chaste, le travail et l'accomplissement des devoirs sociaux? Partout où il y a des règles établies, on trouve à côté quelques exceptions; mais je doute qu'à l'aide de ces dernières on puisse justifier les écarts. C'est surtout en passant de l'état de langueur produit par les peines morales, le chagrin, la tristesse, la honte, ou de l'état d'agitation déterminé par l'envie, la jalousie, l'ambition, le dépit, le mépris, la haine, le dégoût, l'horreur, la colère, la fureur, la rage et le désespoir; c'est surtout en passant, dis-je, de ces deux états, déterminés par toutes ces passions, à la tranquillité d'esprit, au repos moral ou même à une passion gaie, qu'on goûte la douceur du calme dont on était privé. Aussi, les personnes naturellement sensibles, bonnes, humaines, bienveillantes, qui souffrent des peines des autres, qui jouissent des satisfactions des autres, s'empressent-elles de voler au-devant des malheureux pour soulager leurs

maux, pour apaiser leurs douleurs, pour partager avec eux ce moment de bonheur où le calme physique et moral leur est rendu. Soyez artiste ou poète, soyez bon, humain et sensible, en parcourant les galeries où sont les tableaux des grands maîtres, vous admirerez toujours la beauté des figures et des attitudes qui respirent le calme de l'ame dans tous les âges : chez ce beau nourrisson, chez cette jeune mère, vous remarquerez le sourire et le calme de la vie qui commence, et celui du bonheur maternel; chez ce vieillard qui s'éteint après une vie longue, laborieuse et tranquille, entouré d'une nombreuse famille qu'il bénit, vous apercevez encore le *calme de la vertu* qui sait mourir; ce sera bientôt le *calme de la mort*, et le morne silence de la douleur des parents. Parcourez encore ces longues galeries, et, parmi les figures qui peignent le calme dans toutes les conditions sociales, n'oubliez pas de porter votre attention sur celles des chanoines et surtout sur celles des bénédictins qui ont rendu tant de services aux lettres, aux sciences historiques : on constate ainsi ces beaux résultats obtenus par l'amour de l'étude dans le *calme d'une retraite religieuse*. — Nous ne pousserons pas plus loin ces observations, et nous y joindrons quelques courtes réflexions sur les caractères physionomiques du *calme de l'ame*. Quoique, dans cet état, l'expression doive être intermédiaire entre la physionomie des passions tristes et celle des passions gaies, cependant la physionomie du calme plus ou moins méditatif s'anime d'une part sous l'influence du travail de l'entendement humain, et, de plus, elle reçoit plus ou moins de reflet des circonstances de bonheur et de malheur dans lesquelles se manifeste cet état. Il y a donc nécessairement dans l'expression du calme de l'ame un certain *laxum* relatif à son intensité, à son élévation et à la nature des circonstances où il s'exerce; ce qui prouve évidemment que le calme de l'ame n'est pas le repos ni l'agitation, mais bien un équilibre parfait de toutes les forces de la nature humaine. Cet état procurant à l'homme les jouissances, non les plus vives, mais les plus pures et les plus durables, nous avons dû nous attacher à en faire ressortir toute l'importance, toute la dignité, tant au point de vue philosophique que sous le rapport physiologique. Il est en effet la condition indispensable pour nous harmoniser avec toutes les circonstances dans lesquelles nous sommes appelés à vivre. *Calmer un ami malheureux*, c'est presque lui rendre le bonheur, c'est le relever pour qu'il puisse le ressaisir. *Calmer un ennemi furieux*, c'est le désarmer. Dans les hautes régions de la société, le regard, le calme imposant du juste, suffirait pour calmer et comprimer les agitations de l'intrigue. Quant au calme de l'indifférence, de l'insensibilité, de l'*hébétude*, qui succède à l'aliénation mentale plus ou moins furieuse et désordonnée; quant au calme de l'idiotisme, le caractère commun de leur physionomie est la nullité d'expression à des degrés différents, qui sont en rapport avec l'intensité de la suspension, de la diminution ou de l'affaissement de la vie morale. Tous ces calmes sont voisins par leur expression et par leurs effets du *calme de la mort*. (*V.* PHYSIONOMIA.) — Le mot *calme*, suivant Huet, vient du grec *malakos*, mou, d'où le nom latin *malacia*, signifiant calme, qui se trouve dans les *Commentaires de César*. Gattel prétend que de *malacia* on aurait fait *malacus*, et, par transposition de lettres, *calamus*, puis *calmus*, que nous avons ensuite francisé. Cette étymologie, si elle est vraie, aurait-elle sa source dans la douceur du contact des corps mous? et en effet, on dit dans le style figuré, que *notre ame est bercée mollement par de douces espérances*. Quoi qu'il en soit, une fois introduit dans notre langue, le mot *calme*, employé substantivement ou adjectivement, a dû figurer dans un grand nombre de locutions vulgaires, poétiques, littéraires, philosophiques et religieuses. Ses dérivés sont les verbes *calmer*, *se calmer* et le substantif *cal-*

mant, moyen médicament (*voy.* ci-dessus, p. 26). Girard (*Dict. des synon.*) regarde les mots *tranquillité* et *paix* comme synonymes de *calme ;* il donne à ces trois noms, pour caractère commun, une situation exempte de trouble et d'agitation ; il les nuance ensuite ainsi qu'il suit : *tranquillité*, situation considérée en elle-même dans le temps présent, indépendamment de toute relation ; *paix*, situation par rapport au dehors et aux ennemis ; *calme*, situation par rapport à l'événement passé ou futur, c'est-à-dire succédant à l'agitation ou la précédant. « On a, dit-il, la *tranquillité* avec soi, la *paix* avec les autres et le *calme* après l'agitation. » (*V.* les autres exemptes dans l'ouvrage ci-dessus cité). — Nous prions maintenant nos lecteurs de ne point s'étonner que nous ayons été entraîné à mentionner une si grande variété de calmes, puisqu'il est vrai que nous sommes agités pendant la vie de tant de manières diverses. Nous devons maintenant réduire et ramener toutes ces variétés à deux sortes, savoir : le calme résultant de l'équilibre des forces physiques et morales, et le calme produit par l'affaissement ou l'absence de ces forces. Ce dernier est un état plus ou moins prolongé dans lequel un être vivant perd ou n'a plus, ou a perdu complètement le sentiment du *moi* physique et du *moi* moral, malgré l'action des circonstances qui l'excitaient auparavant. Ses degrés sont l'indifférence, l'insensibilité et la mort. Le premier, au contraire, est la situation plus ou moins durable d'un être animé placé dans des conditions qui excitent en lui les idées de plaisir et de bonheur qu'il apprécie expérimentalement. Ces phénomènes, ayant leur siége principal dans tout le système nerveux, sont plus ou moins subordonnés à l'état sain de toutes les autres parties de l'organisme. Ce premier calme, résultant de l'équilibre des forces animatrices, se distingue lui-même en deux autres bien distincts (calme physique et calme moral) que nous pouvons maintenant caractériser et définir en recourant à la fois aux lumières de la physiologie et à celles de la philosophie. Le *calme physique* est un état plus ou moins durable du *moi* sentant plus ou moins fortement les avantages et le plaisir de l'harmonie née de l'exercice régulier des organes qui agissent simultanément et successivement dans les limites que la nature leur a assignées, indépendamment des circonstances qui tendent à troubler plus ou moins leur action. *Au physique*, le calme permet d'apprécier les objets matériels, tels qu'ils sont réellement dans leur état statique ou dynamique. — Le *calme moral* est une situation plus ou moins prolongée de la raison humaine, sentant plus ou moins énergiquement le bonheur de s'élever graduellement et de grandir, indépendamment des circonstances sociales, et, jusqu'à un certain point, des douleurs physiques, en se rapprochant d'un type de beauté et de perfection morale qui peut être divinisé et devenir l'objet d'un culte religieux. Le penseur profond (matérialiste ou spiritualiste) ne trouve point ce type parmi ses semblables. Si sa nature sentimentale le porte à en chercher un, il conçoit un Dieu avec tous ses attributs. Le calme moral permet d'apprécier la portée scientifique des conceptions abstraites considérées en elles-mêmes et dans leur application à tous les genres d'activité de la nature humaine. Le calme physique est toujours subordonné au calme moral : quoique celui-ci soit dans une dépendance manifeste du premier, il peut cependant s'y dérober en partie. La physiologie philosophique nous porte donc à proclamer la *prééminence du calme moral*. Nous avons suffisamment indiqué toutes ses variétés, tous ses degrés dans la vie de famille et dans la vie sociale. (*Voyez* Exaltation.) Laurent.

On appelle calme, en termes de marine, l'immobilité de l'air, le contraire du vent ; quand l'atmosphère est en repos et que la mer est unie, on dit qu'il fait *calme plat*. Le premier qui s'avisa de faire dériver le mot *calme* du latin *cala-*

mus (chaume), parce que c'est sous le chaume des cabanes que l'on trouve la paix et la tranquillité si nécessaires au vrai bonheur, celui-là, dis-je, n'était point marin. Le mot calme, à la mer, ne rappelle pas les idées gracieuses qu'il présente à l'esprit quand il sert à désigner une belle soirée d'été, au moment où le soleil vient de se coucher, que tout se tait dans la nature, et que les zéphyrs et les oiseaux n'osent plus agiter le feuillage ; à la mer, le calme est presque toujours accueilli par des malédictions. On bien il enchaîne le navire sur une mer immobile et l'arrête dans sa course, et alors les provisions s'épuisent à bord, l'ennui gagne tous les esprits, les caractères s'aigrissent de cet isolement au milieu des mers dont rien ne fait prévoir la fin ; ou bien il est le fatal précurseur de la tempête, et le navire alors craint pour sa sûreté ; si un coup de vent s'élève soudain fort et violent, et qu'il vienne assaillir le vaisseau sans mouvement, la mâture est exposée à se rompre sous l'effort d'un choc brusque. Dans les parages où règnent des courants, près des rochers, au milieu des brisants, les navires sont entraînés malgré eux sur les écueils, n'ayant devant les yeux que le naufrage et la mort : et cette force inerte, nul effort humain ne peut la vaincre ou la neutraliser; toute rage est impuissante contre elle ; c'est la loi de fer du destin qu'il faut subir. Quand le vent saute d'une direction à une autre, un instant de calme sépare ordinairement ce passage de deux ondulations opposées de l'atmosphère, et la mâture encore court risque de se rompre. Mais il est plus terrible mille fois que la tempête quand il survient tout à coup après l'orage. Qu'importe au navire qui fuit devant les lames la fureur des vents et des flots? c'est en vain qu'ils mugissent et aboient derrière lui, il vole sur les mêmes ailes et en est à peine ébranlé; mais quand l'ouragan a bouleversé la mer presque dans ses abîmes, que le vent a soulevé d'énormes vagues qui se heurtent et se brisent l'une contre l'autre, la masse liquide ne s'arrête pas soudain dès que la cause qui l'a remuée a cessé d'agir, son agitation dure long-temps encore après, et la position du bâtiment devient extrêmement critique : surpris sans mouvement entre deux montagnes d'eau qui s'élèvent au-dessus de ses mâts, il est battu comme un rocher par la vague acharnée contre son flanc et dont la secousse va peut-être l'entr'ouvrir. Malheur ! malheur alors ! chaque lame qui accourt sur lui furieuse et la crête étincelante, peut l'enfoncer et l'engloutir ; il roule violemment, et chaque oscillation menace d'emporter ses mâts et ses agrès ; en vain pour fuir il borde toutes ses voiles, il appelle la brise, l'orage, l'orage encore !... Les voiles, que l'air ne gonfle plus, battent contre sa mâture et ne font qu'augmenter sa détresse. Calme maudit! les marins devraient inventer un autre mot pour le qualifier, à moins que ce ne soit par antiphrase. Quel navigateur a passé la ligne sans avoir le cauchemar du calme ? Sous cette zone brûlante où le soleil dévore, rester exposé à ses rayons sans que l'air soit un instant rafraîchi par un souffle de brise! souffrir de la soif, d'une chaleur étouffante, hâletant, épuisé, pendant des semaines entières! ou assailli par des torrents d'eau, comme des nuages qui crèvent et répandent dans l'atmosphère une chaude humidité, si insalubre que rarement les équipages échappent à sa funeste influence! Dans plusieurs endroits de l'océan Atlantique, et sous une zone assez considérable de l'océan Pacifique, on rencontre des calmes qui ont souvent plus d'un mois de durée. — *Calmer les flots*. Une idée bizarre, qui n'a pu naître que dans une imagination profondément ignorante, s'était accréditée chez quelques esprits inattentifs : on prétendait qu'en répandant de l'huile sur la surface de la mer, on pourrait calmer sur-le-champ la plus violente tempête. Ceux qui croient les sciences physiques assez avancées de nos jours pour expliquer les phénomènes considérés autrefois comme des miracles auraient là une belle occasion de rendre

raison du fameux *Quos ego* de Virgile, et de ce pouvoir du Christ, dont la voix apaisait les flots de la mer. T. P.

CALMET (Dom Augustin), religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes, né le 26 février 1672, à Mesnil-la-Horgne, près de Commerci, en Lorraine, fut l'un de ces écrivains utiles que l'ordre de Saint-Benoît produisit en si grand nombre, et dont nous pouvons à peine aujourd'hui concevoir les immenses travaux, habitués que nous sommes aux continuelles distractions de la vie civile. Après avoir fait ses premières études au prieuré de Breuil et prononcé ses vœux dans l'abbaye de Saint-Mausni, le 23 octobre 1689, dom Calmet alla faire son cours de philosophie à l'abbaye de Saint-Evre et celui de théologie à l'abbaye de Munster. Ce fut là qu'une grammaire hébraïque de Buxtorf lui étant tombée entre les mains, il résolut d'apprendre cette langue; et il se mit à y travailler avec tant d'ardeur et de persévérance que, sans maître et presque sans livres, il en avait déjà surmonté les premières difficultés lorsque ses supérieurs lui permirent de prendre des leçons d'un ministre luthérien nommé Fabre, qui lui en facilita promptement l'intelligence. Dom Calmet approfondit ensuite la langue grecque, et, ainsi préparé, il se mit à l'étude des Écritures, dans laquelle il fit de si rapides progrès qu'il fut bientôt chargé de les expliquer à ses confrères dans l'abbaye de Moyen-Moûtier et ensuite dans celle de Munster. Les leçons qu'il leur faisait servirent de base à son grand ouvrage sur l'Écriture-Sainte, qu'il avait d'abord composé en latin, mais qu'il traduisit en français par le conseil de D. Mabillon et Duguet, et qui parut de 1707 à 1716, en 23 volumes in-4°, sous le titre de *Commentaires sur l'Ancien et le Nouveau-Testament*. Malgré les critiques du savant Fourmont et de Rich-Simon, auxquels d'ailleurs l'autorité imposa silence, dans la crainte de voir s'élever des controverses sur une matière aussi délicate, cet ouvrage obtint un grand succès et eut plusieurs éditions consécutives. L'*Histoire de l'Ancien et du Nouveau-Testament*, et surtout son *Dictionnaire historique et critique de la Bible*, le meilleur et le plus utile de tous ses ouvrages, et qui, dès le principe, fut traduit en latin, en anglais et en allemand, parurent ensuite et vinrent mettre le sceau à la réputation de dom Calmet. Il fut récompensé de ces grands travaux par sa nomination à l'abbaye de Saint-Léopold de Nanci en 1718 d'où il passa, dix ans après, à celle de Senones, qu'il ne voulut point quitter pour un évêché *in partibus* que lui offrait le pape Benoît XIII. En effet, aussi modeste que savant, dom Calmet préféra les douceurs de la retraite aux honneurs qu'il aurait pu obtenir dans le monde, et il consacra le reste de sa laborieuse carrière à la composition d'une foule d'ouvrages historiques dont on ne peut nier l'utilité, mais qui cependant, écrits d'un style lourd, diffus et souvent incorrect, sont généralement moins lus que consultés. On trouve une liste complète de ces ouvrages au commencement de la *Vie de dom Calmet*, publiée par D. Fangé, son neveu, en 1763, in-8°. Nous nous contenterons de mentionner ici son *Histoire universelle sacrée et profane*, l'*Histoire ecclésiastique et civile de la Lorraine*, la *Bibliothèque de Lorraine*, plusieurs histoires généalogiques de diverses maisons de cette province, et enfin son *Traité sur les apparitions des esprits et sur les vampires ou revenants* (Paris, 1751, 2 vol. in-12), ouvrage qui lui valut les sarcasmes de Voltaire, et qui prouve en effet une crédulité bien étrange dans un homme aussi savant. Dom Calmet mourut à Senones le 25 octobre 1757. Voltaire fit le quatrain suivant pour être mis au bas de son portrait :

Des oracles sacrés que Dieu daigna nous rendre
Son travail assidu perça l'obscurité;
Il fit plus, il les crut avec simplicité,
Et fut par ses vertus digne de les entendre.

A. T.

CALMOUKS. (*Voy.* Kalmouks.)

CALOMEL ou Calomelas, du grec *kalos* et *melas*, noir. On donnait autrefois ce nom au proto-chlorure de mercure, que l'on sublimait à plusieurs reprises dans le dessein de le rendre plus doux et de diminuer sa vertu corrosive. Après six sublimations, on l'appelait *calomelas*, et après neuf *panacée mercurielle*. Il est parfaitement reconnu aujourd'hui que ces diverses sublimations n'opèrent aucun changement dans la nature de cette substance. Z.

CALOMNIE, *calumnia*, mot fait du verbe latin *calvo*, tromper, frustrer quelqu'un, et qui exprime en effet l'action la plus dommageable peut-être qu'on puisse commettre à l'égard de son prochain; fausse imputation, qui blesse un homme dans tout ce qu'il a de plus cher et de plus précieux, l'honneur et la réputation; fiel, dit Charron, qui empoisonne tout le miel de notre vie; et, pour la peindre d'un seul coup de pinceau, véritable *assassinat moral*, comme l'a si bien définie un orateur moderne. — Née du mensonge et de la haine ou de l'impuissance, la calomnie est le vice favori du méchant, la maladie incurable des âmes faibles et jalouses. C'est une arme, a fort bien dit M. Arnault, à la portée de tout le monde, et non moins terrible entre les mains du sot qu'entre celles de l'homme d'esprit: la seule différence, c'est que ce dernier vous assassine avec un instrument moins grossier. Calomniez, disent Basile et compagnie, calomniez; il en reste toujours quelque chose. *Si la plaie guérit, il reste au moins la cicatrice*. Voltaire, avec son esprit incisif et si peu charitable, et son goût bien prononcé pour les représailles, veut que, pour la guérir, on écrase le scorpion sur la plaie. Les Russes ont un proverbe, emprunté, je crois, aux Italiens, par lequel ils comparent la calomnie à un charbon, *qui salit quand il ne brûle pas*, et un de leurs meilleurs poètes modernes, M. Krilof, dans une fable traduite par M. Arnault, et que je crois bien aussi avoir lue dans Lessing (car les Russes sont de grands emprunteurs), feignant qu'il s'élève une dispute sur les préséances entre quelques familiers de l'enfer, y fait accorder le pas au calomniateur sur le serpent et sur les autres animaux les plus méchants et les plus immondes. La peur, qui a fait dresser plus d'autels aux divinités malfaisantes que la reconnaissance et l'amour n'en ont élevé aux dieux bienfaiteurs de l'humanité, la peur avait fait aussi de la *Calomnie* l'objet d'un culte révéré chez les païens. Elle était appelée par les Grecs *diabolé* (διάβολή), d'où est venu le nom de *diable*, que nous donnons au démon comme au père du mensonge et de la calomnie. *Calumnia* est encore le nom que les bergers d'Isaac, selon la Genèse (c. 26, v. 20), donnèrent au puits qu'ils avaient creusé aux environs de Gérare, et qui leur fut ôté de force par les pasteurs d'Abimelech, roi de cette contrée. Ainsi, le puits de calomnie c'est le puits de mensonge, d'injustice, de violence, de fraude et d'oppression. — Apelles, devancé par les faux rapports d'un rival à la cour de Ptolémée, roi d'Égypte, éclaira ce prince sur les machinations de son ennemi par la plus belle allégorie qu'ait enfantée le pinceau du peintre ou la plume du poète. En voici le sujet. La *Crédulité*, avec les longues oreilles de Midas, y occupe le premier plan, assise sur un trône; l'*Ignorance* et le *Soupçon* l'environnent. La *Crédulité* tend la main à la *Calomnie*, qui s'avance vers elle, le visage enflammé. Cette figure principale occupe le milieu du tableau; elle secoue une torche d'une main, et de l'autre traîne l'*Innocence* par les cheveux. Cette dernière est représentée sous la forme d'un jeune et bel enfant, qui lève les mains au ciel et le prend à témoin de l'injustice du traitement qu'il éprouve. Devant la *Calomnie* marche l'*Envie* au teint livide, au regard louche, accompagnée de la *Fraude* et de l'*Artifice*, dont elle emprunte le secours pour déguiser sa difformité. A une certaine distance, on distingue le *Repentir*, sous la figure d'une femme en deuil: ses habits sont déchirés; elle est dans l'attitude du dés-

espoir, et tourne ses yeux baignés de larmes vers la *Vérité*, qu'on aperçoit dans le fond, *et qui s'avance lentement sur les pas de la Calomnie*. C'est d'après cette description que Raphaël a composé son beau tableau. Rubens a peint aussi *la Calomnie* sous un emblème plus simple, en lui donnant la forme d'un satyre qui tire la langue. — Voici maintenant un portrait fait de main de maître par un auteur dramatique de la fin du siècle dernier, Beaumarchais, dont la plume, fatale à ses ennemis, a su marier si bien l'ironie et le sarcasme. C'est Basile, dans la comédie du *Barbier de Séville*, qui parle : « La calomnie! vous ne savez guère ce que vous dédaignez : j'ai vu les plus honnêtes gens près d'en être accablés. Croyez qu'il n'y a pas de plate méchanceté, pas d'horreurs, pas de conte absurde qu'on ne fasse adopter aux oisifs d'une grande ville, en s'y prenant bien; et nous avons des gens d'une adresse !... D'abord un bruit léger, rasant le sol comme l'hirondelle avant l'orage, *pianissimo* murmure et file, et sème en courant le trait empoisonné. Telle bouche le recueille, et *piano*, *piano*, vous le glisse en l'oreille adroitement. Le mal est fait; il germe, il rampe, il chemine, et *rinforzando* de bouche en bouche, il va le diable : puis tout à coup, ne sais comment, vous voyez Calomnie se dresser, siffler, s'enfler, grandir à vue d'œil. Elle s'élance, étend son vol, tourbillonne, enveloppe, arrache, entraîne, éclate et tonne, et devient, grâce au ciel, un cri général, un *crescendo* public, un *chorus* universel de haine et de proscription. Qui diable y résisterait ? » Et en effet, par une disposition fatale de notre esprit, le mal trouve généralement plus d'accès que le bien auprès de nous, le mensonge et l'erreur plus de crédit que la vérité; et nous n'avons pas seulement des oreilles complaisantes qui s'ouvrent facilement à l'accusation et se ferment à la défense ou à la justification, mais notre bouche redit et propage bien plus volontiers l'une que l'autre, en lui donnant souvent une extension dont l'exagération et le ridicule, fort heureusement, finissent quelquefois par ôter créance à la calomnie et font qu'elle porte avec elle son contrepoison. — Il y a plusieurs manières de calomnier, par ses paroles ou par son silence, et souvent le dernier moyen n'est ni le moins hostile ni le moins puissant. Il y a même des calomnies en action : pour compromettre une honnête femme qui ne l'avait pas reçu, il suffisait au maréchal de Richelieu, dit M. Arnault, d'envoyer deux ou trois fois sa voiture stationner une heure ou deux devant sa porte. Le même auteur rapporte que le cheval d'un quaker ayant été mordu par un chien sur la patte duquel il avait marché, se mit à ruer et pensa démonter son maître. « Je ne porte pas d'armes, je ne tue pas, dit ce cavalier au barbet, mais je te donnerai mauvaise renommée», et il se mit à crier : *Au chien enragé* ! Le peuple répète après lui *au chien enragé* ! et dans l'instant le chien est assommé. Que d'exemples n'avons-nous pas vus d'un semblable abus de la force, et que d'applications nous pourrions trouver de ce fait! Ainsi, ce n'est pas toujours le faible qui calomnie le fort ; quelquefois ce dernier ne dédaigne pas d'employer un moyen aussi vil pour noircir un front humblement baissé devant lui dans la poussière, mais dont la candeur et la pureté l'offensent. Si la calomnie est toujours un crime, comment doit-on la qualifier dans une pareil cas?—Mais s'il suffit aussi d'être tant soit peu riche et puissant, ou d'être seulement homme public pour être calomnié, si peu d'hommes peuvent résister aux traits acérés de cette arme toujours sûre, il en est cependant quelques-uns contre lesquels ses coups restent impuissants. L'histoire nous apprend que les traits de la calomnie, qui avaient triomphé de Socrate, vinrent s'émousser contre la pureté des mœurs de Caton. « Le sénat vous a calomnié », disait-on à César : et il répondait : « La victoire m'en a vengé à Pharsale. » Dans des temps plus modernes et plus rapprochés de nous, Napoléon répondait aussi à ceux qui l'entretenaient des méconten-

tements qu'excitaient son amour insatiable de la gloire et sa soif toujours renaissante des conquêtes : « Une victoire, un monument de plus me vengeront de la calomnie. » Sur des ames ainsi faites, ainsi trempées, la calomnie, dit-on, n'a pas de prise : c'est la goutte d'huile qui glisse sur une surface polie, sans y laisser de trace de son passage ; c'est le serpent qui mord la lime; il s'use lui-même et se détruit à ce métier. Et moi, je dis : la calomnie, c'est cette goutte d'eau qui tombe incessamment sur un rocher et qui finit par le perçer. —Un poète qui a été long-temps en butte aux traits de la plus noire et de la plus atroce calomnie, J.-M. Chénier, que l'injustice avait aigri et a rendu plus d'une fois injuste à son tour, a consacré à ce vice odieux un *Discours* où, parmi une foule de traits hasardés, de personnalités offensantes, de cruelles et d'odieuses représailles, nous trouvons ce portrait du monstre, qui semble avoir laissé un peu de son venin dans la plaie qu'il lui a faite :

Partout la *Calomnie* a de traits imposteurs
Du genre humain trompé noirci les bienfaiteurs.
Contre leur souvenir elle ose armer l'histoire,
Dans la nuit, sur le seuil du temple de Mémoire,
Elle veille et combat l'auguste Vérité,
Qui s'avance à pas lents vers la postérité,
Aux intrigues de cour c'est elle qui préside ;
Souvent elle embrasa de sa flamme homicide
Le tribunal auguste où dut siéger Thémis.
O juges de Calas, vous lui fûtes soumis !
Ses clameurs poursuivaient Abailard sous la haire,
L'Hospital au conseil, Fénelon dans la chaire,
Turenne et Luxembourg sous les tentes de Mars ;
Denain même la vit sur les pas de Villars;
Et Catinat, couvert des lauriers de Marsailles,
Au lever de Louis la trouva dans Versailles.
Les Cévennes long-temps ont redouté sa voix ;
Elle guidait Ravillac, elle inspirait Louvois.
N'est-ce pas elle encor qui, dans Athène ingrate,
Exilait Aristide, empoisonnait Socrate ;
Qui dans Rome opprimée égorgeait Cicéron,
Ouvrait les flancs glacés du maître de Néron ?
Elle espéra flétrir de son poison livide
La palme de Virgile et le myrte d'Ovide.
Si l'arrêt d'un tyran fait massacrer Lucain,
Chez un peuple asservi chantre républicain ;
Du vulgaire envieux si la haine frivole
A l'Homère toscan ferme le capitole ;
Si la voix du théâtre et l'amour et l'orgueil,
Molière à peine admis aux honneurs du cercueil;
Milton vivant proscrit, mourant sans renommée,
Et la Muse du Tage à Lisbonne opprimée ;
Helvétius contraint d'abjurer ses écrits ;
Le Pindare français, loin des murs de Paris
Fuyant avec la gloire, et cherchant un asile ;
Les cités se fermant devant l'auteur d'*Emile* ;
Sur l'éternel fléau de leurs jours malheureux
J'interroge en pleurant ces mortels généreux:
Leurs mânes irrités nomment la *Calomnie*.

La calomnie! c'est l'ennemi le plus puissant de nos sociétés modernes, ou plutôt, si nous n'y prenons garde, son action toujours croissante détruira partout les rapports et les liens sociaux, et finira par nous replonger dans les ténèbres de la barbarie et nous reporter aux temps où l'on n'avait d'autre recours contre elle que le duel en champ clos et les jugements de Dieu. Voyons donc ce qu'ont tenté les lois contre cette hydre cent fois terrassée et toujours renaissante.

De la législation sur la calomnie.

Charondas, dit Rollin (*His. anc.*, t. 1er, p. 37), condamna les calomniateurs atteints et convaincus à ne paraître en public qu'avec une couronne de bruyère, et ce signe d'infamie suffit pour les forcer à s'exiler et à aller porter au loin les fruits amers de leur cruelle industrie. Chez les Égyptiens, les calomniateurs étaient condamnés au même supplice qu'auraient subi ceux qu'ils accusaient si le crime s'était trouvé véritable. Les lois de Moïse voulaient aussi que le calomniateur fût passible des peines qu'il tentait d'appeler sur son frère : « Vous en exigerez, dit-il aux juges d'Israël (*Deutér.*, ch. XIX, v. 20), ame pour ame, œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied. » Les Athéniens punissaient également les calomniateurs par la loi du talion ; les accusateurs de Socrate firent une mauvaise fin; mais, comme l'observe M. Arnault, cela n'a ni ressuscité le condamné, ni réhabilité ses juges dans l'opinion de la postérité. A Rome, sous la république, le calomniateur était marqué au front de la lettre k avec un fer chaud : de là cette phrase : *Integræ frontis homo*. L'église, dit Pascal, a différé aux calomniateurs, aussi bien qu'aux meurtriers, la communion jusqu'à la mort. Le concile de Latran les a jugés indignes de l'état ecclésiastique. Les auteurs d'un libelle diffamatoire qui ne pouvaient

prouver ce qu'ils avaient avancé étaient condamnés par le pape Adrien à être fouettés : *flagellentur!* Une ancienne loi polonaise voulait qu'en plein tribunal le calomniateur se couchât entre les jambes du calomnié, et que, dans cette posture, il dît à haute et intelligible voix, qu'en attaquant sans fondement sa réputation il en avait *menti comme un chien*; et, cet aveu fait, il fallait de plus qu'ainsi qu'il avait imité le chien qui mord, il contrefît le chien qui aboie. — En France, dit Trévoux, dans les coutumes et vieux titres, on appelait *calomnie* l'action en demande par laquelle on mettait quelqu'un en justice, soit au civil, soit au criminel, ce qui se disait même d'une légitime accusation. On l'a dit aussi de la peine ou amende imposée, pour une action intentée sans fondement. Notre législation actuelle a retenu quelque chose de cet esprit, et, d'après le *Code pénal* (*voyez* les art. 367, 368, et suiv.), toute imputation injurieuse et attentatoire à l'honneur ou à la considération dont jouit un citoyen est réputée *calomnie*, si elle ne peut se prouver par un acte authentique et en forme, par un *jugement* antérieur enfin, qui déclare vrai le fait imputé ; la loi n'admet pas d'autre preuve, et elle punit le *calomniateur*, selon la gravité de l'injure, d'un emprisonnement de 6 mois à 5 ans, avec amende de 50 fr. à 2,000 fr., et privation des droits civiques, civils et de famille, pendant un temps également déterminé, de 5 ans au moins et de 10 ans au plus, à partir du jour où la première peine aura été subie. Cette législation a paru trop rigoureuse à plusieurs auteurs, entre autres à M. Arnault, qui dit formellement à l'occasion des dispositions que l'on vient de lire, qu'il semble « qu'elles aient été prises par des gens qui craignaient la médisance. » Un publiciste moderne, M. Em. de Las Cases, examinant la même question avec les lumières et l'indépendance d'un bon citoyen, trouve qu'il s'agit d'abord de distinguer le cas où un écrit est signé de celui où il ne l'est pas. — « *Si l'écrit n'est point signé*, dit-il, l'auteur est coupable ; car, s'il peut prouver les faits qu'il avance, pourquoi se tenir caché? C'est un lâche qui, craignant de combattre son adversaire, le poignarde dans l'obscurité. » Et combien n'en voyons-nous pas aujourd'hui de ces lâches qui sont incessamment occupés à faire jouer le poignard dans l'ombre, et qui cachent avec soin la main qui l'enfonce et le retourne dans la plaie! Quelle époque a vu surgir plus de ces sales et dégoûtants pamphlets dont les partis se renvoient mutuellement la honte, en n'osant chasser de leurs rangs ceux qui fabriquent et colportent de pareilles indignités? A tous ces *infâmes* qui fuient prudemment les regards des gens honnêtes, et qu'il faudrait attacher au *pilori* de l'opinion publique, je voudrais pouvoir dire en face leur nom. — « *Si un écrit est signé*, poursuit le publiciste que nous citons, il faut distinguer ces deux cas : celui où un fonctionnaire public est réellement *calomnié*, et celui où *il se dit calomnié*. S'il se dit calomnié, dans notre législation actuelle, qui jugera? des fonctionnaires comme lui? Bien que nous soyons convaincus qu'il a existé et qu'il existe beaucoup de juges parfaitement intègres, néanmoins nous devons observer que l'homme est partial de sa nature, qu'il n'aime point ce qui *gêne son autorité et blesse son amour-propre*; que l'*esprit de parti*, les circonstances du moment, cent autres choses peuvent l'influencer ; qu'enfin, l'*esprit de toute loi est de supposer que tout accusé peut être coupable*. Il peut donc se faire que des fonctionnaires penchent en faveur d'un fonctionnaire qui, à tort, *se dit calomnié*. Que d'exemples en offre l'histoire ! S'il est dangereux qu'un citoyen puisse troubler l'administration en calomniant un de ses membres, combien aussi n'est-il pas affligeant pour l'humanité qu'il puisse être victime d'un abus d'autorité ou d'un jugement inique, et traîner dans l'opprobre et les cachots des jours languissants qu'il eût peut-être illustrés, en les consacrant au bien public!

Nous pensons alors que, remontant à ce grand et ancien principe, que tout homme doit, autant que possible, être jugé par ses pairs, l'écrit d'un simple citoyen devrait être jugé par de simples citoyens comme lui, par un *jury*, dont la nomination ne serait pas laissée à l'arbitraire d'un fonctionnaire public, mais dont les membres seraient tirés au sort parmi les personnes payant une certaine contribution, et qui par conséquent sont intéressées au maintien de l'ordre et à la paix de l'état. » Cette loi, que le patriotisme de M. de Las Cases appelait en 1825, et que réclamaient avec lui le bon sens et les lumières de tous les bons citoyens, nous l'avons obtenue de la révolution de juillet, et c'est presque le seul résultat favorable que nous en ayons conservé aujourd'hui : l'appréciation et le jugement des délits de la presse ont été confiés à un jury national; mais, cette garantie, on a pensé déjà plus d'une fois à nous l'enlever, ou du moins à la restreindre et à l'affaiblir. A M. de Las Cases, devenu député, et à ses honorables collègues de la chambre, nous confions le soin de la défendre au besoin contre les empiétements du pouvoir, toujours trop disposé à se réserver le privilége exclusif des jugements dans toutes les affaires du pays. Et toutefois, dans l'espèce qui nous occupe surtout, rien de plus contraire à l'esprit généreux de la nation que cette propension à devenir juge dans sa propre cause. La loi ne s'y opposerait point, que les convenances et le ridicule suffiraient seuls pour faire justice d'une pareille prétention. Mais elle existe cette loi, et elle a existé dès les temps les plus reculés : en vertu de plusieurs décisions, et nommément d'un arrêt en date du 28 juin 1695, ceux qui exercent le ministère public sont dans le cas de CALOMNIE *quand ils portent plainte trop légèrement sur le témoignage de gens sans aveu*, ou *lorsqu'ils mettent de l'imprudence dans leurs poursuites*. La peine qu'ils mériteraient, dit le législateur, serait alors d'autant plus sévère *qu'en abusant de leur ministère ils commettent un crime impardonnable*. Pourrions-nous consentir aujourd'hui à rétrograder dans nos franchises même au-delà de 1695? — Après avoir pris ces précautions contre le pouvoir pour la liberté, nous confions à son tour à l'honneur national le soin de faire justice et justice sévère de toutes les calomnies qui viennent poursuivre les juges, les administrateurs et tous les agents du pouvoir dans l'exercice de leurs fonctions, ou les simples citoyens jusque dans les actes et dans les rapports les plus intimes de la famille. Et nous entendons ici la calomnie *parlée*, bien plus encore que la calomnie écrite : à celle-ci vous pouvez opposer, sur son propre terrain, une réponse quelquefois tardive, il est vrai, et qui passe souvent inaperçue de celui qui a lu l'attaque; mais qu'opposer à la calomnie parlée, cette calomnie sourde et sans cesse agissante, sûre de l'impunité et trop souvent même d'un accueil bienveillant; véritable Protée qui prend toutes les formes, se couvre de tous les prétextes, ne rougit pas d'invoquer la vertu, la morale et le bien public? Aucune loi en effet ne saurait atteindre ni détruire cette plaie cent fois plus difficile encore à extirper de nos sociétés modernes que le duel et tous les autres souvenirs des temps les plus barbares. Et en effet, où n'est pas aujourd'hui la calomnie, et qu'a-t-elle respecté? N'est-elle pas devenue une arme terrible entre les mains des partis? Ne les a-t-on pas vus tous tour à tour l'exploiter contre leurs adversaires ou leurs ennemis? Qui de nous a pu se soustraire à ses entreprises? D'où n'est pas venu l'exemple et jusqu'où n'a-t-il pas pénétré? N'a-t-on pas vu des pouvoirs nouveaux, produit de la libre volonté et de la confiance du peuple, et qui ne devaient chercher leur force qu'en lui, s'aider de l'injure et de la calomnie, la permettre, l'autoriser tacitement ou trop ouvertement contre les pouvoirs déchus et contre les vaincus de tous les partis? Ne les a-t-on pas vus encourager, récompenser en quelque sorte la délation et la trahison? Ne les a-t-on

pas vus encore provoquer la calomnie de nation à nation, et s'en servir ainsi comme d'un terrible auxiliaire de la guerre ou de la diplomatie? Ainsi ceux qui devaient aux peuples l'exemple de la vertu se sont abaissés jusqu'au rôle de corrupteurs de l'opinion publique! Et ils viendront ensuite se plaindre des représailles qu'on exerce envers eux! Insensés! avez-vous oublié ces paroles de l'Évangile : « Quiconque se servira de l'épée périra par l'épée. » — Mais, direz-vous, faut-il donc aussi qualifier de *calomnie* cette investigation sévère, mais juste, des actes de ceux que le pouvoir appelle à nous gouverner et à être les organes ou les exécuteurs de la loi? Quoi! cet homme aura entre ses mains la fortune, l'honneur, la vie des citoyens, et je ne pourrai pas m'enquérir de ses antécédents, de sa moralité, des garanties qu'il offre au pays et aux administrés : garanties que les pouvoirs oublient si souvent de demander à leurs élus, trop occupés qu'ils sont de s'attacher seulement des créatures, des partisans exclusifs de leurs vues, de leurs systèmes, ou des agents dociles et complaisants de toutes leurs volontés! Quoi! je ne pourrai pas arracher le masque trompeur sous lequel l'oppresseur se cache! la loi sera son complice, quand elle devrait être son accusateur! Le manteau de Thémis, qui ne devrait protéger que l'innocence et la vertu, mettra la fourberie ou le crime heureux à couvert! Je devrai attendre pour l'appeler de son nom que ceux qui peut-être ont profité de tant d'infamies et de turpitudes amassées me le livrent eux-mêmes, comme on se débarrasse d'un instrument devenu dangereux lorsqu'il a cessé d'être utile! —Non; je veux que l'autorité soit pure, respectée et partant respectable; il faut qu'à l'exemple de la femme de César elle ne puisse pas même être soupçonnée; et celle qui répond à de justes reproches sur la moralité de ses agents : « J'ai choisi cet homme, non parce qu'il était le plus honnête, mais parce qu'il avait le plus de talent » celle-là, dis-je, calomnie le pays aux yeux du pays et aux yeux de l'étranger, en donnant à penser que l'honneur et le mérite personnel ne peuvent plus se trouver réunis. Je ne vous dirai donc point avec un des auteurs de l'*Encyclopédie* (d'Alembert): « Un moyen sûr, et le seul qui le soit, pour ne point calomnier, c'est de ne jamais médire » ; je vous dirai : N'avancez rien sans preuve, craignez de répéter légèrement des accusations controuvées ou mal fondées; examinez par vous-même, et, lorsque vous aurez acquis la preuve d'un fait qui intéresse l'honneur du pays, la sûreté ou la morale publique, déclarez-le hautement, prêt à subir toutes les conséquences de votre accusation. N'imitez poit cette *prudente* réserve de Fontenelle, qui disait « que s'il avait la main pleine de vérités, il se garderait bien de l'ouvrir. » Une loi chez les Romains (la loi *Remmia*) permettait aux citoyens de s'accuser mutuellement; mais vous avez vu comment elle punissait les calomniateurs. Voulez-vous la faire revivre? je le veux bien; mais, avant d'en venir à ces actes de dévonement, dont la nécessité ne me semblerait bien prouvée que dans le cas où toutes les lois seraient muettes, où toute pudeur se serait retirée du cœur des grands, toute dignité, tout courage de celui de l'opprimé, et où la société enfin aurait besoin d'être sauvée, je vous demanderai de faire un retour sur vous-même, de descendre dans votre propre conscience, d'examiner avec moi si vos intentions sont bien pures, en un mot, si vous êtes mu non par la haine ou par l'envie, mais par l'amour éclairé du bien public. Alors, je vous dirai : Venez, la victime est prête; vous êtes-vous purifié pour le sacrifice? venez. Voici de tous côtés les vices qui surgissent et montrent leur tête redoutable, menaçant de renverser le monde sur ses bases, ou de le replonger dans les ténèbres de la barbarie. Voici, au premier rang, la *vénalité* et la *corruption*, ces deux plaies hideuses de notre civilisation moderne, qui tendent incessamment à confondre leurs foyers infects et qui auront bientôt rendu toute guérison du corps social impossible. Voi-

ci *l'égoïsme*, qui s'abreuve de leurs poisons et de nos douleurs. Venez, *écrasons l'infâme!* Mais laissez-moi vous répéter encore auparavant ce que Jésus-Christ disait aux accusateurs de la femme adultère : « Que celui d'entre vous qui est sans péché lui jette la première pierre ! »

EDME HÉRAU.

CALONNE (CHARLES-ALEXANDRE DE), fils du premier président du parlement de Douai, né dans cette ville en 1734. Sa famille le destinait à la magistrature, et lui fit faire ses études à Paris. Il avait quitté depuis peu les bancs de l'école quand il fut nommé successivement avocat-général au conseil provincial d'Artois, procureur-général au parlement de Flandre, en 1762 maître des requêtes au conseil du roi, et spécialement chargé du rapport des affaires relatives au clergé et à la magistrature. Ce fut en cette qualité qu'il eut quelques conférences avec M. de la Chalotais, procureur-général du parlement de Bretagne. Il changea bientôt son rôle de confident et d'ami en celui d'accusateur. Cette première et inexcusable contradiction dans sa conduite publique, la réprobation éclatante et méritée de l'opinion, semblaient devoir lui fermer sans retour la carrière des honneurs à une époque où l'opinion était déjà une puissance. (*V.* CHALOTAIS de la). Mais il avait à la cour de puissants protecteurs; ses *services* ne restèrent pas sans récompense, et lui valurent l'intendance de Metz, et bientôt après celle de Lille, considérée comme une des premières de France. Homme d'esprit, d'intrigue et de plaisir, avide de jouissances, d'or et de pouvoir, capable de tout pour satisfaire ses goûts et son ambition, sans souci du lendemain, il se livrait avec toute l'ardeur, tout l'abandon du jeune âge, à toutes les passions; il aimait avec une égale exaltation les femmes, la table et le jeu. Une imagination vive, une élocution brillante et facile, une rare sagacité, mais une légèreté, une étourderie qui arrêtaient son attention à la superficie des objets qu'il eût dû et pu approfondir, ces qualités et ces défauts servaient également son ambition. — « Il était grand, assez bien fait, l'air leste; son visage n'était pas sans agrément, sa figure était expressive et mobile, son regard perçant et fin, marquant et inspirant de la défiance, son rire moins gai que caustique. Il réunissait à la vivacité d'un jeune colonel l'étourderie d'un écolier, l'élégance et la présomption d'un homme à bonnes fortunes, une coquetterie outrée, l'importance d'un homme en place, le pédantisme de la magistrature. » — Ce portrait, par un contemporain, paraît tracé avec une impartiale fidélité. Plus intrigant qu'homme d'état, il avait plus d'audace que d'habileté; ses censeurs les plus sévères ne l'ont point accusé de s'être enrichi aux dépens du trésor public. Le moment présent était tout pour lui; il avait trop bonne opinion de lui-même pour se croire exposé à une disgrâce; cette erreur lui a coûté plus que la vie, l'honneur. Son nom se rattache à toutes les fautes qui ont dû hâter la chute de l'ancien gouvernement. On remarque dans sa vie privée la même légèreté, la même pétulance, le même oubli de toutes les convenances que dans les actes les plus graves de sa vie politique. Lors de son premier mariage, le repas de noce fut donné dans la maison d'un parent. M. de Calonne était à une table de jeu quand l'heure ordinairement si désirée par les nouveaux époux sonna, mais il n'avait plus qu'une pensée, il ne s'aperçut pas que la plupart des convives étaient déjà partis. Averti plusieurs fois de se retirer avec son épouse, qui l'attendait, il avait demandé et obtenu un premier, un second et un troisième délai; enfin, la mère de la mariée vint elle-même l'avertir. Il la pria de monter dans la voiture avec sa fille, en l'assurant qu'il serait chez lui aussitôt qu'elle. Il oublia sa promesse et il fallut que les parents réunis le fissent sortir du salon et le portassent dans le carrosse, où la mariée l'attendait et fondait en larmes. — Sa nomination au contrôle-général des finances fut le résultat d'une intrigue M. d'Harvelay,

banquier de la cour et dépositaire des fonds des affaires étrangères, voulut profiter des fautes de M. d'Ormesson pour lui faire ôter le portefeuille des finances et le faire donner à M. de Calonne, *ami de la maison*; il alla trouver à Fontainebleau M. de Vergennes, et lui fit part de son projet. Ce ministre refusa d'abord de proposer le protégé de la maison d'Harvelay, dont le roi avait, quinze jours auparavant, parlé en termes très défavorables. Un comte ami de M. de Vergennes suggéra un nouveau plan : il fut convenu avec M. d'Harvelay que celui-ci retournerait sur-le-champ à Paris, d'où il écrirait à M. de Vergennes une lettre qui lui fut dictée à l'instant même, et qu'il adresserait à M. de Vergennes. Cette lettre était un acte d'accusation contre M. d'Ormesson; on n'osait pas attaquer sa probité, mais on le signalait comme absolument incapable. Ses fausses opérations avaient révolté tout le monde; il ne pouvait rester en place sans compromettre le crédit du trésor; il n'y avait pas un instant à perdre pour réparer l'effrayant désordre causé par son impéritie, et personne n'était plus capable de rétablir les finances que M. de Calonne. On ne donnait cet avis que par zèle pour le service du roi et le bien de l'état. On s'était arrangé de manière à ce que le courrier porteur de la lettre n'arrivât à Fontainebleau qu'à 9 heures du soir. C'était l'heure où le roi, retiré dans son intérieur, soupait avec sa famille. M. de Vergennes fit passer la lettre au roi sous un prétexte d'urgence. Le lendemain matin, M. d'Ormesson fut renvoyé et Calonne nommé à sa place, sans que l'on pût attribuer ce changement à l'intervention directe de M. de Vergennes. — Tout autre que M. de Calonne eût été effrayé de l'état déplorable où se trouvaient les finances, mais, peu scrupuleux sur les moyens de subvenir aux besoins du moment, incapable de combiner un plan vaste et méthodique de réformation, M. de Calonne fit autrement que ses prédécesseurs, mais ne fit pas mieux; il semblait se jouer des obstacles, et se bornait à les éviter; il connaissait bien la cour, et s'assura l'appui des courtisans les plus influents, se rendit nécessaire et agréable en ne repoussant aucune de leurs exigences; il séduisait par la hardiesse et la nouveauté de ses plans. Il avait toujours de nouveaux expédients pour fournir à de nouveaux besoins, ou plutôt à de nouvelles prodigalités; mais les ressources ordinaires n'étaient pas inépuisables. Le faste de la cour, les fêtes brillantes qui s'y succédaient presque sans interruption, contrastaient avec la misère publique. Sa première opération en entrant au ministère décela l'extrême légèreté avec laquelle il traitait les affaires les plus graves. Le bail des fermes avait été cassé par arrêt du conseil, sans juste cause et sans utilité; il fallut le rétablir par un nouvel arrêt. La proposition et la rédaction de cet arrêt étaient dans les attributions du ministre des finances, et M. de Calonne, sans songer que c'était le même conseil qui prononçait ce second arrêt, qui, comme le premier, était signé par le roi, déclara dans le préambule que la cassation avait été l'effet d'une *ignorance coupable*. En pareil cas, et pour éviter de choquantes contradictions, on ne manquait pas de motiver le rétablissement du bail sur de nouvelles considérations, de nouveaux faits. Il était contraire à toutes les convenances, à la raison, que le roi et son conseil s'accusassent eux-mêmes d'avoir cassé par *une ignorance coupable* un arrêt qui était leur ouvrage. *Cette inconséquence* passa inaperçue à la cour, mais les écrivains économistes la signalèrent à l'opinion publique. Toutes les opérations du ministère de M. de Calonne présentent le même caractère de légèreté et d'imprévoyance. Deux édits fixent successivement le chiffre du déficit, mais avec des résultats différents. Un projet de remboursement de la dette publique est annoncé; on y procède par des emprunts sans combinaisons, sans garantie réelle, et par conséquent sans succès. Une caisse d'amortissement est fondée, mais sans fonds spéciaux pour établir

les remboursements désignés. Les préambules de tous ces édits promettent l'ordre, l'économie la plus sévère et d'indispensables réformes, et les dépenses qui devaient être réduites sont augmentées. Des acquisitions sont faites, mais sans utilité, sans intérêt pour l'état; les échanges de domaines ne sont que des dons déguisés. M. de Calonne ne s'oublie pas dans ces spéculations, au nombre desquelles il faut placer en première ligne le monopole des blés, que l'histoire a flétri du nom de *pacte de famine*. (*V.* ce mot.)—Les déviations de la Garonne, de la Réole à Langon, avaient englouti plusieurs villages et déplacé le cours du fleuve. Le fisc s'adjuge les terrains, et ils sont donnés à des courtisans; le parlement de Bordeaux s'oppose avec une vertueuse énergie à ces scandaleuses usurpations; il est sommé de se présenter en corps à Versailles; il paraît devant le roi; la vérité est reconnue, les ordres menaçants donnés contre cette cour souveraine sont révoqués, et elle est rendue à ses fonctions. Le renvoi du ministre accusateur devait en être la conséquence, et il resta en place. M. de Calonne était haï des parlements depuis l'affaire La Chalotais. Cette considération seule aurait dû l'exclure du ministère à une époque où la cour avait le plus grand intérêt à ménager la susceptibilité des cours souveraines pour l'enregistrement des édits bursaux. M. de Calonne avait trop d'esprit et de sagacité pour ne pas pressentir tout ce qu'il avait à craindre de l'opposition systématique des parlements. Aussi, avant de présenter à celui de Paris de nouveaux édits de finances, il demanda une conférence avec les membres les plus influents de cette cour: c'était l'unique moyen possible d'arriver à une conciliation; mais, sans suite dans ses idées, sans plan arrêté, M. de Calonne rendit cette conciliation tout-à-fait impossible; il s'oublia dans la discussion et se laissa aller à toute la violence de son caractère. Il s'aliéna pour jamais les rapporteurs des affaires de la cour et le premier président; il les poursuivit avec un acharnement que rien ne peut justifier.—Le déficit était énorme; M. de Calonne l'avouait, mais il prétendait qu'il était l'ouvrage de ses prédécesseurs. On lui objectait qu'au nom du roi en 1781 il avait été déclaré que le revenu excédait alors les charges et la dette de dix millions. M. Necker, qui avait fait cette déclaration au nom et avec la sanction du roi, offrit d'en démontrer l'exactitude devant l'assemblée des notables. De là cette polémique si animée qui s'établit entr Necker et Calonne; le roi crut devoir prévenir ce déplorable débat; il défendit toute publication à ce sujet, mais, attaqué dans son honneur, Necker rompit le silence. Il fut exilé. On attribue à Clavière, qui fut ministre des finances depuis la révolution, le plan d'une refonte des monnaies d'or et d'argent; mais on ne peut, sans injustice, refuser à Calonne le mérite de l'exécution: c'était une opération à la fois juste et utile. La valeur intrinsèque n'était pas en proportion avec les monnaies européennes, et cette différence était tout en faveur des étrangers. La refonte et l'élévation du taux des monnaies d'or de France pouvaient seules en empêcher l'exportation; et Calonne l'a heureusement exécutée. Ce ministre, qui, par une inconcevable étourderie, s'était brouillé avec le parlement de Paris, qui faisait cause commune avec tous les autres, témoignait une confiance, un abandon absolu à un ancien ministre dont il n'avait rien à craindre ni à espérer. Jeté dans un chaos qu'il ne pouvait débrouiller, il frappait ou caressait au hasard, et se livrait sans réflexion aux inspirations du moment, et sans nécessité il mettait son honneur à la merci du premier venu. On ne lui a reproché qu'une seule opération de change à laquelle il ait pris un intérêt personnel. Dans tout le reste de sa vie politique et privée, il a montré la même insouciance pour sa fortune que pour sa réputation. Impoli jusqu'à la brutalité envers le premier président du parlement de Paris et d'autres hauts personnages qu'il devait se concilier à tout prix, il se montra ob-

séquieux jusqu'à l'imprudence avec un homme qui ne tenait plus au pouvoir que par un souvenir.—M. de Machaut, qu'une cabale de cour avait éloigné du ministère des finances et de celui de la justice, avait été depuis obligé de se présenter chez M. de Calonne pour une affaire qui l'intéressait personnellement. « Expliquez-moi votre affaire, lui dit le nouveau contrôleur général, et comptez que la décision sera telle que vous le désirez; vos successeurs ne doivent se considérer que comme vos écoliers. » M. de Machaut et lui se voyaient pour la première fois, et, l'affaire expédiée, M. de Calonne entra dans les plus minutieux détails sur l'état déplorable des finances; il ne s'était déterminé à accepter le portefeuille que par le désordre de ses affaires personnelles. Il devait 200,000 francs quand il entra au ministère; il avait avoué son embarras au roi, qui lui avait fait cadeau de 230,000 francs d'actions de l'entreprise des eaux, dont il avait su tirer un fort bon parti. M. de Machaut, en racontant depuis cette singulière conversation, ajoutait gravement : « Je n'avais pourtant rien fait pour provoquer une confidence si extraordinaire. » — Calonne, étant intendant, s'était opposé à l'établissement des administrations provinciales; devenu ministre, il proposa aux notables la création de ces mêmes administrations, et ne pouvait manquer de réussir. Il espérait, au moyen de cette concession, faire admettre ses projets de finances, mais les notables ne s'étaient pas trompés sur ses motifs, et ses nouveaux projets, présentés sous les formes les plus spécieuses, furent rejetés. Cet échec ne le découragea point; repoussé par les notables, qu'il avait choisis, contrarié par ses collègues, il les fit attaquer également par des pamphlets; il manœuvra avec plus d'habileté que de succès auprès du roi pour faire changer le cabinet. Il dirigea ses premières tentatives contre le baron de Breteuil et le chancelier. Il réussit, il est vrai, à faire renvoyer celui-ci, mais au même instant qu'il se félicitait de ce succès, il reçut l'ordre de remettre son portefeuille et de se rendre en Lorraine, où il était exilé (*Voy.* BRETEUIL). L'exemple de tant de courtisans, qui n'embrassèrent la cause de la révolution qu'en haine de la cour, ne fut pas contagieux pour lui; il se dévoua spontanément au parti du roi et des princes ses frères. Il revint à Paris en 1790, et bientôt après il retourna rejoindre les princes à Coblentz, où il fut chargé de la direction de leurs finances. Il parcourut plusieurs cours étrangères pour solliciter leur appui en faveur de la cause monarchique; il exposait dans une conférence avec l'empereur Léopold un plan qu'il croyait infaillible pour opérer la contre-révolution : l'empereur lui objectait que, pour l'exécuter, il fallait beaucoup d'argent, et que le mauvais état des finances serait toujours un obstacle insurmontable : « Ce n'est pas là une difficulté, répondit Calonne; je ne veux pas plus de six mois pour rétablir les finances. » « Monsieur, dit Léopold, il est fâcheux que vous n'ayez pas eu cette idée lorsque vous étiez en place. » — Calonne ne s'était pas enrichi dans son ministère; on ne lui a reproché que d'être prodigue, et tout Paris savait qu'il avait donné pour étrennes à madame Lebrun, sa maîtresse, une grande boîte d'or, remplie de pastilles enveloppées dans des billets de la caisse d'escompte. Il se montra plus scrupuleux et plus économe dans l'administration des finances des princes pendant l'émigration, puisqu'il se trouvait alors hors d'état de soutenir son fils, qui servait dans l'infanterie de l'armée de Condé. Il proposa un plan de contre-révolution modérée, que les royalistes purs n'approuvèrent point. Il partit pour l'Angleterre dans l'unique but de correspondre avec les chefs de la conjuration de la Rouarie. Un agent de la police du directoire, nommé Chevetel, parvint à lui arracher son secret, et cette folle entreprise échoua comme tant d'autres : il espéra être plus heureux en faisant fabriquer à Londres une masse énorme de faux assignats. Le crédit public en fut ébranlé, mais ce moyen, aussi honteux

que lâche, causa la ruine d'un grand nombre de familles et de la classe si nombreuse et si inoffensive des créanciers de l'état. Le gouvernement anglais n'était nullement scrupuleux dans ses moyens d'attaque contre la France ; tous étaient bons, même l'assassinat et la famine. Il ne devait pas reculer devant un faux, et à la honte de l'émigration, il trouva des complices dans les transfuges français. Le ministère anglais avait insolemment déclaré la France hors du droit des nations. « C'est une guerre d'extermination que nous allons entreprendre, disait W. Pitt : oui, telle est la guerre qui va se faire... » « Si jamais puissance met le pied en France, écrivait Ed. Burke, ami et confident de Pitt, elle doit y entrer comme dans un pays d'assassins ; on n'y aura aucun égard aux procédés que les nations policées ont entre elles en se faisant la guerre ; la France n'a pas droit de s'y attendre ; toute la guerre y sera réduite à une exécution militaire. » — Au milieu de ce dévergondage de haine et de fureur, Pitt lui-même n'osait avouer la fabrication de faux assignats. Il était de notoriété publique que cette fabrication était en pleine activité, et on signalait publiquement M. de Calonne comme directeur de cette fabrication. « Il existe dans ce pays, disait Sheridan à la chambre des communes, un moulin employé pour une manufacture de papiers qui servent à la fabrication de faux assignats français. L'officier de l'*excise* dans l'arrondissement duquel se trouve ce moulin a douté s'il devait lui laisser continuer son travail, mais il paraît que, d'après les communications qui lui ont été faites, il s'est cru suffisamment autorisé pour le permettre, comme s'il se fût agi d'une manufacture travaillant pour le commerce ordinaire : je donnerai, si on l'exige, le nom de ce moulin. Certes, il est de la plus haute importance pour le gouvernement de déclarer par les ministres qu'il n'a pris aucune part à des procédés aussi scandaleux. » W. Pit recule devant une explication franche et positive. Il répond vaguement : « L'honorable membre doit ajouter peu de foi à ce rapport, s'il lui a été fait par ceux qui sont employés à la fabrique de faux assignats. » M. Ruyler affirme qu'il peut nommer le moulin, et qu'il a vu de ces faux assignats. W. Pitt garde le silence. Nul doute ne peut plus s'élever sur cette violation du droit des gens. Honte au ministère anglais qui s'en est rendu coupable ! honte surtout au français qui s'est fait son complice ! Tel était ce gouvernement qu'un roi de France ne rougissait pas d'appeler sa *seconde Providence*.—M. de Calonne s'était dévoué corps et ame à la cause des Bourbons. On s'est étonné que ces princes l'aient sitôt éloigné d'eux ; on attribue sa disgrace à son pamphlet intitulé : *Tableau de l'Europe*. La petite cour du *prétendant* était un foyer d'intrigues. On sait par qui fut convoité le trône de Louis XVI avant et depuis la révolution de 1789, quelles prétentions nouvelles surgirent après la mort de ce prince. Le nouveau mémoire de M. de Calonne exprimait le vœu d'un changement de personne ou même de dynastie. Quelques courtisans crurent y voir une proposition en faveur du duc d'Yorck ou du duc de Brunswick. Mais, en l'examinant sans prévention, on reste convaincu qu'il avait été écrit dans l'intérêt du comte d'Artois. Cette publication avait divisé les chefs de l'émigration. Louis XVIII était en possession du titre avec toutes ses conséquences possibles. M. de Calonne fut contraint de s'éloigner ; il passait pour modéré et presque pour *jacobin* dans l'opinion des monarchistes *rectilignes*, comme les appelait M. Férand, et les royalistes *rectilignes* ne voyaient qu'un moyen d'en finir avec la révolution : ce moyen était de faire pendre un nombre de révolutionnaires fixé en proportion de la population de chaque commune, pour servir d'exemple aux autres. M. de Calonne repoussant les proscriptions et les confiscations en masse, admettait des catégories d'amnistie et une charte sur des bases plus larges que celle qui fut octroyée en 1814. Son *Tableau de l'Europe* annonce un écrivain qui, tout

en conservant ses préjugés de caste et ses doctrines politiques, avait néanmoins profité des leçons du malheur et de l'expérience. Le seul fait de sa fabrication de faux assignats devait à jamais lui interdire toute espèce de retour en France par tout autre voie que celle d'une contre-révolution, et cependant il ne fut pas exclu de l'amnistie en faveur des émigrés. Il revint en France, y publia quelques mémoires sur les finances qui restèrent inaperçus; il repassa encore une dernière fois en Angleterre, où il avait rétabli sa fortune par un mariage avec une riche veuve française. De retour en 1802, il mourut à Paris le 19 octobre de la même année. DUPEY.

CALORICITÉ, en latin *caloricitas*, de *calor*, chaleur. C'est le nom que l'on a donné, en physique, à cette propriété vitale en vertu de laquelle la plupart des êtres organisés conservent une chaleur supérieure à celle du *milieu* (*voy.* ce mot) dans lequel ils vivent. En d'autres termes, la *caloricité* est la faculté qu'ont les organes d'élaborer la quantité de *calorique* (*voy.* ce mot) nécessaire à la vie, et de se maintenir ainsi dans la même température, quelle que soit d'ailleurs celle du *milieu* dans lequel le corps est plongé. Le *calorique*, ou le *principe de la chaleur*, est à la vie ce que l'air est à la respiration : il pénètre, échauffe, dilate, épanouit les organes, facilite le cours des humeurs; en un mot, il anime tout, et sans lui la vie s'éteindrait à l'instant même. D'un autre côté, la trop grande abondance de ce fluide serait tout aussi nuisible à l'économie animale : elle réduirait toutes les humeurs en vapeurs, irriterait, enflammerait, et même désorganiserait les tissus vivants. La nature a donc dû établir un juste équilibre entre l'absence et l'excès de ce fluide. — La température dans laquelle l'homme vit habituellement est de 36 à 37 degrés centigrades. Quelque climat que l'homme habite, à quelque degré de froid ou de chaud qu'il s'expose, son corps offre toujours cette même température. Les habitants des contrées les plus opposées, ceux, par exemple, de la glaciale Laponie, et ceux de la brûlante Éthiopie, offrent toujours au thermomètre le même nombre de degrés. (*V.* CHALEUR ANIMALE.) Z.

CALORIE, quantité de chaleur nécessaire pour élever 1 kilogramme d'eau de 1 degré du thermomètre centigrade. C'est l'unité de mesure pour la chaleur, comme le mètre est l'unité de mesure pour les longueurs. On aurait pu choisir un autre horizon, mais celui-ci est commode et assez généralement admis pour l'appréciation de la valeur calorifique des combustibles et des appareils de chauffage. A. D.

CALORIFÈRE. Ce nom, pris dans sa plus grande généralité, appartiendrait à tous les appareils propres à échauffer les appartements, étuves, séchoirs, ateliers, etc.; mais les moyens de chauffage domestique ayant des noms particuliers (*voy.* CHEMINÉE, POÊLE), il vaut mieux réserver le titre de *calorifère* aux appareils destinés à échauffer de grandes masses d'air dans un espace fermé, et à les porter ensuite dans les lieux où elles doivent être utilisées. Ils conviennent aux manufactures et aux édifices publics : tout le monde sait que les foyers des théâtres et les salles des écoles sont ainsi chauffées. Les particuliers riches en font quelquefois placer un dans les caves de leur maison, pour échauffer les vestibules, les corridors et toutes les pièces sans cheminées. — On emploie trois sortes de calorifères : les calorifères à air, à vapeur, à eau chaude. Les premiers se composent d'une chambre de chauffage et de tuyaux destinés à porter l'air échauffé et la fumée; les seconds d'une chaudière pour la production de la vapeur, et de tuyaux de conduite, de condensation et de dégorgement; les derniers d'une chaudière et de tuyaux dans lesquels l'eau bouillante se renouvelle lorsqu'elle a cédé à l'air ambiant une quantité déterminée de sa chaleur. — Dans ces trois systèmes, on peut obtenir les mêmes effets de la même quantité de combustible, quand les surfaces de chauffe sont de dimensions convenables. Mais les calori-

fères à vapeur ont sur ceux à air chaud l'avantage de conserver une température à peu près constante dans toute l'étendue de leurs tuyaux, et de ne jamais échauffer l'air qu'à une température inférieure à 100 degrés. Les calorifères à eau chaude sont plus compliqués que les deux autres modes; les tuyaux sont infiniment plus chargés; toutefois, comme ils conservent fort long-temps la chaleur, on en a fait une heureuse application à l'incubation artificielle des œufs, et à l'entretien d'une température moyenne dans les serres.—Les tuyaux à travers lesquels ont fait circuler l'air chaud, la vapeur ou l'eau bouillante, sont en fonte ou en cuivre. La fonte étant susceptible de tacher les tissus, on n'emploie que le cuivre dans les fabriques d'étoffes; mais dans tout autre cas, il vaut mieux employer la fonte, parce que le cuivre échauffé répand une odeur désagréable et malsaine. La dépense est à peu près la même pour les deux métaux. A. D.

CALORIFICATION, *calorificatio*, de *calor* et de *facere*, faire, produire. C'est le nom que quelques physiologistes, et principalement M. Chaussier, ont donné à la fonction qui préside à la formation de la chaleur dans les êtres organisés vivants, et qui les maintient à une température propre et toujours la même, quelle que soit celle du milieu dans lequel ils sont plongés. Ordinairement, le degré de cette température est supérieur à celui de la température du fluide ambiant. Z.

CALORIFIQUE, *calorificus*, qualité des corps qui produisent la chaleur; on dit, par exemple, les *rayons calorifiques*, etc. Z.

CALORIMÈTRE, mesure du calorique. Ce terme s'applique aux divers instruments destinés à faire connaître la quantité de calorique spécifique des différents corps. — Mesurer cette quantité d'une manière absolue est chose impossible; on ne peut le faire que d'une manière relative, en ayant égard à la quantité de calorique que les corps absorbent, à des pesanteurs égales, pour s'élever à la même température. Cette quantité relative que des corps de diverse nature renferment sous l'unité de poids et de température, est le calorique spécifique. (*Voy.* Calorique.) — Divers instruments ont été employés pour le mesurer. Pour comprendre le procédé le plus simple et le plus exact, inventé par MM. Lavoisier et Laplace, il faut se rappeler ceci : un kilogramme d'eau à 75 degrés fond un kil. de glace; donc, si un kil. de toute autre substance ne fond qu'un demi, un quart, un huitième de kil. de glace, cette substance, relativement à l'eau, n'aura qu'une demie, un quart, un huitième de calorique spécifique.—Voici maintenant en quoi consiste l'instrument de MM. Lavoisier et Laplace : trois cavités le composent : la plus interne, entourée d'un grillage en fer, reçoit le corps solide ou liquide lorsqu'on se sert de corps à cet état; il faut les renfermer dans des vases dont on détermine à part le calorique spécifique; la seconde, entourant la première, contient de la glace pilée à zéro; la troisième, qui enveloppe les deux autres, contient aussi de la glace, destinée à préserver du contact de l'air ambiant la glace contenue dans le second réservoir : le corps fond la glace de ce second réservoir, et c'est la quantité d'eau résultant de cette opération qui détermine la quantité de calorique spécifique contenu dans le corps. —Ce procédé est, comme on le voit, applicable aux solides comme aux liquides : un autre calorimètre est employé pour mesurer la quantité de chaleur produite par la combustion des différents corps : un cylindre rempli d'eau, d'une quantité déterminée, est traversé par un tuyau destiné à laisser passer la chaleur et les produits de la combustion. Selon qu'il faudra plus ou moins de combustible pour élever la même masse d'eau à une température égale, on conclura que tel corps en combustion dégage plus ou moins de calorique que tel autre.

Halma-Grand.

CALORIQUE. Lorsqu'on s'approche d'une cheminée ou d'un poêle où se

trouvent des corps en combustion, ou que l'on reste exposé à l'action directe des rayons du soleil, on éprouve une sensation particulière, à laquelle on donne le nom de *chaleur*. Dans l'un comme dans l'autre cas, on se convainc facilement que le corps brûlant ou le soleil ont exercé sur nos organes une action particulière, qui n'a pu nous être transmise que par l'intermédiaire de quelque corps qui en est émané : c'est la cause de cet effet remarquable que les physiciens désignent sous le nom de *calorique*, réservant celui de *chaleur* pour l'effet que nous observons quand nous sommes soumis à son action. On peut aussi, et c'est ce qu'ont fait un certain nombre de physiciens, admettre que la chaleur est produite par des vibrations imprimées aux molécules des corps; mais comme la première opinion est la plus généralement admise, nous la suivrons dans tout ce que nous avons à dire à ce sujet. — L'idée d'un corps entraîne avec elle celle de trois propriétés essentielles, l'étendue, l'impénétrabilité et le poids, c'est-à-dire que le corps, quelque petit que nous puissions le supposer, occupe une étendue quelconque dans l'espace ; qu'il ne peut y exister en même temps qu'un autre corps, et qu'il a un poids appréciable. Le calorique, ainsi que la lumière et l'électricité, n'a pour nous aucun poids commensurable ; aussi lui donne-t-on, ainsi qu'à ceux-ci, le nom de *fluide impondérable*. En effet, que l'on pèse un corps froid ou fortement échauffé, on lui trouve toujours le même poids, et même on pourrait croire qu'il a diminué, si on ne faisait pas attention à une cause d'erreur qui peut s'offrir, et qui est due à ce que le calorique émané du corps dilate l'air et peut tendre à soulever le fléau de la balance. Ainsi, un lingot d'argent pris à la température de la glace fondante ou rougi vivement dans une forge ne présente pas de différence dans son poids. Il serait cependant possible que le calorique fût pesant, et que nous ne parvinssions pas à le peser, parce que nos instruments ne sont pas assez sensibles : une supposition très simple suffira pour nous en convaincre. Un métal très utile pour un grand nombre d'usages dans les arts, le platine, pèse vingt-et-une fois plus sous le même volume que l'eau pure. L'air pèse 760 fois moins que l'eau, et le gaz hydrogène, qui sert à enlever les aérostats, pèse treize fois et demie moins que l'air, de sorte que, entre le poids du platine et celui de l'hydrogène, il y a une différence de 794, ou qu'un volume d'hydrogène pesant 1, celui du platine parfaitement semblable pèse 794. Si le calorique avait un poids qui fût à celui de l'hydrogène comme le poids de ce corps est à celui du platine, quoique l'on soit parvenu à construire des balances qui trébuchent sous le poids du plus petit morceau de fil de soie ou de cheveu, nous ne pourrions peser le calorique. — Quoi qu'il en soit, au surplus, il nous importe peu de savoir si jamais le calorique pourra être apprécié par des balances ; constater ses propriétés, nous rendre compte de son action sur les corps, tels sont les objets qui nous offrent un véritable intérêt. — Les corps que la nature nous présente s'offrent à nous sous trois états différents ; ils sont toujours solides, liquides ou gazeux, et, par l'action de la chaleur, nous pouvons, dans beaucoup de cas, liquéfier des solides ou gazéifier des substances liquides, et produire ainsi une foule de résultats d'une grande utilité pratique, soit pour les arts, soit pour la vie commune. — Le calorique, en agissant sur tous les corps, produit plusieurs effets généraux qu'il est très intéressant de connaître, et que nous énumérerons successivement : et d'abord, il les dilate tous, c'est-à-dire en éloignant leurs parties, il en augmente le volume. Les corps solides sont moins dilatables que les liquides, et ceux-ci augmentent beaucoup moins de volume que les corps gazeux, et quand on les soumet à l'action du refroidissement, ils se contractent dans des rapports semblables à ceux qu'ils avaient présentés dans leur dila-

tation. Prenons quelques exemples. Une barre de fer mesurée à la température de la glace fondante, offrant une certaine longueur, sera trouvée d'autant plus longue qu'on l'échauffera davantage. De l'eau renfermée dans une bouteille qu'elle remplit en partie augmente tellement de volume quand on l'échauffe qu'elle peut arriver à déborder. Une vessie à moitié remplie d'air dont on a lié l'ouverture, et qu'on approche d'un foyer de chaleur, se gonfle de telle sorte qu'elle finirait par crever si on continuait trop long-temps de la maintenir à cette température. — C'est sur cette propriété que sont fondés tous les thermomètres, au moyen desquels on détermine les changements de température, et qui sont employés dans les recherches scientifiques aussi bien que pour beaucoup d'usages domestiques. — Pour faire apprécier l'utilité des thermomètres, pour la mesure ou l'appréciation de la chaleur, il suffit de se reporter à une expérience que chacun a été à même de faire, mais dont on n'a pas toujours compris l'explication. Que l'on descende l'été dans une cave profonde, on trouvera qu'il y fait froid, tandis que l'hiver on aurait chaud en y pénétrant. De la même manière, si pendant l'eté on plonge la main dans un seau d'eau que l'on vient de tirer d'un puits, cette eau paraît froide, et pendant l'hiver elle semblerait chaude et fumerait même en sortant de la margelle. On est quelque fois étonné d'entendre dire que ces effets sont des illusions, et cependant il est facile de s'en convaincre. Les caves et les puits profonds restent constamment à la même température : ainsi, dans les caves de l'Observatoire à Paris, la température ne varie pas d'un demi-degré dans le cours d'une année : il en résulte que les effets que l'on observe sur le corps humain dépendent uniquement de la température dans laquelle il se trouvait avant de pénétrer dans la cave ou de toucher l'eau du puits, lesquels paraîtront chauds ou froids, suivant que l'air extérieur sera lui-même à une température plus ou moins élevée. Ainsi, que pendant l'été, la temperature étant à 25°, on descende dans une cave ou que l'on plonge la main dans l'eau d'un puits dont la température est de 12°, on éprouvera une sensation de froid, tandis que pendant l'hiver on éprouverait une sensation de chaleur dans la même circonstance, parce que l'air pourrait être à 10 ou 12 degrés au-dessous de zéro. — Il est donc indispensable, quand on veut mesurer la chaleur, de se servir d'instruments qui ne soient pas, comme le corps humain, soumis à l'action du milieu dans lequel ils se trouvent, mais qui indiquent les températures quelles que soient celles dans lesquelles ils se trouvaient eux-mêmes. Ces instruments exigent des dispositions particulières dont il sera parlé à l'article Thermomètre. — Dans les solides ou les liquides, la dilatation ne présente aucune comparaison aussitôt que l'on passe d'une substance à une autre ; il en est tout différemment des gaz et des vapeurs. Ici le même accroissement de température donne lieu à une dilatation précisément semblable, quels que soient les gaz sur lesquels on opère. Par exemple, 1,000 centimètres cubes d'air échauffé, de la glace fondante ou zéro jusqu'au point d'ébullition de l'eau ou 100°, donneraient 1,375 centimètres cubes, et l'on trouve par expérience que pour chaque degré l'augmentation de volume est précisément la même, et, d'après cela, l'air ou le gaz formeraient des thermomètres plus exacts que les liquides et seraient par conséquent préférables pour déterminer les changements de température, si leur volume ne forçait à donner aux instruments des dimensions qui les rendent peu commodes à manier et très fragiles. — Lorsqu'on mesure la dilatation des solides, on obtient directement les changements de volume qu'ils présentent, tandis que les liquides et les gaz, étant nécessairement renfermés dans des enveloppes solides, qui se dilatent par la chaleur et augmentent par-là de capacité, on ne trouve directement que la différence entre la dilatation des enveloppes dans un sens et celle des

liquides ou des gaz dans l'autre. — De la dilatation qu'éprouvent tous les corps lorsqu'on les chauffe, il s'ensuit que, dans les divers usages auxquels ils sont appliqués, on doit pourvoir au moyen de les laisser obéir à cette force, sans quoi ils pourraient occasionner des accidents de diverses natures. Ainsi, des barres de fer fortement encastrées dans des pierres, et qui se dilatent ou se contractent par l'action de la température, peuvent ébranler et détruire même les portions de constructions qu'ils sont destinés à consolider; ainsi, des tuyaux de fonte employés à conduire la fumée ou la vapeur et même l'eau peuvent se briser ou occasionner de grands dégâts, si on n'a pas pourvu aux moyens de dilatation et de contraction qu'ils doivent éprouver. — Des liquides renfermés dans des vases solides, même en métal, pourraient les faire briser avec plus ou moins de danger, si, la température les dilatant fortement, la résistance des parois devenait impuissante pour s'opposer à leur effort. — Les vapeurs produisent encore une action beaucoup plus considérable : l'eau, en passant de l'état de liquide à celui de vapeur, prend un volume 1 698 plus grand, et, par l'augmentation de la chaleur, la vapeur acquiert une telle force qu'elle peut produire d'épouvantables effets. La destruction de diverses usines et de plusieurs bateaux à vapeur est là pour attester les effets dus à l'explosion d'une chaudière. — Le calorique ne borne pas toujours son action à dilater les corps, souvent il peut les faire changer d'état; parmi un grand nombre d'exemples que nous pourrions citer, nous nous contenterons de celui que nous observons si fréquemment dans une foule de circonstances, la liquéfaction de la glace et la transformation de l'eau en vapeur. Quand, pendant un hiver plus ou moins rigoureux, nos rivières sont gelées, et que la glace qui les recouvre peut supporter le poids des hommes et même celui des voitures, nous concevons facilement l'idée de la solidité à laquelle peut arriver l'eau quand elle a changé d'état par le froid. La surface de la terre, dans presque toutes les localités, est sillonnée par des masses d'eau qui, sous la forme de lacs ou de rivières, deviennent des moyens si importants pour la fertilité des campagnes et le transport des hommes et des marchandises; et la vaste et imposante étendue des mers, en offrant à notre admiration l'un des objets les plus capables de nous faire apprécier la puissance du Créateur, nous offre tous les caractères des corps liquides. Quand un vase rempli d'eau est placé sur le feu, et que, peu de temps après, le liquide a disparu, ou bien lorsque, pendant la chaleur de l'été, un lac ou une rivière se dessèchent et présentent à nos yeux le fond que recouvrait précédemment une couche d'eau plus ou moins épaisse, nous nous apercevons facilement que ce liquide peut prendre un nouvel état, et se transformer en un fluide aériforme, dont les propriétés deviennent un objet d'étonnement et d'admiration, que nous présentent surtout ces ingénieuses machines, dont les effets sont si supérieurs à l'action de l'homme et des animaux, et dont toute la force réside dans une certaine quantité de vapeurs, qui sert à leur procurer le mouvement. — Dès que le calorique est nécessaire pour faire passer les corps de l'état solide à l'état liquide, et de celui-ci à l'état de vapeur, il s'ensuit que ces changements d'état doivent donner lieu à des abaissements de température dans les corps qui sont en contact avec les substances qui passent à un état plus dilaté, et ceci explique des effets qui étonnent quand on n'a pas présente à la pensée la cause de la dilatation et du changement d'état des corps. — Lorsqu'on mêle de l'eau chaude avec de la glace, on voit celle-ci se fondre, et si l'on prend des quantités pesées de ces deux substances, on arrive à des résultats qui paraissent presque inexplicables. Ainsi, un kilogramme d'eau chaude à 75°, mêlé avec un kilogramme de glace, donne 2 kilogrammes d'eau à la température de la glace fondante, c'est-à-dire que 75

degrés de chaleur sont nécessaires seulement pour faire fondre la glace sans en élever la température, ce qui prouve que l'eau liquide, pour la même température que la glace, renferme une beaucoup plus grande quantité de calorique. De même, si on met de la glace dans un vase sur le feu, et qu'on l'agite constamment pour empêcher que la température ne s'élève inégalement, on trouve que tant qu'il reste une portion d'eau solide la température reste à zéro, parce que toute la chaleur communiquée par le foyer sert à liquéfier l'eau, et ne peut par conséquent l'échauffer. — C'est pour une raison semblable que l'eau qu'on place dans un vase sur le feu conserve constamment la température de l'ébullition ou 100°, la chaleur qui lui arrive à chaque instant étant nécessaire pour produire de la vapeur, qui est immédiatement volatilisée. — Tous les corps solides ne sont pas susceptibles de se fondre, même lorsqu'on les élève à une très haute température; ceux qui résistent à l'action de la chaleur prennent le nom de *corps infusibles* ou *réfractaires* : tels sont le platine, la chaux, le cristal de roche, etc.; d'autres ne fondent qu'à une chaleur rouge long-temps soutenue, comme l'argent, l'or. Un grand nombre enfin n'exigent qu'une faible quantité de chaleur pour prendre l'état liquide : l'étain et le plomb sont dans ce cas.—Presque tous les corps susceptibles de passer à l'état gazeux deviennent d'abord liquides avant de se transformer en gaz. Il y a cependant des exceptions : par exemple, l'arsenic se réduit en vapeur sans avoir été liquéfié. — Des applications utiles ont été faites de la propriété qu'offrent les corps solides d'absorber beaucoup de chaleur en passant à l'état liquide, pour produire des refroidissements artificiels au moyen desquels on peut congeler des substances qui exigent une température très basse pour prendre cet état. Ainsi, tous les jours on se procure des sirops et différentes préparations analogues, connus sous le nom de *glaces*, en plongeant les vases qui les renferment dans un mélange de deux parties de glace et d'une partie de sel, qui produit un froid de 20° au-dessous de séro. — Ce froid est loin d'être le plus intense que l'on obtienne au moyen de mélanges : ainsi, un sel que l'on appelle chlorure de calcium, mêlé dans le rapport de 3 avec deux parties de neige, donne 27 degrés de froid, et si on avait d'abord fait refroidir les deux substances à 10 ou 12° au-dessous de zéro, comme on le peut facilement dans un hiver un peu rigoureux, le froid produit descendrait jusqu'à 45 et 46°, et l'on pourrait y congeler du mercure. En mêlant de cette manière des substances exposées à des températures toujours plus basses, on peut produire jusqu'à 70° au-dessous de la glace fondante. — On observe quelquefois dans l'abaissement des températures du liquide des effets singuliers : ainsi, l'eau, qui se congèle à zéro, peut, sans devenir solide, s'abaisser jusqu'à 12 et 14° au-dessous de ce point, si elle est parfaitement tranquille; mais, à l'instant où on lui communique le plus léger mouvement, elle se congèle en masse, et la température se relève à zéro. — Lorsque le passage d'une substance de l'état liquide à l'état solide est lent, elle peut prendre des formes régulières que l'on désigne sous le nom de *cristaux*. La nature en présente souvent de très remarquables, mais l'art peut, dans beaucoup de circonstances, imiter leur action.—Si on projette dans un vase métallique, échauffé à 150° par exemple, une certaine quantité d'eau, on la voit entrer subitement en ébullition, et peu d'instants suffisent pour qu'elle soit entièrement volatilisée, mais un effet presque opposé se présente quand la surface métallique est rouge ou très près de cette température. Les portions d'eau que l'on y fait tomber prennent la forme de petites boules qui roulent ordinairement sur elles-mêmes avec beaucoup de rapidité, et diminuent très peu de volume tant que la température du métal se maintient au même degré, mais si elle vient à s'abaisser, le liquide s'étend, l'é-

bullition se manifeste, et en peu de moments tout a disparu. Cet effet paraît se présenter quelquefois dans des chaudières de machines à vapeur, et c'est peut-être l'une des causes qui occasionnent les accidents les plus graves dans l'explosion de plusieurs de ces appareils. Toujours est-il que des chaudières qui produisaient à peine des vapeurs lorsqu'elles étaient élevées à une très haute température en ont produit immédiatement une quantité énorme lorsqu'elle s'est abaissée. Les liquides produisent un froid plus ou moins considérable quand ils passent rapidement à l'état de vapeur, et l'on tire parti de cette propriété pour diverses expériences, et pour se procurer des liquides froids, et quelquefois même de la glace. Ainsi, que l'on renferme un liquide dans un vase poreux qui est exposé à l'action d'un courant d'air, et bientôt le liquide pourra marquer plusieurs degrés au-dessous de la température de l'atmosphère : c'est de cette manière qu'agissent les alcarazas (*v.*). L'Espagne et l'Égypte ont été long-temps les seuls pays où ces vases fussent fabriqués, et des recherches assidues ont été faites par diverses personnes pour les imiter, ce à quoi on n'est parvenu qu'après beaucoup de tentatives, et cependant il existe depuis un temps immémorial un petit village de France où l'on fabrique de ces sortes de vases, qui sont employés dans tout le pays pour refroidir le vin et l'eau pendant toute la saison chaude. C'est à Cussey, département de l'Allier, que cette industrie est exercée, et il n'y a pas un habitant des lieux environnants qui ne fasse usage de ces vases, qui sont à un prix très peu élevé. — On fabrique maintenant beaucoup d'alcarazas que l'on décore de peintures qui imitent assez bien celles des vases étrusques; on en a fait un très grand usage pendant quelque temps ; mais l'espèce de mode qui s'était répandue cessa comme elle avait pris, et, il faut le dire, ces vases ne valent pas un seau d'eau tirée d'un puits pour refroidir les liquides destinés à servir de boisson, car ils peuvent tout au plus en abaisser la température de quatre degrés au-dessous de la température de l'air, tandis que l'eau d'un puits profond étant de 12°, si l'air est à 24 ou 25 par exemple, le refroidissement peut être presque trois fois aussi considérable, et, comme c'est à mesure que la température s'élève que l'on a besoin d'avoir des boissons plus froides, on gagne d'autant moins avec les alcarazas que la chaleur est plus forte, tandis que c'est l'inverse qu'il faudrait obtenir. — En facilitant beaucoup l'évaporation de l'eau, on peut arriver à lui faire prendre la forme solide. Au Bengale, où la température est très élevée pendant le jour, et où les nuits sont loin d'être assez froides pour obtenir la congélation de l'eau, on se procure cependant de la glace en exposant l'eau sous une grande surface à l'action de l'air pendant la nuit. L'évaporation, favorisée par la pureté du ciel, devient assez grande pour occasioner un froid qui va jusqu'à zéro. — Si, au contraire, on diminue le rayonnement de la chaleur, en abritant les corps, même au moyen d'une toile mince, on évite leur refroidissement, et c'est de cette manière que les paillassons et les toiles dont on se sert pour recouvrir les pêches en espalier et d'autres fruits les préservent de la destruction presque inévitable qu'ils éprouveraient quand, pendant les nuits, la température est peu élevée, l'air pur et le ciel sans nuages. — Lorsque des corps sont échauffés dans quelques points, on observe que tantôt la chaleur se transmet jusqu'à des points très éloignés, et tantôt on éprouve à peine une élévation de température sensible à une très petite distance de la partie chaude. Cet effet est dû à l'inégalité de conductibilité pour la chaleur que présentent tous les corps. Les métaux la transmettent beaucoup mieux que tous les autres corps, et présentent entre eux des différences considérables. Quand on place dans un foyer une barre de fer mince, de quelques décimètres de largeur, on ne peut la toucher à l'extrémité opposée, tant elle est chan-

de. Cependant, si la barre avait une épaisseur et une largeur assez considérable, aucune partie de chaleur ne serait transmise d'une extrémité à l'autre, quand l'une serait à la température la plus élevée possible. Ainsi, une barre de fer ou de cuivre de 4 mètres de longueur et de 5 centimètres d'équarissage ne s'échaufferait que d'un seul degré à l'une de ses extrémités pour plus de trois mille degrés qui seraient communiqués à l'extrémité opposée, c'est-à-dire pour une température bien supérieure à celle qui serait nécessaire pour la fondre. — Les substances vitreuses et terreuses sont au contraire de très mauvais conducteurs de la chaleur, et ces propriétés sont mises à profit dans le chauffage des habitations, suivant que l'on veut obtenir rapidement une élévation de température ou conserver long-temps celle d'un lieu quelconque. Un poêle en métal procure le premier effet, tandis qu'une construction en briques ou en faïence permet d'obtenir le second. Dans le premier cas, la chaleur développée par le combustible, transmise immédiatement par les parois échauffées, laisse le poêle froid aussitôt que le combustible est brûlé; dans le second, la masse de briques et de faïence s'échauffe plus lentement, mais aussi se conserve beaucoup plus long-temps à la même température. — Les corps liquides ne transmettent pas directement la chaleur comme le font les corps solides : si on les échauffe par leur partie supérieure, on peut conserver dans leur partie inférieure de la glace qui ne se fonde pas; mais si on laisse flotter la glace à la surface et que l'on place sur le feu le vase qui les renferme, la chaleur se transmet à la partie supérieure, et après un certain temps ils sont parvenus à l'ébullition. Dans ce cas, le liquide, s'échauffant à son contact avec le foyer, devient plus léger, s'élève à la partie supérieure, et se trouve remplacé par une portion de liquide froid, qui vient s'échauffer à son tour pour céder ensuite la place à une autre partie, et de cette manière la masse entière se trouve bientôt portée à la température la plus élevée que puisse supporter le liquide, et, l'ébullition une fois déterminée, l'évaporation se produit. — Lorsqu'on voit bouillir de l'eau, on la suppose toujours brûlante, parce que, dans les circonstances ordinaires, ce liquide ne peut offrir le phénomène de l'ébullition sans être arrivé à 100°. Cependant on peut faire bouillir de l'eau à la température même où elle se congèle. Ce fait qui doit paraître surprenant aux personnes qui l'entendent énoncer, peut être expliqué avec la plus grande facilité. — Si l'air cessait de presser sur l'eau, ce liquide ne pourrait rester à l'état liquide; il se réduirait en vapeur. Quand, par le moyen d'appareils convenables (*voy.* Pneumatique [machine]), on soustrait l'air d'un vase dans lequel se trouve de l'eau, le liquide peut bouillir, c'est-à-dire se transformer en vapeur qui traverse la masse en produisant les phénomènes que tout le monde connaît. Mais l'ébullition s'arrêterait bientôt, parce que la vapeur presserait sur le liquide, et reproduirait, quoiqu'à un faible degré, l'action de l'air. Si on l'enlève à mesure qu'elle se produit, la vapeur ne pouvant se former que par l'absorption de la chaleur, d'une portion de liquide à l'autre, celle-ci pourra même devenir solide, et offrir le curieux phénomène d'une ébullition et d'une congélation presque dans le même instant. — Cette expérience curieuse est due à un physicien anglais, Leslie. On la répète facilement en plaçant sous la cloche de la machine pneumatique un vase rempli d'acide sulfurique, de chaux vive, de gruau desséché, ou diverses autres substances très avides d'humidité, qui enlèvent la vapeur d'eau et favorisent ainsi l'évaporation, et par suite le refroidissement du liquide.—Francklin avait longtemps auparavant imaginé un appareil avec lequel on prouve combien la pression influe sur le point d'ébullition du liquide. Un tube de verre porte à ses deux extrémités des boules; l'une d'elles est à moitié remplie d'eau; le vide a été produit dans

l'appareil en y faisant bouillir de l'eau, et le fermant avec le chalomeau lorsque l'air a été chassé. Quand on tient l'une des boules dans la main, le liquide bout immédiatement, et si l'on plonge la boule opposée à celle qui renferme l'eau dans un mélange de glace et de sel, la petite quantité de vapeur qu'elle renferme s'y congélant détermine l'évaporation de l'eau, que l'on voit se distiller par le froid. — Des applications du plus haut intérêt ont été faites de ces propriétés : nous citerons la cuisson du sucre dans le vide et la production de la glace en grand.— Qoand on s'est procuré le suc des plantes qui renferment le sucre, comme la canne, l'érable ou la betterave, il faut l'évaporer en sirop pour obtenir le sucre. La température de l'ébullition est de beaucoup supérieure à celle de l'eau à cause des substances que renferme la liqueur. Par cette action de la température, le sucre s'altère ; une partie devient incristallisable, et se convertit en mélasse. En opéraot à une pression beaocoup moindre par le vide fait à la surface de la liqueur, la température de l'ébullition étant abaissée, une qoantité considérable de sucre conserve son état, et la proportion obtenue se trouve singulièrement augmentée. — D'autres moyens, qui conduisent aux mêmes résultats, offrent des avantages analogues; nous en parlerons au mot Sucre. — En se servant d'un appareil d'une assez grande dimension, dans lequel se fait le vide par le moyen de la vapeur, on peot obtenir de la glace dans toute saison dans des pays où jamais il ne s'en forme naturellement, et dans lesquels par conséquent il est plus à désirer que l'on puisse s'en procurer. On a expédié d'Angleterre dans plusieurs possessions des Indes des machines de ce genre, qui ont été un bienfait pour le pays. — Un corps échauffé ne transmet pas seulement de la chaleur par son contact avec d'autres corps, il en répand dans l'espace qui l'environne, comme on en acquiert la preuve en se plaçant à uoe certaioe distance, et cette transmission n'est pas due à l'air, mais à des rayons invisibles qui émanent du corps; aussi la chaleor est-elle transmise dans le vide comme dans l'air. — La nature de la surface extérieure des corps a la plus grande influence sur la quantité de chaleur qui est perdue par le corps sur lequel on opère. Les métaux polis perdent peu de chaleur par leur surface. Le papier, le verre, et surtout le charbon donnent au contraire lieu à une déperdition très considérable, et il suffit, pour qu'ils produisent cet effet, qu'ils se trouvent eo lames très minces, appliqués à la surface du corps échauffé. — Inversement, un corps froid dont la surface est en métal poli réfléchit beaucoup de chaleur et s'échauffe fort peu quand on le place devant le feu, tandis que, recouvert de noir de fumée, il s'échauffe très rapidement. On peut s'en convaincre en plaçant à égale distance du feu deux vases d'argent, l'un bien brillant et l'autre couvert de noir de fumée en l'exposant qoelque temps au-dessus d'une bougie. Dans le premier, de l'eau sera beaucoup plus long-temps à s'échauffer qoe dans l'autre ; mais aussi, après avoir retiré les deux vases du feu, le liquide se maintiendra chaud dans le vase poli long-temps après que celui du vase noirci serait déjà refroidi. La couleur des corps influe beaucoup aussi sur leur échauffement et sur leur facilité à se refroidir. Une expérience de Franklin donne le moyen de s'en assorer facilement. Que pendant un temps de gelée, lorsque la terre est couverte de neige et que le soleil brille, on place sur la neige des morceaux de drap blanc, bleu, jaune, rouge et noir, on trouvera après un certain temps que le drap noir s'est eofoncé dans la neige, le rouge moins profondément, et que le blanc est encore à la surface. — Quand la terre est gelée profondément, et qoe l'on ne peut la travailler, on hâte singulièrement le moment où les labours deviennent possibles, en répandant à la surface de la terre noire, qui échauffe celle qui est placée inférieurement, en absorbant les rayons lumineux. — Lorsqu'on est

exposé à l'action d'un froid intense, on se préserve en grande partie des inconvénients et de la sensation pénible qu'il présente en se couvrant de fourrures, qui n'échauffent pas, comme on le dit généralement, mais qui empêchent de se refroidir, et qui alors produisent un effet analogue, quoique dû à une autre cause. Ce n'est pas que le poil des animaux n'émette beaucoup de chaleur quand il est échauffé, mais, comme c'est une des substances qui conduit le plus mal le calorique, il ne peut en transmettre à l'extérieur que des quantités extrêmement petites et tout-à-fait hors de proportion avec celles que le corps lui-même perdrait s'il se trouvait librement en contact avec l'air. — Un certain nombre de corps pris à la même température ne renferment pas la même quantité de chaleur, d'où il suit que la température ne fait pas connaître la proportion de calorique que contiennent les corps, mais la quantité qui est libre et qui peut agir sur ces instruments, et alors, si on prend plusieurs corps à une température semblable, par exemple celle de l'eau bouillante, et qu'on les laisse refroidir séparément au milieu de la glace, la quantité de cette matière qui sera fondue indiquera la quantité de chaleur que contenait chacun d'eux, car nous savons que, pour fondre 1 kilogramme de glace, il faut 75° de chaleur, puisqu'en mêlant 1 kilogramme de glace fondante avec 1 kilogramme d'eau à 75°, on obtient un mélange qui donne la température de zéro. — Cette proportion de chaleur porte le nom de *calorique spécifique* ou de *capacité pour la chaleur*. Elle est encore beaucoup plus grande dans la vapeur d'eau que dans l'eau liquide de la même température. Ainsi, il suffit de 1 kilogramme d'eau en vapeur marquant une température de 100° pour porter à la même température 5 kilogrammes 66 d'eau prise à 0°, tandis que la même quantité d'eau bouillante ne l'élèverait qu'à 50°, en partageant avec elle sa propre température. Il suit de là qu'on peut c hauffer avec la vapeur de grandes masses d'eau d'une manière plus commode et plus avantageuse qu'en plaçant les vases eux-mêmes sur des fourneaux : ce moyen est fréquemment employé dans beaucoup d'arts. — La différence de capacité pour le calorique de quelques autres corps offre des effets très remarquables. Si on mêle 1 kilog. de mercure à 0° avec 1 kilog. d'eau à 34°, on trouve que le mélange marque 33°, c'est-à-dire que pour donner 33° de chaleur à l'eau il suffit d'un seul degré de la chaleur de l'eau. — Quand on pose la main sur différents corps pendant un temps froid, la sensation que l'on éprouve varie avec leur nature : les métaux paraissent plus froids que le marbre, et celui-ci plus que le bois. Cependant, si on fait reposer dessus un thermomètre, il assignera pour tous la même température. La capacité pour le calorique ou la conductibilité différente de ces corps donnent lieu à cet effet. Si les corps sont très bons conducteurs de la chaleur, comme les métaux, ou qu'ils aient une grande capacité pour le calorique, ils absorbent à la main qui les touche une quantité considérable de chaleur, et comme la proportion que peuvent lui enlever ceux dans lesquels cette propriété se trouve moins marquée est moindre, ils doivent paraître beaucoup plus froids, quoiqu'ils soient à la même température. — C'est sur l'application des diverses propriétés du calorique, que nous avons rapidement énumérées, que sont fondés une foule de constructions et d'utiles procédés, tels que le CHAUFFAGE particulièrement. Ce que nous avons à dire à cet égard fera le sujet d'un article spécial.

H. GAULTIER DE CLAUBRY.

CALOS, que l'on écrit en grec *kalos*, et qui signifie beau, d'où est dérivé *callonê* (beauté) est entré dans la composition d'un grand nombre de noms français, d'origine grecque, qui sont usités soit dans le langage usuel, soit dans la nomenclature des sciences. Nous passerons ceux-ci très rapidement en revue, en indiquant, en même temps, l'étymologie des autres termes

combinés avec le radical *calos*, et nous ferons remarquer d'avance que dans le plus grand nombre de ces mots composés il y a redoublement de la lettre *l*. En voici l'énumération : I. en langage usuel, *calligraphe* (de *graphein*, écrire), qui a une belle écriture, ou professeur de belle écriture (*voy.* ce mot); *calligraphie*, art du calligraphe, belle écriture; *callipédie* (*voy.*) (de *pais-aidos*, enfant), art d'avoir de beaux enfants, titre d'un poème latin de l'abbé Quillet, de Chinon en Touraine; *Calliope* (de *ops*, voix, chant), beau chant, l'une des neuf Muses, celle qui préside à l'éloquence et à la poésie héroïque (*voy.*); *Callipyge*, surnom de la Vénus aux belles hanches; *callistes* (de *callistos*, le plus beau) ou *callistées* (de *callistéion*, prix de la beauté), fêtes en l'honneur de Vénus ou de Junon et de Cérès, qui se célébraient dans la Grèce, dans lesquelles les femmes se disputaient le prix de la beauté; les Éléens célébraient ces fêtes en l'honneur de Minerve, mais le prix était pour le plus bel homme; *callinique* (de *nikê*, victoire), air de danse des anciens, qui s'exécutait sur des flûtes; *Callirhoé* (de *rhoos* ou de *rheô*, je coule), qui roule de belles eaux, nom d'une fontaine près d'Athènes; deux jeunes filles et deux femmes ont aussi porté ce nom propre, transmis par les mythologistes (*voy.*); *Callisthènes* (belle force), autre nom propre d'un ancien philosophe (*voy.*); *Callianasse* et *Callianire*, nymphes qui présidaient à la bonne conduite et à la décence des mœurs : ces noms ont été introduits en zoologie. II. En BOTANIQUE : *callicarpe* (de *carpos*, fruit), beau fruit; *callicoque* (de *coccos*, pépin), qui a de beaux grains, de beaux pépins; *calligone* (de *gonu*, genou, articulation), belle articulation; *callitric* (de *trixchos*, poil), beau poil; *calliphyllum* (de *phullon*, feuille), belle feuille; *calodendron* (de *dendron*, arbre), bel arbre; *callé-thamnie* (de *thamnos*, arbrisseau), bel arbrisseau; *calle*, qui est le mot *callos* francisé; *callochorte* (de *chortos*, foin, gazon), beau foin; *calochile* (de *chilê*, nourriture), bonne nourriture; *callistachys* (de *stachus*, épi), bel épi; *callipetalon* (de *pétalos*, pétale), qui a de beaux pétales; *calleirion*, beau lis (Dioscoride); *callicome* (de *comê* chevelure), belle chevelure; *calapogon* (de *pogon*, barbe), belle barbe; *calogyne* (de *gune*, pistil), beau pistil. Tous ces noms, dans lesquels l'idée de beauté est appliquée à l'une des parties ou à toute une plante, servent à caractériser et à différencier autant d'espèces végétales. III. En ZOOLOGIE : *callitriche* (beau poil), nom donné à une espèce de singe, et aussi par Poli à un genre de mollusques; *callichte* (beau poisson), *callionyme* (beau nom), *callyomore* (beau voisin des Callyonimes), *callorhinque* (beau nez), *calliodon* (belle dent), *calops* (bel œil) : ces six dénominations ont été données à autant de genres de poissons. *Calopus* ou *calope* (beau pied) : on a désigné ainsi tantôt un antilope (mammifère ruminant), et tantôt un genre d'insectes coléoptères; *callichrome* (belle couleur), *callidie* (belle forme), *calosome* (beau corps), *callisthène* (doué d'une grande force) : ces quatre noms appartiennent à autant de genres de coléoptères; les *callicères* (belles antennes), les *callomyris* (belles mouches), les *calobates* (belles pattes ou échasses), sont trois autres genres de l'ordre des insectes à deux ailes ou diptères; un genre de lépidoptères est appelé *callimorphe* (belle forme). Le nom *calliste*, signifiant plus beau, a été donné tantôt à un genre de mollusques, tantôt à un genre d'insectes coléoptères, tantôt enfin à une belle espèce de plante. *Callopilophore* (porte-beau chapeau) est le nom donné par Donati à un acétabulaire à bords entiers. IV. En MÉDECINE, *calliblépharon* (*blepharon*, paupière) servait à désigner un médicament propre à embellir les paupières : ce mot a dû être abandonné avec raison. — Après cette simple indication d'un certain nombre de mots composés du radical *calos* ou *kalos* et d'autres termes, nous constaterons que toutes les fois que l'industrie humaine invente quelque objet d'art qui se présente avec

un caractère de beauté apparente ou effective, on donne souvent à ces inventions des noms tirés de la langue grecque, si riche en expressions heureuses et euphoniques qu'il suffit de franciser pour les adapter à nos besoins. Nous citerons pour exemples les mots *haleïdoscope* (de *kalos*, beau, *idos*, forme, *skopeô*, je vois), joujou des enfants et des grandes personnes, qui a eu un succès de vogue, parce que les combinaisons agréables de forme et de couleur semblent mobiles et fugaces comme l'imagination des personnes oisives ; *chrysocale* (de *chrysos*, or, et *kalos*, beau), alliage de cuivre, de zinc et de plomb, susceptible d'un très beau poli, et d'une couleur imitant celle de l'or, avec lequel on fabrique des bijoux, etc., etc. Notre langue a donc été, elle est et elle sera obligée de vivre d'emprunts, comme toutes les langues dérivées. Les Latins et tous les peuples nous en ont donné l'exemple ; et nous le suivons irrésistiblement, car, en présence des faits soit nouveaux, soit présentés sous des faces nouvelles, on voit toujours naître des idées d'innovation, de rénovation, des conceptions neuves, qui finissent par dominer celles qui les ont précédées, et c'est alors qu'arrivent nécessairement les mots, les termes nouveaux ; ceux-ci tendent à s'introduire tantôt lentement, en se glissant pour ainsi dire parmi les anciens, dont quelques-uns tendent à disparaître, tantôt rapidement et en masse, en critiquant avec plus ou moins de philosophie l'ancien langage. Telles sont les révolutions qu'ont dû subir les nomenclatures des sciences et des arts, par le fait seul de la nature progressive de l'esprit humain. — Nous terminons ici ces remarques de philosophie philologique faites au sujet du radical *kalos*, et nous reconnaissons ainsi l'empire que la *beauté* (*voy.* ce mot) exerce sur notre esprit, puisqu'elle le pousse à créer tant d'expressions harmonieuses ; tandis que les idées de laideur, quoique applicables à un aussi grand nombre d'autres objets, semblent, en déprimant l'imagination, et en produisant les sentiments de répulsion, ralentir ou suspendre l'activité de l'intelligence. Telle est sans doute la raison du moindre nombre de noms dépréciatifs ou exprimant l'association de laideur à d'autres idées dans toutes les langues. LAURENT.

CALOSIRES, anciens guerriers égyptiens qui, avec les *hermotybes*, formaient la milice particulière du roi. Les fiefs militaires qu'on donnait à cette milice circulaient sans cesse et passaient, d'année en année, d'un soldat à l'autre ; il leur était défendu de se livrer à aucun art mécanique ou de cultiver eux-mêmes leurs terres, qui devaient l'être par des laboureurs, auxquels on les affermait moyennant une redevance annuelle. Pour eux, ils étaient astreints aux exercices du corps, ainsi qu'à des travaux et à des études qui avaient pour but unique l'art de la guerre. E.

CALOTTE (Régiment de la) [et CALOTTIN. Le mot *calotte* a de nombreuses acceptions : dans sa signification la plus ordinaire, il signifie une espèce de petit bonnet de cuir, de maroquin, de laine, de satin ou d'autre étoffe, qu'on porta d'abord par nécessité, et qui alors était ample et couvrait même les oreilles (de là l'expression *calotte à oreilles*). En un mot, la calotte était la ressource des personnes chauves avant les perruques ; mais, par succession, elle est devenue un ornement de tête à l'usage des ecclésiastiques. La calotte est rouge pour les cardinaux, violette pour les évêques, noire pour les autres prêtres. Si l'on en croit un M. Thiers, historien *des perruques*, cité par le *Journal de Trévoux*, le cardinal de Richelieu est le premier qui ait porté en France une calotte rouge. On dit quelquefois : « Le pape a donné la calotte rouge », synonyme du chapeau de cardinal. Il fut un temps où la calotte était pour les ecclésiastiques un ornement réprouvé par la sévérité des règles disciplinaires. Un statut de la faculté de théologie de Paris, du 1er juillet 1561, défendait aux bacheliers de soutenir ou d'argumenter en calotte. Sous le règne

de Louis XIII, la calotte devint d'un usage presque général pour tous les laïcs d'une profession grave; magistrats, avocats, hommes de lettres, bons bourgeois, en portaient aussi bien que les abbés. Le chancelier Séguier, le *bon homme* Corneille, Saint-Évremont lui-même, nous sont représentés avec la calotte. *Arnolfe*, dans l'*École des femmes* de Molière, doit porter la calotte; il en est de même de *Tartufe*. Dans les écrits de cette époque, on disait : *un amant à calotte*, non point pour désigner un ecclésiastique, mais un vieillard amoureux, comme on dirait aujourd'hui *un amant en perruque*. Dans la parodie de quelques scènes du *Cid*, intitulée *Chapelain décoiffé*, la calotte de ce poète joue un grand rôle; mais en lisant cette facétie de Boileau, ou plutôt de Furetière, un grave commentateur serait embarrassé de dire si c'est la perruque ou bien la calotte de l'auteur de *la Pucelle* qui est mise en jeu. Quoi qu'il en soit, qui ne se rappelle ce vers?

Nouvelle pension fatale à ma *calotte!*

Aujourd'hui la calotte, loin d'être un ornement mondain, n'est portée que par les ecclésiastiques qui tiennent à toute la rigueur du costume. On en voyait beaucoup dans les rues avant la révolution de 1830; depuis, les calottes ont disparu, et avec raison, car, il faut bien le dire, à la honte de notre civilisation, *à bas la calotte!* est un dicton que le fanatisme irréligieux a rendu populaire. *Vive l'empereur! à bas la calotte!* s'écriait en 1815 pendant les cent-jours l'assassin Delmotte, comme la fatale charrette le conduisait à l'échafaud, avec un scélérat encore plus épouvantable, s'il est possible, le fratricide d'Autun. Cette brute féroce commettait un double sacrilége, en mariant ainsi deux acclamations si étonnées de se trouver ensemble. Napoléon, qui à cette époque éprouvait tant de mécomptes, dut, lui qui en France avait relevé l'autel, être profondément humilié de cette clameur, si toutefois sa police l'a laissée parvenir jusqu'à ses oreilles. Pendant la première révolution (de 1789 à 1793), le peuple avait de *calotte* fait dériver *calottin* pour désigner un prêtre. Combien de fois l'abbé Maury fut salué de ce titre par la populace ameutée!—On dit au figuré, *calotte du monde*, pour dire le firmament;

Osa contrescarper la *calotte* du monde,

a dit je ne sais quel vieux poète. — *Calotte* désigne encore, dans le langage familier, coup du plat de la main sur la tête. *Donner des calottes* est, pour les écoliers, synonyme de souffleter. — *Calotte* est en termes d'arts et de métiers ce qui a la forme d'une calotte. *En architecture*, c'est une portion de voûte sphérique, relevée au milieu de la voûte principale, une cavité ronde en forme de bonnet, ménagée pour augmenter la hauteur d'une chapelle, d'un cabinet, d'une alcove. — Dans l'art du *fourbisseur*, c'est la partie de la garde d'une épée sur laquelle on applique le bouton. —En *horlogerie*, c'était une petite pièce de cuivre concave qui s'ajustait sur le mouvement d'une montre; mais cette pièce n'est plus en usage.—Dans la *fonderie*, on appelle calotte de petit plomb une forme de chapeau où les fondeurs mettent le plomb à mesure qu'il se sépare de la branche. — Dans l'art du *boutonnier*, c'est une pièce d'or, d'argent ou de cuivre, qui forme la couverture du bouton. — En *pharmacie*, la calotte céphalalgique ou *cucupha* est un sachet que jadis on appliquait sur la tête dans la céphalalgie, mais ce remède est tombé en désuétude. — En *chirurgie*, c'est un emplâtre agglutinatif dont on enduit la tête d'un teigneux après l'avoir rasée, et qu'on enlève ensuite avec violence, afin d'extirper les bulbes des cheveux et avec elles le principe qui entretient la teigne; les praticiens emploient peu ce moyen aujourd'hui. Je l'ai vu appliquer dans mon enfance à un condisciple: c'était un horrible supplice. — On appelle encore *calotte du crâne* la partie supérieure de cette cavité. — *Calotte aponévrotique*, l'aponévrose des muscles frontaux. — Enfin, pour épuiser

ce vocabulaire de la *calotte*, pour terminer cette nomenclature grammaticale, *calottier* était anciennement dans quelques provinces, synonyme de *noyer*. — On appelle encore *calottier* celui qui fabrique la coiffure appelée *calotte*, ce métier est aujourd'hui bien tombé. La satire Menippée emploie le mot *calottier* pour désigner un homme qui porte calotte : trois des principaux ligueurs se présentent aux états *portant calotte à la catholique*... « Ce que, ajoute l'auteur, les politiques détorquaient en mauvais sens, et disoient que les trois *calottiers* estoient tigneux, etc., tellement que leur commun dire estoit qu'aux dits estats, n'y avoit que trois tigneux et un pelé. » — Il me reste à parler du *régiment de la calotte*, fondé vers la fin du règne de Louis XIV, par une société de joyeux officiers, qui n'avaient, à ce qu'il paraît, rien de mieux à faire que de se moquer de tout le monde, en commençant par eux-mêmes. Le hasard donna lieu à cette facétie, qui se prolongea durant plus d'un demi-siècle. Les fondateurs de cette association furent : Aymond, porte-manteau du roi, et de Torsac, exempt des gardes-du-corps. Ces messieurs étaient à s'entretenir avec quelques amis, quand l'un d'eux vint à se plaindre d'avoir mal à la tête, en disant qu'il avait *une calotte de plomb sur la tête*. Ce mot assez peu saillant fut relevé ; il fit fortune : de là le nom de régiment *de la calotte*. Aymond en fut sur-le-champ nommé général. Le régiment fit frapper des médailles, adopta un étendard et un sceau avec des armes parlantes, où se trouvaient réunis, dans toute les règles de l'art héraldique, une calotte, une pleine lune, un rat, un drapeau, une marotte, deux singes habillés, bottés avec l'épée au côté. La devise était : *favet Momus, luna influit*. Une autre devise du régiment *de la calotte* portait : *C'est régner que de savoir rire*. Ce n'était pas trop dire dans un temps où l'arme du ridicule était si puissante en France. Les associés se mirent en possession de distribuer des brevets en vers à tous ceux qui faisaient quelque sottise éclatante : ministres, princes, maréchaux, courtisans, abbés, dames de la cour, financiers, hommes de lettres, artistes, comédiens, personne ne fut excepté. Le brevet de la calotte devint alors une véritable censure des travers et des ridicules. Plusieurs personnes du plus haut rang s'empressaient de s'enrégimenter. Ceux qui se montrèrent peu flattés de cette distinction bouffonne ne faisaient que s'attirer de plus sanglants brocards ; et les rieurs n'étaient pas de leur côté : témoin le peintre Coypel, qui vint se plaindre au régent de l'envoi fait à son fils d'un brevet de la calotte. Je suis déshonoré, disait-il, je n'ai plus qu'à quitter la France ! — *Bon voyage !* » répondit froidement le prince. Il y eut bien des menées pour détruire le régiment de la calotte ; mais, grâce à la faveur publique et à la protection secrète du gouvernement, il subsista malgré le crédit de ses puissants ennemis. Le sieur Aymond fut le premier généralissime de la calotte. Louis XIV lui demanda un jour s'il ne ferait jamais défiler son régiment devant lui : « *Sire*, répondit le hardi plaisant, *il n y aurait personne pour le voir passer.* » Cette anecdote a donné lieu au poème du *Conseil de Momus* et de *la Revue du régiment*, imprimé à *Ratopolis* en 1730. Pendant que les alliés assiégeaient Douai, en 1710, Torsac, étant chez le roi, s'avisa de dire qu'avec 30,000 hommes et carte blanche, non seulement il ferait lever le siége aux ennemis, mais aussi qu'il reprendrait en 15 jours toutes leurs conquêtes depuis le commencement de la guerre. Aymond, qui entendit cette bravade, lui céda sur-le-champ le titre de *généralissime des calottins*, et Torsac conserva ce commandement jusqu'à sa mort, arrivée à Pontoise en 1724 ; il était né à Angoulême en 1678. Il était digne d'un Gascon presque compatriote de Montaigne, d'être l'un des fondateurs de cette juridiction sagement bouffonne. L'anecdote que je viens de citer se trouve dans l'oraison funèbre de Torsac, qui n'est qu'un centon composé de phrases plus

ou moins ridicules tirées soit des discours prononcés à l'académie française, ou soit des livres alors le plus en vogue. Cette pièce fut imprimée sous ce titre : *Eloge historique*, ou *L'Histoire panégyrique et caractéristique d'Emmanuel de Torsac, monarque universel du monde sublunaire, et généralissime du régiment de la calotte, prononcé au Champ-de-Mars, et dans la chaire d'Erasme, par un orateur du régiment.* Ce burlesque panégyrique, dont le garde des sceaux avait autorisé l'impression, fit scandale à la ville et à la cour. Les hommes de lettres qui se trouvaient blessés de l'emploi qu'on avait fait malicieusement de leurs phrases mirent en usage le crédit de leurs protecteurs pour faire saisir cette pièce curieuse. Aymond, secrétaire du régiment de la calotte, s'adressa alors au maréchal de Villars : « Monseigneur, lui dit-il, depuis qu'Alexandre et César sont morts, nous ne reconnaissons d'autres protecteurs du régiment que vous. » Ce ne fut pas inutilement que le vainqueur de Denain s'interposa auprès du garde des sceaux, qui donna sur-le-champ main-levée de la saisie, en disant : qu'*il ne voulait pas se brouiller avec ces messieurs.* Le sieur Aymond succéda au défunt dans la charge de généralissime, qu'il conserva jusqu'à sa mort en 1731 ; il eut pour successeur le sieur Saint-Martin, lieutenant aux gardes françaises. Son élection se fit avec solennité dans le château du marquis de Livry, premier maître-d'hôtel du roi. Plusieurs ministres, secrétaires d'état, ambassadeurs, assistaient à cette cérémonie. Piron fit les fonctions d'orateur. Louis XV et la reine, qui s'intéressaient beaucoup au régiment de la calotte, avaient ordonné au marquis de Livry de leur dépêcher un courrier extraordinaire, incontinent après l'élection, pour leur faire savoir sur qui le choix serait tombé. Depuis cette époque, le régiment de la calotte continua paisiblement le cours de ses malicieux enrôlements, et donna lieu à une institution militaire dont va parler ci-après un de nos honorables collaborateurs. Les publications de la calotte parurent en plusieurs formats depuis 1725, sous ce titre : *Mémoires pour servir à l'histoire de la calotte.* Je n'ai sous les yeux que l'édition de 1725 en deux parties (Bâle), et celle de 1735 (*à Moropolis, chez le libraire de Momus, à l'enseigne du jésuite démasqué*), en quatre parties. L'édition de 1752 en contient six. Elle avait été précédée d'une autre en cinq parties. Les principaux auteurs de ce recueil sont Aymond, Saint-Martin, l'abbé Desfontaines, l'abbé Magon, Gacon, Piron, Grécourt, Roy, etc. — Ces éditions ne sont pas les seules ; les curieux conservent aussi dans leur bibliothèque une infinité de volumes manuscrits remplis des *brevets de la calotte.* L'édition de 1725, quoique bien moins volumineuse que les autres, donna lieu à de vives réclamations. Les chefs du régiment, disaient-ils, n'ayant jamais eu en vue « qu'une critique badine des ridicules, qui ne porte ni sur les conditions, ni sur les mœurs, ont cru, pour l'honneur du corps, devoir s'élever contre un pareil attentat, » et ont rendu un arrêt parodiant toutes les formes parlementaires contre cette fausse édition des brevets et autres réglements supposés. Cet arrêt, qui est en vers, a, de même que ce que je viens de guillemeter, été imprimé dans le *Mercure d'octobre* 1726. On sait à quoi s'en tenir sur ces sortes de désaveux officiels. On peut même regarder cette pièce comme une des meilleures mystifications des recueils de la *calotte*. Quoi qu'il en soit, les *Mémoires* de ce burlesque régiment sont un monument curieux de la licence de la presse. Il n'est personnage si élevé qui ne s'y trouve attaqué : le régent, Louis XV, Marie Leckzinska, n'y sont pas ménagés ; Law, le cardinal Dubois, le cardinal Fleury, le père Daniel, en un mot, l'épiscopat, la robe et la finance, viennent tour à tour figurer sur cette sellette du ridicule, où posaient aussi les plus célèbres appareilleuses de ce temps de dévergondage. Destouches, Terrasson, Moncrif, Lamothe, Fontenelle et tous les hommes de lettres distingués de l'é-

poque ont chacun leur brevet et leur part d'épigramme. La calotte avait surtout déclaré guerre à mort à l'académie française, où, comme aujourd'hui, grâce à l'esprit de coterie et à l'intrigue, la médiocrité avait souvent le pas sur le talent. Voltaire, dans son *Mémoire sur la satire*, publié en 1739, parle avec beaucoup de mépris de la calotte : on le conçoit ; il est fort maltraité dans la 4e partie des mémoires de ce régiment, dont les hardis tirailleurs ne respectaient pas plus les hautes réputations littéraires que les hautes positions sociales. On connaît ce vers de l'*Anti-mondain*, où Voltaire est proclamé

Cher *calottin* de la première classe.

Aussi, chez ce grand écrivain, reconnaît-on l'humeur autant que la raison quand il dit dans le *Mémoire* déjà cité que l'Alemagne et les états du nord « n'ont rien qui ressemble à ces recueils, soit de chansons infâmes, soit de *calottes*. Vous n'en trouvez pas un seul en Angleterre, malgré la liberté et la licence qui y règnent. Vous n'en trouverez pas même en Italie, malgré le goût des Italiens pour les pasquinades. Je fais exprès cette remarque, ajoute l'auteur de la *Henriade*, afin de faire rougir ceux de nos compatriotes qui, pouvant faire mieux, déshonorent notre nation par des ouvrages si malheureusement faciles à faire, auxquels la malignité humaine assure toujours un prompt débit, mais qu'enfin la raison, qui prend le dessus et qui domine dans la saine partie des Français, condamne ensuite à un mépris éternel. » Rien de plus vrai assurément que ces paroles; mais les *Mémoires de la calotte* n'en sont pas moins un monument précieux de l'*esprit du jour* à l'époque de la régence et pendant les heureuses années du règne de Louis XV. Sans doute ces *Mémoires* contiennent bien des gravelures, mais c'était l'esprit du temps : Voltaire n'a-t-il pas fait la *Pucelle ?* les abbés Voisenon et Grécourt pis encore ? Sans doute aussi la satire de ces recueils y est presque toujours de la médisance, et souvent de la calomnie ; mais Voltaire avait-il bien le droit de prendre les *calottinades* si fort au tragique, lui qui dans sa *Guerre civile de Genève* devait se plonger jusqu'au cou dans la fange, pour en jeter quelques éclaboussures à l'auteur de l'*Emile* et du *Contrat social ?*—En 1814, on a vu une réminiscence des brevets de la calotte dans la distribution de l'*ordre de l'éteignoir*, faite par les rédacteurs du *Nain jaune*. Enfin, dans l'*Oraison funèbre de Napoléon*, M. Beuchot, savant bibliophile, a très heureusement imité l'*Oraison funèbre* du sieur de Torsac. C'est ainsi que, pour rire de bon cœur, il nous faut, dans ce siècle de gravité, imiter bonnement ce qu'ont fait nos pères. DU ROZOIR.

Le *conseil de la calotte*, autrement appelé *régiment de la calotte*, est, comme on vient de le voir, une ancienne police militaire, sorte de censure, moitié grave, moitié bouffonne, qui, en France, a quelque temps existé extra-légalement dans nos régiments. Nous ne croyons pas inutile d'ajouter ici quelques observations sur cette institution, considérée dans ce qu'elle pouvait avoir de louable. Cette juridiction s'exerçait par et sur les officiers particuliers, en vertu des décisions des censeurs que ces officiers élisaient eux-mêmes parmi leurs camarades.—On trouve dans l'*Encyclopédie* (1785. C.), dans le *Dictionnaire de l'histoire* et dans *Détalleville* de longs détails sur cette institution. Le *Journal des sciences militaires* (tom. II, pag. 36), en parle aussi. — Quelque chose de louable, et il en est ainsi de beaucoup d'usages devenus ensuite dérisoires, s'y rattachait. — Une noble pudeur, un sentiment de dignité nationale et de convenances sociales, le besoin de la conservation de l'esprit de corps, ont originairement donné naissance, dans quelques troupes de France, à un conseil de censure, qui jugeait fraternellement, exécutait lui-même ses sentences de discipline et ne relevait que de la coutume, nullement de la loi. — Il y avait, de la part du gouvernement tolérance, mais non consentement; c'était un utile sup-

plément de la loi, restée muette par indifférence; malheureusement, sa désignation était bizarre, pour ne rien dire de plus, et les jugements rendus tombaient quelquefois dans le trivial et le mauvais goût. — On voit dans les *Mémoires de M. le comte de Ségur* (1824), que la juridiction de la jeunesse écervelée de cette époque allait quelquefois jusqu'à faire sauter sur la couverture les colonels de l'infanterie française. — Un procès qui s'est élevé à la fin de 1821 à Versailles a révélé au public qu'une police analogue aux anciennes formes de la *calotte* s'exerçait dans les gardes du corps, compagnie d'Havré. — Ce que le fond de l'institution de la calotte avait de bon a été senti par plusieurs milices étrangères. On y a éprouvé qu'il y a des actions de la vie militaire qui, sans être des délits, sans pouvoir être classées même dans la nomenclature des fautes, ne sont pas de nature à être tolérées dans un corps qui se respecte lui-même. On ne doit pas laisser à l'arbitraire indolent ou aveugle, quand il n'est pas injuste ou complice, le soin de la répression d'une quantité de méfaits qu'il est plus aisé de sentir que d'énumérer. De là cette création légale de tribunaux d'honneur, qui au besoin se forment dans les milices bavaroises et prussiennes. Ils sont temporaires ou régimentaires; ils ne sont appelés en rien à connaître des actes que la loi ou les ordonnances qualifient d'infractions, ils ne sont pas seulement vengeurs, ils sont aussi conciliateurs. C'est sous ce dernier point de vue qu'ils s'occupent des duels ou des provocations de duels venues ou portées à leur connaissance; ils sont tenus à dénonciation envers qui de droit, si leur concilistion est repoussée ou méprisée. Cette forme de censure intérieure et secrète est, comme on le voit, une combinaison régulière, sage, convenable, une rectification des institutions défectueuses connues en France sous le nom de *calotte* ou de tribunal de point d'honneur. — Parmi les hommes de troupe des régiments français, il existait un usage qui n'était pas sans analogie avec celui-ci, et qu'ils appelaient ignoblement la *savate*. — Les conseils d'enquête, les conseils de discipline, créés par l'ordonnance de 1833 (2 novembre), sont une imitation incomplète des modernes institutions des étrangers; institutions dont ils avaient puisé la pensée dans l'ancienne calotte française.

Gal Bardin.

CALOYER, nom qu'on donne aux moines grecs de l'ordre de Saint-Basile. Ils forment le clergé régulier de la religion grecque, et c'est toujours parmi eux que l'on choisit les évêques et les patriarches, parce qu'ils appartiennent la plupart aux familles les plus distinguées dans la noblesse et la bourgeoisie. C'est aussi dans cet ordre que l'on trouve aujourd'hui les seuls hommes un peu instruits des matières théologiques. Mais, s'ils sont respectables par leur savoir et leur extérieur réservé, ils ne sont pas moins coupables par les excès auxquels les porte leur ambition anti-évangélique, et qu'ils poussent souvent jusqu'aux proscriptions.—Les caloyers font leurs premières études dans les nombreux monastères du mont Athos, où ils se trouvent comme séparés du reste du monde, et que les Grecs nomment la Montagne-Sainte. Dans ces monastères et dans celui de l'île de Pathmos, ils lisent les Pères de l'église, et même les traductions grecques de Bossuet et des meilleurs théologiens français. Mais leur esprit subtil semble avoir éternisé dans ces écoles les sophismes et les querelles si familiers au clergé du Bas-Empire, sur les points les plus incontestables du christianisme. Avant les dernières révolutions qui ont provoqué l'affranchissement de la Grèce, le mont Athos et l'île de Pathmos, loin d'être le séjour de la tolérance et de la paix, étaient un théâtre perpétuel d'intrigues et de dissensions. On s'y occupait moins de prier Dieu que de cabaler pour arriver aux dignités ecclésiastiques, en gagnant le grand-visir ou quelques membres du divan, ou en circonvenant le grand-seigneur, qui donnait l'investiture; car les

Turcs, dans leurs capitulations avec les peuples conquis, s'étaient réservé le droit de confirmer l'élection des chefs des différents cultes tolérés dans leur empire. Il est probable que les caloyers continuent aujourd'hui les mêmes intrigues auprès du roi Othon et de ses ministres. — Il y a aussi quelques monastères de caloyers dans la Morée et une douzaine aux *Météores*, lieux élevés qui forment un district de la Thessalie, à 30 lieues de Janina. Ceux-ci sont bâtis sur des rochers escarpés. On y monte avec des échelles de cordes, et en se plaçant dans un panier que les moines enlèvent au moyen d'une grue. C'est là, et dans les couvents du mont Athos, qu'étaient relégués les patriarches de Constantinople déposés par le divan. C'est là qu'ils venaient regretter le triste avantage d'avoir gouverné quelque temps l'église grecque. — L'instruction est tout-à-fait négligée dans les monastères de la Morée; aussi vient-on rarement y chercher un simple évêque. On n'y trouve que des cénobites couverts de haires et de cilices, vivant du travail de leurs mains, et se nourrissant d'aliments grossiers dans un pays délicieux. Ils couchent par terre, se flagellent et se stigmatisent plusieurs fois la semaine. L'office divin, la lecture de l'Évangile ou des Pères de l'église, partagent le reste de leur temps; mais ils méprisent les livres de théologie comme un tissu de chicanes. Point d'hommes érudits parmi eux. Les travaux de l'agriculture et les macérations éteignent et usent en eux toutes les facultés de l'esprit. Les couvents de caloyers ont des dotations, outre le casuel et les aumônes. Les chefs-lieux d'ordre envoient, dans le temps des carêmes, quelques uns de leurs religieux faire des excursions évangéliques plus ou moins profitables à la maison. — Il n'y a point de bigarrure dans le costume des caloyers: c'est une simple soutane noire ou brune, avec une ceinture de la même couleur, et un bonnet noir à forme plate, d'où pend quelquefois sur le dos une pièce de drap noir. Ce costume ne diffère de celui des *papas*, ou prêtres séculiers, que par une bande blanche que ceux-ci portent au bas de leur bonnet. Les caloyers font vœu d'abstinence, d'obéissance et de chasteté. S'ils veulent rester dans leur règle, ils ne disent pas la messe; s'ils se font prêtres, ils deviennent moines sacrés et n'officient qu'aux grandes fêtes. C'est pourquoi chaque couvent entretient des papas pour les offices journaliers. Les novices caloyers sont reçus à 10 et 12 ans. Les travaux de la maison font partie du noviciat, qui se prolonge deux ans après la prise d'habit. Outre les caloyers qui vivent dans les couvents, il y a parmi eux des ermites qui demeurent seuls, et des anachorètes, qui se réunissent trois ou quatre dans une petite maison voisine d'un monastère. Ce sont ces derniers qui habitent aussi les rochers isolés et inaccessibles qu'on trouve parsemés dans les îles de l'Archipel, et qu'en raison de cela on nomme *caloyero*. On raconte que trois caloyers retirés sur un de ces rochers y élevaient, à l'aide d'une bascule ou d'une poulie, une légère caïque, où deux d'entre eux se plaçaient pour aller chercher leurs provisions dans le voisinage. Ils se croyaient, dans cet asile, à l'abri de tous dangers; mais, un jour, deux des religieux furent assassinés dans la caïque par deux pirates turcs, qui, s'étant revêtus de leurs habits, furent élevés avec la caïque au haut du rocher par le caloyer, qui les prenait pour ses confrères. Les brigands dévalisèrent le bon religieux, et enlevèrent jusqu'aux ornements de sa chapelle. — Au reste, tous ces moines sont fort sales, et ne soignent ni leur barbe ni leurs cheveux. Il semble qu'en tous pays la malpropreté soit identifiée avec les habitudes monastiques.

H. Audiffret.

CALPÉ, ancien port de Bithynie, dans l'Asie-Mineure, situé sur les bords du Pont-Euxin, à l'embouchure d'un fleuve du même nom, qui a reçu depuis celui d'*Aqua*. Pline (tom. 1er, pag. 300) parle de ce port, qu'il appelle *Calpas*. En voici la description telle qu'on la trouve

dans Xénophon (pag. 376 et suiv.) : « Le port de Calpé est situé dans la Thrace asiatique, laquelle s'étend par ses côtes depuis l'embouchure du Pont-Euxin jusqu'à Héraclée, espace que peut franchir en un jour une galère qui va à force de rames. On ne trouve aucune ville en chemin, et les habitants de ce pays ont la réputation de faire un fort mauvais parti aux Grecs qui tombent entre leurs mains. Le port de Calpé, qui en occupe le point central, est défendu par un rocher escarpé, lequel s'avance dans la mer, et a environ vingt toises d'élévation dans sa partie la plus basse. Dans sa partie supérieure est un espace d'environ 400 pieds de large, capable de recevoir 10,000 hommes. Au-dessous, vers l'occident, est le port, avec une source qui ne tarit jamais, et qui est aussi défendue par le rocher. La montagne s'étend jusqu'à 2,500 pas dans l'intérieur du pays. Elle n'est pas pierreuse, et elle est susceptible d'être cultivée, car la partie qui longe le rivage porte, dans une égale étendue, de grands arbres de toute espèce et propres à la construction des vaisseaux. Le reste de la contrée, qui est très fertile, est semé de plusieurs gros villages, et produit toutes sortes de grains, de légumes et de fruits, excepté des olives. On y trouve en abondance des figuiers, et des vignes dont le vin est très agréable. »— Le port de Calpé était fort ancien, puisqu'il est dit que les Argonautes y abordèrent. A peine y furent-ils arrivés qu'Amycus, roi de Bébrycie, envoya sur-le-champ défier le plus brave d'entre eux. L'honneur de le combattre fut déféré à Pollux, qui, par la mort de ce monstre, délivra les peuples voisins de la Bébrycie d'un ennemi dont ils redoutaient la valeur et la férocité.—Calpé est aussi le nom d'une montagne d'Espagne, dont parlent Strabon, Pline et Ptolémée, située près du détroit qui joint l'Océan à la Méditerranée, la même que nous appelons aujourd'hui *Gibraltar*, et que d'autres ont nommée *Gibaltar*, ce qui serait plus conforme à son étymologie et à son vrai nom *Gébal-Tarik*, que portait un général maure qui, dans les premiers temps de la conquête d'Espagne, s'empara de cette montagne et de la ville voisine. (*Voy.* Gibraltar.) —Enfin, les anciens Grecs avaient donné le nom de Calpé à une sorte de course de juments qui faisait partie des jeux olympiques. Elle consistait, dit Pausanias, à courir avec deux juments, monté sur l'une et tenant l'autre en main. Sur la fin de la course, on se jetait à terre, on prenait les deux juments par leur mors, et l'on achevait ainsi la carrière. C'est de ce nom, pour le dire en passant, que Budé tire l'étymologie des termes *galop* et *galoper* : de *kalpé*, ou *kalpa*, selon lui, les Grecs auraient fait *kalpan* et *kalpazein*, dont les latins auraient dérivé leurs verbes *calpare* et *calupere*, d'où se seraient formés ensuite les deux mots français auxquels nous renvoyons. E. H.

CALPRENÈDE (Gauthier de Costes, chevalier, seigneur de la), naquit au château de Tolgou, dans le diocèse de Cahors, à deux lieues de Sarlat. Lorsqu'il eut achevé ses études à Toulouse, il vint à Paris vers l'an 1632, et entra en qualité de cadet dans le régiment des gardes, où il fut fait bientôt officier. Vers l'an 1651, il fut nommé gentilhomme ordinaire de la chambre. En 1648, il épousa Madeleine de Lyée, veuve en premières noces de Jean de Vieux-Pont, seigneur de Compant, et en secondes et dernières, d'Arnoul de Brague, seigneur de Daular et de Châteauvert. En 1663, au château de Mouslain, il voulut faire voir aux dames des marques de son adresse au fusil : la poudre lui sauta au visage et le défigura. La même année, revenant de Normandie, il voulut faire voir aux seigneurs qui l'accompagnaient son adresse à courir à cheval : le cheval lui donna un violent coup de tête au front, et la Calprenède en mourut. — Lorsque Gauthier de Costes, seigneur de la Calprenède, entra dans le monde vers l'an 1632, comme nous l'avons dit, les romans d'Henri d'Urfé étaient à l'apogée de leur gloire : on ne parlait que de l'*Astrée* (*voy.*) et de *Céladon*-

Les bergers amoureux et poètes étaient en grande vogue. La pastorale régnait en France, et notre littérature venait de se transformer en une immense bergerie, dont M. de Florian enterra les derniers moutons. « Le grand succès des ouvrages d'Honoré d'Urfé, dit Boileau, échauffa si bien les beaux esprits d'alors qu'ils en firent bientôt de semblables, dont il y en eut de dix à douze volumes. Ce fut pendant quelque temps comme une espèce de débordement sur le Parnasse. On vantait surtout ceux de la Calprenède, de Gomberville, de Desmarets et de Scudéri. Mais ces imitateurs, s'efforçant mal à propos d'enrichir sur l'original, et prétendant ennoblir ses caractères, tombèrent dans une grande puérilité ; car, au lieu de prendre, comme lui, pour leurs héros, des bergers occupés du seul soin de gagner le cœur de leurs maîtresses, ils prirent, pour leur donner cette occupation, des princes et des rois. Ils les peignirent pleins du même esprit que ces bergers, ayant, à leur exemple, fait comme une espèce de vœu de ne parler et de n'entendre jamais parler que d'amour. De sorte qu'au lieu que d'Urfé de bergers très frivoles avait fait des héros de romans très considérables, ces auteurs, au contraire, des héros les plus considérables de l'histoire firent des bergers très frivoles. » — La Calprenède fut en effet l'un des auteurs les plus féconds de cette époque. En 1642, il fit paraître *Cassandre* (10 vol. in-8°), qui fut réimprimé en 1731 (10 vol. in-12.). Alexandre-Nicolas de La Rochefoucault, marquis de Surgères, en donna plus tard un abrégé en 3 vol. in-12.—1650, *Cléopatre* (23 vol. in-8°). —1661, *Faramond* (7 vol. in-8°). C'était une histoire de France, qui fut achevée par Pierre d'Ortigue de Vaumorière, lequel y ajouta 5 volumes.—Il y a deux éditions de *Faramond*, l'une de Paris, l'autre d'Amsterdam : on préfère généralement la première; le tome x en est très rare, ayant été brûlé à un incendie au collége de Montaigu. On a du même auteur *Silvandre*, qu'il composa étant cadet. On dit que de l'argent qu'il en eut il s'habilla d'une manière bizarre, et que, comme on lui demandait le nom de son étoffe, il répondit que c'était du *Silvandre*. — En 1661, il publia, sous le nom de sa femme, les *Nouvelles*, ou les *Divertissements de la princesse Alcidiane*; mais Nicéron les lui restitue. — « Le meilleur de ses romans, dit La Harpe, est sans contredit *Cléopâtre* ; malgré son énorme longueur, ses conversations éternelles et ses descriptions, qu'il faut sauter à pieds joints, la complication de vingt différentes intrigues, qui n'ont entre elles aucun rapport sensible, et qui échappent à la plus forte mémoire : ses grands coups d'épée, qui ne font jamais peur, et que madame de Sévigné ne haïssait pas ; ses résurrections, qui font rire, et ses princesses, qui ne font pas pleurer. Avec tous ces défauts, que l'on trouve dans *Cassandre* et dans *Faramond*, La Calprenède a de l'imagination ; ses héros ont le front élevé. Il offre des caractères fortement dessinés, et celui d'*Artaban* a fait une espèce de fortune, car il a passé en proverbe. » — « *Cléopâtre* va son train, écrivait madame de Sévigné à sa fille, mais sans empressement et aux heures perdues : c'est ordinairement sur cette lecture que je m'endors. Le caractère m'en plaît beaucoup plus que le style. Pour les sentiments, j'avoue qu'ils me plaisent et qu'ils sont d'une perfection qui remplit mon idée sur la belle ame. Vous savez aussi que je ne hais pas les grands coups d'épée ; tellement que voilà qui est bien, pourvu qu'on m'en garde le secret. » Et ailleurs : « Je reviens à nos lectures : c'est sans préjudice de *Cléopâtre*, que j'ai gagé d'achever : vous savez comme je soutiens mes gageures. Je songe quelquefois d'où vient la folie que j'ai pour ces sottises-là ; j'ai peine à le comprendre. Vous vous souvenez peut-être assez de moi pour savoir à quel point je suis blessée des méchants styles ; le style de La Calprenède est maudit en mille endroits : de grandes périodes de romans, de méchants mots. Je sens tout

cela. J'écrivis l'autre jour à mon fils une lettre de ce style qui était fort plaisante. Je trouve donc que celui de La Calprenède est détestable, et cependant je ne laisse pas de m'y prendre comme à la glu. La beauté des sentiments, la violence des passions, la grandeur des événements et le succès miraculeux de leurs redoutables épées, tout cela m'entraîne comme une petite fille. J'entre dans leurs desseins, et si je n'avais pas M. de la Rochefoucault pour me consoler, je me pendrais de trouver encore en moi cette faiblesse. » — M. de la Rochefoucault aimait les vieux romans : c'était un reste de jeunesse que son esprit avait conservé. Le philosophe des *Maximes* se souvenait d'avoir été l'habitué de l'hôtel de Rambouillet et l'amant de cette duchesse de Longueville, qui, dit le cardinal de Retz, d'héroïne d'un grand parti en devint l'aventurière.—Ces quelques lignes de La Harpe et de madame de Sévigné prouvent assez que, malgré le jugement sévère de Boileau, il ne faut point confondre la Calprenède dans la tourbe des romanciers pastoraux qui affligèrent le xvie siècle de leurs sentimentales fadeurs : son style est diffus et trop abondant, mais son imagination est féconde et brillante, et l'élévation de son caractère passe souvent dans ses écrits. Boileau, dans l'*Art Poétique*, rend en quelque sorte justice à l'énergie de ses sentiments, tout en blâmant leur exagération :

> Souvent, sans y penser, un écrivain qui s'aime
> Forme tous ses héros semblables à soi-même ;
> Tout a l'humeur gasconne en un auteur gascon;
> Calprenède et Juba parlent du même ton.

—Juba est le héros du roman de *Cléopâtre*. On a faussement attribué à notre auteur le roman de *Bérénice*, qui est bien l'œuvre de Ségrais. Heureux Ségrais, qui ne signait point ses livres, et qui mettait son nom à ceux de madame de Lafayette! Ce fut madame de Lafayette qui la première nous donna des romans écrits avec grâce et vérité ; puis vinrent ensuite Mesdames de Villedieu, d'Aulnoy, de la Force, de Larochequillem et madame Tencin, qui, plus que toutes, jeta dans ses écrits le feu des passions, la rapidité du style et la vérité des faits. — La Calprenède écrivit aussi pour le théâtre. — En 1636, il fit jouer la *Mort de Mithridate*. — 1637, *Bradamante*, tragi-comédie.— La même année, *Clarionte*, ou *Le sacrifice sanglant*. — 1638, *Jeanne d'Angleterre*.— 39, *Le Comte d'Essex*. — La même année, *La Mort des enfants d'Hérode*, ou suite de la *Mariamne* (tragédie de Tristan-l'Ermite, qui, en 1636, avait balancé le succès du *Cid*). — 1640, *Edouard, roi d'Angleterre*.—1642, *Phalante*.—1643, *Herméuégilde*, tragédie en prose. — 1659, *Bélisaire*. — Toutes ces tragédies sont misérables, et la moins misérable de toutes est *le comte d'Essex*, dont Boyer et Thomas Corneille s'inspirèrent plus tard. — Le cardinal de Richelieu, s'étant fait lire une de ces tragédies, dit que la pièce était bonne, mais que les vers en étaient lâches. « Comment, lâches ! s'écria l'auteur : cadédis ! il n'y a rien de lâche dans la maison de La Calprenède!» En 1636, sa tragédie de la *Mort de Mithridate* fut représentée pour la première fois le jour des Rois. A la fin de la pièce, Mithridate prend une coupe empoisonnée, et, après avoir délibéré quelque temps, il dit en avalant le poison : «Mais c'est trop différer.....» Un plaisant du parterre acheva le vers en criant de toutes ses forces : *Le roi boit! le roi boit!* A ces mots, la toile tomba, et la pièce aussi. — Ses tragédies sont oubliées; et vous ne trouverez plus ses romans que dans les donjons des vieux castels. Si vous avez passé quelque fin d'automne dans l'un de ces châteaux que le temps et l'industrie n'ont point encore effacés de notre sol, ne vous est-il point arrivé, le soir, lorsque la pluie fouettait vos vitraux, et que le vent sifflait à votre porte, de vous réfugier sous le manteau de la cheminée gothique avec un volume de *Cléopâtre*, de vous intéresser d'abord, comme madame de Sévigné, à ces coups d'épée formidables, et de vous endormir bientôt, bercé par les

soupirs de la bise dans la garenne, de la flamme dans le foyer, et de Cléopâtre dans le roman? JULES SAND.

CALPURNIA (Loi), *lex Calpurnia*. Les Romains avaient plusieurs lois de ce nom. Ils en avaient fait une contre le péculat, appelée *lex Calpurnia repetundarum*, et deux autres, *lex Calpurnia militaris*, et *lex Calpurnia de ambitu*. Cicéron parle de la dernière dans son discours pour L. Murena. E.

CALPURNIE, *Calpurnia*. L'histoire nous a conservé le souvenir de plusieurs femmes romaines qui honorèrent ce nom, comme plusieurs hommes ont porté celui de *Calpurnius*. Parmi les premières, nous citerons la fille de L. Pison, épouse de Jules-César. Elle eut un funeste pressentiment du sort qui attendait son mari, et, la veille de l'assassinat, ayant eu un songe affreux, qui se reportait à cette idée, elle fit le lendemain tous ses efforts auprès de lui pour l'empêcher de se rendre au sénat. Après la catastrophe, elle se retira auprès de Marc Antoine, et lui remit les mémoires manuscrits de César, dans lesquels ce dernier avait consigné non seulement tout ce qu'il avait fait dans son gouvernement, mais encore tout ce qu'il avait résolu de faire. Antoine y ajouta de sa main quelques dispositions, entre autres la nomination d'un certain nombre d'officiers et de sénateurs, la mise en liberté de plusieurs prisonniers et le rappel de plusieurs bannis, dispositions qui furent exécutées comme étant le produit et le résultat de la volonté de César. — Une autre *Calpurnie* fut l'épouse en secondes noces de Pline le jeune, dont les lettres témoignent de son amour pour elle et des qualités qui le rendirent durable. Elle était plus jeune que lui, et il en avait fait son élève, en lui inspirant le goût des belles-lettres, qu'elle portait à un si haut degré, ainsi que sa tendresse et sa vénération pour son mari, qu'on pouvait se demander si elle aimait Pline pour les belles-lettres ou les belles-lettres pour Pline.—Enfin, D. Bernard (*Ant. expl.*, tom. v, p. 64) nous a conservé le représentation d'une urne de Calpurnie, femme d'un Calpurnius, laquelle, s'il faut en croire l'inscription, vécut vingt-cinq ans avec son mari, sans dispute ni débats d'aucun genre; ce qui est bien aussi une recommandation aux respects et aux hommages de la postérité. E. H.

CALPURNIUS, poète bucolique. — Quand on a lu Théocrite et Virgile avec le sentiment des beautés que tous les hommes de goût admirent dans les gracieux tableaux qu'ils nous ont tracés de la vie pastorale, il faut être bien en garde contre soi-même pour aborder l'examen d'un poète bucolique du second ordre, sans une espèce de prévention défavorable à son talent. — Virgile surtout, mieux connu dans nos écoles, est aussi pour nous l'objet d'une prédilection plus particulière. Il préside, pour ainsi dire, à nos premières et à nos dernières études de la poésie latine; nous sommes accoutumés dès l'enfance à répéter ses vers, dont la douceur et l'harmonie ont un charme inexprimable, et s'il est un peu moins près de la nature que Théocrite, son modèle, nous y trouvons en échange une sensibilité plus vraie, un choix plus délicat d'expressions, un style si pur, si élégant dans sa simplicité, qu'il ne paraît pas donné à l'esprit humain de rien produire de plus parfait. — Comment lutter avec quelque chance de succès contre un adversaire si redoutable, à une époque où l'empire romain, affaibli par les fréquentes incursions des Barbares, et plus encore par les vices de son gouvernement, marchait à grands pas vers une désorganisation sociale complète; et lorsque la langue latine, déjà torturée par une foule d'écrivains de mauvais goût, subissait tous les jours des altérations qui devaient bientôt la rendre méconnaissable? Il est juste d'avoir égard à cette différence des temps : nous en tiendrons compte à notre auteur. Les circonstances sont d'un grand poids dans les affaires, et nous pouvons raisonnablement nous demander si les grands hommes font leur

siècle, ou si plutôt ils n'en seraient pas eux-mêmes la conséquence naturelle? — Nous ne savons presque rien de la vie de Calpurnius; elle fut obscure comme celle de tant d'autres écrivains dont toute l'histoire est dans leurs ouvrages. Il naquit en Sicile, probablement vers l'an 260 de notre ère. Némésien de Carthage, que l'empereur Numérien combl de ses grâces, fut son bienfaiteur. Ce favori d'un prince ami des arts sauva son protégé d'une affreuse misère, comme l'atteste ce passage d'une pastorale de Calpurnius, où se peignent tout à la fois l'extrême pauvreté, le bienfait et la reconnaissance :

Spes magis arridet. Certè ne fraga rubosque
Colligerem, viridique famem solarer bibisco,
Tu facis, et tua nos alit indulgentia farre.
Tu nostras miseratus opes, docilemque juventam,
Hibernâ prohibes jejunio solvere fago.

Ce qui signifie littéralement que le poète n'eut d'abord pour toute nourriture que des fraises, des mûres de buisson, de la guimauve et le fruit du hêtre. La bonté de Némésien y ajouta quelque chose de plus solide, du pain! *farre*. Némésien lui-même cultivait la littérature; on cite de lui trois ouvrages importants, le premier sur la pêche (*Alieutica*), le second sur la chasse (*Cynegetica*), et le troisième sur la navigation (*Nautica*). On y ajoute les quatre pastorales imprimées communément sous son nom et avec celles de Calpurnius, mais il est fort douteux qu'elles soient de sa composition. — Les commentateurs, il est vrai, sont peu d'accord sur ces deux poètes ; quelques-uns les font vivre sous le règne d'Auguste ; on ne conçoit guère sur quelles preuves ils ont pu fonder une assertion si étrange : la décadence du langage est évidente ici, ou il faut renoncer à connaître la langue latine. D'ailleurs l'historien Vopiscus, qui écrivait en 304, place Némésien au rang des poètes qui ont fleuri sous Numérien, vers 284; il parle des trois ouvrages dont nous avons rapporté plus haut les titres, et ne garde le silence que sur les quatre églogues, ce qui indiquerait assez qu'elles ne sont pas de lui. — Quoi qu'il en soit, nous ne pousserons pas plus loin nos recherches sur des objets d'érudition qui n'ont aucun attrait pour les lecteurs de nos jours. Nous avons exposé l'opinion qui nous a paru la plus raisonnable ; c'était la seule tâche que nous dussions nous imposer. — Il nous reste de Calpurnius sept *Pastorales*, qui, depuis long-temps, sont reléguées dans les bibliothèques de nos érudits, quoique jadis on les ait expliquées dans les colléges. Elles n'ont pas toujours été l'objet d'une critique impartiale : des admirateurs trop passionnés ont cru y voir des perfections qu'on y cherche vainement ; d'autres lecteurs, au contraire, n'y apercevant que des défauts, les ont dédaignées comme des productions d'un mérite très équivoque. La vérité est ailleurs que dans cet excès de louange ou de blâme. Les *Pastorales* de Calpurnius manquent de ce cachet d'originalité, de cette délicatesse de langage qui caractérise la poésie des grands siècles de la littérature ; elles sont un peu trop calquées sur celles de Virgile; l'imitation n'y est pas assez déguisée; le style, quelquefois dur, présente des alliances de mots qui annoncent l'oubli des bonnes traditions; mais peut-être faut-il moins en accuser le poète que l'époque où il a vécu. Ce qui lui appartient en propre, ce qu'on ne pourrait lui contester sans injustice, c'est qu'il a bien su prendre le ton qui convient à l'églogue, c'est qu'il ne manque ni de naturel ni de variété, et que plusieurs de ses *Patorales* ne seraient pas indignes du pinceau de Virgile. Fontenelle, qui s'était créé un système fort bizarre sur ce genre de poésie, laisse échapper quelque part cette exclamation en parlant d'une idylle de Calpurnius : *C'est dommage que Virgile n'ait pas fait les vers de cette pièce ; encore ne serait-il pas nécessaire qu'il les eût tous faits.* (*Disc. sur la nat. de l'egl.*) —Cet aveu d'un écrivain qui s'est montré si avare d'éloges envers les grands maîtres n'est point suspect de flatterie. (Fontenelle n'a pas toujours bien

traité Théocrite et Virgile.) — Les *Pastorales* de notre auteur qui méritent le plus d'être remarquées sont la première, la seconde, la quatrième et la septième. — La première est une imitation de la quatrième de Virgile. Deux bergers fuyant l'ardeur du soleil se retirent sous un ombrage épais; ils y trouvent des vers que le dieu Faune a gravés lui-même sur l'écorce d'un hêtre; ce sont des prédictions sur le bonheur qui attend les Romains sous le règne de l'empereur que nous avons déjà supposé être Numérien, fils de Carus. Nous nous garderons bien de comparer le style de l'imitateur à celui de son modèle : il y a certainement plus d'images, plus de richesse d'expression dans le poète de Mantoue; mais cet enfant mystérieux dont la naissance doit ramener l'âge d'or parmi les humains est une fiction qui a quelque chose de trop puéril : Calpurnius est beaucoup plus raisonnable; les vertus d'un bon prince sont une source de prospérités pour les peuples soumis à son pouvoir; il valait mieux chercher des inspirations dans un sujet si naturel que d'emprunter à l'épopée des descriptions pompeuses que le ton modeste de l'églogue ne comporte guère. — La seconde *Pastorale* est aussi le pendant de la troisième de Virgile. Deux bergers se disputent le prix du chant, un troisième les écoute et juge qu'ils sont égaux en mérite. Tout l'avantage ici reste à Virgile; son églogue est un chef-d'œuvre de délicatesse, de douceur et d'harmonie; tout le monde sait par cœur ces vers si gracieux :

Malu me Galatea petit, lasciva puella;
Et fugit ad salices, et se cupit ante videri.

Phyllida amo ante alias; nam me discedere flevit,
Et longum, formose vale, vale, inquit, Iola.

. . . . . .

Rien de semblable dans Calpurnius : l'entretien de ses deux bergers est monotone; il se termine par ces deux vers assez durs, que prononce Thyrsis, leur juge :

Este pares, et ob hoc concordes vivite; nam vos
Et decor, et cantus, et amor sociavit et ætas.

Quelle différence avec ceux-ci de Palémon!

Non nostrum inter vos tantas componere lites:
Et vitulâ tu dignus, et hic, et quisquis amores
Aut metuit dulces, aut experietur amaros.
Claudite jam rivos, pueri; sat prata biberunt.

Des deux *Pastorales* dont il nous reste à parler, l'une est consacrée à peindre la reconnaissance du poète pour l'empereur et pour son favori, qui avait arraché Calpurnius à la misère; l'autre est une description des jeux célébrés à Rome en 283, par l'ordre de Carin, qui régna conjointement avec Carus et Numérien. Il y a de l'invention et de la poésie dans ces deux pièces. On reconnaît toujours dans les détails un imitateur de Virgile; mais l'auteur peut à juste titre revendiquer le fond. — Dans la plupart des éditions de Calpurnius on a imprimé quatre *Pastorales* que des commentateurs attribuent à Némésien. Nous n'hésitons pas à croire, contre le sentiment même de Vossius, que Némésien n'en a jamais été l'auteur : il est impossible qu'il y ait entre deux poètes une conformité de style si extraordinaire. La nature qui paraît éprouver une sorte de répugnance à jeter dans le monde deux hommes d'une conformation parfaitement semblable n'a pas dû suivre d'autre règle à l'égard du principe intellectuel. Les onzes églogues sont évidemment de la même main. Du reste, la troisième de Némésien est la meilleure du recueil; elle a pour objet la naissance de Bacchus et la première vendange. Cette composition est agréable et pleine de chaleur. Théocrite ne l'aurait pas désavouée. — La première traduction de ces petits poèmes a paru à Bruxelles en 1744; elle ne manque pas d'élégance. Le traducteur a gardé l'anonyme, mais il est aisé de voir que c'était un homme de sens, versé dans la connaissance de la littérature ancienne. TISSOT,

de l'académie française.

CALQUE. On nomme ainsi le résultat d'une opération par laquelle, au moyen de la transparence des matières, on fait la copie d'une composition avec

autant de promptitude que de facilité. Plusieurs procédés également bons sont employés pour calquer : le plus simple de tous est de poser un papier blanc sur l'objet que l'on veut copier; plaçant ensuite ces deux feuilles sur une vitre élevée, à travers laquelle peut passer la lumière, on profite de la transparence que l'on obtient pour copier les traits principaux du dessin, les nuances d'ombre ou même tous ses détails. Si le corps sur lequel est tracé le dessin original est de nature à ne pouvoir laisser pénétrer la lumière, tel qu'un tableau, un vase, alors on passe dessus une gaze ou un papier d'une grande transparence, soit par la finesse de sa pâte, soit par des applications, telles que de l'huile, du vernis ou de la gélatine. On fabrique sous le nom de *papier-glace* une matière aussi transparente que le verre même, mais elle a le défaut de se rayer très facilement et quelquefois de se briser. Pour éviter cet inconvénient, il vaut mieux employer le papier dit *papier végétal* ou *papier de guimauve*, expressions également erronées, puisque tous les papiers sont un produit du règne végétal, et qu'il n'entre pas de guimauve dans la fabrication de celui-ci. Pour le faire, au lieu de prendre, comme de coutume, de vieux chiffons, on emploie de belle filasse de lin, ce qui laisse toujours au papier une teinte un peu verdâtre. En raison de la nature du papier que l'on emploie pour calquer, et suivant l'usage que l'on veut faire de son calque, on se sert d'encre ou de crayon, ou bien encore d'une pointe fine, dite *pointe à calquer*. Cette dernière est d'un usage habituel pour les graveurs, soit qu'ils emploient du *papier verni*, soit qu'ils se servent de *papier-glace*. Le calque est souvent employé pour conserver le souvenir d'une composition : quelquefois aussi il est destiné à obtenir une copie exacte; dans ce cas, il reste à faire une seconde opération que l'on nomme DÉCALQUE (*v.* ce mot). — Il est inutile de dire qu'un *calque* est plus ou moins spirituel, en raison du talent de celui qui l'a fait : il faut que le copiste qui fait un calque soit capable d'imiter l'original sans ce secours, et qu'il ne prenne ce moyen que pour avoir plus de promptitude dans l'expédition. Celui qui croirait pouvoir faire un calque sans savoir le dessin, ressemblerait à la personne qui voudrait copier un ouvrage en langue étrangère sans avoir aucune connaissance de cette langue, et ne connaîtrait ni la valeur des lettres ni celle des accents. Mais un calque fait avec esprit par un artiste lui procure en peu d'instants une copie fidèle et dont il aura besoin par la suite; pour un graveur et un lithographe, le calque lui donne le moyen de transporter une composition sur une planche ou sur une pierre avec une parfaite exactitude, et sans fatiguer aucunement la matière, qui doit conserver toute sa fraîcheur et toute sa pureté, soit pour le travail de l'eau forte, soit pour celui du crayon lithographique. DUCHESNE aîné.

CALUMET, pipe de sauvage, particulièrement dans les peuplades de l'Amérique septentrionale. C'est un symbole de paix, et quelquefois de guerre. Les Illinois disent que c'est le Soleil qui leur a donné le calumet; aussi le décorent-ils des plumes les plus brillantes en couleur de leurs oiseaux, et même d'ailes entières : c'est presque le caducée de Mercure et des hérauts chez les Grecs anciens; son office est semblable chez les naturels de l'Amérique, il fait tomber les armes des mains de leurs combattants, au plus fort de la mêlée et du carnage. Dans les grands traités de paix et d'alliance, un des sauvages, choisi à cet effet, porte en dansant et en chantant le calumet le plus magnifique qu'on puisse avoir, et en frotte le *grand chef* partout le corps, puis l'ayant rempli de tabac, et tenant du feu d'une main, il le lui offre tout allumé : il fume avec lui, pousse vers le ciel la première vapeur du tabac, la seconde vers la terre, et la troisième autour de l'horizon. Tous les jours, au lever du soleil, le *grand chef* pratique la même cérémonie. — Les sauvages n'ont rien parmi eux de plus mysté-

rieux ni de plus convenable que le grand calumet ; il est ordinairement composé d'une pierre rouge polie comme du marbre, et percée de telle façon qu'un des bouts sert de fourneau au tabac, et que l'autre s'introduit dans la tige, qui est une canne creuse de deux pieds de long, et élégamment ornée, entortillée de cheveux nattés, et garnie, comme nous l'avons dit plus haut, de plumes vertes, rouges et bleues. Quand ils veulent obtenir du calme, de la pluie ou du beau temps, les naturels le présentent au Soleil pour qu'il fume ; ils font aussi honneur aux ambassadeurs de la première bouffée de fumée. Quand ils offrent le calumet, on ne doit pas le refuser si on ne veut passer pour ennemi, mais il suffit de faire semblant d'y fumer. Les calumets de guerre ont la tige peinte de vermillon dans l'intervalle des tresses de cheveux dont ils sont enlacés. Les peuplades amies se font réciproquement présent de cette pipe en signe d'une paix éternelle. Les Outagamis surtout excellent dans la danse et le chant du calumet, qui, comme une divinité, a aussi sa fête solennelle. Enfin, le calumet est parmi ces peuples le dieu de la paix et de la guerre, l'arbitre de la vie et de la mort.

DENNE-BARON.

CALUS (anat path.). *Voyez* CAL et CALLOSITÉ.

CALUS. L'histoire, ou plutôt la fable, attribue à un personnage de ce nom, élève de Dédale, l'invention de la scie et du compas. Elle ajoute que Dédale conçut de cette invention une telle jalousie qu'il en tua l'auteur ; ce fut pour ce sujet qu'il fut obligé de sortir d'Athènes, où le crime avait été commis, et de s'enfuir dans l'île de Crète. E.

CALVADOS (Département du), situé dans la partie nord-ouest de la France, a été formé du Bessin, du Bocage, de la campagne de Caen, du pays d'Auge et du Lieuvain, dépendant de la Basse-Normandie. Il tire son nom d'un rocher situé en mer, à peu de distance de ses côtes, entre l'embouchure de l'Orne et de la Vire, sur lequel se perdit, il y a 300 ans, un vaisseau de ligne espagnol, *Le Calvados*, qui faisait partie de la flotte invincible de Philippe II, laquelle fut détruite par la tempête et les Anglais en 1588. Les limites du département du Calvados sont, au nord le canal de la Manche, au midi le département de l'Orne et une partie du département de la Manche, qui le borne encore à l'ouest, et à l'est le département de l'Eure. Sa plus grande longueur de l'est à l'ouest, est de 12 myriamètres 8 kilomètres, et sa plus grande largeur du sud au nord n'est guère que de 7 myriamètres. Il forme une espèce de quadrilatère dont on évalue la superficie à environ 570,000 hectares, donnant 288 l. carrées ordinaires : le département du Calvados est divisé en six arrondissements : Bayeux, Caen, Falaise, Lisieux, Pont-l'Évêque et Vire, qui comprennent 37 cantons et 894 communes, sur lesquelles on compte aujourd'hui 492, 613 habitants. Il fait partie de la 14e division militaire et de la 3e conservation forestière. Caen est le siége d'une cour royale, et Bayeux d'un évêché dont ressort tout le département. Il paie 4,582,203 francs de principal des contributions directes, sur un revenu territorial de 35,503,000 fr., et envoie sept députés à la législature. — *Aspect et disposition du sol.* — Ce département présente une grande variété dans son aspect extérieur. La campagne de Caen est un pays de plaines ; le pays d'Auge et le Lieuvain, qui forment l'arrondissement de Pont-l'Évêque, offrent une suite continuelle de collines et de vallées ; le Bessin, arrondissement de Bayeux, est remarquable par ses riches prairies ; mais la contrée la plus pittoresque est celle qui, divisée entre les arrondissements de Vire, de Bayeux et de Falaise, est si bien désignée sous le nom de *Bocage*. — Il n'existe pas de montagnes dans le Calvados, car on ne peut donner ce nom à des collines dont, généralement, les points culminants ne s'élèvent guère au-delà de 75 mètres du niveau des plaines environnantes. Ces collines sont les dernières assises des hauteurs qui forment la sépa-

ration des bassins de la Seine et de la Loire. Les plus hautes, situées dans l'arrondissement de Vire, sont une continuation de la chaîne granitique qui vient du département de l'Orne, et qui se termine à Cherbourg. Les vallées qui sillonnent le département du Calvados forment la plus riche partie de son territoire. Telles sont celles de Trévières, d'Isigny, de Corbon, de Saint-Samson, de Pont-l'Évêque et de Touques. — Le sol, gras et fertile, y donne d'excellents pâturages; malheureusement, plusieurs de ces vallées sont sujettes à être inondées par les rivières qui les arrosent. Parmi ces rivières, que l'on compte en grand nombre, cinq seulement sont navigables: ce sont la Morelle, la Touques, la Dives, la Seulles, la Vire et l'Orne. Cette dernière rivière, la principale du département, n'est navigable qu'à partir du port de Caen; elle le serait dans une grande partie de son cours, si l'ancien projet de la faire communiquer à la Loire par la Sarthe recevait son exécution, et au moins elle cesserait d'offrir des dangers à la navigation si l'on construisait à son embouchure le barrage dont nous avons parlé à l'article Caen, et qui est désiré depuis si long-temps. — Le département du Calvados renferme peu d'étangs; mais on y trouve des marais assez étendus. Ils sont placés pour la plupart sur les bords de l'Aure-Inférieure, de la Dives et de la Touques. Ceux de l'arrondissement de Caen et de Troarn ont été en grande partie rendus à l'agriculture; les autres, qui donnent d'abondants pâturages, mais d'une qualité plus ou moins médiocre, sont encore sujets à des inondations dont il serait possible de les préserver à l'aide de travaux bien entendus. La côte maritime du département court de l'est à l'ouest; entre Honfleur et Dives, elle est formée par de hautes falaises, qui ne s'interrompent qu'en face la vallée de Touques. Elle est défendue par des dunes de sable de la Dives à la Seulles, et par des falaises et des terres élevées entre cette dernière rivière et la Vire; la hauteur de ces falaises ne dépasse guère 40 toises. — *Géologie.* — Le terrain primitif ou granitique occupe, dans le département du Calvados, la partie sud-ouest de l'arrondissement de Vire; le terrain intermédiaire ou transitoire tout le reste de cet arrondissement, et, en étendant par larges bandes ses schistes, ses grauwackes et ses grès à travers de Rieu, Littri, Castillon, le Pont-de-Landes, Curcy, Harcourt et Falaise, il va former hors de ces limites une partie des falaises de l'Orne, de l'Odon et de quelques autres rivières. Les terrains secondaires occupent par des pierres calcaires la plaine de Caen et une portion des arrondissements de Bayeux, de Falaise et de Lisieux, et par des craies et des argiles le reste de ce dernier arrondissement et presqu'en totalité celui de Pont-l'Évêque; enfin le terrain crayeux est recouvert dans l'arrondissement de Lisieux par quelques dépôts tertiaires peu étendus et composés d'argile et de grès.—*Productions naturelles; règne minéral.* — Si le département du Calvados abonde en pierres à bâtir, en matériaux de toute espèce pour l'entretien de ses routes, en carbonate calcaire ou pierre à chaux, également propre aux constructions et aux engrais, en terres argileuses pour les poteries, les tuileries, les briqueteries, il présente peu de ressources quant aux autres métaux proprement dits, à l'exception du fer, qui s'y rencontre dans plusieurs endroits, notamment à Feugrolles, à May, à Vacognes, à Littri, Caumont, Urville, et dans beaucoup de communes du canton d'Aunai. Quoique ce fer soit cassant à chaud, comme tous ceux des terrains intermédiaires, il n'en serait pas moins propre à plusieurs usages. La cherté des combustibles est le seul obstacle qui s'oppose à son exploitation. Cependant le département possède une mine de houille importante, celle de Littri, découverte en 1741, et qui, depuis dix ans, fournit annuellement environ 340,000 quintaux métriques de houille, mais qui sont employés tout entiers aux fours à chaux des arrondissements de Bayeux, de Vire et

de la partie limitrophe du département de la Manche. La mine de Littri occupe habituellement 5 à 600 ouvriers et produit de recette brute 500,000 fr. par an. —Les pierres à bâtir, que l'on trouve en grande quantité dans le centre du département du Calvados, et avec lesquelles sont construits la plupart des anciens monuments du pays, si remarquables par leur élégance et leur solidité, étaient dans le moyen-âge l'objet d'un commerce considérable ; c'est avec cette pierre que les principaux édifices de Londres ont été bâtis. Les principales carrières d'où on la tire aujourd'hui sont celles d'Allemagne, de la Maladrerie et du Carpiquet ; on la taille en morceaux connus dans le commerce sous le nom de *carreaux*, dont on fait chaque année dans le port de Caen des chargements considérables, qui s'expédient pour l'intérieur et pour l'étranger. — Le granite que l'on rencontre à la surface du sol dans les environs de Vire et surtout dans le canton de Saint-Sever, est une des meilleures pierres à bâtir qui existe. Il s'exploite avec facilité et peut fournir des blocs d'une grande dimension : on a offert d'expédier à Paris des pièces de 24 pieds de diamètre pour les vasques des fontaines et des fûts de colonne de 31 pieds de hauteur. Les difficultés du transport ont fait ajourner l'entreprise : ces difficultés, qui paraissent tenir surtout à la traversée de la ville de Vire, circonscrivent à peu près l'emploi du granite dans cet arrondissement. Celui qui s'expédie au dehors est ordinairement façonné en auges, en bornes ou en dalles.— Le carbonate calcaire ou pierre à chaux est abondant dans les arrondissement de Caen, de Bayeux ou de Falaise. Les grès s'exploitent pour pavés dans les communes de May, Feugrolles, Soumont, Saint-Qoentin-la-Roche, et à Jurques. Une carrière récemment ouverte à Livry donne d'excellentes pierres à aiguiser. On trouve en plusieurs endroits, dans les terrains intermédiaires du Calvados, et notamment sur les côteaux de Vieux, des couches de marbre peu épaisses, abandonnées aujourd'hui, mais dont les Romains ont fait un grand usage, et qui pourraient encore être employées avec succès, surtout pour tables, chambranles de cheminées et autres objets de même nature. Telles sont, avec quelques carrières d'ardoise, des argiles, de la marne et de la tourbe, les productions minérales du Calvados. Les fossiles organisés s'y trouvent en abondance et présentent quelquefois de fort beaux échantillons. En 1817, on découvrit un crocodile fossile dans les carrières d'Allemagne, et peu de temps après les mêmes carrières en fournirent un second d'une conservation remarquable ; des dents d'éléphant ont été trouvées à Villers-sur-Mer, et toutes les espèces de coquilles fossiles s'y rencontrent communément. Enfin, le département du Calvados possède en abondance des eaux minérales. Les plus renommées sont celles de Brucourt, dans l'arrondissement de Pont-l'Évêque. —Les *forêts* couvrent à peu près la douzième partie de la superficie du Calvados. On en évalue l'étendue à 45,000 hectares, sur lesquels 3,364 hectares, composés des forêts de Cerisi, Saint-Sever et Saint-André, et des bois l'Abbé, Villers-Canivet, de la Haie et des Houlettes, appartiennent à l'état, et le surplus à des établissements publics ou à des particuliers.—*Agriculture.*— Le sol du département se partage en trois grandes divisions ; les pâturages, les plaines et le Bocage. Le pays d'Auge, c'est-à-dire la partie des arrondissements de Lisieux et de Pont-l'Évêque, arrosée par la Touques, la Vire et la Dives, la vallée de l'Aure-Inférieure dans l'arrondissement de Bayeux, nourrissent et engraissent dans leurs fertiles pâturages un grand nombre de bestiaux. La vallée d'Aure donne les excellents beurres de Trevières et d'Isigny, dont il se fait un grand commerce. Dans le pays d'Auge, le lait se convertit plus particulièrement en fromage : ceux de Livarot et de Pont-l'Évêque ont une réputation justement méritée. Dans la plus grande partie de ces arrondissements, la culture des céréales n'est qu'un objet secondaire; mais

elle est d'une haute importance dans le pays de plaine, dont elle constitue le premier produit. L'assolement triennal y est adopté dans la plupart des localités; le seigle, l'orge ou l'avoine succède au froment; le sarrasin ou les plantes légumineuses viennent ensuite. On ne voit presque plus de jachères dans la plaine, où on les a remplacées par des prairies artificielles qui reposent les terres et les préparent à recevoir le blé. Les labours se font presque généralement avec des chevaux; on n'y emploie aujourd'hui les bœufs que dans une partie de l'arrondissement de Vire, et c'est une chose digne de remarque que cet arrondissement, l'un des moins fertiles du département, est cependant celui où l'agriculture fait le plus de progrès. — Autrefois, la vigne était cultivée dans la partie de la Normandie qui forme aujourd'hui le département du Calvados, les coteaux d'Allemagne, de Mondeville, d'Herouville, de la Folie, et surtout de Carpiquet, aux environs de Caen; ceux de Moult, de Bellingreville, d'Airan, de Cesni, d'Onezi-aux-Vignes, dans le canton d'Argences; enfin ceux de Soulangi, près de Falaise, et même ceux de Dives, sur les bords de la mer, produisaient une grande quantité de vins très estimés; mais il y a longtemps que tous ces vignobles ont disparu, et il n'en reste plus que quelques arpents de vignes situés à Argences, et qui donnent de 4 à 5,000 litres de vin blanc, qui vaut à peine notre vin de Surène. Mais si la culture de la vigne est à peu près nulle dans le Calvados, celle du pommier y est d'une haute importance. Cet arbre, qui est d'une beauté remarquable dans le pays d'Auge, et dans une partie de l'arrondisement de Bayeux, croît plus vite dans celui de Vire; mais y a moins de durée. On en cultive de diverses espèces, qui, suivant les localités, donnent trois qualités de cidre différentes. Celui du pays d'Auge, qui se garde plusieurs années, est capiteux, coloré, et d'un goût âcre: on en tire beaucoup d'alcool; celui de Bayeux, qui en donne moins, est d'une saveur douce et agréable: c'est le meilleur des cidres du pays quand on le boit dans l'année; enfin, celui du Bocage tourne facilement à l'aigre, et n'a pas de durée. Le commerce de cette boisson et de l'eau-de-vie qu'on en obtient forme une des branches importantes de l'économie rurale. Les poiriers viennent fort bien dans la plus mauvaise terre du Bocage; ils sont plus robustes et plus élevés que les pommiers. Leur fruit donne une boisson claire et agréable, mais dont l'usage n'est pas sans inconvénients pour les personnes nerveuses. — *Animaux domestiques.* — Un des plus grands produits du département consiste dans le commerce de ses chevaux. La beauté des formes, la taille, la vigueur du cheval normand, lui ont acquis une réputation européenne. Le gouvernement, qui attache un grand prix à la conservation des races, a établi dans les départements de la Seine-Inférieure, de l'Orne et de la Manche, les haras du Bec, du Pin et de Saint-Lô, qui fournissent à la monte dans celui du Calvados. Plusieurs propriétaires entretiennent des étalons pour le même objet. Les principales foires où se vendent les chevaux normands sont celles d'Argences, de Bayeux, de Caen, et surtout la fameuse foire de Guibrai, faubourg de Falaise, qui se tient le 15 août. Les herbages du département nourrissent encore une immense quantité de bêtes à cornes. Les bœufs sont, en grande partie, amenés maigres du fond de la Bretagne et des plaines du Poitou, et revendus gras au marché de Poissy. Les vaches à lait dont l'espèce est fort belle sont, en général, élevées dans le pays. Depuis peu d'années, on se livre avec un grand succès dans le Calvados à l'éducation des mérinos; auparavant on n'y connaissait que deux espèces de moutons: la plus grande, celle du pays d'Auge et du Bessin, qui produit une laine longue et rude au toucher; la seconde, circonscrite en grande partie dans le Bocage, a la laine plus courte et plus douce, et produit les fameux moutons d'Aunai, de Condé et de Vassi, dont la chair est si estimée. Les

chèvres, les mulets, les ânes, sont en très petit nombre dans le département du Calvados. Les porcs au contraire y sont très multipliés, surtout dans l'arrondissement de Bayeux et dans celui de Vire. Les volailles de toute espèce y sont aussi l'objet d'un commerce fort étendu. Le nombre de celles qu'on transporte à Paris de l'arrondissement de Lisieux est incalculable. Les énormes chapons et les poulardes de Crèvecœur, les gelinottes de Caumont, les dindes du pays d'Auge et de la plaine de Caen, jouissent d'une grande réputation. — Tels sont les principaux produits de l'économie rurale dans le département du Calvados. Il nous reste encore à parler de ses villes et de ses ports, de ses routes, de son industrie, de son commerce et du caractère de ses habitants. — *Villes*. Les villes du Calvados sont au nombre de dix : Caen, chef-lieu du département (*voy*. CAEN), Bayeux, Falaise, Vire, Pont-L'Évêque; Honfleur, Condé, Orbec et Isigny. Les six premières sont les chefs-lieux des arrondissements auxquels elles donnent leur nom. — *Bayeux* est regardé comme une des villes les plus anciennes des Gaules. Située à 2 lieues de la mer et à 6 lieues de Caen, elle a été, dès l'origine du christianisme et elle est encore le siége d'un évêché dont le Calvados forme aujourd'hui le diocèse. Autrefois elle était fortifiée, c'est maintenant une ville ouverte comme toutes celles du département. Ravagée lors de l'invasion des Normands, prise et brûlée en 1106 par Henri Ier roi d'Angleterre, elle fut enlevée aux Anglais en 1450. Elle a environ 10,000 habitants. La cathédrale est son principal édifice ; on y a découvert des antiquités romaines. Elle possède la fameuse tapisserie attribuée à la reine Mathilde, femme de Guillaume-le-Conquérant, laquelle représente les principaux événements de la conquête de l'Angleterre. — *Lisieux* est située sur la Touques, au confluent de l'Orbec. Détruite par les Barbares au temps de la décadence de l'empire romain, cette ville a été rebâtie dans sa position actuelle, qui n'est plus celle de l'ancienne ville. Henri V, roi d'Angleterre, s'en empara en 1417 ; elle fut reprise par Charles VII en 1449. C'était, avant la révolution, le siége d'un évêché. Elle est assez mal percée et presqu'entièrement bâtie en bois ou en briques ; ses promenades et sa situation pittoresque au milieu d'un vallon bordé de collines charmantes rachettent ces inconvénients ; c'est d'ailleurs la ville la plus commerçante du département. Sa population est de 12,000 âmes. — *Falaise* sur l'Ante, patrie de Guillaume-le-Conquérant, est remarquable par ses fontaines et les ruines d'un château des ducs de Normandie, et surtout la fameuse foire de Guibrai, l'un des 3 faubourgs dont elle est entourée. Dès le xe siècle, suivant les chroniques normandes, cette ville, bien bâtie et agréablement située, avait déjà de l'importance ; elle compte aujourd'hui environ 10,000 habitants. — *Vire*, ancienne capitale du Bocage, presque tout entière bâtie en granite, est aussi une ville du moyen âge. Les calvinistes la saccagèrent en 1663. On y voit les ruines d'un ancien château dont l'origine n'est pas connue. Les collines qui l'environnent y forment les vaux (vallées) de Vire, qu'Olivier Basselin a rendus célèbres. On y trouve des papeteries et des manufactures de drap. Sa population est de 8,116 habit. —*Pont-l'Evêque*, sur la Touques et la Calonne, compte à peine 2,000 habit. Elle doit toute son importance à sa position, qui l'a fait choisir pour le chef-lieu d'une sous-préfecture et le siége d'un tribunal de première instance. — *Honfleur*, ville du même arrondissement sur la rive gauche de la Seine, en face du Hâvre, renferme environ 10,000 âmes ; son port, qui a perdu une partie de son importance depuis que celui du Hâvre est devenu l'un des premiers du royaume, se compose d'un grand avant-port, d'un autre moins considérable, qu'on appelle le port des passagers, de deux bassins où l'on peut renfermer 80 à 90 bâtiments de 200 à 600 tonneaux, et d'une petite retenue employée à repousser à la mer les énormes quantité de vase qu'ap-

Digitized by Google

porte le flot. C'est de ce port que partit le capitaine Gonneville, qui découvrit les terres australes en 1504. — *Condé-sur-Noireau*, seconde ville de l'arrondissement de Vire, et la troisième du département pour l'industrie, est située à environ 6 lieues est de cette ville, dans une vallée profonde, au confluent de la Dourance et du Noireau. Elle renferme une population de 5,000 ames, et un grand nombre de filatures de coton et de fabriques de divers tissus.— *Orbec*, deuxième ville de l'arrondissement de Lisieux, est située à 4 lieues sud-ouest de cette ville, sur la rivière qui porte son nom. Sa population s'élève à 3,000 habit. Au confluent de l'Aure, au fond de la baie où la Vire, au milieu de sables mouvants, se jette dans la Manche, *Isigny*, ville de 2,000 habit., la seconde de l'arrondissement de Bayeux, possède un petit port, situé dans les terres à 16 kilomètres de la haute mer, et formé par l'Aure-Inférieure. Elle fait un commerce considérable des produits de son territoire, renommé par la bonté de son cidre et l'excellente qualité de son beurre. Le département du Calvados possède trois autres bourgs avec des ports d'une moindre importance. Ceux de *Trouville* et de *Touques*, situés sur la rivière de ce nom, entre Honfleur et Caen, sont fréquentés par des sloops de vingt-cinq à trente tonneaux, qui y font le commerce de la pêche. — Le port de *Courseulles*, dans le village de ce nom, à 5 lieues nord-ouest de Caen et à l'embouchure de la Seulles, recevait autrefois des bâtiments qui tiraient sept à huit pieds d'eau. Il a été comblé par la mer, et ces bâtiments sont aujourd'hui forcés de rester au large et d'y débarquer leurs cargaisons. Avant la révolution, plus de 60 bâtiments s'armaient annuellement à Honfleur pour la pêche de la morue; ce nombre est bien diminué aujourd'hui. Le hareng, que les pêcheurs sont obligés d'aller chercher sur les côtes d'Angleterre, est sauré et salé dans les communes littorales, principalement à Honfleur et à Luc. La pêche de ce poisson commence au mois d'août et finit en février; celle du maquereau dure depuis le mois d'avril jusqu'au mois de juillet : on y emploie les mêmes bâtiments. On entretient dans la plupart des communes de la côte, et particulièrement à Honfleur, à Tourville, à Dives, à Luc, à Port-en-Bessin et à Isigny, une foule de petits bateaux pêcheurs qui approvisionnent les poissonneries du département et celles de Paris. Le petit port de Courseulles est l'entrepôt d'un commerce considérable d'huîtres qui y occupent une grande quantité de parcs. On évalue à près de 50 millions, année commune, le nombre de celles qu'on en tire pour la consommation de Paris. — Un pays si fertile et dont les produits sont si riches et si nombreux ne peut manquer d'exercer la plus heureuse influence sur le moral et le physique du peuple qu'il renferme. En effet, les habitants du Calvados sont, en général, bien faits et robustes. Leur stature, élevée dans les pays de plaine, l'est beaucoup moins dans quelques parties des arrondissements de Lisieux et de Vire. Les femmes sont remarquables par la beauté des formes et la fraîcheur de la carnation; mais elles connaissent peu l'art de faire valoir leurs attraits, et rien n'est plus désagréable à l'œil que le bonnet de coton dont elles se coiffent pour la plupart. Intelligent, réfléchi, laborieux et plein de courage, le peuple du Calvados est moins que tout autre enclin aux idées superstitieuses, parce que ce qu'il redoute le plus, c'est d'être dupé. L'opiniâtreté avec laquelle il se montre jaloux de ses droits lui a valu la réputation, commune à tous les Normands, d'aimer les procès et de les chercher, et l'on a même été jusqu'à suspecter sa franchise; mais des imputations aussi générales ne prouvent jamais rien. Quoi qu'il en soit, la contrée qui a donné des rois à l'Angleterre et qui la gouverne par ses lois, qui étonne le voyageur par la beauté de ses monuments, et qui contemple au sommet du Parnasse français les grands hommes qu'elle a produits, tiendra toujours un rang distingué dans la patrie commune. A. Teulet.

CALVAIRE, *calvariæ locus*, ou *mons*, est la traduction littérale du mot GOLGOTHA, qui, en hébreu et en syriaque, désigne la partie de la tête qui se dépouille de cheveux, qui devient chauve, *calva*, et qui lui-même dérive peut-être du radical primitif *gal*, tertre, éminence, *tumulus*. Il y a 2,000 ans, le Calvaire, à quelques cents pas de Jérusalem, était une montagne ou plutôt un monticule sec, rocailleux, aride, sans vie, sans végétation. Les Juifs l'appelaient *Tête-Chauve*, et y faisaient exécuter les criminels condamnés à mort. Afin que tout le peuple pût assister à ce spectacle, il y avait une grande place entre le mont et la muraille de la ville. Le reste du mont était environné de jardins, dont l'un appartenait à Joseph d'Arimathie, disciple secret de Jésus-Christ; il y avait fait creuser pour lui-même un sépulcre, dans lequel fut mis le corps du Sauveur. La coutume parmi les Juifs n'était pas d'enterrer les corps comme le font les chrétiens. Chacun, selon ses moyens, faisait pratiquer dans quelque roche une forme de petit cabinet, où l'on plaçait le corps, que l'on étendait sur une table du rocher même; puis on refermait ce lieu avec une pierre que l'on mettait devant la porte, dont la hauteur ordinaire n'était que de quatre pieds. (Deshayes.) — Mais depuis 2,000 ans ce pays a changé de face : un Juif du vieux temps ne reconnaîtrait plus sa patrie : Chanaan a cessé d'être la terre de promission, comme son peuple a cessé d'être l'espérance de l'humanité. Cette contrée si fertile, si riante, si belle qu'elle mérita d'être appelée l'image du ciel, est une solitude triste, sombre, stérile, qui « semble respirer en même temps la grandeur de Jéhovah et les épouvantements de la mort. » (Châteaubriant). La reine des cités est devenue la reine du désert; et qui s'en étonnerait après tant de dévastations? « Jérusalem a été prise et saccagée 17 fois; des millions d'hommes ont été égorgés dans son enceinte, et ce massacre dure pour ainsi dire encore. Nulle autre ville n'a éprouvé un pareil sort. Cette punition si longue et presque surnaturelle annonce un crime sans exemple et qu'aucun châtiment ne peut expier. » (Châteaubriant.) — Au contraire, les changements ont profité au Golgotha. Les soldats de Titus avaient détruit le temple de Jérusalem. Adrien, l'an 135 de l'ère chrétienne, détruisit la ville même, et se fit, sans le savoir, grand accomplisseur de prophéties, car il ne laissa pas *pierre sur pierre*. Jérusalem fut anéantie, et défense intimée aux Juifs de la relever. Adrien leur interdit même l'entrée de la ville nouvelle qu'il fit bâtir à l'occident de l'ancienne, sous le nom d'*Ælia Capitolina*, et qu'il peupla d'une colonie romaine. Il renferma dans son enceinte une partie du mont Ghion, et le mont Calvaire tout entier. Voulant en même temps faire perdre aux chrétiens la tradition de leurs saints lieux, Adrien fit placer la statue de Jupiter sur le saint sépulcre, et sur le Calvaire celle de Vénus; mais, deux siècles après, ces statues furent renversées et remplacées par des églises. — L'église dite du *Saint-Sépulcre* est fort irrégulière, parce que l'on s'est assujetti à l'irrégularité des lieux qu'on voulait y renfermer. Le corps de l'église fut bâti par sainte Hélène sur le saint sépulcre même. Dans la suite, les princes chrétiens la firent augmenter pour y comprendre le mont Calvaire, et plusieurs autres lieux également révérés, entre autres celui où fut retrouvé le bois sacré de la croix. Cette église célèbre est donc, à proprement parler, un assemblage d'églises. Elle a trois dômes; celui qui recouvre le saint sépulcre sert de nef. Cependant, malgré la multiplicité de ces constructions, sa forme intérieure approche de celle d'une croix. Elle est occupée par un grand nombre de chrétiens, prêtres et religieux de communions différentes, entre lesquels elle a été divisée fragment par fragment, comme la robe sans couture entre les soldats. On y compte huit nations : les Latins, les Grecs, les Abyssins, les Cophtes, les Arméniens, les Nestoriens, les Géorgiens et les Maronites. L'entrée du mont

Calvaire se trouve à l'orient, dans l'aile droite derrière le chœur. « Ce lieu, qui était autrefois si ignominieux, dit Deshayes, ayant été sanctifié par le sang de notre Seigneur, les Chrétiens en eurent un soin particulier ; et après avoir ôté toutes les immondices et toute la terre qui était dessus, ils l'enfermèrent de murailles ; de sorte que c'est à présent comme une chapelle haute, qui est enclose dans cette grande église. » On y monte par vingt-deux degrés pratiqués dans le roc ; les premiers sont en bois, les derniers en pierre. Cette chapelle est revêtue à l'intérieur de marbre blanc ; elle a environ douze pieds carrés. Elle est coupée en deux par l'arcade et les piliers qui contiennent la voûte. La partie nord, éclairée par 16 lampes et gardée par les Latins, porte le nom de chapelle du *Crucifiement* : c'est là que Jésus-Christ fut attaché à la croix. On remarque sur le pavé une espèce de rosace, indiquant la place qui fut rougie par son sang lorsqu'on lui perça les pieds et les mains. La seconde partie de la chapelle du Calvaire, dont les Géorgiens ont la garde, est occupée par une espèce d'autel de 2 pieds de haut, 70 de long et 9 de large : c'est là que la croix fut plantée. On voit encore le trou, qui est creusé dans le roc : il est presque rond, profond d'un pied et demi, sur un demi-pied de diamètre. L'orifice est garni d'une plaque en cuivre, avec cette inscription :

HIC DEUS, REX NOSTER, ANTE SECULA
OPERATUS EST SALUTEM IN MEDIO TERRÆ.

Le trou était autrefois revêtu intérieurement de lames d'or et d'argent, et entouré d'un cercle d'argent sur lequel on avait gravé les principaux mystères de la passion. Deux petits piliers de marbre surmontés de croix indiquent la place où furent crucifiés les deux larrons. Si ces indications sont exactes, la croix du bon larron était à 4 pieds et demi de celle de Jésus-Christ, et à sa droite, c'est-à-dire au nord ; celle du mauvais larron en était à 6 pieds, et à sa gauche. Jésus avait la figure tournée vers l'occident, et le dos du côté de Jérusalem, à l'orient. Cette chapelle est éclairée par 50 lampes. — Tout auprès est une autre chapelle que l'on dit correspondre à l'endroit où se trouvaient la sainte Vierge et saint Jean quand Jésus-Christ mourut. — A un pas de distance, à gauche de la croix du Sauveur, on voit dans un bloc de rocher une crevasse profonde. D'après une tradition pieuse, c'est ce rocher qui se fendit quand Jésus rendit le dernier soupir. L'ouverture est large d'un pied et longue de quatre, faite en zig-zag et à vive arête, dans une direction opposée à celle des veines de la pierre. On n'a pas encore pu en sonder la profondeur. On retrouve cette fente dans la chapelle inférieure des tombeaux, à laquelle ce rocher sert d'appui. La place de cette fente a été laissée à découvert au milieu du pavé afin de la rendre plus visible, mais en la garnissant d'une grille en fil de fer. (*Voyages de Jésus-Christ.*) — Sous la chapelle dite du *Calvaire* sont les tombeaux de Godefroi de Bouillon et de Baudouin son frère, dont les inscriptions sont rapportées par Deshayes :

HIC JACET INCLYTUS REX GODEFRIDUS DE
BULION, QUI TOTAM TERRAM ISTAM AC-
QUISIVIT CULTUI CHRISTIANO, CUJUS ANIMA
REGNET CUM CHRISTO. AMEN.

REX BALDUINUS, JUDAS ALTER MACHABÆUS
SPES PATRIÆ, VIGOR ECCLESIÆ, VIRTUS UTRIUSQUE,
QUEM FORMIDABANT, CUI DONA FEREBANT
CEDAR ET ÆGYPTUS, DAN AC HONORIDA DAMASCUS.
PROH DOLOR ! IN MODICO CLAUDITUR HOC TUMULO.

— Près de l'escalier par lequel on monte à l'église du Calvaire, on trouve un autre escalier par lequel on descend sous le Calvaire même, à l'église de *l'Invention de la sainte croix*. En effet, la croix fut élevée au sommet du Golgotha, et retrouvée sous cette montagne. — Golgotha ! il a vu couler sur sa *tête chauve* le sang impur des malfaiteurs ; et voilà qu'il est aujourd'hui éblouissant de lumière et de gloire ! Que s'est-il passé depuis 2,000 ans ? Jésus est né dans une étable et mort sur une croix. DE KERTANGUY.

CALVIN. (*Voy.* CAUVIN.)

CALVITIE, du latin *calvities*, *calvitium* et *calvitas*; terme de médecine, qui signifie la perte des cheveux ou poils qui recouvrent les téguments du crâne chez l'homme et tous les autres mammifères. Ce nom est dérivé de *calvus*, chauve, d'où le nom de *chauveté*, qui, dans le langage usuel, est le synonyme le plus rigoureux du terme scientifique *calvitie*. S'il est facile de déterminer son origine, il n'en est pas de même pour celle de son radical *calvus*, sur laquelle les étymologistes se sont beaucoup exercés. Les opinions émises à ce sujet ne nous ont point paru être de nature à mériter une mention. Quant aux dérivés de ce radical, ils sont en petit nombre dans la langue française, puisque, d'après Roquefort, ils se réduisent à sept, savoir *chauveté* et *calvitie*, déjà indiqués, et de plus *calvaire* (*voy.* ce mot), *calvanier*, ouvrier qui enlève les gerbes, considérées comme la chevelure des champs; *calville*, variété de pomme très lisse et nue; et *calvitie*: nous constatons ainsi les rapports de ce dernier nom avec ses co-dérivés et son obscur radical.—Dans la langue latine, l'idée générale exprimée par le mot *calvus* a été la source d'un plus grand nombre d'expressions, soit propres, soit figurées, que nous croyons devoir indiquer pour faire remarquer la pauvreté relative de notre langue. Il suffira, pour le démontrer, de l'énumération rapide qui suit: 1° *calva* et *calvaria*, crâne, test de la tête; 2° *calvaria*, casque, lieu public où l'on enterre les morts, lieu où l'on fait mourir les criminels et où on les enterre avec les instruments de leur supplice; montagne nue, pelée; *Calvarius mons*, le mont Calvaire, où Jésus-Christ fut crucifié; *calvaster*, à demi-chauve; *calvatus*, chauve, dégarni; *calvata vinea*, vigne dégarnie de ceps; *calvefieri*, devenir chauve; *calvere*, être chauve; *calvitas*, signifiant au figuré *duperie*, manque de parole; *calvities* et *calvitium*, outre leur signification propre, employés comme synonymes de nudité, de dégarnissement d'un lieu; *calvare*, rendre chauve; *Calvus-Mons* ou *Calvo-Montium*, Chaumont, nom propre de trois villes de France; *calvi*, tromper, affronter, dépeupler, dégarnir. D'après cette énumération des expressions et des acceptions diverses de l'idée générale de *calvitie*, ou *chauveté* chez les Latins, on ne sera pas surpris des mots nombreux qu'elle a suggérés et de leur emploi dans un très grand nombre de locutions poétiques, qu'il est impossible de rendre dans notre langue. Nous avons cru qu'au nom *calvitie*, en raison de sa physionomie étymologique, appartenaient ces notions philologiques. L'étude scientifique de l'état qu'il exprime se présente plus naturellement, pour la plupart de nos lecteurs, à l'occasion des articles CHAUVE et CHAUVETÉ. L—T.

CALYCANTE D'AMÉRIQUE, *calycanthus floridus*, de la famille des *rosacées*, connu aussi sous le nom de *pompadoura* et sous celui d'*arbre aux anémones*, parce que ses fleurs ont la forme de l'anémone des jardins. Le calycante méritera toujours une place non seulement dans les collections de plantes de choix, mais encore dans tous les jardins d'agrément, et cela parce qu'indépendamment de ce qu'il forme un beau buisson de rameaux flexibles et d'un feuillage nombreux, ses fleurs nombreuses, presque aussi grandes que celles des belles anémones, sont d'un rouge brun tirant sur le noir, ou presque entièrement noires quand elles touchent à leur fin et qu'elles exhalent en outre une odeur délicieuse d'ananas, de melon et de pomme de reinette. Les rameaux de cet arbuste sont eux-mêmes très odoriférants, ainsi que toutes ses autres parties. Le calycante s'élève à 10 et 12 pieds; il se multiplie par les rejetons, qui poussent très abondamment, ou par le marcottage de ses branches. Cet arbuste a une variété moins élevée nommée *calycante nain*, qui peut également figurer avec distinction dans les jardins. — L'un et l'autre sont de pleine terre, non pas exclusivement comme plusieurs le pensent encore, de

pleine terre de bruyère, mais de pleine terre ordinaire, pourvu que celle-ci soit de bonne qualité. J'en ai de très beaux dans une terre franche, douce, substantielle et légèrement sablonneuse, et il paraît que, placés en pareille circonstance, les calycantes prennent un plus grand développement que dans la terre de bruyère, qu'on sait au reste être très peu substantielle, et que Duchêne a appelée avec fondement *terra pauperata*, et qu'il eût pu, avec plus de raison encore, nommer *terra paupercula* : car ce n'est pas une terre appauvrie, mais bien une terre réellement et nécessairement très pauvre par sa nature et les circonstances de sa formation, et qui tend au contraire à s'améliorer à mesure qu'elle passe de l'état de sable de bruyère à celui de terre de bruyère, mais qui, à quelqu'état qu'elle soit arrivée, ne convient qu'à l'enfance des végétaux ou aux petites espèces végétales exotiques, d'une complexion délicate et qui n'ont pas encore été assez étudiées quant à la culture qui leur convient. C. Tollard aîné.

CALYCERÉES, groupe de plantes composé de plusieurs espèces herbacées ou vivaces, qui habitent les contrées chaudes de l'Amérique et ont beaucoup de ressemblance avec notre genre *scabieuse*. Il diffère néanmoins de la famille des *dipsacées*, à laquelle appartient celle dernière, non seulement par l'union des filets des étamines, qui le distingue aussi de celle des *synanthérées*, mais encore par l'union des anthères. Ce groupe se partage en trois genres : savoir le *boopis*, dont on ne connaît qu'une seule espèce ; l'*anthœmoïdes*, trouvé à Buenos Ayres; le *calycera*, qui comprend deux espèces du Chili, l'*herbacea* et le *balsamithæfolia*; enfin, le *cryptocaspha*, composé de trois espèces : le *tribuloïdes*, le *lanata* et le *spatula*. Ce dernier, dit M. Mirbel, auquel nous empruntons sa division, offre une singularité remarquable en ce que les fleurs d'une même *calathide* sont soudées les unes aux autres par leur base et à la base de l'*involucre*, en sorte qu'elles semblent naître de l'intérieur même du *clinanthe*. (*Voy.* les mots CALATHIDE, INVOLUCRE et CLINANTHE.) Z.

CALYDON, ville de la Grèce ancienne, dans la Grèce *propre*, aujourd'hui la *Livadie*. Elle était située non loin de la mer, sur la rive gauche de l'Evénus, de nos jours le *Fidari*; la plaine qu'elle dominait s'appelait de son nom *Calydonie*, qui, dépendante elle-même de l'Étolie, s'étendait jusqu'au bord des flots sur le détroit calydonien, qui rétrécissait à l'Ouest l'entrée du golfe de Corinthe, et que depuis les Turcs ont rendu presque inaccessible aux vaisseaux par deux forts nommés les *Petites Dardanelles*. Héliodore signale les écueils de ce passage ; Thucydide, qui nous apprend que le premier nom de l'Étolie fut l'*Éolide*, confirme l'origine d'OEnéus, roi de Calydon : il était de la race des Éolides. Les vignobles de ce prince furent renommés ; les vins de l'Étolie étaient estimés ; ils réchauffèrent plus d'une fois les vieux guerriers au siége de Troie. Sur la côte du Péloponèse, presque en face de Calydon, fut un temple de Bacchus calydonien ; Patras est bâtie sur ses ruines. Selon Hérodote et Aristote, les lions étaient communs dans les environs de Calydon ; leur espèce s'étendait depuis l'Achéloüs, l'*Aspro-Potamo*, jusqu'en Thrace.—Ce qui rend à jamais célèbre cette ville (et c'était pour ces temps une grande célébrité) c'est, outre la hardiesse de ses pirates et les noms héroïques d'OEnéus, de Méléagre, de Tydée et de Diomède, ses rois, le terrible sanglier suscité par le courroux de Diane (oubliée dans les hécatombes offertes aux autres dieux) et tué par Méléagre. Homère, qui vécut non loin de l'époque de la chasse fameuse que l'on fit de ce monstrueux animal, chasse à laquelle assistèrent Jason, Thésée, la plupart des Argonautes et Nestor, alors dans la force de l'âge, et la belle Atalante, Homère, dans un épisode à ce sujet, qu'il met dans la bouche de Phénix, paraîtrait fixer cet événement à 63 années avant la guerre de Troie ; car la jeunesse de Nestor, la vigueur qu'il lui fallait pour cette périlleuse expédi-

tion, semblent combler l'intervalle du temps où, vieux, il devint l'un des principaux chefs de la Grèce conjurée contre Priam.—Calydon fut aussi connue dans les temps héroïques par l'assaut qu'elle eut à soutenir contre les Acarnaniens, surnommés *Curètes* à cause de leurs cheveux écourtés, et par la victoire de Méléagre, fils d'OEnéus et d'Althæa, sur ces voisins redoutables. Consultez, au sujet de cette ville, le IXe livre de l'*Iliade*: les poèmes d'Homère sont la géographie et les annales de la Grèce; lisez aussi le VIIIe livre des *Métamorphoses*, où l'esprit et l'imagination d'Ovide ont embelli, mais tant soit peu altéré le fait historique. (*Voy.* ATALANTE et MÉLÉAGRE.)

DENNE-BARON.

CALYGES, genre de crustacés parasites qu'on rencontre sur divers poissons. Z.

CALYPSO est un personnage mythologique dont le génie d'Homère a fait toute la réputation : sans l'*Odyssée*, il est probable que cette nymphe, d'une origine fort incertaine, serait aussi obscure que tant d'autres, dont les noms figurent pour mémoire dans l'immense catalogue des divinités du paganisme. On varie beaucoup sur sa parenté avec les dieux : les uns disent qu'elle était fille de l'Océan et de Thétys, ou simplement leur petite-fille par Doris et Nérée; d'autres lui donnent le Jour pour père; enfin, plusieurs assurent qu'elle est née d'Atlas et de Pléione. On n'est guère plus d'accord sur le lieu qu'elle habitait; ce qu'il y a même de fort singulier, c'est que les géographes se soient donné tant de peine pour déterminer la position de l'île d'Ogygie, où cette déesse accueillit Ulysse après son naufrage. Ici, les lecteurs ont encore le choix entre Othonos ou Thoronos, aux environs de Corcyre, et un rocher stérile appelé *Calypsus insula*, qu'on trouve au sud de Crotone, sur la côte d'Italie. — Du reste, c'était un charmant séjour que celui de Calypso: Homère en a fait une peinture des plus riantes, et Fénelon, qui l'a imité dans le premier livre de *Télémaque*, est allé encore plus loin que son modèle. La déesse n'avait d'autre compagnie que les nymphes subalternes qui composaient sa cour. Ses heures s'écoulaient au sein d'un doux loisir; elle jouissait de tous les biens dont on suppose que l'immortalité peut être suivie : un printemps perpétuel autour de sa demeure, des bosquets toujours verts, des prairies émaillées de fleurs sans cesse renaissantes, des sources limpides, une jeunesse sans fin, nulle inquiétude du présent, nul souci de l'avenir. Qui hésiterait à croire que de pareils avantages doivent suffire au bonheur? Et cependant Calypso n'était pas heureuse : elle rêvait une félicité plus accomplie. C'est qu'il existe un sentiment dont l'absence laisse dans tous les cœurs un vide que rien ne peut remplir. La nymphe d'Ogygie éprouvait le besoin d'aimer. Un héros vint pendant quelques années partager les douceurs de sa retraite, et lui donner le bonheur qu'elle souhaitait sans le trouver. — Au IIe livre de l'*Odyssée*, Ulysse raconte aux Phéaciens qu'ayant mis à la voile de la Sicile, où ses compagnons, pressés par la faim, avaient égorgé quelques taureaux consacrés au Soleil, Jupiter, pour les punir de ce sacrilége, foudroya les hommes et les vaisseaux. Le roi d'Ithaque, échappé seul à la mort, erra pendant neuf jours sur les flots à l'aide des débris de son navire. Enfin, les dieux permirent qu'il abordât sur les côtes d'Ogygie, où nul mortel avant lui n'avait osé descendre. Calypso, touchée de ses malheurs, l'accueillit avec bienveillance, le combla de présents et lui offrit de le rendre immortel s'il consentait à rester dans son île. Mais les destins en ordonnaient autrement : Ulysse devait retourner à Ithaque; le maître de l'Olympe dépêcha Mercure vers la déesse pour lui commander de laisser partir le héros. Elle obéit à regret : l'amour s'était glissé dans son cœur, non pas un amour tel que celui de l'infortunée Didon pour Énée. Homère n'offre nulle part une plus savante peinture de cette passion, avec ses craintes, ses larmes, ses fureurs, ses repentirs et sa fin tragique. Le

récit du père de l'*Odyssée* est beaucoup plus naïf et plus conforme à ce qui se passe dans la vie ordinaire. Calypso est une femme qui se plaît dans le commerce d'un homme et ne se fait aucun scrupule de le retenir près d'elle par toutes sortes de séductions. Ulysse profite des bontés de la déesse, qui le traite comme l'Aurore traite Céphale enlevé à sa chère Procris, mais il n'abuse pas la déesse par de fausses promesses ; il ne craint pas de regretter devant elle sa pauvre Ithaque, la vertueuse Pénélope et leur fils Télémaque; de son côté, la déesse ne fait point à son amant un crime de ses sentiments religieux pour sa patrie et sa famille, et quand les dieux ordonnent au héros de partir, elle lui fournit elle-même les moyens de construire un vaisseau. — Si Calypso eût aimé comme Didon, elle n'aurait pas aimé deux fois, et nous aurions perdu les tableaux que l'archevêque de Cambrai a tracés avec une plume quelque peu profane, mais pleine d'éloquence et de charme ; et, il faut bien le dire, ce n'est pas seulement à Virgile et à Racine que Fénelon a dû cette peinture, il l'a trouvée aussi dans un cœur tendre et passionné, et non moins savant dans les mystères des passions que celui de Massillon. — L'amour de Calypso pour le fils d'Ulysse, si semblable à son père, est une flamme dévorante, et, pour l'accroître encore, le poète a voulu que la déesse dédaignée eût à subir les tourments de la jalousie, qui lui cause des transports pareils aux fureurs de Phèdre en découvrant sa rivale : Télémaque fuit Calypso et ne cherche que la nymphe Eucharis. Dans la peinture du trouble que la présence de l'Amour a jeté parmi les nymphes de Calypso, dans l'image du désespoir de la déesse et de la métamorphose produite en Télémaque par une passion insensée, Fénelon égale au moins ses maîtres. — Dans le IVe livre de l'*Enéide*, le héros est singulièrement rabaissé; il joue un rôle indigne de lui et ne se rappelle ni ses devoirs de roi et de père, ni sa patrie et la haute mission qu'il a reçue d'Hector et de ses dieux. Homère respecte la renommée de son héros : il nous le montre digne de lui-même par les sentiments qui l'occupent ; du moins le jeune Télémaque, en tombant dans une faute de son âge et dans un piége tendu par l'adresse et la beauté à son inexpérience, ne perd rien à nos yeux de l'estime que nous avons conçue pour lui, tandis que la vertu, qui, sous la forme de Mentor, l'arrache à des paroles qu'on ne peut braver que par la fuite, brille du plus vif éclat, et nous fait sentir le prix d'une amitié sévère.

P.-F. Tissot.

CALYPTRE, *calyptra*, du grec *kaliptéin*, cacher, voile dont les prêtres se couvraient la tête pendant la célébration des mystères. Elien fait aussi mention d'une sorte de coiffure des anciennes grecques, qui portait ce nom, et sur la forme de laquelle nous n'avons que des conjectures très-incertaines. E.

CALYPTRÉES, en latin *caliptræa*, coquilles univalves dont Lamarck a fait un genre pour quatre espèces seulement, mais dont le nombre s'est considérablement accru par les derniers voyages de circumnavigation. Voici les caractères que ce savant leur assigne : coquille conoïde, à sommet vertical, imperforé et en pointe, à base orbiculaire; cavité munie d'une languette en cornet ou d'un diaphragme en spirale. Dans le nombre des espèces connues, il en existe quelques-unes fort remarquables, qui présentent à l'intérieur une véritable double coquille en forme de cloche. La *calyptrée tubifère*, dont M. Lesson a fait, dans ses *illustrations zoologiques*, sans doute par inadvertance, son nouveau genre *calypéosis*, en offre l'image fidèle. Jusqu'ici l'animal qui habite ces coquilles était resté inconnu : il appartenait à ce voyageur plein de zèle de nous en donner la figure, que l'on peut voir à la planche 15 du *Voyage autour du monde* sur la corvette *la Coquille* ; il est seulement à regretter que ce savant zoologiste ait posé la tête de ce gastéropode précisément à la place que doit occuper la partie opposée. P.-L. Ducros.

CAMAÏEU. Ducange, Gaffarel, Lessing et Veltheim, ont écrit de longues dissertations sur l'origine de ce mot: sans vouloir décider entre eux, nous adopterions cependant plus volontiers l'idée de ce dernier, qui fait dériver *camaïeu* du mot arabe *camaa*, relief. Nous ajouterons que ce mot ne paraît avoir été en usage dans la langue française que depuis le XIVe siècle. Il était alors employé pour désigner des pierres gravées à plusieurs couches, telles que le célèbre camée représentant l'apothéose d'Auguste, qu'on trouve mentionné dans un inventaire de Sainte-Chapelle de Paris, à la date de 1376. — Le mot *camaïeu* a servi depuis pour désigner des peintures *monochromes*, c'est-à-dire à une seule couleur, et que l'on nomme aussi quelquefois *grisailles*, lorsque, comme celles de la Bourse de Paris, devant imiter des bas-reliefs en pierre, elles sont faites avec du noir et du blanc; mais lorsqu'ainsi que dans les salles du Vatican et dans les voûtes de la galerie de Versailles, ces peintures sont de couleurs variées et rehaussées d'or, pour imiter des bas-reliefs en bronze, en porphyre ou en lapis-lazuli, elles ne peuvent plus avoir d'autres noms que celui de *camaïeux* ou *peintures monochromes*. Les dessins au crayon pourraient avec raison être considérés comme des *camaïeux*; cependant on ne donne guère ce nom qu'aux dessins de couleurs foncées et rehaussées d'or que faisaient assez fréquemment les artistes du XVIe siècle. Comme ils étaient poussés à l'effet avec beaucoup de vigueur, on les a souvent désignés sous le nom de *clair-obscur*.—Polidor de Caravage, voulant décorer l'extérieur de plusieurs maisons de Rome, y a souvent exécuté de longues frises représentant des bas-reliefs peints en *camaïeu*. François Mazzuoli, plus connu sous le nom de Parmesan, a fait un grand nombre de dessins de cette manière; André Andreani, Hugue de Carpi, Antoine de Trente, et d'autres graveurs sur bois, ont imité ces dessins et ceux d'André Mantegna, en imprimant l'une sur l'autre trois planches de bois gravées: l'une faisait le fond, d'une couleur assez claire, et on avait soin d'y enlever toutes les lumières en blanc; la seconde planche, imprimée d'une couleur plus foncée, rendait les demi-teintes; la troisième, ayant un ton encore plus intense, donnait les contours et les ombres les plus fortes. Ces épreuves, connues sous le nom de *camaïeu* ou de *clair-obscur*, ont devenues assez rares; elles se vendent maintenant fort cher, surtout lorsqu'elles sont bien conservées. DUCHESNE aîné.

CAMAIL, *epomis*, *humerale*, espèce d'habillement ecclésiastique, qui ne s'étend que depuis le cou jusqu'au coude, sorte de petit manteau, avec capuce ou capuchon, lequel se relève sur la tête ou qui se rabat sur les épaules, et qui sert plutôt d'ornement que de préservatif contre le froid, quoiqu'il soit regardé comme un vêtement d'hiver, et qu'il se prenne à la Toussaint pour se quitter à Pâques. C'est aux capuchons des moines que le camail doit son origine. Les chanoines et autres ecclésiastiques ne commencèrent à s'en servir que vers la fin du XVe siècle, ou au commencement du XVIe. Le concile provincial de Saltzbourg, en 1386, prouve cependant qu'on en faisait usage en Allemagne avant ce temps-là, puisqu'il défend aux ecclésiastiques de paraître dans l'église en public sans un camail. Le concile de Bâle (1435), celui de Reims (1456) et les conciles de Sens (1460 et 1485), au contraire, ne veulent pas que les chanoines portent le camail à l'office: ils ne furent rétablis dans ce droit que par un autre concile de Sens, tenu à Paris en 1528. — Quant à l'étymologie de ce mot, que l'on a écrit autrefois *capmail*, on la trouve dans le mot italien *camaglio*, que Ménage présume avoir été fait de *capitis macula*; d'autres le font venir de *camelaucius*, qui était au XVIe siècle une espèce de couvre-chef fait de camelot; d'autres, enfin, et nous partageons cette dernière opinion, d'une espèce de casque ou de bonnet, porté dans le moyen âge par les chevaliers et que l'on appelait *cap de mailles*.

— L'ordre militaire du *porc épic*, institué en 1394 par Louis de France, duc d'Orléans, au baptême de son fils Charles, est désigné par quelques auteurs sous le nom d'*ordre du camail*; mais l'on est fondé à croire que cette dénomination se sera introduite par corruption, et qu'il faut lire *ordre du camaïeu*, l'usage voulant qu'on donnât alors à ceux qui recevaient l'investiture de cet ordre un collier avec une bague d'or ornée d'un camaïeu, camée ou pierre d'agate, sur laquelle était gravée la figure d'un porc-épic. E. H.

CAMALDULES, ordre religieux, fondé par saint Romuald vers le milieu du xe siècle, et auquel il donna la règle de saint Benoît, modifiée et rendue plus sévère. Ce saint était né à Ravenne, et descendait de la maison de ses ducs; son père se nommait Serge. Sa résolution de quitter le monde, où il menait une vie fort dissipée, devint irrévocable par suite de l'impression qu'il reçut de la mort d'un de ses parents, tué par Serge son père, dans un combat singulier, auquel celui-ci l'avait forcé d'assister. Il se retira au mont Cassin, pénétré de repentir d'avoir consenti à être témoin d'une pareille action. Quelques temps après, il prit l'habit et s'adonna à la vie érémitique, avec un solitaire nommé Mazin, qui habitait Venise et était devenu célèbre par l'austérité de sa vie. Il fit quelques prosélytes, dont il devint le chef. Son père s'étant fait religieux dans le monastère de St-Sévère, près de Ravenne, il vint pour l'affermir dans sa vocation, où il chancelait, et après sa mort fut désigné par l'empereur Othon III pour réformer le nouveau monastère de Classe, voisin du précédent. Après avoir parcouru plusieurs couvents, il essaya d'en établir un à *Val-de-Castro*, dans les terres des comtes de *Camerino*; mais sa règle n'y ayant point été observée, il s'arrêta dans l'Apennin, dans la vallée de *Camaldoli*, où il fonda son ordre en 1012. La manière de vivre qu'il prescrivit à ses ermites était celle-ci : ils demeuraient tous dans des cellules séparées, et se rendaient aux heures marquées à l'oratoire pour y chanter l'office divin, qu'ils psalmodiaient seulement. Les reclus étaient dispensés de cette obligation, et ne sortaient point du lieu de leur réclusion. Il y en avait qui, pendant les deux carêmes de l'année, gardaient un silence inviolable, et d'autres pendant cent jours continuels. La loi de l'abstinence et du jeûne était que chacun devait manger dans sa cellule, et que pendant tout le temps de chaque carême ils devaient jeûner tous les jours au pain et à l'eau, excepté les dimanches. Tous, pendant le reste de l'année, jeûnaient encore au pain et à l'eau les lundis, les mercredis et les vendredis, le plus souvent encore le mardi et le samedi, mais le dimanche et le jeudi ils mangeaient des légumes. Après avoir parcouru plusieurs monastères et fait de nombreux prosélytes, saint Romuald se retira dans l'abbaye de Classe pour y attendre la mort, à laquelle il parvint après un silence et une réclusion de sept années, l'an 1027. Pierre Damiens assure qu'il vécut 120 ans, mais la critique judicieuse de l'abbé de Fleury réduit cette vie extraordinaire à la durée plus probable de 90 ans. — Il serait trop long de présenter le détail des nombreux monastères appartenant à cet ordre. Il est composé d'ermites et de cénobites, mais aucun n'a conservé la règle trop sévère du fondateur, et tous se sont contentés de suivre celle de saint Benoît. Il y avait cinq congrégations de camaldules : celle dont nous venons de parler, celle de Saint-Michel de Murano, celle des ermites de Saint-Romuald ou du mont de la Couronne, celle de Turin et celle de France. Le monastère de Saint-Michel de Murano fut fondé en 1212, à la prière de la république de Venise, par le père Laurent, ermite, dans une petite île entre Venise et Murano. La fréquentation des séculiers et des laïques ayant amené le relâchement et le désordre dans les différentes maisons de cette congrégation, elle reçut une réforme sévère au commencement du xve siècle, sous la discipline de dom Ambrosio da Portico, connu sous le nom du Camaldule, général de l'ordre. Il y avait dans cette congréga-

tion plusieurs couvents de femmes. Ils avaient été fondés par Adolphe, quatrième général de l'ordre. La congrégation de Saint-Michel de Murano a donné à l'église plusieurs prélats distingués. Les prétentions des camaldules observants et conventuels ayant amené une rupture entre eux et les ermites camaldules, Thomas Justinien fut chargé de rédiger les constitutions de ces derniers, qui furent acceptées par le général Delphino, sous le nom de *Règle de la vie érémitique*. Ce Justinien était entré dans l'ordre en 1510, à l'âge de 34 ans, et y avait acquis une grande influence. Plus tard, il sépara sa congrégation naissante de celle des *camaldoli*, les ermites de cette dernière lui ayant donné pour s'y établir l'ermitage de Massaccio. Un bref du pape Léon X, de l'an 1520, exempte la nouvelle congrégation de la juridiction des supérieurs de l'ordre des camaldules. En 1718, ces ermites avaient 28 couvents en Italie, en Autriche et en Pologne. Ce ne fut qu'après la mort de Justinien, arrivée en 1528, sous un autre Justinien de Bergame, général de l'ordre, que le chef-lieu en fut établi dans l'État de l'Église sur le mont de la Couronne, qui lui a donné son nom. Tout ce que l'on sait de la congrégation de Turin, c'est qu'elle fut fondée par le père Alexandre de Leva, mort l'an 1612, et commencée sous les auspices de Charles-Emmanuel de Savoie, l'an 1601. Quant à la congrégation des camaldules de France ou de Notre Dame de la Consolation, elle fut fondée en 1626 par le père Bouiface-Antoine de Lyon, ermite camaldule de la congrégation de Turin. Leurs premiers établissements furent à Notre-Dame de Capet, au diocèse de Vienne, et Notre-Dame de la Consolation au diocèse de Lyon. Ils en eurent dans la suite plusieurs autres, parmi lesquels on remarque les camaldules d'Yères, près Grosbois, dont la propriété leur fut donnée par Charles de Valois, duc d'Angoulême, etc., en 1642. Le père Bonifacc-Antoine mourut en 1673. Sa congrégation avait été érigée en congrégation particulière en 1635 par Urbain VIII, et en 1650 par Innocent V. Les camaldules occupèrent pendant deux ans et demi environ le mont Calvaire, près Paris, de 1671 à 1673. La congrégation de Fonte-Avillani, fondée en l'an 1000 par Ludolphe, évêque d'Eugubio, se joignit à celle des camaldules de Saint-Michel de Murano en 1570 sous le pontificat de Pie V. H. Bouchitté.

CAMARADERIE. Si cette expression est de nos jours, la chose est plus ancienne, témoin ce vers si connu de Molière, devise des Trissotins de son temps:

Nul n'aura de l'esprit, hors nous et nos amis.

On peut même la faire remonter plus haut encore, car on sait que les érudits et les savants en *us* des siècles précédents avaient grand soin de faire imprimer en tête de leurs ouvrages les éloges en vers ou en prose dont leurs doctes confrères, à charge de revanche, avaient été prodigues en leur faveur. La camaraderie a donc été, comme beaucoup d'autres choses de notre époque, renouvelée du moyen âge; seulement on lui a prêté des formes moins graves et moins pédantesques. Toutefois, elle était encore assez ridicule pour qu'un écrivain mordant et spirituel en fit justice, ainsi que le théâtre. Les malignes critiques au surplus ne pouvaient atteindre quelques véritables amitiés poétiques, quelques confraternités littéraires, qui sont, pour notre siècle, un commentaire touchant de ce passage d'une épître de Voltaire :

Je n'ai point d'ennemis, j'ai des rivaux que j'aime;
Je prends part à leur gloire, à leurs maux, à leurs biens:
Les arts nous ont unis, leurs beaux jours sont les miens.

— La *camaraderie* avait été fondée ou créée, comme une espèce d'ordre, par quelques-uns des écrivains qui abordèrent les premiers le genre romantique. Ce qui a le plus contribué à son discrédit, c'est l'invasion complète de ce genre dans notre littérature. Les fondateurs de la société avaient cru y trouver une distinction en suivant seuls une route nouvelle ; mais bientôt ils ont été rejoints par la foule, et tant de *camarades* les ont dégoûtés de la *camaraderie*, dont on ne peut plus guère parler que comme

d'une institution éteinte, jusqu'à ce que l'amour-propre des gens de lettres la fasse de nouveau renaître sous un autre nom.

OURRY.

CAMARD et **CAMUS**, en latin *simus*, *resimus*; au féminin CAMARDE et CAMUSE (*sima*, *resima*), mots qui s'emploient également dans la forme substantive ou adjective, et qui sont considérés comme synonymes. On applique toutefois plus spécialement le premier à ceux qui ont le nez plat et écrasé, et le second à ceux qui l'ont court, creux et enfoncé du côté du front. — Les poètes ont qualifié la Mort du nom de CAMARDE, parce qu'on la représente avec un crâne décharné, et par conséquent privé presque entièrement de nez. Les personnes *camardes* ou *camuses*, surtout les dernières, d'après la distinction que nous avons établie entre ces deux mots, rappellent désagréablement à l'esprit cette représentation matérielle et triste de la Mort; et, toutefois il est des pays où cette difformité est regardée comme une beauté. En Tatarie, et principalement chez les Tchérémisses, les femmes sont réputées d'autant plus belles qu'elles ont moins de nez; la femme du grand Ginghiskhan, au rapport de Rubruquis, n'avait, pour ainsi dire, que deux trous au lieu de nez. Chez quelques animaux, comme les chiens, par exemple, c'est une particularité d'une espèce d'avoir le nez camus, sans que cela nuise également à leur beauté. Tels sont les *carlins*. Le bouvreuil (*voyez* ce mot), oiseau de l'ordre des passereaux, qui, privé de la vue, a un si brillant gosier, a le bec camus. On dit qu'un cheval est camus quand il a le chanfrein enfoncé. Enfin, *camus* est le nom vulgaire du dauphin commun. — Il paraît que la qualification de *camus*, *camuse*, ou du moins celle de *camuson*, qui en était dérivé, n'a pas toujours été prise non plus chez nous en mauvaise part, si nous devons en juger par ces vers, que nous trouvons dans le *Mercure* de janvier 1729 :

Chantons, chantons le beau nom de Nanette,
Chantons, chantons le beau nom de Nanon.
Elle est charmante, elle est bien faite :
C'est une aimable *camuson*.

Par une singularité bizarre du langage, on a dit autrefois, au figuré, d'un homme, qu'il était *camus*, ou qu'on l'avait rendu bien *camus*, dans le même sens qu'on dit aujourd'hui, qu'il a *un pied de nez*. — Quant à l'étymologie de *camus*, Ménage la trouve dans le mot latin *camurus*, emprunté lui-même au grec *kamptos*, qui signifie courbé, recourbé; et M. de Roquefort, dans le mot *camara*, qui signifie chambre.

E. H.

CAMARGO. Il y a eu deux danseuses de ce nom à l'Opéra de Paris, deux sœurs. Marie-Anne Cuppis de Camargo, la plus célèbre, née à Bruxelles le 15 avril 1710, débuta à l'Opéra en mai 1726, à peine âgée de seize ans, dans l'opéra d'*Alys*, où elle se fit d'abord des admirateurs passionnés. Mademoiselle Sallé avait alors la vogue; Marie de Camargo se plaça dès ses débuts au même rang que cette danseuse aimée du public. La danse de Marie de Camargo semble avoir eu quelque ressemblance avec celle d'une autre Marie, Marie Taglioni, qui, dès les premiers pas, a su mériter aussi tous les suffrages. — Marie de Camargo était d'origine noble. Elle porta au théâtre un caractère plein de fierté et de délicatesse, qui la mit d'abord à l'abri des séductions, quoique recherchée avec passion par les plus grands personnages de l'époque. Mademoiselle de Camargo résista courageusement deux ans, et défendit sa jolie sœur des mêmes attaques. Enfin, en 1728, le comte de Melun, usant de violence, les enleva toutes les deux. Voici une requête curieuse de M. de Camargo leur père, dont l'original est entre les mains de M. Beffara, parmi d'autres manuscrits non moins curieux, provenant de l'ancienne maison du roi. Cette pièce, outre qu'elle éclaircit quelques points de la vie de notre danseuse, a encore un intérêt historique général, et il convient doublement de la publier dans ce recueil. Nous croyons que nos lecteurs nous sauront gré de la leur avoir donnée.

Requête de M. de Camargo à l'occasion de l'enlèvement de ses filles.

A son éminence monseigneur le cardinal de Fleury.

Mai 1728.

« Monseigneur, Ferdinand-Joseph de Cuppis, *alias* Camargo, écuyer, seigneur de Renoussart, représente très respectueusement à votre éminence que, né d'une des plus nobles familles de Rome, qui a donné à l'église romaine un archevêque de Frani, un évêque d'Ostie et un cardinal du titre de Saint-Jean *ante portam latinam*, doyen du sacré collége en l'an 1517, sous le pontificat de Léon X (selon Raconius en son *Traité des papes et cardinaux*, p. 1421 v°; ce fait, rapporté aussi par Moréri en son *Dictionnaire*, nouvelle édition); s'étant trouvé privé des biens de la fortune par les malheurs, les procès et les ravages des guerres que ses pères ont essuyés, il a évité avec plus de soin que la mort de déroger à sa naissance et à ses ancêtres, dans la noblesse desquels il n'y a jamais eu aucune altération, pas même par les alliances, le suppliant étant en état de prouver seize quartiers tant de père que de mère, puisque la famille des Cuppis *a sorti* de Rome pour venir s'allier à Bruxelles à celle des Derville et Vanghen Derlaclein, qui sont du nombre des sept familles qui ont fondé la ville de Bruxelles, et dont les descendants confondent en eux la noblesse et la bourgeoisie.— Hors d'état de pouvoir soutenir son rang, et chargé de sept enfants, il a gémi sans murmurer, il a cherché à procurer à ses enfants des talents particuliers, et des arts libres qui pussent, sans qu'ils dérogeassent, subvenir aux besoins de la vie, et les faire sortir de la misère en attendant des temps plus heureux; il a fait donner à l'un des instructions pour la peinture, à d'autres pour la musique, à d'autres pour la danse. Dans ce nombre sont deux filles, actuellement âgées, l'une de dix-huit ans, l'autre de seize. — Comme le feu roi, de glorieuse mémoire, a voulu qu'on pût être à l'Opéra sans déroger, le suppliant, ayant été d'ailleurs sollicité, même forcé par des personnes qui savaient les grandes dispositions de l'aînée, n'a pu s'empêcher de consentir qu'elles entrassent à l'Opéra, mais sous la condition que lui ou son épouse les y conduiraient et les reprendraient en sortant. En effet, l'aînée, qui y est depuis trois ans, s'est toujours parfaitement comportée, et cette conduite a été universellement admirée, aussi bien que sa danse. Mais, depuis trois ans, M. le comte de Melun a usé de séductions et de voies également indignes de lui et du suppliant. Après avoir trouvé le secret de faire interposer des ordres au suppliant, que l'on a dit émaner d'une part respectable, pour ne point réprimer sa fille, quoiqu'il y eût occasion de le faire, il a cru que la soumission du suppliant à ces ordres, quoique surpris par de faux exposés, avancerait ses lâches desseins; il a osé proposer au suppliant de consentir à la débauche de sa fille, et lui a offert pour cela de lui abandonner les appointements qu'elle a à l'Opéra. Le suppliant ayant traité comme il le devait cette proposition, le comte a trouvé le moyen de s'introduire pendant plusieurs nuits dans la chambre de ses filles, et enfin, les 10 et 11 de ce mois de mai, il les a enlevées toutes deux, et les tient actuellement en son hôtel à Paris, rue de la Couture-Saint-Gervais. — Le suppliant, ainsi déshonoré aussi bien que ses filles, poursuivrait à l'ordinaire si le ravisseur était un simple particulier; et les lois établies par S. M. et ses augustes prédécesseurs veulent que le rapt soit puni de mort. Il y a double crime : deux sœurs enlevées, dont une de dix-huit ans, l'autre de seize. Mais le suppliant, ayant pour partie une personne du rang du comte de Melun, est obligé de recourir au législateur, et espère de la bonté du roi qu'il lui fera rendre justice, et qu'il ordonnera à M. le comte de Melun d'épouser la fille aînée du suppliant et de doter la cadette. Il ne peut que par-là réparer une injure si

sanglante. Le suppliant espère de la charité et de l'équité de votre éminence qu'elle voudra bien lui faire rendre cette justice, et réparer l'injure qu'on lui a faite par le rapport qu'il se flatte que votre éminence voudra bien faire au roi, et en l'honorant de sa protection auprès de lui, et le favorisant des sages conseils qu'elle lui donnera. Il continuera ses vœux pour la santé et la conservation de votre éminence. » — Ce qu'il advint de cette requête, l'histoire ne le dit pas, ni comment M. le comte de Melun répara ses torts envers les demoiselles de Camargo. Tout ce qu'on sait de celle qui a donné de l'éclat à ce nom, c'est qu'elle rentra au théâtre, et ne s'en retira qu'en 1751. Malgré cette aventure, sans doute bien connue de son temps, quoique les biographes n'en parlent pas, mademoiselle de Camargo conserva toujours, parmi ses camarades de l'Opéra, une grande réputation de sagesse et d'honneur, qui indique suffisamment, à notre avis, que les torts ne furent pas de son côté. — Voltaire a célébré, selon l'esprit du temps, et caractérisé dans les vers suivants, la danse de mademoiselle de Camargo en même temps que celle de mademoiselle Sallé, réunissant ainsi les deux rivales dans un même hommage.

Ah! Camargo, que vous êtes brillante!
Mais que Sallé, grands dieux, est ravissante!
Que vos pas sont legers, et que les siens sont doux!
Elle est inimitable, et vous êtes nouvelle;
Les Nymphes sautent comme vous,
Et les Grâces dansent comme elle.

— Cette danseuse mourut à Paris le 29 avril 1770. Charles Romey.

CAMARGUE, île formée par la bifurcation du Rhône, un peu au-dessus d'Arles, jusqu'à son embouchure dans la Méditerranée. Quelques érudits ont cru reconnaître le nom de Marius dans celui de cette île, où l'illustre Romain fit creuser un canal dont on voit encore les vestiges. Mais ces conjectures, qui ne répandent ordinairement que de faibles lumières au milieu des ténèbres de l'histoire, sont absolument inutiles à la géographie physique. Il s'agit de rechercher comment les eaux du fleuve ont pu former cette terre nouvelle, et non des transformations successives du nom qu'elle porte, jusqu'à ce qu'il soit devenu tel qu'on le voit aujourd'hui. — Les deux bras du fleuve qui renferment la Camargue sont le *grand* et le *petit* Rhône. Celui-ci forme une partie des limites entre le département du Gard et celui des Bouches-du-Rhône, dont l'île fait partie. La forme triangulaire et la situation de cette terre l'ont fait comparer au delta du Nil; mais ces analogies sont les seules qu'on puisse trouver entre deux territoires aussi dissemblables sous tout autre aspect. Le travail du fleuve africain vers son embouchure est terminé depuis long-temps. Avant d'approcher la mer, il dépose les matières pesantes dont ses eaux s'étaient chargées dans les régions pluvieuses, et ne charrie plus qu'un limon fécondant, source intarissable des richesses qu'il répand sur ses rives. La longueur de son cours et la diminution progressive du volume de ses eaux tendent continuellement à le ralentir; aucun affluent ne lui apporte des galets ou des sables qu'il puisse transporter jusqu'à la mer. Les eaux et la terre sont parvenues dans cette contrée à une lenteur de changement qui, par rapport à nous et même à nos annales, équivaut à la stabilité. Le régime du fleuve européen est tout-à-fait différent: grossi sur ses deux rives par des courants tributaires, il conserve son impétuosité jusqu'aux approches de la mer, et reçoit à plusieurs intervalles de nouveaux débris qu'il fait rouler jusque dans la Méditerranée, et, à plus forte raison, des sables et des graviers dont l'accumulation ne peut former un sol fertile. Une tour construite en 1737 à l'embouchure du grand Rhône en est maintenant éloignée de près d'une lieue, tant les atterrissements ont fait de progrès. Les cailloux, amenés par le fleuve et repoussés par les flots de la mer, s'amoncellent, s'agglutinent au moyen d'un ciment dont les eaux remplissent leurs interstices, et forment un *poudingue* analogue à celui de la *Crau*, plaine qui n'est séparée de la Ca-

margue que par une lisière étroite au-delà du Rhône, et dans laquelle on reconnaît avec certitude les dépôts que la Durance y a laissés à l'époque où cette rivière tombait directement dans la mer, au lieu d'aller se confondre avec le Rhône. — On évalue la superficie de la Camargue à 55,000 hectares, dont un cinquième seulement est en culture. Des sables peu cultivables, des espaces imprégnés de sel, où les soudes peuvent seules réussir, des marais et des étangs, des canaux d'irrigation et de desséchement, des chaussées qu'il a fallu exhausser pour les soustraire aux inondations, occupent tout le reste de cette vaste étendue, plus grande que le dixième de celle du département des Bouches-du-Rhône, quoique sa population soit au-dessous de 4,000 habitants. Il parait que cette terre, si peu féconde aujourd'hui, jouissait autrefois d'une prospérité qu'elle a perdue, sans que l'on puisse imputer ce dommage à des causes dont l'histoire ait conservé le souvenir. D'anciennes descriptions parlent d'îles boisées et peuplées de *bêtes féroces* à la place couverte maintenant par le vaste étang de Valcarès; de peuplades industrieuses et commerçantes qui occupaient ce petit archipel, et, dans un temps plus rapproché, les *Saintes-Maries*, bourg dont la population, jointe à celle du canton, composé de plusieurs communes, ne s'élève guère qu'à 600 habitants, en compta plus que l'on n'en trouve aujourd'hui dans l'île entière. Quelques-uns des étangs de cette île communiquent encore avec la mer, ne sont jamais à sec et nourrissent des poissons; d'autres, entièrement isolés et peu profonds, ne sont que des espaces inondés, dont les eaux disparaissent pendant l'été. Des marais viennent joindre leurs miasmes à ceux de toutes ces eaux stagnantes, et, dans une contrée dont l'atmosphère serait plus calme, un sol tel que celui de la Camargue serait un foyer de contagion. Heureusement le *mistral* emporte les exhalaisons délétères, et les bergers ne sont pas exposés, non plus que leurs troupeaux, à la funeste influence des marais. Il est cependant certain que l'état de la Camargue a changé au désavantage de ses habitants. Pour arrêter les progrès du mal présent, et préparer les améliorations que l'on peut attendre de la nature secondée par l'industrie, il faut remonter jusqu'à un temps très éloigné, compulser des registres où l'ordre des faits est indiqué avec certitude; il ne suffit point d'étudier le sol à la surface, il faut des fouilles profondes; c'est là que l'on peut dire avec justesse que *la vérité est au fond du puits*. — En observant selon cette méthode le terrain de la Camargue, on remarque d'abord que l'on n'y trouve point de pierres, à quelque profondeur que l'on pénètre. Le mode de formation n'a donc pas été le même que celui des atterrissements dont on est témoin aux embouchures du fleuve. Ce sont les eaux de la surface, et non celles du fond, qui ont déposé les débris atténués dont les couches superposées révèlent facilement l'origine. Le géologue, dont les observations ont embrassé tout le bassin du Rhône, retrouve dans la Camargue ce qui n'est dû qu'aux débordements de l'une des rivières affluentes. Certaines couches proviennent en entier de la Saône, d'autres de l'Isère, etc. Dans quelques autres, ces diverses origines ne sont pas distinctes, et les débris de diverses régions s'offrent pêle-mêle aux yeux de l'observateur. Au-dessous de ces dépôts des eaux du fleuve, d'épaisses argiles interrompent les recherches, et ne laissent point apercevoir la cause de leur accumulation dans le lieu qu'elles occupent. Mais l'étude fructueuse est terminée pour l'ingénieur et pour l'agronome, quoique le géologue soit encore loin de regarder sa tâche comme remplie. L'inspection des débris de végétaux et d'animaux confirme ce que les observations minéralogiques avaient appris : on est complètement assuré que la Camargue est l'ouvrage du Rhône presque seul, et que si les eaux de la mer y ont mêlé, ce qui les caractérise, du sel et des coquilles, ce n'est qu'en très petite quan-

tité, accidentellement, lorsque des vents du sud soufflaient avec assez de violence pour que les lames pussent franchir les digues formées le long de la côte par les mouvements opposés des eaux du fleuve et de celles de la mer. Les effets caractéristiques des tempêtes sont facilement reconnus dans les couches de formation marine, mêlées quelquefois à celles d'eau douce dans le terrain de la Camargue; rien n'y est distinct, nivelé, régulier; une extrême confusion atteste partout que des mouvements impétueux bouleversèrent les dépôts, intervertirent l'ordre de chaque formation. En ceci, le présent vient encore éclairer le passé : les invasions de la mer n'ont pas totalement cessé, et les eaux dont elles couvrent l'île y déposent une grande partie de leur sel. De là les infiltrations et les incrustations salines, les *sansouires*, en langue du pays. On sait aussi que le lit du Rhône se comble de plus en plus, comme celui de presque toutes les rivières vers leur embouchure, au lieu que vers leur source, l'érosion du sol continue, et le canal s'approfondit. La Camargue serait donc menacée de retomber sur les eaux qui l'ont formée, si l'on n'avait pas soin de l'exhausser à mesure que le fleuve s'élève au-dessus de son ancien niveau. Toutes ces données, dont l'exactitude est incontestable, ont conduit à un projet dont plusieurs obstacles moraux empêcheront peut-être l'exécution. Il s'agirait de creuser dans l'île une multitude de fossés dont les déblais serviraient à rehausser les chaussées actuelles, et, pour multiplier ces voies de communication, les canaux auraient des écluses pour y faire entrer les eaux du Rhône en temps opportun, et pour les évacuer lorsque les besoins de la culture l'exigeraient. Lorsque ces dispositions seraient faites, on soumettrait l'île à une submersion totale, en profitant des saisons et des circonstances où les eaux seraient bien chargées de terres venues de loin et très divisées, qu'elles déposeraient sur l'espace qu'elles auraient couvert : on les ferait sortir lorsque le niveau du fleuve le permettait, ce qui ne tarderait jamais long-temps, comme on le sait par des observations assez prolongées. Il est certain que l'on créerait de la sorte un sol excellent, dont la fertilité toujours croissante égalerait un jour celle des rives du Nil. L'auteur du projet, bien muni de toutes les informations locales, l'a sans doute soumis au calcul; il n'aura pas manqué de comparer la dépense au bénéfice présumé, d'appuyer ses raisonnements par des faits, ses présomptions par des résultats connus. Il est bien à désirer que ses conceptions ne tombent pas dans l'oubli; le moyen qu'elles indiquent est peut-être le seul qui nous procurerait cette extension de territoire, cette belle conquête sur le désert. L'entretien de l'état actuel de la Camargue est fort dispendieux, quoiqu'il soit restreint à un strict nécessaire, qui ne suffit pas pour tout conserver. L'entretien des voies de communications y coûte beaucoup, ainsi que celui des canaux. Ce n'est qu'en augmentant le produit des terres, l'aisance des cultivateurs, et, par ce moyen, la population, que l'on peut alléger le fardeau des cotisations que s'imposent aujourd'hui les propriétaires du sol cultivé dans cette île. Si les étangs étaient comblés et les marais desséchés, la vaste plaine de la Camargue n'aurait plus pour ses habitants que les inconvénients d'un sol trop exactement nivelé, tel que celui de la Hollande. Sa population pourrait être décuplée, et ces avantages, s'ils ne sont pas chimériques, méritent bien qu'on s'en occupe. Entraîné par l'importance du sujet, nous l'avons exposé avec plus de développements qu'il ne devait en avoir dans ce *Dictionnaire*, et cependant la question de géographie physique n'est pas épuisée; mais elle sera complétée aux articles Durance, Gardon, Golfe de Lyon. Ferry.

CAMARILLA, petite chambre, substantif féminin espagnol, diminutif de *camara* (chambre). C'est, dans le langage du peuple de Castille, le nom que donnent les pédagogues à la pièce où ils

enferment et corrigent leurs écoliers. *Camara* est encore la chambre par excellence, la chambre du roi d'Espagne; *camarilla*, sa petite chambre, son cabinet, l'endroit où il reçoit ses amis les plus intimes, ses courtisans, ses flatteurs, ceux qui dominent son esprit de plus près et souvent avec plus de pouvoir que les ministres chargés ostensiblement du poids des affaires. De là est venu l'usage, depuis quelques années, d'appeler *camarilla* dans tous les pays monarchiques le conseil privé du chef de l'état, conseil tout-à-fait en dehors des constitutions et des lois, et composé presque toujours, on de ses compagnons ordinaires de plaisir, ou des hommes attachés à sa personne par les liens de la domesticité. Cette union est la plus étroite et la plus influente dans les appartements de l'Escurial; on y confond sous la dénomination générale de *criados*, domestiques, l'officier de bouche qui prépare les friandises royales, le chambellan qui les sert, le grand veneur qui accompagne le prince à la chasse. Un roi d'Espagne se croit, avec sa famille, pétri d'un autre limon que le reste du genre humain; sa livrée, grande et petite, sa *camarilla*, est le seul anneau intermédiaire entre ce vil bétail et son trône; il tutoie sans distinction tout ce qui l'approche, et il pense que c'est faire beaucoup d'honneur à cette tourbe de vilains. Dans ce pays, les Gil-Blas sont communs, et l'élévation d'un barbier aux premiers emplois de l'administration est chose naturelle et presque journalière; on ferait un long catalogue des grands fonctionnaires sortis des cuisines ou des écuries royales. Qu'on ne se fie pas à leurs noms pompeux, à leurs titres! ils sont presque toujours d'emprunt: la faveur royale a l'habitude de débaptiser ceux qu'elle élève. C'est, à peu de chose près, la France du moyen âge.—La première *camarilla* dont il soit fait mention dans l'histoire d'Espagne est celle d'Alfonse X, vers le milieu du XIIIe siècle. Ce prince, qu'on appela *le sage*, et qu'il eût mieux valu nommer *le savant*, fut presque toute sa vie dominé par les Lara, les Haro, les Castro, les Mendoza et plusieurs autres familiers, ayant à leur tête le transfuge Philippe, frère du roi. Sous Ferdinand IV, en 1298, nouvelle *camarilla*, présidée par Henri, oncle du roi mineur, et par la reine mère. Sous Pierre-le-Cruel, en 1346, *camarilla* de bourreaux et d'assassins, dirigée par l'infâme Jean-Alfonse d'Albuquerque, digne serviteur de son maître. Sous Juan II, en 1407, *camarilla* d'intrigants et d'ambitieux conduite par le connétable Alvare de Luna, que son élève disgracie deux fois et finit par envoyer à l'échafaud. En 1454, sous le faible Henri IV, la *camarilla* entière se personnifie dans l'impudent Pacheco. Sous Philippe III, vers la fin du XVIe siècle, elle devient toute de famille dans les mains du duc de Lerme, favori sans portée, qui abandonne le fardeau des affaires à son domestique Calderon, transformé subitement en marquis des Sept-Églises et en comte d'Oliva. Ce parvenu, afin de pouvoir au besoin faire rejaillir les faveurs royales sur un autre lui-même, place auprès du monarque le fils de son maître, le duc d'Ucéda, jeune homme souple, adroit, insinuant, et auprès de l'héritier de la couronne son neveu le comte de Lemos; enfin, la conscience du chef de l'état est adjugée au moine Allisga, autre créature de l'ambitieux courtisan. Mais l'union dura peu dans cette *camarilla*; le moine conseilla au duc d'Ucéda de perdre son père et son cousin: il y réussit complètement. Calderon, sans appui, fut accusé des crimes les plus atroces; il se justifia d'un grand nombre; le roi de son côté le déchargea de 244 chefs d'accusation; mais il ne put échapper à la vengeance du peuple.—En 1621, sous Philippe IV, nouvelle *camarilla*, dirigée par le duc d'Olivarès, petit despote qui voulait trancher du Richelieu. Les Espagnols sont chassés du Portugal; la couronne de ce pays est mise sur la tête du duc de Bragance. Philippe, plongé dans la mollesse et absorbé par les plaisirs, ignorait seul ce grand événement. Il fallut l'en instruire. « Si-

re, lui dit Olivarès, le duc de Bragance a eu la folie de se faire proclamer roi; cette folie rapportera à V. M. une confiscation de 12 millions.—C'est bien! c'est bien, Olivarès, répondit sans s'émouvoir l'indolent monarque, cela te regarde, mets-y bon ordre. « Ce désastre acheva de ruiner le crédit du favori. — En 1665, Charles II, âgé de 4 ans, succède à Philippe IV son père. Le testament du feu roi instituait, sous la présidence de la reine, un conseil de régence composé du président de Castille, du vice-chancelier d'Arsgon, de l'archevêque de Tolède et de trois autres membres. La reine, livrée aux suggestions de son confesseur, le jésuite allemand Nitard, substitue à ce conseil une *camarilla* dont elle lui livre la direction, et le nomme en même temps grand-inquisiteur du royaume. La noblesse murmure : «Songez à me respecter, dit le parvenu à un seigneur mécontent, car j'ai tous les jours votre Dieu entre mes mains et votre reine à mes pieds. » Paroles bien dignes d'un jésuite. — La reine, menacée par don Juan d'Autriche, lui sacrifie son confesseur, mais elle le remplace, en tête de la *camarilla*, par Ferdinand de Valenzuela, qui avait été chassé de la domesticité du duc de l'Infantado à cause du désordre de sa conduite. Ce valet parvient en peu de temps à la charge de grand-écuyer de la couronne, et à la dignité de grand d'Espagne, jusqu'alors exclusivement conférée aux premières familles du royaume. Cette innovation, qui frappe la noblesse au cœur, excite des murmures, que l'adroit favori étouffe à force de bassesses; mais le roi arrive à sa majorité, Juan d'Autriche est appelé au ministère, et Valenzuela déporté aux îles Philippines. — Don Juan, après son élévation, ne tint pas ce qu'il avait promis. A sa mort, Charles, abandonné à lui-même, dépourvu de toute espèce d'énergie et de vigueur au moral comme au physique, se jeta dans les bras d'une nouvelle *camarilla*, composée de prêtres et moines. Il n'avait eu d'enfants ni de son premier ni de son second mariage; la Grandesse le pressait de se choisir un successeur : les ambassadeurs d'Autriche et de France intriguaient : le premier était soutenu par la reine, l'amiral de Castille, le marquis de Melgar et le comte d'Oropesa, qui s'étaient tellement emparés de l'esprit du malheureux Charles que le peuple le disait *ensorcelé*. Le cardinal Porto-Carrero et l'inquisiteur-général Rocaberti, dévoués à la France, répandaient cette grossière imposture et jetaient ainsi l'effroi dans l'esprit du moribond. Le père Diaz, son nouveau confesseur, secondait de bonne foi cette trame, et le faisait exorciser tous les jours par un capucin allemand, dont les anathèmes ne faisaient qu'accroître sa pusillanimité. Le peuple, furieux, demande à grands cris le renvoi des prétendus enchanteurs; le roi n'a pas le courage de s'y opposer : la cause de l'Autriche est perdue, la France triomphe, et Charles circonvenu, lègue son royaume au petit-fils de Louis XIV.—Ce rameau de l'arbre des Bourbons, implanté sur le sol espagnol, n'y fleurit pas d'abord, comme on l'avait espéré. Philippe V, incapable par lui-même de provoquer le bien ou d'empêcher le mal, fut successivement ou tour à tour le jouet de ses deux femmes, de la camariste princesse des Ursins (astucieuse créature de la Maintenon), du cardinal Albéroni, fils ambitieux d'un pauvre paysan italien, d'un certain baron de Riperda, espèce d'aventurier batave qui abjura le protestantisme pour devenir duc et grand d'Espagne, et qui, après sa disgrâce, apostasia une seconde fois pour obtenir la dignité de pacha en Afrique; enfin, d'une multitude d'intrigants, de valets, de femmes et de moines. Tel fut sous son règne le personnel de la *camarilla*, personnel ignoble, qui attira un déluge de maux sur l'Espagne. Philippe, suivant que son bon génie le poussait à droite ou à gauche, élevait des monastères ou des fabriques, commandait la guerre ou la paix, assistait à un auto-da-fé ou ordonnait une enquête pour constater les usurpations du saint-offices.— En 1790, un autre Bourbon, Charles IV, exile le comte d'Aranda, qui

a illustré le règne de son père, et qui s'efforce de le détourner de la ligue des rois contre la révolution française. Ce monarque fut, tant qu'il occupa le trône, le jouet d'une basse *camarilla*, dirigée par sa femme, reine audacieusement impudique, et par son favori, Manuel Godoy, ancien garde du corps, que cette princesse avait élevé aux premières dignités de l'état. Elle mit le comble à ce scandale royal, en unissant la main roturière de ce parvenu à celle de sa haute et puissante nièce dona Theresa de Bourbon.—Le règne de Joseph Napoléon fut trop court et trop agité pour laisser place à une *camarilla* quelconque. Il y avait dans la conduite de ce roi improvisé quelque chose des allures de ces Osmanlis nomades, qui traînent avec eux leur sérail, et ne se montrent pas toujours aux avant-postes de leur armée. Ferdinand VII sacrifia ostensiblement moins aux femmes qu'aux valets et aux prêtres. Ce fut dans l'esprit lâchement vindicatif de ces deux castes qu'il puisa ces mesures atroces qui ensanglantèrent sa domination. Puisse la jeune reine qu'il laisse au timon des affaires se méfier de leurs embûches, écarter de son entourage les intrigants de toute robe et de toute couleur, et se jeter enfin franchement, loyalement dans les bras des amis des lumières et de la liberté, qui sont aussi les soutiens de son trône! — Si l'Espagne a eu ses nombreux rois fainéants ou féroces, et ses nombreuses *camarilla*, elle peut s'enorgueillir de quelques ministres dont l'histoire a recueilli les noms. Nous citerons entre autres, sous Ferdinand et Isabelle, le cordelier Ximenès de Cisneros, le Richelieu, le Mazarin de la Péninsule, celui qui prétendait mener le royaume avec son cordon; sous Ferdinand VI, don José de Carvajal, l'homme le plus vertueux et le plus éclairé de l'Espagne, qui amnistia les proscrits, vida les cachots du saint-office, restaura le commerce, l'industrie, l'agriculture, la navigation, ouvrit des canaux, des routes, protégea les sciences, les arts; enfin, sous Charles III, le comte d'Aranda, qui fonda la société des *amis de la patrie*, destinée à défricher la Péninsule, embrassa la cause de l'indépendance américaine contre l'Angleterre, extirpa de la Péninsule la société de Jésus, cette lèpre redoutable de la civilisation chrétienne.—La *camarilla* de l'Escurial n'est point l'ancien *œil-de-bœuf* de Versailles. Il y avait ici plus de souplesse et d'élasticité; il y a là plus de force et d'action brutale. Le bras des Maintenon, des Pompadour, des Dubarri, des Polignac pesait bien autant peut-être que celui des Pacheco, des Calderon, des Nitard et des Godoy; mais il écrasait moins. Dieu préserve la France et l'Espagne des uns et des autres !

EUGÈNE DE MONGLAVE.

CAMBISTE, terme de banque et de négoce, qui a pour étymologie le mot latin *cambium*, fait du verbe *cambire*, d'où ont été formés également les mots *change* et *changer*. On donne ce nom à ceux qui s'occupent du négoce des lettres et des billets de change, qui sont régulièrement sur la place ou à la bourse pour s'instruire du cours de l'argent, afin de pouvoir faire à propos des traites, remises ou négociations quelconques d'argent ou de billets. — Ce mot a été employé aussi adjectivement, et s'est dit des places ou villes, telles qu'Amsterdam, où il se fait le plus d'affaires en ce genre. E.

CAMBIUM. Ce mot latin qui signifie *échange* (*voy.*), a été donné, en physiologie végétale, à un liquide transparent, sans odeur ni saveur, qui se produit chaque année dans les végétaux dicotylédons entre le *liber* (partie interne de l'écorce) et l'aubier ou faux bois. Ce fluide, au moyen duquel s'opère l'accroissement en diamètre, est formé par la sève descendante ; mêlé à une partie des sucs propres du végétal, il s'organise peu à peu. C'est d'abord une couche d'une consistance semblable à celle de la glu, qui, se condensant peu à peu, devient un tissu de plus en plus solide, et, vers la fin de l'automne, a acquis son développement nécessaire : sa face interne alors a produit une nouvelle couche d'aubier et sa face externe une nouvelle couche de

liber.—Dubamel est le premier qui ait reconnu l'existence du *cambium* : ayant enlevé une portion de l'écorce d'un cerisier, il vit se former à la surface de l'aubier de petits mamelons gélatineux qui reproduisirent une nouvelle écorce ; mais il ne poursuivit point ses expériences, et ne donna aucune explication de celle que le hasard seul lui avait fait trouver. Depuis, on s'est beaucoup occupé du *cambium*, et l'on connaît bien aujourd'hui le rôle important qu'il joue dans le développement des végétaux.

P. G.

CAMBO (Eaux minérales de). Cambo est un assez joli village du département des Basses-Pyrénées, situé sur les bords de la Nive, à trois lieues S. de Bayonne. On trouve là deux sources sulfureuses tièdes (17° R.), d'une composition analogue aux autres eaux sulfureuses des Pyrénées, et une source ferrugineuse froide, comme on en voit tant sur tous les points de la France. Il paraît certain que c'est un malheur pour une source thermale sulfureuse d'avoir dans son voisinage une source ferrée ; c'est presque toujours l'indice, sinon la cause que la source thermale est d'une température peu élevée, et que les vertus de ses eaux sont médiocres ou insignifiantes. D'où cela vient-il? est-ce que ces sources différentes, en infiltrant leurs eaux l'une vers l'autre, altèrent ainsi leurs propriétés? ou serait-ce que la présence du fer serait incompatible avec l'abondance du soufre? Que l'on nie, si l'on veut, ces deux causes, l'effet que je leur attribue n'en sera pas moins réel, quoique inexpliqué. — L'eau sulfureuse de Cambo est un peu plus pesante que l'eau distillée, et peu chargée de principes : bonne à boire, on est obligé de la faire chauffer pour en composer des bains, ce qui est toujours un malheur, ne fût-ce qu'en autorisant de fâcheuses préventions.—Toutefois, ces eaux réussissent assez bien dans ce que l'ancienne médecine appelait des obstructions, de même que dans les pâles-couleurs. — La vie de Cambo est agréable et peu dispendieuse : les curieux trouvent là de charmants paysages ; les routes sont belles. On se rend à Cambo en mai et juin : c'est la première saison ; la seconde saison est en septembre. C'est alors que les Espagnols viennent voisiner avec les buveurs français, gravir avec eux les montagnes, et comme eux faire la chasse aux palombes, partie de plaisir fort en vogue parmi les Basques.—Le médecin-inspecteur est M. Camino. Il vient là chaque année environ 400 malades ou ennuyés. Is. B.

CAMBRAI (ou Cambsay selon l'ancienne orthographe), ci-devant capitale du Cambrésis (*voy.* l'art. ci-après), chef-lieu de la sous-préfecture du quatrième arrondissement du département du Nord, sur un des bras de l'Escaut, qui la traverse, à quarante lieues nord de Paris. — Que d'absurdités se trouvent dans les chroniqueurs flamands sur l'origine de Cambrai, depuis Julien de Ligne, qui veut qu'elle ait été bâtie par un ancien duc des Cimbres ou des Danois, nommé *Cambro*, bien avant qu'il existât des ducs et des comtes; depuis cet autre philologue, qui veut que Cambrai soit ainsi nommé du nombre de *chambres souterraines* que ses habitants y avaient pratiquées pour mettre en sûreté leur avoir, jusqu'aux *fameux historiens*, selon le Carpentier, qui rapportent encore que Servius-Hostilius, roi des Romains, fonda Cambrai un peu après Marseille, et y bâtit un château nommé de son nom *Serbe*, que le vulgaire appelle par corruption, *Selle!* Le Carpentier adopte pieusement cet avis, quoiqu'il n'ait jamais existé de roi *Servius-Hostilius*; et que ce soient les Phocéens qui fondèrent Marseille, sous le règne de Tullus-Hostilius. Le Carpentier ajoute encore que « *Jules-César et Servius* rendirent Cambrai semblable aux premières villes de l'Italie en des droits et priviléges ; et les proconsuls qui y firent leur résidence pour le gouvernement de cet estat l'embellirent de plusieurs ornements, comme d'un capitole, voisin du chasteau de Selles. » Après cela, Le Carpentier ajoute : « Qu'au-

cuns fabulistes passèrent en Allemagne, en Sicile, en Angleterre, voire jusqu'aux Indes pour y trouver son fondateur et son parrain. » Le vieil historien Jacques de Guise, tout récemment réimprimé et traduit sous la direction d'un savant académicien, M. le marquis de Fortia, renferme les mêmes absurdités sur l'origine de Cambrai. Mais laissons la fable et la légende pour arriver à l'histoire. Cambrai (*Cameracum*) est nommé pour la première fois et sans désignation dans l'*Itinéraire d'Antonin* comme se trouvant sur la route d'Arras à Bavai, ville aujourd'hui réduite aux proportions d'un village, et qui, au dire des Flamands, était la Rome de la Belgique. Il est incertain si Cambrai existait déjà lors de la conquête des Romains ; il n'acquit d'importance qu'après la chute de Bavai. Il ne paraît pas cependant que les Romains y aient érigé aucun monument considérable, ni même qu'ils y aient transféré leurs principaux établissements, puisqu'après la destruction de Bavai, en 395, par les Huns d'Attila, le préfet militaire et la garnison municipale résidaient à Famars (*Fanum Martis*), qui n'est plus qu'un village situé près de Valenciennes. L'intendant des manufactures pour le fisc impérial résidait à Tournai. Cependant Cambrai était devenu une ville importante lors de l'irruption des Francs, puisque Clodion en fit la capitale des pays qu'il avait conquis. Nous voyons sous Clovis un Régnacaire, issu de Clodion, régner à Cambrai et périr victime de l'ambition du premier roi chrétien qui régna sur la Gaule (vers l'an 511). Cambrai demeura sous la dépendance des rois mérovingiens et carlovingiens jusqu'au règne de Charles-le-Gros. Il passa alors sous la domination d'Arnould, roi d'Allemagne, l'an 899. Il revint à la France sous Charles-le-Simple, de 925 à 936; puis il rentra dans les domaines du roi d'Allemagne, Henri Ier. — En 1007, l'empereur Henri II donna Cambrai à perpétuité et en souveraineté à des évêques, sous la puissance desquels il demeura jusqu'en 1543, que l'empereur Charles-Quint réunit à son domaine cette ville et le Cambrésis. Cambrai compte 72 évêques, tant élus que confirmés depuis l'an 500 jusqu'en 1570. Le diocèse de Cambrai comprenait la ville d'Arras dans sa circonscription; mais, vers l'an 1092, cette dernière ville obtint un évêque particulier. Les évêques de Cambrai les plus célèbres sont saint Vaast, saint Géri, saint Aubert ; après eux nous citerons Robert de Genève, Pierre d'Ailly et Guillaume de Croy, qui furent cardinaux. Cambrai, érigé en archevêché, a eu 16 archevêques, parmi lesquels on citera toujours Fénelon et le cardinal Dubois, c'est-à-dire le modèle et la honte de l'humanité. Heureusement pour Cambrai, Fénelon résida pendant de longues années dans ses murs; et Dubois, favori si nécessaire au duc d'Orléans régent, ne souilla jamais son diocèse de sa présence. Depuis le concordat de 1802, Cambrai n'est plus qu'un simple évêché, occupé dès l'origine par M. Belmas, qui pendant la révolution avait été coadjuteur de l'évêque constitutionnel de l'Aude : 32 ans passés dans l'exercice des vertus épiscopales n'avaient pu trouver grâce devant les hommes dont la religion étroite exclut toute liberté politique chez le prêtre. Aussi, sous la restauration, lors du nouveau concordat de 1817, ne rendit-on pas à Cambrai sa métropole. Le vénérable successeur de Fénelon s'en est dignement vengé en refusant, en 1830, un archevêché. — Mais si, comme ville épiscopale, Cambrai est riche en souvenirs précieux, c'est surtout comme ville municipale, comme cité de franchise et de liberté qu'il mérite de fixer l'attention. On peut lire dans les chroniqueurs du Hainaut les généreux efforts que firent les Cambrésiens pour se soustraire à la *seigneurie temporelle* de leurs évêques. Là comme dans bien d'autres villes de France, la liberté eut ses héros, ses martyrs, et enfanta des prodiges; mais qui le saurait aujourd'hui s'il n'avait plu à un érudit, homme de génie, à M. Thierry, d'apprendre à la France ce que valaient les ancêtres des

Cambrésiens, que nous voyons si paisibles, si faciles à gouverner à l'ombre des libertés générales du pays? Ce fut en l'an 957 que se forma, en l'absence de Bérangaire, leur évêque, une première association des bourgeois de Cambrai, qui se jurèrent les uns aux autres de ne pas le laisser rentrer dans la ville. L'évêque, parent de l'empereur Othon Ier, y rentra à la tête d'une armée d'Allemands. A leur approche, tout rentra dans l'ordre accoutumé, et l'association parut dissoute d'elle-même. Mais Bérangaire, après avoir dissimulé son ressentiment, fit revenir à quelque temps de là des troupes qui surprirent les bourgeois à l'improviste dans les rues et sur les places. Ceux-ci se sauvèrent dans le monastère de St-Géri : « Mais, dit un historien cambrésien, le chanoine Dupont, les gens de l'évêque, sans respect pour ce saint lieu, y entrent armés, tuent ceux-ci, coupent les pieds et les mains à ceux-là, crèvent les yeux et marquent le front d'un fer rouge à d'autres. » Cette affreuse exécution laissa de profonds ressentiments dans le cœur des bourgeois de Cambrai, et prépara des jours pleins d'amertume aux successeurs immédiats de Bérangaire. Mais l'association ne se réveilla qu'en 1024, sous l'évêque Gérard de Florines, prélat érudit et modéré. Tandis qu'il tenait un synode à Arras, les bourgeois, maîtres de Cambrai, chassèrent les chanoines et les prêtres, démolirent leurs maisons et empoisonnèrent ceux dont ils avaient le plus à se plaindre. Une armée impériale ayant rétabli l'autorité ecclésiastique, la révolution parut assoupie jusqu'en 1064 que les bourgeois en armes firent prisonnier le *bienheureux* Liébert, successeur de Gérard : trois armées envoyées par l'empereur, le comte de Flandre et la comtesse de Hainaut, comprimèrent encore cette tentative de liberté. L'an 1076, sous Gérard, neveu et successeur de Liébert, les bourgeois, profitant de son absence, établirent et formèrent entre eux *une commune*, qu'ils désiraient depuis long-temps. *Episcopo absente*, dit Baldéric, *diù desideratam conjurârunt communiam*. L'évêque rentra, feignit d'avoir tout oublié, et peu de temps après une exécution militaire força les bourgeois à renoncer à la commune. A la faveur du schisme qui s'éleva vers l'an 1095 entre Manassès et Gaucher, tous deux prétendants à l'évêché de Cambrai, la commune se reconstitua, mais elle fut encore détruite l'an 1107 par l'intervention de l'empereur Henri V en personne. Dès l'an 1128, les bourgeois reprirent tout leur ascendant, et la commune fut rétablie pour être encore abolie à deux reprises différentes, en 1138 et 1180, sans que les Cambrésiens aient renoncé à leurs généreux efforts. Admirée dans le moyen-âge, admirable même encore aujourd'hui, l'antique commune de Cambrai était gouvernée par un corps de magistrats, composé de 80 membres appelés *jurés*, qui se partageaient l'administration civile et les fonctions judiciaires. Les droits qu'elle avait conquis consistaient en ce que ni l'évêque ni l'empereur ne pouvaient asseoir aucune taxe ni faire sortir la milice, si ce n'est pour la défense de la ville, et seulement pendant un jour. « Elle soutint jusqu'au milieu du XIVe siècle, dit M. Thierry, une guerre à outrance contre ses évêques et contre leur clergé, qu'elle contraignit plusieurs fois de sortir en masse de la ville. Voilà quelles furent pendant 400 ans les relations des habitants de Cambrai avec les prédécesseurs de Fénelon. Tout cela ne rappelle guère le consolant spectacle que présente l'administration de ce vertueux archevêque : mais que nous sommes loin de compte si nous croyons que le moyen âge ressemblait à l'ancien régime, et qu'en France les passions populaires sont filles de la révolution ! » En devenant ville française par la conquête qu'en fit Louis XIV en 1677, Cambrai ne perdit pas ses libertés communales. Le *magistrat* (son corps municipal) composé d'un prévôt, de deux conseillers et de quatorze échevins, conserva des attributions administratives et judiciaires assez étendues. Cambrai avait aussi une officialité, un

bailliage ressortissant du parlement de Flandre. Le lieutenant général gouverneur de la province y résidait. Cette ville, si importante sous le rapport militaire, était le chef-lieu d'un département d'artillerie. La citadelle formait un gouvernement confié à un maréchal-de-camp.— Il faudrait des volumes pour énumérer tous les événements militaires dont Cambrai a été le théâtre, depuis le IVe siècle de notre ère jusqu'à l'occupation par les Anglais en 1815. Peu de villes ont été plus souvent frappées des maux de la guerre. Que de siéges Cambrai n'a-t-il pas soutenus! Au milieu du IVe siècle, on le voit d'abord pris par les Suèves et les Alains; puis saccagé l'an 370 par le tyran Maxime, qui en fut bientôt chassé par eux; les Goths s'en rendirent maîtres en 414, six ans avant le règne présumé de Pharamond; enfin les Romains le reconquirent une seconde fois jusqu'à ce que Clodion le leur enlevât après un suite de combats meurtriers, l'an 445. Après lui, Childéric Ier chasse, dit-on, de Cambrai Régnacaire, qui parvint à y rentrer et finit l'an 509, par périr victime de Clovis. Sous les mérovingiens, Cambrai est conquis, l'an 680, sur les Austrasiens, par le maire du palais Ebroin; et après la mort de celui-ci, repris par Pépin d'Héristal. A la suite de la journée de Vinci, l'an 717, Charles-Martel s'empare de cette cité, prix éternel de victoires qui l'intéressaient peu. Sous les Carlovingiens, on voit l'empereur Lothaire, à la mort de son père, Louis-le-Débonnaire, l'an 840, occuper militairement cette ville pour s'en faire un point d'appui contre ses frères. Sous Louis III, elle est deux fois prise par les Normands, qui la saccagent en 880, et se contentent de la rançonner en 882. Plus tard, l'an 960, le fameux Herbert, comte de Vermandois, l'enlève à Raoul, comte de Cambrai. L'an 960, les Huns ou Hongrois, appelés par Conrad, duc de Lorraine, viennent assiéger cette cité, pour les habitants de laquelle aucune génération ne passe sans éprouver tous les fléaux de la guerre. Cette fois, la valeur et la constance des Cambrésiens triomphent de la fureur des Barbares: les Hongrois sont repoussés. Parlerai-je encore de la prise de Cambrai par Charles de Lorraine, l'an 980, puis successivement par deux comtes de Flandre, Baudoin et Robert? Combien de fois en outre Cambrai ne fut-il pas assiégé par les seigneurs hennuyers, flamands, picards, alliés ou ennemis de ses évêques? Au temps des guerres entre Philippe de Valois et le roi d'Angleterre Edouard III, Cambrai qui avait été dévolu au roi de France par un traité récent, fut inutilement assiégé l'an 1339, par l'Anglais, qui, si les historiens flamands n'exagèrent point, avait une armée de plus de 80,000 hes. En récompense de cette courageuse défense, à laquelle avait présidé son fils, depuis roi sous le nom de Jean II, Philippe de Valois accorda à cette ville les plus beaux priviléges. A la mort de Charles-le-Téméraire, Louis XI occupa militairement Cambrai l'an 1477, et demanda aux habitants 40,000 écus d'or, et des ôtages, dont la plupart moururent en prison. Le seigneur du Lude, que le roi laissa pour gouverneur à Cambrai, y exerça, au nom de son maître, des cruautés tout-à-fait semblables à celles que le duc d'Albe commit plus tard dans les Pays-Bas. Il est vrai que trois ans après Louis XI, ayant peur de la mort, fit deux pélerinages à Notre-Dame de Cambrai, et selon Le Carpentier « offrit en expiation de ses crimes à l'église de Nostre-Dame, une couronne de la valeur de douze cents écus d'or, reconnut au pied du grand autel que la ville estoit vrayement impériale, et renonça solennellement à toutes les prétentions qu'il pouvoit y avoir. » Ce n'étoit pas la dernière fois que les Cambrésiens devoient entendre parler de Louis XI. Après la journée de Guinegate, où son armée fut défaite par l'archiduc Maximilien, époux de Marie de Bourgogne et depuis empereur, il envoya, pour je ne sais quelles représailles, son grand prévôt, escorté de 800 lances, pendre 10 prisonniers bourguignons devant les portes de

Cambrai ; et l'exécution ne se passa point sans de grands dégâts sous les murs de la ville. En 1553, le roi de France Henri II l'assiégea inutilement, grâce à la citadelle que Charles-Quint y avait bâtie treize ans auparavant. Lors du soulèvement des Pays-Bas, Cambrai s'étant donné au duc d'Anjon, frère de Henri III, en 1581, cette place demeura à la France jusqu'en 1595 ; alors, après un siége assez long, le comte de Fuentes l'enleva au gouverneur Balagny, qui avait reçu d'Henri IV le titre de *prince de Cambrai*. Enfin, cette place fut vainement assiégée en 1649, par le comte d'Harcourt, et en 1657 par Turenne. — Ces fréquents et rapides changements de domination ont fait dire à l'historien Le Carpentier, qui écrivait en 1664 : « Que Cambrai ne scavoit et ne scait encore à qui se donner, ou à l'empire, ou à la France, ou à l'Espagne, ou bien à l'évesque. » — Cette ville a été souvent le théâtre de solennités publiques et de transactions politiques remarquables. — Sous Charlemagne, Louis-le-Débonnaire et Charles-le-Chauve, plusieurs assemblées générales et synodes y furent tenus, entr'autres celui dans lequel Louis-le-Débonnaire donna de sages, mais inutiles réglements, pour réformer, dit un vieil historien, « le luxe et l'arrogance des évesques, des moines, et des chanoines, qui estoit si prodigieuse, qu'ils portoient des diamants jusques sur leurs souliers et fesoient briller sur leurs espaules la pourpre et la soie, despouille du temps et du patrimoine des pauvres. » — Si cette ville ou un village des environs a donné naissance à Frédegonde, c'est par Cambrai qu'Isabeau de Bavière, son émule en vices sans l'être en talents, fit son entrée en France pour venir épouser le roi Charles VI. — Le même prince, après la bataille de Rosebecque, fit son entrée triomphale à Cambrai ; il enrichit l'église cathédrale en reconnaissance de sa victoire, et y laissa une partie des étendards qu'il avait conquis sur l'ennemi. L'an 1384, pour le mariage de Jean de Nevers, depuis duc de Bourgogne, avec l'héritière de Hainaut, solennité remarquable, dont les récits contemporains existent encore. — L'an 1508, se place la fameuse *ligue de Cambrai*, conclue dans ses murs entre le pape Jules II, l'empereur Maximilien et notre roi Louis XII, contre les Vénitiens. — En 1529, traité signé en cette ville par Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, mère de François Ier, et Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, tante de Charles-Quint. Jamais on ne vit si magnifique réunion de grands de l'église et du monde qu'à cette occasion. Il y avait, outre les deux princesses, 8 cardinaux, 10 archevêques, 33 évêques, 4 princes, 72 comtes et 400 seigneurs ; enfin, après le traité, François Ier vint encore ajouter à tout cet éclat avec sa brillante cour. L'an 1543, Charles-Quint, de nouveau en guerre avec ce monarque, se dédommagea d'un échec reçu devant Landrecie, en se saisissant de Cambrai, où il bâtit une citadelle. « Cette ville, dit Le Carpentier, l'ayant reçu à son retour comme cité impériale, il persuada faussement aux trop simples Cambrésiens, par le moyen de leur évesque, de la maison de Croüy (qui les traitoit comme la torpille fait les poissons, les gelant, les roidissant, et les endormant par son haleine pour les manger), que le roy de France s'en vouloit saisir pour l'attribuer à sa couronne, partant qu'il estoit nécessaire d'y bastir une citadelle, pour leur seureté, dont ils auroient la garde eux-mesmes. » A quoi ces pauvres bourgeois ayant prêté leur consentement, cette citadelle fut bâtie sur le *Mont-des-Bœufs*, aux dépens de 800 maisons qui occupaient cet emplacement, et avec les ruines et matériaux de plusieurs châteaux environnants, voire même de la magnifique église des chanoines de Saint-Géri. Cette importante citadelle fut encore perfectionnée, en 1595, par le comte de Fuentes, qui bâtit le fort de Cantimpré, et agrandit l'esplanade ; enfin, Louis XIV y fit mettre la dernière main par Vauban. Depuis la révolution, les fortifications de Cambrai ont été négligées ; elles étaient en fort mauvais

état au moment où les ennemis envahirent la France en 1793, 1814 et 1815. Ce fut par Cambrai que Louis XVIII fit sa seconde entrée le 26 juin 1815 : ce fut de Cambrai qu'il data une proclamation fameuse ; enfin, à Cambrai, en vertu du traité conclu entre ce monarque et la coalition européenne, fut fixé le quartier-général de l'armée anglaise d'occupation. — Il s'est tenu à Cambrai deux conciles dans le XIVe siècle, l'un en 1303, et l'autre en 1383. — Les lettres et l'histoire surtout ont toujours été cultivées à Cambrai : *Baudri* ou *Balderic*, *Jean Buzelin*, sont des chroniqueurs très utiles à consulter. Cette ville a eu deux historiens, Jean Le Carpentier, dont l'ouvrage offre, à côté de beaucoup d'inutilités et de faussetés, particulièrement sur les généalogies de Flandre, une assez bonne histoire générale de Cambrai et du Cambrésis ; elle est bien supérieure à celle qu'un autre Cambrésien, le chanoine Dupont, a publiée en sept parties (1759-1767). — Cambrai, outre l'évêché, suffragant de l'archevêché de Paris, et sa sous-préfecture, possède un tribunal de première instance, un tribunal de commerce, un conseil de prudhommes, et se divise en deux cantons ou justices de paix. Cette ville a un hôpital, une maison de charité, un mont-de-piété, un collége communal, une bibliothèque composée d'environ 30,000 volumes, et qui renferme de précieux manuscrits, dont M. Le Glay, bibliothécaire actuel, a publié un curieux catalogue. Elle a une *société d'émulation* fondée en 1804, et dont les mémoires s'enrichissent chaque jour de recherches précieuses sur les antiquités du pays, et d'utiles dissertations agronomiques. Parmi les membres distingués qu'elle possède, et qui sont nés à Cambrai ou aux environs, on peut citer comme érudits MM. Le Glay et Pascal Lacroix ; comme littérateurs, deux poètes aimables, MM. X. Saintine et Delcroix ; M. H. Berthoud, issu d'une antique et honorable famille de typographes cambrésiens ; M. Boniface, instituteur distingué, auteur de plusieurs livres utiles à la jeunesse. A ces noms, je me plais à ajouter celui de feu M. l'abbé Servois, que l'illustre géographe Barbié-Dubocage avait associé à ses travaux. La société a compté parmi ses présidents MM. de Neuflien, de Frémicourt, Belmas, Latour-de-Saint-Igest, H. Leroy, Béthune-Houriez, Pascal-Lacroix, Servois, Le Glay : elle a eu pour secrétaires MM. Farez, Le Glay, Delcroix. L'Hôtel-de-Ville, situé sur une grande place, n'offre aucun caractère monumental. Le pavillon de la Grande-Horloge, qui paraît sous la garde de trois ou quatre statues moresques, annonce que la domination espagnole a passé par là. Cambrai renfermait avant la révolution de 89 une infinité d'églises riches en monuments curieux, entre autres sa cathédrale. Le marteau du vandalisme a tout détruit : il n'a pas même respecté le mausolée de Fénelon. Ainsi, cette ville, que tant de rois, de princes et d'évêques s'étaient plus à embellir, n'offre plus, à l'exception de quelques maisons gothiques, aucune des construction du moyen âge. Depuis plusieurs années l'administration municipale a fait de grands efforts et de grandes dépenses pour embellir et assainir la ville : un nouveau monument a été érigé à Fénelon ; on a construit une salle de spectacle ; on a restauré l'hôpital civil et la bibliothèque. Ces travaux qui marquent l'administration de M. Béthune-Houriez, maire, de M. Taffin et de l'honorable député, M. Lallier, ses successeurs, ont été faits par un jeune architecte de Valenciennes, M. de Baralle. Il y a de nombreux souterrains sous les maisons de Cambrai ; l'origine en est vraisemblablement due à la fréquence des guerres et des siéges qui ont désolé cette ville. C'est dans ces catacombes que se réfugiaient les habitants en cas d'invasion ennemie. — Cambrai renfermait, en 1803, une population de 15,010 individus ; en 1816, de 15,608 ; en 1827, de 17,031 ; en 1833, de 17,646, ce qui prouve une prospérité toujours croissante. — Située sur un terrain ma-

réageux, cette ville est exposée à des brouillards fréquents : aussi les affections de poitrine y sont-elles communes. Il y a 30 ans encore, la petite vérole s'y présentait chaque année comme une épidémie. Un français vicié par une prononciation traînante est le langage du peuple à Cambrai. Les personnes de la classe aisée ont un accent qui, chez les femmes sortout, n'a rien de désagréable. Les habitants de Cambrai n'ont pas encore à l'extérieur ce type flamand qui caractérise la population des environs de Lille et de Valenciennes ; mais il n'en est pas ainsi du caractère moral : les Cambrésiens possèdent les qualités qui distinguent la race flamande : le sang-froid, la bonhomie, l'esprit d'ordre et d'économie. — M. Dieudonné, qui a publié une statistique du département du Nord, dont il avait été préfet, remarquait, en 1803, qu'à Cambrai la fréquentation du cabaret était moins générale qu'à Lille et dans d'autres villes du département. Les mœurs sont très pures à Cambrai ; les sentiments religieux y sont très répandus, mais sans fanatisme. Les Cambrésiens sont également étrangers à toute exagération politique : aussi toutes les opinions y vivent assez paisiblement ensemble ; et les hommes de tous les partis se sont toujours entendus pour détester et déplorer les horreurs que Lebon d'Arras a commises en 93 durant son proconsulat dans cette ville. Cambrai qui a vu naître Dumouriez, peut citer parmi les illustrations militaires, législatives et municipales de notre première révolution, le maréchal Mortier, duc de Trévise (du Câteau-Cambrésis), Farey jurisconsulte et publiciste, et Douay qui se fit aimer et respecter comme maire dans les circonstances les plus difficiles. — Qui ne connaît les toiles fines et les batistes dites *toilettes de Cambrai*, faites avec le lin qu'on récolte dans le pays? Cette ville prétend à l'honneur d'avoir la première fabriqué la batiste ; Valenciennes élève la même prétention : il ne m'appartient pas de prononcer dans un procès qui paraît interminable, et qui, ayant déjà duré depuis tant de siècles, prouve au moins combien est vénérable d'antiquité l'industrie de ces deux cités. — Les linons, les gazes, les fils retors, la bonneterie, les petites draperies, telles que callemandres, turquoises, la tapisserie, la brasserie, la blanchisserie, occupent à Cambrai un grand nombre de bras. — Industrie nouvelle, la fabrication du sucre de betterave y a pris une prodigieuse extension, grâce à la qualité supérieure de la matière première qu'on attribue à la nature du sol. La filature du coton y est également florissante : les Flamands, sans renoncer à leurs admirables toiles et dentelles nationales, ont enfin senti la nécessité de se rejeter sur les tissus d'outre-mer. — On fait à Cambrai un grand commerce de blé, huiles, plantes grasses et commerce de lin, beurre, bestiaux, laines, houblon, charbon de terre. Il y a un *franc marché* tous les 24 du mois sur la grande place, et 2 foires, chacune de 9 jours, en mai et en octob. Il me reste à dire un mot de la *Ducasse*, ou fête communale de Cambrai. Elle est placée au mois d'août et dure trois jours. Cette fête conserve le caractère à la fois religieux et chevaleresque des vieux Flamands. Le dernier jour, six chars, dont le moins haut s'élève jusqu'au-delà d'un premier étage, se promènent dans la ville. Sur le plus beau char, est une jeune fille représentant la Vierge : elle est entourée de compagnes vêtues en blanc comme elle. Les cinq autres chars sont également remplis de jeunes filles. Le cortége se compose d'hommes à cheval, représentant les Baudoin, les Philippe de Bourgogne, les Charles-le-Téméraire et leurs chevaliers. La commune n'épargne rien pour relever par l'éclat et la vérité historique du costume ce cortége, qui attire à Cambrai les habitants des campagnes de 5 ou 6 lieues à la ronde. Témoin, en 1827, du naïf enthousiasme que ce spectacle inspire à toutes les classes de la population, j'en ai pu conclure qu'il y a au fond de ces cœurs flamands d'impérissables souvenirs de leur nationalité antique ; et

c'est un trait de plus à ajouter à tant d'autres qui font l'éloge de cette cité, aujourd'hui si paisible, si industrieuse, si attachée à la patrie française.

Ch. Du Rozoir.

CAMBRÉSIS, *Camaracensis* ou *Camerecensis pagus*, *Cameracensium*. Ces dénominations ne paraissent dans les actes publics qu'à dater du viie siècle. La *Notice des Gaules*, rédigée vers l'an 395, mentionne la *Cité des Cambrésiens* (*Camaracensium civitas*) parmi les 12 cités de la seconde Belgique, dont la métropole était Reims. Le Cambrésis est borné au nord par la Flandre et par le Hainaut, qui forme aussi sa limite orientale; à l'ouest par l'Artois, au sud par la Picardie; son étendue en longueur, depuis Arleux jusqu'à Câtillon-sur-Sambre, n'est guère que de 30 kil. (6 lieues); sa largeur, prise de l'est à l'ouest, est de 10 à 11 lieues. Après la conquête du pays par Louis XIV, en 1677, il fut fait un arpentage général du Cambrésis, duquel il résulta que cette petite province offrait en superficie 128,498 mencaudées de terre (la mencaudée vaut 35 ares 46 centiares), réparties de la manière suivante: terres labourées ou labourables, 113,390; prairies, 1,899; bois, 4,980; étangs, viviers, 260; jardinages et manoirs, 7,969. L'arrondissement actuel de la sous préfecture de Cambrai, qui est formé de la province du Cambrésis, moins 4 communes, et d'environ 20 communes de la Picardie, de l'Artois et du Hainaut, présente une superficie de 89,086 hectares. La province est baignée par l'Escaut et la Selle; elle est bordée par la Sambre, l'Escaillon et la Sensée. L'Escaut et la Sensée sont maintenant navigables. On y rencontre en outre plusieurs torrents considérables, ce qui ne se voit guère dans les autres parties de nos Pays-Bas. Il n'y a point de montagnes, car on ne peut appeler de ce nom les côteaux de Marcoing, de la Terrière, du bois de Bourlon et du Camp-de-César. Néanmoins, c'est au sud du Cambrésis que se trouve le point le plus élevé de la contrée, les hauteurs de Bonavis, situées à 145 mètres au-dessus du niveau de la mer. Les forêts un peu remarquables, déjà entamées au reste par le défrichement, sont: le bois l'Évêque, de 900 hect.; celui de Walincourt, de 868 hect., et celui de Vaucelles, de 817 hect. On y voit encore les bois d'Hurtebise, de Prémont, de Busigni, de Fémici et de Clermont, mais mutilés, rapetissés par les défricheurs. Le sol, composé dans des proportions variées de silice, de calcaire et d'alumine, est assez fertile, mais il l'est bien moins que la plupart des cantons qui l'entourent. Les grandes prairies naturelles ne se voient guère que vers le sud, le long de la Sambre. Le Cambrésis ne compte actuellement que deux villes, Cambrai (*voy.* ci-dessus) et le Câteau-Cambrésis (*Castellum Cameracesii*), bâti en 001 par l'évêque Herluin, sur l'emplacement des villages de Péronne et Vendelgies, pour arrêter les courses et les ravages que faisaient dans le pays les seigneurs de la Thiérache et du Vermandois. Un diplôme impérial de la même année accorde à cette ville nouvelle diverses prérogatives, entre autres les droits de marché, de péage et de monnayage. Une abbaye de bénédictins y fut fondée en 1020, sous le nom de S.-André. Cette ville, cédée au comte de Flandre en 1108, rendue 10 ans plus tard à l'évêque de Cambrai, pillée et brûlée en 1133 par Gérard de Saint-Aubert, reconstruite et agrandie vers 1250, assiégée et prise en 1449 par les comtes de Dunois, de Clermont et de Nevers, incendiée presque totalement en 1472, prise par les garnisons de Guise et de Saint-Quentin en 1481, par les huguenots en 1491, brûlée par les Français en 1554, séjour d'un congrès qui amena, en 1559, la paix entre le roi de France Henri II et Philippe II, roi d'Espagne, fut prise pour la dernière fois en 1793 par les Autrichiens. Ce fut par le Câteau que Louis XVIII fit sa rentrée en France, le 25 juin 1815, jour où il publia sa première proclamation, contre-signée par le duc de Feltre. Après le Câteau, le lieu le plus remarquable du Cambrésis est Solesmes, bourg sur la

Selle, mentionné comme un fief important dans les chartes du VIIe siècle. En 1437, les écorcheurs vinrent camper à Solesmes et y firent beaucoup de mal. En 1793, les Autrichiens, sous le commandement du prince de Saxe-Cobourg, y campèrent pendant 11 mois. Ce bourg a aujourd'hui une population de 5,000 habitants et fait un commerce considérable. Le Cambrésis était jadis entouré de forteresses qui le défendaient contre les incursions auxquelles ce pays était sans cesse exposé. Au nord, on remarquait Arleux, où fut détenu, en 1357, Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, et qui fut démantelé en 1711; au sud, Crèvecœur, où est la ferme de Vinchi, près de laquelle, en 717, Chilpéric fut défait et vaincu par Charles-Martel et Rainfroi; Honnecourt, où le maréchal de Guise, en 1642, éprouva, de la part des Espagnols, un échec considérable; Thun-l'Evêque-sur-l'Escaut, où il paraît que les Normands furent défaits en 879 par Louis de Germanie; Haussi, dont le château fort, brûlé en 1185 par Philippe d'Alsace, fut vaincment attaqué en 1254 par les troupes réunies de Marguerite, comtesse de Flandre, et de Charles, frère de saint Louis; Estrun, qui offre, entre l'Escaut et la Sensée, un camp romain retranché, connu sous le nom de *Camp-de-César*, où s'établit, en 1793, l'armée française, que commandait le général Custine; Escaudœuvres, où le comte de Hainaut, qui tenait le parti des Anglais, avait mis, en 1339, une forte garnison, que le duc de Normandie prit après six jours de siége. — Le Cambrésis n'a pas toujours été restreint dans les limites que nous lui avons assignées plus haut; il est même probable qu'au IVe siècle la *Civitas Camaracensium* comprenait aussi dans son ressort le pays d'Alost, le Hainaut et le Brabant, jusqu'à la Dyle, c'est-à-dire l'ancien diocèse de Cambrai, tel qu'il existait avant l'érection des nouveaux évêchés dans les Pays-Bas. Plus tard, quand les diocèses furent divisés en archidiaconés, le nom *pagus cameracensis* fut appliqué à l'archidiaconé du Cambrésis, qui renfermait les trois décanats ou districts de Cambrai, du Câteau et de Beaumetz. Tant que le Cambrésis fut entre les mains des comtes laïcs, il éprouva peu de pertes dans son territoire; mais depuis l'époque (1007) où l'empereur Henri II unit le comté de Cambrésis à l'église de Cambrai, la faiblesse du pouvoir sacerdotal fut souvent contrainte de céder quelque chose à l'exigence des puissants seigneurs qui l'environnaient. L'Artois lui enleva plus de 48 villages; la Flandre lui en prit 2; le Vermandois avec la Picardie 18; le Hainaut 7 ou 8. Il y avait en dernier lieu dans le Cambrésis 12 terres seigneuriales, qui étaient décorées du titre de pairies : c'étaient Rumilli, Cauroir, Cantaing, Marcoing, Cuvillers, Bousies, Esne, Audencourt, Prémont, Blargnies, Niergni et Montrécourt. Outre les nombreuses communautés religieuses qui existaient à Cambrai, on trouvait dans le Cambrésis l'abbaye de Vaucelles, ordre de Citeaux, fondée en 1131 par Hugues d'Oisi, à la sollicitation de saint Bernard; l'abbaye de Saint-André du Câteau, ordre de Saint-Benoît, dont nous avons parlé précédemment; le prieuré des Guillemins, à Walincourt, etc. — L'industrie et le commerce ont toujours été florissants dans le Cambrésis, au point même que l'agriculture a pu en souffrir. La batiste, cette toile fine dont le nom est inséparable de celui de Cambrai, a été fabriquée, dit-on, pour la première fois vers l'an 1300, par Baptiste Cambrai, tisserand du village de Cantaing. Le lin qui sert à la confection de ce précieux tissu se récolte dans la vallée de la Sensée : il est roui, façonné et filé par les gens du pays. C'est dans le Cambrésis que les toiles se tissent, qu'elles sont blanchies, soumises à l'apprêt, ployées et imprimées. Ainsi, culture, matière première, main-d'œuvre, industrie, tout est du pays. Néanmoins, la fabrication des tissus de coton occupe aujourd'hui bien plus de bras que celle des batistes. Le Câteau possède une des plus belles et des plus riches manufactures de coton qu'il y ait en France; Troisvilles

a une fabrique importante de schalls de soie. Les tissus de mérinos se confectionnent partout dans les cantons du Câteau et du Clary. Quatre fabriques de sucre indigène sont en pleine prospérité, à la Neuville Saint-Remi, à Thun-Saint-Martin, à Estrun et à Carnières. — Le Cambrésis était un pays d'états : une assemblée provinciale, composée des députés du clergé, de la noblesse et du tiers-état réglait les affaires du pays, et votait librement les subsides demandés par le gouvernement. Louis XIV, en prenant possession de Cambrai, jura de respecter et maintenir les priviléges politiques et civils du Cambrésis ; et ce fut après avoir reconnu tout ce qu'il y avait de bon et de libéral dans cette administration provinciale représentative que Fénelon traça à Cambrai le plan de gouvernement que devait suivre son élève, le duc de Bourgogne, si la Providence avait voulu qu'il succédât à Louis XIV.

Le Glay.

CAMBRIDGE, grande et principale ville d'une province du même nom en Angleterre, particulièrement renommée dans les annales de la littérature et des sciences par son université que fréquentèrent plusieurs personnes du plus rare mérite, qui y reçurent leur éducation. La fondation de cette ville et de son université est enveloppée de ténèbres qui lui donnent à peu près le caractère d'une fiction mythologique. — Cambridge est l'ancienne *Frauta* des Romains, qui n'a guère été connue que depuis leur descente dans l'île. Sous la dynastie des Anglo-Saxons, les annales de Cambridge ne rapportent à peu près que des événements militaires. L'université, ou plutôt une sorte d'institution académique, parait y avoir été fondée dans le VIIe siècle, par Sigebert, roi de l'Angleterre orientale ; on ne sait pas au juste combien de temps elle dura. Alfred se plaignait déjà, étant jeune, de ne pas y trouver de maître pour l'instruire. Le mérite d'avoir restauré ou plutôt d'avoir réellement fondé l'université de Cambridge appartient à Édouard Ier, fils du grand Alfred, qui paraît avoir établi des lieux d'habitation pour les étudiants, des chaires pour les professeurs, le tout à ses dépens. En l'an 1010, la ville fut brûlée et saccagée par les Danois ; plus tard, Guillaume-le-Conquérant y fit construire une forteresse, où il reçut la soumission des moines d'Ely. Sous le règne de Guillaume-le-Roux, la ville et le comté de Cambridge furent mis à feu et à sang par Roger de Montgomeri, qui se vengea ainsi d'un affront qu'il avait reçu du roi. L'université fut alors abandonnée pour quelque temps ; mais Henri Ier détermina les étudiants dispersés à y retourner, en accordant à la ville plusieurs priviléges importants. Le nombre des savants s'y accrut progressivement, de manière que la ville acquit une grande célébrité, qui augmenta jusqu'à l'année 1174, lorsqu'elle fut à peu près détruite par un incendie. Elle fut le théâtre de fréquents tournois pendant le XIIIe siècle ; ils attiraient un grand concours de monde, ce qui gênait beaucoup les étudiants. Pour remédier à cet inconvénient, Henri III défendit tout tournoi qui aurait lieu dans un espace de cinq milles autour de la ville. Il y eut souvent entre les habitants et les suppôts de l'université des rixes qui dégénérèrent quelquefois en batailles. Une insurrection s'étant déclarée dans les provinces orientales, du temps de Richard II, il assembla à Cambridge un parlement, en 1383 ; il y fut décrété un édit contre les vagabonds ou étudiants des deux universités, qui traversaient la province en demandant l'aumône sans permission, pratique très commune à cette époque. Le 2 mai 1534, l'université se déclara contre la suprématie du pape, et l'année suivante elle remit entre les mains de lord Cromwell les chartes et statuts sur lesquels étaient appuyée l'autorité papale. Cependant, ces documents furent immédiatement rendus à l'université, qui recouvra le plein exercice de ses anciens priviléges. Depuis la mort de Henri VIII jusqu'à l'avénement d'Élisabeth au trône, l'université et la ville furent continuellement agitées :

cette reine y rétablit la paix et la concorde. En 1630, Cambridge fut désolée par une peste terrible; les exercices de l'université furent alors suspendues, et les étudiants se dispersèrent. Pendant la malheureuse querelle qui s'éleva entre Charles Ier et son parlement, les suppôts de l'université s'étaient déclarés de bonne heure pour le roi : cette démarche excita l'indignation du parlement de Cromwel, dont l'armée écrasa la ville de contributions; les officiers et les étudiants de l'université furent contraints de chercher leur salut dans la fuite. Peu de temps après la restauration, la tranquillité fut de nouveau rétablie, et depuis cette époque des mesures ont été progressivement adoptées pour la prospérité de la ville et les avantages de la science. La réputation littéraire de l'université s'est constamment accrue. — L'étendue de Cambridge occupe un espace d'environ un mille du nord au sud, et d'un demi-mille de l'est à l'ouest; les rues en sont généralement étroites et tournantes, et les maisons mal bâties. La ville fut pavée pour la première fois dans la trente-sixième année du règne de Henri VIII. Sa population, comparée à son étendue, est très considérable; la corporation municipale se compose d'un maire, d'un haut steward, d'un recorder, de douze aldermen, de vingt-quatre membres du conseil commun, de quatre baillifs, d'un clerc de ville et d'autres officiers. Cambridge contient quatorze paroisses, dont treize sont pourvues de leurs églises respectives. L'édifice le plus remarquable et le plus célèbre de l'université, c'est la chapelle du collége du roi, qui, par l'élégance et la beauté de ses proportions, la grandeur des effets que produisent sa vue et sa savante construction, fait l'admiration de tous les artistes, connaisseurs et architectes; l'aile unique dont elle se compose a 287 pieds de longueur sur 44 de largeur et 93 de hauteur. Vers le nord de cette chapelle se trouve la maison du sénat, qui a 101 pieds de longueur sur 42 pieds de largeur, et 32 pieds de hauteur; à côté de cet édifice est la bibliothèque publique, qui contient, entre autres objets curieux, une antique statue de Cérès apportée du temple d'Éleusis, le cippe de la tombe d'Euclide, le *Bèze* manuscrit et d'autres nombreuses raretés.—L'université comprend douze colléges, savoir : 1° le collége de Saint-Pierre, fondé en 1257; 2° celui de Clare-Hall, fondé en 1326 : ayant été incendié, il fut d'abord rebâti en 1344, mais il ne le fut complètement qu'en 1638; 3° le collége appelé *Pembroke-Hall* fut fondé, en 1343, par Marie, comtesse de Pembroke; mais le roi Henri VI augmenta considérablement cet établissement, très faible dans son principe; 4° le collége de *Corpus Christi* ou *Benest-college*, fondé en 1344 : son nom de *collége de Saint-Benoît* provient de ce qu'il est à proximité d'une église dédiée à ce saint; 5° le collége de Gonville, fondé en 1348 par Edmond Gonville, qui lui donna son nom : on l'appelle aussi *collége Caius*, parce qu'il fut considérablement augmenté, sous le rapport des revenus et des édifices, par le docteur Jean Calus, médecin de la reine Marie; 6° le collége appelé *Trinity-Hall* (salle de la Trinité), fondé en 1350, doit son existence aux libéralités de Henri Bateman, évêque de Norwich; 7° le collége du Roi, fondé en 1441, qu'on peut regarder comme la perle de l'université, est redevable de son origine au roi Henri VI; 8° le collége de la Reine fut fondé, en 1448, par la célèbre Marguerite d'Anjou, épouse de Henri IV; 9° le collége appelé *Catharine-Hall* doit sa fondation à Robert Woodlack, chancelier de l'université, fondation qui eut lieu en 1475; 10° le collége de Jésus, fondé en 1496 par Jean Alcok, évêque d'Ely; 11° le collége du Christ, fondé en 1505 par Henri VI, reçut, l'année suivante, sa dotation complète de la part de Marguerite, comtesse de Richemond et de Derby; 12° le collége de Saint-Jean, fondé en 1509, ne fut ouvert qu'en 1516; il est encore redevable de sa dotation à Marguerite, comtesse de Richemond; 13° le collége de la Madeleine, fondé en 1519, doit son origine à Edouard

Stafford, duc de Buckingham; 14° le collége de la Trinité, fondé en 1546 par Henri VIII; 15° le collége Emmanuel, fondé en 1584 par sir Walter-Wildmay; 16° le collége Sidney-Sussex, fondé en 1598 par Françoise Sidney, comtesse de Sussex. — On trouve dans tous ces colléges divers portraits de leurs fondateurs et des personnages éminents qui y reçurent leur éducation; ils possèdent chacun une bibliothèque; on y trouve aussi des jardins très étendus et très agréables, où l'on peut se promener dans des avenues bordées de rangées d'arbres; plusieurs de ces jardins sont situés sur les bords de la rivière de Cam. Les bâtiments de l'université ne sont en général ni grands, ni élégants, ni d'un bon style d'architecture. Cette université se compose d'un chancelier, d'un vice-chancelier, de maîtres ou de chefs, de suppôts de collége et d'étudiants, montant en tout à plus de 2,000 individus. Chaque collége est une corporation à part, régie par ses propres statuts, mais il est soumis au contrôle de la loi suprême de l'université; chacun de ces colléges fournit des membres pour l'administration de la corporation entière, qui est gouvernée par les officiers dont les noms suivent : 1° un chancelier, qui est un personnage de marque, et qui peut être changé tous les deux ans, ou être maintenu plus longtemps en charge par le consentement tacite de l'université; 2° un haut steward, élu par le sénat, et qui occupe sa charge en vertu d'une patente de l'université; 3° un vice-chancelier, qui est ordinairement le principal d'un collége; 4° deux procureurs, choisis chaque année, doivent être maîtres ès-arts; ils surveillent la discipline et la conduite de tous les sous-maîtres ès-arts; 5° deux taxateurs, dont l'emploi consistait originairement à fixer les revenus des maisons abandonnées aux étudiants pour y établir leur résidence; 6° les modérateurs, qui président aux exercices et aux disputes en philosophie et aux examens qui doivent précéder l'élévation au grade de bachelier ès-arts; 7° deux scrutateurs; 8° un commissaire, qui sert d'assesseur au vice-chancelier, séant en cour de justice; 9° un orateur public, qui parle au nom de l'université dans les réunions publiques, qui écrit ses lettres, présente les personnes qui doivent être admises aux degrés universitaires, et prononce alors un discours; 10° le *caput*, qui se compose du vice-chancelier, d'un docteur en théologie, d'un docteur en droit, d'un docteur en médecine, d'un régent et d'un non-régent, maître ès-arts, qui doivent discuter et déterminer les grâces qui sont propres à être soumises à l'examen du corps de l'université; et chacun d'eux a un vote négatif : toutes les grâces doivent passer par le *caput* avant d'être soumises au sénat; 11° deux bibliothécaires; 12° un greffier; 13° trois écuyers-bedeaux. Il y a aussi des professeurs de théologie, de droit civil, de physique, de cas de conscience, d'hébreu, de grec, d'arabe, de chimie, de botanique, d'histoire moderne, d'astronomie, d'anatomie, de philosophie, de droit commun, de musique, etc.—Le sénat se compose de tous les docteurs et maîtres ès-arts de l'université, et se divise en deux corps : le premier consiste en régents qui n'ont pas été cinq ans maîtres ès-arts; le second en non-régents qui ont bien pris le degré de maîtres ès-arts depuis environ cinq ans, mais qui n'ont pas encore été élevés au grade de docteur. On ne permet de parler que la langue latine dans les assemblées solennelles du sénat. Le nombre des suppôts de l'université s'élève à 406, celui des hommes érudits (*scholars*) à 666; il y a en outre 236 officiers inférieurs ou domestiques de toute espèce. Les étudiants sont, d'après leurs progrès dans la science et dans les arts, élevés, au bout de trois ans, au grade de bachelier, au bout de quatre ans à celui de maître ès-arts. Le gouvernement de la ville de Cambridge est confié aux officiers de l'université; le vice-chancelier en est toujours membre de droit, en vertu de sa charge. La communauté envoie quatre députés au parlement, savoir : deux pour l'uni-

versité, qui sont élus par le sénat, et deux pour la ville, qui sont élus par le maire, les baillifs, les autres habitants qui ne reçoivent pas l'aumône, montant en tout à 8000 votants. D'après le recensement fait en 1801, Cambridge contenait alors 1,691 maisons, 10,087 habitants, dont 1,306 étaient désignés comme employés dans le commerce et les manufactures, et 811 comme appartenant à l'université. En 1811, la population s'élevait à 11,108 habitants. La libéralité de différentes personnes, jalouses d'avancer les progrès des lettres, des sciences et des arts, a mis l'université de Cambridge dans le cas de jeter l'éclat le plus brillant; c'est de son sein que sortirent un Hooker, un Hammond, un Bacon, un Newton et d'autres génies du premier ordre, qui ont élevé au plus haut degré la réputation littéraire de cette université. Cette particularité fait sur l'esprit de ceux qui la fréquentent l'impression que Cicéron dit avoir éprouvée à Athènes quand il contemplait les portiques où Socrate s'était assis, et la grotte ombragée de lauriers où Platon discourait. —Cambridge, ville située dans le comté de Grafton, province de la Nouvelle-Hampshire, dans l'Amérique septentrionale. C'est aussi une ville du comté de Washington, dans la Nouvelle-York, contenant 4,996 habitants, y compris 41 esclaves. Il y a encore en Amérique d'autres villes du même nom. C.

CAMBRIDGE (Adolphe-Frédéric d'Angleterre, duc de), comte de Tipperary, baron de Culloden, gouverneur-général du Hanôvre, chancelier de l'université et feld-maréchal, naquit le 24 février 1774. Destiné au métier des armes, il entra au service à l'âge de seize ans, en qualité d'enseigne, et quelque temps après, il fut admis à l'université de Gœttingue. Après avoir passé l'hiver à la cour de Frédéric-Guillaume II, il retourna à Londres, fit la campagne des Pays-Bas en 1793, et, fait prisonnier à la bataille de Hondscoote (8 septembre), il fut délivré presque aussitôt. Ayant atteint sa majorité en 1794, il fut nommé colonel, duc de Cambridge, et appelé à la chambre des pairs. Son nom figure parmi ceux de l'opposition à la tête de laquelle était Fox, et, après l'extinction de ce parti, il se réunit à celui de Grenville, qui était opposé à Pitt, jusqu'au moment où (1803) il fut envoyé sans armée à la défense du Hanôvre. Il céda bientôt le commandement général à Walmoden, et revint en Angleterre. Ennemi acharné de Bonaparte, il flotta sans cesse entre les partis de lord Sydmouth, de lord Grenville et de l'opposition, et, après que l'Angleterre eut reconquis le Hanôvre, il fut nommé gouverneur-général de ce royaume, le 24 octobre 1816. La ville de Hanôvre lui doit beaucoup à cause de la cour qu'il tient et de la protection qu'il accorde aux arts, notamment à l'art théâtral. Le 7 mai 1818, il a épousé la princesse Auguste, fille du landgrave Frédéric de Hesse-Cassel, qui lui a donné un fils, le 26 mars 1819, et trois filles. C. L.

CAMBRONNE (Pierre-Jacques-Étienne, baron de), né à Nantes le 20 décembre 1770, s'était dévoué à la cause de la révolution avec toute l'ardeur, tout le désintéressement du jeune âge. Menacée par toutes les puissances européennes que les émigrés avaient soulevées contre elle, la France fit un appel à la jeunesse patriote; tous les officiers avaient abandonné leurs régiments; on représentait l'invasion de la France comme une promenade militaire, une guerre sans danger. La France répondit aux provocations des émigrés et des rois en improvisant des armées. Cambronne se hâta de se faire inscrire au nombre des volontaires nationaux de son département (Loire-Inférieure); il fit ses premières armes contre les bandes vendéennes; il partagea les dangers et la gloire de la célèbre légion nantaise, et gagna ses premiers grades sur le champ de bataille. Cambronne, intrépide dans le combat, généreux après la victoire, ne voyait dans l'ennemi vaincu qu'un malheureux: cette alliance du courage et de l'humanité était le caractère dis-

tinctif des soldats citoyens de la guerre de l'indépendance : un guerrier sans pitié n'est pas Français. Plusieurs émigrés durent la vie à Cambronne lors de l'affaire de Quiberon, si glorieuse pour notre armée, si honteuse pour l'étranger ; qui abandonna, au moment du danger, les émigrés qu'il avait entraînés dans cette déplorable expédition. Cambronne, qui avait servi sous les ordres de Hoche, avait combattu d'abord pour et sous les yeux de ses compatriotes. Après la première pacification de la Vendée, il passa dans l'armée commandée par Masséna, et prit part aux exploits de la campagne de 1799 en Suisse ; il se signala surtout à Zurich : capitaine, il fit, avec sa compagnie, mettre bas les armes à quinze cents ennemis. Il commandait l'année suivante cette compagnie de grenadiers à la tête de laquelle s'était illustré Latour-d'Auvergne : ce brave fut tué à ses côtés. Cambronne fut proclamé héritier de son beau titre de *premier grenadier de la république*. Il refusa cette distinction ; ce refus seul prouvait qu'il en était digne : « Il appartenait, disait-il, à tous les militaires français. » Successivement chef de bataillon et colonel du 16e régiment d'infanterie de ligne, il fut cité au nombre des braves qui se signalèrent par les plus beaux faits d'armes à la bataille d'Iéna, et dans la seconde campagne d'Autriche en 1809. L'empereur Napoléon le nomma major commandant du troisième régiment des voltigeurs de sa garde ; il se distingua dans ce nouveau grade en 1812 et 1813. Après la bataille de Hanau, il protégea, avec le général Bertrand, la retraite des débris de la grande armée échappés au désastre de Leipzig. Blessé grièvement à l'affaire de Craone, le 10 mai 1814, il était retenu chez lui par ses blessures quand il apprit l'abdication de l'empereur Napoléon ; il ne se crut pas délié de son serment et vint s'offrir à l'empereur pour l'accompagner à l'île d'Elbe. Il n'en revint qu'avec lui en mars 1815. Il avait, pendant son séjour dans cette île, commandé la place de Porto-Ferraio. — A son débarquement au golfe Juan, Napoléon lui confia le commandement des braves qui l'avaient suivi, et le 11 mars il signa l'adresse de le garde impériale aux armées, adresse remarquable par son énergie et sa précision ; l'empereur l'avait dictée lui-même ; elle se terminait ainsi : «... Que la postérité dise un jour : les étrangers, secondés par des traîtres, avaient imposé un joug honteux à la France, les braves se sont levés et les ennemis du peuple et de l'armée ont disparu et sont rentrés dans le néant. » Cambronne, à la tête de quarante *grognards*, formait l'avant-garde de l'*armée elboise* ; souvent il les précédait à une grande distance pour leur faire préparer des logements et des vivres. Les magistrats et les partisans de la restauration répandaient partout le bruit que les *brigands de l'île d'Elbe* signalaient leur passage par des dévastations, le pillage et l'incendie, et partout les prétendus brigands et leur chef étaient accueillis avec confiance, avec enthousiasme, les populations se pressaient au-devant de l'empereur et de *son armée*. Un seul maire, celui de Sisteron, marquis, voulut faire du dévouement et mit tout en œuvre pour soulever ses administrés ; il s'épuisait en efforts d'éloquence, quand Cambronne parut seul sans autre arme que son épée. M. le marquis balbutia de timides excuses ; il craignait, disait-il, que les vivres demandés ne fussent point payés. Cambronne lui jette froidement sa bourse et ces mots: *Payez-vous*. Les habitants de Sisteron, indignés, s'empressèrent à l'envi de fournir plus de vivres qu'il n'en avait été demandé, et quand le *bataillon* de l'île d'Elbe parut, ils lui offrirent un drapeau tricolore. En sortant de la mairie de Sisteron, Cambronne et ses quarante grenadiers se trouvent en présence d'un bataillon envoyé de Grenoble pour leur fermer le passage. Cambronne s'arrête, il veut parlementer, il n'est pas écouté ; le bataillon envoyé de Grenoble n'était qu'une avant-garde ; il rétrograda avec les troupes qui suivaient. On sait que dès que Napoléon parut, toute la co-

Digitized by Google

lonne le salua des cris de : *Vive l'empereur!* Cambronne, qui le précédait partout, l'attendit à Lyon ; mais déjà l'empereur avait une armée. Arrivé à Paris, il fut nommé par Napoléon grand'croix de la Légion-d'Honneur et lieutenant-général, puis bientôt après membre de la chambre des pairs. Il suivit l'empereur à l'armée. Resté avec les nobles débris de la division qu'il commandait à Waterloo, pressé de tous côtés par des masses d'ennemis, il est sommé de se rendre : une négation énergique fut sa seule réponse. Le colonel Michel Maret interpréta sa pensée : *La garde meurt et ne se rend pas*, s'écria-t-il. Que cette réponse, que l'histoire a immortalisée, ait été faite par Cambronne ou par Michel Maret, peu importe; car elle était l'expression de la pensée de toute l'armée.—Ce mot *la garde* provoque une triste réflexion. La garde n'était que l'armée de l'empereur ; cette distinction, moins utile que dangereuse, a causé de funestes rivalités. La garde prétorienne des empereurs romains a perdu l'empire qu'elle devait défendre. L'acte de dévouement de Cambronne ou du colonel Maret et de leurs compagnons d'armes est honorable sans doute, mais il n'a rien d'extraordinaire ; il en est un seul qui n'a point d'exemple dans l'histoire de tous les temps et de tous les lieux, c'est le naufrage héroïque du vaisseau *Le Vengeur*; il appartient à l'histoire de nos armées républicaines. — Cambronne avait aussi conquis ses premiers grades dans les rangs de ces armées immortelles. Couvert de sang et de blessures, il avait été laissé gisant sur le champ de bataille de Waterloo ; il fut transporté à Bruxelles et de là en Angleterre. Napoléon, auquel il avait dévoué sa vie, était captif sur le rocher de Sainte-Hélène, qui devait être son tombeau ; les Bourbons régnaient sur la France. Cambronne avait été inscrit sur cette liste de proscription qui condamnait à l'exil et à la mort les plus illustres chefs de l'ancienne armée. Cambronne écrivit à Louis XVIII la lettre suivante : « Sire, major au premier régiment de chasseurs à pied de la garde, le traité de Fontainebleau m'imposa le devoir de suivre l'empereur à l'île d'Elbe ; cette garde n'existant plus, j'ai l'honneur de prier votre majesté de recevoir ma soumission et mon serment de fidélité. Si ma vie, que je crois sans reproche, me donne des droits à votre confiance, je demande mon régiment; en cas contraire, mes blessures me donneront droit à la retraite, qu'alors je solliciterai, regrettant d'être privé de servir encore ma patrie. » Au moment où Cambronne écrivait ces lignes, le duc de Feltre, alors ministre de la guerre, inscrivait le nom de ce brave sur la liste des généraux accusés d'avoir attaqué la France et le gouvernement royal à main armée. Le retour de Napoléon de l'île d'Elbe était qualifié de *conspiration du 20 mars*. Cambronne ne reculera pas devant cette étrange accusation ; il n'ignore pas que sa tête est vouée au bourreau ; il n'hésite pas ; le 25 septembre 1815, il arrive à Calais et se rend immédiatement à Paris. Il se constitue prisonnier à l'Abbaye et y trouve un de ses compagnons d'armes, le général Drouot. Ney, trois mois après, fut condamné à mort et subit son arrêt (décembre 1815). Ce ne fut que le 16 avril 1816 que Cambronne comparut devant le conseil de guerre de la première division militaire. Sa défense fut présentée avec autant de courage que de talent par Me Berryer, et valut à cet avocat l'honneur d'être poursuivi par le procureur-général Bellart. Sur les conclusions du capitaine-rapporteur Delon, Cambronne fut acquitté à l'unanimité. M. Delon fut destitué. Un commissaire du roi, M. Duthuis, appel de ce jugement au conseil de révision le jugement fut confirmé. Le commissaire du roi Duthuis fut appelé peu de temps après au commandement en second de la seizième division militaire (Lille). Cambronne, rendu à la liberté, fut admis à la retraite, et se retira au bourg de St-Sébastien, près Nantes, où il est né. Il a été rappelé depuis la révolution de 1830 dans les rangs de l'armée dont il est une des gloires. D—x.

CAMBRURE ou **LORDOSIS**. On donne ce nom à la courbure excessive des vertèbres en avant, d'où il résulte une dépression exagérée vers les lombes, en arrière du cou ou dans le dos. La cambrure des lombes et celle du cou ne sont pas fort rares ; on les rencontre l'une ou l'autre chez des enfants scrofuleux et rachitiques, qui ont le ventre très gros et la tête d'un volume souvent énorme. Cette difformité maladive est quelquefois la suite d'une gibbosité des vertèbres dorsales. Quant à la cambrure du dos, elle est beaucoup plus rare que les deux autres. Le dos est en effet naturellement convexe en arrière, outre que les apophyses épineuses de ses vertèbres sont tellement contiguës et tellement inclinées l'une vers l'autre qu'elles rendent impossible, une fois que l'ossification en est accomplie, toute proéminence en avant de la région dorsale. Toutefois, on a observé des difformités de cette dernière espèce : Duvernoy en a cité un exemple, Van-Gescher en cite deux, et j'en ai observé un quatrième. Le malade dont je parle était un jeune Allemand, musicien enthousiaste, bon compositeur, donnant à son piano la plus grande partie des heures dont le lit et la table lui permettaient de disposer. Il n'était incommodé de la difformité dont je parle que depuis deux mois, et elle avait été précédée d'une petite-vérole maligne, compliquée de délire, de convulsions et de douleurs vives le long des vertèbres. Ce furent vraisemblablement ces convulsions qui déterminèrent la cambrure du dos. Je ne doute pas non plus que la grande assiduité au piano n'ait concouru à l'augmenter. Ce jeune homme avait l'échine tellement cintrée qu'il lui eût été impossible de marcher sans tomber à chaque pas et à la renverse ; il lui fallait de toute nécessité quelqu'un pour lui soutenir les épaules. On eût dit un reptile qui replie sa tête en arrière comme pour mordre sa queue. Il faut noter que ce malade n'avait que dix-sept ans, et il est probable que les apophyses des vertèbres, plus lentes à s'ossifier chez les Allemands et plusieurs autres peuples du Nord, n'étaient pas encore complètement endurcies chez lui. C'est M. le docteur Duval, orthopédiste des hôpitaux de Paris, qui a eu le bonheur et l'habileté de guérir cette affreuse difformité. — A l'égard des cambrures vicieuses des jambes et des genoux, elles sont ordinairement précédées de l'inflammation du périoste et du ramollissement des os de ces membres, et elles n'attaquent presque jamais que les enfants pauvres et scrofuleux des villes. M. Duval guérit ces difformités dans l'espace de six à huit mois avec des machines de son invention, aidées d'un régime succulent et tonique. Is. B.

CAMBYSE, roi de Perse, fils de Cyrus-le-Grand et de Cassandane, succéda à son père l'an 530 av. J.-C., conquit l'île de Chypre et l'Égypte l'an 525, fit une infructueuse expédition contre les Éthiopiens l'an 524 et mourut, selon l'opinion commune, l'an 522, après huit ans de règne. Ctésias le fait régner dix-huit ans, ce qui bouleverse toute la chronologie de ce temps-là ; et il confond la conquête de l'Égypte par Cambyse avec la première expédition que les Perses firent sous le règne d'Artaxerce-Longuemain contre les Égyptiens révoltés, l'an 463. Tous les historiens anciens, un seul excepté, s'accordent à représenter Cambyse comme un monstre de cruauté. Tel il nous apparaît dans Hérodote, Diodore de Sicile, Justin, dont les récits fournissent à Sénèque quelques-unes des belles pages de son *Traité de la colère*. Ctésias ne prête pas à Cambyse tous les crimes atroces que rapportent de lui les autres écrivains; il l'accuse seulement de la mort de son frère Tanyoxarcès, qu'Hérodote et Diodore appellent Smerdis : or, de la part d'un monarque oriental, rien n'est plus ordinaire que l'assassinat d'un frère qui peut lui enlever la couronne. Qu'on lise l'histoire de toutes les monarchies d'Asie, depuis Cambyse jusqu'à nos jours, on verra presque tous les despotes les plus odieux, comme les plus recommandables, suivre cette politique, cruelle à nos yeux, et qui n'est aux leurs

qu'un coup d'état indispensable. Tel est le résultat de la pluralité des femmes. Élevés dans un sérail, loin de leur père commun, sous les yeux de leur mère respective, quelle affection peuvent avoir les uns pour les autres des fils nés de femmes différentes? Rivales entre elles, ces mères élèvent leurs fils dans des sentiments de rivalité, et quand est venu le moment de recueillir la succession paternelle, cette rivalité commande des meurtres. Pour eux, le titre de frère est presque une convenance, une nécessité d'assassinat. Les dispositions que Cyrus fit en mourant étaient de nature à prévenir toute catastrophe de ce genre. Il partagea son empire entre ses deux fils de manière à ce que Smerdis ou Tanyoxarcès, le plus jeune, en recevant la Bactriane et les pays limitrophes, fût dépendant de son frère aîné sans en être tributaire. — Sous Cambyse, la constitution politique de la Perse ne paraît pas avoir pris de grands développements, dit le savant M. Heeren, dans son *Histoire de la politique et du commerce des peuples de l'antiquité;* seulement il conjecture que ce prince fit continuer les constructions monumentales des villes mystérieuses et sacrées de Persépolis et de Pasagarde. Le tombeau de Cyrus, décrit par l'historien d'Alexandre Arrien, d'après des témoins oculaires, en est une preuve. Cambyse lui-même fut inhumé à Pasagarde. Ctésias nous dit qu'Icétas fit conduire le corps de ce prince à cette cité, qui fut pour les rois de Perse ce que Saint-Denis et Westminster sont pour les rois de France et d'Angleterre. Hérodote rapporte sur les motifs de la conquête de l'Égypte par Cambyse des anecdotes de sérail qui, si elles ne sont pas exactes, offrent du moins des traits de mœurs, des tableaux d'intérieur bien précieux pour une époque de si haute antiquité. Remontant jusqu'au règne de Cyrus, il raconte que ce prince avait demandé au roi d'Égypte Amasis un médecin habile pour l'ophtalmie. Cet homme, ulcéré de ce que le monarque égyptien l'avait arraché à sa femme et à ses enfants, sut engager Cambyse à demander à Amasis sa fille. Amasis, qui ne haïssait pas moins les Perses qu'il ne les redoutait, sachant bien que Cambyse n'avait pas dessein d'épouser sa fille, mais d'en faire sa concubine, ne pouvait se résoudre ni à l'accorder ni à la refuser. Il prit le parti d'envoyer à sa place Nitétis, fille d'Apriès, son prédécesseur, princesse d'une grande beauté; et l'ayant gratifiée d'une robe d'étoffe d'or, il la fit partir pour la Perse, comme si elle eût été sa fille. A quelque temps de là, cette princesse, qui abhorrait dans Amasis l'usurpateur et peut-être le meurtrier de son père Apriès, révéla à Cambyse ce stratagème; et le roi de Perse, pour venger et la cause d'Apriès et sa propre injure, résolut de porter la guerre en Égypte. Tel était, selon Hérodote, le récit des Perses, et il paraît l'adopter. Mais, selon les Égyptiens, à ce qu'il ajoute, ce n'était pas à Cambyse, mais à Cyrus, que la fille d'Apriès avait été envoyée par Amasis comme étant sa propre fille; et Cambyse était né de cette princesse pseudonyme. Enfin, suivant une troisième version, également rapportée par Hérodote, Nitétis, devenue la concubine de Cyrus, inspirait la plus vive jalousie à la reine Cassandane, mère de Cambyse. Cette princesse se plaignait un jour devant son fils de ce que Cyrus n'avait pour elle que du mépris, tandis que tous les honneurs étaient pour l'esclave égyptienne, sur quoi Cambyse, qui avait alors dix ans, prit la parole : « Ma mère, dit-il, lorsque je serai grand, je détruirai l'Égypte de fond en comble. » Quoi qu'il en soit de ces anecdotes, la nature même des choses, sans parler de l'ambition de Cambyse, rendait la guerre inévitable entre l'Égypte et la Perse. Les frontières de la domination persane étant devenues du côté de l'Egypte les mêmes que celles de la monarchie assyrienne, ces deux états s'étaient trouvés limitrophes; et Cambyse, héritier de la puissance des despotes assyriens, n'était pas homme à renoncer à leurs prétentions sur l'Égypte. On trouve partout les détails de cette expédition; il est inu-

tile de les reproduire ici ; mais elle offre quelques sujets de réflexions qu'on peut indiquer sans qu'elles paraissent déplacées. On a remarqué d'abord le bonheur qu'Amasis eut de mourir après 43 ans d'un règne prospère, au moment même où Cambyse allait envahir l'Égypte. Cambyse en outre, pour ne pas se perdre dans le désert entre la Syrie et l'Égypte, qui a été funeste à tant de conquérants, eut la sage politique d'acheter l'amitié d'un sheick arabe, qui se chargea de faire transporter à dos de chameau une quantité suffisante d'eau pour l'usage des Perses pendant leur passage au travers du désert. On a dit que les cruautés que Cambyse est accusé d'avoir commises en Égypte portèrent bien plus sur la puissante caste des prêtres que sur la nation, et que la politique paraît y avoir eu bien plus de part que la religion. On a prétendu enfin que dans le portrait qu'Hérodote fait de ce prince on voit percer la haine que lui portait la caste sacerdotale en Égypte, qui, ne pouvant lui pardonner d'avoir détruit son autorité, le fit passer pour fou furieux et pour épileptique. Il y a quelque chose de spécieux dans ces réflexions; mais comment, sans autorités contraires, essayer de rendre moins odieux un tyran dont les atroces cruautés avaient laissé une trace si profonde dans la mémoire des hommes? Certains critiques ont même été jusqu'à accuser Hérodote d'avoir, en sa qualité de Grec, chargé volontairement le portrait d'un despote persan. Malheureusement rien ne s'explique plus facilement que la conduite monstrueuse de Cambyse. Mal élevé, comme tous les princes livrés dans les sérails aux femmes et aux eunuques, usé jusqu'à l'épilepsie par l'excès des voluptés précoces, plongé incessamment dans une ivrognerie brutale, Cambyse m'apparaît comme les Néron, les Caligula, les Domitien, les Héliogabale, ces jeunes hommes chez qui un pouvoir monstrueux, un monstrueux attirail de voluptés, développaient des passions et de vices aussi gigantesques que leur puissance. Le trait de Gessler et de Guillaume-Tell, avec la flèche et son fils, paraîtrait vraiment calqué, moins la pomme, sur une épisode de la vie de ce prince. Un jour que cette bête féroce paraissait radoucie pour mieux surprendre sa proie, Cambyse ordonna à Prexaspe, un de ses officiers, de lui dire ce que les Perses pensaient de lui : « Ils admirent en vous un grand nombre d'excellentes qualités, dit Prexaspe, mais ils trouvent que vous êtes adonné au vin. — C'est donc à dire, reprit Cambyse, que le vin me fait perdre la raison. » Puis, se mettant à boire plus que de coutume, il ordonna au fils de Prexaspe, qui était son échanson, de se tenir droit au bout de la salle, la main gauche sur la tête. « Si je perce le cœur de votre fils, dit-il au malheureux père, vous avouerez que les Perses m'ont calomnié. Si je manque mon coup, je conviendrai volontiers que j'ai tort. » Le monstre ajuste la flèche, et tire en déclarant qu'il en veut au cœur de la victime. Il le perce en effet. Par ses ordres, on fait aussitôt ouverture du cadavre; puis, montrant à Prexaspe le cœur de son malheureux fils percé de la flèche : « Eh bien! lui dit Cambyse, ai-je la main sûre? » Prexaspe eut l'infamie de répondre : « Un dieu lui-même ne tirerait pas plus juste. » Sénèque observe qu'il est plus odieux d'avoir loué que d'avoir porté un pareil coup. — Fort bien! Sénèque; il est dommage seulement que vous ayez fait l'apologie officielle du parricide d'Agrippine par Néron votre élève! — Cambyse était fait pour trouver des flatteurs. Il voulut épouser sa sœur malgré les lois; et pour donner à ce mariage une apparence de légitimité, il consulta les juges de son royaume. Ils répondirent qu'à la vérité la loi défendait une semblable union, mais qu'une autre loi permettait au roi de Perse de faire tout ce qu'il voudrait. Cambyse n'en demanda pas davantage : il épousa sa sœur; puis, quand sa passion fut assouvie, étant à table avec cette malheureuse, il la tua d'un coup de pied dans le ventre. Cambyse était un monstre, mais les juges de Perse étaient des infâmes. Ce

n'est donc pas d'aujourd'hui que les gens de justice se font volontiers les complaisants de despotes cruels ou ridicules. Cambyse toutefois avait ses bons moments, car il n'est pas donné à l'homme d'être constamment mauvais, pas plus que toujours bon. Le vainqueur de l'Égypte usa de clémence envers le roi Psammenit, qu'il avait vaincu et fait prisonnier. Malheureusement celui-ci conspira plus tard contre son vainqueur, qui le fit mourir. Cambyse était tendrement attaché au vénérable Crésus, qui, depuis la perte de son royaume et de ses richesses, était devenu pour Cyrus et pour sa famille l'ami le plus dévoué. On peut citer encore de Cambyse un trait de justice sévère, tout-à-fait conforme aux mœurs asiatiques et aux droits du despotisme. Sisamnès, un des juges royaux, ayant prévariqué, Cambyse le fit mourir, et ordonna qu'on couvrît de sa peau le siége où ce magistrat avait vendu la justice; puis il donna au fils la place du père. La peinture s'est emparée de cette anecdote, et ce tableau, chef-d'œuvre d'un ancien maître, figure dans la grande galerie du Louvre.—Cambyse, comme tous les tyrans qui usent largement de la vie, mourut vite, et lui-même fut la cause de sa mort. On vint lui apprendre que son frère, qu'il croyait avoir bien et dûment fait tuer, s'était fait proclamer roi de Perse : dans sa colère, Cambyse se blesse de sa propre épée. Selon Ctésias, ce fut en polissant un morceau de bois. Quoi qu'il en soit, il ne devait pas être un malade fort raisonnable : sa blessure s'envenima, et il expira à Ecbatane, petit bourg de Syrie. A propos de la tentative du faux Smerdis, soit avant, soit après la mort de Cambyse, on a cru que les mages voulaient s'emparer de la souveraineté, vu que le faux Smerdis était de cette caste; mais, ainsi que l'a établi M. Heeren, d'après des textes d'Hérodote et de Platon, les mages poursuivaient un but plus élevé, c'est-à-dire le rétablissement de la puissance mède. Ils étaient une tribu mède; et voyant, après la mort du vrai Smerdis, la race de Cyrus représentée par le seul Cambyse, ils prétendaient y substituer une nouvelle dynastie de leur nation. Mais sept des principaux seigneurs persans, ne voulant pas être gouvernés par un Mède, tuent le faux Smerdis, et choisissent pour roi l'un d'eux, Darius, fils d'Hystaspe, de cette même race des Achéménides, de cette même tribu des Pasagardes, d'où était issu le grand Cyrus. Ainsi s'explique, comme événement politique, le massacre des mages qui eut lieu alors, et qui, comme acte de fanatisme, ne paraît pas suffisamment motivé dans tout ce qui nous reste de documents sur cette révolution. CH. DU ROZOIR.

CAME (conchyliologie), en latin *chama*; genre de coquilles bivalves fort rapprochées, pour la forme, des huîtres et des spondyles, appartenant à la classe des conchyfères lamellipes de Lamarck, présentant pour caractères spécifiques une coquille irrégulière, inéquivalve, fixée, à crochets recourbés, inégaux; charnière à une seule dent épaisse, oblique, légèrement crénelée, s'articulant dans une fossette de la valve opposée; deux impressions musculaires distantes, latérales; ligament extérieur, enfoncé. Ces coquilles, ornées de feuillets testacés ou hérissés d'épines, vivent à une très petite profondeur dans la mer; on les trouve toujours attachées aux rochers, à des coraux et sur divers autres corps marins, dont elles prennent l'empreinte, en sorte qu'on en rencontre rarement deux de pareille forme; leur adhérence est telle que souvent on les casse avant de les obtenir. Ce genre, composé de vingt et quelques espèces, fait l'ornement des collections, mais est plus spécialement recherché des Anglais; la couleur dominante de ces coquilles est le blanc mat et le citron. On connaît un assez grand nombre de ces espèces à l'état fossile; toutes appartiennent aux couches de sédiment supérieur à la craie. P.-L. DUCOS.

CAME (arts mécaniques), sorte de dent implantée dans l'arbre que fait tourner une roue mue ordinairement par un courant d'eau, et qui soulève des marteaux de pilons, etc. : dans les moulins

à papier, par exemple, les pilons qui broient dans des mortiers en bois les matières qui entrent dans la composition de la poudre sont disposés verticalement sur une même ligne ; l'arbre qui porte les cames tourne parallèlement à cette ligne; la tige de chaque pilon porte un mentonnet que soulève la came qui fait partie du cercle dont le plan passe par ce mentonnet.— Lorsque le mécanisme doit faire mouvoir plusieurs marteaux ou plusieurs pilons, les cames sont disposées sur le cylindre, de manière que leur ensemble forme une vis ou hélice, c'est-à-dire que si le contour du cylindre était divisé circulairement, par exemple en 12 parties égales, la première came se placerait sur la première division, tout près de l'un des bouts du cylindre ; un peu plus loin du même bout et sur la division suivante, se trouverait la seconde came ; un peu plus loin encore se placerait la came suivante, sur la troisième division ; et ainsi de même. Au moyen de ce système, les pilons ou les marteaux ne sont point soulevés tous à la fois, mais successivement les uns après les autres, d'où résulte l'avantage que la force motrice, qui serait insuffisante pour soulever tous les pilons en même temps, peut les faire fonctionner en agissant successivement sur chacun individuellement.

TEYSSÈDRE.

CAMÉE, c'est le nom que l'on donne aux pierres gravées en relief, tandis que celles qui sont gravées en creux sont désignées sous celui d'*intailles*. L'origine de ce mot, ainsi que nous l'avons déjà dit à l'article CAMAÏEU, vient, à ce que l'on croit, du mot *camaa*, qui, en arabe, signifie *relief*, *bosse*. Le travail étant le même pour les *camées* et pour les *intailles*, il n'est pas le lieu ici d'en parler avec détail ; nous le ferons avec plus d'à-propos à l'article PIERRES GRAVÉES. — Nous croyons pourtant devoir dire dès à présent que dans les *camées* le travail ne semble pas avoir autant de difficulté que dans les *intailles*; et pourtant les camées sont bien moins anciens, puisque presque tous sont des plus beaux temps, tandis que l'on voit beaucoup d'intailles qui dénotent d'une manière visible l'enfance de l'art. Les camées offrant un relief, l'artiste voit continuellement le progrès de son ouvrage ; il abat ou enlève de la matière partout où il le juge à propos, sans craindre d'en ôter trop, et sans avoir besoin, comme dans la gravure en creux, de consulter à chaque instant l'empreinte en cire au moyen de laquelle il se rend compte de son travail. Telle est du moins l'observation que l'on peut faire en examinant les beaux *camées* sur pierres d'une seule couleur, tels que ceux que l'on peut voir à la Bibliothèque royale de France : Ulysse, sur cornaline, Valentinien III, sur agate, etc. Mais la plupart des *camées* sont faits sur des sardoines ou des agates *onyx*, c'est-à-dire sur des pierres à plusieurs couches, de couleurs variées ; alors il ne suffit plus à l'artiste d'être bon dessinateur, de savoir bien modeler, de connaître le mécanisme de la glyptique, d'avoir enfin ce que l'on nomme de la main, il lui faut encore une grande intelligence, un génie particulier pour tirer parti des différentes couleurs de la pierre : il faut qu'il les distribue dans des places convenables, qu'il les adapte aux divers objets qu'il a l'intention de représenter, qu'il les y fasse cadrer, et que ces dispositions paraissent si naturelles, qu'en voyant son ouvrage ainsi coloré, on soit en quelque sorte incertain si c'est le graveur qui a su profiter d'un jeu de la nature, ou bien si c'est la nature seule qui a fait l'opération. — Dans ces pierres à plusieurs couches, les figures sont ordinairement taillées dans la partie blanche, tandis que celle qui est plus ou moins colorée en brun sert de fond au sujet, et donne ainsi plus de valeur au bas-relief. D'autres camées sont exécutés sur des pierres à trois et même à quatre couches, de sorte que, dans un buste, la coiffure, les cheveux, la barbe, les draperies, se trouvent de couleurs variées de la manière la plus agréable. — On peut voir dans plusieurs cabinets de beaux exemples de cette nature : nous ci-

terons en première ligne ceux qui se trouvent à la Bibliothèque royale à Paris, savoir : 1° l'apothéose d'Auguste, sardoine à trois couches, d'un pied sur 10 pouces, et contenant 22 figures. Souvent désigné sous le nom d'*agate de la Sainte-Chapelle*, ce précieux camée antique fut apporté de l'Orient du temps de saint Louis. Donné ensuite par le roi Charles V à la Sainte-Chapelle de son palais, il y fut considéré comme représentant le triomphe de Joseph sous Pharaon. 2° l'apothéose de Germanicus, sardoine à trois couches, ayant 4 p°. 6 lig. sur 4 p° 4 lig. Ce beau camée, apporté de Constantinople par le cardinal Humbert, sous le pontificat de Léon IX, fut donné alors à l'abbaye des bénédictins de Toul. L'aigle qui supporte ce jeune prince, a fait considérer ce camée comme représentant l'évangéliste saint Jean. La critique ayant fait reconnaître l'erreur, le couvent le donna au roi en 1684. 3° Cérès conduisant Triptolème dans son char tiré par deux dragons : camée d'un très beau travail, ayant 2 p°. 9 lig. sur 2 p° 5 lig. 4° La dispute entre Neptune et Minerve : on y voit ces deux divinités faisant naître le cheval et l'olivier. Ce camée, sur sardoine à trois couches, n'est pas d'une très grande dimension, mais le travail en est superbe. 5° Un autre camée également beau est Silène précepteur des Amours : sa dimension est de 15 lig. sur 13 lig. 6° Enfin, un Jupiter debout, ayant l'aigle à ses pieds, tenant son foudre d'une main, et de l'autre le grand sceptre : cette belle sardoine, à trois couches, était avant la révolution au trésor de Chartres ; sa dimension est de 3 p°. 8 l. sur 2 p°. 6 l.—Au cabinet impérial de Vienne, on remarque une autre apothéose d'Auguste, également sur sardoine à trois couches. La gravure de ce précieux monument est attribuée à Dioscoride ; sa dimension est de 8 p°. 1 lig. sur 6 p°. 10 l. Donné par Philippe-le-Bel à l'Abbaye de Poissy, il fut enlevé furtivement pendant les guerres de religion du XVIe siècle, et acquis alors par l'empereur Rodolphe II. A la Bibliothèque de la Haie, on remarque une apothéose de Claude, accompagné de Messaline et de Britannicus. Ce grand camée, le troisième pour la grandeur, n'est pas aussi précieux sous le rapport du travail : sa dimension est de 10 p°. sur 6 et demi. — On peut encore citer parmi les camées remarquables, les bas-reliefs qui entourent les coupes en pierres précieuses, telles que, 1° celle qui du trésor de l'abbaye de Saint-Denis est passée, en 1794, à la Bibliothèque de Paris. Ce vase, souvent désigné sous le nom de *vase de Mithridate*, ou *coupe des Ptolémées*, représente les objets consacrés aux mystères de Cérès et de Bacchus. Il a 4 p° 9 lig. de haut ; son diamètre est de 5 p°., non compris les deux anses, qui sont également prises dans la matière. 2° Le vase de Brunswick, représentant d'un côté Cérès cherchant sa fille, et de l'autre, cette déesse, enseignant l'agriculture à Triptolème. Ce beau vase, de 6 pouces de haut, avait appartenu à la famille de Gonzague : lors du sac de Mantoue en 1630, il fut enlevé et vendu 100 ducats. 3° La coupe du musée de Naples, sur laquelle, suivant Visconti, on doit voir Isis, Horus, le Nil et des nymphes. 4° Enfin, le vase si long-temps désigné sous le nom de Barberin, comme ayant appartenu à cette collection, et faisant maintenant partie de celle de Portland, à Londres. Ce précieux monument est en verre coloré à deux couches, l'une blanche, dans laquelle sont taillées les figures, l'autre améthyste, qui fait le fond. Le sujet n'a pu encore être bien expliqué, mais le travail est de la plus grande beauté.—Les intailles, d'abord destinées à servir de sceaux, de cachets, étaient montées en bagues, afin de donner plus de facilité pour en faire des empreintes. Cet usage, très répandu chez les anciens peuples, et depuis parmi les Orientaux, rendit leur nombre fort considérable. Les camées, infiniment moins nombreux, ne servirent que pour la parure et pour orner les vêtements. Des émeraudes, des saphirs et d'autres pierres précieuses se trouvent souvent employées, soit pour orner des

diadèmes, pour agrafer les manteaux, ou pour fixer les courroies des chaussures. Des princes crurent peut-être trouver un nouveau moyen de rendre hommage à leurs divinités tutélaires en faisant représenter sur ces pierres quelques uns de leurs mythes les plus remarquables, ou bien aussi ils y firent graver le portrait de quelques personnes dont ils aimaient à revoir les traits. Bientôt, sans doute, pour rendre ces parures plus agréables, on donna un peu de convexité au revers de la pierre : profitant ainsi de sa transparence, le revers offrit l'apparence d'un camée, et on pouvait mieux juger de la beauté du travail ; cette manière de tailler les pierres reçut le nom de *cabochon*. L'un des plus beaux que l'on connaisse est une aigue-marine de 2 p°. 10 lig. sur 1 p°. 3 lig., et portant le nom du graveur Evodos : il représente la tête de Julie, fille de Titus, et se trouve à la Bibliothèque royale de France. Arrivé à ce point, il fut facile de sentir que la pierre offrirait encore plus d'agrément si, au lieu d'être gravée en creux, on la travaillait en relief : c'est donc ainsi que l'on employa les pierres les plus belles, et celles surtout qui, par leur dimension, ne pouvaient être montées en bague. Les *camées* alors se montrèrent dans toute leur beauté : on les vit ainsi offrir à la vue de petits bas-reliefs, qui, liés avec les broderies, et soutenus par des ornements de bon goût produisirent l'effet le plus brillant, et tel qu'il le faut pour rendre un vêtement superbe. — La barbarie pourtant inondait de plus en plus les pays où les arts avaient été cultivés ; le clergé seul avait conservé en Europe quelques nuances d'instruction ; tout le reste de la population n'y était occupé que de la culture des terres, ou bien se livrait à la profession des armes, et, sans avoir aucune notion d'histoire ni aucun goût pour les arts, elle se prêtait à des guerres lointaines dans des pays d'où les arts s'exilaient. Les ordres des souverains, leurs actes, ne furent plus alors scellés avec des pierres gravées ; on n'y attachait aucun prix ; les sceaux grossiers en métal n'offrirent plus qu'une simple croix, ou bien le monogramme du prince, quelquefois son portrait assez mal fait, ou bien la représentation des saints, patrons de la seigneurie. On cessa de rechercher ces bagues dont les anciens faisaient tant d'usage ; elles se trouvèrent dispersées ; plusieurs rentrèrent dans le sein de la terre, pour ne reparaître que dans un siècle plus éclairé et plus digne de les posséder. Cependant, quelques camées furent sauvés de la destruction, et se trouvèrent employés à orner des châsses, des évangélistaires, des vases ou des ouvrages d'orfévrerie destinés aux églises, car c'était le goût dominant : les guerriers revenant de la Terre-Sainte offraient ainsi le fruit de leurs conquêtes. Plusieurs de ces anciens camées, que les empereurs d'Orient avaient emportés de Rome, repassèrent dans l'Occident pour venir y occuper des places dans les chapelles, et y tenir un rang dans les reliquaires. Les Vénitiens remplirent ainsi le fameux trésor de Saint-Marc. Plusieurs églises françaises, ainsi que nous l'avons déjà dit, furent enrichies des dépouilles des trésors des empereurs d'Orient. Plusieurs de ces précieux monuments ne durent alors leur conservation qu'à la première ignorance, qui fit regarder comme tirés de l'histoire sainte des sujets de l'histoire profane, ou même des scènes mythologiques.—L'ignorance s'étant dissipée peu à peu, la renaissance ramena l'étude de la glyptique comme celle des autres arts. Les Médicis contribuèrent à son développement et à son accroissement ; on doit même dire que cet art fut exercé alors avec tant de succès, et par des artistes si habiles, que l'on est quelquefois dans l'incertitude pour déterminer si une pierre est l'ouvrage d'un graveur moderne, ou si c'est un produit antique. C'est surtout dans la fabrication des camées que les graveurs de ce siècle se distinguèrent particulièrement. On doit même dire que, à quelques exceptions près, les plus beaux camées sont des ouvrages modernes. L'un des graveurs les plus habiles du XVe siècle,

souvent employé par Laurent de Médicis, est Dominique de Milan, ordinairement désigné sous le nom de Dominique *de' camei*. Matthieu del Nassaro, autre graveur du siècle suivant, acquit aussi une grande réputation, et il fut appelé en France par le roi François Ier. Ce qui l'occupa le plus fut de graver des camées de toute espèce : c'était un ornement de mode qui entrait dans toutes les parures : on prisa beaucoup une tête de Déjanire, qu'il grava en relief sur une très-belle agate. Il se servit habilement des nuances différentes de la pierre pour exprimer, dans leurs couleurs naturelles, les chairs, les cheveux, la peau de lion : une veine rouge qui traversait la pierre fut par lui si heureusement adaptée sur le revers de la peau qu'elle semblait être fraîchement écorchée. — La multiplicité des *camées* que l'on demandait fit bientôt sentir la rareté des belle sardoines; on tâcha donc d'y suppléer, et on employa souvent des coquilles, dans lesquelles on trouvait aussi des conches de couleurs variées. Cette matière, n'ayant pas la dureté des agates, facilitait infiniment le travail et apportait de la modicité dans le prix de ces parures; mais elles étaient susceptibles de s'altérer par le moindre frottement, ce qui les rendait bien moins précieuses. Cependant on fit alors un grand usage de coquilles, et beaucoup de camées de cette époque furent gravés sur cette matière. Une très-jolie parure gravée sur cette matière est un collier ayant appartenu à Diane de Poitiers : il se voit maintenant à la Bibliothèque royale. Il est composé de 14 petits camées sur coquille : au milieu, une agate, offrant le portrait de la célèbre mortelle, portant en diamants les attributs de la déesse de la chasse. — On fait encore maintenant en Italie beaucoup de camées sur coquille; mais les camées sur pierres seraient d'autant plus chers que l'on ne trouve plus de belles matières; on ne sait même pas au juste de quels pays les anciens tiraient leurs belles onyx. Il est cependant naturel de penser que c'est vers l'Orient et dans l'Inde qu'elles devaient se trouver. C'est là du moins que Ctésias place ces hautes montagnes d'où l'on tirait les sardoines, les onyx et d'autres pierres fines. Pline vante aussi les sardoines de l'Inde, si remarquables par leur grandeur. Mais la partie de l'Inde que fréquentent aujourd'hui les Européens est bien éloignée de celle que traversaient autrefois les voyageurs lorsque l'on allait par terre dans ces contrées lointaines. Il faudrait donc, pour retrouver de belles pierres, diriger de nouvelles recherches dans des pays d'une communication peu facile. — Nous ne terminerons pas cet article sans indiquer que souvent on fait de frauduleuses restaurations, en découpant avec soin la partie gravée des pierres antiques que l'on colle sur un fond uni d'agate d'une autre couleur, qui, par ce moyen, offre l'apparence d'un camée sur onyx. Duchesne aîné.

CAMÉLÉON. Ce terme signifie *petit lion* (*chamaï leon*), parce qu'on a cru voir la forme d'un lion dans celle de ce petit lézard, long de 9 pouces. C'est un reptile devenu célèbre par la propriété qu'il possède de changer de couleur; aussi lui compare-t-on, dans la société, les hommes prêts à prendre tous les masques et à se ranger sous les bannières de tous les partis dont ils revêtent les couleurs. Rien en effet n'est plus commun dans nos révolutions politiques, que cette flexibilité de caractère, ou plutôt que cette absence de tout caractère, qui fait qu'on rencontre presque constamment les mêmes hommes surnageant sous chaque régime différent. Mais le caméléon est moins changeant lui-même que ces reptiles humains, car il ne prend pas la teinte des étoffes ou autres objets qui l'environnent, comme on l'a dit : c'est bien assez de changer de nuances par lui-même; on l'a donc calomnié sur ce point, et il n'est pas si *caméléon* qu'on le pense. — Cette étrange propriété n'est point l'apanage du seul caméléon; il y a des lézards iguanes, des agames, des *trapelus* et d'autres espèces, le *calotes*, les *polychrus*, la gorge des anolis et diverses

races à goîtres renflés, qui grimpent sur les grands arbres de l'Amérique méridionale, et qui prennent aussi diverses teintes, mais moins parfaitement que le caméléon; il y a surtout notre *rainette* verte sautant sur les arbres, et une sorte de petite grenouille dont le dos change du vert-pomme au blanc, puis devient bleuâtre, violet, brun. — Voici l'explication que l'on peut donner de ce singulier phénomène. La peau de tous ces reptiles multicolores est assez fine, demi-transparente et traversée d'une infinité de vaisseaux en tous sens, comme le cuir ou le derme de tous les autres animaux. Mais ces reptiles, respirant lentement, ont un sang noirâtre ou violâtre, parce qu'il est peu oxygéné, peu rouge. Or, suivant que ce sang noirâtre se précipite plus ou moins abondamment dans les petits vaisseaux capillaires de la peau, il y produira des nuances plus ou moins foncées, et des ecchymoses variées avec les autres humeurs qui s'y trouvent naturellement. De même, dans la colère, le visage de l'homme devient rouge ou livide; la crainte rend pâle, le froid violet, ou la bile épanchée peut soudain causer la jaunisse. En effet, c'est selon les affections diverses des animaux que la poche goîtreuse du cou des iguanes, des anolis, de l'agame vert, etc., prennent soudain des teintes variables comme la peau des caméléons. Rusconi a vu aussi la salamandre à crête changer de couleur, comme d'autres reptiles à peau nue. Spittal a rassemblé dans le *nouveau journal philosophique d'Edimbourg*, en 1829 (tom. 1, pag. 292), les opinions des divers auteurs sur les causes de ces transmutations de couleurs. Wormius établit qu'elles sont dues chez le caméléon à ses affections ou à ses passions. Linné et Lacépède y ajoutent aussi l'influence de la chaleur. Perrault, Shaw, Murray, Vrolik, soutiennent que c'est un effet de la réflexion de la lumière sur le tissu de la peau, comme ces étoffes de soie changeantes selon l'aspect. Mais cette explication est démentie par l'expérience. Cuvier a donné pour cause la diverse quantité du sang circulant dans les mailles de la peau. On ne doit point en exclure l'effet des affections, comme le montre l'ouvrage de J. Van-der-Hoeven, *Icones ad illustrandas coloris mutationes in chamæleonte* (Lugd. Batav., 1831, in-4°, fig. color.). — Des recherches récentes de M. Milne-Edwards, sur le changement de couleur de la peau du caméléon, tendent à rapprocher ce phénomème de celui qui se manifeste dans la peau du calmar (*sepia*, *loligo*). Ce changement serait dû, d'après l'auteur, à l'existence simultanée de deux matières colorantes ou *pigments* dans la peau de ces animaux. Le pigment superficiel donne la nuance ordinaire, grise ou jaunâtre, le pigment situé plus profondément sous le derme est d'une teinte rouge violacée, ou vert bouteille fort intense. Ce pigment, renfermé dans de petits utricules rameux, peut être plus ou moins repoussé vers la région superficielle de la peau, suivant les contractions de l'organe et les divers états de l'animal; il en résulte des mélanges de couleurs diversifiées, qui expliquent ainsi les changements instantanés qu'on a remarqués. M. Milne-Edwards a pu produire artificiellement ces variations de nuances sur la peau détachée des caméléons. Quand l'animal rentre dans son état tranquille, le pigment inférieur, qui s'était épanché comme une jaunisse, rentre dans ses utricules inférieurs, et disparait de la surface, qui n'est plus teinte que du pigment superficiel. — La tête du caméléon est triangulaire, aplatie sur les côtés; sa bouche est très-fendue; les os des mâchoires sont dentés, mais ils ne sont point garnis de dents comme ceux des autres lézards; les yeux sont gros ou très saillants; ils se meuvent indépendamment l'un de l'autre dans tous les sens, et sont recouverts par une membrane chagrinée, qui en suit tous les mouvements; cette membrane est divisée par une fente horizontale, au travers de laquelle on aperçoit une prunelle vive, brillante, comme bordée d'or; aussi le caméléon jouit-il du sens de la vue au plus haut degré, la membrane dont il vient

d'être question servant à la préserver de la trop grande vivacité de la lumière; la gorge présente un gonflement comme dans les iguanes, et cependant moins volumineux;son corps est revêtu d'une peau lâche et granulée; ses pattes sont fort longues, et n'annoncent pas un animal rampant; aussi s'accroche-t-il presque continuellement sur les branches des arbres; les cinq doigts de chacun de ses pieds sont également longs, garnis d'ongles crochus et réunis par des peaux en deux paquets,avec cette différence qu'aux pieds de devant c'est le paquet extérieur qui n'a que deux doigts, et qu'aux pieds de derrière c'est l'intérieur. Une telle disposition dans ces parties donne à ces animaux une très grande facilité pour saisir les branches des arbres et s'y teoir perchés à la manière des oiseaux; leur queue, longue et douée d'une assez grande force prenante, leur sert encore à s'y fixer plus solidement. La démarche des caméléons est fort lente : on les voit quelquefois des jours entiers sur la même branche;ce n'est qu'avec une sorte de circonspection, après avoir tâtonné, s'être fixéa fortement avec la queue, qu'ils se hasardent à faire quelques pas. Cette lenteur de mouvement et leur dénuement d'armes défensives et offensives les rendent victimes de tous les ennemis qui veulent les attaquer. Aussi s'en fait il annoellement une immense destruction; et l'espèce serait bientôt anéantie si sa fécondité n'était pas aussi grande. — C'est d'insectes, et principalement de mouches, que vivent les caméléons; ils les saisissent avec vivacité, au moyen de leur langue, longue et gluante, et les broient entre leurs mâchoires. Ils peuvent rester, comme les autres reptiles, plusieurs mois entiers sans manger, c'est ce qui avait fait croire qu'ils vivaient d'air; mais enfin ils succombent au besoin. Golberry, qui a fait au Sénégal des expériences rigoureuses pour savoir combien les caméléons pouvaient vivre de temps sans manger, a obtenu quatre mois pour *maximum*. Leur ponte est de 9 à 12 œufs, que la femelle dépose dans le sable, où ils éclosent par le seul effet de la chaleur. On ignore la durée de la vie des caméléons; mais on doit présumer que peu d'individus arrivent naturellement au terme fixé par la nature,puisque, comme on vient de le dire, ils ne peuvent que par un grand hasard échapper aux nombreux animaux qui leur font la guerre, et qu'un caméléon aperçu est un caméléon perdu. Dans les pays un peu froids, comme la Basse-Égypte, les côtes de Barbarie, ils se cachent pendant l'hiver dans les trous sous des amas de pierres, où ils restent dans un état de parfaite immobilité, mais sans être endormis. Les Indiens et les Africains regardent les caméléons comme des animaux utiles; ils les voient avec plaisir autour de leurs maisons détruire les insectes qui les tourmentent; ils ne leur font jamais de mal, et se plaisent même à les caresser, à leur offrir des insectes, etc. — Le caméléon, de son côté, est fort doux; on peut le prendre dans la main, lui mettre même le doigt dans la bouche sans craindre qu'il cherche à mordre. On assure qu'il ne peut pousser de véritables cris; d'autres personnes disent qu'il fait entendre un petit sifflement lorsqu'on le surprend et qu'on le saisit. « Mais, dit Lacépède, soit que le caméléon grimpe le long des arbres, soit que, caché sous les feuilles, il y attende paisiblement les insectes dont il se nourrit, soit, enfin, qu'il marche sur la terre, il paraît toujours assez laid; il n'offre ni proportions agréables, ni légèreté dans sa démarche; ce n'est qu'avec circonspection qu'il se remue : s'il ne peut pas embrasser les branches sur lesquelles il veut grimper, il s'assure, à chaque pas qu'il fait, que ses ongles sont bien entrés dans les fentes de l'écorce; s'il est à terre, il tâtonne, il ne lève un pied que lorsqu'il est sûr de la position des trois autres : par toutes ces précautions, il donne à sa démarche une sorte de gravité pour ainsi dire ridicule. » — Le caméléon n'arrêterait donc pas les regards de ceux qui ne cherchent à remarquer que les objets les plus saillants du règne animal, si la faculté de présen-

ter, suivant ses différents états, des teintes plus ou moins variées, comme on l'a déjà dit, ne l'avait depuis longtemps rendu célèbre. Ses couleurs, en effet, changent avec autant de fréquence que de rapidité; mais il n'est pas vrai qu'elles soient déterminées par celles des objets environnants; leurs nuances dépendent de la volonté de l'animal, de l'état de ses affections, de sa bonne ou mauvaise santé, et sont subordonnées d'ailleurs au climat, à l'âge et au sexe. On croyait du temps de Pline, qu'aucun animal n'était aussi timide que le caméléon; et en effet, n'ayant, comme on l'a vu, aucun moyen de défense, et ne pouvant sauver sa vie par la fuite, il doit souvent éprouver des craintes, des agitations intérieures plus ou moins profondes. Son épiderme est transparent, sa peau est jaune, et son sang d'un bleu violet fort vif. Il en résulte que, lorsque la passion, ou une impression quelconque, fait passer plus de sang du cœur à la peau et aux extrémités du corps, le mélange du bleu, du violet et du jaune produit plus ou moins de nuances différentes. Aussi, dans l'état naturel, lorsqu'il est libre, ou qu'il n'éprouve aucune inquiétude, sa couleur est d'un beau vert, à quelques parties près, qui offrent une nuance de brun rougeâtre ou de blanc-gris. Est-il en colère? sa couleur passe au vert bleu foncé, au vert jaune, et au gris plus ou moins noir. Est-il malade? il devient gris-jaune et jaune feuille-morte: telle est celle de presque tous les caméléons qu'on apporte à Paris ou dans les autres pays froids, et qui ne tardent pas à mourir. En général, les couleurs des caméléons sont d'autant plus vives et plus variables qu'il fait plus chaud, que le soleil brille d'un plus grand éclat. Elles s'affaiblissent toutes pendant la nuit. Les observations qui ont été faites par d'Opsonville et Golberry le prouvent, et on les a vérifiées, un très-grand nombre de fois, sur un animal de la même famille, mais d'un genre différend, l'iguane rouge-gorge (*lacerta bullaris*, Linn.), qui est également d'un vert clair dans son état naturel lorsqu'il fait chaud, et qui change à volonté et fort rapidement du vert noir ou vert jaune, au gris et au brun, selon qu'il est plus ou moins affecté par la présence des objets étrangers qui peuvent agir sur lui. Lorsqu'il fait froid (c'est à la Caroline qu'il a été observé, et il y gèle quelquefois), il est d'un gris nuancé de brun dans quelques parties, et il n'a plus la faculté de varier ses teintes, parce que son sang ne peut plus circuler à la surface de sa peau, modifier le jaune qui la colore. Il est positivement pendant l'hiver comme les caméléons observés à Paris.—Le caméléon jouit d'une autre propriété qui mérite un examen particulier. Il peut enfler à volonté les différentes parties de son corps et leur donner par-là un volume plus considérable. Il est probable que ce sont là, avec sa couleur semblable aux feuilles, les faibles moyens de salut que la nature lui a donnés pour ne pas paraître entièrement marâtre à son égard. « C'est, dit encore Lacépède, par des mouvements lents et irréguliers, et non pas par des oscillations progressives, que le caméléon se gonfle. Il se remplit d'air au point de doubler son diamètre; son enflure s'étend jusque dans les pattes et dans la queue; il demeure dans cet état quelquefois pendant deux heures, se désenflant un peu de temps en temps. Sa dilatation est toujours plus soudaine que sa compression. Il est plus que probable qu'elle a lieu par l'introduction de l'air des poumons entre l'épiderme et la peau; mais il n'y a pas d'observations positives sur cet objet, digne sans doute des recherches des voyageurs. On est certain, du moins, que ces animaux peuvent aussi considérablement gonfler leurs poumons; car ceux qui les ont disséqués sont fort discordants sur le volume de cet organe: les uns le disent très petit et les autres très gros. Nous n'entrerons pas dans la description des diverses espèces de caméléon connues jusqu'à ce jour; leurs mœurs sont à peu près semblables, et l'on sait qu'ils n'ont rien de malfaisant. J.-J. Virey.

En astronomie, on donne le nom de

CAMÉLÉON à une petite constellation de la partie méridionale du ciel, située auprès du pôle austral, qui n'est point visible dans nos climats; et en chimie, celui de CAMÉLÉON MINÉRAL à une combinaison de sept à huit parties de potasse et d'une partie de peroxyde de manganèse chauffé jusqu'au rouge : traité par l'eau, il la colore en vert, et prend lui-même la couleur violette, qu'on peut faire passer subitement au bleu, au violet, au pourpre, à l'indigo et au rouge, à l'aide de l'acide carbonique ou du carbonate de potasse. Z.

CAMÉLIENS, du latin *camelus*, qui veut dire *chameau*. On donne ce nom à une famille d'animaux ruminants correspondant au genre *camelus* de Linné. Ces animaux diffèrent des autres ruminants, en ce que leur pied n'est pas séparé en deux doigts distincts : il appuie sur une sorte de semelle calleuse au-devant de laquelle on aperçoit seulement deux petits sabots. Il ont deux dents incisives à la mâchoire supérieure, et leur estomac, au lieu d'être divisé en quatre poches seulement, en présente une cinquième qui est une sorte d'appendice de la panse, dans lequel l'animal met en réserve une certaine quantité d'eau. Leur lèvre supérieure fendue, leur cou contourné en S, toutes ces particularités, jointes à la proportion désagréable de leurs jambes et de leurs pieds, aux loupes graisseuses et calleuses qu'on remarque sur certaines parties de leurs corps, en font des êtres en quelque sorte difformes; mais leur extrême sobriété et la faculté qu'ils ont de passer plusieurs jours sans boire, les rendent de la première utilité. — Les espèces sont partagées en deux groupes, celui des vrais *chameaux* (*voy.*), dont on connaît deux espèces, toutes deux de l'ancien monde et complètement réduites en domesticité. Le second groupe est celui des *lamas* (*voy.*), animaux non moins connus que les précédents, originaires de l'Amérique, où ils vivent sur les montagnes les plus élevées, principalement les Cordilières. P. GRAVAIS.

CAMELINE, *myagrum sativum*, genre de la tétradynamie siculeuse et de la famille des *crucifères*, plante annuelle, qui croît naturellement en Europe dans presque tous les champs, et qui fait l'objet d'une culture spéciale dans quelques parties de la Flandre, où l'on extrait de ses semences une huile bonne à brûler, recommandée également en médecine comme un adoucissant, et que l'on nomme à tort, et par corruption, *huile de camomille*. Un boisseau de ses graines donne environ deux pintes d'huile, qui brûle bien, répand moins d'odeur et de fumée que celle du colza, et qui se vend un quart ou un cinquième de moins. Les tourteaux ou gâteaux de marc de la cameline se vendent au même prix que ceux du colza et servent aux mêmes usages. — Cette plante, dont la végétation s'accomplit en moins de quatre mois, peut remplacer avantageusement les cultures d'automne que l'hiver a détruites ou les cultures hâtives du printemps. Il faut la semer à la volée, du printemps en juin, en mêlant sa graine avec du sable fin; six à huit livres suffisent pour ensemencer un hectare. Les seules préparations que demande la terre sont un labour et quelques hersages; lorsque le plant est levé, il faut l'éclaircir de manière à ce que les tiges soient à cinq ou six pouces de distance l'une de l'autre. On récolte ordinairement la graine au mois d'août; mais il faut avoir soin de ne la battre que lorsque la maturité et la dessiccation sont parfaites, ce qui s'annonce d'ailleurs par la couleur jaune que prennent alors les capsules. Les tiges sont susceptibles de donner une assez bonne filasse et de servir à la fabrication du papier. Z.

On a donné aussi autrefois le nom de CAMELINE ou CAMELIN à une robe ou à un habit fait de *camelot* (*voy.* ci-après), ou à cette étoffe elle-même, comme on peut le voir dans l'*Histoire de saint Louis*, par Joinville. On trouve aussi le mot de *cameline* employé dans le *Roman de la Rose* (v. 14186), pour désigner une cou-

leur brune : *sauce cameline*, c'est-à-dire de la couleur du *camelot*. E. H.

CAMELOPARDALIS, ou CAMELOPARDUS, du grec *kamelos*, chameau, et *pardalis* ou *pardos*, léopard, panthère; noms latins de la *girafe* (*voy.* ce mot). — On donne aussi le nom de CAMÉLOPARD à une des constellations de la partie septentrionale du ciel, près du pôle boréal, visible dans nos climats. Z.

CAMELOT, sorte d'étoffe non croisée, faite de poil de chèvre, laine et soie, qui se fabrique comme la toile et comme l'étamine, sur un métier à deux marches, et dont le nom vient du grec *kamêlôté*, peau de chameau, fait de *kamelos*, chameau, dérivé lui-même de l'arabe *guimel*, qui a la même signification, parce qu'originairement on y employa le poil de cet animal. Il y a du camelot de Hollande et de Lille, du camelot ondé ou calandré, et du camelot sans ondes. Cette étoffe est raide de sa nature et perd difficilement le pli qu'on lui a fait prendre; de là l'expression : *le camelot a pris son pli*, employée quelquefois au figuré, en parlant d'une personne incorrigible. De *camelot* ont été faits les mots suivants :

CAMELOTE, terme employé dans le commerce, et plus spécialement en imprimerie et en librairie, pour indiquer un ouvrage de peu de valeur et mal exécuté.

CAMELOTÉ, terme de manufacture, c'est-à-dire travaillé à la manière du camelot.

CAMELOTIES, sorte de papier fort commun. E. H.

CAMELOTINE, nom d'une étoffe légère, mêlée de poil et de fleuret.

CAMERA. C'est ainsi qu'on appelait à Gênes le collége des *procurateurs*, qui était spécialement chargé de la régie des finances et des revenus de la république. Il était composé de huit membres, et s'occupait aussi, conjointement avec le sénat, de la direction des affaires extérieures, de l'administration des armées, de la réception des ministres étrangers et du jugement de certaines affaires, telles que les crimes d'état, et pouvait quand il le jugeait à propos, convoquer le grand conseil. E.

CAMERA (*Da*). L'harmonie était découverte depuis long-temps, mais on l'appliquait seulement à la musique d'église quand les compositeurs écrivirent une infinité de pièces d'une mélodie plus agréable, d'un sentiment plus tendre, d'un style moins pompeux et d'une exécution en général plus facile, qu'ils destinèrent aux réunions particulières, aux plaisirs des amateurs. On donna le nom de musique *da camera* (de chambre) à ces compositions familières, à ces pièces fugitives, parmi lesquelles on remarquait beaucoup de chansons populaires, écrites à quatre parties, et des madrigaux du plus grand mérite sous le rapport des effets de l'harmonie et de la disposition savante des parties. Orlando Lasso, Monteverde, Luca Marenzio, Palestrina, Carlo, prince de Venouse, ont laissé des modèles admirables dans ce genre. On chantait cette musique après le repas, et si la réunion des musiciens avait lieu dans un salon de compagnie, ils se rangeaient autour d'une table ainsi qu'on peut le voir dans plusieurs tableaux de l'école vénitienne. De là vient que les madrigaux sont appelés *madrigali di tavolino*, par quelques auteurs. Les cantates ont succédé aux madrigaux, elles appartiennent à la *musique de chambre*, comme les sonates, les airs variés, les romances, les duos, les trios, les quatuors, quintettes pour instruments à archet, les nocturnes et les airs détachés, tels que l'*Adélaïde* de Beethoven, l'*Ariadne* de Haydn, le quatuor *da camera* de Rossini, *Cantiamo*. CASTIL-BLAZE.

CAMERA CLARA, LUCIDA, OBSCURA, (*Voy.* CHAMBRE CLAIRE et CHAMBRE OBSCURE.)

CAMÉRAIRE, *cameraria*, genre de la pentandrie monogynie, et de la famille des *apocynées*, qui renferme plusieurs plantes inusitées de l'Amérique méridionale. Z.

CAMERARIUS (JOACHIM Ier), né à Bamberg le 12 avril 1500, est l'un des plus

grands littérateurs et historiens que l'Allemagne ait possédés. Il a puissamment contribué au progrès des arts et des sciences au XVIe siècle, par ses éditions, ses traductions et ses commentaires de beaucoup d'auteurs latins et grecs, par ses propres ouvrages, dont la plupart furent long-temps classiques et sont encore aujourd'hui fort estimés, enfin par la nouvelle organisation qu'il donna aux universités de Leipzig et de Tubingue, et au gymnase académique de Nuremberg. Il eut aussi une part importante aux affaires politiques et religieuses de son temps, et fut chargé de différentes négociations difficiles. Le cercle étendu de ses connaissances, la sagesse et la modération de ses principes, la force de son caractère, son éloquence douce et persuasive, lui méritèrent l'estime de tous les gens distingués, et particulièrement de l'empereur Charles-Quint, de Ferdinand Ier et de Maximilien II. Son véritable nom de famille, *Liebhar*, fut changé en celui de *Camerarius*, parce que ses ancêtres avaient été long-temps chambellans à la cour. Son père l'envoya à Leipzig à l'âge de 13 ans. Il y apprit la langue grecque sous Richard Crocus, et, trois ans après, il remplaçait souvent son professeur lorsque celui-ci était absent. En 1518, il se rendit à Erfurt, où il se lia avec Eobanus Essus, et, en 1521, la réputation de Luther et de Melanchton l'attira à Wittemberg. Melanchton lui accorda son amitié tout entière. Il avait vingt-quatre ans lorsqu'il publia son premier ouvrage, traduction latine d'une harangue de Démosthène. Une année après parurent ses remarques sur les *Tusculanes* de Cicéron, ce qui lui fournit l'occasion d'entrer en correspondance avec Érasme. En 1525, il abandonna Wittemberg à cause de la guerre, et voyagea en Prusse. L'année suivante, il fut appelé à Nuremberg en qualité de professeur de latin et de grec, et, en 1530, le sénat le nomma député à la diète impériale d'Augsbourg. Il prit, ainsi que son ami Melanchton, une grande part aux délibérations de la diète par suite desquelles tous deux publièrent l'acte bien connu sous le nom de *Confession d'Augsbourg*. (*Voy.* ce mot.) Quatre ans après, le sénat de Nuremberg l'éleva au poste honorable de secrétaire, emploi qu'il n'accepta point. Le duc Ulric de Wurtemberg l'appela à l'université de Tubingue, où il écrivit ses éléments de rhétorique. Quelque temps après, Henri et Maurice de Saxe le chargèrent d'organiser l'université de Leipzig sur un nouveau plan. Il en rédigea les statuts, de concert avec Gaspard Borner, et en fut long-temps recteur et doyen. En 1555, il se rendit de nouveau en qualité de député à la diète d'Augsbourg, et alla ensuite à Nuremberg, accompagné de Melanchton, pour conférer sur différents sujets de religion. L'année suivante, il accompagna Melanchton à la diète de Ratisbonne. Dans la suite, il publia les lettres de Melanchton, avec lequel il avait été étroitement lié pendant trente-huit ans, lettres si importantes pour l'histoire contemporaine. Il écrivit aussi une biographie de ce savant, qui renferme l'histoire de la réformation. Camerarius avait soixante-huit ans lorsque Maximilien II l'invita à venir à Vienne pour le consulter sur différentes affaires de l'église. Il revint avec de riches présents. A l'âge de 74 ans, il fut atteint d'une maladie qui paraissait avoir beaucoup d'analogie avec la pierre. N'ayant pas voulu se soumettre à l'opération, il mourut à Leipzig le 17 avril 1574, après avoir défendu de faire l'autopsie de son corps. Parmi ses neuf enfants, il laissa cinq fils, dont l'un, Joachim II, est l'objet de l'article ci-après. Camerarius était d'un naturel sérieux et peu communicatif, même avec ses enfants. Il était ennemi déclaré du mensonge et n'en souffrait jamais, fût-ce même sous la forme de plaisanterie. Ses écrits, dont le nombre s'élève à cent-cinquante, consistent principalement en traductions grecques et latines. On a aussi de lui des poésies grecques et latines, ainsi que onze livres de lettres familières. C. L.

Camerarius (Joachim II), fils du pré-

cédent, né à Nuremberg le 6 novembre 1534, et l'un des plus savants médecins et botanistes de son temps, après avoir étudié la médecine à Wittemberg, Leipzig et Breslau, alla voyager en Italie, suivit les leçons des plus célèbres professeurs, et prit ses degrés à Bologne. Depuis 1564, il exerça son art à Nuremberg avec beaucoup de succès. Il détermina le magistrat à fonder une école de médecine dont il fut doyen jusqu'à sa mort. Il préférait la botanique à toute autre chose, et se proposait de publier plusieurs grands ouvrages sur cette science. Il établit un jardin botanique, et n'épargna ni soins ni argent pour se procurer des matériaux nombreux. Ainsi, il acheta de Gaspard Wolf de Zurich la précieuse bibliothèque botanique et les manuscrits de Conrad Gessner, qu'il paya 150 florins. Il existait une collection de 1,500 plantes gravées sur bois, que Camerarius employa en partie pour l'*Épitome utilissima Petri Andreæ Matthioli*. Il y a ajouté un petit nombre d'autres gravures de plantes rares, dont on lui doit la connaissance. Cette collection ainsi disposée peut être considérée comme la plus parfaite en fait de gravures sur bois. Camerarius ajouta à son ouvrage la traduction latine des voyages de Calceolarius sur le mont Baldo, dont la traduction allemande (de G. Handsch) est fort connue sous le titre de *Kræüterbuch* (livre des simples). Parmi ses autres ouvrages, on cite *Hortus medicus et philosophicus* (catalogue des plantes de son jardin); *Symbolorum et emblematum ex re herbariâ desumtorum, centuria una* (Nuremberg, 1590); *Electa georgica, sive opuscula de re rusticâ*. Il mourut à Nuremberg, en 1598. C. L.

CAMÉRIER, dignité ecclésiastique et séculière. On nommait ainsi autrefois, dans l'église romaine, l'officier préposé à la garde et à l'administration du trésor pontifical. Cette charge fut instituée sous Grégoire VII (1073); mais le titre lui-même était plus ancien : sous Étienne IX (1057), le notaire ou archiviste des bulles s'intitulait *camérier*. Il paraît qu'alors et depuis cette dignité fut souvent confondue avec celle du vice-chancelier ou *camerlingue* (*voy.* ci-après, p. 130, la définition actuelle de ce dernier mot, emprunté aux allemands.) Différents ordres monastiques avaient aussi des camériers; ils étaient chargés de percevoir les revenus des monastères, d'en administrer les biens et de surveiller les approvisionnements de toute espèce. Enfin, ce titre était encore celui de certains dignitaires des églises cathédrales. — Parmi les grands officiers de la couronne qui assistaient à la confection des diplomes de nos rois de la première, de la seconde et du commencement de la troisième race, et qui les souscrivaient assez souvent, on voit la signature du camérier ou chambrier, *camerarius*. Faut-il confondre ce grand-camérier ou chambrier avec le grand-chambellan? C'est ce que ne veut pas Du Tillet, qui, dans la première partie de son ouvrage (page 49, 79 et 395) établit entre ces deux dignités une grande différence. Suivant lui, la charge de camérier n'était qu'une charge privée dont l'office était d'avoir soin de la chambre du roi, et qui ne donnait d'autorité que sur les domestiques attachés à la personne du prince, tandis que l'autorité du grand-chambellan (*voy.* ce mot), était beaucoup plus étendue. Quoi qu'il en soit, ces deux charges sont fort anciennes, et c'est à tort qu'on a prétendu ne faire dater celle de camérier que du règne de Henri Ier, en 1060. Il est certain qu'elle remonte à l'origine de la monarchie, et voici comment Hincmar de Reims, l'un de nos plus anciens historiens, dans son livre intitulé : *De ordine palatii*, en décrit les attributions : « Le bon ordre du palais, dit-il (ch. 22), le soin des ornements royaux, et des dons annuels faits par les vassaux, excepté ce qui peut avoir rapport aux vivres, aux boissons et aux chevaux, appartient principalement à la reine, et sous elle au camérier : ils doivent les ranger suivant leur nature et leur qualité, afin qu'on puisse s'en servir en temps

utile. Au camérier seul appartient la réception des présents faits par les ambassadeurs, à moins que, sur l'ordre du roi, la reine ne s'adjoigne à lui pour les recevoir. » Enfin, c'était le camérier qui recevait les tributs en argent payés au prince, et qui après les avoir pesés les serrait dans la cassette royale. Cette charge, dont les fonctions durent éprouver avec le temps de nombreuses modifications, fut enfin supprimée en 1545, par François Ier, et remplacée par l'institution des quatre gentilshommes de la chambre. A. Teulet.

CAMÉRINE, en latin *camerina*, fait de *camera*, chambre, loge; nom sous lequel on désigne en minéralogie certains corps organisés fossiles, qu'on a aussi nommés *nummulithes*, *discolithes*, ou *pierres numismales*; ils sont orbiculaires, creusés à l'intérieur par une cavité en forme de spirale, qui s'enroule sur le même plan, et qui est partagée par des cloisons, divisées elles-mêmes en un nombre infini de petites loges ou cellules. Il existe des montagnes entières, telle que celle sur laquelle est bâtie la ville de Laon, qui sont composées presque uniquement de ces corps fossiles. Z.

CAMÉRISTE, de l'italien *camerista*, femme ou fille attachée au service personnel de la maîtresse du logis. — En Espagne et en Portugal, on donne aussi ce nom aux femmes qui remplissent les mêmes fonctions auprès de la reine, des princesses et des dames les plus distinguées par leur rang et par leur fortune. — A Madrid, la première charge du palais est celle de la *camerera-mayor*, espèce de surintendante de la maison royale, qui dispose souverainement de tous les offices exercés par des femmes, règle et détermine à son gré la marche du service. Chargée d'accompagner la reine en tous lieux, elle a sa place marquée dans le carrosse, et dans les cérémonies publiques s'assied sur deux coussins disposés près de la personne de la reine et presque sur la même ligne. Elle exerce quelquefois les fonctions de gouvernante de la souveraine, quand celle-ci est d'un âge ou d'un caractère à ne pouvoir se gouverner elle-même. Madame de Villars, dans ses lettres, en cite un exemple dont elle fut témoin : la reine se livrant un jour à divers amusements avec ses femmes, la camerera-mayor survint, la prit par le bras et la contraignit de rentrer dans son appartement. Il y avait autrefois un *camerero-mayor*, mais ce titre disparut quand Charles-Quint, devenu roi d'Espagne, introduisit dans son palais les titres et les fonctions en usage à la cour de Bourgogne, où il avait été élevé. — En Portugal, la *cameirera-mayor*, ou grande-caméristé, donne la chemise à la reine, marche derrière elle en public et soutient la queue de son manteau. Mais à Lisbonne, la fonction la plus haute et la plus influente est celle du *camereiro-mor*; il commande d'une manière absolue aux valets de chambre, tous choisis dans le corps de la noblesse. Comme il habille et déshabille le monarque, il loge au palais, et exerce sa juridiction sur toutes les personnes de la chambre, telles que les pages de la sonnette, ceux de la lance, ceux de la mule, ceux des clés et ceux des coffres renfermant les vêtements du prince. Il commande encore aux portiers ou huissiers de l'appartement, chargés de transmettre les messages des personnes qui demandent à parler au roi, ainsi qu'aux officiers de l'écritoire, qui ont charge d'écrire pour sa majesté. Quand les cortès sont assemblées, il tient le pan de l'habit du roi et se place derrière son fauteuil : on voit, par cette dernière circonstance, que la charge de camereiro-mor est une des plus anciennes du royaume; elle assure d'ailleurs depuis long-temps un pouvoir très étendu à celui qui l'exerce, par l'avantage de parler au prince chaque jour et à des heures privilégiées. — En France, le mot *caméristé* semble avoir été introduit pour la première fois dans *Le Mariage de Figaro*, car il ne se rencontre dans aucun lexique avant l'époque de la représentation de cette comédie de Beaumarchais. Quoi qu'il en soit, il serait à désirer que *caméristé* pût se glisser dans le style

noble, qui repousse les mots de femme de chambre et de soubrette, sans être encore parvenu à les remplacer.

SAINT-PROSPER jr.

CAMERLINGUE. On appelle de ce nom, à la cour de Rome, le cardinal chargé de l'administration de la justice et de celle du trésor; il a sous ses ordres un trésorier-général, un auditeur-général, et préside la chambre des finances, qui est composée de douze prélats nommés clercs de la chambre. Outre ces fonctions déjà si importantes, le cardinal-camerlingue, quand la chaire de saint Pierre vient à vaquer, exerce, durant l'interrègne, une partie des droits attribués à la souveraineté. C'est ainsi qu'il publie des édits, fait battre monnaie à son coin et marche en public escorté des Suisses de la garde et autres officiers du palais. — Camerlingue est tiré de l'allemand *kammer-ling*, chambrier ou maître de la chambre. Il signifiait aussi trésorier, car un certain Berthold, revêtu de cet emploi, est désigné sous le nom de *camerlingue* dans une charte de l'empereur Lothaire. SAINT-PROSPER jr.

CAMÉRONIENS, secte ou parti en Écosse, qui se sépara des presbytériens en 1666, et continua de tenir dans les champs ses assemblées religieuses. Les caméroniens ont pris leur nom de Richard Cameron, fameux prédicateur, qui fut tué dans une émeute excitée par lui. Ses successeurs ne furent entièrement réduits qu'à l'époque de la révolution, lorsqu'ils firent volontairement leur soumission à Guillaume de Nassau. Les Caméroniens adhéraient rigoureusement à la forme de gouvernement établie en 1648. — On appelait aussi, en France, CAMÉRONIENS ou CAMÉRONITES un parti de calvinistes qui soutenaient que la volonté de l'homme est uniquement déterminée par le jugement pratique de l'esprit; que la cause des bonnes ou mauvaises actions vient de la connaissance que Dieu lui donne; que Dieu n'excite pas la volonté physiquement, mais moralement, en vertu de la dépendance où est la volonté du jugement de l'esprit. Les caméroniens de France prirent ce nom de *Jean* CAMERON, fameux professeur, d'abord à Glascow, où il était né en 1580, puis à Bordeaux, Sedan et Saumur; c'est dans cette dernière ville qu'il mit au jour sa nouvelle doctrine sur la grâce et le libre arbitre, qui fut développée par Amyrault, Cappel, Bochart, Daille, et par d'autres ministres des plus instruits parmi les protestants, qui jugeaient que la doctrine de Calvin était trop rigide sur ce point. Les caméroniens étaient donc des calvinistes mitigés dont les opinions se rapprochaient de celles des Arminiens en Hollande. On les appelle aussi *universalistes*, et quelquefois *amyraldistes*. Le premier de ces deux noms leur vient de ce qu'ils étendaient la grâce à tout le genre humain. Les adhérents du synode de Dordrecht les accusèrent de pélagianisme et même de manichéisme. La controverse entre les deux partis fut soutenue avec une ardeur et une subtilité qu'on a peine à concevoir. Toute la question se résumait en ces termes : « La volonté de l'homme est-elle déterminée par l'action immédiate de Dieu sur elle, ou par l'intervention d'une connoissance que Dieu imprime à l'esprit » ? Le synode de Dordrecht se prononça pour la première question, Caméron pour l'autre. A. S—R

CAMERTE, *Camerta*, ancienne ville d'Italie, laquelle, au rapport de Strabon, était située à la droite de la route qui conduisait d'Otricoli à Rimini.

CAMERTES, peuples d'Italie qui faisaient partie de ceux qu'on appelait *Ombres* (*voy.* ce mot), et que Tite-Live pour cette raison, appelle *Camertes Umbri*. Leur alliance avec les Romains datait de l'année 444; ils se distinguèrent entre tous par leur fidélité, et fournirent 600 hommes tout armés à Scipion, lorsque ce général entreprit de passer en Afrique. Plus tard, C. Marius ayant donné le droit de bourgeoisie à mille Camertes qui s'étaient parfaitement bien conduits dans une guerre, et cette faveur, qui outrepassait les intentions et les bornes que le législateur y avait mises, ayant excité

quelques murmures, il répondit aux mécontents « que le bruit des armes l'avait empêché d'ouïr la loi. » C'est de là qu'est venue cette expression célèbre : *inter arma silent leges*, que l'on peut regarder comme la condamnation la plus explicite et la plus formelle de la guerre et de ses funestes résultats. E. H.

CAMILLE (Marcus-Furius-Camillus), l'une des plus éclatantes et des plus pures illustrations de la république romaine, après avoir été successivement censeur et tribun militaire, fut nommé dictateur pour s'emparer de Veïes, ville étrusque rivale de Rome, et dont le siége durait depuis dix ans : voyant que la force était impuissante, Camille employa contre elle la sape et la mine avec une habileté et un succès qui lui font honneur pour son siècle. Enorgueilli d'une si grande victoire, il entra à Rome en triomphe sur un char magnifique traîné par quatre chevaux blancs. Cet appareil, inouï depuis l'établissement de la république, déplut au peuple, en lui rappelant ce que les Romains avaient le plus en exécration, la royauté : en outre, les tribuns ayant proposé de faire de la ville conquise une seconde Rome, en y transportant la moitié du peuple, des chevaliers et du sénat, Camille sentit combien serait dangereuse une loi qui priverait l'état d'un point unique de centralisation d'où résultaient l'harmonie et la force, et il s'opposa de tout son pouvoir à la proposition des tribuns : il fut alors en butte aux attaques du peuple, qui oublia ses services et l'accusa d'avoir soustrait une partie du butin de Veïes. L'accusation fut si violente que Camille, désespérant de se justifier, s'expatria volontairement : « Que les dieux, s'écria-t-il en partant, me vengent en forçant Rome à me regretter ! » Ses vœux ne tardèrent pas à être exaucés : poussés hors de leur pays par une affluence de population, attirés par le beau climat et les riches productions de l'Italie, et vraisemblablement aussi soudoyés par les Étrusques, les Gaulois Celtes, ayant pour chef *Brenn* ou *Brennus*, se ruèrent sur l'Italie centrale et vinrent camper devant Clusium, la seule ville d'Étrurie qui, avec Céré, fût alliée de Rome. Par suite de l'imprudence des trois Fabius ses ambassadeurs, Rome s'attira l'animosité de ces dangereux ennemis : Brenn marche contre les Romains, taille en pièces leur armée à Allia, s'empare de Rome ; après l'avoir mise à feu et à sang, fait le siége du Capitole, dernier refuge du nom romain. Le sénat, sentant alors le besoin qu'il a de Camille, le crée dictateur, et le décret d'élection va le trouver au lieu de son exil : c'était Ardée, ville des Rutules. Le tribun militaire Sulpicius était convenu avec les Gaulois d'une somme d'argent moyennant laquelle ils devaient se retirer ; Camille survient avec une armée au moment où se pèse la rançon de Rome. « C'est le fer, et non l'or, dit-il, qui doit racheter les Romains. » Puis il fait retomber sur les Gaulois le mot de Brennus : *Malheur aux vaincus !* Ils sont défaits dans ce combat tumultuaire, et après une seconde bataille à huit milles de Rome, il ne resta pas même un seul Gaulois pour apporter dans leur patrie la nouvelle de leur défaite. Camille reçoit les honneurs du triomphe avec le titre glorieux de second fondateur de Rome. — Tel est en substance le récit plein d'intérêt que nous offrent Tite-Live et Plutarque ; mais est-il vraisemblable que lors de la capitulation faite entre Sulpicius et les Gaulois, Camille soit arrivé tout à coup pour en arrêter l'exécution ? Comment surtout les Gaulois, toujours si redoutables aux Romains, se sont-ils laissé égorger comme des troupeaux timides dans deux combats successifs ? Les Gaulois ont pris Rome, puis se sont retirés par capitulation et en recevant une rançon. Voilà ce que nous dit Polybe, bien plus voisin de l'événement que Tite-Live. Le témoignage de ce grave historien est confirmé par celui de Suétone, d'après lequel, bien des siècles après, Drusus retrouva et reconquit chez les Gaulois la rançon de Rome. Il est évident d'ailleurs que les Gaulois ne furent de long-temps chassés du pays. Tite-Live lui même nous les montre toujours campés à Tibur, qu'il appelle

le foyer de la guerre des Gaulois (aream gallici belli.) L'intervention de Camille est donc ici une fable imaginée par les patriciens, qui furent long-temps les seuls dépositaires des traditions historiques de Rome : ils voulaient, dit la critique, montrer la vengeance céleste armée contre les plébéiens, quand ils auraient l'insolence d'offenser un membre de l'ordre sénatorial. C'était pour venger l'exil de Camille que les dieux avaient amené les Gaulois à Rome, et ils ne devaient permettre qu'à Camille de chasser ces terribles ennemis. Des prodiges avaient précédé sa condamnation : le plus grand avait été une voix qui dans la rue Neuve, pendant la nuit, s'était fait entendre à Marcus-Ceditius, homme d'une probité reconnue, et lui avait annoncé la prochaine arrivée des Gaulois.—L'histoire, après la retraite de Brennus, continue de rassembler le merveilleux sur la personne de Camille. Par lui Rome était tout, sans lui Rome n'était plus rien. Après avoir délivré la république par les armes, il la sauva par la prudence. Il calma l'effervescence populaire qu'excitaient les tribuns du peuple, en parlant toujours de s'aller établir à Veïes, et il engagea le peuple à rebâtir la ville qui se releva bientôt de ses ruines. Bientôt une ligue formidable des peuples de l'Italie se forma pour écraser Rome, encore saignante de ses récentes blessures. Camille est nommé dictateur pour la troisième fois : dès lors les ennemis ne savent plus que trembler et ne disputent pas même leur défaite. Enfin, pendant quatre ans, soit comme tribun militaire, soit comme dictateur, il leur fit toujours la guerre et toujours avec le même succès. Il ne fut pas étranger à la condamnation de Manlius, qui fut précipité de ce même Capitole qu'il avait sauvé. Manlius aspirait-il vraiment à la tyrannie? ou fut-il victime de l'orgueil patricien qui voyait avec inquiétude sa popularité? Comme il est impossible aujourd'hui de résoudre nettement cette question, il n'est pas aisé non plus à l'historien impartial d'absoudre ou de condamner la conduite de Camille dans ce grand procès politique. Cependant une révolution fermentait dans l'intérieur : les classes opprimées réagissaient contre le pouvoir et les priviléges du patriciat. Les citoyens de la sixième classe du peuple (les prolétaires), las d'être ainsi pauvres, écrasés et exploités par les riches, voulant enfin une part du bien-être positif, demandèrent *l'existence matérielle*: les plébéiens, plus aisés et plus éclairés, comprenant leurs droits, et sentant qu'ils pouvaient aussi peser dans la balance, demandèrent *l'existence politique*. De là l'origine de cette aristocratie plébéienne, qui finit par se confondre avec l'aristocratie patricienne dont elle prit les passions et les intérêts, sans que ce qui restait peuple s'en trouvât mieux. Mais alors les patriciens, épouvantés d'entendre proclamer que les dignités et les biens devaient être également la récompense des capacités, sans distinction aucune de naissance et de richesse, craignant en outre de se voir envahis dans ce qu'ils appelaient leurs propriétés et leurs droits politiques, cherchèrent leur salut dans de fréquentes dictatures, et nommèrent Camille. Le dictateur, qui veut gagner du temps, convoque tout le peuple en armes au Champ-de-Mars, pour le suivre à la guerre. Mais les tribuns protestent énergiquement, et Camille, craignant l'irritation des esprits et un nouvel exil, abdique sa dignité sous des prétextes de religion : cependant une invasion des Gaulois força le peuple et le sénat de se réunir et de proclamer Camille dictateur pour la cinquième fois. Les Gaulois eurent le sort de leurs prédécesseurs, si l'on en croit ces mêmes historiens si prodigues du sang ennemi de Rome. Camille, après avoir vaincu au dehors, eut encore la gloire de calmer les troubles intérieurs et de rallier les partis. Mais le peuple avait remporté une double victoire sur les patriciens. Le consulat lui était enfin accordé. Camille, qui avait plaidé la cause du peuple, fut porté en triomphe dans sa maison. Ainsi fut rétablie la paix entre les deux ordres, après dix ans de troubles. Le vénérable

dictateur, en mémoire de cet événement, jeta les fondements du temple de la Concorde. La victoire qu'il venait de remporter sur les factions vaut bien celle qu'on lui attribue sur les Gaulois, et c'est ici que finit sa carrière politique. Deux ans après (365 avant Jésus-Christ), il mourut d'une de ces épidémies qui étaient alors si communes dans Rome, mal bâtie, mal aérée, et dont le sol humide et fangeux était dans le plus mauvais état d'entretien. CH. DU ROZOIR.

CAMION. On donne ce nom à de très petites épingles. — On appelle aussi CAMIONS des chariots à roues basses, qui servent dans les chantiers de construction en pierres de taille, et que des ouvriers traînent au moyen de bretelles. M. Perronet, ingénieur du pont de Neuilly, perfectionna ces sortes de camions en plaçant l'essieu de façon que la moitié de la charge se trouve au-dessous de ce dernier. Dans ce système, le camion est moins sujet à verser. Dans les villes, les négociants font usage de camions à quatre roues très basses. Ces voitures se chargent commodément, mais elles sont fatigantes pour les chevaux, dont elles neutralisent une partie de la force. — Le CAMION des peintres en bâtiments est un vase de terre non verni, dans lequel ils délaient le badigeon. T.

CAMISARDS (CAMISARDS NOIRS, CAMISARDS BLANCS ou *cadets de la croix.*) C'est en confondant des faits qui appartiennent à ces trois classes de camisards que la plupart des historiens ont donné une fausse idée des premiers camisards. L'étymologie de ce mot a été très controversée. Suivant quelques auteurs, ils furent ainsi appelés parce qu'ils portaient sur leurs habits une chemise (en languedocien *camise*) ou une blouse de toile blanche, vêtement ordinaire des montagnards des Cévennes. D'autres font dériver ce sobriquet de *cami* (chemin). — Les guerres des camisards ne sont qu'une épisode des *guerres des Cévennes* qui seront l'objet d'un article spécial. — L'insurrection des camisards était politique et religieuse. La devise de leur bannière était : *Plus d'impôts, et liberté de conscience !* — Colbert avait compris les conséquences de la persécution dirigée contre les protestants ; il prévoyait que ces rigueurs excessives auraient pour résultat l'émigration d'une population essentiellement industrielle, et l'exportation de grands capitaux. Il s'opposait de tout son pouvoir à la proscription de deux millions de Français, qui porteraient à l'étranger leurs richesses, et, ce qui valait encore mieux, leur industrie. Tout en flattant la vanité du *grand roi*, il lui montrait les éléments de sa grandeur dans le développement progressif du commerce et des arts. « Vous êtes roi, lui disait-il, pour le bonheur du monde et non pour juger le culte. » Louvois, qui n'était qu'un ministre courtisan, lui répétait : « Vous êtes roi pour faire tout ce que vous voulez. » Louvois seul fut écouté, et Louis XIV se fit *théologien armé*. Instrument aveugle d'un jésuite et d'une dévote, il voulut à tout prix se faire missionnaire et que sa religion fût celle de tous les Français. L'Edit de Nantes fut annulé. (*V.* ÉDIT DE NANTES [RÉVOCATION DE L']). Louis XIV avait oublié que les protestants s'étaient signalés par leur fidélité à sa personne, et avaient, au pris de leur sang, soutenu son autorité pendant le long cours des guerres civiles. Ceux du Languedoc surtout avaient acquis des droits à sa reconnaissance. Lui-même, dans plusieurs actes, avait confirmé les garanties stipulées dans l'Edit de Nantes, qu'il révoqua en 1685. Les montagnes des Cévennes furent couvertes de dragons et de missionnaires. Les prêches, les temples, furent brûlés et détruits ; l'inquisition apparut sur tous les points avec ses bûchers et ses bourreaux. Les ministres surpris prêchant dans les bois, dans les cavernes, furent envoyés aux galères ; les enfants, arrachés des bras de leurs mères, enfermés dans les couvents pour être convertis. Basville, intendant du Languedoc, se signalait par l'atrocité de ses persécutions. L'abbé du Chayla, inspecteur des missions, avait transformé son châ-

teau en prison ; il avait imaginé de nouveaux supplices. Il faisait attacher à des pieux les protestants. Ces pieux étaient disposés de manière à étreindre les membres dans une douloureuse contraction. — Les protestants des Cévennes ne pouvaient plus se réunir pour célébrer leur culte que dans des lieux écartés. L'abbé du Chayla, informé qu'ils tenaient une assemblée secrète près de son château, au pont de Montvert, se mit à la tête d'un nombreux détachement de soldats. Soixante protestants sont enlevés ; l'abbé fait sur-le-champ pendre les plus hardis, et conduire les autres à son château. Au nombre des prisonnières était la fiancée d'un jeune Cévenol. Celui-ci n'a plus qu'une pensée, mourir ou délivrer sa maîtresse. D'autres jeunes gens, dont les maîtresses ou les parents avaient subi le même sort, se joignent à lui ; tous sont armés de fourches et de faulx ; ils investissent le château, s'en rendent maîtres, et les prisonniers sont délivrés. Tous montrent à leur libérateur leurs plaies, leurs membres disloqués par la pression de poutres fendues, dans lesquelles ils avaient été successivement attachés. Ces instruments de torture s'appelaient les *ceps* de l'abbé du Chayla. Un cri d'horreur et d'indignation s'élève ; tous les jeunes Cévenols ont juré la mort du bourreau de leurs familles. Leur plan d'attaque avait été habilement combiné ; toutes les issues du château étaient soigneusement gardées. L'abbé du Chayla est arrêté et pendu. Les Cévenols, pour se reconnaître et cacher leurs armes, s'étaient tous revêtus d'une chemise ou d'une blouse. Tel fut le prélude de l'insurrection de ces montagnards, et l'origine du nom de *camisards*. — L'intendant Basville, effrayé du progrès de cette insurrection, avait demandé un surcroît de troupes, et bientôt 20,000 hommes furent réunis sous les ordres du maréchal Montrevel. L'affaire du château de Montvert n'avait eu pour cause qu'une vengeance privée ; un autre incident vint imprimer à ce soulèvement le caractère d'une grave insurrection politique. C'était peu de leur interdire l'exercice de leur culte, même dans l'intimité du foyer domestique, de les surcharger de logements de gens de guerre, on les écrasait d'impôts ; les curés, abusant de leur influence, firent peser sur les protestants le poids d'une capitation extraordinaire. Les protestants se plaignirent de l'inégalité exorbitante de la répartition de cet impôt : on méprisa leurs plaintes ; la plupart ne purent l'acquitter ; on enleva leurs meubles et leurs récoltes, qui furent vendus aux enchères. Mais bientôt les receveurs et les auteurs de ces saisies furent enlevés pendant la nuit dans leurs maisons, et *pendus à des arbres avec leurs rôles attachés au cou*. Ces malheureux collecteurs n'avaient été que les instruments passifs de la plus injuste et de la plus intolérable exaction. L'attentat dont ils furent victimes fut un crime sans doute. Les auteurs, pour n'être point reconnus et poursuivis, s'étaient couverts d'une chemise. De nouvelles troupes furent envoyées dans ce pays ; les montagnards cévenols se réunirent et s'armèrent pour leur commune défense. Ils choisirent pour chefs les plus ardents et les plus braves d'entre leurs jeunes compatriotes, Roland, Cavalier, Ravenel et Catinat. Roland s'établit dans les montagnes et Cavalier dans la plaine ; il avait sous ses ordres Catinat, qui commandait la cavalerie improvisée. Cavalier, garçon boulanger, n'avait que vingt ans ; il avait à combattre un maréchal de France et 20 mille hommes de troupes régulières et aguerries. Il soutint pendant plusieurs années une guerre d'extermination, avec une intrépidité héroïque et une supériorité de talents qui eût honoré un vieux général. Il se croyait inspiré. Prophète et guerrier, il n'employa son influence que pour faire triompher la cause sacrée qu'il avait embrassée. Tous ses compagnons lui étaient dévoués à la vie et à la mort. Sur un mot, sur un geste, ils se précipitaient au milieu des plus grands dangers. Il combattait toujours à leur tête. Censeur sévère, il ne pardonna

pas la plus légère infraction aux lois de l'humanité, de la religion et de la discipline.—Quelques traits constatés par des documents authentiques suffiront pour faire apprécier à leur juste valeur les camisards et leurs chefs. Le village de Mariége avait été forcé de recevoir les camisards vainqueurs des troupes du maréchal Montrevel. Les habitants n'avaient cédé qu'à une force supérieure. Le maréchal, honteux de ses défaites, s'en vengea sur ces villageois malheureux et nullement coupables : il fit brûler le village. C'était provoquer et justifier de funestes représailles, et les chefs camisards déclarèrent hautement leurs intentions. Cavalier, fidèle aux instructions de Roland, écrivit au maréchal : « Je viens d'apprendre avec un extrême chagrin que vous avez fait brûler Mariége. Je ne puis concevoir dans quelles vues et par quelle justice. J'avais une armée, ce malheureux village pouvait-il me résister? Me voyant forcé d'user de représailles, selon les lois de la guerre et pour la sûreté des réformés, je pars avec regret pour aller brûler deux villages catholiques, en vous déclarant, Monsieur, que, s'il ne vous plaît pas de mettre fin à ces fureurs, pour un village que vous brûlerez, désormais, au lieu de deux j'en brûlerai trois, et que si rien ne vous arrête j'irai toujours en augmentant, etc. » Le maréchal ne répondit point. Cavalier fit exécuter sa menace : deux villages catholiques, près Saint-Ceriès et Saturargue, furent brûlés. Après cette déplorable expédition, Cavalier et les siens s'étaient fait loger par billets à Vestris, village près Nismes. Le maréchal fit incendier ce village. Cavalier écrivit encore au maréchal, mais sans succès. Les camisards brûlèrent trois villages. Le maréchal redoublait de fureur, et les incendies se succédaient avec une effrayante rapidité. Les soldats ne donnaient pas même aux paysans le temps de se retirer; plusieurs familles périrent dans les flammes. Les états du Languedoc dénoncèent le maréchal à la cour, et supplièrent le roi et son conseil de mettre fin aux dévastations commises par les deux partis. Le maréchal fut blâmé et conserva son commandement ; mais les incendies cessèrent. Poul, l'un des plus hardis chefs de partisans du maréchal, se vantait d'exterminer seul tous les camisards, et d'en purger la province. Il ne demandait qu'un régiment de dragons pour battre Cavalier et *l'enlever mort ou vif*. Le maréchal y joignit un régiment d'infanterie. Cavalier, prévenu de cette attaque, prit position ; l'action fut chaude ; Poul périt dans ce combat ; le régiment d'infanterie fut presque entièrement détruit, et quarante chevaux de dragons et seize prisonniers restèrent au pouvoir des camisards. — Cavalier avait fait mettre ces prisonniers tous blessés en lieu de sûreté, et en fit prendre le plus grand soin. Les camisards ne voyaient plus qu'un malheureux dans l'ennemi vaincu. Le maréchal en agissait tout autrement. Il faisait, il est vrai, soigner les prisonniers blessés, et, sous l'espoir de pardon, il tâchait d'obtenir d'eux des révélations : mais à peine guéris il les livrait aux bourreaux. Ces malheureux n'échappaient à la mort sur le champ de bataille que pour la recevoir sur les échafauds. Un jésuite qui parcourait les Cévennes et le Bas-Languedoc, prêchant avec fureur contre les camisards, et promettant les indulgences à tout catholique qui prendrait ou tuerait un camisard, fut pris près du château de Fan, où Cavalier et les siens célébraient par une fête militaire une victoire remportée sur les troupes du maréchal. Ils firent placer à table le révérend père, et l'un d'eux, en l'invitant à manger d'un cochon de lait farci, lui donna un couteau, en le prévenant qu'on lui couperait ce qu'il couperait lui-même au cochon. Le jésuite se tira de l'aventure en homme d'esprit, et fut ensuite amené devant Cavalier : « Vous méritez, lui dit le jeune Cévenol, d'être camisard ou du moins de leur conseil ; nous ne vivons que de finesses, et vous pourriez nous en donner de bonnes leçons. Quand je vous dirais : ne prêchez pas contre nous avec

la même fureur, vous ne manqueriez pas de me le promettre, et jusqu'à m'en faire des serments solennels; mais je ne m'y fierais pas. Je sais le cas que vous faites du serment, surtout avec nous autres hérétiques. Allez, retournez chez vous et partout où il vous plaira, et dites y tout le mal que vous ont fait les camisards. » Le jésuite se retira entièrement libre. Il s'attendait à être jugé et condamné par le conseil de guerre à *passer par les armes*, supplice en usage parmi les camisards. Mais Roland et Cavalier n'ont ainsi traité que les espions, et encore très rarement. Les camisards ne montraient une inflexible sévérité qu'à l'égard de ceux d'entre eux qui se rendaient coupables de quelque crime. — Un meunier, dont les trois fils servaient dans les rangs des camisards, et qui lui-même s'était montré un des plus zélés et des plus intrépides pourvoyeurs de Roland, s'était laissé séduire par une gratification de 50 louis que lui avait fait compter le maréchal de Montrevel. Il avait, par de signalés services, obtenu toute la confiance du chef des camisards. Il ne s'était pas borné à procurer des vivres aux compagnons d'armes de ses fils, mais à épier la marche des troupes royales, à s'enquérir de leur destination, à communiquer à Roland tous les renseignements qu'il pouvait recueillir, tous les secrets qu'il avait pu surprendre, souvent au risque de sa vie. Roland lui avait confié le projet d'une grande et importante expédition qu'il méditait depuis long-temps. Il s'agissait de marcher en masse contre les troupes royales, qui se concentraient dans l'Auxerre, et de les battre. Le succès ne paraissait pas douteux. Des corps de partisans devaient harceler les troupes royales sur divers points, tandis que l'élite des camisards attaquerait le gros de l'armée du maréchal. Devenus maîtres du Bas-Languedoc, les camisards se seraient mis en communication avec leurs frères du Rouergue et du Vivarais, et auraient pu étendre ainsi dans un plus large rayon les forces et les ressources de l'insurrection. Aucune expédition militaire n'était exécutée que sur l'avis du conseil de guerre. Le projet de Roland avait été l'objet d'une mûre délibération. On conçoit quelle facilité cette publicité donnait aux chefs des troupes royales pour découvrir tous les desseins des camisards. Aussi, l'or, les menaces, les séductions, rien n'était épargné pour avoir des espions dans le conseil. Une autre circonstance, sans le secours de l'espionnage, avertissait les chefs catholiques de toutes les expéditions arrêtées par le conseil. Les camisards n'entreprenaient jamais rien d'important sans avoir auparavant imploré l'appui du ciel par des prières et des prédications solennelles. Roland et Cavalier s'y distinguaient par des allocutions énergiques; Cavalier, considéré par les siens comme prophète, et dont les prédictions avaient été souvent confirmées par l'événement, jouait un grand rôle dans les solennités militaires et religieuses. — Le meunier, qui s'était vendu corps et ame au maréchal, l'avait averti que les camisards avaient, pour l'exécution de leur grand projet, indiqué pour rendez-vous la tour de Belot. Lui-même s'y trouva. Il avait été chargé d'y emmagasiner assez de vivres pour les divers détachements. Interpellé par Roland et Cavalier si les provisions étaient en quantité suffisante, il avait répondu : « Vous en aurez en abondance; j'en attends de plusieurs villages et je partais pour les hâter. » Et il partit en effet à l'instant même. Il avait auparavant parcouru plusieurs villages; il avait fait transporter des provisions à la tour de Belot, mais non pas, comme il l'avait fait jusqu'alors, en sollicitant des dons volontaires, mais en menaçant les villageois du pillage et de l'incendie. Telles étaient les instructions du maréchal. Les villageois effrayés s'étaient hâtés d'obéir aux réquisitions menaçantes du meunier. Arrêtés par des détachements que le maréchal avait échelonnés sur leur route, ils furent pris et pendus comme complices des camisards. Le maréchal avait fait cerner par plu

sieurs régimens la tour de Belot. Les diverses colonnes y arrivèrent pendant la nuit. L'attaque commença immédiatement sur tous les points. Il était 1 heure à 2 de la nuit, quand les sentinelles s'aperçurent que des soldats par groupes se glissaient en silence, et à des distances égales, vers la métairie de la tour de Belot, qui bientôt fut investie. Au premier cri d'alarme, les camisards courent aux armes. Roland et Cavalier s'avancent aux principales portes, et parviennent à rallier quelques centaines d'hommes. Ce fut une horrible boucherie que cette lutte nocturne. Quelques camisards s'étaient retranchés dans l'intérieur, et tiraient par les fenêtres, mais, ne pouvant distinguer les combattants, leur feu faisait autant de mal à leurs frères qu'à leurs ennemis. Les premiers rayons du jour éclairèrent cette épouvantable scène. Les camisards ont pu se reconnaître ; ils se fraient un passage pour se rallier à Roland et Cavalier, qui ont échappé aux horreurs de cette nuit de sang et de mort, et les débris de cette troupe, naguères si brillante de jeunesse, de courage et d'espérance, ont pu rejoindre leur cavalerie, qui s'avançait à leur secours. De nouveaux dangers, de nouveaux combats les attendaient. Une colonne nombreuse de troupes royales leur barre le passage. La lutte était trop inégale ; les camisards sont mis en déroute. Un autre combat était engagé entre les camisards retranchés dans une grange de la métairie et les troupes royales ; ils combattaient avec le courage du désespoir. Bientôt la grange, que ne peuvent plus défendre les camisards, devient leur bûcher et leur tombeau. Ils n'ont pu supporter la pensée de tomber vivants au pouvoir de l'ennemi ; ils ont eux-mêmes allumé l'incendie qui va les dévorer. — Les camisards perdirent dans ce long combat de nuit et de jour six à sept cents de leurs frères. Ceux qui avaient pu suivre Roland et Cavalier rencontrèrent le régiment de Firmacon, qui revenait triomphant de la tour de Belot, et se dirigeait sur Nismes. Roland le charge à la tête de sa cavalerie, le met en pleine déroute, et le force à rebrousser chemin. Après cet exploit, les camisards se retirèrent dans les bois de Saint-Benezet, où ils apprirent avec autant d'indignation que d'étonnement toutes les circonstances de la trahison du meunier. Il échappa pendant quelque temps au juste ressentiment et aux investigations des camisards ; il fut enfin découvert et amené devant Cavalier. Traduit devant le conseil, il fit l'aveu de son crime ; il fut condamné à passer par les armes. Il demanda, avant l'exécution, la permission d'embrasser ses fils. Cette grâce lui fut accordée sans nulle difficulté ; mais ses fils refusèrent de le voir. — Après le désastre de Belot, où ils avaient lutté un contre six, les camisards se trouvaient réduits à 1,200 combattants ; ils attribuaient à la providence le miracle de leur conservation. Les mesures avaient été si bien prises qu'aucun d'eux ne semblait devoir échapper à cette collision, qui fut moins un combat qu'un massacre. Ils ne se laissèrent point abattre par l'échec de la tour de Belot. Ils comptaient sur de prochains et puissants secours d'Angleterre et de Hollande. Roland, Cavalier et les prophètes de la secte prédisaient que l'heure *de la délivrance allait sonner*. Ces scènes religieuses se passaient dans les bois de Saint-Benezet. Cependant, privés des provisions qu'ils avaient amassées à la tour de Belot, ils allaient succomber de faim et de fatigue. Roland et Cavalier se séparèrent, et marchèrent dans des directions différentes contre les troupes royales. Roland retourna dans les montagnes, Cavalier dans le Bas-Languedoc. Ravenel, qu'il avait détaché avec cinquante hommes, tailla en pièces cent miquelets, près la petite ville de Saint-Geniès. De nouveaux succès enhardirent les camisards. Le maréchal s'étonnait des ses revers après sa *victoire* de la tour de Belot, où il s'était flatté d'avoir réduit les camisards à l'impuissance de continuer la guerre. « Il faut, disait-il, qu'il en soit sorti des légions de l'enfer, ou qu'ils aient des ressources que

je ne comprends pas ; plus on en tue, plus on en voit renaître. » Il se plaignait *de voir sa réputation compromise avec des gens de sac et de corde*. Cavalier avait repris son projet de pénétrer dans le Rouergue, où il devait trouver de nombreux partisans. Le conseil avait approuvé son plan. Les troupes se partagèrent en plusieurs colonnes. Il fallait traverser un pays catholique ; la marche des camisards devait être mystérieuse. Ils avaient intérêt à n'engager aucune action avant d'être arrivés à leur destination. 1,800 camisards étaient campés près de Crose, dans un vallon profond, abrité par des rochers. Ils étaient là, quand leurs sentinelles avancées aperçurent un détachement de cent hommes de la garnison de Saint-Hippolyte, qui escortaient à Desforts un des chefs de l'armée royale. Les sentinelles eurent ordre de se cacher, et le détachement passa. Mais à son retour, l'officier qui les commandait ordonna de faire feu sur les gardes avancées des camisards qu'on avait aperçues. Il n'avait pas pris la précaution de faire reconnaître la force des camisards, qui bientôt le cernèrent de toutes parts ; tout le détachement périt, un seul sergent excepté : il s'était tapi dans le creux d'un rocher. Amené à Roland, il lui demanda la vie : « Nous ne l'ôtons jamais à nos ennemis, répondit Roland, qu'en défendant la nôtre. Vous retournerez à Saint-Hippolyte avec une lettre que je vais écrire au gouverneur. » La voici : « Monsieur, je suis fâché que de cent braves de votre garnison qui sont venus m'attaquer e ne puisse en renvoyer qu'un seul, qui, plus sage que son commandant, n'a pas cru devoir se battre contre deux mille. Il vous dira lui-même comment il s'est tiré d'affaire ; et vous verrez, Monsieur, que, quoi qu'on en dise, nous ne tuons personne de sang-froid. Nous faisons la guerre par nécessité, et nous ne nous pardonnons l'espèce de massacre que nous venons de faire que parce qu'une bravoure inconsidérée nous y a forcés. On nous rompt, on nous brûle quand nous sommes pris. Ce sergent, qui me paraît fort content de nous, devrait faire rougir les auteurs de ces cruautés, etc. » — Il importait d'empêcher les camisards d'exécuter leur projet sur le Rouergue, et le maréchal Montrevel chargea deux de ses plus hardis espions du rôle de députés des protestants du Rouergue. Ils se présentèrent à Roland, alors à Saint-Laurent, et parvinrent à le tromper. Cavalier, malade de ses blessures et de la fièvre, fut transporté dans les Hautes-Cévennes. Il fut remplacé par Catinat. « Mon frère, dit Cavalier à Roland en se séparant de lui, je connais Catinat ; il est vif et hardi ; dans l'affaire importante dont il doit être chargé, recommandez-lui la modération et la prudence. » La sagesse de cet avis fut justifiée par l'événement. Les prétendus députés du Rouergue avaient mission de porter les camisards à de graves désordres. Fidèles à leurs instructions, ils s'attachèrent au brave et fougueux Catinat. Ils le saluaient du titre de chef des camisards ; ils le provoquaient aux plus violentes représailles contre les catholiques. — Les camisards avaient à peine quitté Saint-Laurent que l'église est en feu. Roland accourt ; il s'informe de la cause de cet incendie : « C'est moi, lui dit Catinat, qui ai fait mettre le feu aux idoles de nos ennemis ; ils n'ont pas épargné nos temples, je n'épargnerai pas leurs églises. » Roland lui reproche d'avoir agi sans ordre, d'avoir violé son serment de fidélité. Catinat garde le silence, les camisards continuent leur marche ; la garnison de Pompignan se retire dans la forteresse ; Catinat va droit à l'église catholique et y met le feu. A cette nouvelle, Roland s'écrie : « *Serve Dieu !* cet homme-là veut nous perdre. » C'était encore un conseil donné par les deux espions du maréchal de Montrevel. Ces prétendus députés du Rouergue disparurent au moment où l'incendie éclata, et se retirèrent avec la garnison dans la citadelle de Pompignan. Les camisards étaient poursuivis par les troupes royales, dont le nombre grossissait à chaque instant. Roland, aussi prudent que brave, opi-

nait pour éviter le combat, et proposait de se cantonner dans un bois voisin. Catinat insista pour l'attaque, et malheureusement son avis fut adopté. L'action fut terrible; les camisards se replièrent en désordre vers le bois. Roland protégea la retraite; mais c'en était fait des camisards, sans l'heureuse témérité de Catinat. Il s'élança à la tête de sa cavalerie contre celle de l'ennemi, la culbuta sur tous les points, et déblaya les approches du bois. Ce beau fait d'armes ne put le soustraire à la justice sévère de ses frères. L'égalité devant la loi était une vérité pour les camisards. — Aussitôt qu'il eut réuni les débris du combat de Pompignan, Roland ordonna les arrêts à Catinat. On n'attendit plus que le retour de Cavalier pour procéder à son jugement. Il parut enfin devant le conseil de guerre. Il était accusé, 1° d'avoir fait brûler sans ordre et sans raison les églises de Saint-Laurent et de Pompignan; 2° d'avoir exposé par-là ses frères et tout son parti à une destruction; 3° d'avoir méprisé les remontrances et les avis de Roland.—Catinat avoua les faits. Il soutint, quant au premier incendie, qu'il y avait été vivement excité par les faux députés du Rouergue; quant au second, il avait agi spontanément et par un sentiment de haine contre le curé de Pompignan, qui l'avait naguères vivement persécuté. Il protesta de son respect pour les ordres de Roland et de son dévouement à la cause commune. Roland et Cavalier, sans prétendre le justifier sur ces faits, firent valoir les éminents services qu'il avait rendus. Les camisards lui devaient leur salut dans la désastreuse affaire de Pompignan. Le conseil prononça son acquittement à l'unanimité. — Informés que l'intendant Basville allait se rendre de Montpellier à Saint-Hippolyte pour y faire juger, c'est-à-dire condamner, des prisonniers pris à l'affaire de Pompignan, les camisards résolurent de délivrer les prisonniers et d'enlever l'intendant. Roland chargea Cavalier de l'exécution de ce hardi projet. Les prisonniers furent délivrés, et l'intendant n'échappa que par une sorte de prodige. Ces faits militaires appartiennent à l'article *Guerres des* Cévennes. (*V.* ce mot.) Montrevel fut rappelé. On lui reprochait de ne pas agir avec assez de vigueur. Il voulut se justifier par un coup d'éclat qui ne laissât presque rien à faire à son successeur. Il se mit en campagne avec toutes ses troupes, et c'en était fait des camisards, leur défaite eût été complète et décisive, sans le courage et le sang-froid d'un enfant, frère de Cavalier, à côté duquel il combattait; il lui servait d'aide-de-camp et d'officier d'ordonnance. Dans une circonstance non moins périlleuse, on vit une jeune fille de dix-sept ans combattre et vaincre à la tête d'une troupe de camisards. — Le maréchal de Villars vint remplacer Montrevel. Avant d'agir, Villars voulut s'assurer de l'état des affaires. Il prit des renseignements sur les camisards et les catholiques, et, dans le compte qu'il rendit aux ministres Chamillard et de Lafeuillade du résultat de ses investigations, il s'exprimait ainsi : « Il y a trois sortes de camisards : les premiers, avec lesquels on pourrait entrer en accommodement, pour être las des misères de la guerre et connaissant qu'elle causera tôt ou tard leur perte. Les seconds, d'une folie outrée sur le fait de la religion, absolument intraitables sur cet article. Le premier petit garçon ou petite fille qui se met à trembler est assuré que le *Saint-Esprit* lui parle; tout le peuple le croit, et si Dieu, avec tous ses anges, venait leur parler, il ne le croirait pas mieux : gens d'ailleurs sur lesquels la peine de mort ne fait pas la moindre impression. Ils remercient dans les combats ceux qui la leur donnent; ils marchent au supplice en chantant les louanges de Dieu, et exhortent les assistants, de manière qu'on a souvent été obligé d'entonner les criminels de tambours pour empêcher le pernicieux effet de leurs discours. Les troisièmes enfin, gens sans religion, accoutumés au libertinage, à se faire nourrir par les paysans, et à ne

plus faire que voler et même beaucoup de débauches, canaille furieuse et fanatique, et remplie de prophétesses. » — Cette troisième classe de camisards n'avait rien de commun avec les deux premières. Le maréchal ajoutait, quant aux catholiques : « Entre les anciens, les uns, aveuglés par leur zèle, trouvaient du danger pour la religion dans tous les adoucissements qu'on croyait devoir accorder aux hérétiques par l'espérance de les ramener. D'autres, entraînés par leur cupidité, se croyant les plus nombreux et les plus forts, regardaient le bien des hérétiques et même des nouveaux convertis comme une proie qui leur était due. Il n'y avait donc pas en eux la moindre ombre de charité chrétienne. A les entendre, il n'y avait d'autre parti à prendre que de tuer tous ces gens là, du moins de les chasser du pays sans distinction. Ils tenaient à cet égard des propos mêlés de menaces qui revenaient aux révoltés et les algrissaient. Enfin, le plus petit nombre était de ceux qui plaignaient l'aveuglement des hérétiques, sans leur faire de mal ni désirer qu'on leur en fit. » — Le maréchal de Villars se traça un plan de conduite d'après l'opinion qu'il s'était faite. Des négociations furent entamées avec Cavalier. La première condition exigée par celui-ci fut la liberté de conscience, le libre exercice du culte protestant ; il serait colonel d'un régiment composé de camisards qui lui étaient dévoués. Le maréchal indiqua la petite ville de Calvisson, comme lieu de sûreté et de réunion. Tandis que Cavalier parcourait les Cévennes pour ramener ses lieutenants et les autres camisards, il fut permis à ceux qui déjà s'étaient rendus à Calvisson d'y professer publiquement leur culte. A peine cette nouvelle fut-elle répandue dans les environs que tous les protestants accoururent des villages et des châteaux, non pour se rendre, mais pour y chanter des psaumes avec leurs frères. Cette affluence extraordinaire alarme les zélés catholiques ; ils crient que la religion est outragée, perdue ; que l'hérésie triomphe. Les portes de la ville sont fermées, les postes renforcés, mais rien ne peut arrêter la ferveur des protestants ; ils escaladent les murailles et forcent la garde. On accuse le maréchal de favoriser l'impiété, de complicité avec les hérétiques. Mais ceux qui étaient dans le secret de cette concession momentanée ne la regardaient que comme un mal passager et nécessaire, et répétaient avec l'archevêque de Narbonne : *Bouchons-nous les oreilles et finissons.* Tout aurait pu être fini si le maréchal eût été secondé ; mais lui seul était de bonne foi. L'impatience et l'irritation des catholiques provoquèrent la reprise des hostilités ; les négociations rompues ne reprirent leur cours qu'après une lutte sanglante, plus vive et plus animée. Le maréchal comptait sur la loyauté de Cavalier, et ne s'était point trompé. Le jeune camisard insistait sur la liberté de conscience. Elle fut accordée, mais sans les garanties réclamées avec raison par les camisards. Cavalier, quelques-uns de ses officiers et un grand nombre de leurs frères se soumirent, et l'organisation du nouveau régiment fut arrêtée. Ils devaient se croire parfaitement libres ; mais, dès les premiers jours, ils devinrent l'objet d'une surveillance aussi injuste qu'humiliante. Divers dépôts furent indiqués, et ils y furent dirigés par faibles détachements, et toujours accompagnés d'une escorte nombreuse. Cavalier fut envoyé à Versailles ; Louis XIV avait désiré voir ce jeune et redoutable chef de partisans. Cavalier était de petite taille, mais bien fait et d'une agréable tournure. Le roi, après avoir laissé tomber sur lui un regard dédaigneux, haussa les épaules, et passa outre. Cavalier, abreuvé de dégoûts, passa, de dépit, au service de l'Angleterre. — A cette époque, où le préjugé aristocratique prétendait que les grands talents et les grands caractères ne pouvaient se trouver en dehors de la classe élevée, Malesherbes s'exprimait ainsi sur le jeune plébéien, qui, pendant plusieurs années, à la tête de quelques centaines de mon-

tagnards des Cévennes, avait tenu en échec 20,000 hommes de troupes de ligne : « J'avoue que ce guerrier, qui, sans avoir jamais servi, se trouva un grand général par le seul don de la nature, ce camisard, qui osa une fois punir le crime en présence d'une troupe féroce, laquelle ne subsistait que par des crimes semblables, ce paysan grossier, qui, admis à vingt ans dans la société des gens bien élevés, en prit les mœurs et s'en fit aimer et estimer, cet homme, qui, accoutumé à une vie tumultueuse, et pouvant être justement enorgueilli de ses succès, eut asses de philosophie naturelle pour jouir pendant trente-cinq ans d'une vie tranquille et privée, me parait un des plus forts caractères que l'histoire nous ait transmis. » Il est évident que, partageant l'erreur commune, Malesherbes confondait les compagnons d'armes de Cavalier avec les *camisards noirs*, que Cavalier poursuivait à outrance, et qu'il fit punir avec la plus inflexible sévérité. — Roland, après le départ de Cavalier, avait réuni près de lui les restes des camisards; il ne croyait pas que les engagements pris par le maréchal et l'intendant Basville fussent sincères, et ses tristes prévisions ne tardèrent pas à se réaliser. Il se vit bientôt environné d'espions, de traîtres, dont le gouvernement avait acheté à tout prix la conscience et les honteux services. Poursuivi, traqué partout, il annonça hautement qu'il mettrait bas les armes si le roi voulait rétablir l'édit de Nantes, et accorder des temples et des ministres aux réformés du Languedoc ; mais il exigeait des garanties. Des traîtres le vendirent. On apprit qu'il était au château de Castelnau, à deux lieues d'Uzès : un fort détachement du régiment de Charolais, commandé par un chef de bataillon, et deux compagnies de dragons, cernèrent le château pendant la nuit. Roland parvint à s'échapper, mais il fut aperçu. Enveloppé de toutes parts, seul contre tous, il s'adosse à un olivier creusé par le temps. Sommé de se rendre, il ne répondit que par trois décharges d'un fusil à trois coups. Une prime considérable avait été promise à qui le prendrait vivant. Enhardis par l'appât du gain, les soldats et les dragons s'avançaient sur lui sans riposter, lorsqu'un dragon, effrayé par le nombre de ses camarades tombés sous le feu de Roland, tira sur lui et le tua. Roland n'était plus qu'un cadavre. Avec lui périt le dernier soutien, le dernier espoir des camisards. Ainsi finit une lutte qui durait depuis plusieurs années. — *Camisards provençaux*, ou *camisards noirs*. Ce n'était qu'une bande de voleurs et de pillards sortis de la Provence, et qui infestèrent le Bas-Languedoc. Ils se firent appeler *camisards* pour dissimuler le véritable but de leur criminelle association. Ils ne furent point inquiétés par les troupes royales. On affectait de les confondre avec les vrais camisards pour faire considérer ceux-ci comme leurs complices. Les chefs camisards s'en plaignirent. Des brigands qui menaçaient toutes les existences et toutes les propriétés étaient les ennemis de tout le monde : Roland et Cavalier les poursuivirent sans relâche. Ils se montrèrent souvent plus généreux que prudents, en renvoyant ceux qu'ils avaient faits prisonniers, sous la promesse de renoncer à leurs coupables habitudes. Mais enfin, convaincus qu'ils violaient leurs promesses, ils les traitèrent sans pitié, et parvinrent à en purger le pays. — *Camisards blancs*, ou *cadets de la croix*. Ils apparurent dans le Bas-Languedoc, et presque à la même époque que les *camisards noirs*. Ils portaient une croix blanche au retroussis de leurs chapeaux. Ce n'était d'abord qu'une cohue de jeunes catholiques fanatisés au nombre de cinq ou six cents, sans discipline, sans chefs, et qui se ruaient sur les protestants, les massacraient sans distinction d'âge ni de sexe, pillaient, brûlaient leurs maisons. A ces cadets de la croix se joignirent bientôt trois autres bandes plus réglées en apparence. La première avait pour chef Florimond, meunier : il était courageux et connaissait parfaitement le

pays ; la seconde, Lefèvre ; la troisième, le frère François-Gabriel, ermite, plus redoutable que les deux autres, et plus cruel. L'évêque de Nismes lui avait donné sa bénédiction et l'avait relevé de ses vœux. Ces bandes avaient été organisées en vertu d'une bulle du pape Clément XI, datée du 6 mai 1703, qui accordait un pardon absolu et général à ces *nouveaux croisés* qui prendraient les armes pour massacrer et exterminer cette race maudite et exécrable. Cette bulle avait été publiée avec un mandement spécial de l'évêque d'Alais. Ces bandes marchaient avec les troupes royales sous les ordres du maréchal de Montrevel. Les cadets de la croix, poursuivis à outrance par Cavalier et Roland, eurent le même sort que les camisards noirs.—Les puissances étrangères liguées contre la France, l'Angleterre surtout, étaient en correspondance avec les camisards, et soutenaient leurs efforts par des promesses d'un prompt et puissant secours. Elles profitaient seules d'une diversion qui retenait dans le Bas-Languedoc 20,000 hommes des meilleures troupes du roi. Ces promesses souvent renouvelées ne se réalisèrent qu'après une lutte de plusieurs années, dont les camisards seuls supportaient tous les dangers. Enfin cette flotte, si souvent annoncée, parut sur le littoral du Languedoc; mais il était trop tard : Cavalier s'était soumis et Roland n'était plus. La flotte ne fit qu'une inutile démonstration. Les troupes de débarquement rentrèrent à bord, et les vaisseaux s'en retournèrent avec une grande quantité d'armes et de munitions. L'étranger espérait soulever et armer les populations protestantes; mais personne ne répondit aux signaux ni aux sollicitations de Sessan, qui commandait l'armée d'expédition. Duprx (de l'Yonne.)

CAMISOLE DE FORCE, espèce de corset à longues manches, hermétiquement clos par devant, et qu'on peut fermer et serrer par derrière, à la manière des corsets de femmes. Ce vêtement s'étend le plus ordinairement depuis le cou jusqu'au dessous des côtes et quelquefois jusqu'au bassin, qu'on maintient ainsi assujetti comme le reste du tronc. Les manches dépassent les mains de plusieurs pouces, de manière que les patients ne puissent user de leurs doigts ni de leurs ongles, et l'on fixe à l'extrémité de ces longues manches de gros et longs cordons solides, au moyen desquels on assujettit les bras, soit aux supports d'un siége, soit aux traverses d'un lit de bois ou de fer, soit à tous les deux ensemble ; d'autres fois, on croise fortement les bras en les attirant vers la poitrine, sur laquelle de solides ligatures les tiennent accolés ; on a soin, en outre, d'attacher de distance en distance, en arrière des bras et du tronc, des lacs de ruban de fil, et il suffit ensuite de passer dans ces anneaux des liens solides, pour mettre le corps dans l'impossibilité d'agir. Les camisoles de force doivent être faites avec de fort coutil. — Tel est le moyen dont on se sert aujourd'hui pour réprimer les fous furieux et certains malades en délire, et quelquefois aussi pour modérer les spasmes des hystériques, des épileptiques, de quelques maniaques; on en fait usage aussi dans des maisons de correction. Avec une camisole bien appliquée et solide, on n'a rien à redouter des tentatives d'assassinat ou de suicide. J'ai vu, il y a quelques années, à l'Hôtel-Dieu de Paris, un malade fou de jalousie, auquel la camisole de force rendit la raison : cet homme, dans un accès de rage, s'était coupé la trachée-artère avec un rasoir. Sans la camisole, dont on le vêtit aussitôt, il eût dans la nuit même agrandi sa plaie, rompu quelque vaisseau important et consommé sa destruction ; mais tous ses efforts furent stériles. Au bout d'un mois de traitement et d'entraves, il avait recouvré la voix, la santé, le calme de l'esprit, et il avait tant souffert qu'il reprit un goût très vif pour la vie et une grande insouciance quant au reste. — Il est des conjectures où l'on est forcé d'employer en même temps un caleçon de force, dont le bout dépasse les pieds, et qui est d'ailleurs confectionné comme la camisole, avec renfort de lacs et de

rubans.—Ces simples entraves sont à peu près les seules qu'on emploie de nos jours dans les maisons de fous : M. Esquirol en fait un grand usage, et a sujet de s'en applaudir. Je suis étonné qu'on n'ait pas encore conseillé la camisole de force contre la fureur de l'onanisme. — Les Anglais reprochent à ce vêtement de répression de comprimer la poitrine, d'entraver la respiration : à cause de cela, ils lui substituent souvent des menottes et des entraves métalliques. A la vérité, la camisole ne pourrait convenir lorsque les malades sont oppressés, souffrent du poumon ou des poumons, toussent beaucoup, crachent du sang ou palpitent; mais à l'exception de ces cas fort rares, il faut laisser les menottes et les fers aux Italiens et aux Espagnols, qui ne sont pas près d'en cesser l'usage barbare. Is. B.

CAMOENS (Louis) est un de ces hommes trop nombreux que de grands talents ne sauvèrent point de l'infortune. A qui imputerons-nous les longs malheurs qui le poursuivirent jusqu'au tombeau? sera-ce à cette organisation nerveuse, à ces passions vives et ardentes, inséparables peut-être du génie? ou bien à ce que le vulgaire appelle le sort, à cette fatalité invincible qui semble s'attacher à ces poètes créateurs, destinés à élever des monuments impérissables parmi les hommes?—Homère, Le Tasse, Milton, Camoëns, illustres malheureux sur qui pesa cette main de fer, êtres mystérieux en qui tout fut extraordinaire, qui mendiiez et souffriez en chantant ces vers divins qui feront l'éternel entretien des hommes, dites-nous le secret de vos longues infortunes; dites-nous les causes de vos singulières et déplorables destinées! Mais qui les sait, hors celui qui vous mit ici-bas pour remplir cette mission? La gloire est au prix de la souffrance, et vos noms immortels en sont l'éclatante preuve.—Nul ne fut plus tourmenté dans sa vie, affligé par plus de maux de tous genre, que le poète à qui Lisbonne doit toute sa gloire, Lisbonne, où il traîna de si tristes jours, en proie à tous les besoins et manquant de pain; Lisbonne, qu'il dota de la seule grande composition poétique qu'elle puisse présenter avec un légitime orgueil aux nations les plus illustres dans les lettres. — Don Luiz Camoëns naquit en cette ville en 1517. Sa famille, originaire d'Espagne, était noble, mais pauvre, et son père se dut gêner pour lui faire donner une éducation classique à l'université de Coïmbre. Il revint à Lisbonne, plein de ses auteurs et de toutes ces belles fictions de l'antiquité, qu'il mêla plus tard, dans sa *Lusiade*, aux mystères de la religion du Christ. De ce retour dans sa famille date la passion qui a le plus influé sur sa vie. Sa naissance lui permettait l'accès de la cour. Il y vit Catherine d'Attayde, dame du palais, et s'éprit pour elle de l'amour le plus ardent; ce fut elle qui lui inspira ses premiers vers, et l'on peut dire aussi ses derniers, car on voit des traces de cette profonde passion jusque dans les poésies qu'il composait peu de temps avant sa mort, et dans le dénuement le plus affreux. Le souvenir d'Attayde a rempli sa vie, et si d'autres femmes furent aimées de lui, aucune du moins ne le fut comme elle. Cet attachement lui attira bientôt à la cour de fâcheuses querelles, et, comme il n'était que simple gentilhomme et point grand de Portugal, il fut cavalièrement exilé à Santarem, dans l'Estramadure, pays triste, où il ne trouva de consolation qu'à chanter ses amours et à se plaindre en vers touchants de ses premiers malheurs. On a, de ce temps, des sonnets de Camoëns tout empreints de la violente agitation de son ame. Il y peint ses souffrances, l'ennui de la solitude pour son cœur ardent, qui cherche partout ce qu'il aime et se consume dans *son vain souci*. C'est dans ces élégies douloureuses, qui ne sont pas encore des *Tristes* désespérées, qu'il faut voir tout ce que peut souffrir une ame de poète à vingt ans dans cet abandon des hommes et loin de ce qui seul donne pour lui un charme à l'existence. Las de son exil, il demanda, pour en sortir, à faire partie de l'expédition militai-

re que le Portugal envoyait contre Maroc. On lui fit cette grâce insigne de l'admettre en qualité de simple soldat dans le corps d'armée qui passait en Afrique. Au milieu de combats fréquents, d'alertes continuelles, couchant sur la dure et vivant sans repos, notre poète cependant chantait, faisait des vers, rappelait ses amours, s'animait à la guerre, et son courage et sa verve s'exaltaient l'un l'autre si bien qu'il fit dans cette campagne autant d'actions de bravoure que de vers heureux. Il payait partout de sa personne, et dans un engagement devant Ceuta, il eut l'œil droit emporté d'un coup de feu. Tout cela ne lui valut ni avancement ni récompense, et son sort n'en devint que plus incertain à son retour dans sa patrie. Méconnu des courtisans, souvent même abreuvé d'humiliations, Camoëns résolut de quitter pour jamais son ingrat pays, et d'aller chercher sous d'autres cieux ce bonheur qu'il devait toujours poursuivre en vain dans l'un et l'autre hémisphère. Il s'embarqua donc pour les Indes en 1553, et protesta, dans un chant de départ plein d'amertume, que sa patrie n'aurait pas ses os.—Arrivé à Goa, où les Portugais avaient fondé un des plus beaux établissements de l'Inde, Camoëns sentit vivement la grandeur de la découverte de Vasco de Gama. Cette expédition à travers des mers nouvelles et mille périls vers un but inconnu, l'intrépidité de ces hommes, le génie de leur chef, de ce hardi Vasco, ouvrant à sa patrie une si large voie de commerce, et atteignant, par des mers ignorées, qui avaient paru jusque là impraticables, un pays où les anciens avaient à peine pénétré par terre et avec de longs efforts; les exploits enfin qui signalèrent dans ces parages les braves compagnons de ce digne chef, tout cela lui parut si grand et si glorieux que, malgré les injustices dont ses compatriotes l'avaient accablé, il conçut l'idée de consacrer ces faits à la mémoire, et d'élever un monument durable à la gloire de son pays. Il mit sur-le-champ la main à l'œuvre, et n'en fut distrait que par de nouvelles disgrâces que lui suscitèrent sa franchise et sa loyauté. Plaignons-le, mais ne le blâmons pas de n'avoir pas au contenir son indignation contre les malversations du vice-roi de Goa. Cette noble révolte de l'honneur dépendant contre le dol tout puissant le mit de nouveau en lutte avec l'adversité. Dans sa colère, le vice-roi de Goa exila notre poète à Macan. Il se résigna à son mauvais sort, et se livra, dans son exil, à la composition de la *Lusiade*, qu'il n'avait qu'à demi ébauchée durant son séjour à Goa. Il passa à Macao plusieurs années, durant lesquelles il acheva cet immortel poème. Toutefois, il nourrissait le regret d'être éloigné de sa patrie, ou même d'un pays habité du moins par des hommes portant des habits portugais, et parlant la même langue qu'il avait bégayée au berceau. Aussi lorsqu'il apprit son rappel, sa joie fut-elle grande; et il quitta sans peine cette terre où il venait de fonder ses titres à l'immortalité. — Dans la traversée de Macan à Goa, le vaisseau qui le portait fut assailli par une violente tempête, à l'embouchure de la rivière *Mécou*, en Cochinchine, et fut submergé. Camoëns se sauva de ce naufrage et sauva avec lui son plus cher trésor, sa *Lusiade*, en la tenant d'une main hors de l'eau, tandis que de l'autre il nageait vers le bord. — Il revit Goa : un nouveau vice-roi y commandait, qui ne lui épargna pas les persécutions, et qui le fit retenir en prison, au nom de quelques créanciers, comme pour venger encore son prédécesseur. Ce traitement indigne retarda son départ pour le Portugal vers lequel tendaient tous ses vœux. Mais ses amis s'intéressèrent pour lui, et il lui fut enfin permis, en 1569, de s'embarquer pour Lisbonne, qu'il n'avait pas revue depuis 16 ans. Qu'y venait-il chercher ? il croyait y trouver la gloire et les récompenses que méritaient son génie et ses longs travaux; il n'y trouva que l'affreuse misère. Alors, il regretta ces délicieuses contrées de l'Asie, où l'homme vit de si peu, et n'a qu'à jouir des dons d'une

nature féconde, douce, riche et brillante tout ensemble, où l'homme, en un mot, n'a pour ainsi dire qu'à regarder le ciel, à respirer, à vivre pour être heureux. — Une aurore de prospérité sembla cependant briller pour lui; Sébastien venait de monter sur le trône de Portugal. Ce jeune roi, doué d'excellentes qualités, généreux et ami des lettres et des arts, se plut à donner des encouragements à Camoëns. Il accepta la dédicace de la *Lusiade*, et lui donna même des suffrages publics. Mais à peine Camoëns jouissait-il de cette auguste faveur qu'il en fut soudainement privé par un événement fatal. Sébastien reçut la mort dans son expédition contre les Maures d'Afrique, en 1578, au combat d'Alcaçar devant Maroc. A cette mort tout changea en Portugal. Une dynastie finissait avec Sébastien, et le royaume passa à une famille étrangère. Dès lors, tout fut fini aussi pour Camoëns, et sa vie ne fut plus qu'un combat contre la faim. Il tomba dans un dénuement tel qu'il languissait quelquefois de longues heures dans l'inanition. Un ami lui restait toutefois dans son infortune, c'était Antoine, pauvre esclave qu'il s'était attaché dans l'Inde. Cet ami dévoué allait mendier de porte en porte, et revenait partager fidèlement avec lui ce qu'il avait pu recueillir dans sa pénible quête. Cette horrible existence, que Camoëns traînait depuis quelques années, ne pouvait, à l'âge où il était parvenu, se prolonger long-temps encore. Aussi expira-t-il bientôt sur le misérable grabat d'un hôpital où il s'était jeté dans son désespoir et mourant d'épuisement. Il y rendit le dernier soupir à 62 ans, en 1579. — 15 ans après sa mort, ses compatriotes lui rendirent une justice éclatante, et consacrèrent un monument à sa mémoire.

Si Dryden meurt de faim, on l'enterre avec pompe.
(Pope).

CH. ROMBY.

CAMOMILLE. On nomme ainsi quelques espèces de plantes qui appartiennent à des genres différents, rangés par Linné dans la syngénésie polygamie superflue, et par Jussieu dans la famille des corymbifères ou des radiées. Les principales sont : 1° la camomille romaine ou des boutiques, *anthemis nobilis*, *officinalis*; ses racines sont fibreuses; ses tiges, herbacées, hautes d'environ deux décimètres, sont nombreuses, faibles et presque couchées; ses feuilles sont composées, ailées, découpées, ayant leurs divisions linéaires, aiguës et un peu velues; ses fleurs sont blanches et plus ou moins jaunâtres au centre, exhalant une odeur agréable et très aromatique. Toutes les parties de cette plante ont une saveur très amère; elle est vivace et très commune en France. Les jardiniers la cultivent pour faire ordinairement des bordures et la multiplient facilement en écartelant les pieds; 2° la camomille puante ou maroute (*anthemis cotula*) : le port de cette espèce, commune dans les champs cultivés, est plus élevé que celui de la précédente; les fleurs sont blanches et exhalent une odeur repoussante; 3° la camomille pyrèthre (*anthemis pyrethrum*), qui croît dans le Levant; 4° la camomille ordinaire (*chamomilla matricaria*) : cette plante n'appartient pas au genre *anthemis*; elle fait partie du genre matricaire. Elle est annuelle et s'élève environ à sept décimètres; ses tiges sont branchues, très divisées et portent plusieurs fleurs blanches, groupées en corymbe, ayant une odeur forte et désagréable. — Toutes ces plantes fournissent par la distillation une huile d'un bleu de saphir, et par l'analyse chimique un principe gommo-résineux, ainsi que du tanin et du camphre; les fleurs de ces diverses espèces ont été employées par les médecins depuis un temps immémorial, en poudre, en décoction, mais surtout en infusion, pour remédier aux faiblesses d'estomac, aux coliques, aux vents, au scorbut, à la goutte, aux affections vermineuses, etc... On les récolte avant qu'elles soient entièrement épanouies, et on les fait sécher à l'ombre : pour qu'elles conservent leur blancheur, il est nécessaire de les tenir dans des boîtes hermétiquement fermées. — Les fleurs

de la camomille romaine sont presqu'uniquement employées aujourd'hui ; les autres ayant été abandonnées à cause de leur amertume, qui est comparativement beaucoup moins tolérable. On les emploie en infusion théiforme ; c'est le stomachique banal et presque aussi populaire que le vulnéraire ; il est peu de ménagères qui n'en possède une provision pour les cas d'indigestion et de faiblesse d'estomac ; plusieurs personnes commencent leur journée par prendre une tasse d'infusion pour prévenir les maladies : l'auteur de cet article connait un favori d'Hygie qui croit fermement devoir à cette boisson habituelle une santé parfaite et de longue date ; il est bien loin d'attribuer ce premier des biens à une sobriété constante, aux aisances de la vie, à l'habitation des champs, à l'éloignement des affaires, au manque absolu d'ambition, à des occupations volontaires, à l'indépendance, conditions les plus propres à assurer le bonheur de l'homme et à le garantir des maladies, conditions qu'on n'apprécie pas toujours à leur juste valeur, comme on le voit par cet exemple. Les fleurs de camomille romaine en poudre ou en forte infusion servent efficacement dans le traitement des fièvres intermittentes ; elles sont au nombre des substances les plus propres à suppléer le quinquina.— L'huile obtenue par la distillation n'est employée qu'à l'extérieur : on s'en sert pour faire des onctions sur le ventre dans les maladies de cette région, notamment chez les enfants qui ont des vers, comme aussi sur les parties affectées de rhumatisme. Les fleurs de la camomille pyrèthre entrent dans la composition de quelques vinaigres et des poudres sternutatoires.— Les progrès immenses de la médecine en France, depuis les vingt dernières années, qui ont réduit de beaucoup les approvisionnements pharmaceutiques, ont affaibli aussi la réputation qu'on accordait aux propriétés médicales des camomilles. Néanmoins, l'*anthemis* romaine est employée journellement dans les altérations des fonctions des organes digestifs, et encore trop aux yeux des médecins, qui ont reconnu que le ménagement et le repos de ces organes, c'est-à-dire la tempérance et la diète, sont les meilleurs moyens pour prévenir et guérir les désordres légers de la digestion. Ces médecins conviennent cependant que ces infusions amères et aromatiques peuvent produire quelquefois des résultats avantageux, et qu'on peut en user impunément, comme de tous les toniques, quand c'est avec modération et surtout quand on en a contracté l'habitude. Mais l'usage de la camomille n'est pas exempt d'inconvénients ; il n'est pas rare de voir ces boissons hâter le développement d'une gastro-entérite ou d'une fièvre bilieuse ; c'est surtout durant la funeste épidémie du choléra qu'on a pu faire cette remarque : il est peu de médecins qui n'aient rencontré à cette triste époque des personnes qui se sont rendues malades en prenant l'infusion de camomille, qu'on avait indûment signalée au public comme une boisson préservatrice de la maladie ; il est nécessaire de renoncer à cette boisson aussitôt qu'on s'aperçoit qu'elle augmente la soif ainsi que l'amertume de la bouche. CHABONNIER.

CAMOUFLET, du latin *calamo flatus :* on a dit aussi autrefois *chaumouflet.* On entend, au propre, par ce mot, de la fumée soufflée, au moyen d'un chalumeau ou d'un cornet de papier, dans les narines d'une personne qui sommeille, pour lui faire pièce et la réveiller désagréablement : c'est un tour de page ou d'écolier. En termes de guerre ou de mineur, c'est un jeu un peu plus sérieux ; car il s'entend alors du feu, ou plutôt de la fumée souterraine qu'on envoie à l'ennemi, dans les ouvrages avancés, pour l'étouffer, le suffoquer, ou le forcer à déguerpir. Pour cela faire, le mineur, ou le contre-mineur (car l'un et l'autre l'emploient également pour se défaire de l'ennemi), perce la terre avec sa tarière, fait couler dans le trou une sarbacane ou canon de fusil ouvert par les deux bouts, et dans l'intérieur duquel il a eu soin de mettre une composition de sou-

fre et de poudre ; après quoi il y met le feu, et souffle la fumée dans la direction de son adversaire. C'est ce qu'on appelle *donner un camouflet.* — On se sert aussi de la même expression, dans le style figuré et familier, pour exprimer une injure ou une mortification que l'on fait éprouver à quelqu'un. E. H.

CAMP et CAMPEMENT. Le lieu où une armée s'établit pour stationnner un ou plusieurs jours s'appelle *camp*, de quelque manière qu'elle s'y établisse, dans des tentes ou des baraques, ou sur la terre nue, qu'elle s'y couvre de retranchements ou non. Il en résulte qu'un camp n'est à proprement parler qu'une position militaire qu'une armée occupe pendant plus ou moins long-temps. — Un camp peut être destiné à différents objets ou opérations militaires, d'après lesquels doit être déterminée la position qu'il occupe. Il peut avoir pour but de couvrir un point important, un défilé, un passage de rivière, une place forte ; d'accorder quelque temps de repos à l'armée qui l'occupe, d'attendre et de protéger l'arrivée d'un renfort, ou la formation de nouveaux magasins devenus nécessaires ; d'observer simplement les mouvements de l'ennemi, afin de profiter des chances qu'ils offriraient, pour l'attaquer avec avantage, etc. — L'ordre dans lequel les troupes doivent camper est déterminé par l'objet ou le but du campement ; mais il ne saurait y avoir que deux dispositions de campement : celle en ordre de marche et celle en ordre de bataille. La première disposition peut être employée sans inconvénient dans les camps qui ne sont que des étapes de route, en marchant à l'ennemi, ou, pour mieux dire, dans tous les camps passagers, où l'on peut avoir la certitude de ne pas être attaqué ; car dès le moment où l'on peut craindre une attaque, il convient que les troupes, en prenant les armes, se trouvent dans la disposition où elles devront combattre. Le passage de l'ordre de marche à l'ordre de bataille est assez long et assez embarrassant pour ne pouvoir pas être exécuté devant l'ennemi. Cette seule observation prouve qu'il est bien peu de cas où il puisse être permis de camper en ordre de marche ; et encore quand on le pourrait, vaut-il mieux camper en ordre de bataille, et régler son ordre de marche de manière à le pouvoir sans être obligé à des mouvements compliqués. — Un camp destiné à couvrir une place de guerre, un siége, ou à empêcher l'ennemi de s'avancer plus loin dans le pays, est ce qu'on peut appeler un camp défensif. En effet, il ne s'agit pas d'opérer contre l'ennemi, mais de s'opposer aux opérations qu'il peut vouloir tenter. Il doit donc être placé dans une situation avantageuse, dans ce qu'on appelle une bonne position, où la nature et l'art puissent concourir à doubler la force défensive et la rendre supérieure à l'offensive. Il n'est pas nécessaire que la position qu'on occupera dans ce cas soit sur le chemin direct par où l'ennemi peut atteindre le but de ses opérations : il en choisirait un autre, et l'objet qu'on veut atteindre serait manqué. En général, il ne peut être utile de boucher un chemin que quand il n'y en a pas d'autres. Au lieu de se restreindre à se placer de front devant l'ennemi, il est d'autres considérations qu'on doit avoir en vue et qui font atteindre avec plus de certitude l'objet qu'on se propose. De la manière dont les armées régulières font la guerre, elles ont peut-être plus besoin encore de veiller sur leurs derrières que devant elles. Les communications qui les lient à leurs dépôts, à leurs magasins, à leur base d'opération, en un mot, doivent toujours être libres : une interruption un peu prolongée entraînerait de graves inconvénients. Il faut donc chercher à se placer de manière à ce que l'ennemi ne puisse pas nous dépasser sans risquer de perdre ses communications ou de voir ses dépôts et ses magasins menacés. Il faut chercher à l'obliger, soit à nous attaquer de front, dans une position où tous les avantages sont pour nous, soit à manœuvrer et à courir par conséquent le risque de tomber dans un faux mouvement, dont nous

pourrons profiter. Mais en plaçant l'ennemi dans le danger d'être pris en flanc ou tourné s'il prolonge son mouvement en avant, il faut admettre qu'il cherchera lui-même à nous menacer en flanc, ou à nous tourner dans la position que nous occupons, afin de nous obliger à la quitter. Il est donc nécessaire de couvrir nos flancs, non seulement de près, mais même à une assez grande distance pour obliger l'ennemi à un grand circuit, qui ne lui permette pas de masquer son mouvement. Malgré toutes les précautions que nous pouvons prendre, il est cependant possible que l'ennemi tourne tout-à-fait la position où nous avons assis notre camp. Notre situation défensive ne sera ordinairement que le résultat de notre infériorité relative, et alors l'ennemi peut convrir son mouvement, en nous faisant observer par un corps assez fort pour maintenir en échec. Nous n'entrerons pas ici dans le détail des contre-manœuvres à opposer, et qui changent de système selon que nous nous trouvons dans notre propre pays ou chez l'ennemi, que nos magasins et nos dépôts sont à couvert d'une insulte ou non. Nous nous contenterons de dire qu'en général celui qui entend bien la guerre défensive ne doit pas se trouver réduit à n'avoir qu'une position à occuper, mais qu'il doit en avoir reconnu plusieurs, correspondantes aux différents mouvements que peut faire l'ennemi, et s'être préparé à passer de l'une à l'autre. — Les camps destinés à couvrir des défilés ou des passages de rivière ne peuvent pas être placés en avant. Si nous sommes plus forts que l'ennemi, ou seulement égaux en forces, il n'est pas probable qu'il soit assez imprudent pour passer derrière nous, et nous n'avons pas besoin de grands préparatifs pour le faire repentir de cette faute. Si nous sommes plus faibles, nous ne serons pas nous-mêmes assez imprudents pour risquer de nous faire accabler en nous faisant acculer à un défilé ou à un pont. Ces deux obstacles seront donc devant nous. Le camp que nous devons choisir dans ce cas ne devra certainement pas être trop éloigné du passage, puisqu'alors nous aurions manqué notre but; mais il ne doit pas non plus y être attenant, parce qu'alors, en nous plaçant directement devant le plus grand effort de la force d'impulsion, nous courons le risque de ne pouvoir y résister. L'armée ennemie, en venant à nous, est obligée il est vrai de prendre la forme d'une colonne, disposition qui la rend vulnérable par ses flancs, et l'exposerait à être mise en désordre. Mais ses flancs, engagés dans le défilé, sont couverts, et par conséquent à l'abri de nos coups. Si elle échoue, la tête de la colonne a seule souffert; c'est une entreprise manquée, mais ce n'est qu'un échec qui ne peut pas avoir assez d'importance pour empêcher une seconde, une troisième tentative. Il faut donc que nous prenions notre position assez en arrière du passage, pour que l'ennemi ne puisse pas arriver en colonne sans risquer une déroute par une attaque de flanc, et soit obligé de se déployer; mais assez près cependant de ce passage pour que nous puissions saisir le moment où il y aura un assez grand nombre de troupes hors du défilé, pour que leur défaite cause une perte sensible à l'ennemi, sans cependant qu'il y en ait trop pour conserver la chance certaine de les battre. A la guerre, quand on a simplement repoussé l'ennemi sans lui causer un grand dommage, on n'a rempli que la moitié de sa tâche, et on s'est quelquefois fait du mal à soi-même en diminuant la confiance des troupes. On doit surtout s'appliquer à profiter des avantages qu'on obtient, pour faire à l'ennemi un mal sensible. C'est ce qu'on peut alors appeler lui donner une leçon. — Si un camp est destiné soit à accorder quelque temps de repos à l'armée, soit à couvrir l'arrivée de quelques renforts, ou la formation de nouveaux magasins, ce qui est toujours la cause ou la conséquence du choix d'une nouvelle ligne d'opérations, on concevra facilement que la position qu'il doit occuper doit remplir deux conditions : d'abord, elle doit être assez forte, soit par

la disposition naturelle du terrain, soit par le secours de l'art, pour que la défense offre des chances à peu près certaines de succès. Mais ce succès peut aussi bien consister dans l'impossibilité où serait l'ennemi de nous y forcer que dans les pertes qu'il devrait faire pour cela et qui le mettraient dans l'impossibilité de continuer les opérations offensives. En second lieu, la position de notre camp doit être telle que l'ennemi soi forcé de l'attaquer ou ne puisse le tourner qu'à des conditions trop désavantageuses pour qu'il s'y expose. — Un camp qui n'a pour objet que d'observer les mouvements de l'ennemi, afin de profiter des chances avantageuses qui peuvent en résulter, n'exige pas toujours une position dont la force défensive soit très grande, car son objet n'est pas toujours d'obliger l'ennemi à nous attaquer. Parmi les circonstances variées de la guerre, il en est deux principales qui peuvent nous engager à nous tenir en observation : d'abord, lorsque l'ennemi occupe une position où nous ne jugeons pas convenable de l'attaquer, et qui nous force momentanément à renoncer à l'initiative; en second lieu, lorsque les mouvements de l'ennemi sont assez habilement combinés pour que leur but réel nous échappe au premier abord. Dans le premier cas, nous devrons occuper à proximité de l'ennemi une position qui nous permette, tout en couvrant nos propres communications, de menacer les siennes, en faisant manœuvrer des détachements sur ses flancs, et recherchant ainsi le point vulnérable de ses communications. Nous devons même quelquefois changer de position, parce que nous ne devons pas exposer à une trop grande distance les détachements que nous employons, pour ainsi dire, à tâter l'ennemi. Mais il ne faut pas oublier que l'ennemi nous observe aussi, et cherchera à profiter de nos fautes. C'en est une que de trop affaibir nos forces dans la position centrale, et, pour remédier à cet inconvénient, il convient que nous la choisissions ou la rendions assez forte pour que la défense en soit facile. Dans le second cas, nos campements doivent être plus mobiles, et n'ont pas besoin d'être tous choisis dans de fortes positions. En effet, notre but n'est pas de nous opposer directement aux mouvements de l'ennemi, puisque nous ne connaissons encore ni leur objet, ni leur direction réelle; nous cherchons à les deviner. Pour cela, il faut que chaque fois qu'il fait un mouvement un peu prononcé, quelque peu menaçant qu'il paraisse, nous fassions un contre-mouvement, soit pour menacer ses communications, soit pour flanquer sa nouvelle ligne d'opérations apparentes. Dès que nous aurons rencontré celle qu'il veut réellement suivre, il sera forcé de développer son mouvement pour la couvrir, et notre but sera atteint. Il est facile de voir que parmi les objets que l'ennemi peut vouloir aborder, et que nous devons couvrir, nous ne devons jamais perdre de vue les plus importants. Tous nos campements doivent être choisis de manière à pouvoir occuper sans obstacle la position avantageuse qui couvre l'objet auquel tend réellement l'ennemi, lorsque nous l'aurons forcé à démasquer ses desseins. — Sous le rapport de la durée de leur occupation, les camps sont ou passagers ou permanents. Les camps passagers, au nombre desquels se trouvent nécessairement ceux qui ne servent pour ainsi dire que d'un gîte d'étape, appartiennent autant à la guerre défensive qu'à la guerre offensive : ce sont des positions militaires que nous occupons pendant un temps plus ou moins long, soit pour observer, soit pour gêner les mouvements de l'ennemi, ce qui a lieu dans les deux genres de guerre. Mais les camps permanents appartiennent tous au système de guerre défensive. Ce sont de ces positions qu'on peut appeler points stratégiques absolus, et dont l'occupation a toujours une influence directe sur les opérations de la guerre. Celui sur le territoire duquel ils se trouvent, et qui par conséquent les possède, est dans l'obligation d'en conserver la possession, et son adversaire ne peut se dispenser

de les occuper, afin d'assurer le succès de ses opérations. Quelques-uns de ces points sont déterminés par la configuration du terrain : tels sont ceux qui se trouvent à la gorge d'un défilé quelconque, soit isthme ou gorge de montagne. D'autres le sont par des considérations statistiques ou politiques, en raison des ressources que fournit leur possession ou de ses résultats politiques. — Les différentes circonstances qui déterminent le choix d'un camp sont, ainsi que nous l'avons vu, indépendantes de la configuration du terrain qu'il occupe. Il ne sera donc pas toujours fortifié par la nature, ou ne le sera pas complètement. Dans ce dernier cas, l'art doit y suppléer, et le camp prend le nom de camp retranché. Il résulte encore de ce que nous avons dit plus haut que les camps passagers peuvent aussi bien avoir besoin d'être retranchés en tout ou en partie que les camps permanents. En effet, lorsqu'on occupe une position qu'on est intéressé à défendre contre l'ennemi, la raison veut qu'on en augmente la force défensive tant qu'on le peut, et qu'on cherche à se donner, par des moyens artificiels, une prépondérance qu'on n'aurait pas par la simple force personnelle de l'armée. Mais la fortification de cette sorte de camps, surtout quand ils ne sont pas purement défensifs, et qu'ils ne servent qu'à assurer un retour offensif, n'a pas besoin d'être faite avec le même soin que celle des camps permanents. Ces derniers étant établis dans des positions fixes, et qui se lient à l'ensemble du système défensif, sont des espèces de forteresses, qui doivent pouvoir obliger au besoin l'ennemi à un siége régulier. Leur objet est, sinon d'empêcher directement une invasion, au moins de la rendre difficile, en obligeant l'ennemi à employer pour la réduire ou la paralyser, une portion de son armée, assez forte pour que le restant puisse être plus facilement arrêté dans ses progrès. Ordinairement on établit ces camps retranchés, ou contre les ouvrages d'une place forte ou dans une position rapprochée, qui ne permette pas à l'ennemi de se placer entre le camp et la forteresse, qui doit lui servir de place d'armes. Les camps retranchés de cette espèce ont un très grand avantage sur les places fortes, en ce que les troupes qui y sont contenues sont entièrement disponibles pour des opérations à une grande distance sur les derrières de l'ennemi; tandis que les garnisons des forteresses ne peuvent hasarder de sortir qu'à une petite distance et avec un quart ou tout au plus un tiers de leurs forces. — Nous n'avons parlé jusqu'à présent que des campements de guerre; nous allons nous occuper de ceux qui ont lieu pendant la paix, et qui sont destinés à l'instruction des troupes. Les uns les appellent *camps de manœuvres*, et c'est ce qu'ils devraient être; les autres leur donnent le nom de *camps de plaisance*, et c'est ce qu'ils sont ordinairement pour les spectateurs. Déjà M. de Guibert observe que de son temps « on y faisait bonne chère ; on y manœuvrait pour les dames (ou les damoiseaux), et on se séparait sans avoir rien appris. » Aujourd'hui on peut en dire à peu près autant, surtout sous le rapport de ce qu'on y apprend. Leur effet le plus réel est de faire dépenser beaucoup d'argent, qui n'est pas perdu pour tout le monde. Cette galanterie a remplacé celle des dames. On y passe le temps en revues et en exercices de détail; on ne s'y occupe que de faire briller les régiments à l'envi, par le poli des armes et la tenue du soldat; mais on n'y exécute aucune manœuvre de guerre, rien de ce qui tend à former les officiers et les généraux. — Cependant, l'instruction que l'homme de guerre reçoit dans les régiments et les exercices des fortes garnisons, si elle peut lui enseigner une grande partie de la tactique, ne peut pas la lui enseigner toute, car il n'apprend ordinairement que des évolutions uniformes, et qu'il exécute sur un terrain dénué d'obstacles et le plus égal qu'on peut. Il les exécute machinalement, car rien n'y peut attirer son attention d'une manière particulière; il ne connaît et ne conçoit pas même la cause

Digitized by Google

des manœuvres qu'on lui fait faire, et moins encore sait-il à quel mouvement d'un ennemi qui serait devant lui elles doivent correspondre. Aussi a-t-on vu souvent que les officiers supérieurs, en général, qui avaient acquis dans un champ-de-Mars bien préparé la réputation d'habiles manœuvriers, ne savaient plus sur le champ de bataille laquelle de ces manœuvres il fallait employer pour prévenir ou parer les mouvements de l'ennemi. Ce n'est pas tout : le soldat, inutilement fatigué par des manœuvres de détail et des mouvements d'armes poussés jusqu'à la minutie, afin de donner un peu de variété à l'instruction, sait tout ce qu'il ne peut pas faire en campagne, et ne sait rien de ce qu'il doit faire. Il n'a l'habitude d'aucun des travaux de la guerre, une marche un peu forte l'étonne et l'abat; le passage d'un ruisseau ou d'un canal l'arrête; le travail des fortifications de campagne le fatigue et le rebute; il est embarrassé pour bivaquer ou se baraquer. En un mot, il est vieux au service, et s'il n'a pas encore fait la guerre, il y arrive, à l'exception du maniement des armes, tout aussi neuf que le conscrit et quelquefois moins apte. —Quant à la stratégie, on peut bien en étudier les principes théoriques en garnison, et même dans son cabinet, mais l'exécution pratique de ses principes ne peut s'apprendre qu'en les mettant en usage et les appliquant au terrain. Tant qu'on ne formera pas les généraux et les officiers supérieurs à cette école, on peut être assuré, au commencement de chaque guerre, de n'avoir de stratégiciens que ceux qui se seront montrés tels dans la guerre précédente. Il s'en formera sans doute au bout de quelque temps parmi ces hommes dont le génie n'a besoin que d'une occasion pour se développer, mais quel avantage n'aurait pas, dès le commencement de la guerre, un ennemi qui aurait eu soin de former des stratégiciens en temps de paix! — Ce n'est donc que par les grandes manœuvres de guerre et dans les camps que l'homme de guerre peut se former, et que le génie du stratégicien se développe. Mais il faut que ces camps soient ce qu'ils doivent être. Ils doivent servir, non seulement à étendre et à perfectionner l'instruction tactique et stratégique de l'armée, mais encore à fixer la base de la défense du pays contre les différents systèmes de guerre d'un ennemi qui aurait passé les frontières. Ils devraient donc être de deux espèces, permanents et accidentels. Les premiers seraient ceux qu'il conviendrait de préparer pour défendre les points stratégiquement intéressants de l'intérieur du pays, et qui, par cela même, sont permanents. Les seconds sont ceux qui doivent servir de base au système défensif ou offensif, qu'on supposera dans certains cas, pour l'instruction de deux armées. Cela posé, voici comme on pourrait entendre le système des camps d'instruction. — Les opérations générales à exécuter seraient divisées en opérations de campagne et opérations de siége. On pourrait les séparer ou les combiner ensemble, selon qu'on le jugerait plus convenable, d'après le système de guerre qui formerait le thème des opérations. Chaque année, pendant deux ou trois mois, trois corps d'armée seraient organisés et réunis sur le terrain qui doit être le théâtre de la guerre. Deux de ces armées opèreraient l'une contre l'autre, et la troisième serait chargée d'un siége. Ou l'une étant destinée à former le siége d'une place forte, la seconde serait chargée de la couvrir, et la troisième aurait la mission de l'empêcher. Nous n'entrerons pas dans le détail des opérations à exécuter par l'armée chargée d'un siége. Après avoir passé quelque temps dans un camp établi à son point de départ et s'y être exercée de même que les armées d'opérations, elle se mettrait en mouvement pour procéder à l'investissement de la forteresse assiégée, et en former le siége dans les règles. Les deux armées d'opérations, placées dans des camps passagers, ou dans des cantonnements, chacune à son point de départ, y passeraient quelque temps en manœuvres préparatoires des mouvements qu'elles doivent exécuter, afin qu'à l'in-

Digitized by Google

stant de se mettre en mouvement les troupes des différentes armes en aient déjà une idée pratique. Les manœuvres seraient des marches ordinaires ou forcées, d'un camp à l'autre, sans interruption, ou coupées par des déploiements en bataille dans une seule direction, ou variées par des changements de front; des passages de rivières ou de défilés, des fourrages, des convois, des reconnaissances, des dispositions d'attaque et de défense de postes retranchés, villages, etc. Après avoir exécuté toutes ces manœuvres, les deux armées entreraient en opération l'une contre l'autre, en exécutant tout le simulacre d'une guerre offensive et défensive. — Comme cette guerre simulée n'est dirigée qu'à l'instruction des officiers de tout grade, les ordres de mouvement donnés aux troupes devraient être accompagnés d'une instruction détaillée aux chefs des corps, et qui contînt l'analyse du mouvement ordonné et des causes qui l'ont motivé. Cette analyse est nécessaire pour que les officiers supérieurs puissent bien se pénétrer de la nécessité ou de l'utilité de ce qu'ils font, méditer les opérations et apprendre d'avance à les diriger à leur tour. Tous les ordres du jour et de mouvement, avec leur analyse, seraient inscrits sur un livre séparé, et, à la fin du temps des manœuvres, il devrait être permis aux officiers de tout grade d'en prendre communication pour y étudier et s'instruire. Le théâtre de la guerre devrait être choisi, tantôt dans une province, tantôt dans une autre, et surtout dans la direction des attaques auxquelles le pays peut être exposé de la part de ses voisins. Il faudrait que le général en chef de l'armée défensive reçût, en manière d'instructions, qui devraient être inscrites à la tête du livre du mouvement, une espèce d'historique des antécédents de la campagne, une indication du projet présumé de l'ennemi, le système général des bases défensives qu'il doit suivre, sous le rapport politique seulement, et le résultat final auquel il doit tendre. Une instruction conçue sur le même plan devrait être remise au général en chef de l'armée offensive. — Ce que nous venons de dire sur la manière de donner les ordres de mouvement et sur les instructions générales pour les armées d'opérations est applicable aux armées de siége. La garnison des places assiégées devrait être composée d'un nombre de bataillons de l'armée temporaire ou garde nationale mobile, qui, en temps de guerre, devrait être chargée de la défense des places fortes. — Toutes les opérations actives de la guerre étant ainsi enseignées et pratiquées dans les camps passagers, le service intérieur, la police et la discipline des camps le seraient dans les camps permanents dont nous avons parlé plus haut. Pendant le temps des manœuvres les troupes y feraient le service de guerre, se couvrant par des avant-postes, des patrouilles et des reconnaissances. Ils pourraient même quelquefois servir de but d'opération à celles des armées actives. Ils serviraient également à entretenir les troupes dans les habitudes actives de la guerre et à fortifier le tempérament des hommes contre les intempéries de l'air. A cet effet, toutes les troupes de l'armée active devraient tour à tour les occuper de moitié avec des troupes de la garde nationale mobile. (*Voy.* ci-après, les art. Camps des Grecs, des Hébreux, et des Romains.)

Gal de Vaudoncourt.

CAMPAGE. C'était chez les anciens le nom de la chaussure des principaux de l'armée et des empereurs; elle différait peu de la *calige*, qui était la chaussure de tous les gens de guerre. Celle-ci avait une grosse semelle, à laquelle étaient attachées des bandes de cuir qui la fixaient au pied et faisaient ensuite quelques tours au-dessus de la cheville; en sorte que tout l'espace qui était entre elles restait nu. Les campages étaient seulement plus ou moins ornées, selon la fortune et la qualité du chef qui les portait. E.

CAMPAGNARDS. A certaine époque de préjugés, et naguère encore, ce mot de *campagnard* excitait le dédain

de nos orgueilleux citadins. Aussi disait-on d'un homme au maintien gauche et embarrassé, à la tournure lourde : il a l'*air campagnard*. Mais, à mesure que la civilisation s'accroît, et que l'instruction, plus répandue, contribue au perfectionnement physique et moral des hommes, ces applications doivent disparaître du langage, sous peine de constituer une anomalie dans nos mœurs et une injustice réelle envers une classe d'hommes estimables. L'*air campagnard* ne peut plus être pris aujourd'hui en mauvaise part : il ne fait plus sourire de pitié ; il a même disparu du langage du *dandysme* urbain. Grâces en soient rendues aux publications utiles de quelques hommes consciencieux, qui n'ont pas cru déroger en descendant des hauteurs de la science pour se mettre à la portée des plus faibles intelligences, qui n'ont pas cru que ce fût l'avilir que de la distribuer à bon marché, et qui contribuent ainsi à la répandre dans les hameaux les plus obscurs et les plus reculés! On s'y prend d'amour, on s'y passionne pour elle aussi bien qu'à la ville. Les études sérieuses y remplacent peu à peu le goût des futilités, et bientôt nous laisserons, je l'espère, aux officines où elles s'élaborent si facilement ces productions légères ou monstrueuses dans lesquelles le cœur a si souvent à perdre et l'esprit si rarement à gagner. Cette nourriture, que l'on croit si bien faite pour occuper les loisirs des gens de la campagne, nous la rendrons aux loisirs des habitants des villes, et ces deux vers d'un satirique du siècle de Louis XIV :

> Deux nobles *campagnards*, grands lecteurs de romans,
> Qui m'ont dit tout *Cyrus* dans leurs longs compliments,

n'auront bientôt plus de sens, ou il faudra remonter jusqu'à l'époque où ils furent écrits pour leur en trouver un. Du temps de Boileau, en effet, l'épithète pouvait encore être ridicule ; les *campagnards* étaient souvent en scène et essuyaient les *lazzis* et le persiflage du parterre. Mais l'homme, dans nos sociétés modernes, on ne peut le nier, marche progressivement à sa véritable place, et tend de jour en jour, quoique lentement, à la conquête de cette dignité, de cette noble indépendance qui menace de faire tomber ces inégalités choquantes que les préjugés, l'ignorance et l'orgueil se sont toujours efforcés de maintenir. L'instruction que chacun aura bientôt pour l'exercice de sa science, de son art, de son industrie, nivellera à elle seule tous les degrés de hiérarchie professionnelle; dès lors plus de dédain, plus de mépris pour personne : chacun aura son mérite et son individualité. — Ces *campagnards* que l'homme du monde affecte de plaindre et de regarder comme appartenant à une classe inférieure de l'humanité, mais dont l'œil du philosophe sait discerner le mérite et la vertu native sous l'écorce quelquefois un peu rude qui les revêt, ne sont-ce pas, en général, des hommes aux habitudes douces, et cela ne provient-il pas en grande partie de ce qu'ils vivent éloignés du contact de toutes ces passions qui seules fermentent dans les villes? L'air pur, suave et religieux des champs, en les livrant, même à leur insu, à la contemplation, à la méditation, ne leur rend-il pas la réflexion habituelle, le jugement droit, le raisonnement sain? Vivant loin des ames corrompues dont la contagion ne peut les atteindre, ne sont-ils pas plus accessibles à toutes les vertus? Enfin, leur vie douce et régulière ne contribue-t-elle pas à leur développement moral et physique? Fiers habitants des villes, si vous rencontrez quelquefois de ces visages frais, au teint de rose, qui tranchent par leur brillant coloris avec vos figures pâles et décolorées ; si vous rencontrez de ces hommes bien constitués, forts, vigoureux, athlétiques, dites alors, et je vous le permets parce que ce sera en bonne part : Ce sont des *figures campagnardes* ; ces hommes sont des *campagnards*. Je vous ai surpris plus d'une fois à Paris à admirer ces belles figures, et à vous dire : Avec des traits comme ceux-là, où respire une nature pure et fraîche, on ne peut avoir qu'une belle ame! C'est qu'au mi-

lieu de vos riches cités, dans vos somptueux bazars, dans vos élégants passages, il vous manque un des éléments de la vie, de la nutrition, un *air pur*. Vous n'y voyez que des visages étiolés ou stigmatisés par les passions. Il ne faut en excepter que quelques êtres privilégiés qui restent purs au milieu de la contagion générale, qui conservent la noblesse originelle de leurs traits, où se réfléchit toute la sérénité de leur ame, et dont on peut dire, en leur appliquant cette belle comparaison du chantre de la *Henriade* (ch. IX) en faveur de Mornay :

> Belle Aréthuse, ainsi ton onde fortunée
> Roule au sein furieux d'Amphitrite étonnée
> Un cristal toujours pur et des flots toujours clairs,
> Que jamais ne corrompt l'amertume des mers.

Venez donc dans les champs ; vous les verrez, ces *campagnards*, jouets de votre dédaigneuse fierté, placés plus près de la nature que vous, s'occuper de travaux utiles, faire le plus heureux et le plus large emploi du temps, devancer le jour quand il est le plus long de l'année, les uns pour se livrer aux travaux pratiques et techniques de l'agriculture, les autres pour cultiver les sciences, d'autres pour se livrer à l'étude de la littérature ancienne et moderne ; car la campagne, ne vous déplaise, a aussi ses illustrations relatives. Venez jouir dans les champs d'une immense horizon, de ce ciel, *pavillon de l'homme*, comme l'appelle un de nos poètes, l'infortuné Gilbert, qu'étouffa l'air vicié des villes. —Venez contempler ces riches moissons, ces larges tapis de verdure, et toute la variété des plus utiles productions qui attestent mieux que tous les discours le travail, la patience et le mérite des *campagnards*. Alors vous cesserez d'en parler avec un ton dérisoire, et par un abus du langage vous ne rabaisserez pas ce qui doit être relevé. — Vous referez votre vocabulaire, et *mœurs campagnardes*, *habitudes campagnardes*, *ton campagnard*, *manières campagnardes*, ne signifieront plus pour vous que bonnes mœurs, qu'habitudes louables, que ton et manières convenables. — Mais c'est surtout le siècle qui vous aura fait substituer à votre langue bantaine, fière, aristocratique, un langage plus mesuré, plus juste, plus rationnel, c'est le siècle qui, par sa tendance à propager les lumières, à effacer les préjugés, à civiliser la société, à détruire peu à peu la centralisation, vous aura donné cet utile enseignement de ne plus ridiculiser, de ne plus dédaigner toute une classe d'hommes, et parce qu'elle exploite telle ou telle branche d'industrie, et parce qu'elle habite la campagne plutôt que la ville.

L. Mossau, de Blaye.

CAMPAGNE, fait du latin *campus*, champ; grande étendue de pays plat et découvert, vaste plaine ou étendue de terre, où il n'y a ni villes, ni montagnes, ni forêts, rien enfin qui borne ou arrête la vue. Les plaines ou les campagnes de la Beauce ou de la Brie principalement, sont réputées par leur fertilité. On dit que la *campagne est belle*, pour dire que la terre est bien couverte, qu'elle donne l'espérance ou qu'elle offre toutes les apparences d'une bonne récolte. On dit aussi : quand vous aurez passé cette vallée, vous trouverez une plaine, vous serez en *rase campagne*.—Campagne se dit encore de tout ce qui est hors des villes, en latin *rus* : cet homme est allé à sa *maison de campagne* (*voy.* ci-après); on lui a ordonné de prendre *l'air de la campagne*. « On ne peut placer ailleurs qu'à la *campagne*, a dit Fontenelle, la scène d'une vie tranquille; si l'idée qu'on se fait de la vie pastorale est agréable, c'est qu'elle ne tombe pas précisément sur le *ménage de la campagne*, mais sur le peu de soins dont on y est chargé; sur l'oisiveté (employée pour *loisir* sans doute) dont on y jouit, et sur le peu qu'il en coûte pour y être heureux. » On appelait autrefois un *noble de campagne* un gentilhomme qui vivait dans ses terres loin des habitations des villes; un *habit de campagne* est un gros habit de fatigue que l'on porte aux champs pour s'y livrer aux *travaux de la campagne*. — Campagne se dit enfin par extension de quelques lieux particuliers (*voy.*

ci-après, p. 159, l'article Campagne de Rome ou Campanie), et notre ancienne province française, la *Champagne*, appelée aussi en latin *Campania*, tire ce nom de la disposition de son terrain, qui est une plaine, un pays plat, une *campagne*. — Par une autre extension, Campagne se dit, en termes de guerre, de la partie du temps de chaque année pendant laquelle on peut tenir sur pied une ou plusieurs armées, ou d'une expédition militaire, considérée sous le rapport des plans, de la conduite, du resultat et de la fin des opérations, ainsi que des années qu'un officier ou un soldat a passées au service, (*Voy.* ci-après p. 161). Les *pièces de campagne* sont de petites pièces d'artillerie que l'on mène aisément en campagne (*tormentum campestre*). On se sert des expressions *mettre en campagne*, pour dire mettre sur pied un certain nombre de troupes, ou faire sortir les troupes d'une garnison pour les mettre en corps d'armée (*copias educere*) et les conduire à l'ennemi. *Tenir la campagne, être maître de la campagne*, c'est être maître du pays, c'est avoir obligé l'ennemi à se retirer, à se reployer. — En termes de guerre ou de chasseurs, *battre la campagne* se dit également dans le premier cas, pour indiquer l'action des éclaireurs qui vont à la recherche, à la découverte de l'ennemi, et dans le second, pour qualifier l'opération qui consiste à s'emparer d'une plaine et la faire parcourir en tous sens par des hommes et par une meute afin d'en faire lever le gibier. — Par analogie, on dit, au style figuré, qu'un orateur, qu'un poète *bat la campagne* quand il avance beaucoup de choses vagues ou incohérentes, inutiles ou sans liaison avec son sujet, et qu'il imite la marche d'un homme qui erre dans la campagne, sans but et sans direction arrêtée. (*Extrarem vagari, à proposito deflectere*). *Son esprit* (dit-on aussi) *bat la campagne*, ce qui arrive quelquefois, non seulement dans le délire de la fièvre, mais aussi dans le délire des passions. — On dit encore qu'on a mis tous ses *ses amis en campagne* pour réussir dans une affaire, des *sergents en campagne* pour prendre un coupable, un criminel; *bien des gens en campagne* ou *des espions en campagne*, pour avoir des nouvelles de quelque chose ou découvrir une intrigue secrète. Un homme qui *se met en campagne* est un homme prompt et colère, qui s'échappe et s'emporte à tout propos, quand on lui montre la moindre opposition et qu'on lui dit quelque chose qui ne lui plaît pas. — Enfin, les poètes, par une figure très heureuse, ont étendu les mots de *plaine* et de *campagne* à une vaste étendue du ciel ou de la mer. La Discorde, dans Voltaire (*Henriade*, c. IV),

Fend d'un vol assuré *les campagnes de l'air.*

Et J.-B. Rousseau, dans son *Ode au duc de Vendôme*, à son retour de Malte, place ainsi cette figure dans une invocation :

Mais, vous, aimables Néréïdes,
Songez au sang du grand Henri:
Lorsque vos *campagnes humides*
Porteront ce prince chéri,
Aplanissez l'onde orageuse.

E. H.

CAMPAGNE (Maison de), en latin et en italien *villa*. L'ouvrier, le petit marchand, et, en général, tous ceux qui ne peuvent gagner leur vie qu'en exerçant leur profession dans une grande ville, sont fort excusables de *s'encaquer*, pour ainsi dire, dans des logements bas, resserrés, bornés par des rues étroites et humides, où l'air circule et se renouvelle lentement; aussi arrive-t-il que leurs descendants ne se reproduisent qu'avec une incroyable difficulté : à Paris, par exemple, il est probable que sur 8 à 900,000 habitants, on n'en trouverait pas 1,000 remontant directement d'aïeux en aïeux parisiens jusqu'à Louis XIV. — Mais ce qui doit exciter quelque surprise, c'est la sécurité, le goût, le plaisir même, avec lesquels des gens riches, des rentiers oisifs passent les quatre saisons de l'année dans une chambre tapissée de papier peint, respirant sans cesse les vapeurs qui s'exhalent de matières les plus dégoûtantes. — Les Athéniens, au contraire, habitaient la campagne avec pré-

dilection : ils ne se rendaient dans la ville qu'autant que des affaires ou des événements extraordinaires, tels que l'invasion du pays par des étrangers, les y forçaient. Les Romains eurent de tout temps beaucoup de goût pour le séjour des champs, et, chose digne de remarque, ce goût sembla s'accroître avec la décadence des mœurs : on sait que vers la fin de la république et sous les premiers empereurs, l'Italie était couverte de *villa* et de parcs immenses. L'orateur Hortensius s'échappait du barreau pour aller arroser ses arbres favoris de bouteilles de vin ; Cicéron, qui n'était pas le plus riche de ses compatriotes, avait, dit-on, de 20 à 23 maisons de campagne, toutes plus magnifiques les unes que les autres : on peut s'en faire une idée par quelques passages de ses écrits. Pline-le-Jeune nous donne aussi dans ses *Lettres* une haute idée de l'opulence de ses *villa* : marbres, peintures, plantations, jeux hydrauliques, tout y était prodigué. — Les Italiens modernes se sont montrés dignes de leurs ancêtres dans la décoration de leurs séjours champêtres : plusieurs de leurs *villa*, dessinées par Palladio, Vignole, etc., sont des palais et des modèles en ce genre de construction. On reproche même à ces demeures d'être trop chargées d'ornements, de ressembler plutôt à des musées qu'à des habitations champêtres. — Nos aïeux vivaient habituellement à la campagne dans des châteaux fort solides assurément, mais nullement commodes ni agréables. — Le goût de l'architecture raisonnable ou régulière ayant été apporté en France, dans le XVIe siècle, les manoirs féodaux firent successivement place à des habitations conformes aux mœurs de générations plus civilisées ; nos rois donnèrent l'exemple de ce changement, car Chambord, Fontainebleau, etc., furent dans l'origine de grandes maisons de campagne. La noblesse, à l'imitation de la cour, alla passer la belle saison dans ses châteaux, construits en tout ou en partie à la moderne. C'est à cette coutume qu'il faut attribuer la durée des familles riches qui n'habitent les grandes villes que pendant l'hiver seulement. — Les maisons de campagne composées de vastes corps de bâtiments, et que l'on distingue ordinairement par le nom de *châteaux*, sont menacées d'une destruction complète, ou du moins de très grandes réductions, par l'effet de la loi qui veut que les enfants se partagent les biens de leurs parents : un quart, un cinquième d'une grande fortune ainsi divisée, serait insuffisant pour celui des héritiers qui aurait pour lot le parc et le château, propriétés qui, loin de rapporter, sont à charge à ceux qui les possèdent. Les grands châteaux seront donc infailliblement démolis un peu plus tôt, un peu plus tard, et leurs parcs défrichés. On en voit déjà de nombreux exemples, de sorte que le jour n'est pas fort loin où le sol de la France ne ressemblera pas mal à certaines provinces de la Chine actuelle. — Les petites maisons de campagne, que nous appellerions volontiers *bourgeoises*, sont assez multipliées aux environs des grandes villes. Il en est fort peu qui se fassent remarquer par leur grandeur, la régularité, l'élégance de leurs formes ; le plus grand nombre se composent de constructions très communes adossées les unes aux autres, sans goût, sans symétrie, et comme au hasard ; beaucoup de ces *villa* ne sont que des fermes dont quelques pièces ont reçu une meilleure distribution et quelques ornements. — Les positions les plus favorables pour l'emplacement d'une maison de campagne ne sont pas toujours au choix de celui qui veut l'établir ; mais, s'il était complètement le maître, il préférerait les bords de la mer, d'un grand fleuve ou d'un lac : dans tous les cas, il faut éviter le voisinage des marais, ne point bâtir sur une plaine basse, mais bien sur un tertre plus ou moins élevé. Quant à la maison proprement dite, elle doit être entièrement isolée de ses dépendances, comme écuries, laiteries, poulaillers, etc., où l'on nourrit des animaux. Son plan géométral (par terre) sera un polygone régulier, tel qu'un carré, un

octogone... afin que ses faces offrent de plusieurs côtés des masses disposés symétriquement Nous donnons ci-dessous un exemple d'une semblable maison :

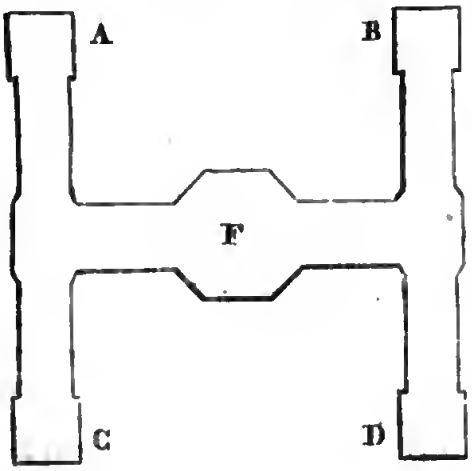

Dans un carré ABCD sont élevées deux ailes parallèles AC, BD; elles se terminent par des pavillons A, B, C, D, qui occupent les quatre angles du carré, de sorte qu'ils sont parfaitement symétriques deux à deux, de quelque côté qu'on regarde le bâtiment. — Un troisième corps de logis réunit les précédents; un octogone F occupe son milieu; les ailes AC, BD, offrent aussi à l'extérieur du carré des portions d'octogone en saillie, ayant les mêmes dimensions que l'octogone F. —Une des quatre faces de l'édifice est vue en élévation dans la figure que voici :

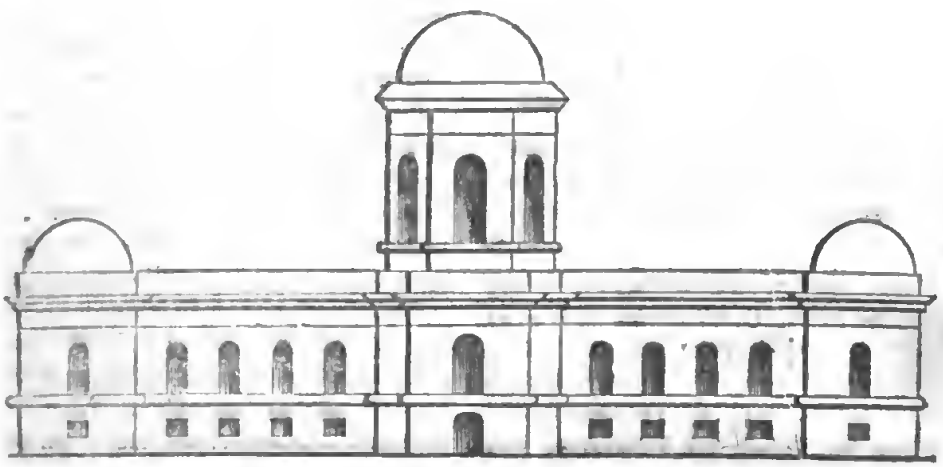

Elle se compose d'un soubassement percé de fenêtres et d'un premier étage; AC, BC sont deux des quatre pavillons couronnés par de petites coupoles ou calottes A, B, et dont les trois faces extérieures sont percées chacune de deux fenêtres, une dans le soubassement et l'autre au-dessus dans le premier étage; entre ces pavillons, on voit l'aile transversale coupée dans son milieu par le corps octogone; à la droite et à la gauche de celui-ci, le soubassement et le premier étage sont percés de quatre fenêtres; le pavillon central est couronné par un belvédère percé de huit fenêtres et couvert d'une calotte H. Le reste du bâtiment est couvert en terrasse, au-dessous de laquelle on a ménagé un vide pour préserver de l'humidité les appartements du 1er étage : ces terrasses peuvent servir de promenade découverte. On y arrive par des escaliers; de là, on peut se rendre facilement dans l'intérieur du belvédère. — Le croquis dont on vient de lire la description suffit pour faire concevoir qu'une telle maison aurait deux cours, et ses quatre faces parfaitement semblables, nonobstant les effets de perspective, qui produiraient des apparences d'irrégularité peu choquantes, et sous tous les aspects, les quatre pavillons angulaires seraient en parfaite symétrie avec le belvédère central. — Les Italiens font des maisons de campagne régulières qui se composent d

quatre ailes égales entre elles : dans ce cas, le centre de l'édifice est occupé par une cour carrée, environnée quelquefois de portiques où l'on peut se promener à l'abri des rayons solaires. Cette disposition est excellente pour un climat très chaud, mais, dans nos contrées humides et tempérées, une cour ainsi fermée de tous côtés nous paraîtrait un peu triste.—Voici le plan d'un édifice plus circonscrit.

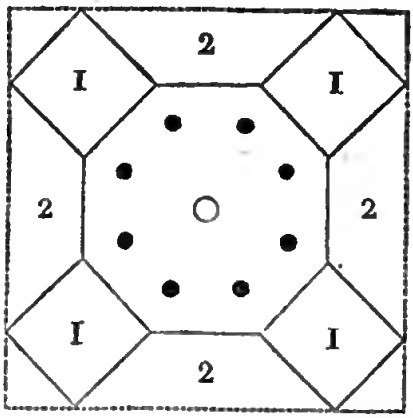

Le plan du corps central et principal O est un octogone régulier auquel sont adossées quatre ailes I, I, I, I, qui ont en longueur et largeur la longueur de l'un des côtés de l'octogone : ce dernier est percé vis-à-vis des points 2, 2, 2, 2, de quatre fenêtres, dont une au moins peut en même temps servir de porte ; les quatre autres faces de l'octogone sont percées de portes qui conduisent aux pièces I, I, I, I ; celles-ci sont en outre percées de trois fenêtres, une sur chacune de leurs faces extérieures. Si l'édifice devait être couronné d'un belvédère, on le soutiendrait par huit colonnes, dont les bases sont figurées dans l'octogone. Un pavillon ainsi composé ferait très bien sur une hauteur.— Toute maison de campagne digne de ce nom doit être environnée d'un parc où se trouvent des ombrages habilement distribués, des courants d'eau, des bassins poissonneux. Des accidents naturels, comme rochers, cavernes, des ruines même, y produisent des sensations mélancoliques qui ont leurs agréments; mais il faut que ces objets aient des masses imposantes et le ton convenable pour faire illusion; aussi l'art les imite-t-il difficilement, ce qui a fait dire au poète:

> Mais loin ces monuments dont la ruine feinte
> Imite mal du temps l'inimitable empreinte!
> Tous ces temples anciens, récemment contrefaits,
> Ces restes d'un château qui n'exista jamais,
> Ces vieux ponts nés d'hier, et cette tour gothique,
> Ayant l'air delabré sans avoir l'air antique,
> Artifices à la fois impuissant et grossier, etc.
> . . . . . .

(Delille, *les Jardins.*)

— Quant aux amusements dont on peut jouir ordinairement dans une maison de campagne, ils ne sont ni aussi nombreux ni aussi variés qu'ils pourraient l'être : quand on a quelque activité dans la pensée, on se lasse bientôt des jeux de cartes et de billard; la promenade, soit sur terre, soit sur l'eau, la lecture des romans, ne peuvent distraire que par moments. Pourquoi la maison de campagne n'aurait-elle pas son petit observatoire, son cabinet de physique, son microscope ordinaire et solaire, sa chambre obscure, son miroir ardent, et une foule d'autres instruments peu coûteux, dont les effets enchantent la vue et n'ennuient jamais? Un petit laboratoire de chimie et un autre de mécanique ne seraient pas déplacés dans l'habitation d'un homme curieux, actif et intelligent. —On ne sait pas, ou du moins on ne veut pas se donner la peine de tirer tout le parti des effets curieux qu'on peut faire produire aux courants d'eau, d'air, à l'électricité atmosphérique, etc. : un petit ruisseau deviendra un torrent, une cascade, si on le retient, ou si on le fait passer dans un conduit contourné en siphon, en se conformant au principe de la fontaine intermittente. Une fontaine de Héron composée, peut élever de l'eau sans frais à des hauteurs considérables; le bélier hydraulique jouit de semblables propriétés; un moulin à vent, même de petite dimension, peut élever des eaux en faisant jouer des pompes, et produire ainsi des jets et des courants d'eau; des chariots à voiles seraient fort bien poussés par les vents, s'ils roulaient sur un chemin uni et horizontal : pour que la machine eût toute sa perfection, il serait nécessaire que le chemin fût circu-

laire, et qu'une corde fixée au centre de ce circuit retînt le chariot, afin qu'il n'y eût pas *dérive* (terme de marin).—Il serait trop long et peut-être ridicule de faire mention de tous les divers amusements que l'on peut se donner dans une maison de campagne : l'esprit et la sagacité du lecteur suppléeront à la brièveté de cet article. TEYSSÈDRE.

CAMPAGNE DE ROME (*Campagna di Roma*), province d'Italie qui comprend la plus grande partie de l'ancien Latium, et fait actuellement partie des états de l'église. Elle a environ 28 lieues de large et 90 de long. On y comprend ordinairement la plaine déserte qui commence à Ronciglione et même à Viterbe, en comprenant les marais Pontins jusqu'à Terracine, dans le milieu de laquelle s'élève à moitié dépeuplée l'ancienne capitale du monde. Le terrain de cette contrée est presque entièrement volcanique, et renferme peu de hauteurs. Les lacs qu'on y trouve sont incontestablement des cratères d'anciens volcans éteints. Le lac Regille (au-dessus de Frascati) est situé au fond d'un cône renversé formé d'une lave dure et noire, qui a de 40 à 60 pieds de hauteur, et entouré de rochers sauvages et dépouillés. Les cratères d'Albano et Nemi, qui sont de 4 à 500 pieds plus élevés que le Regille, ont la forme d'un cône régulier, et sont d'une telle hauteur qu'il faut plus d'une demi-heure pour aller des bords du lac à l'ouverture extérieure du cône. Le lac Albano est extrêmement remarquable par son canal, l'un des plus anciens et des plus magnifiques ouvrages des Romains, qui donne aux eaux du lac un écoulement en-deçà des montagnes. Pendant le siége de Veïes les eaux de ce lac s'étaient tellement accrues qu'elles semblaient vouloir déborder la haute barrière qui l'entoure, et menaçaient de submerger la ville de Rome elle-même. L'oracle de Delphes, ayant été consulté, répondit que la conquête de Veïes ne serait possible que lorsqu'on aurait procuré un écoulement aux eaux du lac. Le canal fut donc taillé dans les rochers volcaniques l'an 393 avant J.-C., et achevé dans l'espace d'une année. Il a plus d'une demi-lieue d'étendue, et conduisait les eaux du lac dans la mer, fonctions qu'il remplit encore aujourd'hui. On rencontre fréquemment des sources d'eaux sulfureuses, principalement entre Rome et Tivoli, où l'eau jaillit de terre presque bouillante, et forme le lac Solfatara, sur la surface duquel se trouvent quelques îles flottantes, dont plusieurs sont en état de porter des hommes. En général, tout ce qui est plongé dans ces eaux est bientôt recouvert d'une couche calcaire, et acquiert la faculté de surnager. La petite rivière qui découle de ce lac (l'*Albula* des anciens) possède la même propriété, et exhale de la fumée et des vapeurs sulfureuses jusqu'à sa jonction avec l'Anio. Les anciens attribuaient à ces eaux des vertus curatives. A côté du lac étaient les thermes de Menenius Agrippa, dont on voit encore quelques vestiges.—Le sol de la campagne de Rome est généralement aride, mais très fertile dans ses aplatissements; néanmoins l'agriculture y est fort négligée. On trouve du côté de Monterosi seulement des chênes verts en abondance; mais depuis cet endroit jusqu'au mont Albano on rencontre rarement un arbre. Toutes les tentatives des Français pour assainir l'air par des plantations sont demeurées infructueuses; on n'y voit ni villages ni hameaux. Quelques huttes adossées aux ruines d'une ancienne tour ou d'un temple, et bâties tant bien que mal avec les débris de ces monuments, sont les seules habitations de toute la campagne de Rome : on les appelle *casali*. Au milieu de l'été, lorsque les fièvres pernicieuses font de cette contrée un séjour si dangereux, les malheureux paysans se réfugient dans les villes voisines et même à Rome, où ils cherchent un abri pour la nuit sous les porches des églises et les péristiles des palais. S'ils restent trop long-temps dans les champs, ils succombent bientôt à ces fièvres; et le grand nombre de malades qui, pendant les mois de juillet, août et septembre, encombrent les hô-

Digitized by Google

pitaux de Rome, est formé pour la plupart des habitants de la campagne. Outre les *casali*, on trouve dans cette contrée un grand nombre de ruines de temples, d'amphithéâtres, de tombeaux (principalement sur la voie Appienne), et une longue file d'aqueducs détruits ou conservés, qui sont pittoresquement tapissés de lierre et autres plantes rampantes. Dans l'hiver, des troupeaux de moutons paissent au milieu de cette vaste solitude; pendant l'été, lorsque la sécheresse du sol fait redouter les fièvres, on les mène sur les Apennins. Des troupeaux de bœufs à demi sauvages errent toute l'année dans la campagne de Rome. Les bergers de ces troupeaux deviennent bientôt la proie de la mort, ou sont frappés d'une maladie de langueur qui peu à peu met fin à leur misérable existence. Ils sont en grande partie originaires des montagnes, se louent pour un salaire fort médiocre aux propriétaires des troupeaux, et mènent une vie nomade avec ces derniers. L'éducation des bestiaux proprement dits est fort négligée. Bonstetten assure avoir rencontré à Torre-Paterno, à quatre lieues à peine de Rome, un troupeau de quelques centaines de vaches dont le propriétaire ne trouvait pas qu'il valût la peine de les traire, quoique le lait soit plus cher à Rome qu'en aucune autre ville. L'aspect de ces bergers rappelle au voyageur étonné plutôt les steppes de la Tatarie que le voisinage de la ville de Rome. On rencontre aussi fréquemment des pâtres entièrement vêtus de peaux de moutons, qui sortent les mains ensanglantées d'une des innombrables cavernes où ils viennent d'égorger un mouton. Les bouviers sont ordinairement à cheval et armés de longues lances avec lesquelles ils gouvernent leurs troupeaux fort adroitement. On les voit, assez semblables aux Cosaques, paraître dans la ville de Rome, où tout s'enfuit plein d'effroi à l'approche d'un troupeau de bœufs ou de buffles. A peine la neuvième partie de la campagne de Rome est-elle cultivée; tout le reste est consacré au pâturage. Et cependant cette triste solitude offrait au temps des anciens Romains une riante image de la puissance et de la fécondité! Des champs ensemencés, des bosquets délicieux, des maisons de campagne et des monuments de toute espèce concouraient à donner l'aspect le plus agréable et le plus varié à cette contrée, sur laquelle, au rapport de Strabon, de Varron et de Pline, régnait l'air le plus pur et le plus sain, à l'exception de quelques parties marécageuses le long des côtes. — D'où vient donc cette corruption maudite du climat qui s'accroît de plus en plus? Elle commença au VIe siècle, dit-on, après de grands débordements du Tibre. Cependant, encore aujourd'hui ces inondations se renouvellent de temps à autre sans augmenter le mal. Et au contraire, c'est dans les grandes chaleurs et par un temps de sécheresse que cet air malsain, si célèbre en Italie, sous le nom de *aria cattiva*, exerce ses plus grands ravages. Il est plus rationnel de l'attribuer aux dévastations qui au temps de la grande migration des peuples frappèrent et dépeuplèrent Rome et son territoire. L'agriculture tomba en décadence, parce qu'on manquait de bras. L'eau débordée du fleuve séjourna et produisit des marais, parce qu'on ne lui donna pas d'écoulement. Dans son action hostile non interrompue depuis des siècles, la nature, par une destruction lente et persévérante des hommes et de leurs ouvrages, semble avoir voulu se venger de cette négligence sur le pays le plus favorisé du monde. C'est sans doute pour cela que les mesures les plus énergiques n'ont pu jusqu'à présent améliorer l'état de cette contrée ni remédier aux vices du climat; et le gouvernement, malgré sa sévérité, n'est pas en état de remédier aux maux que nous avons signalés, parce que deux ennemis puissants, les préjugés et la paresse du peuple, paralysent ses efforts. Ainsi le mal fait sans cesse des progrès. On trouve déjà des quartiers de Rome emportés par l'*aria cattiva*, et entièrement abandonnés pendant l'été,

Et cet air, dont la douceur est loin de faire supposer les qualités pernicieuses, menace d'envahir peu à peu les sept collines, et de chasser Rome de Rome, jusqu'à ce qu'un nouveau volcan ouvre une issue à l'air dans un sol trop abondant en soufre et en salpêtre. C. L.

CAMPAGNE MILITAIRE, ou Campagne active. Le mot *campagne* est, à plusieurs égards, synonyme de *guerre*, et se prend souvent par opposition aux mots *garnison* ou *place de guerre*; quelquefois il exprime la totalité du temps des hostilités, quelquefois une partie convenue de leur durée; il équivaut aussi aux expressions : année de campagne, année de service en campagne; mais une campagne n'est pas toujours d'une année. — Ce terme est visiblement dérivé des expressions *camp* et *champ*; mais ici, au lieu de donner, par un sens simple, l'idée d'une contrée parcourue par un militaire, par une armée qui guerroie ou navigue, il donne, par un sens composé, l'idée du temps que dure un tel trajet, une telle position; aussi pourrait-on, en appliquant l'expression aux opérations de terre et à l'art du général, faire revivre l'acception qu'elle a eue primitivement en la définissant : mesure d'un laps de temps pendant lequel le campement et le cantonnement sont possibles ou pratiqués; ou bien, espace de temps consacré, pendant une année solaire, aux actions de guerre et au rassemblement des armées; ou enfin, plan, conduite, résultat, fin des opérations d'une campagne hostile. Sous une acception analogue au terme *campagne*, les Romains employaient le mot *æstiva*, comme on dirait : *été militaire* ou *durée des expéditions d'été*; c'est à peu près dans le même sens que les Allemands emploient leur mot *feldzug*. — Les Italiens, comme le témoigne Grassi, ont utilement créé l'adjectif très moderne *campale* (de campagne), et le verbe *campeggiare* (faire campagne, guerroyer), termes qui manquent à notre langue. — Le mot *campagne active* semblerait devoir être synonyme de campagne hostile, et donnerait précisément en ce cas la mesure d'un temps de guerre; mais il n'en est pas toujours ainsi, puisqu'en temps de paix, et tant notre langue est incorrecte et capricieuse, il est reconnu des campagnes de mer, des campagnes hors d'Europe. — Brantôme, qui écrivait en 1600, nous apprend que Henri II, dont le passe-temps était « la guerre, laquelle il affectoit (affectionnait) fort, dressoit l'armée sur la frontière en mars, et finissoit au commencement d'octobre. » — Sous Louis XIV, comme on le voit dans Feuquières, les campagnes avaient une durée qui variait à raison du théâtre de la guerre et du climat du pays où l'on combattait : ainsi, en Espagne et en Italie, on ouvrait la campagne plus tôt, et on la coupait par un repos qu'on appelait *quartier d'été*. Ce repos durait de la mi-juillet au 1er septembre; on renouait alors quelques opérations. Dans les autres pays, on n'interrompait pas la campagne; on la commençait sitôt que la terre offrait aux chevaux leur subsistance, et on la terminait par le quartier d'hiver. On a poétiquement appelé *campagne des cinq jours* les prodigieux combats de 1794, qui du premier au cinq août détruisirent en Italie une armée autrichienne, et élevèrent si haut la réputation de Bonaparte. Dans les usages de la milice française, si l'on s'en rapportait à ses règles écrites, mais mal observées, une *campagne* pourrait être considérée comme une durée de temps comprise entre l'entrée en campagne, ou le cantonnement d'entrée en campagne, ou l'ouverture de la campagne, et le retour à une garnison ou au cantonnement de la fin de la campagne. Il faut, suivant la loi ancienne, pour constituer une campagne de terre, que les troupes aient été mises sur le pied de guerre, et que le rassemblement de l'armée ait eu lieu; il faut, suivant les usages nouveaux, que les corps de l'armée aient été formés. Dans les supputations qui regardent la solde de retraite, une campagne porte accroissement à cette solde, et cette plus-value équivaut au vingtième du princi-

pal de la retraite du grade actuel : vingt campagnes équivalent à trente ans de service. Le décret de l'an XI (8 floréal) a exigé que les campagnes fussent matérielleoient de douze mois, ce qui était sans exemple et même sans exactitude, puisque le mot *campagne d'hiver* a été de tout temps un terme consacré. — Quelle que soit la durée d'une campagne, une fois qu'elle est commencée, elle ne devrait être regardée comme cessant d'être une aonée effective que dans les cas de démissiou ou de désertion, jamais dans le cas d'une réforme, d'uue suppression de corps, d'uu traité de paix : telle était la sage opinioo d'Odier. Suivant le décret de l'an XI (8 floréal), chaque campagne, à partir de la sixième incluse, devait équivaloir à trois années de service effectif. Les gouvernements subséquents ont oublié les conditions que les gouvernements précédents leur avaient imposées. — Un décret de l'an XIV (29 messidor) a considéré la campagne de cette même aoonée comme une campagoe double. Cette règle a été oubliée : l'ordonnance de 1814 (27 août), copiée en partie du décret de l'an XI, a reproduit toutes les anciennes imperfections de la législation : elle n'a compté pour campagnes que celles de douze mois ou celles qui ont été interrompues par des évéoements de force majeure, tels que la captivité et les blessures. L'ordonnance de 1829 (10 octobre) s'est montrée plus équitable.—Les campagnes se constatent par des certificats du conseil d'administration. Uue campagoe ordinaire est, par rapport à certaines récompenses, comptée comme deux années de service effectif : ainsi, l'ordonoance de 1816 (26 mars) les considérait comme doubles s'il s'agissait d'avancement dans la Légion-d'Honneur. Par d'autres dispositions, elles o'étaient en certains cas comptées que comme demi-année pour l'obtentiou de la croix de Saint-Louis. Ces distinctions, ces exceptions, ces variations, ces obscurités, ont tué tous les principes et ont fait de notre législatiou une mine où l'arbitraire ministériel puise à volonté. — On doit à Bonaparte l'usage de ces publications plus ou moins sincères et de ces tableaux devenus historiques où sont tracés les épisodes principaux d'une campagne : on a nommé *bulletins* ce genre de compte-rendu. (*Voy.* l'art. BULLETIN.) —Les campagnes de mer et les campagnes hors d'Europe sont, en temps de paix, comptées comme moitié en sus du temps de leur durée; elles le sont, en temps de guerre, comme le double de cette durée. Les mots *campagne de mer*, étonnés de se trouver ensemble, révèlent l'indigence de la langue militaire. —Gustave-Adolphe, Torstenson, Turenne, ont, dans les temps modernes, donné l'exemple des campagnes d'hiver : telle fut la campagne de décembre 1674. Charles XII exagéra, comme il fit de tout, ses campagnes d'hiver. Maurice de Saxe illustra nos armées dans la campagne d'hiver de 1746; nous fûmes moins heureux dans celles de 1757, 1758, 1761. Frédéric II a tracé les règles des campagnes d'hiver; il en avait entrepris plus qu'aucun général do siècle. Mais notre campagne de Hollande, et tant d'autres, que rappelle la guerre de la révolution, ont effacé tout ce qui s'était fait de pénible et d'étonnant en ce genre. L'art de conduire une campagne a été tracé par Fenquières, Folard, Frédéric II, l'*Encyclopédie*, Lloyd, Méseroi, Platen, Reichlin-Wenzel, etc. On trouve dans M. Rumpf (1824) la nomenclature de tous les auteurs qui ont tracé des récits de campagnes; quelques-uns de ces auteurs les out distiguées en *campagnes défensives* et en *campagnes offensives*. — Montécuculi loue l'habitude qu'a contractée la milice turque de commencer tard et de prolonger peu les campagnes. Maurice de Saxe, en 1757, a, le premier, posé une règle qu'approuvait Bonaparte sans la suivre toujours : c'était de ne commencer la campagne qu'après les récoltes emmagasinées. Gal BARDIN.

CAMPAGNE (l'orfèvre). Les souvenirs de l'an 1793 inspireront tant d'horreur, et les héros de cette époque tant d'épouvante, que ce sera une consolation

pour l'humanité que de pouvoir citer un nom auquel, bien qu'il fût *illustre* alors, se rattache une bonne action. Nommé juré au tribunal révolutionnaire de Paris, dès sa formation, Campagne, orfèvre, était le locataire de M. de C***. Ce dernier, ancien chevalier de Saint-Louis, *chevalier du poignard*, combattant aux Tuileries, le 10 août, n'était que trop connu par ses opinions, qu'un caractère aussi emporté que franc ne lui permettait point de dissimuler, quoiqu'il fût obligé de voir le *citoyen* Campagne, chez lequel se rendaient toutes les *sommités* de la société du temps, et entre autres un M. de Beaumetz, bon gentilhomme, abbé commandataire, qui avait expié ces titres aux yeux de Robespierre en épousant une religieuse, et en professant un jacobinisme forcené. Il vint un soir annoncer à Campagne qu'un *frère* allait faire la motion, aux Jacobins, de *guillotiner le petit Capet*. « Quoi ! dit M. de C***, un enfant ! — Qu'est-ce que c'est que ce modérantisme, s'écria l'ex-abbé ! Pourquoi changez-vous de couleur ? Citoyen Campagne, qui reçois-tu chez toi ? » Campagne justifia de son mieux M. de C***, qui remonta chez lui en disant à sa femme : Je suis perdu. En effet, deux heures après, Campagne vint trouver madame de C***, et lui dit : « Votre mari est très malade ; vous allez le faire coucher, lui faire tirer deux ou trois palettes de sang, et le garder au lit plusieurs jours : j'en suis très inquiet. » Madame de C*** comprit l'intention du juré et s'y conforma. Quelques jours après, l'abbé vint, amené par Campagne, qui lui fit examiner le malade, en lui disant à demi-voix : « Vous voyez bien que j'avais raison de vous dire d'attendre..... C'était une fièvre chaude. » Ainsi, il prévint la dénonciation de Beaumetz, qui, au mois de février 1794, entraînait la peine de mort. A quelques jours de là, on agita l'atroce question de retrancher du nombre des vivants, comme consommateurs inutiles, les gens qui avaient passé 60 ans : madame de C*** frémit pour sa mère, et descendit demander à Campagne une audience dans son arrière-boutique. Il l'écouta, et ne lui cacha point que *la mesure deviendrait peut-être indispensable au salut de la république*. « Mais ne craignez rien pour votre mère, ajouta-t-il, c'est moi-même qui la cacherai. » Et il montra à madame de C*** les dispositions qu'il allait faire au fond de son alcove pour que sa mère fût à l'abri des perquisitions. Jusqu'au jour où l'on chassa les nobles de Paris, Campagne préserva de tous maux la famille de C***, sans discuter aucune opinion, sans prendre l'air protecteur, donnant indirectement les avis qui pouvaient être utiles, réparant, sans paraître les avoir aperçues, les nombreuses imprudences de M. de C***, de sa belle-mère et de sa jeune enfant, et n'ayant pour observer une conduite aussi pleine d'humanité et de délicatesse aucune raison particulière. Cet homme, presque tous les jours (car le jury d'alors se formait différemment), partait de chez lui à 11 hres du matin, ignorant le nom des individus sur le sort desquels il allait prononcer, et à 2 heures il rentrait paisiblement, ayant envoyé à l'échafaud 50 ou 60 innocents ; il fut un des assassins légaux de Marie-Antoinette ; cependant son esprit était cultivé, son caractère doux, et ses manières très supérieures à son état : comment expliquer le calme et la simplicité d'un tel homme se gorgeant de sang, sinon par une sorte d'aliénation mentale épidémique, semblable à celle dont furent attaqués les Français lors de la ligue et de quelques autres époques de leur histoire !

La comtesse de Bradi.

CAMPAGNOL (*arvicola*, Cuvier ; *hypudæus*, Iliger). Genre d'animaux mammifères, appartenant à l'ordre des *rongeurs*. Ils sont remarquables par leur grosse tête, leur large museau et leurs lourdes proportions ; ils ont de chaque côté et à chaque mâchoire trois molaires sans racines, qui s'accroissent continuellement à mesure qu'elles s'usent, et qui sont formées chacune de prismes triangulaires placés alternativement sur

deux lignes; leur taille est petite, leurs jambes à peu près d'égale longueur entre elles, et généralement assez courtes; les pieds de devant ont quatre doigts, avec un tubercule en place de pouce; ceux de derrière cinq doigts, y compris un pouce très court; tous les doigts sont libres, armés d'ongles longs, crochus, fouisseurs; la queue est velue, à peu près aussi longue que le corps; l'œil grand, à prunelle ronde; la lèvre supérieure partagée par un sillon, le pelage long, épais, moelleux, avec de longues soies qui garnissent les côtés du museau et le dessus des yeux. Ces animaux ne vivent guère que de matières végétales, telles que graines et noix, amandes, bulbes de liliacées, etc., dont plusieurs d'entre eux font des provisions plus ou moins considérables, dans des réduits souterrains qu'ils se creusent. On en connaît dans les deux continents un certain nombre d'espèces, parmi lesquelles les seules qui se trouvent communément en France sont: — Le RAT D'EAU. Il est un peu plus gros que le rat commun: son corps a généralement six pouces et demi à sept pouces de longueur; sa tête large, à museau court et épais, est longue de deux pouces; ses yeux sont petits, ses oreilles courtes; sa queue, qui a un peu plus de cinq pouces, est écailleuse comme celle du rat, mais plus velue; de petites écailles couvrent également la peau de ses pieds. Son poil est long et hérissé; la tête et le dessus du corps sont noirs avec un mélange de roussâtre; cette dernière teinte, nuancée de gris, est celle du ventre; les poils de la queue sont noirs et terminés par du blanc. Le mâle se distingue de sa femelle par sa couleur plus foncée, son poil plus long, sa lèvre inférieure blanche, ainsi que l'extrémité de sa queue. Les quatre incisives sont d'un jaune orangé, comme celles de l'écureuil, mais plus longues et plus grosses. Les mamelles sont peu apparentes dans les deux sexes: on en compte huit, dont une moitié est sur le ventre, et l'autre sur la poitrine. Cet animal se trouve dans toutes les parties de l'Europe, et son nom indique sa manière de vivre. Il ne fréquente pas nos habitations, comme le rat commun, et on ne le rencontre pas non plus dans les terres sèches et élevées; il établit sa demeure au bord des eaux douces et dans les vallons humides et marécageux. Il nage avec facilité, quoiqu'un peu pesamment; il plonge aussi, et peut rester une demi-minute au fond de l'eau. Le frai de poisson, les petits poissons eux-mêmes, les grenouilles, les insectes aquatiques, composent une partie de sa subsistance, mais il mange principalement des herbes et des racines, qu'il cherche en creusant dans les terrains marécageux: les racines de *typha*, par exemple, sont un des aliments qu'il préfère. Lorsqu'on le surprend dans son trou, il cherche à mordre si on le saisit, et si on le laisse libre il se sauve à la nage; s'il ne sait où fuir, il se dresse sur les pieds de derrière, et se défend avec ceux de devant et avec ses dents, en poussant un cri sourd qui ressemble à une espèce de ronflement. Les deux sexes se recherchent dès leur premier printemps, et ils font chaque année plusieurs portées de six ou sept petits chacune. Au temps des amours, les femelles répandent une forte odeur de musc, produite par une humeur laiteuse que sécrète près de l'anus une glande placée à l'extrémité du rectum. Quoique la chair de ces animaux ne soit pas bonne, on s'en nourrit pourtant dans quelques pays: c'est probablement le seul usage dont ils puissent être pour l'homme. — Le SCHERMAUS, ou *rat fouisseur* des Alsaciens, qui ne semble différer du rat d'eau que par une taille un peu moindre, et sa queue proportionnellement moins longue, vit sous terre comme la taupe, mais surtout dans les prés des terrains élevés; il fait des galeries, et transporte la terre qu'il a tirée du sol pour les creuser à quelque distance de l'ouverture. Ses magasins, qu'il remplit surtout de racines de carottes sauvages coupées en morceaux, ont souvent deux pieds de diamètre. — Le CAMPAGNOL proprement dit, ou *petit rat des champs*, grand comme une souris, avec

la queue un peu plus courte que le corps, est remarquable par la grosseur de sa tête; son museau est obtus, ses dents incisives très jaunes, ses yeux saillants, ses oreilles petites et presque entièrement cachées par le poil, sa queue à demi couverte de poils, avec une sorte de petite touffe à l'extrémité. Un mélange de brun, de couleur de rouille et de noir, teint le dessus de la tête et du corps; le dessous est ardoisé ou d'un cendré très foncé. Quelques individus ont tout le pelage d'un blanc pur. On voit des campagnols dans toute l'Europe: « Le campagnol, dit Buffon, est encore plus commun, plus généralement répandu que le mulot: celui-ci ne se trouve guère que dans les terres élevées; le campagnol se trouve partout, dans les bois, dans les champs, dans les prés et même dans les jardins.... Il se pratique des trous en terre, où il amasse du grain, des noisettes et du gland.... Ces trous ressemblent à ceux des mulots, et sont souvent divisés en deux loges; mais ils sont moins spacieux et beaucoup moins enfoncés sous terre: ces petits animaux y habitent quelquefois plusieurs ensemble. Lorsque les femelles sont prêtes à mettre bas, elles y portent des herbes pour faire un lit à leurs petits: elles produisent au printemps et en été; les portées ordinaires sont de cinq ou six, et quelquefois de sept ou huit.... Les campagnols ne se nourrissent pas de poisson et ne se jettent point à l'eau (comme les deux espèces précédentes); ils vivent de gland dans les bois, de blé dans les champs, et, dans les prés, de racines.... Cependant il paraît qu'ils préfèrent le blé à toutes les autres nourritures. Dans le mois de juillet, lorsque les blés sont mûrs, les campagnols arrivent de tous côtés, et font souvent de grands dommages, en coupant les tiges du blé pour en manger l'épi: ils semblent suivre les moissonneurs; ils profitent de tous les grains tombés et des épis oubliés; lorsqu'ils ont tout glané, ils vont dans les terres nouvellement semées, et détruisent d'avance la récolte de l'année suivante. En automne et en hiver, la plupart se retirent dans les bois, où ils trouvent de la faine, des noisettes et du gland. Dans certaines années, ils paraissent en si grand nombre qu'ils détruiraient tout s'ils subsistaient longtemps; mais ils se détruisent eux-mêmes, et se mangent entre eux dans les temps de disette; ils servent d'ailleurs de pâture aux mulots, et de gibier ordinaire au renard, au chat sauvage, à la marte et aux belettes. » On emploie du reste divers moyens pour détruire des animaux si nuisibles: on leur tend des piéges, en y mettant pour appât des substances propres à les attirer; on pratique dans les champs, soit avec une bêche à fer étroit et tranchant, soit avec une espèce de tarière, de petites fosses à parois coupées bien net, de sorte que l'animal ne puisse plus s'accrocher pour sortir du trou quand il y est tombé; on a recours à des labours assez profonds pour atteindre leur retraite, et une personne qui suit la charrue les tue à mesure qu'ils sortent; enfin, on a proposé de semer sur les champs de blé de l'avoine macérée dans une dissolution d'arsénic, ou d'autres appâts formés de même de substances agréables aux campagnols et de matières très vénéneuses; mais ce moyen, qui présente des dangers de plus d'une espèce, ne doit être employé qu'à la dernière extrémité, et avec une extrême prudence. DEMEZIL.

CAMPAN, marbre veiné de blanc et de vert, sur un fond gris ou brun, nuancé d'un rouge plus ou moins vif, et qui doit son nom à une grande et jolie vallée des Hautes-Pyrénées, semée de fabriques de lainages, tricots, crépons, etc., qui le donne aussi à un bourg ou chef-lieu de canton, de 4,000 habitants, situé sur l'Adour et à une lieue et demie E. de Bagnères. (*Voyez* ce mot.) On distingue ce marbre en *campan vert* et *campan rouge*. Z.

CAMPAN (JEANNE-LOUISE-HENRIETTE GENET), naquit à Paris le 6 octobre 1752. Elle était fille de M. Genet, que ses talents et la protection du duc de Choiseul avaient élevé à la place de premier com-

mis au ministère des affaires étrangères. Son père, quoique chargé d'une nombreuse famille, fit tous les sacrifices pour procurer à chacun de ses enfants une haute éducation. Henriette fut celle d'entre eux qui montra les dispositions les plus brillantes. Le virtuose Albanèze lui donna des leçons de chant, Goldoni lui enseigna l'italien, et la langue de Pope et de Milton fut, en même temps que celle du Tasse, l'objet de ses études : ces deux idiomes lui devinrent bientôt familiers. L'art de la lecture à haute voix, de la déclamation même, ne fut point oublié; on exerçait son organe et son débit depuis le pathétique du théâtre jusqu'à l'éloquence de la chaire. Thomas et Marmontel, que charmait la vivacité de son esprit, quoiqu'elle comptât à peine quatorze ans, lui faisaient réciter les plus belles scènes de nos chefs-d'œuvre dramatiques. Ces académiciens la révélèrent à la société; ils exaltèrent ses talents et son esprit; et peu de temps après madame de Choiseul n'eut point de peine à obtenir pour la jeune Henriette, âgée de quinze ans, la place de lectrice de Mesdames filles du roi. La fille du commis passa subitement de la simplicité de la maison paternelle à la pompe de Versailles. Devenue depuis madame de Campan, elle ne dissimule pas dans ses *Mémoires* la joie qu'elle ressentit lors de sa présentation à la cour. Sa longue robe à queue, ses paniers, le rouge même, de rigueur à cette époque pour les femmes qualifiées, toutes jeunes et toutes fraîches qu'elles fussent, lui tournaient la tête; elle se présenta aussitôt qu'il lui fut possible chez son père, dans tous ses atours. Son père sourit tendrement à sa jolie naïve, qu'il tempéra par un conseil dont nous ne transcrirons ici que la moitié : « Je vous préviens, ma fille, des peines inévitables attachées à votre nouvelle carrière, et je vous proteste, dans ce jour où vous jouissez avec transport de votre heureuse fortune, que si j'avais pu vous établir autrement, jamais je n'aurais livré ma fille chérie aux tourments et aux dangers des cours. » — Quand mademoiselle Genet fut présentée à la cour, Louis XV venait de perdre la reine sa femme, Marie Leckzinska. Jusqu'au luxe du grand deuil du palais, tout éblouissait la jeune Henriette; mais les charmes de la toilette, le grand train, les égards, constituaient ses seuls plaisirs, car la cour des princesses auxquelles elle se trouvait attachée était aussi austère et compassée que celle du roi était libre et voluptueuse. La vue de Louis XV, d'ailleurs si galant, imposait à mademoiselle Genet; elle redoutait les sarcasmes auxquels il était si enclin. « Un jour (c'est madame Campan qui parle), un jour, au château de Compiègne, le roi interrompit la lecture que je faisais à Madame. Je me lève et je passe dans une autre chambre. Là, seule dans une pièce qui n'avait point d'issue, sans autre livre qu'un Massillon, que je venais de lire à la princesse, légère et gaie comme on l'est à quinze ans, je m'amusais à tourner sur moi-même, avec mon panier de grand habit, et je m'agenouillais tout à coup pour voir ma jupe de soie rose, que l'air gonflait autour de moi. Pendant ce grave exercice, le roi entre; la princesse le suivait; je veux me lever, mes pieds s'embarrassent, je tombe au milieu de ma robe enflée par le vent. « *Ma fille*, dit Louis XV en éclatant de rire, *je vous conseille de renvoyer au couvent une lectrice qui fait des fromages.* » Mais cette autre raillerie du roi portait plus haut. « J'avais quinze ans, dit toujours madame Campan; le roi sortait pour aller à la chasse; un service nombreux le suivait. Il s'arrête en face de moi. » « Mademoiselle Genet, me dit-il, on m'assure que vous êtes fort instruite; que vous savez quatre ou cinq langues étrangères. — Je n'en sais que deux, sire, répondis-je en tremblant. — Lesquelles? — L'anglais et l'italien. — Les parlez-vous familièrement? — Oui, sire, très familièrement. — En voilà bien assez pour faire enrager un mari. » « Après ce joli compliment, le roi continue sa route; la suite me salue en riant, et moi je reste quelques instants étourdie, confondue, à la place où je venais de m'arrê-

ter. » — En 1770, Marie-Antoinette d'Autriche, étant devenue l'épouse du dauphin, remarqua chez madame Victoire, où elle aimait à aller souvent, mademoiselle Genet. Cette dernière, à peu près du même âge que la dauphine, l'accompagnait sur la harpe ou le piano, soit qu'elle chantât des airs nouveaux, ou ceux des opéras de Grétry, qui était alors dans toute la fraîcheur de son talent. La bienveillance de ces princesses s'étendit jusqu'à chercher un mari pour leur protégée; elles fixèrent les yeux sur M. Campan, dont le père était secrétaire intime de la reine. L'union eut lieu; Louis XV fit présent à la jeune épouse d'une dotation de 5,000 livres de rente, et la dauphine lui assura une place de femme de sa chambre. Le véritable nom du mari de Henriette Genet était Berthollet; c'était aussi celui du fameux chimiste son parent; il avait emprunté le surnom de Campan à une vallée du Béarn, dont il était originaire. — Pendant l'espace de vingt années jusqu'au 10 août 1792, madame Campan ne quitta pas la reine; dans cette journée si désastreuse pour le trône, elle l'accompagna dans la cellule des Feuillants, où Louis XVI, coupant deux mèches de ses cheveux, en donna une pour elle et l'autre pour sa sœur, comme un gage de sa reconnaissance. Sa confiance en madame Campan était telle qu'en 1792 il mit en dépôt dans ses mains ses papiers les plus secrets : et c'est elle dont on soupçonna depuis l'attachement pour la reine, elle qu'on accusait, non pas seulement d'ingratitude, mais de perfidie! dit l'élégant éditeur de ses mémoires. Le dévouement de madame Campan alla jusqu'à vouloir être renfermée avec la reine dans la cour du Temple. Pétion s'y opposa. Observée de près, elle crut se dérober aux yeux des argus révolutionnaires en allant s'ensevelir, elle et son désespoir, à Coubertin, dans la vallée de Chevreuse. Sa sœur, madame Auguié, venait d'être arrêtée; elle n'attendit pas les horreurs de l'échafaud, elle les prévint par une mort violente et volontaire. — Enfin vint luire le jour libérateur, le 9 thermidor; madame Campan respira, si c'est respirer que d'avoir perdu du même coup sa royale bienfaitrice, sa sœur, et M. Rousseau son beau-frère. Mais il fallut vivre, elle, sa mère âgée de 70 ans, son mari malade, et son fils âgé de 9 ans. Madame Campan avait toujours eu un goût prononcé pour l'éducation; dès l'âge de 12 ans, elle ne voyait pas d'enfants qu'elle ne désirât être leur institutrice. Dans la situation où elle était, ne possédant pour toute fortune qu'un assignat de 500 francs, et ayant 30,000 fr. de dettes, ce goût se réveilla fort à propos; elle s'en fit une ressource. Elle loua une modeste habitation à Saint-Germain, après avoir lancé une centaine de prospectus qu'elle écrivit de sa main faute d'argent. Une religieuse de l'Enfant-Jésus l'aidait dans ses fonctions; au bout d'un an, elle eut soixante élèves; ils montèrent bientôt jusqu'à cent et plus; il en venait des quatre parties du monde; enfin, son institution finit par recevoir les enfants des familles les plus distinguées par le rang et la fortune. Citons quelques anecdotes : « Madame de Beauharnais, dit madame Campan, m'amena sa fille Hortense et sa nièce Emilie. Six mois après, elle vint me faire part de son mariage avec un gentilhomme corse, élève de l'école militaire et général. Je fus chargée d'apprendre cette nouvelle à sa fille, qui s'affligea long-temps de voir sa mère changer de nom. » On doit bien penser que cette affliction n'eut pas de suite. Parmi les mille et un traits qui caractérisent Napoléon, en voici un que l'on tient de l'institutrice de Saint-Germain, et qui n'est pas indifférent. A l'imitation des dames de Saint-Cyr, madame Campan faisait jouer la tragédie d'Esther par ses élèves. A l'une de ces représentations assistait Bonaparte consul : au moment où les chœurs des jeunes Israélites éclatent en regrets au doux souvenir de la Judée, des sanglots se firent entendre d'un côté de la salle. Le consul alors se retourna vers madame Campan, près de laquelle il était placé : « Qu'est-ce donc ? dit-il. — Le prince d'Orange est ici, re-

prit-elle ; il a vu dans les vers qu'on vient de chanter un rapport touchant avec sa situation et ses vœux, et n'a pu retenir ses larmes. — *Vraiment*, répliqua-t-il, *ce n'est pas le cas de se retourner.* » A la maison de Saint-Germain furent élevées Hortense de Beauharnais, depuis reine de Hollande, et Émilie de Beauharnais, l'héroïque madame de Lavalette, la première, fille de madame de Beauharnais, depuis impératrice, la seconde, sa nièce. Bonaparte, consul, plaça dans cette institution Caroline, sa plus jeune sœur, depuis reine de Naples, et Stéphanie Beauharnais, sa fille adoptive, depuis grande-duchesse de Bade. — Le consul devint empereur ; la victoire, dans la plaine d'Austerlitz, avait affermi, redoutable et resplendissante, la double couronne sur la tête de Napoléon : ce grand homme alors pensa aux enfants de ses braves, de ses compagnons d'armes, qui étaient morts ou qui avaient versé leur sang pour sa cause sur les champs de bataille, depuis ceux d'Égypte jusqu'à celui d'Austerlitz. Par son ordre, un établissement spécial pour les filles, sœurs ou nièces des *Croix-d'Honneur*, s'éleva sous la surveillance du comte de Lacépède, à Écouen. Madame Campan en eut la direction et l'intendance, et elle y montra tant de zèle et d'expérience que Napoléon, visitant la maison d'Écouen quelque temps après, ne put s'empêcher de s'écrier : *Tout est bien.* Ce ne fut point légèrement que Napoléon chargea d'une si importante fonction cette institutrice, car ce fut à elle que, disant un jour : « Les anciens systèmes d'éducation ne valent rien ; que manque-t-il aux jeunes personnes pour être bien élevées en France ? » il en obtint cette courte réponse : « Des mères. » Une autre fois, cette dame présentant à l'empereur une note où étaient tracées dans le plus grand détail les règles de sa maison, dont l'une disait que les élèves assisteraient à la messe les dimanches et les jeudis, Napoléon écrivit de sa main, à la marge : *tous les jours* : et voilà l'homme que plusieurs écrivains ont accusé de matérialisme ! — Pour toute distraction de ses pénibles fonctions, madame Campan avait loué dans le village près du château d'Écouen une petite retraite : là, elle recevait quelques bons amis, et se plaisait à leur montrer une robe de mousseline unie, présent envoyé à la reine par Tippoo-Saëb, non moins infortuné que cette princesse : « Voilà, leur disait-elle, une tasse dans laquelle elle a bu, une écritoire dont elle faisait ordinairement usage ; voilà son portrait ; » et elle essuyait quelques larmes. Ce n'était de sa part ni une hypocrite affectation, ni un royalisme fanatique, car elle disait en parlant de quelques nobles incorrigibles : « Le pouvoir est aujourd'hui dans les lois ; partout ailleurs il serait déplacé ; mais cette vérité leur échappe : la poussière des vieux parchemins les aveugle. » — La fortune, depuis un temps, qui joue avec les couronnes, avait jeté sur la France toutes les hordes armées du Nord. Le génie de Napoléon et la valeur française succombèrent glorieusement sous cette coalition : la restauration s'ensuivit ; les intérêts changèrent ; il s'éleva d'autres prétentions. Dans le calme qu'apporta la paix générale, madame Campan, femme de chambre de la reine, depuis sa confidente, son amie, eût dû avoir sa part de repos ; il en fut autrement, elle fut calomniée ! La maison impériale d'Écouen fut supprimée, et sa surintendante avec elle. En 1813, une mort aussi horrible qu'imprévue lui avait enlevé sa nièce, madame de Broc, pleine de jeunesse et de grâces. Quoique femme de cour et du monde, on a dû remarquer le penchant de madame Campan pour la solitude ; elle alla cacher à Mantes l'amertume de ses souvenirs et sa mélancolie ; les sites riants et paisibles de cette petite ville, sur les bords de la Seine, et surtout la société d'une de ses élèves qu'elle avait toujours chérie, madame Maignes, reposèrent d'abord son ame, que la plus incurable des douleurs devait déchirer de nouveau : elle perdit son fils unique ! Ajoutons à ce coup terrible l'exécution du maréchal Ney, l'époux de sa nièce, exécution inu-

tile à la consolidation d'un trône qui s'est écroulé depuis, et qui, si elle eut une apparence de droit, fut plutôt ressentiment que justice du souverain. Louis XVIII a vérifié dans cette occasion cette pensée d'un philosophe moderne : « Qui n'est que juste est cruel. » De tels assauts accélérèrent les principes d'une maladie qu'elle portait dans le sang. Elle quitta Mantes et alla sous le ciel pur de la Suisse et aux eaux de Bade chercher un remède à ses maux : soins inutiles ! elle revint à Mantes, où elle subit avec un mâle courage la plus cruelle des opérations, dont la réussite donna des espérances qui ne furent point réalisées. C'est alors que madame Campan prononça une des plus belles paroles échappées à un mourant : « Elle m'appela, dit le docteur Maignes, d'un son de voix plus élevé que de coutume. J'accourus : se reprochant alors cette espèce de vivacité : *Comme on est impérieux*, dit-elle, *quand on n'a plus le temps d'être poli!* » Quelques minutes après elle rendit le dernier soupir : ce fut le 16 mars 1822. — Cette dame a laissé, outre ses *Mémoires*, des *Nouvelles* et plusieurs comédies manuscrites, dont voici les titres : *La vieille de la cabane*, *Arabella ou La pension anglaise*, *Les deux éducations*, *Les petits comédiens ambulants*, *Le concert d'amateurs*, et autres petits drames. Ses ouvrages les plus importants sont : *De l'éducation des femmes*, *Lettres de deux jeunes amies*, *Conversations d'une mère avec sa fille*, une édition en français-anglais, et une en français-italien. Toute peu politique que fut la vie de madame Campan, elle offre par les anecdotes que nous avons citées un tableau en raccourci de sept époques bien tranchées, surtout pour les mœurs : la cour de Louis XV, celle de Louis XVI, la république, le directoire, le consulat, l'empire et la restauration : cependant madame Campan n'a fourni qu'une carrière de 70 ans. DENNE-BARON.

CAMPANE, mot dérivé du latin *campana*, qui signifie cloche ; c'est le nom qu'on donne au corps du chapiteau corinthien, qui, dénué de feuilles et de tous les ornements accessoires dont il est environné, ressemble effectivement à une *cloche* renversée. Le corps du chapiteau corinthien s'appelle aussi quelquefois *vase*, quelquefois *tambour*, et le rebord qui touche au tailloir prend le nom de *lèvre*. — On appelle aussi *campane* une décoration d'architecture ou un ornement de sculpture en manière de crépine, d'où pendent des houppes en forme de clochettes pour un dais d'autel, de trône, de chaire à prêcher, etc. ; telle est, dit M. Quatremère de Quincy, la campane de bronze qui pend à la corniche composite du baldaquin de Saint-Pierre à Rome. — Enfin, on entend par CAMPANE DE COMBLE certains ornements de plomb chantournés et vides, qu'on met au bas du faîte et du brisis du comble, tels qu'on en voit de dorés au château de Versailles. E.

CAMPANELLA (THOMAS), naquit le 5 septembre 1568 à Stilo, dans la Calabre, non loin de Tarente. Il avait reçu de la nature des facultés si remarquables que, dès l'âge de 15 ans, il comprenait et retenait tout ce qu'il entendait de la bouche de ses parents, de ses maîtres ou des prédicateurs. A 13 ans, il maniait la prose et les vers latins avec une égale facilité. Il avait 14 ans et demi lorsque sa famille voulut l'envoyer à Naples étudier la jurisprudence sous Jules Campanella, son parent, mais déjà il avait pris la résolution d'entrer dans l'ordre des prêcheurs, séduit par l'éloquence de l'un d'eux, sous lequel il avait étudié la logique. Lorsqu'il eut, à l'âge de 16 ans, prononcé ses vœux, il se retira dans un couvent de son ordre à Morgenta, dans l'Abruzze, où il se livra avec distinction à l'étude de la philosophie. Plus tard, pendant qu'il étudiait la théologie à Cosenza, il montra le même zèle pour la philosophie, préférant toujours, contre la volonté de ses supérieurs, les déductions de la raison à l'autorité de la Bible et à celle de l'église. Sa sagacité fermait souvent la bouche à ses maîtres, qui ne trouvaient aucune réponse à ce qu'il op-

Digitized by Google

posait à leurs preuves. Il avait peu d'estime pour la philosophie péripatéticienne. — Résolu à comparer avec les principes des philosophes les opérations vivantes de la nature, il lut parmi les anciens Platon, Pline, Galenus, les stoïciens et les disciples de Démocrite; et parmi les modernes, il choisit en particulier les écrits de Telesio, et les compara au livre original et autographe de la nature, comme il l'appelle. L'existence de ce philosophe lui fut indiquée par hasard dans une dispute à Cosenza, où il pressait vivement son adversaire. Les auditeurs étonnés s'écrièrent : « Il faut que l'esprit de Telesio soit passé tout entier dans ce jeune moine! » Ce nom, qu'il entendait pour la première fois, excita l'attention de Campanella, qui reconnut avec plaisir dans ses ouvrages une recherche philosophique plus libre. Ce qui lui plut surtout fut que Telesio ne s'en rapportait pas à une autorité illusoire, mais à un jugement immédiat sur la nature opérante et vivante. Ce fut dans sa solitude d'Altamonte, dans l'Abruzze supérieure, qu'il se livra à l'étude de la nature et de l'homme, à laquelle il donnait ses heures du matin. Il composa, dans l'espace de onze mois, avec les conseils du médecin François Biancha, une réfutation du livre que J.-Ant. Martha avait mis 11 ans à écrire contre Telesio en faveur d'Aristote. Il avait alors 22 ans. Un triomphe éclatant, qu'il remporta dans une discussion théologique sur un vieillard qui avait d'abord dédaigné de disputer contre lui, lui attira beaucoup de calamités. Son adversaire l'accusa de magie. Cette accusation toutefois, comme on verra plus bas, n'était pas sans fondement. — Pour éviter les poursuites de ses ennemis, il vint de Rome à Naples en 1592, et de Rome à Florence, où il dédia au grand-duc Ferdinand Ier son livre *De sensu rerum*. Il alla ensuite à Venise et à Padoue pour y publier quelques ouvrages, mais on lui déroba ses manuscrits sur la route de Bologne, où il s'était arrêté. Quelques années après, la même chose lui arriva à Rome, et il apprit en même temps que les livres qu'on lui avait pris à Bologne avaient été déposés au tribunal de l'inquisition, devant lequel il répondit et se justifia. Pendant son séjour dans cette ville, il entra dans la société intime de plusieurs cardinaux. A son retour à Stilo, quelques mots qui lui échappèrent le rendirent suspect au ministre espagnol, qui le fit mettre en prison à Naples, où il fut accusé de lèse-majesté et de haute trahison. Nous apprenons, du témoignage même de ses ennemis, qu'il supporta la torture avec fermeté et sans laisser échapper un mot qui fût indigne de lui. Dans les diverses prisons qu'il habita pendant sa captivité, il fut long-temps privé de livres, et composa néanmoins de nombreux morceaux de poésie en latin et en italien. Dans la suite, après sa condamnation à une prison perpétuelle à Naples, ses livres lui furent rendus, et il obtint même la permission de recevoir devant un gardien la visite des savants ses amis, et celle d'entretenir une correspondance avec les savants étrangers (parmi ces savants se trouvent Vestrius, Cesarinus, Gaspar Scioppius, peut-être Tobias Adami et Rudolphe Bunavius). La captivité de Campanella excitait beaucoup d'intérêt pour sa personne. Gaspar Scioppius, son ami, intercéda inutilement pour lui auprès du pape Paul V en 1608. La famille Fugger ne fut pas plus heureuse auprès de la cour d'Autriche. Il se justifia en 1608 devant l'inquisition, et en reçut même des éloges. Accusé de complicité avec le fameux Pietro Giron, duc d'Ossuna, qui avait aspiré à la couronne, il ne put se justifier, et sa prison devint plus dure et fut prolongée. Enfin, après 27 années de captivité, il fut mis en liberté le 15 mai 1626 et déclaré innocent par le vice-roi de Naples, duc d'Albe, sur l'ordre du roi Philippe IV, auquel la demande formelle en avait été faite par Urbain VIII, sollicité par plusieurs cardinaux. Après être resté à Rome jusqu'à l'année 1629 comme prisonnier de l'inquisition, dans une captivité qui n'en avait que le nom, il retrouva sa pleine li-

berté; mais la bienveillance que lui témoignait Urbain VIII et l'intimité dont il l'honorait n'étaient que peu puissantes contre l'envie qui le poursuivait. — Il se retira en France sous la protection de Fr. de Noailles, ambassadeur à Rome, dont la maison lui avait servi d'asile contre la fureur de ses ennemis. Il débarqua à Marseille au mois d'octobre 1634. Après y avoir fait connaissance avec Gassendi, par l'entremise de Nicolas Peiresclus, à la générosité duquel il dut d'amples secours, il vint à Paris au mois de mai 1635. Le cardinal de Richelieu le recommanda à Louis XIII, qui lui donna une pension de 2,000 francs, avec laquelle il se retira dans le couvent des dominicains de la rue Saint-Honoré, où la volonté du prince lui avait ménagé une honorable réception. Les savants et les hommes d'état venaient le visiter, et le roi même le consulta souvent sur les affaires de l'Italie. Il était lié avec tous les hommes éclairés qui se trouvaient alors à Paris, ainsi qu'avec d'autres Italiens, Français, Anglais et Allemands. Il mourut dans le couvent qu'il habitait au milieu des religieux en prières, le 21 mai 1639, à 4 heures du matin, à l'âge de 71 ans.—Campanella avait étudié l'astrologie, et croyait comme Cardan et Socrate avoir un esprit ou démon particulier qui l'avertissait toutes les fois qu'une circonstance extraordinaire allait se présenter. Il avait de singulières superstitions sur les jours de la semaine : tous les malheurs lui étaient arrivés le mardi et le vendredi, le bien au contraire le dimanche et le mercredi, les choses moins importantes le lundi et le jeudi; le bien qui lui arrivait le samedi se changeait bientôt en mal; le mal ordinairement en bien; six fois il reçut la question, ce fut toujours le mardi ou le vendredi; six fois il fut emprisonné, tourmenté ou forcé de fuir, ce fut chaque fois un de ces jours. Il était aussi partisan de la physiognomonie, et ne doutait pas que l'état de l'ame ne se fît voir dans les traits du visage, les gestes et la démarche. Il disait que si un homme avait ses traits et toute sa conformation physique, il aurait nécessairement ses pensées et ses sentiments. — La *Biographie universelle* donne une liste de dix-huit ouvrages de Campanella qui ont été imprimés, et les PP. Quétif et Échard, dans leur *Script. ord. prædicatorum*, celle de ses travaux manuscrits, qui montent à plus de 50 articles. Nous ne reproduirons pas ici cette nomenclature un peu sèche, nous préférons insister sur l'esprit de ces compositions et sur le caractère de leur auteur. — La théologie de Campanella ne part pas de la croyance à l'église, mais de la croyance en Dieu. Il admet une trinité : *puissance*, *sagesse*, *amour*, de laquelle dérivent tous les êtres, qui n'en sont nécessairement que la représentation. Le mal n'est dans chaque chose que le défaut de proportion entre ces qualités par rapport au sujet en qui elles résident. De cette trinité, il conclut une Providence, et admet un Dieu fait homme, premier agent de la rédemption du genre humain. La dignité de notre ame immortelle est à ses yeux telle qu'il regarde les miracles comme possibles à celui qui accomplit en tout point la volonté divine. On voit par plusieurs passages de ses écrits que, dans le besoin qu'il éprouve de voir le bien réalisé dès cette vie, il partage l'opinion des millénaires. Du reste, il admet et défend les dogmes vulgaires de l'église romaine, et se rattache principalement à la dogmatique de saint Thomas. Il y a quelque chose dans sa manière d'aborder la philosophie qui ressemble au procédé cartésien. Comme le philosophe français, il commence par le doute, et n'admet rien qu'après un mûr et scrupuleux examen; mais il diffère de Descartes en ce qu'il admet avant tout la certitude du témoignage des sens, et l'existence des objets extérieurs. C'est là ce qui l'a fait classer parmi les philosophes sensualistes. Il ne l'est cependant pas exclusivement, car il établit ailleurs que les sens ne font connaître que les objets isolés, tels qu'ils nous apparaissent, et non leurs rapports généraux; mais il ne pousse assez

ni les conséquences de ses principes sensualistes, ni celles de ses principes spiritualistes. Son esprit, plus ardent que conséquent, hésite quelquefois entre des principes contradictoires. De l'existence des objets extérieurs révélés par les sens, il conclut le lieu ou l'espace, qu'il appelle *substantiam primam incorpoream, immobilem, aptam ad receptandum omne corpus*. C'est comme on voit se payer de mots. Dieu, selon lui, a d'abord créé la matière, à laquelle il a attaché deux causes actives, le chaud et le froid. La matière raréfiée par la chaleur donne le ciel; condensée par le froid, la terre. Tous les êtres de la nature ne sont dans ce système que le résultat des proportions infinies dans lesquelles ces deux éléments se combinent, proportions qui déterminent leurs différences. Il établit qu'il y a des sens dans toutes choses, ou plutôt un sens, car il réduit tous les autres à n'être que des modifications du toucher. Il accorde de l'intelligence aux bêtes; il leur accorde même un langage, et il en apporte des preuves fort piquantes, mais on ne voit pas clairement s'il se borne au langage articulé, ou s'il y fait entrer toute espèce de signes, auquel cas son opinion n'aurait rien que d'admissible. Il reproduit dans sa métaphysique les qualités premières (*primalités*, comme il les appelle), *puissance*, *sagesse*, *amour*, qui constituent l'être, et les oppose à *impuissance*, *ignorance*, *haine*, qui constituent le néant. Les objets de ces primalités sont : l'*essence*, la *vérité*, la *bonté*, qui se développent sous l'influence de la *nécessité*, du *destin* et de l'*harmonie*. Du reste, il discute sur Dieu, les anges, les maladies, la mort, la vérité de la religion, avec beaucoup de confusion. Il réfute dans sa logique les péripatéticiens, et prouve que tous leurs raisonnements sont des cercles vicieux. Mais, tout en blâmant Aristote, il s'arrête lui-même à des subtilités, et n'enseigne point la voie pour la recherche de la vérité. Dans la morale, qu'il fonde sur la doctrine ontologique, il met en avant plusieurs idées neuves. L'être infini est le bien suprême; toutes choses se rapportent donc à lui et tendent vers lui : c'est la loi religieuse; la religion est le chemin qui conduit l'ame du monde des sens au monde invisible, et à la plus haute perfection; elle consiste dans l'obéissance à notre Créateur, la contemplation des choses divines et humaines, et l'amour de Dieu. (*Manuel* de Tennemann, t. II, p. 69.) Dans sa politique, il se montre adversaire consciencieux du machiavélisme. Il s'occupe aussi de mathématiques, et il cite dans le *Syntagma* un essai de cosmographie qu'il a tenté. Il étudia avec beaucoup d'ardeur la magie, qu'il divise en *divine*, *naturelle* et *diabolique*. Il est peu de superstitions auxquelles il n'ait ajouté foi. Il prétendait prédire l'avenir. Cette singulière disposition d'esprit ne fut point étrangère aux poursuites dont il fut long-temps, comme on l'a vu, l'objet et la victime. H. Bouchitté.

CAMPANELLE et **CAMPANETTE**, faits de *campana*, anciens noms botaniques français du liseron des haies et du liseron des champs, le *liset* des troubadours. Le premier s'appliquait aussi aux cloches métalliques de petite dimension, ou *clochettes*, comme on le voit dans ces vers du P. Lemoine :

> Le frein d'or sous ses dents d'écume dégoûtoit,
> De *campanelles* d'or son poitrail éclatoit.
>
> E. H.

CAMPANIE, en latin *Campania*, ancienne province d'Italie, qui avait pour bornes au midi la mer tyrrhénienne, au couchant le Latium, au nord le Samnium avec l'Apulie, et à l'orient la Lucanie, et que l'on appelle aujourd'hui la *Campagne de Rome*. (*Voy.* cet article, p. 159, et ci-après le mot Capoue.)

CAMPANIFORME, de *campana* (cloche, et de *forma*, forme, figure); nom donné par Tournefort à une classe de fleurs simples, monopétales, régulières, dont toutes les parties de la corolle sont coupées uniformément et placées à égale distance d'un centre commun, de manière qu'elles affectent une figure symétrique et régulière dans leur contour, imitant une *cloche* (*voy.* ci-après les articles Campanulacées et Cam-

PANULE), et qu'on a conservé comme épithète aux calices et aux corolles de ces fleurs. Z.

CAMPANILE, que tous nos dictionnaires font du genre féminin et écrivent avec deux *l* (*campanille*); mot transporté de l'italien en français, est employé comme synonyme de *tour* ou *clocher*, quoique ces constructions diffèrent assez sensiblement entre elles, comme l'établit M. Quatremère de Quincy, qui lui restitue le genre masculin et sa véritable orthographe : « Parmi les constructions appropriées à l'usage des cloches, il en est, dit-il, de forme entièrement pyramidale qui s'élèvent au-dessus du comble des églises, principalement des églises gothiques; c'est ce que l'on nomme le plus souvent *clocher* ou *flèche*. Il en est d'autres qui font partie des façades des églises, et qui se trouvent ordinairement au nombre de deux; c'est ce que nous nommons *tours;* elles sont destinées au support des grosses cloches ou bourdons et à la décoration des façades. Il y en a une troisième espèce, en forme de tour ronde ou carrée, qu'on bâtit tout près des églises, mais dont elles ne font point partie; on les voit surtout en Italie, où cet usage est général, et on les y appelle du nom générique *campanile*. — Le *campanile* de Pise, connu également sous le nom de *campanile storto* ou *torre pendente*, est un des plus remarquables ouvrages en ce genre. Sa forme est celle d'un cylindre environné de huit rangs de colonnes posés les uns sur les autres, ayant chacun leur entablement; le dernier rang, qui forme le clocher, est en retraite. Il y a un intervalle suffisant pour passer entre les colonnes et le mur circulaire de la tour. — Sa hauteur, jusqu'à la plate-forme, est de 142 pieds. Si l'on jette un plomb de dessus la plate-forme en bas, on trouve qu'il s'éloigne de 12 pieds de la base de la tour. Cette inclinaison, remarquée également dans d'autres édifices de ce genre, tels que le campanile de Ravenne, celui de Padoue, celui de Sainte-Agnès, à Mantoue, et surtout dans celui de Bologne (*v.* ci-après), vient de leur grande élévation et de leur défaut de base. — Nous citerons encore le *campanile* de Crémone, qui appartient à la cathédrale de cette ville, et d'où l'on voit tout le cours du Pô et des vastes campagnes qu'il arrose. Cet édifice a 372 pieds de hauteur, y compris la croix. Il faut monter 498 marches pour arriver au clocher proprement dit. La partie carrée n'a que 247 pieds de hauteur; elle est surmontée de deux parties octogones à jour ornées de colonnes, ensuite d'une partie conique et d'une croix, qui font encore 125 pieds. Il n'est donc pas étonnant que cette tour passe pour être la plus haute de l'Europe. La manière dont l'aiguille est supportée par les colonnes a quelque chose de surprenant. — Le *campanile* de Florence est une tour de 252 pieds de hauteur, sur 43 pieds en carré, tout incrustée de marbre noir, rouge et blanc. Il fut bâti sur les dessins de Giotto, comme son inscription l'annonce, et, malgré les vestiges de gothique qui s'y trouvent, on ne peut s'empêcher d'en admirer le travail et la richesse. L'empereur Charles-Quint en faisait un éloge au moins singulier, en disant que le laisser aux yeux du public était le prostituer, et qu'il mériterait d'être dans un étui. On monte au haut de ce campanile par un escalier de 406 marches, et l'on y jouit de la vue de Florence et de ses environs. — Le *campanile* de Bologne, nommé aussi la *Tour de Garifendi*, bâti en 1110, a 144 pieds de hauteur et 8 pieds 2 pouces d'inclinaison. On a souvent répété que cette inclinaison était le résultat du caprice et d'un jeu volontaire de l'artiste : cependant il est certain, dit M. Quatremère, que l'intérieur de la tour, les tablettes des fenêtres, et jusqu'aux trous qui servirent à l'échafaudage, tout a la même inclinaison; cela semble assez prouver que cette pente ne vient que de l'affaissement du terrain, comme à Pise. On fut même autrefois obligé d'abattre le sommet de cette tour parce qu'il menaçait ruine. On ne saurait douter

que sa solidité ne vienne de sa construction, qui est de briques liées avec un ciment qui semble n'en faire qu'un seul morceau, et rend sa décomposition beaucoup plus difficile. Si l'on voulait encore une preuve que cette inclinaison est accidentelle, on la trouverait dans la tour voisine, appelée *degli asinelli*, qui a 307 pieds de hauteur et 3 pieds et demi d'inclinaison; mais la pente de la première est si frappante qu'on n'aperçoit pas l'affaissement de celle-ci. E.

CAMPANULACÉES, famille de plantes dicotylédones, monopétales, à étamines périgynes, ainsi nommées de la ressemblance de leur corolle avec une petite cloche (*campana*) : on en connaît, dit M. Mirbel, jusqu'à cent soixante-quatorze espèces, dont le genre *campanula*, qui est le plus nombreux, réclame cent dix pour sa part. (*Voy.* ci-après l'art. Campanule.) La plus grande partie de ces espèces sont des herbes annuelles, bisannuelles, ou vivaces par leurs racines; mais cette famille compte aussi quelques arbustes ou arbrisseaux, entre autres le *campanula aurea* de Linné (*campanule dorée*, *voy.* ci-après) et le *ceratostema* du Pérou, et un seul arbre, le *forgesia*, de l'île Bourbon. Les feuilles des campanulacées sont souvent dentelées, quelquefois découpées plus profondément et presque toujours alternes, c'est-à-dire attachées une à une en échelons autour de la tige. Ses fleurs, qui naissent ordinairement dans l'aisselle des feuilles et se font remarquer par leur forme élégante, leurs couleurs agréables, et quelquefois aussi par leur grandeur, sont disposées en épis, en grappes, en thyrses, en capitules, en calathides (*voy.* ces mots), ou bien sont solitaires dans l'aisselle des feuilles ou dans les bifurcations des rameaux. Plusieurs d'entre elles jouissent de propriétés médicinales, mais peu prononcées; quelques espèces, par exemple, prises à grande dose, sont émétiques. Elles renferment en général un suc propre, laiteux, analogue à celui des chicoracées, mais plus doux et moins amer. Toutefois, disons avec M. de Mirbel que cette famille doit être considérée comme suspecte, et qu'elle recèle souvent des propriétés vénéneuses. Plusieurs plantes qui lui appartiennent, telles que la *raiponce* (*C. rapunculus*, L.), servent, il est vrai, quelquefois d'aliment; mais ce n'est que dans leur jeunesse, parce qu'alors le mucilage l'emporte chez elles sur les sucs propres; plus tard, l'action de l'air et de la lumière sur la végétation, produisant un effet inverse, ne peut que contribuer à leur donner des qualités au moins nuisibles. Z.

CAMPANULE, *campanula*, genre de plantes appartenant à la pentandrie monogynie de Linné, à la famille des *campanulacées* de Jussieu (*voy.* ci-dessus), et qui se distingue facilement par son calice monophylle, à cinq divisions, dont les sinus sont quelquefois très dilatés et réfléchis; par sa corolle en forme de cloche et à cinq lobes, par ses étamines, dont les anthères, longues et droites, sont posées sur des filets tellement larges à leur base qu'ils recouvrent le sommet de l'ovaire; par son stigmate, divisé en trois ou cinq lobes; enfin, par son fruit, qui consiste en une capsule à trois ou cinq loges, dont chacune correspond à un lobe stigmatique, et s'ouvre par un trou à la maturité. Les campanules sont des plantes herbacées, ou très rarement de petits arbrisseaux, qui ont des fleurs munies de bractées et disposées en épis ou en panicules, ou bien solitaires dans les aisselles des feuilles. Parmi les espèces de ce genre, qui servent quelquefois d'aliment, nous citerons la Raiponce (*v.* ce mot), et parmi celles qui contribuent vers la fin de l'été à l'ornement de nos jardins, le *carillon*, la *gantelee* ou *gant de Notre-Dame* (*voy.* ces mots), et les deux espèces suivantes : 1° Campanule a feuilles de pêcher (*C. persicifolia*, L.), que l'on trouve communément dans nos bois-taillis : elle a une tige grêle, droite, lisse, haute de deux à trois pieds, terminée par un épi de grandes fleurs bleues ou blanches, qui doublent aisément; les feuilles n'ont pas de pétiole; celles de l

base sont ovales oblongues ; celles de la tige sont étroites, alongées, en fer de lance et dentelées ; il y a trois lobes au stigmate et trois loges à la capsule. 2° Campanule pyramidale (*C. pyramidalis*, L.), herbe bisannuelle, qui croît naturellement dans la Carniole et la Savoie. Sa tige droite, simple, élevée, porte à son sommet de grandes et belles fleurs bleues ou blanches, disposées en thyrses pyramidaux ; ses feuilles, lisses et dentelées, sont en cœur à la base de la tige, et ovales alongées à sa partie supérieure ; le stigmate est à trois lobes, la capsule à trois loges. — Parmi les espèces ligneuses, nous n'indiquerons ici que la plus jolie : La Campanule dorée (*C. aurea*, L.), arbuste toujours vert, qui croît spontanément à Madère, et que l'on cultive en Europe dans les jardins, mais que l'on est obligé de tenir dans l'orangerie durant l'hiver. Les tiges sont épaisses et rameuses, les feuilles larges, ovales, dentelées, lisses ; les fleurs en panicules pyramidales, le calice et la corolle jaunes, le stigmate à cinq lobes, la capsule à cinq loges. D—L.

CAMPBELLS (Clan des). Nous n'essaierons point ici de retracer les annales de cette antique et célèbre tribu, entreprise qui offrirait d'assez grandes difficultés, même à un Écossais; nous indiquerons seulement les principaux faits historiques auxquels ce clan et ses chefs, les fameux lords d'Argyle, prirent une part de quelque importance.—Les Campbells appartiennent évidemment à la nation des *Scott* ou Écossais proprement dits, qui vint d'Irlande, dans le courant du IIIe siècle, occuper les contrées septentrionales de la Grande-Bretagne, et changea leurs noms d'Alben (la montagne) et de Celydon (la forêt) en celui de terre des *Scott* (Écosse). Une tradition très accréditée parmi les Campbells leur donne pour ancêtre, c'est-à-dire pour premier chef, pour fondateur du clan, un guerrier nommé Dermid ou Diarmid, compagnon d'armes d'Ossian et de Gaul. Ils occupèrent probablement dès ce temps reculé quelques cantons du pays d'Argyle : ils demeurèrent long-temps confondus parmi les clans de second ou de troisième ordre, et ne commencèrent à figurer avec éclat que vers la fin du XIIIe siècle. Durant la terrible lutte qu'Alaster ou Alexandre III, roi d'Écosse, eut à soutenir contre les Norwégiens, Callum, chef des Campbells, contribua glorieusement à repousser des rivages écossais les envahisseurs scandinaves, et mérita par ses exploits d'être surnommé *More* ou le Grand. Son nom devint même la qualification patronymique de tous les chefs du clan Campbell, ses successeurs ; ils prirent désormais le titre de Mac'Callum-More (fils de Callum-le-Grand), et c'est encore ainsi que les montagnards de l'Argyleshire désignent le duc d'Argyle, héritier et descendant du vieux héros de leur race. Le fils de Callum-More, Neil-Campbell, se distingua par un courage et un patriotisme inébranlables, pendant l'usurpation sanguinaire d'Edward Ier. Tandis que la plupart des grands d'Écosse courbaient la tête devant le despote étranger, ou même lui prêtaient secours contre leurs compatriotes, Neil-Campbell et sa tribu n'abandonnèrent jamais le parti national, secondèrent bravement William Wallace, et s'attachèrent ensuite à la fortune de Robert-Bruce ; ils formaient la meilleure partie de sa petite armée, lorsqu'après sa défaite à Methven, Robert voulut chercher un refuge dans le pays de Lorn. Les puissantes tribus de Comyn et de Mac'Dougal lui fermèrent le passage : les patriotes succombèrent encore, et Neil-Campbell resta sur le champ de bataille. — Plus tard, lorsque la victoire fut revenue sous la bannière de Robert-Bruce, ce prince n'oublia pas plus ses amis que ses ennemis ; il écrasa les Comyn et les Mac'Dougal, et enrichit les Campbells des dépouilles du clan Dougal.—De cette époque date la puissance et la prospérité des Campbells. Ils n'occupaient auparavant qu'un canton assez peu étendu aux environs du lac Awe ; Robert leur livra la plupart des domaines de Jan de Lorn, chef des Mac'Dougal, qui possé-

dait un très vaste territoire dans l'Argyleshire, le Lorn et le Morven. Les Mac'Callum-More s'élevèrent ainsi au niveau des plus grands feudataires écossais, et ne virent plus au-dessus d'eux dans la montagne que les Mac'Donald des îles. Pendant le reste du moyen âge, les Campbells participèrent à toutes les guerres extérieures et intérieures de l'Ecosse, tantôt amis, tantôt ennemis de la couronne. A la fameuse bataille de Flodden-Field (en 1513), où le roi Jacques IV fut défait et tué par les Anglais, les Campbells formaient l'aile droite de l'armée nationale avec d'autres clans montagnards; ils y souffrirent de très grandes pertes. — Lorsqu'on reçut en Écosse la nouvelle du supplice de Marie-Stuart, Jacques VI, fils de cette princesse infortunée, se contenta d'ordonner un deuil général. Le comte d'Argyle, chef des Campbells, vint alors à la cour de Jacques, couvert de son armure au lieu de vêtements funèbres, comme pour indiquer au roi la nature des honneurs funéraires qu'il fallait rendre à la victime d'Élisabeth. L'égoïste et faible Jacques VI feignit de ne pas comprendre la muette démonstration d'Argyle. La conduite du chef gaël était d'autant plus remarquable, qu'ayant embrassé le protestantisme durant les luttes religieuses de son pays, il n'avait point d'intérêt personnel à venger la catholique Marie-Stuart. Les Campbells, comme tous les autres montagnards, se souciaient assez peu des controverses religieuses, qui exaltaient tous les esprits parmi les habitants de la plaine : cependant ils abjurèrent le catholicisme à l'instar de leur Mac'Callum-More. — En 1594, plusieurs lords catholiques, les comtes d'Angus, de Huntly et d'Errol, ayant été accusés de connivence avec le pape et le roi d'Espagne, le roi donna ordre au comte d'Argyle d'envahir leurs possessions. Argyle, à la tête de 10,000 hommes, la plupart descendus de la montagne, marcha contre Huntly et Errol, qui soutinrent le choc avec 1,500 gens d'armes. Malgré l'infériorité de leur nombre, les cavaliers catholiques attaquèrent audacieusement l'infanterie des *Hautes-Terres*; la défection du clan des Grants, et surtout les décharges de plusieurs pièces de canon, arme alors presque inconnue des montagnards, décidèrent la victoire en faveur de Huntly et d'Errol. Les Campbells et les Mac'Lean leurs alliés furent rompus et mis en déroute après un grand carnage. Ce succès passager n'empêcha point la ruine du catholicisme dans les Basses-Terres d'Écosse, où prévalut la secte austère des presbytériens. Les épiscopaux, ainsi appelés parce qu'ils avaient conservé la hiérarchie et quelques-unes des formes du catholicisme, l'avaient emporté en Angleterre, et les Stuarts, devenus souverains de la Grande-Bretagne entière s'efforcèrent par tous les moyens de faire adopter aux Écossais l'épiscopat et la liturgie anglicane. Lorsque les presbytériens jurèrent entre eux la fameuse ligue dite le *Covenant* (en 1637), et prirent les armes pour repousser la doctrine étrangère que leur voulait imposer Charles Ier, le comte régnant d'Argyle, habile politique, mais assez peu pourvu de courage militaire, fut l'un des plus zélés défenseurs de l'*union* presbytérienne. Charles Ier, mal soutenu par la nation anglaise, fut obligé de céder, et créa même Argyle marquis, en gage de réconciliation. Cette trêve fut de courte durée, et la guerre recommença avec fureur : elle devait être fatale aux Campbells. Leur puissance pouvait alors passer pour exorbitante dans les Hautes-Terres : depuis que la famille des lords des Iles était éteinte, et que les Mac'Donald s'étaient subdivisés en plusieurs tribus indépendantes, les Mac'Callum-More n'avaient plus de rivaux parmi les chefs de la montagne; mais l'arrogante prépondérance que le marquis d'Argyle affectait sur ses voisins avait soulevé bien des haines, d'autant plus que les tribus galliques étaient presque toutes catholiques et hostiles aux presbytériens. James Graham, comte de Montrose, chef d'un clan ennemi des Campbells et général des troupes royales en Écosse, eut peu de peine à entraîner

contre Argyle l'élite des montagnards. Après une campagne où Argyle se fit peu d'honneur par sa conduite militaire, ce seigneur se retira dans sa résidence d'Inverary pour y passer l'hiver, pensant ses domaines suffisamment protégés par les hautes montagnes qui bornent à l'est l'Argyleshire ; mais Montrose et ses clans infatigables, pénétrant à travers les précipices et les rochers couverts de neige, se montrèrent tout à coup au centre du pays des Campbells. Argyle, surpris et saisi d'épouvante, se jeta, pour fuir, dans une barque de pêcheur, et abandonna ses vassaux aux fureurs des Graham, des Mac'Donald et de leurs confédérés (1644). Montrose ne quitta l'Argyleshire qu'après l'avoir brûlé, saccagé, désolé dans tous les sens. Les Campbells, revenus de leur stupéfaction et altérés de vengeance, se rassemblèrent en foule après le départ de leur ennemi ; le Mac'Callum-More, qui avait reparu dans le pays, se mit à leur tête, et ils s'engagèrent dans les montagnes du Lochaber, qu'habitaient les Camérons et deux clans des Mac'Donald. Montrose, informé de l'approche des Campbells, revint sur eux comme la foudre, et les attaqua près du vieux château d'Inverlochy. Argyle, au lieu de prendre part à l'action, monta dans une galère sur le lac Linnehe, et demeura simple spectateur du combat. Les Campbells, malgré la couardise de leur chef, soutinrent dignement la vieille renommée de leur tribu ; mais le courage qu'ils déployèrent ne servit qu'à rendre leur défaite plus sanglante. L'élite du clan fut taillée en pièces : Argyle n'avait pas attendu la fin du combat pour s'éloigner à force de rames. — On sait quelle fut l'issue de cette guerre, malgré les brillants avantages qu'avait d'abord remportés Montrose : vainqueur dans les montagnes et dans les Basses-Terres, il succomba au fond des cheviots, devant une armée presbytérienne. Après la ruine du parti royal, le marquis d'Argyle, soutenu par toutes les forces du Covenant, exerça des représailles cruelles contre les dévastateurs de son comté ; une grande partie des Mac'Donald furent détruits ; leur plus illustre chef, Alaster Colkitto, fut pris, condamné à mort et exécuté. Cependant, lorsque Montrose lui-même, fait prisonnier dans le nord, eut été amené à Édimbourg pour se voir livré par le parlement écossais au supplice des traîtres, Argyle eut la pudeur de ne point se faire le juge de son rival, et ne parut point au parlement le jour où la sentence fut prononcée. Lord Lorn, son fils, moins scrupuleux, assista aux derniers moments de l'ennemi de sa maison, et contempla la fin tragique de Montrose avec une joie barbare (1650). — L'histoire de la Grande-Bretagne durant cette période n'offre qu'une longue série d'impitoyables réactions. Charles II, rappelé au trône douze ans après la mort de son père, vengea tardivement Montrose, et fit faire le procès au marquis d'Argyle. Comme celui-ci se couvrait d'un ancien acte d'amnistie donné par Charles II lui-même, il allait être absous, lorsqu'on adressa de Londres au tribunal des lettres écrites jadis par le marquis au général Monk, alors lieutenant de Cromwell. Ces lettres, postérieures à l'amnistie citée plus haut, contenaient des protestations d'attachement de la part d'Argyle à Cromwell et à la république, et c'était Monk, devenu le restaurateur de la monarchie, qui les envoyait aux juges comme pièces de conviction contre son ancien allié. Cette insigne perfidie de Monk décida la perte du malheureux chef des Campbells : Argyle eut la tête tranchée *pour crime de haute trahison* (1661). Cette tête sanglante fut exposée sur la Tour où avait figuré précédemment celle de Montrose. Argyle montra sur l'échafaud ce courage passif et résigné qu'on a remarqué chez des hommes absolument dépourvus de bravoure guerrière. — Le comte Archibald, lord de Lorn, fils du célèbre marquis, fut persécuté avec le même acharnement : on lui intenta, pour quelques paroles imprudentes : une accusation de lèse-majesté, et il fut condamné à mort ; cependant Charles II recula devant la

servilité féroce de ses juges, et se contenta de retenir le Mac'Callum-More prisonnier. Argyle parvint plus tard à se sauver en Hollande. Lorsque Jacques II, succédant à son frère Charles, eut commencé le cours d'un règne oppressif et impolitique, Argyle, d'accord avec le duc de Montmouth, fils naturel de Charles II, voulut exciter une révolution en Écosse. Cette tentative prématurée devint funeste à son auteur : Argyle, en vain secondé par son clan, fut abandonné des seigneurs qui s'étaient joints à lui; il tomba au pouvoir des royalistes et fut décapité par la *maiden* (la *jeune fille*), machine analogue à la *guillotine* française. « C'est la *jeune fille* la plus agréable que j'aie embrassée de ma vie ! » dit-il en s'approchant de l'instrument de mort. Sa conduite fut conforme jusqu'au bout à cette étrange bravade (1685). Plus de vingt chefs subalternes d'entre les Campbells furent égorgés avec leur Mac'Callum-More. L'Argyleshire fut dévasté et confisqué, l'héritier de ses comtes obligé de s'enfuir en Amérique et le nom de cette maison condamné à être aboli (1685). — Le comte de Breadalbain, chef d'une subdivision du clan des Campbells, succéda au pouvoir des marquis d'Argyle sur toute la tribu. La chute de Jacques II et l'avénement du roi Guillaume (1688) ne tardèrent pas à rendre aux Campbells leur ancienne importance dans les Hautes-Terres : Breedalbain fut chargé par le nouveau gouvernement d'obtenir à prix d'argent la soumission des chefs montagnards catholiques; on dit qu'il garda une bonne partie des sommes qui lui avaient été confiées pour cet usage. Quoi qu'il en soit, le but du roi Guillaume ne fut point atteint : la plupart des Gaëls continuèrent de remuer, et ne se soumirent que sur la menace d'une guerre d'extermination, qu'ils n'étaient pas en état de soutenir. Un délai avait été fixé, passé lequel le gouvernement ne recevrait plus de soumission; le chef d'un seul clan, Mac'Donald de Glencoë, dépassa un peu le terme fatal par des circonstances indépendantes de sa volonté. Le secrétaire du conseil privé d'Écosse, et Breadalbain, ennemi personnel de Glencoë, en profitèrent pour faire assaillir son clan à l'improviste par un détachement de Campbells. La petite tribu de Glencoë périt presque entière victime de cette lâche trahison (1692). — Tandis que Breadalbain déshonorait ainsi le nom de Campbell, l'héritier légitime des chefs de cette tribu commençait à relever la maison d'Argyle par des qualités éclatantes que cette race n'avait pas déployées depuis long-temps. A la révolution de 1688, le fils du malheureux comte Archibald avait été amnistié, réintégré dans ses biens et investi du titre de duc, en dédommagement de ce que lui et les siens avaient eu à souffrir de la part des Stuarts. Ce seigneur ne prit point une part bien remarquable aux affaires du temps; mais son fils John annonça dès la première jeunesse les talents politiques du fameux marquis, joints aux vertus guerrières que celui-ci n'avait jamais possédées. Nommé lord haut-commissaire près le parlement d'Écosse en 1705, John, devenu duc d'Argyle, contribua beaucoup à l'adoption de l'union législative entre l'Angleterre et l'Écosse. Cette mesure, qui détruisit la nationalité écossaise en absorbant le parlement écossais dans celui d'Angleterre, fut opérée par les moyens les plus honteux, et l'argent seul décida la plupart des membres du parlement écossais à accepter ce suicide politique; cependant, le duc d'Argyle montra toujours un caractère trop noble et trop élevé pour qu'on pût le soupçonner d'avoir partagé la vénalité de ses collègues, et sans doute sa sagacité avait pressenti les avantages incontestables que l'Écosse retirerait un jour de cette *Union*, d'abord si odieuse. La reine Anne récompensa le duc John de sa coopération aux projets du gouvernement en le créant pair d'Angleterre, comte de Greenwich et baron de Chatham. Le duc d'Argyle alla ensuite joindre sur le continent l'armée de Marlborough, et servit sous ce grand capitaine comme son principal lieutenant. Chargé

du commandement des forces anglaises en Espagne vers la fin de la guerre de la succession, John espérait avoir l'occasion de rivaliser de gloire avec son ancien général en chef; mais déjà les ministres de la reine Anne avaient noué des négociations secrètes avec la France: on laissa l'armée d'Espagne manquer de tout, et John Campbell fut forcé d'en ramener les débris à Minorque, sans avoir réalisé en rien ses brillantes espérances. Ce cruel désappointement fit du duc d'Argyle l'ennemi mortel du ministère anglais: le commandement en chef de l'Écosse et le gouvernement de la citadelle d'Edimbourg ne le réconcilièrent point avec la faction *tory*, qui dirigeait alors les affaires, et préparait sourdement les voies à la restauration du fils exilé de Jacques II (Jacques VII d'Écosse). On sait que la mort subite de la reine Anne (1er août 1714) déconcerta les projets des tories et permit aux partisans de la *succession protestante* d'élever à la royauté et d'appeler à Londres, sans opposition, l'électeur de Hanôvre (Georges Ier). Argyle, qui avait naguère dénoncé au parlement les menées des conseillers de la reine Anne, soutint avec énergie le nouveau gouvernement, d'abord dans le conseil, puis sur le champ de bataille. Lorsque l'ancien parti royaliste et catholique des montagnes eut levé la bannière de l'insurrection (6 septembre 1715), proclamé roi le prétendant Jacques Stuart et occupé l'importante ville de Perth, Argyle se porta sans délai à Stirling, où il tint fort long-temps en échec le comte de Mar, général des *jacobites*, dont les forces étaient plus que doubles des siennes, et l'empêcha de passer près de sa source le fleuve du Forth pour descendre dans les Basses-Terres du sud. Mar, homme irrésolu et sans expérience de la guerre, n'osa point assaillir de vive force un si redoutable ennemi: il continua de l'observer, s'efforça de détourner son attention par divers mouvements dans le comté de Fife, puis, tout-à-coup, fit traverser le bras de mer du Forth par 1,000 montagnards, qui débarquèrent sur la côte du Lothian et marchèrent rapidement droit à Edimbourg. Le lord prévôt de cette ville, qui était alors un Campbell, appela aux armes les habitants et envoya en toute hâte prévenir le duc d'Argyle du danger où se trouvait la capitale. Le duc partit aussitôt de Stirling avec 300 cavaliers d'élite et 200 fusiliers montés sur des chevaux de trait: sa célérité fut telle qu'il entra dans Édimbourg le soir même, après une course de 30 milles. Il avait prévenu les insurgés d'un quart d'heure. Mac'Intosh, qui les commandait, se voyant devancé, se retira dans la citadelle de Leith, où Argyle n'entreprit pas de les forcer, faute d'artillerie et de troupes suffisantes, et la nouvelle que Mar se dirigeait sur Stirling rappela promptement le duc à son quartier général; mais la capitale était sauvée, et Mac'Intosh hors d'état de renouveler sa tentative. — Mar recula de nouveau lorsqu'il vit Argyle de retour à Stirling, et ne se laissa entraîner à un mouvement décisif qu'après la jonction des Mac'Donald de Skye, des Mac'Kenzie, des Mac-Kinnon et même du comte de Breadalbain; car ce même Breadalbain, qui avait jadis ordonné ou du moins favorisé le massacre de Glencoë, figurait maintenant dans les rangs des jacobites, et une portion des Campbells, soumis à son influence, suivaient, non sans regret, un étendard opposé à celui de *Mac'Callum-More*. Argyle, qui de son côté avait reçu des renforts, n'attendit pas l'ennemi dans Stirling, et les deux armées se rejoignirent à Sherifmuir: celle d'Argyle était forte d'environ 4,000 hommes, celle de Mar d'au moins 8,000; mais la première consistait principalement en troupes régulières, la seconde en clans montagnards. Les deux partis, gravissant chacun de son côté la pente d'une colline, se rencontrèrent presque inopinément au sommet, et le combat s'engagea bientôt avec fureur. L'attaque des montagnards jacobites fut si terrible qu'ils rompirent et taillèrent en pièces l'aile gauche du duc d'Argyle, commandée par le général Witham; pen-

dant ce temps, le duc John avait à son tour culbuté et mis en déroute le corps qui lui était opposé. « Le champ de bataille, dit sir Walter-Scott, présentait alors un aspect singulier : dans chacune des deux armées, l'aile gauche était enfoncée et fugitive, l'aile droite victorieuse et poursuivant des fuyards. » Si Mar eût eu le courage et les talents de son adversaire, il eût pu profiter de la supériorité du nombre pour envelopper Argyle : il ne l'essaya même pas, et laissa le duc John pousser son avantage contre la division que ce seigneur avait défaite. Argyle, aussi prudent qu'intrépide, ne risqua pas sa demi-victoire en voulant la compléter par la destruction de l'aile droite des royalistes, demeurée intacte, et les deux généraux évacuèrent à la nuit le théâtre du carnage. — La bataille de Sherifmuir était demeurée indécise; mais ses résultats furent tout à l'avantage d'Argyle et de son parti : la désunion et le découragement s'introduisirent parmi les chefs de l'insurrection; l'arrivée en Ecosse du prétendant Jacques Stuart ne rétablit pas leurs affaires, et bientôt ce grand parti se dissipa de lui-même sans tenter de nouveau le sort des armes.—Le duc d'Argyle avait sauvé l'une des *trois couronnes* de Georges Ier; il en fut récompensé *royalement* : lorsque la fin de la guerre eut rendu ses services moins indispensables, il se vit privé de tous ses emplois, peut-être parce qu'il s'était opposé aux réactions et à l'abus qu'on voulait faire de son triomphe. L'injustice et l'ingratitude du gouvernement à son égard redoublèrent encore la haute estime que portaient au duc tous ses compatriotes, même ceux contre lesquels il avait combattu.—Après la mort de cet homme justement célèbre, les Campbells restèrent fidèles à la cause qu'il avait glorieusement défendue : ils figurèrent dans les armées de Georges II pendant l'expédition brillante et malheureuse du prince Charles-Edouard Stuart (1745-1746); un millier d'entre eux, commandés par le colonel Campbell, qui fut depuis duc d'Argyle, assistèrent à la bataille de Falkirk, où le général Hawley fut vaincu par les montagnards jacobites. Un bataillon de 600 Campbells contribua à décider contre les Stuarts la fatale journée de Culloden; ce furent les seuls montagnards qui prirent part à la sanglante victoire du gouvernement sur la grande armée des montagnes. Culloden fut la fin de la vieille Ecosse; l'esprit de *clan*, les mœurs, l'indépendance de la race gallique n'y survécurent pas : on proscrivit jusqu'à son costume national, et la race des Campbells ne fut pas exemptée des mesures générales qui réduisirent les belliqueux enfants d'*Alben* à la condition des paysans anglais. Beaucoup de membres de cette grande famille, qui n'était plus un *clan*, abandonnant les Hautes-Terres d'Argyle, cherchèrent fortune en Angleterre et même en Amérique, et il est aujourd'hui peu de contrées des deux hémisphères où l'on ne rencontre des Campbells.

HENRY MARTIN.

CAMPE (JOACHIM-HENRI), né en 1746 à Decnsen ou Deersen, dans le pays de Brunswick, d'une branche collatérale fondée par une mésalliance de l'ancienne famille noble des Campe, établie dans la principauté de Brunswick-Wolfenbuttel, reçut son éducation primaire à l'école de Holzminden et étudia la théologie à Helmstadt et à Halle. En 1773, il devint aumônier du régiment du prince de Prusse à Potsdam; mais son cœur, vivement frappé de l'aspect des misères humaines, guida son penchant vers l'éducation, par l'espérance qu'un meilleur enseignement donné à la jeunesse étoufferait la source principale des misères de l'humanité. En 1777, il fut nommé conseiller d'éducation de la principauté d'Anhalt-Dessau, et, après la retraite de Basedow, directeur du comité philanthropique de Dessau. Il quitta néanmoins ce dernier emploi et établit à Hambourg une maison d'éducation particulière, qu'il céda en 1783 au professeur Trapp, à cause de la faiblesse de sa santé; il se retira ensuite à Wittow près Hambourg, où il donna des leçons particulières. En 1787, il devint conseil-

ler des écoles du duché de Brunswick et propriétaire d'une librairie qui jusqu'alors avait dépendu de la maison des orphelins de Brunswick, était connue de toute l'Allemagne sous le nom de librairie des écoles de Brunswick, et qui s'éleva au rang des premières librairies de l'Allemagne par la publication des ouvrages du nouveau propriétaire. Plus tard, il céda cet établissement au libraire berlinois Vieweg, époux de sa fille unique, lequel y a joint une fonderie de caractères et une fabrique de cartes, et dont les magasins et l'imprimerie sont, sous tous les rapports, comptés au nombre des plus célèbres de toute l'Allemagne. En 1805, il devint doyen de Saint-Cyrien, dont il avait d'abord été chanoine; en 1809, la faculté d'Helmstadt lui conféra le diplôme de docteur en théologie. De violents chagrins causés par les maux de sa patrie et l'affaiblissement de l'âge avaient altéré ses facultés intellectuelles. Il passa les dernières années de sa vie laborieuse et utile dans le cercle étroit de sa famille, la plupart du temps dans son jardin de Brunswick, et mourut le 22 octobre 1818, à l'âge de 72 ans.— Dans ses écrits philosophiques et didactiques, il montre un cœur vraiment philanthrope, et met au jour les sentiments les plus nobles; partout on y découvre un but élevé et patriotique. L'amélioration des mœurs, l'ornement de l'esprit, la réorganisation complète du système d'éducation et les conséquences bienfaisantes qui en devaient ressortir pour la jeunesse furent toujours le but de ses efforts actifs et éclairés. Son mérite éminent en éducation a été hautement reconnu de tous, quoiqu'on doive blâmer son jugement hasardé sur l'antiquité classique, et sa prédilection pour le philanthropisme. Ses écrits sur l'éducation sont les plus lus et les plus estimés; son style pur, coulant, doux et vif, est exempt de pédanterie scholastique. C'est un modèle de touchante familiarité. Il possédait au suprême degré le don de se mettre à la portée de la jeunesse qu'il voulait instruire. Comme philosophe, il sait fort bien passer des sèches considérations spéculatives à la morale positive, et du sérieux de la sagesse aux jeux légers de la jeunesse. Quoique ses efforts pour l'épuration et l'enrichissement de la langue allemande prennent souvent une forme étrange, il ne s'en est pas moins rendu fort recommandable sous ce rapport. Il a publié tous ses écrits pour la jeunesse sous le titre de : *Sæmmtliche Kinder und Jugendschriften von Joachim Heinrich Campe*, en 30 vol. avec grav. (Brunswick 1806-1809-1812; nouvelle édition en 1829). Son *Robinson* a été traduit dans toutes les langues depuis Cadix jusqu'à Saint-Pétersbourg, et même en grec moderne. Son *Théophron: Der Erfahrene Kathgeber für die unerfahrene Jugend*, (*Le Conseiller expérimenté pour la jeunesse sans expérience*) est presque aussi répandu. Son *Dictionnaire de la langue allemande* (Brunswick, 1807-11. 5 vol. in-4°) est très estimé. On a, comme appendice de cet ouvrage : *Werdeutschungs Wörterbuch* (1 vol. in-4°, 1801-1813), qu'il fit rédiger par Théodore Bernd.—Campe se trouvait à Paris en 1789, et se montra partisan zélé de la révolution française. Ses lettres écrites de Paris parurent d'abord dans le journal de Brunswick, et firent beaucoup de sensation; elles furent publiées en collection en 1790. Campe fut attaqué au sujet de ces lettres, où il a mêlé le sérieux au plaisant, et qui sont écrites de verve, avec éloquence et chaleur. A la vérité, elles renferment quelques exagérations qui surprennent de la part d'un penseur aussi sérieux que Campe, mais qui trouvent naturellement leur excuse dans l'enthousiasme universel que fit éclater la révolution française. C. L.

CAMPÊCHE (Bois de) [*Econ. manuf.*]. A l'article Bois de ce *Dictionnaire* (t. VIII, p. 13), nous avons parlé du bois de Campêche sous le rapport de son histoire naturelle, de ses caractères apparents, de ses lieux de provenance, etc., etc. Nous ajouterons ici, qu'en général les couleurs qu'on obtient de ce bois en teinture n'ont que peu de solidité quand on veut leur conserver dans les

premiers moments quelque éclat. On ne parvient guère à leur donner de la fixité qu'aux dépens de la pureté des nuances : c'est ainsi qu'une addition d'écorce de bouleau, de brou de noix, etc., en foncant la couleur du campêche et en l'altérant plus ou moins, la fixe tolérablement. Quoi qu'il en soit, le bas prix de cet ingrédient tinctorial, la facilité qu'on trouve à s'en procurer de qualité toujours égale et l'abondance du suc colorant qu'on en peut extraire sans difficulté, en font faire une consommation très étendue dans nos ateliers de teinture. Il entre d'ailleurs avec beaucoup d'avantage dans toutes les *brunitures*. (*Voy.* Teinture.) Pelouze père.

CAMPEMENT. (*Voy.* Camp.)

CAMPEN (Jacques Van), architecte, né à Harlem d'une famille illustre, et mort en 1657, et non en 1638 (comme le dit à tort la *Biographie universelle*), s'était d'abord destiné à la peinture. Suivant une tradition rapportée par M. Quatremère de Quincy, au moment du départ de Van Campen pour Rome, où il avait dessein de se perfectionner dans cet art, une vieille diseuse de bonne aventure lui prédit qu'il en reviendrait architecte, que l'hôtel de ville d'Amsterdam serait brûlé et qu'il en construirait un beaucoup plus beau. Quoi qu'il en soit de cette prédiction, qui pourrait bien avoir été faite, comme tant d'autres, après coup, les choses se passèrent comme il est dit ici, et la Hollande doit son plus bel édifice à Van Campen. (*Voy.* l'art. Amsterdam, t. II, p. 108.) Il construisit en outre, dans la même ville, un théâtre, celui de la *comédie hollandaise*; plusieurs mausolées, élevés en l'honneur des amiraux les plus illustres dont s'honore le pays; ainsi que le palais du prince Maurice de Nassau, à La Haie, sont encore de lui. E.

CAMPER (Pierre), naquit à Leyde le 11 mai 1722. Son père, Florent Camper, ministre protestant à Batavia, avait épousé dans ce pays une riche héritière, Catherine Thelling, née à Surate, mais d'origine hollandaise. Les Camper avaient dès lors quelqu'importance à Leyde : plusieurs avaient exercé la médecine, que Boërhaave alors illustrait; d'autres étaient magistrats. — Ces différentes circonstances eurent de l'influence sur la jeunesse de P. Camper. Son père était riche, il avait voyagé, beaucoup vu, beaucoup observé; il aimait les savants, et c'était dans sa propre maison que se tenaient leurs conférences; de sorte que le jeune Camper, comme Pascal dans le siècle précédent, fut entouré, dès le berceau, d'une atmosphère académique. Ce fut là qu'il puisa ce goût des sciences, cet amour de l'étude, qui d'abord le rendit heureux, et qui plus tard le consola; mais aussi cette soif de vains titres, d'applaudissements et de prompte renommée, qui nuisit à sa gloire. P. Camper, entouré de tout un institut, ébaucha d'abord toutes les sciences : son père en fit de bonne heure un petit philosophe, et, en sa qualité de protestant éclairé, il le dissuada des systèmes, en lui apprenant à douter de toutes les assertions ambitieuses. Le célèbre Moor lui enseigna le dessin et la peinture, et il s'y prit d'une manière si séduisante que Camper toute sa vie aima les beaux-arts avec passion. S'Gravesande lui apprit la physique, et Boërhaave, dans sa glorieuse vieillesse, oubliait ses souffrances en lui faisant bégayer quelques-unes de ces théories que chacun, à Leyde et en Europe, admirait comme des vérités, même ses rivaux et les protestants les plus difficiles. Labordes fit de lui un bon mathématicien; Albinus lui enseigna l'anatomie. Chargé de ce butin encyclopédique, et promettant de l'accroître, Camper dut embrasser la médecine, car dans le pays de Boërhaave, lui vivant, la médecine éclipsait la magistrature. — A 24 ans, on le reçut docteur en philosophie et en médecine, grâce à deux thèses, l'une sur la *Vision*, l'autre sur l'*Ouïe*, dans lesquelles il se montra à la fois physicien instruit, anatomiste au niveau de la science, et dessinateur habile. Après cela, en 1748, âgé alors de 26 ans, la mort de ses parents le laissant maître absolu de sa conduite, Camper se mit à voyager. Il

lui fallait des musées pour exercer ses yeux et ses crayons, des noms célèbres qu'il pût inscrire sur ses vaniteuses tablettes, des académies qui lui offrissent titres, fauteuils et couronnes à disputer. Il commença par l'Angleterre et finit par Paris : la curiosité aime ainsi la progression. Il satisfit à Londres et à Cambridge son innocente, mais très vive passion pour les noms biographiques : il visita les Mead, les Hunter, Pringle, le Desgenettes des Anglais; Smellie, leur Baudelocque; Pitcairn, leur Broussais, Sharp, leur Demours; Knight, leur Dutrochet,; Halley, leur Arago ou leur Laplace : il n'eut garde d'omettre ni les peintres ni les architectes, mais dans les beaux arts, les noms fameux lui manquèrent, et il vint en chercher à Paris. — Il était particulièrement recommandé dans cette dernière capitale à Louis, chirurgien lettré, secrétaire perpétuel de l'académie de chirurgie, et au comte de Buffon, qui était alors, et depuis 18 ans, directeur du Jardin du Roi, et qui venait de publier les premiers volumes de cette *Histoire naturelle*, l'une des trois plus grandes productions du XVIIIe siècle, ouvrage dont le nôtre a encore accru le succès et la renommée par des notes dédaigneuses et des commentaires impertinents qui l'eussent infailliblement anéanti si jamais il pouvait l'être. — A Paris, la peinture et les lettres excitèrent son admiration; nos grands hommes, son zèle à les suivre; nos académies surtout, sa vive convoitise. Il continua son voyage par Lyon, par Genève, Lausanne et Bâle, et ce fut dans cette dernière ville qu'il examina soigneusement les écrits d'Érasme, les tableaux d'Holbein, et qu'il rendit hommage à Jacques Bernoulli, à qui la flatterie de ses disciples et de ses protégés avait donné le surnom de *grand*, moins sans doute pour le glorifier que pour humilier les confrères qu'il comptait dans sa famille. Il est pourtant vrai de dire que, dans ce voyage de vanité, dont Camper comptait les stades par des noms propres et des lettres de recommandation, il n'oubliait pas entièrement les sciences. Il réunit des notes curieuses sur l'agriculture, sur la géologie, sur les fossiles et les pétrifications diverses, avec des dessins de tout ce qui avait le plus frappé ses regards; et ces renseignements devinrent précieux pour les travaux de toute sa vie ; mais peut-être nuisirent-ils à l'unité de ses écrits et à l'individualité de son talent.—Il lui fallut alors aller s'enfermer dans la petite ville de Francker, où il venait d'être nommé professeur tout à la fois de philosophie, de chirurgie et de médecine. C'est là qu'il se maria à la veuve d'un bourguemestre, là qu'il professa durant 10 ans, et qu'il s'ennuya de son obscurité, au lieu de la racheter par du bonheur. — Il commença ses leçons par un discours sur le *Meilleur monde* (*De mundo optimo*), et apparemment ce monde heureux n'avait pas Francker pour patrie, car il profita bientôt de quelques vacances pour aller écouter les grands hommes de Londres et compléter la liste de leurs noms célèbres. Outre les savants que nous avons déjà cités, Camper connut aussi dans divers voyages, Réaumur, Winslow, Diderot, Herschel, Joseph Banks, Zimmermann, Haller, Sœmmering et Blumembach. Il avait le tact fin en fait de célébrités; il a eu le mérite d'en pressentir un grand nombre. — Nommé professeur à Amsterdam, en 1758, il prononça un discours remarquable sur l'*utilité de l'anatomie dans toutes les sciences*, il voulait dire surtout dans les arts du dessin, et un autre discours *sur ce que la médecine offre de certain*, thème heureux sur lequel Cabanis a depuis composé un volume fort médiocre. — Je ne connais pas de vie plus difficile à résumer que celle du célèbre Camper, toujours occupée, toujours laborieuse, mais décousue à chaque endroit, et toujours changeante, interrompue, versatile. Au lieu de se laisser conduire par l'amour patient d'une gloire solide, éparpillant sans cesse son activité et son génie, Camper encensa jusqu'à la fin de ses jours l'idole des petits endroits, la vanité. Écrivant aujourd'hui une lettre à Pallas

(*sur le rhinocéros à deux cornes*), afin d'être nommé membre de l'académie de Saint-Pétersbourg, demain il ira à Londres tout exprès pour s'asseoir sur les coussins joyeux de la Société Royale, à laquelle il vient d'être associé. Il envoie une dent de dugon et une lettre éloquente à Buffon, afin d'être loué et remercié dans son immortelle histoire, au lieu de méditer lui-même quelque grand ouvrage où le peuple des savants vienne briguer avec humilité l'honneur d'une citation. Quoique déjà membre de l'académie de Londres, il n'en composera pas moins plusieurs mémoires *sur les hernies des enfants*, sur la *manière de les vêtir*, etc., et cela uniquement dans le but d'être reçu membre de la société de Harlem ou même d'en recevoir un accessit; un mémoire par académie: aussi que de mémoires, que d'opuscules! Tantôt c'est un *Mémoire sur les calus des os fracturés*; le mois suivant, c'est un *Discours judicieux sur le beau physique*. C'est tantôt un mémoire sur l'*Inoculation* ou *sur la meilleure forme des souliers*, et tantôt un ouvrage très remarquable sur *l'éléphant* ou sur l'*orang-outang*. Il adresse d'une main à l'académie des sciences de Paris un mémoire sur l'*organe de l'ouïe dans les poissons*, et de l'autre, à l'académie de chirurgie, un ouvrage sur les *bandages herniaires*. — Si Camper eût été une de ces intelligences communes, dignes tout au plus d'un succès local et éphémère, je me garderais d'adresser à sa mémoire si justement révérée ce reproche de versatilité et d'impatience. L'homme qui sent sa médiocrité et sa faiblesse aurait grand tort de ne pas ambitionner le patronage des associations illustres et la solidarité des corporations puissantes; mais un Camper! lui dont l'éducation était si parfaite, un homme comme lui, écrivant bien, parlant mieux, réunissant tous les avantages, ceux de la nature et ceux de la fortune: instruction vraiment libérale, richesse, santé invariable, air majestueux, organe oratoire, mémoire heureuse, langues diverses, talents variés, zèle pour l'étude, calme du foyer, considération de famille et d'emplois, et par-dessus tout cela pensées fécondes et don du génie, convenez qu'il est pénible de voir un homme de cette espèce tendre la main à des académies de villages pour en obtenir des titres ou des médailles de cuivre, et, quelquefois même pour en recevoir une humiliation, soigneusement relatée ensuite dans une lâche dédicace! — Oh non! on aura beau dire, quelque similitude qu'on trouve entre eux, ce n'est pas ainsi que Cuvier a usé sa vie! lui aussi a publié beaucoup d'opuscules, mais tous se rapportent à trois ouvrages, et tous les trois n'en font qu'un, composés tous sur une idée que résume en entier la seule préface de l'un deux. Bichat et Laplace n'ont aussi que deux ouvrages n'en formant qu'un; Newton seul en a deux fort distincts; encore la découverte de la décomposition de la lumière, qu'expose l'un d'eux, se lie-t-elle à l'attraction universelle, dont l'autre démontre la vraisemblance; et l'on pourrait même y rattacher sans injustice ces mémorables découvertes par lesquelles Lavoisier, 60 ans après Newton, a fondé la chimie pneumatique. — Est-ce à dire que les hommes du premier ordre ont moins d'idées que les hommes ordinaires? Non, assurément; mais tous sont possédés d'une idée dominante qui groupe autour d'elle, pour se les assujettir, toutes ces vues de détail qui composent l'apanage intellectuel du commun des hommes. Toutes ces pensées que les gens d'esprit isolent, dissèquent, pulvérisent, pour les jeter aux vents, qui les éparpillent, les hommes de génie les rassemblent et les recomposent pour la postérité, qui en profite et s'en enorgueillit. L'analyse et la comparaison, voilà tout le talent des gens d'esprit; pour les hommes de génie, l'analyse n'est qu'un moyen, et leur but, c'est la synthèse. Cette lumière si homogène, quand elle vient du soleil, une glace polie la réfléchit dans son intégrité, tandis qu'un fragment de cristal en brise les rayons et les dissocie. — Je répète donc que Camper ne comprit pas la mission d'un

homme de sa nature : le souvenir de Londres et de Paris gâta son bonheur et désenchanta sa vie. Sa petite bourgade lui parut dès lors un séjour insipide ; il la quitta pour Amsterdam, puis il quitta Amsterdam pour Groningue, Groningue pour Franeker, pour sa terre, pour Paris, et pour vingt voyages vers des capitales et des académies. Il espérait sans doute rencontrer la gloire sur la grande route de Paris à Londres, ou dans les gazettes, mais ce n'est pas là qu'il la fallait chercher. Haller la trouva à Gœttingue, et elle alla d'elle-même chercher Boërhaave à Leyde dans le fond de son cabinet. On ne gagne rien à la violenter; elle fuit souvent à en perdre haleine devant ceux qui consument le temps à la poursuivre. — Mais si Camper n'a laissé aucun grand ouvrage, il en a du moins ébauché de fort nombreux, et il s'est livré à des recherches très diverses. On a de lui de nouvelles vues sur la composition des *digues*, dont on l'avait nommé inspecteur pour la Hollande. Il s'est livré aussi à des expériences d'agriculture, et peut-être est-ce à lui qu'on est redevable de la première idée des *fermes modèles*. Il préconisa l'*inoculation*, non seulement pour la petite-vérole, mais pour prévenir ou modifier certaines épizooties meurtrières, comme celles qui régnaient de son temps, et que le gouvernement de son pays l'avait chargé d'étudier. Quant à ses travaux politiques, comme conseiller d'état, comme député ou publiciste, ils lui attirèrent beaucoup plus d'ennemis que d'admirateurs, beaucoup moins de gloire que de chagrins ; et du moins sous ce rapport, son analogie avec Cuvier est irrécusable. — Ses travaux en anatomie ne furent pas sans mérite : c'est lui qui le premier, quoi qu'ait prétendu Hunter, découvrit que l'air s'extravase dans l'intérieur des os des oiseaux, ainsi que dans le tissu intime de beaucoup de leurs organes, ce qui rend leur corps plus léger, leur sang plus rouge, plus aéré, leurs mouvements plus énergiques. Ses remarques sur le larynx de l'orang-outang sont intéressantes. C'est d'après une dissection scrupuleuse de cet animal que Camper a été conduit à conclure que Galien n'avait jamais disséqué de cadavres humains. Son anatomie de l'éléphant et ses travaux sur l'organe de l'ouïe des poissons n'ont pas été non plus sans utilité. — La zoologie, outre plusieurs monographies estimables, doit à Camper la première idée un peu motivée de l'*analogie qui existe entre tous les animaux*, analogie de structure et même de forme, qu'il démontra, non seulement à l'aide du scalpel, mais aussi avec son habile pinceau. Son mémoire sur le rhinocéros à deux cornes est aussi remarquable, littérairement parlant, à cause du talent de saine critique qu'on y trouve que sous le rapport scientifique ; c'est lui qui, l'un des premiers, a eu l'idée qu'on devait classer les animaux d'après leur organisation plutôt encore que d'après leurs caractères extérieurs, et il était réservé à Cuvier de remplir ses intentions à cet égard. Il a aussi recherché avec sagacité l'origine de la couleur des nègres. Ses connaissances en géologie, de même qu'en anatomie et zoologie, inspirèrent à Camper l'idée de faire une collection d'ossements fossiles, et l'étude qu'il fit ensuite de ces pétrifications d'organes autrefois vivants, la comparaison qu'il établit entre ces débris fossiles et les squelettes des êtres analogues qui vivent encore sous nos yeux, lui firent émettre l'opinion que les révolutions dont le globe terrestre offre les traces irrécusables ont fait disparaître de sa surface des races entières d'animaux. Cette idée de Camper, que les ossements fossiles appartiennent à des *races perdues*, il ne l'appuya peut-être pas sur des recherches assez minutieuses et assez approfondies pour qu'on doive reprocher à Cuvier d'en avoir déshérité Camper. Voilà justement ce qui nous faisait dire que Camper avait à tort dissipé son temps en prix d'académies et en voyages presques frivoles. — En chirurgie, on a de Camper des *Recherches intéressantes sur les causes de la claudication* et sur sa fréquence dans les enfants des riches ; des observations sur

l'*opération de la taille*, sur les *accouchements laborieux*, sur l'*opération de la symphise*, sur l'*abus des onguents*, sur les *rétrécissements du canal*, sur les *cancers incurables*, sur les *fractures de la rotule*, *etc.* — La médecine lui doit des recherches sur les *remèdes spécifiques*, *sur les maladies chroniques des poumons*, sur les *vrais signes de la mort*, sur *l'infanticide*, sur *différents points d'hygiène*, sur les *épidémies*, sur *l'action de l'air dans les maladies*, sur *l'hydropisie*; il rechercha aussi *quelles sont les causes qui exposent l'homme à plus de maladies que les animaux.* — Enfin, il s'occupa de trop d'objets, et n'acheva presque aucun ouvrage. Ses plans et ses projets encyclopédiques donnent à Camper une assez grande ressemblance, malgré son rare mérite, à ces jeunes provinciaux qui, venus à Paris après d'assez fortes études, se déclarent modestement propres à tout, et sur toutes choses prêts à répondre. — Ce qui recommande le plus aujourd'hui la mémoire de Camper, ce sont ses remarques sur l'*angle facial*, sur la physionomie des peuples, des âges, des sexes, et des passions, comme aussi les emprunts essentiels que plusieurs hommes vivants ont été heureux de lui faire, mais que la postérité lui rendra. Camper partage avec le seul Boërhaave parmi les Hollandais l'honneur d'avoir appartenu à l'académie des sciences de Paris.

ISIDORE BOURDON.

CAMPHRE (matière médic., et arts industr.), produit immédiat fourni par plusieurs végétaux de familles différentes et connu dès l'antiquité la plus reculée. Les Arabes l'appelaient *kamphur* ou *kaphur*. — C'est dans la classe des *laurinées* que l'on rencontre le camphre en plus grande abondance : on l'en extrait par le procédé le plus facile. Le *laurus camphora*, très abondant à la Chine et au Japon, fournit la majeure partie du camphre brut qui est exporté en Europe. Un autre arbre, dont la famille nous reste encore inconnue, et qui croît à Bornéo, à Sumatra, ajoute à cette production. Rumphius (*Herb. Amb.*) nous apprend que le camphre se trouve logé entre le bois et l'écorce de cet arbre, fort abondant près de Malacca, et qu'il est très facile d'extraire mécaniquement cette résine. Quant à l'extraction du camphre produit par les *laurus*, elle nécessite la réduction du bois en petits copeaux, qu'on soumet ensuite à l'action de la chaleur pour faire sublimer le camphre. Comme toutes les opérations pratiquées dans l'Inde, sans égard à la dépense du temps et de la main-d'œuvre, cette sublimation se fait au moyen d'un procédé extrêmement simple : les copeaux du *laurus camphora* sont placés dans une chaudière pleine d'eau qu'on soumet à l'ébullition ; cette chaudière est surmontée d'un chapiteau en terre cuite, garni dans l'intérieur de cordelettes en paille de riz ; dans le progrès de la vaporisation de l'eau elle entraîne avec elle la vapeur camphorique, qui se condense sur ces cordelettes en grenailles d'un gris sale. — Le camphre se sublime complètement dans un vase clos à une température peu au-dessus de 200 degrés. C'est sur cette propriété qu'est fondé l'art de purifier cette résine, qui nous est apportée brute de l'Inde, et d'en former ces pains presque translucides, d'une blancheur éclatante, que l'on trouve dans le commerce de la droguerie. La purification du champhre est singulièrement favorisée et surtout beaucoup accélérée par une addition de chaux vive, dans la proportion de un cinquantième environ du poids de la matière brute. Cette opération se fait très bien au bain de sable. Comme dans toutes les sublimations, le produit est d'autant plus compacte et mieux formé en calotte hémisphérique que le feu a été plus ménagé d'abord, et élevé graduellement et sans interruption. Quoi qu'il en soit, quelque simple que semble être cette opération, elle ne réussit constamment bien qu'entre les mains d'ouvriers qui en ont une grande habitude. Le produit est sujet à être peu dense et neigeux au lieu d'être serré et demi-transparent comme

on l'exige dans le commerce. Un autre accident fort commun dans cette distillation, ce sont les soubresauts de la matière et la projection de la chaux et du camphre brut, qui vient s'attacher à la calote de camphre purifié qui se forme. Le meilleur moyen, pour éviter ces soubresauts de la matière, est d'y répartir uniformément la chaleur, et on y parvient en y plongeant une lame de platine tournée en spirale. M. Robiquet a observé que l'addition de deux parties de charbon animal réduit en poudre impalpable, sur cinquante-une parties de camphre brut et de chaux, contribuait puissamment à la beauté du produit. — Proust, ayant remarqué l'énorme quantité de camphre tenu en dissolution dans les huiles essentielles fournies par plusieurs labiées d'Espagne, a cru pouvoir annoncer que dans tous les climats chauds il serait possible d'extraire ce camphre avec avantage. Il suffit de laisser séjourner long-temps ces huiles essentielles dans une cave fraîche, pour qu'il s'y dépose de gros cristaux de camphre. — Le camphre raffiné doit être bien blanc, presque transparent, dur, cassant, gras au toucher, avec une légère ductilité. — L'odeur du camphre est vive et pénétrante; sa saveur est chaude, âcre, piquante; il a une propriété calmante bien constatée, mais qui a été fort exagérée. — L'extrême volatilité du camphre, même à une basse température, le rend propre à l'exhibition d'un phénomène amusant, et qu'on peut faire tourner à l'utilité : qu'un fil de platine roulé en spirale et porté à la température rouge soit placé un peu au-dessus d'un morceau de camphre, ce fil deviendra incandescent et continuera de l'être tant qu'il restera du camphre non volatilisé; on se procurera ainsi une lampe sans flamme, dont on pourra s'éclairer. — Le camphre est bien peu soluble dans l'eau, à laquelle il communique cependant avec beaucoup de rapidité une odeur très prononcée; mais il l'est beaucoup dans l'alcool et dans toutes les huiles essentielles et fixes, surtout à chaud. Par le refroidissement, il se forme dans ces huiles des cristaux de camphre. — Il ne paraît pas que toutes les espèces de camphre, extraites de végétaux différents, soient identiques entre elles; mais elles se rapprochent toutes par des propriétés saillantes qui leur sont communes. — Le prétendu *camphre artificiel* de quelques chimistes résulte du passage du gaz hydrochlorique (muriatique) à travers l'essence de térébenthine. Il s'en faut de beaucoup au surplus qu'on produise dans ce cas un camphre jouissant de toutes les propriétés du camphre naturel. Ceci est encore du ressort de la chimie théorique. PELOUZE père.

CAMPI. (*Voy.* CAMPUS.)

CAMPISTRON (JEAN-GALBERT de), né à Toulouse, en 1665, mort en 1723, gentilhomme et poète, académicien et guerrier, eut une carrière de succès militaires et dramatiques. Secrétaire des commandements du duc de Vendôme, il montra le plus grand courage dans les campagnes d'Espagne et d'Italie, qui lui valurent de Philippe V une riche commanderie de Saint-Jacques, et du duc de Mantoue le marquisat de Pegnano. Mais qui se souviendrait du gentilhomme et du courtisan Campistron, si à son nom ne se rattachait la réputation du plus heureux copiste de Racine? Un duel avait marqué son entrée dans le monde; un acte de désintéressement lui valut la faveur du duc de Vendôme. Il avait fait pour ce prince je ne sais quel divertissement dramatique; le prince lui offrit une gratification; Campistron la refusa, et Vendôme le nomma son secrétaire des commandements : aimable sinécure, s'il en fut jamais. On sait que c'est en brûlant les lettres adressées au prince que l'heureux secrétaire faisait les réponses, et le patron en riait tout le premier. A Steinkerque, le duc de Vendôme, voyant au fort de la bataille son secrétaire galoper étourdiment à sa suite, lui cria : « Allez vous-en, Campistron! — Monseigneur, est-ce que vous voulez vous en aller, répliqua le belliqueux poète? » « En face de la mitraille, il y a là plus

que de l'esprit », observait dernièrement un jeune professeur qui en met plus que bien d'autres dans ses leçons à la Faculté des lettres (M. St-Marc-Girardin). Malgré la faveur du maître et les honneurs profitables dont il avait été comblé, Campistron n'attendit pas la vieillesse pour aller dans sa patrie goûter la liberté modeste et calme de la vie privée. Telle était la force des liens qui enchaînaient alors les petits aux grands que notre poète encourut le reproche d'ingratitude. Il avait été nommé mainteneur des jeux floraux en 1694, et membre de l'académie en 1701. Sa mort, selon quelques biographes, fut causée par une indigestion. D'autres se sont efforcés d'absoudre Campistron de ce reproche d'intempérance : la chose est fort indifférente en soi. Où serait le grand mal, que le commensal du voluptueux et sensuel duc de Vendôme eût affectionné les bons morceaux? Mais c'est d'un poète et non d'un moraliste qu'il est question dans cet article; et pour un poète dramatique surtout, les mœurs privées n'ôtent ni ne donnent rien à ses œuvres.—Campistron prit pour guide dans la carrière dramatique l'auteur de *Phèdre*, dont il s'est attaché à reproduire la manière. Bien que ses œuvres aient eu dix éditions, à ce qu'assure le biographe Auger, sans compter une dernière publiée par M. Lepan, il y a peu d'auteurs moins lus que Campistron : son style est faible. « Chez lui (je cite encore M. Girardin), point de cette chaleur qui entraîne, point de ces traits qui étonnent (et j'oserai ajouter : en trouve t-on beaucoup dans Racine)? Mais son expression, toujours simple, ne reste jamais en arrière de sa pensée. Et puis ce style, encore qu'il ait peu de brillant et d'énergie, est tout ce qu'il faut au théâtre, où le geste et la diction de l'acteur corrigent aisément ce qui peut manquer à la force de la versification. » A la lecture, on ne peut nier que les faibles esquisses de Campistron pâlissent devant les tableaux du maître; et le Raphaël de notre tragédie classique n'a pas eu son Jules Romain. Si, pour juger les tragédies de Campistron, on se place au point de vue où nous a, bon gré malgré, portés l'allure nouvelle que vent prendre l'art dramatique, il sera assez difficile, avec la liberté illimitée que réclame le genre nouveau, de tenir compte à l'auteur de *Virginie* et d'*Andronic* de l'observation docile et constante de ces règles multipliées, minutieuses, dont une critique sans appel entourait à cette époque les abords de l'art, en resserrant le drame, non seulement dans le lien des trois unités, mais encore dans les chaînes de convenances et d'impossibilités dont nous ne pouvons plus avoir aujourd'hui l'idée que d'une manière tout historique. C'est ainsi que Campistron, voulant mettre sur la scène la tragédie trop malheureusement vraie de Philippe II et de don Carlos, fut obligé, par ces tyranniques convenances, de transporter la scène à Byzance, et d'inventer la fable d'Andronic. De même, avant Campistron, Racine, en hasardant son *Bajazet*, dont les faits s'étaient passés à Constantinople, et dont les personnages étaient morts depuis plus de vingt ans, fit une chose plus hardie peut-être que nos dramaturges d'aujourd'hui, qui mettent sans façon en scène de très honnêtes gens que vous pouvez rencontrer le lendemain dans la rue. Racine se crut obligé d'en demander pardon à son public dans une humble préface; car Racine fut aussi dans son temps un novateur, surtout aux yeux des grandes dames qui raffolaient de Pradon. Or donc, pour juger Campistron, il faut, mettant de côté les idées qui ont cours au XIXe siècle, revenir aux vieux principes, que nul auteur n'a plus docilement suivis, et ne juger ses œuvres que comparativement à ce qu'ont produit et son époque et son école. Si Campistron, dont les tragédies produisirent de leur temps un effet merveilleux sur la scène, nous paraît à la lecture n'avoir copié que les imperfections de son modèle, la lecture de ces vers décolorés, de ce style sans couleur nous met à même de saisir le secret de Racine, dont la diction magique n'est

plus là pour nous cacher les efforts de sa composition. Campistron a pris l'école de Racine précisément où il l'avait laissée après Phèdre, dernier écho du théâtre profane de ce grand poète. Phèdre est une passion d'exception, un amour coupable, hors nature : c'est de cette passion d'exception, de ces situations violentes, de cette lutte de l'ame en proie à une pensée criminelle, que part Campistron, pour aller plus loin encore, non en talent, non en génie, mais en hardiesse de fond et de peinture : dans *Andronic*, c'est un fils qui aime sa belle-mère ; dans *Tiridate*, un frère est amoureux de sa sœur.—Combien Campistron est, autant par système que par impuissance, faible et décoloré sous un autre rapport ! Combien ses personnages sont au-dessous de l'histoire ! Combien, malgré quelques vers dont on ne peut contester l'élégante netteté, il a su peu comprendre le sombre et mystérieux caractère de Philippe II, source immense d'où ont jailli deux des œuvres les plus profondément dramatiques que je connaisse, le *Philippe II* d'Alfieri, et le *Don Carlos* de Schiller ! Dans *Tiridate*, on trouve, comme dans *Andronic*, ces *aimables princes*, ces *tendres feux*, ces *appas charmants*, ces *adorables princesses*, qui, si long-temps, ont charmé nos grands pères, mieux que nous, sans doute, *profès* en galanterie. Ces expressions tirées de l'amoureux vocabulaire remplissaient alors le vers aussi merveilleusement que le firent depuis sous Voltaire les mots de *philosophie* et de *tolérance*, que le font aujourd'hui ceux de *patriotisme* et de *liberté*, qu'il est plus facile d'articuler que de sentir. — Dans *Tiridate*, cet amour coupable d'un frère pour sa sœur, qui pouvait être si fécond en péripéties dramatiques, en poignantes et pathétiques angoisses, paraît toujours moulé sur le type convenu de la galanterie. Ah ! qu'elles sont plus brûlantes et plus profondes les peintures de Ducis, dans son *Abufar*, dont le sujet est analogue ! Je ne parlerais pas de l'*Arminius* de Campistron, si cette tragédie ne se rattachait à une anecdote piquante de sa vie littéraire. *Virginie*, la première de ses pièces, avait réussi malgré la cabale de Pradon. Campistron mit *Arminius* sous le patronage de la duchesse de Bouillon, afin de n'être pas une seconde fois en lutte avec un rival si bien protégé, et il dédia sa seconde tragédie à la duchesse. Grâce à ce nom souverain dans les coteries, Campistron devint à la mode et marcha de succès en succès. C'est ainsi qu'à toutes les époques de notre littérature on voit le talent obligé, pour percer, d'avoir recours au savoir faire de l'intrigante médiocrité. *Phocion*, *Phraate*, *Adrien*, *Aetius*, *Alcibiade*, *Juba*, tels sont les noms des autres tragédies de Campistron. Dans Juba, on remarquait ces deux vers sur Caton d'Utique :

> Tu verras que Caton, loin de nous secourir,
> Toujours fier, toujours dur, ne saura que mourir.

Trait vraiment historique et profond ; car les philosophes sont généralement de peu de ressource dans les perturbations politiques. Aujourd'hui, moins durs que Caton, ils ne meurent point, mais c'est un embarras de plus pour les partis auxquels ils font l'honneur de se rattacher, car ils ne s'attachent à aucun. Campistron, comme presque tous nos poètes tragiques, s'est essayé dans la comédie. Son *Jaloux désabusé* présente une intrigue bien conçue et des détails plaisants. On lui doit aussi deux opéras, *Acis et Galathée*, *Achille et Hercule*. Cette dernière production a donné lieu à l'épigramme suivante :

> A force de forger on devient forgeron ;
> Il n'en est pas ainsi du pauvre Campistron ;
> Au lieu d'avancer, il recule :
> Voyez *Hercule !*

—Campistron a eu un frère jésuite et professeur, qui le suivit en Espagne : on sait qu'alors les jésuites se trouvaient partout, même à l'armée ; et quelques-uns y faisaient meilleure contenance que le R. P. Canaye, à qui Saint-Evremond a assuré une si plaisante immor-

talité dans quelques pages inimitables. Le P. Campistron fut de ce nombre. Il ne craignait pas plus les balles que son frère. Il a laissé des poésies latines et françaises qui ne sont pas sans mérite. CH. DU ROZOIR.

CAMPO-CHIARO (Le duc DE), diplomate napolitain, qui servait (en 1805) dans la garde royale, en qualité de capitaine des Lipariotes, sorte de chasseurs à cheval, resta à Naples, lorsqu'à l'approche des Français le roi se réfugia en Sicile avec sa famille. Ses opinions libérales lui ouvrirent bientôt le conseil d'état de Joseph, qui l'employa ensuite comme ministre de sa maison. Lorsque Joseph fut créé roi d'Espagne, Murat, qui lui succédait sur le trône de Naples, ne montra pas moins de confiance dans la duc de Campo-Chiaro, en lui donnant la direction de la police. A partir de cette époque, il fut employé aux plus importantes missions diplomatiques, et principalement au congrès de Vienne. L'humeur versatile et indécise du roi fit échouer toutes les négociations qu'il avait nouées avec une grande habileté. Après la révolution de Naples, en 1820, il fut nommé ministre des affaires étrangères. Ses efforts dans ce poste difficile ne furent pas couronnés de succès, et après le départ du roi pour le congrès de Laybach, il fut cité devant le parlement à raison d'une circulaire qu'il avait contresignée avec le comte Zurlo, puis renvoyé absous. Il vit maintenant retiré des affaires. C. L.

CAMPO-FORMIO (Paix de). La prise de Mantoue avait changé la position de l'armée d'Italie. Non seulement elle était débarrassée d'un siége qui paralysait une partie de ses forces, mais elle se trouvait avoir acquis une place d'armes importante, qui, avec Peschiera et Legnano, lui fournissait une base d'opérations assez solide. Les démêlés avec l'évêque de Rome avaient fini par la ridicule bataille du Senio, et le traité de Tolentino avait mis le pape hors de lice. Nous ne nous étendrons pas sur l'erreur que le général Bonaparte commit alors, en se refusant à détruire tout-à-fait un gouvernement amphibie, qui sera toujours le principal obstacle à l'indépendance et à la liberté de l'Italie. Il a payé plus tard assez cher la faute d'avoir cru que le clergé, en général, allié naturel du pouvoir absolu, et même au besoin de la plus cruelle tyrannie, l'était à d'autres conditions que celle de partager le prix du sang et des larmes des peuples. S'étant ainsi assuré par sa droite, il avait songé également à assurer ses derrières. Il avait conclu avec le roi de Sardaigne, au nom de la république française, un traité par lequel ce souverain s'engageait à fournir contre l'Autriche un corps auxiliaire de 10,000 hommes, à la seule condition que la France aurait égard à lui pour une augmentation de territoire dans la paix future. Le directoire refusa de ratifier ce traité, et en cela commit une faute grave. Puisqu'on ne se trouvait pas en mesure ou qu'on n'avait pas l'intention de détrôner le roi de Sardaigne, le seul moyen qu'on pût employer pour l'empêcher d'inquiéter la Lombardie, par un effet de la versatilité qu'on reprochait à ce cabinet, était de l'embarquer lui-même dans la guerre contre l'Autriche. Mais le traité faisait cesser les contributions, et les membres du directoire voulaient de l'argent avant tout. Le général Bonaparte essaya en vain d'engager la république de Venise à s'allier à la France contre l'Autriche, son ennemie naturelle. Ce gouvernement, devenu méprisable à force de lâcheté et de perfidie, persista dans sa neutralité fallacieuse. L'aristocratie vénitienne, égoïste et dépourvue de patriotisme, comme elles le sont toutes, craignait encore plus la propagation des principes de liberté que l'armée française amenait avec elle que la perte de l'indépendance nationale, conséquence inévitable de son union à l'Autriche.—La force de l'armée française en Italie s'élevait à 60,000 hommes, auxquels on espérait pouvoir joindre 10,000 Piémontais. Le refus du directoire de ratifier le traité avec le roi de Sardaigne et la mauvaise volonté du gouvernement

vénitien obligèrent au contraire le général Bonaparte à laisser 10,000 hommes en Italie, pour couvrir ses conquêtes et assurer ses communications. L'armée autrichienne, commandée par l'archiduc Charles, était à peu près de la même force ; mais elle attendait des bords du Rhin un renfort de 4 mille hommes, que l'Autriche pouvait d'autant plus facilement en retirer qu'elle n'avait pour le moment rien à craindre de ce côté. Le directoire laissait les armées de Rhin-et-Moselle et de Sambre-et-Meuse dans une telle pénurie qu'elles étaient hors d'état de prendre l'offensive et de passer de Rhin. Dans cette position, ne pouvant pas compter sur une diversion utile du côté du Danube, le général Bonaparte ne pouvait pas rester sur la défensive en Italie ; l'archiduc Charles, ayant reçu ses renforts du Rhin, l'aurait attaqué tout à la fois par le Tyrol et par l'Italie avec des forces doubles. Il lui fallait au contraire prendre l'offensive le plus rapidement possible, afin de prévenir la jonction des deux corps qui s'avançaient contre lui et les battre séparément. Son plan de campagne fut formé d'après ces considérations, et le 9 mars 1797 l'armée d'Italie se trouva réunie vers Bassano, entre la Brenta et la Piave. — Nous ne donnerons pas le récit des opérations militaires qui eurent lieu dans cette courte, mais brillante campagne. Il nous suffira de dire que 20 jours après la reprise des hostilités l'armée d'Italie occupait Klagenfurt et Laybach, après avoir forcé les passages de la Piave, du Tagliamento, de l'Isonzo, des Alpes Juliennes, et battu l'ennemi à Cadroipo, Pavie et Tarvis. Le général Bonaparte, en rendant compte au directoire de la reprise des opérations offensives, lui avait annoncé qu'il comptait être maître de Klagenfurt vers la fin du mois de mars. Il demandait qu'on hâtât la diversion qu'on lui avait promise, en faisant passer le Rhin sans retard aux armées de Sambre-et-Meuse et de Rhin-et-Moselle, afin de menacer Vienne par trois directions différentes, et mettre promptement fin à la guerre en forçant l'Autriche à la paix. Mais c'était en vain que le général Bonaparte avait cru pouvoir compter sur un gouvernement avili, frappé presqu'en naissant de la réprobation générale. Afin de trouver les fonds nécessaires aux armées pour entrer en campagne, il aurait fallu que le directoire et ses agents suspendissent au moins leurs dilapidations et leurs concussions : c'était chose impossible. Il n'y avait même dans le gouvernement ni assez de capacité ni assez de patriotisme pour concevoir un plan de campagne qui devait terminer la guerre promptement et d'une manière avantageuse à la France. D'ailleurs, nous étions alors dans le moment où s'organisait cette conspiration dirigée par les hommes de Clichy, les Pichegru, les Willot, les Barthélemy, et qui devait amener une *restauration absolue* : les pouvoirs principaux de l'état y trempaient eux mêmes plus ou moins. Le général Bonaparte reçut le 31 mars, à Klagenfurt une dépêche du directoire du 23, qui lui annonçait qu'il ne devait pas compter sur la coopération des autres armées. Sa position devenait embarrassante. S'il s'arrêtait à Klagenfurt, il s'exposait à être accablé par l'archiduc Charles, qui allait être joint par les renforts venus du Rhin. S'il se retirait derrière l'Isonzo et les Alpes Juliennes, il remettait tout en question. Il prit alors le seul parti qui, avec son génie et la rapidité de ses conceptions et de ses mouvements, offrit des chances favorables : ce fut celui d'offrir la paix, en même temps qu'il poursuivrait ses succès avec une nouvelle vivacité. Le jour même où il reçut la dépêche du directoire, il adressa au prince Charles la lettre suivante : « Monsieur le général en chef, les braves militaires font la guerre et désirent la paix ; cette guerre ne dure-t-elle pas depuis six ans? avons-nous tué assez de monde et causé assez de maux à la triste humanité ? Elle réclame de tous côtés. L'Europe, qui avait pris les armes contre la république française, les a posées. Votre nation reste seule, et cependant le sang va couler plus que jamais. Cette

sixième campagne s'annonce par des présages sinistres. Quelle qu'en soit l'issue, nous tuerons de part et d'autre quelques milliers d'hommes, et il faudra bien qu'on finisse par s'entendre, puisque tout a un terme, même les passions humaines. — Le directoire exécutif de la république française avait fait connaître à S. M. impériale le désir de mettre fin à la guerre qui désole les deux peuples. L'intervention de la cour de Londres s'y est opposée. N'y a-t-il donc aucun espoir de nous entendre, et faut-il, pour les intérêts et les passions d'une nation étrangère aux maux de la guerre, que nous continuions à nous entre-égorger? Vous, monsieur le général en chef, qui, par votre naissance, approchez si près du trône, et êtes au-dessus de toutes les petites passions qui animent souvent les ministres et les gouvernements, êtes-vous décidé à mériter le titre de bienfaiteur de l'humanité entière et de vrai sauveur de l'Allemagne? Ne croyez pas, monsieur le général en chef, que j'entende par-là qu'il ne soit pas possible de la sauver par la force des armes; mais, dans la supposition que les chances de la guerre vous deviennent favorables, l'Allemagne n'en sera pas moins ravagée. Quant à moi, monsieur le général en chef, si l'ouverture que j'ai l'honneur de vous faire peut sauver la vie à un seul homme, je m'estimerai plus fier de la couronne civique que je me trouverais avoir méritée, que de la triste gloire qui peut revenir des succès militaires. » — Le 2 avril, le prince Charles répondit par la lettre suivante : « Assurément, tout en faisant la guerre, monsieur le général en chef, et en suivant la vocation de l'honneur et du devoir, je désire, ainsi que vous, la paix, pour le bonheur des peuples et de l'humanité. Comme, néanmoins, dans le poste qui m'est confié, il ne m'appartient pas de scruter ni de terminer la querelle des nations belligérantes, et que je ne suis muni, de la part de S. M. l'empereur, d'aucun pouvoir pour traiter, vous trouverez naturel, monsieur le général, que je n'entre là-dessus dans aucune négociation, et que j'attende des ordres supérieurs sur cet objet d'aussi haute importance, et qui n'est pas foncièrement de mon ressort. Quelles que soient, au reste, les chances futures de la guerre ou les espérances de la paix, je vous prie de vous persuader, monsieur le général, de mon estime et d'une considération distinguée. » — Cette réponse, écrite avec toute la raideur du protocole autrichien, était purement évasive; mais il était évident que l'archiduc n'avait pu se dispenser de rendre compte de l'ouverture qui lui était faite. Le général Bonaparte ne pouvait ignorer que la nouvelle de notre entrée à Klagenfurt avait jeté la consternation à Vienne, que l'on commençait à évacuer. Quelques succès brillants, rapidement remportés, devaient encore augmenter l'épouvante, et par l'offre qu'il avait faite le premier, il fournissait à l'Autriche un moyen moins humiliant de conjurer le danger que celui d'implorer le vainqueur. — Les hostilités avaient cependant continué, malgré cette correspondance. Le 1er avril, le prince Charles avoit été complètement battu à Neumarkt, où il avait été rejoint par les quatre premières divisions du Rhin. Les deux autres furent coupées à Scheiflin-sur-la-Muhr, et obligées de rétrograder. Le 3, les restes de l'armée autrichienne furent encore battus et mis dans une déroute complète à Unzmarckt. L'armée n'éprouva plus aucune résistance et arriva, sans combat, à Léoben le 7 : la capitale de l'Autriche était découverte. Le même jour, les généraux autrichiens Bellegarde et Meerfeld arrivèrent à Léoben, avec les pouvoirs nécessaires pour traiter de la paix le plus promptement possible. Les prévisions du général Bonaparte étaient accomplies. Avec le concours des armées de Sambre-et-Meuse et de Rhin-et-Moselle, il aurait pu marcher sur Vienne, et obtenir la paix qu'il dicta en 1805, et qui compléta l'affranchissement de l'Italie. Mais, seul à la tête de 43,000 hommes, dont il n'y avait que 4,000 de cavalerie, il était trop faible pour descendre dans la plaine de Vienne, et attaquer à son centre une monar-

chie plus effrayée qu'ébranlée. Une paix avantageuse à la patrie, dont l'occasion s'offrait à lui, était donc tout ce qu'il pouvait espérer de plus heureux et de plus honorable. Une suspension d'armes de 5 jours fut signée à Léoben, le 7 au soir, sous la condition de conclure tout de suite les préliminaires de la paix. L'armistice, ayant expiré le 13, avant la fin des négociations, fut continué jusqu'au 20. Il se présentait, pour la conclusion de la paix, dans un moment où l'Autriche n'était pas assez abattue pour être obligée à de grands sacrifices, des difficultés aérieuses. La France voulant étendre ses frontières à la rive gauche du Rhin, et ne pouvant pas même se dispenser de reprendre ses limites naturelles, il fallait songer à laisser prendre à l'Autriche une indemnité de territoire à peu près proportionnelle à ce qu'elle perdait en Belgique, et cette indemnité ne pouvait être prise qu'en Italie. Restituer la Lombardie à l'Autriche, en y ajoutant la légation de Bologne, de Ferrare et de la Romagne, qui avaient été ôtées à l'évêque de Rome, et s'étaient constituées, sous notre protection, en gouvernement indépendant, était une chose impraticable, une honte qui aurait soulevé l'opinion publique en France, et que le directoire n'aurait pas osé sanctionner. On aurait en même temps commis une faute grave, dont les conséquences n'auraient pas tardé à se faire sentir. L'Autriche, replacée par nous-mêmes au centre de l'Italie, y aurait repris son influence tout entière, et instruite, de même que le sénat de Venise et le roi de Sardaigne, par l'exemple du passé, aurait pris des mesures pour mieux nous fermer l'Italie. Tout le sang versé pendant quatre ans dans les Alpes, et le fruit des victoires de 1796 et 1797, eût été perdu. Heureusement, la république de Venise n'était pas, aux yeux des deux puissances qui négociaient, dans une position qui pût faire naître des scrupules à la diplomatie, déjà si peu scrupuleuse. — Les secours timides, quoique réels, qu'elle avait prêtés à l'Autriche, ne lui étaient comptés pour rien, parce qu'ils n'avaient pas été assez efficaces pour arrêter nos victoires. A l'égard de la France, Venise avait été, dès notre passage de l'Adda, en 1796, dans un état d'hostilité auquel il n'avait manqué que le courage de l'avouer. D'autres motifs d'aigreur étaient venus encore aggraver cette situation haineuse. Les provinces de Bergame, Brescia et Crema s'étaient soulevées contre la domination vénitienne, et s'étaient déclarées indépendantes. Les oligarques en accusaient l'armée française et son chef, et ils n'auraient dû en accuser qu'eux-mêmes. Ils retenaient les habitants de leurs provinces de terre ferme dans un ilotisme complet : or, des ilotes se lassent de l'être, surtout lorsqu'ils sont braves et éclairés, et ils réussissent lorsque leurs dominateurs sont ineptes et lâches. — A peine notre armée eut-elle passé la Piave, en s'avançant sur l'Autriche, que l'oligarchie vénitienne songea à faire rentrer les villes de Brescia et de Bergame sous sa domination ; elle y fit marcher des troupes, et pour réussir plus sûrement elle chercha à soulever la population contre nous. Des officiers, des soldats, et même de petits détachements, furent attaqués, insultés et assassinés. Deux bataillons se rendant à l'armée se virent barrer le passage de l'Oglio par une division vénitienne, qu'il fallut culbuter en désordre pour passer. La nouvelle de cette levée de boucliers, imprudente à tous égards, mais qui témoignait la haine de ceux qui l'avaient organisée, parvint à Léoben dans les premiers jours d'avril. Elle aplanit les difficultés, en même temps qu'elle hâta le terme des négociations. Ce qui se passait dans les états de Venise dispensait les négociateurs français de tout ménagement, et, en même temps, obligeait le général Bonaparte à rentrer le plus promptement possible en Italie, pour faire face à cette nouvelle guerre, qui, toute ridicule qu'elle était, n'en causait pas moins un dommage réel à l'armée française. Les négociations prirent une marche plus facile, et l'indemnité qu'il

fallait consentir à l'Autriche pnt se prendre en Italie, si ce n'est pas précisément aux dépens de la république de Venise, au moins par un échange de territoire pour lequel on se croyait, dans les circonstances actuelles, dispensé de la consulter. Il avait d'abord été question de prendre sur l'Allemagne les indemnités qne l'Autriche exigeait, et la France pouvait consentir à une mesure qui, en mécontentant le corps germanique, tendait à diminuer l'influence impériale. Mais les plénipotentiaires autrichiens y mettaient pour condition le maintien de l'*intégrité* du territoire de la république de Venise. La chose était devenue impossible en fait, et ne pouvait pas être consentie, ainsi que nous l'avons vu, dans l'intérêt de la France. Cet état de choses changea après les hostilités commises par les Vénitiens, et les préliminaires de la paix furent convenus sur les bases suivantes : 1° la limite du Rhin était garantie à la France ; 2° la Lombardie, le Modénais, le Bergamasque et le Crémasque devaient former la république cisalpine ; 3° les provinces du nord de la république de Venise, jusqu'à l'Oglio, étaient cédées à l'Autriche ; 4° la république de Venise recevait, en échange des provinces qu'elle perdait, les légations de Bologne, de Ferrare et de la Romagne. Nous avons vu que les deux principaux motifs qui avaient décidé le général Bonaparte à hâter la conclusion du traité de Léoben avaient été la situation de l'Italie, où la méfiance du roi de Sardaigne, repoussé par le directoire, et les hostilités des Vénitiens, attaquaient ses communications, et l'assurance que le directoire lui avait donnée que les armées de Sambre-et-Meuse et du Rhin ne pourraient pas le seconder. Quant à ces dernières, le directoire, qui n'était exactement informé que du produit des exactions de ses agents, se trompa : Hoche, à la tête de l'armée de Sambre-et-Meuse, parvint à réunir les moyens nécessaires et passa le Rhin. Moreau était absent de son armée, et Desaix, qui le remplaçait, imita l'exemple de Hoche. Mais il était trop tard : Bonaparte, qui sentait mieux de jour en jour la difficulté de la position où il ponvait se tronver, s'était hâté de signer le traité le 18 avril, sans attendre le plénipotentiaire nommé par le directoire. En cela il fit bien, car, d'un côté, avec un gouvernement comme celui qui pesait sur la France, pourri de corruption et gangréné par la faction bourbonienne, qui conspirait jusque dans son sein, les opérations des deux armées qui partaient du Rhin, entravées de toutes manières, n'auraient pu arriver à un résultat positif, et de l'autre, le plénipotentiaire Clarke, d'abord agent explorateur du directoire près de Bonaparte, ensuite gagné par ce dernier, muni des instructions et imbu de l'esprit inepte du directoire, n'anrait pu que faire échoner toute négociation. — Pendant qu'on négociait à Léoben, l'esprit de vertige s'étendait à Venise et dans les provinces qui lui étaient restées attachées, et les destinées de cette caverne de police et d'inquisition, si improprement appelée *république*, se déroulaient avec toute la rapidité que peut donner la triple impulsion de l'orgueil, de la jactance et de la sottise. Dès que le général Joubert, qui avait été dirigé par le Tyrol, avait quitté la route d'Inspruck à Brixen pour se diriger sur celle de Klagenfurt (le 20 mars), le général autrichien Laudon, laissé par le général Kerpen au Brenner, avec 2,000 hommes, se hâta de rentrer dans cette province, et réunit promptement environ 10,000 Tyroliens. Le général Serviez, laissé avec 1,200 hommes seulement à Trente, fut obligé de se retirer sur le Montebaldo. Aussitôt, le bruit se répandit à Vérone et à Venise que l'armée française avait été battue en Carinthie et que 60,000 Antrichiens arrivaient pour reprendre l'Italie. Ces nouvelles, commentées et garanties par l'ambassadeur d'Angleterre à Venise, tournèrent la tête aux oligarques : des troupes marchèrent de toutes parts, et l'insurrection éclata surtout dans le Véronais, le Padouan, le Vicentin et la Marche trévisane. Des meurtres y furent commis par trahison : à Venise, le sénat fit égorger sous

ses yeux le lieutenant de vaisseau Laugier, qui s'était réfugié dans le port avec son bâtiment ; à Vérone, le 17 avril, lundi de Pâques, le peuple, excité par l'aristocratie, dont le caractère distinctif, sous quelque forme qu'elle se présente, est une lâche férocité, prend les armes et égorge environ 400 Français dans les hôpitaux et dans les maisons ; mais les assassins échouent contre les forts, qui foudroient la ville. A Palma-Nova, où il n'y avait que 500 Français, et où l'on avait imprudemment laissé une garnison vénitienne de 2,000 hommes, presque tous esclavons, le massacre de la garnison française devait avoir lieu le même jour. Heureusement, l'auteur de cet article, qui y était employé sous les ordres de son père, surveillait le gouverneur, dont il se méfiait avec juste raison, et avait gagné la femme de son secrétaire. Il fut averti la veille du jour fatal, et prévint immédiatement son père, qui prit dans la nuit même les mesures nécessaires pour déjouer un complot qui n'était plus à craindre, puisqu'il fallait désormais la force pour le faire réussir. Le 17, au point du jour, la garde du gouverneur vénitien fut surprise, et tous les officiers de la garnison, qui y étaient réunis pour délibérer, saisis et emprisonnés. La garnison fut désarmée et expulsée de la ville ; personne ne reçut même une blessure. L'insurrection de Vérone fut bientôt étouffée : le 4 avril, la première colonne de la division Kilmaine, qui occupait la Lombardie, et dans laquelle était une brigade cisalpine, était devant la ville ; le 22, elle fut investie ; le 23, on y reçut la nouvelle de l'armistice de Léoben. Les nobles vénitiens qui étaient venus se mettre à la tête des insurgés fuirent en lâches pendant la nuit ; les paysans se dispersèrent et la ville se rendit à discrétion. Le sang de 400 Français, versé par la trahison, y fumait encore ; la générosité française répugna à de justes représailles : trois des chefs périrent seuls sur l'échafaud, et la tranquillité se rétablit. — Des députés du sénat de Venise avaient été envoyés au général Bonaparte à Léoben, pour colorer les premiers mouvements de troupes sur Brescia et Bergame, et espionner ce qui se passait à l'armée. Pressés par le général français de s'expliquer sur les intentions positives de leur gouvernement, ils balbutièrent des réponses évasives. Bonaparte les renvoya prendre des instructions plus positives. En rentrant en Italie, ils apprirent l'affaire de Vérone ; ils savaient que l'armée française était victorieuse, qu'il y avait un armistice, et qu'on négociait les préliminaires de la paix ; ils tremblaient déjà sur le sort de leur patrie, et ils ne purent manquer d'embrasser d'un coup d'œil les malheurs qui pouvaient fondre sur eux. Ils savaient que dès avant leur arrivée à Léoben l'aide-de-camp Junot avait été chargé de remettre au sénat de Venise une déclaration foudroyante : c'était celle sur laquelle le général Bonaparte leur avait ordonné d'aller chercher une réponse catégorique ; ils étaient et devaient être fort embarrassés sur le parti qu'il leur restait à prendre. Cependant, ils se décidèrent à tout hasard à retourner sur leurs pas, afin de tâcher d'excuser encore cette nouvelle forfaiture de leurs collègues. Ils rencontrèrent le général Bonaparte à Gratz, et reçurent l'ordre d'aller l'attendre à Palma-Nova, où il les verrait en se rendant à Milan. — On a beaucoup glosé sur l'entrevue qui eut lieu dans cette ville, sur les raisonnements, le courage calme et la dignité des députés de Venise ; même dans un ouvrage, d'ailleurs fort estimé, sur l'histoire de Venise, on a eu la bonhomie d'en apporter pour preuves leurs dépêches au sénat, lorsqu'on sait que les dépêches des ambassadeurs restaient secrètes dans les mains des inquisiteurs d'état, qui les cachaient ou ne les communiquaient que tronquées ou refaites ; il est temps que la vérité historique reprenne sa place. Le général en chef Bonaparte arriva à Palma-Nova le 2 mai, et ce jour-là, ainsi qu'il lui est arrivé d'autres fois, lorsque le général Bonaparte ou l'empereur Napoléon arrivait dans un lieu où il était employé, l'auteur

de cet article fit près de lui le service d'aide-de-camp extraordinaire. Lorsque les députés de Venise se présentèrent, Berthier, qui était présent, ne voulait pas qu'on les annonçât au général en chef, trop irrité, disait-il. L'auteur ne crut pas devoir prendre sur lui de cacher leur arrivée : il en avertit le général Bonaparte, et reçut l'ordre de les faire entrer. Il voulait retourner au salon de service, mais le général en chef le fit rester. Les députés vénitiens, pâles et tremblants, n'eurent ni le courage ni le temps même de faire des phrases pareilles aux gasconnades que contiennent leurs dépêches : dès l'abord, le général Bonaparte les apostropha en leur reprochant leurs perfidies, les massacres de Vérone et leurs autres méfaits. Les députés, atterrés et ayant sans doute perdu la tête, hasardèrent, en véritables marchands, quelques mots de *dédommagement pécuniaire*. A cette offre insolente, la colère du général Bonaparte ne connut plus de bornes : « Vous couvririez, s'écria-t-il, la plage de Venise d'un pied d'or, que vous ne paieriez pas le sang d'un seul soldat français; il n'y a plus de dédommagement possible : vous avez comblé la mesure. J'ai rayé la république de Venise du catalogue des puissances de l'Europe. Allez ! » Et les députés sortirent à reculons, presque prosternés et sans oser répondre un mot. Le lendemain parut le manifeste, sous la forme d'ordre du jour, par lequel le général en chef de l'armée d'Italie, vu l'urgence des circonstances et en vertu du titre XII, art. 328 de la constitution de la république française, déclarait la guerre à la république de Venise. Elle cessa d'exister le 16 mai, jour où une division française, sous les ordres du général Baraguay d'Hilliers, prit possession de la capitale. — Rentré en Lombardie, le général en chef Bonaparte établit son quartier-général à Montebello. Le 24 mai, l'échange des ratifications du traité préliminaire de Léoben y eut lieu entre le général Bonaparte et le marquis del Gallo, ambassadeur de Naples à Vienne, mais nommé plénipotentiaire pour l'Autriche dans les négociations qui allaient suivre. Elles commencèrent en effet sur-le-champ. Il avait été convenu par le traité de Léoben que les conférences pour la paix définitive se tiendraient à Berne, et que la paix avec l'Allemagne se traiterait dans une ville allemande qui serait désignée. Mais le général Bonaparte obtint de M. del Gallo qu'on renoncerait au congrès de Berne ; qu'on négocierait séparément avec l'Autriche sans l'intervention de ses alliés, et que les négociations de Radstadt n'auraient lieu qu'au mois de juillet suivant. La bonne volonté apparente du négociateur de l'Autriche ne s'arrêta pas là : il se montra coulant sur tous les points, et bientôt on convint des bases de la paix définitive, à peu près comme elles furent posées dans le traité de Campo-Formio. La chute de la république de Venise avait encore aplani les difficultés que présentait son existence pour la fixation des indemnités de l'Autriche. On pouvait les prendre sans embarras dans la partie septentrionale du territoire de terre ferme. La seule question à régler était relative aux deux villes de Mantoue et de Venise. Le général Bonaparte, au nom de la France, exigeait que l'une des deux restât à l'état à créer en Italie, et, avec raison, il demandait Mantoue, afin que cet état eût une frontière militaire. L'Autriche, se fondant sur ce que la France devait recevoir Mayence sur le Rhin, demandait les deux places de Mantoue et de Venise, et, si elle devait renoncer à une, n'entendait pas que ce fût Mantoue. Mais enfin le marquis del Gallo céda encore sur ce point. Les plénipotentiaires français, le général Bonaparte et Clarke, avaient les pouvoirs nécessaires pour signer ces bases. M. del Gallo ne les avait pas, mais il assura qu'il les recevrait par son prochain courrier. L'Autriche ne cherchait qu'à gagner du temps, et se réservait, si elle était trop pressée, de désavouer M. del Gallo, qui paraissait plutôt comme négociateur officieux que comme plénipotentiaire avoué. La situation in-

térieure de la France lui donnait des espérances. Le gouvernement ignoble et dilapidateur du directoire, ses vexations de police, le mauvais choix des individus auxquels il confiait des fonctions publiques, enfin le système de bascule qu'il avait adopté, qui froissait tout le monde et ne satisfaisait personne, avaient irrité contre lui tous les esprits. Craignant plus les républicains qu'il ne haïssait les royalistes, le directoire cherchait par toutes les avances possibles à se rapprocher de ces derniers, et n'avait l'air d'appuyer les autres que lorsqu'il avait besoin de leurs secours contre les prétentions arrogantes de l'aristocratie. Il en résultait qu'il était haï des patriotes en même temps qu'il était repoussé par les contre-révolutionnaires, et qu'il préparait tout à la fois les éléments de sa chute et ceux de la contre-révolution. Les élections au corps législatif pour l'an v se ressentirent de ces semences de désorganisation : elles furent en majorité mauvaises, et imprimèrent au corps législatif un esprit favorable aux Bourbons et à l'étranger, qui reflua jusque sur le pouvoir exécutif. Deux des principaux conspirateurs, Pichegru et Barthélemy, furent nommés, le premier, président du conseil des cinq-cents, le second, membre du directoire. Les clubistes de Clichy, aujourd'hui appelés doctrinaires, qui dès long temps tramaient dans l'ombre la restauration du pouvoir absolu sous des formes dont ils pussent tirer quelque avantage pour eux mêmes, vinrent appuyer les projets des ennemis de la France plus encore que du gouvernement, par leurs déclamations sophistiques et par leurs dangereuses intrigues. Bientôt et la tribune et les journaux de la faction dominante dans le corps législatif retentirent de vociférations contre la révolution, les lois contre les émigrés, la vente des biens nationaux. Les prêtres agitèrent les esprits, les émigrés rentrèrent en rompant leur ban pour conspirer dans le sein de la patrie. L'inquiétude était générale, et cette portion ignoble des nations, qui n'est appliquée qu'à son intérêt personnel, prête à toutes les lâchetés pour gagner ou conserver un peu d'argent, en un mot, cet âne du bon La Fontaine, à qui il importe peu par qui il sera bâté, et qu'on a décoré depuis du nom de *juste-milieu*, s'apprêtait déjà à revoir les maîtres qu'on voulait lui rendre. Il est facile de se persuader que l'armée d'Italie, celle qui avait scellé de son sang et préparé par ses victoires l'indépendance de cette terre classique de la liberté, n'était pas ménagée dans ses diatribes, elle qu'on décorait du titre de camp des jacobins. L'esprit républicain y dominait en effet, et c'est à cet esprit, au courage et au dévouement qu'il fait naître, que nous avions dû nos brillantes victoires. L'indignation fut générale dans cette armée, et si elle eût été peu éloignée de Paris, son chef n'aurait peut-être pu l'empêcher d'y venir châtier les conspirateurs. Une déclaration de principes était nécessaire, afin d'annoncer aux patriotes de la France sur quels secours ils pouvaient compter. L'auteur se glorifie d'en avoir eu la première idée et d'avoir donné le signal aux nombreuses protestations qui suivirent, par un appel adressé à ses frères d'armes par un soldat de l'armée d'Italie. A son passage à Palma-Nova, où il alla se loger chez le père de l'auteur, le général en chef Bonaparte vit cette protestation, qui venait d'être imprimée à Udine, et en prit lecture. Le résultat de son examen fut qu'il s'en fit remettre cinq cents exemplaires, et qu'après son arrivée à Milan, l'état major en envoya à tous les corps, en enjoignant de lire la protestation à l'ordre du jour. — L'agitation de la France et les chocs qui s'y préparaient étaient connus du cabinet de Vienne. Il y avait scission complète, non seulement entre le gouvernement et la nation, mais même dans la nation et dans le gouvernement. Une lutte était inévitable, et l'Autriche ne voulait pas prendre un parti définitif avant d'en avoir vu le résultat. La conspiration bourboulenne de Duverne de Presle, Brottier et Lavilleheurnois échoua; les prin-

cipaux coupables furent arrêtés et mis en jugement dans le courant du mois d'avril. L'Autriche se montra alors empressée de conclure, et son négociateur, le marquis del Gallo, fut coulant, et accéda sans beaucoup de difficultés au projet de paix qui lui fut présenté, sans cependant être revêtu des pouvoirs nécessaires pour signer. Mais la découverte de cette conspiration et le châtiment des conspirateurs n'avaient pas remédié au mal qui pesait sur la France. L'esprit contre-révolutionnaire semblait dominer dans le corps législatif, et il s'était glissé jusqu'au directoire. Les principaux partisans des Bourbons, Pichegru, Barthélemy, Willot, Jombert-Colomès, Barbé-Marbois, Siméon, Vaublanc, etc., continuaient leurs travaux et leurs intrigues; ils ne pouvaient pas encore être atteints, quoique les révélations de Duverne de Presle, et les pièces du portefeuille de d'Entraigues, saisi en Italie, et envoyé au gouvernement par le général Bonaparte, jetassent un grand jour sur leurs trames. L'Autriche se décida alors à traîner la négociation en la chargeant de difficultés étudiées. Le 19 juin, un nouveau plénipotentiaire autrichien, le général Meerfeld, arriva à Montebello, chargé de désavouer le marquis del Gallo; l'Autriche ne voulait plus traiter qu'à Berne, et de concert avec ses alliés. Il était évident que ni l'Angleterre ni la Russie ne consentiraient à ce que les indemnités de l'Autriche fussent prises sur la république de Venise. La principale base du traité de Campo-Formio, la seule même qui fût arrêtée, était renversée; tout était remis en question, et il devenait inévitable de recourir de nouveau à la force des armes. L'armée d'Italie était complète, dans le meilleur état, animée du courage que donne une longue suite de victoires, et elle était presque aux portes de Vienne. Celles de Rhin-et-Moselle et de Sambre-et-Meuse avaient passé le Rhin, et étaient en bon état. L'Autriche pouvait être attaquée simultanément de trois côtés; alors le cabinet de Vienne comprit qu'il s'était trop avancé, et sentit la nécessité de faire un pas en arrière. Le général Meerfeld reçut de nouvelles instructions qui l'autorisèrent à traiter séparément, et à ne plus insister sur le congrès de Berne. Udine fut indiquée pour le lieu des conférences, qui durent s'ouvrir le 1er juillet. Clarke y parut d'abord seul, le général Bonaparte ayant déclaré ne vouloir s'y rendre que lorsqu'il aurait acquis la conviction que l'Autriche voulait réellement la paix, et que les plénipotentiaires avaient le pouvoir de signer. — D'autre motifs le retenaient encore à Milan : d'abord la situation de la France et l'imminence de la lutte qui se préparait exigeaient qu'il y portât une attention suivie, et qu'il se tînt à portée d'accourir au secours de la patrie, si les circonstances l'exigeaient. Il était alors franchement décidé à appuyer le parti patriote, et à marcher avec une partie de son armée contre les partisans d'une restauration royale, s'ils venaient à obtenir du succès. Il envoya son aide-de-camp Lavallette à Paris pour observer attentivement ce qui s'y passait, et mit à sa disposition des sommes assez considérables, qui devaient être employées à fournir aux patriotes les moyens de se réunir, s'armer et l'attendre, dans le cas où leurs ennemis auraient le dessus. Mais il n'entendait point mettre cet argent à la disposition du gouvernement directorial, et son aide-de-camp éluda toutes les demandes que les directeurs lui firent à ce sujet. Il concevait fort bien que ce gouvernement sans crédit et sans énergie ne pourrait se soutenir bien long temps, et il n'entendait pas concourir à prolonger son existence. Il lui importait d'empêcher une restauration, et si elle se présentait il était décidé à la combattre et à se présenter comme le sauveur de la patrie. Le reste était abandonné à la marche des événements. — En second lieu, il ne doutait pas que l'Autriche, après quelques tergiversations, finirait par être forcée d'accéder aux conditions de paix qui avaient d'abord été posées. L'état de l'opinion

dans la grande masse des citoyens de la France l'assurait de l'impossibilité d'une restauration royale, pour peu que les patriotes fussent appuyés contre les trahisons qui partaient du corps législatif et du directoire : or cet appui, il s'était décidé à le donner. Il lui convenait donc, pour aplanir encore mieux les difficultés, de profiter du temps où les négociations se traineraient sans lui à Udine, pour élever des obstacles qui empêchassent l'Autriche de dépasser en Italie les limites qu'il comptait lui assigner. Pour cela, il fallait se hâter d'organiser politiquement la partie de l'Italie qui devait rester indépendante. Il communiqua ses vues au directoire, qui les approuva pour divers motifs qui n'étaient pas ceux du général Bonaparte. Un incident qui, bien qu'il ne fût pas imprévu, surprit en éclatant avant le terme qu'on croyait pouvoir atteindre, vint tout à la fois aider et hâter le général en chef. Comme partout ailleurs, à Gênes, l'aristocratie était notre ennemie, et n'avait pas beaucoup mieux gardé qu'à Venise la neutralité qu'elle avait invoquée. Le peuple était dans les principes de notre révolution, mais il n'était pas encore assez préparé pour se porter en masse à exiger un changement de constitution. Une société patriotique s'était formée, et réussissait par ses succès à contre-balancer les effets des prédications du clergé en faveur de l'aristocratie. Accueillis avec faveur par la bourgeoisie, les membres de la société Morandi se crurent assez forts pour donner le 22 mai le signal de l'insurrection, en se saisissant des portes, du port et de l'arsenal. Le sénat et les inquisiteurs d'état firent prendre sur le champ les armes aux charbonniers et aux portefaix, que l'aristocratie tenait depuis quelque temps à sa solde. Si les patriotes eussent été soutenus par la bourgeoisie, qui les applaudissait, la victoire était à eux. Mais les bourgeois, presque tous marchands, manquaient de courage : à la vue du danger, ils s'enfermèrent dans leurs maisons, et les patriotes furent expulsés de la ville. Le désordre y régna pendant quelques jours ; l'aristocratie, excitant ses sicaires contre les Français et les patriotes, fit piller leurs maisons ; quelques Français furent blessés et traînés dans les cachots. Le ministre de France demanda en vain satisfaction pour ses nationaux ; le sénat, comptant sur l'appui des clubistes de Clichy, s'y refusa obstinément. Cependant, le général Bonaparte, averti de ce qui se passait à Gênes, y envoya en hâte, le 29 mai, son aide-de-camp Lavallette (qui n'était pas encore parti pour Paris), avec ordre d'exiger immédiatement la libération des Français arrêtés, le désarmement des charbonniers et des portefaix, et l'arrestation de trois inquisiteurs d'état, comme mesure préliminaire à tout arrangement. En même temps, une division française s'avançait de Tortone sur Gênes. Le sénat essaya d'abord de résister ; mais il se soumit bientôt, voyant surtout que la bourgeoisie, encouragée par l'appui des troupes françaises, commençait à se réveiller. Le doge et deux sénateurs se rendirent en députation à Montebello, et, le 6 juin, signèrent une convention par laquelle le gouvernement aristocratique fut aboli et remplacé par un gouvernement démocratique, fondé sur la souveraineté du peuple. — Ce premier exemple d'une république démocratique fondée en Italie par la France était non seulement d'un augure favorable pour les Italiens, mais il faisait encore grandir chez eux le désir de voir l'indépendance, dont ils ne jouissaient encore que d'une manière précaire et subordonnée à un traité dont les stipulations étaient encore incertaines, convertie en droit par la reconnaissance d'une grande puissance. Cette disposition des esprits servait on ne peut mieux les projets du général Bonaparte. Les pays conquis dans notre brillante campagne de 1796 avaient été rendus à leur indépendance nationale. Quand même l'équité et la saine politique ne l'auraient pas prescrit, l'intérêt même de l'armée et de la France l'exigeait. C'était le seul moyen de rendre toute notre

armée disponible pour lutter contre un ennemi plus fort qu'elle. Les provinces de la gauche du Pô, la Lombardie, le Bergamasque, le Crémasque, le Bressan, le Véronais, le Mantouan, avaient obtenu, dès avant la prise de Mantoue, de former une république qui prit le nom de *transpadane*; celle de la rive droite, le Bolonais, le Ferrarais, le Modénais, avaient obtenu d'en former une autre appelée *cispadane*; la Romagne, conquise sur le pape, par le traité de Tolentino, s'organisa sous le nom d'*Emilie*. Dès que M. de Meerfeld eut apporté le refus d'admettre les conditions consenties par le marquis del Gallo, le général Bonaparte résolut de fondre ces divers états en un seul, qui aurait assez d'importance pour influer sur les événements futurs. Il y eut d'abord quelques difficultés à vaincre, d'anciennes rivalités, des intérêts de ville et même des ambitions personnelles. Mais un point de vue que les événements de 1814 ont seuls empêché de se réaliser jusqu'à présent, et que le général Bonaparte sut habilement offrir au patriotisme italien, domina bientôt toutes les résistances. Le nouvel état, par sa situation géographique, étant le noyau autour duquel les autres provinces pourraient se réunir dans un temps plus ou moins long, l'indépendance de toute l'Italie serait reconquise sans secousses et sans luttes intestines. Tout céda devant cette considération nationale. La réunion eut lieu, et la nouvelle république, dont la capitale fut Milan, prit le nom de *cisalpine*. Le directoire français voulut lui imposer la constitution qui régissait la France, et le 29 juin le nouveau gouvernement fut installé dans la personne des citoyens Serbelloni, Alessandri, Paradisi, Moscati et Contaïni, nommés directeurs. Les places fortes, jusqu'alors gardées par la France, furent remises aux troupes italiennes, et l'armée quitta le territoire de la république pour cantonner sur celui de Venise. Dès ce moment, mœurs, habitudes, caractère, tout changea dans ce pays. L'énergie nationale, long-temps comprimée, reprit tout son essor. L'intelligence des Italiens fit naître des hommes d'état d'un mérite distingué, et leur valeur fit prendre à l'armée italienne une part glorieuse dans nos plus éclatants faits d'armes. — Bientôt la nouvelle république obtint un agrandissement. La Valteline avait autrefois appartenu au duché de Milan. Donnée à l'église de Coire par un Visconti, en 1414, les Grisons furent investis de la souveraineté sur ce pays par le duc Sforza, en 1512, sous la réserve de la conservation de ses priviléges, dont les ducs de Milan devaient être garants. Ces conditions furent bientôt violées, et la Valteline, riche et civilisée, fut exploitée par les Grisons, pauvres et grossiers, comme une mine qu'ils pouvaient épuiser pour s'enrichir. Plusieurs fois les Valtelins avaient en vain essayé de se soustraire aux vexations dont ils étaient l'objet. Enfin, au mois de mai 1797, ils se soulevèrent, chassèrent les Grisons, arborèrent les couleurs italiennes, et envoyèrent une députation à Milan pour réclamer l'exécution des capitulations. Le général Bonaparte hésita d'abord à intervenir. Si d'un côté il ne pouvait se dissimuler que l'acquisition de la Valteline était d'un haut intérêt pour la république cisalpine, de l'autre, il ne voulait pas toucher aux intérêts de la Suisse, auxquels ceux des Grisons sont liés, et qui tiennent aux intérêts de l'Europe. Cependant, s'étant fait représenter les titres relatifs à la Valteline, qui existaient aux archives de Milan, ils le convainquirent que la cession de la Valteline emportait avec elle des conditions obligatoires pour les Grisons, dont les souverains de Milan étaient garants, et dont la non-exécution entraînait la nullité. Il se décida alors à intervenir. Les Grisons, après avoir inutilement tenté de remettre la Valteline sous le joug, avaient aussi réclamé la médiation de la France dans la personne de son général en Italie. Le général Bonaparte, ayant accepté la médiation, demanda aux deux peuples contendants de lui envoyer des députés pour

exposer leurs griefs respectifs, qui devaient servir de base à l'arbitrage. Depuis ce jour (22 juin) jusqu'au 10 octobre suivant, malgré deux avertissements, les Grisons s'abstinrent d'envoyer des députés : ceux de la Valteline comparurent seuls. A cette époque, ainsi que nous le verrons plus bas, le général Bonaparte était à Passeriano, et les négociations de la paix au moment d'échouer. Il n'en prononça pas moins sa décision arbitrale. Considérant qu'en fait la violation, de la part des Grisons, des capitulations de la Valteline était incontestable; qu'en droit, cette violation avait fait rentrer les Valtelins dans les droits que la nature donne à tous les peuples; qu'un peuple ne saurait être le sujet d'un autre, et peut toujours librement disposer de son sort; que le vœu bien prononcé des Valtelins était pour leur réunion à la république cisalpine, au nom de la république française, garante et arbitre entre les Valtelins et les Grisons, il prononçait la réunion de la Valteline à la république cisalpine. — Pendant que les négociations traînaient en longueur à Udine, et que le nouvel état italien s'organisait, la conjuration absolutiste et doctrinaire avait marché en France, et était arrivée à sa catastrophe. Le directoire, ou plutôt les trois membres qui n'entraient pas dans la conjuration, certains d'être soutenus par Bonaparte, qui s'était mis en mesure d'entrer en France à la tête d'une moitié de son armée, au moment où ce mouvement serait nécessaire, encouragés par la présence d'Augereau, que Bonaparte avait envoyé à Paris presque en même temps que son aide-de-camp Lavalette, osèrent frapper le coup qui devait anéantir la conspiration. Le 18 fructidor (4 septembre), les deux directeurs Barthélemy et Carnot, Pichegru, Willot, cinquante députés et cent quarante-huit autres individus, furent décrétés d'accusation; le lendemain, une loi les condamna à la déportation. Ce fut à cette occasion que la tardive révélation de Moreau, au sujet des papiers saisis dans le fourgon de Klinglin dès le 21 avril, fit soupçonner sa connivence avec Pichegru. En comparant cette réticence avec les événements de sa campagne précédente, on conçoit facilement les motifs de la nécessité où se trouva Jourdan de se retirer jusqu'au Rhin. Dès que les résultats du 18 fructidor furent connus, l'Autriche, qui n'était pas encore prête pour une nouvelle guerre, sentit la nécessité de faire la paix, et ne chercha plus à batailler que pour obtenir les meilleures conditions possibles. Le comte de Cobentzel fut envoyé en hâte à Udine avec les pleins pouvoirs nécessaires. Le 26 septembre, la négociation fut de nouveau entamée avec le comte de Cobentzel, assisté par MM. de Meerfeld et del Gallo; le général Bonaparte était le seul négociateur pour la France, Clarke ayant été rappelé. Le commencement de ces nouvelles conférences fut peu favorable aux espérances qu'on devait avoir conçues pour la paix. Cobentzel joignait à la morgue et à la raideur autrichienne une dureté toujours nuisible en affaires. Très mauvais raisonneur, il cherchait à suppléer à ce qui lui manquait en raison par des éclats de voix et un air impérieux, qui lui attira de la part du très peu endurant Bonaparte plus d'une leçon sévère. Le nouveau plénipotentiaire autrichien commença par désavouer tout ce qu'avaient fait ou dit ses collègues depuis quatre mois, et chercha à compliquer de nouveau la question par l'intervention des alliés de l'Autriche. Le général Bonaparte ne se trompa pas sur cette jactance et ces difficultés apparentes; il n'était pas difficile de voir que toutes les prétentions exagérées de Cobentzel n'avaient pour but que d'obtenir en Italie la plus large part possible. Sa fermeté convainquit les négociateurs autrichiens de l'inutilité de leurs efforts, pour le faire sortir du système général des bases posées à Montebello. On y revint donc, et la discussion se réduisit à la fixation des nouvelles frontières de l'Autriche en Italie. Mais le directoire français apportait lui-même de nouvelles difficultés, qui ne ten-

daient à rien moins qu'à détruire tout ce qui avait été fait. Ebloui par sa victoire du 18 fruct., il se croyait en état de tout tenter, et ne voulait plus la paix. Il oubliait que ce n'était qu'avec la plus grande peine qu'on était parvenu à mettre les armées en état d'entrer en campagne, et que la pénurie du trésor, épuisé par ses propres dilapidations et celles de ses prédécesseurs, ne permettait pas de les entretenir long-temps sur ce pied sans imposer à la nation de nouveaux sacrifices; que le crédit public anéanti, l'opinion publique aliénée d'un gouvernement qui n'avait produit aucun bien, ne permettaient pas de recourir à des moyens extraordinaires. Peu après le 18 fructidor, tout en conservant dans sa correspondance le ton modéré et pacifique de ses instructions du mois de mai, il fit insinuer au général Bonaparte de rompre les négociations et de recommencer les hostilités. Il devait aussi se charger d'une responsabilité à laquelle le directoire voulait échapper. Mais Bonaparte n'était pas un homme dont on pût se servir comme d'un simple instrument, et le directoire, voyant que ses insinuations restaient sans effet, se croyant surtout tout-à-fait consolidé, se déclara plus explicitement. Par une dépêche du 29 septembre, qui fut reçue le 6 octobre à Passeriano, il fit connaître son *ultimatum*. La France refusait à l'Autriche Venise et la ligne de l'Adige. Cet *ultimatum* équivalait à une rupture immédiate. En même temps, le directoire annonçait le refus de ratifier le traité conclu avec le roi de Sardaigne. Son plan de campagne consistait à ordonner au général Bonaparte de marcher sur Vienne, tandis que Hoche, à la tête de l'armée de Sambre-et-Meuse, et Augereau avec celle du Rhin, dont on lui avait donné le commandement, avanceraient pour l'appuyer. Ce plan du directoire était le comble de la sottise. L'*ultimatum* n'ayant été reçu que le 6 octobre, les hostilités ne pouvaient commencer que le 15 novembre. A cette époque de l'année, il était difficile que les armées françaises pussent faire la guerre d'une manière avantageuse en Allemagne, tandis que les Autrichiens pourraient facilement la faire en Italie. Notre armée d'Italie n'était qu'à vingt journées de Vienne, dont celles du Rhin et de Sambre-et-Meuse étaient à une distance au moins double. Il était donc facile à l'Autriche, en masquant les deux autres armées par des détachements un peu forts, de réunir les trois quarts de ses forces contre l'armée de d'Italie, et de l'écraser avec d'autant plus de facilité que le refus de ratifier le traité avec le roi de Sardaigne l'affaiblissait de dix mille Piémontais et d'un nombre égal de Français qu'il faudrait employer à couvrir l'Italie vers Milan. Hoche, qui avait les talents nécessaires pour l'opération dont il était chargé, était le plus éloigné de l'armée d'Italie, et l'incapacité déjà alors proverbiale d'Augereau, qui se trouvait plus près, ne permettait pas d'en attendre des opérations utiles. Le général Bonaparte fit ces observations au directoire, et proposa même de donner à Desaix le commandement de l'armée de Rhin-et-Moselle. Mais il songeait alors sérieusement à passer outre et à conclure la paix contre la volonté du directoire, ou, s'il ne le pouvait pas, à résigner son commandement, plutôt que de s'embarquer dans un plan d'opérations dont on ne pouvait attendre que des dommages et peut être de la honte pour la France. Une aussi grave responsabilité le faisait cependant réfléchir aux moyens d'en justifier les conséquences. Une lettre du ministre des relations extérieures, qui lui faisait connaître que le directoire, en arrêtant son *ultimatum*, ne s'était décidé que d'après la persuasion que le général en chef de l'armée d'Italie pourrait le soutenir par les armes et le faire accepter, lui fournit le motif qu'il cherchait. Il résolut donc de ne point faire usage de l'*ultimatum* du 29 septembre, et de passer outre d'après ses premières instructions.—Les plénipotentiaires autrichiens s'étaient établis à Udine; le général Bonaparte avait son quartier-général à Passeriano, près de Codroipo,

château appartenant au dernier doge de Venise, Manini. Le hameau de Campo-Formio, à moitié chemin, avait été neutralisé pour les conférences, mais, étant dépourvu d'un local convenable, elles se tenaient alternativement à Udine et à Passeriano. Nous avons vu que les points principaux étant convenus, la négociation était réduite à la fixation des limites de l'Autriche en Italie. Mais ce fut là où Cobentzel recula tant qu'il put la conclusion par une résistance long-temps invincible. D'abord, il prétendit pour l'Autriche toute la république de Venise et le Mantouan jusqu'à l'Adda. Voyant que, pour toute réponse, le général Bonaparte, poussant ses prétentions en sens inverse s'éloignait autant que lui des bases de Montebello, Cobentzel céda quelque chose, et consentit à admettre la ligne du Mincio. « Puisque la France, disait-il, devait recevoir Mayence, il serait déshonorant pour l'empereur de ne pas recevoir Mantoue en compensation. » Tel était l'*ultimatum* dont il ne pouvait pas s'écarter; et, voyant que le plénipotentiaire français se refusait absolument à y accéder, il chercha à appuyer ses protestations par des apparences hostiles. L'armée autrichienne vint camper dans la Carniole et sur la Drave, et il annonça son prochain départ. Le général Bonaparte, de son côté, fit avancer sur l'Isonzo les troupes qui étaient en arrière du Tagliamento jusqu'à l'Adige. Mais il savait parfaitement à quoi s'en tenir sur les menaces de Cobentzel. L'auteur, à qui la langue allemande est aussi familière que la sienne, et qui, à l'occasion de l'échange des prisonniers, avait contracté des liaisons avec quelques officiers supérieurs autrichiens, et surtout avec un officier général hongrois fort accrédité, avait reçu la mission de profiter de la facilité des communications ouvertes par le traité de Léoben pour tâcher d'obtenir une connaissance exacte des véritables intentions du cabinet de Vienne, et de l'étendue des concessions qu'il ferait pour la paix. Elle était généralement désirée dans l'armée autrichienne et dans la nation, et cette tendance rendit la mission moins difficile. L'auteur revit le général en chef à son arrivée à Passeriano, le 25 septembre, et il croit devoir rapporter quelques particularités de la conversation, surtout à cause de l'emploi du pronom personnel *je*, qu'on a déjà vu plus haut, et qui, peignant le fond des pensées du général Bonaparte, prend ici un caractère prophétique. Lui ayant dit que les instructions des plénipotentiaires autrichiens leur recommandaient d'insister beaucoup sur la possession de Mantoue avec la ligne du Mincio, et de faire les derniers efforts pour l'obtenir, mais qu'il leur était enjoint de consentir à la ligne de l'Adige plutôt que de rompre les négociations : « Et au-delà? » demanda-t-il alors. — C'est leur véritable *ultimatum*. Vous savez comme moi que l'Adige est tout à la fois la dernière et la meilleure ligne de défense de l'Autriche en Italie. Les Autrichiens ne veulent pas se laisser chasser tout-à-fait de ce pays sans pouvoir opposer une résistance prolongée. — Ils croient donc que *je* pourrai un jour avoir l'envie de les chasser d'Italie? — Ils ne sont pas très rassurés à cet égard.—Il est possible qu'ils ne se trompent pas. » Après avoir lutté vainement de paroles avec M. de Cobentzel, le général Bonaparte, prêt à reprendre les armes, résolut de faire un dernier effort avant d'en venir aux hostilités. Le 16 octobre, une conférence se tint encore à Udine chez M. de Cobentzel. Rien ne put vaincre l'obstination de ce dernier, qui protestait hautement n'avoir pas de pouvoirs pour consentir aux conditions de la France. S'il s'en fût tenu là, on n'aurait vu dans ce qu'il disait qu'une exagération mercantile, dans le but d'obtenir un peu plus que ce qu'on offrait; mais il s'avança jusqu'à reprocher au général Bonaparte de la mauvaise foi et des vues ambitieuses dans sa manière de négocier. Alors, le général Bonaparte, qui savait qu'il dépassait lui-même les concessions que le directoire avait énoncées dans ses dernières instructions, ir-

rité de la mauvaise foi et de la jactance de M. de Cobentzel, qui menaçait d'hostilités auxquelles il n'était pas autorisé, prit sur la cheminée de M. de Cobentzel un petit cabaret de porcelaine donné par l'impératrice de Russie, et le brisa sur le parquet en disant : « Eh bien ! la trêve est donc rompue et la guerre déclarée ; mais souvenez-vous qu'avant la fin de l'automne, je briserai votre monarchie comme je brise cette porcelaine. » Ce fut l'élan d'une juste indignation, et ce n'aurait été qu'un acte de violence ridicule s'il n'avait pas su avec certitude que M. de Cobentzel s'écartait au-delà de ce qu'il est d'usage chez les diplomates. En sortant de la conférence, le général Bonaparte expédia un officier d'état-major pour annoncer à l'archiduc Charles la reprise des hostilités dans les vingt-quatre heures. Cobentzel, justement effrayé de la responsabilité qui allait peser sur lui, se hâta d'envoyer le marquis del Gallo à Passeriano, porter la déclaration signée de son adhésion à l'*ultimatum* de la France. Le lendemain, 17 oct., la paix fut signée. — Cependant le directoire avait, à ce qu'il paraît, réfléchi aux observations faites par le général Bonaparte sur ses instructions du 29 sept., car, le 21 oct., il lui écrivit pour lui annoncer qu'il était résolu de modifier son plan de campagne, qu'il enverrait à l'armée d'italie un renfort de 6,000 hommes, et qu'il ratifierait le traité conclu avec le roi de Sardaigne, ce qui porterait l'armée d'Italie à 80,000 hommes, en y comprenant 10,000 hommes de troupes italiennes. Mais le directoire avait été beaucoup trop long-temps à réfléchir, et cette dépêche arriva à Passeriano douze jours trop tard. Si le général Bonaparte l'avait reçue avant la signature du traité, il est certain qu'il aurait rompu les négociations. Mais nous, témoin oculaire des événements de ce temps et de la situation de la France à cette époque, nous pouvons dire que ce retard fut heureux. L'opinion publique était à la paix : tourmentée par les intrigues de la faction bourbonienne, et par celle plus dangereuse encore des clubistes de Clichy, qui l'égaraient sur les intentions réelles de la coalition, la nation se lassait des sacrifices qui lui étaient imposés ; il s'était créé dans son sein un juste milieu incerte. Le trésor était épuisé, le complètement de l'armée éprouvait des difficultés. Un gouvernement doué d'un patriotisme énergique aurait paré à tout. Le directoire d'alors aurait sacrifié l'armée d'Italie et perdu la chose publique. Il l'a bien fait voir en 1799, après avoir eu un an pour réparer les finances et l'armée. Il le sentait sans doute intérieurement, car il ne fit aucune difficulté pour ratifier le traité de Campo-Formio. — Par ce traité, l'Autriche reconnut à la république française ses limites naturelles entre le Rhin, les Alpes, les Pyrénées et la mer. La république cisalpine, composée de la Lombardie, le Modénais, les légations de Bologne, Ferrare et la Romagne, le Mantouan, les provinces vénitiennes à la droite de l'Adige et la Valteline, fut également reconnue. Mayence devait être remise à la France d'après une convention militaire à conclure à Radstadt, où devaient se traiter, de concert avec la France et l'Autriche, la paix de l'empire et les indemnités des princes dépossédés à la rive gauche du Rhin. Les provinces prussiennes sur cette même rive étaient réservées contre une indemnité à établir en Allemagne. L'Autriche cédait le Brisgau au duc de Modène. La France devait posséder les îles Ioniennes. En retour de ce que l'Autriche perdait à cette nouvelle délimitation, la France consentait à ce qu'elle se mît en possession de Venise et des états de cette république à la gauche de l'Adige. Le général G. DE VAUDONCOURT.

CAMPS DES GRECS. Quoiqu'il ne nous reste aucun détail spécial sur la castramétation des Grecs, Homère, dans son *Iliade*, nous donne une idée de cette partie de leur stratégie, il y a environ trois mille ans. Dans leurs expéditions d'outre-mer, comme on le voit dans la guerre contre les Troyens décrite par ce poète, ils mettaient les vaisseaux à sec sur le

rivage ; on voit des exemples de cet usage même dans Thucydide. Agamemnon, dès l'instant de la descente, rangea sur deux lignes parallèles ses mille vaisseaux, l'une proche de la mer, l'autre plus avant dans les terres, vis-à-vis de Pergame. Entre ces deux lignes étaient dressées les tentes, et au milieu étaient les vivres, les lieux des assemblées publiques et les statues des dieux. Homère place le quartier d'Ulysse au milieu du camp, qui était muni de portes et de fossés ; il le nomme tantôt *herkos*, tantôt *orugma* (clôture, fossé).— Tout ce que nous savons postérieurement à Homère sur le campement des Grecs en plat pays, c'est que Lycurgue avait prescrit pour le camp la figure circulaire, à moins qu'il ne fût couvert par une rivière, une montagne, une ville. Il avait adopté cette forme générale, parce que les angles du carré sont inutiles, et peut être aussi parce qu'ils sont plus faibles. Les Lacédémoniens passaient pour les plus habiles dans l'art de fortifier un camp. Ils ne s'assujettissaient pas toujours à la ligne circulaire : selon la nature du terrain, ils en changeaient la disposition. Pour donner une idée juste de la castramétation chez les Grecs, nous ne pouvons mieux faire que de citer après l'auteur de l'*Iliade* un extrait de Polybe, le seul qui nous reste à ce sujet sur le campement de Cléomènes, roi de Sparte : « Cléomènes, s'attendant à être attaqué par les ennemis, fortifia les avenues de fossés et de palissades : il y mit des troupes pour les garder, et se rendit avec son armée, qui était de 20 mille hommes, à Sélasie, où il se campa, conjecturant bien que l'ennemi tenterait le passage par-là. Deux collines, dont l'une s'appelait Eva et l'autre Olympe, laissent entre elles une gorge au milieu de laquelle coule la rivière OEnus, près du chemin de Sparte. Cléomènes fit un fossé devant l'une et l'autre colline et le fortifia, mit des troupes auxiliaires sur la colline Eva, et en donna le commandement à son frère Euclidas. Il se campa avec les Lacédémoniens et d'autres troupes qu'il avait prises à sa solde, sur la colline Olympe ; il disposa sa cavalerie sur les deux côtés de la rivière, dans un terrain plat. Rien ne manquait à ce camp pour la défense et pour l'attaque ; il était de difficile accès, et les troupes qui le gardaient avaient le mouvement et l'action tout-à-fait libres pour repousser l'ennemi ; aussi Antigone ne voulut alors rien tenter contre Cléomènes si bien retranché. » Nous renvoyons pour cette matière aux auteurs grecs, qui fournissent presque autant de campements différents que d'expéditions ; nous avons voulu seulement décrire ici l'espèce de castramétation la plus générale chez ces peuples. DENNE-BARON.

CAMPS DES HÉBREUX. Les Hébreux paraissent avoir emprunté des Egyptiens une partie de la disposition de leurs camps. Ce peuple sortant à flots de l'Égypte et s'étant accru au nombre de 603,550 combattants, sans compter les femmes et les enfants, devait avoir un mode de campement particulier, surtout dans le pays montueux de la terre promise. Aussi Moïse donna-t-il à leur camp la forme rectangulaire, qui circonscrit un grand espace dans une périphérie peu étendue. Dans le centre était le tabernacle : c'est un rapprochement à faire du camp des Grecs, dans le centre duquel Homère place les statues des dieux. Les lévites, au nombre de 22,000, rangeaient leurs tentes autour du tabernacle, suivant l'ordre de leurs troupes et de leurs divisions. Les détails de la disposition intérieure du camp des Israélites nous sont inconnus ; on ne sait s'il était coupé en rues parallèles ou transversales, ou si les tentes y étaient semées sans ordre, à la manière des peuples de l'Orient. DENNE-BARON.

CAMPS DES ROMAINS. La nécessité de mettre les soldats à l'abri d'une attaque inopinée fit naître chez ce peuple l'usage de préparer pour chaque nuit un camp dont la force et la commodité dépendaient des circonstances et du temps plus ou moins long que l'armée devait l'habiter. La nature des lieux où il était assis, ses pentes et ses directions,

durent avoir inévitablement une grande influence sur la force et les dimensions des camps romains. On ne saurait donc en assigner de générales. Cependant la forme quadrangulaire était celle que ce peuple préférait, et il l'entourait de tout côté d'un fossé, communément de neuf pieds de profondeur sur douze de largeur, revêtu d'un parapet (*vallum*, *agger*), haut de trois à quatre pieds, et fortifié d'une palissade. Les quatre portes qu'il avait, une de chaque côté, se nommaient : celle qui regardait l'ennemi, *Prætoria vel Extraordinaria*; *Decumana* ou *Censoria* était le nom donné à la porte opposée à la première ; et ceux de *Principalis dextra*, et *Principalis sinistra*, aux portes placées aux deux extrémités d'une rue longitudinale nommée *Principia*, qui divisait le camp en deux, et dont la largeur de dix pieds servait aussi de marché. Le quartier-général, les tentes des officiers et de la garde du général étaient placés dans la partie supérieure du camp ; et dans l'autre, traversée par la *via Quintana*, se trouvaient les tentes des soldats. Chaque tente contenait dix soldats et un officier (*decanus*), et elles étaient recouvertes, suivant le temps et les circonstances, de peaux, de planches, de joncs ou de paille. Plus tard, le quartier-général fut placé entre les rues *Principia* et *Quintana*, ce qui partageait le camp en trois parties. Un intervalle de 200 pieds entre les tentes et le retranchement était toujours réservé pour y faire ranger les soldats avant de se mettre en marche. Les occupations militaires pendant le campement étaient les différents exercices et la garde du camp, etc., etc. C'était par deux signaux qu'on avertissait les troupes de prendre leurs armes et leurs bagages, au moment de lever le camp ; au troisième signal, l'armée se mettait en marche.

Camps de César. On donne cette dénomination à des camps retranchés, qui remontent à une assez grande antiquité. Ces camps sont assis sur des points élevés, ou appuyés d'un côté sur une rivière, ou bien entourés de vallées profondes qui leur servaient de défense. Si quelque côté était inaccessible par sa pente, on n'y faisait aucun travail ; sur les autres, on élevait des retranchements de plusieurs pieds, défendus par un fossé, et aussi des terrassements en dos d'âne. On y ménageait les issues nécessaires aux communications extérieures. L'état des murs et des travaux servait en général à caractériser ces camps et à en reconnaître l'époque. A en croire certains écrivains, il en existe un assez grand nombre en France, mais on ne doit pas donner à tous le nom de camps de César ; ce chef militaire ne les a pas fait construire tous; les généraux qui lui succédèrent dans la Gaule se trouvèrent souvent dans la même nécessité. Il faut aussi distinguer les camps romains de ceux que d'autres peuples construisirent encore dans les Gaules à des époques postérieures. On trouve dans ceux qui sont réellement d'origine romaine des débris d'armes et des médailles, c'est le signe le plus certain de leur véritable époque. On pourra voir par les différentes descriptions de plusieurs camps de César, sur lesquels on a pu recueillir des notions certaines, les dispositions, les formes et les dimensions que l'on employait selon les localités. — Le *camp de l'Etoile* a pris son nom du lieu près duquel il est situé, savoir le village de l'Etoile, sur la Somme, à trois lieues au-dessous de Péquigny. Il était placé au milieu d'un marais, sur une éminence escarpée, de 200 pieds du côté de l'occident, de 80 pieds du côté du midi, et de 60 à l'orient et au nord. Par cette position, il dominait tous les environs, et commandait un des plus importants passages qu'il y ait sur la Somme. La forme de ce camp représente une figure ovale, et sa situation est bien de celles que César choisissait pour asseoir ses camps. Sa longueur est de 1,300 pieds, sur une largeur de 800, et en cela il est encore conforme à la dimension des camps romains, qui, selon Végèce, devaient être un tiers plus longs que larges. A l'époque où l'on reconnut la position de ce camp, il fut impossible d'y

retrouver les traces des fossés ; cependant on ne doit pas douter qu'il n'y en eût, puisque c'était la première occupation du soldat romain en arrivant dans un lieu pour y camper. Contre les règles de la castramétation de ce peuple, le camp de l'Etoile n'avait qu'une porte, ce qui s'explique du reste par la hauteur où il était placé, et qui n'était accessible que par le seul côté où l'on avait pratiqué une entrée. Le peu d'étendue de ce camp rappelle l'usage des Romains de ne faire les camps à demeure (*stativa castra*, *hiberna et æstiva*) que d'une étendue médiocre, et pour y loger seulement une légion, et quelquefois même une ou deux cohortes ; aussi ne voit-on pas que César, dans la distribution de ses troupes en quartier d'hiver dans les provinces de la Gaule, ait mis plus d'une légion dans aucun camp. La construction et la disposition du camp de l'Etoile sont conformes aux règles de la castramétation romaine : on peut donc adopter la tradition constante et unanime du pays, qui en fait un camp romain, et un des trois dans chacun desquels César mit en quartier d'hiver une des trois légions qu'il retint avec lui lorsqu'il vint passer l'hiver à Amiens, au retour de sa seconde expédition en Angleterre, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même dans ses *Commentaires* ; c'est ce que paraît confirmer aussi l'importance de la position de ce camp, éloigné seulement de cinq lieues de la ville, et qui commande un passage très important sur la Somme, d'où la légion qui l'occupait tenait dans le devoir les peuples voisins des deux côtés de la rivière, et assurait le transport des provisions qui remontaient la Somme pour remplir les magasins établis dans Amiens pour la subsistance de l'armée romaine, qui manquait de vivres dans les provinces, où la disette avait été presque générale cette année-là. — Le camp près de *Wissan* est aussi attribué à César ; son étendue est moins considérable que celui de l'Etoile. Le bourg de Wissan, situé entre Calais et Boulogne, à trois lieues environ de l'une et de l'autre ville, a été autrefois une assez grande ville et un port très fréquenté pour passer de France en Angleterre. Ducange, Camden et autres savants ont prétendu que c'était le fameux port *Itius*, d'où César s'embarqua pour ses deux expéditions en Angleterre. C'est au sortir de ce bourg que l'on aperçoit, situé sur une éminence, ce camp de César, dont la conformité de structure et de situation avec celui de l'Etoile font présumer qu'il fut établi à la même époque. Ces deux camps ne diffèrent que par leur étendue : celui de Wissan n'a guère que 50 toises de long sur une largeur proportionnée. Comme celui de l'Etoile, le camp de Wissan domine tous les environs, et commande entièrement le bourg et le port de ce nom, pour la défense duquel il paraît avoir été construit. La forme en est pareillement ovale, et il n'a qu'une seule entrée. Il est également facile à défendre avec un petit nombre de troupes par le peu de front qu'il présente à l'ennemi. La montagne sur laquelle se trouve ce camp a probablement été autrefois battue par les eaux de la mer pendant les hautes marées. — On a encore donné le nom de *camp de César* à des travaux de fortifications postérieurs à l'époque de l'invasion romaine, comme l'on attribue aussi quelquefois aux Sarrasins des restes de vieilles murailles que l'on voit encore, parce que ces peuples furent les derniers qui envahirent la France ; mais les nombreux ouvrages sur les antiquités départementales et les travaux des savants archéologues qui ont traité cette matière suffisent pour corriger de semblables erreurs, et empêcher qu'elles ne se renouvellent. CHAMPOLLION-FIGEAC.

CAMPUS, CAMPI, termes latins, qui équivalent aux mots français CHAMP et CHAMPS. Réservant pour ces derniers mots la définition et les acceptions diverses qu'a reçues dans notre langue ce synonyme de *plaine* et *campagne*, ainsi que les notions historiques qui s'y rapportent pour les modernes et principalement pour la France, nous parlerons seulement ici des lieux divers qui, chez

les anciens, avaient pris la dénomination spéciale de *campus* ou *campi*. Nous suivrons l'ordre alphabétique dans cette rapide énumération, pour la plus grande facilité des recherches. — Campus Argivorum, *Champ des Argiens*, lieu situé dans l'Argolide, contrée du Péloponèse, à environ quatre milles d'Argos, où les Romains campèrent l'an de Rome 557 lorsqu'ils marchaient contre la ville d'Argos, sous la conduite de T. Quintius (Tite-Live, xxxiv, c. 24). — Campus Floræ, *Champ de Flore*, lieu qui était consacré à cette déesse et où se célébraient les *jeux floraux* institués en son honneur. — Campus Hyrcanus, *Champ Hyrcanien*, lieu de l'Asie-Mineure dont parle Tite-Live (l. lxxxvii, c. 38). — Campus Magnus, *le Grand-Champ*, plaine de la Palestine fort étendue, au milieu de laquelle était bâtie la ville de Jéricho. Divisée en deux parties par le Jourdain, elle avait 1,200 stades de long sur 120 de large, commençait au bourg de Génébath et finissait au lac Asphaltite. (Josèphe, *De bell. judaic*, p. 891). — Campus Martis et Campus Martius, *Champ-de-Mars*. On donnait le premier de ces deux noms aux fêtes qui se célébraient à Rome (le 27 février et le 14 mars), en l'honneur de Mars. Ovide, dans le second livre de ses *Fastes*, les nomme *Equiries*, et Varron, qui les appelle aussi du même nom, dit qu'il leur venait des courses de chevaux que l'on était dans l'usage d'exécuter dans ces fêtes. Quant à *Campus Martius*, c'était une grande place hors de Rome, ainsi nommée d'un ancien temple qui y avait été bâti par Romulus en l'honneur de Mars; elle prenait aussi quelquefois le nom de *Campus Tiberinus*, de sa proximité avec le Tibre. Ce fut dans ce champ que se tinrent les premières assemblées appelées par les Romains *comitia centuriata*, et que se fit également pour la première fois la cérémonie expiatoire du lustre (*lustrum*) (*Voy.* ce mot). C'était aussi dans cette place que le peuple s'assemblait pour élire ses magistrats; les consuls y enrôlaient les soldats, et la jeunesse de Rome s'en servait pour tous ses exercices, tels que l'équitation, la course, la lutte, le tir de l'arc, le palet, le disque, etc. On y brûlait aussi les corps, et sa proximité du fleuve le rendait propre également à la représentation des naumachies. Strabon, qui en a fait une description détaillée (p. 236), dit que ce champ était très spacieux, et qu'il comprenait tout l'espace qui s'étendait de la porte *del popolo* au *ponte Mole*. La partie la plus proche du Tibre, nommée *area*, servait aux exercices militaires; l'autre, que l'on appelait *septa* ou *ovilia*, était entourée de sept clôtures dans lesquelles le peuple entrait un à un pour donner son suffrage dans les élections des magistrats. Cette partie était très ornée et terminée par une petite éminence appelée *mons Citorius*. On y avait placé les statues de plusieurs hommes illustres autour d'une grande galerie qu'Antonin-le-Pieux y avait fait bâtir, et ce même prince y avait fait construire, au milieu de la place, une colonne de 70 pieds de haut, éclairée par 36 fenêtres, avec un escalier intérieur de 106 degrés. On voyait encore dans le champ de Mars, l'arc et la naumachie de Domitien, l'amphithéâtre de Claude, le mausolée d'Auguste, le sépulcre de Marcellus, son neveu, les trophées de Marius, le fameux obélisque qu'Auguste avait fait venir d'Égypte, et sur lequel on avait posé un cadran solaire, l'hôtel de ville, où les ambassadeurs des puissances étrangères étaient logés et nourris aux dépens de la république, et un très grand nombre d'autres édifices ou monuments publics d'une grande beauté. On sait que les généraux qui demandaient les honneurs du triomphe au retour de leurs expéditions ne pouvaient point entrer dans la ville avant de les avoir obtenus, et restaient avec leurs troupes dans le Champ-de-Mars. — Campus Metropolitanus, *Champ-Métropolitain*, situé dans l'Asie-Mineure, vers la ville de Dinie, en Phrygie, appelé sans doute de ce nom de l'une des deux villes que l'on place dans cette province sous le nom de *metropolis* (Tite-Live, (l. xxxviii, c. 15.). — Campus Piorum,

Champ des Pieux, lieu célèbre auprès de Catane, en Sicile, ainsi nommé, selon Solin (p. 82), de la piété de deux jeunes gens qui y transportèrent leurs parents pour les dérober aux flammes du mont Étna.—Campus Priaticus, *Champ Priatique*, lieu situé dans la Thrace, à une journée d'Apollonie, et dont Tite-Live fait mention (liv. xxxviii, c. 41).—Campus Regius, *Champ Royal*, jusqu'aux limites duquel l'historien Josèphe (*De antiq judaic.*, p. 18) nous apprend que le roi de Sodome et Melchisédech vinrent au-devant d'Abraham lorsque ce patriarche s'en retournait victorieux des rois qui avaient fait Loth prisonnier. —Campus Ridiculi, *Champ du Rire*, situé non loin de Rome, ainsi nommé d'un autel élevé à ce dieu après la retraite d'Annibal, qui, étant venu faire le siége de cette ville, l'avait levé subitement par suite de la crainte que lui avaient inspirée, dit-on, de vaines terreurs et certains fantômes qui s'étaient emparés tout à coup de son esprit. — Campus Scelesatus, *Champ du Crime*, lieu situé également dans le voisinage de Rome, près de la porte Colline, à la droite de la voie Salarienne, ainsi nommé du supplice qu'y subit la première vestale coupable d'avoir laissé éteindre le feu sacré, et qui y fut enterrée toute vive, comme le furent par la suite toutes celles qui manquèrent à leur vœu de chasteté (Tit-Liv., l. viii, c. 15.)—Campus Stellatus, *Champ Etoilé*, lieu de la Campanie, en Italie, où, l'an de Rome 448, au rapport de Tite-Live (l. ix, c. 44), les Samnites vinrent faire des courses qui obligèrent les Romains de faire passer les deux consuls dans le Samnium.—Campus Thebes, *Champ de Thèbes*, situé dans l'Asie-Mineure, fort célébré par Homère, ainsi appelé de sa position auprès de la ville de même nom, dans la Troade. Antiochus, au rapport de Tite Live (l. xxxviii, c. 19), y étant venu l'an de Rome 562, après avoir ravagé tous les pays qu'il avait traversés, y trouva plus de butin qu'il n'en avait ramassé dans aucune autre contrée de l'Asie. — Campi Diomedis, *Champs de Diomède*, lieu d'Italie situé dans l'Apulie, au rapport du même historien (l. xxv, c. 12). —Campi Fenectani, *Champs Fenectanes*, témoins d'une victoire remportée par les Romains sur les Latins, d'après un récit du même (l. viii, c. 12). —Campi Lapidei, *Champ des Cailloux* ou *des Pierres*, situé, au rapport de Strabon (p. 183), entre Marseille et l'embouchure du Rhône, au lieu dit aujourd'hui *la Crau*, et qui est nommé aussi *Ayli campi* dans la vie de Charlemagne, par l'archevêque Turpin. Pomponius Mela (p. 135) nous a transmis l'explication donnée par la Fable sur le fait de l'existence et de l'origine de ces pierres ou cailloux, dont Aristote et Posidonius avaient cherché à rendre compte d'une manière naturelle, et qui avaient aussi exercé la verve poétique d'Eschyle. Il prétend qu'Hercule combattant dans ce lieu contre Albion et Géryon, fils de Neptune, et étant venu à manquer de flèches, invoqua Jupiter, qui, pour le secourir, envoya une pluie de pierres, sous laquelle ses antagonistes furent écrasés. La Fable ne dit point comment le héros put se soustraire lui-même à leurs atteintes. Pline (tom. i, p. 146) semble avoir adopté cette croyance, puisqu'il appelle le même lieu un monument des combats d'Hercule : *superque campi lapidei, Herculis prœliorum memoria.* La physique donnerait aujourd'hui une explication fort simple de ce fait en attribuant la présence de ces cailloux à l'existence antérieure du lit d'une rivière dans cet endroit, et leur accumulation à l'action incessante du vent de bise que les anciens nommaient un *vent noir* (*melemborion pneuma*, dit Strabon), qui y règne continuellement, et avec une telle violence, dit-on, qu'il y rend la marche presque impossible au piéton et même au cavalier. — Campi Macsi, *Champs Maigres*, lieu de la Gaule-Cisalpine, dont Tite-Live (l. xii, c. 18) et Strabon (p. 216) font mention, et que Columelle place auprès de Modène et de Parme, entre Carpi et la Mirandole, au lieu présentement nommé *valle di Montirone*.

—Campi Magni, *Grands Champs*, nom d'un lieu d'Afrique, du côté d'Utique, cité par Tite-Live (l. xxx, c. 8), et où Scipion battit (l'an 44 avant J.-C.) Syphax, roi des Massésyleus (un des peuples de la Numidie), qui avait abandonné l'alliance des Romains pour celle de Carthage.—Campi Phlegrei, au rapport de Pline (tom. 1, p. 154), ou *Forum Vulcani*, selon Strabon (p. 246), lieu situé près de Putéoles, dans la Campanie, aujourd'hui la *Solfatara*, où se trouve un volcan qui jette continuellement du feu. — Campi Thessalie, *Champs* ou *Campagnes de Thessalie*, qui, au rapport de Tite-Live (l. xxxi, c. 41), offraient un terroir excellent, fort gras et fort fertile. — Campi Tiberiani, *Champs Tibériens*, situés entre Tibur et le Tibre, mesurés par ordre de Tibère-César, et dont Frontin fait mention dans son livre des Colonies (*De qualitate agrorum*).—Campi Veteres, *Champs Anciens*, lieu situé dans la Lucanie, en Italie, et où fut tué Tiberius Gracchus dans une embuscade, l'an de Rome 540 (Tite-Live, l. xxv, c. 16). E.

CAMUS. (*Voyez* Camard.)

CAMUS (Armand-Gaston), jurisconsulte, né à Paris en 1740, s'est fait un nom par la publication de différents ouvrages estimés et par le rôle distingué qu'il joua dans les luttes de la révolution comme homme politique. Il avait été avocat du clergé de France au parlement de Paris, et, sachant allier à cette profession des études classiques très étendues, il s'était ouvert dès 1783 les portes de l'académie des inscriptions et belles lettres par sa traduction de l'*Histoire des animaux d'Aristote* (2 vol. in-4°), la première qui parût. Connu parmi ses concitoyens par ses principes libéraux, il fut nommé député du tiers état de la ville de Paris aux états-généraux, et fut l'un des premiers à prêter le fameux serment du jeu de paume. Dans la suite, il eut beaucoup de part à nombre de lois, surtout à la constitution civile du clergé, et se signala en toute occasion comme adversaire ardent de la cour de Rome; il était janséniste de cœur et joignait à son enthousiasme politique une piété sévère, assez rare à cette époque. Nommé député à la convention, et plus tard membre du comité de salut public, il développa dans ses fonctions une grande rigidité de principes. En 1793, faisant partie de la commission envoyée par le gouvernement central pour surveiller les généraux suspects, il fut arrêté par Dumouriez avec ses collègues et détenu pendant deux ans dans différentes prisons de l'Autriche. C'est durant cette captivité qu'il traduisit le *Manuel d'Epictète*. On sait l'échange des cinq commissaires contre la fille de Louis XVI, depuis duchesse d'Angoulême. Rentré en France en 1795, Camus fut nommé membre du conseil des cinq-cents, et élu président de cette assemblée. Il en sortit deux ans après, et se livra depuis, comme membre de l'institut et comme archiviste national, à ses travaux littéraires jusqu'à sa mort, arrivée le 2 nov. 1804. On a reproché à Camus la raideur de son caractère, mais ce défaut, si c'en était un dans les circonstances où il se trouvait, était racheté par une probité et une activité dignes des plus grands éloges. —Outre sa traduction des deux ouvrages mentionnés et plusieurs traités curieux, insérés en grande partie dans les mémoires de l'institut (classe de littérature), on lui doit un *Code matrimonial* publié en 1770, in 4°, et des *Lettres sur la profession d'avocat, avec une Bibliothèque choisie de livres de droit*. Ce dernier ouvrage est le plus beau titre de Camus à une réputation durable, et depuis 1772, qu'il a paru pour la première fois (in-12), il peut être regardé comme le manuel le mieux écrit et le plus utile de l'avocat et de ceux qui étudient le droit. La *Bibliothèque* est une espèce d'histoire littéraire de la jurisprudence, et elle est indispensable surtout pour les livres de droit français. Camus fut à peu près le premier en France qui entra dans cette voie. En Allemagne, le mérite de son ouvrage resta assez long temps ignoré, et c'est principalement au jurisconsulte Hugo que l'on doit d'avoir fixé sur

lui l'attention de ses compatriotes. Depuis, les bibliographes allemands s'en sont beaucoup servis. M. Dupin aîné en a donné une quatrième édition en 1818 et une cinquième en 183 (2 vol. in-8°), toutes deux très considérablement augmentées, entre autres de plusieurs pièces intéressantes de M. Dupin lui-même et de quelques-uns de ses amis. MUNTZ.

CANA. Il y a eu deux villes de ce nom dont parle l'Écriture : 1° *Cana*, en Galilée, ville de la tribu de Zabulon, où Jésus-Christ, ainsi que l'indique saint Jean au deuxième chapitre de son Évangile, fit son premier miracle, en changeant l'eau en vin à des noces où il avait été invité avec sa sainte mère et ses disciples; 2° *Cana*, que l'on avait appelée *la grande*, pour la distinguer de la première, qui était située dans la tribu d'Aser, et dont il est parlé dans Josué (chap. xix, v. 28). Quelques interprètes disent que c'est de cette ville qu'était la Cananéenne dont parle saint Matthieu (ch. xv). Saint Jérôme (*De locis hebraïc.*), fait aussi mention d'une troisième ville de ce nom, située dans la tribu d'Éphraïm, mais dont l'Écriture ne parle point. — On connaît sous le nom de *noces de Cana* un des meilleurs tableaux de Paul Véronèse, remarquable par 60 figures d'une grande beauté, la hardiesse de l'ordonnance et le brillant du coloris, et dont il existe plusieurs bonnes gravures, entre autres une eau forte au trait par Lenormand fils. E.

CANAAN, est l'ancien nom de la Palestine et de la Phénicie, habitées autrefois par les descendants de *Canaan*, fils de *Cham* et petit-fils de *Noé*. Ce nom ne se trouve pas seulement dans l'Ancien-Testament, mais aussi sur les monnaies phéniciennes, et, selon un passage de saint Augustin, il n'était pas inconnu aux Carthaginois : « Des paysans, dit-il, des environs de Carthage, près Hippone, interrogés d'où ils étaient, répondirent qu'ils étaient des *Chanani* (Cananéens). — La division et les limites du pays de Canaan varient aux différentes époques de son histoire. Avant l'invasion des Hébreux, on ne comprenait sous le nom de *Canaan*, proprement dit, que le pays à l'ouest du Jourdain. Selon la Genèse (chap. x, v. 19), il s'étendait de Sidon à Gaza et aux environs de la mer *Morte*; il était habité par plusieurs peuplades, d'ailleurs peu connues, telles que les Héthites, les Gergésites, les Amorites, les Canaanites proprement dits, les Phérésites, les Héviles, les Jébusites, les Philistins et quelques autres de moindre importance. Sous Josué, les Hébreux expulsèrent la plupart de ces peuplades, après avoir conquis déjà sous Moïse le pays de Galéad à l'est du Jourdain. Les deux pays à l'est et à l'ouest du fleuve furent divisés en 12 cantons selon les 12 tribus; la tribu de Lévi n'eut pas de district particulier, mais celle de Joseph, divisée en deux, Manassé et Éphraïm. Les tribus de Ruben, Gad et la moitié de celle de Manassé, avaient pris possession sous Moïse du pays de Galéad; aux autres 9 tribus et demie, Josué assigna le pays de l'ouest, en partie conquis, en partie à conquérir. (*Voyez* HÉBREUX.) Depuis, *Canaan* est appelé quelquefois le *pays d'Israël*. Ce pays, agrandi peu à peu par des conquêtes, était sous David et Salomon d'une assez grande étendue. A l'est, au-delà du Jourdain, il s'étendait jusque vers l'Euphrate. Au sud, la limite allait de la pointe méridionale de la mer Morte, le long de l'Idumée et de l'Arabie-Pétrée, jusqu'au *torrent d'Égypte*, comme s'exprime l'Écriture : c'est, selon les anciennes versions, le ruisseau de Rhinocolura (El-Arisch). A l'ouest, le pays était borné par la Méditerranée et au nord par le Liban, mais au nord-ouest, la Phénicie restait toujours exclue du pays des Hébreux, qui s'étendait à peu près du 31 au 34e degré de latitude et du 52 au 57e d. de longitude. Lorsqu'après la mort de Salomon, il eut été divisé en deux royaumes, ceux d'Israël et de Juda, le dernier renfermait seulement les cantons de Juda et de Benjamin, dont la capitale était Jérusalem; tous les autres cantons appartenaient au royaume d'Israel, appelé aussi Samarie, du nom de sa

capitale. Sur la géographie physique du pays de Canaan et sur sa division sous les Machabées jusqu'à l'invasion des Romains, voyez l'article PALESTINE.

S. MUNK.

CANADA, appelé dans l'origine *Nouvelle-France*, est une contrée de l'Amérique septentrionale, appartenant à la Grande-Bretagne. Il est borné au nord par la baie de Hudson, à l'est par la terre de Labrador et par la baie de Saint-Laurent, au sud par les États-Unis, et à l'ouest par le lac Winnipeg, et des parties de l'Amérique dont on n'a pas encore donné une description bien exacte. On croit que ce pays s'étend depuis le golfe de Saint-Laurent et l'île d'Anticosti, à l'est, jusqu'au lac de Winnipeg à l'ouest, ou depuis le 64e jusqu'au 97e degré de longitude ouest, ce qui fait 33 degrés, ou environ 2,000 milles géographiques en longueur. Sa largeur, depuis le lac Erié, au sud, ou le 43e degré de latitude nord, se prolonge au moins jusqu'au 49e, ce qui fait six degrés ou 360 milles géographiques. Mais sa largeur moyenne n'excède pas 200 milles. Il est maintenant divisé en deux provinces appelées le Haut et le Bas-Canada : la première est située au nord des grands lacs, et est séparée de la Nouvelle York par la rivière de Saint-Laurent, appelée aujourd'hui le Cataraqui, et par les lacs d'Ontario et d'Erié. Sa capitale est Newark, ou Niagara, sur la côte britannique du Niagara ; d'un autre côté se trouve Kingston, habité par des émigrés des États-Unis; la seconde province est située sur les deux rives de la rivière de Saint-Laurent, et a pour capitale Québec, qui est aussi la ville principale de tout le pays. Le Haut et le Bas-Canada sont séparés par la rivière d'Utawas. Le Haut-Canada renferme tout le territoire qui s'étend de l'ouest et du sud de cette rivière jusqu'à l'endroit le plus étendu du pays connu sous le nom de Canada. La population de cette contrée se composait, dans l'origine, de tribus sauvages. On assure qu'elle fut découverte, pour la première fois, en 1497, par Jean et Sébastien Cabot. Les Français furent les premiers Européens qui prirent possession du Canada ; ils s'établirent à Québec en 1608. En 1759, Québec fut pris par le général Wolfe, et le Canada fut cédé à la Grande-Bretagne par le traité de Paris de 1763. Depuis cette époque jusqu'en 1774, les affaires intérieures de la province furent réglées d'après une simple ordonnance du gouverneur. Mais plus tard, le roi nomma un conseil législatif composé de 23 membres. En vertu d'un acte du parlement d'Angleterre de 1791, le gouverneur de chaque province fut investi du pouvoir exécutif, et dans toutes les provinces du Haut et du Bas-Canada, on établit un conseil législatif et une assemblée ayant pouvoir de faire des lois, moyennant le consentement des gouverneurs respectifs : mais le roi peut y apposer son *veto* dans les deux ans écoulés depuis l'émanation de ces lois. Le conseil législatif du Bas-Canada se compose de 15 membres, celui du Haut-Canada de 7 ; ils sont nommés à vie, mais ils peuvent être destitués en cas de forfaiture, ou d'absence pendant quatre ans, ou de serment de fidélité à une puissance étrangère. L'assemblée du Bas Canada se compose de 50 membres, celle du Haut-Canada de 16 : ils sont élus par les francs-tenanciers des villes et des districts. L'assemblée ne peut durer plus de quatre ans, mais elle peut être dissoute plus tôt : le gouverneur est obligé de la convoquer au moins une fois chaque année. Le gouverneur et quelques membres du conseil exécutif, désignés par le roi pour gérer les affaires de chaque province, composent la cour de la juridiction civile pour entendre et déterminer les appels ; toutefois, on peut, comme auparavant, appeler des sentences de cette cour. Le système judiciaire actuel dans chaque province a été établi en vertu du *bill de Québec* de 1774, mais les lois civiles françaises furent tolérées pour ne pas choquer les affections des habitants français qui y étaient attachés, bien que l'abolition de ces lois eût pu être favorable aux intérêts de la liberté civile. La législation criminelle d'Angleterre fut

heureusement établie dans chaque partie de la contrée. Toute l'Amérique anglaise, y compris le Canada, est sous la surintendance d'un officier qui a le titre de gouverneur général des quatre provinces de l'Amérique septentrionale; indépendamment de ses autres pouvoirs, il est commandant en chef de toutes les troupes britanniques dans les quatre provinces et les gouvernements qui y sont attachés, ainsi qu'à Terre-Neuve. Chaque province a un lieutenant-gouverneur qui, en l'absence du gouverneur-général, est investi de tous les pouvoirs d'un magistrat suprême. Le parlement d'Angleterre peut faire tous les réglements qu'il trouve convenables relativement au commerce et à la navigation de la province, déterminer les droits d'importation et d'exportation, mais restreints à l'usage de la province, et appliqués d'après les lois faites dans le conseil et l'assemblée. Toutes les religions sont parfaitement tolérées dans les deux provinces, mais la religion catholique est celle de la grande majorité des habitants. En vertu du bill de Québec de 1774, les ecclésiastiques de cette religion sont autorisés à recouvrer tout ce qu'avant cette époque ils étaient accoutumés à recevoir, ainsi que les dimes des habitants catholiques romains; néanmoins, ils ne peuvent rien exiger des protestants. En vertu de l'acte de 1791, il a été ordonné que le gouverneur allouerait au clergé protestant exclusivement un septième de toutes les terres appartenant à la couronne; mais ces allocations doivent spécialement consister en concessions de terrains vagues. Le clergé de l'église anglicane, dans les deux provinces, ne se compose actuellement que de 12 personnes, y compris l'évêque de Québec, tandis que le clergé de l'église romaine s'élève à 112 membres, savoir : 1 évêque, 3 vicaires-généraux, 116 curés et missionnaires. Le nombre des ecclésiastiques dissidents dans les deux provinces est beaucoup moins considérable que celui des membres du clergé de l'église anglicane. La population du Haut-Canada a été évaluée par quelques personnes à 40,000 habit.; par d'autres à 20,000, tant Anglais que Français, sans compter 10,000 loyalistes établis dans la partie intérieure de la province. Le Bas-Canada, d'après un recensement fait en 1784, contenait 113,000 habit. : il est probable qu'il en existe maintenant dans les deux provinces au moins 200,000. Le nombre des sauvages a été évalué à 50,000. Les neuf dixièmes des habitants de ces provinces sont catholiques romains; les cinq sixièmes de ceux du Bas Canada sont d'extraction française. La langue française y est généralement en usage; la langue anglaise n'est parlée que par un petit nombre d'individus qui sont établis dans le pays. Les dépenses de la liste civile dans cette province sont évaluées à 20,000 livres sterl. par an, dont une moitié est payée par la Grande-Bretagne, et l'autre moitié par la province, sur les droits d'importation de certains articles, tels que les liqueurs spiritueuses, les vins, le sucre, les mélasses, le café, le tabac, le sel et les cartes à jouer. Les dépenses de la liste civile dans le Bas-Canada forment à peu près le quart de la première. L'établissement militaire, dans les deux provinces, y compris les réparations des fortifications, coûte annuellement à la Grande-Bretagne, 100,000 liv. sterl.; il en coûte autant en présents faits aux Indiens et en salaires accordés aux officiers employés au commerce dans le Haut-Canada : mais ces dépenses sont balancées par le commerce que l'Angleterre fait avec ce pays. Les importations dans le Canada consistent particulièrement en poterie, en ustensiles de ménage, en divers articles de laine, de lin et de coton, de mercerie, de cuirs, d'épiceries, de vins, de liqueurs spiritueuses, de produits des Indes occidentales, de corderies et de grossières manufactures de fer. Les exportations du Canada consistent en froment, en farine, biscuit, bois de charpente, douves et marchandises de diverses espèces, telles que poisson séché, huiles, drogues, et principalement, en fourrures et pelleteries. La partie mé-

ridionale du Bas-Canada, entre Québec et le golfe de Saint-Laurent, est montagneuse, et l'on trouve encore quelques montagnes éparses entre Québec et l'embouchure de la rivière d'Utawas. Mais au-dessus du fleuve Saint-Laurent, le pays ne présente plus qu'une surface aplanie. Le pays est fertile, les moissons y sont abondantes : le sol du Bas Canada convient particulièrement aux grains de la petite espèce ; le tabac y réussit parfaitement, il est excellent; les légumes y arrivent à un haut degré de perfection, de même que toutes les autres productions végétales de l'Europe. Le pays produit une sorte de vigne dont les raisins parviennent rarement à un état de maturité. Dans les forêts, on remarque une grande variété d'arbres; on y trouve des hêtres, des chênes, des ormes, des frênes, des pins, des sycomores, des châtaigniers, des noiseliers, des érables dont on extrait du sucre qui est assez grossier, mais dont on fait un grand usage dans le pays. L'air du Bas-Canada est très pur, le climat en est salubre, excepté dans les parties occidentales de la province, jusqu'au dessus de la rivière Saint-Laurent. La neige commence à tomber en novembre; les plus grands froids se font sentir en janvier, mais les habitants prennent toutes les précautions nécessaires pour s'en garantir. En mai, le dégel arrive subitement, et la glace du fleuve en se brisant, fait le bruit d'un canon, et se précipite vers la mer avec une effrayante rapidité. Aussitôt que l'hiver est fini, les progrès de la végétation sont étonnants : à peine le printemps a-t-il paru que l'été arrive; en peu de jours, les champs sont couverts de verdure, et les arbres recouvrent leur feuillage. Le grain semé en mai produit une riche moisson à la fin de juillet. La botanique du Canada diffère peu de celle des États-Unis. Ce que la zoologie y présente de particulier, c'est le castor; le lynx n'y est pas inconnu; les deux Canada sont infestés de serpents à sonnettes; le colibri est assez commun à Québec. La minéralogie y présente peu d'importance, et quoiqu'on y ait découvert des mines de fer dans différentes parties du pays, il n'y a qu'un seul endroit où l'on ait établi des fonderies et des fourneaux : c'est dans le voisinage des trois rivières. Ces usines sont actuellement la propriété du gouvernement britannique. Il y a aussi des mines de plomb, et il est probable que l'on peut trouver du cuivre au sud ouest du lac Supérieur. Mais on n'a pas encore découvert de charbon au Canada. Le pays reste encore à explorer, et il est très vraisemblable qu'on y ferait d'importantes découvertes. Ce qu'il offre de plus curieux sont ses rivières, ses lacs et ses cataractes. L'un des accidents les plus remarquables que l'histoire rapporte au sujet du Canada, c'est le tremblement de terre qui y eut lieu en 1665, et qui enfonça une chaîne de montagnes de pierres de taille de plus de 300 milles de longueur, et changea en plaine cet immense espace. Le Canada, avant d'avoir été découvert par les Européens, était habité par une grande quantité de diverses tribus indiennes, parmi lesquelles on distinguait celles des Hurons, des Iroquois, des Algonquins, des Chepewyans ou Chipawas, les Nadowessies ou Nadowasis, appelés par les Français Syous, qui habitent la côte occidentale du Mississipi et la partie inférieure du Missouri, et forment une nation puissante. Les principaux langages parlés dans les différentes tribus d'Indiens de l'Amérique septentrionale sont le *chepewyan*, qui est très riche, mais très difficile à apprendre; le *mohawk*, l'*iroquois* ou le *huron*, est tellement énergique qu'on peut, sous ce rapport, le comparer à la langue grecque. Mais l'idiome le plus renommé de tous est le *chippewy* ou l'*algonquin* : il est beaucoup plus doux, plus élégant et plus abondant que tous les autres. La culture des lettres, des arts et des sciences, a toujours été dans un état pitoyable au Canada. La conquête du pays par les Anglais n'y a pas beaucoup avancé les progrès des connaissances humaines. Pendant long-temps, un almanach fut le seul ouvrage imprimé dans la colonie. Depuis quelque temps

les Canadiens ont fait preuve du plus grand zèle pour favoriser les productions de la presse : mais tous leurs efforts n'ont eu jusqu'à présent pour résultat que la publication de quatre gazettes hebdomadaires, d'un almanach et des actes de l'assemblée provinciale. Deux de ces gazettes, celle de Québec et de Montréal, sont publiées en français et en anglais, et contiennent les proclamations et édits du gouverneur, les avertissements du shériff, etc. Les deux autres, le *Mercure de Québec* et le *Courrier du Canada* paraissent en anglais. Deux autres publications périodiques, d'un autre caractère, paraissent exclusivement en français, l'une, qui a pour titre le *Canadien*, est une feuille politique très violente ; la seconde, le *Courrier de Québec*, était particulièrement consacrée à la littérature; mais elle a cessé de paraître. Il y a deux bibliothèques publiques au Bas-Canada ; chacun peut y entrer moyennant une rétribution : l'une est établie à Québec et l'autre à Montréal. Elles contiennent des ouvrages très importants, dont le nombre s'accroît de jour en jour. Les excellents effets de ces établissements se font sentir par les connaissances qu'y acquièrent plusieurs jeunes gens du pays, tout récemment entrés dans la vie civile. Nous avons dit plus haut que le clergé catholique romain avait obtenu des droits et des priviléges bien supérieurs à ceux dont jouit dans les autres parties des états britanniques le même clergé, mais néanmoins il est bon d'observer que ces avantages sont subordonnés à la suprématie du roi, ce qui, conséquemment, donne à la couronne le droit de présentation aux prébendes de l'église catholique romaine dans le Bas-Canada, où il n'existe point d'autre autorité légale pour faire de pareilles présentations. L'évêque catholique a souffert l'exercice de ce droit. Il est nommé lui-même par le gouverneur ou par le magistrat qui le remplace. Nous remarquerons en outre que le clergé catholique romain de cette colonie se distingue plus par sa dévotion, par ses dispositions inoffensives et philanthropiques que par son érudition et ses talents; qu'il est très régulier et très rigide dans l'observance de ses cérémonies religieuses, mais que ses membres vivent dans les termes d'une parfaite amitié avec leurs voisins protestants ; qu'ils s'assistent les uns les autres dans les baptêmes, mariages et enterrements, et cela sans aucun scrupule ; catholiques et protestants exercent leur culte dans le même local. Les habitants de la colonie, d'après les récits des voyageurs, sont tellement paisibles qu'ils sont toujours prêts à obéir aux ordres du gouvernement. C.

CANAILLE, mot dérivé du grec *cunos*, en latin *canis* (chien); terme de mépris, synonyme de *menu peuple*, *vile populace*, *gens sans aveu*. Autrefois, tous les propriétaires devaient, chaque année, faire *aveu* de leurs fiefs aux seigneurs dont ils relevaient : l'homme *sans aveu* était celui qui ne possédait rien. Nous avons accepté ce legs du moyen âge; et *gens sans aveu*, *canaille*, sont encore des expressions dont on se sert trop souvent pour flétrir la misère : la canaille d'aujourd'hui, ce sont les *vilains* d'autrefois ; c'est toujours la classe vouée à la production, vouée aux jouissances du riche. L'aristocratie bourgeoise elle-même n'a pu échapper à cette plaie de toute aristocratie : elle a *ses vilains!* — Et si la canaille est sale, étiolée de misère et de dépravation, on ne manque pas de proclamer partout que c'est sa faute, que c'est la conséquence de ses vices. Mais, dites-moi, hommes de loisir, vous êtes-vous occupés de la canaille autrement que pour en faire l'objet de vos mépris, pour la refouler dans ses bouges obscurs? Avez-vous essayé de faire germer l'homme dans le paria de notre époque? La prospérité du commerce et de l'industrie n'a pas même sur la canaille l'influence heureuse qu'on lui suppose ; elle tend à améliorer son sort comme la richesse du maître tend à améliorer le sort de l'esclave. Privé de conseils, de protection bienveillante, l'ouvrier de cette classe ne peut léguer aux siens que sa

haine instinctive contre toutes les supériorités sociales, et puis le lit de paille où il est venu au monde, où il meurt de misère et de faim, quelquefois de débauche, car les orgies nocturnes où vous vous plongez, heureux du siècle, n'ont pas de charmes que pour vous : la canaille a aussi besoin de jouissances, et les seules que puisse goûter son ignorance brutale, c'est l'orgie de bas étage, l'orgie que vous flétrissez. — Que la canaille s'agite dans la rue, on répond à ses cris de détresse par des cris d'alarme. Voltaire a dit : « Il vaudrait mieux que la canaille fût muette; mais force est de la laisser parler, ne pouvant lui couper la langue. » Que demande-t-elle aujourd'hui, cependant, cette hideuse canaille?..... de l'instruction, du travail, du pain, plus relevée en cela dans ses sentiments que celle de Rome, qui ne demandait aux empereurs que le pain de l'aumône et les jeux du cirque. Honnêtes citoyens, ne vaudrait-il pas mieux tâcher de comprendre et de satisfaire les intérêts de cette foule de malheureux que de fermer vos boutiques à la hâte et de courir aux armes à la première apparence de mécontentement de sa part? Les *Barbares* vous menacent, dites-vous; transigez; rappelez-vous enfin que vos pères étaient les *vilains* et la *canaille* d'un autre siècle. Il fallut bien transiger avec eux. Leur *jacquerie*, leurs révoltes successives, ont jeté les fondements du bien-être dont vous jouissez, et cet exemple de la justice du peuple subsiste actuellement contre vous.—C'est par des améliorations progressives du sort de la canaille, en adoucissant ces dégoûtantes infortunes que crée le hasard auquel nous confions nos destinées, qu'on sauvera du naufrage bien des priviléges restés debout. Oui, peut-être à ces conditions ont-ils encore quelques chances de durée, jusqu'à ce que la classe pauvre, instruite et libre, sache formuler ses griefs, et vienne en termes clairs et précis réclamer une réforme sociale. Th. Ta.

CANAL. Ce mot possède dans notre langue l'avantage peu commun d'être généralement compris et placé convenablement; on ne connaît aucune locution vulgaire où il soit mal employé, soit au propre, soit au figuré. Il serait donc superflu d'examiner successivement les sens divers que l'on y attache; nous nous bornerons ici à celui qu'il a reçu en hydraulique, où l'on nomme *canal* une rivière artificielle creusée, soit pour porter des bateaux, soit pour amener des eaux qui font mouvoir des machines, ou servent à l'arrosement des terres, etc. On distinguera toujours aisément un *canal* d'un *aqueduc*, dont la seule destination est d'amener des eaux auxquelles on trace souvent une route souterraine, que l'on renferme dans des tuyaux, construction qui n'offre rien que l'on puisse comparer à une rivière. — Lorsque le volume des eaux qui alimentent un canal est assez considérable, on peut leur assigner plus d'un emploi; mais il en est un que l'on a eu spécialement en vue, et auquel tout autre est subordonné. Si c'est une voie que l'on a ouverte à la navigation, rien n'empêchera que l'on n'en tire parti pour l'établissement de quelques usines, à condition que leur mouvement cessera lorsque celui des barques exigera l'emploi de toutes les eaux. Un canal d'irrigation peut être rendu navigable et servir très utilement lorsque les terres n'ont pas besoin d'être arrosées. Il est rare que les canaux de quelque étendue ne soient pas mis en état de remplir une double destination : celle qui impose le plus de conditions, qui exerce le plus l'habileté de l'ingénieur, n'est pourtant pas la plus ancienne, car on a creusé des canaux d'irrigation longtemps avant que l'on en fît usage pour les transports par eau. Mais comme les canaux navigables sont aujourd'hui les plus importants, c'est par eux que nous commencerons. — Comme il est prudent de borner les recherches à ce qu'il est possible de découvrir, on n'essaiera point de remonter jusqu'à l'origine de la navigation, renonçant à savoir si elle a débuté sur les rivières avant de prendre possession des mers. Les plus savantes

ou les plus ingénieuses dissertations sur un tel sujet ne conduiraient point à des connaissances, et demeureraient stériles. Il est cependant assez vraisemblable que les premiers canaux ne furent que des embranchements de rivières navigables, des passages ouverts aux eaux pour établir des communications que la nature n'avait pas faites, et dont la possibilité était facilement reconnue. Tel fut, par exemple, l'ancien canal entre le Nil et la mer Rouge, commencé, dit-on, par le successeur de Sésostris, continué de temps en temps, et qui ne fut achevé qu'au viie siècle par le calife Omar, suivant les historiens arabes. On avait profité du bassin des lacs amers, interposé entre la mer et la branche orientale du fleuve, en sorte qu'il ne restait à creuser qu'un espace diminué de la longueur de ce bassin. Le canal de Narbonne est un autre exemple de voie navigable créée par les travaux des hommes, en se bornant à une imitation exacte de ces sortes de voies qui sont l'ouvrage des eaux courantes. On pouvait même aller plus loin sans rien inventer, en observant que le cours de certaines rivières est composé de sections d'une pente presque insensible, jointes par des *rapides*, où les eaux coulent sur un fond très incliné, et s'abaissent en peu de temps jusqu'au niveau de l'extrémité inférieure de la descente, on était assez bien guidé pour adapter ces dispositions à des rivières artificielles. Les canaux des Chinois n'ont peut-être pas eu d'autre origine : en effet, à l'exception des écluses qui retiennent les eaux, on n'y voit que des sections nivelées sur toute leur longueur, rachetées par des plans inclinés où l'eau forme des *rapides* lorsque les écluses sont levées. La largeur des plans inclinés est réduite à ce qui est nécessaire pour le passage des barques, et des machines sont disposées pour aider la navigation ascendante à franchir ces *pertuis*, peu différents de ceux que l'on ouvre à travers les digues des moulins établis sur quelques-unes de nos rivières navigables. — L'industrie des Européens ne s'est pas arrêtée aux limites que celle des Chinois n'a pu franchir ; les écluses à *sas*, dont l'Italie fit voir le premier modèle, triomphèrent de toutes les difficultés qui peuvent entraver la navigation intérieure. Mais ce n'est pas à l'Italie qu'il était réservé de faire les plus belles applications de l'art qu'elle avait créé, elle se laissa devancer par la France, où deux canaux *à point de partage* transportèrent les barques au delà des hauteurs qui séparent les bassins des fleuves, spectacle que n'offre pas encore la terre classique de presque toutes les inventions hydrauliques. Depuis l'introduction des écluses à sas, l'art des canaux n'a plus reçu de perfectionnement d'une aussi grande importance, mais ses applications sont devenues plus nombreuses et mieux dirigées. On en trouve aujourd'hui dans toute l'Europe, excepté en Grèce et dans les provinces turques. L'Égypte commence à les adopter; l'Amérique du nord les multiplie entre ses fleuves et ses lacs, et la Chine était entrée dans cette carrière plusieurs siècles avant que l'Europe y fît ses premiers pas. Au nord de l'Asie, on peut espérer que des embarcations parties de la côte orientale traverseront un jour le lac Baïkal, navigueront sur l'Énisseï, passeront dans le bassin de l'Ob, traverseront l'Oural, arriveront sur le Volga, et transporteront jusque sur la Baltique les productions des pays compris dans cette immense navigation intérieure. L'Euphrate et le Tigre semblent disposés pour faire communiquer le golfe Persique à la Méditerranée, à la mer Noire et à la Caspienne ; peut-être même parviendra-t-on quelque jour à prolonger la navigation du Sind jusqu'au Djihoun, et à faire arriver ainsi les navires de l'Inde jusqu'au centre de l'Asie. Les maîtres actuels de l'Indoustan connaissent trop bien les avantages des transports par eau pour ne pas multiplier les voies navigables dans leurs vastes possessions asiatiques. Il restera pourtant dans cette partie du monde un grand espace où il faudra se contenter des *na-*

vires du désert, où le sobre et vigoureux chameau suppléera seul aux diverses voies commerciales dont ces contrées ne peuvent jouir. Telle sera aussi la destinée de presque toute l'Arabie, et peut-être de l'intérieur de l'Afrique, région privée de cette distribution des eaux qui rend le sol cultivable presque partout, permet à la population de se répandre sur tout le territoire, et supprime les déserts. Malgré les chaînes de montagnes qui traversent l'Amérique dans toute sa longueur, ce sera dans cette partie du monde que les canaux opèreront les plus grandes merveilles en abrégeant de plusieurs milliers de lieues les voyages aux côtes orientales de l'Asie, et dans cette nouvelle division de la terre, dont l'importance commerciale augmente de jour en jour. Il est probable que le continent américain sera coupé, de l'est à l'ouest, par plusieurs voies navigables, dont quelques-unes donneront passage à de grands vaisseaux. Une noble rivalité entre les nouvelles républiques ne s'arrêtera qu'aux limites du possible; on entreprendra tout ce qui est exécutable, et les travaux, continués avec persévérance, atteindront enfin leur terme et seront couronnés par le succès. Ce coup d'œil rapide, jeté sur l'ensemble d'un système de canaux qui contribuerait si efficacement à l'union de tous les peuples, fait entrevoir que la tâche des générations futures est plus grande et d'une plus haute importance que les travaux isolés exécutés par chaque nation, pour son usage, entre les limites de son territoire. Mais avant de soumettre à un examen plus attentif ces vues d'un avenir encore si loin de nous, arrêtons nos regards sur le présent; et, comme il est question d'ouvrages d'art, commençons par nous familiariser avec quelques expressions techniques employées assez fréquemment dans les narrations des voyageurs, et dans des écrits aussi littéraires que scientifiques ou industriels. Un *bief* est la partie d'un canal comprise entre deux écluses; on donne le même nom à un *canal de dérivation*, qui amène l'eau aux roues d'une usine. Dans une communication navigable entre les bassins de deux rivières, le *bief de partage* est sur la limite, entre les deux bassins, à la plus grande hauteur que les barques ont à franchir. Les autres biefs sont distribués par étages, de part et d'autre, jusqu'aux rivières où le canal se termine. On passe d'un bief à un autre, en montant ou en descendant, au moyen d'un *sas*, écluse à deux portes, l'une dans le bief supérieur, et l'autre dans l'inférieur. La distance entre ces portes, ou la longueur du sas, doit être un peu plus grande que celle des barques, augmentée de l'espace nécessaire pour les manœuvres d'entrée et de sortie, d'ouverture et de clôture. Pour faire descendre une barque, le sas doit être rempli d'eau jusqu'au niveau du bief supérieur, et par conséquent la porte d'*aval* est fermée; on ouvre la porte d'*amont*, et lorsque la barque est introduite et placée, la porte est refermée; on fait écouler l'eau du sas par des ouvertures disposées pour cette manœuvre, et lorsqu'elle est abaissée au niveau du bief inférieur, on ouvre les portes d'aval, et la barque est tirée hors du sas. La même opération est exécutée en sens contraire pour la navigation ascendante. Ainsi, le passage d'une barque fait perdre au bief supérieur un volume d'eau mesuré par la capacité du sas diminuée de la plongée de la barque; et pour le bief de partage, cette perte est doublée. Il faut donc que cette partie du canal soit alimentée par un réservoir assez spacieux pour fournir le nombre d'*écluses* qu'exige l'activité de la navigation. Il faut tenir compte aussi de la consommation d'eau causée par l'évaporation sur la surface du bief et par l'infiltration dans les terres qui a lieu par le fond et les côtés. Pour les autres biefs, les écluses ne font rien perdre, comme il est facile de s'en assurer; mais les autres causes de perte agissent en raison de l'étendue du canal, et si d'autres eaux n'y suppléaient pas, la navigation serait considérablement diminuée et peut-être

totalement supprimée. Il faut donc, pour qu'un canal à point de partage soit exécutable, que l'on puisse former et tenir constamment plein le réservoir qui doit fournir les eaux consommées par le bief de partage, et que des courants placés plus bas apportent à chaque branche de ce canal le supplément d'eau qui est indispensable. Le projet conçu par le tsar Pierre Ier pour la jonction du Don au Volga ne pouvait satisfaire à ces conditions aux lieux où ces deux fleuves sont le plus rapprochés; il a fallu le transporter plus haut, augmenter considérablement la longueur du canal, et par conséquent les frais de l'entreprise, sans rien ajouter à son utilité. — Nous n'entreprendrons pas d'exposer ici les moyens divers imaginés pour diminuer la dépense d'eau dans les sas, et pour se passer au besoin de ces appareils d'une construction et d'un entretien dispendieux. Toutes ces inventions sont essentiellement confinées dans les lieux où l'on n'a pas besoin de grandes barques *tirant* beaucoup d'eau, dont la charge peut être de plus de cent tonneaux. Les petits canaux entrent aujourd'hui en concurrence avec les chemins de fer, qui leur seront peut-être généralement substitués. Quant aux canaux *à grande section*, aucune autre voie ne peut les remplacer dans l'emploi qui leur est assigné. On ne pensera certainement pas que des chemins de fer puissent tenir lieu d'une large voie navigable entre les deux océans séparés par l'Amérique. On n'aurait pas assez fait pour le commerce de l'univers si les vaisseaux ne pouvaient franchir, avec leur cargaison, la barrière opposée par le nouveau continent. C'est en Angleterre qu'il faut étudier le plus beau modèle de ces grands travaux : le canal Calédonien peut recevoir des frégates de trente-deux canons et forme une jonction réelle de deux mers. Notre célèbre *canal du Midi* n'est plus aujourd'hui qu'une œuvre vulgaire, et ne peut conserver le titre fastueux de *canal des deux Mers*, puisque les embarcations qu'il porte ne peuvent servir qu'à la navigation intérieure. — Le *canal de Briare*, entre la Loire et la Seine, est le premier canal à point de partage que l'on ait exécuté dans toute l'Europe. Quoiqu'il ait été perfectionné à différentes époques, plusieurs détails de sa construction sont encore au dessous des connaissances acquises sur cette partie des arts hydrauliques. Mais les services qu'il a rendus à la capitale depuis environ deux siècles qu'il est en activité suffiraient seuls pour recommander à la reconnaissance des Français la mémoire de Sully et de Henri IV. La principale amélioration qu'on y a faite est l'approvisionnement d'eau pour le bief de partage; la navigation n'y est plus interrompue que par les glaces et les sécheresses extrêmes, et pendant le temps qu'exigent annuellement le curage et les réparations. Ce canal atteint, à Montargis, la petite rivière de Loing, que l'on a *canalisée* jusqu'à son embouchure dans la Seine. — Un autre canal, celui *d'Orléans*, établit une communication directe de la Loire au canal de Loing, auquel il aboutit au dessous de Montargis. Une autre communication navigable entre la Loire et la Seine, au moyen de l'Yonne, porte le nom de *canal du Nivernais*; il commence à Decize, sur la Loire, traverse le département de la Nièvre, et se termine dans celui de l'Yonne. La principale destination de cette voie nouvelle est d'étendre et d'assurer les moyens d'approvisionner la capitale. — Le bassin du Rhône et celui de la Seine seront joints directement par le *canal de Bourgogne*, entre Saint-Jean-de-Losne et La-Roche-sur-Yonne. Ils l'étaient déjà par le *canal du Centre*, la Loire et les canaux de Briare et de Loing; mais cette direction privait la plus grande partie de l'ancienne province de Bourgogne des moyens de transports économiques dont les provinces traversées par la Loire étaient en possession. Les travaux entrepris en faveur de la navigation dans cette partie de la France approchent de leur fin. L'un des grands projets de Charlemagne, la jonc-

tion du Rhône au Rhin, ou, comme on dit, de la Méditerranée à la mer d'Allemagne, est une des œuvres de ce siècle; entre la Seine et la Meuse, des projets conçus depuis long-temps par Vauban sont exécutés en grande partie; vers les frontières du nord, la navigation est continuée jusqu'à l'Escaut par l'Oise, la Somme et les canaux qui joignent ces deux rivières, et le *canal de Saint-Quentin*, dont l'exécution a rencontré de grands obstacles à cause de la nature spongieuse du terrain et de la difficulté d'y retenir les eaux. Nous ne pouvons nous dispenser de faire une mention spéciale du *canal de l'Ourcq*, indiqué par Léonard de Vinci, durant le sejour de cet homme illustre à la cour de François Ier, commencé en partie sous Louis XIII, et que la toute-puissance de Napoléon ne put faire achever qu'avec une extrême lenteur. C'est un modèle de petite navigation convenablement employée; mais il n'encouragera pas les applications que l'on pourrait en faire dans des circonstances moins favorables, en des lieux où l'on ne serait pas aussi fortement secondé par l'autorité suprême; on craindra de rencontrer des difficultés morales et administratives qui retardent l'exécution, de ne pouvoir compter sur l'exactitude des devis, et de s'exposer à des frais hors de proportion avec les bénéfices présumés. L'histoire de ce canal est très instructive, surtout en comparant les faits qu'elle révèle à ceux de la construction du canal entre le lac Érié et l'Hudson, dans l'état de New-York, canal à grande navigation, de soixante lieues de biefs, terminé en neuf ans, et qui a moins coûté, dans un pays où la main d'œuvre est très chère, qu'un travail équivalent en France et en Angleterre. — On voit que Paris est le centre vers lequel on a dirigé les principales ramifications de notre système de canaux. Passons maintenant dans le midi de la France, et commençons par le fameux *canal du Languedoc*, *du Midi* ou *des deux Mers*, l'une des illustrations du règne de Louis XIV, dont la renommée éclipsa long-temps celle de toutes les constructions analogues, anciennes ou modernes. Cette entreprise fut exécutée avec une grandeur dont le monarque fut satisfait, mais dont Vauban ne put se contenter: il eût voulu que l'on creusât une voie plus large et plus profonde, prolongée jusqu'aux deux mers, qu'on prétendait joindre par une navigation continue; il demandait un passage qui permît aux forces navales de la France de se réunir promptement et sans obstacle, et d'agir plus efficacement, soit dans la Méditerranée, soit dans l'Océan. Les vues de ce *grand citoyen* ne furent point celles de la cour: on craignit l'excès de dépense et de temps qu'exigerait une entreprise aussi gigantesque; on se restreignit à des dimensions qui donnassent l'espoir d'entrer bientôt en jouissance: la branche orientale du canal fut arrêtée à l'étang de Thau, et l'autre à la Garonne, un peu au-dessous de Toulouse. Les eaux sont fournies au bief de partage avec une telle abondance qu'elles suffiraient à la navigation la plus active, quand même les écluses seraient considérablement agrandies. Les réservoirs de Saint-Ferréol et du Lampi contiennent plus de huit millions de mètres cubes d'eau, et des ruisseaux versent chaque jour dans ce bief plus de quatre-vingt-sept mille mètres cubes, dont les deux cinquièmes coulent vers l'Aude et tout le reste vers la Garonne. Malheureusement, la navigation sur ce fleuve est difficile pendant trois mois de l'année, et quelquefois dangereuse. On a proposé d'y remédier par un canal *latéral*, c'est-à-dire creusé sur l'une des rives, et passant quelquefois d'une rive à l'autre, lorsque des obstacles empêchent qu'on ne le continue sur celle où il a commencé. — Le bassin de la Garonne et le pied des Pyrénées françaises ont été, sous divers aspects, l'objet des explorations de nos ingénieurs, le but de leurs projets. Ils ont proposé de joindre l'Adour à l'Aude, au moyen du canal du Midi, de la Garonne, dont la navigation serait

Digitized by Google

prolongée jusqu'à Saint-Gaudens, et du *canal des Pyrénées*, descendant par la vallée de l'Arros jusqu'à l'Adour. Une compagnie s'est formée pour l'exécution de ce projet, et la concession est accordée. L'utilité militaire de cette voie navigable ne peut être douteuse en cas de guerre au-delà des Pyrénées. Un autre projet conçu dans des vues très pacifiques, et dont la stratégie pourrait aussi tirer parti, joindrait la Garonne à l'Adour, en ouvrant un canal à travers les grandes landes, desséchant les marais qui couvrent cette triste contrée et qui répandent dans l'air le germe des maladies auxquelles ses malheureux habitants sont exposés. C'est ainsi qu'on peut espérer de rendre à cette partie de la France la prospérité dont elle jouissait autrefois. Puissent ces vues d'un vrai patriotisme amener autre chose qu'un simple projet ! — Les étangs disséminés sur les côtes de la Méditerranée, entre l'embouchure du canal du Midi et celle du Rhône, avaient préparé la jonction de ce fleuve avec la Garonne : il ne s'agissait que d'établir une communication navigable entre ces eaux stagnantes, et c'est ce qu'on a fait. Ainsi, les transports par eau peuvent être effectués sans interruption depuis la Gironde jusqu'au Rhin. L'ouest de la France, depuis le Grand-Bec d'Ambès jusqu'à l'embouchure de la Seine, plus favorisé par la navigation fluviale, n'est pas aussi avancé quant aux ouvrages d'art qui peuvent étendre et multiplier les avantages d'une bonne distribution des eaux. On voit dans le Midi plusieurs canaux d'irrigation qui pourraient être imités avec succès dans quelques départements, où de vastes plaines seraient fertilisées par les eaux que l'on y amènerait sans porter aucun préjudice au pays qui les aurait fournies. Quand même on aurait un jour de bonnes raisons pour renoncer entièrement aux voies de navigation artificielle, on continuerait encore l'usage des canaux d'irrigation. — L'ancienne province de Bretagne mérite une attention spéciale en cas de guerre maritime. On manquait de moyens de transports économiques et sûrs pour faire arriver à Brest tout ce qui est nécessaire à l'armement et à l'équipement d'une flotte : le canal entre cette ville et Nantes aura cette destination. Mais les difficultés de cette entreprise sont beaucoup plus grandes qu'on ne s'y attendrait en jetant les yeux sur la carte du pays et sur le relief du terrain entre les bassins des rivières qui le sillonnent. Il est vrai qu'on n'y aperçoit point de hauteurs considérables; mais il a fallu passer du bassin de la Loire dans celui de la Vilaine, sortir de celui-ci pour franchir celui du Blavet et entrer dans celui de l'Aulne dont l'embouchure est dans la rade de Brest. Voilà donc trois biefs de partage entre le point de départ et celui d'arrivée, et la somme des trois ascensions est d'environ deux cent soixante-dix toises. Ce canal, dont le développement est de quatre-vingt-dix lieues, aura deux embranchements, l'un suivant le cours du Blavet, de Pontivy à Hennebon, et l'autre joignant la Vilaine à la Rance : celui-ci est encore un canal à bief de partage ; il est terminé ; mais le tronc dont il est considéré comme une expansion continue ses développements et n'atteint pas encore la limite de son accroissement. Cependant la navigation est ouverte entre Saint-Malo, Dinan, Rennes, Redon et Nantes : l'agriculture et l'industrie ne tarderont pas à sentir les heureux effets de ce nouveau moyen de circulation. — Le *canal du Berry* peut ouvrir aussi de nouvelles sources de prospérité dans cette partie de l'intérieur de la France, où, suivant un agronome anglais (Arthur Young), l'agriculture bien dirigée est encore un moyen de s'élever en peu de temps à une haute fortune. L'intérieur de la terre offre aussi, dans les mêmes lieux, d'abondantes ressources à plusieurs sortes d'industrie ; mais les moyens de transport étaient dispendieux ; la nature et la forme du terrain convenaient à l'établissement des voies navigables ; on s'est enfin décidé à les faire. Le canal du Berry diffère beau-

coup de celui de Nantes à Brest, car il n'a qu'un seul bief de partage pour trois branches, dont deux sont dirigées vers le Cher, et la troisième vers le canal latéral à la Loire. La navigation du Cher sera continuée jusqu'à Mont-Luçon; en partant de Vierzon, la vallée de l'Yèvre et ensuite celle de l'Auron seront suivies jusqu'au bief de partage, et l'autre branche suivra la vallée de la Marmande. On regrette que ce canal soit en grande partie à petite section : s'il était encore en projet, on lui substituerait peut-être des chemins de fer. — Après avoir esquissé le tableau de la navigation artificielle en France, essayons aussi la statistique de cet art dans les pays où il a fait le plus de progrès. Comme cette revue ne peut être que rapide, nous ne l'assujettirons point à un ordre géographique; l'ordre de nos observations ne sera déterminé que par les objets qui les auront provoquées. — Arrêtons d'abord nos regards sur la Grande-Bretagne, où l'industrie manufacturière a fait creuser tant de canaux. Dans un intervalle d'environ soixante dix ans, la navigation intérieure a été prolongée artificiellement sur une longueur de plus de mille lieues, non compris les embranchements qui ne servent qu'à des exploitations particulières. Mais quelques-uns de ces canaux se rétrécissent vers le point de partage, et ne portent plus que de petites barques; sur le continent européen, on voudrait plus de continuité dans les transports; on s'affranchirait de la nécessité de changer d'embarcations, et les dimensions du canal seraient conservées dans toute son étendue. Les constructions anglaises sont plus économiques, et suffisantes, sans doute, pour les besoins d'une contrée où toutes les ressources de l'industrie approchent des limites qu'elles ne peuvent dépasser : mais cette contrée est une île; le commerce intérieur n'a pas à parcourir d'aussi grandes distances que sur le continent; le gouvernement et l'administration y sont uniformes, et les relations commerciales avec les autres nations ne peuvent être entretenues que par mer. Pour chaque état de l'Europe continentale, le système de navigation intérieure est subordonné à des considérations politiques, à la nature et à la forme des frontières, à des rapports de voisinage, aux habitudes qu'elles ont fait contracter, etc. On ne peut donc s'astreindre partout à une imitation exacte des canaux anglais, de leurs plans inclinés, de leurs petites barques pour traverser des passages étroits, etc.; mais lorsqu'il s'agira de grande navigation, il ne sera plus permis de rester au-dessous de ce que l'art a produit dans la Grande-Bretagne pour perfectionner les sas des canaux. Il n'y a peut-être sur le continent européen qu'un seul emplacement pour une œuvre aussi gigantesque que le canal Calédonien; c'est la jonction du golfe de Gascogne à la Méditerranée, soit en remontant la Garonne par un canal latéral, approfondissant le canal du Midi, et l'agrandissant dans toutes ses dimensions, soit en ouvrant une autre voie le long des Pyrénées, ce qui donnerait encore plus d'importance au canal qui porte le nom de ces montagnes. Partout ailleurs on ne conçoit point ce que l'on pourrait faire de sas de cent soixante pieds de long sur trente-huit pieds de large adaptés à une voie navigable de dix-neuf pieds de profondeur, creusée dans toute son étendue, aux frais d'une génération qui n'en profiterait point. — Le zèle des Anglais pour la construction des canaux paraît se ralentir; les chemins de fer ont actuellement la vogue, et l'Europe continentale croit n'avoir rien de mieux à faire que de suivre l'exemple de la Grande-Bretagne. L'autorité des calculs vient fortifier les prestiges de l'exemple : on compare les frais d'établissement d'un canal ou d'un chemin de fer au bénéfice qu'on peut obtenir de l'une ou de l'autre voie, et l'intérêt spéculateur adopte la dernière. On ne tient pas compte des autres avantages attachés aux canaux, parce qu'ils ne sont que d'un intérêt général, et que d'ailleurs il serait très difficile de les soumettre à la mesure commune des in-

térêts privés, afin de pouvoir les peser dans la même balance : comment assigner une valeur monétaire à un accroissement de fertilité du sol, de sécurité contre des armées d'invasion, etc ? On estime très exactement ce que produit un chemin de fer, et quelques uns des produits d'un canal ne sont qu'entrevus ; on se porte naturellement vers les objets aperçus plus distinctement, et c'est ainsi qu'on croit avoir résolu la question. Mais si on la soumet à une analyse approfondie, on y découvre bientôt une extrême complication, des éléments dont les rapports ne sont point connus, ni même déterminables par nos méthodes de comparaison ; on renonce à chercher une solution générale, et l'on se borne à l'étude des données locales qui peuvent conduire à une solution particulière. — L'Espagne et le Portugal ne peuvent être considérés isolément, par rapport à leur navigation intérieure, dont le système doit comprendre toute la Péninsule. Mais, par rapport à l'Europe, ces deux états sont dans une situation tout-à fait insulaire : la barrière des Pyrénées ne sera point franchie, même par de petites barques. Ainsi, les considérations relatives aux canaux de l'Espagne sont restreintes à un espace limité, et la politique ne les embarrasse point. L'arrosement des terres a été leur premier objet ; on a voulu suivre l'exemple des Arabes, imiter les beaux modèles de canaux que ce peuple a laissés dans les provinces qu'il rendit autrefois si florissantes ; les transports par eau ne furent qu'un objet secondaire, et n'ont lieu que sur deux canaux, ceux d'Aragon et de Castille : le premier est déjà navigable sur une longueur de trente-sept lieues, depuis la prise d'eau dans l'Èbre, en Navarre, jusqu'auprès de Saragosse, et il ira rejoindre le fleuve à peu près à la même distance ; il franchit le Xalon, l'un des affluents de l'Èbre, sur un *pont-canal*, de quatorze cent mètres de longueur, et très élevé. Le canal de Castille n'est pas, à beaucoup près, aussi avancé ; il commence dans la province de Burgos, et suit d'abord la vallée de la Pisnerga, dont les eaux servent à l'alimenter ; il change de direction près de Herrera, franchit la Pieza, atteint le Carrion, près de Calahorra, et se termine dans cette rivière, un peu au dessous de Palencia. Le *canal de Ségovie* est une prolongation de celui de Castille jusqu'à la ville dont il porte le nom. L'ensemble de ces deux canaux est la plus grande ligne de navigation artificielle que l'on ait entreprise en Espagne. Le Portugal s'est contenté jusqu'à présent de la navigation sur ses rivières. — La Péninsule italique est à peu près dans le même cas que l'Espagne : on ne peut espérer de prolonger au-delà des Alpes la navigation de ce pays, mais le nord de l'Italie, qui fut, en Europe, le berceau de la navigation artificielle, est sillonné par des canaux plus nombreux qu'on n'en voit dans aucune autre contrée de même étendue ; c'est là aussi que la distribution naturelle des eaux imposait à l'homme de plus grands travaux pour l'approprier aux divers usages qu'il en fait. Contenir le Pô par des digues assez hautes et assez fortes pour diriger son cours, rendre navigables des courants torrentueux descendant des Alpes, arroser des terres, dessécher des lagunes, recueillir dans des réservoirs l'excédant des eaux pluviales pour les mettre à profit dans des temps de sécheresse, etc., voilà ce qu'ont fait les ingénieurs italiens dans une partie de la Péninsule, depuis le XIIIe siècle jusqu'au commencement de celui-ci. Leur tâche n'est pas terminée : des marais à dessécher, des terrains à rendre cultivables, de nouvelles communications à ouvrir entre la côte de l'est et celle de l'ouest les occuperont encore long-temps ; et même des fleuves qui portent leurs eaux du même côté peuvent être joints par une navigation intérieure toujours plus sûre et plus utile que le cabotage entre les deux embouchures : ainsi, par exemple, il paraît certain qu'à une époque antérieure à toutes nos annales, une branche de l'Are

no tombait dans le Tibre, et que la vallée de la Chiana est celle de cet ancien courant. L'art peut ramener en ces lieux quelques-uns des avantages de leur état primitif ; on l'a déjà tenté, mais particlement, en se renfermant entre des limites tracées par la politique. Il faudrait à l'Italie un système complet de voies de communications conçu et dirigé par une seule pensée. Mais l'union la plus intime entre plusieurs états ne parvient jamais à cette uniformité de vues ; ni les canaux, ni les routes de ce pays ne seront point coordonnés pour le plus grand bien des habitants. — Nous avons parlé des ingénieurs italiens et de ce qu'ils ont fait non seulement pour leur pays, mais pour l'hydraulique et ses applications : n'oublions pas de recommander à l'attention des voyageurs dans le Milanais une œuvre de Léonard de Vinci, l'écluse de jonction du *Naviglio-Grande* au canal de la *Marterana*, dans les fossés de Milan. Après avoir admiré les chefs-d'œuvre du peintre dans les musées, il n'est pas sans intérêt de visiter les travaux de l'ingénieur. Cet exemple n'est pas le seul qui réfute l'opinion de quelques artistes médiocres, ennemis déclarés de l'exactitude mathématique, et qui la déclarent incompatible avec le génie des beaux-arts. — Après le nord de l'Italie, c'est la Hollande qui a le plus de canaux. On prétend que celui qui porte le nom d'*Yssel* a été creusé par les Romains, sous le commandement de Drusus, père de Germanicus. Dans cette contrée, les terres ont plus généralement besoin de desséchement que d'irrigation ; diverses machines sont mises en mouvement pour débarrasser les cultures des eaux superflues, et les verser dans les canaux dont la surface est presque par tout au dessus du sol. — La Belgique n'est pas, comme la Hollande, menacée continuellement de l'invasion des eaux ; la terre y est plus haute et moins nivelée. Quelques uns de ses canaux sont à point de partage : celui de Bruxelles à Charleroi, ouvert à la navigation en 1830, s'élève de plus de cent mètres, quoique le bief de partage soit dans un souterrain ouvert pour entrer dans le bassin de la Sambre. Des vues politiques ont fait changer la direction du canal de Mons à Condé ; il est maintenant entre Mons et Antoing, et, comme aucun ruisseau ne peut alimenter son bief de partage, des machines à vapeur y portent les eaux nécessaires à une navigation très active. — Entre l'Elbe et le Sund, on voit deux canaux remarquables, celui de Lavenbourg à Lubeck, et celui du Holstein : le premier remonte jusqu'à la fin du XIVe siècle ; il établit une communication entre l'Elbe et la Baltique. Comme le bief de partage n'est qu'à dix-huit mètres au-dessus de Lavenbourg, pente distribuée sur une longueur de plus de cinquante kilomètres, on a pu l'établir suivant la méthode chinoise ; mais les anciennes écluses ont été remplacées par des sas. Le canal du Holstein est moderne et à grande section, pour ouvrir au commerce une route plus courte et plus sûre entre la Baltique et la mer du Nord. Le point de partage n'est qu'à huit mètres au-dessus des deux extrémités ; un lac y fournit les eaux nécessaires, et des chevaux de halage peuvent conduire les vaisseaux d'une mer à l'autre (de Tonningen à Haltenau) en moins de quinze heures, la distance n'étant que de vingt-quatre lieues, en suivant les développements du canal. — L'Allemagne n'a que très peu de canaux, et cependant aucun pays ne se prête mieux à un bon système de navigation intérieure, et sa position devrait lui en faire sentir le besoin. Une population déjà pressée sur le sol natal, industrieuse, amie de l'ordre et du travail, éprouve un malaise dont elle cherche à sortir ; une inquiétude qui ne peut être sans fondement la dispose aux émigrations : elle traverse l'Océan, forme des établissements dans tous les lieux où elle trouve un gouvernement protecteur, des terres à cultiver ou de l'occupation pour son industrie. Qu'on lui procure chez elle ce qu'elle est forcée à chercher au dehors, ses vœux seront exaucés. On ne peut

douter que la multiplication des canaux ne soit un moyen d'étendre le sol cultivable, d'accroître la fertilité des terres traversées par ces nouveaux courants, de donner plus d'activité au commerce et aux travaux industriels : mais l'Allemagne est encore plus entravée que l'Italie par la difficulté d'amener des états indépendants à des mesures de concert pour des objets étrangers à la politique. Chacun se renferme dans ses frontières et ne s'occupe que de l'administration de son territoire ; les vues d'ensemble ne viennent point, ou se présentent hors de propos. Dans les vastes états de l'Autriche, on ne compte que quatre canaux, dont l'un est, dit-on, hors de service, parce qu'on ne l'a pas entretenu. La plus utile de ces voies navigables est le *canal de François II*, en Hongrie : il abrége de 60 lieues la navigation sur le Danube et la Theiss, entre Monostorzeg et Foldvar. La Prusse a fait plus de travaux dans ses anciens états, et ses nouvelles acquisitions ont aussi quelques canaux; mais la jonction de l'Elbe au Danube est une entreprise que chaque règne, chaque siècle renvoie à d'autres temps et à d'autres circonstances; il est impossible de prévoir à quelle époque le grand projet de Charlemagne sera discuté, préparé et mis en état de recevoir au moins un commencement d'exécution.—Le gouvernement suédois n'a pas craint de s'exposer à une forte dépense en ouvrant le *canal de Gotha*, entre la mer du Nord et la Baltique : commencé en 1810 et terminé en 1832, il a coûté près de 60 millions à un peuple pauvre, mais courageux et zélé pour les intérêts de sa patrie ; il a voulu s'affranchir du Passage par le Sund. Le Gotha-Elf, écoulement du lac Wener dans la mer du Nord, puis ce lac même, et successivement ceux de Wiken, Botten, Wetter, Boren, Roxen, Asplangen, joints l'un à l'autre par des canaux, et enfin un canal du dernier à la Baltique, qu'il atteint à 5 kilomètres au-dessous de Soderkoping, tracent les sinuosités de cette navigation de 188 kilomètres, dont une centaine sur les lacs, où le halage est impossible; on y supplée par des bateaux à vapeur pour mener les navires à la remorque. Le point culminant de ce canal est à 91 mètres et demi au-dessus du niveau de la mer.—Depuis que Pierre-le-Grand a fait entrer la Russie dans la confédération européenne, on y a fait des canaux, mais on a commencé par imiter ceux des Chinois, plutôt que les modèles que le tsar eut sous les yeux en France et en Hollande. Le *canal du Ladoga*, si important pour le commerce et l'approvisionnement de Saint-Petersbourg, est construit d'après le système asiatique. Les canaux plus modernes sont à l'européenne, navigables dans les deux sens, établis au nord et au milieu de la Russie d'Europe, et tendent principalement à joindre par des voies navigables la Russie à la Pologne. La navigation n'a pas reçu autant de secours dans la partie méridionale de l'empire : le Don n'est pas encore joint au Volga ; les cataractes du Nepr interrompent encore la navigation de ce fleuve, etc. Lorsque le gouvernement russe croira que sa tâche est accomplie en ce qui concerne les voies de transport et de communication, il s'apercevra sans doute qu'une grande partie des terres de l'empire n'attend que des eaux pour produire avec abondance, et que des canaux d'irrigation seraient un immense bienfait pour les cantons mal pourvus de ce principe fécondant. Un pays où tout se trouve ainsi disposé par une sage prévoyance est un spectacle bien digne des regards du sage : il n'y a peut-être pas de contrée qui ne puisse l'offrir si l'action du pouvoir y est dirigée par des connaissances qui ne soient point superficielles et une philanthropie sincère, persévérante, qui sache attendre ce qui ne peut être que l'œuvre du temps.—Les débats pour ou contre les canaux comparés aux chemins de fer prennent, en approchant du cercle polaire, une autre direction que dans les régions tempérées ; la question devient plus simple, car au delà de 55° de latitude, dès que l'hiver s'établit, les chemins de fer disparaîtraient sous la neige,

comme la navigation serait arrêtée par les glaces. Ainsi, les traîneaux ne cesseront pas d'être pour ces contrées les seules voitures d'hiver. Les services annuels de l'une et de l'autre voie durent à peu près le même temps, et la cause des chemins de fer perd quelques-uns de ses appuis, tandis que celle des canaux conserve tous les siens.—Si la Russie avait prolongé sa navigation artificielle dans toute l'étendue de son immense territoire, les derniers perfectionnements de l'art seraient presque en présence de ses premiers essais. Ce n'est pas que les Chinois puissent être regardés comme les créateurs de cet art : leurs propres annales ne justifient point cette prétention: il est vrai que la partie méridionale du canal impérial remonte jusqu'au VIe siècle, et bien avant cette époque les Romains avaient creusé des voies navigables en Italie et dans les Gaules. Mais la longueur de ce canal, qui n'a pas moins de 300 lieues, la grandeur de sa section et l'abondance de ses eaux, les nombreuses ramifications qu'il projette sur ses deux rives et qui s'étendent au loin, les rivières qu'il traverse, etc., frappent d'étonnement les Européens les plus accoutumés aux prodiges de nos arts. Que l'on compare, s'il est possible, cette création d'un travail dirigé vers un but d'une grande utilité avec les stériles monuments de l'ancienne Égypte ! — Mais cette Égypte ne perdit pas toujours son temps en érections de pyramides et d'obélisques : elle ouvrit aussi des canaux, et si elle n'égale point la grandeur de ceux de la Chine, c'est parce qu'elle manquait d'eau et d'espace pour des ouvrages aussi gigantesques. Ce pays retrouvera peut-être son ancienne prospérité, dont l'agriculture fut de tout temps la source la plus féconde. Si l'on entreprend d'y rétablir une communication entre la Méditerranée et le golfe d'Arabie, on osera sans doute suivre la ligne la plus courte entre les deux ports qui termineront ce canal. Qu'importe que l'une des mers verse ses eaux dans l'autre, et qu'on ait un courant plus ou moins rapide au lieu d'une eau stagnante! Mais on n'a pas à craindre que, durant ce trajet, les navires aient à lutter contre l'impétuosité d'un torrent : comme le niveau du golfe n'est pas même de 6 mètres au-dessus de la Méditerranée, la vitesse des eaux du canal ne pourrait être que très-petite, et dans tous les cas, un petit nombre d'écluses rendrait la navigation également facile dans les deux sens. L'ancien canal ne suivait pas cette direction : il allait à la Méditerranée par la branche Pélusiaque, profitant d'un lac interposé entre cette branche et Suez, pour établir la communication entre le golfe et le fleuve. On évitait ainsi des travaux toujours dispendieux, mais la navigation devenait plus difficile sans être plus courte, et, de plus, le canal, rempli tour à tour par les eaux claires du golfe et par les eaux bourbeuses du Nil à l'époque de ses crues, devait être exposé à se remplir de vase: on doute qu'il ait jamais été navigable, si ce n'est du temps des Arabes. Commencé sous le règne du successeur de Sésostris, repris à différentes époques et toujours interrompu, tout ce qu'un travail de plusieurs années avait produit disparaissait après des siècles d'abandon. Des historiens arabes rapportent que le calife Omar, plus heureux que les Pharaons, parvint à faire terminer cet ouvrage, et que les Égyptiens en profitèrent pour envoyer à la Mecque les productions de leur sol. Mais cette voie si célèbre, attendue depuis si long-temps, n'eut guère qu'un siècle et demi de durée : elle avait été ouverte en 644, et après l'année 767 on n'en parle plus. Cependant les ingénieurs français purent en reconnaître les traces en 1799. — La ville d'Alexandrie est actuellement pourvue d'eau douce par un ancien canal restauré et perfectionné par les Français, et des produits destinés au commerce extérieur amenés sur le *canal Mahmoudieh*, ouvrage exécuté par les ordres de Méhémet-Ali. Les autres canaux de l'Égypte ne servent qu'aux irrigations.—Passons maintenant au nord du nouveau continent, où la navigation a fait usage de toutes ses

ressources pour la guerre et pour la paix. Nous y verrons qu'il est possible de faire vite et bien, secret que nous ne possédons pas au même degré que les Anglo-Américains : il n'est pas en notre pouvoir d'achever en neuf années de travail un canal de 145 lieues, tel que celui qui joint le lac Erié à la rivière d'Hudson, dans l'état de New-York. Quelle est la cause de notre impuissance, et comment la faire cesser? ces recherches nous écarteraient trop du sujet qui nous occupe. Reconnaissons toutefois, à l'inspection de ce qui se fait en Amérique, dans la Grande-Bretagne et dans quelques autres états de l'Europe, que, relativement aux travaux publics, les théories ont fait plus de progrès chez nous que les connaissances dont la pratique seule est la source. — Le *canal de la Chesapeake* à l'Ohio, entre Washington et Pittsbourg, sera l'une des plus grandes entreprises exécutées aux États-Unis. Le bief de partage traversera la chaîne des Alleghanis à 256 mètres au-dessous de la cime, et l'excavation n'aura pas moins d'une lieue et demie de longueur. Ce passage sera le plus élevé que la navigation artificielle ait franchi jusqu'à présent : la fameuse chute du Niagara est surmontée au moyen de 37 écluses, et il en faudra quatre fois autant pour atteindre le bief de partage du canal de l'Ohio. Cette entreprise, commencée en 1828, sera poursuivie avec la célérité dont les États-Unis ont donné tant de preuves; mais les difficultés sont très grandes, et le développement du canal est de 136 lieues. D'autres canaux sont faits ou commencés dans plusieurs états; on estime que la longueur totale de ces voies navigables est de 900 lieues. Le Canada ne pouvait se passer de canaux pour surmonter les obstacles opposés fréquemment à la navigation sur les rivières de ce pays; le gouvernement de la métropole y a pourvu suivant des vues plus militaires que commerciales : les canaux qu'il a fait construire élèvent jusque dans les grands lacs les vaisseaux armés qui protègent les frontières des possessions anglaises dans cette partie de l'Amérique. Dans tout le reste du nouveau continent, la navigation artificielle est à peu près inconnue. — Après cette revue sommaire des travaux exécutés ou commencés, revenons à ceux qu'il serait temps d'entreprendre si la politique le permettait. On ne manquerait pas de placer au premier rang la jonction des deux océans par le canal de Panama. Là seraient appelés à un noble concours tous les peuples, tous les talents, toutes les lumières; les matériaux les plus durables entreraient seuls dans les constructions. On ne se hâterait point : ce serait l'immortel genre humain qui mettrait la main à l'œuvre, et il ne mesure pas le temps suivant les opinions et les méthodes des individus, dont l'existence est si courte. Le canal Calédonien cesserait d'étonner par ses grandes proportions : que pourrait-il être en comparaison de la voie ouverte au commerce autour du globe? Cette voie serait-elle fermée aux vaisseaux de guerre, et réservée exclusivement pour les relations pacifiques? il est probable que cette décision sera prise et consacrée par l'assentiment de toutes les nations avant de commencer les travaux. Mais, pour écarter encore plus sûrement les maux qu'entraîne toute guerre maritime, espérons que l'on reprendra quelque jour et que l'on terminera les essais commencés en France à une époque de grandes conceptions, lorsque tous les arts étaient appelés au secours de la patrie : il s'agissait d'établir une parfaite égalité de périls entre les plus grands et les plus petits vaisseaux de guerre, d'amener cet épouvantable résultat, que dans un combat naval la mer engloutirait les vainqueurs et les vaincus. La manie des duels cesserait bientôt si cette manière de vider une querelle entraînait inévitablement la mort des deux champions : telle serait aussi l'issue d'un échange de coups de canon entre deux vaisseaux. Les expériences dirigées vers ce but furent discontinuées; elles avaient besoin de temps, et les circonstances le refusèrent. Depuis cette époque, les recherches relatives au perfectionnement de la marine militaire

ont pris une direction tout-à-fait différente, moins utile, dont les succès ne peuvent procurer aucun avantage durable. Les hommes qui dirigèrent les premiers essais ne sont plus ; il ne reste qu'un très petit nombre de témoins oculaires, et bientôt aucune trace ne remettra sur la voie; il faudra que le génie la découvre encore une fois. Ces pertes sont malheureusement assez fréquentes, au détriment des sciences et des arts.

FERRY.

CANAL, CANAUX (anat., physiol., hist. nat. et médec.). Les corps naturels astronomiques (globe terrestre pris pour exemple) offrent à la surface ou dans l'intérieur de leur masse solide des cavités alongées dont les unes contiennent de l'air ou d'autres gaz, dont les autres renferment des liquides qui s'y meuvent. En histoire naturelle générale, ce sont là les premiers canaux qui s'offrent à notre observation; il suffit de les indiquer ici. A d'autres collaborateurs appartient le soin de les décrire sous des noms divers et de traiter de la canalisation naturelle ou artificielle du globe terrestre pour les besoins des sociétés humaines. Nous devons seulement nous occuper des canaux des corps organisés. — Le mot CANAL, en latin *canalis*, que Vossius dérive de *canna*, roseau, ou du verbe grec *chainein*, s'entr'ouvrir, suffit seul pour donner une première idée de la forme des parties creuses et alongées qu'on a coutume de désigner sous ce nom dans les sciences de l'organisme vivant ; mais ce n'est là qu'une idée très vague qu'il est utile de préciser dans notre *Dictionnaire*, attendu l'impossibilité où nous sommes d'entrer dans tous les détails explicatifs. Dans tous les animaux pourvus d'organes circulatoires, ceux-ci sont d'abord de longs espaces où se meut le premier sang et deviennent ensuite des *canaux vasculaires*, *ramifiés*, *anastomosés*, pour la distribution des fluides formateurs. Ces canaux ont reçu le nom de vaisseaux, sous lequel on les désigne ordinairement. La forme canaliculaire n'existe point dans les organes innervateurs, ou nerfs; ce sont évidemment des cordons composés de filets ou filaments pleins, le long desquels s'irradie l'agent de la force nerveuse. — Dans tous les animaux vertébrés ou invertébrés, dont les parties les plus importantes à la vie sont protégées par un système solide, les appareils très variés qui constituent ce système, depuis le test des animaux rayonnés, les coquilles des mollusques, jusqu'au squelette des articulés et des vertébrés, offrent un grand nombre de parties tubulaires, renfermant des vaisseaux, des nerfs, des muscles, des prolongements de viscères ou de la peau, auxquelles on a donné aussi le nom de *canaux de ces divers appareils solides*. — Tous les muscles sont, comme les nerfs, des organes pleins; il n'y a donc point de canaux nerveux ni musculaires. A la surface de la peau externe, on observe des ouvertures naturelles de dimensions très variables qui conduisent dans les canaux destinés soit à l'introduction des matériaux nécessaires à l'existence, soit à l'expulsion de ceux devenus nuisibles. Ces canaux étant les routes que parcourent les matériaux indiqués pour arriver à leur destination, on les a aussi désignés sous le nom de *voies*. On les a spécifiés tantôt par le nom de leur corps en relation normale, tantôt par celui de la fonction qu'ils accomplissent. On a aussi quelquefois substitué sans inconvénient le nom de de *tube* à celui de *canal*. Ces remarques suffisent pour faciliter l'intelligence des termes suivants, usités dans le langage de l'anatomie et de la physiologie : canal ou tube alimentaire, canal ou tube digestif, canal œsophagien, canal intestinal, voies alimentaires, voies digestives, canal aérien ou respiratoire, canaux aérifères (trachée artère, bronches), voies aériennes, voies respiratoires; canaux ou voies des fluides glandulaires (*voy.* ci-dessus), canaux lacrymaux, voies lacrymales, canaux ou voies salivaires, le canal très remarquable de la dent venimeuse ou crochet des serpents à sonnette et des vipères, canaux ou voies du suc pancréati.

que, canaux et voies biliaires, canaux et voies urinaires, canaux et voies spermatiques, canaux et voies ovariques ou de l'œuf, canaux et voies lactiques ou du lait. — Nous devons nous borner à cet aperçu général sur les canaux des divers appareils organiques des animaux. Nous avons à faire remarquer que tous ceux qui renferment et meuvent, soit des fluides plus ou moins concrescibles, soit des solides plus ou moins fluidifiables ou plus ou moins consistants, ont toujours une organisation en harmonie avec le degré de mouvement qu'ils impriment, et avec la nature de l'élaboration qu'ils font subir aux corps qui les parcourent. Attendu que toutes ces variétés de mouvement et d'élaboration qu'opèrent ces canaux doivent être indiqués avec opportunité dans divers articles de ce *Dictionnaire*, nous sommes dispensés d'entrer ici dans leur spécification. Lorsque l'histoire du développement et des modifications dans la série des âges de tous ces canaux de l'organisme vivant aura été le sujet d'études comparatives soutenues et fructueuses, la *zoogénie* ou histoire de la formation des animaux pourra prétendre au titre de science, qu'elle ne mérite point encore de nos jours, malgré les prétentions élevées à ce sujet, même dans ces derniers temps. Les difficultés dans ce genre de recherches sont énormes, et l'on ne saurait trop encourager les investigateurs. — Quant aux maladies qui peuvent attaquer les canaux que nous avons énumérés, en outre du caractère spécial que chaque groupe de ces canaux (vasculaires, osseux, cutanés ou viscéraux, glandulaires ou excréteurs) présente en raison de la spécialité d'organisation, de forme et d'usage, sous les influences spéciales qui altèrent plus ou moins leurs tissus, il faut y joindre dans ceux qui y sont exposés naturellement ou accidentellement, les affections produites par la présence des corps étrangers venant soit de l'intérieur de l'organisme, soit du dehors. C'est dans ces cas malheureusement trop nombreux que l'art est appelé à intervenir avec toute la puissance de ses procédés ingénieux, et avec l'appareil plus ou moins effrayant de ses moyens hygiéniques, pharmaceutiques et chirurgicaux, pour extraire le corps étranger. L'esprit humain s'évertuant pour briser ou pulvériser ceux de la vessie urinaire, l'art chirurgical s'est encombré d'un nombre considérable d'instruments plus ou moins ingénieux, dont les plus simples devront l'emporter sur tous les autres. Nous ne devons nullement songer à l'énumération de toutes ces ressources de la chirurgie dans le traitement des affections calculeuses des canaux ou voies urinaires. Il est vrai que ce sont celles dont les maladies de ce genre sont le plus fréquentes, et qui font courir de grands dangers; mais les autres canaux des voies respiratoires ou digestives sont également quelquefois le siége de maladies dues à la présence de corps étrangers, qui menacent d'une mort plus ou moins imminente. Enfin, les canaux des voies glandulaires n'en sont pas exempts. (*Voy.* CALCULS salivaires, biliaires, urinaires.) Après ce coup d'œil rapide sur les canaux des animaux en général, il convient d'indiquer ceux qui, dans l'anatomie de l'homme, ont reçu des noms particuliers, ce sont : 1° le *canal artériel*, prolongement de l'artère pulmonaire, qui s'ouvre dans l'aorte chez le fœtus, et qui après la naissance se rétrécit, s'oblitère et se convertit en un ligament; 2° le *canal veineux*, continuation de la veine ombilicale qui, après sa bifurcation dans le foie, va aboutir dans la veine cave inférieure : ce canal s'oblitère aussi peu de temps après la naissance; 3° *canal ou conduit thoracique*, c'est le tronc vasculaire auquel viennent aboutir les vaisseaux lymphatiques des membres inférieurs, de l'abdomen, du membre supérieur gauche, d'une partie de la tête et ceux du thorax : il commence aux lombes par un renflement dit *réservoir de Pecquet*, et finit en s'ouvrant dans la veine sous-clavière gauche. Ce canal persiste toute la vie et ne s'oblitère jamais, si ce n'est dans l'état pathologique. Les canaux des os du

squelette humain sont : 1° le canal carotidien ou inflexe de l'os temporal ; 2° le canal et les canaux dentaires des os maxillaires supérieur et inférieur ; 3° le canal nasal et le canal sous-orbitaire du maxillaire supérieur ; 4° les canaux médullaires des os longs ; 5° les canaux nourriciers des trois sortes d'os (longs, larges et courts), les canaux veineux du tissu diploïque ou spongieux des os. Le canal rachidien ou vertébral formé par la série des trous des vertèbres. (*Voy.* ci-après Éru). Les canaux des voies lacrymales. Le canal godroné de Petit dans l'œil, le canal et la trompe d'Eustache, les canaux demi-circulaires du labyrinthe de l'oreille, sont les seuls observables dans les organes des sens. — L'appareil des voies digestives, depuis la bouche jusqu'à l'anus, est aussi appelé dans l'homme *canal alimentaire* ou canal digestif. On dit aussi les *canaux des voies aériennes* au lieu de *trachée-artère* et *bronches*. Les canaux des voies biliaires se divisent en *canal hépatique* ou venant du foie, et en *canal cystique* ou aboutissant à la poche ou vésicule du fiel, et en *canal cholédoque*, qui se terminent au duodénum. Le *canal de Sténon* est le conduit salivaire de la glande parotide. Le *canal de Warthon* est celui de la glande sous-maxillaire ; le *canal déférent* est le conduit spermatique. — Nous bornons là cette indication de la nomenclature des canaux du corps humain. Les notions générales que nous avons présentées sur les conduits ou canaux des animaux et celles que nous fournit l'anatomie de l'homme nous apprennent que si on a eu raison de réunir sous le nom de *canal* et *canaux* toutes les parties de l'organisme qui en avaient la forme, on n'a point songé encore à les différencier d'une manière rationnelle, et c'est ce à quoi nous nous sommes attaché dans cet article, en distinguant, 1° les canaux vasculaires ou sanguins, *vulgò* vaisseaux, 2° les canaux des os ; 3° les canaux des organes et des sens, et 4° ceux des viscères digestifs, respiratoires, sécréteurs lacrymaux, salivaires, biliaires, urinaires, et ceux des viscères reproducteurs. Nous avons également constaté que les mots *conduits* et *voies* étaient quelquefois des synonymes du mot *canal*. Il nous reste à faire remarquer que les canaux ne sont pas toujours complets et que leur cavité n'étant quelquefois point close par des parois dans toute leur circonférence, ils ressemblent alors à des sillons plus ou moins profonds qui forment la moitié ou les deux tiers d'un canal : l'estomac des ruminants, le sillon uretro-sexuel des tortues et le sillon déférent des aplysies, etc., présentent cette disposition. Il faut aussi savoir rapprocher les canaux des os de ce qu'on a nommé des *coulisses de tendons*, des gaînes de vaisseaux. (*Voy.* ce mot, ainsi que Conduits, Cavités, Fosses, Sinus, Tronc.) — Les végétaux, dans lesquels se meuvent des fluides absorbés ou exhalés, offrent aussi la forme canaliculaire plus ou moins prononcée dans quelques-unes de leurs parties, qui sont, 1° les tiges fistuleuses ; 2° le canal du style par lequel le fluide fécondant du pollen arrive jusqu'à l'ovaire ; 3° les divers vaisseaux dont les usages ne sont pas encore bien connus. (*Voy.* Vaisseaux des plantes.) Les détails relatifs à la forme, aux dimensions, aux dilatations, à l'organisation des canaux des corps organisés seront indiqués à l'occasion de chacun d'eux. Nous présenterons à ce sujet quelques notions générales à l'article Cavités, dans le but d'abréger considérablement tous ces détails descriptifs, qui ne doivent point surcharger notre *Dictionnaire*. Laurent.

CANANG, en latin *uvaria*, genre de la famille des anonées et de la polyandrie polyginie. Le *C. odorant* ou *alanguilan* (*U. odorata*), est un arbre assez élevé des Moluques et de la Chine, que l'on cultive près des habitations pour l'odeur suave de ses fleurs, que l'on mêle aussi dans le tabac à fumer. Les forêts de la Guiane en renferment une autre espèce (l'*U. aromatica*), nommée *poivre des nègres*, dont les capsules, qui sont d'une saveur aromatique et piquan-

te, servent d'épices aux naturels du pays. Une troisième espèce enfin, l'*U. zeylanica* des Indes orientales, porte des fruits que l'on compare pour la saveur à ceux de l'abricotier. Z.

CANAPÉ, espèce de lit de repos, à large dossier, sur lequel peuvent s'asseoir trois ou quatre personnes. Il paraît que l'on a d'abord écrit et prononcé *conopé*, du latin *conopeum*, lit d'accouchée, fait du grec *kônôpeïon*, dérivé lui-même de *kônôps*, mouche, cousin, moucheron, et par lequel on désignait une espèce de pavillon fait d'étoffe légère et transparente, dont on s'entourait pour se mettre à l'abri de la piqûre de ces insectes incommodes. E. H.

La polémique des journaux a fait depuis quelques années un si fréquent emploi du mot Canapé, pris pour désigner la secte des doctrinaires, que cette dénomination a pris désormais sa place dans le vocabulaire de la politique. Mais s'il est bon nombre de lecteurs de gazettes pour qui le mot *doctrinaire* n'est pas d'une parfaite clarté, il en est aussi beaucoup, je pense, pour qui l'origine du mot *canapé* n'est pas d'une entière évidence, quoique cette origine ne se cache pas dans la nuit des temps; et en effet, il est des rapports plus faciles à saisir que l'analogie qui existe entre un canapé et la secte des doctrinaires. L'affectation qu'on met à la désigner ainsi a pu faire attribuer à l'origine de ce mot une importance qu'elle est loin d'avoir; si bien que dans le cas, peu probable, il est vrai, où les principes de la secte dont nous parlons auraient un long avenir, les doctrinaires des âges futurs, jaloux d'entourer de merveilleuses fictions le berceau du nouvel Évangile, pourraient s'imaginer que le canapé était un siége où le chef de la doctrine recevait ses inspirations et rendait ses oracles, ou bien où il révéla un jour à ses disciples de sublimes vérités, à l'exemple de Socrate (et plus commodément que lui toutefois), lorsque du haut de son lit de mort il enseignait le dogme de l'immortalité de l'ame. En sorte que le canapé pourrait finir par atteindre la célébrité des jardins d'Academus, voire même du baquet de Mesmer ou du trépied de la Sibylle. Afin de préserver la postérité de toutes les erreurs où elle pourrait tomber à cet égard, nous croyons utile d'assigner au mot *canapé* sa véritable origine.—Dans les premières années de la restauration, lorsque les hommes appelés dès lors *doctrinaires* avaient quelque part au pouvoir et annonçaient hautement, sinon clairement, que le monde ne pouvait être gouverné que d'après certaines doctrines philosophiques dont eux seuls avaient le secret, leurs prétentions, leur science mystérieuse, et avant tout la faveur dont ils étaient l'objet sous le ministre Decazes, firent craindre l'envahissement d'un nouveau parti, et l'on demandait, un jour, si ce parti était nombreux : « Moins que vous semblez le craindre, répondit quelqu'un, car les doctrinaires tiennent tous ensemble sur un *canapé*. » Le mot était juste, et, comme on voit, il a fait fortune. Il est vrai que depuis ce parti s'est tellement recruté qu'un canapé ne suffirait plus assurément pour contenir les nouveaux adeptes; mais il faut plutôt attribuer leur nombre au vent favorable qui, en soufflant de ce côté, les a multipliés tout à coup, qu'à leurs convictions et à leur intelligence de la doctrine qu'ils paraissent avoir embrassée; car s'il fallait compter tous ceux qui y croient et qui la comprennent, à coup sûr un canapé serait trop grand encore pour les contenir.

C. M. P.

CANARD, *anas*. Genre d'oiseaux appartenant à l'ordre des palmipèdes, et qui se distingue par les caractères suivants : bec grand, épais, revêtu d'une peau molle plutôt que d'une véritable corne, moins haut que large à sa base, et aussi large ou plus large à son extrémité que vers la tête, garni sur ses bords d'une rangée de lames saillantes, minces, placés transversalement, qui paraissent destinées à laisser écouler l'eau quand l'oiseau a saisi sa proie; narines plus rapprochées du dos que de la base

du bec ; langue longue, charnue, dentelée sur ses bords ; ailes de longueur médiocre, jambes plus courtes et plus en arrière que celles des oies, et rendant par conséquent la marche des canards moins facile, tandis que sur l'eau ils se meuvent, au contraire, avec beaucoup d'agilité. On trouve des canards dans toutes les parties du monde, sur les fleuves, les étangs, les lacs et même la mer, quoiqu'en général ils préfèrent les eaux douces. Ils vivent de poissons, de mollusques, de larves d'insectes, de vers, et même de fucus et autres plantes marines. Ils sont monogames ou polygames, selon les espèces. Ils construisent sur le bord des eaux, soit à terre, au milieu des herbes, soit dans le creux d'un arbre, un nid assez grossier. La forme, la couleur, et le volume des œufs varient dans chaque espèce, mais dans toutes les petits quittent le nid et vont à l'eau dès le moment de leur naissance. Les canards sont presque tous voyageurs : ils habitent pendant l'été les contrées du nord, et celles du midi pendant l'hiver, en sorte qu'ils traversent deux fois par an nos climats tempérés, au printemps du sud au nord, et à l'automne du nord au sud. Presque tous aussi sont sujets à une double mue annuelle, et le changement du plumage est souvent tel chez les mâles qu'ils sont méconnaissables aux deux époques opposées de l'année. En général, ils prennent leurs robes de noces vers la fin de l'automne et ne la quittent qu'après la fin de l'incubation. L'homme trouve dans leur chair un aliment agréable, et dans le duvet qu'ils fournissent une matière éminemment propre à former des coussins et des vêtements à la fois mous, légers et chauds. — Ce genre se partage naturellement en deux divisions. — Les espèces de la première, ou celles dont le pouce est bordé d'une membrane, ont la tête plus grosse, le cou plus court, les pieds plus en arrière, les ailes plus petites, la queue plus roide, les tarses plus comprimés, les doigts plus longs, les palmures plus entières. Elles marchent plus mal, vivent plus exclusivement de poisson et d'insectes, et plongent plus souvent. On y distingue plusieurs subdivisions, savoir: — Les MACREUSES (*voyez*), qui se reconnaissent à la largeur et au renflement de leur bec. Les OSSROTS (*voyez*), dont le bec est plus court et plus étroit à sa partie antérieure. A cette subdivision se rattachent : 1° les *garrots ordinaires*, qui ont la queue ronde ou carrée, et qui comprennent : l'*eider*, toutes les espèces de *millouins*, et le *morillon*; 2° les canards dont la queue a ses pennes du milieu plus longues, ce qui la rend pointue. Tels sont : LE CANARD DE TESSE-NEUVE (*anas glacialis*, Linné), qui est blanc, avec une tache fauve sur la joue et le côté du cou, la poitrine, le dos, la queue et une partie de l'aile noirs; dont la taille est de seize pouces, non comprises les deux longues pennes qui terminent la queue du mâle et manquent dans la femelle, et dont le duvet le dispute en beauté, en finesse et en élasticité à celui de l'eider. — Le CANARD ARLEQUIN (*anas histrionica*), de même taille à peu près que nos canards domestiques, cendré, le sourcil et les flancs roux, le mâle bizarrement bigarré de blanc. Il passe pour un excellent gibier, et est, ainsi que le précédent, originaire des climats du nord des deux continents. L'un et l'autre nous viennent en hiver, mais à des intervalles éloignés. Les canards de la deuxième division, dont le pouce n'est point bordé d'une membrane, ont la tête plus mince, les pieds moins larges, le cou plus long, le bec plus égal, le corps moins épais, ils marchent mieux et recherchent les plantes aquatiques et leurs graines, autant que les poissons et autres animaux. On distingue parmi eux les *souchets*, les *tadornes*; le *pilet*, le *chipeau*, le *siffleur*, la *sarcelle* (*voy.* ces mots). Le CANARD DE LA CHINE (*anas galericulata*), long de quinze pouces et remarquable par la richesse de ses couleurs, dont le mâle porte sur la tête un magnifique panache vert et pourpre, qui s'étend jusqu'au-delà de la nuque; le *canard de la Caroline*, ou *beau canard hupé* (A. sponsa, Linné), également re-

cherché par l'éclat de son plumage et le goût exquis de sa chair ; enfin le *canard musqué*, vulgairement nommé, par erreur, canard de Barbarie (A. *moschata*, L.) et le canard ordinaire (canard sauvage et canard domestique : A. *boschos* L.), dont nous laissons à un de nos honorables collaborateurs le soin d'entretenir le lecteur. D—L.

Canard sauvage. Examinez d'abord dans la tête de ce canard son bec lamelleux, dentelé, d'un vert tirant sur le jaune ; l'iris de ses yeux, de couleur brune ; les émeraudes qui brillent sur un fond offrant les teintes et les reflets d'un acier poli, et qui colore la moitié de son cou, tandis que l'autre moitié est revêtue d'une couleur pourpre qui s'étend sur sa poitrine ; ses ailes couvertes d'une bande d'azur, mêlée avec du velours bleu ; les vingt pennes de sa queue, qui se termine par un liséré blanc, tandis que quatre de ces pennes se recourbent en demi-cercle vers le croupion, qui est nuancé de noir et de vert ; les jambes, les pieds et les doigts orangés, et les ongles noirs. — Eh bien ! ce bel oiseau, pourvu de tant de charmes, et si bien fait pour plaire, en état de liberté sur les mares, sur les rives des fleuves, sur les chaussées des étangs, y conserve les mœurs et l'austérité d'un monogame. Il se contente de la femelle de son choix, tandis que le canard de nos basses-cours, qui est pourtant de la même famille, est dans un état constant de polygamie, vit au milieu d'un sérail ; et pour dégénérer, ce noble oiseau n'a eu besoin que de vivre dans notre voisinage. Il y a pis que cela encore : sa femelle ne se refuse jamais aux empressements du *canard musqué de Barbarie* (*voyez* ci-après), qui appartient cependant à une autre famille, et de ce rapprochement monstrueux naît une postérité qui est le plus souvent frappée de stérilité. La nature a refusé le don de se reproduire à ceux qui n'auraient jamais dû naître. — Examinons maintenant les habitudes de notre sauvage dans les détails de sa vie privée. Lorsqu'au printemps l'hépatique étale sa fleur sur les rives des mares, il se sépare de sa société, qui est toujours fort nombreuse ; il fait choix d'une compagne, et, si on la lui dispute, il se bat avec acharnement contre ses rivaux ; il emmène sa conquête dans les touffes écartées de roseaux, et il y fixe son domicile, pour se livrer, sans distraction, à l'inclination qui l'entraîne. Toute la nation des canards se sépare ainsi par couple, et se retire dans des asiles mystérieux. Il n'y a plus de société, il n'y a que des tête-à-tête. L'apparition de la fleur a été pour ces oiseaux ce qu'est l'apparition du pontife donnant la bénédiction à des fiancés. Chaque couple vit dans cette retraite à peu près vingt-un jours, qui plus, qui moins, suivant la force ou l'ardeur de chacun. Nul ne sort de la maison nuptiale que pour prendre le soir un peu de nourriture. Les trois semaines écoulées, vous voyez la femelle porter au bout de son bec des brins de jonc ou de roseau, s'arracher les plumes du ventre, et construire avec ces matériaux un nid douillet, dans lequel elle pond successivement, et de deux jours l'un, douze à quinze œufs, dont les gros bouts sont plus obtus que ceux des poules, et d'une couleur jaune tirant sur le rouge. Mais c'est durant l'incubation qu'il faut admirer l'intelligence et les soins pieux de cette bonne mère. Aucune apparition d'oiseau de proie ni menace de chasseur ne sont capables de l'arracher aux objets de son affection. Elle ne sort un instant le soir que pour aller chercher un peu de pâture, et quand elle quitte le nid, elle couvre de roseaux ses petits, pour les dérober à tous les regards. Le mâle demeure en sentinelle tout autour, et lorsqu'elle revient, ce n'est jamais par la ligne la plus courte ; elle fait mille circuits dans les airs, afin de donner le change au chasseur. Les dangers qu'elle redoute sur les rivages, ou dans les lieux trop découverts, la déterminent quelquefois à construire son nid dans des bruyères ou sur le tronc des grands arbres. Quand, après trente jours d'incubation, les œufs sont éclos, elle descend

dans l'eau et y appelle ses poussins; et comme ils ne peuvent pas y descendre, le père et la mère, au moyen de leur bec, les saisissent l'un après l'autre par la peau, et les déposent sur l'eau, sans les blesser jamais, tant l'instinct paternel est habile à développer toutes les facultés de l'intelligence. Une fois sortis de leur nid ils n'y retournent plus comme les petits oiseaux de bocage retournent dans le leur. Ils exercent leur enfance à la poursuite des mouches, des larves et de toutes les petites proies que la mère leur indique. Dans cet état, la couleur jaune de leur duvet les fait ressembler à une couvée de serins. A trois mois ils prennent des ailes et reçoivent le nom de *halbrands*; à six mois ils sont adultes. Telle est la dépense de force vitale que fait le mâle durant la pariade qu'immédiatement après il perd toutes ses plumes; et la femelle après l'incubation éprouve une révolution semblable. — Le canard sauvage est essentiellement sociable. La pesanteur de son vol, quand il commence à s'élever, et le bruit de ses ailes, l'exposent à des dangers perpétuels. Le sentiment de cette faiblesse est probalement le principe de l'association de ces oiseaux. Lorsqu'ils partent, ils se rangent en bataillon sous la forme d'un triangle, les commandants en tête. Ils s'élèvent à perte de vue; et, quand ils veulent s'abattre, ils envoient une avant-garde pour prendre connaissance du terrain, et ils placent des sentinelles dans tous les lieux d'où l'on pourrait les découvrir. Ils aiment beaucoup le froid, et dans les régions polaires, où ils jouissent d'une entière sécurité, les lacs et les fleuves sont tout couverts de ces oiseaux. Il y retournent tous les ans; mais quelques couples, retenus par de tardives amours, passent l'année entière dans nos climats et s'établissent le long des bois pour manger des glands, faute d'autre nourriture. On ne rencontre jamais de canards isolés que lorsqu'ils sont en pariade, ou qu'ils sont détachés de leur société par la poursuite des chasseurs ou des oiseaux de proie. — Le *canard musqué* ou *de Barbarie* n'est jamais un prisonnier volontaire comme le canard ordinaire, et il ne résiste pas à la séduction qu'exerce sur lui l'apparition des oiseaux de son espèce qui sont demeurés sauvages: pour prévenir cette désertion, on doit couper à chacun un bout d'aile.—Le *canard sauvage* se distingue du *canard domestique*, dont nous allons parler tout à l'heure, d'abord par son plumage, qui est plus varié, plus éclatant; par son cri, qui est plus rare et moins retentissant, parce que la trachée-artère s'élargit dans l'état domestique; par les os de la poitrine, qui sont moins saillants chez lui; par les écailles de ses pieds, qui sont plus fines, plus lustrées; enfin, par les membranes qui unissent ses doigts, lesquelles sont plus minces. La chair de ces deux oiseaux offre pour sa saveur la même différence que celle qui existe entre la chair du poulet et la chair du perdreau. On distingue aussi, dans les canards, le mâle de la femelle par la couleur de celle-ci, qui est plus terne, et par sa taille, qui est plus petite; les canards vieux des jeunes, en ce que ces derniers ont des pattes plus lisses et d'un rouge jaune plus vif. — Du reste, le CANARD DOMESTIQUE n'est pas seulement du même genre et de la même famille que le *canard sauvage*, mais il est encore de la même espèce, et il n'y a dans les deux races que les différences superficielles qui tiennent au genre de vie et au régime alimentaire; et, comme le canard sauvage est infiniment meilleur que le canard domestique, il est nécessaire de ramener ceux qu'on élève dans les basses-cours à leur type primitif pour les régénérer. Quand vos canards acquièrent une couleur entièrement blanche, vous devez les tenir pour être arrivés au dernier degré de dégradation, et pour les renouveler, vous devez faire prendre dans les mares et le long des étangs des œufs de canard sauvage et les faire couver par des canards domestiques, pour en obtenir une espèce supérieure. Sachez encore que, par suite de la dépravation sociale, le canard mâle de sept à huit

mois suffit à plus de douze canes; mais que, dans l'état domestique, la meilleure et la plus grasse des canes est toujours une fort mauvaise couveuse, par la même raison que les plus belles dames de ville sont toujours les plus mauvaises des nourrices. Il convient infiniment mieux de confier l'incubation à une dinde, qui abrite sous ses ailes une cinquantaine de ces oiseaux, qu'à une canne, qui ne peut en couver qu'une douzaine. En la privant du travail de l'incubation, vous la restituez à celui de la ponte, qu'elle fait alors en entier, et qui se compose de quarante à cinquante œufs chaque année, lorsqu'elle n'est pas distraite par d'autres soins. Il faut épier tous les matins avec la plus grande vigilance cette pondeuse, car son habitude est de pondre dans les lieux écartés, de couvrir ses œufs avec tout ce qu'elle trouve à sa portée, et c'est un instinct qu'elle retient de l'état sauvage. Les œufs de cane sont meilleurs que ceux de poule pour la pâtisserie et la composition des gâteaux; et l'on peut les employer encore dans les omelettes lorsqu'on les mêle avec d'autres. Mais ils ont l'inconvénient de ne pouvoir être mangés à la mouillette, parce que, dans la cuisson, les deux enveloppes qui recouvrent le jaune perdent leur état liquide pour passer à une consistance solide.—La cane domestique n'est ni une aussi bonne couveuse, ni une mère aussi attentive que la cane sauvage. La première est en parade perpétuelle avec les mâles, qui sont d'une exigence extrême. Les jeunes canetons, une fois placés dans l'eau, n'ont presque plus besoin de leur mère. Ils sont d'une constitution rustique, et infiniment plus robustes que les poussins des poules. Il suffit de les faire rentrer chaque soir dans l'habitation, et de leur en donner de bonne heure l'habitude. Aussitôt nés, il faut leur donner du pain émietté dans du vin ou du cidre. Deux jours après, on leur sert une pâtée faite avec des orties tendres, hachées bien menu, avec un tiers de farine de froment, de sarrasin ou de maïs. On les lâche alors dans l'eau la plus voisine de la basse-cour, et la dinde, qui s'en inquiète, parce qu'elle ne peut pas les suivre, les attend toujours sur le rivage pour les réchauffer sous ses ailes. Cet oiseau vit de tout ce qu'il rencontre, mais il préfère la nourriture animale à la nourriture végétale. C'est avec des vers, dont on leur donne une provision trois fois par jour, qu'on improvise à Rouen des halbrands hâtifs qui ont une grande valeur. Dans quelques autres cantons de la Normandie, on est dans l'usage de faire avaler aux canetons des gobes de farine de sarrasin; et par ce moyen on obtient en deux mois des canards de huit livres, qui ont par conséquent acquis une livre par semaine. On reconnaît que le canard est parvenu au dernier degré d'obésité lorsqu'il porte sa queue en éventail, parce que les pelottes de graisse placées sur le croupion ne lui permettent plus de réunir les pennes.—Les canards livrés à eux-mêmes, et qu'on ne veut pas trop rapidement pousser à la graisse, coûtent fort peu pour leur nourriture. Il n'y a pas de plus habiles qu'eux pour purger un jardin de chenilles, de hannetons, de courtillières, de crapauds, de limaces, d'araignées, de vers, de mans, et surtout des altises, fléau des raves et des navets. Mais, comme ils mangent aussi les légumes, on ne les introduit jamais dans les jardins potagers ou légumiers sans danger, non plus que dans les fossés où il y a de l'alvin et de jeunes poissons, qu'ils sont habiles à saisir parce qu'ils sont doués de la faculté de plonger. Le duvet que fournit le canard est d'une grande utilité quand on le lui arrache avec précaution, dans les mois de mai et de septembre seulement, sous le cou, le ventre et les ailes, et quand on le fait dessécher à la chaleur modérée d'un four, pour le purger des parties huileuses inhérentes aux animaux aquatiques. Il est peu de canards qui vivent une année. On consomme ou l'on vend les jeunes en automne ou au commencement de l'hiver, et du plus nombreux troupeau on ne conserve, pour la

pariade du printemps suivant, que quatre ou cinq femelles et un mâle.

Le comte FRANÇAIS (de Nantes),
Pair de France.

CANARDIÈRE, nom d'abord appliqué à une arme propre à tuer des canards, et qu'on a ensuite donné à des *échauguettes* (ouvertures pratiquées dans les murs) de châteaux forts, d'où l'on tirait de très loin sans se découvrir.

Gal B.

On appelle aussi de ce nom un lieu couvert et préparé, où l'on se met en embuscade pour prendre des canards, ou bien pour tirer sur des canards, au moyen d'un fusil long de dix à onze pieds, dont on place le canon sur une main de fer placée sur le devant d'une petite barque garnie de feuillage, dans laquelle le chasseur, assis, tire sur ces oiseaux. E.

CANARI, *canarium*, genre de plantes de la diœcie pentandrie et de la famille des *térébinthacées*, qui contient un arbre de l'Inde (*C. vulgare*), dont l'écorce, au rapport du naturaliste et voyageur Rumph, laisse suinter une liqueur balsamique, laquelle, en s'épaississant, devient une résine odorante. Les fruits ou les graines de cet arbre se mangent comme des amandes quand elles sont sèches; mais fraîches elles donnent la dysenterie, si l'on n'a la précaution de les assaisonner avec du sel, comme nous le pratiquons pour les jeunes noix ou cerneaux. Z.

CANARIES (Iles), situées dans l'océan Atlantique, et que l'on suppose être les mêmes que les îles Fortunées des anciens (*insulæ Beatæ*). Elles sont éloignées de 150 milles à l'ouest de la côte d'Afrique, et gisent entre le 27e degré et demi et le 30e de latitude nord; elles sont au nombre de 7, savoir: Lancerota, Forte-Ventura, Grande-Canarie, Ténériffe, Gomera, Therro ou Ferro, et Palma. Il y a en outre d'autres petites îles appelées Allegranza, Santa-Clara, Graciosa, Roca et Lobos. Ptolémée et Pline l'Ancien ont donné la description de ces îles, qui restèrent inconnues en Europe après la décadence de l'empire romain, jusque vers le milieu du XIVe siècle. Le pape Clément VI les concéda à don Louis de La Cerda, avec le titre du roi, et sous la condition de faire prêcher l'Évangile aux habitants. L'île de Lancerota fut depuis souvent visitée et pillée par des aventuriers. En 1400, une flotte fut équipée aux frais de Jean de Betancour, habitant de la Normandie, et Gadifer de la Sala, habitant de la Rochelle, pour visiter les îles Fortunées, dont les habitants aidèrent les Français à ériger un fort au port de Rubicon. Jean de Betancour se rendit ensuite dans une île voisine, mais il n'y fut point aussi bien accueilli qu'à Lancerota, dont les habitants, robustes et guerriers, le contraignirent à se remettre en mer. Betancour reçut de don Henri III, roi de Castille, l'investiture des îles Canaries. Une église fut construite à Rubicon, sous l'invocation de saint Martial, et Guadarfia, roi de Lancerota, se convertit ainsi que plusieurs de ses sujets au christianisme, et reçut le baptême. Betancour se comporta si humainement à l'égard de ces insulaires qu'ils le regardèrent plutôt comme un père que comme un conquérant. Il gagna aussi l'affection et la confiance des habitants de Forte-Ventura, mais à la Grande-Canarie et à Palma, il reçut un accueil bien différent, désavantage qui fut compensé par l'accueil amical que lui firent les habitants de Gomera et de Ferro, en se soumettant de la manière la plus gracieuse à son gouvernement. Ne se trouvant point assez en force pour étendre son autorité sur les autres îles, il se rendit de nouveau en Espagne, en 1408, pour réclamer l'assistance du roi de Castille, qui était déjà venu généreusement à son secours. Avant son départ, il organisa les contrées qu'il avait déjà soumises, et en confia le gouvernement à son neveu, Mason de Betancour. La mort toutefois prévint son retour, et avec lui disparurent pour un temps la prospérité et la tranquillité des Canaries. Le nouveau gouverneur se comporta si mal qu'il se trouva bientôt réduit à la nécessité de céder ses possessions aux Canaries, en

1418, au comte de Niebla; et s'étant retiré à Madère, il eut l'infamie d'en faire une nouvelle cession à l'infant de Portugal. Ce fut en vain que l'on essaya de réduire la Grande-Canarie; ses habitants se défendirent avec un tel courage qu'ils en rendirent alors la conquête impossible. Le gouverneur Diego de Herrera céda cette île à leurs majestés catholiques, en 1476. L'honneur de l'Espagne se trouvant engagé à la conquête de l'île, ses armements furent préparés en conséquence. Après divers combats, la Grande-Canarie fut réunie à la couronne de Castille, le 20 février 1487. La même année, le pape Innocent VIII y établit un évêché. En 1499, un recueil de lois et de chartes fut envoyé d'Espagne pour régler le gouvernement de ces insulaires. Palma et Ténériffe fixèrent ensuite l'attention de plusieurs Espagnols, qui, incapables de goûter les douceurs de la paix, en tentèrent la conquête, sous la conduite du capitaine Alonzo de Lugo, qui employa simultanément la force et la ruse pour arriver à son but; il réussit relativement à Palma, mais Ténériffe lui présenta plus d'obstacles. Enfin la soumission de cette île compléta la réduction des Canaries, qui furent immédiatement annexées à la couronne d'Espagne en 1495. Avant la conquête, ces îles étaient divisées en divers petits états, dont chacun était gouverné par son guanartème ou prince respectif. Quelquefois une île entière (et c'était le cas de Ferro et de Ténériffe) était sous la domination d'un seul prince. Dans cette dernière île, la dignité royale était élective; le roi était toujours obligé d'épouser une personne de son rang; s'il ne s'en trouvait point qui fût dans ce cas, il épousait sa propre sœur, car il ne lui était pas permis de dégrader sa famille par le mélange d'un sang plébéien. Il y avait en outre à la Grande-Canarie une race de nobles distinguée de la classe vulgaire par une manière particulière de couper leurs cheveux et leur barbe. La noblesse était conférée avec de plus grandes solennités, car elle n'était pas héréditaire. Les habitants des Canaries étaient fréquemment en dispute au sujet de leurs troupeaux, de leurs pâturages, et des limites de leurs territoires respectifs. Ces disputes finissaient souvent par des guerres sanglantes. Leurs principales armes étaient des bâtons aiguisés par le bout et durcis au feu. Ils lançaient des pierres, soit avec la main, soit avec la fronde, avec autant de force que d'adresse. A Ténériffe, aux approches de l'ennemi, les habitants répandaient l'alarme en allumant des feux ou en faisant entendre des coups de sifflet, qui, répétés d'un endroit à un autre, parvenaient à une grande distance. Les femmes accompagnaient souvent leurs maris sur le champ de bataille, où elles soignaient les blessés et emportaient les morts. Les duels étaient très communs dans ces îles. Il y avait des places publiques disposées à cet effet; les combattants s'y rendaient, accompagnés de leurs amis et de leurs parents, qui ne devaient point les assister, mais rester paisibles spectateurs de leur bravoure. Ces querelles se terminaient généralement en festins et en réjouissances publiques, au milieu d'un grand concours de peuple. Quoique belliqueux, ces insulaires étaient humains, aimables et gais, et francs dans leurs procédés. A l'exception des habitants de Lanzerota et de Forte-Ventura, qui sont d'une taille plus élevée et mieux faite que celle des autres insulaires, ils sont en général d'une stature moyenne, mais doués d'une force athlétique, et sont très habiles à l'exercice de la lutte; leur costume ordinaire consistait en un manteau composé de peaux de brebis ou de chèvres; les femmes y ajoutaient un petit juste-au-corps, qui leur descendait jusqu'aux genoux, et un bonnet également de peau, qu'elles garnissaient quelquefois de plumes; leurs souliers étaient faits de cuir brut dont le poil avait été arraché; leurs maisons étaient construites en pierre, mais sans ciment ni mortier. A Ferro, elles étaient bâties en forme circulaire, et assez étendues pour que vingt familles pussent y loger. Le toit était for-

mé de branches d'arbres et de fougère. Les habitants se servaient de vaisseaux de terre cuite au soleil, dans lesquels ils faisaient cuire et conservaient leurs comestibles. Dans la Grande-Canarie, personne n'avait le droit de tuer ses propres bestiaux ; ce soin était réservé exclusivement aux bouchers, qui, par cette raison, étaient généralement en horreur. La délicatesse de leurs procédés à l'égard du sexe n'était pas moins remarquable : la moindre parole ou action indécente était rigoureusement punie. Ces insulaires n'avaient jamais qu'une seule femme à la fois; ils pouvaient épouser leurs parentes, à l'exception de leur mère ou de leur sœur. Ils pouvaient renvoyer leurs femmes à volonté, mais dans ce cas leurs enfants étaient déclarés illégitimes et incapables de succéder aux biens de leurs familles. Le gouvernement de quelques-unes de ces îles était remarquable par son équité et par la manière rigoureuse dont la justice y était administrée. Celui qui avait commis un crime capital était décapité. Dans les autres cas, il était soumis à la loi du talion. A Palma, comme autrefois à Sparte, le larcin était considéré comme une vertu. Quelques auteurs ont représenté les habitants des Canaries comme adonnés à une idolâtrie grossière ; mais il paraît cependant que dans quelques-unes de ces îles régnait le panthéisme. Ils n'adoraient qu'un seul dieu, auquel ils donnaient différents titres, comme ceux de *grand* (Achuhuiaban), de *sublime* (Aahucana), de *possesseur du monde* (Guararirari), de *soutien du ciel et de la terre* (Achoran). Leur manière de l'honorer était d'élever les mains vers le ciel, dans une silencieuse adoration. Dans la Grande-Canarie et à Lancerota, ils avaient des édifices consacrés au culte, mais point d'images ni de représentations de la Divinité ; ils avaient aussi des couvents pour des femmes religieuses nommées *Magadas*; c'étaient des lieux d'asile pour les criminels qui s'y réfugiaient. Les habitants de Ferro avaient néanmoins deux divinités, l'une mâle, nommée *Eravranza*, honorée par les hommes, et l'autre appelée *Moncyba*, adorée par les femmes. Les biens de ces insulaires consistaient particulièrement dans leurs troupeaux. L'agriculture était fort peu connue chez eux, et n'y était que grossièrement pratiquée. L'orge était leur grain principal, mais ils ne manquaient pas non plus de blé, de pois et de vesce. Leurs seuls fruits étaient des vicacorras, des mocanes et des dattes sauvages. La plus commune opinion est que les premiers habitants des îles Canaries furent des Lybiens, qui, après les conquête de la Barbarie par les Arabes, se réfugièrent dans ces îles pour éviter de tomber entre les mains de leurs ennemis victorieux. Les langages de toutes les îles en général, excepté celui de Ténériffe, sont évidemment des branches d'une langue originale. Leur ressemblance avec le schillha et avec d'autres dialectes de la langue lybienne est une forte présomption qu'ils dérivent de la même souche. Depuis la conquête de ces îles, le langage et les coutumes des habitants se sont entièrement confondus avec ceux de leurs conquérants. Ils font tous usage de la langue castillane. Ils ressemblent beaucoup aux autres habitants de la Péninsule, mais leur teint est un peu plus foncé. Comme ces habitants sont exclusivement catholiques, ils n'admettent point ceux qui professent une religion différente. Quoique la polygamie fût autorisée chez eux, comme le prétendent quelques auteurs, la virginité de l'épouse appartenait de droit au chef, et les époux se croyaient très honorés quand il réclamait l'usage de ce droit. Lors de l'avénement d'un nouveau prince, ils sacrifiaient un certain nombre de jeunes gens des deux sexes en son honneur. Après quelques cérémonies absurdes, on les précipitait du haut d'un rocher, jusqu'à ce qu'ils fussent mis en pièces par la violence de la chute. Lorsque les Espagnols prirent possession de ces îles, les habitants portaient le nom de *Guanches*. Ceux d'aujourd'hui sont encore grands et robustes, mais bien moins

Digitized by Google

que leurs ancêtres. Ils sont gais, braves, actifs, rusés, belliqueux et extrêmement voraces. Quelques-uns s'abstiennent de vin et de la chair des animaux. Dans leurs combats, ils font usage de pierres, qu'ils lancent, comme nous l'avons dit, avec une force égale à celle d'un mousquet. La race des Guanches est aujourd'hui presque totalement éteinte ; il n'en reste qu'un très petit nombre dans l'île de Ténériffe, qui est le centre principal du commerce européen dans les Canaries. Leur situation, la salubrité du climat ; la fertilité du sol et la qualité de ses productions, tout concourt à rendre ces îles les plus importantes des colonies espagnoles. Si elles étaient habitées par un peuple actif et industrieux, et placées sous un gouvernement qui encouragerait et protégerait l'agriculture et le commerce, elles mériteraient bientôt leur ancienne dénomination d'îles Fortunées. Selon M. de Humboldt, la population de ces îles est estimée à 180,000 habitants, et leurs revenus à 240,000 piastres, mais les dépenses de l'administration sont telles que l'Espagne doit accorder une remise annuelle, qui diminue l'importance de ces revenus.

Canarie (La Grande-), est celle des îles Canaries qui a donné son nom à toutes les autres dont il a été question dans le précédent article. Elle est située entre les îles de Ténériffe et de Forte-Ventura, environ à une distance de cent milles du cap Bojador, sur la côte d'Afrique, au nord-ouest. Ce fut Jean de Betancour qui lui donna le nom de *grande*, non pas précisément en raison de son étendue, mais de la force, du courage et du nombre de ses habitants, qui déjouèrent toutes ses tentatives pour les subjuguer. On ne pourrait déterminer précisément l'origine du nom de Canarie. Selon Pline, elle aurait été appelée ainsi parce qu'elle abonde en chiens énormes, dont deux furent offerts à Juba, roi de Mauritanie ; mais la race de ces chiens, si tant est qu'ils existèrent, était déjà détruite lorsque les Européens visitèrent cette île pour la première fois. Quelques auteurs modernes font dériver ce nom d'une espèce de fruit qui abonde dans cette île, et que les Latins appellent *uva canina*, raisin de chien, ou d'une herbe nommée *canaria*, qui n'est autre chose que le chiendent. D'autres supposent avec plus de probabilité que cette île a reçu son nom de ses habitants, qui étaient vraisemblablement une tribu d'Africains, attendu que Pline fait mention d'un peuple appelé *Canarii*, qui habitait au-delà du mont Atlas, partie de l'Afrique adjacente aux îles Canaries. A une certaine distance, cette île présente l'aspect d'une montagne unique, qui s'élève par degrés de la circonférence au centre ; elle a environ 14 lieues de long, 9 de large, et 35 de circuit. Quoique la Grande-Canarie soit très élevée et montagneuse, néanmoins, vers la côte de la mer, elle présente plusieurs plaines, et un terrain plus uni qu'aucune des îles voisines. A sa limite du nord-est se trouve une petite péninsule d'environ deux lieues de circonférence, qui est jointe au terrain principal par un isthme étroit, qui peut avoir deux milles de long sur un quart de mille de large. Au sud de cet isthme est une baie spacieuse appelée *Porto-de-Luz*. Vers une lieue à l'ouest est située la capitale de l'île, nommée Palma, qui est la résidence de l'audience royale ou du conseil souverain des Canaries. Elle n'est point fortifiée, mais elle est très étendue. Sa population est estimée à 12 mille ames. Ses autres ports sont Gando et Gaëte ; le reste de la côte est inaccessible à toute espèce de bâtiments. Les autres villes de cette île sont Galdar, Talde, Tirachana et Luz. Le climat de la Grande-Canarie est un des plus beaux du monde. Le ciel y est rarement couvert de nuages ; il présente presque continuellement l'aspect de la sérénité ; jamais d'ouragans ni d'orages. Les hivers y sont très tempérés ; les habitants y jouissent d'une santé parfaite, et prolongent fort avant leur carrière. Ils n'éprouvent de désagréments que lorsqu'ils sont visités par un vent sud-est, qui souffle du grand

désert de l'Afrique. Le sol de cette île, quoique léger et sablonneux, est couvert d'une féconde argile, et produit deux récoltes par an. Il est propre à tous les genres d'agriculture, et produit en abondance toutes sortes d'arbres, de fruits et de plantes. On y trouve enfin, indépendamment de ses productions indigènes, tous les fruits d'Amérique et d'Europe, à l'exception de l'ananas, qui ne croît dans aucune des îles Canaries. L'esprit industriel est comprimé par l'imprudente conduite du gouvernement, qui prohibe l'exportation des denrées dans une saison abondante, et les assujettit à une taxe dans l'île : c'est pour cela que plusieurs terrains restent en friche. Avec plus de liberté et de sécurité, les habitants les rendraient fertiles à peu de frais et sans se donner beaucoup de peine, ayant pour eux la ressource de nombreux canaux d'irrigation. La partie la plus fertile de la Grande-Canarie est la montagne de Doramas, située à deux lieues de Palma ; elle est ombragée par les épais feuillages d'arbres odoriférants qui interceptent les rayons du soleil. Les ruisseaux qui arrosent ces lieux charmants ; les zéphyrs qui agitent mollement les feuilles des arbres, le chant des oiseaux de Canarie, qui forment un concert enchanteur, tout rappelle les souvenirs des merveilles que les anciens ont écrites sur les îles Fortunées. Les plantations de sucre, autrefois fort étendues et nombreuses dans cette île, ont été en grande partie remplacées par la culture de la vigne. Les vins et les eaux-de-vie de la Grande-Canarie sont généralement renommés. Les animaux qu'on y trouve sont des chameaux, des chevaux, des ânes, des mules, des buffles, quelques brebis, des oies, des perdrix, des canards, etc. Sa population s'élève à 40,000 ames. C.

CANCANS. Ce mot, si fréquemment employé maintenant dans le langage vulgaire, quoiqu'il n'ait point encore reçu le baptême académique, pourrait donner lieu à une grave discussion entre nos étymologistes. Dérive-t-il du mot latin *quanquam*, avec une prononciation travestie par des écoliers railleurs, ou a-t-il pour origine tel *can-can* peu harmonieux qui fait le fond de la langue de certain volatile de nos basses-cours? Quoi qu'il en soit, nos petits théâtres ont surtout contribué à populariser ce terme, à la suite duquel le verbe *cancaner* et la qualification de *cancanier* sont bientôt venus réclamer aussi leur admission. — Les *cancans* diffèrent des *caquets*, en ce que ces derniers sont quelquefois inoffensifs, et destinés seulement à tuer le temps. Les autres, au contraire, ne sont jamais sans malignité, et, s'ils ne tuent pas une réputation, ont toujours pour but de la blesser au vif. Nous avons les cancans de village, les cancans de petite ville. La grande société elle-même a les siens, qui ne sont pas toujours les moins perfides. Deux tiers de calomnie et un tiers de médisance, voilà, en général, de quoi se composent les *cancans*. Ouaay.

CANCELLAIRE, en latin *cancellaria ;* genre de coquilles univalves créé par Lamarck aux dépens des *volutes* de Linné, appartenant à la famille des *trachélipodes canalifères*, et présentant les caractères suivants : coquille ovale ou turriculée, ouverture subcanaliculée à sa base, le canal court ou presque nul, columelle plicifère : les plis plus ou moins nombreux, la plupart transverses ; bord droit, sillonné à l'intérieur. Lamarck, dans son 7e vol. de ses *An. S.* (pag. 111), décrit 12 espèces de ces coquilles, dont deux appartiennent à d'autres genres, savoir : la C. lime, qui doit être reportée au genre *buccin*, quoique M. de Blainville en fasse dans son *Traité de malacologie* (pag. 412), *un rocher ou une turbinelle*, et la C. brune, qui est une mitre parfaitement caractérisée. Les dix espèces restantes, toutes assez rares et d'un prix fort élevé, sont fort recherchées, et ceux qui les possèdent pouvaient leur donner telle valeur qu'il leur plaisait avant qu'un voyage récent de M. Cuming, de Londres, fût venu enrichir ce beau genre de 48 espèces nouvelles. P. L. Ducros.

Digitized by Google

CANCELLARIUS. Ce terme latin, que quelques auteurs ont rendu en français par *chancelier*, désignait chez les Romains un officier subalterne qui se tenait dans un lieu fermé de grilles et de barreaux, appelés *cancelli*, pour copier les sentences des juges et les autres actes judiciaires, à peu près comme nos greffiers ou commis de greffe. Ils étaient payés par rôles d'écritures, comme il appert par le fragment d'une loi des Lombards, cité par Saumaise. Il fallait, en effet, que cet officier fût d'un ordre inférieur, puisque Vopiscus rapporte que Numérien fit une élection honteuse, en confiant à un de ces greffiers le gouvernement de Rome. — Ducange prétend que ce mot vient de la Palestine, où les toits étaient plats et faits en terrasse, avec des barricades ou balustrades grillées, nommées *cancelli*; que de là ceux qui montaient sur ces toits pour réciter quelque harangue étaient appelés *cancellarii*, et qu'on a depuis étendu ce titre à ceux qui plaidaient au barreau, en les désignant sous le titre de *cancellarii forenses*. Ménage a tiré du même mot l'étymologie de chancelier (*cancellarius à cancellis*), parce que, selon lui, quand l'empereur rendait la justice, le chancelier était à la porte de la clôture ou des grilles qui séparaient le prince d'avec le peuple. E.

CANCER (pathologie). La définition du mot *cancer* est d'autant plus difficile à donner que sous ce nom les auteurs ont souvent rangé des maladies absolument opposées. Cependant, on peut dire que c'est une dégénérescence des tissus qui entraîne une sorte de fonte déterminée par une inflammation secondaire. Cette difficulté de la définition du cancer fait que l'on n'est pas étonné de voir les anciens médecins attribuer cette affection à une foule de causes diverses. Galien, Arétée, Celse et Hippocrate regardaient l'atrabile qui fermente dans les humeurs comme la cause déterminant cette dégénérescence. Ambroise Paré disait que le cancer était dû à une humeur maligne et rongeante; Chopart, Desault, Ledran, Sœmmering, ainsi que Pelletan, Quesnay, Petit et Lapeyronie, attribuèrent les dégénérescences cancéreuses à des altérations du système lymphatique, ce qu'ils appuyaient plutôt de l'autorité de leur nom que d'une conviction déduite de leurs expériences. Crawford y admet la présence d'un gaz ayant quelques rapports avec l'hydrogène sulfuré, combiné avec l'ammoniaque, déterminant des phénomènes semblables à ceux de la putréfaction. Pouteau soutint que sans affection morbide première, toute partie peut être envahie par le cancer à la suite de simples lésions extérieures, tels que des coups, des plaies, etc. Hunter, célèbre anatomiste anglais, expliqua le développement des affections cancéreuses par l'existence d'un ver globuleux nommé hydatide cancéreuse; ce médecin alla jusqu'à admettre trois espèces de ces hydatides: suivant lui, les unes étaient aqueuses ou sanguinolentes, les autres gélatineuses, et celles de la troisième espèce sanguines; mais là encore tout est supposition, et Burns et Himly soutiennent n'avoir reconnu l'existence d'aucun animal dans les tissus cancéreux qu'ils soumirent à leurs recherches. Dans l'état actuel de la science, et d'après les belles recherches de MM. Breschet, Lisfanc, Chomel et Ferrus, tous les tissus peuvent être affectés du cancer, primitivement et consécutivement, et cela parce qu'il succède toujours à une inflammation dont n'est exempt aucun tissu. — Le cancer commence toujours par une induration ordinairement indolente; et, en effet, il convient de ne pas confondre la douleur déterminée par la pression de la partie indurée sur les parties environnantes, qui peuvent être pourvues d'une plus ou moins grande quantité de nerfs. Cette induration, ou état squirrheux, est le résultat de l'abord du sang dans une partie, sous une influence quelconque, mais en plus grande quantité que d'habitude: les vaisseaux capillaires sont engorgés et laissent perspirer une sorte de lymphe concrescible, qui, si elle est

absorbée, fait que l'engorgement disparaît. Si l'inflammation des parties qui environnent l'induration persiste pendant un laps de temps plus ou moins long, et continue sourdement, l'ulcération arrive rapidement quand l'induration est superficielle. Si elle est profonde, la partie engorgée est désorganisée, de manière à se transformer en une sorte de détritus réuni en masse, constituant ce que les médecins appellent la matière cérébriforme, ou fungus hæmatode quand il y a épanchement de sang dans son intérieur. Quelle est donc, pourrait-on demander, la différence entre un squirrhe et le cancer? c'est que dans ce dernier l'inflammation s'est développée dans la tumeur, qui, à l'état de squirrhe, n'est réellement point enflammée. Quelques auteurs recourent à la dénomination de *carcinome* lorsque l'ulcération cancéreuse présente à sa surface des inégalités. Le squirrhe par lui-même est indolent, à moins qu'il ne provoque de la douleur par sa pression sur les parties environnantes; s'il est sur le point de s'ulcérer, il devient douloureux, et les malades y accusent des douleurs lancinantes qu'ils comparent à des coups de canif. Bien que nous ayons dit que tous les tissus et tous les individus peuvent être affectés indistinctement de cancer, il est de fait cependant que telles ou telles personnes sont moins susceptibles que d'autres d'être en proie à cette désorganisation. Pourquoi, par exemple, un coup porté sur le sein d'une femme n'y détermine-t-il qu'une sorte d'engorgement qui peu à peu s'évanouit, tandis que chez telle autre un coup semblable sera suivi d'induration squirrheuse et d'ulcération cancinomateuse? On n'en sait rien, et les auteurs ont satisfait par un mot leur incertitude, et alors ils ont imaginé la *diathèse cancéreuse* par laquelle ils expliquent cette disposition de quelques individus chez lesquels les plaies les plus simples s'ulcèrent et prennent tous les caractères du cancer. Mais, nous le répétons, c'est expliquer par un mot une manière d'être, qui, jusqu'alors n'a pu être éclaircie.—Les femmes sont plus généralement exposées aux affections cancéreuses, qui se développent chez elles, surtout au sein et à d'autres parties, exposées chez elles à des alternatives d'excitation et de spasmes qui facilitent l'irritation principalement dans l'âge 36 à 50 ans. Le tempérament lymphatique, qui est évidemment celui de la femme, semble coïncider avec le développement des affections cancéreuses. Sur 44 observations faites sur différents individus cancéreux, 20 appartenaient à des individus lymphatiques, 12 sanguins, 8 bilieux et 2 nerveux.—Le cancer est-il contagieux? On le croyait autrefois, et, cependant, MM. Alibert et Biett se sont inoculé eux-mêmes ce prétendu virus cancéreux sans en être atteints. Des animaux furent nourris exclusivement de chairs cancéreuses sans jamais en avoir été affectés. Les rapports entre les sexes ont pu continuer également d'exister sans transporter le principe de l'un à l'autre. Enfin, tous les jours nous voyons dans nos amphithéâtres des élèves toucher des parties cancéreuses, et se piquer même en les préparant, et jamais nous n'avons vu ces jeunes gens contracter la maladie qui nous occupe. Le cancer n'est donc point contagieux, seulement les liquides provenant des tissus cancéreux sont irritants, et, mis en contact avec quelques surfaces excoriées, les excitent, en retardent la cicatrisation sans infecter toute l'économie. Cette maladie peut-elle être transmise par hérédité? Les auteurs modernes ne penchent pas pour cette opinion; bien que quelques-uns aient cité des faits capables de faire croire à la transmission héréditaire des affections cancéreuses, on ne peut pas, de ce que plusieurs personnes d'une même famille ont succombé sous cette maladie, en conclure qu'il existait chez eux ce germe ou cette diathèse dont nous parlions plus haut. Ne pourrait-on pas, en effet, admettre que tous les membres de cette famille ont été soumis aux mêmes influences, et avaient en eux une disposi-

Digitized by Google

tion identique favorable au développement du cancer, et non une diathèse cancéreuse innée et primitive, à laquelle plusieurs médecins firent jouer un si grand rôle?—Le cancer peut donc se développer dans toutes les parties du corps et dans tous les tissus : à la peau, il prend le nom de *noli me tangere;* à l'œil, il va détruire tous les tissus qui composent cet organe. Enfin, on l'observe, tantôt aux mamelles, au pharynx, à l'œsophage, tantôt à l'estomac, aux intestins, au rectum, où M. Lisfranc l'a plusieurs fois extirpé avec succès; au foie, à la rate, et à des parties secrètes, que M. Lisfranc a également amputées pour cette affection. — Quant au traitement que les médecins ont apporté au cancer, on conçoit qu'il a dû varier suivant l'organe qui en était affecté; et d'ailleurs, les uns ont cherché à combattre l'affection générale et les autres l'affection locale. Dans le premier cas, on a conseillé une foule de médicaments qui, presque tous, ont toujours échoué. Quant aux moyens locaux, on a recours, soit aux applications de sangsues à la circonférence de l'affection cancéreuse, soit aux fondants, comme les frictions mercurielles, les fumigations aromatiques, soit à la compression des tumeurs cancéreuses, pratiquée avec succès par M. le docteur Récamier; mais, de tous les moyens curatifs qui ont été indiqués, le plus certain consiste dans l'extirpation de la partie cancéreuse toutes les fois qu'elle peut être pratiquée, ce qui a lieu lorsque l'organe cancéreux n'est pas tellement indispensable que l'individu ne puisse vivre sans lui.

HALMA-GRAND.

CANCER ou ECREVISSE (astronomie). C'est ainsi que s'appelle le quatrième signe du zodiaque, formulé par une constellation du même nom, faisant partie des six constellations boréales : *kammaron* ou *astakos* (écrevisse de mer) était sa dénomination chez les Grecs; aujourd'hui chez les Arabes c'est *al saratan*. Parmi les signes qui sont sur la route oblique de l'écliptique, c'est, avec le *capricorne* (*v.* ce mot), un des plus importants en astronomie. Eloigné comme ce dernier signe solsticial de 23° 30' de l'équateur, il est la limite où le soleil dans l'hémisphère septentrional, semble s'arrêter et pour ainsi dire se reposer : point du ciel qui, à cause de cette espèce de station, s'appelle solstice du *cancer*. Mais ce repos n'est qu'apparent; le soleil jamais n'est stationnaire; du cancer il ne redescend au capricorne que pour remonter sans relâche dans ce signe boréal: ce sont dans la voûte céleste les deux bornes qu'effleure sa course éternelle. Le tropique du *cancer* est le plus petit parallèle que le soleil puisse décrire en sa plus grande déclinaison septentrionale; c'est alors que les jours sont au plus long pour les peuples du Nord. Enfin, notre été commence dès l'instant que le soleil se trouve au premier point du cancer sur le colure, l'un des grands cercles fictifs de la sphère céleste, et c'est du 20 au 23 juin que son passage arrive, parce qu'il dépend de la vitesse et de la nature de l'orbite de cet astre. Cette constellation, ainsi que chacun des onze signes, occupe dans l'écliptique une étendue de 30 degrés; elle est une des moins apparentes du zodiaque, bien qu'on y compte 83 étoiles sans celles que le télescope y découvrira encore; mais elles forment un amas de petites lumières si pâles et si confuses qu'on a de la peine à distinguer cet astérisme. C'est une nébuleuse à laquelle on a eu soin d'accoupler, pour le secours des yeux, deux étoiles qui ne sont à peine que de la quatrième grandeur : cette nébuleuse s'appelle l'*Etable* (præsepe), les deux étoiles latérales se nomment les *deux Anes*, que l'imagination des Grecs a voulu être ceux qui portèrent Bacchus dans la guerre de Jupiter contre les Titans, l'*Etable* est leur écurie. Pour démêler cette nébuleuse dans notre firmament boréal, il faut la chercher en allant de Procyon à la queue de la grande Ourse, si brillante au pôle, et entre deux étoiles quartaires, les *deux Anes*, dont nous venons de faire mention. — Nous nous empresserons ici

de combattre l'interprétation vulgaire, qui n'est qu'une hypothèse, avec laquelle des astronomes, après l'ère chrétienne, ainsi que des géographes et Pline à leur tête, ont prétendu expliquer l'origine, le nom, la figure et la place de ce signe. Parce que chez nous, peuples septentrionaux, l'été commence au 22 juin, époque où le soleil parvenu au point solsticial va rétrograder, ils ont trouvé tout simple de voir dans un animal qui marche à recul, dans l'écrevisse enfin, le symbole instantané de cet astre; il en est bien autrement. Ceux qui ont quelques connaissances en astronomie savent qu'au 22 juin lorsque le soleil entre dans le signe du cancer il n'est réellement que dans la constellation des gémeaux, qui le précède : que devient donc, à notre époque s'entend, le cancer comme image du phénomène solsticial? il devient nul sous ce rapport. Cette erreur ne viendrait que de la combinaison du zodiaque égyptien demeuré inaltérable jusqu'à nous, depuis quinze mille ans, en admettant ici le système de Dupuis et Bailly, combattu cependant par Delambre et d'autres savants. Dès long-temps, par la précession des équinoxes, les signes seulement du zodiaque ne coïncident plus avec les phénomènes des saisons; en effet, pendant que le firmament achève sa révolution apparente d'occident en orient en vingt-six mille ans, entraînant avec lui astres et constellations, les signes, qu'il faut distinguer des astérismes, restent seuls avec leurs noms immuables, fixes et attachés au zodiaque; de là ce changement dans leurs symboles. Dès l'origine, en embrassant le système de Dupuis, au solstice d'été, le soleil était dans le capricorne qui aujourd'hui marque le solstice d'hiver. Si nous rejetons cette haute antiquité, nous sommes au moins certains par la découverte et l'étude du zodiaque d'Esné, auquel on donne une antiquité de 4750 ans, que le solstice d'été s'est trouvé autrefois dans le signe du lion. Outre ces annales astronomiques écrites aux yeux, dans le ciel, par cette marche de 26 mille ans des constellations, Diodore de Sicile rapporte que 60 ans avant notre ère, les Egyptiens se vantaient de pouvoir faire remonter les dynasties de leurs rois à quinze mille ans, ce qui serait à peu près le compte des années qu'il a fallu à la précession pour s'acheminer du capricorne au cancer. Le soleil, à la connaissance des hommes, aurait donc rétrogradé de 7 signes; s'il en était autrement, il faudrait supposer qu'une grande et subite catastrophe eût fait dévier le point équinoxial : c'est d'ailleurs le sentiment du célèbre Cuvier. Mais n'anticipons pas: au mot Zodiaque, cette matière sera traitée à fond. Les anciens commençaient l'ordre des signes par le solstice d'été; Plutarque, Ptolémée, Hipparque, Eratosthène mettent le cancer en tête du zodiaque, car les Egyptiens alors commençaient l'année par ce signe, qui annonçait l'inondation du Nil, causée par la présence du soleil, qui fondait les neiges des hautes montagnes où sont les sources de ce fleuve nourricier. — Sous le rapport mythologique, voici ce qui appartient à ce signe : l'écrevisse, selon les uns, fut placée par Jupiter dans le zodiaque en récompense d'avoir piqué une nymphe, fille de Garamanthe, et d'avoir ainsi retardé sa fuite quand il la poursuivait; selon les autres, elle fut suscitée par Junon contre Hercule combattant l'hydre de Lerne; écrasée par le pied du héros, qu'elle mordit, elle fut, pour prix de ses services, mise au rang des constellations par la déesse. Sur les marbres mithriaques, elle est toujours présente au sacrifice du génie Mithra; chez les Romains, elle était consacrée à Mercure; chez les Egyptiens, à Anubis. — Ce signe jouait un grand rôle dans l'astrologie judiciaire, la grave folie du xve siècle, de Catherine de Médicis, de Henri III. Voici plusieurs des influences que les médecins astrologues attribuaient à ce signe : il engendrait la pituite par rapport à l'empire que la lune exerçait sur lui; il mettait les serpents à la torture quand le soleil y entrait; comme écrevisse, il gouvernait les écrevisses; il présidait à la poitrine, aux pou-

mons, à l'estomac et aux muscles des bras. Le sage ne peut s'empêcher de sourire quand il pense que toutes ces rêveries ont été accréditées dans des siècles lettrés : quelles autres ne l'ont point été depuis, et quelles autres ne le seront point encore! DENNE-BARON.

CANCRE, du latin *cancer;* écrevisse de mer, d'étang ou de rivière, couvert d'une coque dure, et qui marche à reculon. (*Voy.* CRABE.) Il y en a une petite espèce nommée *Bernard l'ermite*, qui est de couleur rousse. Dans sa *Batrachomyomachie*, ou son poème de la guerre des rats et des grenouilles, Homère, feignant que Jupiter envoie des *cancres* au secours de ces dernières, fait de cet animal la description suivante, fort bien rendue dans cette traduction :

Soudain vient un renfort d'épouvantables bêtes,
D'animaux contrefaits, de monstres à deux têtes;
Leur échine reluit, leur dur et large dos
Semble un épais rempart qui s'élève des eaux;
Leur corps est revêtu de solides écailles,
Leurs clents sont des ciseaux et leurs pieds des tenailles;
Ils ont deux bras nerveux; ils ont huit pieds fourchus;
Leurs bras, leurs mains, leurs doigts et leurs pieds sont crochus,
Ils marchent de travers, et souvent en arrière;
Leur œil voit et dessous, et devant et derrière.

Ce mot a été pris au figuré pour désigner un homme avare et sordide, sans que l'on voie bien clairement l'analogie sur laquelle on a pu fonder cette interprétation. La Fontaine, de son côté, l'a popularisé en lui donnant un sens presqu'entièrement opposé, comme on peut le voir dans ces vers :

Quittez les bois, vous ferez bien :
Vos pareils y sont misérables,
Cancres, hères et pauvres diables,
Dont la condition est de mourir de faim.
Le Loup et le Chien, liv. I. fab. 5.

Il est du devoir d'un lexicographe de remonter, toutes les fois qu'il le peut, à la source des acceptions et des physionomies diverses qu'ont reçues ou revêtues les mots d'une langue; et quand sa science ou sa pénétration est en défaut, il doit, en avouant son impuissance, marquer au moins le point de départ pour de plus habiles. E. H.

CANDACE. Plusieurs auteurs anciens assurent que c'était la coutume des Ethiopiens d'être gouvernés par des reines. Eusèbe prétend que cette coutume existait encore de son temps, et il ajoute que toutes ces reines s'appelaient *Candace*. Pline (t. 1, p. 345) dit que des personnes envoyées en Ethiopie par Néron rapportèrent que l'île de Méroé avait pour reine une Candace, et que ce nom avait passé depuis plusieurs années de reine en reine. Ce sentiment, difficile à admettre au premier abord, quoique très bien établi par l'antiquité, paraîtra toutefois très vraisemblable si l'on considère que les rois éthiopiens, toujours renfermés dans leurs palais, où ils étaient révérés comme des dieux, laissaient l'administration et le gouvernement à leurs femmes, qui se mêlaient même aux hommes dans les exercices militaires. De là vient, sans nul doute, l'espèce de priorité qu'elles avaient prise sur leurs maris dans toutes les affaires du gouvernement, que les rois éthiopiens abandonnaient aux reines pour vivre dans un fastueux repos. Quoi qu'il en soit, parmi toutes ces femmes qui auraient porté le même nom de Candace, l'histoire nous a conservé surtout le souvenir de deux reines d'Ethiopie. La première, dont il est fait mention dans les *Actes des apôtres* (c. 8, v. 7 et suiv.), touchée de l'exemple que lui en avait donné un de ses eunuques, converti à la foi par Philippe, embrassa le christianisme et y persista avec ferveur jusqu'à sa mort. L'autre, dont parlent Dion Cassius (p. 524), Strabon (p. 820-821) et Crévier (*Hist. des emp.*, t. 1er, p. 49-50), et qui vivait du temps de César-Auguste, femme de beaucoup de courage, mais privée d'un œil, tenait sous ses lois une grande partie de l'Ethiopie. La capitale de ses états était *Napata*. Petronius, préfet d'Egypte, ayant poussé ses victoires jusqu'à cette ville, Candace s'était vue obligée de se retirer dans un fort voisin. Elle envoya de là faire des propositions de paix que Petronius ne voulut point écouter. Après avoir pris et saccagé la ville royale, il se préparait à marcher plus loin; mais ayant été prévenu qu'il ne rencontrerait que

des sables et des solitudes incultes, il prit le parti de se retirer, laissant une garnison de 400 hommes et des provisions pour deux ans dans Premnis, ville située sur le Nil, au-dessous de la grande cataracte. Candace fit alors de nouveaux efforts, et leva de nouvelles troupes pour reprendre cette ville. Petronius, de son côté, usa de diligence et la prévint; mais, comprenant enfin qu'il n'y avait rien à gagner pour les Romains dans cette guerre, il se montra plus facile à entrer en négociation avec la reine, qui, voyant elle-même à quels ennemis elle avait à faire, renouvelait ses instances pour obtenir la paix. Lorsqu'on dit à Candace qu'il fallait qu'elle envoyât des ambassadeurs à César, elle demanda *qui était César* et où il faisait sa résidence. On donna des guides à ses ambassadeurs, qui furent reçus favorablement de César-Auguste; et non seulement ce prince accorda très volontiers la paix à leur reine, il l'exempta encore du tribut que Petronius lui avait imposé. Cette ambassade l'avait trouvé à Samos, où il alla vers l'an de Rome 730. E.

CANDAHAR. Ville et forteresse importante de l'Asie, et capitale d'une province du même nom dans l'Afghanistan ou royaume de Kaboul. Quelques géographes la mettent dans l'Indoustan, d'autres en Perse, parce qu'elle a tour à tour fait partie de ces deux empires, étant située sur la frontière commune de l'un et de l'autre. Son nom signifie *habitation de la sûreté;* mais les auteurs qui la regardent comme une des sept villes fondées dans cette contrée par Alexandre-le-Grand pensent que son nom est une abréviation de celui d'*Escandar* ou *Iskander*, que les Orientaux donnent au héros macédonien. Il est du moins certain que ce conquérant a traversé la chaîne de montagnes anciennement appelé *Paropamisus*, où est situé Candahar, longitude 66, 10, latitude 33, 38.— Candahar fit partie de la monarchie des séleucides, puis de celle des rois de la Bactriane, des Parthes et des rois de Perse sassanides. Les Arabes pénétrèrent dans cette contrée vers la fin du VIIIe siècle. En 916, on trouva dans les fondements d'une tour de Candahar une cuve contenant mille têtes d'Arabes attachées à une seule chaîne, et qui s'étaient conservées entières durant 226 ans, suivant une inscription portant la date de l'année 70 de l'hégire, et fixée par un fil de soie à l'oreille de 29 de ces têtes. Candahar passa successivement vers l'an 865, de la domination des khalifes sous celle des princes soffarides, samanides, ghaznevides et seldjoukides. Sous le règne de Sandjar, sulthan de cette dernière dynastie, les Turcomans s'emparèrent de Candahar, l'an 1153. Gaïath-Eddyn-Mohammed, prince de la dynastie des ganrides, la leur enleva peu d'années après; mais, en 1210, elle tomba au pouvoir d'Ala-Eddyn-Mohammed, sulthan de Kharizme. Elle fut conquise sur son fils, en 1222, par Djenghiz-Khan, et fit partie de l'empire de Djagataï, l'un des fils du conquérant tatare. Au déclin de cette puissance, elle appartint aux princes Moulouk-Kurts, puis aux Afghans, ses peuples naturels. Prise sur ces derniers, en 1389, par Tamerlan, elle demeura long-temps sous la domination des princes moghols ses descendants. Lorsqu'en 1468 la défaite et la mort tragique du sulthan Abou-Saïd en Perse eurent hâté la décadence de cette dynastie, le pays de Candahar se rendit indépendant peu d'années après, et forma un royaume de courte durée; car en 1512, Bubour-Mirza, issu de Tamerlan, enleva Candahar à Schah-Beig et l'incorpora dans l'empire moghol, dont il devint le fondateur. Son fils Houmaïoun, chassé de l'Indoustan par des rebelles, y rentra en 1545, avec le secours du roi de Perse, auquel par reconnaissance il céda la province de Candahar. Son fils Akbar la recouvra, en 1583, par la trahison du gouverneur persan. — Cette importante barrière fut dès lors un objet d'envie et un motif de guerre entre les souverains de la Perse et de l'Indoustan. Prise, en 1609, par Schah-Abbas-le-Grand, roi de Perse, puis peu d'années après par les géné-

raux de l'empereur Djihan-Ghir, elle fut reconquise, en 1624, par le monarque persan en personne. La cruelle tyrannie de son successeur Schah-Sefy força le gouverneur de Candahar de livrer cette place, en 1634, à l'empereur Schah-Djihan. Mais les Persans la recouvrèrent en 1650, sous le roi Schah-Abbas II, et elle leur demeura toujours, bien qu'assiégée plusieurs fois depuis par les armées de l'Indoustan et même par le célèbre Aureng-Zeyb. En 1709, le prince afghan, Mir-Weis, s'étant révolté à Candahar contre le faible Schah-Hoçaïn, son souverain, Candahar devint le centre d'une puissance éphémère qui, sous son fils Mahmoud, s'étendit sur Ispahan, Schiraz, et sur toute la Perse, à l'exception des provinces du nord. Mais, en 1729, le fameux Thamas-Kouli-Khan reconquit la Perse sur les rebelles et y rétablit précairement le trône de la dynastie des Sofys, qu'il usurpa bientôt sous le nom de Nadir-Schah. En 1738, il préluda par la conquête de Candahar, où régnait Mir-Houçaïn, frère de Mir-Mahmoud, à celle de l'Indoustan, qui eut lieu l'année suivante. Pendant le long siége de Candahar, il avait fait de son camp une place forte qu'il nomma *Nadir-Abad*, et qui a pris le nom de Candahar, depuis la ruine de l'ancienne ville, qui en était distante d'une lieue. Il n'est question aujourd'hui que de la nouvelle ville de Candahar. C'est là qu'après la mort tragique de Nadir-Schah, Ahmed-Khan, de la tribu des Afghans-Abdallis, l'un de ses capitaines des gardes, vint se faire reconnaître roi par ses compatriotes, en 1747. Candahar fut alors la capitale d'une monarchie, qui s'agrandit bientôt aux dépens de la Perse, de l'empire mogol et du pays des Ouzbeks, et qui a depuis été plus connue sous le nom de royaume de Kaboul, parce que ses rois ont fixé leur résidence dans cette ville plus centrale. (*Voyez* Kaboul.) D'après des relations récentes, il paraît que par suite de l'anarchie qui déchirait et épuisait ce royaume depuis 25 ans, et qui vient d'en entraîner la dissolution et le démembrement, Candahar appartient à l'un des trois fils du vizir Feth-Ali-Khan, qui avait détrôné Schah-Mahmoud, dernier souverain afghan de la dynastie des Dourânis ou Abdallis. Ses deux frères possèdent l'un Kaboul, l'autre Peïschawer. — Des détails topographiques sur l'ancienne Candahar, dont il reste à peine les ruines du château, sur le sommet d'un rocher, seraient tout-à-fait superflus. Quant à la ville moderne de Candahar, qu'Ahmed-Schah fit achever, et où l'on voit son tombeau, elle surpasse la plupart des places asiatiques par la régularité de son plan. Elle forme un carré oblong, dont le circuit est d'une lieue environ, en y comprenant les fortifications ordinaires : au centre, quatre vastes bazars contigus sont réunis en outre par un espace circulaire d'environ 120 pieds de diamètre. C'est sur cette place que l'on fait les proclamations, et que l'on expose les cadavres des suppliciés. Le palais qu'habita d'abord le souverain, et où résida depuis un prince de la famille royale, gouverneur de la province, contient plusieurs cours, de vastes appartements, et un superbe jardin; mais son architecture n'offre rien de remarquable. La ville est arrosée par deux larges canaux que l'on traverse sur plusieurs ponts, et qui se divisant en petits filets d'eau, parcourent presque toutes les rues, soit à découvert, soit sous terre, et y entretiennent la propreté et la salubrité. Les réservoirs sont si abondants à Candahar que les porteurs d'eau n'y sont pas nécessaires, et que chacun peut y puiser de l'eau avec des seaux de cuir. La ville est partagée en plusieurs quartiers exclusivement habités par chacune des nations dont se compose la population, tels que les Afghans, qui y sont les plus nombreux, et qui appartiennent à la tribu des Khildjis, et à celle des Abdallis, aujourd'hui Dourânis, dont est issue la famille des rois de Kaboul. Les autres habitants sont des Tadjiks, des Persans, des Beloutschis, des Seïstaniens, des Eimaks et des Indons, avec un petit nombre d'Ouzbeks, d'Arabes, d'Armé-

niens et de juifs. Le mélange de tant de peuples, réunis par des relations commerciales et un intérêt commun, y porte le gouvernement à une extrême tolérance religieuse. Aussi l'air de satisfaction peint sur la physionomie des Indous prouve qu'ils trouvent à Candahar protection et liberté. Située sur la principale route, qui conduit de la Perse dans l'Inde, cette ville est depuis long-temps un des grands marchés de l'Asie. La population y est très considérable et le commerce très actif. Les rues et les bazars sont encombrés du matin au soir par une multitude de marchands ambulants, de chanteurs, de saltimbanques et de conteurs. Les mosquées et les caravansérais sont en grand nombre à Candahar. Plusieurs seigneurs dourânis y ont de fort belles maisons; mais du reste la ville n'est pas belle. Elle est toute bâtie en briques cimentées avec du bousillage : parmi les gens du peuple, les Indous sont les mieux logés; ils construisent suivant leur coutume des édifices très élevés. Candahar n'est point dans un pays montagneux, comme on le suppose généralement. Elle est entourée d'une vaste plaine parsemée de quelques éminences dans le voisinage du vieux fort. Cette plaine, couverte de vergers et de terres bien cultivées, est entrecoupée de nombreux ruisseaux, dont l'eau est renommée pour son excellence. A ces avantages Candahar réunit ceux d'un climat doux et tempéré. La neige n'y tombe qu'une fois tous les trois ou quatre ans. Le froid y est modéré en décembre et janvier : aussi les fruits et les fleurs y viennent en abondance, et s'y vendent à très bon marché. Le blé y est très blanc, et le raisin et les melons, d'espèces très variées, y sont extrêmement parfumés et rivalisent avec les meilleurs fruits de l'Europe. H. Audiffret.

CANDAULE était un roi de Lydie, que l'on dit descendre d'Hercule, et qui eut l'indiscrétion de faire voir sa femme nue, dans le bain, à son favori Gygès. La reine, offensée d'une imprudence qui avait sa source, et peut-être son excuse dans l'orgueil et dans l'excès de la passion de son mari, ne put lui pardonner cependant l'atteinte portée à sa pudeur. Ce fut Gygès lui-même qu'elle choisit pour être l'instrument de sa vengeance; elle l'appela, au sortir du bain, dans son cabinet, et ne lui laissa que l'alternative d'assassiner le roi ou d'être égorgé sur-le-champ. « En me regardant, dit-elle, tu t'es rendu criminel autant que le maître qui t'a commandé cette indignité; et comme tu as jeté les yeux sur ce qui ne doit être vu que par un mari, je t'offre ma main et le trône de Lydie : c'est le seul moyen qui me reste de réparer la tache imprimée à mon honneur. » Gygès ne balança pas dans le choix, et Candaule fut assassiné environ 716 avant J.-C. F. R.

CANDELABRE, mot fait du latin *candelabrum* (dérivé lui-même de *candela*, chandelle), et par lequel on désigne en général les supports sur lesquels les anciens plaçaient les lampes qu'ils ne voulaient pas suspendre au plafond. Le premier candelabre fut une pierre sur laquelle on brûla des matières flambantes pour s'éclairer; de nos jours, on trouve encore en France des villages dont les habitants mangent et travaillent à la lueur de nœuds de sapin, qu'ils brûlent sur une tuile placée à une hauteur convenable. Lorsque les lampes furent inventées, les candelabres qui les soutenaient consistaient en un simple bâton fiché en terre, ou portant à son extrémité inférieure un bout de planche qui lui servait de pied. On a trouvé dans les ruines d'Herculanum et de Pompeï un grand nombre de candelabres en bronze qui sont l'imitation d'un bâton gros comme le doigt, avec ses nœuds et son écorce; on en voit plusieurs de cette espèce au musée Charles X, au Louvre. — Tel fut le candelabre dans toute sa simplicité; mais dans la suite, la féconde et brillante imagination des artistes de l'antiquité en varia les formes et les ornements à l'infini : tantôt leur fût représentait un tronc d'arbre avec ses branches, auxquelles on suspendait les lampes : tel était celui qu'Alexandre avait consacré

à Apollon à Cyme, après le sac de Thèbes, et qui fut transporté dans le temple d'Apollon Palatin à Rome. Le plus souvent le candelabre affectait la forme d'un balustre ou d'une colonne cannelée, couronnée par une sorte de chapiteau ; d'autres étaient construits de façon qu'on pouvait placer la lampe à diverses hauteurs : alors ce chapiteau ou plateau portait une tige qui coulait dans une ouverture pratiquée dans l'intérieur du fût du candelabre, ou bien le fût se composait d'un certain nombre de parties mobiles, couronnées chacune par une soucoupe ou plateau : pour abaisser la lampe, il suffisait d'enlever quelques-unes de ces parties. Les grands candelabres devaient porter sur leur plateau un bassin au lieu de lampe, dans lequel on allumait le combustible. — Les candelabres dont on faisait usage dans les palais et surtout dans les temples étaient d'une richesse extraordinaire, tant pour la matière que pour le travail : on lit dans l'Écriture que Salomon fit placer dix candelabres d'or avec leurs lampes, également d'or, autour de la table des pains de proposition. Homère (*Odyssée*) dit que le palais d'Alcinoüs, roi de Corcyre (Corfou), était éclairé par des lampes que des candelabres en or, représentant des jeunes hommes debout sur des autels, tenaient dans leurs mains. Cicéron fait mention d'un candelabre orné de pierres précieuses qu'un fils d'Antiochus avait destiné au temple de Jupiter Capitolin à Rome. — Les musées modernes renferment plusieurs candelabres antiques d'une richesse et d'un fini de sculpture admirables : il y en a qui ont jusqu'à sept pieds de haut et plus ; on en voit un magnifique au musée royal de Paris, dans le salon qui se trouve au rez-de-chaussée à la gauche du vestibule. Pour se faire une idée de sa riche composition, il faut le voir, ou du moins en avoir une représentation en dessin. Les grands candelabres servaient dans les temples ou pour éclairer les vastes coupoles des bains publics. Les habitants de Tarente et de l'île d'Égine passaient chez les anciens pour les plus habiles artistes en candelabres. — Les modernes ont fait peu de candelabres : on en a vu quelques-uns aux dernières expositions des produits de l'industrie ; il y en avait en cristal, en porcelaine factice et en bronze. Ils étaient assez remarquables par leur grandeur, mais ils le cédaient à ceux qui nous restent de l'antiquité par la richesse et la variété de la composition. Quelques églises en ont en bronze, qui sont dignes d'intérêt. TEYSSÈDRE.

CANDEUR, en latin *candor*, fait de *canus* ou *candidus*, blanc. *Candeur* est donc synonyme d'innocence, sincérité, pureté, *blancheur* de l'ame, et, de même qu'au physique la couleur blanche et sans tache représente la pureté, de même qu'on en a fait la couleur distinctive de l'innocence et de la virginité des sens, de même et par extension elle est devenue, au moral ou au figuré, l'emblème de l'innocence et de la virginité de l'ame. La candeur suppose l'ignorance du mal, ou du moins le sentiment intérieur de la préservation de tout contact avec lui, de toute souillure. Elle se peint dans les actions comme dans les paroles, et le silence même la révèle, comme elle s'annonce aussi par les traits et la couleur du visage. Elle est, dit Duclos, « la première marque d'une belle ame » ; et c'est cette conviction de sa pureté qui rend une ame si forte au milieu de la corruption générale, et qui l'empêche de penser qu'il y ait rien à dissimuler devant ceux qui font de la dissimulation l'étude de toute leur vie. « Les ames pleines de candeur, a dit Fénelon, sont d'ordinaire plus simples dans le bien que précautionnées contre le mal » : voilà pourquoi il est si aisé de les tromper. Aussi la candeur est-elle ordinairement le caractère distinctif des jeunes gens, qui n'ont pas encore appris à leurs dépens à se mettre en garde contre les embûches de ce monde ; rarement elle persiste au-delà des premiers pas qu'ils font dans une société corrompue, soit qu'ils prennent part bientôt à cette corruption et qu'ils aient dès lors à rougir d'eux-

mêmes comme des autres, soit qu'ils sentent le besoin d'une dissimulation et de ménagements qui peuvent devenir une précaution utile, indispensable même dans certains cas, mais dont la candeur et la vérité ne peuvent s'arranger, sans cesser d'être ce qu'elles sont, sans altérer, en un mot, leur essence et leur caractère primitif. Lorsque la candeur persévère dans un âge plus avancé, c'est une marque que l'on a vécu dans la compagnie et le commerce d'ames choisies, c'est presque dire dans l'isolement; car elle ne peut guère subsister au milieu du tourbillon du monde et de ses passions. « N'espérez plus, a dit La Bruyère, de franchise ni de candeur d'un homme qui s'est livré à la cour », et nous ajouterions : de celui qui s'est mêlé aux intérêts de la société, si nous ne craignions de la condamner ainsi en masse... Et pourquoi ces ménagements et cette réticence? Pourquoi réserverions-nous les honneurs ou même les apparences de la vertu à ceux qui se montrent si jaloux et si empressés des biens ou des jouissances que procure le vice? A chaque âge ses priviléges et ses avantages : à la vieillesse les regrets et l'impuissance, parfois le souvenir du bien que l'on a fait ou du mal que l'on a empêché; à l'âge mûr les hochets, les rêves et les tourments de la gloire et de l'ambition; à l'adolescence la fièvre et les plaisirs de l'amour; l'innocence, la paix et la candeur à l'enfance. On ne revêt point deux fois la robe virginale, pas plus qu'on ne peut remonter le cours des années. La candeur, c'est ce cristal dont le moindre souffle ternit la pureté : un rien l'altère et la fait disparaître à jamais. Ah! du moins, quand nous l'avons perdue, sachons la respecter chez les autres! (*Voy.* Candide.)

Edme Héreau.

CANDI, sucre épuré et cristallisé. (*Voy.* Sucre.) Les Italiens, dit M. de Roquefort, l'appellent *zucchero di Candia*, parce que l'on croyait qu'il avait été apporté en Italie de l'île de Candie. Redi dérive ce mot du persan *chand* (sucre); Saumaise veut qu'il vienne du grec *kanthos* (angle), à cause des angles qu'il présente, soit dans sa forme, soit dans sa cassure, et les orientalistes, en partant de la même observation, le font venir de l'arabe *kandac*, qui signifie fossé. Enfin, d'autres étymologistes le tirent directement du latin *canus*, *candidus*, blanc. Du mot *candi* a été fait le verbe *candir*, qui signifie faire fondre et réduire du sucre à diverses fois jusqu'à ce qu'il soit *candi*. Les pharmaciens font aussi *candir* certains médicaments en les faisant bouillir dans le sucre, et l'on appelle *fruits candits* ceux qui ont été confits dans le sucre jusqu'au degré de cristallisation. Enfin, on se sert du verbe réfléchi *se candir* en parlant des confitures liquides, lorsqu'à force d'être gardées le sucre vient à s'en séparer et à s'élever au-dessus du fruit, où il forme une espèce de croûte. Z.

CANDIDAT, CANDIDATURE. Le mot *candidat*, en latin *candidatus*, fait de *candus* ou *candidus*, blanc, paraît avoir été donné chez les anciens à ceux qui briguaient les magistratures, de l'usage où ils étaient de revêtir un habit d'un blanc fort éclatant lorsqu'ils allaient aux assemblées publiques afin de se faire remarquer de ceux dont ils voulaient obtenir le suffrage. Au rapport de Plutarque c'était même une obligation pour les candidats qui devaient porter cet habit ou cette robe pendant les 2 années destinées aux épreuves de leur candidature. Cette robe était ordinairement fort simple et elle n'admettait l'adjonction d'aucun autre vêtement, soit que cette simplicité ou cette humilité convînt mieux à l'état et à la posture d'un suppliant, soit que les candidats qui avaient à faire valoir des services rendus à la guerre cherchassent à montrer les cicatrices de leurs blessures comme des marques sensibles de leur valeur; car, ajoute Plutarque, si l'on exigeait alors que les candidats parussent devant les citoyens et devant le peuple sans ceinture, ce n'était pas dans la crainte que ceux-ci pussent se laisser corrompre à prix d'argent; les mœurs de la république étaient pures encore, l'ar-

gent n'était point pesé, n'était point compté comme un titre au suffrage des citoyens dans les élections des magistrats. — Voici du reste quelles étaient les règles de cette candidature des emplois publics chez les Romains, telles que les a rappelées Nieuport, traduit par l'abbé Desfontaines (*Coutumes des Romains*, p. 43 et suiv.) et que nous abrégeons et rectifions un peu. — La première année de leur poursuite (*annus professionis*), les candidats demandaient au magistrat la permission de haranguer le peuple ou de le faire haranguer par quelqu'un de leurs amis. Ils déclaraient à celui-ci, à la fin de ces harangues, qu'ils désiraient obtenir telle charge sous son bon plaisir, le priant d'avoir égard au mérite de leurs ancêtres et aux services qu'ils avaient rendus, dont ils faisaient une longue énumération. Cela s'appelait *profiteri nomen suum*. Au commencement de la seconde année, les candidats retournaient vers le magistrat avec la recommandation du peuple, conçue ordinairement en ces termes : *Rationem illius habe*, et le priaient d'écrire leurs noms sur la liste des prétendants, ce qu'on appelait *edere nomen apud prætorem aut consulem*. Il y avait cette différence entre *profiteri apud populum*, et *profiteri apud magistratum* (expressions qui signifient : *Déclarer son intention au peuple, lui demander une charge*, et *être reçu à cette demande par le magistrat*), qu'on n'empêchait personne de demander une faveur au peuple, mais que tout le monde n'était pas reçu par le magistrat à faire cette demande en public le jour de l'élection ; car, dès que le magistrat avait vu la requête du candidat avec la recommandation du peuple, il assemblait le conseil ordinaire des sénateurs, qui examinaient les raisons sur lesquelles l'exposant appuyait sa demande, et *s'informaient de sa vie et de ses mœurs*, après quoi le magistrat lui permettait sa poursuite en ces termes : *Rationem habebo, renuntiabo*, ou la rejetait en disant : *Rationem non habebo, non renuntiabo*, c'est-à-dire, *je n'y aurai point d'égard*. L'histoire offre une infinité d'exemples de ces refus. Catilina ayant demandé le consulat au peuple à son retour d'Afrique, le consul Volcatius le fit déclarer par le sénat non recevable dans sa demande. Et cette répulsion avait tant de force qu'elle prévalait d'ordinaire sur la faveur du peuple, et même sur l'autorité des tribuns. De leur côté, ces derniers s'opposaient aussi très souvent à l'élection lorsque le magistrat chargé de permettre ou de défendre la poursuite ne leur paraissait pas avoir pris des informations assez sévères sur la moralité du candidat ; car *les mauvaises mœurs étaient le premier titre d'exclusion pour les charges publiques* ; le second était le défaut de l'âge prescrit par les lois, et qui était de 27 ans pour la questure, de 30 ans pour le tribunat, de 37 ans pour l'édilité majeure ou curule, de 39 ans pour la préture et de 43 pour le consulat. Cette loi, qui, au rapport de Tacite, n'existait pas dans les premiers temps de la république, ne fut pas toujours observée dans toute sa rigueur ; Scipion fut fait consul à 24 ans et Pompée à 34. Une troisième cause d'exclusion, qui peut être regardée comme une raison d'*incapacité*, était la prétention d'obtenir les hautes charges avant d'avoir passé par les emplois inférieurs. Cette hiérarchie des grades et du pouvoir était chose sacrée chez les Romains ; et l'histoire nous apprend que Sylla témoigna tant de zèle pour son observation qu'il fit tuer en présence du peuple Q. Lucretius Ofella, qui briguait le consulat sans avoir exercé auparavant ni la préture ni la questure. — Lorsque le magistrat avait admis le postulant au rang des candidats, celui-ci cherchait des amis et du crédit parmi les grands de Rome et parmi le peuple, et c'est alors surtout qu'il développait tous ces moyens d'intrigues et de corruption qui ternirent les derniers temps de la république, ainsi que nous l'avons dit à l'article Brigue de ce *Dictionnaire*. Ces criants abus donnèrent lieu à plusieurs lois spéciales (*leges de*

ambitu). — Le temps des épreuves étant passé, le magistrat indiquait une assemblée à trois jours de marché différents afin que les habitants de la campagne, comme ceux des villes municipales et des colonies, qui avaient droit de suffrage, pussent se rendre au lieu de l'élection. Au jour fixé, les candidats, *vêtus de blanc*, se trouvaient dès le grand matin, assistés de leurs amis, au mont Quirinal ou sur la colline des jardins qui avait vue sur le champ de Mars, afin qu'étant dans un lieu éminent, ils pussent mieux être remarqués du peuple. Ils descendaient ensuite dans le Champ-de-Mars, où ils continuaient leurs sollicitations et leurs *brigues*, comme le remarque Horace. Le président de l'assemblée, après avoir nommé tout haut les prétendants aux charges, et rapporté les titres dont les uns et les autres appuyaient leurs prétentions, appelait les suffrages des tribus; on les comptait, et celui qui en avait le plus était déclaré élu. Il remerciait alors l'assemblée, et de là montait au Capitole pour y rendre grâce aux dieux. — Cet ordre, il faut le dire, changea un peu sous les empereurs. Auguste brigua son premier consulat d'une manière assez nouvelle, et à l'âge de vingt ans, en faisant approcher son armée de Rome, puis en envoyant une députation pour demander son élection au nom des légions. Et comme le chef de cette députation, nommé Cornelius, voyait que l'on différait à répondre à sa demande, il eut la hardiesse, en mettant la main sur la garde de son épée, de proférer ces paroles : *Hic faciet, si non feceretis* (Si vous ne le faites, ceci le fera). Auguste, étant devenu le maître absolu, ne dédaigna pas d'exercer son influence et d'employer la brigue pour faire parvenir aux emplois ses serviteurs et ses partisans; et ses candidats s'appelèrent *candidati Cæsaris*. Suétone ajoute qu'il ne laissa dans la suite au peuple que le droit de nommer une partie des magistrats inférieurs, et qu'il se réserva celui de nommer au consulat. Encore gênait-il le peuple dans l'élection des charges qu'il lui avait abandonnées, faisant répandre dans les tribus des billets qui étaient autant d'ordres de sa part, et qui ne permettaient guère d'élire que ceux qu'il avait ainsi recommandés. Tibère, successeur d'Auguste, ôta le droit d'élection au peuple pour le donner au sénat. — C'est ainsi que partout et toujours les droits du peuple furent indignement spoliés par ceux qui étaient plus spécialement chargés de les faire respecter, et qui, en y portant atteinte pour protéger et favoriser leurs créatures et leurs flatteurs, travaillèrent aveuglément à leur propre perte. Demandera-t-on maintenant si dans les temps modernes on a eu plus de respect pour les droits acquis, pour les droits naturels, sacrés et imprescriptibles de la raison et de la justice? C'est à celui de nos collaborateurs qui s'est chargé de traiter dans ce *Dictionnaire* l'article ÉLECTIONS que nous renverrons pour la réponse à faire à cette question délicate. Disons ici, pour nous renfermer dans notre sujet, disons avec regret, mais avec une triste conviction, que la question de moralité, qui, comme on vient de le voir, était au premier rang des conditions exigées à Rome, dans les beaux temps de la république, de tous ceux qui prétendaient à quelque emploi, a presque complètement disparu des concours modernes pour les emplois publics, ou plutôt qu'il n'y a plus de concours, et que les charges les plus importantes comme les plus modestes dans l'administration du pays sont données aujourd'hui au népotisme et à la faveur, et, ce qu'il y a de plus honteux, quelquefois même à la peur. Ce trait de nos mœurs, ou plutôt de nos gouvernements actuels, qui s'explique à peine par ce qu'on nomme les exigences des temps de révolution (qui sont toujours à quelques égards, on doit le reconnaître, des temps d'exception), il faut bien le constater dans un ouvrage qui doit s'empreindre surtout de la couleur et de la physionomie de l'époque où il aura été conçu et exécuté. On ne nous demandera pas ici de citer des preuves à l'appui de notre assertion; trop de faits de ce genre ont af-

fligé l'ame et les regards des honnêtes gens, surtout depuis quelques années: puissions-nous, revenus à l'ordre et au calme nécessaires au pouvoir pour bien reconnaître et apprécier, non pas ses amis et ses ennemis, mais les amis et les ennemis du pays et de la chose publique, avoir bientôt au contraire à constater ses progrès sous le double rapport de la justice et de la moralité !—Ajoutons, pour ne rien omettre de ce qui se rattache à notre sujet, qu'à partir du règne de l'empereur Gordien, et long-temps après, les soldats de la garde des empereurs prirent à Rome le nom de *Candidats* de ce qu'ils étaient choisis parmi toutes les légions. Il y avait deux autres classes encore dans cette garde, celle des *scholares* et celle des *protecteurs*. Les *scholares* étaient le produit du premier choix fait dans les légions parmi les soldats les plus habiles et le mieux exercés au métier de la guerre; les *candidats* se prenaient dans leurs rangs, parmi ceux qui annonçaient le plus de vigueur, et dont l'air martial, dit la chronique d'Alexandrie, était le plus propre à inspirer la crainte et le respect; les *protecteurs* formaient un ordre mitoyen : c'étaient proprement les *gardes du corps* des empereurs— Tertullien appelait ceux qui demandaient le baptême *candidati Dei*.—Dans nos Facultés, ceux qui sont sur les bancs et qui aspirent au doctorat ou au baccalauréat, sont aussi nommés *candidats*. — Enfin, chez les Hébreux, les affaires criminelles s'instruisaient devant le tribunal en présence d'*auditeurs* ou de *candidats*, parmi lesquels l'accusé pouvait choisir un défenseur, qui, à défaut de ce choix, leur était nommé d'office, comme cela se pratique encore aujourd'hui chez nous. E. H.

CANDIDE. « Il y avait en Vestphalie. . . . . un jeune garçon à qui la nature avait donné les mœurs les plus douces; sa physionomie annonçait son ame. Il avait le jugement assez droit, avec l'esprit le plus simple : c'est, je crois, pour cette raison qu'on le nommait Candide. » Il est impossible de donner une meilleure définition de l'homme *candide* que ne le fait ici Voltaire, en introduisant dans un de ses romans philosophiques un personnage que l'on rencontre encore parfois dans le monde. L'homme *candide* porte en toutes choses et partout ce caractère; l'homme *naïf*, *ingénu*, peut bien ne l'être pas toujours. L'homme *candide* reste incessamment lui-même; sa confiance en la bonne foi des autres est invincible parce qu'elle prend sa source dans cette franchise bienveillante qui, chez lui, est un sentiment ou plutôt un instinct : aussi donne-t-il le plus souvent dans l'optimisme. Le mal que lui font les autres le froisse, l'afflige, le décourage, mais sans jamais l'éclairer. Vous le trouvez se lamentant sur la perversité dont il vient d'être victime : vous êtes son ennemi, son envieux; il s'en doute peut-être, car il ne conviendra jamais avec lui-même du tort de son prochain : n'importe, donnez à votre visage le masque de la bienveillance et de l'intérêt, et déjà il se livre tout à vous, il vous confie ses plus intimes pensées, il vous donne de nouvelles armes contre lui : il éprouvera bientôt quel usage vous en aurez fait, et il ne vous accusera pas. On a dit avec autant d'esprit que de justesse : l'*ingénuité du vice*; on ne dira jamais : la *candeur du vice*; car un homme *candide* ignore le mal, même en le commettant, et ne songe point à en faire parade. Un historien que l'on a long-temps cité comme un modèle de style, le P. d'Orléans, a dit de je ne sais quel personnage historique : « Ses mœurs innocentes, douces, *candides* et pacifiques. » On croirait lire le portrait de saint Louis ou de Louis XII; car la candeur, qui ne se glisse jamais sur les marches du trône, s'y est assise quelquefois. Louis IX, dans les naïvetés de sa vie privée, dans sa sainte docilité envers sa mère, dans les chastes scrupules de sa conscience timorée, ne nous apparaît-il pas comme type de l'homme *candide*? Louis XII qui, trompé douze fois par Ferdinand *le Catholique*, se livrait toujours avec la même confiance, était bien aussi

une ame *candide*. On ne saurait assez proposer aux rois pour modèle ce monarque, qui, né assez loin du trône, se conduisit de manière à ne pas faire regretter le duc d'Orléans : la royauté ne fut pas pour lui une tontine de prévoyance; il soutint noblement des guerres, et diminua de près d'un quart les impôts de son peuple. Les ames basses, étroites, les esprits calculateurs, astucieux, méprisent sans doute les ames jetées dans ce moule de candeur. Mais à ces gens-là tout réussit et rien ne profite : leurs richesses sont troublées par la crainte de les perdre, leurs acquisitions par le regret de n'avoir pas obtenu davantage; tandis qu'il faut si peu de chose pour faire le bonheur d'une ame *candide!* un regard de la femme qu'il aime, le sourire bienveillant d'un supérieur, l'estime et la confiance qu'on lui témoigne, un service surtout qu'on lui demande, un travail consciencieux, utile, qu'il vient d'achever, en voilà plus qu'il ne faut pour procurer à l'homme *candide* des jours, des semaines, des années de bonheur, d'inappréciables joies, de précieux souvenirs.—En politique, il y a des hommes *candides* aussi bien que dans les voies ordinaires de la vie : le jour du péril ils ont le mérite du courage, du zèle, des efforts; le lendemain, jour du partage pour les vainqueurs, le *candide* reste en arrière; il attend tout de la justice des hommes auxquels il a frayé le chemin, et il attend en vrai dupe, heureux encore si la tourbe, qui ne peut concevoir la spontanéité qui préside aux résolutions d'une ame *candide*, ne l'accuse pas d'ambition, et, qui pis est pour le vulgaire, d'ambition déçue! Un homme *candide* ne fera jamais fortune, à moins qu'il ne se rencontre sur son chemin de ces hommes grands par eux-mêmes, qui se plaisent à chercher le mérite et à élever celui qui ne le demande pas. Ici quelquefois se trouve l'écueil où vient échouer la vertu de l'homme *candide*, à moins que son élévation ne soit que de peu de jours, tout comme dans la fable admirable du poète *candide* par excellence : son berger, fait pasteur d'hommes par le roi, ne tarde pas à aller retrouver ses moutons,

Et, je pense, aussi sa musette.

— Une femme *candide*, car il y en a quelques-unes, est facilement trompée par son amant : ceux qui l'entourent appellent sa candeur d'un tout autre nom; témoin ce trait d'un de nos vieux comiques :

Ma fille assurément n'est point une stupide,
Mais dans son procédé je la trouve *candide*.

Un des plus aimables spectacles que puisse offrir l'humanité, c'est l'union de deux ames *candides*, soit en amitié, soit en amour. Enfin une dévotion *candide* est un rayon de la pureté divine que le ciel laisse tomber sur la terre. (*Voy.* CANDEUR.) CH. DU ROZOIR.

CANDIE, anciennement *Idæa*, du mont Ida, puis bien plus célèbre sous le nom de *Crète*, dont les Turcs ont fait celui de *Kirid* ou *Icriti*, qu'ils lui donnent encore; l'une des îles les plus importantes de l'empire othoman, est située dans la Méditerranée, sous les 41° 30'-44° 30' longitude est et les 34° 50'-35° 55' latitude nord, à 30 lieues de la pointe sud de la Morée, 35 lieues de l'île de Rhodes et 90 lieues de la côte d'Afrique. Elle a environ 65 lieues de long sur 5 à 20 de large, et 250 de circonférence. Une haute montagne, couronnée de forêts et divisée en deux chaînons, la traverse dans toute sa longueur. La partie occidentale est appelée *Sphachia* (autrefois *Leuke*), et la partie orientale *Lasthé* ou *Lethia* (anciennement *Diktè*). Elle s'abaisse doucement vers le nord, et s'y termine par une côte fertile et munie de bons ports. Au sud, elle est escarpée, et offre un rivage formé de rochers avec fort peu d'ancrages. Le *Psilorité*, l'ancien Ida, qui en est la cime la plus élevée, a 7,200 pds de hauteur, et est couvert de neiges éternelles. Des ruisseaux, qui s'enflent en hiver et au printemps, conduisent l'eau des montagnes dans la mer. De nombreuses sources donnent aux vallées une grande fertilité; une végétation très active couvre le versant des montagnes; l'air est doux, l'été

est rafraîchi par les vents du nord; l'hiver ne se fait sentir que par des giboulées. L'île de Candie serait le séjour le plus agréable du monde; car, outre ses produits en blé, vin, huile, bois, lin, miel, cire, soie, coton, poisson et gibier, elle fournirait des bestiaux, les plus beaux fruits des climats méridionaux, la plus grande variété de végétaux, et même des métaux en abondance, si l'oppression et la cruauté des Turcs n'entravaient ici, comme partout, l'agriculture et l'industrie, au point qu'il est impossible aux habitants découragés de récolter au-delà des besoins les plus indispensables de la vie. La population, qui, au temps des Grecs, s'élevait à 1 million 200 mille ames, et au temps des Vénitiens à 900 mille, n'est plus maintenant que de 300 mille ames, moitié mahométans et moitié Grecs. — Parmi les peuples qui habitent l'île de Crète, on remarque les Abadiotes et les Sphachiotes. Les premiers occupent une vingtaine de villages au sud du mont Ida, et forment une population d'environ 4,000 ames. Ils sont musulmans, et descendent des Arabes, qui furent maîtres de l'île. Leur langage, leur teint basané, leur stature maigre et moyenne, leur caractère méfiant et vindicatif, leur penchant pour le brigandage et la piraterie décèlent suffisamment leur origine. Quant aux Sphachiotes, qui habitent les hautes montagnes au sud de la Canée et de Retimo, on les regarde comme les vrais descendants des anciens Crétois. Ils se distinguent des autres Grecs par leur taille élevée, leur bonne mine, leur courage, leur adresse et surtout par leur amour de la liberté et leur haine contre les usurpateurs de leur patrie. Il y a aussi dans l'île de Candie quelques centaines de juifs et un petit nombre d'Arméniens. Les Turcs qui y sont établis sont les plus beaux et les plus intelligents de leur nation; ils sont les premiers qui aient soumis les vaisseaux à la quarantaine pour se préserver de la peste. — Quant au commerce, aux manufactures et aux sciences, il n'en faut pas parler. Tous les ports, à l'exception de celui de la Canée, sont obstrués par les sables, et les villes sont encore des monceaux de décombres. La capitale, Candie, est la résidence d'un pacha à trois queues, et renferme 15,000 habitants; Retimo (autrefois Réthymne), la ville la plus agréable de l'île, 6,000 habitants; Canea, l'ancienne Cydonie, la ville la plus commerçante de toute l'île, en a 16,000, parmi lesquels se trouvent quelques maisons françaises et italiennes. Ces deux villes sont chefs-lieux de deux gouvernements sous les ordres de deux pachas à deux queues. Les autres villes sont Kissamos, Selino, Armiro, Sethia et quelques autres, qui donnent leurs noms à divers districts. La Sude et Spina-Longa sont ses meilleurs ports. — L'île de Crète ayant été le berceau de la mythologie païenne, son histoire ancienne se trouve mêlée de traditions fabuleuses. Ses premiers peuples furent les Dactyles Idéens, qui, venus, dit-on, du mont Ida de Phrygie, donnèrent ce nom à la montagne qu'ils habitèrent en Crète. Ils passaient pour magiciens, et ils eurent pour principaux disciples Orphée et Hercule, différent du fils d'Alcmène. Des Dactyles vinrent les Curètes, qui d'abord habitants des forêts, établirent ensuite la vie domestique, et contribuèrent par leurs institutions à la première civilisation des hommes. Là régnèrent *Saturne*, *Jupiter* Ier, *Crès* ou *Crétés*, qui donna son nom à l'île vers l'an 1660 av. J.-C., et qui bâtit la ville de Gnosse; *Ammon*, son gendre, qui était venu de Lybie, et que Bacchus défendit contre les Titans; *Mélissée*, dont la fille Amalthée fut la nourrice de *Jupiter* II, son frère, qui fut élevé par les Curètes; *Cydon*, qui fonda la ville de Cydonie; *Aptère*, fondateur d'une ville de son nom; *Lapes* ou *Lapithes*, qui posséda aussi l'île de Rhodes. Sur d'autres listes, on trouve quatre rois dont les noms remplacent quatre de ceux que nous avons cités. — La beauté de l'île de Crète y attira des colonies de diverses nations de la Grèce. On y parlait plusieurs lan-

gues; on y comptait cent villes, d'où lui vint le nom d'*Hecatompolis*. Homère fait mention de tout cela dans son *Odyssée*. Vers l'an 1450, *Teutanus*, issu de Deucalion, roi de Thessalie, s'empara de l'île de Crète à la tête d'une colonie de Pélasgiens, d'Étoliens et de Doriens, et fut le chef d'une dynastie moins obscure et plus certaine que celle des anciens rois. *Astérius* ou *Astérion* son fils épousa Europe, et adopta les enfants qu'elle avait eus de Jupiter. *Minos* Ier, l'un de ses fils adoptifs, eut des différends avec son frère Rhadamante, qu'il força d'aller s'établir dans les îles Cyclades. Cela n'a pas empêché que les mythologistes n'aient mis ces deux princes au nombre des trois juges des enfers, parce que tous les deux furent justes et législateurs. Les lois de Minos subsistèrent jusqu'au temps de Platon, et lui valurent le surnom de favori des dieux et de confident de Jupiter. Lycaste son fils épousa Ida, fille d'un corybante ou prêtre de Cybèle. *Minos* II, son fils, épousa Pasiphaé; il fut le premier qui, avec une flotte nombreuse, se rendit maître de la mer, et assujettit la plupart des îles de l'Archipel et des places maritimes de la Grèce et de l'Asie-Mineure. Pour venger la mort de son fils Androgée, il fit la guerre aux Athéniens, assiégea leur ville, et ne leur accorda la paix que sous la condition d'un tribut de sept jeunes garçons et de sept jeunes filles pendant neuf ans. Les Grecs, pour rendre ce prince odieux, inventèrent la fable du minotaure, qui dévorait ces jeunes gens. Thésée, roi d'Athènes, affranchit ses sujets d'un si honteux tribut. Minos régnait vers l'an 1295. Hésiode l'appelle *le plus grand roi de tous les rois mortels*. *Deucalion*, fils et successeur de Minos II, mourut dans son royaume, ou, suivant d'autres, à Athènes, auprès de Thésée son beau-frère. *Catrée* ou *Crétheus*, son frère, fonda la ville de Catrée, et fut tué devant Rhodes par son fils, qui ne le connaissait pas. *Idoménée*, fils de Deucalion, partit sur une flotte nombreuse, avec son neveu Mérion, pour la guerre de Troie. Il revenait chargé de lauriers, lorsque Leucus, son fils adoptif et son gendre futur, auquel il avait laissé le gouvernement de ses états, s'opposa à son débarquement, sous prétexte qu'il apportait la peste, et le força de se retirer en Calabre, où ce prince fonda Salente. *Leucus* occupa le trône, mais il en fut chassé par *Mérion*, que les Crétois reconnurent pour roi, et auquel ils décernèrent les honneurs divins après sa mort. Son fils *Ethéarque* ne régna que sur la ville d'Oaxe, située dans le nord de l'île. — Les Crétois abolirent le gouvernement monarchique, et établirent une république. Dix magistrats annuels, nommés *cosmes*, élus dans une assemblée nationale à la pluralité des voix, y remplissaient les mêmes fonctions que les éphores à Sparte : ils décidaient de la paix et de la guerre, et dirigeaient les affaires les plus importantes. Un conseil de vingt-huit sénateurs à vie balançait leur autorité, et s'opposait à leur ambition. Les lois de Crète formaient des citoyens vertueux et des hommes capables de défendre leur patrie. Tous les hommes étaient soldats. Les archers crétois ont été célèbres dans l'antiquité : les princes et les rois voisins en avaient eu toujours à leur solde. La constitution de cette île a mérité les éloges de Platon et de Strabon. Lycurgue la prit pour modèle. La république de Crète offre deux exemples uniques dans l'histoire. Jamais elle ne porta ses armes en corps de nation chez un peuple étranger, et nulle autre république n'a égalé sa durée. Son gouvernement était fondé sur des bases si solides que pendant plus de dix siècles elle ne reconnut aucun maître étranger. Mais si elle repoussa généreusement les fers des princes qui tentèrent de l'asservir, si ses villes nombreuses n'unirent point leurs efforts pour subjuguer les îles voisines, elles ne furent pas assez sages pour conserver la paix entre elles. Les plus puissantes, Gnosse et Gortyne, furent tantôt ennemies et tantôt alliées pour soumettre les autres. Lyctos et Cydonie opposèrent une digue insur-

montable à leur ambition, et conservèrent leur liberté. Ces dissensions intestines, ces guerres civiles ruinèrent plusieurs villes, et ensanglantèrent la patrie de Jupiter. Elles eurent sans doute pour cause la diversité des peuples qui formaient la population de l'île de Crète. Les arts et les lettres y étaient cultivés avec autant de soin que l'agriculture et le commerce. Le temple de Diane à Éphèse fut bâti par deux architectes crétois, Ctésiphon et Métagènes. Thalès de Gortyne, poète et législateur, eut la gloire d'avoir été le maître de Lycurgue. Dictys de Gnosse, contemporain de la guerre de Troie, en écrivit l'histoire avant Homère. D'autres poètes crétois remportèrent des palmes aux jeux Olympiques, Néméens et Pythiques. — Les Crétois avaient pris parti pour les rois de Perse dans leurs longues guerres contre les Grecs. Ils parurent avoir favorisé Mithridate dans celles que ce monarque soutint contre les Romains. Sous prétexte de venger cette prétendue insulte, et de punir les Crétois d'avoir donné asile et secours aux pirates ciliciens, mais en réalité pour satisfaire un vain désir de subjuguer une île importante et célèbre sous les rapports maritimes, mythologiques et historiques, Rome lui déclara la guerre. Marc-Antoine (père du triumvir) l'attaqua présomptueusement l'an 74 avant J.-C., et y périt victime de son orgueil et de sa lâcheté. Une grande partie de sa flotte tomba au pouvoir des insulaires et des pirates, qui pendirent les captifs aux mâts, et rentrèrent triomphants dans leurs ports. Rome ne pardonnait point une défaite. Quintus Cæcilius Metellus, chargé de sa vengeance, débarqua en Crète avec une armée formidable. Les habitants, sous deux chefs expérimentés, Panare et Lasthène, opposèrent la plus vive résistance, et ce ne fut qu'au bout de trois ans, et après avoir vu périr leurs plus braves guerriers, qu'ils succombèrent, l'an 67. Cette conquête, qui valut à Metellus les honneurs du triomphe et le surnom de *Creticus*, coûta cher aux vainqueurs, qui, pour s'en assurer la possession, abolirent les lois de Minos, et envoyèrent à Gnosse une colonie romaine. L'île de Crète, jointe au petit royaume de Cyrène sur la côte d'Afrique, forma une province gouvernée d'abord par un proconsul, puis par un questeur et un assesseur, et enfin par un consul. Lorsque Constantin partagea l'empire entre ses trois fils, elle forma, avec l'Afrique et l'Illyrie, le lot de Constant, mais elle fit ensuite partie de l'empire d'Orient. La Crète était encore peuplée et florissante lorsque sous le règne de l'empereur Valentinien I, vers l'an 370 de J.-C., elle eut une centaine de ses villes ruinées, et quelques-unes de fond en comble, par un grand tremblement de terre. — Saint Paul avait porté le flambeau de l'Évangile dans l'île de Crète, et Tite, son disciple, en fut le premier évêque. Plus tard, elle fut divisée en douze diocèses, dont les évêques étaient suffragants du patriarche de Constantinople. Aujourd'hui, il y a un archevêque grec à Candie. — L'an 823, l'île de Crète passa sous la domination des Musulmans. Abou-Hafs-Omar-al-Galedh, natif de Cordoue, ayant pris parti pour le prince Abd'allah, gouverneur de Valence, dans sa révolte contre son neveu, Abdérame II, roi de Cordoue, et redoutant la vengeance de son souverain, auquel il refusa de se soumettre, s'embarqua avec sa famille et des troupes qui s'attachèrent à son sort, parcourut la Méditerranée en pirate, et aborda dans l'île de Crète. Trop faible pour s'en emparer, il se borna au pillage des côtes. Mais l'année suivante il revint avec des forces plus considérables, et, après les avoir débarquées, il brûla sa flotte, et s'établit dans l'île, qui opposa peu de résistance. Il battit deux armées grecques envoyées par l'empereur Michel-le-Bègue, et fonda sur les ruines d'Héraclée une forteresse qu'il nomma *Al-Khandak* (retranchement). De ce nom se forma par corruption celui de *Candie*, que prit cette place, dont il avait fait sa capitale, et ce dernier nom devint commun à toute l'île. Cette con-

quête valut à Abou-Hafs-Omar le surnom d'*Al-Khandai* (le Crétois). La domination des Arabes y fut si promptement établie que trois ans après elle était déjà un lieu d'exil pour les musulmans d'Égypte. Abou-Hafs-Omar fut le premier émir arabe de l'île de Crète. Il y mourut vers l'an 855, ou quelques années plus tard, si c'est lui qui, en 858, perdit une bataille et dix vaisseaux contre les musulmans de Sicile. On ignore les noms et l'histoire de ses successeurs, qui probablement devinrent vassaux des souverains de l'Égypte, puis des khalifes d'Afrique, après avoir été soumis, sous Basile-le-Macédonien, à un tribut qu'ils ne payèrent que pendant dix ans à l'empire grec. Les Arabes possédaient l'île de Crète depuis environ 138 ans, lorsqu'en 961, Nicéphore-Phocas, qui fut depuis empereur, ayant remporté sur eux plusieurs avantages, enleva toutes leurs places, et les força dans Khandak, leur métropole: après une guerre de 9 mois, il réduisit leur dernier émir, que les auteurs grecs nomment *Curup*, à se rendre à discrétion, et il l'emmena à Constantinople, avec un grand nombre de captifs et un immense butin. — Rendue à l'empire d'Orient, Candie demeura au pouvoir des Grecs jusqu'à la prise de Constantinople par les Latins, en 1204. Baudouin, comte de Flandre, élu empereur, récompensa ses alliés des secours qu'il en avait reçus. Boniface III, marquis de Montferrat et roi de Thessalonique, obtint l'île de Candie, qu'il vendit la même année aux Vénitiens pour trente livres pesant d'or. La possession de cette île leur fut d'abord disputée par les Génois et par le duc de l'Archipel, Marc-Sanudo, qui, bien que Vénitien lui-même, fit avec les rivaux de sa république un traité de partage : soutenu par eux, il s'empara de Candie, et y prit le titre de roi. Mais il en fut bientôt chassé par les troupes vénitiennes, commandées par Tiepolo, qui fut le premier duc ou gouverneur de Candie. Cette île respira sous la domination de Venise, et fut dans un état florissant. Candie devint le siége du gouvernement, du conseil et du provéditeur-général. — Les Vénitiens, ayant compris toute l'importance de cette île, s'attachèrent les habitants par un gouvernement doux, et repoussèrent victorieusement les attaques des Génois et des Othomans jusque vers le milieu du XVIIe siècle. A cette époque, les hostilités des Turcs devinrent plus sérieuses. Une prise fut amenée à Calismène, port de l'île de Candie, par des Maltais, qui y séjournèrent quelque temps. Parmi les captifs se trouvaient l'agha des eunuques, et, d'après une version accréditée alors en Europe, la favorite et un fils du sultan Ibrahim; mais il est probable que ces deux derniers personnages n'étaient qu'une esclave employée dans le sérail en qualité de nourrice, et son enfant. Les Vénitiens, qui n'avaient point de garnison à Calismène, ne firent aucune démonstration pour protéger l'agha et sa suite. Le sultan, courroucé, attribua aux Vénitiens ce qui était du fait des Maltais, il envoya, en juin 1645, des forces considérables, qui débarquèrent dans l'île, prirent Canée et Retimo, et assiégèrent sérieusement la capitale. La garnison repoussa victorieusement l'attaque des Turcs, qui la renouvelèrent en 1649 avec aussi peu de succès. En 1656, les Othomans firent une troisième tentative; plus tard, ils transformèrent le siége en blocus, et le continuèrent dix ans sans aucun résultat, parce que les Vénitiens, alors souverains des mers, ravitaillèrent la place, et en renforcèrent la garnison. En 1667, après la paix de Vasvar, le grand vizir Kioproli, pour réparer l'atteinte portée à sa gloire par la perte de la bataille de Saint-Gotthardt, et se remettre en grâce auprès de Mahomet IV par une action d'éclat, fit de sérieuses dispositions pour la conquête de Candie, et investit la ville, le 4 mai, avec 80,000 hommes. La forteresse était défendue par un rempart flanqué de sept bastions, et précédée d'autant de ravelins, au-devant desquels se trouvaient en outre plusieurs ouvrages détachés. Pendant qu'une flotte nombreuse la protégeait du côté de la

mer, et tenait les Turcs en respect, une bonne garnison, commandée par le chevalier de Ville et par Morosini, était décidée à s'ensevelir sous les ruines de la forteresse. L'attaque des assiégeants fut d'abord dirigée sur le bastion Panigra. Les chrétiens se défendirent pied à pied. Cependant les Turcs arrivèrent bientôt devant une brèche, mais si habilement défendue par des mines, des tranchées et des sorties bien ménagées, que les attaques les plus désespérées, commandées en personne par Kioproli, qui redoutait la disgrâce de son souverain, n'aboutirent à aucun résultat : l'hiver les trouva encore devant la brèche, et les força de se retirer dans leurs retranchements. Des maladies assaillirent les musulmans, peu habitués à des campagnes d'hiver, et leurs pertes continuelles durent être réparées par de nouveaux renforts de troupes, munies d'un matériel de siége considérable. Des changements étaient également survenus dans l'intérieur de la forteresse. Au printemps de 1668, la jalousie de ses supérieurs, et quelques différends qu'il eut avec Morosini, firent rappeler le brave chevalier de Ville, qui fut toutefois remplacé dignement par le chevalier de St.-André Montbrun. En même temps, des volontaires accouraient de toutes les parties de l'Europe sur ce théâtre sanglant, pour faire preuve de valeur et s'instruire dans l'art de la guerre. Tous les ingénieurs voulurent se distinguer dans cette campagne mémorable. Werthmüller, Rimpler et Vauban se trouvaient dans la place. Le pape envoya des troupes et de l'argent ; le grand-maître de Malte des chevaliers et des soldats : le duc de la Feuillade y conduisit 600 Français des plus nobles familles, qui, avec la légèreté caractéristique de leur nation, recherchant les dangers aux postes les plus périlleux, trouvèrent presque tous une mort glorieuse. Plus tard, le comte de Waldeck y amena trois régiments de troupes lunebourgeoises. Tous ces renforts successifs maintinrent constamment la garnison sur un pied de 8 à 10 mille hommes. La trahison apprit aux Turcs que les bastions Saint-André et Sabionetta étaient les points les plus faibles de la place : ils dirigèrent en conséquence leurs attaques les plus vives de ce côté. Changeant de tactique, ils s'approchèrent de la place, en employant un grand nombre d'hommes à creuser un fossé profond, jetant la terre du côté des remparts, et la faisant porter par pelletées toujours en avant, jusqu'à ce que, étant arrivés avec cette masse de terre au bord des fossés de la forteresse, ils fussent parvenus à les combler. Des sorties vigoureuses et le jeu des mines, pratiqué à propos, retardèrent néanmoins les Turcs pendant long-temps, et détruisirent souvent leurs ouvrages. Lorsqu'enfin ils eurent réussi à s'établir dans le bastion Saint-André, ils furent arrêtés par de fortes tranchées, qui paralysaient les assauts les plus vifs, et l'hiver ne trouva guère les assiégeants plus avancés que l'année précédente. Au printemps de 1669, les Turcs continuèrent leurs travaux de siége, mais avec plus de lenteur et plus de succès. Bientôt les Vénitiens virent leur bastion Saint-André transformé en un monceau de terre et de décombres, et leur dernière égide fut un rempart élevé à la hâte pendant l'hiver. Dans cette extrémité apparurent les ducs de Beaufort et de Navailles avec une flotte française et 7,000 hommes. Une sortie désespérée fut tentée avec ce renfort ; mais une mine dont l'explosion devait servir de signal et jeter les assiégeants dans la confusion ne prit pas feu ; et, pour comble de malheur, un magasin à poudre appartenant aux Turcs sauta au moment où les Français venaient d'emporter les retranchements ennemis et de repousser les Othomans, qui avaient tenté de les reprendre. Les Français, craignant d'être sur un terrain miné de toutes parts, se retirèrent en désordre dans la place, laissant sur le champ de bataille 200 morts, parmi lesquels étaient le duc de Beaufort et beaucoup d'officiers. En même temps la flotte chrétienne, qui se composait de 80 vaisseaux et de 50 galères, et qui devait prendre en flanc le camp

des Turcs, fut mise en déroute par les batteries des côtes et l'explosion d'un vaisseau de soixante dix canons : ainsi la sortie échoua sur tous les points. Ces circonstances augmentèrent la désunion qui existait déjà parmi les généraux chrétiens, au point que le duc de Navailles, convaincu que le salut des troupes françaises était compromis, embarqua le corps qu'il commandait et retourna en France. Des soldats dispersés des autres nations se joignirent aux Français ; enfin les Maltais et presque tous les volontaires qui avaient pris part à l'expédition firent également leur retraite. Un assaut des Turcs, plus heureux que les précédents, les amena jusqu'auprès des palissades de la dernière tranchée, que défendaient mollement 3,000 hommes de garnison, entièrement découragés et démoralisés. Des dissensions entre les différents commandants, et cent autres indices annonçaient que la place serait emportée au prochain assaut. Un conseil de guerre décida en conséquence la reddition de la ville. La capitulation assura à la garnison et à la population la liberté de se retirer dans l'espace de 12 jours, et d'emporter les bagages, les armes et toute l'artillerie ; elle garantissait également aux Vénitiens la possession des places de Suda, Garabusa et Spina-Longa. Le 27 septembre 1669, la ville fut donc rendue, après une guerre de 25 ans, un investissement de 13 ans, et un siége où la tranchée resta ouverte pendant deux ans, trois mois et vingt-sept jours. — La défense de Candie, non moins mémorable que celle de Troie, est la plus longue et la plus glorieuse dont l'histoire fasse mention ; elle doit servir d'exemple aux siècles futurs et montrer de quoi fut capable la valeur chrétienne contre la fureur et la force numérique des Othomans, dans un temps où l'art de la guerre, fort arriéré en Europe, était encore chez eux dans tout son éclat. Il ne restait plus de toute la garnison que 2,500 hommes lorsque vint le moment d'évacuer la ville. On compta 118,754 tués ou blessés du côté des Turcs pendant la durée du siége, et 30,985 du côté des chrétiens ; les Othomans avaient donné 56 assauts ; les assiégés avaient fait 96 sorties ; les premiers avaient fait jouer 472 mines, et les seconds 1,173 ; on avait tiré de la forteresse 509,692 coups de canon, et employé du côté des chrétiens 180,449 quintaux de plomb pour les balles de mousquet. Les Turcs trouvèrent la ville dans l'état le plus déplorable. Tous les objets de quelque valeur avaient été emportés ; 13 hommes seulement, vieillards pour la plupart, étaient demeurés dans la ville ; 250 pièces de canon en mauvais état étaient restées sur les remparts. Les vainqueurs s'empressèrent de réparer tous les ouvrages de fortification et restaurèrent le quartier du marché. Maîtres de la capitale, les Othomans cherchèrent à chasser les Vénitiens des autres points de l'île qu'ils occupaient encore, et avant l'expiration du XVIIe siècle, Garabusa leur fut livrée par la trahison, et Spina-Longa et la Suda leur furent cédées, au commencement du XVIIIe siècle, par des traités spéciaux. Depuis ce moment, le despotisme turc pèse sur l'île de Candie. Par suite des contestations survenues entre les trois pachas qui la gouvernent, les montagnards de l'agalick Sphachia avaient obtenu de se gouverner eux-mêmes sous la protection turque. Comme on ne continua pas de leur garder la foi promise, ils eurent fréquemment recours aux armes, notamment en 1770, où ils furent soutenus par les Russes, qui les abandonnèrent ensuite. Les Sphachiotes furent souvent battus, mais jamais opprimés ni assujettis dans leurs montagnes. Déjà, sous le gouvernement vénitien, les Candiotes étaient célèbres par leur fermeté à ne souffrir aucune atteinte à leurs droits ; ils ne permirent pas aux Vénitiens d'établir dans l'île une noblesse nationale *dei possedenti*, ainsi qu'elle existait déjà dans les autres districts grecs, afin de tenir le reste des habitants sous la dépendance des podestats. Si l'on avait armé les montagnards lorsque les Turcs abordèrent pour la première fois dans l'île, il aurait été absolument impossible à

ceux-ci de s'y maintenir. Les Sphachiotes jouent dans l'histoire de Candie le même rôle que les Maïnottes dans la Morée; seulement ils n'ont pu échapper au tribut de la capitation. En 1821, irrités de ce que les pachas avaient exigé des ôtages de leur tribu, ils s'unirent à l'insurrection grecque. La révolte des Candiotes n'était pas encore étouffée, et il n'y avait que les principales villes qui fussent au pouvoir des Turcs, lorsque le sulthan Mahmoud, forcé par les circonstances de reconnaître l'indépendance de Méhémet-Aly, pacha d'Égypte, lui a cédé l'île de Candie par le traité de 1833; mais les habitants, persuadés qu'ils n'ont pas plus de bonheur à espérer sous le monopole désespérant du nouveau despote qu'ils n'en avaient sous la tyrannie des agents avides du sulthan, ont assez mal accueilli Méhémet-Aly, lorsqu'il s'est présenté pour y faire reconnaître son autorité; il vient d'envoyer une escadre pour les assujettir. — Sous une colline au pied du mont Ida, et non loin de l'ancienne Gortyne, est un vaste souterrain qu'on croit être les restes du fameux *labyrinthe*. (*Voy.* ce mot.) — C'est de *Cydonie*, l'une des anciennes villes de Crète, qu'est venu le coignassier et son fruit, nommé en latin *mala cydonica* (pomme de Cydonie.) H. Audiffret.

CANE, oiseau de basse-cour ou de passage, femelle du canard (*voy.*), dont le nom, suivant Ménage, est dérivé du latin *anas* (en italien *anitra*), auquel on aurait ajouté un *c* initial, et, selon d'autres, véritable onomatopée prise du cri même de cet oiseau. De ce mot sont dérivés aussi les suivants : canston (on a dit autrefois *canet*, et au féminin *canette*, *voy.* ci-après), petit d'une cane, jeune canard, caneter, marcher en canard. —Caner, terme d'écolier, pour dire faire la cane, imiter la cane en faisant preuve du défaut de courage. —Cane-petière (*anas campestris*), espèce de petite outarde ou de poule très délicate, ainsi nommée de l'habitude où elle est de se tapir contre terre à la manière des canes dans l'eau.—Canette (*anaticula*), terme de blason qui se dit des petites canes qui se représentent comme les merlettes, avec les ailes serrées (non déployées), mais avec bec et jambes, tandis que ces dernières n'ont que la moitié de ces parties. —Canarder, tirer sur des canards, ou bien à l'abri d'une canardière (*voy.*). —Canarderie (peu usité), lieu où l'on élève des canards. —Cancan (*voy.*), apellation et onomatopée du cri des canards, à laquelle on a donné une extension assez large dans le langage figuré. — Enfin, le verbe cancaner, qui en a été fait et qui n'est employé que dans le style familier. É. H.

CANÉFICIER, nom de la casse (*cassia fistula*) dans les colonies. (*Voy.* Casse.)

CANÉPHORES et **CANÉPHORIES**. Au rapport de Pausanias (p. 49) et de Pline (tom. II, p. 727), il y avait à Athènes, auprès du temple de Minerve Poliade, une maison habitée par deux vierges, que les Athéniens appelaient *canéphores* (de *canès*, corbeille et *féréin*, porter, ce qui veut dire *porteuses de corbeilles*. (*Voy.* l'article Calathus et Cistes.) Elles passaient là un certain temps au service de la déesse, et, quand le jour de sa fête était arrivé, elles allaient de nuit au temple, où elles recevaient de la prêtresse de Minerve des corbeilles qu'elles mettaient sur leur tête, sans que ni elles ni la prêtresse même sussent ce qui était dedans. Il y avait dans la ville, assez près de la *Vénus aux Jardins*, une enceinte d'où l'on descendait dans une caverne qui paraissait s'être creusée naturellement : c'était là que les deux vierges déposaient leurs corbeilles; après quoi elles en reprenaient d'autres qu'elles portaient au temple sur leurs têtes, toujours avec le même mystère. De ce jour elles cessaient leurs fonctions, et l'on en choisissait deux autres pour occuper leur place à la citadelle. On ne pouvait les prendre que parmi les filles de qualité, condition exigée, d'ailleurs, chez les anciens, de tous ceux qui se vouaient au culte de la Divinité. Il paraît du reste que l'em-

ploi de *canéphores* ne fut pas restreint au culte de Minerve : l'auteur de l'article auquel nous renvoyons dit formellement qu'elles assistaient aussi aux fêtes d'Iacchus, de Bacchus et de Cérès. Dans ces fêtes, comme dans les *panathénées* (fêtes de Minerve), les *canéphores*, parées magnifiquement, et portant sur leur tête des corbeilles couronnées de fleurs et de myrte, et remplies de choses consacrées au culte des dieux, marchaient en tête de la procession, suivies des prêtresses et du chœur. La figure ou l'emblème de ces vierges nous est parvenue sous divers aspects dans les divers monuments que nous a légués l'antiquité. Cicéron, dans son sixième plaidoyer contre Verrès, parle des *canéphores* de Polyclète comme de deux statues d'une grande beauté. Pline (liv. xxxv, chap. 5) fait mention d'un chef-d'œuvre du sculpteur Scopas, dont les *canéphores* étaient le sujet. La belle cornaline du Cabinet du Roi, appelée le *cachet de Michel-Ange*, porte aussi la figure de trois canéphores, avec leur corbeille sur la tête. Les *canéphores* sont devenues aussi un ornement de l'architecture moderne, dans laquelle on les confond souvent et mal à propos, dit M. Quatremère, avec les *cariatides*. (*Voy.* ce mot.) — Quant aux CANÉPHORIES, les uns (*Mém. de l'acad. des inscript. et bel. let.*, liv. vi, p. 568-569) veulent que sous ce nom on désignât spécialement chez les Grecs les fêtes de Diane ; mais Meursius, laborieux écrivain du xvie siècle, qui a réuni dans son cinquième livre des fêtes et cérémonies des Grecs (*Thesaurus antiquit. græcarum*) tout ce qui regarde les *canéphories*, dit que ce n'était point une fête, mais simplement une cérémonie qui faisait partie de la fête que les jeunes filles célébraient la veille de leurs noces sous le nom de *Protélies*. (*Voy.* ce mot.) Cette cérémonie, qui variait, ainsi que la fête elle-même, selon les diverses localités, consistait chez les Athéniens à faire conduire la jeune fille par son père et sa mère au temple de Minerve, avec une corbeille pleine de présents, pour engager la déesse à rendre heureux le mariage projeté, ou plutôt, comme disent les scholiastes de Théocrite (idyl. ii) et de la *Thébaïde* de Stace (Lutatius, liv. ii), c'était une espèce d'amende honorable qu'elles allaient faire à la déesse protectrice de la virginité, pour lui demander pardon de déserter son culte, l'apaiser par des présents, détourner sa colère et empêcher qu'elle ne versât plus tard des malédictions et des malheurs sur leur union. Ainsi s'explique naturellement le mystère dont nous avons parlé au commencement de cet article, et auquel il fallait bien trouver un but plus réel et plus important que celui d'une vaine cérémonie. E. H.

CANEPIN, nom fait du grec *kannabis*, chanvre, et que l'on a donné d'abord à l'écorce du tilleul, et plus habituellement encore du bouleau, sur laquelle les anciens écrivaient. Depuis, ce mot est devenu, dans l'usage général, l'appellation de l'épiderme des peaux d'agneau ou de chevreau (*summa ovis cuticula*) préparé par les mégissiers, et dont on se sert principalement pour éprouver la qualité des lancettes. On en a fait aussi des éventails, des gants de femme appelés gants de cuir de poule, etc. Z.

CANETTE, petite cane (*voy.* ce mot), *anaticula*. — Ce terme reçoit encore d'autres applications qui indiquent une toute autre origine. On appelle ainsi, par exemple, en termes de manufacture, un petit tuyau de bois ou de roseau (espèce de bobine) sur lequel on enroule la soie ou le fil d'or qui sert à la trame d'une étoffe. En termes de fontainier, c'est un petit tuyau ou fontaine de cuivre que l'on enfonce dans le trou d'un muid qui a été mis en perce, afin d'en extraire la liqueur à volonté ; c'est, comme on voit, ce que l'on appelle autrement et plus ordinairement du nom de CANNELLE. Bien évidemment l'origine du mot *canette* doit être demandée ici au mot CANNE (*voy.*), fait de *canna*, roseau, et il serait même plus rationnel d'écrire *cannette* avec deux *n*, mais l'usage en a décidé autrement. — Quant à l'acception de CANETTE, prise

dans le sens de vase, petit pot de terre ou d'étain employé à mettre des liqueurs et principalement de la bière, meuble très commun dans les provinces du nord de la France, où il sert en même temps de mesure, on ne voit point la relation qu'elle peut avoir avec celles que nous avons citées, et peut-être le mot CANETTE s'est-il dit dans cette circonstance par corruption du mot *cavette*, que l'on trouve en effet indiqué en ce sens dans Trévoux (édit. de 1752). E. H.

CANEVAS, pièce de toile dont les mailles sont peu serrées et divisées en carreaux d'égale dimension. Sur cette toile sont tracés d'avance des dessins de toute espèce, que l'on copie à l'aiguille en se servant de fils de soie ou de laine de différentes nuances, suivant la couleur des objets que l'on veut représenter. — On nomme aussi CANEVAS une toile grossière de chanvre dont on usait jadis pour doubler les bords et revers des habits des hommes et les corps à l'usage des femmes. — On désigne encore par cette appellation les mots sans suite que les musiciens placent sous leurs airs, ou les vers qu'ils font composer dans le même but. Chaque syllabe d'un mot doit correspondre à une note, ce qui force le poète d'employer des vers de toute mesure et de violer les règles en mettant à la suite, sans les alterner, plusieurs rimes du même genre. Quand la note exige un sens fini, il faut que le vers s'y plie et se termine quelquefois par un mot d'une seule syllabe, car la musique commande tyranniquement, et s'embarrasse fort peu de la propriété des termes : il suffit qu'ils aient la mesure requise. Mais il existe dans notre idiome un obstacle souvent invincible, c'est le fatal e muet, signe distinctif de la rime féminine. Cet e muet, si harmonieux quand les vers sont récités, forme, quand on les chante, une véritable cacophonie, si par malheur la note tombe sur lui à la fin d'un air. Quoi qu'il en soit, de tous les lyriques, Quinault a le mieux réussi dans ce genre en associant ses vers à la musique de Lulli. On ne saurait deviner en les lisant les dures entraves qui lui étaient imposées : l'exemple suivant, tiré de l'opéra d'*Alceste*, en fournira la preuve :

Tout mortel doit ici paraître :
On ne doit naître
Que pour mourir.
De cent maux le trépas délivre ;
Qui cherche à vivre
Cherche à souffrir.
Venez tous sur nos sombres bords :
Le repos qu'on désire
Ne tient son empire
Que dans le séjour des morts.
Chacun vient ici-bas prendre place ;
Sans cesse on y passe,
Jamais on n'en sort.
C'est pour tous une loi nécessaire ;
L'effort qu'on peut faire
N'est qu'un vain effort.
Est-on sage
De fuir ce passage ?
C'est un orage
Qui mène au port.
Chacun vient ici-bas prendre place ;
Sans cesse on y passe,
Jamais on n'en sort.
Tous les charmes,
Plaintes, cris, larmes,
Tout est sans armes
Contre la mort.
Chacun vient ici-bas prendre place, etc.

— On entend aussi par CANEVAS l'esquisse d'un ouvrage, poème, pièce de théâtre, discours, mémoire, etc., où les idées premières, leur marche et leur liaison sont indiquées sommairement. Les Italiens, précurseurs des autres peuples de l'Europe dans presque toutes les carrières, se sont laissé dépasser dans un art qu'ils ont cependant cultivé les premiers : en effet, le théâtre est resté chez eux dans une sorte d'enfance jusqu'au XVIIIe siècle, puisqu'à cette époque ils n'avaient guère que des pièces en canevas, abandonnées aux acteurs chargés de leur donner la vie par l'improvisation. Si *La Mandragore* de Machiavel et certaines esquisses de l'Arétin témoignent de ce que les Italiens auraient pu faire, ces comédies n'ent sont pas moins des exceptions qui confirment le principe. Des érudits et même un grand poète, l'Arioste, ont aussi enfanté des productions dramatiques ; mais ces productions ne sont que des copies inspirées par les Muses latines, elles-mêmes pâles reflets d'une société éteinte depuis long-temps. Un

Italien, Gherardi, qui a publié en France un recueil de pièces de son pays, en explique le genre et en signale le mérite dans les termes suivants : « On ne doit pas s'attendre, dit-il dans un avertissement, à trouver ici des pièces entières, puisque les pièces italiennes ne sauraient s'imprimer. La raison en est que les comédiens italiens n'apprennent rien par cœur, et qu'il leur suffit, pour jouer une comédie, d'en avoir vu le sujet un moment avant d'entrer sur le théâtre. Ainsi, la plus grande beauté de leurs pièces est inséparable de l'action.... Il n'y a personne qui ne puisse apprendre par cœur et réciter sur le théâtre ce qu'il aura appris, mais il faut tout autre chose pour le comédien italien : qui dit bon comédien italien, dit un homme qui a du fond, qui joue plus d'imagination que de mémoire, qui compose en jouant tout ce qu'il dit, qui sait seconder celui avec qui il se trouve sur le théâtre, c'est-à-dire qu'il marie si bien ses paroles et ses actions avec celles de son camarade qu'il entre sur-le-champ dans tout son jeu et dans tous les mouvements que l'autre lui demande, d'une manière à faire croire à tout le monde qu'ils s'étaient concertés. » —Il résulte de ces observations de Gherardi qu'un comédien italien, à la fois auteur et acteur, doit, grâce à ce double talent, être placé fort au-dessus de ses confrères des autres pays. Il nous semble cependant assez facile de prouver que nos grands acteurs l'emportent autant sur les acteurs italiens que Molière et ses successeurs comparés aux comiques ultramontains. En effet, la comédie de caractère et celle de mœurs, écrites par nos grands maîtres, peignent avec tant de force les sentiments du cœur, avec tant d'esprit les ridicules, avec tant de finesse les nuances qui composent nos vertus et nos vices, qu'il faut, pour parvenir à les bien traduire sur la scène, une dose de pénétration, un tact délicat et une opiniâtreté de travail dont le génie seul est capable. En Italie, au contraire, où la bouffonnerie est le fondement principal du comique, un masque plaisant, des inflexions étranges, beaucoup d'aplomb, des gestes ou des grimaces, suffisent pour soutenir l'acteur au niveau de son rôle et provoquer le rire des spectateurs, si facilement impressionnables. Ajoutez à ces avantages la disposition d'une langue riche, sonore et inépuisable en expressions burlesques. Que de moyens pour amuser un peuple idolâtre de Polichinelle et de Pantalon, dont les saillies plaisent à tous les âges, divertissent tous les rangs d'un bout de l'Italie à l'autre. Caractères types, Arlequin, Polichinelle Mezzetin, d'autres personnages de la même famille, se rencontrent dans toutes les villes, quelquefois sous des noms différents, mais avec les mêmes attributs, qui leur assignent le premier rang sur la scène comme sur la place publique, ce qui a nui singulièrement à l'art en en aplanissant les difficultés. Car, grâce à ces personnages connus et caractérisés par avance, les auteurs se crurent dispensés d'étudier les vices ou les ridicules; ils ne songèrent qu'à l'intrigue de la pièce, et abandonnèrent à l'acteur le soin de tirer parti des situations, en les brodant au gré de la verve et de la fécondité de son esprit. En un mot, ainsi conçue, la comédie fut la caricature et non le portrait de la société; elle excitait le rire, mais ne pouvait instruire ni attacher personne, pas même les Italiens. Quant à la cause première de cette singularité, peut-être faut-il la chercher dans la politique : en effet, si les Italiens ont essayé les premiers les formes gouvernementales les plus ingénieuses et les plus compliquées, ils ne purent pas ou ne surent pas perfectionner au même point le régime intérieur de leurs cités. Divisés d'abord en petites républiques, ne respirant que les factions, ils en sortirent pour tomber sous le joug de petits princes; ils n'eurent jamais de nationalité. De là, chaque province de la Péninsule garda sa langue populaire, qui resta exclusivement celle du théâtre, tandis que la langue écrite ne servit qu'à reproduire les inspirations de la poésie ou les enseignements de l'histoire. — En France,

au contraire, l'unité établie dans le gouvernement amena l'unité dans tout le reste, c'est-à-dire que la cour du prince et la capitale s'imposèrent régulateurs suprêmes du langage et des manières. Alors parut Molière : profitant de l'état des mœurs et des conditions marquées par des différences tranchantes, il en tira la comédie véritable, dont il dota sa patrie. Subjuguée par les armes et plus encore par le génie de la nation, l'Europe finit par adopter nos chefs-d'œuvre, qui, en se répandant, exercèrent une influence décisive sur sa littérature. L'Italie en fut modifiée d'abord dans son idiome, qui se francisa, puis dans son théâtre, qui essaya de se rapprocher du nôtre. Toutefois, la révolution scénique tentée par Goldoni ne réussit pas sans combat : Charles Gozzi essaya de soutenir l'ancien genre et balança long-temps la fortune de son rival. Doué d'une riche imagination, d'une érudition profonde, Gozzi sut ramener le public vénitien à son ancienne idolâtrie : ses pièces ou plutôt ses *canevas* étaient écrits en grande partie, excepté les rôles de quatre acteurs masqués, l'élite de la troupe ; mais cette tentative, d'abord triomphante, ne survécut pas même à son auteur. La comédie nouvelle ne tarda pas à se relever d'une défaite passagère. Albert Nota, le comte Giraud, dignes successeurs de Goldoni, par des productions marquées au coin du bon goût et assaisonnées d'une gaîté aussi vive que spirituelle, charment aujourd'hui leurs compatriotes. — Nous ferons encore remarquer que, si les Italiens n'ont jamais possédé que des acteurs comiques d'un genre subalterne, ils sont restés complètement stériles dans la tragédie. Alfieri, de son vivant, privé d'interprètes, n'en a point trouvé depuis sa mort. Polichinelle, Arlequin et la musique, sont toujours en possession de passionner la foule. Aussi, quoique ennoblie, la scène italienne n'a fait naître encore ni des Préville ni des Talma ; et nous doutons qu'il s'en forme jamais. Ajoutons que les chanteurs en Italie sont plus considérés que les comédiens. St-Prosper j.

CANGE (Charles du Fresne, seigneur du), naquit à Amiens (1610) d'une noble famille, dont la souche remontait à Hugues du Fresne, bailli d'Aire en 1214. Après avoir terminé ses premières études chez les jésuites de sa ville natale, et avoir fait son droit à Orléans avec un égal succès, il se fit inscrire au tableau des avocats (1631) et plaida pendant quelque temps au barreau de Paris. Mais cette carrière ne pouvait fixer un esprit comme le sien. — S'étant retiré auprès de son père, il tint à sa vieillesse une fidèle compagnie, amassant à ses côtés, sans autre but que celui de satisfaire son penchant et sans aucune préoccupation d'avenir, ces trésors de science qui devaient l'illustrer, et qui embrassaient la théologie, la philosophie, la jurisprudence, les humanités, l'histoire sacrée et profane, ancienne et moderne, générale et particulière. La mort de son père le rendit à la liberté et lui permit de contracter un nœud (1638) aux douceurs duquel il s'était refusé jusque là pour n'avoir pas à partager son cœur entre ses affections filiales et les devoirs d'un nouvel état. Mais ni Catherine du Bos, qu'il rendit parfaitement heureuse, et qui lui survécut avec deux fils et deux filles entre les dix fruits de leur hymen, ni un office de trésorier de France en la généralité d'Amiens, acheté sept ans après, ne l'empêchèrent de trouver des loisirs et des heures précieuses pour l'étude parmi les soins à donner à sa famille et les exigences de sa charge. — Le premier ouvrage qu'il publia est une *Histoire de l'empire de Constantinople sous les empereurs français*, avec une version nouvelle de Geoffroi-de-Villehardouin, soldat-historien de la conquête, et un texte plus pur, *illustré* d'observations historiques et d'un glossaire (Paris, au Louvre, 1657, in-folio). C'est moins, il faut le dire cependant, une histoire élégante, animée, rapide, que l'œuvre consciencieuse d'un érudit plus occupé du fond que des formes. Son expression a vieilli ; sa phrase, pénible, entortillée, est souvent équivoque ou obscure ; sa

narration languit, embarrassée par les citations, les longues énumérations généalogiques et les discussions minutieuses, dont il surcharge un sujet où se croisent déjà trop d'intérêts compliqués, au lieu de tendre à dégager sa marche, d'émettre seulement l'opinion qu'il s'est formée et de réserver son examen critique pour les notes et pièces justificatives. — Son second ouvrage, qui a pour titre : *Traité historique du chef de saint Jean-Baptiste* (Paris, 1665, in-4°), et qui fut composé pour revendiquer la possession de cette relique, que plusieurs villes disputaient à sa ville natale, contient des recherches curieuses, et l'auteur avait coutume de dire que si la tête de saint Jean était en quelque lieu du monde il avait démontré que l'honneur de sa possession appartenait à Amiens.—En 1668, Du Cange, pour soustraire sa famille au fléau de la peste, qui ravageait cette ville et ses environs, vint fixer son domicile à Paris, au centre des lumières, au milieu des hommes les plus éclairés, et, pour ainsi dire, sur le dépôt vivant des siècles entassés. Cette année même, il mit sous presse, à Paris, l'*Histoire de saint Louis, écrite par le sire de Joinville*, édition in-folio, enrichie de notes curieuses et de vingt-six dissertations sur l'origine des pannes et des couleurs héraldiques, les cris d'armes, la réception, la solde et la hiérarchie des chevaliers, l'oriflamme, la rançon de saint Louis, la prééminence de nos rois, etc. Le savoir qu'on y trouve doit obtenir grâce pour le style. Vint ensuite une édition de *Jean Cinname*, historien des empereurs Jean et Manuel-Comnène, avec une traduction latine en regard du texte grec, accompagnée de notes historiques et philologiques, tant sur l'ouvrage en lui-même que sur *Nicéphore de Brienne et Anne-Comnène*. Dans ce même volume in-folio (Paris, imprim. royale, 1670), Du Cange publia la *Description de Sainte-Sophie*, par *Paul-le-Silentiaire*, texte grec accompagné d'une version latine et suivi d'un riche commentaire. — Cependant, Colbert méditait un monument digne d'un grand siècle et d'une grande nation : c'était une collection de tous les historiens qui avaient écrit en divers temps sur des parties de notre histoire; projet qui ne fut exécuté que sous Louis XV. Ce ministre, qui appréciait Du Cange et se plaisait à l'entretenir souvent dans sa bibliothèque, jugea que personne n'était plus propre que lui à exécuter un aussi vaste travail, et celui-ci, répondant à ses désirs, composa un volumineux rapport, où il passait en revue nos annalistes et nos chroniqueurs, l'époque où ils avaient fleuri, l'histoire qu'ils avaient traitée, le mérite de leur style et le poids de leur autorité, et dont on peut lire un extrait dans la *Bibliothèque historique* du père Lelong. Ce travail n'obtint pas l'approbation du gouvernement, qui prescrivit à Du Cange un plan si peu fait, selon lui, pour répondre à la dignité de la France, qu'il renvoya toutes les pièces qu'il avait entre les mains.—Libre de cette entreprise, qui eût consommé plusieurs de ses années, il se livra tout entier à la composition du glossaire latin, que l'Europe attendait avec impatience, et qui lui fut donné en 3 vol. in-fol. (Paris, 1678) sous ce titre : *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis, in quo*, etc. L'auteur ne se borne pas à expliquer les mots dont la signification a été détournée par la barbarie des temps, ni à interpréter les termes étrangers naturalisés latins par le droit de conquête; ces mots donnent lieu souvent à de véritables dissertations, étendues, approfondies et complètes sur la théologie ou la jurisprudence, sur les mœurs du moyen âge, sur les usages de la vie publique ou privée, sur le rit des églises et l'étiquette des cours, sur les dignités civiles, ecclésiastiques ou militaires : c'est comme une *chaussée des géants* jetée sur un golfe de l'océan des siècles pour unir le présent au passé. Nous anticiperons sur l'ordre chronologique pour ne pas séparer du glossaire latin celui que les savants ont coutume de lui associer dans leur estime et leurs éloges : *Glossarium ad scriptores mediæ*

et infimæ græcitatis ; accedit appendix ad glossarium mediæ et infimæ latinitatis, unà cum brevi etymologico linguæ gallicæ ex utroque glossario (Paris, 1688, 2 vol. in-folio.) — On conçoit à peine que ces deux glossaires soient l'ouvrage d'un seul homme : ne semble-t-il pas que l'un dût suffire sans l'autre à combler une longue vie de cabinet? Aussi furent-ils accueillis comme une conquête de l'érudition moderne sur les ténèbres du moyen âge, aux applaudissements unanimes de l'Europe savante, dont La Monnoie se rendit l'interprète dans une épigramme latine qui mérite d'être conservée :

Ausonios postquàm Graiosque effusa per agros
Barbaries Romani pressit utramque diù;
Cangius, hanc vinclis qui tandem et carcere frænel,
Res mira ! è Gallis ecce Camillus adest,

L'intervalle qui sépare la publication de ces deux ouvrages ne fut pas stérile : l'auteur donna in-folio (Paris, 1680), « l'*Histoire byzantine*, éclaircie par un double commentaire, dont l'un contient, outre les familles et les généalogies des empereurs de Constantinople avec leurs médailles et quelques portraits, les familles dalmatiques et turques; l'autre, une description de Constantinople, telle que fut cette ville sous les empereurs chrétiens. (Trad. du tit. lat.) » — L'année 1686 s'enrichit d'une édit. nouv, en 2 vol. in-fol., des *Annales de Zonare*, texte grec avec une version latine de Jérome Wolphius, revue et annotée par Du Cange. Quelques notes sur Nicéphore-Grégoras, insérées dans les volumes qu'en a donnés Boivin, sont dues encore à ce savant infatigable, le seul homme de France et peut-être de l'Europe, comme on l'a dit, qui eût lu d'un bout à l'autre la *Byzanzantine* en grec. — Il termina ses communications avec le public en lui léguant (Paris, 1689), in-folio, le *Chronicon paschale à mundo condito ad Heraclii imperatoris annum vicesimum*, tissu anonyme de divers auteurs, manuscrit découvert, au milieu du XVIIe siècle, en Sicile, et mis au jour avant lui sous des titres qui donnent une fausse idée, puisqu'il n'embrasse ni les fastes de la Sicile (*fasta sicula*) ni l'histoire d'Alexandrie (*Chronicon Alexandrinum*). Mais Du Cange, en réimprimant le texte corrigé, avec une nouvelle traduction latine accompagnée de notes historiques et chronologiques, l'annonça sous un titre plus exact, car il est à la fois une *chronique* sèche et une supputation des années, des mois et des lunes, afin de trouver les jours auxquels on doit célébrer *Pâques* et les fêtes mobiles. — C'est pendant l'impression de cet ouvrage qu'il fut attaqué d'une rétention d'urine, après cinquante-cinq années d'une santé parfaite. Rien n'égala les douleurs aiguës de ses derniers jours que sa constance à les supporter, vertu qu'il avait puisée dans une piété solide, le guide de toute sa vie et la compagne de sa mort (1688). — Baluze, chargé par l'éditeur mourant de surveiller l'impression du *Chronicon paschale*, a tracé le portrait de son ami Du Cange dans une épître latine, écrite à la postérité sous l'adresse de l'abbé Renaudot et mise en tête de l'édition. Mais, sans y renvoyer, nous allons en donner la traduction, qui trouve ici naturellement sa place : Du Cange était d'une taille un peu au-dessous de la moyenne ; il avait la tête bien proportionnée, les yeux charmants et pleins de feu, une belle figure, les traits distingués et l'air noble. Le sang et la bile dominaient chez lui, heureuse disposition à la facilité des mœurs, à la douceur et pour exceller dans les études auxquelles il s'adonna. Robuste dans un corps délicat et frêle, il supportait, durant l'été même, des promenades quelque longues qu'elles fussent, sans éprouver ni la fatigue ni le besoin du repos. S'il ne jouissait pas d'une extrême opulence, il possédait néanmoins une fortune honnête, et n'en désira jamais une plus grande, répétant qu'un homme de lettres devait se contenter d'une aisance qui lui permettait de satisfaire son goût pour les livres. Il avait pour ses nombreux amis une amitié sincère, et il savait se les attacher et les conserver par ses bons offices.

S'il eut des ennemis, il sut les mépriser. Enfin, d'une humeur égale dans toute sa vie, jamais incommode, ne fatiguant personne, se prêtant sans réserve à ceux qui imploraient son appui, communiquant avec facilité les fruits de ses études, il était plus enclin à mériter les récompenses qu'à les solliciter. — En effet, parmi les membres de l'académie des inscriptions et belles-lettres, on n'a pas vu siéger ce savant laborieux, dont les travaux égalaient peut-être ceux de la compagnie entière, et de qui elle a pu se reprocher l'absence, en répétant ce que sa sœur inscrivit au bas du portrait de Molière :

Rien ne manque à sa gloire, il manquait à la nôtre.

Le gouvernement vint aussi trop tard honorer par une pension de huit cents francs les deux dernières années d'une vie si pleine. La récompense semblerait mesquine aujourd'hui : mais le savoir et le génie, ces hautes suzerainetés de la société, ne peuvent s'évaluer en argent, et l'hommage consiste moins dans la grandeur de la somme que dans le symbole de la reconnaissance publique, fût-elle exprimée dans les moindres valeurs. — Ces vastes labeurs dont nous avons parlé, ne sont pas les seuls : Du Cange laissa plusieurs manuscrits en état d'être imprimés, et un recueil immense d'extraits, de pièces et de matériaux pour la composition d'ouvrages aussi étendus et non moins importants que ses ouvrages publiés. On peut en voir deux notices très détaillées au *Journal des savants*, année 1749, pages 774 et 831. Il suffira d'en extraire ici quelques titres : *Histoire des principautés et des royaumes de Jérusalem, de Chypre et d'Arménie sous les princes latins.* — *Histoire des comtes d'Amiens, des comtes de Ponthieu, des vicomtes d'Abbeville, des seigneurs de Saint-Valery*, etc. — *Projet d'une histoire de Picardie.* — *Recueil de matériaux pour une histoire de France par dignités.* — *Traité des armoiries, de leur origine et usage.* — *Ebauche d'un dictionnaire universel sur différentes matières, continué depuis A jusqu'à V.* — *Esquisse d'une géographie universelle de la Gaule*, abîme d'érudition et le fruit de la plus immense lecture ; ce qui arrachait au savant Duval une exclamation où l'on reconnaît l'homme qui crut tout partage impossible entre les Muses et l'Amour : « Comment M. Du Cange a-t-il pu avoir tant pensé, tant lu, tant écrit, et avoir été cinquante ans marié ! » Ce merveilleux savoir mérita la qualification de *Varron français* à l'esprit laborieux qui l'avait acquis : honneur au-dessus duquel Bayle semblerait l'exhausser, car il écrit que les nations les plus illustres ne sauraient mettre aucun des leurs en parallèle avec notre Du Cange pour la profondeur des recherches, la continuité du travail et l'étendue des connaissances. « Homme extraordinaire, s'écrie Baillet, suscité pour délivrer huit ou neuf siècles de la tyrannie des Barbares ! » Mais, ce qui est encore plus admirable, sa modestie égalait son érudition : à composer des ouvrages tels que les siens, disait-il, des yeux et des mains suffisaient ; et, comme s'il eût écrit dans la seule pensée de remplir utilement ses loisirs et non avec l'ambition d'obtenir les hommages du public, il avait coutume de répéter ces paroles : *Cano mihi et Musis*, parodiant, mais en lui donnant un autre sens, une réponse du citharède qui touchait sa lyre avec tant de délicatesse, disait-il, que lui seul en entendait les sons.

HIPPOLYTE FAUCHE.

CANICULE (jours caniculaires). On appelle communément *Canicule* une étoile de première grandeur, qui est placée sous la gueule du Grand-chien, constellation australe. C'est la plus belle, la plus scintillante de toutes les étoiles fixes visibles en Europe qui brillent au firmament. La ceinture d'Orion, vulgairement les *trois Rois*, indique par la direction la place de cette étoile resplendissante au sud-est du ciel. Cet astre, connu en astronomie sous le nom de *Sirius*, que lui ont donné les Grecs, du mot *seirein*, dessécher, n'est apparent

pour nous que le 20 août, époque de son lever héliaque. Et comme dans les temps reculés il arrivait beaucoup plus tôt, les anciens ont donné aux jours qui s'écoulent dans le signe du Lion la dénomination de *jours caniculaires* ; ils les comptaient depuis le 22 juillet jusqu'au 23 août. Homère, Virgile, Horace, Ovide, Properce, Manilius, donnent à cette étoile des épithètes sinistres, parce qu'à l'époque de sa présence sur l'horizon, les fortes chaleurs engendrent des maladies inflammatoires. Cette étoile est encore remarquable par un mouvement propre qu'elle a en latitude, ainsi qu'Aldébaran et Arcturus, en un sens contraire au changement de toutes les étoiles fixes, affectées sans exception d'un mouvement général apparent qui, dans l'espace à peu près de 26 mille années, leur fait faire le tour du firmament : c'est ce qu'on appelle la *précession des équinoxes*. Le soleil, à la connaissance des hommes, aurait déjà reculé de sept signes. La cause de cette autre locomotion sidérale est ignorée ; cependant, les newtoniens l'attribuent à l'attraction des globes célestes entre eux : « Elle est seulement sensible, disent-ils, dans les étoiles de première grandeur, parce que sans doute elles sont plus voisines de nous, et nulle, quant à la vue, dans les autres, à cause de leur prodigieux éloignement. » « Le génie Ormusd, dit Pline, décora le ciel d'une multitude d'astres, dont Sirius est le gardien et le conducteur. » A notre avis, la célébrité terrestre de cette étoile ne le cède point à ses honneurs dans l'empyrée, car elle donna son nom à l'année solaire des Egyptiens. Dans les immenses horizons de l'Egypte, cet astre magnifique dut fixer les regards de ses prêtres et de ses bergers, les seuls observateurs alors des phénomènes célestes. Le soir, le lever paisible de cette étoile resplendissante au midi de Mizraïm, et précédant de quelques jours l'inondation du Nil, qui déjà se gonflait insensiblement, ne manquait pas de frapper d'admiration et d'un respect mêlé de reconnaissance un peuple religieux. Il commença par adorer ce flambeau nocturne, qui ne se levait que pour éclairer mystérieusement les bienfaits du fleuve nourricier; et quand ses connaissances astronomiques se furent accrues, il partit du lever acronyque de cet astre, qu'il appelait *Sothis*, pour compter les jours de son année solaire, nommée depuis année *cynique*. Elle était composée de 365 jours un quart. D'elle découla la période *sothiaque*, ou le cycle *caniculaire*, formé de 1,460 de ces années, parce que tous les 1,461 ans le lever du soir de Sirius coïncidait avec le 1er jour de l'année civile de ces peuples. Le phénix, qu'on disait vivre 1,461 ans, puis renaître de ses cendres, était le symbole de ce cycle. D'après Manéthon, la période sothiaque remonterait à 2,782 ans avant J.-C. ; le Lion occupait alors le solstice d'été. Manéthon fait aussi mention de colonnes dites de Sothis : elles étaient dans une contrée appelée *Sériadis*. A l'époque reculée où les Egyptiens établirent cette année célèbre dans leurs annales, Sirius ne se levait le soir qu'avec un arc demi-diurne, d'environ une heure et demie, et après une courte apparition se cachait sous l'horizon, ce qui donnait à sa présence un caractère mystérieux, comme à celle d'une divinité qui ne se montre qu'un moment aux mortels. On a confondu Sirius avec la constellation dont il fait partie; les Grecs, outre ce nom, l'ont appelé le *chien* d'Europe, de Minos, de Procris, de Céphale, de l'Aurore, d'Orion, d'Hélène, d'Icare, d'Erigone; les Egyptiens, outre Sothis, l'ont encore appelé Isis, Anubis, Aseth ; les Arabes le désignent particulièrement par le nom de *al-kelb*, le chien. Sirius, comme étant la plus belle étoile du ciel, le commencement de l'année chez les Egyptiens, et le point de mire des astronomes qui ont cherché la parallaxe des étoiles fixes, méritait le développement que nous lui avons donné dans cet article. DENNE-BARON.

CANIN (sciences méd. nat.), du latin *caninus*, dérivé de *canis*, chien, en grec *kunicos*, ou cynique; qui a rapport au

chien, qui tient du chien. Ce nom sert à qualifier en anatomie : 1° les *dents canines*, ainsi appelées à cause de leur forme conique, plus ou moins alongée, dont les crocs du chien ont été pris pour type (*voy.* Dents); 2° la *fosse canine*, cavité plus ou moins profonde de l'os maxillaire supérieur des mammifères, située au-dessus de la dent canine, ou du lieu qu'elle aurait occupé si elle avait existé; 3° le *muscle canin* (M. petit sus-maxillo-labial, Ch.), qui, de cette fosse où il s'attache, se porte vers la commissure des lèvres, qu'il élève et porte en dedans. En physiologie et en pathologie, on a les noms de : 1° *faim canine* (*canina appetentia*) (*voy.* Famélique, Faim), pour exprimer le besoin excessif, désordonné et dévorant des aliments solides qu'on ne peut assouvir (*voy.* Boulimie, tom. VIII, page 28, et Cynorexie); 2° *ris canin* (*risus caninus*), ou spasme des muscles diducteurs (*voy.* Diduction) des commissures des lèvres et des joues. (*Voy.* Ris et Rire, physiol. et pathol.) Ce rire a été aussi appelé *spasme cynique* (*caninus spasmus*), à cause de la ressemblance de l'expression de la face de l'homme avec la physionomie du chien, lorsque ses lèvres sont écartées par l'effet des contractions spasmodiques de leurs muscles, sous l'influence des passions qui les agitent; 3° *rage canine* (*rabies canina*), maladie cruelle qui se manifeste naturellement chez les chiens, et qui se communique par la morsure à l'homme et à d'autres animaux. (*Voy.* Rage, Hydrophobie.) En botanique, l'épithète *canine* a été ajoutée à d'autres noms pour signifier quelques plantes, exemple : *canina brassica*, ou cynocrambe, signifiant *chou de chien*, espèce de theligonum de la famille des urticées; *canina lingua*, ou cynoglosse (langue de chien), genre de la famille des borraginées, ainsi nommé à cause de la forme de ses feuilles; *canina malus* (pommier de chien), nom donné à la mandragore, plante de la famille des solanées; *caninus sentis* ou *canirubus*, cynosbaton (ronce de chien), ancien nom sous lequel on désignait les églantiers ou rosiers sauvages. Il convient au reste de renvoyer au radical cynos l'indication très rapide de tous les autres termes des sciences naturelles (zoologie et phytologie) dans lesquels l'idée exprimée par le mot qui signifie *ce qui a trait au chien* se trouve associée à un grand nombre d'autres expressions, à tort ou à bon droit. On se convaincra alors que si la raison nous guide de nos jours avec plus ou moins de bonheur dans l'établissement des nomenclatures scientifiques, il ne peut en être ainsi à l'origine des sciences; c'est alors l'imagination, le sentiment vague des rapports, et plus souvent encore les idées d'utilité ou des opinions religieuses qui président à la formation première d'un langage destiné à subir toujours la loi de la marche progressive de l'esprit humain. L—T.

CANITIE (sciences et philologie), du latin *canities*, dérivé de *canus*, blanc. Ce nom signifie simplement *blancheur des poils* et surtout *des cheveux*. Il est employé dans les sciences médicales pour exprimer un phénomène qui, quoique généralement connu, n'en mérite pas moins de fixer notre attention. Nous avons déjà indiqué (*Voy.* l'article Caducité) que certaines parties de l'organisme vivant subissent pendant la vie des changements qui amènent leur chute. Parmi ces changements, il en est qui sont des signes certains de la détérioration inévitable qui conduit plus ou moins rapidement à la mort physique. La canitie ou la blancheur des cheveux doit être rangée parmi ces signes; mais elle doit en même temps être envisagée sous le point de vue de son influence morale. — *Au physique*, la canitie, considérée dans l'homme seulement, a été distinguée en *naturelle*, *contre-naturelle* et *accidentelle*. La première a lieu dans un âge avancé, la seconde est celle des enfants; la troisième est produite par les maladies. Lorsque la chevelure n'est blanche que dans quelques parties, la canitie est *locale*. Il n'est point rare de rencontrer des personnes qui ont des touffes, ou la

moitié de la chevelure, entièrement blanches, pendant que le reste offre la teinte noire ou plus ou moins blonde. La canitie est dite *générale*, lorsque non seulement les cheveux, mais encore les poils de la barbe et de toutes les autres régions sont devenus blancs. Les cheveux commencent ordinairement à grisonner entre trente et quarante ans. Quelquefois la canitie est plus précoce, et d'autres fois plus tardive. Ce phénomène se manifeste d'abord à la tête, ensuite au menton, plus tard aux autres régions du corps, et plus tardivement encore aux aisselles. En observant l'ordre dans lequel il s'effectue, on est porté à penser que les parties les plus éloignées du centre circulatoire ou cœur, et les plus exposées aux intempéries de l'air, doivent subir les premières l'influence de l'âge, et réciproquement. — La canitie est-elle plus précoce chez la femme que chez l'homme? L'observation de la constitution propre au sexe féminin semble devoir faire adopter une opinion diamétralement opposée. Toutes choses étant supposées égales, la canitie sur la tête d'un homme brun paraîtra cependant moins forte et moins avancée que sur la tête d'un blond. On peut donc être induit en erreur par les apparences. — En outre des espèces de canities mentionnées ci-dessus, on observe des *canities originelles* ou *de naissance*, qu'il ne faut pas confondre avec les canities accidentelles qui surviennent chez les enfants non malades. Ces canities originelles offrent diverses nuances de blancheur. Rarement les cheveux et même tous les poils offrent le blanc de lait qu'on observe chez les vieillards; le plus souvent ils sont, dans ces cas, d'un blanc clair, argenté, qui devient quelquefois légèrement blond. Les enfants atteints de la canitie originelle ont ordinairement la peau très blanche. — La couleur blanche du système pileux dans les albinos (*voy.* ce mot, tom. 1er, pag, 204, col. 2) diffère aussi beaucoup de la blancheur sénile des poils. Les auteurs ont fait mention de quelques cas de canitie originelle. Le plus remarquable parmi ceux qu'on lit dans les *Ephémérides des curieux de la nature* est celui d'un domestique de campagne, dont les cheveux et la barbe, tout jaunes d'un côté et tout blancs de l'autre, tombèrent après une maladie aiguë, et furent remplacés par une barbe et des cheveux très noirs. — La canitie peut quelquefois survenir subitement. Le célèbre Haller a révoqué en doute ce fait. Cependant les recueils d'observations en citent des cas très nombreux et très variés, qu'on voit se renouveler trop fréquemment, surtout à l'époque des grandes agitations politiques, chez les personnes douées d'une extrême susceptibilité nerveuse dans tous les degrés de la hiérarchie sociale. Le médecin philosophe qui cherche à apprécier ce phénomène, dû à des causes morales, et qui le rapproche des nombreuses variétés de l'aliénation mentale produites par les mêmes influences, ne peut se dissimuler l'énorme difficulté ou plutôt l'impossibilité d'expliquer d'une manière satisfaisante les faits de cet ordre. — Il suffit d'observer et d'apprécier les conditions organiques normales dans lesquelles les cheveux et les poils poussent et végètent avec la couleur ou la teinte propre aux diverses constitutions individuelles dans la vigueur de l'âge et de la santé, pour savoir ensuite reconnaître les influences diverses qui produisent la canitie. Ces influences, qu'il est impossible de préciser exactement, sont très nombreuses. Il en est qui s'exercent dans le sein de la mère, et avant la naissance. Celles-ci, ou sont bornées à quelques parties de la tête, ou s'étendent à toute la chevelure (canities originelles), ou bien elles portent sur tout l'organisme. Dans ce cas, la canitie générale s'observe non seulement dans tous les poils et cheveux, mais encore à la peau et à l'œil, dont l'Iris est d'un bleu plus ou moins clair. Cette espèce de canitie générale, congéniale ou de naissance, est un fait extraordinaire, qui l'a fait ranger parmi les monstruosités. On la désigne vulgairement sous le nom d'*albinisme* (de *al-*

bus, blanc). Les individus qui en sont atteints peuvent avoir quelquefois une santé robuste et une intelligence très développée; mais souvent aussi cet état s'allie avec une constitution très lymphatique, et une altération manifeste du plan d'organisation propre aux belles races de l'espèce humaine. (*Voy.* les mots ALBINOS et CRETIN.) A ces influences extraordinaires, qui agissent profondément sur tout l'organisme pendant qu'un nouvel individu se forme et se développe, il faut opposer, sans les confondre, l'action non moins extraordinaire, moins profonde, mais rapide et plus ou moins subite de tous les genres d'excès, des maladies très graves ou très longues, et des fortes commotions morales, qui blanchissent les cheveux, les poils, et font vieillir plus ou moins rapidement. La succession et la continuité des actes habituels d'une vie régulière pendant la santé peuvent retarder la canitie sénile. Il est rare que la couleur des cheveux se conserve dans un âge très avancé. On a observé ce fait, et on le voit encore quelquefois chez des personnes privilégiées sous ce rapport. L'aridité de la peau, le desséchement des bulbes des poils ou bien la constitution humide des tissus de ces organes, dans les tempéraments phlegmatiques, ont été considérées comme deux causes générales de la canitie. Ces deux conditions, quoique opposées, peuvent réellement produire le même effet. La canitie de l'enfance a été attribuée avec raison à la faiblesse, à la délicatesse et à la constitution lymphatique propre à cet âge. L'altération générale des fluides du corps humain, entraînant les modifications des tissus et des poils pendant les maladies, a été considérée comme cause de la canitie accidentelle; enfin, la canitie sénile, coïncidant avec le desséchement de la peau et l'atrophie des bulbes des poils, a dû être regardée comme l'effet des modifications de ces parties produites par l'âge avancé. — S'il est possible d'apercevoir le rapport entre les canities lentes et les conditions qui président à leur développement, il n'en est point de même à l'égard des *canities subites* observées chez quelques personnes affectées d'un profond chagrin, ou frappées d'une grande terreur. Le célèbre chimiste Vauquelin (*Mémoire sur les cheveux*, dans les *Annales de chimie*, avril 1806) a proposé l'explication suivante : « Il faudrait, dit-il, que, dans ces moments de crise, où la nature est en révolution, et où conséquemment les fonctions naturelles sont suspendues ou changées de nature, il se développât dans l'économie animale *un agent* qui, passant jusqu'aux cheveux, en décomposât la matière colorante. » Les acides seuls lui ont paru capables de produire cette action, et en effet des cheveux noirs plongés pendant quelque temps dans ces réactifs chimiques blanchissent très sensiblement. M. Petit (*Dict. sci. méd.*, tom. v, pag. 38) n'admet point cette explication, et pense que dans ces grandes perturbations de l'organisme dans l'homme, les éléments chimiques de la substance des cheveux et des poils peuvent réagir les uns sur les autres, former des produits différents, et amener rapidement la blancheur des cheveux. Ainsi l'altération de la matière colorante des cheveux par des agents inconnus ou par des réactions chimiques dans les canities subites, le défaut de sécrétion de la matière colorante dans les canities lentes, sont les causes de la blancheur des cheveux. (*V.* les articles CHEVEUX, POILS.) La canitie plus ou moins précoce des cheveux et de la barbe étant considérée en général comme un indice de détérioration ou de laideur physique chez les diverses nations plus ou moins civilisées, on s'est occupé des moyens de la prévenir, de la guérir ou de la masquer. — Comme *moyens préservatifs*, on a prescrit à l'intérieur les pilules d'agaric, la thériaque, le mithridate, la chair des vipères. Des médecins anciens ont prétendu que l'usage de la chair de vipère préservait non seulement de la canitie, mais encore conservait dans une jeunesse perpétuelle. Nous passerons sous silence les formules des médicaments proposés comme moyens

internes préservatifs ou curatifs de la canitie. Mais, en indiquant très succinctement les médicaments employés à l'extérieur, nous ferons remarquer qu'ils ne servent qu'à masquer momentanément la canitie, puisque la base des cheveux et des poils, qui continuent de pousser, est toujours blanche lorsqu'on est parvenu à noircir toute la chevelure ou la barbe à l'aide de pommades ou de liniments. — C'est avec un mélange de graisse et de feuilles pilées d'un arbuste appelé *mendi* que les Persans et les autres musulmans de la secte d'Aly noircissent leur barbe aussitôt qu'elle commence à blanchir. Cet usage de masquer la blancheur naturelle de la barbe est un des motifs de la haine que les Turcs sectateurs d'Omar portent aux Persans. — Un très grand nombre de substances ont été employées à noircir les cheveux. Les principales sont la fiente d'hirondelle, le fiel de taureau, l'huile d'olives sauvages, les cendres de fleur de bouillon-blanc dans le vinaigre, la pulpe de coloquinte, la chaux vive, la litharge, les noix de galle, etc., etc. Nous ne devons point mentionner les formules des médicaments composés avec ces substances. — De nos jours les personnes atteintes de canitie plus ou moins précoce se résignent facilement. Les unes font, avec raison, le sacrifice de leur chevelure, qui tombe en partie, et en retrouvent bientôt une nouvelle que le coiffeur habile doit confectionner non seulement pour remédier à l'inconvénient de la chute et de la blancheur des cheveux, mais encore pour garantir convenablement la tête contre l'action du froid humide. D'autres personnes, dont les cheveux grisonnent, blanchissent, sans tomber, savent encore les disposer en boucles, en tresses naturelles, qu'elles ont raison de préférer à des moyens d'emprunt. Il est donc rare de voir de nos jours les personnes dont les cheveux ont blanchi dans un âge plus ou moins avancé recourir aux moyens qui les noircissent. Il convient en effet d'abandonner ces moyens, parce que les plus efficaces ont quelquefois de graves inconvénients, et que les plus doux ne réussissent point, ce qui oblige de répéter les applications. Les progrès de la raison, ceux de l'hygiène et de l'art de la coiffure finiront par les faire rejeter complètement. — *Au moral*, la canitie ou blancheur des cheveux et de la barbe d'un beau vieillard inspire le respect, surtout lorsque la vieillesse, plus ou moins prématurée, a été quelquefois devancée par des travaux pénibles et par les nobles efforts d'un généreux dévouement aux grands intérêts de l'humanité. Aussi dit-on, au propre et au figuré, *qu'un homme a blanchi sous le harnais, sous le mousquet*, lorsqu'il a passé toute sa vie dans les armées ; ou qu'un homme a blanchi dans les emplois administratifs, religieux, judiciaires, scientifiques, etc., lorsqu'il a rempli avec honneur et probité les devoirs des divers degrés de la hiérarchie sociale qu'il a parcourus. — La blancheur des cheveux chez les enfants, chez les convalescents de maladies graves ou longues, excite la compassion, parce qu'elle fait naître en nous l'idée d'une santé faible, délicate, ou d'une constitution qui a reçu des atteintes profondes. Enfin, si la canitie, survenue quelquefois subitement chez les victimes qui attendaient le coup de la hache révolutionnaire, n'a produit qu'une commisération inactive pendant nos orages politiques, on l'a vue, au rapport de Schenekius, dérober à la mort un Espagnol de grande famille, qui, épris d'amour pour une jeune demoiselle de la cour, fut incarcéré et condamné à perdre la vie pour avoir été surpris dans un rendez-vous donné à cette personne, qui répondait à sa passion. La nouvelle de sa condamnation fit sur cet Espagnol une impression si profonde qu'on le trouva le lendemain les cheveux tout blancs et la figure ridée. Le roi, instruit de ce fait, accorda la grâce au coupable, le regardant comme assez puni de sa faute. — A cet exposé très succinct des documents scientifiques relatifs à la canitie observée sur l'espèce humaine, nous pourrions faire succéder des remarques générales sur la canitie de

tous les corps organisés en général (animaux et végétaux); mais les principaux faits de ce genre susceptibles d'exciter la curiosité de nos lecteurs seront indiqués ou décrits aux articles DÉCOLORATION et COULEURS DES CORPS ORGANISÉS, COULEUR DES ANIMAUX, etc. — Le mot *canitie*, usité seulement dans le langage médical, a pour synonymes dans la langue usuelle les termes *blancheur* et *candeur*. Le premier, employé au propre et au figuré, est dérivé de *blanc* (de *albus*, transformé en *blank* par les Allemands, et en *bianco* par les Italiens). Le deuxième (candeur), ayant la même origine que *canitie*, est toujours usité dans un sens moral. (*Voy.* ci-dessus.) Les dérivés de ces deux noms (candide, candidat, candidature candescent, incandescent) se présentent sous des acceptions originaires de l'idée de blancheur ou canitie. Le mot *blancheur* doit être considéré comme le radical d'un plus grand nombre de termes beaucoup plus usuels que les dérivés de *canitie*. (*V.* notre *Diction.*, t. VI, et les Dict. les plus estimés.) — Dans la langue latine, de *canus*, *incanus* (blanc) adjectif vieux, inusité, on a fait *canities* et *canitudo* (blancheur), d'où sont sortis *candentia* (clair de lune), *candor* (blancheur éblouissante, candeur, naïveté, sincérité, ingénuité, bonne foi, franchise), *candicantia* (couleur blanchâtre, blancheur brillante), *candidus* (blanc, candide ou qui a de la candeur), *candidulus* (un peu blanc, tirant sur le blanc), *candidatus* (vêtu de blanc, candidat, postulant), *candidatorius* (relatif à la candidature, à la brigue), *candens* (blanc de feu), *candicans* (blanchâtre, tirant sur le blanc), *candificus* (qui blanchit, qui rend blanc), *candefactus*, *candescens*, *incandescens* (embrasé, qui paraît blanc à force de feu), *candidè* (blanchement, avec candeur), *canere* (blanchir par les cheveux, être chauve, être couvert de gelée blanche), *canescere*, *incanescere* (blanchir de vieillesse), *candere*, *candescere*, *incandere*, *incandescere* (être blanc à éblouir, être ardent, tout en feu), *candidare*, *candificare* (blanchir, rendre blanc), *candefacere* (faire paraître blanc à force d'embraser), *candicare* (être blanchâtre, tirer sur le blanc). A cette énumération des noms latins signifiant au propre et au figuré l'idée de blancheur, joignez les suivants: *albus*, adjectif (blanc), *album* (album, le blanc, blancheur), *albor*, *albitudo*, *albedo*, *albido* (blancheur), *albatus* (blanchi), *albidus* (albide, blanchâtre), *albens* (blanc), *albente cœlo* (à l'aube, au point du jour), *albere* (être blanc), *albescere*, *albicor* (devenir blanc), *albicare* (être blanchâtre), *albugo* (tache blanchâtre dans l'œil), *albumen* (blanc de l'œuf, d'où albumine), *alburnum* (aubier, partie tendre et blanchâtre qui est entre l'écorce et le cœur du bois), sans compter plusieurs noms propres dérivés de *albus*, et vous aurez la preuve, 1° de l'existence réelle des mots rigoureusement synonymes, soit dans une même langue, soit dans les langues différentes comparées entre elles; 2° de toutes les nuances de la signification radicale d'une même idée envisagée par l'esprit humain sous toutes les faces qui s'offrent à l'imagination, et sous tous ses rapports découverts par la raison. — L'idée de blancheur se présente si naturellement et si fréquemment à notre intelligence qu'il nous a paru convenable, à l'occasion du terme scientifique *canitie*, de montrer combien notre langue, quoique fort pauvre sous ce rapport, est déjà redevable à la langue latine. Il est donc utile de signaler les sources où nous pouvons encore puiser, pour alimenter au besoin le langage de la *conversation*, celui surtout de la poésie, des sciences et de la philosophie, qu'on ne saurait jamais trop enrichir. L—T.

CANIVEAUX, nom des plus gros pavés qui, étant assis alternativement avec les contre-jumelles et un peu inclinés, traversent le milieu du ruisseau d'une rue ou d'une cour; d'où l'on a appelé pierre taillée *en caniveau* celle qui est creusée en manière de ruisseau pour faire écouler l'eau, et que l'on em-

ploie pour paver une cuisine, un lavoir, une laiterie, etc. E.

CANNE (bot.). Ce nom a été appliqué à plusieurs genres de plantes qui diffèrent assez entre eux. On l'emploie généralement pour indiquer celles qui ont des tiges droites, noueuses par intervalle et laissant échapper de leurs nœuds des feuilles engaînantes à la base; mais on l'applique plus particulièrement à la canne vulgaire, autrement nommée *roseau*, *grand roseau*, ou *roseau à quenouilles* (*arundo vulgaris*, ou *donax*), qui croît dans les eaux dormantes ou aux bords des rivières dans le midi de la France, ce qui lui a fait donner encore le nom spécial de *canne de Provence*, que l'on emploie à divers usages domestiques, surtout dans la composition de divers meubles, et dont la racine est regardée comme légèrement diaphorétique et propre, par exemple, à diminuer la sécrétion du lait. (*Voy.* ROSEAU.) Le BAMBOU et le ROTANG (*voy.* ces mots) sont aussi des espèces de cannes. Nous avons parlé de la CANNE D'INDE au mot BALISIER et de la CANNE ODORANTE au mot CALAMUS (*voy.* ces mots); il nous reste maintenant à parler plus en détail de l'espèce de canne qui est sans contredit la plus intéressante, de celle qui fournit le sucre, et qui est originaire des Indes occidentales. (*Voy.* l'article ci-après.) Z.

CANNE A SUCRE, *saccharum officinale*. La canne à sucre fait partie de l'humble et néanmoins très précieuse famille des graminées, laquelle renferme aussi le riz et le froment, qui tiennent les deux premiers rangs parmi les utilités végétales du monde entier. Cultivée depuis des milliers d'années dans toutes les parties du monde, cette plante a été de tout temps comme aujourd'hui une source abondante de richesses dans tous les pays où une chaleur suffisante, une terre douce et substantielle, permirent de la cultiver; elle est la troisième plante dans l'ordre des utilités végétales; elle n'est surpassée que par le riz, base principale de l'alimentation des deux tiers de l'espèce humaine, et par le froment, qui, dans l'état où nous le possédons, est, selon toutes les probabilités, une création du travail de l'homme, et qui, doué de propriétés alimentaires éminemment toniques et stimulantes dans ses semences, est appelé à développer de plus en plus, les forces du corps et celles de l'intelligence dans l'espèce humaine à mesure que sa culture s'étendra et que l'agriculture redeviendra en honneur. Le riz et le froment, quoique avec raison classés les premiers dans l'ordre des importances végétales connues jusqu'à nos jours, ne sont néanmoins alimentaires, à un si haut degré, que parce qu'ils contiennent du sucre, qui est la base par excellence de toute *alition*, de toute alimentation, de toute nourriture, remarque que nous avons faite à l'occasion de la betterave, dont nous avons conseillé la culture comme une plante contenant beaucoup de sucre, et parce que la canne d'Amérique ne peut être cultivée utilement dans les climats froids, tandis que la betterave y réussit avec autant de succès que dans des contrées plus chaudes. — Quelles que soient les dénominations sous lesquelles la canne à sucre ait été indiquée, par rapport aux contrées où elle est cultivée, toutes se rapportent à une seule espèce, qui est la *canne à sucre blanche*, laquelle produit trois variétés constantes, qui sont la *canne à sucre jaune*, la *canne à sucre violette*, et la *canne à sucre rouge*. La canne à sucre jaune ne diffère de l'espèce d'où elle sort que par sa couleur; elle a la même stature, les mêmes formes dans toutes ses parties que la canne blanche. La canne à sucre rouge est moins forte dans tout son ensemble que l'espèce primordiale, et produit moins de sucre. La canne à sucre violette, connue aussi sous le nom de *canne à sucre hâtive*, est encore moins élevée que la rouge et moins productive; elle a été proposée comme susceptible de se naturaliser plus facilement que l'espèce ordinaire dans un climat moins chaud; mais l'expérience n'a pas justifié les promesses faites à son occasion à plusieurs époques par un grand nombre de

zélateurs des progrès agricoles. — S'il est conforme à la raison d'abandonner tout projet de culture en grand de cette plante en pleine terre, en France et même en Italie, il reste aux amateurs à faire des tentatives pour modifier peut-être un peu sa constitution, chose néanmoins assez difficile, puisque la canne s'est toujours rencontrée la même aux divers lieux où on a cru l'avoir découverte croissant spontanément, et que (fait très remarquable) sa culture, si ancienne et si répandue, n'a produit que trois variétés, moins bonnes que leur type, marche entièrement opposée à celle des autres végétaux que la culture perfectionne dans beaucoup d'espèces. La canne à sucre, au contraire, est la même en tous pays, quand elle est cultivée dans un sol profond et de première qualité, et au degré de température qui lui est nécessaire pour accomplir naturellement et sans efforts tous les temps de son existence. Elle a toujours été trouvée identique, qu'elle y soit naturelle ou qu'elle y ait été portée, à Madagascar, aux côtes de Coromandel, à Ceylan, dans le Bengale, à Siam, au Japon, à Java, aux îles Moluques ou au-delà du Gange, dans l'Asie, qui lui a été assignée comme étant plus particulièrement sa patrie. Ainsi donc, en France et peut-être même dans l'Europe entière, si ce n'est sur quelques points de l'Espagne et en très peu d'autres sites européens, à la même hauteur de température, ou à une température supérieure ou au moins analogue à celle de l'Andalousie, nous sommes réduits à cultiver comme objet de curiosité, comme plante d'agrément, la canne à sucre sous les vitrages, dans les serres, dont cette plante est, à la vérité, l'un des plus magnifiques ornements, et où elle s'élève avec majesté à la hauteur de 10, 12, 15 pieds et plus. — Les racines de cannes à sucre sont rampantes, fibreuses et genouillées; elles produisent à la fois plusieurs tiges articulées, lisses, luisantes, hautes, le plus ordinairement, dans nos cultures artificielles, de 10 pieds à peu près, et ayant un à deux pouces de diamètre, et sur chacune d'elles 40 à 50 nœuds d'où sortent des feuilles longues de 4 pieds, larges d'un à deux pouces, dentées en leurs bords, d'un beau vert, ayant une nervure blanche et dont une partie embrasse par sa base la tige d'un nœud à l'autre, tandis que l'autre partie s'étend avec élégance en forme d'éventail. Ces feuilles tombent à mesure que le sucre s'élabore dans les entre-nœuds et que la canne mûrit. La tige de la canne à sucre se termine par un jet sans nœuds nommé *flèche*, de 4 à 5 pieds de hauteur, lui-même surmonté d'un panicule de 20 pouces, composé de ramifications grêles et nombreuses, qui portent une multitude de petites fleurs blanches et soyeuses. Le sucre s'élabore dans les parties de la tige appelées *entre-nœuds*, et ceux-ci servent à la reproduction de la plante au moyen de racines qui sortent des nœuds quand on les met en terre. — Toutes les parties de la canne à sucre sont douces et sucrées, même la racine. — La canne à sucre, considérée comme plante d'ornement, est d'une grande magnificence : port majestueux de la tige, beauté de feuillage, élégance de la fleur, elle réunit tout. — En horticulture, la canne à sucre se multiplie facilement par les rejetons qu'elle pousse du collet de sa racine et qu'on en détache pour les mettre dans des pots qu'on place en serre chaude dans la tannée ou dans la couche qui tient lieu de tannée; il faut à la canne la meilleure terre possible, saine, légère et substantielle.—En Amérique et ailleurs, on multiplie la canne par boutures, qu'on fait avec les parties supérieures de la tige, qui s'enracinent par leurs nœuds, mis en terre, et qui sont, comme le collet des racines, les centres les plus spéciaux de la reproduction. — La canne à sucre a été cultivée en Espagne avec avantage pendant longtemps, et sa culture n'y a été entièrement abandonnée que depuis une cinquantaine d'années; cette culture sera nécessairement reprise, actuellement qu'en Espagne, comme ailleurs, les bons esprits se tournent vers l'agriculture. Au temps

de l'occupation de l'Espagne par les Arabes, la canne à sucre y fut abondamment cultivée, et elle se reproduit naturellement aujourd'hui dans les parties de l'Espagne où elle fut pendant plusieurs siècles un objet de grande culture. — Mais beaucoup d'autres plantes précieuses de serre chaude et tempérée sous le climat de Paris ont été cultivées en Espagne en pleine terre avec avantage, et pourraient y être reportées, telles que le chou caraïbe, etc. — Il nous paraît moins que certain que la canne à sucre puisse être cultivée utilement à Alger, et les essais doivent y être faits avec modération. Cependant, on lit dans le *National de* 1834, 6 janvier, que cette plante est en voie d'acclimatement dans les cultures françaises aux environs d'Alger. — Parlerai-je d'un mémoire inséré dans un journal d'agriculture où on propose de cultiver la canne à sucre sur tous les points de la France, en pleine terre, se fondant sur le fait connu que chaque entre-nœud de la canne élaborant et formant du sucre séparément et indépendamment des entre-nœuds supérieurs, on peut cultiver la canne avec succès en France en pleine terre. On ne saurait nier la possibilité d'un résultat quelconque, mais si on n'obtient que deux ou trois entre-nœuds, on n'obtiendra qu'un, deux ou trois quarantièmes de la quantité ordinaire de sucre qu'on obtient dans la patrie naturelle ou adoptive de la canne, où elle produit 40 et même 50 entre-nœuds, parce qu'elle parcourt sans artifice et sans efforts toutes les périodes de son existence. Au reste, nous rapportons cette proposition, faite dans un but utile par un homme de bien, moins pour la combattre que pour mettre sur la voie quiconque voudrait se livrer à des essais sur la canne à sucre. Il est évident que plus on obtiendrait d'entre-nœuds, plus on serait près du succès; mais, nous le répétons, et c'est notre conviction intime et profonde, la betterave dominera tous les projets de culture de la canne à sucre en Europe, excepté dans quelques parties de l'Espagne, où il est très certain que cette plante a été cultivée très en grand, nous le répétons, pendant des siècles, au temps de l'occupation de ce pays par les Maures, et où même elle a été cultivée jusqu'à l'époque de la révolution française, et notamment par M. de Cabarus, dans le royaume de Murcie, où il existait encore en 1789 vingt fabriques de sucre en activité, et où, fait digne d'attention, cette plante se reproduit aujourd'hui naturellement, ainsi qu'en d'autres lieux de l'Espagne, et notamment dans les monts Alpuxarras, habités encore de nos jours par les descendants des anciens Arabes, conquérants de cette partie de l'Europe. C. Tollard aîné.

CANNE (arme ou support), mot fait de *canna*, roseau, et par lequel on désigne un bâton droit, ordinairement conique, que l'on tient par le gros bout. Il paraît en effet que les premières cannes ont été faites ou de roseau ou de bois de *férule* (*voy.* ce mot), dont la tige s'élève à huit ou dix pieds, est très légère et contient dans son intérieur une assez grande quantité de moelle. On voit, par la lecture des anciens auteurs, que dès la plus haute antiquité on se servait des cannes de férule pour transporter du feu d'un lieu dans un autre. Hésiode dit que Prométhée mit dans une de ces cannes le feu qu'il déroba au ciel. C'est dans ce sens aussi qu'il faut entendre ce vers de Martial (*Epig.*, liv. xiv) :

Clara, Promethei munere, ligna sumus.

— Un des grands législateurs de l'antiquité, Bacchus (ou si l'on veut Moïse), avait ordonné sagement aux hommes qui boiraient du vin de porter des cannes de férule, parce que dans la fureur des rixes occasionnées par l'excès de boisson, ils se cassaient la tête entre eux avec les bâtons ordinaires, et que la canne, étant très légère, ne présentait pas le même danger. Les prêtres de Bacchus portaient également de ces cannes, et, suivant Tristan (*Comment. hist.*, liv. Ier, p. 46-47), la canne de férule était aussi un emblème de Pluton, comme étant à la fois la marque de la vieillesse et du commandement. — Elle a continué chez les mo-

dernes d'avoir la même valeur d'interprétation. Long-temps aussi, dans la troupe, les officiers ont été dans l'usage de porter la canne sous les armes. C'est qu'alors on se permettait de frapper le soldat dans les rangs. Il a fallu une révolution en France pour faire disparaître cet usage odieux et avilissant, qui avait été emprunté des armées étrangères, et qui subsiste encore, dit-on, chez quelques-unes. Aujourd'hui la canne n'est plus guère chez nous que le signe distinctif du tambour-major et des gardiens publics de nos jardins et châteaux royaux; les sergents de ville l'ont répudiée pour l'épée, et l'on peut se demander si l'une convient mieux que l'autre dans leurs mains, et s'il ne serait pas tout à la fois et plus humain et plus politique de les remplacer toutes deux par la petite baguette du constable en Angleterre. Il faudrait en même temps, il est vrai, refaire un peu notre éducation politique et apprendre au peuple en France à respecter un peu plus le pouvoir et les agents du pouvoir. Les attaques par la force appellent nécessairement la répression par la force, et c'est là une des anomalies les plus frappantes et les plus tristes d'un *siècle* dit *de lumières*. — Nos dames de qualité ont porté autrefois de petites cannes légères dont la pomme était plus ou moins riche, plus ou moins ornée; c'était un souvenir, une dernière trace sans doute des temps de la féodalité, et ces cannes ne pouvaient avoir dans leurs mains d'autre usage que de marquer la supériorité, la dignité, le commandement, qui s'annoncent aujourd'hui chez elles par les manières, les grâces et les avantages d'une éducation soignée. (*V.* aussi l'article Baton). E. H.

On fait des cannes de toutes sortes de bois; les plus estimées sont connues sous les noms de *joncs* et de *bambous*. — Les *joncs* viennent des Indes; ils sont composés de fibres longitudinales et parallèles; leur surface est lisse, sans la moindre apparence de nœuds; une espèce de côte règne dans toute leur longueur. Les joncs ploient sans rompre, et reprennent leur premier état comme une verge d'acier trempé. Ils ont donc toutes les qualités qu'on peut désirer dans une canne. Comme leur prix est toujours élevé, on a imaginé toutes sortes de moyens pour les contrefaire; on y parvient avec succès de deux manières : dans le premier procédé, on prend un rotin, on le polit, et on lui donne exactement la forme d'un jonc; après quoi on le peint et on le vernit. D'autres forment le faux jonc de plusieurs petits rotins taillés artistement et bien collés ensemble; on recouvre ce composé de peinture et de vernis. — Les joncs en rotin font ressort; aussi est-il facile de les confondre avec les véritables, à la vue et au toucher : pour découvrir la fraude, il faut frotter la canne avec un morceau de drap jusqu'à ce qu'elle ait acquis un certain degré de chaleur : si le jonc est faux, il se développera une certaine odeur de résine provenant du vernis qui recouvre sa surface, ce qui n'arrivera point si le jonc est naturel. — Le *bambou* est de couleur jaunâtre ou blanchâtre; sa surface est hérissée de nœuds; il est élastique et fait ressort comme le jonc, mais il est bien plus difficile à contrefaire, car il n'est pas de matière ayant son élasticité qui puisse prendre sa forme. Les faux bambous ne sont en effet que des bâtons noueux faits ordinairement de bois de charme et qui cassent sitôt qu'on les ploie. — Après les joncs et les bambous, les meilleures cannes se font d'un pied d'arbrisseau naturellement dur et élastique; il y en a de tant d'espèces qu'il serait trop long de les énumérer ici. — Depuis deux ou trois ans on fait des cannes en *tubes de fer*, vernis et polis à l'extérieur; elles ont une belle forme, ne sont point trop lourdes ni d'un prix élevé; il nous semble qu'à l'exception des joncs et des bambous, on doit les préférer à toutes les autres sortes de cannes. Il nous reste à décrire maintenant quelques autres espèces de cannes qui sont plutôt des armes, à proprement parler, que celles dont nous venons de donner une idée. T.

Cannes a vent. L'air atmosphérique

et tous les corps à l'état de gaz sont doués d'une qualité élastique (de ressort) excellente, l'acier trempé, le cuivre écroui jouissent de cet avantage, mais à un degré bien inférieur; le ressort de matière solide s'énerve par l'effet d'une compression plus ou moins prolongée; les gaz reprennent toute leur énergie élastique long-temps après qu'ils ont subi une compression continue. Les anciens et les Européens du moyen âge, grands guerroyeurs, fabricateurs ardents d'instruments homicides, n'ont pas eu l'idée d'employer l'air comprimé comme ressort de machines à projectiles. Henri IV eut l'honneur de toucher le premier une arme de cette espèce. (*V.* Fusil à vent.) — La canne à vent la plus simple n'est autre chose qu'un tube de verre, de cuivre, etc., droit et aussi bien calibré à l'intérieur qu'il est possible: cet instrument s'appelle *sarbacane* (de l'italien *cerbottana*); il est très facile de lui donner la forme et les dimensions d'une canne ordinaire. L'homme qui fait usage de cet instrument introduit une boulette, une balle, un petit dard dans le tube, et pour le chasser, il remplit ses poumons de tout l'air dont ils sont capables, après quoi il souffle dans la sarbacane de toutes ses forces, et le projectile part. Une boulette lancée ainsi peut tuer un petit oiseau; et si l'homme a des poumons vigoureux, une flèche lancée par la sabarcane aurait assez de force pour donner la mort à plus de vingt pas de distance. — Dans ces derniers temps, cette arme traîtresse a été singulièrement perfectionnée: les poumons du tireur sont remplacés avec avantage par un petit soufflet fait de peau forte, souple, et le moins poreuse possible; un ressort tend à fermer le soufflet, dont on n'écarte les panneaux qu'au moyen d'une sorte de cric. On conçoit qu'un instrument de ce genre serait fort dangereux entre les mains d'un homme mal intentionné; aussi a-t-on eu fortement raison de le proscrire. — La *canne à vent*, ou plutôt le *fusil à vent* perfectionné, est d'une exécution très difficile et d'un prix assez élevé quand elle est bien faite (plus de 500 fr.): elle diffère du fusil à vent proprement dit en ce qu'elle ressemble à l'extérieur à une canne ordinaire, et qu'elle peut être chargée en tous lieux et à tout moment. Voici une idée de sa composition: à la pomme de la canne est fixée la tige d'un piston qui joue dans un corps de pompe aussi bien calibré intérieurement qu'il est possible; le piston porte une soupape qui s'ouvre en dedans; au fond du corps de pompe en est une autre qui ouvre en dehors, ou pour mieux dire, dans un tube qu'on appelle le *réservoir*; on conçoit qu'en faisant jouer le piston du corps de pompe, on doit fouler dans le réservoir une masse d'air d'autant plus dense que les coups de piston seront répétés un plus grand nombre de fois: telle est la manière de charger la canne. — Au bout du réservoir est soudé un tube ordinairement de cuivre, dans lequel on introduit la balle ou le dard que l'on veut lancer; une détente ouvre la soupape qui laisse passer le vent dans le tube, et le coup part. Une canne à vent est d'une exécution très difficile; plusieurs ouvriers habiles y ont échoué: dans le corps de pompe le mieux fait, le piston ne foule l'air qu'imparfaitement, et les soupapes le laissent s'échapper après un laps de temps plus ou moins long. Un instrument de cette espèce heureusement exécuté peut tirer jusqu'à vingt coups capables de tuer un homme. — On fait aussi des cannes à poudre. Si leur exécution est plus facile que celle des cannes à vent, l'explosion de leur décharge les rend moins dangereuses; néanmoins la fabrication et l'usage en sont sagement défendus. — Pour s'en faire une idée, il faut se figurer que dans la poignée de la canne est logé un ressort en tire-bourre que l'on bande d'une manière fort simple et facile à concevoir: en appuyant sur un bouton, ce ressort se détend et pousse un autre bouton contre une capsule pareille à celle dont on fait usage pour les amorces des fusils dits à *piston*; la charge qui est contenue dans un tube logé dans l'intérieur de la canne prend feu et chasse le projectile.

Cette arme est un fusil ordinaire, qui doit sa simplicité ou son perfectionnement à l'invention des fusils à piston. Teyssedre.

On a donné spécialement le nom de canne d'armes à un court bâton, arme de demi-longueur, ou *genette* à l'espagnole, sorte de canne telle qu'une arzegaie courte, un bec-de-corbin, une hallebarde de petite dimension, une demi-lance dont on se servait à pied. La canne d'armes était employée dans certains duels, dans les tournois, dans les carrousels; elle l'était dans les combats singuliers et dans les combats de jugement quand les vilains y prenaient part. La canne d'armes a fait long-temps aussi partie de l'armement des cent-suisses. — On voit au château de Jend'heur des cannes d'armes dont la hampe, à partir du dessous du fer, est d'un mètre de long. Le fer est quelquefois en marteau d'armes, en croissant, en trident, en double croix, c'est-à-dire à quatre branches horizontales, soit de diamètre égal, soit de force diverse. D'autres sont en forme de hallebardes; une grosse houppe de laine teinte en écarlate est arrêtée à demeure au-dessous du fer. On y voit aussi des armes qu'on peut ranger dans la classe des cannes d'armes, et dont la lame est accompagnée de deux fers de flèche à ailes; ils sont disposés horizontalement et à l'opposite l'un de l'autre. Gal Bardin.

CANNE (mesure de longueur), en hébreu *kaneh*, qui signifie roseau. Il est parlé de cette mesure ancienne dans Ézéchiel (c. xl, v. 3) et dans l'Apocalypse (c. ii, v. 1). Le premier dit qu'elle avait 6 coudées et 6 palmes, c'est-à-dire 6 coudées hébraïques, dont chacune était plus grande d'une palme que la coudée babylonienne. Le prophète est obligé de déterminer ainsi la coudée dont il parle parce qu'au-delà de l'Euphrate, où il se trouvait alors, les mesures étaient moins grandes qu'en Palestine. La coudée hébraïque avait 24 doigts ou 6 palmes, c'est-à-dire environ 20 pouces et demi, en prenant le pouce à 12 lignes : ce qui donne à la *canne hébraïque* 123 pouces ou 10 pieds 3 pouces de notre mesure. — La *canne des Romains* a été regardée généralement comme équivalant à 6 pieds 11 pouces de roi; cependant Vigénère, dans ses annotations sur Tite-Live (p. 1513), dit positivement qu'à Rome la canne contenait 8 palmes, et que 9 palmes romaines équivalent à 2 aunes de Paris; or, comme l'aune était alors de 3 pieds 8 pouces, il s'ensuivrait que la canne romaine n'aurait eu que 4 pieds 5 pouces et 8 lignes. — La *canne* avait passé aussi en France et dans d'autres pays, où sa valeur variait à l'infini. Elle était à Gênes de 10 palmes pour les toiles et de 9 pour les draps; la canne de Sicile était de 8 pans (ou empans) et demi, c'est-à-dire de près de 6 pieds et demi; celles de Provence et du Bas-Languedoc étaient de 8 pans, ou 6 pieds 2 lignes; celles d'Avignon et de Nîmes étaient d'un pouce environ plus courtes; enfin, celle de Toulouse équivalait à une aune et demie de Paris. — Le mot *canne* s'appliquait aussi à la chose mesurée; on disait une canne de drap, une canne de toile.

Le mot canne est encore usité dans plusieurs opérations d'arts et métiers. En termes de fondeur et de monnayage, par exemple, c'est une verge ou tringle de fer avec laquelle on brasse les métaux en fusion; en termes de verrerie, c'est un tube de fer avec lequel on souffle les bouteilles ou autres ouvrages, et dont le bout que l'on pose sur les lèvres pour cette opération s'appelle *bauquin*, et le bout opposé *mors de la canne*. Enfin, on appelle *canne gnomonique* un instrument qui sert à indiquer l'heure par les hauteurs du soleil, *canne hydraulique* une machine qui sert à élever les eaux par un mouvement de va et vient, de bas en haut, et dont la partie principale est, comme dans le bélier hydraulique, une soupape placée à l'extrémité inférieure du tube. E.

CANNEBERGE (bot), *vaccinium oxycoccos*, espèce d'*airelle* (*voy.* ce mot), plante qui croît habituellement dans les endroits marécageux. Ses racines sont vivaces, menues, fibreuses,

rougeâtres, ligneuses et rampantes; il en part plusieurs tiges menues comme des fils, inclinées contre terre et chargées de feuilles alternes assez semblables par leur figure à celles du serpolet, vertes en dessus, blanchâtres ou cendrées en dessous, et soutenues par des queues très courtes. Ses fleurs naissent au nombre de deux ou de trois à l'extrémité des branches; elles sont purpurines et composées de quatre pétales longs de trois lignes sur deux de largeur. La base de leur pistil, joint au calice, devient un fruit ou une baie de la grosseur d'un pois, blanche et teintée de rouge, divisée en quatre loges qui renferment plusieurs semences arrondies et menues. Ces baies sont d'une agréable acidité et remplacent dans le Nord la plupart des fruits acidules de l'Europe australe. *Z.*

CANNELLE (*cortex cinnamomi officinalis*). On désigne sous ce nom l'écorce des branches du laurier cannellier (*laurus cinnamomum*, Linn.), privée de son épiderme. — Le CANNELLIER, arbre de grandeur moyenne, appartient à la grande division des végétaux exogènes ou dicotylédonés, et à la famille des *laurinées*. Linné l'avait placé dans la neuvième classe de son système sexuel (ennéandrie monogynie); toutefois ses fleurs sont monoïques. — Des arbres remarquables par leur port, la beauté de leur feuillage, et dont presque toutes les espèces sont aromatiques et fournissent à la médecine et à l'économie domestique un grand nombre de substances très utiles, constituent la famille des laurinées. — Le cannellier s'élève à 25 pieds environ, et son tronc offre jusqu'à 18 pouces de diamètre; ses feuilles, pétiolées et opposées, sont ovales-lancéolées, longues de 4 à 5 pouces et larges de 2 pouces environ, coriaces, lisses, vertes en dessus, glauques et cendrées en dessous, entières et marquées de trois nervures longitudinales très saillantes, qui s'alternent vers le sommet; les fleurs sont jaunâtres, en panicules lâches, axillaires ou terminales; le fruit est un drupe ovoïde, entouré à sa base par le calice, coloré en violet, ayant la forme d'un petit gland et contenant une pulpe verdâtre; il renferme un noyau dont l'amande est légèrement rougeâtre. — Le cannellier est originaire des Indes orientales, et croît à Sumatra, à Java, et particulièrement à l'île de Ceylan, où on le cultive dans un espace de 14 lieues, nommé le *champ de cannelle*, entre *Matura* et *Negombo*. On le cultive aussi en Chine, dans la Cochin-Chine et le Japon; enfin il a été introduit aux îles de France et de Bourbon, aux Antilles, à Cayenne et dans quelques contrées du continent de l'Amérique méridionale, où il prospère parfaitement bien. Depuis quelques années, il a été naturalisé aux environs du Caire, où il forme des plantations considérables, et c'est avec 2 pieds de cannelliers portés du jardin de M. Boursault, à Paris, que cette naturalisation a été effectuée. On dit que déjà on a commencé à les exploiter et à verser la cannelle dans le commerce. — Mais le cannellier, comme tous les arbres cultivés, selon l'exposition, la nature du terrain et le climat, plus ou moins favorables, offre plusieurs variétés qui donnent une cannelle plus ou moins estimée, ou plus ou moins recherchée. — *Exploitation*. Quand le cannellier croît au milieu de circonstances propices, on peut commencer à l'exploiter au bout de 5 ans; dans le cas contraire, il ne donne de bonne cannelle qu'à l'âge de 8, 12 et même 16 ans; cette exploitation se prolonge ordinairement jusqu'à 30 ans, et on fait deux récoltes chaque année: la première commence en avril et finit en août; elle est la plus considérable; la seconde commence en novembre et finit en janvier. On coupe toutes les branches âgées de plus de 3 ans, qui paraissent avoir les qualités requises; on détache l'épiderme avec un couteau, puis on fend longitudinalement l'écorce et on la sépare du corps ligneux; ensuite on insère les petits tubes fendus les uns dans les autres et on les fait sécher au soleil. Pendant la dessiccation, les écorces se roulent sur elles-mêmes et prennent la forme qu'on

leur voit dans le commerce. Alors on sépare les qualités et on forme des balles ou *surons* que l'on envoie en Europe, mais en ayant soin de remplir les interstices avec du poivre noir. — Quant aux petits fragments ou *menus* de l'écorce qui ne peuvent pas entrer dans les *surons*, on les distille pour obtenir *l'huile essentielle de cannelle*, qui est versée dans le commerce et qui se vend un prix très élevé. — Actuellement on distingue au moins 5 sortes de cannelle. — 1° *Cannelle de Ceylan fine*. Elle est en faisceaux ou bâtons très longs, formés par des écorces presque aussi minces que du papier, réunies un grand nombre les unes dans les autres; colorées en noisette clair, avec une teinte citrine blanchâtre, ayant une saveur aromatique, très agréable, chaude, un peu piquante et un peu sucrée, et une odeur très suave. — Cette cannelle est la plus estimée, et provient peut-être en totalité du *champ de cannelle* dont nous avons parlé plus haut. — La compagnie anglaise des Indes, qui a maintenant sous sa domination les contrées qui fournissent la meilleure cannelle, afin de conserver la réputation de celle qu'elle livre au commerce, emploie à Ceylan un inspecteur et deux adjoints pour surveiller le choix, l'assortiment et l'emballage de cette écorce : ils l'examinent morceau à morceau et la séparent en première, seconde, troisième sorte et en rebut. Les écorces des grosses branches sont rejetées, ainsi que celles des pousses très jeunes et très succulentes, les premières ayant un arôme piquant et peu agréable, les secondes en ayant trop peu, et qui se dissipe avec rapidité. Les fragments de cannelle rejetés, ou rebuts, servent à extraire l'huile volatile : une livre de cette cannelle ne donne qu'un gros environ d'huile volatile, mais d'une odeur très agréable et très suave. — 2° *Cannelle de Chine*. Elle est infiniment moins estimée que la cannelle de Ceylan fine : les faisceaux sont plus courts, les écorces plus épaisses et plus rougeâtres, et d'une odeur désagréable qui se rapproche de celle de la punaise. — La cannelle de Chine est employée de préférence pour l'extraction de l'huile volatile parce qu'elle en donne davantage, mais moins suave et plus colorée. — 3° *Cannelle matte*. Elle provient du tronc du cannellier de Ceylan. Les écorces sont larges d'un pouce environ, épaisses de 2 lignes, plates ou peu roulées, d'une couleur tirant davantage sur le jaune foncé, d'une cassure fibreuse et brillante, d'une odeur et d'une saveur semblables à celles de la cannelle de Ceylan fine, mais très faibles. La cannelle matte doit être rejetée, excepté pour obtenir l'huile volatile. — 4° *Cannelle de Cayenne fine*. Elle est retirée de cannelliers de Ceylan transplantés dans cette île, et diffère très peu de la cannelle de Ceylan, seulement sa couleur est plus pâle : elle est très fréquemment employée. — 5° *Cannelle de Cayenne épaisse*. Les cannelliers qui donnent cette écorce ont eu pour souche, pour origine, un cannellier de l'île de Sumatra. Elle ressemble à la cannelle de Chine et se réduit comme celle-ci en pâte mucilagineuse quand on la met dans la bouche. Ce fait confirme notre opinion que la cannelle de Ceylan fine et la cannelle de Chine sont produites par deux espèces de *laurus*, mais c'est à l'observation botanique à le démontrer en donnant, en établissant les caractères distinctifs des deux espèces de cannelliers. — *Analyse chimique*. Vauquelin a fait l'analyse des cannelles de Ceylan et de Cayenne (écorce épaisse), et en a retiré de l'huile volatile, du tannin, du mucilage, une matière colorante et un acide (*Journal de pharmacie*, tom. III, p. 433). D'après M. Guilbourt, professeur à l'école de pharmacie, elles doivent contenir de l'amidon. Il est certain au moins que la cannelle de Chine en fournit une grande quantité. — *Usage*. Les différentes sortes de cannelle qu'on trouve dans le commerce sont fréquemment employées et avec beaucoup de succès en médecine, dans l'économie domestique, dans la parfumerie, etc. — En médecine, la cannelle est un excellent excitant qui convient dans

un grand nombre de cas, surtout aux personnes faibles dont le travail de la digestion a besoin d'être activé. Elle entre dans un très grand nombre de médicaments officinaux. On l'emploie en substance et réduite en poudre; on en prépare une eau distillée, un sirop, une teinture et des pastilles très agréables; elle entre dans la composition du chocolat de santé, le rend plus agréable et plus facile à digérer. — Dans l'économie domestique et l'art culinaire, elle est très usitée et avec succès, ainsi que dans l'art du confiseur. — L'essence ou l'huile volatile de cannelle est également très employée; les parfumeurs en consomment une grande quantité pour aromatiser leurs cosmétiques. — A l'île de Ceylan, on retire du camphre de l'écorce de la racine, à l'aide de la distillation. — Les fruits du cannellier fournissent par expression une huile concrète, odorante, dont on fait des bougies qui brûlent en répandant une odeur très agréable. Il est à regretter que l'usage de ces bougies ne soit pas davantage connue en Europe, et sous le rapport hygiénique, et sous le rapport médical. CLASION.

CANNELURES, mot dérivé de *canne*. (*Voy.* ce mot.) Pour donner aux fûts des colonnes l'apparence de plus de richesse, de légèreté et même de grosseur, les architectes anciens et modernes divisent leur surface par des canaux dont la coupe transversale présente le plus souvent la figure d'un arc de cercle. Les cannelures sont séparées par des baguettes ou côtes plus ou moins larges, dans les ordres corinthien, ionique, dorique moderne; dans le dorique antique et grec, les cannelures sont peu profondes eu égard à leur largeur, et la baguette qui les sépare n'a point d'épaisseur, c'est-à-dire que les courbures de deux cannelures qui se suivent immédiatement se terminent sur une même vive arrête. Il y a des cannelures à fond plat : on en voit de telles sur les colonnes de l'intérieur du Panthéon à Rome; les colonnes de la nouvelle église de la Madeleine, à Paris, seront cannelées de cette manière. — Quelquefois, le fût des colonnes n'est cannelé que sur les deux tiers environ de sa hauteur supérieure; il y a aussi des cannelures qui sont remplies en partie d'une sorte de baguette qu'on appelle *rudenture*. Dans certaines colonnes, les rudentures règnent dans toute la hauteur des cannelures, ce qu'on observe au portique du Panthéon, à Paris; dans d'autres colonnes, les rudentures ne remplissent que le bas des cannelures; enfin, il y a des architectes qui ornent l'intérieur des cannelures de feuilles et de branches qui montent perpendiculairement dans leur intérieur. — Il est facile de concevoir de quelle manière s'exécutent les cannelures sur les colonnes des monuments : on divise leur circonférence un peu au-dessus de la base et au-dessous du chapiteau en autant de parties égales, comme 20, 24, 32, qu'on veut creuser de cannelures; les divisions supérieures répondent perpendiculairement aux divisions inférieures; on tire des lignes entre les divisions correspondantes, et le fût de la colonne se trouve divisé en bandes égales et à peu près parallèles; nous disons *à peu près*, car la colonne étant moins grosse au-dessous du chapiteau qu'au-dessus de sa base, il s'ensuit que les bandes sont plus étroites à leur sommet qu'à leur base. Cela se comprend aisément si l'on se figure un tonneau renflé, dont les douves sont nécessairement plus larges auprès de la bonde qu'à leurs extrémités. — On pratique aussi des cannelures sur la face antérieure du larmier de l'ordre corinthien, les consoles, les piédouches, les gaînes qui portent des bustes; certains vases reçoivent souvent des cannelures arrondies tantôt en creux, tantôt en relief. — Dans les arts mécaniques, on creuse des cannelures tantôt au moyen d'un outil que l'on conduit avec la main, tantôt à l'aide d'une machine. Les menuisiers, les ébénistes, forment des cannelures sur les colonnes, les pilastres en bois, avec un bouvet qu'ils poussent quelquefois dans une coulisse qui lui sert de guide; alors la colonne qui doit être cannelée est soutenue entre les deux

pointes d'une sorte de tour; à l'une de ses extrémités est fixée une rondelle de cuivre, divisée par des trous en autant de parties égales que la colonne doit avoir de cannelures; quand l'une de celles-ci est terminée au moyen du bouvet, qui marche dans la coulisse, on fait tourner la plaque d'une division, et on la fixe dans cette position au moyen d'une pointe, ce qui est aisé à concevoir, et l'on creuse une nouvelle cannelure. Quand la colonne a fait un tour sur elle-même, elle est entièrement cannelée.—Les cannelures sur des cylindres métalliques s'exécutent sur une machine qui a beaucoup de rapports avec le tour à pointes ordinaire : figurez-vous deux poupées en fer fondu, dont une porte une pointe tournant sur elle-même comme l'arbre d'un tour-en-l'air, la pointe de l'autre poupée avance et recule à volonté au moyen d'une vis. Le cylindre à canneler est suspendu entre ces deux pointes et fixé au moyen de vis sur celle qui tourne dans sa poupée; cette dernière pointe porte une plaque circulaire divisée en un certain nombre de parties égales; une pointe, que porte une sorte d'alidade, sert à fixer la pointe et le cylindre, qu'elle porte sur telle division de la plaque que l'on veut. Les jumelles qui portent les poupées de cette sorte de tour sont ordinairement en fer fondu ou battu; leurs faces, parfaitement bien dressées, sont parallèles entre elles, ainsi qu'à l'axe du cylindre qu'on veut canneler; un chariot portant un burin coule sur les jumelles d'une poupée à l'autre; on le fait mouvoir avec une vis ou au moyen d'une crémaillère et d'un pignon. Pendant ce mouvement, le burin trace un petit sillon sur le cylindre et dans toute sa longueur; on ramène le chariot au point de départ; on avance le burin d'une quantité convenable, et on enlève un nouveau copeau. On continue cette manœuvre jusqu'à ce que la cannelure soit suffisamment approfondie, après quoi on fait tourner la plaque d'une division; on en creuse une pareille de la même manière, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on ait fait le tour du cylindre. — Il y a des machines à canneler dont le burin est fixe; dans ce cas, ce sont les poupées qui marchent avec le cylindre qu'elles portent. — Bien des auteurs appellent aussi *cannelures* les raies en spirale elliptique qu'on creuse sur le fût de certaines colonnes, dans l'intérieur des canons de carabines, etc. : nous en parlerons aux articles Hélice et vis. Teyssèdre.

CANNES (Bataille de). Après la victoire du lac de Thrasimène, Annibal, obligé de donner un peu de repos à ses troupes, fatiguées par une double campagne dans laquelle elles n'avaient presque point eu de quartiers d'hiver, fut obligé de les conduire dans la marche d'Ancône, pays abondant en vivres. Il n'avait pu songer à attaquer Rome, ville peuplée et bien fortifiée, devant laquelle il aurait risqué d'être enveloppé par les troupes appelées des autres provinces d'Italie qui étaient encore restées fidèles aux Romains. Mais, pendant ce repos forcé, les Romains, dont l'énergie s'était accrue en proportion de leurs pertes et du danger qui les menaçait, avaient formé une nouvelle armée. Le commandement en fut donné à Fabius Maximus, général différent en tout de Sempronius et de Flaminius. Lorsqu'Annibal, ayant rétabli son armée, voulut s'approcher de Rome, il trouva devant lui un adversaire dont la prudence et la sagacité déjouaient toutes ses ruses et l'obligeaient lui-même à être circonspect. L'expédition de Campanie manqua, et Annibal fut obligé de se retirer au-delà de l'Apennin, vers le mont Gargano, afin de s'appuyer sur l'Apulie, qui devait nourrir son armée, et attendre que la fortune lui offrît quelques chances dont il pourrait profiter. L'imprudence de Minucius lui offrit une de ces chances à Gerunium; mais Fabius était encore là; il répara la faute de son lieutenant, et Annibal fut encore une fois condamné à l'inaction et à consommer ses vivres sur place. Après le départ de Fabius, les proconsuls qui lui succédèrent dans l'intérim du consulat suivirent le même plan de campagne, et les

armées passèrent l'hiver en présence, sans combat. — Au printemps suivant, Annibal se trouva encore dans la même position, et il dut craindre d'être condamné à l'inaction pendant le restant de la campagne, ce qui aurait été pour lui l'équivalent d'une défaite. Le pays d'alentour était épuisé, et il se trouvait à la veille de manquer de vivres, lorsqu'une conséquence même du système de guerre adopté par les Romains lui offrit les moyens de sortir d'embarras. La prudence, lorsqu'elle domine entièrement, devient bientôt tâtonnement, indécision, et les effets de l'une et de l'autre sont les mêmes que ceux de la négligence. Précisément les Romains, effrayés des conséquences de la témérité des Flaminius et des Sempronius, étaient tombés dans l'excès contraire. Ils se contentaient de se tenir en présence d'Annibal et de le gêner tant qu'ils pouvaient. L'heureux succès de Fabius les avait gâtés, et ils ne se doutaient pas qu'il fallait, tout à la fois, de la prudence et de l'activité pour faire la guerre à un général rusé et actif. Marcellus fut le premier de leurs généraux qui sut combattre Annibal convenablement. Ce dernier savait que les Romains avaient leurs principaux magasins à Cannes, ou pour mieux dire dans la citadelle. La ville avait été ruinée dans la campagne précédente, et il n'en était resté que la forteresse située, non pas sur une hauteur qui commandait les environs, comme on a bien voulu l'écrire sans l'avoir vu, mais sur une colline très peu sensible. Annibal, jugeant bien la circonspection de ses adversaires, pensa à leur surprendre quelques marches, afin d'essayer de leur enlever cette place d'armes et de changer ainsi le théâtre des opérations. L'entreprise réussit au gré de ses désirs, et la citadelle de Cannes tomba en son pouvoir avec tous ses magasins. Il avait transporté par-là le théâtre de la guerre dans le midi de l'Apulie, et il fallut bien que les Romains l'y suivissent. Ils avaient d'ailleurs à craindre qu'Annibal ne leur enlevât également Canusium et le reste de leurs magasins.—Pour bien suivre les opérations qui eurent lieu après la prise de Cannes et même la bataille qui suivit, il est nécessaire de jeter les yeux sur une carte d'Italie. Tous les récits qui en ont été faits contiennent des erreurs impardonnables, que le colonel Guichard même, exclusivement occupé de l'ordre de bataille des armées, n'a pas songé à redresser. Ces erreurs sont de nature à paraître inconcevables, si on ne savait que les traducteurs, généralement parlant, et la plupart des commentateurs, ne sont que des maîtres de langue latine ou grecque, ou des savants de cabinet, dépourvus de toutes notions militaires, que la tournure de leur esprit ne leur permet pas même de concevoir. Les mots sont tout pour eux, et plutôt que de chercher la signification d'une expression militaire dans la manœuvre qu'elle doit indiquer, ils inventeront une manœuvre absurde pour la faire cadrer avec leur traduction grammaticale. Nous ne parlerons pas du chevalier Folard, qui s'est occupé aussi de la bataille de Cannes; attaqué de la monomanie des colonnes, il en a vu *même là*. — Les proconsuls étaient campés sur le Fortore vers Serra-Capriola : n'osant traverser la plaine pour suivre Annibal, par crainte de sa cavalerie, ainsi que le dit Tite-Live, ils tournèrent la plaine par le pied des montagnes qui la dominent, par conséquent à peu près par Lucera, Troja, Bovino et Ascoli, où ils prirent la rive droite de l'Ofanto, pour couvrir *Venusium* (Venosa) et *Canusium* (Canosa). Là, ils furent joints par les nouveaux consuls, Emilius et Varron, qui amenaient avec eux une seconde armée de même force. Le sénat avait décidé que cette année les deux armées consulaires seraient doublées et formeraient huit légions romaines, et huit des alliés, en tout 80,000 hommes d'infanterie et 7,000 chevaux. Pour le malheur de Rome, l'usage était que les deux consuls se trouvant ensemble, chacun commandât alternativement pendant un jour; et Varron avait toute la présomption de Sempronius ou de Flaminius. Le lendemain, l'armée romaine se mit en marche

et le second jour elle arriva à six milles (deux lieues) des Carthaginois, dont le camp était appuyé à la citadelle de Cannes, c'est-à-dire *à la rive droite* de l'Ofanto. La plaine était trop large en cet endroit, où les collines s'éloignaient de la rivière; Emilius ne fut pas d'avis d'y combattre, et voulait que l'armée occupât les hauteurs qui dominent Cannes et Canosa, jusqu'à Minervino, et s'étendent de là, d'un côté vers Tarente, et de l'autre vers Venosa. Cet avis était sage, et en le suivant on confinait de nouveau Annibal dans un pays qu'il aurait bientôt ruiné. Mais Varron fut d'un avis contraire, et le lendemain étant son jour de commandement, il porta l'armée en avant pour s'approcher de l'ennemi. En apprenant ce mouvement, Annibal se mit aussitôt à la tête de son infanterie légère et de sa cavalerie, afin d'attaquer les Romains pendant leur marche. Le premier choc occasionna quelque confusion. Mais Varron ayant eu la précaution de mettre quelques cohortes légionnaires à l'avant-garde, elles résistèrent à la première charge de l'ennemi, et donnèrent le temps à la cavalerie et à l'infanterie légère de se déployer et de se porter en avant, en partie par les intervalles des cohortes, en partie par les ailes. Le combat se soutint pendant assez long-temps avec un avantage à peu près égal, mais pendant qu'il durait, Varron, ayant renforcé successivement les troupes légionnaires de l'avant-garde, forma une bonne ligne d'infanterie, qui soutint les combattants. Les Carthaginois, privés de cet appui, furent enfin battus et obligés de regagner leur camp avec perte. Annibal fut assez sensible à cet échec inattendu pour se croire obligé de relever le courage de ses soldats par un discours. — Le lendemain, Emilius ayant repris le commandement, se refusa à engager une bataille, mais ne pouvant pas faire quitter sans danger à l'armée la position qu'elle occupait aussi près de l'ennemi et sur la même rive de l'Ofanto, il voulut au moins l'assurer et se donner la facilité de gêner les fourrages de l'ennemi dans les plaines de l'Apulie. Dans ce dessein, ayant fait jeter un pont sur l'Ofanto, il fit passer environ un tiers de son armée à l'autre rive (la gauche), où elle s'établit dans un camp retranché, selon la méthode des Romains. Cette opération a été tout-à-fait dénaturée par les traducteurs, qui se sont obstinés à lire : « l'Aufide serpentait *entre* les deux armées, » tandis que le sens du texte est que l'Aufide coulait contre les deux armées. S'ils s'étaient donné la peine de conférer ce passage avec le récit des dispositions de la bataille, ils se seraient évité un contre-sens, qui n'est pas le seul qu'ils aient commis; c'est ce que nous verrons en son lieu. — Annibal, voyant ce mouvement d'Emilius, jugea à propos de rester le lendemain tranquille dans son camp, probablement pour en attendre le développement et voir s'il aurait une suite. Mais le surlendemain, s'apercevant que les Romains se contentaient d'asseoir leur position, il sortit de son camp et vint leur présenter la bataille. Emilius, qui commandait ce jour-là, s'y refusa; son projet était de forcer Annibal, par la disette des vivres, à quitter son camp et à venir lui-même chercher les Romains dans un terrain qui serait beaucoup moins favorable à la cavalerie. Annibal, voyant que les Romains s'obstinaient à rester tranquilles dans leur camp, et ne s'appliquaient qu'à s'y bien fortifier et à se couvrir par des postes avantageusement établis, résolut alors d'exciter leur impatience en les harcelant, et de les amener ainsi à ce qu'il désirait. Il fit passer l'Ofanto à ses Numides, qui entourèrent à distance le petit camp des Romains, attaquant les partis et les fourrageurs, et se glissèrent même le long de la rivière, assez près des retranchements pour empêcher les Romains d'aller à l'eau sans danger. Varron, irrité de l'espèce de blocus que l'ennemi leur faisait éprouver, et incapable, par sa présomption, de concevoir qu'Annibal ne pourrait pas continuer long-temps un jeu qu'il n'avait entrepris que pour sortir d'une inaction qui le tuait, voulait absolument

combattre, et ayant fait partager son impatience aux troupes, les sages avis de son collègue ne prévalurent plus au conseil. Un jour où le commandement lui appartenait, Varron fit sortir dès le matin les troupes du grand camp, leur fit passer la rivière, et, y ayant joint celles du petit camp, déploya son armée en bataille, dans la plaine de Cerignola. Dans cet ordre de bataille, Varron commit une erreur grave, et qui fut une des causes principales de sa défaite. Il ne sut pas profiter de la supériorité numérique de son infanterie, ou pour déborder le front de l'ennemi, en étendant le sien, ou pour se donner à chaque aile une réserve qui suppléât à son infériorité en cavalerie, ainsi que le fit César à Pharsale. Soit qu'il crût que la force de l'infanterie ne dépendait que de la profondeur, soit qu'il fût embarrassé du grand nombre de celle qu'il commandait, il crut devoir changer l'ordonnance ordinaire des légions, en donnant aux manipules plus de profondeur que de front, c'est-à-dire que, les manipules de 140 hommes étant ordinairement sur dix rangs et quatorze files, il augmenta le nombre des rangs, ce qui diminua le nombre des files, probablement jusqu'à dix, et donna quatorze rangs. Comme les intervalles des manipules devaient être égaux à leur front, afin que les *princes*, qui étaient derrière les hastaires et rangés de même, pussent, en s'enchâssant, former une ligne pleine, il résulta de cette nouvelle disposition, comme le dit Polybe, que les intervalles entre les manipules furent diminués en proportion de la diminution de leur front. C'est ici surtout que les traducteurs et les commentateurs semblent s'être donné le mot pour dérouter les écrivains militaires, qui, ne sachant ni le grec ni le latin, étaient obligés de se servir des traductions faute de pouvoir consulter le texte original. Ignorant tout-à-fait les termes militaires des anciens, quoiqu'ils soient parfaitement expliqués dans la tactique d'Arrien, n'ayant pas même une idée de l'art de la guerre de nos jours, qui aurait pu leur fournir un moyen de sortir du labyrinthe où ils se trouvaient, ils ont tout confondu. Leurs relations ressemblent à celle que ferait un écrivain moderne qui, en décrivant les mouvements d'une bataille, confondrait les compagnies, les bataillons, les brigades sous une même dénomination et ne saurait pas distinguer une conversion d'une marche de flanc. Par exemple, Saumaise, ne pouvant se rendre compte des dispositions décrites par Polybe, jugea à propos de supprimer trois mots du texte (tò bathos pollaplâsion), qui sont précisément ceux qui donnent un sens à la phrase. Nous verrons plus tard à l'article ÉTRURIE, que Casaubon a traité de même le texte de Strabon. Polybe dit, en parlant de Varron : *Il plaça les manipules plus près l'un de l'autre, et il leur donna plus de hauteur que de front* (kai poiôn én tâis spéirais tò bathos pollaplâsion tôu metôpou), dont Thuilier a traduit : *Les cohortes en plus grand nombre sur le front afin de donner plus de hauteur à la ligne*, véritable amphigouri, d'où M. de Folard, qui voyait des colonnes partout, a conclu que Varron avait rangé son armée en 80 colonnes sur une ligne, comme le fit Régulus à la bataille de Tunis. S'il avait pu consulter Polybe en original, il aurait vu que dans ce dernier cas l'auteur grec dit positivement que le consul plaça plusieurs manipules l'un derrière l'autre, et qu'il se sert d'expressions tout-à-fait différentes (protbémenoi toûs grosphomâchous pollâs epallêlous katôpin istasan sèméias).—Varron ayant ainsi fait perdre à son infanterie l'avantage qui résultait de son ordonnance accoutumée, que Polybe préfère à celle de la phalange, partagea simplement sa cavalerie sur les deux ailes. A la droite, qui était appuyée à l'Ofanto, il plaça la cavalerie romaine, forte d'environ 2,400 chevaux; celle des alliés, qui était le double, prit la gauche, du côté de la plaine. Aussitôt qu'Annibal apprit que les Romains étaient en mouvement et avaient passé l'Ofanto, il fit également passer la rivière à ses troupes légères, en leur ordonnant de se déployer sur une ligne, en face de celles

de l'ennemi, afin de masquer les dispositions qu'il voulait faire. Il suivit peu après avec toute son armée, dont la force s'élevait à 40,000 hommes d'infanterie et 10,000 chevaux, et la fit déployer dans la plaine, en s'étendant vers Cerignola. Il plaça à sa gauche sa meilleure cavalerie, gauloise et espagnole, qu'il opposa à la cavalerie romaine. Ses escadrons étaient formés à 64, tandis que ceux des Romains n'étaient qu'à 32; ce qui à l'avantage du nombre joignait celui de la force des escadrons, et lui assurait la victoire de ce côté. A l'aile droite, il opposa à la cavalerie alliée des Romains sa propre cavalerie légère, en nombre à peu près égal. Elle ne pouvait pas vaincre, mais il lui suffisait qu'elle contînt et occupât l'ennemi de ce côté, jusqu'à ce que la cavalerie romaine étant battue la cavalerie gauloise et espagnole pût passer d'une aile à l'autre. L'infanterie, qui formait le corps de bataille, fut rangée dans l'ordre suivant : aux deux extrémités de la ligne, son infanterie africaine, armée à la romaine, du pilum et de l'épée par sections de phalange, moitié à droite et moitié à gauche. Au centre était l'infanterie gauloise et espagnole, les Gaulois nus avec leurs simples boucliers et leurs sabres, qui ne servaient que de taille, les Espagnols en casaques rouges, armés du bouclier et de l'épée courte, que les Romains adoptèrent dans la suite. Pour égaliser les armes, les sections de ces deux nations furent rangées alternativement. — Avant de passer au récit des événements de la bataille, nous croyons utile de nous arrêter un moment au champ de bataille même, d'en déterminer l'emplacement et d'en finir avec le conte de vieille qui fait mourir Émilius près d'un puits que l'on montre encore à Cannes. Selon la version adoptée sans examen par les commentateurs, la bataille se serait livrée à la droite de l'Ofanto, dans l'espace assez peu étendu qui est entre la rivière et les collines. Comme on ne pouvait pas douter que les Romains avaient eu l'Ofanto à droite, on leur tourna le dos à la mer, et on fit venir le vent Vulturnus, qui leur soufflait en face, du mont Vollore, qui domine Venosa et Ascoli. On ne s'est point aperçu des contre-sens qui naissent de cette supposition toute gratuite. D'abord, il en résulterait qu'Annibal se serait trouvé entre les Romains et leurs places d'armes de Canosa et de Venosa, et on demande comment il aurait pu se faire alors que les fuyards de la bataille, qui se réfugièrent dans le camp, aient pu gagner sans obstacle ces deux villes au travers d'une armée victorieuse. On se demande comment les consuls, qui craignaient pour leurs magasins de Canusium, et s'en étaient approchés pour les couvrir, auraient eu l'ineptie de se camper de manière à ce qu'Annibal leur en ôtât la communication. Enfin, si la bataille s'était livrée à la droite de l'Ofanto, comme les deux armées ont dû passer la rivière pour se rendre sur le champ de bataille, il en résulterait qu'elles étaient auparavant campées à la rive gauche, c'est-à-dire en plaine, ce qui est tout-à-fait contre le témoignage de l'histoire. Pour bien comprendre la bataille de Cannes, il faut combiner les récits de Tite-Live et de Polybe. Quoique ce dernier soit d'un grand poids comme militaire, et mérite la préférence, surtout en ce qui appartient à la tactique, Tite-Live contient cependant des détails qui ont échappé à la concision de l'auteur grec, ou qu'il n'a pas jugés nécessaires à son but. Par exemple, Tite-Live, après avoir rapporté qu'Annibal prit la citadelle de Cannes, ajoute qu'il campa en ce lieu; ce qui était fort à propos pour consommer, sans déplacement, les magasins qui s'y trouvaient. Mais Tite-Live entre dans un detail sur la position des armées en bataille, qui est d'autant plus intéressant qu'il sert à fixer le lieu où elles combattirent. Les deux armées, dit-il, se partageaient le champ de bataille à peu près du nord au midi; le soleil du matin, en s'élevant, portait dans les yeux des Romains, et à cet inconvénient se joignait celui du vent *vulturnus*, qui leur soufflait en face et les aveuglait par des tourbillons de poussière. Nous laisserons le mont Voltore à

sa place, sans l'admettre dans le compas nautique des anciens, où il n'a jamais figuré. Le vent vulturnus, ainsi qu'on peut le voir, entre autres dans Aulugelle, était, dans la rose des vents, placé entre le levant et le midi, à peu près au levant d'hiver; c'est ce qu'on appelle aujourd'hui en Italie *sirocco*, qui s'élève vers le mois de mai dans la Pouille, et qui souffle avec une telle violence que les belles prairies qui s'étendent jusqu'à Foggia sont en peu de jours comme brûlées, et qu'à leur place on ne voit plus que des torrents de poussière. Pour que les Romains eussent ce vent en face, en même temps que le soleil de neuf ou dix heures du matin, en ayant leur droite appuyée à l'Ofanto, il fallait nécessairement que le champ de bataille fût à la gauche de cette rivière; il le fallait aussi pour qu'Annibal, campé à Cannes, fût obligé de passer également cette rivière pour s'y rendre. La bataille s'est donc livrée dans la plaine qui s'étend entre l'Ofanto et les ondulations de terrain sur l'une desquelles est aujourd'hui Cerignola. Le puits de Cannes était bien certainement dedans ou près du camp des Carthaginois, au-delà de l'Ofanto, et en arrière de leur ligne de bataille. Il est donc également bien certain qu'Emilius, au milieu du carnage de ses troupes, n'a pas traversé l'armée des ennemis pour aller mourir près de leur camp et loin du sien. — Nous avons laissé les deux armées en présence. Chez les Carthaginois, la gauche fut commandée par Asdrubal, et la droite par Hannon; Annibal se réserva le centre. Chez les Romains, Emilius eut la droite, Varron prit la gauche, et les deux proconsuls, qui étaient restés à l'armée, eurent le centre. Ayant déployé son armée, Annibal, avant de donner le signal du combat, fit exécuter la manœuvre sur laquelle il comptait principalement pour lui assurer la victoire. Il ordonna aux troupes de son centre de se porter en avant, et celles qui avoisinaient jusqu'aux Africains de suivre ce mouvement, mais graduellement, et de manière à ce que la totalité du centre, composé de sections gauloises et espagnoles, formât une proéminence semblable à un croissant, dont la convexité fût tournée vers l'ennemi. La disposition qu'il a dû faire prendre à sa troupe à cet effet a donné lieu à bien des controverses, qui ne valent pas la peine d'être examinées. Nous ne nous occuperons que de l'opinion émise par M. Guichard, car nous pensons que ce savant commentateur, quoique militaire lui-même, a commis une erreur, en supposant un mouvement inexécutable. Il a pensé que le centre de l'armée carthaginoise a pris exactement la forme d'un arc de cercle continu, où les soldats se touchaient de droite et de gauche comme en ligne de bataille. Il en est résulté que l'arc de cercle du nouveau front étant plus long que la base qui avait servi à le former, le nombre des files a dû être augmenté et celui des rangs diminué, et par conséquent l'ordre aminci. Il est hors de doute que les Romains ont combattu quelquefois en rond (*in orbe*), dans la stricte acception du mot, c'est-à-dire que leur front de bataille était formé par la circonférence d'un cercle, ayant partout l'ennemi en face. Mais ils combattaient de pied ferme dans cet ordre, et se gardaient bien de faire aucun mouvement, qu'ils n'auraient pu faire qu'en livrant les flancs à l'ennemi, ce qui était chez les anciens une disposition dangereuse. On peut voir ce que César dit là-dessus, et l'embarras où il se trouva dans la campagne d'Afrique, lorsqu'il fut obligé de former son infanterie en rond, pour résister à la nombreuse cavalerie de Labienus. A Cannes, au contraire, nous trouvons des circonstances toutes différentes. L'armée romaine étant en ligne, il n'y avait que les sections du centre de la proéminence formée par Annibal qui fissent face à l'ennemi; les autres lui présentaient de plus en plus le flanc, à mesure qu'ils s'éloignaient du centre. Ensuite, nous voyons, pendant le combat, cette proéminence ou demi-lune (méniskos) se raplatir d'abord sur le front de bataille, puis se reformer en

sens inverse en arrière. Il fallait donc, selon l'idée de M. Guichard, que pendant le mouvement rétrograde jusqu'à la ligne droite, on eût soin de faire sortir successivement des files, et de les replacer en rang derrière leur section, et qu'au-delà de cette ligne on fît le mouvement contraire. Il n'est, je crois, aucun militaire qui puisse concevoir la possibilité d'une manœuvre pareille pendant le combat, qui avait lieu corps à corps, sans qu'un désordre inévitable ait amené la déroute des troupes qui la faisaient. Le prince Maurice de Nassau, bon manœuvrier et général expérimenté, indique une manœuvre que sa simplicité rend très facile, et qui n'entraîne aucun des inconvénients que nous avons signalés : ce serait celle d'une troupe qui se retirerait par les deux ailes, en doubles échelons, couvrant sa retraite par les troupes du centre ; seulement le front général de la ligne brisée, au lieu d'être renfermé par les deux côtés d'un triangle isocèle, le serait par un arc de cercle, si l'on veut admettre que le mot *méniscos*, qu'emploie Polybe, signifie absolument une lunule, un croissant, et non une proéminence en général, ainsi que l'indiquent les dictionnaires. La disposition du centre de l'armée carthaginoise, selon le prince Maurice, dont nous partageons entièrement l'opinion, aurait donc été la suivante : savoir, AAA en avant, et ABA en arrière, les sections n'ayant qu'à marcher droit devant elles pour former la première disposition, et à se retirer de même pour rentrer en ligne et former ensuite la seconde.

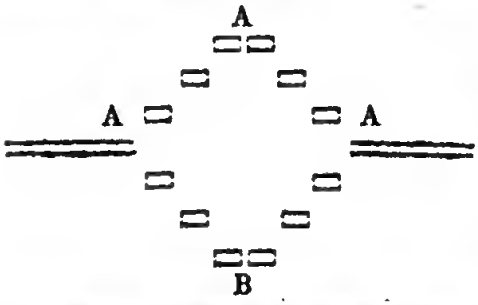

L'action avait commencé par les troupes légères, qui combattirent de part et d'autre avec beaucoup d'opiniâtreté. Lorsqu'Annibal eut achevé la disposition de son infanterie, il donna l'ordre à la cavalerie de sa gauche de charger celle des Romains, afin de s'assurer promptement de la victoire sur ce point, et ravoir son excellente cavalerie à sa disposition dans le moment opportun. Quelque temps après, les troupes légères se retirèrent des deux côtés derrière la ligne, et l'armée romaine s'avança en ligne pleine contre l'ennemi. Le combat de cavalerie le long de l'Ofanto fut assez long et meurtrier. Les Romains, plus faibles de moitié, soutinrent la charge avec une vigueur extraordinaire, et l'acharnement était tel de part et d'autre que toutes les manœuvres en usage dans les actions de cavalerie furent négligées, et que la mêlée devint bientôt générale. Les Romains, selon l'usage vicieux dont ils avaient été si souvent punis, se voyant pressés, sautèrent en grand nombre à bas de cheval pour combattre à pied. Dès ce moment, la mêlée devint une déroute et le combat un carnage. Les cavaliers romains, accablés par le nombre, furent acculés à la rivière et presque tous taillés en pièces. Pendant ce temps, les légions romaines avaient abordé l'ennemi. Le centre atteignit le premier le sommet du double échelon convexe d'Annibal et le choqua avec fureur, tandis que les ailes étaient encore nécessairement éloignées de l'ennemi. Annibal avait conçu sa disposition d'après l'expérience de la bataille de la Trebia. Le centre des Romains avait percé son armée, et put se retirer, pendant que les ailes, mises en désordre par le brisement de la ligne, avaient succombé. A Cannes, il voulut produire un brisement pareil et le même désordre des ailes, mais il voulut aussi que ce désordre s'étendît jusqu'au centre, auquel il entendait barrer le chemin. Les Gaulois et les Espagnols, malgré le désavantage de leurs armes, résistèrent quelque temps, mais ils furent enfin forcés à reculer, et le centre des Romains, emporté par le feu de l'action, s'alongea à leur suite. En même temps,

les laennes causées par les pertes du combat se remplirent naturellement en serrant les files, et ce mouvement causa un flottement des ailes vers le centre, qui alla toujours en augmentant pendant la bataille. Cette première charge attira la disposition du centre avancé des Carthaginois. La poussée était trop forte pour que la retraite des Gaulois et des Espagnols pût se faire aussi en ordre qu'il était désirable pour le succès du projet d'Annibal; il fallait nécessairement opposer une plus grande résistance à l'effort du centre des Romains. Les sections extrêmes de la convexe reçurent l'ordre de se porter en avant, et de s'aboutir à celle du centre, qui reculaient vers elles. L'effet naturel de cette augmentation de résistance fut d'obliger les Romains à augmenter l'effort du centre de leur ligne. Selon l'expression de Polybe, « les troupes se serrèrent toutes vers le centre, au point de s'attrouper et de confondre les files. » Il arriva comme à la Trebia. La ligne romaine se brisa, le centre, formant un angle obtus, diminua de plus en plus d'ouverture, à mesure que le mouvement se prolongea en avant. Lorsque les Gaulois et les Espagnols eurent dépassé dans leur retraite la ligne des deux ailes, et commencèrent à former une ligne concave, Annibal songea à arrêter le mouvement en avant des Romains. Le moment était arrivé où leur armée, dans un désordre qui allait toujours en croissant, pouvait se trouver enfermée dans la tenaille à laquelle une partie de leur armée avait échappé à la Trebia. Les troupes légères, qui, en découvrant le front de l'armée, s'étaient retirées en réserve, reçurent l'ordre de se porter en avant et d'appuyer les Gaulois et les Espagnols. En même temps, les deux ailes des Africains, par un à-droite et un à-gauche, se présentèrent de front contre les faces obliques de la ligne romaine, les chargèrent sur-le-champ, et les rencontrant dans la situation désavantageuse où les plaçait le mouvement désordonné en avant de leur centre, les rompirent en plusieurs endroits. Dès ce moment, le désordre fut à son comble, sans qu'il pût y avoir aucun moyen d'y remédier. La cavalerie des alliés, qui était à la gauche de l'armée romaine, après avoir lutté sans succès contre les Numides, qui se contentaient de la harceler, en évitant toutes les charges à faces, se voyant menacée par Asdrubal, qui, après avoir détruit la cavalerie qui lui était opposée, revenait avec ses Espagnols, se débanda presque sans combat. Varron, qui était resté à cette gauche, sans s'inquiéter, à ce qu'il paraît, de ce qui se passait dans le restant de l'armée, s'enfuit également et gagna Venosa, avec environ 300 cavaliers. Emilius, après avoir vaillamment combattu à la tête de la cavalerie de la droite, où il fut blessé, avait rejoint l'infanterie, abandonnée pour ainsi dire entre les mains de l'ennemi. Son courage et son dévouement ne purent remédier à des fautes trop grandes pour être réparées. Il mourut en héros, au milieu de ses soldats, qu'il ne voulut pas abandonner, et qui furent presque tous taillés en pièces sur le champ de bataille. Ceux qui échappèrent au carnage se réfugièrent d'abord dans les camps, d'où une partie eut le courage, pendant la nuit, de se rendre à Canosa et à Venosa; les autres posèrent les armes le lendemain. Les fuyards réunis à Venosa formèrent un corps de dix mille hommes environ; le restant fut pris ou périt sur le champ de bataille. Au nombre des morts furent le consul Emilius, un des proconsuls, presque tous les lieutenants-généraux, et un si grand nombre de tribuns, de sénateurs et de chevaliers romains, que le vainqueur put envoyer un boisseau d'anneaux d'or à Carthage. G^al. Vaudoncourt.

Le lieu où se donna, l'an de Rome 536, et 216 ans avant J.-C., la bataille célèbre dont on vient de lire le récit détaillé, était un village de l'Apulie, à peine connu auparavant. C'est aujourd'hui un petit bourg du royaume de Naples, dans la *terre de Bari*, et le champ de bataille de Cannes, qui est près de ce bourg, y porte encore le nom d'*il Cam-*

po di sangue (le Champ du Sang). — Une petite ville de France, du nom de CANNES située dans le département du Var (*Castrum de Canis*), est devenue célèbre aussi par le débarquement de Bonaparte revenant de l'Ile d'Elbe en 1815. (*Voyez* l'article CENT JOURS.)

CANNIBALES et CARAÏBES. Le terme *cannibale*, originairement espagnol, semble dérivé par corruption du mot *carnivore*, pour désigner les sauvages féroces que la vengeance pousse jusqu'à la rage de l'anthropophagie. On a spécialement accusé de cette atrocité les habitants des îles Caraïbes, dans les premiers temps de la conquête des Amériques, et ce fut sous ce prétexte, ou par la frayeur qu'ils inspiraient, qu'on les extermina. En effet, aujourd'hui, l'on ne rencontre plus aucun Américain originel dans les îles Sous-le-Vent; les derniers existaient à l'île Saint-Vincent vers le milieu du XVIIIe siècle; ils végétaient misérablement, pourchassés jusque dans leurs mornes (montagnes); ils y subsistaient de racines et de fruits sauvages; ils étaient nus et se fabriquaient des vases de terre grossiers sur lesquels ils traçaient des figures bizarres. Les curieux conservent encore précieusement ces restes d'ustensiles de peuples cruels sans doute, mais qui ont expié bien rigoureusement leur barbarie. Ces Caraïbes avaient le teint cuivré comme les autres Américains, la peau huileuse ou frottée d'huile de palmier, épilée; ils ne conservaient de poils que leur longue chevelure noire. Leurs traits farouches annonçaient la terreur et la cruauté, parce qu'il suffit de redouter son semblable pour concevoir l'idée de le détruire. Tel est souvent l'état de l'homme sauvage, dont aucune loi ne protège les jours, n'en garantit un seul instant la sécurité. Sous cette fatale prévention, chaque peuplade est bientôt hostile à ses voisines, car nulle convention de paix n'ayant de sanction légale ou religieuse respectée, elle devient parfois un leurre de perfidie. — On comprend comment les représailles de leurs vengeances n'ayant aucun frein, elles s'exaltent bientôt au plus haut degré d'exaspération. La rage de cette ignoble passion, même dans les fureurs populaires des nations les plus civilisées, au milieu des tourmentes révolutionnaires, s'est emportée jusqu'au *cannibalisme*. Il n'est personne qui n'en puisse rappeler d'épouvantables exemples à sa mémoire. — Une remarque trop peu aperçue est celle qui constate l'état d'abrutissement singulier de tous les individus disposés à ces excès de férocité. Ce sont moins des hommes alors que des brutes. Si l'on a dit avec raison que les Muses avaient le pouvoir de transformer les bêtes en êtres humains (au contraire de Circé), si l'on appelle avec raison *humanités*, l'étude des lettres et des sciences, qui ont tant adouci les mœurs chez les peuples policés, par une raison opposée, c'est la profonde ignorance, c'est l'état brutal qui entretiennent ces dispositions furieuses ou atroces, sans contre-poids moral, sans que la dignité du sentiment vienne relever la générosité dans les cœurs. On a constaté que la plupart des individus s'abandonnant à ces habitudes furibondes et meurtrières sont ou des aliénés, ou atteints d'une sorte d'idiotisme qui leur dérobe une partie des horribles conséquences de leurs crimes. Ils ne comprennent que la satisfaction présente de leur ressentiment — De plus, la physiologie, aujourd'hui mieux éclairée sur les fonctions de l'organe cérébral, nous apprend que l'état sauvage ou inculte laisse pour ainsi dire atrophier le cerveau chez ces peuplades croupissant dans la barbarie depuis tant de siècles. La vie civilisée, ou perfectionnée, au contraire, par une longue éducation, dès l'enfance, peut développer, agrandir les lobes cérébraux, surtout vers leurs portions antérieures, qui sont plus essentiellement chargées des facultés intellectuelles : personne n'ignore que ces organes grossissent et se fortifient sous l'influence d'un exercice continuel, parce qu'il y a plus d'action vitale, un afflux de sang plus considérable, une nutrition plus abondante. Le fait est même constaté, soit chez les

nègres, soit chez les peuplades sauvages de l'Amérique, puisque tous ces individus offrent un front déprimé et comme aplati, à tel point, en quelques tribus américaines, qu'on leur attribue aussi la coutume absurde de comprimer au moyen d'une planche le front de leurs enfants. Cette mode, fût-elle aussi réelle et aussi fréquente qu'on l'a pensé, ne ferait qu'accroître cette atrophie ou cet amincissement des lobes antérieurs du cerveau situés sous l'os frontal, pour les rabaisser presque au niveau de ceux des brutes. On sait, par exemple, que les nègres ne sont point exposés à l'apoplexie, tandis que cette affection, occasionnée si souvent par l'excessif afflux du sang au cerveau, et par un excès de stimulation cérébrale, est commune chez les peuples civilisés et parmi les classes les plus éclairées de la société. Il est évident qu'une existence aussi inculte, aussi dépourvue de toute instruction chez les sauvages (tandis que leurs muscles se développent par une vie active qui met en jeu les passions ardentes, surtout à la chasse, à la guerre), laisse allumer un instinct sanguinaire. Tel qu'un arbre sauvage de nos forêts ne donne que des fruits âpres et acerbes, comme le prunelier, le poirier inculte, tel l'homme rustique est déjà moins douillet, moins délicat aux maux physiques; comme il supporte les rigueurs et les intempéries de l'air, il plaint peu quiconque n'y est pas accoutumé. Plus la peau s'endurcit aux souffrances, plus on les voit avec dédain; on se rend indifférent à toute compassion. L'homme devient ainsi dur, barbare, pour autrui et pour lui, croyant n'être que fort et impassible. Le véritable cannibale met son orgueil dans son insensibilité. On sait avec quel effroyable courage les Américains soutenaient les tourments horribles que leur infligeaient leurs vainqueurs. Mais il ne faut pas croire que dans cette exaltation féroce, les prisonniers ressentaient toutes les douleurs d'un supplice ordinaire. Le corps se roidit, comme le cœur, et le sentiment de la gloire fait surmonter bien des souffrances.—Une opinion singulière a été émise d'abord par quelques médecins, tels que Léonard Fioravanti, etc, puis soutenue par De Paw, dans ses *Recherches sur les Américains*, savoir, si la maladie vénérienne (regardée comme originaire de l'Amérique) n'était pas due à l'anthropophagie de ces cannibales. On présumait que toute espèce d'êtres qui se nourrit de la chair de sa race elle-même finit par corrompre sa nature et empoisonne la source de sa génération. Cette théorie n'est rien moins que démontrée. On connaît plusieurs animaux carnivores qui se dévorent entre eux, par concurrence, lorsqu'ils se rencontrent; on a vu les rats s'entremanger par absence d'autre nourriture, sans que cet aliment nuise à l'existence de ceux qui survivent. La vache et d'autres herbivores avalent l'arrière-faix, après le part ou l'accouchement, et cette nourriture si peu appropriée à leur estomac passe au contraire en cette circonstance pour les restaurer davantage. On soutient aussi que la chair humaine est une nourriture très sapide, très fortifiante: les animaux qui ont mangé de la chair humaine en deviennent, dit-on, très friands et affamés. Rien ne prouve donc que cette nourriture prise, soit par l'homme lui-même, soit par d'autres animaux, puisse occasionner des maladies, surtout la syphilis.—Il s'en faut bien que la faim soit la cause de la férocité des cannibales: il n'est point présumable, surtout, qu'on trouve chez les Giagues et autres peuplades barbares de l'intérieur de l'Afrique des boucheries dans lesquelles on vend de la viande d'hommes blancs ou noirs, comme de celle des bestiaux, ainsi que l'ont rapporté quelques voyageurs. Ce sont des contes d'ogre qui pouvaient causer des frissonnements aux lecteurs crédules des siècles passés. Il n'en est plus ainsi de nos jours, où l'esprit philanthropique a même révoqué en doute l'existence de l'anthropophagie au temps actuel. Cependant les relations les plus récentes de la Nouvelle-Zélande ne permettent point à cet

égard l'incrédulité. On apporte en Europe des têtes de ces cannibales fort bien conservées ou desséchées à la fumée, après qu'on en a enlevé la cervelle, et qu'on les a fait cuire à la vapeur. Ces cannibales immolent pour leurs festins des esclaves de race noire (*coukies*) qu'ils nourrissent avec soin. La scène des cannibales décrite dans le roman de *Robinson Crusoé* s'est plus d'une fois renouvelée dans les îles de l'Australasie, même de nos jours. (*Voy.* ANTHROPOPHAGIE et BARBARIE. J.-J. VIREY.

CANNING (GEORGES), l'un des hommes d'état le plus justement célèbres des temps modernes, naquit à Londres le 11 avril 1770. Sa famille ne pouvait se vanter ni de sa noblesse ni de son opulence. Son père, en épousant contre le gré de ses parents une femme belle, mais pauvre, avait même été déshérité. Georges Canning fut le fruit de cette union malheureuse à tous égards, puisque, son père étant mort peu de temps après, sa mère se trouva réduite à monter sur les planches pour subvenir à son éducation. Cependant, le jeune Canning eut le bonheur de rencontrer un oncle généreux, qui l'envoya d'abord à une école préparatoire, puis à Eton, collége fréquenté par la jeune noblesse des trois royaumes, ainsi que par la jeunesse plébéienne, dont les heureuses dispositions font l'espoir de l'Angleterre, jeunes gens au cœur ambitieux et haut placé, qui espèrent arriver aux honneurs *en dépit de leur naissance*, grâce au patronage puissant que leur assureront plus tard dans le monde des amitiés commencées dans la douce intimité et dans la franche égalité du collége. A Eton, Canning fit preuve d'assiduité et de grandes dispositions pour les études classiques, et, ce qui était plus rare, de quelque velléité d'ambition littéraire, puisque nous le voyons concourir à cette époque à la fondation et à la rédaction d'un petit ouvrage périodique intitulé *Le microcosme*, qui ne laisse pas que de faire honneur à la plume d'un écolier. — Quand il eut atteint sa dix-huitième année, Canning quitta Eton pour l'université d'Oxford, où il recueillit une part abondante dans les honneurs académiques. Cependant, les amitiés qu'il forma ou continua à Oxford furent plus importantes pour son avenir que ses succès scientifiques : ce fut là qu'il se lia intimement avec le futur premier ministre d'Angleterre, lord Liverpool, ainsi qu'avec tous ceux de ses contemporains qui promettaient déjà de se placer un jour au premier rang dans le monde. Après avoir passé à l'université le nombre d'années d'usage, Canning vint à Londres et s'inscrivit à *Lincoln's Inn*, à l'effet de devenir avocat. Mais ses liaisons avec des hommes influents, sa réputation déjà faite de talent et de capacité, lui permirent d'arriver à la fortune par une voie bien plus expéditive que celle du barreau. — Jusqu'alors ses amis, nous pourrions même dire toute la jeunesse de l'époque, professaient des idées libérales et avaient adopté en politique les principes du parti whig : le torysme était à l'agonie. Qui pouvait en effet sympathiser encore avec les doctrines orgueilleuses et imprudentes d'un parti à qui l'on devait la guerre d'Amérique et ses longs désastres? Toutefois, ce fut au moment même où il expirait que le choc et l'action galvanique de la révolution française vinrent ranimer ce cadavre. C'est qu'il restait encore la *queue* du torysme, agrégation d'hommes formée par l'égoïsme et par l'esprit de servilité, qui se perpétuera toujours dans toutes les sociétés humaines, parce que l'égoïsme et l'esprit de servilité sont de tous les temps. Mais cette *queue*, toute nombreuse qu'elle fût encore, demeurait sans chef et sans orateur; pour qu'elle en eût, il fallait que Pitt, désertant les bancs de l'opposition sous le prétexte des excès qu'on commettait en France, vînt se placer dans ses rangs, où le suivirent bientôt et Burke et Windham. Cette désertion des whigs modérés pour les bannières du torysme venait d'avoir lieu, quand Canning parut sur la scène politique. On était alors au plus vif d'une crise terrible : les deux partis,

en présence, incertains de la victoire, attentifs à grossir leurs rangs de tout ce que la jeunesse offrait d'hommes d'avenir, se disputèrent mutuellement Canning, qui eut à opter entre la protection de Pitt et l'amitié de Fox. — Sans faire à Canning l'injure de supposer que sa pauvreté l'engagea à se déterminer pour le parti où il y avait le plus à gagner, nous pouvons conclure de son caractère qu'il dut naturellement préférer le plus prudent, le moins extravagant, qu'il dut sentir qu'il serait mal à l'aise parmi des enthousiastes généreux, et que sa place était plutôt marquée parmi les rieurs, parmi ceux qui combattaient par des railleries et couvraient de ridicule les extravagances de leurs adversaires. Il est en effet des hommes qu'en politique on peut toujours être sûr de trouver du côté des rieurs, et Canning était de ces hommes-là. Il tourna donc le dos à Fox et à Sheridan, accepta les offres de Pitt et entra au parlement en 1793, comme représentant du bourg pourri de Newport.—Pendant toute une année, mesurant et préparant ses forces, il garda un silence absolu, et ne le rompit, en 1794, qu'à l'occasion de la discussion d'un bill ayant pour objet de fournir au roi de Sardaigne des subsides contre la France. Le thème qu'il adopta, et que plus tard il reprit encore en diverses occasions, ce fut la nécessité de faire, malgré la fortune, et quoi qu'il en dût arriver, une guerre à mort à la France républicaine. C'était la vieille idée, l'idée prédominante de Burke; en la développant, Canning parut avoir emprunté quelques-unes des qualités et même jusqu'à un certain point l'éloquence de ce grand orateur. — Les succès parlementaires de Canning lui valurent sa nomination aux fonctions de sous-secrétaire d'état au département des affaires étrangères, place qu'il occupa jusqu'à la fin de l'administration de Pitt, en 1801. Pendant cette période, sa voix retentit fréquemment au parlement pour la défense des projets ministériels; toutefois, à l'exception du discours qu'il prononça pour l'abolition de l'esclavage, nous ne voyons pas qu'il ait donné lieu de beaucoup applaudir son éloquence. Enfin s'offrait à lui un sujet fécond en principes généreux; son génie s'en empara, et le discours qu'il prononça à cette occasion peut être regardé comme l'un de ses chefs-d'œuvre oratoires : c'est en même temps l'exposition curieuse et pittoresque des préjugés de l'époque, et nous voudrions pouvoir en citer ici quelques passages, qui donneraient une idée de la verve avec laquelle il réfutait quelques uns de ses amis politiques, soutenant qu'il fallait respecter la traite *à titre de vieille institution*.—Les travaux parlementaires et administratifs de Canning n'absorbaient pas tout son temps. Sans pouvoir lutter avec la merveilleuse puissance de travail de M. Brougham, qui, au milieu même de ses occupations du barreau et du parlement, fondait et rédigeait la *Revue d'Edimbourg*, Canning fournit cependant une suite de couplets spirituels à l'*Anti-gallican*, journal dont le titre seul fait deviner l'esprit. Il y a dans ces effusions poétiques plus d'esprit que de générosité, et l'esprit de parti même ne saurait faire excuser la malignité de quelques-unes des allusions qu'elles contiennent. Les pièces les plus heureuses sont quelques stances écrites pour parodier les poètes philanthropes de l'époque, coupables à ses yeux de croire à la régénération du genre humain et à sa perfectibilité progressive.—En 1800, Canning épousa la fille du riche et *excentrique* général Scott, qui, dans son testament, avait déclaré que celle de ses deux filles qui épouserait un pair perdrait par cela seul sa part d'hérédité. La sœur de madame Canning épousa cependant un pair; mais celle-ci refusa de profiter de la clause du testament paternel. Madame Canning apporta à son mari une dot de 100,000 liv. sterl. (2,500,000 fr.), fortune qui assurait à jamais son indépendance, mais que, loin d'augmenter pendant une carrière si longue et si brillante, il compromit au contraire, disons-le à sa gloire, bien qu'on n'ait jamais pu l'accuser de prodigalité. — En 1801, Pitt

quitta le ministère, par suite, dit-on, de dissidence d'opinion entre le roi et lui, au sujet de l'émancipation des catholiques. Canning suivit son patron dans la retraite, mais ne défendit pas comme lui l'administration *juste-milieu* de M. Addington : il l'attaqua au contraire, et par ses discours au parlement, et par ses épigrammes dans le champ-clos de la presse, tournant en ridicule la *modération* et la niaiserie du *docteur*, sobriquet dont il avait affublé M. Addington. Canning était en effet du nombre de ceux qui ne sympathisaient qu'avec une idée, celle d'une guerre à outrance avec la France. Pitt finit par en revenir à l'opinion de Canning, et attaqua, de concert avec lui, l'administration irrésolue de M. Addington, qui se retira en mai 1804. Pitt revint alors au poste de premier ministre, et Canning fut nommé trésorier de la marine. Les deux amis politiques ne jouirent cependant pas long-temps de leur triomphe : Pitt mourut au mois de janvier suivant, et Canning déposa sur sa tombe le tribut solennel de son affection et de son admiration. Mais, à partir de la mort de Pitt, Canning se déclara indépendant comme homme politique, et il s'exprimait ainsi en 1812, dans une allocution à ses commettants, à Liverpool : « J'ai été dévoué de tout mon cœur, de toute mon ame, à un homme tant qu'il a vécu. Depuis la mort de M. Pitt, je ne reconnais plus de chef. Mon *allégeance* politique (*my political allegiance*) gît au fond de sa tombe; mais si je n'ai pas encore à suivre ses conseils immédiats, il me reste du moins sa mémoire à chérir et à vénérer. Autant que j'ai pu connaître ses opinions sur les questions agitées de son temps, j'y ai adhéré, et j'y adhèrerai encore, les regardant comme les guides de ma conduite publique. Quand de nouvelles questions seront soulevées, je m'efforcerai d'appliquer à ces questions les principes dont j'ai hérité de lui, principes qui, je le sais, me recommandent seuls aujourd'hui à vos suffrages. » — L'arrivée des whigs au pouvoir ramena encore M. Canning sur les bancs de l'opposition, où il combattit plus avec les armes de la raillerie et du ridicule qu'avec celles de l'éloquence et de la logique. — La mort de Fox causa la chute des whigs, comme celle de Pitt avait causé celle des tories. La *question catholique* servit encore une fois de prétexte au roi pour renvoyer son ministère, et une administration *à la guerre*, si on peut s'exprimer ainsi, fut formée en août 1807. Dans ce ministère, lord Liverpool eut le département de l'intérieur, lord Castlereagh celui de la guerre, et Canning celui des affaires étrangères : il était impossible d'imaginer une plus forte concentration de l'esprit tory. Le premier acte important de la nouvelle administration fut une de ces mesures qui réclament une audace extrême dans l'exécution, jointe à non moins de hardiesse et de naïveté pour la défendre. Cette mesure, qui n'est autre que l'enlèvement de la flotte danoise et le bombardement de Copenhague, est attribuée à Canning. La nature de cet acte est trop bien connue pour qu'il soit nécessaire de l'apprécier ici, et prouve qu'aucune considération ne pouvait arrêter cet homme d'état dans l'exécution des plans hostiles qu'il avait formés contre la France.—Jusqu'alors la fortune et l'habileté avaient toujours manqué aux prodigieux efforts de la Grande-Bretagne; dans tous ses projets de guerre contre Napoléon, on avait pu remarquer le défaut de sagesse et d'ensemble. Elle avait excité à la guerre toutes les puissances de l'Europe, mais les unes après les autres, et uniquement pour les perdre successivement; elle avait dissipé ses propres forces et ses trésors en cent expéditions sans importance, différentes dans leur but et futiles dans leurs résultats. La même politique, timide, irrésolue, semblait présider à chaque alliance et à chaque expédition nouvelles, alors même que la résistance inespérée de l'Espagne offrait à l'Angleterre la plus glorieuse et la plus favorable occasion d'intervenir avec toutes ses forces. La majorité du cabinet parut encore ne vouloir risquer qu'une assistance fai-

ble et par conséquent illusoire. Ce fut Canning qui, à force d'obsessions dans le conseil et dans le parlement, décida ceux entre les mains de qui se trouvaient les destinées du pays à jeter cette fois dans la balance toutes ses ressources et toute sa puissance. C'est que Canning sentait que la Péninsule était le seul point du continent où l'Angleterre pût espérer de faire une diversion importante et décisive, et attaquer Napoléon à chances égales. A cet effet, il envoya en Espagne son ami intime, M. Frere, avec mission d'encourager l'esprit de résistance de la nation contre la France, et de consommer l'alliance de l'Angleterre avec les insurgés espagnols. — Ce fut à cette occasion que naquirent la rivalité et la mésintelligence de lord Castlereagh et de Canning. Le premier, qui appartenait à la vieille école de politique anglaise, et de beaucoup inférieur au second sous le rapport du talent, était plus porté à suivre la routine et les errements déjà adoptés, c'est-à-dire à multiplier les petites expéditions et les points de résistance, qu'à concentrer sur un même point les forces et les ressources de l'Angleterre. Comme lord Castlereagh était ministre de la guerre et Canning ministre des affaires étrangères, leur divergence d'opinion amena entre eux des différends sérieux, parce qu'ils en vinrent à se contrecarrer réciproquement. La correspondance du ministère de la guerre enlevait au ministre des affaires étrangères la majeure partie de ses fonctions; les collisions de chaque jour qui en résultaient, finirent par devenir intolérables.—Lord Castlereagh conçut vers cette époque le plan de l'expédition de l'Escaut, comme par opposition à celle de Copenhague; Canning, tout en appuyant la malheureuse expédition conseillée par son collègue, comprit son inutilité, et déplora de voir gaspiller ainsi des ressources qui, employées en Espagne, eussent infailliblement contribué au triomphe plus rapide des armes anglaises. En conséquence, il représenta au duc de Portland la nécessité ou de retirer à lord Castlereagh le portefeuille de la guerre, ou d'accepter sa propre démission. Il eût désiré que ce portefeuille passât aux mains du marquis de Wellesley, homme d'un esprit actif et entreprenant, qui partageait complètement ses vues relatives à l'Espagne. Toutefois, la difficulté d'opérer ce remaniement dans le ministère et les événements même de la guerre retardèrent cet arrangement et furent cause que Castlereagh l'ignora. Canning, fatigué d'attendre, insista pour avoir une solution immédiate, et son rival apprit alors pour la première fois la défiance qu'on avait conçue de ses talents et le projet qu'on avait formé de le remplacer. Il provoqua en conséquence Canning, et une rencontre eut lieu, dans laquelle Canning reçut une balle à la cuisse. Les deux adversaires donnèrent immédiatement leur démission, et une nouvelle administration fut formée, à laquelle présida M. Perceval. Cette révolution de cabinet, quoique fatale à Canning, puisqu'elle l'éloigna pendant long-temps des affaires, ne fut cependant pas défavorable à la poursuite de ses idées et de ses plans politiques; car, circonstance assez singulière, son poste fut donné à ce même marquis de Wellesley, qu'il avait appelé de tous ses vœux au ministère. C'est à l'entrée de lord Wellesley au cabinet qu'on doit attribuer la vigueur extraordinaire avec laquelle la cause des Espagnols fut alors défendue, et ses conséquences finales si importantes pour l'Europe. — En 1812, un nouveau changement eut lieu dans le cabinet. Lord Wellesley se retira, parce qu'on ne faisait rien pour l'émancipation politique des catholiques et parce que la guerre était conduite avec trop de mollesse; en un mot, parce que les principes et les plans de Canning ne prévalaient point.—L'assassinat du premier ministre Perceval arriva presqu'au même temps, et le prince régent chargea lord Wellesley et Canning de composer une nouvelle administration. Leurs efforts à ce sujet échouèrent à cause de la morgue des tories et du refus des whigs d'entrer dans un ministère de coalition; refus attribué

dans le temps à une réticence de Sheridan. Cet incident eut une importance immense, puisqu'il empêcha Canning de diriger la politique de l'Angleterre pendant les mémorables années de 1813, 1814 et 1815, époque où les libertés de l'Europe, au lieu d'être scellées sur de nouvelles bases, comme on l'avait solennellement promis, furent tout bonnement transportées en grande pompe, comme des reliques de saints, d'un tombeau dans un autre. — Libre de tous travaux administratifs, Canning, qui ne vivait que pour la politique, se voua dès lors à des études positives, et à celle des intérêts commerciaux. En 1811, la question de la monnaie de billon l'absorba tout entier; en 1812, celle du renouvellement de la charte de la compagnie des Indes orientales fixa son attention. Dans les débats importants qu'elle souleva, il émit des opinions bien plus favorables en général aux intérêts commerciaux qu'au monopole. Cette circonstance de sa vie politique fut d'un avantage extrême à sa carrière future, car, au lieu de continuer à être simplement un tory gouvernemental, soufflant la guerre et la défendant en qualité de membre représentant d'un bourg pourri, Canning se trouva lié à d'immenses intérêts commerciaux, et fut envoyé au parlement la même année 1812, par l'importante ville de Liverpool, regagnant ainsi dans le pays ce qu'il avait perdu d'influence dans l'administration. — Rien cependant ne pouvait adoucir dans l'esprit de Canning la mortification d'être éloigné des conseils de son pays à une période où le système politique qu'il avait conseillé produisait ses résultats. Il en résulta chez lui un dégoût passager pour les affaires publiques, dégoût accru encore par les inquiétudes que lui causait l'état de dépérissement de son fils aîné, déjà miné par la maladie à laquelle il a succombé depuis. Mais, vers la fin de 1813, il ne s'en décida pas moins à accepter le poste d'ambassadeur à Lisbonne, acceptation qui lui attira plus de récriminations que tout autre acte de sa vie politique. En effet, comme il n'y avait pas lors de cour à Lisbonne, cette place n'était qu'une sinécure magnifiquement rétribuée, qui le rendait dépendant de lord Castlereagh; et il y eut même, dit-on, dans la négociation suivie à cet effet, des circonstances peu honorables pour son caractère. Quoi qu'il en ait été, Canning repoussa avec son bonheur accoutumé les attaques et les accusations de ses adversaires dans la chambre des communes. — En 1816, il revint à Londres par la France, et, à Paris, il eut une entrevue avec madame de Staël, qui en a rapporté les détails dans ses mémoires; cette circonstance mit plus en relief le zèle de s'instruire que la politesse de l'homme d'état anglais. Peu de temps après son retour en Angleterre, Canning accepta la place de président du *bureau de contrôle* (*board of controll*) pour les affaires de l'Inde, fonctions qui l'établissaient de fait ministre de l'Inde dans le cabinet et auxquelles l'avaient rendu parfaitement apte les études et les travaux qu'il avait été obligé de faire en 1812 sur l'Inde. Cette partie de la carrière politique de Canning est certainement la moins honorable, ou, si on veut, la moins libérale. Son torysme exagéré, au début de la guerre et pendant toute sa durée, pouvait fort bien avoir été le résultat d'un patriotisme mal éclairé; peut-être l'avait-il embrassé et soutenu comme le moyen le plus propre à défendre son pays contre le génie de Napoléon. Mais maintenant que ce redoutable ennemi avait cessé de pouvoir effrayer l'Angleterre, maintenant que la victoire avait couronné les efforts du parti dominant, il semble qu'il convenait à ce parti, du moins à ce qu'il comptait d'hommes généreux, et certes Canning était de ce nombre, il convenait, dis-je, à ce parti de se départir quelque peu de ses maximes arbitraires, de sa haine pour la liberté, de son mépris de tout ce qui favorisait les principes populaires. Mais malheureusement pour sa gloire, Canning fut débordé par les conséquences de la première partie de sa carrière politique, et contraint de suivre les errements qui, au

début de sa vie, l'avaient fait l'ennemi acharné et le railleur amer de tout ce qui pouvait contribuer aux progrès de la liberté. On pourrait l'excuser, si ses principes avaient été purement *stationnaires;* mais il y a plus, c'est qu'ils étaient alors essentiellement *rétrogrades*. Les lois draconiennes que les tories présentèrent pour réprimer le mécontentement populaire ne trouvèrent pas d'avocat plus zélé, plus intrépide que Canning. La suspension de l'acte d'*habeas corpus*, le bill pour la répression des *meetings* séditieux, furent défendus par lui avec autant d'opiniâtreté que si 1817 avait été 1793, et que si les deux époques avaient offert les mêmes nécessités ou les mêmes périls. En appuyant les mesures du gouvernement, Canning dépassa les bornes de ce décorum que doit observer tout homme d'état qui se respecte. Il tournait en ridicule toute idée de réforme, et affectait insolemment de ne pas croire que ses adversaires y songeassent sincèrement. On le vit prendre sous son égide les impurs agents dont se servent quelquefois les gouvernements pour arriver à connaître des secrets qu'il leur importe de percer, faire hautement l'apologie de l'espionnage et se permettre même en plein parlement de railler les souffrances des malheureux prisonniers victimes des rigueurs du gouvernement. Si l'insolence des tories ne les a pas moins dépopularisés que leurs maximes et leurs actes, Canning y contribua puissamment pour sa part, car jamais séide du pouvoir n'afficha un plus insolent mépris pour l'opinion publique. La majorité compacte dont les tories étaient redevables à leurs triomphes récents, et qu'ils croyaient éternelle, comme pensaient les ultras français de leur bataillon sacré des trois cents, enhardit les ministres et Canning à tout oser. Mais la sévérité du parlement ne réussit point à étouffer le mécontentement populaire. Des *meetings* eurent encore lieu pour demander par la voie de pétitions la réforme parlementaire. Une de ces réunions demeurera à jamais célèbre; nous voulons parler de celle qui fut tenue en 1819 à Manchester, et où la foule fut chargée et sabrée par la *yeomanry* (garde nationale à cheval). Dans cette occasion encore, toutes les sympathies de Canning furent pour le pouvoir; et très peu de temps après vinrent les célèbres *six actes*, mesures répressives bien autrement rigoureuses adoptées par la législature contre la presse et les associations. On peut se faire une idée de la sévérité de ces lois par une de leurs clauses, qui condamnait au bannissement tout individu convaincu par récidive de publication de libelle séditieux. Canning fut le promoteur et le défenseur ardent de toutes ces mesures, et comme ses talents le rendaient l'orateur du ministère le plus puissant, il fut peut-être à cette époque l'homme le plus impopulaire de l'Angleterre, le plus détesté par tout ami de la liberté. On ne saurait nier qu'il montra dans ces circonstances du courage; mais il n'y eut pas de sagesse dans sa conduite, puisqu'il est maintenant évident que ce fut précisément ce révoltant abus que les tories firent de leurs forces qui amena la réaction que nous avons vue s'accomplir, et qui a fini par les annihiler et par pousser la marée montante de l'esprit de liberté et d'indépendance bien au-delà des limites qu'elle n'aurait peut-être jamais atteintes, sans les tentatives faites pour la réprimer et l'étouffer. — Heureusement pour Canning, il survint des événements qui l'éloignèrent de l'administration ultra-tory. Ce furent la mort de Georges III, l'accession de son fils à la couronne, le retour de la reine Caroline en Angleterre et le bill de poursuite présenté contre elle par le cabinet. Canning, dont les relations et l'amitié avec la reine étaient d'une vieille date, ne pouvait pas se joindre à ses persécuteurs. Il donna en conséquence sa démission, et prit la résolution d'aller passer une année ou deux sur le continent. Il partit pour l'Italie et séjourna long-temps à Paris; séjour qui exerça une influence immense sur ses opinions politiques. Jusqu'alors, Canning n'avait vécu que dans l'atmo-

sphère du torysme et avait envisagé les affaires continentales d'après le point de vue propre à ce parti ; maintenant il put voir de ses propres yeux et juger par lui-même l'esprit et la tendance du parti dominant en France et dans le reste de l'Europe. Il se lia et causa avec les hommes éclairés et libéraux de cette capitale, et son torysme, en ce qui concernait du moins la politique étrangère, reçut un choc qui contribua beaucoup à modérer son absolutisme et à modifier ses principes futurs. — A son retour en Angleterre en 1825, Canning fit usage de son éloquence en deux occasions, l'une en faveur de l'émancipation catholique et l'autre contre la réforme. On peut dire qu'il défendit la première et combattit la seconde d'après le même principe, le désir de renforcer le pouvoir exécutif en ralliant franchement les catholiques autour du trône, et en même temps, en laissant intacte cette chaîne de fer d'influences électorales avec laquelle l'aristocratie avait étreint le pays. Canning s'opposait à tout plan de réforme électorale, et raillait impitoyablement les avocats de cette mesure comme des charlatans qui offraient constamment le même spécifique pour guérir les maladies sans nombre dont souffrait le pays. — Il ne se doutait pas alors qu'il serait bientôt appelé à diriger les affaires de l'Angleterre. Il avait courbé la tête devant l'étoile de son rival plus heureux, quoique doué de moins de talents, et il avait renoncé à toute idée de faire scission, d'avoir un parti, une opinion à lui. Son désir semblait être de s'éclipser de la scène politique, et c'est dans ce but qu'il avait accepté les fonctions de gouverneur de l'Inde. Déjà le vaisseau qui devait le conduire à Calcutta était prêt à mettre à la voile, et n'attendait plus pour partir que Canning, qui était allé prendre congé de ses commettants de Liverpool, quand la nouvelle subite du suicide de Castlereagh (août 1822) vint changer et sa position et les espérances de ses amis. L'amitié de lord Liverpool, triomphant de l'opposition du reste du cabinet et même de l'aversion du roi, parvint à faire offrir à Canning l'échange du gouvernement de l'Inde pour le ministère des affaires étrangères. Canning accepta, et reçut le portefeuille au milieu de septembre 1822. — C'était au moment d'une crise importante. La sainte-alliance, qui avait tout récemment résolu, dans ses congrès de Troppau et de Laybach, de détruire les gouvernements constitutionnels de l'Europe, et qui venait de renverser celui de Naples, allait se réunir de nouveau pour continuer sa politique arbitraire. Lord Castlereag devait lui-même figurer dans ce congrès comme plénipotentiaire anglais, et il est peu douteux qu'il ne fût tout disposé à sanctionner ou du moins à regarder avec indifférence les résolutions que prendraient les potentats. Canning au contraire prit les rênes du pouvoir, libre des liens d'amitié et de gratitude personnelle pour les autocrates qui avaient fasciné son prédécesseur ; lord Wellington reçut donc pour instructions de se rendre à Vienne, et non pas à Vérone, afin que sa présence ne parût pas sanctionner les mesures qu'on allait prendre pour asservir l'Italie. Cependant l'Espagne était le véritable but de ce congrès. Les ultra-royalistes français demandaient à la sainte-alliance la permission d'envahir ce pays et de renverser les cortès. Le tsar, de son côté, désirait envoyer ses armées au-delà des Alpes, en Piémont. Les prétentions des hommes de réaction alors au pouvoir dans les différentes cours étaient cependant si extravagantes, qu'il semble, en vérité, difficile d'imaginer que les ultratories eux-mêmes eussent pu les tolérer. — Quant à Canning, tout ce qu'il y avait dans son cœur de levain anti-français fut réveillé par la détermination prise par les royalistes français de recourir à la force des armes pour contraindre l'Espagne à se courber de nouveau sous le despotisme de son ancien régime. Toute théorie politique à part, il sentait les intérêts anglais compromis par-là et l'honneur de l'Angleterre attaqué du moment où sa protection était méprisée. Canning n'était pas homme à dissimuler de pa-

reils sentiments ; il les manifesta hautement dans son habile correspondance avec M. de Châteaubriand, et ses vues étaient trop nationales pour ne point éveiller dès lors les sympathies et mériter l'approbation du peuple anglais. Jamais homme d'état ne sut mieux que lui trouver de ces inspirations qui électrisent une nation, ni employer d'une manière plus habile le ton de la hauteur, tout en restant dans les limites précises de la prudence ; nul ne sut mieux suppléer au manque de chaleur de l'action, par la chaleur des expressions. Sous ce rapport, comme sous beaucoup d'autres, Canning ressemble au célèbre lord Chatam. — Il avait au reste alors grand besoin de l'appui populaire. Attaqué violemment par l'opposition, surtout par lord Grey, pour ne pas avoir déclaré la guerre à la France, il commençait vers ce même temps à devenir suspect aux ultra-tories en raison des idées libérales que trahissaient et ses discours et ses dépêches. Quand il donna à entendre qu'il ne dépendait que de l'Angleterre d'allumer une guerre d'opinions dans laquelle les sujets se soulèveraient contre les souverains, quand il avoua sa détermination d'ébranler l'esprit *aréopagétique* de la sainte-alliance, les amis de Castlereagh s'aperçurent qu'ils étaient conduits par un chef avec lequel ils ne pouvaient plus sympathiser. De là des démissions, comme celle du frère de Castlereagh, ambassadeur à Vienne, et des changements dans le cabinet (Huskisson, par exemple, ami de Canning, devenu ministre du commerce), qui rendirent sensibles les progrès et le triomphe du torysme libéral. Mais ce fut surtout dans la revanche qu'il prit de l'intervention française en Espagne, par la reconnaissance de l'indépendance des colonies de l'Amérique méridionale, que la pensée de Canning se montra à découvert. — Lord Grey remarquait que l'Angleterre avait toujours fait la guerre pour empêcher une union trop intime de la France avec l'Espagne. Canning répondit que l'Espagne d'aujourd'hui n'était plus celle d'autrefois ; que ce n'était plus celle dans les limites de laquelle on ne voyait jamais le soleil se coucher. « L'Espagne d'aujourd'hui, ajouta-t-il, n'est plus cette Espagne maîtresse des Indes qui excitait la jalousie et effrayait l'imagination de nos aïeux. Pour venger l'affront et annihiler les résultats de l'invasion française, je n'ai donc pas eu besoin de déclarer la guerre ni de bloquer Cadix ; non, j'ai porté mes regards ailleurs, j'ai cherché des compensations dans un autre hémisphère. Voyant l'Espagne, comme l'avaient connue nos aïeux, j'ai décidé que si la France devait avoir l'Espagne, ce serait l'Espagne sans les Indes. J'ai appelé à l'existence le Nouveau-Monde pour rétablir la balance de l'ancien. » — Les années 1824, 1825 et 1826 appelèrent toute l'attention de Canning sur les questions commerciales, et ce fut pendant cette période que Huskisson commença à développer ses savantes théories commerciales ; malheureusement aussi ce fut une époque de grande détresse. Quelques-uns des discours prononcés par Canning pour la défense des théories de son collègue, et notamment celui sur le commerce des soieries, sont vivement admirés. Dans ce dernier, il se défendit contre l'accusation d'avoir déserté le torysme en économie politique comme en politique étrangère. L'argument, tout paradoxal qu'il fût, était obligé de sa part, appuyé qu'il était encore sur les tories ; et on ne saurait citer rien de plus ingénieux et de plus habile que cette défense. A l'en croire, les tories avaient toujours été infiniment plus libéraux que les whigs, et il ne s'était jamais écarté des principes de Pitt. Lui citait-on une mesure dont l'esprit politique différait évidemment de celui de Pitt, Canning répondait que c'était une exception. — Il passa l'été de 1826 à Paris avec son ami lord Grenville, ambassadeur d'Angleterre. A son retour en Angleterre, il fut requis par le gouvernement portugais d'intervenir et de le défendre contre une invasion espagnole, demande à laquelle il répondit par un envoi immédiat de troupes anglaises. En cette occasion,

l'opposition elle-même ne trouva rien à blâmer dans sa politique, elle l'admira au contraire et y adhéra. Brougham, bien au-dessus d'une basse rivalité, paya enfin un chaud tribut d'éloges à la libéralité des vues et à l'éloquence du ministre. Ce fut peu de temps après cet événement si important de la vie politique de Canning, qui la différenciait si complètement de celle de Castlereagh, qu'arriva un autre incident qui lui enleva à jamais et les votes et les sympathies des tories. Ce fut l'attaque d'apoplexie qui éloigna lord Liverpool de la scène politique au commencement de l'année 1827. — Canning se trouvait lui-même alors malade à Brighton. Un délai considérable s'écoula avant qu'un nouveau ministre fût nommé, à cause de la grande difficulté qu'il y avait à faire un choix qui satisfît Canning et les ultra-tories. Le roi espéra y réussir en chargeant Canning de choisir un premier ministre opposé à l'émancipation des catholiques : celui-ci s'y refusa péremptoirement et offrit l'alternative de sa démission. Georges IV demanda encore du temps pour délibérer; enfin au mois d'avril, on apprit que Canning avait accepté le poste de premier lord de la trésorerie, titre synonyme de premier ministre. Ses sept collègues tories, lord Wellington, lord Eldon, Peel, donnèrent immédiatement leur démission. — On croit généralement que dans l'interrègne ministériel, il avait reçu une promesse d'appui d'un des orateurs influents du parti whig; maintenant, ce ne fut plus seulement le vote des whigs, mais leur accession personnelle à son ministère qui lui devint indispensable. Des ouvertures eurent lieu en conséquence; elles furent acceptées par la majorité, comprenant Brougham, lord Lansdown, lord Holland et même l'ultra-libéral Burdett. Tous sentirent l'exigence de la crise et la nécessité de faire le sacrifice de leurs opinions et de leurs projets personnels au besoin d'exclure les ultra-tories du pouvoir. Lord Grey seul s'abstint et essaya même de rallier l'opposition et de lui inspirer de la défiance contre Canning; on ne l'écouta pas, et peu de jours après, on apprit qu'à l'exception de lord Grey, les chefs des whigs avaient accepté des portefeuilles sous Canning. — Il est triste de penser que ce grand homme d'état ne soit arrivé au faîte de la puissance que pour y rencontrer des soucis et des mortifications, sans pouvoir y trouver de compensations dans l'exécution de quelqu'une de ces grandes mesures qu'il était si propre à concevoir et à exécuter. Mais sa nouvelle position était trop difficile, trop incertaine, et malheureusement sa vie fut trop courte, pour lui permettre de poursuivre ses plans. Il fut condamné à avaler le calice et à ne goûter aucune des douceurs du poste de premier ministre. Il eut à se défendre contre la malveillance acharnée des tories, qui repoussèrent ceux même de ses plans qu'ils avaient approuvés du temps de lord Liverpool, par exemple sa loi sur les céréales, qui, adoptée par la chambre basse, fut rejetée par la chambre haute, grâce à l'influence de lord Wellington, qui pourtant avait lui-même contribué à sa rédaction. A la chambre basse, Canning avait du moins l'avantage de pouvoir se défendre lui-même; là on pouvait bien le fatiguer, mais non le vaincre, car il était là sur son terrain, dans son élément. Mais il n'avait pas d'amis dans la chambre haute capable de le défendre contre les attaques passionnées et presque personnelles de lord Grey. Il comptait pour ce soin sur lord Plunkett; et, dans une circonstance mémorable, une philippique terrible de lord Grey resta sans réponse de la part de lord Plunkett et de celle des ministres whigs, qui consentaient bien à défendre la politique actuelle du chef du cabinet, mais non sa vie passée. — Cependant l'enveloppe extérieure de cet homme était trop faible pour l'ame qui l'animait. Canning était malade depuis long-temps. La grande excitation que devaient lui causer tant d'amers déboires, et la multiplicité de ses travaux aggravèrent son état tout en l'empêchant de s'apercevoir lui-même des progrès de la maladie. Vers la fin de juil-

let, trois mois après sa nomination comme premier ministre, il lui devint impossible de s'occuper d'affaires, et il se retira à la maison de campagne du duc de Devonshire, à Chiswick, près de Londres, où il rendit le dernier soupir le 8 août, dans la même chambre où Fox était mort. — Il serait superflu d'essayer de peindre la douleur générale que causa cette mort. On ne la déplora pas seulement en Angleterre, mais encore en France et en Amérique, pays dont il avait cependant été pendant long-temps l'ennemi acharné. L'appréciation la plus éloquente, le tribut le plus chaleureux payé à sa mémoire, provinrent de la plume de J. Quincy-Adams, qui le proclama *le plus complètement Anglais, et le plus patriote homme d'état qu'eût encore eu l'Angleterre.* On ne saurait citer en sa faveur de titre de gloire plus méritoire, puisque tout anglaise que fût la politique de Canning, elle fut cependant en même temps favorable aux intérêts de la liberté. Car, quelques justes critiques qu'on puisse faire de la première partie de sa vie politique, toujours est-il que la grande, la principale gloire de Canning, fut d'avoir été le premier homme d'état en Angleterre, et peut-être en Europe, qui ait su concilier les principes si souvent hostiles du patriotisme et de la philanthropie.

Crowe, de Londres.

CANON. Ce mot a dans la langue française des acceptions diverses et fort opposées, qui montrent la pauvreté relative de cette langue. On peut rattacher presque toutes ces acceptions à deux origines distinctes. L'une est le mot grec *kanôn*, qui signifie *règle*, et dont le dérivé, *canon*, sert en effet d'appellation aux règles de l'église, du droit, etc. De ce mot, dans son rapport avec les choses que nous venons de nommer, ont été faits les mots canonial, qui signifie ce qui est réglé par les canons de l'église; canonicat (*V.* ci-après, p. 312), dignité et bénéfice ecclésiastique; canonicité, qualité de ce qui est canonique, c'est-à-dire conforme aux canons; canoniquement, selon les canons; canoniser et canonisation (*v.* ci-après, p. 316), acte par lequel on inscrit, on range un saint dans le nombre de ceux auxquels il est rendu un culte public; canoniste, savant dans le droit canon; chanoine et chanoinesse (*V.* ces mots), celui ou celle qui possède un canonicat ou une prébende, d'où l'on a fait aussi le mot chanoinie, synonyme de canonicat, mais peu usité; enfin, le verbe décanoniser, qui signifie rayer un nom de la liste des saints, mot aussi rarement usité que la chose elle-même. Henri-Etienne, cependant, dans son *Apologie pour Hérodote* (ch. 39, t. III, p. 357 de l'éd. de La Haye, 1735), parle d'un moine nommé Fra Matthio, de la ville de Venise, qui fut, dit-il, « quasi aussitôt *décanonisé* que canonisé. » — L'autre origine ou source du mot *canon*, bien différente de celle que nous venons de rapporter, est le mot latin *canna*, fait de l'hébreu *kaneh*, qui signifie *roseau*, et dont nous avons fait aussi notre mot canne, employé dans un grand nombre d'acceptions diverses. (*v.* ci-dessus, p. 275 à 280.) Le mot canon, dans ce sens, s'emploie dans les arts manuels et s'applique principalement aux armes à feu, qui sont le produit de l'invention de la poudre (*V.* ci-après, p. 308). Il a donné naissance aux mots canonnade, décharge de plusieurs canons; cannonage, art du cannonier, du bombardier, de l'artilleur; canonner, battre une place, un camp, un retranchement à coups de canon, et se canonner; enfin, aux mots canonnier et canonnière. (*Voy.* ci-après, p. 318.) Les mots Canot (*voy.* p. 321) et Canotier (conducteur d'un canot) ont aussi la même origine que le mot *canon*, et viennent de l'hébreu *kaneh* (roseau), dont l'acception a été ainsi transportée à toutes les choses creusées en manière de tube ou de *canne*. Tels sont encore les mots Canal et Canaux, qui emportent la même idée, soit qu'ils s'entendent des voies artificielles de communication, ou aqueducs (*voy.* ci-dessus, p. 216), soit qu'ils expriment les cavités naturelles des corps

organisés (*voy.* p. 228). — Nous allons ranger ici les notions historiques ou scientifiques que nous avons à donner sur le mot CANON, en commençant par celles qui se rattachent à la première acception, à la première source de ce mot, à celle enfin qui a pour racine le mot grec *kanôn* (règle). E. H.

On a donné d'abord le nom de CANON à la plupart des lois de l'église, et surtout aux décisions des conciles généraux, qui sont la *règle* de la foi et de la discipline ecclésiastique. Plusieurs de ces lois remontent à l'origine du christianisme, et sont appelées *canons des apôtres*, non qu'elles soient l'ouvrage des apôtres mêmes, mais parce qu'elles ont été recueillies de leur bouche par leurs disciples. L'église latine admet cinquante de ces canons; les Grecs en comptent trente-cinq de plus; mais ces derniers sont généralement regardés comme apocryphes, et paraissent d'origine plus récente, aussi bien que les *constitutions* qui portent également le nom des apôtres. La collection des lois et des canons de l'église forme ce qu'on appelle le DROIT CANONIQUE. (*V.* ce mot.)—On nomme encore CANON cette partie de la messe qui suit la préface jusqu'à la communion, parce qu'elle est la règle de la consécration, et qu'elle est la même dans toutes les messes. — Il y a aussi le *canon de l'Ecriture-Sainte*, c'est-à-dire le catalogue des livres dont se composent l'Ancien et le Nouveau-Testament. Le canon que les chrétiens reçurent des Juifs ne contenait pas les livres d'Esther, de Tobie, de Judith, de Baruch, de l'Ecclésiastique, de la Sagesse, ni ceux des Machabées; ces livres ne furent admis que dans le IVe siècle, en même temps que l'Épître de saint Paul aux Hébreux, la seconde de saint Pierre, les deux dernières de saint Jean; celles de saint Jacques et de saint Jude, et l'Apocalypse, qui n'avaient pas été rangées d'abord parmi les livres canoniques du Nouveau-Testament. C'est ce qui amena la distinction des livres *proto-canoniques* et *deutéro-canoniques*, c'est-à-dire du premier et du second canon. Les deutéro-canoniques ne sont pas reçus par les protestants. (*V.* ci-après l'article CANONIQUES [Livres] p. 314). L'abbé C. BANDEVILLE.

Les Mémoires de l'académie des inscriptions et belles-lettres (t. XXVII, pag 131 et suiv.) parlent de CANONS ASTRONOMIQUES qui étaient pour les anciens une espèce de moyen ou d'*Art de vérifier les dates*. Celui que l'on trouve dans les manuscrits de Théon d'Alexandrie offre d'abord une suite des règnes de différents rois, à commencer par Nabonassar. La durée de chaque règne était exprimée séparément; et, dans une colonne séparée, on ajoutait la somme des années, depuis et y compris la première de Nabonassar, jusques et y compris la dernière de chacun de ces règnes. Par-là on évitait les erreurs des copistes, ou du moins, on donnait par ce double nombre un moyen de les corriger. Le canon n'emploie jamais que des années entières; et les rois dont le règne a duré moins d'une année n'y sont pas nommés. Tel est à Babylone Laborosoarchod, auquel Bérose donne neuf mois de règne dans le fragment conservé par Josèphe. Tels sont en Perse le mage Smerdis, et les deux fils aînés d'Artaxerce I. Ces suites de règne descendaient plus ou moins bas, selon le temps auquel le canon avait été fait, ou du moins continué. — Le canon qui se trouve dans le *Syncelle*, et qui avait été publié d'abord par Scaliger, finit le règne d'Alexandre. Celui que le père Pétau publia en 1651, à la fin de son *Rationarium temporum*, et qu'il avait tiré d'un manuscrit du commentaire de Théon sur le canon astronomique, finit avec l'année 907 de Nabonassar, et ne passe point le règne d'Antonin, sous lequel vivait Ptolémée. En 1620, Bainbrige, savant anglais, avait publié un autre canon trouvé de même à la suite d'un manuscrit de Théon, et qui descendait jusqu'à Théodose. Enfin, Dodwell donna, en 1684, à la suite de ses dissertations sur saint Cyprien, le texte même d'un long fragment du commentaire de Théon sur le canon astro-

nomique, et il y joignit différentes suites de règnes ou de magistratures trouvées dans les manuscrits. Une de ces suites descend jusqu'à l'empereur Basile-le-Macédonien, et jusqu'à Léon-le-Philosophe. Les années de celui-ci ne sont point marquées, sans doute parce que le canon avait été dressé sous son règne. La dernière année de Basile est la 1,209e d'Alexandre, 1,633e de Nabonassar: c'est l'an de Jésus-Christ 887. Une autre suite finit à l'an 1,737 d'Alexandre, 2,161 de Nabonassar : c'est l'an de Jésus-Christ 1,415.—Quelques-uns de ces canons marquent la suite des consulats et sont de véritables *fastes consulaires*, appliqués aux années de Nabonassar. Il y en a un qui commence à l'an 152 de l'ère d'Auguste, et qui finit à l'an 314, c'est-à-dire à l'an de Jésus-Christ 285. Il est suivi d'un autre qui commence avec l'époque de Dioclétien, et qui finit avec l'année 346 de cette ère, l'an de Jésus-Christ 630, d'Auguste 659, et d'Alexandre 953. — Ces divers canons avaient sans doute été dressés pour trouver les années de l'ère astronomique auxquelles devaient se rapporter les magistratures et les années des règnes qui servaient à dater les observations astronomiques. Soit pour la facilité du calcul, soit pour d'autres raisons particulières, on avait établi de temps en temps de nouvelles époques, dont les années étaient égyptiennes, ou de 365 jours, et commençaient à l'heure de midi du premier jour de thot. — L'époque de Nabonassar commençait à midi du 26 février, 747 ans avant Jésus-Christ, pour le méridien de Babylone, pour lequel cette époque avait été établie. Les années égyptiennes étant seulement de 365 jours, quatre de ces années étaient plus courtes d'un jour que quatre années juliennes, égales, à quelques minutes près, aux années solaires vraies: ainsi, le commencement de l'année égyptienne remontait d'un jour tous les quatre ans dans l'année julienne, à cause du jour intercalaire ajouté à celle-ci toutes les quatrièmes années.—La seconde époque astronomique, ou celle de la mort d'Alexandre, commença l'an 425 de Nabonassar, à midi du 12 novembre de l'an 324 avant Jésus-Christ, mais sous le méridien d'Alexandre. Ptolémée et les manuscrits du canon astronomique la nomment l'ère des rois postérieurs à la mort d'Alexandre. Censorin l'appelle *Anni Philippi qui ab excessu Alexandri numerantur.* — La troisième époque commence avec la 719e année de Nabonassar, 295e de Philippe, le 31 août de la trentième année avant l'ère chrétienne. On la nommait l'ère d'Auguste ou des Augustes; mais c'était l'ère des astronomes, car dans l'usage civil ce fut seulement cinq ans après, et quand le premier jour de l'année égyptienne eut été porté au 29 août, que l'année julienne fut établie à Alexandrie. Le commencement en fut fixé au 29 d'août ; on continua d'employer les mois égyptiens, et on ajouta seulement un sixième jour aux épagomènes tous les quatre ans. Cette année fixe a toujours continué d'être en usage dans l'Égypte. C'est encore aujourd'hui celle dont les Coptes se servent. Cependant l'année vague demeura dans l'usage religieux, et elle a subsisté dans l'Égypte aussi long-temps que le paganisme. Les prêtres égyptiens, se faisant un scrupule d'admettre aucune intercalation, obligeaient ceux qu'ils invitaient aux mystères de s'engager par serment à ne souffrir jamais qu'on en introduisît l'usage dans les années religieuses. — La quatrième époque est celle de Dioclétien, qui commença le 1er jour de thot de l'an 1032 de Nabonassar, 608 de Philippe-Aridée, et 314 d'Auguste, c'est-à-dire le 14 juin 284 de l'ère chrétienne. Cette ère de Dioclétien subsiste encore dans l'Égypte parmi les chrétiens coptes: mais ils la nomment l'ère des martyrs, en mémoire de ceux qui moururent sous la persécution de cet empereur; et les années qu'ils emploient sont égales aux années juliennes, quoique la forme en soit différente. — Après les listes de règnes et de magistratures, on donnait dans la seconde partie du canon astro-

nomique, des préceptes pour convertir les années civiles en années astronomiques, et celles-ci en années civiles. On donnait aussi des règles pour le calcul astronomique des périodes de dix-huit et de vint-cinq ans égyptiens.—Enfin, il y avait une troisième partie qui contenait les tables des mouvements célestes. L'époque radicale de ces tables était celle de Nabonassar, de Philippe, d'Auguste ou de Dioclétien, suivant l'objet de l'astronome qui les avait dressées, et suivant le temps plus ou moins ancien des observations qu'il se proposait de calculer. Quoiqu'on ne cite aucun manuscrit où les tables soient relatives à une autre époque radicale qu'à celle de Nabonassar, le témoignage de Théon et celui du Syncelle ne nous permettent pas de douter qu'il ne se trouvât des canons dont l'époque radicale était celle des années de Philippe. Un semblable canon étant absolument nécessaire dans l'usage journalier du calcul astronomique, il est assez probable qu'il y en avait eu avant le temps de Ptolémée. Il n'en fait cependant aucune mention dans son Almageste, peut-être parce que c'était une chose trop commune, et qu'ils étaient entre les mains de tous les astronomes. (*Voy.* les articles ASTRONOMIE, CALENDRIER et CHRONOLOGIE.) E.

On a donné aussi chez les anciens le nom de CANON DES AUTEURS CLASSIQUES à une liste des prosateurs et des poètes les plus remarqués des beaux siècles de la Grèce, faite vers l'an 200 avant J.-C., par Aristophane de Byzance et Aristarque, son disciple. Voici ce canon, précieux en ce qu'il nous montre à quels hommes les Grecs eux-mêmes décernaient la palme. *Poètes épiques :* Homère, Hésiode, Pisandre, Panyasis, Antimaque. *Poètes iambiques :* Archiloque, Simonide, Hipponax. *Poètes lyriques :* Alcman, Alcée, Sapho, Stésichore, Pindare, Bacchylide, Ibycus, Anacréon, Simonide. *Poètes élégiaques :* Callimaque, Mimnerme, Philétas, Callinus. *Poètes tragiques :* Eschyle, Sophocle, Euripide, Ion, Achæus, Agathon. *Poètes comiques, ancienne comédie :* Épicharme, Cratinus, Eupolis, Aristophane, Phérécrate, Platon. *Moyenne comédie :* Antiphane, Alexis. *Nouvelle comédie :* Ménandre, Philippide, Diphile, Philémon, Apollodore. *Historiens :* Hérodote, Thucydide, Xénophon, Théopompe, Éphore, Philiste, Anaximène, Callisthène. *Orateurs :* Antiphon, Andocide, Lysias, Isocrate, Isée, Eschine, Lycurgue, Démosthène, Hypéride, Dinarque. *Philosophes :* Platon, Xénophon, Eschine, Aristote, Théophraste. E.

On donne le nom de CANON en musique, à une sorte de *fugue perpétuelle*, dont les parties, entrant l'une après l'autre, répètent sans cesse le même chant. Autrefois on mettait à la tête des fugues perpétuelles certains avertissements qui indiquaient comment il fallait chanter ces sortes de fugues, et ces avertissements étant les *règles* de ces fugues, s'intitulaient *canoni*, règles, *canons*. De là, prenant cette indication pour la chose, on a, par métonymie, nommé *canon* cette espèce de fugue. — Il y a plusieurs espèces de *canons*. Pour les connaître toutes, il faut avoir égard, 1° au nombre des parties : le *canon* peut être à deux, trois, quatre parties, ou davantage; 2° au nombre des solutions; 3° au nombre des voix principales; 4° aux intervalles par lesquels on fait la reprise : il y a des *canons* à l'unisson, à la seconde, à la tierce, etc.; 5° à la durée de l'imitation : tout *canon* se compose de façon que la voix suivante répète le chant de la première en entier, et l'autre recommence le chant de nouveau quand la seconde finit, ou bien on le dispose de manière que la voix suivante ne redit le chant de la précédente que jusqu'à une certaine distance marquée, et la pièce finit là. Un *canon* de la première espèce se nomme *canon perpétuel* ou obligé; le second s'appelle *canon libre*. Quand le *canon perpétuel* est composé de manière qu'à chaque reprise on change de ton, et qu'il fait faire par conséquent le tour des douze modes, on l'appelle *canon circulaire*. 6° A la figure des notes, quand l'imitation des par

ties se fait par augmentation ou par diminution, laquelle peut être double, triple, etc. ; 7° au mouvement : il y a des *canons* par mouvement contraire, par mouvement rétrograde, et par mouvement rétrograde et contraire; 8° à la quantité des parties : on fait des *canons* sur un *canto fermo;* on en fait d'autres avec des parties accessoires à la tierce ou avec une partie qui sert d'accompagnement; 9° aux temps de la mesure : on fait des *canons* à contre-temps, dans la classe desquels on peut aussi ranger ceux par imitation interrompue; 10° à la manière d'écrire le *canon:* 1° on ne met par écrit que la voix principale du *canon*, pour en faire deviner les autres aux lecteurs, ce qui s'appelle *canon fermé;* 2° on y ajoute les voix consécutives à la voix principale, en les mettant en partition, ce qui s'appelle *canon ouvert*. Le *canon fermé* a une inscription pour indiquer la manière dont on doit l'exécuter, ou n'en a pas; quand il n'a pas d'inscription, ou que celle qu'il porte n'est point assez claire, ce qui est fait à dessein, on le nomme alors *canon énigmatique*. Chacun s'efforçait de montrer son adresse et sa perspicacité dans ces énigmes musicales. C'était le goût des anciens maîtres : ils faisaient une infinité de *canons*, en s'imposant des conditions bizarres, des difficultés prodigieuses : par exemple, il fallait que toutes les notes blanches de l'antécédent ou de la première voix devinssent noires dans le conséquent, que la seconde voix devait attaquer, ou que l'on supprimât toutes les noires pour ne laisser que les blanches, etc. Les maîtres se faisaient des défis, et s'envoyaient des *canons* composés d'après ces conditions, dont ils gardaient le secret. Ils les écrivaient sur une seule ligne, afin que leurs adversaires fussent obligés d'en chercher la solution. Le maître qui refusait le défi ou succombait dans la recherche de la solution du *canon énigmatique* était déshonoré. Je vais citer plusieurs de ces inscriptions ou devises : *Clama ne cesses*, ou *Otia dant vitia*, faisaient connaître que le conséquent devait imiter toutes les notes de l'antécédent, en supprimant les silences; *Nescit vox missa reverti*, ou *Semper contrarius esto*, ou bien *In girum imus nocte ecce ut consumimur igni*, indiquaient que le conséquent devait imiter l'antécédent par mouvement rétrograde. Observez que dans cette dernière devise les lettres prises à rebours forment les mêmes mots qu'en les lisant dans leur sens ordinaire. *Sol post vesperas declinat*, signifiait qu'à chaque reprise le canon baissait d'un demi-ton. *Cœcus non judicabit de colore*, avertissait que les notes noires de l'antécédent devaient se convertir en blanches dans le conséquent, et ainsi de suite. Toutes ces subtilités, du genre des jeux d'esprit rapportés par le seigneur des Accords, n'allaient guère au but de l'art, mais elles étaient à la mode dans ces temps de pédantisme.—Les *canons* se montrent encore avec avantage dans la musique d'église, qui leur a servi de berceau; dans la symphonie, la sonate, le quatuor, les pièces fugitives, les chansons de table, et même dans la musique dramatique. Martini est le premier qui ait introduit les *canons* dans un opéra, *La cosa rara*. Paër, Rossini et beaucoup d'autres compositeurs en ont mis dans leurs opéras; mais leurs *canons* diffèrent de celui de Martini, en ce qu'il n'y a que la partie principale qui chante régulièrement; les autres accompagnent après avoir pris le sujet à leur tour. *Celeste man placata*, quintette de *Mosé*, *Mi manca la voce*, quatuor du même opéra, sont des canons de cette espèce, dans un style tout-à-fait libre. Le trio en *canon* de *Fanisca*, bien qu'il ait été écrit pour la scène par Cherubini, est d'une régularité parfaite. Après de tels exemples, je ne devrais point parler de *Frère Jacques, dormez-vous :* je le cite à cause de sa popularité. *Ma Fanchette est charmante*, des *Deux Jaloux*, est aussi très répandu : l'un et l'autre serviront à faire connaître la marche du *canon* à ceux de mes lecteurs qui n'ont pas le répertoire dramatique présent à leur mémoire.

CASTIL-BLAZE.

CANON (arme). Il est digne de remarque que les Chinois connaissaient depuis plusieurs siècles la composition des poudres fulminantes quand les jésuites leur enseignèrent l'art de fabriquer des canons. Certains érudits prétendent que la poudre jouait un grand rôle dans les merveilles dont les prêtres de l'antiquité étonnaient les regards des initiés aux mystères. — Quoi qu'il en soit, tout porte à croire que les premiers canons furent coulés grossièrement en bronze. Il y en a qui prétendent qu'on les fit d'abord en fer battu et de plusieurs pièces. On roulait une plaque de tôle, dont on clouait les bords comme pour faire un tuyau de poêle; on fortifiait ensuite ce tube par des anneaux qui le ceignaient de distance en distance. Il n'est pas absurde de supposer qu'on fit aussi des canons en bois. En 93, les royalistes de la Lozère gagnèrent sur leurs adversaires les républicains une fort belle bataille avec des canons de bois cerclés en fer. Enfin, on trouva dans l'arsenal de Saltzbourg des canons en cuir. — On fait aujourd'hui ces instruments homicides en métaux coulés ou battus. Les canons fondus sont en laiton, bronze ou fer non ductile; les canons forgés se font en fer et quelquefois en fer et acier. Le bronze dont on fait les canons est un alliage de cuivre et d'étain dans toute leur pureté. Après de nombreux essais, on a trouvé que l'alliage le moins défectueux devrait contenir 8 parties d'étain pour 100 de cuivre, quand on veut faire des pièces de huit et au-dessous. Les pièces de douze et au-dessus doivent contenir 11 d'étain pour 100 de cuivre. Dans ces derniers temps, on a ajouté du zinc et du fer; mais on a reconnu que les canons faits de cet alliage n'avaient aucune supériorité sur les anciens. — Les fondeurs de canons distinguent les métaux qu'ils emploient en trois espèces, les métaux neufs, qui sont le cuivre et l'étain du commerce, le vieux bronze des canons hors de service, le bronze de fabrication. Ce dernier provient des copeaux qu'on détache du canon dans les opérations du forage, du tournage, etc. — L'expérience a appris qu'un canon terminé ne contient que les 45 centièmes de la matière employée pour le fondre. Sur les 55 centièmes non utilisés, 6 ont passé dans les scories, et 49 ont été convertis en copeaux; d'où il résulte qu'il a fallu trouver des règles pour charger convenablement les fourneaux dans lesquels s'opère la fusion des matières destinées à remplir un nombre donné de moules. Voici un précis de ces règles : Pour 1,000 kilog. pesant de canons terminés, on met :

222 kil.	cuivre neuf.
33	étain neuf.
804	vieilles pièces.
1,162	copeaux de fabrication.
2,221	pour la charge totale.

— Le tableau suivant, dressé à la fonderie de Toulouse, contient tout ce qu'on peut désirer sur la charge des fourneaux pour la fonte de toutes les sortes de bouches à feu en bronze usitées aujourd'hui.

PIÈCES DE	SIÉGE.		PLACE.		CAMPAGNE.		OBUSIERS.		MORTIERS.	
Calibres	24	16	12	8	12	8	24	6	10	8
	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.
Charge du fourneau.	6114	4450	3580	2420	2500	1700	1820	2520	2525	1054
Pièce brute pèse. . .	3760	2640	2020	1430	1233	854	1582	2237	2320	854
Masselotte.	1600	1230	1070	615	1070	615	»	»	»	»
Écheneaux.	150	145	140	135	140	135	155	140	140	140
Déchet probable. . .	604	435	350	240	147	96	103	143	65	60
Déchet pour cent . .	9,8	9,79	9,79	9,9	5,6	5,6	5,6	5,6	2,6	5,7

On appelle *masselotte* un cylindre de 4 ou 5 cinq pieds de long, plus ou moins, qui excède le petit bout du canon quand il sort du moule, et qui en est pour ainsi dire la continuation—Les *écheneaux* sont des rigoles par lesquelles le métal fondu se rend du fourneau dans les moules.—Les canons se moulent aujourd'hui de trois manières: en *coquille*, en *sable* et en *terre*. Le moulage en coquille est le plus expéditif: pour vous en faire une idée, supposez qu'on ait fait d'abord un modèle du canon en bois, et qu'ensuite ce modèle ait été scié en deux moitiés parfaitement égales; sur l'une de ces moitiés du modèle, on forme deux demi-moules, qui, étant posés l'un sur l'autre, laissent un vide dont la forme et les dimensions, s'il est permis de parler ainsi, sont les mêmes que celles du modèle en bois dans son intégrité. Quelque bien cerclé que soit ce moule, une partie du métal en fusion s'échappe par le joint, et cette filtration contribue à la décomposition de l'alliage.—Le moulage en sable est aussi fort expéditif; néanmoins, on y a renoncé, parce que les pièces coulées dans ces sortes de moules en sortent toutes criblées de petits trous, qu'on attribue aux bulles de gaz qui se développent dans le moule et qui ne peuvent s'échapper à travers ses pores. — Par ces diverses raisons, les moules en terre ont la préférence; les matières qui entrent dans leur composition sont l'argile, le sable, de la brique pilée, le plâtre, les cendres de tanneur, la cire, le crottin de cheval, la bouse de vache : ces matières sont soigneusement débarrassées de tout corps étranger. Le moule en terre se fait de deux pièces, le modèle, ou noyau, et le moule proprement dit, qu'on appelle aussi *chape* ou *chemise*. — La culasse du modèle se coule en plâtre depuis la plate-bande jusqu'à l'extrémité de la masselotte; le reste se fait de cette manière: sur un axe ou barre de bois, on roule d'abord des tresses de paille, et l'on imite grossièrement la forme que doit avoir le canon; sur la paille, on étend plusieurs couches de terre, et l'on donne la régularité désirée au moyen du *gabarit*: on appelle de ce nom une planche taillée de façon qu'elle représente le profil que doit avoir le canon; on la fixe à une distance convenable du noyau, on fait tourner celui-ci sur l'axe de bois, et la planche, faisant l'office d'un ciseau de tourneur et enlevant la terre qui excède, le noyau est tourné comme d'un seul coup; le noyau doit porter aussi les modèles des anses et des tourillons : on fait les anses en cire composée de deux parties de cire jaune sur une de résine; le modèle des tourillons est en plâtre. — La chemise se fait sur le noyau : on commence par saupondrer ce dernier de cendres de tanneur, afin que la première couche qu'on étend dessus ne s'y attache pas; la chemise, composée de plusieurs couches de terre superposées est fortifiée par deux réseaux de bandes de fer placés entre le premier et le second enduit, et entre ce dernier et le troisième; le moule se divise en plusieurs parties, telles que le moule de la culasse, celui du corps de la pièce, celui de la masselotte. Quand la chape est terminée, on brise et l'on chasse dehors les diverses parties du noyau, ensuite on chauffe et on cuit le moule en faisant du feu dedans pendant 5 à 6 heures; cela fait, on le descend debout, la culasse en bas, dans une fosse dont un panier de bronze occupe le fond; ensuite on foule tout autour de la terre, que l'on *massive* (bat) avec des plaques chaudes de cuivre. La matière, étant fondue dans un four à réverbère, arrive dans le moule par un conduit contourné en siphon comme la lettre U, dont le moule occupe une des branches, celle indiquée *b* par exemple : vous concevez que le bronze en fusion, entrant par l'orifice *a* de l'autre branche, remplira d'abord le fond du moule, s'élèvera successivement dans son intérieur jusqu'au sommet. Cette manière de couler a des avantages: d'abord l'air et les gaz cèdent facilement la place au bronze, étant spécifiquement beaucoup plus légers que lui, et pouvant s'échapper aisément, puisque le moule est ouvert par le haut; d'ail-

leurs, s'il arrivait que des impuretés se mêlassent à la matière en fusion, elles resteraient dans la branche *a* du siphon. Il n'est pas besoin de dire que la *sole* (le fond, l'aire) du fourneau dans lequel on fond le métal doit être un peu plus élevée que l'ouverture de la fosse dans laquelle le moule est placé. Le bronze, en se figeant par l'effet du refroidissement, se décompose jusqu'à un certain point; on observe que la proportion d'étain diminue depuis le fond du moule jusqu'à son sommet. Ce n'est pas sans motif qu'on surcharge le moule d'une quantité assez considérable de métal, celui qui forme la masselotte: celle-ci agit utilement par son poids, et comme réservoir; par son poids, elle oblige les particules de la matière contenue dans le moule proprement dit, à se rapprocher, et rend ainsi les soufflures et autres cavités plus difficiles à se former; à la vérité, on lui conteste cette propriété, mais il est évident que comme réservoir elle fournit le métal qui remplace celui qui s'échappe par les joints et les pores du moule, etc. Quand la pièce est refroidie, on la sort du moule, on coupe la masselotte, on la centre, on la tourne à l'extérieur, opération qui n'a rien de particulier, après quoi on la monte sur une sorte de tour à lunettes pour creuser l'ame; le canon tournant sur lui-même, le foret fixé dans une coulisse ou chariot avance dans une ligne qui est le prolongement de l'axe de la pièce : les tourneurs appellent cette manière de forer, *percer à la lunette*. Dans cette opération, la pièce est placée dans une situation verticale, la culasse en haut, ou bien elle tourne horizontalement inclinée de quelques degrés vers la bouche, afin que les copeaux détachés par le foret sortent d'eux-mêmes du trou; après le premier foret, on en passe d'autres qui élargissent et dressent l'ouverture. Ces derniers forets portent un bout de cylindre qui leur sert de guide. Le trou ou lumière par où l'on met le feu à la charge se perce dans une masse de cuivre rouge, logée dans l'épaisseur du canon. Autrefois on plaçait cette masse dans le moule, le bronze en fusion l'enveloppait et la saisissait de manière qu'elle-même faisait corps avec la pièce. Aujourd'hui, on perce la lumière dans un cylindre de cuivre rouge taillé en vis logé dans un écrou pratiqué dans l'épaisseur du canon. Les canons de fer sont plus faciles à fondre que les canons de bronze, parce que la matière est naturellement homogène, et qu'elle a la propriété de bien remplir toutes les cavités du moule; on ne tourne pas les pièces de fer à l'extérieur, mais on les fore comme les pièces de bronze. (*Voy.* Artillerie, Fonderie, Poudre a canon.) Teyssèdre.

Canons forgés. Les canons en fer battu pour fusils de guerre, de chasse, pistolets, se divisent en trois espèces principales : 1° les canons faits d'une bande de fer roulée et soudée dans toute sa longueur; 2° les canons tordus; 3° les canons en rubans. Les canons pour fusils de guerre, ou de chasse, simples, se font ainsi: on prend une bande de fer de bonne qualité, bien corroyée d'avance au marteau; cette bande s'appelle *maquette*. Le forgeur en canons la chauffe et la roule de manière que ses bords se touchent ou se croisent même de quelques millimètres, après quoi il procède au soudage : pour cela, il fait chauffer le tube par le milieu, et le porte sur l'enclume; son compagnon frappeur introduit une baguette dedans, et ils soudent une longueur d'environ deux pouces. En répétant cette opération un nombre de fois convenable, on atteint l'un et l'autre bout du tube, qui se trouve soudé dans toute sa longueur; on le repasse encore une fois pour rendre le soudage aussi parfait que possible et faire disparaître les irrégularités de toute espèce, après quoi il est prêt à être foré.— Le canon tordu se fait comme le précédent; on l'appelle *tordu* parce que l'ouvrier tord la partie qu'il vient de souder pendant qu'elle est encore chaude, en saisissant le canon dans un étau. Cette opération est motivée sur la propriété qu'a le fer étiré en bandes de s'arranger en fils qui imitent les fibres du bois, et l'expérience a démontré que, toutes cho-

ses égales d'ailleurs, un morceau de fer forgé rompt moins facilement quand on le tire suivant la direction de ses fibres que si la force qui tend à le séparer en deux parties agit dans une direction faisant angle quelconque avec celle des fibres. On peut tordre le canon dans toute sa longueur; souvent on se contente de tordre le tonnerre. — La maquette destinée à faire un canon en rubans est de fer pur ou d'étoffe composée de fer et d'acier. L'étoffe se prépare de cette manière : on forme une botte composée de lames minces d'acier et de fer placées alternativement les unes sur les autres, de façon cependant que les deux lames extrêmes soient de fer : si, par exemple, le paquet se compose de 39 lames, il y en aura 19 en acier et 20 en fer. On soude le paquet ; souvent, on le replie, on l'étire et l'on forme une bande ou maquette composée de couches alternatives de fer et d'acier. Avant de procéder au forgeage du canon en rubans, l'ouvrier forme un tube de fer mince ou de tôle soudée, après quoi il roule sur ce canon, qu'on appelle la *chemise*, la maquette en tire-bouchon, ou comme le ruban dont on liait autrefois les cheveux qui tombaient sur les épaules; ces préparatifs étant faits, il ne reste plus qu'à souder, opération qui se fait par parties et au moyen de plusieurs chaudes. Quand la maquette est d'étoffe, on la roule sur la chemise de façon que toutes les couches de fer et d'acier qui la composent soient visibles et forment des spires parallèles.—Quand le canon est forgé et sondé, n'importe de quelle manière, on élargit et rectifie l'intérieur en y passant une suite de forets composée de 20 et plus; on commence par les plus petits; dans cette opération, ce sont les forets qui tournent, tandis que le canon avance dans une coulisse. (*Voy.* FUSIL.) TEYSSÈDRE.

Les premiers canons ont été appelés *bombarbes*, du mot latin *bombus*, dont nous avons fait *bombes* (*voy.* ce mot et ses dérivés), véritable onomatopée du bruit que font les pièces d'artillerie de gros calibre en se déchargeant. Les canons ont eu encore, dans l'origine, plusieurs noms pareils à ceux que les anciens appliquaient à leurs machines de guerre, et dont la plupart étaient propres à peindre la terreur qu'elles inspiraient; tels furent, dans l'ordre alphabétique, ceux de *barce*, *basilique*, *bastarde*, *cardinale*, *couleuvrine*, *émérillon*, *fauconneau*, *ribadoquin*, *serpentine*, *etc.*, dont quelques-uns, entièrement oubliés depuis long-temps, échappent déjà à l'interprétation. On représentait ordinairement sur ces pièces la figure de l'animal qui leur avait donné son nom. — Quant à l'invention du canon, elle a dû suivre nécessairement celle de la poudre, dont le premier emploi remonte au moins à l'année 1338, puisque dans un bordereau de la chambre des comptes de Paris on trouve la mention d'une dépense faite pour la poudre nécessaire aux canons qui étaient devant Puy-Guillaume, château en Auvergne. Cependant, la plupart des auteurs ont dit que les premiers canons avaient été inventés par Berfolde Schwartz, et employés en 1380, dans la guerre des Vénitiens avec les Génois. Larrey, dans son *Histoire d'Angleterre* (règne d'Henri VIII, p. 343), assure que les premiers *canons de cuivre* parurent en Angleterre en 1535, et il en attribue l'invention à Jean Owen ; mais il dit dans sa seconde partie (p. 686) qu'on y connaissait l'usage de cette arme auparavant, seulement qu'elle y était moins perfectionnée, et qu'à la bataille de Crécy, livrée en 1346 il y avait cinq pièces de canon dans l'armée anglaise, qui s'en servit la première ? ce que semble confirmer Mézeray, qui dit en effet qu'Edouard jeta l'épouvante dans l'armée française par le jeu de cinq ou six pièces d'artillerie inconnues jusque là. Sous Charles V, l'art de fondre les canons était déjà fort répandu, ainsi que l'art de les enclouer. Quant au *calibre* (*v.* ce mot), instrument par lequel on mesure le diamètre de l'ouverture d'un canon, il paraît qu'il fut inventé à Nuremberg par Georges Hartmann, en 1510. E.

Il nous reste maintenant à énumérer les diverses autres acceptions du mot CA-

NON dans sa relation avec l'étymologie que nous lui avons reconnue comme expression de tube, canne, roseau (*kaneh*). Il se dit d'abord de la partie des mousquets, fusils, carabines, pistolets, et autres armes à feu, où se met la charge de poudre et de plomb (*v.* ci-dessus CANONS FOAGÉS.) Par extension et par analogie, on a donné aussi ce nom à plusieurs parties d'instruments usités dans les arts et métiers. Ainsi, en termes de serrurier, le canon est la partie d'une clé forée qui joint l'anneau, comme c'est aussi le nom de la partie de la serrure dans laquelle entre le bout de la tige de la clé quand elle n'est pas forée. En termes d'horlogerie, c'est une espèce de petit cylindre un peu long, percé de part en part, au moyen duquel on fait tourner une pièce sur son arbre. En termes d'architecture, ce sont des bouts de tuyau en cuivre ou en plomb qui servent à jeter les eaux de pluie au-delà d'un chéneau. Le canon d'un arrosoir est le tuyau qui entre dans le corps de cet instrument de jardinage, et qui est terminé par la pomme; dans une acception plus détournée, *canon* se dit, en termes d'art vétérinaire, de la partie de la jambe d'un cheval comprise entre le genou et le boulet (*tibia*); elle est formée de trois os, savoir : l'os du boulet, qui est en avant, et les deux styloïdes, qui sont en arrière. Ce mot s'étend aussi à la partie du mors qui entre dans la bouche du cheval et qui sert à l'assujettir. C'est encore le nom d'une mesure de liquides bien connue des marchands de vin et de ceux qui fréquentent leurs comptoirs. Les imprimeurs désignent aussi par le mot CANON les gros caractères dont ils se servent; tels sont : le *petit-canon*, le *gros-canon*, le *double-canon*, le *triple-canon*, etc. (*V.* CARACTÈRES D'IMPRIMERIE.) Enfin, on appelait autrefois CANON un demi-bas, qui s'étendait depuis la moitié des cuisses jusqu'à la moitié des jambes : il y en avait en soie, en laine, en fil; et de là les tailleurs donnèrent le même nom aux deux jambes du vêtement de dessous. Molière fait allusion quelque part à une sorte de vêtement de ce nom, fait de toile, rond, fort large, et souvent orné de dentelle, qu'on attachait au-dessous du genou, et qui couvrait la moitié de la jambe, vêtement fort usité de son temps, et qu'il définit ainsi :

> De ces larges *canons*, où, comme en des entraves,
> On met tous les matins ses deux jambes esclaves.

On voit fort bien l'analogie de toutes ces acceptions du mot *canon* avec la seconde des origines que nous lui avons attribuées, et nous pensons qu'on reconnaîtra avec nous que dans tous ces cas il doit dériver plutôt de l'hébreu *kaneh* (roseau) que du grec *kanôn* (règle.) Ceux qui croiraient pouvoir rapporter toutes les acceptions du mot *canon* à cette dernière origine auraient pour eux, il est vrai, la fameuse devise latine appliquée au canon comme arme : *ultima ratio regum;* mais la *raison* des rois ne saurait être imposée comme *règle* aux grammairiens et aux lexicographes. E. H.

CANONICAT. On désignait autrefois sous cette dénomination la dignité de chanoine, qui conférait à celui qui en était revêtu le droit de prendre place dans le chœur et le chapitre d'une église, soit cathédrale, soit collégiale. Cette dignité était toute spirituelle, et conséquemment indépendante du revenu qui pouvait y être attaché, et que l'on nommait la *prébende;* cependant la relation qui existait presque toujours entre le canonicat et la prébende a souvent fait confondre ces deux termes dans le langage usuel : du temps que les dignités ecclésiastiques donnaient la puissance, les canonicats étaient l'objet de toutes les ambitions, et c'était une grave question de savoir à quel âge on pouvait en être pourvu, et, sauf quelques exceptions purement locales, l'on admettait comme principe que les mineurs même de dix ans pouvaient être revêtus de cette dignité, qui donnait droit au titulaire de siéger dans le conseil de l'évêque, et de prendre part au gouvernement et à l'administration du diocèse. Les réclamations les plus vives ne purent faire cesser cet abus, qui a sub-

sisté jusqu'à la révolution. Du reste, les statuts particuliers à chaque diocèse faisaient loi pour déterminer les conditions que les adeptes devaient remplir; le pape lui-même n'avait pas le droit de les enfreindre, parce que c'eût été porter atteinte aux libertés gallicanes, dont nos pères étaient si jaloux. Aussi peut-on citer deux arrêts, l'un du parlement de Paris, en date du 9 juillet 1693, l'autre du parlement de Rouen, en date du 22 mars 1708, qui tous deux ont déclaré abusives des dispenses qui avaient été données par le pape à deux bâtards pour les autoriser à posséder des canonicats dans les ressorts de Poitiers et de Bayeux. Il était de principe dans ces deux diocèses que les enfants illégitimes ne pouvaient être revêtus de la dignité de chanoine.

T., a.

CANONIQUE (Droit), et par abréviation, DROIT CANON; collection des lois, des canons, des usages de l'église, formée des décisions des conciles, des constitutions des papes, des écrits des saints pères, des lois civiles, des ordonnances des princes, en matière ecclésiastique. Avant le XIIe siècle, plusieurs collections de ce genre, plus ou moins exactes, avaient paru sous différents titres, soit en grec, soit en latin, les unes suivant l'ordre du temps, les autres par ordre de matières. Les principaux compilateurs étaient, pour les Grecs, Jean d'Antioche, Photius de Constantinople, etc.; pour les Latins, Denis-le-Petit, Isidore de Séville, Isidore Mercator, Burchard Worms, Ives de Chartres, etc. A l'exemple de ces écrivains, Gratien, moine italien, de l'ordre de Saint-Benoît, entreprit, vers le milieu du XIIe siècle, de rassembler et de mettre en ordre tous les canons, les décrets des conciles, qui avaient été rendus jusque là, et de concilier ceux qui semblaient contradictoires; mais le succès ne répondit pas à ses efforts : après 24 ans de veilles et de travaux, il fit paraître son ouvrage sous le titre de *Concordantia discordantium canonum*, immense compilation, remplie d'erreurs, de décrets apocryphes, etc. Cette collection fut dans la suite corrigée par l'ordre des papes Pie IV, Pie V, et Grégoire XIII. Malgré ces corrections, comme elle n'est appuyée sur aucune autorité, elle n'a de poids dans la jurisprudence qu'autant que les canons et les décrets qui y sont cités sont reçus généralement dans l'église. Le travail de Gratien, tout imparfait qu'il était, fut pendant près d'un siècle le seul code ecclésiastique. Saint Raimond de Pégnafort, par l'ordre de Grégoire IX, recueillit et distribua en cinq livres les décrets des conciles et des papes qui avaient paru depuis Gratien. Ce recueil, qu'il publia en 1230 sous le titre de *Décrétales*, passe pour le plus achevé de tous ceux du même genre. Boniface VIII, vers la fin du XIIIe siècle, fit ajouter aux Décrétales un sixième livre, qui ne fut pas reçu en France, à cause des démêlés avec le pontife, mais que l'usage fit admettre dans la suite. Une nouvelle collection, formée par Clément V, fut publiée par Jean XXII, en 1317, sous le nom de *Clémentines*. Quelques années après, le même pape fit paraître un recueil de ses propres constitutions, qu'il nomma *Extravagantes*, parce qu'elles semblaient errer en dehors (*extrà vagari*) du droit canonique. Le nom d'*Extravagantes communes* fut donné aux constitutions qui furent ajoutées aux précédentes jusqu'au XVe siècle. C'est de ces collections successives, au nombre de six, que se compose le *Corps du droit canonique*.— Le décret de Gratien est divisé en trois parties : la première, qui traite des personnes, de la hiérarchie, des différents degrés de la juridiction, renferme cent une distinctions, partagées en plusieurs chapitres ou canons. On l'indique dans les citations par le nom du pontife ou du concile, le premier mot du chapitre, et le nombre de la distinction; par exemple : *Pelag. II, cap.* Nullus, *distinct.* 99. La seconde, des *actions ou jugements*, comprend 36 causes, partagées en questions, subdivisées en chapitres. On cite *Urban. I, cap.* Quibus, *caus.* 2, *quæst.* 3. La troisième, de la *consécration ou des cho-*

ses sacrées, des sacrements, etc., est divisée en 5 distinctions, qu'on cite de cette manière : *De consecrat., cap.* Manus, *dist.* 5ª. D'où il suit que le mot *distinction* indique la première partie, le mot *cause* la seconde, le mot *consécration* la troisième.—Les Décrétales de Grégoire IX contiennent cinq livres, dont le premier traite de la juridiction, le 2ᵉ de la procédure, le 3ᵉ des clercs et des choses saintes, le 4ᵉ des laïcs et du mariage, le 5ᵉ des crimes et des peines. Les livres se divisent en titres, les titres en chapitres. On cite les Décrétales : *Innocent. III, Licet cap. extra de transactione episcopi.* C'est-à-dire : hors du décret de Gratien, au titre *de transactione...* au chapitre qui commence par le mot *licet*, rendu sous Innocent III. La distribution des Décrétales est aussi celle du 6ᵉ des Décrétales, des Clémentines et des Extravagantes. On les cite de la même manière : seulement, au lieu du mot *extra* on ajoute : *in* 6ᵉ, *in Clementinis, in Extravagantibus, Joan. XXII, in Extravag. comm.*, selon la partie que l'on doit citer. — Le recueil des bulles et des brefs des souverains pontifes, les décisions des conciles généraux ou particuliers, depuis le xvᵉ siècle, complètent les sources du droit canonique. — En France, le droit ecclésiastique repose principalement sur les différents concordats et les lois qui en règlent l'exécution, sur les coutumes et les libertés de l'église gallicane. «Les canons sur lesquels sont fondées ces libertés, dit l'auteur du *Code ecclésiastique français*, ne sont pas ceux qui sont compris dans le décret de Gratien, ni même dans les collections de Burchard, d'Ives de Chartres, ni encore moins dans les compilations de Grégoire IX et des papes ses successeurs, puisque ces recueils contiennent une infinité de décrets auxquels l'église de France ne s'est point soumise, et que ses libertés sont beaucoup plus anciennes que ces recueils, mais la compilation des canons qui étaient observés sous la première race de nos rois, et qui comprenaient quelques épîtres décrétales des papes, les canons des premiers conciles généraux et ceux de quelques conciles particuliers. Ce sont ces premiers canons qui forment parmi nous un droit commun, tels qu'ils étaient observés pendant les premiers siècles dans toute l'église. Les autres nations ont changé leur droit, et nous avons conservé en plus de points que les autres l'ancienne discipline : c'est ce qui fait la différence qu'il y a entre la jurisprudence de l'église gallicane et celle des autres églises. — L'ouvrage que nous venons de citer, abrégé du grand travail de d'Héricourt, peut être considéré comme le droit canonique français mis en harmonie avec la législation actuelle.

L'abbé C. Bandeville.

CANONIQUES (Livres). C'est de ce nom qu'on appelle, chez les juifs, les catholiques et les protestants, les livres que la tradition, la synagogue, les conciles et l'autorité des ministres réformés ont décrétés comme la seule *règle* à suivre dans leur doctrine et leur communion respectives, les livres enfin qui, selon eux, sont la parole de Dieu : c'est ainsi qu'ils les distinguent des livres contestés, apocryphes et même profanes. Ce n'est pas seulement sous le rapport théologique qu'il est curieux, et avant tout utile, d'éclaircir cette matière; la *canonicité* des saintes écritures tient essentiellement à l'histoire des juifs, la plus vieille du monde, sans doute, malgré la prétention des Chinois; elle tient à celle de l'église et à la hiérarchie des conciles, dont l'influence semi-politique s'était fait sentir dans les trois parties du globe alors connues. Toutefois, nous supprimerons les détails des disputes aussi vives qu'acerbes que ce sujet a soulevées entre les catholiques et les protestants; nous ne désirons pas grossir ici la foule des théologiens; nous voulons exposer clairement et brièvement des faits, et cependant ne rien omettre d'important. — Les livres saints sont divisés en *proto-canoniques* et *deutéro-canoniques*, dont on sépare les *apocryphes*. Par *apocryphes*, on entend ici *non reçus dans le Canon*. Le peuple

juif avait le premier fixé le sien par l'autorité de la grande synagogue, au retour de la captivité, et ce fut alors par le zèle et les soins d'Esdras que la *Bible*, réunie en un corps d'écritures, prit le nom de *Mikra* en hébreu, *lecture*; elle comprenait vingt-deux livres, autant que de lettres dans l'alphabet de cette langue; leur catalogue est tracé dans cet ordre selon Origène : 1° la Genèse; 2° l'Exode; 3° le Lévitique; 4° les Nombres; 5° le Deutéronome; 6° Josué; 7° les Juges et Ruth; 8° le premier et le second de Samuel, qui ne fait qu'un livre chez les Hébreux; 10° le premier et le second des Paralipomènes; 11° le premier et le second d'Esdras, y compris Néhémie; 12° les Psaumes; 13° les Proverbes; 14° l'Ecclésiaste; 15° le Cantique des Cantiques; 16° Isaïe; 17° Jérémie, ses Lamentations et l'Épître aux captifs; 18° Daniel; 19° Ezéchiel; 20° Job; 21° Esther; 22° les Petits Prophètes. Voilà les livres proto-canoniques. Le peuple de Dieu en avait compté toutes les lettres de peur d'adultération. Les premiers siècles de l'église n'eurent point d'autre Canon. Flavius-Josèphe, saint Epiphane, saint Cyrille de Jérusalem, saint Hilaire, Méliton, évêque de Sardes, qui florissait au second siècle de l'église, le synode de Laodicée, et par-dessus tout saint Jérôme, l'auteur de la Vulgate, sont ici nos autorités. Si quelques Juifs d'aujourd'hui, si des rabbins comptent vingt-quatre livres canoniques, la *Mikra* n'en est pas moins restée intègre depuis Esdras; c'est qu'ils séparent les Lamentations de Jérémie d'avec ses Prophéties, et le livre de Ruth d'avec celui des Juges; et comme leur alphabet n'a point subi d'augmentation, ils se servent trois fois de la lettre *jod*, initiale de *Jéhovah*, hommage qu'ils rendent au Dieu de leurs ancêtres. Les Samaritains et les sadducéens ne voulaient reconnaître pour divins que les cinq livres de Moïse : c'était leur Canon. Plusieurs sont de l'opinion que la *canonicité* des livres divins, chez les Juifs, s'est constituée telle qu'elle est aujourd'hui par la simple tradition et non par l'autorité de la grande synagogue et les lumières d'Esdras. — On remarquera que les Israélites n'ont reconnu authentiques et sacrés que des livres composés en hébreu; ils ont seulement admis le chaldéen, qui en est un dialecte, et dans lequel Daniel et Esdras, qui ont long-temps séjourné à Babylone, ont écrit des morceaux entiers. Les protestants ont suivi cet antique Canon, le seul Esdras excepté, qu'ils traitent d'apocryphe. Les Juifs enfin ont rejeté de leur Canon tout ce qui n'a pas été écrit dans leur idiome depuis Moïse jusqu'à Artaxercès, roi des Perses. Quelque temps après l'établissement du christianisme, les divisions de l'église d'Orient et d'Occident nécessitèrent des synodes, qui, dans l'origine, ne s'accordèrent pas. Dès l'année 397, un concile de Carthage plaça dans le Canon des saintes écritures des livres que le concile de Laodicée n'y avait pas placés trente ans auparavant. Enfin, le concile de Trente mit fin à ces espèces de schismes, en décrétant canoniques pour l'Ancien-Testament les livres suivants, qui sont hors du Canon judaïque : Tobie, Judith, la Sagesse, l'Ecclésiastique, deux livres des Machabées; et pour le Nouveau-Testament : les quatre Evangiles, selon saint Matthieu, saint Marc, saint Luc et saint Jean; les Actes des apôtres, écrits par saint Luc l'évangéliste, quatorze épîtres de l'apôtre saint Paul, dont une aux Romains, deux aux Corinthiens, une aux Galates, une aux Éphésiens, une aux Philippiens, une aux Colossiens, deux aux Thessaloniciens, deux à Timothée, une à Tite, une à Philémon, une aux Hébreux; deux épîtres de saint Pierre apôtre, trois de saint Jean apôtre, une de saint Jacques apôtre, une de saint Jude apôtre, et l'Apocalypse de saint Jean apôtre. Cette addition aux Canons des Juifs et ce catalogue des livres du Nouveau-Testament forment ce qu'on appelle les *deutéro-canoniques*. — Cette décrétale sortit dans la quatrième session du *très saint et œcuménique concile général de Trente*, le 8 avril 1546. « Voici, dit-elle,

les livres sacrés qui ont été dictés par l'inspiration du Christ et sous le souffle de l'Esprit-Saint. Celui qui refusera de se soumettre à notre décision, qu'il lui soit anathème! » Comment excuser l'intolérance de ce synode érigé en tribunal du droit divin, si elle ne semblait justifiée par le péril que courait à cette époque l'église romaine, sapée par Luther et Calvin, plus fougueux encore que nos docteurs? Il y avait urgence. Le pape n'avait pas oublié ce qui fut dit par le maître à l'apôtre : *Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo ecclesiam meam. Tu es Pierre, et sur cette pierre (je bâtirai mon église)*. Il sentait le besoin d'en affermir les bases et d'en fixer à jamais la doctrine; il lui paraissait indispensable de l'environner de foudres et de dire : *Anathème!*, mot encore redoutable à cette époque. Aussi le Canon de l'église catholique est-il resté invariable depuis ce concile, où siégèrent deux cent cinquante évêques ou prélats, parmi lesquels on comptait plus de cent cinquante théologiens fameux assistés de jurisconsultes. — Il est resté quelque indécision dans le Canon des protestants : les calvinistes regardent l'Apocalypse comme un livre non *authentique* sous le rapport de sa divinité; les luthériens l'acceptent. Dans un temps, l'Epître de saint Jacques a été retranchée des Bibles luthériennes, dans un autre elle y a été rétablie; d'ailleurs, Luther laisse là-dessus liberté pleine et entière. Notre concile a donc rejeté de l'Ancien-Testament le livre d'Hénoch, le troisième et le quatrième livre d'Esdras, le troisième et le quatrième des Machabées, l'Oraison de Manassès, qui est à la fin des Bibles ordinaires; à la fin de Job, un supplément qui contient une généalogie de Job, avec un discours de sa femme, un psaume de l'édition grecque, qui n'est pas du nombre des cent cinquante; à la fin du livre de la Sagesse, un discours de Salomon tiré du huitième chapitre du troisième livre des Rois, et autres morceaux moins respectables et importants.—Dans le Nouveau-Testament, le concile a rejeté l'Epître de saint Barnabé, l'Epître prétendue de saint Paul aux Laodicéens, plusieurs faux Evangiles, plusieurs faux Actes des apôtres, et plusieurs fausses Apocalypses; le livre d'Hermas, intitulé le *Pasteur*, la Lettre de Jésus-Christ à Abgare, les Epîtres de saint Paul à Sénèque, et d'autres pièces moins connues. Voilà ce qu'on appelle les livres *apocryphes*. — Toutefois, on peut se demander de quel droit des hommes, quelque mission qu'ils disent avoir, viennent peser dans la balance humaine la parole de Dieu, et, comme des vanneurs qui purgent le froment de la paille, séparent ce qui est divin d'avec ce qui ne l'est pas, lançant anathème sur quiconque refusera de les en croire. L'église naissante avait, aux premiers siècles, adopté, dans sa simplicité, le Proto-Canon des Juifs, ainsi que la plupart de leurs rites : nous entendons ici le Canon de l'Ancien-Testament. L'église alors fit preuve de sagesse, car il appartenait de droit à ce peuple, aux descendants des patriarches, de constituer un livre sacré, inaltérable, de leurs lois, de leurs mœurs, de leur religion et de leur gloire sur la terre; c'étaient leurs annales enfin, pour lesquelles, dit Flavius-Josèphe, tout Juif eût été prêt à répandre son sang. Le Canon de cette nation fut formé d'un seul jet; rien depuis n'y fut ajouté, rien n'en fut retranché; il n'y a point schisme. Peuple de Dieu, ravi au ciel par le chant de ses rois psalmistes, illuminé par les prophéties de ses *voyants*, frappé journellement d'une crainte religieuse par le redoutable aspect des tables de la loi, ému du souvenir lointain du passage de la mer Rouge, et de celui plus récent et plus triste de sa captivité, ce peuple, dis-je, put être éclairé d'une lumière soudaine et investi d'une prescience spontanée de la parole de Dieu, avec le secours desquelles la *Mikra* fut à jamais fixée chez les Juifs. Nous savions avant nos docteurs que ce livre est unique, admirable, inspiré et divin. DENNE-BARON.

CANONISATION. On appelle ainsi le jugement par lequel le pape déclare la

béatitude d'un saint, et autorise le culte qui doit lui être rendu. *Canoniser* un saint n'est autre chose que l'inscrire dans le catalogue de ceux auxquels on rend un culte public, et non pas le faire entrer dans le ciel, comme ont paru le croire certains écrivains. L'église reconnaît au contraire qu'il est une multitude de bienheureux dont elle ignore les vertus et le nom, et c'est en quelque sorte pour eux qu'elle a institué la fête de tous les saints, afin que ceux qui sont inconnus soient honorés et invoqués comme les autres. L'invocation des saints ayant été admise de toute antiquité dans l'église, il était nécessaire qu'une autorité compétente se réservât le droit de régler cette invocation, et de déterminer ceux auxquels elle devait être adressée, afin de prévenir les abus que la superstition et l'ignorance n'auraient pas manqué d'introduire. Laisser une telle décision au jugement de chacun, c'était ramener l'idolâtrie et les erreurs du paganisme. Chaque famille, chaque personne eût eu bientôt son saint particulier, qui n'eût pas tardé à devenir sa pagode ou sa divinité familière. — Les formes de la canonisation, dans les premiers temps, étaient de la plus grande simplicité. Ceux qui avaient versé leur sang pour la foi étant les seuls qui fussent honorés d'un culte public, les actes de leur martyre étaient les seuls titres qu'il fallait présenter. Ces actes, tirés des pièces du procès, ou recueillis par des témoins oculaires, étaient vérifiés par l'évêque en présence de son clergé; on élevait un autel sur le tombeau du nouveau saint, on y célébrait les saints mystères, on inscrivait son nom sur les diptyques sacrés, et on l'invoquait dans le canon de la messe (d'où vint dans la suite le nom de *canonisation*). Après les temps de persécution, on inscrivit à côté du martyr les noms des confesseurs qui avaient souffert pour la foi, ceux des solitaires, des vierges et en général de tous ceux qui étaient morts en odeur de sainteté. Les métropolitains étaient les juges ordinaires de ces sortes de causes, et leur jugement ne s'étendait point hors des limites de leur juridiction, à moins qu'il ne fût accepté par les églises voisines. Alors le culte du saint acquérait une sorte de célébrité, et finissait quelquefois par devenir général. Telle fut la pratique de l'église jusque vers la fin du xe siècle. La grande facilité de plusieurs évêques, et leur précipitation à juger, donnèrent naissance à de grands abus. Les élus qu'ils inscrivirent ne furent pas tous d'une sainteté bien authentique. Alors les souverains pontifes commencèrent à appeler à eux les causes de canonisation, en proposant d'étendre dans toute la chrétienté le culte de certains saints honorés dans quelques églises particulières. La canonisation de saint Ulric, évêque d'Augsbourg, par le pape Jean XV, en 993, fut le premier exemple de cet usage. Toutefois, les métropolitains se maintinrent long-temps encore dans la possession de leur ancien droit; car, en 1153, l'archevêque de Rouen ordonna la translation de saint Gauthier, abbé de Pontoise. Ce fut la dernière canonisation épiscopale. Alexandre III, qui monta sur le trône pontifical en 1159, réserva entièrement au saint-siége ces sortes de jugements. Les canonisations particulières, en faveur d'une province, d'un ordre religieux, prirent le nom de *béatification (voy.)*, et devinrent comme les préliminaires de la canonisation. Peu à peu s'établirent les formes usitées aujourd'hui. On vit les procès de canonisation s'instruire avec cette lenteur qui laisse à l'admiration le temps de se calmer et à la vérité celui d'être connue, avec cette sévérité d'examen qui écarte les faits douteux, et qui n'admet que ceux que confirment les suffrages unanimes. Un seul témoignage suspect, une seule opposition suffit plus d'une fois pour retarder de plusieurs siècles la canonisation d'un saint, par exemple celle du B. Robert d'Arbrissel. — Les bornes d'un article ne permettent pas de détailler ni les procédures ni les cérémonies de la canonisation. Qu'il nous soit permis de citer, d'après le P. Daubenton, un fait qui montre avec

quelle précaution le saint-siége agit dans ces circonstances. Un gentilhomme anglais, protestant, étant à Rome, vit, chez un prêtre de ses amis, un procès-verbal qui contenait la preuve de plusieurs faits miraculeux attribués à un saint personnage. Après l'avoir lu avec attention, il dit en le rendant : « Si tous les miracles qu'on reçoit dans l'église romaine étaient établis sur des preuves aussi évidentes que ceux-ci le sont, nous n'aurions aucune peine à y souscrire. — Eh bien! répondit le prélat, de tous ces miracles, qui vous paraissent si avérés, aucun n'a été admis par la congrégation des rites, parce qu'on ne les a pas crus suffisamment prouvés. » Le protestant, étonné de cette réponse, avoua qu'il n'y avait qu'une aveugle prévention qui pût combattre la canonisation des saints, et qu'il ne se serait jamais figuré que l'attention de l'église romaine allât si loin dans l'examen qu'elle fait de leurs miracles. L'abbé C. Bandeville.

CANONNIER, CANONNIERS. Ce mot, comme le témoigne Furetière, a signifié d'abord officier pointant le canon. Cette acception résultait de l'usage où l'on était alors de rassembler dans les temps de guerre des maîtres canonniers. Mais les canonniers sont mentionnés dans l'histoire dès le commencement du xve siècle, et même leur nom était plus ancien; ils ont obéi, suivant les temps, aux maîtres de l'artillerie, au grand maître des arquebusiers, aux maréchaux de France. Le rescrit de 1411 (22 avril) et celui de 1412 (janvier) en sont les témoignages. — Le même terme désigne maintenant des militaires faisant partie du personnel de l'artillerie, et une sorte d'artilleurs qui sont à la fois bombardiers, canonniers, tireurs d'obusiers. Il en est ainsi, du moins en France, depuis l'abolition des brigades d'artillerie. — Dans l'exercice du tir du canon, le canonnier est distingué du servant; le genre de leurs fonctions a été représenté dans les lithographies qu'on doit à M. Mareschal. — Les canonniers ont long-temps manœuvré à la bricole, usage presque abandonné. — On a, à diverses reprises, attaché des compagnies de canonniers à des corps d'infanterie. — On voit dans M. de Las Cases (tom. iv) Bonaparte reprocher aux canonniers de ne pas tirer assez dans les batailles, d'économiser les boulets, et de se chamailler infructueusement de batterie à batterie en vue d'éteindre les feux de l'ennemi au lieu de foudroyer les masses d'infanterie. Une partie de ces préceptes était donnée par Frédéric II, dans son Instruction à son artillerie.—On appelle aussi canonnier l'ouvrier fabricant de canons de fusils. C'est un des fâcheux synonymes de la langue militaire. — Il n'existe que peu d'ouvrages mentionnant dans leur titre le mot canon. Tels sont le traité italien de Calori, intitulé : *Le canonnier praticien*, le traité anglais d'Adye, intitulé : *Le canonnier de poche.* Gal Bardin

CANONNIÈRE de campement, sorte de tente ou d'abri pour des hommes de troupe qui, dans l'origine, servaient, à ce que dit l'Académie, à quatre canonniers. Maintenant les canonnières ne sont plus que des variétés dispendieuses et sans objet. — Dans le siècle passé, un camp de tentes se composait principalement de canonnières, que les réglements concernant ces matières ont nommées tentes d'ancien modèle; leur partie principale ou leur corps était de forme prismatique.—La canonnière était soutenue par une traverse à deux montants; elle se terminait d'un côté par un cul-de-lampe, et de l'autre carrément; elle n'avait pas de toit, ou plutôt n'était elle-même qu'une sorte de toit posant à terre. Le côté carré de la canonnière contenait la porte, et se fermait au moyen d'un pan ou prolongement de toile de forme triangulaire qui croisait de six pouces sur le montant antérieur. — Une canonnière d'infanterie était destinée à contenir sept à huit hommes de troupe; elle avait, suivant les dernières dimensions, deux mètres de haut, trois mètres trois cent cinquante millimètres de long (cul-de-lampe y compris), et deux mètres six cents millimètres de large; sa longueur,

non compris le cul-de-lampe, était de deux mètres. — L'ordonnance de 1753 (17 février) avait fixé à peu près les mêmes dimensions.—Nos tentes couvraient environ cinquante-quatre pieds de superficie. Celles de Frédéric II n'en occupaient que quarante-quatre. — Les canonnières de cavalerie tenaient cent trente-cinq pieds de terrain. — Les canonnières des officiers et des vivandiers étaient de même dimension que les canonnières de cavalerie. Celles des officiers se recouvraient d'une marquise. — Le tarif de 1831 (13 nov.) mentionnait les canonnières comme étant en toile ou en coutil.—On a appelé jadis CANONNIÈRE DE REMPART, un créneau, une meurtrière, une embrasure, donnant passage aux petites armes, et permettant de faire feu de l'intérieur d'une forteresse.—Le mot *canonnière*, maintenant passé d'usage, est celui qu'emploient Brantôme et Machiavel, ou du moins les traducteurs de ce dernier écrivain. Rabelais applique ce même mot aux *torrions*, ou grosses tours de ces époques. Gal BARDIN.

CANOPE, *Canopus*, en grec *Kanobos*, faux dieu des Égyptiens. C'était chez eux ce qu'était Neptune chez les Grecs et chez les Romains, c'est-à-dire qu'il présidait aux fleuves et à tout l'élément humide. Les figures que l'on a de Canope attestent toutes en effet cette appropriation ou attribution du dieu. Il est représenté sur tous les monuments égyptiens qui nous restent sous la forme d'un de ces vases dans lesquels on conservait et on faisait purifier l'eau du Nil. Leur surface est couverte de figures hiéroglyphiques, du milieu desquelles sort une tête d'homme ou de femme, quelquefois avec deux mains. Le P. Kirker en a fait graver une dans son *Œdip. ægypt.* (t. 1, p. 209), et il dit en même temps (p. 210-211) qu'on représentait aussi quelquefois ce dieu sous la forme d'un enfant avec une robe de réseau, d'autres fois sous celle d'Hermès ou de Mercure (mais toujours le corps arrondi comme le ventre d'une cruche), parfois enfin avec plusieurs mammelles, comme une Isis. On a cru aussi avec quelque raison que la figure qui se voit au revers d'une médaille de Néron, et qui n'est autre chose qu'une bouteille dont le col est remplacé par une tête voilée, surmontée d'une fleur de lotus, est une figure de *Canope*.—Quant à l'origine de ce dieu, ou à sa personnification, ce serait, selon Plutarque, le pilote d'Isis ou Osiris, dont l'ame après sa mort fut mise au rang des dieux et comptée en même temps au nombre des étoiles. (*Voy.* ci-après.) D'autres prétendent que c'était celui qui conduisait le vaisseau de Ménélas, et qui, en revenant de Troie fut jeté sur les côtes d'Égypte. Au moment où il se préparait à remettre à la voile, ayant été piqué à la jambe par une vipère, la gangrène se mit dans sa plaie et il en mourut. Ménélas lui fit élever un tombeau et par la suite on bâtit dans ce lieu une ville appelée Canope (*voy.* ci-après), en même temps qu'une des bouches du Nil prit aussi le nom de ce pilote. — Voici une fable rapportée par Rufin (*Eusebii Cæsar. Historia eccl. è græc lat. reddita, interprete Rufino*, Utrecht, 1574 et Rome 1476), dans laquelle il faut voir la lutte de deux des principes constituants de l'univers, le feu et l'eau. Les Chaldéens, dit-il, qui adoraient le premier, portèrent leur dieu dans plusieurs pays pour démontrer sa puissance sur les dieux des autres peuples, qu'ils regardaient comme lui étant bien inférieurs. Il remporta en effet la victoire sur les dieux de bronze, d'or, d'argent, ou d'autre métal, qu'il réduisit en poudre comme ceux de bois ou d'autres matières également combustibles, et son culte s'établit presque partout à la place de celui des vaincus. Mais, arrivé en Egypte, le prêtre du dieu Canope s'avisa d'un stratagème qui devait le faire triompher à son tour de ce vainqueur universel. Il prit un des vases destinés à conserver et à purifier l'eau du Nil, le perça d'une infinité de petits trous, qu'il boucha soigneusement avec de la cire, et qu'il rendit imperceptibles en étendant une couche de couleur sur l'extérieur de ce vase, lui ajusta la tête d'une idole et le remplit d'eau; puis

il l'exposa en toute confiance au feu des Chaldéens. La lutte ne pouvait être un instant douteuse : la première impression de la chaleur ayant fait fondre la cire, l'eau, qui s'écoulait par tous les pores ou toutes les ouvertures du vase eut bientôt éteint le feu qui l'entourait, et le dieu des Egyptiens, grâce à cette supercherie de son ministre, fut reconnu vainqueur, à la honte du dieu des Chaldéens. Parmi les abraxas (*v.* ce mot) rapportés par Chifflet, il se trouve en effet un vase percé de trous comme on vient de le dire. C'est un Canope, dont la tête et les pieds sortent des extrémités supérieure et inférieure du vase, et qui confirme l'existence du mythe que nous venons de rappeler. Ce qui ne peut être mis en doute, c'est que les Egyptiens aient rendu un culte religieux à l'eau en général, et en particulier à celle du Nil. Dans leur philosophie, l'eau était le principe de tous les êtres, comme ils l'enseignèrent à Thalès, qui en fit le fondement de son système.—La ville de Canope, ou Canose, était située sur le bord de la mer, à 120 stades d'Alexandrie. Le bras du Nil qui y avait son embouchure et qui coule près de Rosette, laquelle, selon toute apparence, a été bâtie sur les ruines ou non loin des ruines de Canope, en prenait le nom d'*ostium canopicum* (bouche canopique). Il y avait à Canope un temple de Sérapis fort révéré, célèbre, dit-on, par les cures qui s'y opéraient ; mais il y a beaucoup d'apparence qu'on se rendait plutôt dans cette ville pour y chercher des distractions et des amusements, comme cela se pratique de nos jours dans beaucoup de lieux d'eaux, plus renommées encore pour leurs réunions de plaisir que pour leurs vertus médicinales. Les anciens, en effet, s'accordent à nous peindre la ville de Canope comme un séjour très dangereux pour les bonnes mœurs, et où la dissolution était portée au dernier excès. Strabon (liv. XVII), parlant de la ville d'Eleusis, dans l'Attique, dit qu'on y trouvait un prélude et un avant-goût des usages et de la licence de Canope. Sénèque dit aussi du sage dont il trace le portrait que, s'il songe à se retirer, il ne choisira point Canope pour le lieu de sa retraite. Juvénal, voulant marquer combien les mœurs des dames romaines étaient corrompues, dit que Canope même les blâmait :

> ... Et mores urbis damnante Canopo :
> SAT. VI.

Et, dans un autre endroit :

> ... sed luxuria, quantùm ipse notavi,
> Barbara famoso non cedit turba Canopo.
> SAT. XV.

Canope fut néanmoins le siége d'un évêché. — Théophile d'Alexandrie s'opposa fortement aux débordements des habitants de cette ville et détruisit les lieux qu'ils regardaient comme les plus sacrés; Zozime s'en plaint dans le livre III de son *Histoire*. On croit que c'était la patrie du poète Claudien. Enfin le P. Kirker (*loco cit.*, pag. 16 et 208) dit qu'il y avait à Canope une école célèbre où était la source de toute la théologie égyptienne, et où l'on enseignait les lettres sacrées ou les hiéroglyphes. On doit se rappeler aussi que l'empereur Adrien avait fait représenter Canope dans sa maison de campagne. Elle était décorée en même temps d'un grand nombre de curiosités égyptiennes, qui ont été déterrées depuis et placées par le pape Benoit XIV dans le Capitole, à Rome. — L'étoile nommée Canopus, dont nous avons parlé plus haut, est une étoile de la première grandeur, située dans l'hémisphère méridional. Vitruve (liv. IX, chap. 7) dit que c'est celle qui est au bout du gouvernail dans la constellation du navire Argo; ceux qui de la Grèce font route vers le sud, dit-il encore, commencent à l'apercevoir à l'île de Rhodes, c'est-à-dire qu'on ne la voit que vers le 36e degré de latitude nord. E. H.

CANOSA, autrefois Canusium, ville antique d'Italie, sur l'Aufidus, au pays des Apuliens Dauniens, selon Ptolémée (liv. III, ch. 1), dont les habitants furent assujettis par les Romains l'an de Rome 436, et qui devint célèbre parce qu'elle servit de retraite à 4,000 fantassins et à 200 cavaliers qui échappèrent

aux désastres de la bataille de *Cannes*. (*Voy.* ce mot.) C'est aujourd'hui une ville de la Basse-Italie, dans la terre de Bari, renommée par les tombeaux qui se trouvent dans son voisinage. A une demi-lieue de Cannes, là où Annibal battit les Romains, se trouve une hauteur entièrement couverte d'anciens tombeaux taillés dans le roc, qui n'est revêtue que d'une seule couche de terre. On a trouvé dans ces tombeaux quelques vases d'une terre grossière et blanchâtre, dont plusieurs sont ornés de peintures d'un travail fort médiocre, et des *intaglio* (intailles, *voy.* ce mot) sans valeur. Millin, lors de son séjour à Canosa en 1812, fit pratiquer des fouilles qui amenèrent la découverte de quatre tombeaux. En 1813, un propriétaire de ce pays, faisant creuser une cave dans la masse de tuf, non loin de ce cimetière, découvrit un fort beau caveau sépulcral dont l'entrée était à l'ouest. Après avoir enlevé la porte, on descendait un escalier de six marches qui conduisait dans un petit avant-caveau soutenu par deux piliers carrés. Une ouverture correspondant à la porte menait dans la chambre où était le sarcophage. La porte était des deux côtés ornée d'un fronton triangulaire; une lyre se trouvait dans le *tympanum*. Au milieu de cette chambre on remarque un lieu élevé sur lequel est placé un lit haut de deux palmes et demie, en forme de parallélipipède, travaillé dans le tuf, et sur lequel est étendu un guerrier la tête tournée vers l'Orient. Il était couvert d'un harnais, portait le casque en tête et n'était armé que d'un pieu. Le corps se réduisit en poussière aussitôt qu'il eut reçu le contact de l'air extérieur. Sur le pan du mur était un très beau bas-relief en tuf représentant un cheval marin et un renard, hiéroglyphe désignant probablement un chasseur. On trouva une lampe en cuivre et une foule de vases précieux. Lorsque l'inspecteur royal des fouilles et découvertes se rendit à Canosa, la plupart de ces objets étaient déjà dispersés; le propriétaire, qui en avait donné plusieurs, ne représenta qu'une trentaine de vases insignifiants. Quelques-uns, ainsi que des armes et des ustensiles de l'époque, se trouvent maintenant dans le museum royal de Naples. Voyez sur ce sujet la *Description des tombeaux de Canosa*, ainsi que des armures et des vases peints qui y ont été découverts en 1813, par Millin (Paris, 1813, in-fol.). Des dessins très fidèles sont joints à cet ouvrage. Les peintures des vases sont ce qu'il y a de plus intéressant dans cette découverte; elles ont rapport, comme presque toutes, au culte secret gréco-italien des anciens habitants de cette contrée, et nommément à l'initiation aux enfers. C. L.

CANOT, *cymbula*, barque légère et ordinairement fort petite. Il est des canots de bien des espèces, de dimensions bien différentes, de constructions très variées, et qui sont appropriés à des usages multipliés. C'est surtout chez les peuples encore dans l'enfance de la civilisation que l'on retrouve presque constamment cette sorte d'embryon, cette ébauche, ce premier jet de la construction navale. Mais les nations plus avancées dans les arts et la vie sociale n'ont pas dédaigné parfois d'emprunter à cette nature encore informe, incomplète et brute, des modèles que la nécessité et l'absence de moyens plus développés avaient portés chez les sauvages à un point de perfection relative. — Il est encore une autre remarque, digne peut-être d'exercer la spéculation des observateurs qui s'occupent de rechercher l'origine et les causes des dénominations communes aux peuplades les plus éloignées entre elles, vivant sous des climats divers et dans des circonstances nécessairement propres à exercer de l'influence sur la formation des mots qui expriment des idées communes: c'est que chez toutes les nations sauvages que nous avons explorées, soit qu'elles habitent sur le littoral des mers, soit que le canot n'y soit en usage que pour la navigation sur les fleuves et les rivières, le mot consacré au canot se rapproche

beaucoup dans sa formation et sa désinence. — Le Canadien, le sauvage des parties intérieures des États-Unis, construisent un canot avec l'écorce des gigantesques bouleaux séculaires; et les sutures, dans cette économique et facile construction, se font avec des fibres végétales, qui par leur nature n'exigent aucun des procédés du rouissage, de la filature et du *commettage* (doublement des torons). Ces canots, d'une extrême légèreté, et que le tissu résineux de l'écorce du bouleau rend jusqu'à un certain point imperméables à l'eau, sont extrêmement commodes au sauvage ou au commerçant en fourrures et pelleteries qui en a adopté l'usage sur les grands fleuves et les lacs intérieurs du nord de l'Amérique. Cette longue et ennuyeuse navigation est fréquemment interrompue par des chutes, ou espèce de cataractes. Dans ce cas, le navigateur s'arrête, parcourt à pied un mince trajet sur les côtés de l'obstacle qu'il a rencontré, et cependant l'extrême légèreté de son vaisseau lui permet de le charger à dos pour le remettre à flot à la partie supérieure de la cataracte. C'est là le service des *portages* du navigateur sur le Mississipi, l'Ohio et le Missouri. — Sur les côtes du Groënland et autres régions hyperborées, les naturels du pays connaissent un mode de construction qui offre encore plus de légèreté, mais surtout beaucoup plus de solidité et de durabilité pour les canots. Ici la matière de la barque, le gréement, les fibres qui servent à la suture des pièces, tout, jusqu'à l'espèce de membrure sur laquelle les côtés s'appuient en tête et en queue, est emprunté aux fanons de la baleine convenablement appropriés et refendus. — Dans toutes les îles de l'Océanie, nos voyageurs européens ont pu observer une innombrable variété et une exquise appropriation aux besoins divers, dans la matière, le mode de construction et les formes de ces barques légères si multipliées qui offrent aux insulaires des moyens de communication entre eux, et surtout des moyens d'attaque et de défense de peuplade à peuplade. Les Européens doivent d'ailleurs le reconnaître, c'est à la mer du Sud qu'ils ont emprunté cette idée en apparence si simple des barques insubmersibles, qui consistent dans l'accouplement de deux canots au moyen de strapontins jetés de l'un à l'autre en proue et en poupe. Tel est le *double catimaron* des îles de la mer du Sud. — La race des sauvages Galibis, naturels des bouches de l'Orénoque et de l'Amazone, était habile dans la construction des canots creusés dans un tronc d'arbre. — Les Caraïbes des îles de l'Archipel américain n'excellaient pas moins dans ce genre de construction, et si l'on vient à examiner la forme qu'ils savaient donner à ces barques, l'art avec lequel elles étaient ce que techniquement on appelle *espalmées*, on ne peut se défendre d'admiration et d'étonnement en remarquant une application judicieuse de données qui ne sembleraient devoir résulter que des savants calculs et des observations sur la résistance des fluides, qui ont occupé si laborieusement les géomètres staticiens. Tant il est vrai que les théories savantes servent plus souvent à expliquer l'art qu'elles ne sont propres à lui donner naissance. — Nul pays au monde n'offre peut-être des matériaux plus nombreux et plus convenables à la bonne et économique construction des canots que nos îles de l'Archipel américain et les côtes de terre ferme qui les avoisinent. Le sol y est couvert de gigantesques *bursera gummifera*, arbre dont le bois réunit à un degré éminent et d'une manière singulière, exceptionnelle et très remarquable, la triple propriété de compacité, d'extrême légèreté et d'imperméabilité que lui procure le suc résineux dont il est complètement et uniformément imprégné. La résine qui exsude d'ailleurs en abondance du bursera, dont l'écorce épaisse et rugueuse se crevasse pendant la saison chaude, fournit un excellent enduit, qui remplace à merveille le goudron pour le calfatage et pour la préparation des fibres de l'*aloe pitte* et de l'*a-*

gave américana, dont les naturels composent la matière de leurs cordages et de toutes les sutures quand ils jugent convenable d'exhausser les bords de leurs canots, en y superposant une planche mince et légère. Aussi, chaque Caraïbe regardait-il comme un jeu la construction d'une barque de 15 à 18 pieds de long avec tout son grément. Avant l'expulsion par le gouvernement anglais et la déportation aux Lucayes des féroces *Caraïbes noirs*, auxquels le traité de 1783 avait confirmé la possession de la plus riche et de la plus fertile partie de l'île Saint-Vincent (le quartier du *Grand-Sable*), c'était un spectacle non moins curieux que singulier de voir tous les mois périodiquement nos mers des Antilles couvertes des flottes caraïbes, au nombre de plusieurs centaines de canots montés par des hommes absolument nus, et qui allaient distribuer dans toutes nos colonies les produits de leur industrie très bornée, mais parfaite dans son genre. Ces barques étaient chargées de l'excellent tabac de Saint-Vincent, en carottes et en cigarres, d'une innombrable variété de paniers, de cribles, d'*hibichets* propres au nettoyage du café et à la fabrication de la farine de manioc, de petits meubles en rottang, d'arcs, de flèches empoisonnées, de filets de pêche, etc., de tapioka admirable et de cassave d'une blancheur éblouissante, de fécule de manioc, dite *moussache*, d'épis de maïs d'une monstrueuse grosseur, etc. — Pour ce qui est des dénominations diverses, l'on connaît le petit *canot de pêche* (*fishing-boat*). Si l'on y fixe vers le milieu de la longueur une gaule, en forme de mât, qui porte une petite voile carrée pour se dispenser de ramer à la *pagaye* (rame ou aviron des Caraïbes), le canot prend le nom de pirogue. Dans le cabotage aux Antilles, d'île à île, les sloops, goëlettes, bateaux consacrés à cette navigation, sont munis pour le débarquement sur la plage, d'un canot hissé à bord, et souvent d'un autre plus grand appelé chaloupe. Le petit canot est le *yawl* des Anglais (francisé en *yole*) ou *jolly-boat*, et notre chaloupe est leur *long-boat*. En général, tout ce que nous appelons canot, les Anglais l'appellent *canæ*; mais c'est uniquement pour eux un terme de relations et de voyages. Le canot des peuples civilisés est dans leur langue un *boat*.

PELOUZE père.

CANOVA (ANTOINE), le 3me des sculpteurs des temps modernes qui créèrent une ère nouvelle pour leur art en Italie. Michel-Ange Buonarotti fut le premier, Bernini le second (*voy.* ces noms); quant à Canova, il peut être considéré comme le régénérateur du style gracieux et comme le fondateur d'une nouvelle école sous le rapport de la délicatesse et du fini de l'exécution. Né le 1er novembre 1757 à Possagno, village de l'état vénitien, appartenant au patricien Falieri, il montra, étant encore enfant, une grande aptitude à modeler, et fixa particulièrement l'attention de son protecteur en plaçant sur sa table un lion modelé avec du beurre. Mis en apprentissage chez un sculpteur de Bassano, nommé Toretti, il se distingua bientôt dans l'art où il devait acquérir une si grande et si juste célébrité. Son premier ouvrage, qu'il fit à l'âge de 17 ans, fut une *Eurydice* en marbre tendre, grandeur demi-naturelle; d'autres disent deux corbeilles de fruits exécutées en marbre, que l'on conserve encore à Venise. Il fut alors envoyé à l'académie de cette ville, où commencèrent, à proprement parler, ses études artistiques. Il remporta plusieurs prix, et ses morceaux de concours firent concevoir des espérances que plus tard il devait non seulement réaliser, mais même dépasser de beaucoup. Le premier travail qui lui fut confié, pour la ville de Padoue, était la statue du marquis Poleni, grandeur naturelle. A l'âge de 22 ans, il fit son groupe de *Dédale* et *Icare*, en marbre de Carrare, grandeur naturelle. Ce morceau est très remarquable si l'on considère la jeunesse de l'artiste, mais il ne décelle encore aucune trace de forme ni de style, et n'est qu'une imitation sèche de la nature grossière. Toutefois, il lui

valut l'attention et la protection du sénat de Venise, qui l'envoya à Rome, en 1779, avec une pension de 300 ducats. Le premier résultat de ses nouvelles études dans cette ville fut un *Apollon* en marbre de trois palmes de hauteur, se posant sur la tête une couronne de laurier. Cette statue est encore faible d'invention et dénuée de caractère, mais on y voit que l'artiste commence déjà à abandonner l'imitation de la nature ordinaire, et elle peut être considérée comme la transition de cette nature aux formes idéales. Un groupe de grandeur naturelle, représentant *Thésée assis sur le Minotaure égorgé*, est le premier grand ouvrage par lequel Canova se soit fait connaître à Rome, en 1783. Il est encore aujourd'hui compté au nombre de ses meilleurs ouvrages. Thésée a le caractère d'un héros, et ses formes révèlent l'étude et le style de l'antique. Cet ouvrage fut accueilli avec une approbation unanime, et le comte Fries, de Vienne, en fit l'acquisition. La même année, Canova entreprit pour le pape Clément XIV un mausolée destiné à être placé dans l'église *degli Apostoli*, et dans l'exécution duquel il se conforma aux anciennes traditions, et rectifia seulement le goût qui s'était un peu abâtardi par l'école de Bernini. Il fit ensuite un groupe représentant l'*Amour* et *Psyché*, pour lequel il n'eut d'autre guide que son goût particulier et son inclination bien prononcée pour le genre gracieux. Les formes en sont d'une extrême délicatesse; mais on lui reproche de ne pas offrir un point de vue d'où l'on puisse apercevoir à la fois les deux physionomies. On a jugé en outre que les ailes de l'Amour étaient trop saillantes en dehors du groupe, qui offre dans son ensemble un trop grand nombre de jours. C'est à la même époque qu'il exécuta également le portrait du jeune prince Czartoryski en *Cupidon*. Canova reçut aussi de son nouveau protecteur, le prince Rezzonico, commission d'exécuter pour l'église Saint-Pierre le mausolée du pape Clément XIII, qui fut placé dans cette église en 1792, et qui se distingue par sa grandeur colossale et sa simplicité de style. Raphaël Morghen en a donné une fort bonne gravure. On reproche toutefois quelque raideur à la figure de la Religion; on trouve aussi que les rayons sont trop prolongés, que la croix est démesurée, et que les plis mesquins de la draperie par le bas lui donnent un air disgracieux. Il fonda alors dans le palais de l'ambassadeur vénitien une école pour ses jeunes compatriotes. Les ouvrages qu'il fit ensuite sont : un Amour ailé, un second groupe de Psyché et l'Amour, un groupe représentant Vénus et Adonis, commandé par le marquis Verio de Naples : la figure d'Adonis surtout est fort belle; un monument à la mémoire de l'amiral vénitien Emo, qu'il exécuta pour la république de Venise : ce dernier morceau est un assemblage d'ouvrages de ronde-bosse. Canova fit en outre une Psyché fort gracieuse : elle est debout et mi-voilée; elle tient dans la main droite un papillon par les ailes, qu'elle pose sur sa main gauche ouverte, et qu'elle contemple d'un air serein et paisible. Il exécuta en outre à la même époque un grand nombre de bas-reliefs, représentant pour la plupart des scènes de la vie de Socrate, de l'histoire ancienne et de la mythologie. Il ne faut cependant pas les considérer tous comme des morceaux également louables. Le plus remarquable est en marbre, et représente la ville de Padoue sous la figure d'une femme assise. Une Madeleine repentante de grandeur naturelle appartient aux ouvrages en marbre dans lesquels il a porté au plus haut degré le sentiment de la douceur et de l'humilité; l'émotion du repentir est parlante d'expression. La gracieuse figure d'une Hébé éveille des impressions plus gaies ; l'artiste est ici dans sa sphère : la déesse de la jeunesse se balance mollement sur un nuage ; de sa main droite, elle verse le nectar contenu dans un vase, dans une coupe qu'elle tient de la main gauche; les deux vases, le bandeau frontal de la déesse et les bords de sa ceinture sont dorés. Canova aime la diversité de la matière et s'efforce souvent de peindre avec

le marbre. Il fit encore deux statues sur ces deux derniers sujets. Il voulut ensuite s'essayer dans le genre tragique, et fit un Hercule furieux précipitant Lycas dans la mer. Ce groupe est colossal, et l'Hercule un peu plus grand que celui de Farnèse; mais il produit un effet disgracieux, qui prouve que le genre sérieux n'était nullement conforme à la vocation de notre artiste. Son groupe représentant les deux athlètes Creugas et Damoxène, est beaucoup meilleur. Le groupe de Psyché et l'Amour, que Canova exécuta plusieurs fois, est son triomphe. La Psyché au papillon forme ici avec l'Amour un groupe délicieux. Il exécuta plus tard un Palamède en marbre, qui fut détruit par une inondation pendant l'hiver de 1805. En 1796 et 1797, Canova fit le modèle du célèbre mausolée de la duchesse Christine d'Autriche, épouse du duc Albert de Saxe-Teschen. Ce monument, dont on a si souvent fait mention, fut exécuté par l'artiste lui-même à Vienne en 1805 dans l'église des Augustins. L'invention en est tout-à-fait nouvelle: pour la première fois, l'artiste osa quitter la voie des anciennes traditions. En 1797, Canova fit le modèle colossal de la statue du roi de Naples, l'un de ses plus beaux ouvrages.— Lorsqu'éclata la révolution, notre artiste courut de grands dangers de la part d'une nouvelle espèce d'iconoclastes, non moins passionnés que ceux du Bas-Empire; cependant les douces et gracieuses figures de Psyché, d'Hébé et de l'Amour apaisèrent la fureur populaire; elles protégèrent l'atelier de Canova, et la statue colossale du roi resta cachée soigneusement dans une arrière salle. Cette statue, qui a 15 palmes de haut, fut exécutée en marbre en 1803. Pendant la révolution, en 1798 et 1799, Canova accompagna en Allemagne le sénateur prince Rezzonico. A son retour, il séjourna quelque temps dans les états de Venise et peignit pour l'église de Possagno, sa ville natale, un tableau d'autel représentant le corps du Christ, Marie, Nicodème et Joseph, ainsi que Dieu le Père dans une gloire. Il exécuta ensuite à Rome son Persée tenant la tête de Méduse, statue qui fut placée dans le même lieu et sur le piédestal même de la statue de l'Apollon du Belvédère pendant tout le temps que celle-ci fut ravie à l'Italie. Cette statue popularisa plus la gloire de Canova que tous les ouvrages qu'il avait faits jusqu'alors. Cependant Persée n'a ni unité ni caractère déterminé, et n'est absolument qu'une imitation d'Apollon sans autre signification précise. Mais tous les détails de cette statue sont d'une beauté extraordinaire, tant dans les formes que dans la perfection du travail. Ce charme magique de la perfection dans une matière polie et éblouissante captive tellement les regards et les sens qu'on oublie souvent la sévérité des formes artistiques. Le *Mars pacifer* de même grandeur n'est pas à beaucoup près aussi bien. En 1802, le pape Pie VII nomma Canova inspecteur-général de tous les objets d'art et de toutes les entreprises d'art dans les états de l'église, et lui conféra le titre de chevalier de l'Éperon-d'or. La même année, Bonaparte l'appela à Paris pour faire le modèle de sa statue colossale. Au commencement de 1803, on voyait dans l'atelier de l'artiste le modèle du buste; le reste de la statue colossale de l'empereur ne fut achevé que plus tard. Il est impossible de saisir un portrait avec autant de caractère, et de l'idéaliser en même temps plus purement dans le sens héroïque de l'antique. Il n'y a rien en ce genre de comparable à ce buste. La figurine de la statue n'est pas à beaucoup près aussi parfaite; depuis, elle a été donnée en présent par Georges IV au duc de Wellington. Le duc de Devonshire acheta en 1809 à Paris la statue de madame Lætitia Bonaparte, 36,000 fr. Les ouvrages que fit dans la suite notre artiste infatigable sont : la statue colossale de Washington, siégeant comme dictateur et écrivant à son peuple (elle est placée devant le palais du congrès à Washington); les tombeaux du cardinal d'York et du pape Pie VII, les bustes de Pie VII et de François II, une imitation de la Vénus de Médicis, une Vénus sor-

tant du bain, une statue-portrait à moitié nue, couchée sur un lit de repos; le groupe colossal de Thésée terrassant le Minotaure, qui surpasse de beaucoup ses ouvrages antérieurs dans le genre héroïque; le tombeau d'Alfieri, fait pour la comtesse de Stolberg à Florence, et érigé dans cette même ville, dans lequel on admire principalement la statue colossale en marbre de l'Italie en pleurs; le tombeau de la princesse Santa Croce, grand bas-relief en marbre; une Vénus, une danseuse avec des vêtements presque transparents; le portrait en pied de la femme de Lucien Bonaparte, avec une lyre à la main, grande et belle statue de marbre habillée; un Hector colossal, un Pâris endormi, une Muse au-dessus de grandeur naturelle, le modèle d'un Ajax colossal et celui de la statue assise de Marie-Louise d'Autriche, enveloppée de draperies.—Après la chute de Napoléon en 1815, Canova vint pour la seconde fois à Paris et y reçut un accueil bien différent de celui qu'il y avait éprouvé lors de son premier voyage: il est vrai de dire qu'il venait en France pour présider à l'enlèvement des objets d'arts que le sort des armes avait mis en notre pouvoir. On ne peut blâmer le zèle qu'il déploya alors pour faire rentrer dans sa patrie les chefs-d'œuvre qui en avaient fait longtemps l'ornement, mais il peut être permis de rappeler que la hauteur avec laquelle l'artiste remplissait ses fonctions diplomatiques lui attira plusieurs désagréments, dont il crut devoir se plaindre. Le ministre français auquel il adressait ses vives réclamations ne paraissant pas adopter tous ses griefs, notre Italien crut pouvoir lui représenter que dans cette circonstance il était *ambassadeur du pape*. « C'est *emballeur* que vous voulez dire, lui répliqua spirituellement le ministre ». Mais à son retour à Rome, Canova fut amplement dédommagé de ces désagréments par les honneurs de toute espèce dont il y fut accablé.— Le pape déclara qu'il avait bien mérité de sa ville de Rome, fit inscrire son nom sur le livre d'or du Capitole, et, par une lettre autographe, lui conféra le titre de marquis d'Ischia, avec une pension annuelle de 300 scudi. Il mourut le 13 octobre 1822 à Venise. L'Europe et l'Amérique concoururent à lui faire ériger, en 1827, un mausolée en marbre dans l'église *de' Frati* à Venise. — On remarque dans la manière de travailler le marbre de Canova une tendance visible à produire avec cette matière la netteté et le brillant de l'émail. Non content de donner à la superficie du marbre, à l'aide de la lime et de la pierre-ponce, le poli le plus délicat, ainsi que l'éclat le plus doux, il avait inventé une espèce d'enduit tirant sur le jaune, préparé avec de la suie, qu'il appliquait sur le marbre après le dernier poli, afin de rompre cette blancheur éblouissante et de lui donner à l'œil la douceur et la délicatesse de l'ivoire ou de la cire. Cet adoucissement est néanmoins peu apprécié par les vrais connaisseurs. Canova avait coutume d'exécuter ses modèles d'abord en petit avec de la cire, ensuite en argile, et dans les proportions que l'ouvrage devait avoir. Il abandonnait à des ouvriers habiles le transport du modèle en plâtre sur le marbre, ainsi que le dégrossissement, et ne prenait lui-même le ciseau qu'au point fixé pour l'achèvement et la perfection de son travail. Comme artiste, on ne peut mieux comparer Canova qu'à Mengs: tous deux ont retiré leur art du degré d'abaissement où il était tombé par la corruption du bon goût, tous deux rivalisèrent de zèle; seulement, le talent du sculpteur italien fut plus fécond, plus souple et plus expressif. Comme homme, le caractère de Canova n'était pas moins digne d'estime. Il atait actif, infatigable, ouvert, doux, sociable et bon envers tout le monde; il ne connaissait ni l'envie ni la jalousie, et était fort modeste, quoique sa gloire s'étendit sur toute l'Europe; il joignait au plus pur désintéressement la pratique de la plus noble bienfaisance; il encourageait les jeunes artistes et institusit des prix pour exciter leur émulation; en un mot, son caractère était si parfait qu'il n'y avait qu'une voix même parmi

les envieux de l'artiste sur les qualités de l'homme privé. Son dernier ouvrage est un grand groupe dont la principale figure est la Religion victorieuse; il doit être érigé à Rome en commémoration des événements des temps modernes, aux frais d'une souscription ouverte en Angleterre. Canova a droit aussi à nos louanges; il fut cependant comme peintre, plus coloriste que dessinateur. Il a paru en France et en Italie des dessins de tous ses ouvrages. C. L.

CANTABILE, adjectif italien, qui signifie *chantable*, *chantant*, ce qui est fait pour être chanté, c'est-à-dire l'espèce de morceau où l'on doit réunir tous les moyens, toutes les séductions, tous les ornements du chant; le mouvement qui lui appartient est très lent. On trouve des modèles du *cantabile*, pour la musique vocale, dans les ouvrages des maîtres anciens et modernes, tels que Leo, Vinci, Caffaro, Piccini, Sacchini, Jomelli, Gluck, Mozart, Cimarosa, Spontini, Paër, Rossini.—Un morceau de musique tel que le *cantabile* est le plus difficile qu'on puisse exécuter; aussi, il n'appartient qu'aux grands talents de le bien chanter, car il exige les qualités de la voix les plus parfaites, et l'emploi le plus sévère des règles du chant. —Les qualités requises pour bien exécuter le *cantabile* sont : 1° de posséder parfaitement l'art de filer les sons, de savoir bien prendre et de retenir long-temps la respiration, car c'est dans ce caractère surtout qu'on doit employer souvent la mise de voix; 2° d'exécuter les phrases de chant, les agréments et les traits avec expression et avec la noblesse qui distingue ce caractère de tous les autres; 3° enfin, de mettre beaucoup de moëlleux dans le port de la voix. —Le style du *cantabile* exige que tous les traits, et spécialement les agréments qu'on y emploie, soient exécutés d'une manière large et analogue à la valeur du mouvement de ce caractère, c'est-à-dire qu'ils soient articulés plus lentement que partout ailleurs, mais sans pesanteur, sans leur faire perdre l'élégance, la légèreté et l'expression qui leur sont propres. —Chanter parfaitement le *cantabile*, c'est se montrer très habile à exécuter tous les morceaux lents; car aujourd'hui le mot *cantabile* n'est plus en usage pour la désignation des premiers mouvements de nos airs. *Andante*, *andantino*, tels sont les termes dont Rossini et ses confrères se servent.

Castil-Blaze.

CANTABRES, peuple d'Espagne, dans la Tarraconnaise, au milieu de la côte septentrionale. Pendant 200 ans, cette nation lutta contre la puissance romaine avec un admirable courage et une persévérance que n'eurent pas tous les peuples attaqués par la république. Les armées romaines éprouvèrent ce que pouvait chez les Cantabres l'amour de la liberté. Agrippa seul parvint à les dompter sous le règne d'Auguste. Enfermés, n'espérant plus se défendre, ni conserver leur indépendance, les Cantabres se donnèrent la mort les uns aux autres, aimant mieux périr avec gloire que vivre dans la servitude. —On donnait le nom d'*océan Cantabrique* à la partie de l'Océan qui baigne les côtes septentrionales de l'Espagne habitées jadis par les Cantabres. Aug. S—a.

CANTACUZÈNE (Georges et Alexandre). Ces princes grecs sont descendus de l'ancienne famille byzantine de ce nom, qui a compté parmi ses membres l'empereur Jean Cantacuzène, prince qui se maintint sur le trône de Byzance au milieu des circonstances les plus difficiles, et qui, plus tard, pour éviter l'effusion du sang de ses concitoyens, déposa la pourpre, et, retiré dans la solitude d'un cloître, écrivit l'histoire de sa vie. Sous la domination des Osmanlis, les Cantacuzènes ont toujours été considérés à Constantinople comme l'une des premières familles du Fanar. A une époque déjà reculée, ils s'établirent en Russie, où les deux frères Georges et Alexandre, dont il s'agit dans cet article, servaient dans l'armée. Comme membres de l'*hétairie* (*voy.* ce mot), ils suivirent, en 1821, le prince Alexandre Ypsilanti en Moldavie. Georges arriva le 22

février avec Ypsilanti à Iassy, et Alexandre le 28 février à Kischenew, où se réunissaient les hétairistes décidés à combattre pour la liberté de la Grèce. Il y reçut d'Ypsilanti l'ordre de se rendre en Morée. Il partit en conséquence le 16 avril pour Trieste, passant par Vienne et Laybach. Dans cette dernière ville, il eut deux entretiens avec le comte de Nesselrode, qui lui dit entre autres : « S. M. desire que vous n'alliez pas en Grèce; du reste, vous êtes libre de continuer votre voyage. » Ces mots jetèrent Alexandre Cantacuzène dans une grande irrésolution. Mais lorsqu'au bout d'un mois de séjour à Venise, il apprit l'assassinat du patriarche grec et l'insurrection de la Morée, la pensée que ses coreligionnaires pourraient conclure de son absence que la Russie désapprouvait la révolution lui fit tout sacrifier à son patriotisme. Il se fit délivrer par le consul russe un passeport pour retourner par mer à Odessa, et partit sans obstacle pour la Grèce. Cette démarche lui fit plus tard interdire l'entrée des états russes. Soixante jeunes Grecs venus de diverses universités, et le capitaine français Balestras, s'étaient embarqués avec lui pour le Péloponèse, ainsi que Démétrius Ypsilanti, chargé par son frère Alexandre de la direction du mouvement insurrectionnel de Morée. Ils débarquèrent le 19 juin à Hydra, où ils furent reçus au milieu de la plus vive allégresse. Alexandre Cantacuzène accepta la direction des affaires militaires, proposa une administration commune pour les îles, et forma un corps de volontaires, que commanda Balestras en qualité d'héliarque. Le 20 juin, Alexandre Cantacuzène et Démétrius Ypsilanti se rendirent dans le Péloponèse. Cantacuzène investit la forteresse de Malvasia (Épidaure), et s'en rendit maître le 21 juillet 1821 par la famine, après avoir déterminé les agas à capituler, en leur représentant qu'en 1375, Malvasia s'était déjà rendue à un Cantacuzène. Il se concerta en hâte avec les Hydriotes et les Spezziotes pour la formation d'un sénat national, et déploya beaucoup de zèle et d'activité pour l'établissement d'une espèce d'ordre. Il se rendit plus tard devant Tripolitza, concourut, à la tête de guerriers albanais, à l'investissement de cette place, et refusa dans l'intervalle l'offre que lui firent les Crétois de se mettre à leur tête comme chef suprême de leur province. Il parcourut ensuite les diverses contrées de la Hellade, s'occupant d'organiser partout des assemblées électorales, ainsi que de fortifier Missolonghi, ayant à triompher partout des plus grands obstacles, parce qu'il n'existait d'union nulle part, et que rien n'était prêt. Lorsque plus tard la direction des affaires grecques passa en d'autres mains, il reçut du sénat grec la mission d'aller porter à Saint-Pétersbourg les supplications de la nation grecque. N'ayant pu obtenir de passeports, il s'arrêta à Dresde, où il s'occupa de l'éducation de ses enfants et de faciliter le passage en Grèce des Hellènes venant d'Odessa. Il ne retourna en Grèce qu'en 1828. — Son frère Georges, lieutenant d'Ypsilanti, prit part à la lutte malheureuse des Grecs insurgés dans la Moldavie et la Valachie, et a publié un mémoire à ce sujet, à Kischenew. Dans son *Histoire de la régénération de la Grèce*, M. Pouqueville a par erreur confondu les deux frères Cantacuzène en une seule et même personne. C. L.

CANTAL (Département du), qui tire son nom de la plus élevée de ses montagnes (*voy.* ci-après), est formé d'une partie de la Haute-Auvergne et du Velai. Il est compris entre le 44e degré 37 minutes et le 40e degré 26 minutes de latitude nord, et entre 0 degré 15 minutes de longitude ouest et 0 degré 59 minutes de longitude est, et borné au nord par le département du Puy-de-Dôme; à l'est, par celui de la Haute Loire; au sud-est, par celui de la Lozère; à l'ouest, par les départements du Lot et de la Corrèze, et au sud par celui de l'Aveyron. Sa plus grande longueur du nord au sud est d'environ 20 lieues, et sa plus grande largeur de l'E. à l'O. est à peu près égale. On éva

lne sa superficie à 542,037 arpents métriques, et sa pop. à 262,000 hab. Il se divise en 4 arrondissements communaux: Aurillac, préfecture, Mauriac, Murat et Saint-Flour; en 23 cantons et 263 communes. Il fait partie de la 19e division militaire et de la 15e conservation forestière, ressortit de la cour royale de Riom et de l'académie de Clermont, forme le diocèse de Saint-Flour, paie 1,299,416 fr. de principal des trois contributions directes, sur un revenu territorial de 10,062,000 fr., et envoie trois députés à la législature.—*Aspect et disposition du sol.*—Le département du Cantal est presqu'en totalité hérissé de montagnes et sillonné de vallées profondes. Le Cantal, placé au centre du département, le couvre dans tous les sens de ses nombreuses ramifications, majestueux monuments des convulsions volcaniques dont le centre et le midi de la France furent autrefois le théâtre. Ses points les plus élevés sont le Plomb-du-Cantal, qui se trouve à 1857 mètres 74 déc. au-dessus du niveau de la mer; le Col-de-Cabre à 1689 m., le Puy-Mary à 1659, et le Puy-Violent, à 1594 mètres. Toutes ces montagnes, formées de porphyre, de basalte, de laves, de scories et de pierres-ponces, sont fréquemment battues par des vents impétueux, et conservent pendant près de huit mois de l'année les neiges amoncelées sur leurs cimes. Des eaux limpides se font jour à travers leurs rochers, et, réunies en ruisseaux, elles forment çà et là des cascades dont les dispositions variées animent des paysages charmants, mais dont le bruit monotone inspire le recueillement et la tristesse. Précipités au fond des vallées, ces ruisseaux, dirigés en différents sens, se réunissent pour donner plus de vigueur aux pâturages qu'ils arrosent et pour former plusieurs rivières et de nombreux étangs. Les pentes septentrionales fournissent les principales eaux de la Rue, affluent de la Dordogne; la même rivière reçoit encore la Maronne et la Cère, qui descendent des vallées dirigées vers l'occident. Les vallées orientales donnent naissance à la Truyère, qui va se jeter dans le Lot, et à l'Alagnon, qui, prenant une direction opposée, se joint à l'Arcueil avant de s'unir à l'Allier; enfin, celles du midi ne sont arrosées que par de faibles cours d'eau qui vont grossir la Truyère. — *Productions naturelles. Règne minéral.* — D'après d'anciennes traditions, la Haute-Auvergne, qui forme aujourd'hui le département du Cantal, avait la réputation d'être un pays riche en métaux; quelques historiens ont avancé que les femmes et les enfants d'Aurillac gagnaient leur vie à ramasser des paillettes d'or dans les rivières et les ruisseaux qui environnent cette ville. Cependant, malgré leurs témoignages, malgré les pyrites, le soufre, l'alun, l'antimoine, le schorl et même des cristaux; malgré les eaux chaudes, gazeuses, hépathiques et surtout ferrugineuses qui se trouvent presque partout, et qui semblent dénoter la présence des métaux, non seulement on n'en connaît pas aujourd'hui dans le Cantal une seule mine, mais on n'a pu même y exploiter avec succès la tourbe et le charbon de terre qui s'y rencontrent en abondance, surtout dans l'arrondissement de Mauriac, et l'on ne tire aucun parti des silex de diverses couleurs, des quartz de toutes les nuances, du grès, du talc, du mica, du gypse, du granit, du marbre, du porphyre, du tuf, du tripoli, des pierres-ponces, de l'amianthe, que présentent ces montagnes et ces vallées. Les exploitations de pierres à plâtre, qui existent dans plusieurs endroits, ne donnent que des produits d'une qualité médiocre à cause des mauvais procédés dont on fait usage, et les mêmes causes ont fait renoncer à l'exploitation d'une mine d'antimoine que l'on avait ouverte il y a quelques années dans le canton de Massiac. Cependant, ces richesses minérales ne sont point complètement inutiles pour le département, puisqu'elles produisent ces sources nombreuses à la plupart desquelles on attribue les vertus les plus salutaires, et qui, en attirant chaque année un grand nombre de malades, activent l'industrie et répandent l'aisance

dans les localités qui les possèdent. Les eaux minérales connues dans le département du Cantal s'élèvent à 142 ; il n'est pour ainsi dire point de gorge ni de vallon qui n'en possède quelques-unes. Celles qui ont acquis le plus de réputation sont les eaux minérales froides et alcalines de Vic ; celles de Perrocbès dans la commune de Mandaille ; de la Bastide, du Fouilhoux, de Saint-Martin-Valmeroux, de Tessières-lès Boulie, des Prades auprès d'Aurillac, etc. Quant aux eaux chaudes de Chaudesaigues, auxquelles on attribuait autrefois de grandes propriétés médicinales, elles ne servent plus depuis long-temps qu'aux usages communs de la vie ; mais, sous ce rapport, elles sont peut-être encore d'une plus grande utilité. La commune de Trizac, canton d'Apchon, possède aussi une fontaine temporaire qui présente un phénomène bien remarquable : cette fontaine, nommée Bardouire, coule deux ou trois fois dans une année, et reste ensuite plusieurs années sans reparaître. Son jet est d'environ trois pieds de haut et de la grosseur de la cuisse. Un préjugé populaire regarde son apparition comme un signe de disette. — *Règne végétal.* — Il y avait autrefois beaucoup de bois dans le Cantal, presque toutes les montagnes en étaient couvertes ; aujourd'hui, l'on n'en trouve que dans quelques cantons, et il devient rare dans presque tous ; il ne se conserve guère que dans les fondrières, où l'exploitation en est trop pénible et trop coûteuse. Cette rapide destruction doit être attribuée à plusieurs causes, mais surtout aux défrichements faits à la suite du partage des communaux amené par la révolution. On laboura alors les coteaux qui se trouvaient en pacages et en taillis ; ces terres remuées s'éboulèrent, et il n'est resté, comme il ne restera aux auteurs de ces défrichements mal entendus, qu'un tuf pierreux ou des rochers arides. La totalité des bois qui existent aujourd'hui dans le Cantal n'occupe pas en superficie plus de 39,000 hectares. — *Règne animal.* — Quoique cette destruction des forêts ait diminué de beaucoup le nombre des bêtes fauves qui les peuplaient autrefois, le département du Cantal est cependant encore une des contrées de France où le gibier est le plus abondant : les sangliers, les chevreuils et surtout les lièvres y sont communs ; mais malheureusement on y trouve aussi beaucoup de blaireaux, de fouines, de renards et surtout de loups, qui, malgré la guerre active qu'on leur fait, y causent souvent de grands ravages. Malgré de nombreux oiseaux de proie, parmi lesquels on distingue l'aigle et le faucon, le gibier-plume s'y est également bien conservé ; il se compose principalement de perdrix rouges et grises, de cailles, et, dans l'arrière-saison, de vanneaux, de canards et de bécasses. Enfin, les rivières et les ruisseaux qui arrosent le département fournissent une grande quantité de poissons de toute espèce, tels que le saumon, le barbeau, la sue, l'ombre-chevalier, l'anguille, le goujon, la loche, l'écrevisse, et surtout d'excellentes truites. — *Agriculture.* — Il n'est point de contrée où la qualité et la valeur des terres cultivées varie autant que dans le Cantal. Ces différences proviennent naturellement des grandes commotions qui l'ont jadis bouleversé, et qui, à côté d'un héritage précieux, ont souvent placé un fonds d'une médiocre valeur et quelquefois d'une stérilité absolue. Les terres labourables y sont en général très légères, peu profondes et communément pierreuses. On y cultive du seigle, de l'avoine, du sarrasin, de l'orge, les plantes oléagineuses, le chanvre et le lin. Les terres fortes, qui sont en petit nombre et presque toutes situées au centre du département, sont réservées pour le froment. C'est dans la Planèze, entre Murat et Saint-Flour, qu'on le cultive principalement : cette plaine, qui n'a que 4 lieues d'étendue, peut être considérée comme le grenier du Cantal. L'assolement est en général biennal dans ce département, et cette alternative de culture et de repos s'appelle dans le pays *estivade*. On donne trois et parfois quatre façons aux terres ; les labours se font

avec la charrue sans roues, traînée le plus ordinairement par des vaches dans les terres légères, mais toujours par des bœufs dans les terres fortes. Les récoltes en céréales sont loin de pouvoir suffire à la consommation des habitants du Cantal, et même dans les meilleures années ils sont obligés de tirer des départements voisins une grande partie des grains nécessaires à leur subsistance. Dans certaines localités, on s'efforce de suppléer à ce manque des céréales par l'emploi des châtaignes, et ce fruit entre pour plus de moitié dans la nourriture des soixante communes où il parvient à maturité. Le châtaignier, dont le fruit sert aussi à engraisser les cochons, croît dans les plus mauvais terrains et dans les expositions les moins favorables. Il est fâcheux que le climat s'oppose à sa multiplication dans les autres parties du département. La culture de la vigne est encore bien plus restreinte; elle est circonscrite dans sept communes de l'arrondissement d'Aurillac, et quatre de l'arrondissement de Saint-Flour : les produits, année commune, peuvent s'élever à 5,950 hectolitres; ces vins sont d'une mauvaise qualité et sont consommés sur les lieux par la basse classe du peuple Le département tire ceux dont il a besoin de la Corrèze, de l'Aveyron, du Lot et du Puy-de-Dôme. Les prairies et les pacages couvrent plus du tiers du département du Cantal; ils font aussi sa principale richesse, puisqu'ils fournissent une nourriture aussi saine qu'abondante aux nombreux bestiaux dont ils sont couverts et qui produisent cette quantité immense de fromages qu'on vend dans tout le Midi, sous le nom de *fromages d'Auvergne*. Cette espèce de bien est d'autant plus précieuse pour le propriétaire qu'elle est moins exposée aux chances des autres récoltes; aussi l'habitant du Cantal a-t-il employé toute son industrie pour l'améliorer, et il est véritablement aussi instruit et aussi soigneux sous ce rapport qu'il est négligent et arriéré sous celui de l'agriculture proprement dite. — *Animaux domestiques.* — On distingue plusieurs espèces de bestiaux dans le Cantal, ceux de Salers tiennent le premier rang; ils sont plus grands, plus vigoureux que ceux du reste du département. Les bestiaux des environs du Cantal sont au contraire de la plus petite espèce, les vaches y donnent beaucoup moins de lait, et la race même des montagnes de Salers s'y abâtardit en peu d'années. En général, le nombre des bêtes à cornes est peut-être trop considérable et trop peu en proportion avec les pacages et prairies; car, outre les vaches laitières dont on retire cette grande quantité de fromages dont nous venons de parler, on nourrit et l'on engraisse encore dans le Cantal, sous le nom de *manes*, un nombre immense de bestiaux qui se vendent dans toute la France et qui forment un des principaux revenus du département. Les chevaux que l'on y élève sont légers, nerveux et durs à la fatigue, mais leur petite taille les rend impropres au trait et au carrosse; ils ne sont bons que pour la selle, et on les emploie avec succès à monter notre cavalerie légère. Les mulets du Cantal, que l'on y a considérablement multipliés, sont aussi d'une très petite espèce; cependant ils sont recherchés et ils s'exportent dans les départements du Tarn, de l'Hérault et du Gard. Quant aux bêtes à laine, la race y est généralement assez belle sous le rapport de la taille comme sous celui de la finesse des laines : elle s'est même beaucoup améliorée depuis quelques années par le croisement des meilleures races du pays et du Rouergue, et dans quelques endroits par celui des mérinos. — *Villes.* — Les villes du département du Cantal sont au nombre de quatorze, savoir, dans l'arrondissement d'Aurillac, *Aurillac*, chef-lieu du département (*voy.* AURILLAC) : *Laroquebron*, située dans un enfoncement très profond sur la rivière de Cère, qui, en cet endroit, est assez forte et poissonnense, compte environ 13,000 habitants et n'offre d'intéressant qu'un antique château qui domine la ville, et où les anciens seigneurs d'Escars faisaient leur résidence. Cette ville possède quelques tanneries, et l'on y fabrique une assez

grande quantité de poterie, qui résiste mieux au feu que celle de Saint-Flour. Cette poterie, les cuirs tannés, les toiles, la cire vierge et les cochons gras dans les marchés d'hiver, forment son principal commerce. Les autres villes de cet arrondissement sont : *Maurs*, à 7 grandes lieues S.-O. d'Aurillac, ville de 2,000 habitants, située dans un bassin fertile, arrosé par la petite rivière de la Rance et par la Celle. *Montsalvy*, à cinq lieues d'Aurillac, ne compte que 800 habitants; elle est située sur une hauteur dominée par la montagne appelée Puy-de-l'Arbre, où Méchin et Delambre opérèrent pendant plusieurs mois pour tracer le quart de méridien qui sert de base aux nouvelles mesures. A trois lieues à l'est d'Aurillac, *Vic*, patrie de Louis de Boissy, auteur dramatique, du jurisconsulte Guillaume-Consul et de Pierre-d'Auvergne, troubadour du XIIIe siècle, et célèbre par ses eaux minérales, est agréablement située sur la Cère au commencement du vallon de ce nom ; elle est fort bien bâtie et compte environ 2,300 habitants. — *Arrondissement de Saint-Flour*. C'est au-dessus de la vallée qu'arrose le Dauzan, au sommet d'un mont basaltique de près de 300 pieds d'élévation, qu'est situé *Saint-Flour*, ville de 6,000 ames au plus, la seconde du département, et chef-lieu d'un arrondissement composé de 82 communes. Elle est entièrement construite en laves, et, quoique siége d'un évêché, elle ne possède aucun édifice dont la vue puisse dédommager de la fatigue que l'on éprouve pour y arriver ; mais elle a produit deux hommes célèbres à juste titre, le poète dramatique Du Belloy et le brave Desaix, mort à Marengo. La principale industrie de Saint-Flour consiste dans la fabrique des chaudrons et autres instruments de cuivre. On y fait aussi des draps communs, de la colle forte estimée, et l'on y prépare l'orseille pour la teinture. Les autres villes de cet arrondissement sont, *Chaudesaigues*, ville de 2,300 habitants, située dans un vallon très resserré, sur la route de Saint-Flour à Rhodez, et célèbre par ses eaux chaudes, dont les principales s'élèvent jusqu'à 05 degrés de R. *Massiac*, placée sur la route de Saint-Flour à Clermont, qui renferme 1,500 habitants, et *Pierrefort*, dont la population s'élève à 1,300 ames. — *Arrondissement de Mauriac*. — *Mauriac*, chef-lieu de cet arrondissement, est une ville ancienne. On attribue sa fondation à saint Marius son patron, dont les reliques, que l'on y conserve précieusement, attirent un grand concours de visiteurs. Elle possède aussi des foires renommées par la belle qualité des chevaux que l'on y amène; elle compte 3,400 habitants. *Pléaux*, ville de 2,600 habitants, est située dans une des parties les plus fertiles du département, mais elle ne renferme rien de remarquable. Les pacages qui entourent *Salers*, la troisième ville de cet arrondissement, et la plus ancienne de tout le Cantal, nourrissent cette belle espèce de bestiaux dont nous avons déjà parlé, et qui constituent, avec le fromage, tout le commerce de cette ville. — *Arrondissement de Murat*. Cet arrondissement ne renferme que deux villes : *Allanche*, petite ville de 2,500 habitants, qui n'offre rien d'intéressant, et *Murat*, son chef-lieu et siége d'une sous-préfecture. Cette dernière ville, située dans le vallon de l'Alagnon, est défendue de la violence des vents du nord et du N.-O. par de grandes roches de basalte, qui lui servent comme de dossier ; son origine paraît remonter à la fondation de son église paroissiale et de son antique château, placé sur le sommet du rocher, et qui ne présente plus que des ruines. Sa population s'élève à peine à 2,500 habitants, mais ils sont pleins d'industrie. Les hommes s'y occupent principalement de la fabrication de la chaudronnerie, et les femmes de celle de la dentelle. Son commerce, qui consiste en grains et en fromages, est aussi très animé, et il tend à prendre tous les jours un nouvel accroissement. — *Routes*. — Mais une des causes qui retardent le plus les progrès de l'industrie dans le département du Cantal, c'est le mauvais état des routes, qui sont,

pour ainsi dire, impraticables pendant une partie de l'année. Cependant, ce département, placé au centre du royaume sur la ligne de Paris à Toulouse et de l'Espagne, sur celle de Lyon à Bordeaux, établit la communication la plus prompte du Languedoc avec le Poitou et la Bretagne, ainsi que celle de tous les départements environnants. Sous un autre point de vue, il n'en est aucun qui ait un aussi grand besoin de routes, puisqu'il est privé de rivières navigables, et qu'il tire du dehors presque toutes les denrées de première nécessité. On attribue l'état déplorable dans lequel il est resté à cet égard depuis si long-temps, d'abord à la défaveur qu'éprouva toujours la Haute-Auvergne de la part de ses intendants, qui ne favorisaient que la partie qu'ils habitaient, et en second lieu, lorsqu'on s'occupa enfin d'arracher le Cantal à l'isolement dans lequel il se trouvait pour ainsi dire au milieu de la France, à l'instabilité et au mauvais tracé des routes, qui ont été changées trois fois en trente ans. Ces routes sont au nombre de dix, cinq routes royales, toutes de troisième classe, et cinq départementales; mais la plupart ne sont point terminées, et les difficultés qu'elles offrent aux transports sont à certaines époques presque insurmontables. — *Industrie et commerce.* — Peu de départements sont aussi propres que celui du Cantal à l'établissement de grandes manufactures et de toute espèce d'usines, à raison des nombreuses chutes d'eau que l'on y rencontre partout; cependant il possède très peu de manufactures proprement dites. L'on y fabrique, il est vrai, une assez grande quantité de draps et de toiles, mais ces étoffes sont préparées dans chaque ménage par les cultivateurs, qui tissent eux-mêmes les laines et les chanvres qu'ils ont récoltés, et mettent ainsi à profit la morte-saison. La principale industrie de ses habitants consiste dans l'éducation des bestiaux et la confection du fromage. Les femmes s'y occupent aussi à tisser de la dentelle noire, genre d'industrie introduit dans le pays par Colbert, et qui, grâce à la mode, semble vouloir prendre aujourd'hui une grande extension. Ses tanneries au contraire ne font que déchoir, elles occupent à peine une centaine d'ouvriers. La magnifique verrerie qui existait autrefois dans l'arrondissement de Saint-Flour a été anéantie par la révolution, et les trois ou quatre papeteries qu'il renferme, et dont les produits sont de la plus médiocre qualité, n'ont aucune importance; mais il n'en est pas de même des articles de faïencerie, de poterie et de chaudronnerie, dont nous avons déjà parlé, et qui se fabriquent à Saint-Flour, Laroquebron et Murat. Ces articles, qui forment avec les fromages, les bêtes à cornes, la laine, les chevaux, les mulets et le bois de merrain, tout le commerce extérieur du département du Cantal, sont cependant loin de compenser les importations et d'équivaloir au prix des objets de première nécessité, tels que les grains, les vins, les huiles, les draps, les fers, les cuivres, tous les objets de luxe, et surtout le sel, qu'il est obligé d'emprunter aux départements voisins. Les exportations ne suffiraient donc pas pour mettre le département en état de couvrir son passif et de payer ses contributions s'il n'avait en outre le produit de l'émigration d'une portion de ses habitants. Nous terminerons notre article en donnant quelques détails sur ces émigrations, dont les produits étaient autrefois beaucoup plus considérables qu'ils ne le sont aujourd'hui, et qui ont amené les immigrations dont nous parlerons en même temps, et qui forment le trait caractéristique des mœurs des habitants du Cantal. — *Emigrations et immigrations.* — La même cause qui chassa vers les plaines méridionales de l'Europe et de l'Asie les peuples du Nord a forcé, depuis une longue suite de siècles, l'Auvergnat à s'expatrier. Repoussé par le froid rigoureux qui se soutient pendant plus de la moitié de l'année, et qui lui enlève les moyens de se nourrir, de s'occuper, de se garantir même de ses atteintes, il a dû chercher sous un ciel plus heureux les moyens d'exercer son industrie, d'acquitter ses charges et

de rester ainsi attaché à ce sol natal, que son âpreté ne peut cependant lui faire oublier, et vers lequel il est toujours ramené par cet heureux amour de la patrie, qui distingue plus particulièrement les montagnards. Ainsi, une émigration nombreuse porta l'Auvergnat, non seulement dans les diverses provinces de France, mais encore dans toute l'Europe, et surtout vers l'Espagne, qui avait plus besoin de ses travaux et les payait plus généreusement. Dans le principe, ces émigrants, étrangers à toute espèce de connaissances, ne pouvaient se livrer qu'à une industrie grossière. Les travaux les plus pénibles étaient de leur domaine : scieurs de long, pionniers, ramoneurs, décrotteurs, portefaix, commissionnaires; ils partaient au mois d'octobre et revenaient au printemps apporter à leur famille ce qu'ils avaient gagné. Mais bientôt les idées s'agrandirent : ils puisèrent dans leurs voyages des connaissances propres à des entreprises plus vastes, et l'on vit se former successivement plusieurs sociétés commerciales qui spéculèrent sur les indiennes, la quincaillerie, les mulets, les chevaux, les bestiaux et les fromages. Celui de tous ces genres de commerce qui était à la fois le plus considérable et le plus productif pour le département était incontestablement celui qui se faisait avec l'Espagne; il était entre les mains d'environ 400 habitants des communes de Craudelles et de Pléaux, dans les arrondissements de Mauriac et d'Aurillac, et les deux sociétés qu'ils formaient, connues sous le nom de *Chinchon* et de *Naval-Carnerons*, petites villes d'Espagne, avaient su obtenir un immense crédit dans toute l'Europe marchande. La révolution, en détruisant ces deux sociétés, a tari pour le département une abondante source de richesses, que depuis l'on s'est vainement efforcé de faire renaître. Cependant encore aujourd'hui un assez grand nombre d'Auvergnats passent en Espagne, et si ce royaume recouvrait enfin une tranquillité stable, il est probable que leur patience parviendrait à renouer des relations commerciales qui présenteraient aux deux pays de grands avantages. Or, il n'est guère possible d'évaluer d'une manière précise le nombre des émigrants qui sortent chaque année du département du Cantal pour venir exercer dans nos grandes villes des professions qu'ils se sont en quelque sorte appropriées et qu'ils savent rendre lucratives. Cependant, l'expérience a démontré que ce nombre ne varie guère que de dix à douze mille, huit à neuf mille pour l'intérieur et deux à trois mille pour l'extérieur. On a aussi remarqué que chaque canton s'est en général adonné à un genre de négoce particulier, et s'est fait une patrie adoptive. Toutefois, les habitants de l'arrondissement de Saint-Flour et de la partie méridionale de celui d'Aurillac font exception à cette règle; ils se dirigent indistinctement dans toute l'étendue de la France. Au reste, depuis un demi-siècle, et surtout depuis la révolution, les émigrations à l'intérieur sont loin d'offrir les avantages qu'elles présentaient dans le principe; elles cesseront même bientôt d'être un bienfait pour le département, si de sages mesures ou quelques circonstances heureuses n'en restreignent le cours. Elles font tous les jours des progrès alarmants, et elles ont cessé d'être un besoin pour devenir véritablement une mode. En effet, ce n'est plus pendant la morte-saison seulement que l'Auvergnat quitte son pays; son commerce se fait plus avantageusement pendant l'été, et s'il est forcé parfois de s'absenter pendant l'hiver, il va errer dans des pays trop éloignés, d'où il lui est impossible d'être de retour au moment des travaux du printemps. La classe d'individus qui avaient l'habitude de se louer chez les fermiers préfère maintenant une vie vagabonde, mais libre, aux ouvrages de la campagne, dont le goût finit par s'éteindre entièrement en eux. De là la rareté des journaliers et des valets de ferme, et la cherté de la main-d'œuvre, comparativement au prix des divers produits de l'agriculture. Le département, ainsi privé des bras néces-

saires à sa culture et d'ouvriers dans les divers arts mécaniques, est obligé d'appeler à son secours la Haute-Loire, l'Aveyron, le Lot, la Creuse et la Corrèze. Des légions de moissonneurs, de faucheurs, de batteurs en grange, de scieurs de long, de maçons, de pionniers, viennent chaque année y louer leurs travaux à des prix souvent excessifs, et lui enlever en numéraire au moins trois cent mille francs, c'est-à-dire plus du quart des bénéfices actuels résultant de l'émigration. A. Teulet.

Le groupe de montagnes, situé à peu près au centre de la France, qui a donné son nom au département dont on vient de lire la description, est remarquable à plus d'un titre. L'homme du monde qui va pendant la belle saison promener ses loisirs à travers la France, cherchant des contrastes à la vie des cités, s'arrête avec plaisir au sein de ces montagnes, assez hautes, assez difficiles pour exciter son amour-propre de voyageur, assez abordables, assez habitées pour ne pas décourager sa curiosité un peu molle. Le Plomb-du-Cantal s'élève à 1857 mètres au-dessus du niveau de la mer, et c'est, après le Puy-de-Sancy dans le Monts-d'Or, la plus haute sommité de la France centrale; quoiqu'il domine tout le groupe, et que la vue s'étende de cette station à plus de 25 lieues à la ronde, la plupart de ses pentes sont si douces qu'on peut parvenir à cheval jusqu'au sommet, et qu'une ancienne route, attribuée, comme tous les travaux dont l'origine se perd dans la nuit des temps, aux Romains, passe sur le plateau qui le couronne. L'aspect de ces montagnes n'est pas rude, hérissé, terrible, comme celui des Alpes ou des Pyrénées; mais la verdure qui les couvre presqu'entièrement, leurs formes généralement arrondies et l'isolement du massif largement assis sur une base peu élevée, leur donnent un air à la fois doux et majestueux. Dans les vallées profondes qui en sillonnent le centre ou qui s'échappent de leurs flancs, les pâturages s'entremêlent gracieusement aux bois de hêtres et de sapins; des eaux limpides tombent en cascades, et des rochers aux formes bizarres se prêtent aux caprices de l'imagination la plus fantastique. Mais ce que ces vallées offrent peut-être de plus singulier, c'est de n'être peuplées à certaines époques que de femmes, d'enfants et de vieillards. Le laborieux et avide Auvergnat est, sur les montagnes, occupé à recueillir le lait aromatisé de ses nombreuses vaches et à préparer dans les *burons* (c'est le nom des châlets en Auvergne) les fromages justement renommés du Cantal; ou bien il a été mettre sa force et son industrie au service de quelque grande ville, Paris ou Londres, Amsterdam ou Madrid. Peu lui importe le pays, pourvu qu'il gagne, et ce qu'il gagne, il ne sait pas le dépenser. Aussi l'aisance est-elle générale dans ces vallées, et le voyageur n'apprend pas sans surprise que la modeste maison dans laquelle il vient de recevoir une hospitalité à la fois bienveillante et questionneuse possède un capital considérable.— Mais c'est surtout comme témoin irrécusable d'une *volcanicité* qui remonte bien loin au delà de toutes les traditions humaines que le Cantal est digne d'attention. Le centre du groupe est occupé par un cratère de plus de 2 lieues de diamètre, auquel sont accolés quelques cratères plus petits. Tous les produits ordinaires des volcans, scories, ponces, conglomérats, coulées de laves, se sont amoncelés en montagnes autour de cette vaste cavité, et quoique, depuis la formation de ce volcan, des commotions nouvelles aient parcouru la terre, assez puissantes pour ébranler les plus solides édifices de la nature, on peut cependant distinguer encore plusieurs périodes d'éruption, assez bien caractérisées par la différence de leurs produits. Les recherches les plus récentes ont compté trois périodes de trachytes, une de phonolites, deux au moins de basaltes. Ces matières n'ont pas été rejetées alternativement; le désordre apparent dans lequel elles se trouvent révèle à un œil attentif une succession de changements graduels dans le travail des labo-

ratoires souterrains où circulent et se mêlent sans cesse les matériaux des laves sous l'influence de l'ignition centrale du globe. Les débris de végétaux calcinés et les traces de lacs intérieurs à plusieurs niveaux prouvent que les éruptions ont été séparées par d'assez longs intervalles pour que la végétation ait pu reprendre possession des flancs du cône volcanique, et l'eau, de sa cavité centrale. Ce volcan éteint, dont les dimensions dépassent celles de presque tous les volcans actifs depuis les temps historiques, est un des anneaux qui lient les phénomènes actuels aux phénomènes immenses dont la terre a été dans un passé très lointain le théâtre, et qu'accuse l'élévation de montagnes à plusieurs milliers de mètres au-dessus du niveau des mers. Aussi les deux opinions qui se disputent aujourd'hui l'empire de la géologie se sont-elles rencontrées sur ce terrain et rudement heurtées : l'une, qui veut expliquer la structure de la terre par la seule et lente action des causes actuellement en jeu dans la nature, ne voit dans le Cantal qu'un large volcan soumis dans tous ses accidents aux lois connues de la volcanicité, dans son cratère qu'un cratère d'éruption ; l'autre, qui fait intervenir dans les temps antédiluviens des forces susceptibles de produire brusquement de grands phénomènes, forces développées par le refroidissement séculaire du globe, et maintenant plutôt assoupies qu'éteintes, explique, par l'action d'une force immense agissant de bas en haut au centre d'un massif de matières volcaniques, et les vastes dimensions du cratère et la position peut-être anomale du manteau basaltique qui couvre les flancs du cône. Le débat, soutenu de part et d'autre avec ardeur et talent, a retenti hors du monde savant sous le nom de question des *cratères de soulèvement*. Nous tâcherons de mettre nos lecteurs au courant de cette question intéressante au mot Cratère. De quelque côté que soit la vérité, cette querelle n'en aura pas moins eu le grand avantage de faire avancer avec plus de rapidité en quelques années la connaissance des terrains volcaniques, que ne l'aurait fait un demi-siècle d'études isolées.

A. Des Genevez.

CANTALOUP, l'une des variétés principales du melon (*cucumis melo*), dont le caractère est d'être galeux, c'est-à-dire plus ou moins couvert de protubérances de diverses formes, grosseurs et couleurs, connues sous le nom de *gales*. Tout melon qui possède cette attribution est un cantaloup, soit qu'il ait des côtes ou non, et quelles que soient d'ailleurs son origine, sa couleur et sa qualité. Tous les autres melons doivent être compris dans les deux autres variétés principales, qui sont le *melon brodé* et le *melon uni*, qui ont, comme le cantaloup, un grand nombre de sous-variétés, dont il sera parlé à l'article Melon. Toute autre manière de procéder continuerait nécessairement la confusion qui existe sur ce sujet, confusion qui tend à augmenter encore, puisque les sous-variétés du melon augmentent chaque année, tant sont rapides les progrès du jardinage. Les écrivains en horticulture admettent des cantaloups unis et brodés sur le même fruit, ou des cantaloups unis, brodés et galeux sur le même melon ; mais il est évident que ce sont des dégénérescences, et qu'à la troisième génération ces fruits seront tout-à-fait sans caractère et méconnaissables. Peut-être conviendrait-il de créer une quatrième division pour renfermer les melons tout à la fois unis, brodés et galeux. Nous y penserons en traitant l'article général et très important du melon, tout en reconnaissant dès ce moment qu'il est impossible d'assigner un caractère constant à cette quatrième section, si ce n'est de lui assigner pour caractère distinctif de n'en avoir pas de constant, ou de la qualifier de *monstruosité* ou de *monstre*. On voit que nous ne devons nous occuper ici que du cantaloup ou melon galeux. Nous allons signaler les meilleures sous-variétés. 1° *Cantaloup orange*, petit, de forme ronde, et à gales grises ou noires, ayant de petites côtes, la chair

rouge, ferme et du goût le plus exquis. C'est un des plus hâtifs et de ceux qui, avec les cantaloups suivants, sont destinés à être élevés, à vivre, à être cueillis sous les châssis. 2° *Cantaloup hâtif d'Angleterre*, qui ne diffère du précédent que par ses côtes, qui sont plus saillantes, ses gales argentées et sa *hâtiveté*, plus grande que celle du cantaloup orange. 3° *Cantaloup d'un mois*, importé parmi nous des jardins impériaux de Saint-Pétersbourg, moins petit que le précédent, et dont il diffère encore par ses gales dorées. 4° *Cantaloup petit prescott*, moins petit que les précédents, ayant les gales noires : c'est le plus recommandable de tous les cantaloups hâtifs, en ce sens qu'il les égale en qualité, qu'il est beaucoup plus volumineux et d'une culture plus facile. 5° *Cantaloup gros prescott blanc*, qui ne diffère du précédent que par sa couleur et plus de grosseur. Le *Cantaloup gros prescott noir* est en tout semblable au dernier, si ce n'est dans la couleur noire de son écorce. Les trois cantaloups *prescott* sont ainsi appelés d'un cultivateur anglais de ce nom, qui les a obtenus dans ses cultures. Ce sont d'excellents fruits actuellement fort répandus. Leur introduction en France remonte à 1787, époque à laquelle ils furent cultivés d'abord dans les jardins royaux de Versailles, qui étaient alors dirigés par Brown, homme célèbre, et originaire, comme *Prescott*, de l'Angleterre. Tous les cantaloups que nous venons de mentionner sont d'un goût très fin et d'autant plus petits et plus hâtifs qu'on descend du cantaloup gros *prescott* au cantaloup *orange*. 6° *Cantaloup boule de Siam*, plus productif et d'une culture plus facile que les *prescott*, l'un des cantaloups le plus anciennement connus à Paris, et des plus cultivés par les maraîchers de cette ville : son nom lui est venu de sa forme. 7° *Cantaloup argenté de Hollande*, de forme aplatie, gales argentées, parvenant à une grosseur moyenne, et l'un des meilleurs. 8° *Gros cantaloup noir de Hollande*, à côtes très larges, fortes gales noires, très gros, pesant dix à douze kilogrammes, à chair rouge, se trouvant presque toujours bon, l'un des plus recherchés, des plus gros et des meilleurs cantaloups de grosse espèce. Le cantaloup noir du Mogol doit lui être rapporté, ainsi que le cantaloup à chair rouge. 9° *Gros cantaloup vert de Hollande*, ne différant du précédent que par la couleur verte de ses gales. 10° *Gros cantaloup doré de Hollande*, à gales dorées, moyennes, peu nombreuses, fond jaune, moins gros que le précédent, presque toujours bon. Ces quatre cantaloups de Hollande ont une forme aplatie ; ils sont actuellement cultivés généralement, et remplacent, à Paris surtout, les melons brodés et unis, qui sont de moins bonne qualité. 11° *Cantaloup à chair verte*, de forme un peu alongée, moyen, plein, vineux, fondant, gales moyennes et peu abondantes, de qualité exquise. 12° *Cantaloup à chair blanche*, ne différant du précédent que par la couleur, et dont la chair a peut-être un peu moins de suavité. 13° *Cantaloup à chair rouge*, moyen, à gales très prononcées, plein, vineux, exquis, d'un parfum délicieux. 14° *Gros cantaloup du Portugal*, de forme alongée, énorme, pesant jusqu'à quinze kilogrammes, ayant des gales très volumineuses, la chair moins fine et souvent moins délicate que les précédents, mais d'une culture facile et presque de pleine terre. — Tels sont les meilleurs cantaloups et ceux auxquels il faut rapporter et réunir tous les autres melons galeux, sous quelques dénominations qu'ils soient connus.—Nous reprendrons ce sujet au mot Melon, où nous considérerons ce dernier sous tous les rapports, et surtout comme objet de grande culture, même en pleine terre, fondé que nous sommes sur des faits qui établissent la possibilité d'obtenir abondamment et à bas prix les melons brodés et les melons unis par des procédés moins embarrassants que ceux de l'ancienne culture, surtout pour le melon d'Honfleur, ceux de Coulommiers et de Tours, le melon

de Langeais, même le gros cantaloup de Portugal, qu'on verra incessamment en vente dans tous les quartiers de Paris et des grandes villes, à côté des melons communs et du melon maraîcher, vieil hôte des jardins de Paris, où il n'est conservé que par une aveugle routine, et quelquefois cependant par une sorte de respect pour ce fruit, l'un des plus anciennement connus à Paris, où le peuple consomme immensément de melons. — Les cantaloups se sèment sur couche et s'élèvent sous châssis et sous cloches. On pourra cultiver le cantaloup de Portugal en pleine terre de la manière suivante : on ouvrira, dans une position chaude et abritée, des trous qu'on remplira de terre normale de première qualité et d'une quantité égale de bon terreau, et on y plantera un cantaloup de Portugal, qu'on protègera dans les premiers temps par une cloche, et qu'on abandonnera ensuite à ses propres forces. — Les cantaloups se multiplient par les semences, par les boutures et par la greffe. La multiplication par la greffe a pour but de donner plus de force à une variété délicate en la greffant sur une variété plus rustique ; mais on ne rapporte aucun fait démontré qui justifie ce sentiment énoncé par les anciens, reproduit de nos jours, et considéré anciennement et aujourd'hui comme un objet de curiosité. Mais la multiplication par bouture n'est pas entièrement un objet de curiosité, car elle peut être employée utilement quand on manque de semences ou que la saison est trop avancée pour semer des cantaloups. Elle se fait sous cloche, mais on y a rarement recours, et le procédé de multiplication par semis est presque toujours, ou, pour parler plus juste, est toujours le moyen qu'on emploie. — Les cantaloups hâtifs se sèment en février sous cloche et s'élèvent sous châssis. Les cantaloups tardifs se sèment en mars sur couche ou sous cloche et s'élèvent sur couche, excepté celui de Portugal, qu'on peut risquer en pleine terre. Lorsque les cantaloups ont acquis un peu de hauteur, on coupe l'extrémité de la tige pour qu'ils se jettent en branches latérales ; et lorsque celles-ci ne se ramifient pas d'elles-mêmes, de manière à s'étaler en tout sens sur la couche, on en coupe aussi les sommités. Chaque branche de cantaloup doit porter un fruit ou deux au plus, quel que soit le nombre des fleurs qui nouent ; sans ce soin, la multiplicité des fruits nuirait à leur grosseur et à leur qualité. Cependant, on pourrait en laisser davantage sur les petites espèces de châssis, comme le petit *prescott*, le cantaloup orange, etc. Le nombre des fruits conservés sur chaque espèce de cantaloup étant une fois déterminé, il faut soigneusement enlever les fleurs et les rameaux qui pourraient encore sortir des branches mères, et même les très grandes feuilles qui paraîtraient attirer trop de sève. On peut poser comme règle générale que moins on laisse de fruits sur les pieds, plus on a droit de les attendre beaux, car le nombre étant moins grand, ils sont plus nourris. Cependant, dans les années très chaudes, les cantaloups abandonnés à eux-mêmes et se chargeant ainsi d'un grand nombre de fleurs qui nouent des fruits, amènent ceux-ci en parfaite maturité ; mais cela arrive rarement. — On a souvent dit qu'en faisant infuser les graines du melon dans les vins les plus généreux et les plus agréablement aromatisés, avant de les semer, les plants qui naissaient de ces semences portaient des fruits pourvus d'une pulpe délicieuse. Ces idées, transcrites des auteurs de l'antiquité, n'ont jamais eu de résultats satisfaisants dans la pratique. Le melon cantaloup est de la famille des cucurbitacées. TOLLARD aîné.

CANTATE, genre de composition poétique inconnu dans les langues anciennes, et dont notre célèbre lyrique J.-B. Rousseau a enrichi la littérature française. Ce petit poème a beaucoup de rapport avec l'ode : on peut même dire qu'il n'en est qu'une forme particulière. La cantate admet ces écarts, ce désordre de la pensée que justifie l'enthousiasme où nous jette une passion fougueuse ;

elle admet aussi la noblesse d'idées, la pompe d'expressions, et tout le sublime de sentiment et d'images qui caractérise la haute poésie. — La cantate, comme son nom l'indique, est faite pour être chantée. On y distingue deux parties, les *récits* et les *airs* : dans le récit, le poète expose le sujet, qui consiste dans quelque trait historique ou fabuleux ; dans les airs, il exprime le sentiment ou la réflexion morale que les objets ont dû produire. Il est d'usage que les récits n'excèdent pas le nombre de trois, et qu'il n'y ait que des vers de huit ou de dix syllabes. — On y emploie toute espèce de mesure, excepté le vers alexandrin, qui ne se prête guère aux mouvements d'une musique vive et passionnée. Le nombre des airs est le même que celui des *récits*. — Dans la préface de ses œuvres, J.-B. Rousseau considère la cantate comme une allégorie exacte, dont les récits sont le corps, et les airs l'ame et l'application. Il pose ensuite les règles d'après lesquelles le poème doit être composé. — Nous n'avons pas de meilleures cantates que celles de l'inventeur lui-même : elles étincellent souvent de beautés éminemment poétiques. L'écrivain n'avait pas eu de modèle, il est resté sans imitateur. La *cantate de Circé*, qu'on trouve imprimée dans tous nos recueils de vers, est surtout un chef-d'œuvre, qui ne le cède en rien aux plus belles odes connues : *La course du poète n'est pas longue*, selon l'expression d'un critique, *mais il la fournit d'un élan qui rappelle celui des chevaux de Neptune, dont Homère a dit qu'en trois pas ils atteignaient aux bornes de l'univers.* Cette fameuse Circé est encore une création du père de la poésie épique chez les Grecs. Ulysse, échappé à la fureur des Lestrigons, aborda dans les lieux qu'habitait l'enchanteresse. Il en fut aimé, passa quelque temps auprès d'elle, et quitta son île pour aller faire naufrage dans celle de Calypso, où l'attendait encore la faveur d'une déesse. Le roi d'Ithaque paya de quelques complaisances l'hospitalité qu'il reçut de ces deux nymphes, dont l'amour fut plutôt un caprice qu'une passion sérieuse. Mais J.-B. Rousseau ne s'est point arrêté à la tradition de la Fable : Circé, dans sa cantate, est une autre Didon ; il nous la représente livrée au plus violent désespoir après le départ du héros qu'elle aime ; ses regrets sont touchants, sa douleur est profonde. Quand elle a compris l'inutilité de ses plaintes, elle essaie de recourir aux secrets de son art pour ramener l'infidèle. Rien de plus beau que cette invocation aux divinités infernales, dont elle implore le secours. Vaines tentatives ! Ulysse ne peut revenir : les destins le rappellent dans son royaume, comme ils appelaient Énée en Italie. — Il n'y a qu'une seule tache dans cette cantate (et quel ouvrage n'a pas quelque défaut !), c'est que la fin manque de vigueur, et qu'elle ne répond guère à ces mâles accents que le poète a d'abord fait entendre. On y remarque cette fadeur, cette mollesse efféminée dont Quinault n'a que trop souvent donné le dangereux exemple dans ses opéras. Nous avons des cantates dans le genre héroïque et dans le genre gracieux. Celle du jeune *Céphale*, composée aussi par J.-B. Rousseau, appartient à ce dernier genre : elle offre les plus douces et les plus riantes images. — C'est assez improprement qu'on appelle cantates plusieurs chants populaires composés de couplets réguliers comme la chanson ; nous renverrons nos lecteurs aux œuvres de Rousseau, pour qu'ils puissent mieux juger de la différence de ces deux genres de composition — La musique adaptée aux paroles de ce poème porte également le nom de cantate. Mais comme il arrive souvent que des vers très beaux à la lecture sont peu propres à être notés, J.-J. Rousseau (*Dict. de mus.*) remarque judicieusement que les cantates à récits, dont les airs sont en maximes, paraissent froides, et que le musicien doit les rebuter. Les meilleures sont celles où, dans une situation vive et touchante, le principal personnage parle lui-même. Elles sont communément à voix seule, et quelquefois à deux voix, en forme de dia-

logue. — Le même auteur ajoute que, de son temps, les cantates étaient déjà passées de mode, et chez nous, et chez les Italiens, qui les avaient introduites en France, et qu'on y substituait, même dans les concerts, des scènes d'opéras. P.-F. Tissot,
de l'académie française.

CANTATE (mus.), petit poème que l'on chante avec des accompagnements. Bien que fait pour la chambre, il doit recevoir du musicien la chaleur et l'expression de la musique dramatique. *La Primavera*, de Cherubini : *Le chant sur la mort de Haydn*, du même maître; *Sapho*, de Paër ; *Adélaïde*, *Armide*, de Beethoven ; *Ariane*, de Haydn, sont de très belles cantates. On écrit des cantates à une ou à plusieurs voix récitantes ; on y joint même des chœurs. On a composé des cantates d'un grand mérite pour les fêtes de la république française, mais c'est à tort que l'on a donné le nom de cantate à des chansons à couplets, telles que *Héros français*, de Persuis ; *Le drapeau tricolore*, etc. Les formes de la cantate sont plus développées, et surtout plus variées ; on chercherait en vain des effets dramatiques dans le cadre étroit et compassé d'une chanson ; les récitatifs, les cavatines, les duos, les chœurs, doivent figurer dans la cantate : les plus simples, telles que l'*Adélaïde* de Beethoven, écrites pour une seule voix, nous présentent au moins un air complet à deux mouvements bien caractérisés. — Les airs, les scènes, les chœurs d'opéra, que l'on exécute dans les concerts et les réunions musicales, ont fait perdre l'usage de la cantate. On en compose cependant encore de temps en temps pour certaines fêtes solennelles, et les élèves qui toutes les années concourent pour le grand prix de l'institut mettent en musique une pièce de vers disposée d'une manière ridicule et barbare portant le titre de *cantate*. Castil-Blaze.

CANTATOURS (*v.* Brasançons).

CANTEMIR (Démétrius), hospodar de la Moldavie, né en 1673, descendait d'une famille grecque établie en Moldavie et issue de Tamerlan. On cite peu de Grecs à qui la Porte ait témoigné plus de confiance. Elle lui promit en 1710 l'exemption de tout tribut et la réunion des pouvoirs et du titre d'hospodar de Valachie à ceux d'hospodar de Moldavie, afin de pouvoir entièrement compter sur lui dans les nombreux différends qui s'élevaient entre elle et l'Autriche, la Pologne et la Russie. Un changement ayant eu lieu dans le divan, les nouveaux ministres turcs ne tinrent pas les promesses de leurs prédécesseurs, et ne lui témoignèrent pas la même confiance. Cantemir entra alors en négociation avec Pierre-le-Grand, qui lui garantit la possession de la Moldavie, comme principauté héréditaire dans sa famille, avec droit de souveraineté sous la protection de la Russie. Mais la guerre n'ayant pas été favorable aux armes du tsar, Cantemir suivit son nouveau protecteur en Russie, fut fait prince russe, conseiller intime, fonda une académie à Saint-Pétersbourg, et mourut en 1723 en Ukraine, où il avait acquis des propriétés. Il est auteur d'une histoire de la grandeur et de la décadence de l'empire ottoman, écrite en latin, et qui jouit encore d'une grande estime. — Son fils Antiochus, né en 1709, à Constantinople, fut célèbre à la fois comme courtisan, comme diplomate et comme savant. Lieutenant dans le corps de chevaliers-gardes, il fut le principal moteur de la chute de la famille Dolgorouky. A vingt-trois ans, il était ambassadeur de Russie à Londres. Menacé de cécité en 1736, il fut guéri à Paris, où il s'occupa de sciences naturelles et d'algèbre. Il a composé en langue russe quelques satires estimées, traduites en français et en allemand. Attaqué d'une maladie pulmonaire, il chercha vainement la santé en Italie, et mourut en 1744. C. L.

CANTERBURY, est la capitale du comté de Kent, et le siége métropolitain de l'archevêque-primat de toute l'Angleterre. La ville telle qu'elle est aujourd'hui occupe un site qui, pendant que la Grande-Bretagne formait une colonie romaine, était une station militaire de ce

peuple belliqueux, et, selon l'opinion d'antiquaires distingués, était le *Durovernum* de l'itinéraire d'Antonin; les trois autres principales stations romaines, appelées *castra riparensia*, étaient jointes à la première par trois différentes routes, dont on a découvert des vestiges. Voici les noms de ces stations et leurs distances respectives, telles qu'Antonin les a données : de *Durovernum* au port de *Ritupis* (Richebourg) 12 milles, au port *Dubris* (Douvres) 14 milles, au port *Lemanis* (Leman) 16 milles. Sans entrer dans les détails de l'histoire romaine au sujet de ce pays, il suffit de remarquer qu'on y a trouvé des débris de monuments qui constatent le séjour que les Romains y ont fait, tels que des pavés en mosaïque, des urnes, des médailles, etc. Pendant l'heptarchie saxone, Canterbury, appelée alors *Cantwarabyrig*, fut la ville principale du royaume de Kent; sous le règne d'Ethelbert, elle fut érigée en siége métropolitain de toute l'Angleterre. Ce monarque ayant fait un accueil favorable à saint Augustin et à ses douze moines, qui débarquèrent dans l'île de Thanet, en 597, se fit un plaisir de leur assigner pour résidence cette partie de l'ancien *Durovernum*, appelée maintenant *Stable-Gate*. Les missionnaires entrèrent dans la ville en procession et en chantant une hymne. Mais ils ne firent pas beaucoup de prosélytes avant que le roi eût embrassé le christianisme. Cet exemple produisit de nombreuses conversions. Augustin, étant parvenu à s'établir complètement dans ce pays, dédia un ancien temple à l'honneur du Christ, et Ethelbert fonda une abbaye qui plus tard fut appelée abbaye de Saint-Augustin, et qui depuis a été comprise dans l'enceinte du palais archiépiscopal. Canterbury est particulièrement distinguée sous le double rapport de sa réputation militaire et ecclésiastique : successivement occupée par les Romains, les Saxons, les Normands, etc., cette ville devint le théâtre d'un grand nombre de siéges et de batailles. L'édifice le plus considérable, et qui fait le principal ornement de Canterbury, est l'église cathédrale dédiée au Christ : ce monument, aussi spacieux que magnifique, offre tous les styles d'architecture qui caractérisèrent les différentes époques qui se sont écoulées depuis le XIe jusqu'au XVIe siècle. Les Danois assiégèrent cette ville en 1011, et après douze jours de siége ils y mirent le feu, et consumèrent totalement la cathédrale. L'archevêque Agelnoth l'avait déjà rétablie en grande partie, lorsqu'elle fut de nouveau brûlée en 1067. En 1130, on fit la dédicace du nouveau chœur bâti par l'archevêque Anselme, en présence du roi Henri Ier et de la reine son épouse, de David, roi d'Ecosse, et d'un grand nombre de personnes appartenant à la noblesse des deux royaumes. Le 29 décembre 1170, l'archevêque Becket fut assassiné d'une manière barbare au pied de l'autel. Il fut enterré dans l'église, où l'on érigea une châsse somptueuse à sa mémoire. Les moines l'ayant canonisé, sa tombe fut visitée par une foule innombrable de pélerins venant de toutes les parties de l'Europe chrétienne. Cette circonstance donna plus de célébrité à la ville de Canterbury que tout autre événement. La cathédrale, telle qu'elle est actuellement, se compose d'une nef, d'ailes, d'un chœur, de bas-côtés, de deux tours qui s'élèvent à l'ouest, de quelques chapelles particulières ou oratoires, d'une maison chapitrale, de cloîtres, etc. Quelques-uns de ces bâtiments offrent beaucoup d'élégance dans leur architecture; il y en a qui renferment d'anciens et de curieux monuments. Parmi ceux de cette dernière espèce, on remarque les tombeaux de Henri IV et de la reine, son épouse, celui d'Édouard, connu sous le nom de prince Noir; ceux des cardinaux Châtillon et Pôle, des archevêques Courtney, Chicheley, Bouichier, Walther, Reynolds, Kemp, Stratford, Peckham, Warham, Langton et Sudbury, outre plusieurs autres monuments érigés à la mémoire de personnages éminents et distingués par leur noble caractère. A une petite distance, à l'est, des murs de la

ville, se trouvent des débris du monastère de Saint-Augustin, qui fut sans doute le premier établissement chrétien formé dans la Grande-Bretagne : lors de sa dissolution, Henri VIII s'empara de la ville et voulut y construire un palais pour son usage, mais il en gratifia depuis le cardinal Pôle. En 1573, la reine Elisabeth y tint sa cour, en traversant le comté de Kent. — Canterbury renfermait d'abord dix-sept églises et paroisses dans son enceinte, et trois dans les faux-bourgs, mais il n'en reste aujourd'hui que quinze. Les juifs, les presbytériens, les quakers, les méthodistes, les anabaptistes, ont chacun un édifice consacré à leur culte ; la ville contient, indépendamment des églises, beaucoup d'autres édifices publics. Il y a un grand nombre d'hôpitaux et d'autres établissements de charité ; on y compte aussi deux bibliothèques publiques, une prison pour la partie orientale du comté de Kent, une école gratuite de grammaire, un théâtre, des lieux de réunion, et un vaste Hôtel-de-Ville. La maison de travail de la cité a été établie en 1728 : la corporation de la ville se compose d'un maire, d'un recorder, de douze aldermen, d'un chambellan, d'un secrétaire de ville, de vingt-quatre membres du conseil privé, et de quelques officiers inférieurs. Elle envoie deux députés au parlement. Canterbury est situé dans une charmante vallée sur les rives de la Flour, qui, se divisant elle-même en divers canaux, forme cinq ou six îles, dans quelques-unes desquelles on a construit des bâtiments ; ces îles sont unies par des ponts aux autres parties de la ville. La principale industrie de la ville consiste en fabriques de soie et de coton. Canterbury formant elle-même un comté, ses magistrats ont le pouvoir de juger les procès civils et les affaires criminelles. Dans ces circonstances, le maire siège comme juge, assisté du recorder et du banc des aldermen. La ville est située à 55 milles à l'est de Londres. On y comptait en 1800, 1741 maisons et 9,000 habitants. Il y avait 1,325 personnes employées au commerce et dans les manufactures ; celles d'ouvrages en soie y furent établies pour la première fois par les réfugiés français qui s'établirent dans cette ville après la révocation de l'édit de Nantes. C.

CANTHARIDES. Nom générique donné à plusieurs coléoptères. Insecte coléoptère, hétéromère, trachélide, selon M. Latreille. Les entomologistes donnent ce nom à douze ou quatorze espèces d'insectes qu'ils réunissent sous le nom générique de *méo*. — *Caractères communs :* crochets des tarses profondément divisés et comme doubles, tête plus large à sa partie postérieure et arrondie, corselet en forme de cœur, la pointe dirigée en arrière. Ces insectes contrefont les morts quand on les touche ; les articulations de leurs pattes laissent alors suinter une liqueur jaunâtre, caustique et d'une odeur pénétrante, qui semble un moyen que la nature aurait donné à ces animaux pour éloigner leurs ennemis. L'espèce la plus communément employée en pharmacie est d'un vert doré ; ses antennes et ses tarses sont noirs ; elle est longue de six à dix lignes, large de deux ou trois ; elle répand une odeur vireuse très désagréable, plus forte et plus pénétrante dans l'insecte vivant qu'après sa mort. C'est particulièrement sur les frênes qu'on récolte les cantharides ; néanmoins elles se trouvent aussi quelquefois sur le lilas et sur le troène. On les fait mourir en les exposant à la vapeur du vinaigre bouillant, et ensuite on les fait sécher au four pour les conserver. Leur conservation demande quelques précautions ; elles doivent être préservées de la lumière ; aussi les renferme-t-on dans des boîtes de fer-blanc. Si on les néglige, elles se détériorent aisément. Exposées à l'humidité, elles moisissent, et l'odeur nauséabonde qu'elles répandent alors indique cette altération. D'autres fois, elles sont attaquées par un petit insecte nommé le *ptinus fur* ; c'est surtout lorsqu'elles sont réduites en poudre depuis long-temps. Pour être tout-à-fait bonne, la poudre de cantharides doit avoir un aspect gris-verdâtre, et

n'être pas trop fine. Quand elle est tout-à-fait grise, légère et cotonneuse, on doit soupçonner qu'elle est attaquée par les vers. — Selon M. Robiquet, l'analyse chimique donne les résultats suivants : 1° Huile verte insoluble dans l'eau, non irritante ; 2° matière noire soluble dans l'eau, peu irritante ; 3° matière jaune, visqueuse, soluble dans l'eau et dans l'alcool, nullement vésicante ; 4° substance blanche sous forme de lames cristallines, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool bouillant, qui la dépose en se refroidissant, soluble aussi dans les huiles, fort irritante ; 5° une autre matière grasse, insoluble dans l'alcool, non vésicante ; 6° des phosphates de chaux et de magnésie ; 7° un peu d'acide acétique ; 8° beaucoup d'acide urique, surtout quand les cantharides sont fraîches ; les anciennes en sont totalement dépourvues. — Les cantharides sont employées en médecine sous trois formes différentes : en poudre, en teinture alcoolique ou éthérée, et sous forme d'onguent et d'emplâtre. On les emploie le plus communément pour établir ou pour raviver des vésicatoires, quelquefois en frictions pour irriter la peau, et déterminer un effet révulsif. Tout le monde sait qu'appliquées sur la peau, elles amènent tous les phénomènes d'une brûlure légère. Mais, comme le principe âcre des cantharides est absorbé et pénètre dans le sang, une action excitante générale sur l'économie se manifeste souvent ; les urines deviennent rouges et irritantes, leur émission devient douloureuse ; il suffit souvent de les associer au camphre pour éviter ces accidents. On les administre quelquefois à l'intérieur pour stimuler les organes urinaires dans les paralysies de vessie, et quelquefois pour arrêter les gonorrhées rebelles. On n'en doit faire usage ainsi qu'avec de grandes précautions, leur action irritante produisant souvent les accidents les plus funestes. — L'empoisonnement par les cantharides a quelquefois eu lieu par accident ou par l'usage inconsidéré qu'on en a voulu faire comme aphrodisiaque. Ambroise Paré cite l'exemple d'un abbé qui en mourut victime au milieu des souffrances les plus atroces. Les symptômes de cet empoisonnement sont, outre la saveur âcre et caustique, et l'odeur désagréable dont les sens sont affectés, une douleur brûlante au creux de l'estomac, une soif inextinguible, des vomissements, des coliques, des déjections sanglantes sans cesse renouvelées, une ardeur insupportable de la vessie, des urines brûlantes et rouges, un priapisme déchirant. Bientôt le délire et les convulsions précèdent de près une agonie des plus épouvantables. A ce spectacle, on méconnaîtrait difficilement la cause d'un mal contre lequel on ne possède point d'antidote. L'inflammation des organes digestifs est si vive qu'ils se gangrènent. — Les indications à suivre pour remédier au mal sont de déterminer le vomissement, s'il en est temps encore, d'administrer à haute dose des boissons mucilagineuses, de l'huile, du lait ; de tirer du sang, de mettre le patient dans le bain, d'employer les frictions camphrées. Mais la gangrène survient si rapidement que les secours les plus méthodiques sont souvent sans succès. — L'action des cantharides sur la plupart des animaux est généralement la même que sur l'homme. On a vu des chiens et des vaches souffrir des douleurs atroces pour en avoir avalé par mégarde une seule. Aussi n'est-ce pas sans étonnement qu'on rapporte, d'après une observation de Pallas, qu'une espèce de hérisson les recherche avidement, et en avale des quantités considérables. BAUDRY DE BALZAC.

CANTHUS, mot latin fait du grec *kanthos*, qui signifie *angle*, *coin*, et par lequel on désigne en anatomie l'angle de l'œil ou la commissure des paupières. L'interne, qui répond au nez, prend le nom de *grand canthus*, et l'externe, qui est dirigé vers la tempe, celui de *petit canthus*. — On donnait également autrefois le nom de CANTHUS à l'angle ou bec d'une cruche ou de tout autre vase par lequel on faisait couler le liquide, et c'est de ce mot qu'a été fait le verbe

décanter et son substantif *décantation*. (*Voy.* ces mots.) Z.

CANTIQUE. Nous prendrons ici ce mot sous son acception chrétienne, liturgique, biblique et populaire. Nous ne le confondrons pas, comme Fourmont, avec les odes, dithyrambes, élégies, épithalames et chœurs des païens. La reconnaissance des premiers hommes envers l'auteur de la nature fit d'abord éclater des chants de joie, purs et sereins comme le jour; et l'infortune et la mort, tous deux inséparables de l'humanité, des chants de douleur, lugubres et sombres comme la nuit. Tels sont les psaumes XVIIe et XLIVe, dont le premier est une action de grâces au Créateur, le second une espèce d'épithalame; tels sont les cantiques d'Isaïe, d'Ézéchias et les *Lamantations de Jérémie*. Dans les deux genres opposés, ces chants sont des modèles admirables. On sait que les Hébreux, long-temps après la mort de Josias, ne chantaient pas sans verser des larmes la *lamentation* que Jérémie avait faite sur ce roi. Les plus anciens cantiques que nous connaissions sont ceux de *Moïse* et de *Débora*. La Genèse ne fait point mention que les patriarches aient ainsi célébré les bienfaits de Dieu; mais il est probable qu'ils ne restèrent point muets. Ce ne fut guère que sous David, ce roi psalmiste, qui sur le cinnor composait et exécutait ses chants sublimes, que, par son ordre, des chœurs de voix et d'instruments furent établis dans le tabernacle. Salomon, son fils, ne manqua pas de les transférer dans le temple magnifique qu'il fit bâtir (lui-même avait composé, dit l'Écriture, cinq mille cantiques). Vingt-quatre troupes de lévites consacrés à ces symphonies sacrées y faisaient le service tour à tour. C'était à la piscine de Siloé que le psalmiste s'enivrait des ondes prophétiques; c'était dans les eaux profanes d'Hippocrène que se désaltérait le poète : le premier, les yeux au ciel, chantait sous l'influence de l'Esprit Saint, du Souffle, *Rouah*, comme le nomme Moïse dans les premiers versets de la Genèse; le second chantait courbé sur la terre, se débattant sous la Pythie : l'un choisissait pour sujet la grandeur de Dieu, les beautés de la création, la paix de la vertu, la félicité des patriarches, la Jérusalem céleste; l'autre les combats, la volupté, l'amour, les disputes des bergers et les joies de l'olympe. Voilà pourquoi nous séparons le cantique des odes et autres poèmes lyriques des anciens.—Dans le Nouveau-Testament, on compte trois cantiques : ceux du vieillard *Siméon*, de *Zacharie* et de la *Vierge*. Ce dernier, connu sous le nom du *Magnificat*, est admirable; c'est un mélange d'onction et d'élévation ineffables. — Dès les premiers temps du christianisme, on chanta des cantiques à l'office divin; les fidèles, persécutés, chantaient dans les catacombes. Le plain-chant, si simple, des psaumes, fit une impression si profonde sur l'ame de saint Augustin, entré par hasard dans l'église de Milan, qu'il ne contribua pas peu à sa conversion. C'est lui qui nous l'apprend dans ses *Confessions*. Les premiers *chants ecclésiastiques*, ainsi qu'on les appela, furent notés sous les yeux de saint Ambroise; il en écarta toute mélodie de peur de tomber dans le profane. *Saint Grégoire* depuis, moins timide, l'admit, mais avec réserve, dans le chant qui porte son nom. Ce fut Charlemagne qui introduisit ce dernier dans les Gaules. — D'après notre propre examen et l'avis du savant Lowth, dans son livre : *De la poésie sacrée chez les Hébreux*, nous ne craignons pas d'avancer que leurs psaumes ou cantiques étaient artistement disposés en strophes égales, presque toutes en distiques formés en quelque sorte de lignes parallèles, disposition très propre à la modulation et au rhythme musical. Nous dirons plus : c'est que les psalmistes affectent, à la fin de chacune de ces lignes, le retour des mêmes sons et jusqu'à celui des mêmes mots, ce qui donnerait à la rime une haute antiquité. Mais cet usage n'est pas général; il dépend de l'intention ou du caprice du psalmiste. Dans la traduction même, on distingue aisément à chaque verset ces

groupes de pensées égaux les uns aux autres. Le titre hébreu des psaumes indique leur destination, en même temps que leur coupe rhythmique. Ce titre est *mizemor*, cantique, ayant pour racine le mot *zâmar*, il a coupé. Ce mot doit donc s'appliquer aux modulations que l'art divisait suivant certaines règles. Jusque dans le latin et le grec, la Vulgate et les Septante, ces versets, ces périodes mesurées, tiennent lieu de quantité au chant, qui n'en a pas souffert; car le chant grégorien, si monotone, si grave, a une pompe, une majesté, un charme même, dont on serait étonné si l'on ne savait pas les effets que produisait l'*unisson* dans la musique des Grecs. — On donne encore le nom de CANTIQUES à ces chansons où sont rimés burlesquement les actions, la vie et les miracles des saints, et qu'un Jérémie ambulant, s'accompagnant d'un violon, va chantant sur les places des églises. Ce sont les cantiques de *Ste.-Geneviève*, de *St-Roch*, de *la Passion* et autres, et des noëls naïfs. Un petit théâtre, où sont représentés en relief ou modelés les saints et les saintes, tout étincelants d'oripeaux, ajoute à l'intérêt de ces drames grotesques. Le bœuf, le chien, les moutons en cire peinte y ont une physionomie particulière; leur air de mansuétude et de soumission, digne du paradis terrestre, invite les enfants à s'approcher; c'est leur Opéra-Comique. Il fait aussi les délices des gens de campagne, et souvent les incrédules et les gens comme il faut ne dédaignent pas de faire cercle autour. L'église ou le monde auraient tort de blâmer ces représentations innocentes : elles rendent à sa naïveté primitive une religion devenue si sévère, et ravivent chez les peuples leurs vieilles légendes, leurs lointaines chroniques, qui sont une partie de leur nationalité.— On connaît de nos jours les *Cantiques nouveaux* de Saint-Sulpice : ce sont des prières, des hymnes en français, plus ou moins mal versifiées, la plupart sur des airs qui rappellent des paroles que les boudoirs et les banquets n'admettent pas toujours. Pourquoi, lorsque la capitale abonde en jeunes talents en poésie et en composition musicale, le Chapitre ne les emploie-t-il pas? Il en résulterait des hymnes et des airs dignes du lieu respectable et saint où l'orgue majestueux fait disparaître avec des chansonnettes. Les païens s'entendaient mieux à honorer leurs divinités. Ce fut Horace qui fit le *poème séculaire* à la gloire de Diane et Apollon, et Pindare, prêtre d'un temple à Thèbes, composait et chantait les hymnes des dieux.

DENNE-BARON.

Nous devons renvoyer à l'article CHANTS tout ce que nous avons à dire sur les pièces de poésie consacrées chez les anciens et chez les modernes à la louange des dieux et des héros, ou destinées à perpétuer le souvenir des principaux événements historiques d'un peuple. Cependant nous devons accorder ici quelques lignes à deux morceaux auxquels les *Mémoires de l'académie des inscriptions et belles-lettres* (t. XV, p. 302 et suiv.; *ib.*, p. 379-380) ont donné le titre de *cantique* : ce sont le CANTIQUE DE CASTOR (en latin *Canticum castoreum*, et en grec *melos kastoreion*) et le CANTIQUE ou NOME DE MINERVE (en latin *Canticum* ou *Nomus Minervæ*, et en grec *Nomos Athénas*). Le premier était un chant guerrier usité parmi les Lacédémoniens, et à la cadence duquel ils marchaient au combat. Ce cantique ou cet hymne portait le nom de *Castor* parce que l'on y invoquait ce héros lacédémonien, et qu'on y célébrait ses exploits, ou peut-être, dit Eustathe, parce qu'on lui en attribuait l'invention. C'est à tort que Suidas a prétendu que le *Chant castorien* était celui de l'animal qui porte ce nom. Le témoignage de Pindare, qui en parle très souvent, suffirait pour repousser cette allégation, si elle ne se détruisait d'elle-même par son peu de fondement, et l'on pourrait ajouter par son absurdité.— Quant au *Cantique de Minerve*, il était de la composition d'Olympe, qui vivait sous le règne de Midas. Il s'était perpétué de siècle en siècle, non seulement quant à la poésie,

mais aussi quant à la musique, comme en fait foi un passage de cet auteur, où il est dit que le commencement de ce *nome* était composé dans le genre enharmonique, lequel ne faisait d'abord entendre que cinq sons différents dans l'heptacorde, savoir, *mi*, *fa*, *la*, *si* (bémol), *re*. Plus tard, on y ajouta les deux dièses enharmoniques entre le *mi* et le *fa la*, et entre le *la* et le *si* (bémol). E.

CANTIQUE DES CANTIQUES, ou le Cantique par excellence, en hébreu *schir haschirim* : c'est ainsi que dans cet idiome si simple, et en même temps si énergique, s'exprime le superlatif. On attribue ce poème à Salomon, c'est l'opinion la plus raisonnable. Dans le texte et dans l'ancienne version grecque, il porte le nom de ce roi. Ce dut être sans un mûr examen que les thalmudistes ou interprètes de l'Écriture ont signalé Ézéchias comme son auteur. Ce chant d'amour charnel ou mystique n'eût point été à sa place dans la bouche d'un roi non moins austère que pieux. Naturellement, il dut découler des lèvres du roi voluptueux et pacifique dont soixante reines étaient assises dans le palais, et dont quatre-vingts femmes du second rang, avec un nombre infini de jeunes filles, peuplaient les sérails. C'est ce prince lui-même qui, dans son cantique, fit cette énumération aux jours de sa sagesse, car dans la suite ce nombre fut de beaucoup surpassé. A quel roi psalmiste dans Israel convint-il mieux de tracer ces peintures brûlantes qu'à un roi qui portait secrètement au fond du cœur un vif penchant au plaisir et à l'idolâtrie, à un roi qui profana les saints encensoirs devant Astarté, la Vénus syrienne! Le *Cantique des Cantiques*, qui tient à peine quelques pages dans la Bible, est le monument le plus rare, le plus original, le type le plus délicieux qui nous soit resté de la poésie pastorale chez les Hébreux. L'amour y est à la fois si suave et si ardent, il y est peint avec des couleurs si tendres et si vives qu'il a semblé aux hommes un amour divin. — Salomon, roi psalmiste, pieux et puis idolâtre, dut confondre, comme malgré lui, les idées profanes avec les sacrées, les pensées d'en haut avec celles d'ici-bas. De là ce mélange admirable dans son poème de peintures tour à tour chastes et charnelles, tantôt nues, tantôt voilées; de là cette incertitude des Juifs et des chrétiens s'ils en feraient un chant du ciel ou de la terre. Un tel doute est à lui seul un admirable éloge de ce morceau; tous les épithalames, idylles, odes érotiques, pâlissent auprès. Tout en pensant à la terre, Salomon, sans cesse sous l'influence céleste, peut avoir composé un chant mystique. Les Juifs l'ont pris pour l'allégorie de l'alliance de Dieu avec la synagogue; les Pères de l'église pour l'image de l'union de cette dernière avec Jésus-Christ. C'est l'opinion de Bossuet, qui ne voyait on ne voulait rien voir de licencieux dans ce poème. Un fait rapporté par Chardin dans ses voyages viendrait à l'appui de la foi de l'évêque de Meaux. Il raconte qu'un poète asiatique, d'ailleurs de mœurs très austères, traita les plus sublimes matières de théologie sous le voile de l'allégorie avec des couleurs si grossières et si crues que son style faisait rougir la pudeur la moins alarmée; c'est-à-dire qu'il faut lire ces sortes d'ouvrages avec un cœur pur selon les théologiens. — Le concile de Trente a mis au nombre des livres canoniques ce poème, comme une allégorie sacrée. Les Juifs, au temps d'Esdras, l'avaient déjà reçu dans le canon de la grande synagogue. Néanmoins, leurs docteurs en défendaient la lecture avant l'âge de trente ans. Les anabaptistes allèrent plus loin; ils le regardèrent comme un livre dangereux. Il est difficile de concilier cette précaution de la loi et le mariage précoce des Juifs alors. La loi prescrivait presque aux hommes de se marier à dix-huit ans, et aux femmes à douze ans un jour. L'épithalame de Salomon devait être une pièce nationale, et chantée aux noces pendant les sept jours de leur célébration, chapitre par chapitre, ainsi que les a divisés Bossuet. — On voit que nous acceptons ici cette

pièce comme un chant nuptial. En effet, le sentiment le plus commun est que Salomon composa cet épithalame sous la forme d'une pastorale, pour célébrer son mariage avec la fille de Pharaon, roi d'Égypte; plusieurs passages, que nous avons remarqués en relisant cette pièce, le fortifient. D'abord, l'épouse y est appelée *Sulamite*. A une altération près de quelques voyelles nulles dans la langue hébraïque, où elles n'existent que par convention, on reconnaît dans ce mot la terminaison féminine de *Salomon*. C'est ainsi que chez les Latins de *Cornelius* on formait *Cornelia*. Jamais le nom des rois d'Israel et des particuliers chez les Juifs, à cette époque, ne passa à leurs épouses. C'est une ancienne trace de l'esclavage et de la soumission des femmes chez les Orientaux. Salomon, roi despote, n'eût point terni l'éclat de son nom, le plus glorieux de la terre alors (et en ce temps ce prince était dans l'éclat de sa sagesse), en le prostituant à une simple fille de Sion, à une vendangeuse, à une bergère. S'il enfreignit l'usage, s'il viola la loi, ce fut en faveur d'une princesse égale à lui en richesse et en splendeur, de la fille de Pharaon, le plus grand monarque du monde après lui, l'oint du Seigneur. C'est ainsi que, décorant du nom royal la plus aimée et la plus illustre de ses épouses, il la distingua des autres devant Israel. — Ajoutons que, dès le premier chapitre, la Sulamite, s'adressant aux filles de Jérusalem, leur dit : « Ne considérez pas si je suis noire, c'est le soleil qui m'a brûlée ainsi. » Le climat de l'Égypte, plus méridional que celui de la Judée, devait produire cet effet, particulièrement sur le teint si délicat des femmes. Qu'annonce cette exception de couleur ou plutôt de teint parmi les vierges de Sion, si ce n'est que la Sulamite était d'une contrée voisine plus près du soleil, plus au midi que la Judée : quelle put être cette contrée, si ce n'est l'Égypte? Ajoutons encore qu'au chapitre vii le chœur des jeunes filles dit à l'épouse : « O fille du *prince*, que vos pieds sont charmants dans votre chaussure! » Ce mot de *prince* est formel; l'hébreu l'exprime par *nadib*. Parmi tant de synonymes qu'il avait à sa disposition dans la langue hébraïque, Salomon a affecté celui-ci. Le verbe racine signifie : *il est bienfaisant*, *il est libéral*. De là son substantif *nadib*, prince, le bienfaisant par excellence. Où Salomon aurait-il trouvé dans sa langue un plus beau nom pour un roi? Ce n'est que Pharaon, avec lequel, se piquant de splendeur, il faisait des échanges de présents inappréciables, dont la munificence rejaillissait sur leurs peuples, qu'il dut honorer d'un si beau titre. — Ajoutons enfin comme irrécusable cette dernière preuve : dans le huitième chapitre, les compagnes de l'épouse s'écrient : « Qui est celle qui s'élève du désert toute remplie de délices? » Cette circonstance est remarquable : il fallait passer par le désert pour venir de Memphis dans la Judée. Quoique le mot *midebar*, désert, solitude, en hébreu, s'interprète également par verger et jardin, il y a ici une coïncidence trop visible avec les antécédents pour ne pas, en cet endroit, donner à ce mot l'acception de *désert*, comme le nomment encore aujourd'hui les Arabes. Nous offrons nos idées comme un nouvel aperçu, aucun critique n'étant encore entré dans ce curieux examen. — Jusqu'ici nous avons traité du fond, traitons maintenant de la forme du *Cantique des Cantiques*. Il est divisé en huit chapitres, qui se rapportent aux journées des noces chez les Hébreux : c'est, comme nous l'avons dit, le sentiment de Bossuet. Les nuits ne sont pas oisives : les chants du bien-aimé et de la bien-aimée en occupent la partie qui n'est point donnée au repos. Ce cantique est une idylle orientale où Salomon et la Sulamite, tantôt réunis, s'entretiennent de leur passion sous les métaphores les plus vives, et tantôt séparés, se renvoient les allocutions les plus tendres, l'absence doublant encore leur amour. Toutefois, le chœur des jeunes filles de Jérusalem ne quitte pas la Sulamite, ni celui des jeunes hom-

mes Salomon. Celui-ci est un chœur muet : c'étaient les *paranymphes* chez les Hébreux. Ils accompagnaient l'époux, et chez les Grecs ils gardaient la chambre nuptiale. Dans toute la pièce, le chœur des vierges est sans cesse présent ; il mêle à la tendresse des époux les paroles les plus suaves, les interrogations les plus douces, les soins les plus affectueux ; c'est absolument le chœur des tragédies grecques. — Des gens instruits d'ailleurs, mais qui n'ont nul sentiment du beau dans tous les arts, ont trouvé froides et ridicules à l'extrême les images dont abonde ce petit poème. Ils n'ont pas senti que, comme les arbres, la littérature, la poésie de chaque pays, portent des fruits différents ; de tels gens demanderaient des dattes à un cerisier et des cerises à un palmier. Ils n'ont pas vu avec quelle complaisance Salomon étale dans ce petit poème toutes les merveilles, toutes les productions de son royaume, de sa patrie, dont à chaque instant il embellit ses métaphores. Ce sont les tentes de Cédar, les pavillons royaux, la tour de David, la tour du Liban, les lampes de feu du temple, les piscines d'Hésébon, les grappes d'Engaddi, les brebis montant du lavoir, les pommes de grenade, la mandragore, l'aloès, le cinnamome, le bois de cèdre, le safran, la myrrhe, le nard, le miel, le lait, les lys, les colliers d'or, les saphirs, les hyacinthes. Mais cette délicieuse églogue a bien été vengée du dédain de ces froids littérateurs par le grave Bossuet lui-même. L'immortel évêque, tout ébloui des beautés ravissantes de ce petit poème, en a fait l'analyse suivante avec une plume qui semble trempée dans les couleurs de Fénelon : « Tout ce cantique, dit-il, abonde en objets délicieux ; partout l'œil n'aperçoit que des fleurs, des fruits, une profusion de plantes les plus agréables, le charme du printemps, des campagnes fertiles, des jardins frais et fleuris, des eaux, des puits, des fontaines ; l'odorat est frappé des plus douces odeurs que l'art a préparées ou qui sont l'ouvrage de la nature. Nous y voyons des colombes, de plaintives tourterelles, du miel, du lait, des flots d'un vin exquis ; enfin, dans les deux sexes, nous n'admirons que grâces, qu'éclat, que beauté, que chastes embrassements, qu'amours aussi doux que pudiques. Si quelques objets terribles, tels que des rochers, des montagnes sauvages, le repaire d'un lion, y frappent notre vue, c'est pour accroître encore, par le contraste et la variété, le charme du tableau le plus gracieux. » (Préf. du *Cant. des Cant.*). —On a lieu de croire que le doux Théocrite, contemporain des Septante, et qui faisait partie de la fameuse pléiade de poètes qui brillait à la cour de Ptolémée-Philadelphe, emprunta au *Cantique des Cantiques* plusieurs traits charmants de ses idylles. Les idylles XVIII, XX et XXIII en portent des imitations visibles. Nous n'irons pas avec Grotius toucher d'une main brutale à cette gracieuse composition, c'est une fleur mystique de l'Orient, qui ne doit être cueillie qu'avec le doigt d'une vierge. Après Grotius, Bèze et Castalion en ont donné des traductions avec des couleurs trop crues. L'abbé Cotin, aumônier et prédicateur du roi, fit du *Cantique des Cantiques* une comédie pastorale ou *bergerie*. Un ministre hollandais en composa un vrai drame, divisa en scènes et actes l'épithalame de Salomon. La paraphrase qu'en a faite Voltaire en vers délicieux sent plus la cour de Louis XV que celle de Salomon. Millevoye a versifié une partie de ce poème. Malgré l'harmonie de ses alexandrins, ce rhythme ne convient point à un chant d'amour. L'auteur de cet article en a donné un fragment en vers. Toutefois, des traductions nous semblent impuissantes pour rendre ce chef d'œuvre dans toute sa naïveté, et, nous oserons le dire, dans sa nudité nationale. Il est si beau que nous devons rendre grâces à Salomon d'avoir poussé sa munificence assez loin, non seulement pour avoir étalé à notre vue le marbre, l'or et les richesses de son palais, ainsi que toutes les merveilles de la Judée, mais encore pour avoir soulevé aux yeux de la terre le voile

qui couvrait les charmes ravissants de sa royale épouse. DENNE-BASON.

On lit dans les *Observations sur les écrits modernes* qu'à la fin du XIIe siècle une traduction du *Cantique des Cantiques* ayant été trouvée dans une abbaye des environs de Sens, le chapitre général de Citeaux tenu en l'an 1200 ordonna aux abbés d'Orcamp et de Cercamp de se transporter à cette abbaye, et de faire brûler cette dangereuse production. Le même sort attendait la paraphrase de Voltaire. Le parlement, qui la condamna, n'ayant point incriminé l'œuvre de l'abbé Cotin, cela fit dire alors que les conseillers n'aimaient que les mauvais vers et les mauvaises comédies. E. H.

CANTIUM. Il est question d'un pays de ce nom dans César (*De bell. gall.*, liv. v, p. 169 et suiv.). Il paraît que les Latins nommaient ainsi le pays qui constitue aujourd'hui le duché de *Kent*, dans la Grande-Bretagne, mais auquel César donne une plus grande étendue, puisqu'il comprenait sous ce nom toute la partie de l'île qui s'étendait vers l'Orient au midi de l'embouchure de la Tamise, et vis-à-vis de la Gaule. Il dit que ses habitants étaient les plus civilisés de tous les Bretons, et que leurs mœurs ne différaient guère de celles des Gaulois. — Le promontoire de même nom : *promontorium Cantium*, dont Ptolémée fait mention (liv. II, chapitre 3), était situé sur la côte orientale, au lieu nommé aujourd'hui *North-Forland*. E.

CANTO-FERMO. C'est ainsi que les Italiens appellent la musique d'église que nous désignons sous le nom de *plain-chant* (*v.* ce mot.) C. B.

CANTON (Province et ville de) en Chine (*v.* KANTON.)

CANTON, subdivision administrative du territoire. La France se divise aujourd'hui en départements, en arrondissements, en cantons et communes. Dans l'organisation actuelle, il existe 2,971 cantons ayant chacun leur chef-lieu; la moitié des départements ne compte pas plus de 30 cantons, mais l'autre moitié en renferme généralement de 31 à 48, et même le département de la Corse, qui, du reste, est formé de la réunion de deux anciens départements, compte 61 cantons. C'est le département qui a le chiffre le plus élevé; après lui vient immédiatement le département du Nord, qui en compte 60; les départements du Puy-de-Dôme et de la Seine-Inférieure présentent ensuite le chiffre de 50. Les départements qui offrent les chiffres les moins élevés sont ceux de l'Arriège (20 cantons), Bouches-du-Rhône (22), Cantal (23), Indre (23), Pyrénées-Orientales (17), Seine (20) et Vaucluse (22). — Les chefs-lieux de canton forment un premier centre qui est de la plus haute importance, car la dernière subdivision en communes est trop vaste. Aussi l'organisation actuelle de la France en 40,000 communes distinctes, ayant chacune leur administration séparée, n'offre-t-elle pas les résultats que l'on serait en droit d'espérer; les intérêts de localité y sont trop restreints, les rivalités de voisinage y sont trop vives, et la difficulté de trouver dans chaque commune des administrateurs capables de conduire seuls une administration communale se fait vivement sentir. Il n'existe au-dessus des communes aucun centre municipal auquel les intérêts communs puissent se rattacher, et chaque maire ne trouve au-dessus de lui pour lever les difficultés sans nombre qui se présentent que la haute administration publique, dont le préfet est le représentant dans chaque département, car pour les sous-préfets, qui résident dans les chefs-lieux d'arrondissement, c'est la plus inutile de toutes les institutions : ils ne peuvent rien et ne sont en réalité d'aucune utilité. Aussi avait-on reconnu, dans le cours de la révolution, la nécessité de donner un centre plus rapproché auquel pussent se rattacher tous les intérêts de plusieurs communes voisines, et l'on avait choisi, avec raison, les chefs-lieux de canton pour former ce centre : c'était là que se trouvait placée la véritable municipalité canto-

nale, qui avait sous sa direction toutes les municipalités des communes comprises dans le canton : cette assemblée, présidée par le maire du canton et composée des maires et officiers municipaux de chaque commune, délibérait sur toutes les affaires communes, et arrêtait les réglements généraux de police municipale qui devaient faire la loi du canton. Malgré les avantages nombreux qui étaient déjà résultés de cette organisation, le gouvernement consulaire s'en effraya, et en isolant l'administration de chaque commune il usurpa bientôt la nomination du maire. Les chefs-lieux de canton n'ont conservé depuis lorsque leur importance locale et le tribunal du juge de paix. Dans ces derniers temps, cependant, l'on a senti la nécessité de recourir à des assemblées cantonales, et dans l'organisation nouvelle des conseils généraux de département et des conseils d'arrondissement, qui sont chargés, non pas de l'administration, mais d'une simple surveillance et du droit de représentation, l'on a préféré la réunion des électeurs par canton à leur réunion par arrondissement. Après avoir décidé que le conseil général serait composé d'autant de membres qu'il y aurait de cantons dans le département, sans pouvoir toutefois excéder le nombre de 30, on a déclaré que dans chaque canton, un membre du conseil général serait élu par une assemblée électorale, composée des électeurs ayant capacité pour élire les députés, et, en outre, des citoyens portés sur la liste du jury, sauf la modification résultant de ce que dans un grand nombre de départements l'on a été forcé de composer au hasard une agglomération de cantons pour arriver à diviser le département en 30 circonscriptions électorales. Pour les conseils d'arrondissements, on a décidé qu'ils seraient composés d'autant de membres que l'arrondissement aurait de cantons, sans que le nombre des conseillers pût cependant être au-dessous de neuf; et ces conseillers d'arrondissement doivent être élus dans chaque canton par la même assemblée électorale chargée de composer le conseil général de département; seulement, comme alors l'agglomération de plusieurs cantons en un seul devenait sans objet, chaque assemblée cantonale reprend son existence distincte, et il se trouve dans chaque département autant d'assemblées que de cantons, c'est-à-dire que c'est dans ce cas seulement qu'existent de véritables assemblées cantonales.

TSULLY, a.

Le mot CANTON se prend aussi, dans un sens plus général, pour une portion de terre, un district, une certaine étendue de pays, régie quelquefois par des lois particulières : tels sont les anciens cantons de la Suisse, dont voici les noms : Zurich, Berne, Lucerne, Uri, Schwitz, Underwald, Zug, Glaris, Bâle, Fribourg, Soleure, Schaffouse et Appenzel, auxquels Napoléon ajouta en 1802 ceux d'Argovie, de Saint-Gall, des Grisons, du Tésin, de Thurgovie et de Vaud, et les puissances alliées, en 1815, ceux de Genève, du Valais et de Neufchâtel, ce qui en porte maintenant le nombre à *vingt-deux*. De ces cantons, les uns sont catholiques et les autres protestants; il y en a qui sont mi-partie catholiques et mi-partie protestants (*voy.* SUISSE).

Quant à l'étymologie de CANTON, nous croyons qu'il faut la chercher dans le mot latin CANTHUS (*voy.*); mais d'autres étymologistes le dérivent du mot *centum*, avec l'abbé de la Bletterie. Voici du reste le passage de cet auteur sur la *Germanie* de Tacite, auquel se rattache cette opinion; les lecteurs jugeront de sa valeur : « Les cités, dit-il (*Traduct. de quelques ouvrages de Tacite*, tom. 1er, p. 147-148), étaient divisées en cantons (*pagi*), et les cantons en villages (*vici*). Comme Tacite vient de dire que chaque canton fournissait cent soldats pour son contingent, et qu'il dit ici que l'on donnait au prince ou chef de chaque canton cent assesseurs choisis parmi le peuple, et pris apparemment de chaque village, n'en pourrait-on pas conclure que dans les cités de la Germanie les cantons étaient ou avaient été formés

originairement de cent villages? » La répartition des cantons suisses, la division administrative de nos cantons et le partage des *shires* (comtés d'Angleterre) présentent en effet quelque rapports avec cette ancienne division germanique. — Quoi qu'il en soit, le mot *canton*, qui se prend dans l'acception la plus large, puisqu'on peut dire d'un voyageur qu'il a visité plusieurs cantons (pays) de la terre, peut se restreindre aussi infiniment, puisqu'il signifie en termes de blason une portion carrée de l'écu (*quadratum in scuto quartâ parte minus*). Régulièrement, cette partie, qui n'a guère de proportion fixée, doit être moindre cependant que le quartier; il est pris souvent pour marque de bâtardise; et se met tantôt à l'angle droit et tantôt à l'angle gauche. Les espaces que laissent les croix et les sautoirs entre leurs branches sont aussi appelés *cantons*. — De ce mot ont été formés, sans nul doute : le terme CANTONADE, terme employé au théâtre pour indiquer le coin ou le fond de la scène vers lequel l'acteur se dirige ou s'adresse quelquefois en parlant; ce qui s'appelle : *aller vers la cantonade*, *parler à la cantonade*. — Les mots CANTONNER, CANTONNÉ, CANTONNEMENT (*voy.* ci-après.) — CANTONNIÈRE, tenture d'un lit ancien qui couvrait les colonnes du pied et passait par-dessus les rideaux. — Les mots CHANTEAU et CHANTIER (*voy.*) — CHANTIGNOL, sorte de brique qui sert à la confection des cheminées, ou bien encore pièce de bois coupée d'un côté carrément, et par l'autre bout en angle, qui sert à soutenir les pannes d'une charpente. — Les mots CHANTOURNER, CHANTOURNÉ et CHANTOURNEMENT, employés dans les arts manuels, surtout en menuiserie, pour dire *découper* une pièce de bois, une planche, une pierre, un marbre, une lame de fer ou de plomb, etc., suivant un profil et un dessin donnés, ou bien l'*évider* en dedans. — ÉCHANDOLE, petit ais de merrain employé pour la toiture. — ÉCHANTIGNOLE, pièce de bois propre à soutenir un tasseau ou à fixer un essieu. — ENCHANTELER, mettre, placer, ranger, soit du bois, soit des fûts de vin, etc., sur un *chantier*. — Enfin le mot ÉCHANTILLON et ses dérivés (*v.*) E. H.

CANTONNEMENT, circonscription territoriale considérée d'ordinaire sous un rapport tout spécial. Aux *cantonnements militaires*, qui se composent du territoire affecté à la résidence des troupes (*voy.* ci-après), l'on doit ajouter les *cantonnements de pêche*, les *cantonnements de chasse* et les *cantonnements d'usage*. — Les CANTONNEMENTS DE PÊCHE comprennent la partie navigable des fleuves et rivières dépendant du domaine public, dans lesquels l'administration concède, pour un temps plus ou moins long, le droit de pêcher. Chaque rivière et chaque fleuve se trouvent ainsi divisés, suivant leur importance, en un certain nombre de cantonnements dont les limites sont déterminées par l'administration; ces cantonnements commencent au point où la rivière et le fleuve sont navigables, point qui doit être fixé par un arrêté administratif, déclarant quel est l'endroit où le cours d'eau commence à porter bateau. Mais il n'est pas aussi facile, dans certains cas, de préciser le lieu où ces cantonnements doivent prendre fin. Pour les rivières de l'intérieur, il ne peut y avoir, à cet égard, aucune difficulté, le dernier cantonnement d'une rivière venant naturellement aboutir au confluent où elle perd son nom, mais quant aux fleuves et quant aux rivières qui sont assez près de la mer pour recevoir l'eau salée, la difficulté est grave, parce qu'il s'agit de préciser la ligne de démarcation qui sépare la pêche fluviale, que l'on met en adjudication, de la pêche maritime, qui appartient exclusivement aux marins portés sur l'état des classes maritimes. L'on avait toujours considéré comme principe en cette matière que la pêche maritime devait s'étendre dans les fleuves et rivières jusqu'au point où se portait l'eau salée dans les marées les plus fortes, en sorte que ce point formait, dans toutes les rivières qui recevaient les marées, la dernière li-

mite des cantonnements de la pêche fluviale, ce qui était juste; mais, par l'effet d'une légèreté inconcevable de rédaction, il se trouve que, dans la dernière loi faite assez récemment sur la pêche, l'on n'a fait mention, pour la pêche maritime, que des fleuves et rivières se jetant directement dans la mer. De là, il suit que l'on a étendu les cantonnements de la pêche fluviale à toutes les rivières qui reçoivent l'eau salée, sans cependant avoir une embouchure directe dans la mer, et la jurisprudence, esclave de la lettre de la loi et d'une mauvaise rédaction, a confirmé ce qui n'est, de la part du domaine, qu'une véritable usurpation sur les pauvres pêcheurs des côtes. Mais le principe qu'il faut faire argent de tout est si doux à mettre en pratique que l'administration s'étonne sans doute que l'on n'ait pas encore mis en cantonnement la pêche maritime; elle trouve peut-être que les marins classés ne paient pas assez cher le droit exclusif qui leur est accordé d'en jouir. — L'administration a également divisé toutes les forêts dépendant du domaine de l'état en CANTONNEMENTS DE CHASSE, qui se mettent en adjudication comme les cantonnements de pêche; dans chacun de ces contrats, les droits de l'adjudicataire sont réglés par le cahier des charges, qui sert de base à l'adjudication. — CANTONNEMENTS D'USAGES. En droit, le mot *cantonnement*, dans les rapports avec les droits d'usage, a une tout autre importance, et les diverses acceptions qu'il a successivement prises demandent à être expliquées. Dans l'origine, le cantonnement des droits d'usage, ou, ce qui signifiait la même chose, le cantonnement des usages dans une forêt, était l'opération par laquelle une partie déterminée de la forêt, soumise tout entière aux droits d'usage, était affectée exclusivement à la jouissance des usagers, pour qu'ils eussent à exercer dans cette partie seulement les droits d'usage qui leur avaient été d'abord concédés sur le tout; c'était ce que l'on appelait cantonner les usagers, les régler, les aménager ou les réduire à portion compétente. Le mot *cantonnement* se prenait alors dans son acception usuelle, et formait un synonyme complet des expressions *réglements d'usages*, *aménagement* ou *réduction des usages à portion compétente*, tandis qu'aujourd'hui ce sont des locutions qui expriment au contraire des opérations contradictoires. Cantonner, régler, aménager ou réduire des usagers, c'était les maintenir dans leurs droits d'usage, en leur assignant seulement le canton où ils devaient les percevoir; rien n'était changé, soit dans la convention originaire des parties, soit dans leurs rapports respectifs : ce que les usagers avaient le droit de prendre dans la totalité pour leurs besoins, ils le prenaient désormais dans une certaine portion de biens reconnue suffisante. Ils se trouvaient ainsi cantonnés ou réglés; mais ils n'étaient toujours qu'usagers dans le cantonnement de bois affecté à la perception de leurs droits d'usage, et qui continuait à demeurer la propriété exclusive, quant au fond, de celui à qui appartenait la forêt. L'avantage de ce réglement était d'empêcher les usagers de se porter à des dévastations dans les diverses parties d'une même forêt, sous le prétexte de l'exercice de leurs droits, et de permettre au propriétaire d'une grande forêt de disposer librement de la portion de bois qui se trouvait ainsi soustraite à l'affectation usagère. Les cantonnements ou réglements de ce genre, plus connus sous le nom d'*aménagements*, ont été faits en foule dans le cours du XVIe siècle, lorsque d'une part, l'administration publique reconnut la nécessité d'arrêter le dépérissement des forêts, et que, d'autre part, les bois commencèrent à acquérir une valeur que l'on n'avait pas jusque là soupçonnée. Des tribunaux spéciaux, qui ont pris la dénomination de *tables de marbre*, ont été même chargés de faire ces réglements, et c'est à cette époque que presque toutes les grandes forêts ont été aménagées, soit par des arrêts de la table de marbre, soit par des transactions particulières, qui, ordinairement, accor-

daient le tiers de la forêt aux usagers, pour y exercer leurs droits d'usage, les deux autres tiers demeurant aux propriétaires libres et déchargés de tous droits d'usage pour en jouir en toute propriété. Telle était la formule ordinaire qui caractérisait l'ancien cantonnement ou aménagement, et qui ne permet pas le moindre doute sur la nature de l'opération que ces arrêts ou transactions ont eue pour objet. Après cet aménagement, l'usager n'ayant acquis aucun droit de propriété sur le fonds soumis à son droit d'usage, et ne pouvant même en acquérir aucun par quelque laps de temps que ce soit, parce que c'est un principe de droit constant, que nul ne peut se changer à soi-même la cause de sa possession, ni prescrire contre son titre, il s'ensuit qu'aujourd'hui même tous ceux qui se trouvent en jouissance de certains cantonnements de forêts en vertu de ces transactions ou de ces arrêts des xvie et xviie siècles, ne possèdent encore maintenant qu'à titre d'usagers, et n'ont aucun droit sur le fonds même soumis à leurs usages, qui est demeuré la propriété exclusive de l'ancien propriétaire ou de ses ayant droit. Le propre de l'aménagement ou du cantonnement originaire était donc de conserver le titre intact, sans interversion ni transformation, et c'est la signification rigoureuse que le mot cantonnement a conservée, toutes les fois qu'il a été employé dans les actes du xvie et du xviie siècle; mais cette signification a totalement changé dès le commencement du xviiie siècle. A cette époque, s'est introduite une nouvelle coutume, inconnue jusqu'alors, à laquelle l'on a appliqué désormais la dénomination de cantonnement. L'on remarqua que cette indivision perpétuelle qui résultait de l'aménagement, entre l'usager et le propriétaire du fonds, en faisant sortir du commerce une grande quantité de bois, portait préjudice à la liberté de disposition, et qu'en définitive, tous les biens ainsi aménagés pouvaient être considérés comme étant sans maître; l'on chercha donc les moyens de remédier à ces inconvénients. C'est alors que l'on imagina de faire intervenir la puissance publique entre l'usager et le concessionnaire des usages, non plus pour faire un réglement ou un aménagement, en assignant aux usagers un canton de bois affecté à l'exercice de leurs droits d'usage, mais pour rompre, contre la volonté de l'une des parties, le contrat qui avait été passé entre elles et y substituer un contrat entièrement nouveau. C'est à cette opération nouvelle qu'a été depuis attachée l'expression de *cantonnement*.— Dans les arrêts rendus pendant le xviie siècle, le mot *cantonnement* a donc acquis une signification nouvelle : il a dès lors exprimé la division complète des droits du propriétaire et de l'usager, et la conversion du droit de ce dernier en un droit complet de propriété pleine et entière.—Depuis, il n'a plus été permis de confondre le cantonnement avec l'aménagement, le réglement ou la réduction à portion compétente : ainsi, tandis que l'aménagement ne donnait aux usagers qu'une assignation de territoire pour y exercer leurs droits d'usage, sans novation, sans interversion de titre et sans qu'ils eussent la faculté de disposer, n'étant que de simples usagers, le cantonnement, au contraire, intervertit le titre, change le contrat, enlève au propriétaire une partie de sa propriété, enlève à l'usager sa qualité d'usager et ses droits d'usage, pour lui donner en échange, en toute propriété, une certaine portion du fonds soumis antérieurement à son droit d'usage : c'est la vente opérée par le propriétaire concessionnaire du droit d'usage, au profit de l'usager, d'une partie de son fonds pour se libérer de la charge dont il était grevé. Comme cette vente était un contrat substitué à l'ancien contrat, qu'il détruisait, l'on a senti qu'il ne pouvait être imposé que par la puissance souveraine, et c'est le roi, en son conseil, qui a prononcé tous les arrêts de cantonnement; à peine s'il existe quelques arrêts rendus par des parlements de 1770 à 1790 seulement qui en aient ordonné quelques-uns.—Dans tous les cas,

tous les arrêts de cantonnement portent la clause que la portion délivrée aux usagers pour les remplir de leurs droits leur est accordée en propriété pleine et entière, pour en disposer comme vrais propriétaires.—A la révolution, le cantonnement, qui n'avait été admis que par l'effet de la puissance souveraine ou par la force de la jurisprudence, fut enfin consacré par la loi, qui permit, soit au propriétaire, soit à l'usager, de faire cesser entre eux toute indivision en demandant le cantonnement attributif pour l'usager d'une pleine propriété. Toutefois, ce droit est aujourd'hui restreint au propriétaire seulement. Quant à la manière dont le cantonnement doit s'opérer, il n'existe point à cet égard de règle certaine ; c'est aux tribunaux qu'il appartient de statuer suivant les circonstances, et d'apprécier quelle est l'étendue des droits d'usage et quelle partie de la propriété doit être abandonnée aux usagers comme représentation de leurs droits.

TRULET, a.

CANTONNEMENT MILITAIRE. Ce mot doit être considéré comme un dérivé indirect de l'italien : la pensée qui s'y rattache se rend en cette langue par *stazione* ; mais il est un composé du mot *canton*, qui est originaire d'Italie.—Au temps de Furetière, le terme *cantonnement* n'était pas encore connu. Il exprime un rassemblement de militaires logés chez l'habitant, un terrain de campagne où des troupes sont accidentellement établies. Il s'emploie surtout par opposition aux termes *camp* et *caserne* ; il se rapporte le plus ordinairement au temps où l'on fait campagne, et l'idée qu'il donne a un rapport immédiat avec le service de l'état-major de l'armée, avec l'administration des corps, avec la forme du service de campagne. — Un cantonnement est un établissement passager qu'une armée agissante, ou censée telle, forme suivant l'ordre de bataille en des cantons, des villages, des communes, qui lui sont assignés comme gîtes.—Dans l'autre siècle, ce qu'on appelait *marcher par cantonnement*, c'était s'avancer ou cheminer en corps d'armée, en prenant chaque jour gîte en des lieux habités, et non sous la tente. — Les acceptions du mot sont nombreuses : il signifie lieu où l'on cantonne, action de cantonner, opération relative à cette fin, ensemble de troupes cantonnées, réunion de militaires allant à l'avance prendre possession du cantonnement ou étant de cantonnement. — Un cantonnement, ou un quartier de cantonnement, considéré par rapport au temps de guerre, serait un terrain plus étendu que celui du campement et plus resserré que celui des quartiers de repos ou des quartiers d'hiver ; l'on continue à y observer les formes du service de campagne. — Aujourd'hui, l'ancienne définition peut se simplifier, parce que la dissemblance entre le mot *quartiers de cantonnement*, par opposition aux mots *quartiers d'hiver*, a disparu depuis 40 ans, et que l'une de ces opérations a cessé d'être un acheminement méthodique et obligé vers l'autre ; ainsi, l'on n'a plus donné le nom de cantonnement qu'à l'état ou à la position d'une troupe qui n'est ni en route, ni au camp, ni en garnison, mais qui stationne, par détachements, dans des villages entourés d'un cordon de postes. Suivant le besoin, le service des corps-de-garde est, ou de simple police, ou de sûreté ; les compagnies de grenadiers sont placées aux avenues du cantonnement.—Les troupes sont distribuées, dans leurs différents quartiers, suivant les ordres du chef d'état-major de l'armée ; elles couchent sur la paille ; elles reçoivent le chauffage de campagne, mais seulement comme combustible de cuisine de soldat ; elles ont ou doivent avoir une couverture pour quatre hommes de troupe. — Les *cantonnements de cavalerie* sont départis de préférence dans les pays plats et fourrageux. En temps de guerre, les cantonnements sont établis ; si faire se peut, derrière de petites rivières, sur une assiette défensive, en des lieux où il y ait sûreté, liberté de rassemblement et facilité pour l'arrivage des subsistances ; ils doivent être disposés, si le ter-

rain s'y prête, sur des lignes droites, parallèles à l'ennemi, et susceptibles de s'entre-secourir en cas d'insultes ou d'attaques. Les corps cantonnés doivent être peu divisés et liés tous par des communications faciles. — La position des cantonnements doit, autant que possible, être indiquée, décrite et même retracée graphiquement dans la correspondance avec le ministre de la guerre, et l'ordonnance qui a créé le corps d'état-major a voulu, ainsi que des dispositions plus modernes, que chaque aide-major dressât une carte ou un plan de cantonnement du corps auquel cet officier est attaché. — Les havresacs et les porte-manteaux doivent être toujours faits et les armes toujours prêtes. L'ordonnance de campagne de 1778 exigeait même qu'en cas d'alarme les corps cantonnés fussent en six minutes rangés en bataille et prêts à combattre, et qu'en dix minutes, les équipages fussent en état de marcher; c'était une imitation des règles de Prusse.—Le réglement de 1792 (5 avril) voulait que le service des cantonnements se fît par division d'armée, que le quartier-général occupât le centre des troupes; que nul ne pût s'établir que sur le logement marqué; que l'arrivée des corps au cantonnement, les bans d'arrivée, les limites, la discipline, le service des gardes, y fussent analogues à ce qui se pratique au camp; que des champs de bataille y fussent indiqués en cas d'alarme; que l'on hérissât d'obstacles les communications vers l'ennemi; qu'on assurât le cantonnement au moyen de redoutes.— Les lois de 1793 et de l'an VIII voulaient qu'on expulsât des cantonnements les femmes, sauf celles qui étaient reconnues et attachées à la suite des corps.—Si un corps en route dans l'intérieur ne peut être entièrement logé au lieu du gîte, il y est suppléé par des cantonnements; les vivres y sont fournis en vertu des marchés contractés au gîte principal. — Notre législation est loin d'avoir déterminé ce qui intéresserait le mécanisme, les dépenses, la direction des cantonnements. Dans la milice anglaise, au contraire, les nombreux détails qui s'y rapportent ont été calculés soigneusement; ils sont étudiés à l'école même de l'état-major; ils ressortissent au quartier-maître-général, ainsi qu'à l'assistant quartier-maître-général. —Le maréchal Puységur est un des premiers auteurs qui aient traité des cantonnements; il se plaint de ne trouver à cet égard rien encore d'écrit, rien de concerté.—Peu d'améliorations ont eu lieu depuis la publication de son ouvrage. L'ordonnance de 1832 (3 mai) s'en occupait cependant.

Gal BARDIN.

CANTORBÉRY. (*Voyez* ci-dessus CANTERBURY.)

CANUSIUM. (*Voyez* CANOSA.)

CANUT Ier, *le Grand*, roi de Danemarck et d'Angleterre, 1015, eut à recommencer, après la mort de son père Suénon, *le Fortuné*, la conquête de ce dernier pays. Suénon avait juré, en vidant sa coupe dans le festin qui célébra son avénement au trône du Danemarck, de chasser Ethelred II d'Angleterre, dans l'espace de trois ans; ce malheureux roi avait quelque temps racheté son royaume par le *danegeld*, tribut levé sur toute l'Angleterre, d'abord pour la solde de ses défenseurs, puis alors pour celle de ses ennemis. Deux ou trois pirates danois, disent les chroniques du temps, courant tout le pays, chassaient le peuple chrétien d'une mer à l'autre. Ethelred, enhardi peut-être par son mariage avec Emma, fille du puissant duc Richard de Normandie, ou cédant aux dangereux avis de Huna, chef de ses troupes, envoya l'ordre à tous ses sujets d'exterminer, le jour de la fête de saint Brice, tous les Danois établis en Angleterre. Ce pays, comme l'empire romain au moment de la grande invasion, nourrissait déjà dans son sein les ennemis qui devaient servir aux conquérants, leurs frères, d'hôtes et de guides; et sa destinée politique était intimement liée à celle des royaumes voisins du nord, et c'est ce qui perdit les rois saxons. Les Danois composaient déjà la garde du roi et la noblesse militaire du pays, tandis que les Anglais, à leur

tour, allaient convertir la Norwége sans la participation de Rome, travailler les métaux et battre monnaie. D'ailleurs, les frères des Danois assassinés étaient assez nombreux dans l'Estanglie, dans les Cinq-Ports, dans le Northumberland, dans l'Irlande, dans les îles de Man et de Mona, pour les venger, même sans le secours du Danemarck. Suénon entra d'abord en composition, reçut le *Wehrgeld* selon la coutume du nord, revint bientôt, réduisit Ethelred à se réfugier en Normandie, et mourut subitement, après avoir presque entièrement soumis l'Angleterre.—Canut, abandonné par ses guerriers (*jarles*), dont le service était volontaire, forcé de fuir devant Ethelred, que le bruit de la mort de Suénon avait rappelé dans son royaume, vint en Danemarck réclamer de son frère Harald la moitié du royaume. Celui-ci se hâta de lui fournir les moyens de conquérir l'Angleterre, et Canut, monté sur son magnifique vaisseau, vint débarquer dans ce pays et se mettre à la tête d'une armée danoise qui l'attendait pour trahir Ethelred. Edmond-Côte-de-Fer, successeur de son père Ethelred, mort pendant le siége de Londres par les Danois, monta sur un trône entouré de lâches et de traîtres, livra cinq batailles, provoqua Canut en combat singulier, se défendit dans les places fortes contre le Danois, déjà roi du pays plat, et, malgré la trahison d'Edric son beau-frère, soutint si vigoureusement la lutte que les nobles danois et anglais, pour en finir, sommèrent les deux souverains de se partager l'Angleterre. Canut eut en partage le nord, le royaume de Mercie; Edmond le midi, le royaume de Wessex; mais il fallait à Canut toute l'Angleterre. Un mois après le traité, deux serviteurs d'Edmond, gagnés par Edric, le tuèrent, et l'année suivante Canut épousa la veuve d'Ethelred, Emma, pour réconcilier ses nouveaux sujets avec son usurpation, pour légitimer son pouvoir, et surtout pour ôter aux Anglais, qui songeaient encore à leur indépendance, tout espoir du côté de la Normandie.—Maître de toute l'Angleterre, ce pirate si redoutable aux saints Anglais, si redouté de leurs adorateurs, se fit bon chrétien, et permit de recueillir les reliques de saint Elphége, le plus grand saint de l'époque. Aussi le biographe de saint Elphége compte-t-il naïvement les progrès miraculeux de la puissance du Danois comme autant d'effets de la faveur divine. « En peu de jours, dit-il, Canut obtint la paix, après la paix la moitié du royaume, après la moitié le tout. » Canut partagea d'abord l'Angleterre en quatre grands districts, donna l'un au traître Edric, l'autre au Danois Thorkill, le troisième à Eric de Norwége, et retira peu à peu tous ces fiefs de leurs mains. Le frère d'Edmond avait été tué par son ordre : ses deux fils, envoyés en Suède pour mourir loin des Anglais, et sauvés par la générosité du monarque suédois, avaient été recueillis par le roi de Hongrie; Edric, qui réclamait le prix de ses services, fut pendu et jeté dans la Tamise. Canut, seul maître, prit possession du Danemarck en 1018, après la mort de son frère Harald, et résolut d'introduire dans ce pays la religion, les mœurs et les lois qui lui faisaient le gouvernement si commode en Angleterre; mais l'archevêque de Brême, le primat du Nord, lui défendit d'installer en Danemarck les évêques anglais; Canut résista long-temps et finit par céder au pape, toujours au profit de sa puissance en Angleterre. Malgré son zèle affecté pour le christianisme, il déclara la guerre au roi de Norwége, Olav, détesté de ses sujets, qu'il avait voulu trop brusquement convertir, le détrôna (1029) et mit en sa place son fils Suénon. Mais l'Angleterre fut toujours traitée par cet habile conquérant comme son unique royaume : c'était sa résidence, c'était là le pays qu'il chérissait, qu'il enrichissait; c'était son gouvernement, sa religion, qu'il voulait imposer comme un modèle au Danemarck et à la Norwége. Il sut si bien réparer tous ses torts et les fautes de ses prédécesseurs qu'il fut justifié, dit éloquemment le moine Guillaume de Malmesbury, *peut-être* devant Dieu, et *certai-*

nement devant les hommes. Afin de maintenir l'ordre et la paix en Angleterre, afin de hâter le mélange des différents peuples qui vivaient sous ses lois, il envoyait les troupes anglaises aux conquêtes lointaines, et gardait en Angleterre les troupes danoises et norwégiennes. Ce fut peut-être pour contenir les Danois qu'il remit en vigueur les lois des rois saxons, et surtout celles de son prédécesseur Ethelred. Il parcourait souvent son royaume d'Angleterre pour entendre les plaintes de ses sujets; il est vrai que l'obligation de loger les gens de la suite du roi, que ne pouvaient contenir les châteaux, compensait l'heureux effet de pareils voyages. La dévotion affichée par Canut n'avait guère calmé ses deux passions les plus violentes, l'amour des conquêtes et l'amour des femmes : du vivant d'Emma, une de ses concubines signait avec Canut les actes publics en qualité de reine. Dans son voyage à Rome, Canut, béni sur son passage par les pauvres, les malades et les prisonniers, qu'il comblait de ses largesses, obtint de l'empereur Conrad II, qu'il vit couronner par le pape, et du roi de Bourgogne, Rodolphe, présent comme lui à cette cérémonie, de nombreux priviléges pour les marchands et les pélerins de ses trois royaumes, si impitoyablement rançonnés dans leur route, et surtout au passage des Alpes. Il obtint aussi du pape une diminution sur les sommes énormes payées au saint-siége par les évêques anglais qui recevaient le *pallium*. Canut, par sa dernière expédition contre le roi d'Écosse, Malcolm, le força de se reconnaître vassal de l'Angleterre pour les domaines qu'il possédait dans le Cumberland, hommage que ses successeurs voulurent étendre par la suite à toute l'Écosse, et qui devint une cause fréquente de guerre entre les deux pays. Canut mourut en 1036, laissant l'Angleterre à son second fils, Harald, la Norwége à Suénon, l'aîné, et le Danemarck au fils qu'il avait eu d'Emma, Hardi-Canut. T. Toussenel.

Quelques historiens donnent au roi d'Angleterre et de Danemarck dont on vient de parler ici la dénomination de *Canut II*. D'après eux, le premier roi de Danemarck qui porta ce nom serait mort en 873. Nous trouvons en effet, dans la série des rois de ce nom auxquels la *Biographie universelle* consacre un article, une lacune entre *Canut II* ou *Canut-le-Robuste*, et *Canut IV*, ou *Canut-le Saint*. En partant de la rectification que nous indiquons, *Canut-le Grand*, roi de Danemarck et d'Angleterre, serait donc le deuxième du nom. — Canut III, son fils, surnommé *le Hardi* ou *le Robuste*, eut en partage le royaume du Danemarck à la mort de son père, qui, par son testament, assignait en même temps la couronne d'Angleterre à son autre fils, Harold ou mieux Harald. Après des débats entre les 2 frères consanguins, la couronne d'Angleterre resta, avec celle de Danemarck, au premier des deux, qui s'attira bientôt la haine de ses sujets par la vengeance impie et brutale qu'il exerça sur les restes d'Harald, en faisant exhumer son corps, couper sa tête et jeter son trone dans la Tamise. Des pêcheurs, qui trouvèrent ce corps, l'ayant enseveli, le féroce Canut le fit exhumer et jeter de nouveau dans le fleuve. Canut III étant mort bientôt, en 1042, d'une apoplexie foudroyante, d'autres disent du poison, la dynastie danoise en Angleterre s'éteignit avec lui. — Canut IV ou *Canut-le-Saint*, fils de Suénon II, succéda sur le trône de Danemarck, en 1080, à son frère Harald, fut tué six ans après dans un complot tramé contre lui, mis au rang des martyrs et canonisé en 1100. — Canut V, qui succéda à Eric V en 1147, périt en 1155 de la main de Suénon III, qui lui avait disputé le trône, au milieu d'un festin dans lequel les deux rivaux célébraient leur réconciliation. — Canut VI, descendant de Canut V par une des sœurs de ce roi, monta sur le trône de Danemarck en 1182, après l'avoir partagé quelque temps avec son père Waldemar Ier. Ce prince, dont la mort arriva en 1210, fit la guerre avec succès, soumit les habitants de la Scanie, qui s'étaient révoltés, battit ceux de la Poméranie et subjugua le Holstein. Ja-

mais, disent les historiens, le Danemarck n'avait été si puissant et si florissant que sous le règne de ce dernier roi de la dynastie des *Canut*, dont ils louent d'ailleurs la piété, la modération et la pureté des mœurs. Sa sœur Ingelburge avait épousé Philippe-Auguste, roi de France, qui la répudia. — D'autres princes ont encore porté le nom de CANUT, entre autres un duc du Jutland et un roi de Suède, mort en 1199 (*Voy.* les articles ANGLETERRE, DANEMARCK et SUÈDE.) E.

CANZONE, la plus belle et la plus noble composition lyrique dont la poésie italienne puisse s'enorguellir. On ignore le nom de son inventeur, mais on sait qu'elle fut introduite en Italie à l'imitation des poètes provençaux, qui l'appelaient et l'appellent encore *stampita*. Cependant cette composition est ancienne et remonte à plus d'un siècle avant Pétrarque; cet auteur la perfectionna à un tel point que non seulement il l'emporta dans la *canzone* sur tous les poètes qui l'avaient précédé, mais il enleva même à ceux qui pourraient le suivre l'espérance de l'égaler. Les rares beautés dont il enrichit le style lyrique italien et la haute perfection à laquelle il le porta valurent à ce style le titre de *petrarchesco*, et les poètes qui depuis s'exercèrent dans le même genre le prirent pendant long-temps pour modèle. — Nous donnerons une idée de la structure de ce petit poème, que son nom pourrait faire confondre avec notre *chanson*, tandis qu'il participe à la fois de l'ode et de la cantate. Il consiste en une suite de stances dont les vers et les rimes sont disposés dans un ordre déterminé, et semblable en tout à celui qui a été observé pour la première stance. Ces stances doivent être au nombre de cinq pour le moins, de vingt au plus, et chacune d'elles doit se composer de neuf à vingt vers. Cet ordre cesse à la fin de la *canzone*, dont la dernière stance, appelée *chiusa*, *ripresa*, *comiato* ou *congedo*, est formée de vers plus courts et de rimes disposées d'une manière absolument différente. Quelques poètes se sont écartés de cette règle, mais ils n'ont point égalé Pétrarque, qui s'y était soumis, ainsi qu'à celle de n'employer que des vers de onze et de sept syllabes. — On observe pour la *canzone*, malgré sa brièveté, l'*exorde*, l'*exposition*, la *confirmation*, la *réfutation* et la *péroraison*. Le style en doit toujours être élevé, noble ou gracieux, selon le sujet. Sous ce rapport, Pétrarque est merveilleux; et même dans les *canzoni* où il célèbre son amour, on trouve des pensées profondes tirées de la philosophie de Platon, qu'il fut entre les modernes le premier à faire connaître. On ne se lasse jamais de lire toutes les *canzoni* de Pétrarque, quoiqu'on ait distingué parmi elles les trois qu'il a composées sur les *Yeux de Laure*, et celle qu'il adressa aux grands seigneurs d'Italie, pour les exciter à délivrer leur patrie du joug des étrangers. Nous citerons les trois premières stances et la *chiusa* de ce véritable chef-d'œuvre, afin que l'on connaisse les beautés de sentiments et de poésie que peut renfermer la *canzone* :

Italie mia, benchè 'l parler sia indarno,
Alle piaghe mortali,
Che nel bel corpo tuo al spesse veggio,
Piacemi almen ch' e' miei sospir sieu quali
Spera' l Tevero e l'Arno,
E' l Po, dove doglioso e grave or seggio.
Rettor del ciel, io chieggio,
Che la pietà che ti condusse in terra
Ti volga al tuo diletto almo paese.
Vedi, signor cortese,
Di che lievi cagion che crudel guerra:
E i cor, che 'ndura e serra
Marte superbo e fero,
Apri tu, padre, e 'ntenerisci e snoda:
Ivi, fa che il tuo vero
(Qual io mi sia) per la mia lingua s'oda.

Voi, cui fortuna ha posto in mano il freno
Delle belle contrade,
Di che nulla pietà par che vi stringa,
Che fan qui tante pellegrine spade?
Perche 'l verde terreno
Del barbarico sangue si dipinge?
Vano error vi lusinga:
Poco vedete, e parvi veder molto,
Chè 'n cor venale amor cercate, o fede.
Quel più gente possede,
Colui è più de' suoi nemici avvolto.
O diluvio raccolto,
Di che deserti strani
Per innondar i nostri dolci campi!
Se dalle proprie mani
Questo n' avven, or chi fia che ne scampi?

Ben provvide natura al nostro stato,
Quando dell' Alpi schermo
Pose fra noi e la tedesca rabbia.
Ma 'l desir cieco, e 'ncontra 'l suo ben fermo,
S'è poi tanto ingegnato, .
Ch' al corpo sano ha procurato scabbia.
Or dentro ad una gabbia
Fere selvagge e mansuete gregge
S'annidan sì, che sempre il miglior geme :
Ed è questo del seme,
Per più dolor, del popol senza legge,
Al quale, come si legge,
Mario aperse sì 'l fianco,
Che memoria dell' opra anco non langue ;
Quando, assetato e stanco,
Non più bevve del fiume acque che sangue.

. . . . . .

. . . . . .

Canzone, io t 'ammonisco
Che tue ragion cortesemente dica,
Perchè fra gente altera ir ti conviene ;
E le voglie son piene
Già dell' usanza pessima ed antica,
Del ver sempre nemica.
Proverai tue ventura
Fra magnanimi pochi, e chi 'l ben piace :
Di lor : chi m'assicura ?
I 'vn gridando : pace, pace, pace.

Un patriote italien ayant fait imprimer séparément cette *canzone*, peu de temps après l'occupation de Milan par les Français, elle tomba entre les mains du général Murat, qui donna sur-le-champ l'ordre d'en arrêter l'auteur, et fut très surpris d'apprendre que dès le XIVe siècle, toujours noble et toujours esclave, l'Italie, par la voix de ses grands hommes, proclamait son amour pour la liberté. — Presque tous les poètes italiens se sont exercés dans la *canzone* : nous citerons seulement Dante Alighieri, Dante da Majano, Guido Cavalcanti, Cino da Pistoia, et depuis eux le cardinal Bembo, il Caro, il Casa, les deux Tasso, et Angelo di Costanza. Vers la fin du XVe siècle, le style *petrarchesco* fit place au *pindarique*, qui laissait plus d'essor à l'imagination; et il Testi, il Chiabrera, il Filicaja, il Guidi, il Metastasio, ne s'illustrèrent pas moins dans la *canzone* que dans les autres genres de poésie. La nature de cet article ne comportant pas un plus long détail, nous renvoyons à la lecture du *Crescimbeni*, de *Muratori* et du *Quadrio* les lecteurs dont il n'aurait pas satisfait la curiosité.

Comtesse de Bradi.

CANZONETTA, diminutif du mot italien Canzone, auquel nous venons de consacrer un article.

CAORSINS ou **CORSINS**, marchands ou trafiquants d'Italie, fameux au XIIIe siècle par leurs usures, en France, en Angleterre, dans les Pays-Bas et en Sicile. Quelques auteurs ont dit qu'ils avaient pris leur nom de la ville de Cahors, capitale du Quercy, où ils faisaient un gros commerce, et d'autres d'une famille de forts négociants de Florence (les *Corsins*). Quoi qu'il en soit, leurs procédés usuriers paraissent avoir indisposé plusieurs états contre eux. Henri III les expulsa d'Angleterre en 1240; le pape ayant intercédé pour eux, ils y revinrent et s'en firent chasser une seconde fois en 1251, l'année d'après leur rétablissement. En 1260, le duc régnant de Brabant (Henri III) les chassa aussi de ses états par son testament. Enfin, saint Louis de France lança contre eux un édit en l'année 1268. — Ils avaient donné lieu, à ce qu'on lit dans Du Cange, à un proverbe, ou plutôt à une façon de parler proverbiale : *enlever comme un corsin*, qui fut bientôt changée par corruption en celle-ci : *enlever comme un corps saint*, et qui venait, soit des enlèvements qu'on faisait quelquefois de leur personne, soit de la rigueur avec laquelle ils agissaient eux-mêmes envers leurs débiteurs, qu'ils faisaient fréquemment incarcérer.—Les biographies font mention d'un Caouasin, chancelier de l'ordre de Jérusalem dans le XVe siècle, qui, entre autres écrits, nous a laissé la description de la ville de Rhodes et l'histoire du siége qu'elle a soutenu contre les Turcs, en 1480 (*voy.* l'article Aubusson) : *Obsidionis et urbis Rhodiæ descriptio* (Rome, 1584, in-fol.). Nous ignorons s'il avait aucun rapport de parenté avec les *corsins* de Florence; on sait seulement qu'il était né à Douai, en 1430, d'une famille originaire de l'île de Rhodes. E.

CAOUANNE, la plus grande des trois espèces de tortues (*voy.* ce mot), dont l'écaille est la moins précieuse,

étant très mince, de vilaine couleur, et chargée en outre d'une espèce de gale qui la gâte entièrement. Sa chair, maigre, coriace, filandreuse et de mauvaise odeur, n'est guère bonne à manger ; cependant on ne laisse pas de la saler pour les nègres. Z.

CAOUTCHOUC (*gomme élastique*). Le suc de diverses plantes renferme une substance singulière par ses propriétés, et que tout le monde connaît sous le nom de *gomme élastique*; dans divers cas, cette substance ne se rencontre qu'en petite quantité, comme dans l'opium ; d'autres fois, au contraire, la proportion en est si considérable qu'il suffit d'extraire le suc des plantes et de l'abandonner à l'air pour qu'il se solidifie : la matière obtenue est le caoutchouc. Ce sont particulièrement deux arbustes de l'Amérique méridionale, l'*hivea caoutchouc* et le *jatropha elastica* qui donnent cette espèce de gomme élastique que le commerce peut livrer pour une foule d'usages. Les naturels du pays font aux tiges des arbres des incisions d'où découle un suc qu'ils recueillent pour en enduire des moules de diverses formes : le caoutchouc prend bientôt la forme solide, et, pour être à même d'appliquer de nouvelles couches, ils exposent les vases à l'action de la fumée, ce qui colore le caoutchouc, naturellement blanc. Pendant que la matière est encore molle, on trace dessus divers dessins. Comme les moules peuvent avoir toutes sortes de formes, on trouve de la gomme élastique sous celles de poires, d'animaux, etc. — Depuis quelques années, le commerce apporte en Angleterre des pains plus ou moins volumineux de caoutchouc blanc, qui a parfaitement l'apparence du fromage de Gruyère. On trouve aussi maintenant en Angleterre une grande quantité de plaques de caoutchouc de diverses dimensions, au moyen desquelles on fabrique un grand nombre d'objets utiles. — Le suc des plantes qui renferment le caoutchouc peut conserver sa liquidité tant qu'il reste dans des vases hermétiquement fermés : on en transporte ainsi en Angleterre et en Suède, qui peut servir avec le plus grand avantage à former des tissus imperméables, à confectionner des tubes creux, etc. — Le caoutchouc jouit d'une propriété très remarquable, et qui offre la plus grande utilité : quand on vient de le couper avec un instrument bien tranchant, les deux lèvres, rapprochées l'une de l'autre et légèrement comprimées pendant quelques instants, adhèrent si fortement entre elles qu'il n'est plus possible de les séparer, et la jonction se fait si parfaitement qu'aucun liquide ni gaz ne peut la traverser. On a mis à profit ce caractère remarquable pour préparer des tuyaux élastiques que l'on peut fabriquer, soit en coupant dans un morceau de caoutchouc une plaque d'une dimension convenable et comprimant les bords l'un sur l'autre pour procurer l'adhérence, soit en coupant une lanière que l'on roule en spirale sur un mandrin. Dans l'un comme dans l'autre cas, deux conditions sont absolument indispensables pour que la soudure soit parfaite, c'est que les bords soient coupés d'une seule fois si on se sert de ciseaux, et que l'on rapproche les lèvres sans les avoir aucunement touchées avec les doigts : tous les points où il y aurait des bavures ou sur lesquelles les doigts auraient déposé de l'humidité ne se souderaient pas et procureraient des fuites. — Avec un peu d'adresse, on peut en quelques secondes obtenir ainsi tous les objets que l'on désire. — Si l'on veut couper un morceau volumineux de caoutchouc pour obtenir des feuillets très minces, que l'on divise ensuite en fils, on éprouve une difficulté que l'on ne peut surmonter que par un artifice bien simple : le couteau adhérant fortement mis au caoutchouc, on déchire le morceau sans le diviser, il suffit de mouiller la lame pour qu'il devienne facile de produire des feuillets aussi minces que l'on veut, et des fils qui peuvent servir à confectionner des tissus extrêmement élastiques. — Le caoutchouc est absolument imperméable à l'air et à l'humidité ; il n'éprouve aucune altération par l'action de ces deux causes réunies, qui agissent

si efficacement sur les substances organiques ; aussi s'en sert-on avec un grand avantage pour préserver de l'humidité. Par exemple, on rencontre maintenant dans le commerce beaucoup de chaussures en gomme élastique, que l'on peut employer comme sous-chaussures, et qui, pour les dames surtout, deviennent un objet presque nécessaire. Une paire de ces chaussures coûte de 7 à 8 francs, et peut durer long-temps ; leur nettoyage est extrêmement facile, puisqu'il peut se faire avec une éponge mouillée ; on n'a absolument rien à craindre de l'humidité quand on en fait usage. — Le caoutchouc se ramollit par la chaleur et se fond alors aisément ; mais la matière reste ordinairement glutineuse et collante ; à une plus haute température, la gomme élastique brûle et donne beaucoup de fumée. — On ne connaît qu'un petit nombre de substances qui puissent dissoudre le caoutchouc : l'éther, l'huile de térébenthine, et particulièrement l'espèce d'huile volatile que l'on obtient en distillant le charbon de terre pour en obtenir le gaz de l'éclairage, sont dans ce cas. Les deux dernières, moins coûteuses, seraient bien avantageuses s'il n'était si difficile de rendre au caoutchouc toutes ses propriétés : il reste long-temps poisseux ; l'éther sulfurique le laisse au contraire immédiatement à l'état le plus convenable. Il suffit, pour obtenir cette dernière liqueur, de faire gonfler le caoutchouc découpé en lanières, en le tenant quelque temps dans l'eau bouillante, et de le jeter ensuite dans un vase renfermant de l'éther ; il augmente d'abord beaucoup de volume et se dissout ensuite en donnant une liqueur presque incolore, qui, étendue sur un objet quelconque, y a bientôt déposé une couche très mince de caoutchouc très élastique. — On peut obtenir aussi avec le caoutchouc des ballons extrêmement légers et bien imperméables à l'air ; deux moyens sont employés pour les obtenir : le premier consiste à ramollir dans de l'eau bouillante une bouteille de caoutchouc, sur laquelle il n'y ait pas de dessins, à lier son col sur le tube d'une pompe foulante et à y comprimer l'air avec précaution ; la bouteille se gonfle et peut prendre une très grande dimension. — En ramollissant d'abord la bouteille dans l'eau bouillante, la plongeant ensuite quelque temps dans de l'éther sulfurique et y insufflant de l'air avec la bouche, au moyen d'un tube sur lequel son col est fixé, on obtient des ballons tellement minces que, gonflés de gaz hydrogène, ils peuvent s'élever facilement dans l'atmosphère. — Il n'y a personne qui ne connaisse l'usage de la gomme élastique pour obtenir des balles au moyen desquelles on se livre avec tant de plaisir à l'exercice de la paume. Un emploi plus important de cette substance est celui auquel on l'a fait servir d'abord en Angleterre et maintenant aussi en France pour la confection de tissus imperméables à l'humidité et à l'air, et au moyen desquels on se procure des coussins extrêmement avantageux pour les voyages : nous parlerons de leur préparation au mot TISSUS IMPERMÉABLES.

GAULTIER DE CLAUBRY.

CAP. Ce mot, qui a plusieurs acceptions en français, vient du latin *caput* ou de l'italien *capo*, qui signifient également *tête* ou *chef*. Les Hollandais disent et écrivent *kaap*. Quelques auteurs ont pensé aussi que le mot *cap* pouvait venir du celte *capp*, qui a la même signification. — CAP, en termes de géographie, exprime une pointe de terre qui s'avance dans la mer, et qui sert de refuge aux navigateurs. — Le mot *promontoire*, en latin *promontorium*, bien qu'ayant le même sens que le mot *cap*, ne saurait s'employer à la place de ce dernier ; on n'en fait plus guère usage que dans les traités d'histoire ancienne. Ce serait mal parler que de dire le promontoire de Bonne-Espérance. — En termes de marine, CAP signifie l'éperon ou l'avant d'un vaisseau ; en conséquence, l'emploi de ce mot est fréquent dans les manœuvres. Par exemple, on dit : *porter* ou *avoir le cap à terre*, ou *au large*, ce qui signifie faire prendre au bâtiment la direction de la côte ou de la pleine mer.

Doubler un cap, c'est le tourner, ou autrement passer près d'un cap en longeant une côte. Ce mot sert aussi à désigner une partie des agrès et apparaux des vaisseaux ; mais il est toujours pris comme terme générique, quand il désigne la section des cordages attachés à telle manœuvre.— Dans les arsenaux maritimes, on appelle CAP une escouade d'ouvriers ou le chef qui les conduit ; et dans les bagnes on donne ce nom à l'homme libre chargé de faire travailler les forçats. — Chez les marchands de draps, le mot CAP est employé pour désigner une pièce d'étoffe qui est entière, et à laquelle on n'a pas encore touché. SAINT-AMOUR.

Les principaux lieux géographiques qui ont retenu le mot de CAP dans leur dénomination sont : le CAP DE BONNE ESPÉRANCE (*voy.* tom. VII, pag. 239), le CAP BLANC, découvert par Nuno Tristan, Portugais, en 1440, sur la côte occidentale d'Afrique ; le CAP BRETON, île considérable de l'Amérique septentrionale dans le golfe de Saint-Laurent, au sud-ouest de Terre-Neuve, et au nord-est de la Nouvelle-Ecosse : elle a environ 50 lieues de long sur 30 de large. Son climat froid et humide ne lui permet guère de produire des grains, mais elle abonde en mines de houille. Les Français, qui en furent les premiers possesseurs, l'ont cédée aux Anglais par le traité de 1763. Le CAP CORSE, autrement *Cabo-Corso*, ou en anglais *Cape-Coast-Coastle*, établissement anglais sur la Côte-d'Or (Guinée sept.), qui a perdu beaucoup de son importance depuis la suppression de la traite des nègres, et qui d'ailleurs a été détruit en 1825 par les Aschantees. Le CAP-FRANÇAIS, aujourd'hui *Cap-Haïtien*, ville de la côte septentrionale de l'île d'Haïti, avec un port sûr et commode, et 6,000 habitants, à 60 lieues nord de Port-au-Prince, fondée en 1670, et brûlée en 1793. Le CAP MESURADO, établissement fondé en 1817 par les Etats-Unis d'Amérique sur la côte de la Guinée sept., dans le but philanthropique de réunir les gens de couleur libres qui trouvent leur existence trop pénible parmi les blancs. Le CAP VERT, cap considérable d'Afrique, découvert, les uns disent en 1446, les autres en 1474, par les Portugais. Situé entre le fleuve de Gambie et le Sénégal, il s'avance dans l'Océan, et forme le point le plus occidental de cette partie du monde. Son nom lui vient de l'aspect toujours vert que lui donnent les *baobabs* (*voy.* ce mot), arbres prodigieux qui couvrent son sommet. — Il a donné son nom à un groupe d'îles de l'océan Atlantique, appartenant aux Portugais, qui les nomment *ilhas do capo Verde*, dont on évalue la surface totale à 215 l. carrées, et la population à environ 60 mille habitants, et qui sont administrées par un gouverneur qui réside à Villa-da-Pria, dans l'île de Sant-Iago, la plus considérable de ce groupe.— On voit aisément que nous pourrions ajouter à cette rapide énumération une nomenclature beaucoup plus longue de noms propres de lieux et d'hommes, commençant par les syllabes *cab*, *cabo*, *cap*, *cape* et *capo*, qui doivent leur origine au mot CAP (ou plutôt au latin *caput*), ainsi que la plupart des noms communs qui vont suivre, depuis le mot *capacité* jusqu'au mot latin *caput mortuum*, transporté de la langue des chimistes dans celle des gens du monde.—Quant au mot CAP en lui-même, outre les acceptions que nous avons vues plus haut, il en a reçu d'autres qui sont fréquemment employés encore dans la *conversation* : telles sont les suivantes : *de pied en cap* (à capite ad calcem), *armé de pied en cap* (cataphractus), *habillé de pied en cap*, etc. Les Gascons disent aussi, par une façon de jurer qui leur est familière, *cap de Dious !* et par contraction *cadédis !*

E. H.

CAPACITÉ, vient de *capere*, prendre, ce qui suppose aussi la possibilité de recevoir et de contenir ; c'est pour cela qu'on dit la capacité d'un vase, d'une mesure de *contenance*, pour exprimer ce qu'elle peut contenir. Les termes *caput*, *capitalis*, etc., nous semblent dériver aussi de la même étymologie. —

En effet, la capacité se prend surtout pour la mesure intellectuelle propre à chaque individu, soit d'après son esprit naturel, soit par suite du travail et des acquisitions qui en ont développé les forces. L'état de la civilisation actuelle exigeant l'emploi de toutes les capacités, celles-ci sont devenues l'instrument universel. Naguère une secte philosophique, le saint-simonisme, ne prétendait à rien moins qu'à la réforme de l'état social d'après le classement et la hiérarchie des *capacités* individuelles, mais il était évident que nulle mesure certaine ne pouvait déterminer leur degré et leur valeur, soit absolue, soit relative. Chaque profession exige son genre de capacité pour la porter à la perfection qui lui est propre, car un ouvrier mécanicien peut avoir autant de génie qu'un grand général ou un ministre d'état. — Ce n'est ni l'étendue ni la multiplicité des connaissances qui donnent la mesure d'un esprit bien que le raisonnement puisse y trouver de plus amples développements. On ne connaît point de *psychomètre*. Chaque homme ayant une capacité de compréhension comme une capacité d'estomac, il ne lui est pas plus convenable de trop apprendre que de trop manger, et il y a des indigestions de science comme il y en a de nourriture. On compare la *polymathie*, ou le savoir surabondant, à ces excès d'aliments que l'estomac ne peut supporter : tels sont les pédants, qui, remplis d'ordinaire d'un fatras scientifique d'érudition, étalent sans raison leur babil ridicule. Tout apprendre à la fois est ne rien savoir ; une étude peut nuire à une autre, et plus on s'instruit plus on devient ignorant ; c'est la seule science raisonnée et digérée qui est la vraie. *Scientia vera est per causas scire.* — Il y a dans l'esprit humain deux relations opposées, l'une qui écarte et sépare toutes les notions, l'autre qui ramène tous les objets à un centre d'unité et de réflexion. Dans la société, une multitude de petites idées, de sensations variées, nous frappant de tous côtés, l'une efface l'autre, de telle sorte que notre esprit ne se fixant sur aucune, n'est plus capable d'application ; au contraire, l'éloignement de tout ce qui peut distraire la faculté de penser, comme la solitude, le silence, resserrent, pour ainsi parler, les nerfs de la méditation ; le aérieux recueille sa vigueur intellectuelle et tend ses ressorts. Cette concentration se fortifie surtout dans la retraite. En tranchant tous les liens qui nous tiraillaient dans la société, nous donnons une assiette fixe et solide à notre intelligence : ainsi l'homme ramasse en lui les forces de sa pensée. Alors la chaîne de nos raisonnements est plus continue, la concaténation des idées s'étend à l'immensité, surtout dans l'isolement et dans l'obscurité. — Telle est la haute supériorité que la raison attribue à notre espèce au-dessus de l'instinct inné, mais non perfectible des animaux, que par elle seule nous nous grandissons au rang d'hommes, d'êtres intelligents par excellence. C'est aussi par la sublimité de cette faculté qu'un homme surpasse en profondeur ou en exaltation de génie ses semblables, au point qu'il y a plus de distance de Newton, ou d'Homère et de Voltaire, à un stupide Hottentot qu'il n'en existe de celui-ci peut-être à un simple animal. Quel puissant motif n'avons-nous donc pas de perfectionner l'instrument de notre grandeur incontestable sur ce globe ? C'est ainsi que notre espèce s'est élevée au rang le plus auguste, et jusqu'aux génies privilégiés que l'antiquité admiratrice égalait par reconnaissance à ses dieux mêmes. — Le jugement ou la raison à sa plus haute puissance constitue surtout la capacité. Les imbécilles, les idiots peuvent conserver encore la mémoire des sensations ; les maniaques et autres aliénés montrent pour la plupart beaucoup d'imagination ; les excitants, les spiritueux et d'autres moyens, tels que les passions, l'amour, etc., peuvent exalter l'esprit ; toutefois la vraie capacité de la raison est plutôt le fruit d'une profonde réflexion à tête reposée : *sedendo fit anima sapientior*. C'est donc la prudence, la sagesse et le jugement sûr qui constituent le trésor de

la capacité.—Les raisonnements les plus simples n'étant guère que des sensations comparées, paraissent appartenir aussi à certains animaux, quoiqu'à un degré inférieur à celui des esprits communs, lesquels ne s'élèvent point au-dessus des détails. Telles sont la plupart des opérations ordinaires de l'intelligence. Elles sont faciles et promptes ou les moins incertaines. Mais il existe d'autres raisonnements composés de ces jugements simples, pour en extraire des principes abstraits plus élaborés, ou bien autrement compliqués. — En remontant ainsi à des vues plus générales ou comprenant un plus vaste ensemble, l'homme s'élance dans ce grand univers intellectuel, à ces idées archétypes, dont toutes les opérations de ce monde ne sont plus que des dépendances ou des conséquences. Par cette haute prérogative, la capacité humaine atteint à toute la dignité qui la sépare du rang abject des animaux. Ainsi, se fortifiant et s'étendant les unes par les autres, nos intelligences construisent dans le cours des siècles l'édifice sans cesse croissant des sciences. Leur plan se rectifie, ses diverses parties se développent sur un plus vaste terrain, à mesure que de nouveaux faits d'expériences y apportent une plus haute masse de matériaux. En s'élevant davantage au faîte, la vue plus étendue peut désormais découvrir une plus grande multiplicité de rapports entre les diverses parties de l'édifice, et universaliser nos connaissances. Néanmoins ces conclusions générales peuvent d'autant plus pécher par leurs bases qu'elles s'éloignent davantage au-dessus de la simple observation des faits. C'est ainsi qu'on voit s'écrouler tant d'éclatantes hypothèses, lorsque les principes fondamentaux sur lesquels elles s'appuyaient viennent à être sapés par leur base. Les étais, ou plutôt les pierres angulaires de tout raisonnement dans les sciences sont les faits d'observation et d'expérience, qui subsistent même après la ruine totale des systèmes. Les principales causes d'erreur qui s'opposent le plus à l'étendue de la capacité intellectuelle naissent ou de l'ignorance dans laquelle nous sommes encore sur une multitude de choses, ou de nos intérêts, de nos passions, de nos préjugés d'éducation, et d'une foule d'autres influences extérieures ou intérieures.—Il est surtout des erreurs qui s'infiltrent partout dans nos esprits et les imprègnent souvent pour la vie. Telles sont les idées en vogue dans chaque siècle, semées dès l'enfance dans notre débile raison, qui grandissent et s'incorporent avec elle. Nous naissons à une époque du temps et en un lieu du globe. Ces circonstances décident absolument la plupart de nos croyances et de nos habitudes : nous ne pouvons échapper entièrement aux modes et aux contagions de notre siècle : c'est le vaisseau qui nous emporte ou le fleuve qui nous entraîne dans un sens que nous n'avons pas choisi, et qui peut n'être pas conforme à celui de la vérité. Nous ne pouvons songer sans un frissonnement d'horreur que nous aurions pu être nés par malheur dans des âges de férocité, d'ignorance superstitieuse ou barbare, au milieu de peuplades farouches, ou sous le sabre d'un Tatar, au lieu d'être arrivés à une époque de civilisation au sein de l'Europe actuelle. Que l'on songe si nous aurions les mêmes idées ou les mêmes opinions en politique, en littérature, en sciences, ou les mêmes vues à Constantinople ou à Pékin qu'à Paris au XIXe siècle? La question du bonheur individuel est tout autre et peut se résoudre par une foule de circonstances, mais quel homme sensé ne doit pas se défendre de ce tourbillon, de cet entourage qui nous ballotte, de ces modes, de ces mascarades qu'on veut nous contraindre d'endosser? Sortons de l'étroite enceinte où se presse le vulgaire. Jetés par hasard en cette vie, jouets de toutes ses impulsions, soulevons-nous, s'il se peut, au-dessus de cette épaisse atmosphère, sortons hors de la caverne dans laquelle Platon dit que nous avons été renfermés, respirons un air plus pur en étendant nos regards sur ce vaste univers, dont nous n'avons jusqu'à présent

considéré que les ombres. Ne jurons d'après personne : notre pensée, alors dégagée de ses serviles chaînes, désormais libre et saine, ne se déterminera plus que d'après elle seule, selon l'observation de la nature et de la vérité. — Personne jusqu'ici n'a constaté nettement les caractères anatomiques qui distinguent un cerveau d'homme ordinaire de celui d'un homme de génie. On a bien observé, par exemple, que celui de G. Cuvier était très vaste et pesait près d'un tiers de plus que celui des autres hommes, mais ce fait n'a point été généralement retrouvé chez tous les hommes d'une vaste intelligence, car il y a même des idiots à cerveau très volumineux, outre les hydrocéphales, certains apoplectiques, etc.—De plus, n'observe-t-on pas que dans l'échelle zoologique, à mesure que l'appareil encéphalique s'amoindrit, surtout dans ses lobes antérieurs, fonctionnels de l'intellect, la puissance organisatrice, par une admirable correspondance, diminue, dans un degré proportionnel, la dextérité des membres exécuteurs des conceptions de la pensée? Ainsi, la main des singes est déjà moins parfaite que celle de l'homme, tout comme leur cerveau est affaibli dans ses facultés. Cette dégradation est ainsi corrélative. Ne serait-il pas en effet aussi superflu qu'inconséquent à la souveraine sagesse créatrice d'avoir attribué au cheval une main industrieuse, mais inutile, en déposant dans son cerveau une intelligence brutale, comme d'avoir donné à l'homme, doué d'un large encéphale et d'une vive capacité spirituelle, une main encroûtée d'un sabot grossier? Ces faits, qui constatent l'harmonie qu'une savante nature établit entre le degré d'intelligence infuse dans les êtres et les moyens d'exécution, signalent aussi l'erreur des personnes affirmant que tout cela est le produit de la matière brute, s'organisant sans aucune ame, on ne sait comment. — Vers le milieu du XVIIIe siècle, époque dans laquelle les doctrines tendaient vers cette opinion, Helvétius prétendit, dans son livre *De l'Esprit*, établir que tous les hommes bien conformés naissaient égaux pour la capacité de l'intelligence, ou étaient pareillement habiles, mais que la diversité des éducations ou des exercices de l'intelligence auxquels les individus se trouvaient livrés produisaient seuls les différences que nous observons entre eux. Il pouvait, jusqu'à certain point se donner en exemple, parce qu'il avait réussi dans toutes les études qu'il avait entreprises. Cependant son témoignage même déposerait contre la vérité de son système. En effet, il est évident, d'après cet axiome vulgaire, que *qui trop embrasse mal étreint*, et par l'affaiblissement nécessaire des forces intellectuelles, lorsqu'on les dissémine sur une foule de sujets différents, qu'être également propre à tout, c'est souvent n'être bon à rien. — Mais les hommes d'ailleurs ne naissent point aussi indifférents pour les divers emplois et carrières que le suppose Helvétius. Indépendamment des preuves incontestables données par Gall de nos dispositions innées, ou même organiques (bien qu'on n'admette pas son système sur les protubérances cérébrales), il est manifeste que nous avons des propensions plus ou moins vives, ou une capacité pour un objet plutôt que pour tel autre. On remarque à l'hôpital des Enfants-Trouvés, à Paris, que tous ces enfants, soumis au même régime, à un pareil genre d'éducation, développent spontanément chacun leur caractère spécial; il y a parmi eux de très inégales capacités, soit d'intellect, soit de diverses propensions, car ils ont aussi des tempéraments et des organisations fort variées. Il n'est donc pas douteux que si les cerveaux et les corps sont si modifiés originairement dans cette population reçue au hasard et soumise aux mêmes lois d'institution, malgré le mélange si multiplié des parents de ces bâtards, il faut bien admettre des capacités diverses. Les inclinations et les passions innées peuvent même constituer, soit des vocations vers tel état, soit une prédestination au bien comme au mal. Sans admettre la fatalité et la nécessité de nos

actions, ni de nos penchants, qui ne reconnaît pas dans la société humaine une foule d'individus plus aptes que d'autres, soit à la guerre, soit à l'étude, soit à l'exercice de tel ou tel art? N'est-on pas étonné de voir souvent tel homme du peuple, un berger, un paysan, sans éducation, s'élancer par ses propres efforts vers une carrière d'industrie ou de talent, dans laquelle il surpassera de bien haut le citadin, même soutenu par l'opulence et par l'éducation la plus soignée? Les phrénologistes présentent une multitude de ces traits à l'appui de leur opinion de nos diverses capacités; il en résulte aussi qu'on ne doit point trop blâmer celui qui ne trouve nullement en soi l'élément de succès dans ses études, ni trop louer celui dont la facilité extrême d'abord le fait atteindre aux premiers rangs; mais il convient de tenir compte de ce que peut la seule nature et de ce qu'on doit aux efforts du travail et de l'habitude.

J.-J. Virey.

CAPACITÉS ÉLECTORALES. (*Voy.* Electeurs, Elections, et Système électoral.

CAPANÉE, fils d'Hipponoüs et d'Astynome, fut un des sept chefs de l'armée argienne qui alla mettre le siége devant Thèbes pour rétablir Polynice sur le trône de cette ville. Il était brave et courageux, mais d'une bravoure qui prend quelquefois les caractères de l'emportement et de la férocité. Il escalada le premier les murailles de Thèbes; mais son entreprise réussit mal : il fut accablé de pierres et mourut sur le rempart. — Il y a tout lieu de croire que pendant sa vie Capanée avait marqué peu de respect pour les dieux; ce qui fit dire peut-être qu'il avait été frappé de la foudre en punition de son impiété. Le poète latin Stace met dans sa bouche mille blasphèmes et mille extravagances. C'est Achille dans la Thébaïde, à cela près que l'imitateur ou le copiste d'Homère n'avait l'imagination ni aussi belle, ni aussi bien réglée que celle du poète grec. Il s'éloigne également d'Eschyle et d'Euripide, ce qui prouverait au besoin que les premiers poètes approchent plus de la vérité historique que ceux qui sont venus après eux. Voici du reste le portrait qu'Euripide fait de Capanée, dans la tragédie des *Suppliantes* : « C'était un homme riche, sans faste, amateur de la simplicité, ennemi du fol orgueil qu'inspire l'abondance; sobre, modéré et méprisant ceux qu'il voyait se livrer aux festins et à la joie, persuadé que la probité et la bonne chère sont deux choses incompatibles; honnête homme, ami fidèle, particulièrement à l'égard des absents; sincère, mais poli et obligeant; observateur exact de sa parole, même à l'égard de ses esclaves. » — Quoi qu'il en soit, lorsque Thésée fit faire de magnifiques funérailles à ceux qui étaient morts devant Thèbes, on ne voulut pas brûler le corps de Capanée avec les autres, parce qu'il avait été frappé, dit-on, de la foudre, et qu'il était regardé comme un impie, qui, par ses blasphèmes s'était attiré le courroux du ciel; et on lui fit un bûcher séparé. Sa femme Évadné, fille d'Yphis, s'étant parée de ses plus beaux habits, monta sur un rocher au pied duquel on brûlait le corps de son mari, et se jeta au milieu du bûcher, pour mêler ses cendres à celles d'un époux qui lui avait toujours été cher. Ce fait et celui que rapporte Pausanias, qui prétend qu'on avait érigé une statue à Delphes en l'honneur de Capanée, sembleraient prouver que la mémoire de ce guerrier grec a été outrageusement calomniée. On a prétendu, du reste, qu'Esculape l'avait rappelé à la vie. — On trouve dans Eschyle et dans Euripide une description du bûcher de Capanée. Le premier le représente sous la figure d'un Prométhée, la torche à la main, avec ces mots : *Je réduirai la ville en cendres.* Dans Euripide, c'est un géant qui porte sur ses épaules et secoue la masse de la terre. — Capanée fut père de Sthénélus, un des capitaines grecs qui se trouvèrent au siége de Troie. E.

CAPDUEIL (Pons), riche baron du diocèse du Puy-Sainte-Marie, nous est représenté par le biographe de sa vie comme un de nos troubadours les plus

distingués du XIIe siècle, joignant aux avantages d'un physique séduisant la grâce des manières, les charmes de l'esprit, les goûts de la magnificence, et alliant le talent de la poésie et l'art de jouer avec supériorité des instruments, à toutes les qualités chevaleresques et guerrières. Amant heureux de la belle Azalaïs de Mercœur, femme d'un grand comte d'Auvergne, il la célébrait dans ses vers, prodiguait pour elle les fêtes et les tournois, et tenait en son honneur cour plénière, où se rendait à l'envi toute la noblesse des alentours, empressée de venir rendre hommage à la reine qui y présidait. Les manuscrits nous ont conservé une vingtaine de pièces de ce noble amant, dans lesquelles la dame de ses pensées est l'objet de tous ses éloges. Une des plus remarquables par la délicatesse des sentiments a été imprimée dans le IIIe vol. pag. 172 du *Choix des poésies originales des troubadours*. Je traduis le premier couplet: « Si, pour donner une idée de la perfection, Dieu voulait rassembler en une seule dame les grâces, les attraits, les qualités séduisantes, l'aimable courtoisie des manières et des discours de toutes les femmes les plus accomplies, en vérité, je puis le dire, celle que j'aime lui offrirait plus de cent modèles. » Et ailleurs :

Quar ets mielher del mon e plus veiens
E plus gentils e plus franch' e plus pros
E genser e plus guaya;
Per qu'ieu vos am, ja autre pro non aya,
Tan finemen que d'al re no m sove,
Neis quan prec Dieu, dou oblit per vos me.

« Vous êtes la femme du monde la meilleure, la plus parfaite, la plus aimable, la plus sincère, la plus gaie, celle qui a le plus de charmes et de mérite; aussi je vous aime si tendrement (que jamais je n'aie autre bonheur!), qu'aucun autre objet ne me reste en souvenance; même quand je prie Dieu, occupé de vous seule, je l'oublie, je m'oublie moi-même pour ne penser qu'à vous. » — Capdueil eut bientôt à déplorer la mort de sa chère Azalaïs; il lui consacra un chant funèbre qui nous est parvenu; et, renonçant aux joies du monde, passant tout à coup de l'amour le plus tendre à la dévotion la plus exaltée, il devint le zélé prédicateur d'une nouvelle croisade. Eloquent interprète de l'opinion, il appelle, il excite les barons et les princes à la conquête du Saint-Sépulcre. Guillaume, roi de la Pouille, usait ses richesses à soutenir la ligue formée en Italie contre l'empereur Frédéric-Barberousse; les guerres de Philippe-Auguste et d'Henri II scandalisaient l'Europe, qui ne rêvait que la Terre-Sainte: Capdueil blâme hautement leurs querelles, accuse leur coupable indifférence, les exhorte vivement à sacrifier leurs animosités et à prendre la croix. Les vœux du troubadour furent accomplis: la troisième croisade eut lieu en 1190, et Capdueil, joignant l'exemple à ses poétiques prédications, passa en Palestine, où il trouva la mort des braves. Trois de ses pièces nous ont été conservées, elles respirent l'enthousiasme religieux et toute la simplicité des croyances du temps; les deux meilleures ont été traduites par M. Raynouard dans le second vol. du *Choix* susindiqué. Les poésies de Capdueil ont été recueillies dans les manuscrits du Vatican 3204 5-7 et 8, dans ceux de la Laurentienne à Florence, et à Paris dans les numéros 7225-6, 7614 et 7698.

PELLISSIER.

CAPE ou **CAPPE**. Ce mot, qui, dans tous les dialectes de l'Europe, fut pris dans la même acception, a toujours été employé dans notre langue pour désigner un vêtement de dessus, long et sans manche, avec un capuchon. *Cape*, dit Nicod, *est une sorte d'habit court, sans manches, au droit du collet duquel pend par derrière un capuchon*. De toute antiquité, la cape fut, en France, un vêtement commun à tous, aux clercs, aux moines, aux chevaliers, aux laïes des deux sexes. « Une robe de poil de chèvre, et qu'on appelle *cape*, est aujourd'hui en usage parmi nous, » dit un auteur des premiers siècles, et nous trouvons dans une chronique écrite en 1156 cette description de la fameuse robe sans coutu-

re : «La *cape* de notre divin Sauveur fut miraculeusement retrouvée dans le monastère d'Argenteuil près de Paris. C'est une robe brune et sans couture, que lui fit sa glorieuse mère, alors qu'il était encore enfant. » — Roger de Hoveden, en parlant du roi d'Angleterre Richard Cœur-de-Lion, blessé par un chevalier français, a écrit : « Le coup porté par Guillaume des Barres déchira la *cappe* du roi d'Angleterre. » — Il semblerait pourtant que ce vêtement ait été celui, dans les premiers siècles, des laïques et non des clercs si l'on veut s'en rapporter au concile de Metz, tenu en 888, dans les canons duquel on trouve ces paroles : « Les laïcs porteront la cotte ou manteau avec la *cappe* s'ils le veulent; les moines, au contraire, auront la cotte seulement. » Et dans les romans historiques ou chevaleresques, dans toutes les compositions en langue vulgaire, c'est-à-dire écrites en français au XIIe siècle, le mot *cape* ou *chape* s'applique au vêtement des séculiers. — Dans le roman de Garin le Loherain :

> Cil du chatel sadoubent à droiture :
> Vestent hauberc, ceignent espées nues
> Et par desuere (par-dessus) ont les *chapes* vestues.

Dans le roman de Wace :

> Une *chape* à pluie afeubla.

Et nous ne pouvons douter que le capuchon attaché ordinairement à cette sorte de vêtement ne couvrît entièrement le visage, quand nous lisons, dans une autre partie du roman de Garin, cité plus haut :

> Affublé fut, s'ot (il a) le chaperon mis,
> Ostez la *chape* li cuens (le comte) Fromont a dit,
> Mult vous voi ore enbronchiés et pensif.

Et encore :

> Osta la *cape* si (et) leur montre son vis (visage).

Les citations que l'on vient de lire prouvent suffisamment que la *cape* était le vêtement des gens du monde; mais, après le XIIe siècle, elle devint l'habillement le plus commun des gens d'église et des moines eux-mêmes ; et, par le texte de quelques auteurs contemporains, il est facile de prouver que la défense du concile de Metz n'avait pas été suivie partout. Dans les statuts de l'ordre de Saint-Benoît, généralement adoptés en France, nous voyons qu'il fut loisible aux frères de posséder deux *cappes*, et ce vêtement fut même adopté parmi ceux de l'ecclésiastique officiant : il prit alors le nom de *chappe*, qu'il porte encore aujourd'hui. La défense que fit le concile de Metz aux gens d'église de porter des *cappes* fut causée probablement par le luxe qu'on déploya dans ces sortes de vêtements. Les seigneurs, et surtout leurs femmes, y faisaient attacher les plus belles fourrures; il y en avait aussi en étoffe d'or et de soie, ce qui faisait dire à Matthieu Pâris : «Le vêtement du prêtre devient celui des femmes perdues de débauche.» Et plus tard nous trouvons dans plusieurs comptes manuscrits de la maison de nos rois des fourrures de menu vair employées à couvrir *la chappe de madame la reyne* ou des princes ses enfants. » — La *cappe* fut aussi le vêtement ordinaire des marchands forains, qui, toujours sur les grands routes, étaient contraints de se garantir des intempéries de l'air ; ce qui fait dire à un de nos vieux romanciers :

> Tos, a guise de marchans,
> Fusent vestus de *capes* grands.

L'auteur d'un glossaire allemand, Wachter, a prouvé que le mot *cappe*, différemment prononcé et écrit chez les peuples divers, avait cependant toujours été l'expression générique employée pour signifier un vêtement de dessus. Suivant lui, chez les Chaldéens et les Hébreux, chez les Grecs, les Romains et les peuples de l'Europe moderne, ce mot a la même signification. Ainsi, dans notre langue CAPPE est le mot générique d'où sont venus plus tard CHAPE, CHAPEAU, CHAPEL, CAPOTE, CAPELINE et CAPET.

LE ROUX DE LINCY.

De ce mot sont venues les phrases ou façons de parler adverbiales suivantes : *rire sous cape*, pour dire se moquer d'une chose ou d'une personne, en rire en cachette et sans le manifester ouvertement; *vendre une chose sous cape*, c'est-à-dire en se cachant, sans se

hasarder à le faire publiquement, dans la crainte de blâme ou d'une peine correctionnelle; on dit aussi d'un homme qu'*il n'a que l'épée et la cape*, pour dire qu'il n'a pas un sou vaillant, pas d'autre patrimoine, pas d'autre fortune que son épée et son habit. Un gentilhomme qui n'avait que l'épée et la cape (et y il en avait autrefois beaucoup) était un homme d'autant plus malheureux qu'il était tenu à une sorte de représentation dans un monde qui professait d'ordinaire assez peu d'estime pour sa personne, et qu'il aurait cru déroger en se livrant à quelque occupation lucrative ou à quelque industrie honnête qui eût amélioré sa position. E. H.

CAPE (marine), *être à la* ou *en cape*, *mettre en cape* ou *a la cape*, *capeyer*. Lorsqu'un navire éprouve à la mer des vents contraires trop violents pour lui permettre de louvoyer en *faisant de la toile*, il ne conserve que les voiles qu'il peut livrer au vent sans danger, et, après avoir mis la barre du gouvernail sous le vent, il reste au plus près en présentant obliquement son avant à la bourrasque et à la lame qui se soulève contre lui. Cette situation passive du bâtiment, par rapport à la mer et au vent, est ce qu'on appelle *la cape*.— *Mettre en cape* n'est à proprement parler que disposer le navire de manière à supporter le mieux possible un coup de vent en mer. En effet, dans la position où se trouve un navire *en cape*, il fait trop peu de route contre la lame pour être exposé à recevoir le choc des vagues, qui, au lieu de trouver de la résistance en déferlant sur lui, le font céder au contraire peu à peu à leur impulsion. La petite surface de voile qu'il livre au vent dans cette situation suffit pour l'appuyer de manière à le préserver des forts coups de roulis qu'il éprouverait si l'effort du vent sur ses voiles ne le tenait pas incliné à peu près uniformément sur la mer. Obéissant un peu à chaque lame qui le heurte, et dérivant par l'impulsion qu'il reçoit des vagues et du vent dans le sens de la direction que lui impriment ces deux causes, le bâtiment résiste beaucoup moins à la tempête qu'il ne lui cède réellement. Aussi arrive-t-il assez rarement qu'un bâtiment en cape reçoive de forts coups de mer, même alors que la mer déferle avec le plus de force autour de lui. — La dérive qu'on éprouve *en cape*, c'est-à-dire la route que l'on fait à reculons ou en travers, s'il est possible de s'exprimer ainsi, est quelquefois très grande. C'est du chemin que l'on perd dans le sens de la violence du vent contraire. Mais en mer on est souvent obligé de céder aux éléments pour réussir à vaincre sans danger leur plus grande violence. — *Les coups de cape* ordinaires offrent pour la plupart si peu de péril que presque toujours les équipages regardent le temps que l'on passe dans cette situation comme des moments de récréation ou de repos arrachés à l'activité de la vie habituelle du bord. Une fois que la barre a été amarrée sous le vent, et que la voile *de cape* a été livrée à la tourmente, les matelots de quart, assis à l'abri du pavois du vent ou de la chaloupe, emploient les heures d'oisiveté que leur procure la tempête à causer entre eux, à chanter de vieilles complaintes de bord, ou à raconter des histoires de *gaillard d'avant*. Rarement, il est vrai, mais quelquefois enfin, il arrive que cette sécurité se trouve cruellement trompée. Lorsque, dans le nombre de lames qui élèvent le navire sur leur cime mouvante, il en vient une qui déferle sur le pont, elle enlève parfois, comme un coup de foudre, et la chaloupe amarrée sur le grand panneau, et le pavois du navire, et enfin tout ce qu'elle rencontre dans son effrayant passage, sans même en excepter les hommes, qui se cramponnent à tout ce qu'ils rencontrent sous leur main dans ce moment d'effroi. On a vu des coups de mer raser un navire comme un ponton, et avarier la coque de manière à rendre presque inutiles tous les efforts de l'équipage pour maintenir le bâtiment à flot. — Mais ce n'est pas seulement lorsque la violence d'un vent contraire force le navire à ne plus faire de route

que l'on prend le parti de *mettre en cape*. Il arrive souvent qu'avec un vent favorable on se trouve obligé de *capeyer*. Lorsque la bourrasque, par exemple, est devenue trop violente pour que l'on continue à fuir vent arrière une lame furieuse qui menace d'engloutir le bâtiment en le gagnant de vitesse, on se voit forcé de *mettre en cape* pour supporter avec moins de danger l'effort de la tempête. Ce n'est pas toujours sans péril non plus que dans cette extrémité on cesse de fuir le vent en poupe pour venir à présenter l'avant du navire aux vagues que pousse la fureur de l'ouragan. Au moment où le navire revient en travers au vent, avant de se ranger au plus près, il a à recevoir trop ordinairement dans cette position critique le choc des lames qui le prennent alors *en belle*. C'est le paroxisme d'une des crises les plus terribles par lesquelles on puisse passer à la mer. — Il n'y a que les hommes qui savent quelle progression de dangers il faut quelquefois parcourir dans la profession de marin qui puissent concevoir qu'après avoir cessé de fuir *vent arrière* pour *mettre à la cape*, on soit forcé, pour plus de sûreté, de cesser de tenir la *cape* pour continuer à fuir *vent arrière*. C'est là cependant ce qui est arrivé à des capitaines qui, en raison de la force croissante du vent, ne pouvant plus *capeyer* sans s'exposer à sombrer, ont préféré courir le risque de fuir avec le temps au danger plus certain de tenir *en cape* avec leur navire sans cesse endommagé par des coups de mer devenus intolérables. — Il existe des bâtiments qui, sans avoir des qualités supérieures dans les circonstances ordinaires, ont pour ainsi dire la faculté de *bien capeyer*. C'est là un avantage dont les marins donnent une idée en nommant ces bâtiments de *bons capeyeurs*. D'autres navires, qui *capeyent* mal, soit qu'ils reçoivent des coups de mer *en cape* ou qu'ils soient faibles du côté contre le vent, rachettent cette imperfection par l'avantage de bien fuir *vent arrière*. D'autres bâtiments enfin réunissent à la fois le double avantage de *bien fuir* et de *bien capeyer*. C'est là ce qu'on peut désirer de mieux, et ce qui suppose même d'autres qualités, car il est bien rare qu'un navire puisse *bien fuir avec le temps* sans être un bon marcheur et sans bien gouverner. — Le genre de voilure à employer pour la *cape* est déterminé en général par la nature du gréement du navire et particulièrement par les qualités du bâtiment que l'on monte. Les bâtiments *carrés*, c'est-à-dire les trois-mâts et les bricks, *capeyent* sous une autre voilure que les goëlettes, les lougres et les côtres. Mais il est toutefois des bâtiments *carrés* qui, par rapport aux qualités qui leur sont propres, mettent *en cape* sous une voilure qui ne conviendrait pas à tous les navires de la même espèce qu'eux. — En général, on peut dire cependant que la *voile de cape* la plus favorable aux bâtiments carrés est le *grand hunier*, avec un ris, deux ris ou trois ris, selon la force du vent. Sous cette voile de *cape*, la plus rapprochée du point vélique, le navire n'est pas exposé, comme sous la misaine, à faire de trop grandes arrivées, ni, comme sous le foc d'artimon ou sous la brigantine, à revenir avec trop de force dans le vent. Le grand hunier, tenant le bâtiment dans une position presque uniforme, ne lui imprime ni trop de vitesse ni un mouvement trop prononcé de dérive, et cette voilure a l'avantage de ne le porter ni trop subitement dans le vent après une *arrivée*, ni de le faire trop arriver après une grande *olofée*. — Anciennement *la cape* sous la misaine était employée comme la plus favorable pour les navires *carrés*. Les nombreux inconvénients et les dangers même attachés à cette voilure de *cape* ne purent faire renoncer les vieux marins à une pratique dont le moindre désavantage était d'exposer le navire à s'encombrer d'eau, et à recevoir par l'avant les plus terribles coups de mer. Plus tard, on essaya *la cape* sous la grand' voile avec un ris, et on préféra bientôt cette voilure à *la cape* sous la misaine. Pendant long-temps

on avait déjà *capeyé* sous une voile spécisle, nommée la *pouillouse*, qui s'établissait le long du grand étai, entre le grand mât et le mât de misaine. Cette voile n'existe plus à bord des navires où l'on sait ce que c'est que de naviguer. A bord de quelques bâtiments, on l'a remplacée avec avantage par une voile de goëlette gréée sur l'arrière du mât de misaine. Un raisonnement théorique, favorisé par la triste expérience qu'on avait faite des inconvénients de toutes les vieilles manières de *capeyer* a conduit les capitaines à essayer et à adopter *la cape* sous le grand hunier, et, depuis ce temps, la pratique a prouvé que cette manière de *capeyer* était la meilleure que l'on pût employer. Mais il a fallu des siècles pour ouvrir les yeux des marins sur les avantages attachés à ce dernier mode. *La cape* sous le grand hunier, comme toutes les innovations ou les essais utiles, a long-temps eu ses antagonistes et ses détracteurs. Aujourd'hui on rirait dans la marine de ceux qui s'aviseraient de vouloir contester les avantages de cette voilure de *cape*. C'est là le sort de toutes les pratiques dont l'expérience et le temps ont consacré la bonté. On n'arrive à la raison et à la vérité, même dans les professions expérimentales, qu'après avoir passé par toutes les erreurs qu'il est donné à l'esprit humain de chercher et d'imaginer. Ed. Corbière.

CAPELINE. Ce mot, qui est dérivé de Cape (*voy.* ci-dessus), et dont on avait fait *capal*, usité jadis pour *chapal* ou *chapeau*, désignait en effet une espèce de chapeau orné de plumes que les femmes portaient autrefois à la chasse, et qui était fait d'ordinaire en paille, avec une forme peu élevée et de grands rebords doublés de satin ou de velours. Ce fut aussi à peu de chose près, et avec cette seule différence qu'elle était plus basse, à bords plus étroits et sans ornements, la coiffure des bergers, des messagers, puis des laquais. Le petit chapeau (*petasus*) que l'on place sur la tête de Mercure avait aussi reçu ce nom. Enfin, on l'avait donné à celui que portaient anciennement les soldats, et qui était de forme à peu près semblable, mais en fer; d'où il était passé dans le blason, et avait donné lieu à cette expression, un *homme de capeline*, pour dire un homme courageux et résolu, ce que nous avons traduit, dans nos habitudes plus pacifiques, par un *homme de cœur et de tête*, ce qui peut convenir aussi bien au courage civil qu'à la bravoure militaire. — Aujourd'hui, ce mot n'est plus guère usité qu'en chirurgie, où l'on entend par *capeline* une sorte de bandage, dont on distingue plusieurs espèces : la *capeline de la tête*, ou *bonnet d'Hippocrate*, bonnet à deux globes dont on se servait naguère encore pour remédier à l'écartement des sutures, et pour contenir diverses pièces d'appareil appliquées sur la tête; la *capeline de la clavicule*, employée dans les fractures de cette partie ou dans celles de l'acromion et de l'épine de l'omoplate; la *capeline pour l'amputation* du bras dans l'article, et celle pour l'amputation de la cuisse, qui se pratique avec une bande roulée, à une ou à deux globes. E. H.

CAPELUCHE. En 1418, des troubles sérieux, suscités à Paris par le duc de Bourgogne Jean-sans-Peur, contre les *Armagnacs* (*voy.* Bourgogne, tom. viii, page 146 de ce *Dictionnaire*), eurent pour résultat le massacre de tous les hommes de ce dernier parti que l'on avait enfermés dans les prisons. On continua pendant plusieurs jours les massacres à domicile. Plusieurs femmes, et parmi elles il s'en trouvait qui étaient enceintes, furent égorgées; le bourreau Capeluche, l'agent favori du duc de Bourgogne, convaincu d'avoir été le principal auteur de ces froides atrocités, fut arrêté, condamné et décapité par son valet, auquel, avant l'exécution, il donna froidement une leçon détaillée sur l'art d'abattre adroitement une tête.

A. S—r.

CAPÉTIENS, nom donné à la descendance directe et indirecte de Hugues-Capet, c'est-à-dire à ce que l'on est convenu d'appeler la *troisième* race des

rois de France. Dans l'article que nous consacrons ici aux *Capétiens*, nous examinerons : 1° l'origine du nom qni leur a été donné; 2° leur généalogie; 3° les circonstances de leur élévation; 4° nous exposerons qnelques données générales sur les Capétiens directs; 5° nous indiqnerons les branches collatérales de cette race.

1°. *Origine du nom de Capétiens.*

Le nom de *Capétiens* signifie descendants de *Capet*. Ce dernier mot est un surnom donné à Hugues, chef de cette famille. On n'en connaît point l'étymologie, quoique les savants des siècles qui nous ont immédiatement précédés se soient donné beaucoup de peine pour la découvrir. Leurs hypothèses sont en général peu vraissemblables, et ne reposent sur rien de formel ni même sur rien qui soit suffisamment probable : Ménage, ni DuCange, ni Valois, ni beaucoup d'autres, ne peuvent satisfaire notre curiosité à cet égard. — « Vrayment (dit Estienne Pasquier, dans ses *Recherches de la France*, liv. VIII, chap. 45), je ne puis que je ne me plaigne de l'injure que nous faisons à la mémoire de nostre Hugue, qui a esté l'nn des plus grands roys de la France, roy, dis-je, qui a donné vogue à la troisiesme lignée de nos roys, lequel nous avons surnommé *Capet* : et néantmoins je n'en trouve presque un tout seul, qui nous enseigne pourquoi lui ait esté baillé ce surnom. Quelques-uns (comme Nicolas Gilles en ses Annales) disent que ce fut par forme de sobriquet, d'autant que luy jeune avoit accoustumé de jetter en folastrant les chappeaux des jeunes princes et seigneurs qui le suivoient. Mais si les chaperons estoient lors et long-temps après plus en usage que les chappeaux, je ne voy point sur quel pied nous puissions fonder ceste divination : joint que la grandeur de ses gestes, sur laquelle il establit avec le progrès du temps sa fortune pouvoit faire oublier toutes ses jeunesses et folastries. C'est pourquoy j'ayme mieux adhérer avec le bonhomme Cenalis, évesque d'Avranche, qui en ses Périoques dit que tout ainsi que Charles, fils de Pépin, fut par aucun appelé Charles-le-Grand et des autres Charlemagne, d'un mot corrompu du latin, pour la grandeur de ses chevaleries; aussi Hugue, pour le grand sens qu'il apporta en la conduite de ses affaires, fut appelé *Capet* d'un mot à demy latin qui signifie le *chef*: car aussi à vray parler, vous trouverez en toutes ses actions plus de conseil que de hauts faits d'armes. »—Nicolas Gilles, qu'Éstienne Pasqnier met ici en avant, avait puisé son assertion dans deux chroniques citées par Du Cange (*Gloss. med. et infim. latinitat.*) à l'art. CAPETUS. Du Cange, à cette occasion, fait remarquer qu'en Auvergne, on désignait par le nom de *chapeto* l'homme plaisant qui s'amuse à rire d'autrui. — D'autres ont cru que le mot de *Capet* était une injure, et venait de *capito*, grosse tête : on sait que la grosseur de la tête est souvent un signe d'imbécillité. Une chronique appelle *Capet* Charles le-Simple. Mais il paraît plus probable que *Capet* est pris pour *chapet* ou *chappatus*, l'homme portant *chape*. Plusieurs chroniques françaises, écrites long-temps après, ont traduit *Hue Chappet* ou *Chapet*. Dans ce cas, ce dernier nom viendrait de la chape de saint Martin de Tours, que les Hugues, ducs de France et comtes de Paris, portaient comme détenteurs de l'abbaye de ce nom. Une chronique dit encore que le fils de Hugues, le pieux Robert, chantait les vêpres revêtu d'une chape. L'ancien étendard des rois de France était la chape de saint Martin; c'est de là, dit le moine de Saint-Gall, qu'ils avaient donné à leur oratoire le nom de chapelle.

2°. *Généalogie des Capétiens.*

Si l'on a controversé sur l'étymologie du nom de Hugues *Capet*, l'on s'est bien plus exercé encore à découvrir l'origine de ce prince, et c'est ici que s'est épuisée en conjectures et en systèmes généalogiques l'érudition et la sagacité des écrivains monarchiques. Comme nous le ferons voir plus bas, la révolution qui ren-

versa les Carlovingiens pour élever à leur place une famille nouvelle, ne parut pas aux contemporains un événement aussi important que nous pourrions le croire aujourd'hui. Les historiens même du xe et du xie siècle connaissent fort mal la famille du nouveau roi. Le meilleur d'entre eux, un moine de Cluni, mort en 1048, Rodulphus Glaber, qui était né sous les Carlovingiens, se contente de dire, en rendant compte de l'élévation de Hugues-Capet, qu'il était fils de Hugues-le-Grand et petit-fils de Robert, comte de Paris, qui avait été roi : « Mais, ajoute-t-il, j'ai différé de tracer son origine, parce qu'auparavant elle est fort obscure (*Glabri Rodulphi historiar*, lib. I, cap. II, p. 5). » La phrase de Glaber est ainsi conçue en latin : *Cujus genus idcircò adnotare distulimus, quia valdè indntè reperitur obscurum.* Le gracieux abbé Velly, avec son habituelle et aimable mauvaise foi, n'a pas rougi de la traduire dans son *Histoire de France*, tom. 1er, p. 423, par ces mots : « dont l'origine se perd dans les siècles les plus reculés. » Une traduction aussi impudente devait être reproduite par des écrivains de cour ou par les serviles auteurs de certains abrégés; mais nous devons être étonnés que le savant et consciencieux auteur de l'article Hugues-Capet dans la *Biographie universelle* l'ait adoptée sur parole, et ne l'ait point confrontée avec l'original. — Ce n'est que trois siècles plus tard qu'un moine de Trois-Fontaines, Albéric, ajoute à cette généalogie un degré de plus. « Les rois Robert et Eudes, dit-il, furent fils du comte Robert-le-Fort, marquis de la race des Saxons, auquel Charles le-Chauve avait donné en fief le comté d'Anjou, comme à un homme vaillant, pour défendre de ce côté le royaume contre les Bretons et les Normands. Mais, ajoute-t-il, les historiographes n'ont su rien nous apprendre de plus sur cette race (*Chronicon Alberici, monachi Trium-Fontium*, dans le Recueil des historiens de France, tom. x, p. 285-286). » Plus les temps se sont éloignés, et plus les généalogistes, se trouvant à leur aise, ont prétendu voir clair dans la nuit des âges. La descendance de Hugues-Capet, qu'on voulait faire venir de quelque maison antique, puissante et illustre, est devenue l'objet de plusieurs systèmes, parmi lesquels on a distingué, au xviie siècle, comme les plus ingénieux, ceux de Zampini, de Chifflet et de Tournemine. « Nous avons vu aussi (remarque ici M. de Sismondi, dans son *Histoire des Français*, tom. iv, p. 39), à l'établissement d'une quatrième dynastie, les antiquaires de cour chercher à faire voir sa filiation de la seconde race, et convenir qu'elle était obscure; mais si le pouvoir lui était demeuré, cette généalogie se serait à son tour éclaircie, et des créateurs d'ancêtres n'auraient pas manqué non plus à la maison de Bonaparte. » — Les différents systèmes sur l'origine des Capétiens sont exposés dans la préface du tome X des Historiens de France, p. 111. — Robert-le-Fort serait donc le premier auteur connu de la race capétienne. Quelques auteurs le font descendre en ligne masculine de Wittikinde le Saxon, vaincu et converti par Charlemagne. D'autres le disent issu de la race mérovingienne, de Clodion-le-Chevelu ou de Clovis. Nous n'entrerons pas dans le détail de ces rêveries; mais nous exposerons un peu plus au long l'opinion des auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, et une autre généalogie, qui nous donne en quelque sorte le moyen de réunir et de grouper les diverses opinions.

A. *Généalogie des Capétiens* selon l'*Art de vérifier les dates* :

1. Saint-Arnoul, d'une famille illustre parmi les Francs, remplit plusieurs fonctions importantes auprès de Théodebert II, roi d'Austrasie en 596. Il avait épousé *Doda*. Après la mort de sa femme, il se fit prêtre, fut évêque de Metz en 614, et enfin mourut dans les solitudes des Vosges. — Il eut pour fils :

2. Ansigise, mort en 678, qui épousa *Begga*, dont il eut :

3. Pépin-le-Gros ou d'Héristal, maire

du palais pendant 27 ans, mort en 714 (*voy.* l'article spécial que nous lui consacrons). — Il eut quatre fils : *Drogon*, *Grimoald*, *Charles-Martel*, etc.

4. Childebrand Ier, mort en 753. Celui-ci donna le jour à

5. Nivelon ou Nebelong Ier, qui vivait en 805 et eut deux fils. — Le second, *Childebrand II*, comte d'Autun, vivait vers 832; le premier,

6. Théodebert, mort vers 830, eut une fille, *Ingeltrude*, et quatre fils, *Eralde*, *Théodoric*, *Fridelin*. — L'aîné fut

7. Robert-l'Angevin, qui épousa *Agane*, et mourut avant 867. De lui naquirent *Eudes*, roi; *Hugues-l'Abbé*, mort avant 878; une fille nommé *Richilde*, et son second fils,

8. Robert, qui fut roi des Francs, et mourut en 923. Robert eut pour enfants *Emma*, qui fut mariée au roi Raoul, et

9. Hugues-le-Grand, duc de France, mort en 856. Il fut père de

10. Hugues-Capet. — Il eut encore d'autres enfants : *Othon*, *Eudes* (selon Duchesne), *Henri*, *Emma* et *Béatrix*.

Cette table ainsi dressée, donnerait une origine commune aux Carlovingiens et aux Capétiens.

B. *Autre table généalogique des Capétiens jusqu'au roi Hugues.*

1. Thiédbert ou Théodebert, seigneur franc, quatrième aïeul de Hugues-Capet, descendait, d'après des opinions également incertaines, de Wittikinde le Saxon, de Clovis, de Pépin-d'Héristal, ou des Welff, ducs de Bavière. La date de la naissance de Théodebert et celle de sa mort sont également inconnus. Il eut trois fils : on ne sait pas même le nom du premier. — Le second, *Guillaume*, fut comte de Blois, et fut tué vers 834; il laissait un fils nommé *Eudes*, qui épousa *Gundinolde*, dont il n'eut pas d'enfants. — Le troisième fils de Thiédebert fut

2. Robert. On ne sait rien sur sa vie. On lui donne pour second fils un *Hugues-l'Abbé*, duc de France, de 866 à 886, qu'il ne faut pas confondre avec le père de Hugues-Capet. L'aîné des fils de ce Robert,

3. Robert-le-Fort ou l'Angevin, fut duc de France et comte de Blois. Il fut appelé un second Machabée à cause de la valeur avec laquelle il combattit les Normands. Il fut tué dans un combat qu'il leur livra en 866. — Il avait épousé *Adélaïde*, dont il eut *Eudes* ou *Odon*, qui fut roi (*voy.* l'article spécial que nous lui consacrons); *Richilde*, qui épousa *Thibaut*, seigneur franc, et fut mère de *Thibaut-le-Tricheur* ou *le Fourbe*, dit *le Vieux*, premier comte (propriétaire) de Blois; le second fils de Robert-le-Fort fut

4. Robert Ier, duc de France en 889, roi de 922 à 923. (*V.* son article spécial.) Il épousa *Béatrix*, fille d'Herbert, comte de Vermandois : elle lui donna une fille nommée *Emma*, qui épousa *Raoul de Bourgogne*, fut reine de France et mourut sans postérité; — et

5. Hugues, surnommé le Grand, le Blanc ou l'Abbé, duc de France et de Bourgogne, comte de Paris et d'Orléans. (*Voy.* son article.) Il épousa *Hedwige de Saxe*, sœur d'Othon Ier, roi de Germanie. Il fut le père de

6. Hugues-Capet, d'*Othon*, duc de Bourgogne; de *Henri-le-Grand*, qui fut aussi duc de Bourgogne; d'*Emma* et de *Béatrix*.

Quoi qu'il en soit du plus ou moins de probabilité de ces systèmes contradictoires, ils ne plaisaient pas tous également aux rois dont ils étaient destinés à caresser l'orgueil. Louis XIV ne voulait être ni Gaulois, ni Visigoth, ni Saxon, mais il tenait beaucoup à ce qu'on lui prouvât qu'il descendait des Francs. — Au reste, au temps de Hugues-Capet, c'était une opinion généralement répandue, et peut-être accréditée par ses ennemis, qu'il était sorti des rangs inférieurs de la société. Trois siècles encore après son usurpation, la croyance populaire le rangeait toujours parmi les *plébéiens*; aussi vers 1294, le moine Iperins, dans la Chronique de Saint-Bertin, cherche-t-il à combattre cette croyance

des hommes vulgaires et simples (*Chronicon sithiense Sancti-Bertini*, dans le Recueil des hist. de France, t. x, p. 297); tandis que, peu d'années après, le Dante la reproduisit dans son immortel ouvrage, où il fait dire au comte Hugues lui-même, qu'il était fils d'un boucher de Paris :

> Di me son nati i Filippi e Luigi,
> Per cui novellamente è Francia retta.
> Figliuol fui d'un beccaio di Parigi
> Quando li regi antichi venner meno,
> Tutti fuor ch'un renduto in panni bigi.
> Dante, *Purgatorio*, canto xx, v. 49.

On a prétendu que le Dante avait imaginé de donner aux rois de France une semblable origine pour se venger d'un descendant de Hugues Capet, de Charles de Valois, qui l'avait chassé de Florence. Son assertion fut répétée par plusieurs auteurs italiens et allemands, entre autres par Agrippa, dans son traité *De la vanité des sciences*; elle se retrouve même dans quelques auteurs français. Notre Villon, qui du reste ne respectait ni les rois ni la vérité, a dit :

> Si feusse des hoirs de Capet,
> Qui fut extrait de boucherie.

Aloisio Alamanni, chassé de Florence comme le Dante, mais réfugié en France, où François Ier le combla de bienfaits, lisait un jour à ce prince l'endroit du Dante que nous avons cité. François Ier devint furieux, et dit à Alamanni : *Que je ne revoie jamais ce ridicule auteur!* Il voulut en défendre publiquement la lecture dans son royaume; heureusement sa colère s'apaisa et le livre resta.

3° *Élévation des Capétiens*, etc.

Décadence et chute des Carlovingiens, élévation des Capétiens, voilà deux faits dont les causes sont identiquement les mêmes. Elles seront déduites à l'article que ce *Dictionnaire* consacre à la *race* CARLOVINGIENNE. Toutefois, nous devons les résumer ici en partie, et surtout bien faire comprendre la situation dans laquelle se trouvait la famille de Hugues-Capet au moment de l'arrivée de ce personnage au trône. — Nous renvoyons aux *Lettres sur l'histoire de France* de notre Augustin Thierry, pour l'exposé de la longue lutte qui fit prévaloir la nouvelle dynastie sur la famille usée de Charlemagne. Cet auteur, au milieu des différents systèmes sur la généalogie de Hugues-Capet, semble préférer celui qui fait descendre ce prince d'une race saxonne, par Robert-le-Fort. Dans leur lutte avec Eudes, Robert et Raoul, les derniers Carlovingiens montrèrent une disposition funeste à implorer le secours des princes germaniques. Louis-d'Outremer partagea cette disposition. D'autre part, du milieu de l'enfantement du système féodal, une nation française se formait, qui avait une grande aversion pour l'influence teutonique, surtout dans les provinces centrales; il paraît que les frontières de l'est penchaient pour les Carlovingiens, tandis que, dans le midi, les seigneurs affectaient une grande indépendance et semblaient à peine faire attention à ce qui se passait dans le reste du royaume. Le représentant de l'opinion qu'on peut appeler nationale, et l'homme le plus puissant entre la Seine et la Loire, était Hugues, comte de Paris, auquel on donnait le surnom de *grand*, à cause de ses immenses domaines. S'appuyant sur l'intervention normande, il parvint à neutraliser les effets de l'influence germanique. A la mort de Louis-d'Outremer, en 954, son fils Lothaire lui succéda sans opposition apparente. Deux ans après, le comte Hugues mourut, laissant trois fils, dont l'aîné, qui portait le même nom que lui, hérita du comté de Paris, qu'on appelait aussi le duché de France. Son père, avant de mourir, l'avait recommandé à Richard, duc de Normandie. La famille de Hugues avait, dans cette France centrale, un parti puissant, qui sommeilla jusqu'en 980. Lothaire eut des alternatives de popularité et d'impopularité, selon qu'il faisait des concessions à l'empire germanique ou qu'il cherchait à lui arracher celles qu'il lui avait faites. Pourtant l'autorité, sous son règne même, passa tout entière aux mains du fils de Hugues-le-Grand, Hugues, comte de l'Ile-de-France et d'Anjou. En 986, comme on peut le voir à l'article Hugues

Capet, celui-ci fut proclamé roi par une poignée de ses partisans, qu'on représenta plus tard comme une *assemblée des notables*, mais qui au fond n'était que la réunion de ses vassaux. Il triompha de l'opposition des derniers Carlovingiens, soutenus par les Germains. L'avénement de cette troisième race fut un fait immense par ses résultats ultérieurs. Lorsqu'il eut lieu, il fut à peine remarqué.

4°. *Appréciation des Capétiens directs, considérés comme formant une dynastie.*

Les écrivains qui ont travaillé notre histoire sous l'inspiration des idées monarchiques et du pouvoir absolu n'ont pas été effrayés de la nullité des premiers Capétiens; ils ne se sont pas donné la peine de rechercher, ou plutôt ils ont outrageusement méconnu la vérité. Pour eux, du moment qu'un homme est prince, du moment surtout qu'il occupe le trône, il a infailliblement du génie; s'il ne le montre pas, c'est qu'il est trop bon, trop humble, trop modeste; avant tout, il a des idées gouvernementales bien arrêtées, un système politique qui ne peut faillir, de qui découle tout bien, qui par lui-même ne peut produire aucun mal, qui enfin n'a des résultats funestes ou désavantageux que lorsqu'il est mal compris et mal exécuté par des ministres infidèles ou inhabiles. Ce système passe à ses descendants, se perpétue, se perfectionne et se complète par eux-mêmes; il fait la partie essentielle de leur héritage, qu'il peut seul leur conserver; il constitue en un mot l'*unité*, la *perpétuité*, la *légitime hérédité* de la monarchie; il soumet *tout* à *un*, toutes les volontés à une volonté, tous les pouvoirs à un pouvoir; il se résume dans le despotisme du principe absolu! Ainsi, selon ces historiographes modernes, Hugues-Capet, l'auteur du *système des Capétiens*, tendit à l'unité monarchique en France, comme plus tard la famille d'Autriche dans l'empire germanique : ce système, il l'appliqua avec une vigueur et un talent qu'on ne peut que deviner, parce que les monuments contemporains n'en ont point conservé de trace; il le transmit au *bon roi* Robert, qui n'en dévia pas; celui-ci à Henri, celui ci à l'indolent Philippe Ier, et ainsi de suite. A tout cela il n'y a qu'une objection; c'est que le démenti le plus formel est donné par les sources historiques, comme on peut s'en convaincre en les examinant, et en se faisant une juste appréciation de tous ces Capétiens si vantés. Nous ne voulons pas empiéter sur les articles spéciaux qui seront consacrés à ces divers princes, ni sur les articles France, Communes, Féodalité, Légistes, etc. Pourtant, nous devons présenter ici dans son ensemble l'esprit successif des Capétiens directs : on y trouvera, jusqu'à Louis-le-Gros, nullité, faiblesse, indolence; depuis Louis-le-Gros, force militaire, mouvement dans les masses nationales, et un commencement de système dans Philippe-Auguste; depuis saint Louis, plus de politique dans les rois, parce que les siècles ont marché; un accroissement systématique du pouvoir royal : celui-ci encore est dû aux *légistes* et non aux princes. — C'est M. Sismondi qui nous servira de guide; nous donnons le fond des volumes IV, V, VI, VII et VIII de son *Histoire des Français*. — « L'organisation féodale d'une république de gentilshommes s'était formée indépendamment de l'autorité royale, et sans son aveu, pendant que la seconde branche des Carlovingiens luttait avec tous ses sujets pour conserver son existence même. Il y avait eu une révolution dans l'état, et pour consolider cette révolution, la dynastie devait être changée : elle le fut en 987. Le monarque, au lieu d'être plus long-temps le représentant du pouvoir national des premiers conquérants, au lieu d'élever des prétentions à la toute puissance qu'avait exercée Charlemagne, d'invoquer des lois qui n'existaient plus et de refuser de reconnaître les droits nouveaux que la force avait conquis, fut un seigneur d'entre les nouveaux seigneurs, un feudataire élevé, comme les feudataires, par le pouvoir que lui conféraient ses vassaux,

les comtes, les barons, les chevaliers engagés par leur foi et leur hommage à le servir. Hugues-Capet, en montant sur le trône, devint ainsi le complément de la révolution féodale : il n'avait ni le génie qui aurait pu en jeter les bases, ni la force d'esprit ou de caractère qui aurait pu la diriger ; il fut peu de chose par lui-même, mais, tout dépourvu de talent et de grandeur que paraisse avoir été le fondateur d'une dynastie nouvelle, il valait mieux, pour le régime qui commençait, que la famille ancienne des rois. — Nous renvoyons à l'article Hugues-Capet les preuves qui démontrent que le changement de dynastie par lequel il arriva au trône ne fut pas considéré par ses contemporains comme un événement très important, et que de long-temps il ne fut pas reconnu par la plus grande partie de la France.—Sous ce prince, le territoire de la France fut ensanglanté par les guerres des grands feudataires : ces guerres, qui éclataient partout à la fois, influaient bien plus que les actes royaux sur le développement du caractère national et sur la prospérité ou le malheur des habitants. Mais comme les intrigues et les révolutions d'une province étaient presque toujours sans rapport avec celles de l'autre, il est à peu près impossible de trouver un fil pour se conduire au milieu de ce labyrinthe. La fin du xe siècle et le commencement du xie forment peut-être la période la plus mal connue de l'histoire : tout y est doute et confusion. Les causes de cette obscurité se trouvent dans le manque de communications entre les provinces, dans le peu d'intérêt accordé à l'histoire privée des provinces ou des villes, et aussi dans la nature des événements à cette époque. Le pouvoir royal et le pouvoir national avaient été simultanément anéantis; toute action à distance avait cessé : pendant les premières années du règne de Robert II, l'autorité royale était si complétement détruite en France que la suite des actions du roi, quand on les relaterait dans le plus grand détail, ne nous donnerait aucune sorte sorte d'idée de l'administration du pays. Une grande indifférence politique était maintenue dans la nation par l'attente universelle de la fin du monde: aussi, le pouvoir de l'église, anéanti au xe siècle, reprenait-il une force toute nouvelle dans le xie.— Robert avait succédé à son père sans élection ni assentiment de ses vassaux ; les plaids généraux et toute assemblée nationale avaient cessé ; les fonctions royales se bornaient à la ville où le roi résidait. Une seule idée, celle de la transmission héréditaire de la couronne, semble avoir occupé les premiers Capétiens ; aussi associèrent-ils au pouvoir et firent-ils sacrer de leur vivant l'aîné de leurs fils. L'événement le plus important de la vie du faible Robert fut son mariage, dissous par les prêtres, etc. : son extrême faiblesse, son manque complet de caractère, étaient peu propres au gouvernement. (*Voy.* Robert.)— On comprendrait à peine comment un roi toujours prêt à sacrifier son intérêt à celui de tous les autres, à céder dans toutes les contestations, aurait pu maintenir une autorité antique et affermie par des siècles ; mais si un usurpateur, si le second fondateur d'une dynastie nouvelle resta sur le trône avec des dispositions si débonnaires, c'est parce qu'il ne valait pas la peine de lui disputer son autorité. En effet, le gouvernement des nobles s'organisait, s'affermissait; les provinces devenaient toujours plus étrangères l'une à l'autre, les châteaux étaient toujours plus soustraits à l'influence de la couronne, et tandis qu'on voyait s'élever cette génération de fer, ces guerriers indomptables et impitoyables, dont les jeux étaient des combats, dont la religion demandait du sang, dont l'amour ne se montrait que dans les tournois, la race royale semblait devenir d'autant plus efféminée que la noblesse devenait plus fière (t. iv, p. 111).— Le fils de Hugues-Capet régna 24 ans, aimé de ses seuls domestiques, méprisé de ses voisins et de ses vassaux, oublié de ses peuples, et laissant anéantir entre ses mains, non pas seulement l'autorité des rois ses prédécesseurs, mais même celle des com-

tes de Paris, ses ancêtres.—Cependant, c'est durant cette longue léthargie de la puissance royale que l'on voit naître et se former tous les traits qui doivent caractériser la grande époque de la chevalerie; que la bravoure et le point d'honneur deviennent, loin de la cour, la base du caractère national; que les villes commencent à se considérer comme des corporations, à agir en leur nom propre et à contracter des obligations; que les paysans eux-mêmes s'efforcent de secouer dans les campagnes un joug trop oppressif, et, par des insurrections fréquentes, forcent enfin les seigneurs à les traiter avec moins de rigueur; que l'énergie de l'esprit humain se développe de nouveau par de hardies spéculations sur les mystères de la religion, et que le fanatisme, combattant cet esprit d'innovation, fait périr dans les flammes ceux qu'il ne peut convaincre; que les expéditions lointaines et aventureuses qui devaient illustrer la chevalerie commencent; que la poésie moderne fait, pour la première fois, entendre ses accords. Mais cette fermentation nouvelle, qui créait un monde nouveau, ne laisse encore entrevoir, durant le règne de Robert, que le germe de ce qui devait être (tom. IV, p. 124-125). — C'est un caractère très frappant de l'histoire des Français, après la révolution qui donna le trône à la maison capétienne, que le progrès graduel, mais constant de la nation, et la décadence simultanée de la race royale. Au fondateur de la dynastie nouvelle succèdent, dans un ordre régulier, son fils, son petit-fils, son arrière-petit-fils : chacun de leurs longs règnes embrasse toute une génération. Robert porte le sceptre près de 35 ans, Henri 30 ans, Philippe 48 ans; tout un siècle se passe, et leur domination s'affermit; cependant, ils n'ont fait, durant ce long temps, que sommeiller sur le trône; ils n'ont montré que faiblesse, amour du repos ou amour du plaisir; ils ne se sont pas signalés par une seule grande action. La nation française, au contraire, qui marque ses fastes par les époques de leur règne, s'agrandit et s'ennoblit d'année en année, acquiert à chaque génération des vertus nouvelles, et devient, à la fin de cette même période, l'école d'héroïsme de tout l'Occident, le modèle de cette perfection presque idéale qu'on désigne par le nom de *chevalerie*, et que les guerres des croisés, les chants des troubadours et des trouvères, et les romans mêmes des nations voisines rendirent propres à la France (t. IV, p. 197-198).—La famille royale se trouvait à la tête de la féodalité, mais elle ne savait point en saisir l'esprit : elle portait plus haut ses prétentions, en même temps qu'elle se rabaissait en ne mettant pas à profit tout ce qu'elle aurait pu y trouver de puissance. Robert n'avait pas compris, Henri et Philippe Ier ne comprirent pas davantage que la place du roi était désormais celle de premier chevalier de son royaume. Au lieu de s'attacher à briller par les vertus du siècle, ils regardèrent les exercices du corps, et par conséquent la valeur, comme au-dessous d'eux; ils se figuraient qu'ils pourraient recouvrer leur grandeur par des cérémonies et des pompes publiques, en se montrant dans les églises et les processions la couronne en tête et le sceptre à la main, tandis qu'ils n'auraient dû porter que le sceptre et la lance. Louis-le-Gros fut le premier à reconnaître quelle était sa vraie place, et à se proposer d'égaler ses grands vassaux en chevalerie : aussi, seulement à partir de Louis-le-Gros, la famille royale de France fut à la hauteur de son siècle.—Le jugement d'une chronique contemporaine d'Anjou sur les premiers Capétiens est aussi juste qu'il est sévère : *Obiit Hugo, dux et abbas Sancti-Martini, filius Roberti pseudo-regis, pater alterius Hugonis, qui et ipse posteà factus est rex, simul cum Roberto, filio suo, quem vidimus ipsi inertissimè regnantem, à cujus ignaviâ neque præsens Henricus regulus, filius ejus degenerat.* (Meurt Hugues, duc et abbé de Saint-Martin, fils de Robert le faux roi, père de l'autre Hugues, qui, à son tour, devint ensuite roi avec son fils Robert, que nous avons vu nous-mêmes

régner avec la plus grande faiblesse, et de la lâcheté duquel le présent petit roi Henri, son fils, ne dégénère pas.) (*Chron. Andegavense; Hist. de Fr.*, t. x, p. 176, et Labbei, t. i, *Bibl. mss.*, p. 286; Sismondi, t. iv, p. 208-209.)—Il avait fallu toute la lâcheté et toute l'impéritie des quatre premiers rois de la troisième race pour faire descendre le pouvoir de la couronne aussi bas qu'il était tombé dans le cours du xie siècle. Dès que Louis, fils de Philippe Ier, connu plus tard sous le nom de Louis-le-Gros, se fut mis à la tête des affaires, on lui vit recouvrer son importance, et la progression du pouvoir de la couronne fut dès lors toujours croissante jusqu'à la fin du xviiie siècle : non que ce jeune prince déployât des talents extraordinaires, mais seulement parce que son caractère ne repoussait point l'estime que le peuple est toujours si empressé d'accorder à ses maîtres (t. v, p. 4-5).—C'est en 1108 que commença réellement le règne de Louis VI, qui dura 29 ans. Ce règne comprend une période importante dans l'histoire des Français, soit par les progrès que fit le peuple dans les communes, dont les droits ne commencèrent guère qu'à cette époque à être sanctionnés par l'autorité légale, soit par les progrès non moins marqués que fit le pouvoir central dans la monarchie; car, au lieu de se perdre, comme sous le premier Philippe, entre la Seine et l'Oise, il commença réellement à se faire sentir de la Meuse jusqu'aux Pyrénées; soit enfin par les développements que reçut en même temps le système féodal : ce dernier, profitant des progrès des lumières et de l'étude des autres systèmes de législation, acquit alors une régularité et une autorité qu'on n'osa plus lui disputer. Mais, malgré l'importance des résultats du règne de Louis-le-Gros, cette période n'est remplie que par une série de petits faits d'armes, dans lesquels le roi, avec une activité infatigable, combattait chaque année en des lieux divers, suivi seulement par une poignée de chevaliers. Dans cet enchaînement de chétifs événements, on ne trouve aucun plan général qu'on puisse saisir, aucun grand but autour duquel viennent se ranger de moindres circonstances (t. v, p. 74). — Sous d'autres rapports, on se forme une très fausse idée du caractère de Louis VI : on le regarde comme le fondateur véritable des communes, tandis qu'il ne fit que confirmer celles qui existaient déjà dans sept ou huit villes de l'église, dont la seigneurie était partagée. (*Voy.* les articles COMMUNES, FRANCE, LOUIS VI.)—C'est sous ce prince que commencent les guerres entre les rois de France et les rois d'Angleterre. Il a pour successeur Louis VII, son fils. Le domaine propre de la couronne avait déjà reçu des accroissements considérables : la valeur et l'activité de Louis-le-Gros avaient enfin déterminé tous les petits seigneurs du comté de Paris, qui lui avaient long-temps fait la guerre, à reconnaître son autorité. Sous les premiers Capétiens, le roi était de tous les seigneurs de France le plus mal obéi dans ses domaines; sous Louis-le-Gros, le comté de Paris parvint à une consistance aussi compacte, à une subordination aussi régulière qu'aucun autre des grands comtés, et, dès que le monarque fut sorti de la honteuse dépendance où son père et son aïeul étaient restés à l'égard des moindres seigneurs de château, les grands vassaux de France commencèrent à tourner leurs yeux vers lui; ceux mêmes qui l'emportaient de beaucoup en force sur lui n'hésitèrent plus à le reconnaître pour leur supérieur. Ni Louis-le-Gros ni Louis-le-Jeune n'étaient des hommes d'un mérite très éminent : ce n'étaient ni leurs grands talents, ni leur haute politique, ni leur gloire, qui les relevaient aux yeux de leurs compatriotes, mais ils avaient participé à l'esprit et à l'éducation chevaleresque de leur siècle, auxquels Philippe Ier, ainsi que son père et son aïeul, étaient demeurés étrangers; tous deux étaient de bons et braves chevaliers, et ils avaient mérité à ce titre l'estime de leurs sujets (t. v, p. 248-249).—Philippe-Auguste doit être considéré comme un grand roi : il est en quelque sorte le fondateur de la nouvelle

monarchie, de la monarchie féodale, qui remplaçait le fédéralisme féodal. Il conquit sur le plus grand des vassaux de la couronne des provinces qui dépassaient de beaucoup en étendue celles qu'il avait reçues en héritage de son père ; par son triomphe sur le roi d'Angleterre, il mit un terme à l'indépendance de tous les grands vassaux, et acquit sur eux, sans les avoir vaincus, une autorité à laquelle aucun des rois de sa race n'avait osé prétendre. Son fils, Louis VIII, dans un règne si court qu'on peut le regarder comme le complément de la période de Philippe-Auguste, étendit encore ses conquêtes, en sorte qu'au moment où il mourut, l'autorité royale était reconnue de la mer de la Rochelle jusqu'au Rhône, et du détroit de Calais jusqu'au rivage de la Méditerranée, à Montpellier (t. VI, p. 530-531). — Philippe-Auguste substitua le premier des formes constitutionnelles aux caprices individuels, et établit l'autorité des douze pairs de France, dont il attribua l'institution à Charlemagne (t. VI, p. 524). Le premier aussi, contre l'usage de ses prédécesseurs, il n'associa point de son vivant son fils à la couronne; tous les droits, tous les fiefs, toutes les dignités en France étaient héréditaires, personne ne songeait plus à mettre en doute que la couronne ne fût également héréditaire (t. VI, p. 536). — Nous sommes arrivés à saint Louis. Le règne de ce prince et celui de ses descendants pendant 102 ans, jusqu'au moment où, la ligne directe se trouvant interrompue, la couronne passa pour la première fois à des collatéraux, forme une des périodes les plus importantes de l'histoire des Français. Le caractère de cette période lui fut donné par les hommes de loi ; ils travaillèrent avec zèle et persévérance à fonder le pouvoir absolu de la couronne : sans détruire le système féodal, qui avait dominé jusqu'alors, ils le subordonnèrent complètement au principe monarchique. — Un homme éminent par ses vertus, par son désir constant d'accomplir son devoir, hérita, au commencement de cette période, d'un sceptre que son père et son aïeul avaient déjà élevé au-dessus des trônes de tous les princes qui se partageaient la France. Saint Louis ne fut pas plus tôt parvenu à l'âge d'homme qu'il se proposa, non d'augmenter son pouvoir ou de s'approprier les droits de ces feudataires qui, pendant sa minorité, avaient recommencé à ensanglanter le royaume par leurs querelles, mais seulement de faire succéder au règne de la violence le règne des lois, de mettre l'intelligence et le droit à la place de l'audace et de la force. Il ne songea point à se rendre absolu, mais il voulut supprimer les guerres privées et les combats judiciaires ; il ouvrit un recours à la justice pour remplacer le recours aux armes, qui lui paraissait offenser Dieu. Il appela les légistes à décider entre les grands pour épargner le sang des grands, et les légistes lui soumirent ces grands mêmes qu'ils devaient sauver. Saint Louis fit sortir des rangs les plus obscurs ces hommes de la loi, qui, par reconnaissance comme par ambition, confondirent la loi avec le trône, et servirent l'autorité royale bien plus efficacement que n'auraient pu faire ses armées. Saint Louis n'avait en vue que la justice, et il ne chercha à recueillir de ses institutions d'autre fruit que cette justice même qu'il croyait devoir à son peuple; mais le corps nouveau qu'il avait introduit dans l'état, auquel il avait confié de la puissance en raison de son habileté, sut mettre à profit, sous les successeurs de saint Louis, cette habileté comme cette puissance. Les légistes, jaloux de la noblesse, à laquelle, pour la plupart, ils n'appartenaient pas, jaloux du clergé, qui, par une autre route, était arrivé à une même domination, employèrent le sceptre des rois à briser et l'épée des gentilshommes et la crosse des prélats; ils savaient que les progrès de l'autorité royale leur profiteraient surtout à eux-mêmes, qui en étaient dépositaires. Sous Philippe III et plus encore sous Philippe IV, ils firent de la loi, dont ils se disaient les interprètes, l'instrument d'une effrayante tyrannie. Tous les ordres de l'état furent

à leur tour, au nom de la justice, traités avec une révoltante iniquité.—Lorsqu'à Philippe IV, monarque cupide, cruel, ambitieux, mais habile, succédèrent l'un après l'autre ses trois fils, qui manquèrent autant de talents que de vertus, quelques légistes furent sacrifiés aux caprices de cour, et périrent dans les supplices; mais l'ordre demeura, il conserva tout son pouvoir, sous condition de servir d'une manière plus abjecte les terreurs ou la déraison d'un maître méprisé (t. VII, p. 6-9). Les choses étaient alors ainsi; elles changèrent avec le temps. — Le dernier des Capétiens directs fut Charles IV, le dernier des fils de Philippe IV. » — D'après l'analyse rapide que nous venons de tracer des Capétiens directs, suivant M. Sismondi, il est facile de reconnaître, comme nous l'avons avancé plus haut, qu'en dépit des assertions de quelques historiographes adulateurs, les premiers Capétiens n'ont point eu de politique de famille, d'esprit positivement héréditaire, de vues transmises de père en fils. Les quatre premiers d'entre eux profitent des circonstances, prennent tout juste le contre-pied de l'esprit du siècle. A partir de Louis-le-Gros seulement, les Capétiens commencent à partager les idées de leurs sujets et souvent à les dominer ou à les devancer; ce n'est que depuis Louis IX que, par le pouvoir donné aux légistes, il y eut réellement une politique suivie dans la race capétienne: encore, avant Louis XI, ne peut-on pas dire que ce fût une politique de famille.

5° *Généalogie des Capétiens directs depuis Hugues-Capet; indication des branches collatérales.*

Après avoir développé l'esprit qui semble avoir animé les individus de la race qui nous occupe, nous devons, pour faciliter l'intelligence de l'histoire et pour aider aussi aux recherches que nos lecteurs pourraient être tentés de faire, exposer la généalogie des Capétiens directs, puis indiquer quelles branches collatérales les ont remplacés sur le trône ou ont élevé des prétentions.

1. Hugues-Capet, roi en 987, mort en 996.

2. Son fils Robert II, roi en 996, mort en 1041, épouse *Berthe de Bourgogne*, puis *Constance de Provence*.

3. Henri Ier, son fils, fut duc de Bourgogne en 1015, et roi de 1031 à 1060; il épousa *Anne de Russie*. Il eut pour frère *Robert*, duc de Bourgogne en 1032, qui fut la tige des premiers ducs héréditaires de cette province.

4. Philippe Ier, fils de Henri Ier, fut roi de 1060 à 1108. Il épousa *Berthe de Hollande*, puis *Bertrade de Montfort*. Son frère *Hugues-le-Grand* fut comte de Vermandois et de Valois, du chef de sa femme Adélaïde. La branche dont ce Hugues fut le chef s'éteignit à la sixième génération.

5. Louis VI, dit *le Gros*, fils de Philippe Ier, fut roi en 1108. Il fut remplacé par son fils.

6. Louis VII, *le Jeune*, en 1137.—Celui-ci eut trois femmes : *Eléonore de Guienne, Constance de Castille* et *Alix de Champagne*. Louis-le-Gros avait encore eu deux fils : *Robert-le-Grand*, qui fut la tige des maisons de Dreux et de Bretagne, et *Pierre*, qui épousa Isabelle de Courtenai. Pierre et Isabelle eurent pour fils et petit-fils *Pierre* et *Robert*, qui furent empereurs de Constantinople en 1216 et 1221.

7. Philippe II Auguste, fils de Louis VII, fut roi en 1180. Il épousa *Isabelle*, héritière de l'Artois, puis *Agnès de Méranie*. La sœur de ce prince, *Marguerite*, épousa le prince anglais Henri Court-Mantel.

8. Louis VIII, fils de Philippe-Auguste, roi en 1223, épousa *Blanche de Castille*. Il avait pour frère *Philippe*, qui fut comte de Boulogne.

9. Louis IX (*saint*), fils de Louis VIII, fut roi en 1226, et épousa *Marguerite de Provence*. Il avait trois frères : *Robert Ier*, tige de la branche d'Artois, éteinte en 1472; *Alphonse*, comte de Poitiers, qui épousa Jeanne, héritière de

Toulouse, et mourut en 1271; enfin, *Charles*, comte d'Anjou, qui épousa Béatrix de Provence, et fut la tige des rois de Sicile.

10. Philippe III, *le Hardi*, fils de saint Louis, fut roi en 1270. Il épousa *Isabelle d'Aragon*, puis *Marie de Brabant*. — Les frères de Philippe III furent *Robert*, comte de Clermont, tige des branches de Bourbon, de Vendôme et de Montpensier, et *Pierre*, comte d'Alençon. Ils eurent pour sœur *Blanche*, qui épousa Ferdinand de Lacerda.

11. Philippe IV, *le Bel*, fils de Philippe III, fut roi en 1285. Il épousa *Jeanne*, héritière de Navarre et de Champagne. Il eut pour frères *Charles*, tige des maisons de Valois et d'Alençon, et *Louis*, tige de la maison d'Evreux-Navarre. Leur sœur, *Marguerite*, épousa le roi d'Angleterre Édouard Ier.

12. Louis X, *le Hutin*, roi en 1314, était fils de Philippe IV; il eut pour fils Jean Ier, posthume, mort en bas âge, et *Jeanne*, héritière de la Navarre, qui épousa Philippe d'Évreux. Les deux autres fils de Philippe IV régnèrent également : ce sont : Philippe V, *le Long*, roi en 1316, qui épousa *Jeanne de Bourgogne-Comté*. Il n'eut de ce mariage qu'une fille, nommée Jeanne, héritière des comtés d'Artois et de Bourgogne, et qui épousa Eudes IV, duc de Bourgogne. Charles IV, *le Bel*, roi en 1322, mort sans enfants en 1328. — La sœur de ces trois rois fut *Isabelle*, qui épousa le roi d'Angleterre Édouard II; elle donna le jour à Édouard III, qui, de son chef, réclama des droits à la couronne de France. — La mort de Charles-le-Bel mettait fin à la première branche des Capétiens; elle transmettait à la branche des Valois un magnifique héritage. Bornée d'abord à quelques provinces d'entre Seine et Loire, la couronne possédait alors le duché de France, le Vexin, le Berri, le Vermandois, la Normandie, la Touraine, le comté de Blois, le Poitou, le Languedoc, le Lyonnais, la Champagne et plusieurs autres fiefs enclavés dans les états des grands vassaux. — Nous renvoyons à l'article France les détails sur les variations de la monarchie durant le règne des Capétiens directs, et aux articles spéciaux pour les autres branches de la troisième race qui ont occupé le trône. A. Savagner.

CAPHARNAUM. L'usage de toute l'église catholique est d'écrire ainsi ce nom, mais le grec et les versions des protestants, qui le suivent, portent capernaum. — Cette ville est célèbre dans l'Évangile par l'honneur qu'elle a eu d'être la demeure la plus ordinaire de Jésus-Christ pendant les trois années de sa prédication. Elle était située dans la Galilée, comme l'assure Saint-Luc, qui dit (chap. IV, v. 23), que Jésus descendit à Capharnaum, ville de la Galilée. Saint Matthieu (chap. IV, v. 13) en marque plus précisément la position en ces termes : « Jésus, depuis, ayant ouï dire que Jean avait été mis en prison, se retira dans la Galilée, et, quittant la ville de Nazareth, il vint demeurer à Capharnaum, qui est proche de la mer, sur les confins de Zabulon et de Nephthali. » Cette mer, dont parle saint Matthieu, est désignée par ces paroles de saint Jean (c. II, v. 12). « Jésus s'en alla ensuite au-delà de la mer de Galilée, qui est celle de Tibériade... Lorsque le soir fut venu, ses disciples se rendirent à la mer, et montèrent dans une barque pour passer au-delà de la mer vers Capharnaum. » Saint Jean nous apprend ensuite qu'il y avait une synagogue Ce fut dans cette synagogue de Capharnaum que le Sauveur expliqua les avantages que les fidèles devaient tirer de la manducation de sa chair dans l'Eucharistie. — Jésus-Christ prêcha souvent à Capharnaum, et fit beaucoup de miracles dans cette ville; mais les habitants, du moins pour la plus grande partie, ne surent point profiter de toutes ses instructions. Il leur en fait de grands reproches en ces termes : « Et toi, Capharnaum, qui as été élevée jusqu'au ciel, seras-tu toujours élevée? non, tu seras abaissée jusque dans l'enfer, parce que si les miracles qui ont été faits au milieu de toi avaient été faits dans Sodôme, elle sub-

sisterait encore aujourd'hui. C'est pourquoi je te déclare qu'au jour du jugement le pays de Sodôme sera traité moins rigoureusement que toi! » C'est à cette occasion que Jésus-Christ prononça cette parole qui a eu tant de retentissement depuis, et dont le sens s'est si souvent vérifié, que *nul n'est prophète dans son pays* (*Matth.*, c. XIII, v. 57). Les Galiléens, dit à ce sujet l'abbé Bergier, imbus du préjugé général de la nation juive, que le Messie devait être un conquérant, pouvaient-ils aisément se persuader que le fils d'un artisan dont toute la famille était connue fût le fils de Dieu descendu du ciel et incarné pour le salut des hommes? Trois ans d'instructions, de miracles et de vertus, n'étaient pas trop pour persuader à des hommes grossiers une vérité aussi étonnante, pour laquelle les incrédules de tous les siècles ont eu tant de répugnance. On ne doit pas être surpris, ajoute-il, si les Capharnaïtes furent révoltés, lorsque Jésus-Christ promit de donner sa chair à manger et son sang à boire (*Joan*, c. VI, v. 52), puisqu'il existe encore des sectes de chrétiens qui ne veulent point croire à cette parole. Mais enfin Jésus-Christ vint à bout de persuader ses concitoyens, puisque la plupart de ses disciples étaient Galiléens. E.

CAPI-AGHASSY ou CAPOU-AGASSY, est un nom composé de deux mots turcs, *capi* ou *capou* (porte), et *aghassy* (maître ou seigneur), et qui signifie *maître de la porte;* c'est le titre que porte le chef des eunuques blancs du sérail à Constantinople, l'un des principaux officiers du palais du grand-seigneur. Les eunuques blancs, qu'il commande, n'approchent jamais des femmes de sa hautesse; ils sont employés hors du harem et au service particulier du sulthan; ils forment la garde des portes intérieures du sérail. Le capou-aghassy est chargé aussi de commander et de surveiller les *itch oglans* ou pages, dont il punit avec la plus grande sévérité les moindres fautes; c'est lui qui nomme leurs instituteurs; il a sous lui cinq officiers considérables, le *mir-alem* et le *capoudjiler-ketkhoudassy* (dont nous parlerons à l'article suivant), le gouverneur des pages, le surintendant des bâtiments du sérail, et le grand-maître de la garde-robe. Autrefois le capi-aghassy était grand-maître de la maison du sulthan, et le premier officier du palais. Attaché par état et par devoir à la personne de son souverain, et fixé dans le sérail à perpétuité, il se trouvait chargé de la régie des mosquées. Les sulthans la lui confiaient de préférence au grand-vizir et au moufty, parce qu'il leur était plus facile de surveiller eux-mêmes son administration et la garde des épargnes annuelles des fondations religieuses, dans l'intérieur du sérail. Mais les déprédations de quelques-uns de ces capi-aghassy et de leurs substituts leur firent perdre, sous le règne du sulthan Mourad III, cet office important, qui fut confié en 1591 au chef des eunuques noirs, lequel, par le cumul de ces attributions avec celles qu'il avait déjà, obtint dès lors la prééminence qu'il a conservée sur le capi-aghassy. On sent qu'il doit y avoir nécessairement rivalité continuelle entre ces deux grands officiers; cela n'a rien d'étonnant; mais ce qui paraîtra fort bizarre, c'est que, malgré leur dégradation physique, ils soient obligés d'avoir chacun leur harem, suivant le principe des Turcs, que tout homme doit entretenir un nombre de femmes proportionné à sa richesse et à son rang. C'est le faste de leur place, comme chez nous un nombreux domestique et de grands équipages. Dans les cérémonies publiques et les audiences solennelles, le capi-aghassy est toujours auprès du grand-seigneur: dans le sérail, il l'accompagne jusqu'aux appartements des femmes; mais il s'arrête à la porte. Quoique le traitement fixe de sa charge soit peu considérable, elle ne laisse pas que d'être fort lucrative, en raison des présents qu'il reçoit pour les placets qu'il s'engage à remettre et qu'il promet vainement de recommander au sulthan, parce qu'on suppose qu'il a la confiance de son maître, et qu'il est initié dans les secrets du cabinet. H. AUDIFFRET.

CAPIDJY ou CAPOUDJY, nom turc, formé aussi du mot *porte* et de *djy*, qui, ajouté à la fin d'un substantif, lui donne un sens plus étendu et signifie ici *garde-porte*. Les capidjys sont donc les portiers ou huissiers du sérail de Constantinople. Leur nombre est de quatre cents, commandés par quatre capitaines, qui sont de garde chacun à leur tour, avec cinquante de leurs hommes, le jour où le diwan se rassemble; cinquante autres veillent toujours aux portes extérieures du palais. Leur costume était semblable à celui des janissaires, sauf le bonnet, qui n'avait point de corne sur le devant; mais il est probable que le sulthan Mahmoud aura fait des modifications à la coiffure et à l'habit des capidjys, afin d'effacer toute espèce de souvenirs de la milice factieuse qu'il a détruite. Le chef des huissiers et portiers du sérail a le titre de CAPOUDJI-LER-KETKHOUDASSY (maître-d'hôtel); il remplit dans les cérémonies la charge de maréchal de la cour, et tient à la main un bâton garni de lames d'argent. Il ne faut pas confondre les capidjys, fonctionnaires subalternes et sédentaires, avec les capidjys-baschys, dont nous allons parler. — CAPIDJY-BASCHY est le nom que portent les chambellans du grand-seigneur. Ce sont eux qui, prenant sous les bras les ambassadeurs et les autres personnes admises à l'audience du monarque, les conduisent en sa présence et les forcent de s'incliner le plus bas possible, devant son trône. Ils sont également chargés de diverses missions extraordinaires plus ou moins difficiles, désagréables ou périlleuses, qui ont pour objet l'exécution des ordres du sulthan, de quelque nature qu'ils soient. Lever des troupes, faire des approvisionnements de vivres et de munitions, porter à un pacha, à un beglerbeg, à un grand-vizir, à un hospodar, le firman de sa confirmation ou de sa déposition; l'arrêter sous prétexte de le conduire en exil et l'empoisonner en route; lui soutirer de l'argent pour lui faire racheter sa vie, ou plutôt l'étrangler ou lui couper la tête afin de confisquer ses richesses, tout cela est du ressort des capidjys-baschys, qui ne sont en réalité que des bourreaux d'un rang plus distingué. Quand ils ont exécuté les ordres sanguinaires du sulthan, ils lui portent dans un sac la tête de la victime, après l'avoir salée s'ils ont une longue route à parcourir. Lorsqu'ils réussissent dans ces commissions délicates, ils sont largement récompensés et obtiennent des emplois plus importants et surtout plus honorables. Souvent même ils se paient de leurs propre mains en ne rendant pas un compte exact des trésors qu'ils ont saisis. Quelquefois aussi, malgré leur adresse à dissimuler leur sinistre dessein, par des paroles de paix, de bienveillance et de faveur, ils échouent assez malheureusement pour eux, soit qu'ils aient eu affaire à plus fin qu'eux, soit qu'ils aient été trahis ou qu'ils se soient laissé deviner : leur titre d'envoyés du sulthan ne peut alors les dérober à de terribles, mais légitimes représailles; et les annales de l'empire othoman n'offrent pas moins d'exemples de capidjys-baschys qui ont succombé dans leurs téméraires entreprises que de vizirs et de pachas qui ont péri par les mains de ces cruels émissaires. Les capidjys-baschys ont pour chef le grand chambellan, dont le titre est celui de MIR-ALEM, en raison de l'étendard qu'il porte devant le cortége de sa hautesse, dans les cérémonies publiques. — CAPI-KIAHIA. C'est le nom des agents entretenus à Constantinople par les pachas pour verser les taxes annuelles qu'ils doivent au trésor, présenter leurs demandes ou leurs réclamations au sulthan ou aux membres du diwan, être promptement informés des intrigues ourdies contre leur vie ou leur fortune, faire parvenir leur justification et prévenir tout danger. — CAPI-KOULY (*esclave de la porte*). On nommait ainsi les janissaires et les spahis, pour les distinguer des troupes féodales, qui n'étaient pas, comme eux, soldées par le trésor.

H. AUDIFFRET.

CAPILLAIRE, petite plante de la famille des fougères. L'espèce la plus employée est le capillaire de Montpellier (*adianthum capillus Veneris*, Linn.), à

laquelle on attribue des propriétés sudorifiques très marquées. On en compose un sirop qui se trouve partout chez les liquoristes et les herboristes. — L'*adianthum* est une plante acaule de 7 à 8 pouces de haut, présentant un faisceau de feuilles dont le pétiole commun est mince et luisant; ce pétiole, de couleur brunâtre, est nu dans la première moitié de sa longueur, mais sur la dernière moitié il est garni de nombreuses folioles, alternes, glabres, vertes, découpées dans leur moitié supérieure.—Les feuilles de l'*adianthum*, qui sont la partie de cette plante employée dans la confection du sirop de capillaire, n'ont qu'une faible odeur, mais elle est douce et suave. La saveur n'est pas non plus fort énergique; on n'y trouve qu'un peu d'amertume mêlée à de l'âcreté. Mais il paraît que dans le progrès de l'ébullition que l'on fait subir au sirop, toutes ces propriétés se développent et s'exaltent beaucoup. —Le capillaire croît assez ordinairement sur les murs intérieurs des puits.

PELOUZE père.

CAPILLAIRES (*Vaisseaux*). On donne ce nom, en anatomie et en physiologie, à des canaux infiniment petits dans lesquels le sang pénètre. Leur ténuité est telle qu'ils échappent à la vue; leur existence est néanmoins démontrée par des expériences directes, et par la nécessité où l'on est d'admettre une voie de communication entre les artères, les veines et les canaux excréteurs des glandes. (*Voy.* les mots ARTÈRES, VEINES, EXCRÉTEURS, GLANDES.) L'ensemble de ces vaisseaux a reçu le nom de *système capillaire*; c'est dans son intérieur que se passent les principaux phénomènes de la respiration, des sécrétions, de la nutrition immédiate. (*Voy.* RESPIRATION, SÉCRÉTION, NUTRITION.) Différentes hypothèses ont été établies par les physiologistes pour expliquer, en partie au moins, la manière dont ces divers phénomènes se passent : deux d'entre elles semblent dominer toute la science. Selon Boerhaave, les vaisseaux qui terminent les artères sont successivement plus petits, et d'autre part le sang est formé d'une quantité considérable de globules rouges, que la division montre être composés à leur tour de plusieurs globules jaunes. Si on examine isolément, et si l'on subdivise ces derniers, ils se réduisent en petits globules blancs. Cela étant, à mesure que le sang se divise pour pénétrer dans les vaisseaux plus petits, sa couleur, de rouge qu'elle était, devient blanche; ce qui explique la couleur d'un rouge plus ou moins foncé, ou d'un blanc plus ou moins jaune des divers organes, selon que leurs vaisseaux capillaires sont plus ou moins volumineux. On explique encore ainsi comment l'accélération de la circulation du sang dans l'inflammation des organes y cause un changement de couleur, de blanc en rouge, ou de rouge en rouge plus foncé, c'est par la dilatation des vaisseaux capillaires qui admettent alors des globules plus volumineux, par conséquent plus rouges. — Selon Bichat, les variations du mode de sensibilité des vaisseaux capillaires sont cause qu'ils admettent tantôt une plus grande, tantôt une plus faible quantité de sang; de là résulte l'explication des phénomènes indiqués.—Quoi qu'il en soit, il paraît que la circulation du sang dans les capillaires n'est pas aussi régulièrement continue que dans les vaisseaux plus gros; elle paraît soumise à des oscillations perpétuelles; on en a des exemples dans la mobilité de coloration de la face, et dans la facilité avec laquelle, par la moindre irritation, on voit survenir des changements de couleur plus ou moins fugitifs aux diverses parties de la peau.—Il est probable que chez les derniers animaux, chez ceux qui n'ont aucune espèce d'organe central de la circulation, ainsi que chez les végétaux, le transport des fluides qui tiennent lieu de sang s'opère par un système capillaire, qui serait ainsi le premier rudiment de la circulation.—D'après les notions rapides que nous venons d'exposer, on peut comprendre que le *système capillaire* entre dans la texture intime de la moindre parcelle d'un tissu organisé, quels que soient d'ailleurs la simplicité ou le degré

de complication de l'être auquel il appartient. (*Voy.* Circulation.)

Baudry de Balzac.

CAPILLARITÉ. C'est une loi de la nature, constatée par une foule d'expériences, que généralement les corps s'attirent réciproquement : les sphères qui roulent dans l'espace obéissent à cette loi; nous observons des phénomènes semblables sur notre globe. Les oscillations du pendule sont dérangées par le voisinage d'une montagne, d'une masse un peu considérable ; une pierre jetée en l'air tombe sur la terre parce qu'elle est attirée par celle-ci. Les corps jouissent encore d'une autre propriété de s'attirer à des distances infiniment petites , qu'on appelle attraction moléculaire, cohésion, etc.; les molécules qui composent une masse de pierre, de métal, n'adhèrent entre elles qu'en vertu d'une force de cette espèce; c'est à une cause semblable qu'il faut attribuer la résistance qu'on éprouve lorsqu'on veut écarter deux tables de marbre, de glace, de métal parfaitement dressées et polies, et qui ont été appliquées l'une contre l'autre. Si au-dessous d'un des plateaux d'une balance en équilibre on place un vase plein d'eau, de façon que la surface du liquide soit en contact avec le plateau, il faudra mettre un poids assez considérable dans l'autre plateau pour faire trébucher l'instrument : si par exemple le plateau en contact avec l'eau était de verre, ayant 120 millimètres de diamètre, il faudrait un effort équivalent à un poids de 60 grammes pour le détacher de l'eau. Lorsqu'on plonge l'extrémité d'un tube de verre d'un très petit diamètre dans un liquide, tel que l'eau, le vin, etc., on observe que le liquide s'élève dans l'intérieur du tube d'une quantité considérable au-dessus du niveau du bain : si le diamètre du tube est de 1 millimètre, l'élévation de la colonne d'eau sera de 30 millimètres à peu près. Si l'extrémité inférieure du tube trempe dans un bain de mercure, le liquide descend dans le tube au-dessous du bain. En général, les longueurs des colonnes d'ascension ou d'abaissement dans les tubes sont en raison inverse de leurs diamètres : ainsi, dans des tubes de verre de 1, 2, 3 millimètres de diamètre, les colonnes d'eau auraient 30, 15, 10 millimètres de hauteur. On a donné à ces phénomènes le nom de *capillaires*, de *capillus*, cheveu, parce qu'on les observa d'abord dans des tubes dont les diamètres étaient comparés à la grosseur d'un cheveu. La cause qui produit des effets semblables s'appelle aujourd'hui *capillarité* : c'est à la capillarité qu'il faut attribuer l'ascension de la sève dans les plantes, du café dans le morceau de sucre qui le touche par un bout, etc. Les liquides s'élèvent ou s'abaissent au-dessous du niveau du bain, non seulement dans les tubes de petit diamètre, mais encore on observe de semblables phénomènes autour des corps de matières diverses qui trempent dans un liquide : si c'est une lame de verre dont le bord inférieur trempe dans l'eau, le liquide s'élève de chaque côté de la lame; le contraire arrive si la lame trempe dans du mercure entre deux lames, disposées parallèlement et très peu éloignées l'une de l'autre; l'eau monte d'une quantité égale à la colonne de même liquide qui s'observerait dans un tube dont le diamètre serait le double de la distance qui sépare les lames. Quand les lames font un angle, l'eau s'élève entre elles à des hauteurs inégales, puisque dans ce cas les lames ne sont point parallèles : le sommet de la colonne présente une ligne que les mathématiciens appellent *hyperbole*. Si les lames forment un angle dont le plan soit vertical, une petite quantité d'eau placée sur la lame inférieure se portera d'elle-même vers le sommet de l'angle; le contraire arrivera si le liquide est du mercure; enfin, dans un tube de verre conique, placé horizontalement ou à peu près, l'eau se porte vers son sommet, et le mercure vers la base. — *Attraction et répulsion apparente des corps flottants.* Deux boules de cire placées à une petite distance l'une de l'autre sur un bassin plein d'eau franchissent spontanément l'intervalle qui

les sépare et finissent par se toucher : ce phénomène s'explique fort bien quand on sait que la cire ne peut pas être mouillée par l'eau ; le liquide s'abaisse tout autour d'elles, et si elles sont assez rapprochées, elles sont séparées par une sorte de petite vallée dans laquelle elles roulent naturellement. Si l'une des boules était de cire et l'autre de verre, elles se fuiraient réciproquement étant mises en contact sur le bassin; cela devrait-être, l'eau s'élevant autour de la boule de verre et baissant autour de celle qui serait en cire. Faites une figure en conséquence, et la démonstration sera évidente, car vous verrez que pour aller joindre la boule de verre, la boule de cire serait obligée de rouler en montant. Si les deux boules sont de verre, elles se rapprocheront : le liquide s'élevant tout autour d'elles, quand elles seront à une distance convenable, la lame d'eau qui se trouvera entre elles les attirera : ce qui se conçoit ; car si l'eau monte dans un tube de verre, c'est parce que ce dernier l'attire, mais il est évident encore que l'eau attire le tube. La raison pourquoi deux aiguilles légèrement graissées et posées à peu de distance l'une de l'autre sur un bain d'eau se réunissent, pourquoi des petits corps flottants se portent tantôt vers les bords du vase qui contient le liquide, tantôt s'en éloignent, se déduit fort bien des observations et des raisonnements qui précèdent : il suffit d'ajouter qu'un liquide ne s'élève dans l'intérieur et tout autour d'un corps qu'autant qu'il a la propriété de le *mouiller*; dans le cas contraire il s'abaisse. TEYSSÈDRE.

CAPILLUS, mot latin qui signifie *cheveu*, et qui a donné naissance aux mots français suivants : CAPILLACÉ (*capillaceus*), employé en botanique pour désigner la ténuité de quelques parties, surtout de quelques racines qui ont la longueur et la finesse des cheveux ; — CAPILLAIRES, VAISSEAUX CAPILLAIRES et CAPILLARITÉ (*voy.* ci-dessus) ; — CAPILLAMENT (*capillamentum* ou *capillitium*), terme d'anatomie et de botanique employé par les uns dans le sens de tégument velu, et par les autres comme synonyme de *fibrille* ou petite fibre ; — CAPILLATION (*capillatio*) ou *trichismos*, fracture capillaire du crâne qui se montre sous la forme d'une ligne fort étroite, ce qui la rend fort difficile à reconnaître ; — CAPILLINE (*trichia*), genre de la cryptogamie et de la famille des champignons, dont on compte six espèces : ce sont des sortes de filaments entrecroisés dans une foule de sens, qui croissent sur les écorces des arbres. — Le *capillus Veneris* ou *cheveu de Vénus*, nommé aussi ADIANTE (*adianthum*), du grec *a* privatif et du verbe *diaino*, je mouille, est un genre de plantes de la famille des fougères, dont deux espèces sont employées en médecine sous le nom de CAPILLAIRES (*voy.* ce mot). Leur dénomination grecque leur vient sans doute de ce qu'elles ne se laissent point pénétrer par l'eau. Z.

CAPILOTADE, mot fait de l'espagnol *capirotada*, et par lequel on désigne ordinairement un ragoût fait de débris de volaille et de pièces de rôti dépécées. — On a donné aussi autrefois, par extension et par analogie, le nom de CAPILOTADE à un recueil de chansons, qu'on appelait autrement *alphabet de chansons*, lequel contenait autant de différentes chansons qu'il y a de lettres dans l'alphabet. Ces chansons étaient courtes et galantes ou bachiques ; la première commençait par un mot dont la première lettre est un A ; la seconde, par un mot dont la première lettre est un B, et ainsi de suite pour les autres lettres de l'alphabet. E.

CAPILUPI (CAMILLO), né à Mantoue, d'une famille noble, à la fin du XVe siècle, et connu seulement par une relation de la Saint-Barthélemi, publiée à Rome sous les auspices du cardinal de Lorraine. C'est un récit apologétique de ce massacre, renfermant des particularités qui prouvent que l'auteur a reçu des communications officieuses de la part de hauts personnages intéressés à justifier un acte dont ils se sentaient accablés. Sous ce rapport, l'œuvre de Capilupi mérite de fixer l'attention, car, inspiré par un homme profondément initié dans les

secrets de la cour du Louvre, il jette de véritables lumières sur un des faits les plus importants de notre histoire. L'écrit de Capilupi porte la date significative du 18 septembre 1572 ; il est précédé d'une dédicace adressée à son frère Alfonse, et conçue dans les termes suivants : « Bien que je sois persuadé, mon cher frère, que vous avez déjà connaissance de la *grande action* exécutée par le roi très chrétien contre les huguenots, cet événement m'ayant paru digne d'être mis par écrit, je vous envoie mon ouvrage, assuré par avance que vous y trouverez des détails qui vous sont inconnus. J'ai entrepris volontiers cette tâche, ayant reçu des informations de la part de *personnes graves et dignes de foi*. Nourri à la cour de France dès vos plus jeunes ans, une pareille lecture ne peut manquer de vous intéresser vivement. » Capilupi, à la suite de cette dédicace, expose que Charles IX, conduit par la main de Dieu, se résolut de conclure la paix en 1570 avec les huguenots, contre l'avis de son conseil, et malgré les remontrances du pape et des autres princes de la chrétienté ; Pie V envoya même en France l'évêque Salviati pour détourner le roi de la paix, et rompre l'alliance projetée entre Henri de Béarn et la princesse Marguerite. Mais le légat ne réussit pas dans sa mission. Sur ces entrefaites, Coligni étant arrivé à Paris, proposa de porter la guerre dans les Pays Bas : le roi parut y consentir. Comme cette guerre déplaisait aux catholiques et souriait aux huguenots, la reine mère, afin de mieux confirmer les deux partis dans cette croyance, feignit d'en parler à son fils publiquement pour essayer de l'en dissuader. Celui-ci s'en défendit, et ordonna quelques jours après de rassembler une armée sur la frontière. Entièrement rassurés par cette démonstration, les réformés arrivèrent en foule dans la capitale pour assister aux noces du jeune Henri et de la sœur du roi. Mais le nouveau pontife Grégoire XIII s'opposant formellement à ce mariage, et la reine mère et sa fille refusant leur consentement sans une dispense du saint-père, Charles imagina de forger une lettre de son ambassadeur à Rome, dans laquelle on disait que le cardinal de Lorraine, par l'autorité de son nom et de son caractère, avait enfin obtenu cette dispense, qui allait arriver par le premier courrier, et qu'on pouvait en attendant procéder à la célébration. La reine mère, trompée par son fils, et la princesse par sa mère, cessèrent toute opposition, et le cardinal de Bourbon, également abusé, donna aux époux la bénédiction nuptiale le 17 du mois d'août. La cérémonie achevée, et tandis que l'on ne songeait plus qu'à des fêtes, Charles apprit que l'amiral avait comploté de profiter de ces jours de réjouissances pour mettre le feu dans différents endroits de la ville ; tandis que le peuple serait occupé à l'éteindre, il devait, à la tête des siens, se porter au Louvre et y massacrer toute la famille royale sans épargner le roi de Navarre lui-même, que les protestants jugeaient peu propre à faire triompher leurs projets. Ils devaient couronner à sa place le prince de Condé, doué d'un caractère plus hardi. Il y avait à Paris un certain Maurevel, habile à tirer de l'arquebuse, dont le roi s'était déjà servi dans la dernière guerre pour essayer d'assassiner l'amiral. Caché dans une maison près du Louvre, le 23 août, il tira d'une fenêtre sur Coligni, qu'il blessa aux deux bras. A cette nouvelle, le roi parut très affecté ; il ordonna sur-le-champ des poursuites contre le meurtrier, et prescrivit au prévôt de rassembler la garde bourgeoise et de fermer les portes de la ville. Le jour même, il alla visiter l'amiral, lui donna une garde et lui offrit de le faire transporter dans son palais. Le lendemain, les ducs de Guise et d'Aumale, étant venus se plaindre des insolences des huguenots, furent mal reçus par le monarque, quittèrent la cour et sortirent de Paris par la porte Saint-Antoine ; mais, le soir venu, ils y rentrèrent secrètement, et se rendirent au Louvre, où ils trouvèrent le roi tenant conseil avec sa mère, son frère le duc

Google

d'Anjou, le duc de Nevers, Tavannes et le comte de Retz. Le massacre fut résolu, et l'exécution confiée aux Guises et au duc d'Angoulême, frère bâtard du monarque. — Dans le récit de cette tragédie, qui s'ouvrit par la mort de l'amiral, Capilupi rapporte le fait suivant. Un certain Florentin, le capitaine Thosinghi, qui participa à la mort de l'amiral, eut pour sa part de butin la bourse et la chaîne de la victime ; il y trouva le sceau des huguenots et une médaille portant l'effigie de Coligni : sur le revers étaient gravés en français ces mots : *Qu'il soit exterminé!* puis trois lettres, *R. L. P.*, qui signifiaient le roi, les Lorrains et le pape. Plus loin, l'auteur ajoute que la grandeur de cette action mérite qu'on ne s'en occupe pas sans *considérer et peser la vertu du roi, de la reine et de leurs conseillers*, pour avoir pris un parti *si généreux et si noble*, et avoir montré tant de dextérité dans sa conduite, tant d'artifice dans sa dissimulation, et tant de hardiesse et de bonheur dans son exécution. « Certainement, si l'on envisage bien toutes ces choses, non seulement elles sont dignes d'une gloire éternelle, mais on ne peut nier que les exécuteurs n'aient été élus par Dieu *ministres de son éternelle volonté*, opérée par leurs moyens. » Il convient donc de prouver que cette action a été préméditée, ordonnée et traitée plusieurs mois auparavant, et non amenée par cas fortuit. — Premièrement, chacun sait qu'il y a plus de quatre ans, le cardinal *Santa-Croce*, revenant de France, dit au saint-père Pie V, au nom de la reine mère, qu'elle et le roi n'avaient rien tant à cœur que de rassembler un jour l'amiral et tous les siens pour en faire un massacre. On sait encore que la reine mère, depuis la dernière paix avec les huguenots, dans plus d'une lettre de sa main adressée au pape (lettres qui ont été lues par plus d'une personne qui me l'ont rapporté), lui donnait l'assurance que le roi n'avait rien tant à cœur que d'exterminer les réformés; mais que quant à la façon de le faire, cela ne pouvait se savoir ni se communiquer à personne. — Depuis, la reine mère découvrit encore sa pensée dans une conversation qu'elle eut, il y a environ deux ans, avec le signor Corero, ambassadeur de Venise. Mais un signe non moins manifeste que le roi donna de son projet plusieurs mois auparavant, c'est qu'ayant arrêté dans son esprit de punir ces scélérats, et voulant obtenir l'aide et la faveur divine, il fit écrire en Italie au général des capucins, le priant d'ordonner par tous les couvents et monastères d'ardentes prières à Dieu afin qu'il fît réussir heureusement un grand dessein qu'il avait dans l'esprit pour sa gloire et le bénéfice de son royaume. — Telle est l'analyse fidèle de l'écrit de Capilupi, analyse faite d'après l'original italien. L'auteur, tout en comblant de louanges Charles et sa mère, a cependant grand soin d'établir que la cour de Rome fut complètement étrangère à la Saint-Barthélemi : réticence d'autant plus singulière que Grégoire XIII en accueillit la nouvelle avec beaucoup de joie. Il n'en fut pas de même des autres princes de l'Europe, qui désapprouvèrent hautement cet acte abominable. Confus du mauvais effet de cette apologie, où Charles est représenté comme un fourbe, un faussaire et un assassin, le cardinal de Lorraine essaya vainement d'en arrêter la publication. De son côté, la cour de France, pour en atténuer l'effet, fit répandre une justification en forme de lettre, attribuée par quelques-uns à la plume de Pibrac. Dans cette pièce, on s'efforce de démontrer que le roi, qui dès son enfance a toujours été trouvé franc et ouvert, n'a pu tromper tant d'hommes rusés, si long-temps, en une telle familiarité et fréquentation, en une si grande variété de propos et de négoces, et qu'il ne s'était porté à cette extrémité que pour défendre sa vie et sa couronne menacées. On raconte alors qu'un huguenot, fort avant dans les bonnes grâces et la confiance de Coligni, vint le lendemain de l'attentat de Maurevel avertir le roi qu'une conjuration contre ses jours et

ceux de ses frères se tramait au logis de l'amiral ; qu'il avait promis, voire juré avec les autres, mais du bout de la langue seulement, ayant horreur de porter ses mains sur la personne de son prince. Comme on délibérait sur cet avis, voici venir un autre et second délateur, puis un troisième, s'émerveillant les uns des autres, chacun d'eux ayant eu opinion qu'il serait seul dénonciateur de la conjuration. Bref, il fut résolu dans le conseil de prévenir l'amiral, mais le roi ne donna son consentement (ajoute l'avocat de la Saint-Barthélemy), qu'avec répugnance, et même, comme jà partaient Guise et les autres pour aller exécuter le commandement, il les rappela une fois, deux fois, trois fois, jusqu'à ce qu'il fut comme tansé par les seigneurs du conseil qui étaient auprès de lui. — Cette nouvelle version, évidemment arrangée après coup, ne saurait détruire le témoignage de Capilupi, appuyé d'ailleurs par d'autres relations dignes de foi. S'il n'existe pas de preuve écrite que Charles ait long-temps médité la Saint-Barthélemi, il paraît du moins certain qu'il en avait arrêté la pensée bien avant la blessure de l'amiral : témoin, sa conversation avec le baron de Vauclause, sieur de Bargemont. Celui-ci avait été envoyé par le comte de Carces, gouverneur de Provence, pour obtenir la révocation des ordres qu'il avait reçus de massacrer tous les huguenots de son gouvernement. Introduit de grand matin, le roi prit derrière son chevet et montra au baron *six couteaux* de la longueur du bras, fort tranchants, avec lesquels on devait se défaire des chefs des huguenots aux Tuileries, savoir : sa majesté secondée par M. Defontaine, son écuyer ; monsieur son frère, secondé par le sieur de Vins, et M. de Guise, secondé par le sieur de Vaulx. Ce trait prouve que le monarque, soit qu'il crût à la réalité d'un complot contre sa personne, soit qu'il eût préparé l'occasion d'en finir avec les huguenots, voulait se délivrer d'un seul coup et à tout prix de Coligni et des principaux chefs. — Quant à l'étrange justification imaginée par Capilupi, bonne pour ses compatriotes, accoutumés à regarder l'astuce et la cruauté comme inséparables de la politique, elle devait révolter les Français et les Allemands, dont le courage impétueux et la bonne foi naïve s'indignèrent à la pensée d'une si noire perfidie. — La famille Capilupi a fourni d'autres personnages célèbres dans leur temps, quoique fort oubliés aujourd'hui. — Capilupi (Lelio), frère de Camille, se distingua dans un genre où il fit preuve d'une facilité digne de louanges, dit Tiraboschi, si un tel genre de poésies pouvait en mériter. Il composa des *centons* tirés de Virgile, c'est-à-dire que, se servant de ses vers, il les appliqua à des sujets entièrement étrangers aux pensées du poète de Mantoue. C'est ainsi que Virgile décrit le sacrifice de la messe, l'exorciame, l'excommunication, et trace d'une façon satirique le tableau intérieur de la vie monacale, toutes choses auxquelles le chantre d'Enée ne pensa jamais. Un autre centon, dirigé contre les femmes, paraît fade auprès de l'énergique hyperbole de Juvénal sur le même sujet, quoiqu'il se termine par ce vers : *Fœmina! dii, talem terris avertite pestem!* (La femme! dieux, ôtez de cette terre une peste si dangereuse!) Ces puérilités littéraires avaient alors de l'importance auprès des gens de lettres, qui, idolâtres de l'antiquité, pensaient et écrivaient presque tous en latin. Car, malgré les chefs-d'œuvre déjà éclos dans les idiomes modernes, ils dédaignaient encore de s'en servir, les regardant comme trop imparfaits pour créer des œuvres durables. — Un autre Capilupi (Hippolyte), frère des précédents, joua un rôle dans la politique de son temps. Envoyé du duc de Mantoue près la cour de Rome, il fut enfermé par Paul IV au château Saint-Ange en 1556. Mis en liberté l'année suivante, et nommé évêque de Fano, il alla à Venise en qualité de légat. Il a fait aussi un grand nombre de poésies latines et des centons qui ont été publiés, réunis avec ceux de son frère Lelio. — Un de leurs neveux, Jules Ca-

PILUPI, s'est aussi exercé dans le même genre; mais quoique ses centons, au dire de quelques critiques, soient meilleurs que ceux de Lelio, ils sont moins connus: injustice assez commune au Parnasse comme dans le monde, et presque toujours irréparable. SAINT-PROSPER jeune.

CAPISCOL, fait de deux mots latins *caput scholæ*, c'est-à-dire le *chef des chantres*, celui qui préside au chœur, et que l'on a aussi nommé en quelques endroits *préchantre* (præcentor). D'après cette définition, quelques étymologistes ont prétendu que le mot *capiscol* était fait de *caput chori*; mais il faut remarquer que dans le Pontifical romain, les ecclésiastiques dont l'évêque est accompagné dans les cérémonies sont appelés *schola*. Le *capiscolat* était du reste une dignité de plusieurs chapitres ou églises, soit cathédrales, soit collégiales, particulièrement en Provence et en Languedoc. Héliot (*Histoire des ordres religieux*, tom. v, p. 165) dit que le capiscol de l'abbaye de Saint-Victor, à Paris, avait quatre prieurés, et plus loin (t. VIII, c. 13), que d'Authier de Sisgau, évêque de Bethléem, fondateur de la congrégation des Missionnaires du clergé, qui était *capiscol* de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, se démit de cet office, qu'il permuta contre un bénéfice à simple tonsure; ce qui peut donner une idée assez importante de cette dignité. E.

CAPITAINE. Ce mot est une des anciennes désignations des hauts grades militaires. Il a en Italie six siècles, il n'en a que cinq en France, mais que de changements sa signification a éprouvés pendant cet espace de temps! Il a succédé aux termes *duc*, *banneret*, *chevetain*, et à tant d'autres qui ont disparu des armées. Le langage pittoresque, le style historique, se substituant au parler positif, emploient encore, à l'ancienne manière, la qualification *capitaine* pour peindre un chef par excellence. Dire que Turenne, que Bonaparte, ont été de grands généraux, est fade et froid, les proclamer grands capitaines est une image plus animée, plus colorée. Gonzalve de Cordoue a été surnommé *le grand capitaine*. L'expression *capitaine* a été s'abâtardissant dans les pages de nos lois, comme l'ont fait tous les anciens mots désignatifs d'un rang militaire : cette instabilité, qui s'oppose à ce que des siècles qui se touchent s'entendent entre eux, veut quelques preuves qui ne sont pas étrangères à la matière. —Le mot espagnol *colonel* s'est vulgarisé quand la dénomination de capitaine déclinait; le titre de général a pris faveur dans l'idiome soldatesque, quand le colonel cessait d'y être synonyme de général. — A son tour détrôné, comme l'avaient été les notabilités nommées *préfet des armées*, *maître de la milice*, *patrice*, *sénéchal*, *maire du palais*, etc., le capitaine a eu la chance de ne pas périr entier comme eux; mais s'il est resté dans le formulaire hiérarchique, en descendant de la tête de l'armée dans le régiment, il s'y est abaissé au point que, premier au temps de François Ier, second au temps de Turenne, il n'est plus que quatrième, en ne faisant acception ni de classes, ni de grades en second, dont l'abus règne en quelques armes. Si l'on comprend ces échelons, tel capitaine n'est plus que cinquième ou sixième.—Il y a peu de langues qui consomment autant que la langue des armes; il n'y en a pas qui soit plus qu'elle un produit du caprice et du hasard. Le jargon des casernes ou des camps a seul décidé de toutes les appellations qui ont eu vogue depuis les druides jusqu'aux ministres de la guerre du XVIIIe siècle. Jamais pouvoir hiérarchique, jamais conventicule académique, ne sont intervenus, soit pour épurer, soit pour éclairer, soit pour créer, à mesure que la marche de la guerre et les progrès de l'art nécessitaient des révisions, des tempéraments, des conceptions en linguistique. Général a signifié absolument général d'armée, lieutenant a signifié général en second, colonel a signifié premier entre tous, *gonfalonier* et *commandère* sont tombés des sommités dans l'oubli. *Caporal* ou *caporion*, jadis synonymes, ont si-

gnifié *commandant*, *anspessade* a signifié *gentilhomme*, *major* a signifié *capitaine* avant d'exprimer *lieutenant-colonel*, ce qui, déjà, est passé de mode; il a varié ainsi, au grand désappointement du purisme, puisque le major ou l'officier plus grand n'est que le plus petit des officiers supérieurs. Que sont devenus la plupart de ces termes? quelle dépréciation a pesé sur le capitaine? mais ainsi marchent la création et l'altération des idiomes. — Après cette excursion dans le domaine rationnel, embrassons plus techniquement la question sous le rapport de la légalisation du grade. Si nous comptons bien, il y a eu depuis deux ou trois siècles cinquante-neuf sortes de capitaines; on verra que ce nombre a même été évalué plus haut. Nous nous garderons d'affliger de cette nomenclature le lecteur.—La création légale des capitaines d'hommes d'armes a précédé celle des capitaines d'infanterie; elle remonte à Charles V; ce prince subordonne à des capitaines sa gendarmerie, par une ordonnance de 1373. Ces capitaines, comparables aux anciens grands bannerets étaient capitaines en chef ou capitaines-généraux pour les distinguer de leurs capitaines en sous-ordre.—Si l'on disait d'un capitaine qu'il avait charge d'un nombre d'hommes tant soit peu considérable, on désignait par-là un officier d'un grade pareil à celui qui caractérisa plus tard les colonels ou les mestres-de-camp; en d'autres termes, un capitaine ayant charge de mille hommes était à peu près ce qu'un colonel est aujourd'hui. — Louis XI institue explicitement les capitaines d'infanterie; il forme 16,000 francs-archers, qu'il soumet à quatre capitaines en chef, ayant sous leurs ordres des capitaines qui commandaient chacun à 500 soldats. —François Ier prend le titre de capitaine de sa garde, donne à des capitaines subalternes la qualification de lieutenants ou de capitaines-lieutenants et commissionne des capitaines qu'il met à la tête des bandes des légions; il distingue sous le nom de colonel un des six capitaines de la légion: ainsi, cet officier commandant est à la fois capitaine de bande et capitaine de corps, d'où nous serait venu, si l'on s'en rapportait à des suppositions vagues, l'usage des compagnies colonelles. — Le grade de capitaine a donc équivalu successivement à celui d'un chef suprême, d'un colonel, d'un chef de bataillon, d'un officier comparable au *ducénaire* des anciens; il décroît encore par la réforme des légions et par le rétablissement des bandes isolées. Les capitaines de ces bandes reprennent, il est vrai, une sorte de commandement en chef, mais qui s'exerce à peine sur trois ou quatre cents hommes; ils ont sous eux un ou deux lieutenants et deux ou trois enseignes. — Si, à ces époques, l'autorité des capitaines d'infanterie est plus restreinte que ne l'était celle des capitaines d'hommes d'armes, de francs-archers, de légions, ils ont du moins, d'abord, comme leurs prédécesseurs, l'avantage de n'être primés que par deux grades, celui du général et celui de lieutenant du général, alors nommé maréchal-de-camp.— De réforme en réforme les bandes finissent par être à peine de 40 soldats; elles s'incorporent dans des régiments; alors les capitaines qui en font partie ne sont plus que des officiers dont la position décroît d'autant.—Brantôme, professant un grand mépris pour l'infanterie de son temps, nous apprend que « les capitaines s'y font par douzaine.» — Billon nous montre combien sous Louis XIII la charge de capitaine était déchue, lorsqu'il emploie en son style sentencieux la phrase que voici: « Le capitaine doit avoir bonne commission du prince, ou au moins du mestre-de-camp.» Ce passage témoigne que les capitaines pouvaient exercer sans brevet du roi, et en effet ils étaient depuis long-temps à la nomination des chefs de corps. — On lit dans l'éloge de Vauban par Fontenelle que le maréchal de la Ferté avait donné à Vauban une compagnie dans son régiment et qu'il «lui en donna encore une dans un autre régiment pour lui tenir lieu de pension. »— Il faut tirer de là deux con-

séquences : on pouvait être capitaine de deux compagnies ; une compagnie était regardée comme une ferme, une sinécure. —Louis XIV efface cette irrégularité, et en s'instituant grand propriétaire du militaire français, il rend quelque éclat au grade de capitaine le jour où il fait de ses régiments un mobilier vénal et de leurs compagnies autant de sous-fermes. Mais la signification du mot capitaine n'en conserve pas moins quelque chose de bizarre. Une reine de France, un enfant de France au berceau, ont leur compagnie d'ordonnance et en sont capitaines. — Reprenons le sujet sous le point de vue des étymologies et des points de comparaison à établir avec quelques peuples étrangers. Les mots *capitain*, *capine*, ont eu quelque analogie avec la qualification des *locagues* grecs (*lokagos*); il ont remplacé les titres *graad banneret*, *chadellère*, *chadellière*, *chevetain*, mot jadis si usité qu'il a eu quatorze synonymes, mais l'usage du mot capitaine était ancien déjà quand il fit oublier les autres. —Plusieurs de ces qualifications long-temps employées ont eu des significations difficiles à ressaisir. A l'exemple de Louis-le-Gros, et surtout depuis le règne de Philippe-Auguste, vers 1180, les rois de France s'appliquent à brider leur séditieuse noblesse ; ils créent à cet effet des troupes royales, ils lèvent des compagnies d'aventuriers allemands, écossais, italiens, nationaux, suisses ; elles sont conduites par *chevetaias* ou chefs que Du Cange appelle *chataiaes*, et qui prennent ensuite le titre de capitaines, à l'imitation de ceux des bandes italiennes, où cette désignation était usitée depuis long-temps. Dans les révolutions de Milan en 1257, Martin de la Torre était *capitano e signor*, seigneur du peuple et chef des troupes. — Audoin prétend, sur la foi d'un historien obscur, que le mot capitaine est dérivé du terme gascon *captal* : c'est une erreur, il est tout italien, et cette langue l'a tiré du bas latin *capitaneus*, qu'on retrouve dans nos anciennes annales, et qui, en Allemagne, signifiait *vassal de l'empire*, et était synonyme de *graad vavasseur* (*valvassor major*.) La langue italienne en a fait le verbe *capitaaare*, qui nous manque, et qui signifie commander en chef. —Le mot français *capitaine* a, dans l'origine, signifié *capitaine de forteresse*, gouverneur de place, *castelaa*, commandant d'un lieu fortifié ou d'un château, colonel ou chef d'un cadre administratif quelconque ; il a même pris d'abord une acception encore plus relevée, parce que les capitaines des bandes faisaient, pour leur compte, la guerre comme l'eût faite avec son armée un général en chef ou un petit souverain : aussi le langage historique s'est-il habitué à comprendre sous le nom de capitaines des guerriers du premier ordre, montant le cheval blanc, portant le panache blanc, ayant des estafiers, des gardes du corps, etc. — Sous Charles V, vers 1366, Hugues Aubriot est *prévot* et *capitaine* (gouverneur) *de Paris* ; ses fonctions se partagent, et Trésiguidy est pourvu de la place de capitaine de Paris. «Premier exemple, dit Villaret, de la création d'un capitaine, ou gouverneur de Paris particulier.» —Sous Charles VI, des lettres-patentes de 1410 (11 août) prévoient le cas où des arbalétriers de Paris feraient campagne sous les ordres d'un capitaine, c'est-à-dire d'un général.—On emploie encore sous Henri II, en 1550, et Henri III, en 1580, l'expression capitaine de Melun, capitaine du château de Chinon, capitaine du château de Poitiers, etc., etc., pour indiquer le gouverneur de ces différents lieux ; de là vient, comme le témoigne la compilation des ordonnances de Blois (art. 276), la dénomination de capitainerie, appliquée alors au gouvernement des places fortes, comme elle a été jusqu'à nos jours au gouvernement des chasses. Vers le temps de François Ier, la dénomination de capitaine commence à devenir une appellation obséquieuse et un synonyme de sire ou de monseigneur ; Montluc et Montgeon désignent sous ce titre de simples enseignes, et Brantôme nous dit que «son frère (le capitaine Bourdeille) avait avec lui un

soldat qu'on nommait le capitaine Tripaudière, qu'il avait eslevé, et qui fut suborné par Bonnivet, colonel, pour être un de ses capitaines entretenus, etc. — On disait le capitaine *tel*, soit qu'on voulût indiquer ou un militaire qui avait commandé comme colonel, ou le moindre gentilhomme simple soldat encore, mais suivi d'un gonjat et susceptible de devenir officier. Cet usage dura jusqu'au règne de Henri IV vers 1600, et Beneton nous apprend que ce n'est que « quand on s'est lassé de voir tant de capitaines sous un capitaine » qu'on y a remédié, en donnant au capitaine en chef le nom de *mestre-de-camp*. — Walhausen et Praissac sont les premiers qui attribuent au mot capitaine un sens conforme à celui que comporte le brevet actuel, c'est-à-dire que ces écrivains regardent un capitaine comme le commandant d'une compagnie, et comme ayant un rang comparable à celui que tenaient dans les milices byzantine et romaine le centenier ou le centurion. Cependant l'ancien usage était tellement enraciné que le plus ancien de nos almanachs militaires, celui de 1735, désigne encore sous le titre de capitaines les lieutenants-généraux de l'époque. — Dans le siècle passé le mot capitaine s'est modifié en certains temps et en certains cas par l'adjonction du terme factionnaire ; quelquefois même on remplaçait la qualification de capitaine par la simple expression *factionnaire* : ainsi le faisait l'ordonnance d'exercice de 1776. — L'*Encyclopédie* cite soixante-deux espèces de capitaines reconnus de son temps dans les troupes françaises. Cette nomenclature serait aujourd'hui sans intérêt. — Wimpfen tourne en ridicule les usages abusifs qui, sous Louis XVI, dénaturaient le terme de capitaine. Ainsi, il y avait alors des capitaines à finance, à la suite, à réforme, colonel, commandant, en second, réformé, etc., sans qu'aucune de ces dénominations exprimât une fonction active, un emploi utile au mécanisme de l'armée. Une confusion fâcheuse résultait de la qualification de chef de bataillon-capitaine, qualification qui était usitée dans la garde royale. Gal BARDIN.

Ce mot CAPITAINE, dérivé de *caput*, tête, signifie homme de la tête, placé à la tête, et qui, appliqué dans la marine marchande à tout officier ou maître qui commande un navire, indique un grade dans la marine militaire. — On distingue dans la marine de l'état trois sortes d'officiers supérieurs qui portent le nom de capitaines : les *capitaines de vaisseau*, les *capitaines de frégate* et les *capitaines de corvette*. — Les capitaines de vaisseau ont le rang de colonel, les capitaines de frégate celui de lieutenant-colonel, et les capitaines de corvette celui de chef de bataillon. — Tout officier inférieur qui commandait un navire, quel qu'il fût, était appelé capitaine, il n'y a encore que quelques années. Mais depuis peu on s'est habitué à donner hyperboliquement aux lieutenants de vaisseau et aux enseignes commandant les petits navires le nom de *commandant*, en sorte qu'aujourd'hui il n'y a plus guère que les capitaines marchands à qui l'on ait conservé le simple titre de *capitaine*. — A bord des vaisseaux sur lesquels, avant les dernières ordonnances de M. de Rigny, les capitaines de frégate naviguaient comme seconds, on désignait ceux-ci sous le nom de *capitaine*, et les commandants sous celui de *commandant*. C'était un des seuls cas pour lesquels on employât encore la dénomination de capitaine, en parlant à la seconde personne du bord. Nous ignorons sous quelle dénomination sont maintenant appelés les capitaines de corvette qui, à bord des vaisseaux, ont remplacé les capitaines de frégate en qualité de seconds. — On nomme *capitaine de pavillon* le capitaine de vaisseau commandant le vaisseau que monte un officier général ; mais à bord de son navire, cet officier supérieur continue à être désigné sous le nom de commandant. — Par extension, on nomme *capitaines* les maîtres ou patrons qui commandent de simples navires caboteurs, quoique ces marins ne soient portés sur les rôles qu'en qualité de maîtres au petit cabota-

ge. C'est un abus de mot, par flatterie ou politesse.—Les capitaines marchands, ou capitaines au long cours, n'obtiennent ce titre, qui leur confère le commandement des navires au commerce qu'après avoir satisfait à des conditions d'examen imposées et déterminées par une des lois les plus sages qu'on ait faites en marine.—Le candidat au grade de capitaine au long cours, pour être admis à remplir ses fonctions, doit justifier, devant une commission d'examinateurs, de cinq ans de navigation, dont une année au moins passée à bord des navires de l'état. Il doit ensuite, outre les attestations qui garantissent sa moralité, avoir 24 ans d'âge, et posséder toutes les connaissances qui se rattachent à la manœuvre, au gréement et à l'arrimage des navires. C'est là ce qui compose la *partie pratique* de l'examen qu'il a à subir. L'examen théorique roule sur la connaissance de l'arithmétique, de la géométrie, des deux trigonométries et de l'astronomie nautique. Après avoir subi ces épreuves, les candidats sont admis par le ministre de la marine au privilége de commander les bâtiments marchands de toute espèce. Le brevet de capitaine au long cours ne confère pas seulement ce titre, il constitue un grade en faveur de ceux qui l'ont obtenu.—Un capitaine au long cours ne peut être appelé dans la marine militaire, quand les besoins de l'état réclament ses services, qu'en qualité de lieutenant de frégate auxiliaire. Les connaissances dont il a été appelé à faire preuve pour obtenir le droit de commander au commerce sont à peu de chose près les mêmes que celles qu'on exige du lieutenant de frégate. — Un vieux dicton a longtemps dans la marine servi à formuler en quelques mots les droits que l'on reconnaissait aux capitaines. On répète encore aujourd'hui, d'après cet axiome traditionnel, qu'un *capitaine est roi à son bord*. Mais cet empire absolu, que l'on accordait si libéralement autrefois aux commandants de navires, a subi, comme tous les pouvoirs despotiques, de notables modifications. Malgré l'obéissance passive que le salut commun et que les nécessités du service imposent aux subordonnés à bord des navires qui prennent la mer, il est des usages et des règles que les capitaines ne s'exposeraient jamais à franchir. A bord des bâtiments de guerre surtout, on sait que si les commandants sont armés d'une grande autorité, les subordonnés ont aussi leurs droits, et, à défaut de lois bien précises, il est entre les chefs et les subalternes une charte de bord que l'usage a établie et que le temps a consacrée. Dans aucun corps peut-être la liberté des opinions individuelles ne jouit d'une indépendance plus grande que dans la marine, et rarement, même dans nos temps de réaction les plus favorables aux révélations honteuses, les officiers de marine donnèrent l'exemple de ces dénonciations clandestines qui affligeaient nos armées. C'est là un fait moral qui, selon nous, n'avait pas encore été assez remarqué, à la gloire de la marine française; et si dans les rangs de ce corps si distingué il se trouva par malheur quelques énergumènes politiques égarés par le délire de leurs opinions, on peut dire du moins que les jeunes officiers de l'empire, soit qu'ils fussent devenus royalistes, soit qu'ils eussent conservé leurs opinions libérales, n'offrirent jamais, aux dépens de leurs camarades, le scandale des divisions intestines, et l'exemple plus déplorable encore des dénonçiations anonymes. E. Corbière.

CAPITAINERIE, division territoriale. On a dû, dans l'origine, nommer ainsi l'étendue de territoire soumise à la juridiction ou à l'autorité d'un capitaine d'armes, et sous ce rapport le mot *capitainerie* représenterait assez bien ce que nous appelons aujourd'hui *divisions militaires*. Toutefois, nous ne voyons ce terme employé dans l'histoire que comme s'appliquant à la défense côtes, et plus spécialement encore à la conservation de la chasse. Tout le territoire qui s'étend, en France, le long des côtes, avait été divisé en capitaineries, dans chacune desquelles se trouvait un capitaine-général avec son état-major, qui

était chargé de surveiller la défense des côtes et d'organiser dans chacune des paroisses fesant partie de la capitaineric des compagnies de garde-côtes. Ces compagnies, toujours en activité de service, avaient à pourvoir à la défense du territoire par une serveillance qui ne devait jamais être en défaut, et aussitôt que l'alarme était donnée elles appelaient toute la population aux armes pour repousser les descentes qui ponvaient être tentées. L'on comptait en France avant la révolution cent dix capitaineries, qni composaient une armée de plus de deux cent mille hommes, tant infanterie que cavalerie. — A ces capitaineries maritimes, dont l'organisation était tonte militaire, l'on doit ajouter les capitaineries établies pour l'administration des forêts, dont l'organisation était purement civile. Lorsque les rois de France se sont tronvés possesseurs de la plus grande partie des forêts, qui auparavant se trouvaient entre les mains des grands vassaux, ils ont établi des capitaines-généraux pour leur conservation, et l'étendue de territoire sur lequel chacun de ces capitaines avait juridiction a pris le nom de capitaineric, dénomination qui a été maintenue jusqu'à nos jours. Bientôt la principale obligation de ces officiers a été de veiller à la conservation du gibier réservé aux plaisirs royaux, et leur titre a été celui de capitaine des chasses. Les capitaineries, qui ne remontent pas au-delà de François Ier, ont toujours été considérées comme formant des dépendances des maisons royales; elles ont été divisées en capitaineries royales et en capitaineries simples, suivant que dans leur territoire il se trouvait où il ne se trouvait pas une maison royale. Chacun de ces capitaines avait une juridiction réelle comme juge, soit qu'il statuât lui-même, soit qu'il fît rendre les décisions par un officier auquel il déléguait son pouvoir judiciaire, en sorte que les officiers de chaque capitaineric constituaient un tribunal ayant sa juridiction propre; de grands débats s'élevaient pour savoir si l'appel de ces sentences devait être porté à la table de marbre du parlement de Paris, qui avait la juridiction générale des eaux et forêts, ou au conseil du roi, qui prétendait à la juridiction générale en toute matière d'administration. Les réglements généraux des capitaineries, et surtout des capitaineries royales, contenaient des dispositions exorbitantes qui sont bien loin aujourd'hui de nos mœurs : ainsi, ils portaient qu'aucun seigneur de fief ne pourrait chasser sur les terres de son propre fief, dans les limites d'une lieue, joignant les chasses royales, sans la permission du capitaine. Ce droit de chasse n'était pas même accordé aux seigneurs hauts-justiciers. On sait d'ailleurs que le droit de chasse n'était alors accordé qu'aux seigneurs possédant fief. — Maintenant, toutes ces capitaineries dépendent de l'administration des domaines pour ce qui concerne les forêts de l'état, et de la liste civile pour ce qui concerne les forêts dont les revenus ont été abandonnés au roi. T., a.

CAPITAL (1), somme de *valeurs* employées à faire des avances à la *production*. Ces valeurs, qui sont originairement le fruit de l'*industrie* aidée de ses *instruments*, ne se perpétuent et ne forment un *fonds productif* permanent qu'autant qu'elles sont *consommées reproductivement*. Du moment que, soit par l'amour des jouissances présentes, soit par l'impéritie de l'*entrepreneur* qui les emploie, elles ne renaissent pas dans d'autres produits, le capital est dissipé en tout ou en partie.—Un crédit ouvert, des effets de commerce, ne multiplient pas les capitaux; ce ne sont que des signes des valeurs quelquefois capitales,

(1) Feu Jean-Baptiste Say, que la science de l'*économie politique*, quels que soient ses transformations ou ses progrès, comptera toujours au nombre de ses lumières, et qui a tant fait surtout pour populariser en France les idées des économistes étrangers, avait rédigé pour nous une série d'articles (parmi lesquels se trouve l'article ÉCONOMIE POLITIQUE, terminé la veille de sa mort, arrivée presque subitement, comme on se le rappelle), que nous regardons comme un legs précieux et sacré. Nous les publierons dans ce *Dictionnaire*, en laissant toutefois à d'autres économistes la liberté de combattre ou de rectifier ses idées toutes les fois qu'ils le croiront nécessaire pour l'instruction de nos lecteurs et l'avancement de la science.

actuellement possédées par celui qui les cède, pour un temps ou pour toujours, à celui qui les accepte. — L'homme qui dispose d'un capital, soit qu'il lui appartienne, soit qu'il l'ait emprunté, le transforme, par des *échanges*, en objets propres à la *consommation*. Quand il est transformé en améliorations à un *fonds de terre*, en bâtiments, en machines durables, on l'appelle un *capital engagé*; quand il est employé à acheter des matières premières et des travaux, on l'appelle un *capital circulant*. La reproduction n'est pas complète lorsque les valeurs capitales engagées ne sont pas entretenues de manière à conserver leur valeur vénale entière, et lorsque la valeur des *produits* obtenus ne rembourse pas les avances faites au moyen du capital circulant.—Cette fonction du capital peut se nommer le *service productif* du capital. Lorsqu'un *capitaliste* ne veut pas lui-même faire valoir son capital, il le prête à un *entrepreneur d'industrie*, et en tire un loyer qu'on nomme *intérêt*. Il vend ainsi le service qu'est capable de rendre son capital, de même que le propriétaire d'un *fonds de terre* vend, en le louant, le service que cet *agent* productif est capable de rendre; de même qu'un *ouvrier* vend son temps et son *travail* pour un *salaire*. — Le prêteur transmet à l'emprunteur les valeurs qu'il lui confie sous différentes formes. C'est quelquefois sous la forme d'un titre qui donne à l'emprunteur le droit de disposer d'une valeur matérielle quelconque; d'autres fois c'est sous la forme de marchandises, comme lorsqu'on vend des marchandises à crédit; d'autres fois c'est en écus. La forme ne change pas la nature du capital : c'est toujours une valeur matérielle qu'on a la faculté d'employer et de transformer ainsi qu'il convient à la production. C'est par suite d'une fausse conception de la nature et des fonctions d'un capital que l'on a appelé son loyer *intérêt de l'argent*. C'est si peu l'argent que l'on prête, que les mêmes écus peuvent servir successivement à transmettre dix valeurs capitales, qui sont autant de capitaux différents rapportant dix loyers différents.—Un capital ne peut pas être employé à la reproduction, sans pour cela être un capital improductif. Les valeurs qu'on a sous forme de maisons, de meubles et d'autres choses qui servent aux besoins de la vie, sont un capital productif d'utilité ou d'agrément, c'est-à-dire de *produits immatériels*. Ce capital produit alors un *revenu* qui est *consommé* à mesure, soit par un locataire, soit par le *propriétaire* lui-même : ce *revenu* consiste dans l'utilité ou l'agrément qui résultent de son usage. (*Voy.* ci-après CAPITALISTES et CAPITAUX.) Feu J.-B. SAY.

CAPITAL (Crime). (*Voy.* les articles CRIMINALITÉ, CRIME et CRIMINELS.)

CAPITALE (politique), ville qui occupe le premier rang dans un état ou dans une province, parce qu'elle est le siége du gouvernement ou de l'administration. Cette suprématie n'appartient pas exclusivement à la plus grande ville de chaque pays : Washington, capitale des Etats-Unis, ne peut être comparée à New York ni par sa population ni par son importance commerciale; dans l'ancienne division territoriale de la France, Marseille n'était pas la capitale de la Provence, etc. Mais on ne peut disconvenir que la résidence la plus convenable pour l'autorité administrative est au milieu de la population la plus condensée. C'est là que son action a quelquefois besoin d'être plus prompte, et que, dans tous les cas, il lui importe le plus d'être bien éclairée. Il convient aussi que cette population ait d'autres ressources que les dépenses de l'administration et de ses employés, qu'elle sache subsister par une industrie qui lui soit propre. Une ville qui ne devrait son existence et sa splendeur qu'au séjour du chef de l'état, au luxe d'une cour et autres causes de même nature, ne peut être un foyer de ces lumières dont un gouvernement ne peut se passer, et qui ne lui arrivent que plus faibles et moins pures lorsqu'elles viennent de loin. D'ailleurs, s'il existait une ville uniquement *gouverne-*

Digitized by Google

mentale ou *administrative*, sa destinée serait assez étrange : elle pourrait s'affliger du bien général, attendre sa ruine du perfectionnement de l'art de gouverner, qui consiste, comme celui de tous les autres arts, dans la plus grande économie de procédés, de moyens et d'agents. Tout porte donc à désirer que la *capitale* d'un pays soit la plus populeuse, la plus remarquable par l'industrie et l'instruction de ses habitants, et surtout qu'elle trouve en elle-même les principales sources de sa prospérité. En appliquant ces maximes aux capitales actuelles, combien en trouvera-t-on qui justifient pleinement leur titre? L'histoire fait connaître la série d'événements qui les ont élevées au poste qu'elles occupent, et dont il est très difficile de les faire descendre, quand même on aurait à leur reprocher quelque peu d'usurpation.— Il en est cependant quelques-unes dont les droits ne seront pas contestés. On reconnaîtra volontiers que Pétersbourg fut pour la Russie une heureuse conception du génie de Pierre-le-Grand, qui sentit la nécessité de faire disparaître le caractère asiatique de sa nation, en la mettant en contact plus immédiat avec la civilisation européenne. On pensera aussi que la Scandinavie ne pouvait placer ses capitales ailleurs que sur les bords de la Baltique. Quant à la malheureuse Pologne, la difficulté d'assigner une place convenable pour le siége de son gouvernement fait déjà pressentir les causes de son affaiblissement graduel, à mesure que ses voisins sont devenus plus forts. On entrevoit ce qui l'empêcha de suivre les progrès de ces redoutables voisins, et on commence à désespérer de son rétablissement. La tête de la Prusse actuelle paraîtra peu convenablement placée sur ce corps dont l'organisation ne peut être robuste, où la circulation doit être dirigée et réglée avec habileté. Le gouvernement prussien s'occupe sans doute avec une vigilante attention de ses domaines au-delà du Rhin, mais il les surveillerait encore plus efficacement si sa capitale en était moins éloignée. Celle de l'Autriche semble assez bien placée, quoique peu favorable aux vues de cette puissance sur l'Italie. Les intérêts du gouvernement piémontais exigeraient peut-être qu'il allât s'établir à Gênes. Le royaume de Naples ne pouvait choisir une autre capitale que la ville dont il porte le nom ; mais il sera bien difficile d'opérer une complète fusion d'intérêts entre les deux parties de ce royaume, séparées par le Phare de Messine, et le nom même de la capitale sera peut-être un obstacle à cette union, d'autant plus nécessaire que le caractère national n'y supplée point. Pourquoi la Suède, avec sa petite capitale, sa faible population, son territoire stérile et ses glaces, pèse-t-elle beaucoup plus dans la balance politique de l'Europe que l'état de Naples avec une population presque double et condensée, un sol d'une admirable fécondité, une capitale qui tient le troisième rang parmi les villes de l'Europe? L'inspection de cette capitale peut donner une partie de la réponse à cette question : si les arts, les sciences et les lettres n'y sont pas au niveau de ce qu'on a le droit d'attendre d'une cité aussi populeuse, elle s'acquitte mal des fonctions que son titre lui impose. Pour se rendre tout-à-fait digne de cette haute distinction, qu'elle s'attache principalement aux arts, et surtout à ceux qui contribuent le plus à la force des nations ; les sciences viendront en même temps pour éclairer et diriger les applications, ce qui n'empêchera pas les savants de perfectionner les théories. La Sicile aurait-elle donc épuisé ses facultés productives du génie lorsqu'Archimède y naquit, et Naples n'a-t-elle pas l'ambition de produire aussi un homme comparable à l'immortel Syracusain ?— Que dirons-nous de la capitale de l'Espagne! Il n'était guère possible de lui assigner un emplacement plus défavorable. Quelques publicistes attribuent à cette aberration de jugement une influence si funeste qu'on y croit difficilement. Il semble que le mauvais choix de la capitale d'un état doit avoir pour résultat plutôt

une diminution de biens qu'un accroissement de maux. Si le siége du gouvernement espagnol eût été à Séville ou à Cadix, on ne craint pas d'affirmer que ses colonies du continent américain seraient encore sous le joug de la métropole. Mais on ne fera pas à la position de Londres les mêmes reproches qu'à celle de Madrid, et cependant ce sont les colonies anglaises qui ont donné à toutes celles de l'Europe le signal de l'affranchissement. Mais quand on recherche quelle pouvait être l'influence de Madrid sur l'Espagne, quand on consulte l'histoire pour savoir ce que cette première ville d'un grand royaume a fait pour l'accroissement de la prospérité intérieure et pour sa propre illustration, on est peu disposé à lui laisser le titre de *capitale*. En imitant les institutions de quelques pays voisins, le gouvernement espagnol y fait des expositions publiques de l'industrie dans tout le royaume. Si le tableau n'est pas infidèle, si les proportions y sont exactement observées, la capitale n'y tient que peu de place, et n'attire pas les regards des spectateurs. — Venons maintenant à notre pays. Sa capitale n'est certainement pas indigne du rang qu'elle occupe, et l'on ne songera jamais à l'en faire descendre. Il faut donc qu'elle continue à être un foyer d'industrie, et que tous les arts y trouvent de l'instruction, des modèles et des encouragements. Suivant quelques publicistes, l'intérêt de la France exigea de tout temps que sa capitale se rapprochât des frontières du nord plutôt que de la Méditerranée. Sans attribuer aux lieux une aussi puissante influence politique, on conviendra que l'ascendant de Paris se maintint à toutes les époques de la monarchie française. A la suite des épreuves révolutionnaires que nous avons subies, cette ville est devenue plus chère à la France et à tous les Français; chacun cherche à y reconnaître l'image de la patrie telle que son cœur et sa raison la dépeignent; on la considère comme une propriété commune, *nationale;* on ne regrette point ce que coûtent ses embellissements et les améliorations que l'on peut y faire. Il est vrai que, pour entretenir la santé et la vigueur de tout le corps, il faut que la tête n'absorbe point les sucs destinés aux autres parties; mais, si l'on en juge par le rapport entre la Grande-Bretagne et sa capitale, Paris est encore loin du terme de son accroissement. Dès que l'assemblée constituante eut commencé la restauration de la France, on prévit que la population parisienne serait un jour de 1,400,000 habitants. Si la France avait le bonheur de recouvrer l'étendue qu'une sage politique lui assigne depuis long-temps, quelques centaines de milliers seraient encore ajoutés à ce nombre déjà si prodigieux. Il faut pourtant que l'administration publique et le pouvoir législatif se familiarisent avec ces résultats du calcul, car ils ne peuvent empêcher qu'ils n'aient lieu, si ce n'est en opposant des obstacles au développement spontané de la prospérité nationale. Que tout aille bien pour notre patrie au dedans et au dehors, Paris grandira sans que les départements aient à s'en plaindre; car leur population, leur agriculture, leur industrie, auront suivi la marche ascendante, de la capitale par l'action des mêmes causes, et sur quelques points par l'influence de la capitale même. — Hors de l'Europe, les recherches relatives à l'influence des capitales ne sont plus dirigées que par de faibles lumières, auxquelles le raisonnement ne peut se confier. Les états asiatiques n'offrent rien que l'on puisse comparer au régime européen. La Chine seule se présente avec une statistique assez régulière pour qu'on puisse employer avec confiance quelques-unes de ses données. Dans cet empire, les causes qui tendent à l'agglomération des habitants de la capitale peuvent être considérées comme ayant produit tout leur effet. Aussi, la population de Pékin est à proportion plus nombreuse que celle de Paris, et surpasse la trentième partie de celle de l'état. Cependant, la puissance attractive de cette immense capitale agit moins sur les Chinois que les

charmes de Paris n'exercent de séductions sur les Français et même sur les étrangers. Attendons-nous donc à un accroissement progressif et peut-être assez rapide de notre capitale, à moins qu'une législation mal avisée n'y mette des entraves qui rendront sa marche plus lente et plus pénible, mais ne l'arrêteront point. -- En Amérique, on ne peut appliquer aux fédérations républicaines les observations faites en Europe sur les états soumis à un pouvoir unique. Les capitales se ressentent nécessairement de cette différence dans la constitution des états. Cependant, au milieu des monarchies européennes, un petit pays a conservé le gouvernement fédéral, protégé par des montagnes, une sage réserve au dehors, et au dedans des mœurs simples et des vertus patriotiques. La fédération helvétique peut se passer de capitale, quoique celles de l'Amérique aient besoin d'un établissement fixe, où le pouvoir fédéral puisse se consolider. Mais les capitales des cantons suisses, ainsi que celles des états particuliers dont se composent les républiques américaines, sont comprises dans la loi commune, sauf un degré d'énergie qui, suivant une autre loi générale de la nature, diminue à mesure que la masse et le volume des corps augmentent. C'est là que se manifesterait le dévouement dont l'antiquité nous offre de si beaux exemples, non dans quelques hommes au-dessus de la mesure ordinaire, mais dans toute une population, lorsque, d'une voix douloureuse, la patrie implore le secours de tous ses enfants.—Les crises les plus dangereuses qu'un état puisse éprouver sont les guerres civiles et les invasions. Si l'organisation du corps politique était portée à sa perfection, les convulsions intérieures ne seraient jamais un mal assez grave pour qu'on dût leur appliquer des remèdes extraordinaires. Mais on n'ignore point que les meilleures constitutions actuelles sont des œuvres entreprises et consommées avec des connaissances incomplètes, et trop souvent sans habileté. Les vices de la constitution se révèlent par des résistances, des chocs, des suspensions de mouvement. Au lieu de chercher à découvrir la véritable cause de ces obstacles, on a recours à un accroissement de force motrice, et c'est ainsi qu'on hâte la destruction du mécanisme ou de la force vitale du corps organisé. On n'a pas su reconnaître le caractère d'une maladie toute morale, et, ne la jugeant que d'après la violence des symptômes, on la traite par le fer et le feu. La plus vigoureuse constitution politique ne résisterait pas longtemps à ce régime. C'est au milieu des dissensions intestines que les capitales peuvent rendre d'importants services, si elles sont constamment à la tête de l'opinion nationale, et si l'autorité publique, animée du même esprit, ose se confier sans réserve à la loyauté de leur population. Dans toutes les circonstances et toutes les positions, et surtout lorsque la patrie est souffrante ou menacée de quelque danger, une capitale grande et libre, forte de talents, d'instruction et de patriotisme, sera le rempart le plus sûr dont on puisse environner le précieux dépôt de nos lois et de nos institutions nationales. Mais ne pourrait-on pas seconder par d'autres moyens conservateurs le courageux dévouement des citoyens? L'usage de fortifier les villes grandes ou petites fut généralement adopté avant la révolution produite dans l'art des siéges par les grands effets de la poudre à canon. On est réduit maintenant à ne conserver qu'un petit nombre de places fortes, dont l'importance est évaluée par les forces nécessaires pour en faire le siége, la durée des opérations terminées par la reddition de la place, et quelques autres considérations stratégiques étrangères à notre ubjet. On est bien convaincu maintenant que, sur plusieurs points de nos frontières, les fortifications ont été prodiguées, sans que ces armures si épaisses et si multipliées nous aient rendus moins vulnérables. Ainsi, la nécessité de changer l'ancien système de défense par le moyen des places fortes n'est plus con-

testée, et les avis ne seront partagés désormais que sur la nature et l'opportunité des changements à introduire. Faut-il fortifier la capitale? Cette discussion n'est pas finie, quoiqu'on l'ait engagée avec une impétuosité toute française, comme s'il eût été question de marcher à l'ennemi. Pressé, comme on l'était; d'arriver à une décision, on n'a su interroger convenablement ni le passé, ni le présent, ni l'avenir. Essayons d'aborder ces recherches avec plus de calme, et, pour nous maintenir dans cette position, perdons de vue pour quelques moments le sol français, et traitons la question dans toute la généralité dont elle est susceptible. — Dans cette matière, l'autorité des anciens exemples s'évanouit. Nous ne sommes plus au temps où une ville prise d'assaut était livrée aux flammes et ses habitants égorgés ou emmenés comme esclaves par les vainqueurs. De plus, à l'époque reculée où l'histoire nous offre des modèles de siége soutenus si longtemps avec une constance inébranlable, l'attaque n'avait pas sur la défense la supériorité dont elle est maintenant en possession, et qu'il sera tout au moins très difficile de lui ôter, si jamais on en vient à bout. Ne parlons donc plus autrement qu'en historiens de ces fameux siéges plus ou moins longs que celui de Troie, ni même de quelques autres plus rapprochés de notre temps, tels que ceux de Zigeth ou de Grenade. Cette érudition est très bien placée dans des causeries familières, mais elle doit être bannie d'une discussion sérieuse, et, à plus forte raison, des conseils où se préparent les destinées d'une nation.—Les petits états environnés de grandes puissances ne peuvent rien gagner à jeter autour de leurs villes des enceintes fortifiées; et cependant cette vérité, qui n'a presque pas besoin de preuves, ne dissipe aucune illusion, si ce n'est en Allemagne. Hors de l'Europe, ce n'est plus la politique des cabinets qui fait élever des forteresses, mais le commerce alarmé peut en demander pour la protection de ses intérêts et de ses propriétés. La construction de celles-ci ne sera point désapprouvée, car elle satisfait à des besoins très réels, la sécurité et la confiance, sans lesquelles les opérations commerciales ne prendraient point l'extension qui les rend profitables aux négociants et au pays. Il est très probable que les ports les plus fréquentés sur les côtes de l'Amérique seront mis en état de défense, et quelques-uns de ces ports sont des capitales de provinces ou d'états particuliers. Si nous voulons conserver notre position en Afrique, rien ne peut nous dispenser d'assurer par des forts la possession de tout le pays que nous occuperons. Hors de l'Europe, l'art de Vauban peut encore faire usage de toutes les connaissances qu'il réunit; mais entre les nations européennes il peut être réduit à l'attaque et à la défense des places, négligeant l'art d'en construire de nouvelles. En effet, que signifient les prétendues découvertes dont on croit avoir enrichi la science de l'ingénieur? Ont-elles rétabli l'équilibre entre l'attaque et la défense? et si elles n'ont pas accru les ressources de l'assiégé plus que celles de l'ennemi, pour qui sont-elles une acquisition? Les grandes épreuves que la France a payées si chèrement n'ont laissé que très peu de pouvoir à la magie des places fortes. On sent aujourd'hui que les diverses parties de l'art de la guerre ne peuvent plus se perfectionner isolément, ni par des inventions qui, devenant communes à tous, ne profitent à personne. Si de grandes pensées n'ouvrent pas des voies nouvelles, si l'on ne fait pas d'autres progrès que ceux qui naissent dans les ateliers et les laboratoires, autant eût valu rester stationnaire, car on n'a réellement pas avancé.— Voyons maintenant ce qu'il faut penser du projet de faire de Paris une place forte, puisque ce projet occupe les esprits et le gouvernement au moment où nous écrivons. On demandera premièrement que les données soient établies avec clarté et précision. Il importe certainement de savoir s'il est question de Paris tel qu'il est, ou de la grande cité dont

celle d'aujourd'hui ne sera plus que le noyau, lorsque les institutions libérales promises à la France auront produit leur effet. Si les mesures de l'enceinte projetée sont prises sur les dimensions actuelles, c'est annoncer que tout agrandissement sera désormais impossible, et qu'il faut se résoudre à rester comme on est; c'est interdire jusqu'aux illusions de l'espérance. L'état de la capitale serait alors contre la nature des choses, et ne se maintiendrait point. Si le malaise d'une pareille situation causait quelques mouvements convulsifs, il serait aisé de les comprimer. L'emploi de ce moyen de répression rendrait la maladie incurable; le marasme et le dépérissement rapide de la cité en seraient les funestes conséquences. En prenant le parti de porter l'enceinte assez loin pour que les accroissements probables de Paris n'en éprouvent aucune gêne, on impose à la génération actuelle le lourd fardeau de ces constructions et du soin de les garder quand elles seront faites; on place des corps-de-garde en pleine campagne, sur un terrain qui ne recevra des habitants que dans un siècle ou deux. On ne s'exposera certainement pas à ce ridicule. Mais, en supposant que l'on soit bien décidé à construire des forteresses autour de Paris, n'a-t-on pas à craindre que les progrès de l'art militaire et surtout ceux de l'art social ne les rendent parfaitement inutiles? On dira peut-être que ces constructions auront dès à présent une grande utilité, celle d'occuper les ouvriers de la capitale. Mais ces ouvriers sont des maçons et des terrassiers, qui seraient encore mieux placés sur d'autres travaux qui les réclament, et dont l'intérêt public sollicite l'achèvement. Les canaux et les routes sont d'une nécessité bien plus urgente que les remparts d'une capitale, dont l'ennemi n'approcherait pas facilement si l'esprit public était ranimé, si chaque citoyen devenait soldat. Quand on parle d'occuper les ouvriers, on oublie presque toujours ceux qui exercent les arts perfectionnés, et qui se fixent ordinairement dans les grandes villes, et surtout à Paris. C'est pourtant à ceux-là que les soins de l'administration sont le plus nécessaires. Mais quels sont donc les motifs si pressants qui ont répandu l'alarme au milieu de la paix, et fait commencer les apprêts d'une guerre défensive? C'est en vain qu'on les qualifie de prudence : au dehors, on n'a pas manqué de les attribuer à la peur; le mal est fait, et bien difficile à réparer. Afin d'en prévenir au moins les suites les plus fâcheuses, il est bien à désirer que ce projet soit abandonné, ou, si l'on veut, ajourné comme trop inopportun. On produit en sa faveur des témoignages d'une imposante autorité, et surtout l'opinion de Vauban. Mais l'illustre ingénieur n'avait en vue que la capitale de la monarchie de Louis XIV, et non celle de la France actuelle. Quant aux raisonnements fondés sur les effets des siéges de Constantinople et de Vienne par les Turcs, il serait difficile d'y faire une réponse sérieuse. On sait que Vienne fut sauvée par Sobieski, et non par ses remparts; et quant à l'agonie de l'empire d'Orient, peu importe qu'elle ait été plus ou moins longue. Etudions les causes de la décadence et de la chute des états, voilà ce qui peut nous procurer une instruction profitable. Pour ces hautes méditations, que Montesquieu soit notre guide; il ne détachera pas nos regards des grands objets et de leur ensemble pour les diriger vers quelques menus détails. — Si les considérations auxquelles nous nous sommes livré ont amené l'exposition de quelques vérités, nous n'ignorons point qu'elles demeureront stériles. Ce n'est pas un motif pour les taire : la patrie nous reste, et, avec elle et pour elle, l'espérance d'un temps meilleur. Nous cédons à ce consolant entraînement, et nous osons dire encore :

Forsan et hæc olim meminisse juvabit.

FRAAY.

CAPITALE (Peine). (*Voy.* les articles PÉNALITÉ et PEINE.)

CAPITALES (Lettres). (*Voy.* les articles ECRITURE et LETTRES.)

CAPITALISTE. La confusion que le langage vulgaire établit ordinairement entre le *numéraire* et le *capital* (*voy.* ci-dessus CAPITAL et ci-après CAPITAUX) a fait nommer exclusivement *capitaliste* l'homme qui possède une somme d'argent qu'il place à de certaines conditions dans les entreprises d'industrie; mais toute richesse convertie en instruments de travail étant au fond un *capital*, la sévérité du langage scientifique exigerait que le nom de *capitaliste* désignât généralement tout propriétaire d'un instrument de travail. — Effectivement, entre un propriétaire de terres labourables, d'usines, de bâtiments logeables, et le propriétaire d'une somme d'argent placée dans une entreprise, il n'y a de différence que celle des objets possédés; quant au rôle social, à l'utilité, et même à l'intérêt des propriétaires, il n'y a point lieu d'établir une distinction réelle, tous deux possèdent des instruments de travail, produits par les travaux accumulés ou de leurs propriétaires ou des générations antérieures. Tous deux abandonnent, moyennant rente, loyer ou fermage, l'usage des instruments de travail qu'ils possèdent; tous deux enfin peuvent les utiliser et les faire fonctionner eux-mêmes, sans les donner à bail ni à loyer; mais dans ce dernier cas ils sortent de la classe des capitalistes proprement dits, pour entrer à demi dans la classe des travailleurs : leurs intérêts alors se composent à moitié, et de ceux des capitalistes et de ceux des travailleurs; car l'intérêt des capitalistes proprement dits n'est pas absolument le même que celui des travailleurs. L'intérêt des travailleurs, et sous ce nom il faut comprendre depuis l'ingénieur, l'entrepreneur et le fermier, jusqu'au dernier manouvrier, est que le salaire général du travail soit le plus élevé possible; l'intérêt du capitaliste au contraire, que sur le revenu du travail la portion la plus grosse soit affectée au capital à convertir en rente, en fermage, et la moindre dévolue au salaire du travailleur.—Il est nécessaire d'ajouter que, malgré la ressemblance de position, de rôle et d'intérêt social que nous avons fait remarquer entre le propriétaire de terre et le propriétaire de numéraire, l'habitude et aussi la nécessité de distinguer les diverses sortes de *capitalistes* ont fait donner, non seulement par le vulgaire, mais souvent par les économistes eux-mêmes, aux propriétaires de terres, le nom fort juste de *propriétaires fonciers*, et réserver aux propriétaires de numéraire celui de *capitalistes*, qui devrait s'appliquer en général à ces deux classes d'hommes.

CH. LEMONNIER.

CAPITAN. C'était le bouffon sérieux de notre vieille comédie. Essentiellement fanfaron, le capitan ne parlait que de tuer, de massacrer, et finissait par recevoir très pacifiquement les corrections énergiques qu'on lui administrait. Ce personnage devait en outre employer constamment un langage ampoulé et emphatique, et sous ce rapport il n'était guère plus ridicule que nos héros tragiques, toujours montés alors sur des échasses. Tel était son thème invariable. Le comique si vrai et si varié de Molière fit disparaître de la scène ces personnages de convention et cette bouffonnerie sans naturel, attributs de l'enfance de l'art. Puisse-t-il ne pas retomber chez nous en enfance! O.

CAPITAN-PACHA ou CAPOUDAN-PACHA, grand-amiral de l'empire othoman. Ce nom ne vient ni de *capi* ni de *capou* (porte), mais de *capitan*, *capitano*, qui, en espagnol et en italien, signifient *capitaine*, et d'où nous avons tiré le mot *capitan*, pour désigner un homme fier et arrogant, qui ne ménage personne dans ses propos et dans ses provocations, et le *capitan*, personnage fanfaron des comédies françaises, imitées de l'espagnol. — Le capitan-pacha est à la fois commandant suprême de toutes les flottes turques, général des galères, surintendant-général de la marine, et beglerbeg de toutes les côtes et îles de l'empire, tant en Europe qu'en Asie. Sa charge est la seconde de l'état : il n'a au-dessus de lui que le grand-visir, et il ne rend compte qu'au grand-seigneur. Il com-

mande non seulement aux officiers de la marine, mais encore à tous les gouverneurs des provinces maritimes. Il nomme à tous les emplois, à tous les grades; il ordonne les levées de matelots, les constructions et les réparations. Son pouvoir est si absolu que lorsqu'il est à bord et qu'il a franchi les Dardanelles, il peut faire étrangler les divers commandants qui sont sur les côtes, sans attendre l'ordre du sulthan. Il faisait tous les ans une tournée dans les îles de l'Archipel, sur les côtes de l'Asie-Mineure, de la Syrie, de l'Égypte et des régences barbaresques, pour exiger les tributs et les impôts, prendre connaissance de l'état du pays, y redresser les torts et les abus, et juger en dernier ressort les affaires civiles et criminelles. Il avait sur sa flotte un *ordou-cadissy*, juge extraordinaire qui l'accompagnait dans sa croisière, et qui était nommé ordinairement à sa recommandation par le cadhy-el-asker de Roumilie. Aujourd'hui ses expéditions sont peut-être moins fréquentes et surtout plus bornées. A Constantinople, le capitan-pacha habite l'arsenal, dont il a l'inspection générale et le commandement; mais il y est suppléé en son absence par le *ters-khanaheminy*, qui est en quelque sorte le ministre de la marine, car il a la direction des approvisionnements de l'arsenal, le soin de l'équipement des vaisseaux, la surveillance de tous les travaux, et l'administration des fonds affectés à la marine; il a sous lui des chefs, des commis et des capitaines de port, tant pour l'exécution des ordres que pour la police. Il commande même les escadres, à défaut du capitan-pacha. Le ters-khanaheminy est responsable pour ce qui le concerne, et si quelque chose vient à manquer, il peut être déposé ou étranglé. Même sort attend le capitan-pacha en cas de revers. Quand la flotte est désarmée, le grand-amiral n'a plus que le rang de pacha à deux queues, quoiqu'il soit membre du diwan, et qu'il y siège immédiatement après le grand-visir; mais la charge est quelquefois occupée par des visirs du banc ou pachas à trois queues. La marine des Othomans, comme la force de leurs armées et leur influence politique, a eu ses périodes de progrès et de décadence. Ces flottes qui, sous Mahomet II et Soliman-le-Grand, commandées par Djedik-Ahmed, par Khair-Eddyn-Barberousse et Piali, enlevaient Constantinople aux Grecs, Kaffah aux Génois, Rhodes aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, plusieurs îles de l'Archipel aux Vénitiens, triomphaient de toutes les forces navales de la chrétienté, et portaient la désolation sur les côtes d'Italie et d'Espagne, furent détruites sous Selim II, à la célèbre bataille de Lépante, au moment où elles venaient de conquérir l'île de Cypre. Après un tel revers, la marine othomane semblait anéantie; mais elle se releva promptement sous le commandement de Kilidj-Ali, de Dragut, de Sinan-Pacha, et plus tard sous celui de Mezzo-Morto. Elle acheva la conquête de l'Archipel, enleva Tripoli aux chevaliers de Malte, Tunis aux Espagnols, Candie et la Morée aux Vénitiens: ce furent ses derniers efforts. En vain, sous les règnes d'Abdoul-Hamid et de Sélim III, les capitans-pachas, Ghazy-Haçan, par sa bravoure héroïque, et Koutchouk-Houçain, par son intelligence, secondés tous les deux par les talents de plusieurs ingénieurs français, perfectionnèrent et augmentèrent les flottes turques: tout ce qui en restait a été englouti à Navarin en 1828. Au reste, les Turcs ne sont rien moins que marins. Presque tous leurs matelots étaient Grecs. La plupart de leurs plus célèbres capitans-pachas que nous avons cités ont été renégats ou barbaresques. Tout cela leur manque aujourd'hui; mais ils se consolent aisément de leurs échecs sur la mer: cet élément n'est point fait pour eux. Leurs *leventis* ou soldats de marine sont d'ailleurs fort indisciplinés, et les amiraux, par leur sévérité savent plutôt se faire craindre que respecter. Un capitan-pacha donnait publiquement et impunément un soufflet à un capitaine de vaisseau, faisait couper des têtes à tort et à travers, ou

pendre des officiers pour des fautes légères; puis on le voyait jouer aux échecs sur le gaillard-d'arrière avec un simple matelot. Qu'attendre de pareils hommes? On peut donc regarder la marine otbomane comme anéantie. H. Audiffret.

CAPITATION, *capitatio*, *census capitum*, impôt personnel basé sur le revenu foncier ou industriel de chaque citoyen. Cet impôt est fort ancien (*voy.* ci-après *capitation des Juifs*) : il fut, pour la première fois en France, établi sous le règne du roi Jean, par les états-généraux, assemblés à Paris le 1er mars 1356. Cet impôt fut appelé *capitation générale*; il devait être proportionné à la valeur des biens et fixé à 4 pour 100 sur les revenus de 100 livres, à 2 pour 100 pour les revenus au-dessous de 100 livres, à 1 pour 100 au-dessous de 40 livres. Les princes du sang, le clergé, la noblesse, y furent assujettis; on n'exempta que les veuves, les enfants en tutelle, les religieuses, les moines *clôturiers* et les mendiants. Il était juste sans doute de diminuer le cens dans la proportion des revenus modiques, mais en arrêtant le *maximum* au revenu de 100 livres le système de répartition était vicieux; il aurait fallu l'augmenter progressivement. Ainsi, des contribuables à 1,000 livres de revenu et au-dessus ne payaient que dans la proportion fixée pour les revenus de 100 livres. L'impôt fut onéreux pour les petits propriétaires et surtout pour les laboureurs, manouvriers et domestiques, qui furent taxés à 10 pour 100 de leurs gages ou du prix de leur travail; ainsi, l'impôt grevait le nécessaire et n'atteignait pas le superflu. Il n'était que temporaire et spécial; il fut maintenu pendant la captivité du roi Jean, pour fournir aux frais de la guerre et au paiement de sa rançon. Ce prince fut plus qu'ingrat : devenu libre, il revint en France, et peu d'années après il retourna sans nécessité en Angleterre. La négociation pour la délivrance du duc d'Anjou n'était qu'un prétexte : épris d'une dame anglaise, il oublia pour elle ses serments, ses devoirs de roi et de Français; il mourut sur le sol étranger, qu'il avait préféré à son pays, qui avait tout sacrifié pour son trône et sa liberté.—La capitation fut rétablie par une déclaration de Louis XIV (18 janvier 1695); supprimée en 1698, elle fut rétablie en 1701 pour fournir aux frais de la guerre de la succession; cet impôt n'avait donc pour cause que l'intérêt dynastique. Il devait être payé par tous les Français, prêtres, nobles et roturiers : le clergé en fut néanmoins exempté, moyennant 150,000 fr. pour la première année, et sous la promesse de payer 4 millions pour les huit années suivantes. D'autres exemptions purement gratuites furent accordées à la noblesse et à la magistrature, et ce nouveau fardeau pesa de tout son poids sur la bourgeoisie, le commerce et les ouvriers. La capitation fut continuée par des édits ultérieurs, et n'a été supprimée qu'après la révolution de 1789. Cette suppression était formellement demandée dans beaucoup de cahiers des trois ordres, par le motif qu'elle avait été établie par Louis XIV *sans le consentement de la nation*; elle continua même à être perçue pendant les premières années de la révolution, mais sans exemption pour personne. Dupey.

Capitation des Juifs. — On lit dans l'*Exode* (c. xxx, v. 12) et dans le *Livre des Rois* (II, c. xxiv, v, 1) que Moïse avait soumis les Israélites à payer un demi-sicle (environ 16 sous de notre monnaie) par tête à chaque dénombrement du peuple, en retour duquel impôt ils devaient être exempts de plaies. Plusieurs habiles interprètes assurent que c'est pour avoir manqué à l'observation de cette loi, lorsqu'il fit faire le dénombrement de ses sujets, que David en vit frapper de mort un si grand nombre; d'autres pensent que Moïse, en imposant ainsi le peuple, eut pour but de fournir aux frais de l'entretien du tabernacle et à ceux qu'exigeaient l'achat des hosties, du bois, de l'huile, du vin, de la farine, ainsi que le vêtement et la nourriture des prêtres et des lévites. Quoi qu'il en fût de la raison et de la nature de cet impôt, il est cer-

tain que du temps de Jésus-Christ on l'acquittait exactement au temple. —Au retour de la captivité de Babylone, les israélites obtinrent de ne payer qu'un tiers de sicle, leur pauvreté ne leur permettant pas de donner davantage. Comme tout impôt est bon à conserver, et comme c'est là d'ordinaire la part d'héritage à laquelle les vainqueurs ou les pouvoirs nouveaux renoncent le moins volontiers, les Romains, après la ruine de Jérusalem, obligèrent les Juifs à payer au temple de Jupiter Capitolin le demi-sicle qu'ils avaient coutume de payer au temple de Jérusalem. E. H.

CAPITAUX. Le mot CAPITAL (*voy.* ci-dessus), dans le langage ordinaire, est souvent pris pour synonyme de *numéraire* : entre ces deux mots, la différence de signification est grande cependant; car une somme d'argent est bien un *capital*, mais tout *capital* n'est pas une somme d'argent.—L'économie politique appelle *capital* tout produit du travail humain converti en instrument de travail, c'est-à-dire destiné à une consommation reproductive : une terre mise en valeur, une usine, un bâtiment, des troupeaux, des engrais, des semences, des outils, des livres, des routes, des canaux, des chemins de fer, qui ne sont que de grands outils de transport, sont des capitaux. — L'*argent*, mesure et gage des valeurs, puissant agent de circulation, instrument de travail par conséquent, puisque sans lui, dans l'état actuel de la civilisation, beaucoup d'opérations industrielles seraient plus longues, plus difficiles, quelques-unes impossibles, doit donc aussi prendre place parmi les *capitaux*; mais il ne mérite pas plus que tout autre instrument de travail de porter exclusivement ce nom. — Les capitaux ont l'origine commune à toute richesse, le travail; ils représentent pour chaque génération l'excédant de la production des générations précédentes sur leur consommation. Plus une nation possède de capitaux, plus facilement les capitaux qu'elle possède circulent parmi les travailleurs, et plus cette nation est riche, heureuse et prospère; car le travail devient d'autant plus rapide, plus productif et moins fatigant que les instruments qui servent à l'exécuter sont plus nombreux et plus parfaits. Par conséquent, l'attention des législateurs d'une époque qui prend tous les jours davantage le caractère industriel doit se porter sur deux points principaux, la formation des capitaux et leur distribution; toute loi d'impôt qui n'a point en vue la formation rapide et la répartition utile des capitaux est une mauvaise loi. —Pour que les capitaux s'accumulent, il est nécessaire que la solde des travailleurs et le remboursement des frais étant prélevés sur le produit brut du travail de toute la société, la part la plus forte possible soit réservée pour être convertie l'année suivante en instruments de travail.—Pour que la circulation des capitaux soit facile et rapide, il est nécessaire que le crédit ait une large extension, c'est-à-dire que les conditions auxquelles les capitaux passent aux mains des travailleurs soient le plus possible avantageuses à ces derniers.

IMPÔTS SUR LES CAPITAUX. L'impôt ne doit jamais détruire les capitaux, car les capitaux sont les instruments du travail, que leur destruction rendrait, sinon impossible, du moins fort coûteux et peu productif. Une nation doit tendre au contraire à l'accroissement de ses capitaux et ne prélever les sommes nécessaires aux services publics que sur le revenu que donne son capital : or, les capitaux ne donnent point de revenu par eux-mêmes, mais seulement lorsque des mains laborieuses les mettent en valeur; il reste donc à décider sur quelle portion du revenu, de celle qui, sous forme de rente ou de fermage, est payée par les travailleurs aux propriétaires des capitaux, ou de celle qui reste comme bénéfice aux travailleurs, l'impôt doit frapper principalement. Dans l'état actuel de notre civilisation, l'impôt doit se prélever à la fois sur chacune de ces deux portions du revenu, mais il doit frapper le capitaliste, c'est-à-dire l'homme qui loue les instru-

ments du travail, dans une proportion plus forte que le locataire ou travailleur. En effet, si le capitaliste est utile parce qu'il loue un instrument sans lequel le travail serait fort lent et très difficile, le travailleur est indispensable, car sans lui le capital n'aurait aucune valeur; il est donc juste que la société favorise davantage celui dont elle retire le plus de services. En d'autres termes, les impôts directs peuvent subir une augmentation avec moins d'inconvénient que les impôts de consommation appelés indirects : les premiers tendent à réduire la portion de revenu allouée comme rente aux propriétaires; ils n'influent donc pas directement sur la production; mais les seconds renchérissent les matières premières du travail, les vêtements et les aliments du travailleur, réagissent immédiatement sur la production, qu'ils rendent plus coûteuse, plus difficile, et beaucoup moins abondante par conséquent.

Rentes provenant des capitaux. Tout capital étant le produit d'un travail, l'homme qui n'a pas encore travaillé, et qui n'a reçu de personne le fruit d'aucun travail, se trouve nécessairement sans capital: or, le travail n'étant pas aujourd'hui possible sans capital, c'est-à-dire sans instrument, l'homme qui se trouve dans la position dont nous venons de parler n'a d'autre ressource pour vivre que de solliciter de la confiance de ceux qui possèdent, d'une façon ou de l'autre, un capital, le droit de s'en servir. La redevance moyennant laquelle les possesseurs des capitaux consentent à les prêter constitue ce qu'on appelle *rente*, *loyer* ou *fermage*; le taux de ce fermage, de ce loyer, de cette rente, est réglé par la concurrence que se font entre eux, d'une part, les possesseurs de capitaux, d'autre part les travailleurs, qui offrent leurs bras, leur talent, leur industrie. Plus les capitaux sont rares et les travailleurs nombreux, et plus les conditions moyennant lesquelles les capitalistes louent leurs instruments de travail sont onéreuses; au contraire, ces conditions sont d'autant plus favorables, c'est-à-dire le taux du fermage ou l'intérêt de l'argent d'autant plus abaissé que les capitaux sont plus nombreux et les travailleurs solvables et en petit nombre. Or, la multiplication des capitaux et leur facile répartition entre les mains qui veulent et savent s'en servir étant les seules sources véritables de la richesse et de la prospérité des nations, il s'ensuit que le loyer, la rente et le fermage doivent tendre de plus en plus à la baisse, que le taux de cet intérêt, de ce fermage et de ce loyer est le vrai thermomètre du bonheur et de la prospérité des peuples. C'est en effet ce qui arrive : toute proportion gardée, les fermages actuels sont moins élevés que les fermages d'il y a cent ans, et les temps et les pays les plus riches et les plus heureux sont précisément aussi ceux qui ont vu tomber le plus bas le prix du fermage et le taux de l'argent. Ch. Lemonnier.

CAPITAUX (Péchés). C'est ainsi que l'église nomme les vices habituels, au nombre de *sept*, auxquels l'humaine faiblesse est soumise, et dont quelques interprètes ont cru reconnaître l'emblème ou la désignation dans les paroles de Jésus-Christ au sujet des *sept démons* qui s'emparent de l'homme. (*Voy. Matth.*, c. XII, v. 45 et *Luc*, c. VII, v, 2.) Ce sont : l'*orgueil*, l'*avarice*, l'*envie*, la *gourmandise*, la *luxure*, la *colère* et la *paresse*, dont nous traiterons, sous le rapport philosophique et moral, à l'article de chacune de ces passions, qui tendent plus ou moins à dégrader l'humanité. E.

CAPITÉ, *capitatus*; expression usitée en botanique pour indiquer les plantes ou les parties des plantes qui ont la forme d'une tête, qui sont renflées à leur sommet : tels sont, par exemple, les filets des étamines de la *dianella*, le stigmate de la *pervenche* et les poils de la *fraxinelle*. Quelques botanistes ont donné le nom de capités aux plantes de la famille des *cynarocéphales* (*voyez*), parce que leurs fleurs forment une espèce de tête. Z.

CAPITEUX, épithète employée pour désigner les liqueurs qui contiennent

beaucoup d'alcool et qui par conséquent *portent à la tête* et enivrent facilement. Z.

CAPITOLE, forteresse de l'ancienne Rome, située sur le *mont Capitolin*, la plus petite des sept collines de Rome, qui s'appela d'abord *mont Saturnin* et *mont Tarpeien*. Les premières fondations en furent jetées l'an de Rome 139 (614 ans avant Jésus-Christ) par Tarquin-l'Ancien; il fut achevé en 221 par Tarquin-le-Superbe, mais il ne fut consacré que trois ans après le bannissement des rois et l'établissement du consulat. Ce fut le consul Horace qui en fit la dédicace. Au temps des troubles civils qui éclatèrent sous le règne de Sylla, il fut dévoré par les flammes et rebâti par le sénat. Il eut le même sort deux fois encore. Vespasien et Domitien en furent les restaurateurs : ce dernier le fit reconstruire avec magnificence et institua les *jeux capitolins*. (*Voy.* ci-après.) D'après la description de Denys d'Halicarnasse, le temple avait, avec les colonnes extérieures, 200 pieds de long sur 185 de large. A proprement parler, le bâtiment, dans son ensemble, se composait de trois temples consacrés à Jupiter, à Junon et à Minerve, et qui étaient séparés par des murailles. C'est sous le vaste portique du Capitole qu'avaient lieu les banquets et jeux triomphaux qu'on donnait au peuple. La statue de Jupiter, armée d'un foudre d'or, était assise sur un siége d'or et d'ivoire qui, dans les temps les plus anciens, n'était que d'argile rouge. C'est sous Trajan que ce siége fut d'abord construit en or. Le toit du temple était en airain; Q. Catulus le fit dorer. La porte était de même métal. En général, tout l'édifice était orné avec une grande magnificence. La dorure avait coûté, dit-on, 12,000 talents (environ quarante millions de francs) : c'est pourquoi les Romains l'appelaient le *bâtiment d'or*. Sur le faîte était un *quadrige* (char attelé de 4 chevaux), d'abord en argile et plus tard en airain doré. Le temple proprement dit était orné d'une quantité considérable de présents magnifiques. Il servait de dépôt aux actes les plus importants de l'état, aux livres des sibylles, aux *anciles* ou boucliers que l'on disait tombés du ciel. C'était encore dans ce même temple que l'on faisait les vœux et les serments solennels, que les citoyens ratifiaient les actes des empereurs, qu'ils leur prêtaient serment de fidélité, et qu'enfin les magistrats et ceux qui obtenaient les honneurs du triomphe venaient rendre grâces aux dieux des victoires qu'ils avaient remportées avec leur aide. — Le Capitole moderne (*Campidoglio*), qui est situé sur l'emplacement et en partie sur les fondations de l'ancien, est un vaste édifice bâti sur les plans de Michel-Ange. L'entrée principale présente un coup d'œil magnifique ; mais l'architecture, au jugement des connaisseurs, passe pour un des ouvrages les moins recommandables de cet artiste. Il est formé de trois bâtiments principaux qui ne couvrent pas en entier le *mont Capitolin*. Sur les ruines de l'ancien temple de *Jupiter Capitolin*, dont on voit encore quelques colonnes, se trouve une église de franciscains. — Arnobe prétend que le Capitole reçut son nom de la tête d'un homme appelé *Tolus* (*a capite Toli*), que l'on trouva encore fraîche lorsqu'on jetait les fondements de cette forteresse, sentiment appuyé en ces mots par l'autorité de Varron : *Capitolium dictum quod hùc cùm fondamenta foderentur ædis Jovis caput humanum inventum dictatur*. On dit aussi que Tarquin, frappé de ce prodige, ayant fait cesser les travaux pour consulter les devins, leur chef, qui était Etrusque, après avoir interrogé les augures, fit cette réponse aux députés : « Romains, rapportez à vos concitoyens que la volonté des destins est que le lieu où l'on a trouvé une tête soit un jour la *capitale* de l'Italie. » Si cette origine n'était pas appuyée par autant d'autorités respectables, nous en aurions trouvé une plus simple dans la réunion du mot *caput* et du verbe *tollere* (lever, élever), qui présentent un sens parfaitement figuratif et applicable à la position de ce mont, qui dominait la ville des Césars. Quoi qu'il en soit, le

nom de *Capitole* avait été donné sous les empereurs aux lieux élevés des différentes villes, principalement des colonies romaines, sur lesquels on avait construit des monuments qui étaient moins des temples religieux que des citadelles ou bien des édifices où les magistrats s'assemblaient pour rendre la justice, d'où vinrent les noms de *capitoul* et *capitoulat*. (*Voy.* ci-après.) Celui de Toulouse, entre autres, était célèbre ; mais sa position ne justifierait point l'étymologie que nous avons donnée. E.

CAPITOLINS (Jeux), consacrés à *Jupiter Capitolin*, protecteur du Capitole. Camille, vainqueur des Gaulois, les établit à Rome 387 ans av. J.-C. ; ils se célébraient tous les cinq ans et consistaient en courses, en exercices gymniques et en concours de musique : des couronnes et des palmes données aux premiers vainqueurs étaient ornées de bandelettes ou rubans nommés *lemniques ;* les seconds prix étaient sans bandelettes :

Et quæ jam dudùm tibi palma poetica pollet
Lemnisco ornata est quâ mea palma caret,

dit Ausone. Il y avait dans ces jeux une cérémonie dont on ne connaît pas bien l'origine : on conduisait au Capitole un vieillard vêtu d'une robe de pourpre, portant au cou une bulle d'or et précédé d'un héraut qui criait : *Sardiens à vendre!* Plutarque (*Quest. rom.*, 58) paraît ignorer lui-même l'origine de cet usage. On dit que Romulus, s'étant rendu maître de Véies, ville étrusque, après une longue résistance, en fit vendre le roi et les habitants, pour se moquer de leur sottise. Or, les Etrusques étaient originaires de Lydie, et Sardes était la métropole de ce pays. Mais quel rapport cette histoire peut-elle avoir avec l'établisse- des jeux Capitolins institués par Camille ? L'empereur Domitien institua aussi des jeux Capitolins à l'occasion de la reconstruction du Capitole, l'an 839 de Rome. Ils se célébraient tous les cinq ans, comme les premiers, et ils remplacèrent le *lustre*. Ces jeux attiraient un grand concours de toutes les parties de l'Italie. DELBARE.

CAPITOLO et **CAPITOLI.** Ces mots, qui en italien signifient *chapitre*, tant au singulier qu'au pluriel, ont été donnés à une sorte de pièce de poésie qui fut fort en vogue dans le XVIe siècle. Les *capitoli* sont des espèces de discours ou d'épîtres dans le genre badin, satirique ou burlesque, adressés le plus souvent à des êtres imaginaires ou à des anonymes ; ces pièces sont en *terze rime*, c'est-à-dire en rimes croisées, et en vers de dix, onze ou douze syllabes, suivant que la syllabe accentuée est la dernière, la pénultième ou l'anté-pénultième du vers ; celles-ci équivalent aux rimes féminines de la versification française. Les sujets les plus bizarres fournissaient la matière des *capitoli ;* l'auteur s'y livrait sans règle et sans scrupule aux écarts les plus extravagants d'une imagination déréglée, et poussait quelquefois la licence jusqu'à l'obscénité. Les *capitoli* sérieux existaient en Italie au XVe siècle ; on les fait même remonter jusqu'à Jacques-Dante, fils du célèbre Dante, et à Busone da Gubbio, antérieur à Pétrarque. Mais ce fut Laurent de Médicis, surnommé le *Magnifique*, mort en 1492, qui, dans sa satire divisée en neuf chapitres, paraît avoir donné les premiers modèles de la satire badine ou burlesque (expression qui, en italien, ne présente pas un sens aussi trivial qu'en français). Les poètes qui s'y exercèrent après lui adoptèrent le titre de *capitolo*, sans songer que si, comme lui, on pouvait diviser un ouvrage en chapitres, il était absurde d'appeler chapitre un ouvrage sans divisions. Nous passerons rapidement en revue les poètes italiens qui ont écrit des *capitoli*, à l'exemple de François Berni, regardé comme chef de l'école *bernesque* ou *berniesque*. (*Voy.* BERNI.) Nous citerons en même temps les titres les plus piquants de leurs *capitoli*. Ceux de Berni font l'éloge de la peste, des goujons, des anguilles, des pêches, des cardes, de la gélatine, des dettes, du jeu de cartes appelé *la prime*. Dans un autre, à la louange d'Aristote, et adressé à un cuisinier avec lequel il mangeait, l'auteur met ce phi-

losophe en parallèle avec les savants orgueilleux et les pédants. Celui qu'il fit contre le pape flamand Adrien VI, ex-précepteur de Charles-Quint, contient les diatribes les plus virulentes contre ce pontife, qu'il traite d'ignorant et de barbare, et contre les cardinaux qui l'avaient élu. Il y reproche même au Christ et aux saints de ne faire que rire de la conduite de ces quarante lâches. Cela était un peu fort pour un jeune prêtre possédant un canonicat à Rome ou aspirant à l'obtenir. Berni mourut en 1536. — Jean Mauro, son contemporain, son rival et son ami, et mort peu de jours après lui, a fait une vingtaine de *capitoli*, les uns consacrés à des éloges bizarres ou graveleux, tels que la fève, le dieu des jardins, les moines, le mensonge, les femmes des montagnes, la disette, le lit, la chasse, qui causa sa mort ; les autres sur des sujets plus vagues, dont deux contre l'honneur. — Monsignor Jean della Casa, archevêque de Ravenne, fit cinq *capitoli*, dont le plus décent est sur son prénom, si commun et si trivial ; les autres sont sur la colère, sur le baiser, sur ce qu'on appelle en amour *avoir martel en tête*. Mais rien n'égale le cynisme de celui qui est intitulé *del Forno* (du Four) ; il est impossible de donner la plus simple explication de cette pièce ordurière, qui empêcha le prélat d'obtenir le chapeau de cardinal. — Varchi a fait dans six *capitoli* l'éloge des poches, des œufs durs, des pieds de mouton, du fenouil, fort usité dans la cuisine italienne, des *recuites*, sorte de laitage dont les Italiens sont très friands. Il fit depuis une palinodie contre les œufs durs qu'il se repentait d'avoir mangés. — Molza est auteur de trois *capitoli* sur les figues, la salade, et sur un sujet plus délicat, l'excommunication, qu'il présente comme l'état le plus agréable et le plus commode. — Ange Firenzuola, prêtre d'une conduite fort relâchée, paya le tribut à la manie de la poésie berniesque ; il a fait dans ses *capitoli* l'éloge de la soif, des cloches, du rien, de l'hôtellerie, et du *legno santo* (saint bois ou gayac), qu'on employait alors comme remède au lieu de mercure. — Les deux frères Louis et Vincent Martelli ont loué, l'un le jeu de la balançoire, l'autre le mensonge. — Martin Franzesi, ami d'Annibal-Caro, a fait l'éloge de la pauvreté, de la toux, de la goutte, de la mauvaise humeur, du cure-dents, des châtaignes et des carottes. — Louis Dolce, parmi plusieurs éloges ridicules, a fait celui des longs nez. — Baonzino, célèbre peintre, a vanté le pinceau, les raves, l'insecte appelé cousin, les galères, qui seraient plus utiles, dit-il, si on y envoyait tous ceux qui l'ont mérité, et le tapage, quoiqu'il ait fait aussi un *capitolo* contre les cloches. — Bino a loué le verre, le jardin potager et le mal que les Espagnols ont apporté d'Amérique. — Croirait-on que le célèbre Galilée n'a pas dédaigné de se livrer à ce genre futile : son chapitre contre la toge ou la longue robe que l'on portait de son temps n'est pas le moins piquant ni le moins bouffon de cette collection de folies, de niaiseries satiriques et d'obscénités. — Grazzini le Lasca en a été l'un des auteurs les plus féconds ; il y a fourni une trentaine de *capitoli* sur la soupe, la saucisse, les pois verds, les omelettes, les épinards, les melons, les châtaignes, la vieillesse, les cornes, la barbe, la folie, pour et contre la chasse, enfin contre les chiens et l'habitude de penser. — Des six chapitres qu'on a du fameux Pierre Aarétin, le premier est dirigé contre l'Albicante, mauvais poète de cette époque ; les autres sont adressés à Cosme Ier, duc de Florence, au prince de Salerne, au roi François Ier, au duc de Mantoue, et toujours pour leur demander de l'argent. On y reconnaît le caractère méchant, vil et insolent de cet auteur méprisable, ainsi que la dureté, la bizarrerie, la licence grossière de son style habituel, sans grâce et sans élégance. — Gabriel Simoni rendit aux satires leur titre naturel, mais afin qu'on ne se trompât point sur le genre dans lequel il les avait écrites, il les intitula : *Satires à la berniesque* (à la manière de Berni). Non moins avide et orgueilleux que l'Arétin, son

ami, il attaqua l'avarice du siècle, c'est-à-dire les princes qui ne payaient pas ses talents ; les riches parvenus, les calomniateurs des gens de lettres, la cour, etc.; mais l'égoïsme perce dans ses écrits. Il a composé aussi des *capitoli* sur la rose et sur la critique. — Pierre Nelli a fait des satires plus piquantes sur les peccadilles des avocats, les misères des plaideurs, le rire de la mort. Parmi ses *capitoli*, le plus remarquable est celui où il dit un mal épouvantable du bien, où il prétend que l'amour du bien est la source de tous les maux. — Nous clorons cette liste de poètes italiens auteurs de *capitoli* par César Caporali, né à Pérouse en 1531, mort en 1601. Moins cynique et moins mordant que ses prédécesseurs, ce poète n'était cependant ni chanoine ni même ecclésiastique; ses deux *capitoli* sur la cour sont peut-être ce qu'il a fait de mieux, et il leur dut l'amitié du cardinal Ferdinand de Médicis, qui en trouva la peinture très ressemblante. Deux autres *chapitres* de ce poète, contre un pédant orgueilleux et ignorant, et celui où il a fait l'éloge de la coriandre, méritent peu qu'on s'y arrête, non plus que ses poésies sérieuses; mais dans ses œuvres poétiques burlesques, il offre le modèle d'un genre d'invention qui lui est particulier. Au reste, malgré la bizarrerie de tous ces *capitoli*, et au milieu des turpitudes qui en déparent le plus grand nombre, on y trouve toujours de l'esprit, de la variété, de la grâce, et une grande richesse d'imagination. Faut-il donc s'étonner que même aujourd'hui les Italiens, qui se piquent de goût et d'instruction, ne blâment que l'immoralité et non pas les folies des *capitoli*, et que ce genre de poésie trouve encore, non seulement des approbateurs, mais des imitateurs en Toscane? La France n'a rien produit de semblable. Dans notre littérature moderne, on pourrait tout au plus citer, comme ayant certaine analogie avec les *capitoli* d'Italie, quelques pièces de Piron, de Voltaire et de Gresset. H. Audiffret.

CAPITOULS, dénomination consacrée pour désigner les magistrats municipaux de la ville de Toulouse, et qui provenait sans doute de ce qu'ils se réunissaient pour exercer leurs fonctions et rendre la justice au *Capitole* de Toulouse; leur dignité s'appelait le *capitoulat*. La puissance de ces officiers municipaux était beaucoup plus étendue que partout ailleurs, et il paraît même que dans l'origine, ils avaient l'administration générale, non pas seulement de la ville, mais de tout le comté, sur lequel s'étendait leur juridiction ; de là sans doute cette dénomination particulière qu'ils ont conservée, et ces nombreux priviléges que les anciennes ordonnances de nos rois leur accordaient à l'exclusion de tous autres officiers municipaux; divers historiens rapportent en effet qu'ils avaient succédé au pouvoir des anciens consuls qui exerçaient le gouvernement général du Languedoc, et que lorsque la puissance féodale avait envahi cette province, ils avaient composé le conseil d'état sans l'autorisation duquel les comtes de Toulouse ne pouvaient rien ordonner. Plus tard, ils ont successivement perdu de leur pouvoir, mais seulement en ce qui concernait le comté, car ils ont toujours été très puissants dans la ville. On voit même qu'en 1463, leur autorité était telle que c'est entre leurs mains que Louis XI fit serment de garder les libertés, non seulement de la ville, mais de tout le comté. « Il ne faut pas trouver estrange, dit à ce sujet un ancien historien, si dans cet acte, les capitouls de Tolose stipulent pour tout le comté; d'autant qu'ils ne doivent pas estre pris pour de simples magistrats municipaux; car estant autrefois le conseil des comtes de Tolose, ils doivent estre considérez comme l'ancien sénat de la province de Languedoc; c'est pourquoy Nicolas Bertrandi les appelle *consilium linguæ occitanæ*; et c'est pourquoy aussi le vieux arrest intitulé *arrestum sane*, qui se voit à la fin des coustumes de Tolose, bien qu'il fût donné à la réquisition des capitouls de Tolos, ne laisse pas pourtant d'en estre ordonné pour toute la province, *in totâ linguâ Occitaniæ*. » On conçoit cependant que

les capitouls n'aient pas exercé pendant long-temps ce pouvoir général, et qu'ils se soient bientôt renfermés, nous ne dirons pas dans l'administration, mais dans le gouvernement de la ville de Toulouse, où ils se sont appliqués à conserver leur autorité première, qui était tellement importante qu'il fut une époque où ils eurent la nomination de tous les officiers publics qui avaient à exercer des fonctions dans la ville. Les comtes de Toulouse, plus occupés de l'administration générale du comté que de la ville, mirent peu d'obstacles à leurs projets, mais dès l'origine, une lutte très vive s'établit entre les capitouls et le parlement de Toulouse, jaloux de leur puissance, et c'est sans doute parce qu'ils se reposaient sur cette rivalité que les comtes de Toulouse s'appliquèrent à conserver entre les deux pouvoirs une neutralité apparente. Aussi le parlement ne manqua-t-il jamais de s'opposer autant qu'il le put aux entreprises des capitouls; l'année 1288 en a donné un exemple assez remarquable : le droit d'asile dans les églises, long-temps considéré comme un droit sacré, avait alors beaucoup perdu de son inviolabilité primitive, et déjà depuis quelque temps l'on commençait à croire qu'il ne devait pas suffire à un criminel de se jeter dans la première église qu'il trouvait dans sa fuite pour échapper à la vengeance des lois; les capitouls ne firent donc cette année aucune difficulté de faire saisir dans l'église de Nazareth de Toulouse un criminel qui s'y était réfugié, mais sur son recours, le parlement ne voulut pas laisser échapper cette occasion de blesser les capitouls, et il ordonna qu'ils seraient tenus de remettre le prisonnier dans l'église, où il lui serait permis de manger et de dormir. Les capitouls formaient à la fois un conseil d'administration ou du gouvernement, et un tribunal. Comme conseils de gouvernement et magistrats municipaux, ils avaient tous les pouvoirs nécessaires pour l'administration de la ville; ils faisaient tous les réglements généraux qu'ils jugeaient utiles ou nécessaires, soit à la sûreté, soit à l'embellissement de Toulouse, et comme juges ils avaient à exercer une juridiction d'abord générale, puis successivement restreinte à certaines matières après l'établissement des viguiers et sénéchaux. Ils formaient la cour des consuls, devant laquelle la procédure était d'une simplicité remarquable; les capitouls y avaient introduit une coutume d'une haute sagesse, à laquelle on devrait bien aujourd'hui recourir : ils tenaient des audiences où ils rendaient la justice par voie sommaire sur les différends de peu de conséquence; les parties étaient citées sans frais, et les capitouls, après les avoir entendues, rendaient aussitôt sentence, qu'ils faisaient exécuter sur-le-champ, également sans frais. TEULET, a.

CAPITULAIRES, CAPITULES, petits chapitres, articles. On nomme capitulaires les lois ou ordonnances rendues par les rois des deux premières races, et cette dénomination leur vient sans doute de ce qu'en effet elles ne se composent que d'articles divers qui n'étaient point destinés à faire un corps de lois, mais qui venaient s'ajouter aux lois générales des diverses nations dont la réunion a formé le peuple français. On désignait aussi ces articles de loi sous le nom de *capitules*, que, dans l'origine, l'on appliquait plus spécialement aux lois ou ordonnances qui ne comprenaient que quelques articles seulement; dans la suite, on a indifféremment employé le terme de capitules et de capitulaires, mais ce dernier a prévalu. Les capitulaires embrassent donc trois époques bien distinctes de la législation française, celle qui a précédé Charlemagne depuis l'établissement de la monarchie, celle de Charlemagne, qui a porté la puissance française et l'autorité des capitulaires dans la presque totalité de l'Europe, et enfin l'époque qui a suivi et qui comprend les capitulaires des successeurs de Charlemagne. — Par leur nature, les capitulaires n'avaient d'autre but que de réparer les lacunes existantes dans les diverses parties de la législation particulière à chacun des peuples qui s'étaient suc-

cessivement établis dans les Gaules, ou de rappeler diverses dispositions de cette législation qui tendaient à tomber en désuétude, ou de pourvoir, par des dispositions nouvelles, aux besoins du moment; de là cette confusion qui existe dans le rapprochement des articles d'un même capitulaire, qui passent d'un objet à un autre sans ordre ni méthode, en sorte que chaque capitulaire n'est qu'un mélange sous un même titre de toutes les décisions diverses rendues pendant le cours d'une année ou d'une certaine période de temps. Le principe général mis en pratique par les premiers rois, et que tous ont suivi invariablement, étant que chaque peuple devait conserver sa législation particulière, il n'était pas possible de procéder par voie de réglements généraux, car chaque peuple avait déjà sa législation complète, en sorte que la France se trouvait régie tout à la fois, suivant les lois et les hommes, par la loi romaine, l'ancienne loi des Gaules, et les lois anciennes aussi des Francs ripuaires, des francs saliens, des Bourguignons, et de toutes les autres peuplades du nord qui avaient apporté avec elles dans les Gaules leurs habitudes, leurs coutumes et leurs lois. Ces lois anciennes sont à peu près ignorées de nos jours, et quelques-unes sont perdues; les capitulaires eux-mêmes auraient eu le même sort sans le dévouement de plusieurs savants qui ont consacré leurs veilles à les réunir, et ils ne sont parfaitement connus que depuis le travail si précieux fait par Baluze dans le cours du siècle dernier. — Une question d'un grand intérêt historique, et qui a donné lieu à de graves discussions, est de savoir comment se faisaient les capitulaires, et quelles étaient les conditions qui devaient être remplies pour qu'ils eussent force de loi; mais il n'existe rien de certain à cet égard : on croit que le prince arrêtait le capitulaire, et le proposait à la première assemblée qu'il convoquait, non pas du peuple, mais des grands de l'état, et qu'ainsi le capitulaire n'avait force de loi que lorsqu'il avait été approuvé par les suffrages des grands, c'est-à-dire des ducs, comtes, barons, évêques, etc.; on pense cependant que quelquefois le peuple intervenait par des délégués spéciaux; toutefois est-il certain que quelques capitulaires ont été rendus sur la demande expresse du peuple, et l'on peut citer un capitulaire de Charlemagne qui se trouve précédé de la pétition du peuple sur laquelle il est fondé. Mais il est douteux qu'il y eût des règles certaines, et il est à croire que les princes s'étaient arrogé le pouvoir d'émettre eux-mêmes de leur autorité privée ces capitules et c'est pour cela sans doute qu'ils n'auront pas osé leur attribuer le titre de loi. Il est sans difficulté d'ailleurs que dans les circonstances importantes ils ont dû consulter, soit les assemblées des grands, soit les assemblées des évêques; quelques capitulaires en portent la mention formelle, mais la plupart ne donnent aucune indication qui puisse faire soupçonner que c'était là une condition générale, sans laquelle le capitulaire n'aurait pas eu de force. Cette condition elle-même n'aurait été nécessaire que pour les dispositions nouvelles, car lorsqu'un capitulaire, et c'est le cas le plus général, ne faisait que rappeler des décisions de loi ancienne ou des résolutions adoptées par les conciles, et déjà en pleine vigueur, aucune approbation nouvelle n'eût été nécessaire pour lui donner autorité; du reste, les capitulaires sont eux-mêmes empreints, à cet égard, d'un grand respect pour les principes; et de diverses mentions qu'ils renferment l'on peut conclure que s'ils n'avaient pas été expressément agréés par les grands de l'état, ils n'étaient considérés comme exécutoires, dans leurs dispositions nouvelles, que contre ceux qui en avaient eu directement connaissance et qui les avaient acceptés, soit expressément, soit tacitement. — Il ne faut donc pas rapporter à tous les capitulaires en général, mais seulement à quelques-uns d'entre eux, qui étaient les principaux, cette règle qu'il fallait une acceptation expresse en assemblée générale de la nation. Car alors ce n'était plus un

simple capitulaire, mais une loi formelle qui était portée; et comme l'on s'était accoutumé à désigner les lois elles-mêmes sous le nom de capitulaires, il faut rapporter aux lois ce que quelques décisions disent à cet égard des capitulaires; car il était incontestable que la loi ne pouvait être complète que lorsqu'elle avait reçu le consentement général, dans une forme déterminée. « Lorsque nous tiendrons notre cour plénière, dit à ce sujet Charlemagne, si Dieu nous fait la grâce de vivre et nous protège, de l'avis et du consentement de nos féaux, nous établirons par une loi expresse les demandes que notre peuple nous a faites. En vue du Dieu tout puissant, nous réglerons tout ce qui peut intéresser le bien général, et convenir aux différents ordres de l'état, aux ministres de l'église et à nos fidèles sujets, et dans notre prochaine cour plénière et assemblée générale, où assisteront un grand nombre d'évêques et de comtes, nous publierons une loi expresse pour les maintenir. » — D'autres fois, les capitulaires étaient mis au rang même des lois : c'est ainsi que dans un capitulaire de 873, Charles-le-Chauve déclare que « les féaux avaient arrêté dans une assemblée générale de la cour qu'il fallait observer les capitules de son père et de son aïeul que les Français avaient toujours considérés comme des lois. (*Quæ Franci pro lege tenendâ judicaverunt.*) Dans un autre capitulaire de 878, publié en cour plénière, le même prince faisait, à l'égard de ses propres capitulaires, une déclaration semblable en ces termes : « Les capitules que notre aïeul et notre père ont faits pour l'état et la défense de la sainte église de Dieu et de ses ministres, pour maintenir la paix et la justice parmi le peuple, et établir la tranquillité dans le royaume; ceux que nous avons faits en commun avec les rois nos frères, du consentement de nos féaux et des leurs, et ceux que nous avons faits en notre particulier avec l'approbation et du consentement des évêques, des hommes de Dieu et de nos fidèles dans différentes assemblées générales, nous voulons et enjoignons qu'ils soient également respectés et maintenus par notre fils. » — Quelquefois même, pour donner plus d'authenticité aux capitulaires, l'on demandait le consentement privé de tous ceux contre lesquels ils devaient être obligatoires. « Il faut consulter le peuple, porte un capitulaire de 803, sur les capitules qui ont été nouvellement ajoutés à la loi; et après que tous y auront acquiescé, ils certifieront par leurs signatures le consentement qu'ils auront donné à leur exécution. » Et l'on voit en effet par le préambule d'un capitulaire de 803, qu'il fut fait dans le palais d'Aix-la-Chapelle, de l'avis et du consentement des évêques, des abbés, des comtes, des ducs et des autres féaux; et que Charles, empereur, le souscrivit de sa propre main, afin que tous les féaux le ratifiassent aussi par leurs signatures. — Pour arriver à la promulgation des capitulaires, on en faisait des lectures publiques dans les diverses réunions de la nation; les évêques et les comtes, qui étaient chargés de les faire exécuter, avaient aussi à veiller à ce que la connaissance en fût répandue, et, en outre, des commissaires délégués connus sous le nom d'intendants des provinces, ou représentants du prince (*missi dominici*) avaient pour office spécial de pourvoir à la négligence des évêques et des comtes, en faisant, à leur défaut, promulguer et exécuter les capitulaires. « Nous voulons, disait Louis-le-Débonnaire, en 823, qu'il soit connu de tout le monde que nous avons établi ces commissaires pour faire connaître à tous nos sujets les capitules que nous avons faits sur toutes sortes de matières et qu'ils ont le pouvoir de les faire observer par tous. Et lorsque par quelque obstacle qu'ils ne pourront pas lever, ils auront reconnu que ce que nous avons établi et ordonné est demeuré imparfait, sur le rapport qui nous en sera fait par eux, nous indiquerons le temps où nous réformerons par nous-même ce qu'ils n'auront pu réformer. » « Nous voulons, en outre, ajoutait-il ailleurs, que ces commissaires et tous autres magistrats

fassent lire chacun dans leur territoire les capitules en présence du peuple, afin qu'ils soient connus de tous et que personne ne puisse s'excuser sur ce qu'il les aurait ignorés, leur faisant défense d'exiger aucune amende de qui que ce soit, avant que cette publication ait eu lieu. » C'était pour parvenir à ce but que l'on engageait les magistrats à multiplier autant qu'il était possible les copies des capitulaires, et dès qu'un capitulaire était rendu, quatre copies authentiques en devaient être dressées aussitôt, dont l'une devait rester entre les mains du chancelier de France, la seconde était envoyée au comte de la province, la troisième à l'intendant ou commissaire du roi et la quatrième au chef militaire. — Les dispositions éparses dans les capitulaires se rapportent à toutes les matières, soit ecclésiastiques, civiles ou politiques, d'où résulte une division naturelle des capitulaires en trois classes, suivant que leurs articles traitaient l'une ou l'autre de ces matières. Mais ce sont les décisions ecclésiastiques qui se trouvent les plus nombreuses, et cette remarque est importante, parce qu'elle justifie qu'à cette époque reculée où la puissance des papes n'avait point encore acquis tout son développement, c'était le prince qui traitait seul dans ses états des matières religieuses. Aussi voit-on que tous les capitulaires qui règlent les droits de l'église, des évêques, des abbés, déterminent la juridiction ecclésiastique, et établissent les peines et les amendes à infliger aux hommes d'église, avaient la même autorité que les décisions des conciles et des canons, sans qu'il fût besoin de l'intervention de l'autorité pontificale. Vainement a-t-on voulu plus tard contester ce point de doctrine, il a été impossible aux partisans les plus zélés de la puissance ultramontaine de produire la moindre preuve que les papes se fussent jamais immiscés dans la discussion des capitulaires. Les évêques eux-mêmes déclaraient dans leurs assemblées que les capitulaires devaient-être reçus comme des lois de l'église. C'est ainsi qu'en 881, les évêques réunis, en rappelant diverses dispositions des capitulaires, ajoutaient : « Nous ordonnons que les canons qui vont être rapportés soient observés par tous ceux qui veulent vivre avec piété et avec justice dans la communion de l'église catholique, qui est le corps de Jésus-Christ. Ce ne sont point des réglements nouveaux que nous établissons, mais nous renouvelons les décrets que nos pères ont faits sur les modèles de l'Écriture-Sainte, qui ont été consacrés par les édits des empereurs et des rois chrétiens, et qui se sont maintenus en vigueur jusqu'aux jours de calamité que nous ressentons; décrets d'autant plus précieux qu'ils sont comme des rayons de lumière qui dissipent les ténèbres dont la malice des hommes enveloppe les enfants de Dieu. » — Au reste, il ne peut être mis en doute que dans ces temps, les papes, qui n'étaient que les premiers évêques de la chrétienté, ne fussent entièrement soumis aux empereurs qui avaient sur eux tout droit de juridiction. — La plupart des capitulaires étaient donc destinés à régir les affaires ecclésiastiques, qui absorbaient déjà tout le gouvernement; les lois civiles ou politiques ne tenaient plus qu'une place secondaire, et les articles des capitulaires qui les concernent se trouvent, pour ainsi dire, accidentellement jetés au milieu des capitulaires ecclésiastiques. Il en est cependant quelques-uns qui traitent de matières purement civiles, ce sont ceux qui règlent les compositions et amendes, en cas de crimes ou délits : tous les crimes ou délits sont alors précisés avec une prévoyance extrême; toutes les circonstances sont expliquées, et à chacune de ces circonstances aggravantes se trouve appliquée une amende spéciale, et ces articles sont, sans contredit, ceux qui offrent le plus d'intérêt, car l'on y trouve l'histoire la plus précise des mœurs de nos ancêtres. — A l'égard de ces capitulaires de droit civil, on pourrait s'étonner de voir qu'ils font à peine mention de châtiments corporels pour les plus grands crimes; et en effet,

sauf quelques cas tout-à-fait exceptionnels, ils énoncent seulement la somme d'argent que le coupable aura à payer pour le rachat de son crime, ce que l'on appelait alors entrer en composition. Mais cela provient sans doute, d'une part, de ce que les véritables lois criminelles qui réglaient la pénalité étaient antérieures aux capitulaires, qui, laissant à chaque peuple ses châtiments et ses peines, n'avaient que très rarement occasion de s'occuper de cet objet, et d'autre part de ce que, chez nos premiers ancêtres, la poursuite des crimes ne pouvait avoir lieu que sur la plainte formelle de la partie lésée, coutume que les Anglais, si religieux observateurs de leurs lois anciennes, ont encore conservée. — Quant à la véritable loi pénale, peut-être n'était-elle pas même une loi écrite : qu'eût-il été en effet besoin de rédiger et d'écrire des lois, alors que la pénalité était partout uniforme, et que tout crime contre les personnes ou les propriétés emportait également peine de mort ; la loi n'avait donc en réalité qu'à s'occuper du réglement de l'intérêt civil ; et en effet l'on ne doit voir dans les compositions admises par les capitulaires que la fixation des dommages-intérêts résultant du crime, et dont notre législation actuelle laisse l'appréciation aux tribunaux. Pour les esclaves, qui, n'ayant point de pécule, ne pouvaient payer de dommages, c'était par des coups d'étrivières qu'ils s'acquittaient : les capitulaires disaient qu'on se payât sur leur dos (*de dorso componant*). Il ne faut donc pas supposer, comme on le fait d'ordinaire, que l'assassinat, par exemple, ne fût puni que d'une simple amende ; on ouvrait seulement par-là entre les parties une voie aux accommodements, et l'on cherchait à prévenir l'effet des vengeances privées, dans un temps où chacun devait être naturellement si prompt à se rendre justice à lui-même. Ainsi, celui qui voulait se contenter de la composition admise par la loi renonçait à se rendre accusateur, et le crime demeurait alors impoursuivi, non pas parce que le coupable en avait racheté la peine, mais parce qu'il ne se trouvait pas d'accusation qui pût saisir la justice. Il fallait, en effet, pour arriver au jugement, ainsi que le marque un capitulaire, quatre personnes, un accusateur, un défenseur, un témoin et un juge ; mais, quel que fût le crime, lorsque personne ne se présentait comme accusateur, il n'y avait pas lieu à poursuite ; l'on supposait qu'en réalité il n'y avait pas eu de crime commis, puisque personne ne voulait s'en plaindre ; du reste, l'on admettait alors, comme on l'admet encore aujourd'hui, que jamais le juge ne peut se saisir lui-même de la connaissance d'un crime, ou d'une cause quelconque ; et l'institution du ministère public, qui est d'origine toute moderne, était inconnue. — Les capitulaires politiques, ou plutôt les articles des capitulaires qui traitent des droits politiques, sont peu nombreux ; ils se réduisent à quelques dispositions relatives aux comptes, aux droits à exercer dans les armées, et aux impôts publics ; on doit aussi mettre au nombre des capitulaires politiques les conventions par lesquelles chaque roi ou empereur opérait entre ses enfants le partage de ses états, faute politique qui a été successivement commise par tous les rois de la première et de la seconde race, et qui n'a pas peu contribué à entraîner leur ruine. — Les capitulaires sont généralement écrits avec une élégance et une clarté qui font honte à la législation postérieure, et même à notre législation moderne, dans laquelle on ne trouve trop souvent qu'une sèche énonciation exprimée quelquefois d'une manière incorrecte ; et sous ce rapport les capitulaires forment un livre historique dont la lecture est facile et d'un grand intérêt. On y voit se développer les mœurs de nos ancêtres dans toute leur vérité, et du rapprochement de ces articles, se rapportant aux objets les plus divers, résulte un contraste bizarre qui ne manque pas de frapper l'esprit. On y retrouve d'ailleurs ces maximes générales de justice qui sont passées depuis en usage, mais que l'on rechercherait vai-

nement dans des textes plus récents. Un examen rapide de quelques-uns des principaux capitulaires les plus anciens et les moins connus nous en fournira la preuve. — En réalité, le premier des capitulaires, qui est sans date certaine, mais que l'on reporte à l'année 630 environ, est de Dagobert, et ne contient sous le titre de triple capitulaire (*capitulare triplex*), qu'une promulgation nouvelle des lois des Ripuaires, des Allemands et des Bavarois, qui sont attribuées à Théodoric. Cependant l'on met au nombre des capitulaires les lois des deux Chlotaire, de Gontran et de Childebert II, qui n'en portent point le titre, mais qui sont intitulées décrets, constitutions, pactes ou conventions, et c'est depuis qu'ils ont reçu la dénomination de capitulaires. — La série des capitulaires commence donc par une constitution de Childebert, seul acte qui nous soit resté de ce prince, dont on fixe la date à 554, et qui avait pour objet d'abolir les derniers vestiges de l'idolâtrie et de faire observer religieusement les fêtes et les dimanches. Vient ensuite la constitution générale de Chlotaire Ier, en 13 articles, rappelant certaines règles d'intérêt public; ainsi il veut que dans toutes les causes soient appliquées les formes antiques du droit, et qu'aucune sentence, rendue par quelque juge que ce soit, ne puisse obtenir force d'exécution si elle est contraire à la loi ou à l'équité (*quæ modum legis atque æquitatis excedit*); il défend qu'aucun accusé puisse être condamné sans avoir été entendu, et il renferme en outre, art. 5, cette disposition bien remarquable : « Si quelqu'un, abusant de notre autorité, nous arrachait subrepticement un ordre contraire à la loi, que cet ordre demeure sans force et sans exécution. » (*Si quis auctoritatem nostram subreptitiè contrà legem elicuerit fallendo principem, non valebit*). — Un décret de Childebert, vers l'an 595, porte la mention qu'il a été discuté avec les primats (*cum nostris optimatibus pertractata*). Il contient diverses règles sur les successions, les mariages, le rapt et l'homicide. A l'occasion du rapt, il ordonne que le ravisseur soit frappé de coups jusqu'au péril de sa vie: c'était alors la formule consacrée pour exprimer la peine de mort. « Pour les homicides, porte l'art. 5, nous avons ordonné ce qui suit: Quiconque, poussé par une téméraire audace, aura sans aucun motif tué quelqu'un, qu'il soit frappé jusqu'à perte de la vie, et qu'il ne puisse racheter son crime ou entrer à composition à prix d'argent, pour quelque somme que ce soit... car il est juste que celui qui a su tuer injustement apprenne qu'il doit justement mourir. » (*De homicidiis verò ita jussimus observari, ut quicumque aut temerariò alium sine causâ occiderit, vitæ periculò feriatur, et nullo pretio redemptionis se redimat aut componat... quia justum est ut qui injustè novit occidere, discat justè morire* [sic]). L'art. 7 contient une disposition bien extraordinaire, car il déclare que si un juge était convaincu d'avoir relâché un voleur qui lui aurait été remis, il devrait être lui-même mis à mort, *vitam suam amittat*. Du reste, tout voleur, si c'était un Franc, devait être conduit devant le roi, mais si c'était quelqu'un de moindre dignité (*debilior persona*), il devait être pendu sur le lieu même. Le vol était en effet toujours puni de mort, et cette disposition n'a été adoucie que par Carloman, dans l'un de ses capitulaires de 744, qui ordonne que pour le premier vol le coupable ne perdra qu'un œil, que pour le second, le nez lui sera coupé et qu'il ne sera mis à mort qu'au troisième; décision qui a été plus tard renouvelée par Charlemagne. — Un décret de Chlotaire, de la même année 595, confirme la disposition contenue dans un traité de Gontran et de Childebert, de l'année 593, que dans le doute le juge devait s'en remettre au sort: *et si dubietas est ad sortem ponatur*: mais il ne traite pas les juges avec moins de sévérité que le précédent, car il porte dans son dernier article: « Telle est notre volonté, et si quelqu'un des juges avait la présomption de violer ce décret, qu'il sache qu'il y va du péril de sa vie. »

(*Hoc statuentes, ut si quis ex judicibus hoc decretum violare præsumpserit, vitæ periculum subjacere cognoscat.*) Enfin, un dernier édit du même Chlotaire traite à la fois des droits des évêques, de l'ordre des successions, des règles qui régissent les mariages, et des forêts, et il fait en outre défense aux juifs de se porter accusateurs contre des chrétiens. — Tous les décrets rendus depuis lors par les rois portent le titre de *capitulaires*, et, comme nous l'avons vu, le premier qui se présente avec cette dénomination, c'est le triple capitulaire de Dagobert, contenant la promulgation nouvelle des lois des Ripuaires, des Allemands et des Bavarois. Il est annoncé dans le préambule que la réunion de ces lois avait été entreprise par Théodoric, Childebert et Chlotaire, et qu'enfin Dagobert avait pu parvenir à y mettre la dernière main par les soins de Claude, de Chaude, d'Indomagne et d'Agilulfe; qu'il avait mis en meilleur ordre toutes ces lois anciennes, et qu'il les envoyait à chacune des nations qu'elles régissaient pour qu'elles les observassent religieusement. Mais de là il résulte que ces lois anciennes ne doivent pas être mises au nombre des capitulaires, pas plus que la loi Salique, qui a été également promulguée de nouveau par Charlemagne, en 798; nous ne croyons donc pas devoir nous en occuper. Cependant il n'est pas inutile de remarquer que parmi toutes ces lois anciennes, la loi des Bavarois est la seule qui présente une division claire et méthodique en 21 titres bien distincts, qui chacun ont leur objet spécial. Ces lois sont tout ce qui nous reste de Dagobert, et nous ne possédons jusqu'à Charlemagne que quelques capitulaires de Carloman et de Pépin.—Le capitulaire de Carloman, donné en 742, traite exclusivement des affaires de l'église, et contient la défense faite aux clercs de prendre les armes, soit pour se rendre à la guerre, soit pour se livrer aux plaisirs de la chasse; il ordonne que tout clerc ou moine qui serait convaincu de luxure soit battu de verges, et mis en prison au pain et à l'eau, pour y faire pénitence; il défend aussi aux prêtres et aux diacres d'avoir des femmes logées avec eux dans la même maison; cette défense se trouve souvent répétée dans les capitulaires postérieurs, et l'on voit avec étonnement dans un des capitulaires de Charlemagne, qu'il soit interdit aux prêtres de prendre en mariage plus d'une femme. — Un capitulaire de 743 prouve quelle était l'autorité des princes sur l'église, car on y voit Carloman ordonner qu'à raison des nécessités de la guerre, l'argent de l'église viendra en aide à son armée; il est vrai qu'il annonce aussi que c'était du consentement des serviteurs de Dieu et du peuple chrétien: *Statuimus cum consilio servorum Dei et populi christiani, propter imminentia bella... ecclesialis pecunia in adjutorium exercitus nostri veniat.* — Un capitulaire de Pépin, de 744, n'est remarquable que par sa disposition finale, qui recommande la rigoureuse observation de ce qui était ainsi décrété par 23 évêques assistés de divers prêtres et autres serviteurs de Dieu, du consentement de Pépin et de l'avis des premiers des Francs. Mais un capitulaire du même prince, de 752, qui porte le titre de capitulaire synodal, parce qu'il avait été rendu en plein synode, *in plenâ synodo data*, mérite une mention toute particulière, non pas seulement parce qu'il rappelle, art. 3, que les prêtres pouvaient se marier, mais parce qu'il détermine plusieurs causes assez singulières de divorce. Ainsi, lorsque le mari, forcé de fuir dans une autre province, se voyait abandonné par sa femme qui refusait de le suivre, il pouvait prendre une épouse nouvelle, sauf à faire la pénitence ecclésiastique, tandis que la femme au contraire ne pouvait pas se remarier: *illa vivat semper innupta; vir, si se abstinere non potest, aliam uxorem cum pœnitentiâ potest accipere.* Une autre cause de divorce se trouve rappelée par l'art. 17, qui aura sans doute donné dans la suite occasion aux congrès, car il est fondé sur l'impuissance du mari, et il y est exprimé

que l'épreuve de cette impuissance se doit faire au pied de la croix : *Si qua mulier se reclamaverit quod vir suus nunquàm cum eâ mansisset, exeant indè ad crucem, et si verum fuerit, separentur, et illa faciat quod vult.* Un autre capitulaire, de 757, permet au mari de renvoyer sa femme s'il découvre qu'elle est souillée d'adultère: *Si quis uxorem invenit contaminatam, dimittat.*—A cette époque apparaissent les capitulaires de Charlemagne, qui, de 769 à 815, comprennent une longue période de gloire, pendant laquelle un nouvel empire d'Occident fut fondé; les capitulaires qui jusqu'alors n'avaient eu d'autorité qu'en France, remplirent l'univers de leur nom; mais l'histoire elle-même oublia presqu'entièrement les capitulaires de ses prédécesseurs pour ne consacrer que les capitulaires de Charlemagne. Cette partie de l'histoire est tellement connue que nous aurons peu de choses à dire de ces capitulaires; personne n'ignore en effet que ces lois sont une des grandes gloires du règne de Charlemagne et qu'elles sont tellement nombreuses qu'elles forment un corps de droit tout entier. Toutefois, ces nouveaux capitulaires furent faits dans la même forme que ceux que nous venons de rappeler : ils ne présentent pas plus de méthode, et le plus souvent ils ne font que reproduire les mêmes dispositions. Mais il est une gloire cependant qui appartient tout entière à Charlemagne, c'est d'avoir, dès son avénement au trône, encouragé par ses capitulaires la culture des lettres. C'est ainsi que dès 787, il ordonnait que des écoles fussent établies dans chaque évêché et auprès de chaque monastère, et que les bonnes copies des livres saints fussent multipliées autant qu'il serait possible. Les motifs sur lesquels ces dispositions étaient fondés méritent d'être rapportés : « Encore qu'il soit préférable, dit-il, de bien faire que de savoir, cependant il faut d'abord avoir la science avant que de bien faire; il est donc nécessaire que chacun mette ses soins à apprendre ce qu'il doit pratiquer, afin qu'il puisse remplir avec intelligence les fonctions dont il sera chargé; et depuis quelques années surtout nous avons reconnu que dans plusieurs monastères, si les abbés avaient un sens droit, ils n'avaient d'ailleurs aucune teinture des lettres. » Il ordonne en outre par un capitulaire de 789 d'établir des écoles partout pour apprendre à lire aux enfants, et leur faire connaître les psaumes, les notes, le chant, le calcul et la grammaire. Ce prince, qui était un de ces hommes au-dessus de tous les siècles, qui apparaissent de loin en loin pour changer la face du monde, était lui-même très versé dans la culture des lettres; on en trouve la preuve dans ses capitulaires, et surtout dans quelques épîtres qui y sont jointes et qui contiennent des instructions politiques, soit pour les rois, ses alliés ou plutôt ses sujets, soit pour l'impératrice sa femme, et dans lesquelles on voit souvent le récit de ses conquêtes. La série de ses capitulaires développe son histoire tout entière : ils sont datés de tous les points de son empire, et portent tous le cachet de ses victoires. En 769, au commencement de son règne, c'est Charles par la grâce de Dieu, roi et régent du royaume des Francs, le défenseur dévoué de la sainte église et le protecteur de tous les siéges apostoliques; dès 774, il date ses décrets de la défaite des Lombards et des Saxons : *Post devictos Longobardos et Saxones;* Charles, par la grâce de Dieu, roi des Français et des Lombards, patrice des Romains, jusqu'à ce qu'enfin, après s'être constitué empereur d'Occident, il prenne, en 801, le titre d'Auguste sérénissime, soutien de l'empire Romain, couronné par la grâce divine: *Karolus, divino nutu coronatus, romanum gerens imperium, serenissimus Augustus.* C'est la formule jointe au capitulaire de 801, le premier depuis l'établissement de l'empire, dans lequel Charlemagne annonce qu'il fait connaître aux Lombards les articles qu'il lui a plu d'ajouter à la loi : *Capitula autem quæ nobis addere placuit, hæc sunt.*—Les capitulaires des successeurs de Charlemagne ne présen-

tent plus autant d'intérêt, et l'histoire n'en a conservé que quelques-uns de Pépin, roi d'Italie, de Louis-le-Pieux, de Charles-le-Chauve, Louis II, Carloman et Charles-le-Simple, qui comprennent une période de temps depuis 815 jusqu'à 921.—Cette dénomination de *capitulaires* a été entièrement abandonnée sous les rois de la troisième race, qui ont adopté, pour désigner leurs actes, le terme d'*ordonnances*, en sorte que la législation générale de la France, depuis l'établissement de la monarchie jusqu'à la révolution, se compose des anciennes lois propres à chacune des peuplades qui se sont successivement établies dans les Gaules, parmi lesquelles la loi Salique tenait le premier rang, puis des capitulaires des rois de la première et de la seconde race, puis des ordonnances des rois de la troisième.—Les capitulaires n'ont cessé d'être en vigueur en France qu'au règne de Philippe-le-Bel; mais déjà depuis assez long-temps ils n'étaient plus appliqués en Allemagne, où les débiles successeurs de Charlemagne avaient perdu toute autorité. TEULET, a

CAPITULATION, mot qui a une étymologie commune avec celui de *chapitre*, en latin *caput*, parce que les capitulations contractuelles se rédigent par chapitres. Les *capitulations* sont des conventions, des pactes, des transactions, disposés ou coupés par articles.—Il y a des milices qui appellent *capitulation*, une vente politique de soldats, une adhésion donnée à des levées de troupe sur un sol national au profit d'étrangers; mais il s'agit surtout ici de *capitulations de guerre*; on les a quelquefois nommées *conventions*, comme pour donner, par un terme moins désobligeant, un peu de consolation à des vaincus, que le vainqueur craignait d'exaspérer : ainsi fit-on lors de la convention du 13 mai 1814, qui a coûté à la France tant de bouches à feu, tant de villes françaises, tant de navires, un si immense matériel. Le même mot s'est reproduit lors de la remise de Paris aux alliés, le 3 juillet 1815.—Les *capitulations* appartiennent surtout à la guerre de siége : ce sont des traités par lesquels une des parties contractantes s'engage à mettre bas les armes, soit absolument, soit momentanément, à condition d'être reçue à capitulation; c'est un accord amenant cessation de tous actes d'hostilité, et conclu le plus ordinairement entre des troupes enfermées dans des ouvrages et les assiégeants de ces ouvrages. Cependant, il s'est vu des capitulations en rase campagne, les Fourches-Caudines en sont une preuve; mais aucune loi n'en avait prévu le cas. C'est ce qui a fait dire à Bonaparte (*Mémoires, etc., de M. le général Montholon*, t. v): « De ce que les lois ont autorisé les commandants de place à rendre leurs armes, elles n'ont autorisé aucun général à faire poser les armes à ses soldats dans un autre cas, etc., etc. C'est détruire l'esprit militaire d'une nation, en affaiblir l'honneur, que d'ouvrir cette porte aux lâches, aux hommes timides ou même aux braves égarés. » — Une capitulation de guerre doit être précise, suffisamment développée, ne prêter à aucun équivoque, à aucun subterfuge. Bonaparte passe pour avoir dit : « Les capitulations les plus inouïes dans les fastes de la guerre sont celles de Marengo et d'Ulm..... La capitulation de Gouvion Saint-Cyr à Dresde est une faute d'écolier; elle a beaucoup d'analogie avec celle de Mack à Ulm... » (*Maximes du prisonnier de Sainte-Hélène*, 1820.) Mais les pseudonymes qui le faisaient parler ainsi lui prêtaient leurs propres pensées. — Sous le point de vue de la jurisprudence militaire, il a été traité des capitulations par Grotius; mais il y a perdu ses peines : la jurisprudence des armes serait une branche à créer. — Les lois ont prévu les *capitulations de poste*; le réglement du 5 avril 1792 ne les déclarait excusables que dans le cas où la garnison, après avoir perdu la plus grande partie de son monde, n'a plus de retraite, plus d'espoir de secours, plus de munitions ni de vivres. Ce réglement disposait que le chef du poste doit faire tous ses efforts pour n'en sortir qu'avec tous les hon-

neurs de la guerre. — Les *capitulations de siége* sont celles dont l'occasion se représente le plus fréquemment, et dont l'étude demande à être approfondie. Elles ne doivent être conclues que dans deux cas par l'assiégé, savoir : à l'instant où l'ennemi serait en mesure de livrer un assaut inévitable et de nature à menacer d'un péril imminent la place et ses défenseurs; ou bien dans le cas d'une pénurie de vivres ou de munitions qui rendrait impossible sa défense. Les mêmes règles s'appliquent aux capitulations des citadelles et à celles des forteresses. — Les hérauts étaient autrefois les négociateurs des capitulations. — Au moyen âge, si les capitulations ne garantissaient pas à la ville la conservation de ses cloches et métaux, ou si l'un des articles n'en stipulait pas à prix convenu le rachat, tout le métal devenait la proie des officiers qu'on a nommés, suivant les temps, maîtres d'artillerie, grand-maître des arbalétriers, grand-maître de l'artillerie. — Autrefois, les gouverneurs tenaient à honneur de ne sortir, après la capitulation, que par la brèche; ils faisaient traîner sur ses ruines leurs canons et leurs bagages : c'était en quelque sorte prendre et donner acte qu'il y avait brèche praticable.—En général, dans le XVIIe siècle, on ne regardait comme honorables que les capitulations obtenues par les garnisons auxquelles il était accordé de rejoindre, avec armes et bagages, mèches allumées, balle en bouche, leur armée, et non avec le bâton blanc à la main, c'est-à-dire la pique sans fer, comme on disait et comme on faisait au XVe siècle.—Les demandes ou les propositions de capitulation ont été, suivant les temps, annoncées en arborant des drapeaux blancs, en battant la chamade, en dépêchant des parlementaires, des hérauts d'armes, etc.—Le décret de 1812 (1er mai) prévoyait les cas et réglait les formes des capitulations; elles ne peuvent, dans les usages de l'armée française, être négociées par le commandant de place ou ses délégués que d'après l'avis du conseil de défense. Les conférences se tiennent, soit dans le camp de siége, soit dans la place, avec toutes les précautions que la prudence doit suggérer contre les ruses des parlementaires et contre les intelligences furtives qu'ils chercheraient à pratiquer. Douze ou quinze heures sont le *maximum* de la trève accordée par le vainqueur pour le débat des conditions. L'acte minuté qui reçoit les articles de la capitulation se libelle à mi-marge, pour qu'en regard de chaque paragraphe les mots *accordé* ou *refusé* puissent être apposés. Les *conditions de la capitulation* ne sauraient être prévues et déterminées par la loi; elle ne peut s'en occuper minutieusement; mais, à défaut de règles officielles, les bases générales en ont été posées par les traditions, les usages, les écrivains : elles ont eu pour l'une de leurs principales conditions la formule *Vie et bagues sauves*.—Une des plus anciennes capitulations qui nous soient connues textuellement est rapportée par Brantôme, et fut signée à Saint-Dizier par Sancerre, en 1544 (9 août).—Il a été dressé quelquefois des *capitulations à conclusion éventuelle*, c'est-à-dire dont l'exécution était subordonnée à la possibilité et à la probabilité d'événements prévus ou espérés : ainsi, on se livrait des ôtages sous condition que, faute de secours reçus à une époque qu'on fixait, la reddition du poste attaqué aurait immédiatement lieu. — Les principales différences que présentent les capitulations de siége consistent en ce qui suit : les troupes assiégées se rendent à discrétion, ou bien elles sont traitées avec les honneurs de la guerre; elles sont, ou conduites dans les prisons de l'ennemi, ou renvoyées dans leurs pays, ou chez des alliés, soit sur parole, soit sans conditions, soit sans armes, soit avec armes et bagages, bouches à feu, caissons d'artillerie, chariots couverts, etc., etc. —Suivant l'ancien usage d'Allemagne, les non-combattants, tels que les auditeurs, fourriers, commissaires, ministres ecclésiastiques, quartiers-maîtres, etc., étaient libres de s'en retourner dans leur pays. — Les capitulations mentionnent la conservation des pro-

priétés, tant des habitants que des militaires; elles expriment la cession des chevaux de troupe, du matériel, du trésor, etc.; elles stipulent une promesse d'amnistie, s'il y a lieu; elles s'occupent surtout du sort des blessés et des malades non transportables, laissés à la générosité de l'ennemi; elles prévoient quelle sera la destination de ces malades après leur guérison, à quels traitements pécuniaires ils auront droit, par quels moyens de transport et au moyen de quels passeports ils seront finalement mis en route et dirigés sur un point convenu.—Quelquefois les capitulations donnent les mains à une réciproque remise de déserteurs; toujours elles conviennent de la restitution des prisonniers de guerre; dans aucun cas, elles ne peuvent porter la clause « que le sort du gouverneur ou du commandant de la place assiégée et le sort des officiers se séparerait (telle est la formule de la loi) du sort de la troupe. » Elles doivent soigneusement exprimer en combien de jours de marche et par quelle route la garnison prisonnière sera reconduite à sa destination; mais on a quelquefois, ou négligé cette précaution, ou violé cette condition : ainsi, l'auteur du présent article a fait partie d'une garnison d'Italie qui, réduite à capituler dans l'hiver de l'an VIII, fut traînée par les Autrichiens dans les glaces des Apennins, pendant plus de cinquante jours, quoique le trajet à parcourir en ligne directe fût à peine de huit journées. —Les capitulations énoncent quelquefois que la garnison assiégée reste libre de se retirer dans sa citadelle : dans ce cas, elles contiennent un engagement de la part de l'assiégeant de ne point attaquer la citadelle du côté de la place.—Quand les articles de la capitulation ont été débattus par le conseil, ils sont arrêtés par le gouverneur, qui doit seul décider de l'époque, du mode et des termes de la capitulation, puisque seul il est responsable, et qu'il y va de sa tête quand il justifiera de sa conduite devant un conseil d'enquête. — Une fois que le gouverneur a pris sa décision, la capitulation est signée par tous les membres du conseil de défense et par les chargés de pouvoirs de l'assiégeant; elle est regardée comme close et exécutoire. On se livre réciproquement des otages de condition ou de grades équivalents. Le gouverneur remet un des postes et la brèche aux assiégeants; des officiers d'administration et d'artillerie procèdent à l'inventaire du matériel, et il est donné connaissance aux chefs de l'armée assiégeante des souterrains, fourneaux de mine et contremines de la forteresse, afin que les poudres en soient sur-le-champ retirées. Le lendemain de la capitulation, la garnison prisonnière défile en emmenant les malades transportables; le plus souvent, elle dépose les armes sur le glacis et marche ensuite sous l'escorte convenue et avec le nombre de voitures accordées.

Gal Bardin.

Les capitulations des empereurs d'Allemagne (*pacta conventa*) étaient une espèce de contrat ou de concordat que les électeurs dressaient avant l'élection de l'empereur, et que celui-ci était tenu de ratifier et de faire observer après cette élection. Leur introduction ou établissement date du règne de Charles V, dont les princes et les villes d'Allemagne voulurent modérer par ce moyen la trop grande puissance. On reporte l'honneur de cette mesure à Frédéric, duc de Saxe, surnommé *le Sage*, auquel on offrit l'empire après la mort de Maximilien Ier, mais qui conseilla d'en revêtir Charles V, avec des réserves et de certaines conditions pour la sûreté des libertés de l'Allemagne. Les exemples de capitulations antérieures que l'on a pu citer sont faux et démentis par la vérité des faits historiques. Voici quel était le cérémonial suivi à cet égard : aussitôt après l'élection de l'empereur, les électeurs le conduisaient à l'église, et l'ayant fait asseoir sur le grand autel, l'archevêque de Mayence, comme archichancelier de l'empire, lui présentait la capitulation à signer. Il le faisait et promettait en même temps de confirmer, immédiatement après son couronnement, les priviléges dont jouissaient les électeurs, les

princes et les états de l'empire. A cet effet, l'empereur faisait expédier à chaque électeur des lettres-patentes, et il déclarait en même temps qu'il reconnaissait recevoir l'empire aux conventions arrêtées par les électeurs, tant pour eux que pour les autres états. Des auteurs allemands, tombant dans une grossière erreur, ou, pour mieux dire, dans une grossière flatterie, ont prétendu que les capitulations ne mettaient point de bornes à la puissance de l'empereur, mais qu'elles empêchaient seulement les aliénations et les engagements qui auraient pu affaiblir les forces de l'empire. De tout temps, comme on le voit, il s'est trouvé des interprètes complaisants et coupables de la loi, qui savaient *tourner* toutes les questions et en amener la solution à l'avantage du pouvoir contre les libertés publiques. — Nous venons de dire que c'étaient les électeurs qui dressaient et présentaient les capitulations : les autres membres de l'empire, qui n'étaient point appelés à y prendre part, élevèrent souvent des plaintes à ce sujet. Lors de la paix de Westphalie, on proposa de délibérer dans la diète suivante sur la manière de dresser une *capitulation perpétuelle;* mais il ne fut pas donné de suite à cette proposition, et les choses restèrent dans le même état qu'auparavant.

E. H.

CAPITULE, *capitulum.* On appelle ainsi, en termes de bréviaire, un petit chapitre, ou quelques versets tirés de l'Écriture-Sainte et relatifs à l'office du jour, que l'on récite après les psaumes et avant l'hymne. Le capitule des complies se dit après l'hymne, et il est suivi d'un répons comme dans les petites heures.

Le CAPITULE, en botanique, ne diffère gnère de la CALATHIDE (*v.* ce mot): c'est un assemblage de fleurs tellement serrées sur le sommet dilaté du pédoncule qu'elles ont de loin l'apparence d'une fleur unique. En d'autres termes, les *capitules* ne sont autre chose que des ombelles à pédoncules très petits, ou des épis à axe court, renflé et ovoïde. (*Voy.* INFLORESCENCE.)— Le mot latin CAPITULUM a été conservé dans le langage scientifique pour désigner, en anatomie, l'éminence des os, que nous appelons vulgairement *tête*, et en chimie comme synonyme d'*alambic.*

Z.

CAPNOMANTIE, mot formé du grec *capnos*, fumée, et *mantéia*, divination; c'est-à-dire *divination par la fumée*, que les anciens pratiquaient de deux manières différentes : tantôt on jetait sur des charbons ardents des graines de jasmin ou de pavot, et l'on étudiait les mouvements ou l'épaisseur de la fumée qui s'en élevait; tantôt on observait la fumée des sacrifices : cette dernière espèce de *capnomantie* était la plus généralement usitée, et celle à laquelle on attachait le plus d'importance. Si la fumée qui partait de l'autel était légère, peu épaisse, n'était point rabattue par le vent, et s'élevait en ligne droite, sans se répandre à l'entour, l'augure était bon. La capnomantie se pratiquait encore en humant ou en respirant la fumée des victimes ou celle qui sortait du feu qui les consumait. (*Voy.* DIVINATION.) A. S—R.

CAPO D'ISTRIA (JEAN-ANTOINE, Cte), naquit à Corfou en 1776, d'une famille noble, qui dès le XIe siècle était en grande considération aux îles Ioniennes. Destiné à la carrière civile, comme fils puiné, il alla en Italie perfectionner son éducation et étudia la médecine à Padoue et à Venise. Il revint dans sa patrie à l'âge de 22 ans, précisément à l'époque où la France venait de détruire l'ancienne constitution vénitienne, et en vertu de ses victoires (1798) étendait sa domination jusqu'aux îles Ioniennes. Le jeune Capo d'Istria trouva son père emprisonné par ordre des autorités françaises, et lui-même se vit menacé de proscription, à cause de ses opinions politiques; toutefois, cette position critique lui servit à développer son habileté, qu'il employa heureusement à la délivrance de son père. Lorsqu'en février 1799 la France dut abandonner les îles Ioniennes aux flottes combinées de la Russie et de la Turquie, le père de Capo d'Istria fut mis à la tête de la députation envoyée à Con-

stantinople pour prendre part aux négociations dans lesquelles devaient se décider les destinées ultérieures des îles Ioniennes. Ces négociations eurent pour résultat le traité du 20 mars 1800, qui reconnaissait formellement la république des Sept-Iles, et la plaçait sous la protection de la Russie et de l'Angleterre, tout en la laissant tributaire de la Porte. De cette époque date la vie politique de Capo d'Istria. Dès 1800, il reçut la mission aussi difficile qu'honorable d'organiser l'administration des îles Céphalonie, Ithaque et Sainte-Maure, et il s'en acquitta à la satisfaction générale. Depuis, il fit constamment partie du gouvernement de la république, et fut de 1802 à 1807 d'abord ministre de l'intérieur, puis ministre des affaires étrangères, de la marine et du commerce; à partir de 1806, il exerça même une grande influence sur le département de la guerre. Il rendit un service inappréciable à sa patrie par la fondation d'une école normale, dans laquelle l'étude de la langue maternelle, jusque là fort négligée, fut admise comme un des objets principaux de l'enseignement.—Lorsqu'en 1807 Ali-Pacha de Janina, qui antérieurement s'était déjà emparé avec l'aide des Français de Butrinto, Vonizza et Prévésa, villes des côtes, et placées sous la protection de la république Ionienne, menaça aussi d'attaquer Sainte-Maure, Capo d'Istria fut investi de pouvoirs extraordinaires, et du commandement général de toutes les milices des Sept-Iles, ainsi que des Grecs réfugiés de l'Epire, de l'Albanie, de la Thessalie et de la Morée, qui s'étaient mis au service de la république et formaient un corps particulier. Cette circonstance de sa vie politique donna à Capo d'Istria l'occasion de connaître les capitaines les plus célèbres du continent grec, comme Kolokotroni, Marc-Botzaris, Karaïskaki, etc., et de nouer avec eux des relations qui plus tard devaient lui être d'une grande importance. La paix de Tilsitt, qui plaçait de nouveau les îles Ioniennes sous la domination française, vint donner une autre direction à l'activité de Capo d'Istria. Par suite de ses principes politiques, il refusa tout emploi sous le nouveau gouvernement, et vécut dans ses terres au sein de la vie privée jusqu'en juin 1808, époque à laquelle la Russie lui fit faire des propositions honorables qu'il accepta avec d'autant plus d'empressement qu'il regardait cette puissance comme celle qui pouvait travailler avec le plus de succès à la délivrance de son pays. En janvier 1809, il se rendit à Saint-Pétersbourg, où il fut employé au département des affaires étrangères. Lorsqu'un service de trois années l'eut familiarisé avec les attributions de sa nouvelle sphère d'activité, il fut en 1811 adjoint à l'ambassade de Vienne, puis appelé, en 1813, en qualité de chef du département diplomatique, au quartier-général de l'armée russe sur le Danube, et plus tard au quartier-général de la grande armée, où il prit, jusqu'en 1815, la part la plus active aux importantes négociations qui eurent lieu pendant toute cette période. C'est ainsi qu'au mois de novembre 1813 il fut envoyé en Suisse par l'empereur Alexandre. Non seulement il remplit l'objet de sa mission, qui était de déterminer la Suisse à faire cause commune avec les alliés contre la France; mais encore il jeta les fondements du nouveau système de la confédération suisse, dont il se montra dans la suite le plus zélé défenseur aux congrès de Vienne, de Paris et d'Aix-la-Chapelle. C'est de ce temps que date sa prédilection pour la Suisse, sentiment qui fut récompensé par la reconnaissance du peuple suisse. Comme il avait réussi en peu de temps à acquérir la confiance illimitée de l'empereur Alexandre, il fut employé par ce souverain dans les plus importantes négociations : il signa en 1815 le second traité de paix de Paris, en qualité de plénipotentiaire russe. C'est à son influence que la république des Sept-Iles, placée désormais sous la protection spéciale de la Grande-Bretagne, fut redevable de son rétablissement. De 1816 à 1822, Capo d'Istria fut ministre des affaires étrangères de la Russie, et

sut se concilier dans ce poste important l'estime du monarque par sa modération prévoyante, et en même temps l'opinion publique par sa politique libérale. — Le sort de sa patrie opprimée n'avait cessé d'intéresser son cœur; aussi suivit-il avec attention tous les mouvements qui, surtout depuis le renouvellement de l'*hetairie*, en 1814, préparèrent le soulèvement général des Grecs en 1821. Quant à ses rapports immédiats avec l'hétairie, (*voy.* ce mot), on sait qu'il en connaissait le but et le plan, et qu'il la favorisait plutôt qu'il ne cherchait à l'entraver; on dit même que son voyage à Corfou en 1819 n'y fut pas étranger, et c'est avec beaucoup de vraisemblance qu'on lui attribue un écrit publié à Corfou sous le titre de *Considérations sur les moyens d'améliorer le sort des Grecs*, et qui fut bientôt répandu sur tous les points du continent grec. Les principes et les vues qui sont exposés dans cet écrit sont en effet absolument les mêmes que ceux de Capo d'Istria, qui pensait que la régénération de la nation grecque devait s'opérer d'abord par l'amélioration de son état intellectuel, afin d'établir une base solide à sa future liberté politique, qu'il considérait comme un but éloigné. De la préférence qu'il donnait à la voie lente, mais sûre de la temporisation, naquirent naturellement de vifs débats entre lui et les enthousiastes hétairistes, qui considéraient la plus rapide obtention de la liberté politique comme le seul et unique but que pouvait et devait se proposer l'hétairie. Ces dissidences et sa position comme membre du cabinet russe pourraient bien l'avoir déterminé à repousser la proposition qui lui fut faite de se mettre à la tête de l'hétairie. Il paraît, au reste, que lorsque des émissaires de l'hétairie propagèrent l'insurrection en Grèce, ils se servirent, pour donner plus de crédit dans le peuple au plan, aux moyens et au but de l'hétairie, de son nom, qui, rattaché ainsi à l'entreprise, semblait garantir, sinon l'intervention, du moins l'assistance de la Russie. Il est à présumer que l'abus qu'on fit alors de son nom exerça beaucoup d'influence sur ses déterminations ultérieures. Lorsque vint à éclater la révolution de 1821, non seulement il blâma publiquement comme intempestifs l'insurrection de la Valachie et l'appel d'Ypsilanti à un soulèvement général des Grecs, mais encore il déclara positivement aux Grecs qu'ils n'avaient aucun secours à attendre de la Russie; déclaration à la sincérité de laquelle ils ne voulurent ajouter foi que trop tard, et qui leur fut cependant bien prouvée par la conduite d'Alexandre envers Ypsilanti. La politique hostile de la Russie à l'égard de la Grèce obligea Capo d'Istria, dès 1822, à résigner ses fonctions de membre du cabinet, sans pour cela l'établir d'une manière nette et tranchée le partisan et le défenseur de la cause grecque. Honoré et estimé de l'empereur Alexandre, aimé de tous ceux qui avaient eu des relations avec lui, il quitta la Russie et se rendit en Suisse, où il vécut dans la retraite, tantôt à Genève et tantôt à Lausanne. Plus tard, on lui a reproché, mais à tort, d'avoir dès lors formé le plan de s'assurer un jour le pouvoir suprême en Grèce; mais, outre que les circonstances des premières années de la révolution rendaient la réussite d'un plan de cette nature fort problématique, aucun fait n'est venu confirmer en quoi que ce soit cette assertion. A la vérité, durant son séjour en Suisse, Capo d'Istria, demeuré observateur attentif des événements, fit parvenir aux Grecs des secours en argent, de concert surtout avec M. Eynard, et pourvut à l'entretien et à l'éducation des jeunes Grecs qui avaient cherché un refuge en Allemagne et en Suisse; mais il paraît avoir été déterminé par la politique irrésolue des trois grandes puissances à s'abstenir de toute participation immédiate dans les affaires de la Grèce.—Son voyage en Allemagne, en France et dans les Pays-Bas, pendant l'été de 1826, ne paraît s'être rattaché à la cause des Hellènes qu'en ce qu'il employa son influence au maintien et à la formation de comités de secours. Déjà, dans le courant de cette même année, le

bruit s'était répandu qu'il devait être appelé à la tête du gouvernement de la Grèce; toujours est-il certain que, dans les conférences qui eurent lieu à St-Pétersbourg entre Wellington et le cabinet russe, cette question devint, vers ce même temps, l'objet de négociations sérieuses. Il serait difficile de dire au juste jusqu'à quel point Capo d'Istria en eut connaissance, ou quelle part il peut y avoir prise, mais on peut affirmer que c'est à dessein qu'il évita soigneusement toute coopération directe, qui aurait pu facilement le compromettre un jour. A son retour en Suisse, il vécut encore dans la retraite, à Genève, jusqu'à la fin de 1826. En janvier 1827, il se rendit de nouveau en France, donnant pour motif son désir de rentrer au service russe; cependant il resta à Paris jusqu'au mois de mai, et c'est dans cette ville qu'il reçut la première nouvelle de sa nomination définitive à la régence de la Grèce, qui avait été faite le 14 avril, dans l'assemblée nationale de Damala et était due surtout à l'influence de lord Cochrane et du général Church. Mais comme tout dépendait de l'assentiment unanime des puissances, qui, peu de temps après, par la signature du traité du 6 juillet, prirent la Grèce sous leur protection, et principalement de la Russie, Capo d'Istria se rendit aussitôt à Saint-Pétersbourg, par Berlin, pour se mettre en mesure avant que l'invitation du peuple grec lui fût parvenue. L'empereur Nicolas, qui déjà s'était entendu avec les autres puissances médiatrices sur l'élection du comte, le reçut de la manière la plus gracieuse, et lui accorda, par un ukase du 13 juillet, dans les termes les plus flatteurs, la permission de quitter le service russe. Capo d'Istria était sur le point de partir de Saint-Pétersbourg lorsqu'il reçut le décret de l'assemblée nationale qui lui confiait pour sept années le pouvoir exécutif en Grèce, et lui envoyait en même temps des pleins pouvoirs pour contracter au nom du peuple grec un emprunt de 20,000,000 de francs hypothéqué sur les biens de l'état. — Quoique l'assemblée nationale eût prié Capo d'Istria de hâter son retour en Grèce, celui-ci jugea néanmoins nécessaire de s'assurer personnellement des intentions des autres cours, et de prendre les arrangements nécessaires à la réalisation de l'emprunt projeté. Ce ne fut donc qu'à la fin d'août qu'il adressa de Londres, où il s'était rendu par Hambourg, sa réponse au président de l'assemblée nationale, par laquelle il déclarait qu'il était d'abord de son devoir de placer la Grèce dans des rapports sûrs vis-à-vis des autres puissances de l'Europe. Dans ce dessein, il se rendit à Paris, où il séjourna jusqu'à la fin d'octobre, s'arrêta quelque temps à Marseille et en Suisse, et arriva seulement vers la mi-novembre à Ancône. Un sloop de guerre anglais devait venir à sa rencontre de Corfou : ce bâtiment n'arriva à Ancône que le 26 décembre. Capo d'Istria s'embarqua le 1er janvier 1828, se rendit à Malte à bord du vaisseau de ligne anglais le *Warspite*, séjourna jusqu'au 14 janvier dans cette ville, où il eut plusieurs conférences avec les amiraux Codrington et Heyden, et aborda enfin dans le port de Nauplie, dans la nuit du 18. Il descendit à terre, et reçut les félicitations des fonctionnaires et du peuple; puis, après un court séjour, il s'embarqua pour Égine, autrefois résidence de la commission du gouvernement provisoire. Il y fut aussi reçu au milieu des plus vives acclamations, et, après avoir prêté serment aux décisions de l'assemblée nationale à Epidaure, Astros et Trézène, et reçu le pouvoir exécutif des mains de cette commission par un décret spécial, il commença l'accomplissement de la tâche difficile qui lui était confiée. — Nous aurons occasion à l'article Grèce de ce *Dictionnaire* de rendre une justice complète aux efforts du comte Capo d'Istria comme président de la Grèce. Nous ne devons aborder ici que quelques points qui lui sont personnels, et qui peuvent amener le lecteur à se former une juste idée de son caractère. Si nous nous représentons l'état de la Grèce à la fin de

l'année 1827, le dérangement de ses affaires intérieures, l'incertitude de ses relations politiques vis-à-vis des principales puissances de l'Europe, nous pouvons facilement nous expliquer cette unanimité qui partout désigna Capo d'Istria comme le seul homme capable de sauver la patrie, l'impatience même avec laquelle on attendait son retour en Grèce, l'enthousiasme qui l'accueillit à son arrivée, et les espérances qu'on dut concevoir à l'apparition sur la scène d'un homme naturellement intéressé au bonheur et au malheur des Grecs, possédant les talents et les moyens qu'exigeait le poste important auquel il était appelé, et pouvant, par ses relations antérieures avec une des puissances médiatrices, garantir une prompte solution des difficultés qui surviendraient sans doute au sujet de la constitution du nouvel état grec. On peut avancer sans crainte que le peuple grec, naturellement avide de nouveautés, souhaitait ardemment de seconder les desseins et les plans du président. Le nombre de ceux qui pouvaient considérer son arrivée avec déplaisir se borna d'abord au cercle de quelques primats ambitieux, qui pouvaient regarder un affranchissement légal des autres classes du peuple, tel qu'on avait lieu de l'attendre du nouvel ordre de choses, comme un empiétement sur leurs anciens priviléges, mais dont l'action aurait difficilement pris la force et la forme d'une opposition systématique, si le gouvernement n'avait pas de lui-même découvert ses endroits faibles pour donner aux attaques de ses adversaires avoués ou secrets l'apparence de plaintes légitimes et fondées. —Dans la création d'un état légal et l'organisation d'une administration intérieure, que Capo d'Istria pouvait regarder comme conditions premières de la régénération du pays, il pouvait s'attendre à trouver de la sympathie et de la bonne volonté dans cette partie du peuple qui travaille, c'est-à-dire dans la classe moyenne des industriels, des agriculteurs et des commerçants; tandis que, du côté des primats et des militaires, classes à la vérité plus influentes, mais moins accommodantes, il pouvait rencontrer des exigences fondées à tort ou à raison sur d'anciens droits acquis. Quelque naturel qu'il fût que Capo d'Istria prît d'abord les intérêts des premiers, il n'était pas moins dangereux que d'un autre côté il affectât à dessein, dès les premiers mois de son administration, de négliger quelques primats puissants et des généraux qui attendaient les distinctions honorables qui leur étaient dues en récompense des services qu'ils avaient rendus au pays. Mais Capo d'Istria voulait par là rabaisser l'orgueil d'une caste ambitieuse qu'il cherchait à soumettre à ses volontés. Ajoutons qu'il trahit bientôt son manque de tact par une fausse appréciation des circonstances, par des actes insolites et des promesses précipitées, qui restèrent sans exécution. Ainsi, ses premières dispositions formelles dans l'administration de l'état ne peuvent échapper, même de la part de l'observateur le moins prévenu, au reproche d'une application partiale des principes monarchiques, sans égard à la différence de certaines positions données, comme le caractère et les vœux du peuple. Nous rappellerons les promesses du président, de convoquer l'assemblée nationale pour le mois d'avril, et de délivrer, sans le secours des étrangers, la Morée des troupes d'Ibrahim-Pacha; l'organisation du Panhellenion et des autorités y relatives, l'installation de gouverneurs de province extraordinaires avec des pouvoirs très étendus, la loi sur la conscription déjà publiée en avril pour arriver à compléter le corps de troupes régulières, et dont l'exécution eût offert des difficultés même au milieu des circonstances les plus favorables; la manière et les moyens dont le président établissait les droits de la marine de l'état sur les vaisseaux des Hydriotes, encore propriété particulière, contre la volonté de leurs propriétaires; les erreurs commises dans la distribution des emplois les plus importants de l'état au préjudice des hommes les plus

capables, et par pure prévention contre eux. Sous ce dernier rapport, il faut citer la manière avec laquelle Capo d'Istria attira peu à peu ses parents et ses amis de Corfou au service grec, les favorisant en toutes circonstances; abus qui causèrent d'autant plus de scandale que les élus se montraient moins dignes de la confiance de la nation. La défiance extrême qu'il avait conçue pendant les premiers mois de son séjour en Grèce contre les hommes qui, en conséquence de leurs relations antérieures, croyaient avoir droit à faire partie de l'administration, ne lui nuisit pas moins dans l'opinion publique.—On ne tarda donc pas à penser qu'on avait été trompé dans ses espérances, sans toutefois oser se l'avouer encore hautement à soi-même et encore moins aux autres. Du côté de la nation, un mécontentement vague fit place à l'enthousiasme qu'on témoignait naguère et vainement on chercha à y donner le change en reconnaissant le bien qui avait été déjà fait, et par l'espoir de celui qui était encore à faire. Le président considéra le rétablissement de l'ordre comme la manifestation la plus éclatante de l'approbation générale, tandis qu'il ne servait qu'à cacher la désaffection naissante du peuple. Ainsi seulement s'explique l'existence d'une opposition dès la première année de l'existence du nouveau gouvernement, sans que celui-ci parût s'en soucier. Lors de la réunion de l'assemblée nationale d'Argos, en juillet 1829, époque qui peut être considérée comme l'un des moments les plus décisifs de la régence de Capo d'Istria, cette opposition n'était pas encore assez formée pour arrêter l'arbitraire du gouvernement. Çà et là des voix désapprobatives s'étaient élevées depuis long-temps sur les retards apportés à la convocation de l'assemblée nationale et sur l'élection des députés, influencée illégalement, disait-on, par le président, dans le but de se créer une majorité. Cependant, en présence de la proclamation publiée en même temps que le décret de convocation, ces voix désapprobatives trouvèrent peu d'écho dans le peuple. Il en fut de même du discours que le président fit lire à l'ouverture de l'assemblée nationale par son secrétaire d'état, discours dans lequel il rendait compte en termes clairs et précis de l'administration générale des affaires pendant les dix-huit mois qui venaient de s'écouler, des relations diplomatiques nouées dans l'intérêt de la sûreté du nouvel état, des principes et des moyens du gouvernement; discours qu'il terminait en demandant l'indulgence et le concours des représentants du peuple au sujet des difficultés que le gouvernement avait à surmonter, eu égard à l'état provisoire du pays. L'approbation générale qui accueillit ce discours, et qui plus tard fut exprimée dans différentes adresses au président, laissa à peine le temps de penser que le but principal de l'assemblée nationale était une vérification exacte des résultats exposés dans le discours du président. Les choses en vinrent à ce point que, par exemple, dans les aperçus des états de finances, des erreurs palpables ne furent pas seulement remarquées. Ces erreurs furent dans la suite relevées par l'opposition avec d'autant plus de véhémence qu'elles pouvaient servir de base irréfragable aux attaques dirigées contre le président. — Si nous considérons les délibérations de l'assemblée nationale d'Argos seulement dans ce qu'elles ont de rapport direct avec la position du président, nous reconnaîtrons que la confirmation et l'extension des pouvoirs donnés en janvier 1828 ne pouvaient contribuer qu'à le fortifier dans son système, quelque différente qu'en fût la tendance purement monarchique d'avec les chartes antérieures, les vœux et les besoins de la plus grande partie de la nation. C'est ce qui marqua les premiers pas du gouvernement aussitôt après la clôture de l'assemblée nationale, dont le concours et l'assentiment protégeaient l'arbitraire du président en particulier. Les actes qui suivirent furent : la dissolution du Panhellénion à la place duquel s'éleva un sénat presque entièrement

nommé par le président; l'établissement d'un ministère d'état sous les formes sévères de la monarchie, et les changements apportés dans la marche des affaires des différentes autorités administratives et judiciaires. Si l'on ne pouvait méconnaître dans ces actes le désir d'apporter de l'ordre et de la fixité dans les différentes branches de l'administration, d'un autre côté, le dessein évident du président de réunir dans sa main tous les pouvoirs de l'état causait les plus vives inquiétudes. L'opposition devint plus agissante, et se rendit d'autant plus redoutable qu'elle rattacha ses attaques à des plaintes fondées en réalité. Ainsi, les griefs étaient le retard calculé d'une constitution rédigée d'après les bases posées à Épidaure, Astros et Trézène; la prédilection du président pour la Russie, l'application des deniers de l'état à des dépenses inutiles, la négligence ou l'organisation partiale de l'enseignement public, et par-dessus tout la restriction imposée à l'exercice de la liberté de la presse. On ne tint pas plus compte des difficultés contre lesquelles le président avait à lutter, notamment l'insuffisance des moyens financiers, et les lenteurs apportées par les puissances médiatrices à une résolution définitive, que des améliorations réelles faites dans l'organisation du pays et dont évidemment on était redevable à Capo d'Istria.—A l'article Grèce de ce *Dictionnaire*, nous raviendrons sur les événements de l'année 1830, qui donnèrent à l'irritation déjà existante les développements les plus funestes, et qui firent des deux années suivantes l'époque la plus déplorable peut-être du nouvel état. La renonciation du prince Léopold à la souveraineté de la Grèce après l'avoir acceptée, qu'elle ait été provoquée ou non par l'influence immédiate du président, et, peu après, la simultanéité des mouvements révolutionnaires au midi et à l'occident de l'Europe, qui firent oublier complètement la Grèce, amenèrent, sinon par eux-mêmes, du moins par leurs conséquences, les moments les plus décisifs pour le sort du président. Si dès cette époque tous les secours ne lui avaient pas manqué à la fois de la part des puissances médiatrices, le commencement de l'année 1831 n'aurait pas vu les événements désastreux en présence desquels Capo d'Istria perdit sa position ainsi que la dernière force à l'aide de laquelle il aurait pu conjurer l'orage. Au lieu de renouveler ses forces par des concessions prudentes, il s'épuisa au contraire en luttes désespérées contre ses adversaires devenus de plus en plus hostiles. Les insurrections d'Hydra, de Maïna et de la Romélie, ainsi que les actes de violence de l'opposition, seront rapportés à l'article Grèce. Capo d'Istria parvint encore une fois à rétablir la tranquillité, repos trompeur qui précéda sa mort.—Il ne nous reste plus maintenant qu'à raconter les circonstances de l'attentat dont il périt victime. Dans les tristes pressentiments qui lui avaient peut-être été suggérés par la conscience de ses fautes, ou bien dans l'abattement que lui causait le sentiment de sa faiblesse, Capo d'Istria avait pensé à la possibilité de sa fin prochaine, surtout par une mort violente, sans cependant en pressentir la nature, et il avait même pris des mesures de précaution. Si nous devons nous en rapporter à la communication verbale d'un homme digne de foi, qui vécut à proximité du président pendant les derniers mois de sa vie, Capo d'Istria craignait surtout d'être empoisonné, genre de crime qui ne paraît cependant être ni dans le caractère ni dans les mœurs des Grecs; et il poussait cette crainte si loin que pendant quelque temps il examina soigneusement les mets et les boissons qu'on lui servait, avant d'y porter les lèvres. S'il en est ainsi, il aurait véritablement méconnu le caractère du peuple qu'il avait été appelé à gouverner. Sa mort fut l'œuvre de la plus violente vengeance, de cette vengeance qui porte le meurtrier à s'immoler lui-même après avoir satisfait sa passion, et qui l'empêche de s'en rapporter à un autre ou à des moyens incertains pour l'exécution de ses desseins.

leurs gardiens; ils le saluèrent, et se hâtèrent ensuite de prendre les devants. Arrivés à la porte de l'église, ils l'attendirent après s'être placés de chaque côté de la porte. Aussitôt que le président fut arrivé à la porte, Georges lui barra le chemin, tandis que Constantin, placé derrière, tira un pistolet qu'il tenait caché sous son manteau, et l'appliqua sur le comte; le coup manqua; mais à peine Capo d'Istria se fût-il retourné que Georges l'étendit à terre d'un autre coup de pistolet tiré derrière la tête, tandis que Constantin lui enfonçait son yatagan dans le bas-ventre. Pendant que Constantin, qui avait pris la fuite, était atteint et massacré par le peuple d'une manière effroyable, et que Georges trouvait un asile incertain dans la maison de l'ambassadeur français, on transportait le président dans l'église, où quelques moments après il rendit l'âme dans les bras d'un officier allemand. L'inhumation du malheureux comte n'eut lieu qu'après l'exécution de son meurtrier, le 20 octobre, avec une grande pompe et au milieu de la désolation du peuple. Son corps ne se trouve cependant plus en Grèce : Augustin Capo d'Istria, fuyant la Grèce au mois d'avril 1832, probablement pour se soustraire aux insultes d'un peuple irrité, le fit transporter à Corfou, et de là à Saint-Pétersbourg. Parmi les favoris que Capo d'Istria trouva bon d'investir de sa confiance, il faut citer ses deux frères Viaro et Augustin, qui acquirent à cette époque une triste célébrité. C. L.

CAPON. Anciennement on donnait aux juifs le nom de *capons*. Un registre du parlement de Paris de l'année 1312 désigne leur société *societas caponum*; la maison où ils s'assemblaient s'appelait *domus societatis caponum*. Ce mot n'a pas entièrement perdu sa signification originaire. Un joueur qui dans des jeux d'adresse emploie toutes sortes de ruses et de finesses pour s'assurer l'avantage est un *capon*, c'est-à-dire qu'il ne joue pas de franc jeu. Ce terme n'est guère usité que parmi les écoliers. Il est inutile d'ajouter qu'il est toujours pris dans un sens injurieux. L.

Capon se dit aussi, en termes de marine, d'une machine composée d'une grosse poulie et d'une corde, au bout de laquelle est un croc de fer, qui sert à lever l'ancre quand on a coupé le câble; ce qui s'appelle *caponner l'ancre*. E.

CAPONNIÈRE ou CHAPONNIÈRE, comme l'appellent de vieux écrivains; mot dérivé de l'italien *capone*, obstiné. Il a produit *caponiera*, qui signifiait d'abord petit corps-de-garde, casemate, logement à meurtrières, d'où l'on pouvait faire feu avec opiniâtreté et sûreté. — On se battait originairement dans une caponnière, de la même manière qu'on l'eût fait dans une casemate; on s'y tenait tout-à-fait caché : le feu en était traître. Ces circonstances ont eu de l'analogie avec le mot trivial *capon*; elles ont fait supposer à quelques-uns que caponnière était emprunté par les Français, non du terme italien signifiant *obstiné*, mais du mot signifiant *chapon*, et appliqué dérisoirement pour exprimer *poltron*. — Les basses-cours étaient les caponnières du moyen âge. — Maintenant, ce terme donne l'idée d'une pièce de fortification ou d'une galerie de communication établie entre les ouvrages d'une place fortifiée; on a préféré ce genre d'ouvrage aux fausses braies. — Il y a des caponnières qui aboutissent à des contremines du chemin couvert, à des contremines du rempart, ou bien au pied du glacis; il y en a qui se rendent du glacis à un ouvrage extérieur peu éloigné. — En général, les caponnières sont propres à défendre le passage du fossé. — Dans le cours d'un siége offensif, quand des assaillants cherchent à exécuter ce passage, on place dans la caponnière des fusiliers qui y font feu. — On a construit autrefois des caponnières aux angles saillants des contrescarpes; on en a construit qui ne voyaient que d'un côté, et s'appelaient demi-caponnières. — Quand la caponnière est un passage qui correspond du milieu de la courtine à un ouvrage extérieur, ce qui suppose le fossé

sec, elle règne d'un côté à l'autre du fossé et abontit à la contrescarpe ; cette caponnière est comme un double chemin convert, ayant vue de chaque côté du fossé ; elle a deux mètres de haut et quatre à cinq de large ; elle saille d'un mètre au-dessus du fond du fossé ; elle est à banquette, à parapet, à glacis, à palissades, à ciel ouvert, et, au besoin, elle est blindée ; elle s'unit en glacis au fossé, à 24 on 30 mètres de son côté intérieur ; elle enfile la cunette.—La citadelle d'Anvers, en 1832, communiquait par une double caponnière à la lunette de Saint-Laurent. Gal Bardin.

CAPORAL, ou **CAPORION**, mot dont l'étymologie est mal connue et contestée, et qui est dérivé peut-être des mots espagnols fort anciens, *caboral*, *cabo.* (tête). Les aventuriers gascons avaient mis en vogue ce terme. Plusieurs auteurs supposent au contraire, qu'il vient de la langue italienne et le dérivent du mot *caporale*. Rabelais employait dans le sens de capitaine ou de chef le substantif *caporion*, synonyme de *caporal;* et dans le siècle dernier, les chefs de quartiers de Rome s'appelaient encore *caporioni*. Beneton (1741. A.) le fait venir de *caput alæ*, *corpus alæ*, mais, cette racine est imaginaire.—Brantôme et Henri-Etienne l'écrivent *corporal*, ce qui le ferait dériver du latin *corporalis* ,et expliquerait pourquoi les Suisses, les Allemands, les Anglais, disent encore *corporal*. Du Cange le croit analogue au *corporalis* du latin barbare.—*Caporion* et *caporal* ont d'abord généralement signifié militaire en grade: ainsi, un cocher napolitain qui rencontre un homme en uniforme ne crie pas autrement que : gare *caporal!* ce qui est un vestige des temps où cela signifiait : gare! mon officier.—Le mot *caporal* avait en effet d'abord un sens générique ; il signifiait tête, chef, conducteur de troupe, quelle que fût la force de cette troupe, ou le rang de ce chef. On en trouve la preuve dans Charrier et dans Dubellay. Le premier de ces auteurs écrit au pluriel *caporalz*; l'autre écrit, un *capporal*, des *capporals*, ce qui pourrait faire croire que c'était un mot tout étranger qu'ils regardaient comme indéclinable. —Originairement, dans les divers pays où cette expression était usitée, elle signifiait : chef de troupe ; elle était même synonyme de général, toute ridicule que paraisse l'assertion. C'est en ce sens que l'expression *caporion* se trouve dans la *Sciomachie*, attribuée à Rabelais.—Au xvie siècle, temps où les titres, les grades, la langue, étaient bien différents de ce qu'ils sont devenus, on tirait quelquefois de la classe des capitaines entretenus les caporaux de l'infanterie. Les caporaux actuels, bien déchus, par comparaison à ceux là, ne sont pas sans anologie avec les *bénéficiaires* romains et avec certains chefs de brigades du dernier siècle. Par un usage général, on ne reconnaît maintenant en France de caporaux que dans les troupes à pied ; mais ce même titre a long-temps existé dans la cavalerie, avant d'y être remplacé par la qualification de *brigadier*. Les carabins français avaient des caporaux, et les milices autrichienne, piémontaise, etc., désignent généralement encore, sous ce nom, les hommes de troupe revêtus de ce grade, qu'ils appartiennent à la cavalerie ou à l'infanterie. Gal Bardin.

CAPOT, CAPOTE. Ces deux noms, dérivés du latin *caput*, tête, signifiaient primitivement toutes sortes de vêtements qui servent à couvrir la tête. On a depuis appelé *capot* une cape ou un manteau d'étoffe grossière avec capuchon, à l'usage des mariniers, des soldats en faction et des voyageurs. Le capot est aussi un petit manteau à capuchon que portent les paysannes en divers pays, les jours froids et pluvieux. — *Capote* signifie à peu près la même chose ; mais on lui a donné un sens plus étendu. La capote, qu'on nommait encore *calèche*, était une espèce de capuchon en mousseline ou en étoffe de soie noire ou de couleur, bordée de dentelle, que les dames portaient lorsqu'elles étaient en couche ou indisposées, et qu'elles assujettissaient autour du col au moyen d'une coulisse. La *capote* était

sussi une coiffure de femmes, à la mode il y a une qusrantaine d'années : c'était un grand chapeau à forme peu élevée, à bord large et égal en tout sens, autour duquel pendait une lsrge dentelle, et que l'on plaçsit horizontalement sur la tête. Ce nom est resté à d'autres coiffures de différentes formes. La capote était aussi une robe à capuchon que les femmes mettaient par-dessus leurs habits, pour se garantir du froid et de la pluie. Mais, par une contradiction bizarre, hien qu'assez commune en France, on a donné le nom de *capote* à des redingottes ou surtouts que les hommes mettent par-dessus leurs habits, quoiqu'elles n'aient point de capuchon et qu'elles ne couvrent pas la tête : telles sont également les capotes de nos soldats. — *Capot* est un terme du jeu de piquet : on est capot quand on ne fait pas une seule levée, et l'on fait son adversaire capot en levant toutes les cartes. De là est venu le sobriquet *capot*, qui s'emploie en divers sens, et qui signifie sot, trompé, étonné, interdit, honteux, ruiné, pauvre, vaincu, mal dans ses affaires, réduit en msuvais état. *Vous allez faire pic, repic et capot*, tout ce qu'il y a de *galant dans Paris*, a dit Molière, et l'on trouve dans les poésies de madame Deshonlières :

> Le fat est riche,
> Et nous voyons le bel esprit *capot*.

Capot-mak est un dicton très usité, que les Français ont emprunté de la langue allemsnde, pour dire tuer, couper la tête, mettre en déroute. H. Audiffret.

CAPOUE, *Capua*, *Capoa*, ville très importante au temps des guerres puniques. Elle était située dans cette partie de l'Italie que l'on appelait autrefois *Campanie*, et qui est connue de nos jours sous le nom de *Terre de Labour* ou *Campagne de Rome* (*voy.*). Les historiens ne sont pas d'accord sur l'époque de sa fondation ni sur l'origine de son nom : les uns la considèrent comme la plus ancienne ville du monde après Cumes ; les autres, au contraire, ne font point remonter son origine plus haut que quelques années svant la fondation de Rome. Virgile, Suétone, Pline et Silius-Italicus disent qu'elle fut bâtie psr Capys, compagnon d'Enée, tsndis que Sempronius l'attribue aux Étrusques, et un de ses contemporains aux Tyrrhéniens. Quant à son nom, Strabon, Velleius-Paterculus, Florus et Festus le font venir du mot celte *cap*, ou du mot latin *caput*, qui signifient dans ces langues *tête* ou *chef*, parce qu'elle dominait toutes les autres villes de la Campanie ; mais Polybe, Tite-Live, Pline, Cicéron, Horace et Juvénsl, qui ont aussi beaucoup parlé de Capoue dans lenrs ouvrages, disent que son nom vient des champs fertiles qui l'environnaient, *à campestri agro*, *ager et copia rerum*, *Capua ab campo dicta*. Il nous semble que la première étymologie est préférable à la seconde, et en cela nous sommes d'acord avec la généralité des écrivains modernes, qui l'ont adoptée. — Il ne faut pas confondre ensemble, comme certains auteurs l'ont fait, *Capoue l'ancienne* et *Capoue la moderne*, qui sont deux villes bien distinctes. Nous traiterons à part ce qui concerne chacune d'elles. La première n'existe plus depuis long-temps, et la seconde, qui a été bâtie avec les débris de l'ancienne, est située snr le Vulturne, à deux milles environ des ruines de la fameuse Capoue. — Tous les historiens qui ont écrit sur les peuples d'Italie parlent de la Campanie, dont l'ancienne Capoue était la capitale, comme du plus besu et du plus riche psys du monde. Strabon, en effet, la surnomme *regio felix*, et Cicéron, en parlant de cette belle contrée, dit : *Campanus ager orbis terræ pulcherrimus*. Elle avsit 160 milles de circuit, et environ 60 milles dans sa plus grande étendue ; elle était bornée au nord par des chaînes de montagnes qui la séparaient du pays des Samnites, au levant par le pays des peuples hirpins et picentins, au midi par la mer Tyrrhénienne, et au couchant par le pays des Volsques. Son sol fécond, que le Vulturne arrose dans sa plus large étendue, était propre à tous

les genres de culture, et il était rare qu'on ne fît point double récolte dans l'année. Capoue était située dans la partie nord de cette province, au pied des monts Tifata et Callicola, qui l'abritaient contre les mauvais vents, entre le Vulturne et le Literne, qui coulaient à deux milles de son enceinte, le premier au nord, le second au midi. Ses environs étaient les plus pittoresques de l'Italie. Capoue faisait face d'un côté à des plaines superbes, entrecoupées de promenades agréables qu'ombrageaient le pin, le platane, le mélèse, le thuia, l'oranger, le myrte et l'olivier, et qui étaient bordées de toutes parts par des champs entiers couverts de roses magnifiques, d'œillets, de jasmin et autres plantes odorantes, qui servaient à fabriquer les parfums dont les Capouans faisaient un grand commerce; d'un autre côté, elle était dominée par des coteaux couverts d'une riche verdure et de belles plantations, au bas desquels se trouvaient des vallées admirables et d'immenses prairies où l'on engraissait de nombreux troupeaux. La vigne, le blé, les fruits de toute espèce y étaient cultivés en abondance sur tous les points. Ses vins passaient pour les meilleurs de l'Italie, et ses récoltes en blé nourrissaient tout le pays. — Outre les richesses qu'elle retirait de la fertilité de son sol, Capoue avait une industrie et un commerce fort actifs. Ses habitants excellaient dans la préparation et la teinture des cuirs, et on vantait partout la beauté et la bonne qualité des draps qui sortaient de ses manufactures. Les Capouans avaient, dit-on, surpassé les habitants de Tyr dans l'art de teindre en écarlate et de préparer les étoffes de pourpre; aussi tirait-on de chez eux tout ce qui était nécessaire à la chaussure et au costume des empereurs romains. Les Capouans passent aussi pour être les inventeurs de ces vases en terre rougeâtre connus aujourd'hui sous le nom de vases étrusques, et que l'on estime beaucoup, à cause de leur belle forme et des dessins dont ils sont ornés. On faisait aussi à Capoue un grand commerce de laine, d'huile, de vin, de grains, de parfumerie, de poterie, de bestiaux et de chevaux qui passaient pour les meilleurs de toute l'Italie. Nous aurons occasion plus loin de parler de sa cavalerie. — Capoue était située sur la voie Appienne, qui avait été construite tout exprès pour établir des communications entre cette ville et Rome; elle allait de là à Bénévent, et passait ensuite par quelques autres villes. C'était une des plus belles et des plus larges routes d'Italie; elle était ornée sur quelques points, et surtout aux environs de Capoue, de tombeaux, de pyramides et de monuments publics pleins de goût. — L'intérieur de la ville de Capoue était vaste et majestueux, les maisons belles et commodément construites, les rues larges et bien percées. Pour y conserver de la fraîcheur dans les jours les plus chauds, on avait construit dans tous les quartiers des fontaines jaillissantes: elles étaient alimentées par les eaux du Vulturne et du Literne, au moyen de conduits souterrains qu'on avait pratiqués. On y avait aussi construit de beaux aqueducs et creusé quelques canaux, sur lesquels étaient construits des établissements de bains où le marbre, le granit, le stuc, richement sculptés, n'étaient point épargnés. On y comptait un assez grand nombre de places publiques entourées de galeries qu'occupaient les marchands; celle où se tenaient les parfumeurs était la plus belle et la plus agréable: c'était là que se promenaient le plus volontiers les femmes de Capoue, qui étaient en général d'un beau sang, bien faites et d'une taille élevée. — Les arts, qui fleurissaient dans cette ville comme à Rome, ont produit aussi beaucoup de chefs-d'œuvre que le temps n'a point épargnés, mais dont il reste des débris fort remarquables. Les plus beaux monuments qui ont illustré Capoue, cette rivale de la capitale du monde, étaient son amphithéâtre, qui égalait, par sa vaste étendue et la richesse de sa sculpture, celui de Vespasien à Rome, que l'on nomma le Colisée; le tem-

ple d'Apollon, ceux de Jupiter, de Junon, de Diane, de Mercure; ses portiques, ses pyramides, ses tombeaux, ses squeduca, ses voûtes souterraines, ses arcs-de-triomphe, ses gymnases, ses écoles de gladiateurs et ses arènes pour les combats publics. On se souvient que c'est à Capoue que commença cette fameuse révolte de gladiateurs, à la tête desquels se trouvait Spartacus, qui fit trembler pendant trois ans le peuple romain. — Capoue avait comme Rome un sénat, des consuls, une forme de gouvernement qui lui était propre, et elle se régissait par des lois particulières dont il ne nous est parvenu que très peu de fragments. — Cette ville possédait une population immense qui s'accroissait tous les jours par le nombre d'étrangers qui y étaient attirés par les plaisirs et les douceurs de la vie qu'il était si facile de s'y procurer, et c'est ce qui l'avait fait appeler par Cicéron la retraite de l'orgueil et des délices; et on y entretenait, comme chez les autres peuples, de belles légions d'infanterie et de cavalerie — Capoue était devenue une ville trop puissante et trop riche pour ne pas exciter l'envie et la jalousie des peuples voisins; aussi eut-elle de longues guerres à soutenir, tantôt contre les Samnites, les Volsques, les Etrusques, tantôt contre les Romains, les Lombards et les Toscans. Les Samnites furent les premiers qui tournèrent leurs armes contre cette république. En l'an de Rome 332, Capoue, ayant été obligée de capituler par suite des revers qu'elle avait essuyés, reçut une garnison de Samnites: ces étrangers profitèrent un jour du désordre d'une fête publique pour massacrer une partie de la population, afin d'assurer mieux leur domination. Cependant les Capouans parvinrent à chasser leurs oppresseurs, et pour ne point retomber sous leur joug, ils envoyèrent à Rome des députés, l'élite de leurs magistrats, chargés de mettre Capoue sous la protection du peuple romain. Cette démarche arrêta toute hostilité de la part des Samnites; Rome laissa aux habitants de Capoue leurs lois, leurs priviléges et leur forme particulière de gouvernement. Cette alliance fut utile aux Romains, qui tirèrent long-temps un excellent parti de la cavalerie des Capouans. — Cependant Capoue avait trop d'orgueil pour rester dans l'état d'asservissement où l'avait plongée sa politique; elle chercha donc à reprendre, aussitôt qu'elle le put, son ancien rang auprès de sa rivale. La seconde guerre punique ayant éclaté, et les phalanges romaines ayant cédé devant l'armée d'Annibal dans la célèbre bataille de Cannes, Capoue s'empressa de prendre le parti de ce général, qui, pour se la rendre favorable, lui avait promis de l'ériger en capitale de toute l'Italie. Cette trahison attira sur elle la vengeance des Romains. Annibal ayant passé l'hiver qui suivit son triomphe à Capoue avec son armée, ses soldats furent tellement amollis par les délices de cette ville qu'ils ne purent au printemps suivant supporter le choc des Romains. L'armée d'Annibal, battue à son tour, fut obligée de fuir, et la malheureuse Capoue, saccagée de fond en comble, paya par le sang de ses sénateurs et l'esclavage sa révolte envers ses anciens alliés. Les Romains cependant prirent le sage parti de ne point la raser, mais ils en firent le grenier de Rome, en ne permettant qu'aux laboureurs de s'y établir. Ce fut alors que cette ville perdit cette splendeur qui l'avait fait surnommer la seconde Rome. Elle resta long-temps dans cet état de misère et de pauvreté, et ce ne fut que sous Jules-César, vers l'an de Rome 693, qu'elle se releva de ses pertes, et qu'elle reprit un peu de son ancienne prospérité. On y envoya, en vertu de la loi *Julia*, une nombreuse colonie de Romains, qui se partagea une partie des terres de la Campanie, et qui rebâtit les quartiers de Capoue qui avaient été dévastés. On rapporte que dans les fouilles que nécessita cette reconstruction on trouva au milieu d'anciennes sépultures une table de bronze portant cette inscription: Capys, fondateur de Capoue. — Jules-César rendit aux Capouans leurs an-

ciennes lois et leurs anciens priviléges. Les choses restèrent en cet état jusqu'à l'apparition de Genséric, roi des Vandales, qui fut appelé en Italie par l'impératrice Eudoxie pour la venger de l'insulte qu'elle avait reçue de Maxime. Ce Barbare, ayant passé avec son armée par Capoue avant de se rendre à Rome, pilla et ruina cette ville. Plus tard, Narsès, l'un des généraux de Justinien, après avoir chassé Genséric de l'Italie, la releva de ses ruines. Elle ne tarda point à être de nouveau détruite par les Lombards. Ainsi disparut du monde cette ville, dont il ne reste plus que d'imposantes ruines. — Capoue, qui a été chantée par tous les poètes de l'antiquité et du moyen âge, a donné naissance à quelques grands hommes : elle était la patrie de Camillo Pellegrino, qui a laissé une si riche description de la Campanie. — Capoue la neuve, qui est sortie, comme nous l'avons dit, des débris de l'ancienne Capoue, est située à l'extrémité nord du faubourg de Sainte-Marie-des-Grâces, sur la rive gauche du Vulturne; elle a sur ce fleuve plusieurs beaux ponts en pierre, des quais et des ports d'arrivage. Elle doit sa fondation à un prince lombard, qui l'avait érigée en principauté. Elle tomba plus tard au pouvoir des Normands, qui y firent de nombreux établissements et l'agrandirent beaucoup. Ils l'incorporèrent dans la suite au royaume de Naples, dont elle dépend aujourd'hui. Elle est entourée de larges fossés pleins d'eau et d'une forte muraille sur laquelle s'appuient de superbes remparts, qui servent de promenade à ses habitants et de lieu d'exercice pour sa garnison, qui est ordinairement forte de mille à 1,200 hommes, Capoue étant considérée par sa position comme une des villes militaires de l'Italie les plus importantes. Sa population s'élève à 15,000 ames environ. Les Capouans passent pour être très laborieux, et entendre parfaitement le commerce et l'industrie; mais ils montrent, en général, peu de goût pour les arts et le luxe, qui furent les causes principales de la grandeur et de la ruine de l'ancienne Capoue. Cette ville fut érigée en siége archiépiscopal dans l'année 968, par le pape Jean XIV, lorsqu'il imposa la couronne à l'empereur Othon II. — Capoue la moderne eut aussi quelques guerres à soutenir. En l'an 1007, les Sarrasins vinrent l'attaquer et la saccagèrent. Comme ils s'étaient de nouveau approchés de cette ville, en l'an 1056, Robert de Normandie vint les forcer d'en lever le siége, et les chassa de l'Italie. Plus tard, Conrad, fils de l'empereur Frédéric, la prit et la démantela en partie; mais elle fut rendue au royaume de Naples sous le règne de Louis XII, par d'Aubigni. — Les principaux édifices de Capoue sont l'Hôtel-de-Ville, l'église métropolitaine, le palais de l'archevêque, quelques casernes et autres établissements militaires, et quelques monuments élevés sur les places publiques. Une de ces places surtout offre un fort beau coup d'œil par ses galeries et ses entre-colonnements. — Tels furent l'ignorance et le manque de goût des architectes ou des ouvriers qui ont dirigé les premiers travaux de la plupart de ces monuments qu'ils n'ont su tirer le plus souvent aucun profit des précieux débris qu'ils avaient à leur disposition : ainsi, ils ont entassé pêle-mêle les divers ordres d'architecture, et il n'est pas rare de voir des inscriptions et des bas-reliefs en marbre ou en stuc placés dans un sens renversé. Cependant l'Hôtel-de-Ville et l'église métropolitaine ont conservé quelque chose de la dignité des anciens monuments dont ils sont sortis. Ces deux édifices présentent dans leurs masses des beautés originales, et l'on y remarque, à l'extérieur comme à l'intérieur, de fort belles colonnades formées de colonnes entières en marbre, en granit, en stuc et en porphyre, provenant de l'ancien amphithéâtre de Capoue, et raccordées entre elles avec un art merveilleux, quoique souvent d'un ordre d'architecture différent. Les savants et les étrangers admirent beaucoup ces deux monuments, qui leur rappellent l'alliance que le génie moderne et le génie ancien ont su

faire entre eux. — Nous avons dans nos cabinets d'antiquités beaucoup de médailles de Capoue l'ancienne et de Capoue la neuve : elles sont toutes symboliques, et ont rapport à la religion, à l'agriculture, à la magnificence, aux arts et aux richesses des peuples de Capoue.

J. Saint Amous.

CAPPADOCE, province de l'ancienne Asie Mineure, dans l'intérieur des terres et dans la partie la plus orientale, bornée au nord par le royaume de Pont, au sud par la Cilicie, à l'ouest par la Galatie et la Phrygie, à l'est par l'Arménie. La partie orientale de la Cappadoce s'appela même *Petite-Arménie*. — A certaine époque, le Pont fit partie de la Cappadoce, d'où vient que les Perses et leurs vainqueurs les Macédoniens distinguèrent la *Cappadoce-Pontique* (ou le Pont) et la Cappadoce proprement dite, ou *Grande-Cappadoce*.—La chaîne du mont Taurus séparait de l'ouest à l'est la Cappadoce de la Cilicie, et, sous le nom d'*Anti-Taurus*, sillonnait cette contrée méditerranée dans la direction générale de sud-ouest au nord-est. Les fleuves principaux qui l'arrosent sont l'Halys, l'Iris et le Mélas; elle compte pour villes principales *Nyssa*, où fut évêque saint Grégoire, frère de saint Basile; *Nazianze*, patrie de saint Grégoire de Nazianze, et *Tyana*, que rendit fameuse un fourbe appelé Apollonius de Tyane. — Les Cappadociens étaient de sang syrien; leur caractère a passé pour être superstitieux et pervers : Anne-Comnène rapporte une épigramme dont voici le sens : *Un serpent mordit un Cappadocien, ce fut le serpent qui mourut*. Voici cette épigramme imitée de l'*Anthologie:*

> Un gros serpent mordit Aurèle :
> Que croyez-vous qu'il arriva ?
> Qu'Aurèle en mourut ? Bagatelle !
> Ce fut le serpent qui creva.

— Le discrédit dans lequel tomba cette nation doit être attribué aux habitudes de la servilité, qui détruisent presque toutes les vertus et propagent la débauche et le mensonge.

Fs. Gail.

Il faut citer encore parmi les principales villes de la Cappadoce, sa capitale, *Mazaca*, ou *Eusebia*, qui plus tard prit le nom de *Césarée* (aujourd'hui *Kaisarieh*), dont l'archevêché, illustré par saint Basile, est le premier de l'église grecque après le patriarchat de Constantinople; *Nora*, forteresse fameuse par le siége qu'Eumène y soutint contre les forces d'Antigone, après la mort d'Alexandre-le Grand; *Comana* (aujourd'hui *Bostan*), située, ainsi que Tyana, dans une contrée particulière qu'on nommait *Cataonie*, et consacrée à Diane ou à Bellone, dont le pontife était souverain, ne cédant en dignité qu'au roi de Cappadoce; *Cucusus*, lieu d'exil de saint Jean Chrysostôme, dans une gorge du mont Taurus; *Mélithène* (aujourd'hui *Malathiah*) qui paraît tirer son nom du fleuve Mélas (maintenant *Cara-Sou*), et qui, fondée sous l'empire de Trajan, devint plus tard la capitale de la partie de la Cappadoce qu'on a nommée Petite-Arménie; *Sébaste*, à présent *Siwas*, résidence du beglerbeg du pays de Roum ou Alaed-Ili, l'une des quatre grandes divisions actuelles de l'Asie Mineure, et dont les limites sont plus étendues que celles de l'ancienne Cappadoce. C'est pour cette raison que l'on attribue quelquefois à cette dernière province les villes d'*Amasie* et de *Trébizonde*, qui étaient dans le royaume de Pont, et célèbres, l'une pour avoir donné naissance à Strabon, le premier des géographes anciens, l'autre pour avoir été la capitale d'un empire. — La Cappadoce, qui avait adopté les lois de Charondas, un des plus célèbres législateurs de la Grèce, ne pouvait se gouverner sans maître. Comme elle nourrissait une grande quantité de bestiaux, elle payait aux Romains un tribut de 1,500 chevaux et 2,000 mulets. — On a dit des rois de Cappadoce que, pauvres en espèces monnayées, ils étaient riches en esclaves. En effet, le domaine royal comprenait la propriété des terres, et tous ceux qui les cultivaient étaient serfs. Mais, du moins, le produit des domaines affermés ne sortait point du pays. — La Cappadoce, ainsi que plusieurs autres

provinces de l'Asie-Mineure, obéit à Sémiramis et aux rois d'Assyrie successeurs de cette princesse, comme le témoignaient les temples, les forteresses et les autres monuments dont on lui attribuait la fondation. Conquise par les Mèdes environ 700 ans avant J.-C., elle reçut d'abord leurs lois, leur religion et leurs coutumes, peu différentes de celles des Perses. Mais quoique du temps de Strabon on y vît encore des pyrées où les mages entretenaient un feu continuel, le magisme n'y fut pourtant jamais la religion dominante : on y adora Jupiter, Diane et d'autres divinités de la Grèce.—La Cappadoce, sous la domination des Assyriens, des Mèdes et des Perses, forma un état séparé, bien que dépendant. Le premier de ses rois dont l'histoire fasse mention, *Pharnace*, issu des Achéménides, souverains de la Perse, régnait vers l'an 670 avant J.-C. ; on ne sait rien de lui ni de son fils et de son petit-fils *Gamus* et *Smerdis*. *Aramnès* ou *Ariaramne Ier* fournit des secours à Cambyse II, roi de Perse. *Anaphas Ier*, ayant aidé Darius Ier à monter sur le trône, fut affranchi du tribut par ce prince. Après Anaphas II, son fils, *Datamès*, fils de ce dernier, fut tué dans une bataille, vers l'an 420, pendant les guerres civiles qui déchirèrent la Perse depuis la mort d'Artaxerce Ier. Ariamnès ou Ariaramne II, son fils, après 50 ans de règne, fut détrôné par les Perses, qui envahirent la Cappadoce et en donnèrent le gouvernement à son frère Datamès. *Ariarathe Ier*, fils d'Ariamnès, recouvra le trône de ses pères, fit la paix avec les Perses et les seconda puissamment dans leur expédition d'Égypte, où il se couvrit de gloire ; il laissa la couronne à son frère *Holopherne* ou *Oropherne*, qui, à sa mort, en 351, la rendit à son neveu *Ariarathe II*. Celui-ci était contemporain d'Alexandre-le-Grand, qui lui laissa ses états ; mais après la mort du conquérant macédonien, Perdiccas, un de ses généraux, entra dans la Cappadoce, vainquit Ariarathe, se rendit maître de sa personne et fit crucifier ce prince octogénaire avec toute sa famille et ses principaux officiers, l'an 322. Son fils, *Ariarathe III*, échappé seul au massacre, se sauva en Arménie, où il resta 19 ans. Il reparut pendant les troubles qui agitèrent l'empire macédonien, défit et tua Amyntas, gouverneur de Cappadoce, reconquit son royaume, dont il chassa les étrangers, l'an 301, et régna paisiblement jusqu'en 284. *Ariaramne III*, son fils, fit alliance avec les Séleucides, rois de Syrie. Respecté de ses voisins et chéri de ses sujets, il mourut en 248. *Ariarathe IV*, associé au trône par son père, avait épousé la fille d'Antiochus Ier, roi de Syrie ; il fit de grandes conquêtes sur les Parthes, et mourut en 220. *Ariarathe V*, son fils, régnait depuis 28 ans, lorsqu'il épousa la fille d'Antiochus-le-Grand, roi de Syrie ; il soutint son beau-père dans ses guerres contre les Romains, partagea sa mauvaise fortune, et fut forcé de payer tribut aux vainqueurs. Plus heureux dans son alliance avec son gendre Eumène, roi de Pergame, contre Pharnace, roi de Pont, il mourut l'an 168. Son fils Mithridate prit, en montant sur le trône, le nom d'*Ariarathe VI* ; il s'appliqua à la philosophie, et les savants de la Cappadoce commencèrent à être connus des Grecs. Ce prince ayant donné asile à Mithrobarzane, roi de la Petite-Arménie, refusa aux ennemis de ce prince de se prêter à son assassinat et lui fournit des secours pour remonter sur le trône. Son refus d'épouser Laodice, veuve de Persée, roi de Macédoine, et sœur de Démétrius Ier, roi de Syrie, offensa ce dernier, qui suscita contre lui Holopherne, prétendu fils d'Ariarathe V. Malgré l'intervention de Rome et le secours d'Eumène, le roi de Cappadoce perdit ses états. Pour concilier les deux rivaux, le sénat romain ordonne entre eux un partage de la Cappadoce ; mais bientôt l'usurpateur est chassé et le roi légitime rétabli par Attale, roi de Pergame. Ariarathe ayant marché, comme auxiliaire des Romains, contre Aristonicus, qui s'était emparé du trône de Pergame, périt dans une bataille, l'an 131. De Laodice, qu'il avait eu le malheur

d'épouser, il laissa six fils, auxquels les Romains cédèrent la Lycaonie et la Cilicie. Cette mère dénaturée en fit empoisonner cinq, afin de conserver le pouvoir; mais, bientôt après, elle fut massacrée par les Cappadociens, qui mirent sur le trône, l'an 129, le jeune *Ariarathe VII*, le seul de ses enfants qui eût échappé à sa cruauté. Ce prince, attaqué par Nicomède, roi de Bithynie, épousa une autre Laodice, sœur de Mithridate-le-Grand, roi de Pont, en qui il espérait trouver un puissant et utile allié; mais ce monarque ambitieux le fit empoisonner par le traître Gordius, l'an 92, dans le dessein de s'emparer plus aisément de la Cappadoce. Prévenu par Nicomède, qui venait d'épouser la veuve d'Ariarathe, il chassa les garnisons bithyniennes, sous prétexte de défendre les droits des enfants dont il avait assassiné le père. Comme il refusait de rendre la Cappadoce à l'héritier légitime, les habitants prirent les armes, forcèrent les troupes du roi de Pont d'évacuer leur pays, et mirent la couronne sur la tête d'*Ariarathe VIII*, fils aîné du feu roi, l'an 91. Ce prince ne fit que paraître : attaqué par son oncle Mithridate, il se prépara à la guerre; mais l'ambitieux monarque, l'ayant attiré à une conférence, le poignarda à la vue des deux armées. Maître de la Cappadoce, il y installa son propre fils, âgé de 8 ans, sous le nom d'Ariarathe, et chargea le perfide Gordius de sa tutèle et de la régence de l'état. Rappelé par ses sujets, *Ariarathe IX*, frère du dernier roi, est forcé par son oncle d'abandonner ses états, et meurt de chagrin en 90. En lui finit la race de Pharnace, qui avait régné 580 ans sur la Cappadoce. — Mithridate y amène son fils; Nicomède suppose un fils d'Ariarathe VII, et l'envoie à Rome réclamer les états de son père; Mithridate y députe Gordius pour attester que le prince qu'il a placé sur le trône est le véritable fils d'Ariarathe VII. Le sénat romain découvre cette double imposture et force Mithridate d'évacuer la Cappadoce, qui est déclarée ib re. Mais les Cappadociens refusent l'indépendance qui leur est offerte, et demandent un souverain de leur nation. —*Ariobarzane Ier*, dont les Romains approuvèrent l'élection l'an 89, fut chassé du trône par Tigrane, roi d'Arménie, qui y replaça le fils de Mithridate. Rétabli par les Romains, puis forcé deux fois par le roi de Pont d'abandonner ses états et de se retirer à Rome, il y fut ramené autant de fois par le secours de Sylla et de Pompée, mais, fatigué de tant de vicissitudes, quoique ce dernier eût ajouté trois provinces à son royaume, il abdiqua en faveur de son fils, l'an 51. *Ariobarzane II* fut l'allié fidèle des Romains; il rendit d'importants services à Cicéron, proconsul de Cilicie, et se déclara pour Pompée contre César, pendant la guerre civile. César, ayant triomphé, pardonna au roi de Cappadoce et lui céda même une partie de l'Arménie. Chassé de ses états par Pharnace, roi de Pont, Ariobarzane y fut réintégré par César; pénétré de reconnaissance pour ce dictateur, il refusa des secours à ses assassins. Cassius et Brutus le firent prisonnier et le condamnèrent à mort, l'an 42. *Ariobarzane III*, son fils, fut l'ami de Cicéron, qui, l'ayant protégé contre une conspiration tramée en faveur de son frère par le grand-prêtre de Comane, Archélaüs, détermina celui-ci à quitter la Cappadoce. *Ariarathe X* succéda l'an 38 à son frère. Marc-Antoine, épris des charmes de Glaphyra, femme d'Archélaüs, aida son fils, *Sisinna*, à s'emparer du trône de la Cappadoce. Ariarathe y remonta l'an 37; mais Antoine le fit périr deux ans après, et y plaça *Archélaüs*, frère de Sisinna. Le nouveau roi fournit des troupes à son protecteur dans la guerre actiaque; toutefois, il ne fut point inquiété par Auguste, qui, pour le récompenser des secours qu'il donna depuis à Tibère dans son expédition d'Arménie, lui céda la Petite-Arménie et une bonne partie de la Cilicie. Établi dans l'île d'Elense, près de la côte de Cilicie, Archélaüs régna longtemps puissant et heureux; mais ayant eu l'imprudence de cultiver les bonnes grâces du jeune Caïus César, héritier

présomptif d'Auguste, pendant la disgrâce momentanée de Tibère, celui-ci, parvenu à l'empire, fit citer Archélaüs à Rome, comme coupable d'avoir excité des troubles en Asie. Mis en jugement, le roi de Cappadoce ne fut point condamné; mais l'âge, la goutte, le chagrin, ou, selon d'autres, un suicide, le conduisirent au tombeau l'an 17 de l'ère chrétienne, après un règne de 52 ans. — La Cappadoce fut alors réduite en province romaine. Tibère la fit gouverner par un lieutenant, et réunit au fisc impérial le domaine des rois, qui fut affermé; le produit en était porté à Rome, et les exactions des fermiers demeuraient impunies. Aussi, malgré la diminution de quelques impôts, pour accoutumer le pays à la domination romaine, le sort de la Cappadoce avait empiré dès l'année 51: elle était gouvernée par un simple intendant des domaines, et cette administration continua d'être très dure sous les empereurs. Les peuples, fort malheureux, manifestèrent leur mécontentement, et il ne faut pas prendre à la lettre l'épigramme d'Anne-Comnène, fille d'un empereur sous lequel la Cappadoce avait changé de maître. — Les Turks-Seldjoukides ayant envahi l'Asie occidentale et occupé la Perse, au milieu du XIe siècle, quelques capitaines turks et turkomans, qui les avaient suivis, s'avancèrent dans les provinces voisines et y formèrent divers établissements. Après que l'empereur Romain-Diogène en été vaincu et fait prisonnier par le sulthan Alp-Arslan, un de ces capitaines connu seulement par son surnom ou celui de son père, *Danischmend* (le savant ou le maître d'école, nom assez extraordinaire pour un guerrier appartenant à une nation à demi barbare), s'empara de Césarée, de Sébaste et de plusieurs autres places de la Cappadoce, l'an 464 de l'hégire (1071 de J.-C.), et y fonda une dynastie qui a été appelée *Danischmendli*. Pendant l'interrègne qui suivit la mort de Soliman, chef de la dynastie des sulthans seldjoukides de l'Asie-Mineure, un de ses émirs avait poussé ses conquêtes jusqu'au Bosphore de Thrace et à la mer Noire. Kilidj-Arslan Ier, fils de Soliman, étant parvenu au trône, força Danischmend et d'autres émirs qui s'étaient rendus indépendants de se reconnaître ses vassaux. Mais l'invasion des croisés européens, qui s'emparèrent de Nicée, capitale des états du sulthan, et leurs ravages dans l'Asie-Mineure, ranimèrent l'anarchie et favorisèrent l'ambition de Danischmend et de son successeur, qui prirent parti pour ou contre les chrétiens, suivant qu'ils y trouvaient leur avantage. — *Kamschteghin*, fils de Thilou et petit-fils de Danischmend, ayant voulu s'emparer de Malathiah, le gouverneur grec de cette place offrit à Bohémond (*voy.*), prince d'Antioche, de la lui céder en échange des secours qu'il réclamait. Bohémond s'avança, mais il fut surpris et fait prisonnier, l'an 1100, par Kamschteghin, qui assiégea Malathiah. Baudouin, comte d'Edesse, délivra la ville, mais non pas le prisonnier. Kamschteghin contribua aux succès de Kilidj-Arslan sur les chrétiens; mais il se brouilla avec ce prince, qui réclamait la moitié de la rançon offerte par l'empereur Alexis-Comnène pour la liberté de Bohémond, l'an 1102, et préféra acheter par ce sacrifice l'amitié des princes chrétiens; il refusa même de tendre un piége à Bohémond, comme le lui conseillait le sulthan, et observa religieusement le traité. L'an 1133, *Mohammed* Ghazi, qui probablement était son fils, fit avec succès une expédition contre les chrétiens de Syrie et mourut peu de temps après. Son fils, *Mohammed*, eut, en 1136, des démêlés avec le sulthan Masoud Ier, fils de Kilidj-Arslan, qui se joignit à l'empereur Jean-Comnène pour lui faire la guerre; il fut forcé d'abandonner ses conquêtes récentes dans l'Asie-Mineure, mais il obtint la liberté de tous ses sujets qui avaient été faits précédemment prisonniers. Il porta ses armes d'un autre côté, et conquit une partie de l'Ibérie et de la Mésopotamie. Ce prince, riche et puissant, prétendait descendre des Arsacides, rois des Parthes; ses troupes passaient pour les plus braves de l'Asie. A sa

mort, en 1142, Masoud s'empara d'une partie de ses états; mais ce sulthan étant mort en 1156, *Yaghi-Arslan*, son gendre, et frère de Mohammed, et *Dzoulnoun*, l'un des fils de ce dernier, recouvrèrent la Cappadoce. Yaghi-Arslan se joignit à l'empereur Manuel contre Kilidj-Arslan II, qui, forcé de faire la paix, se vengea sur les émirs qui l'avaient abandonné. Yaghi-Arslan, secouru par l'empereur, battit le sulthan dans plusieurs rencontres; mais celui-ci ayant gagné la bienveillance de l'empereur, qu'il alla visiter à Constantinople, revint faire la guerre aux princes danischmendlis. Il enleva Césarée à Dzoulnoun, et voulut se défaire de Yaghi-Arslan; celui-ci se préparait à résister, lorsqu'il mourut l'an 1164. Son neveu *Ibrahim* lui succéda dans Malathiah. Sa veuve, ayant livré Amasie à Dzoulnoun, fut massacrée par les habitants, qui chassèrent aussitôt ce prince, et Kilidj-Arslan s'empara de toute la Cappadoce. Dzoulnoun, dépouillé de ses états de Siwas et de Malathiah, implora le secours du célèbre Nour-Eddyn, sulthan de Syrie. Il recouvra Siwas l'an 1172; mais la mort de son protecteur, l'année suivante, lui fit perdre cette place. Deux ans après, son frère Ibrahim ayant été chassé de Malathiah, la dynastie des Danischmendlis, qui avait duré un peu plus d'un siècle sous six princes, prit fin, et la Cappadoce entière demeura au pouvoir des Seldjoukides d'Iconium ou Konieh, qui la possédèrent jusqu'à leur extinction, vers l'an 1300. Elle appartient depuis cette époque aux Turks osmanlis ou othomans, serviteurs et depuis héritiers d'une partie de la puissance de ces sulthans. La Cappadoce est connue aujourd'hui sous le nom de *Roum*, c'est-à-dire pays des Romains, et gouvernée par un pacha qui réside à Siwas. H. Audiffret.

CAPPARIDÉES, en latin *capparides*, fait de *capparis* (câprier); famille de plantes dicotylédones, polypétales, à étamines hypogynes, qui comprend quelques arbres, un très grand nombre d'arbrisseaux et beaucoup de végétaux herbacés, distribuées en dix-sept genres, dont le plus important et le plus nombreux, le *câprier* (*voyez* ci-après), lui a donné son nom, et qui a des traits frappants de ressemblance avec les *crucifères* et les *papavéracées*. La plupart sont odorantes dans toutes leurs parties et contiennent un principe volatil, âcre et piquant; certaines espèces peuvent être employées comme excitantes et diurétiques; d'autres, broyées et appliquées sur la peau, y produisent une inflammation semblable à celle que procurerait un sinapisme de moutarde (appelé en latin *sinapis*); plusieurs enfin servent à relever la saveur des aliments. Voici les caractères généraux de cette famille, tels que les décrit M. Mirbel. — « Les feuilles sont alternes, pétiolées, simples ou digitées, accompagnées souvent à leur base de glandes ou de stipules qui ont la forme et la consistance des épines. Les fleurs, portées sur des pédoncules, naissent ordinairement dans l'aisselle des feuilles et sont tantôt solitaires, tantôt réunies en grappes, en thyrses ou en corymbes. — Le calice est divisé profondément en quatre lobes ou formé de quatre sépales égaux ou inégaux. Les pétales, au nombre de quatre, sont presque toujours inégaux et rétrécis en longs onglets à leur base. Ils alternent avec les segments du calice. Les étamines varient en nombre depuis quatre jusqu'à trente-deux, ou même sont en nombre indéfini. Le pistil n'a qu'un stigmate. Le réceptacle est souvent bombé et chargé de quelques glandes. Les étamines et le pistil sont attachés sur le réceptacle ou sur un gamophore grêle et cylindrique, qui part de son centre. L'ovaire est oblong, uniloculaire. Il est très rare qu'il ne contienne qu'un ovule. Presque toujours deux valves concaves constituent sa paroi; le placentaire est composé de deux nervures formant une espèce de châssis engagé dans la suture des valves, et les ovules sont attachés le long de cette suture, de l'un et de l'autre côté de la cavité de la loge. L'ovaire devient un fruit souvent pulpeux intérieurement. Ce fruit s'ouvre ou reste clos. Il a d'ordinaire,

par sa structure, une analogie parfaite avec la silique des crucifères et celle des chélidoines. Les graines sont oblongues et pliées sur elles-mêmes en forme de rognon. L'embryon est renfermé dans un périsperme mince; les deux feuilles cotylédonaires sont minces et rabattues sur la radicule, dont la pointe est tournée vers le hile. Z.

CAPRA, nom latin de la *chèvre*, d'où ont été faits les mots français *se cabrer*, *cabri*, *cabriole*, *cabrioleur* et *cabriolet* (*voy.* t. IX, p. 364-365), et la plupart de ceux qui vont suivre.

CAPRAIRE (bot.), *capraria;* genre de la famille des *personnées* et de la didynamie angiospermie, qui renferme des arbrisseaux très recherchés des chèvres aux Antilles, d'où lui vient son nom. La plus intéressante est la *C. biflora*, dont les feuilles ont une odeur fort agréable, et que les Américains prennent en guise d'infusion théiforme, ce qui lui a fait donner aussi le nom de *thé du Mexique*. Z.

CAPRE (marine), du latin *capere*, prendre; en hollandais *kaaper commissié-vaader;* vaisseau armé en guerre pour faire la course, et que les armateurs hollandais équipaient le plus souvent à leurs frais; on en armait aussi à la part. Ils étaient destinés à balayer les mers de tout ce qui pouvait appartenir aux ennemis de l'état, et donnaient en conséquence la chasse aux corsaires et aux forbans. Leurs équipages étaient, pour cette raison, toujours fort nombreux, et il était rare que la plupart de leurs officiers ne fussent pas tirés de la marine militaire. Plusieurs câpres ayant commis des excès, une ordonnance fort sage, rendue par le stathouder en 1674, prescrivit à tout armateur de quelque navire que ce fût de fournir caution au siége de l'amirauté, avant de prendre la mer, à peine d'être considéré comme voleur public. J. Saint-Amoua.

CAPRE et **CAPRIER**. La *câpre* est le bourgeon du *câprier*, confit dans le vinaigre, et dont on se sert dans l'assaisonnement des mets.—Le *câprier* est un arbuste originaire de l'Asie, où ses espèces sont très variées; on a pu en acclimater quelques-unes sur la côte d'Afrique, en Espagne et dans le midi de la France; les plus connues sont: le câprier commun (*C. spinosa*); le câprier du Malabar (*C. baducca*); le câprier à grosses siliques (*C. amplissima*); le câprier luisant (*C. breynia*); le câprier à belles fleurs, (*C. pulcherrima.*) — Toutes ces espèces diffèrent beaucoup les unes des autres, et exigent dans la manière de les cultiver plus ou moins de soins. Nous ne nous occuperons dans cet article que du câprier commun, dont les produits sont pour les Provençaux une branche de commerce importante. — Le câprier ordinaire (*C. spinosa*), vient en Provence presque sans culture, dans les lieux les plus pierreux, dans les crevasses des rochers et dans les fentes des vieilles murailles; mais on en fait aussi des plants, et il n'est pas rare de voir des champs entiers consacrés à sa culture. Cet arbuste croît ordinairement par touffes lâches et diffuses, qui grossissent continuellement par l'adhérence des nouveaux œilletons qui s'appliquent aux rejetons précédents. Chaque tige ou sarment est garnie de feuilles entières, lisses, un peu charnues, et d'une forme ovale arrondie; au bas de leur pétiole on voit deux épines courtes et crochues, et de chacune de leurs aisselles s'élèvent des pédoncules portant une seule fleur large et très ouverte, qui offre, par la beauté de sa corolle nuancée de lilas, de blanc et de jaune, et la teinte pourprée de ses étamines nombreuses, l'aspect le plus agréable. Le fruit qui succède à cette fleur a la forme d'une petite poire.—Le câprier redoute peu la sécheresse ou la chaleur; mais il craint le froid et meurt à l'ombre. Les Provençaux, qui en cultivent des champs entiers, le disposent ordinairement en quinconce, et placent les sujets à dix pieds les uns des autres. Sa culture dans cet état est fort simple: il suffit de lui donner au printemps un seul labour et de couper les

tiges languissantes, qui nuiraient à la prospérité de l'arbuste. En automne, pour le préserver des gelées, on coupe chaque touffe à six pouces de la racine, et on recouvre toute la plante de terre, en creusant dans l'intervalle des lignes de petits fossés pour recevoir les eaux. Au printemps suivant, on remet les choses comme elles étaient auparavant, et de nouveaux jets ne tardent pas à pousser. —Le câprier fleurit ordinairement en été et continue à porter des fleurs tant que la fraîcheur des nuits n'arrête point sa sève. L'odeur de sa fleur est douce et suave, elle ressemble à celle du jasmin respirée d'un peu loin. C'est le bouton non encore épanoui de cette fleur qu'on nomme *câpre* et qui est d'un usage si fréquent en France pour l'assaisonnement des mets. Voici la manière de le préparer. — Au printemps, lorsque le câprier s'est couvert de son feuillage et que les boutons de sa fleur tendent à sortir de tous les points de ses tiges, les femmes et les enfants vont chaque matin, au point du jour, cueillir les boutons naissants, qu'elles rapportent chez elles pour les passer à travers de petits tamis ou cribles en tôle, afin d'en extraire les plus petits, qui sont les plus recherchés dans le commerce; elles les laissent ensuite exposés à l'air pendant plusieurs heures, puis les jettent dans des tonneaux de vinaigre. Au bout de huit jours on les retire de ces tonneaux, et après les avoir pressés avec soin pour les bien égoutter, on les remet de nouveau dans le vinaigre, auquel on ajoute du sel pour les affermir et les conserver. Le cultivateur les livre dans cet état aux marchands. — On prépare de la même manière le fruit du câprier, lorsqu'il est à peine formé, et comme il a la forme d'un petit cornichon, on lui en a donné le nom; mais le cornichon du câprier est beaucoup moins estimé que la câpre. — Dans quelques parties du nord de la France, qui tirent peu de provisions du Midi, on remplace les câpres par les boutons de capucine, qu'on fait confire également dans le vinaigre, et qui passent pour exciter beaucoup l'appétit. — Les médecins employaient autrefois comme apéritive l'écorce de la racine du câprier. Comme elle contient beaucoup d'huile volatile diffusible et un extractif amer, ils en recommandaient l'usage dans les affections de l'estomac et des organes abdominaux. On l'employait aussi, et, dit-on, avec succès, dans la chlorose, la cachexie, la paralysie, l'hypochondrie; dans les maladies de nerfs et dans les engorgements de la rate et des viscères du bas-ventre. Aujourd'hui ce remède est inusité.

J. Saint-Amour.

CAPRÈE ou CAPRI (*Caprea*), île de la Méditerranée, célèbre par le séjour et par les effroyables débauches de Tibère, qui s'y retira environ 27 ans après la naissance de Jésus-Christ, est située à 27 milles ouest de Naples. C'est un pays délicieux, peut-être le plus beau du monde, couvert de mirtes et de térébinthes; l'oranger et le palmier lui-même ont pu en quelque sorte se naturaliser dans ce climat heureux. Tibère et sa cour y habitèrent d'abord les douze fermes, seuls bâtiments qui y existassent alors, et dont quelques auteurs ont dit que la principale était consacrée à Jupiter. Ce prince fit ensuite élever un palais dont on voit encore les ruines : il était construit sur une esplanade qui domine du côté de la mer, plage étroite appelée aujourd'hui *Marina d'Ana-Capri*, et où étaient autrefois les bains de Tibère. Cette petite anse est fermée de trois côtés par des roches à travers lesquelles est tracé un sentier étroit et rapide qui sert de communication entre la mer et l'intérieur de l'île, où l'on ne trouve de lieux habités que la ville de Capri à l'orient et le village d'Ana-Capri à l'occident : ces deux points sont séparés par un ravin, au fond duquel on ne peut descendre que par un escalier suspendu contre un rocher de deux ou trois cents pieds d'élévation, et dont chaque marche a douze à quinze pouces de haut. La ville de Capri est appuyée contre une montagne aride et escarpée du côté du sud, et défendue au levant, au couchant et au septentrion

par une muraille crénelée, percée de meurtrières et flanquée de tourelles, sur une ou deux desquelles sont braquées des pièces de canon de petit calibre. En longeant la côte vers le sud, on trouve un port d'environ 300 pieds de longueur, où sont établis quelques magasins servant d'entrepôt, soit pour les marchandises, soit pour les approvisionnements de l'île, etc. En suivant toujours vers le sud et du sud à l'ouest, on ne rencontre plus que des rochers escarpés, qui s'élèvent à plusieurs centaines de pieds. Sur le plus élevé de ces rocs on aperçoit une espèce de tour d'où l'on découvre l'île tout entière et la mer de toutes parts; elle est armée d'une pièce de 33, dont les boulets lancés horizontalement pourraient aisément parcourir les deux tiers de l'espace entre eux et l'extrémité de l'île, et plonger ensuite dans la mer en roulant du sommet au bas de la montagne, où est construit en gazon le fort de Sainte-Barbe. Au couchant de l'île se trouve une autre petite anse couverte par un roc formant un angle droit avec la mer, et sur le flanc duquel on a taillé une route terminée par un espace demi-circulaire, où l'on a posé, comme suspendue en l'air, une pièce de canon de 33, qui défend l'entrée du petit port, et bat la mer au sud, au nord et au couchant. C'est proche de ce lieu que l'on tend les filets pour prendre au mois de mai les nuages de cailles qui viennent d'Afrique. En poursuivant sa route vers le septentrion, on retrouve encore des rochers à pic, mais dont la hauteur, d'abord très grande, diminue peu à peu et se termine par une sorte d'angle obtus, où elle n'est plus que de 15 à 18 pieds: quelques-uns de ces rochers font saillie jusque dans la mer, et semblent menacer de leurs pointes aiguës le navigateur imprudent qui tenterait de s'en approcher. Ces mêmes écueils devaient un jour servir de marche-pied aux phalanges françaises. — *Expédition de Caprée.* Joachim Murat n'eut pas plus tôt remplacé Joseph Bonaparte, son beau-frère, sur le trône de Naples, qu'il songea à s'emparer du rocher de Capri, qui servait de refuge à une multitude de petits corsaires qui infestaient les côtes de la Calabre, et où s'était établi d'ailleurs un foyer permanent de conspiration et contre la France et contre tous les rois ses alliés. L'entreprise était difficile et périlleuse; déjà deux expéditions du roi Joseph y avaient échoué. Le 4 octobre 1808, à onze heures du soir, une division composée seulement de quelques bateaux pêcheurs, escortés par une trentaine de petits navires armés, que protégeait la frégate *la Cérès*, commandée par le capitaine Bausan, officier supérieur de la marine napolitaine, mit à la voile et cingla vers le rocher de Capri. 1,600 hommes étaient embarqués sur cette flottille; ils avaient été choisis et dans les régiments français et dans les légions étrangères d'Isambourg, de la Tour-d'Auvergne, de Corse, dans le premier régiment suisse et dans deux régiments napolitains. Le lieutenant-général Lamarque commandait en chef cette poignée de braves. Il avait sous ses ordres le général de brigade Montserrat, les adjudants commandants Martial, Thomas et Chavardès; son état-major se composait de M. Livron, chef d'escadron, de MM. Rochambeau et Gobert, aide de-camp du roi, et Peyris, son aide-de-camp à lui-même. La division courait à pleines voiles quand tout à coup le vent faiblit, et à quatre heures moins un quart le convoi était encore à près de deux lieues de l'île de Capri. Vers les cinq heures, il s'éleva une brise, d'abord légère, mais qui bientôt augmenta de telle façon que tout débarquement devenait impossible; les lames se brisaient avec tant de force contre les rochers que c'eût été courir à une perte inévitable que de chercher à s'en approcher: mais peu à peu, le calme succédant à l'orage, la flottille ne se trouva plus qu'à une demi-portée de canon de la côte et sous le feu de toute son artillerie, qui la foudroyait. Le général Montserrat, qui avait l'ordre d'opérer une diversion sur un des ports, ayant mal exécuté son mouvement, le succès de l'expédition fut un instant

compromis; mais tout fut bientôt réparé. La division Lamarque ayant pour guides deux embarcations conduites par MM. Vincent, lieutenant des marins de la garde, et de Nervaux, officier de corsaire, qui connaissait parfaitement la côte, arriva proche d'une roche que lui avait indiquée ce dernier. Elle n'était élevée qu'à 15 ou 18 pieds au-dessus du niveau de la mer et ouverte par le milieu; elle offrait un espace d'environ cinq toises de longueur. C'est là que furent dressées, sur trois pointes de rochers battus par les flots, trois échelles qu'escaladèrent quelques soldats, qui bientôt furent suivis par l'adjudant commandant Thomas et le chef d'escadron Livron, déjà blessé légèrement. C'est par ces trois faibles échelles, qui pouvaient à peine supporter un homme, que l'île fut enlevée sous le feu de 8 à 900 Anglais qui s'étaient réunis sur ce point. A cinq heures du soir, le général Lamarque chercha vainement à franchir avec 3 ou 400 hommes le talus rapide qui séparait le village d'Ana-Capri du point de débarquement; c'eût été d'ailleurs une imprudence, car il avait déjà perdu plusieurs hommes, tués par le feu de soldats embusqués, qu'il était impossible d'apercevoir ni de combattre. — Vers la fin du jour, l'ordre fut donné à toutes les embarcations de s'éloigner et de rentrer à Naples. Il n'y avait donc plus à balancer; il fallait vaincre ou mourir. A sept heures et demie, et quand la nuit fut venue, les soldats mis en bataille montèrent dans le plus grand silence, et, sans tirer un coup de fusil, enfoncèrent les Anglais à la baïonnette. Le colonel Haussel, qui commandait l'attaque, fut tué. A la pointe du jour, le fort Sainte-Barbe fut enlevé par une compagnie de la légion corse, et 700 Anglais, appartenant presque tous au régiment royal de Malte, furent faits prisonniers. Le capitaine de Laenshourg, neveu de l'évêque de Lausanne, était du nombre; il avait eu la cuisse cassée par un coup de feu. — De l'autre côté de l'île, l'adjudant commandant Thomas, qui s'était emparé sans coup férir de la petite plage d'Ana-Capri, se hâtait d'y construire une batterie, et, n'ayant aucun moyen de la couvrir, entassait les uns sur les autres des sacs de farine qui lui servirent d'épaulement; et tandis que les deux pièces qu'il y avait braquées faisaient un feu soutenu sur les embarcations anglaises qui inquiétaient deux chaloupes canonnières, embossées sur ce point (l'une commandée par l'enseigne de vaisseau Abraham, l'autre par un officier napolitain), le lieutenant d'artillerie Saint-Michel armait une autre redoute avec deux mortiers de 9 pouces. Mais, par malheur, le bateau chargé des bombes qui devaient le servir avait été abandonné au premier point de débarquement, et les embarcations anglaises allaient s'en emparer. L'aide-de-camp Rochambeau avisait au moyen de les soustraire à l'ennemi, quand on vit paraître le long de la côte le lieutenant de Nervaux, qui amenait la barque, et qui, par un miracle difficile à concevoir, venait d'essuyer pendant plus d'un quart d'heure, et sans perdre un seul homme, les bordée d'une frégate de 40 canons, et la mitraille de deux canonnières tirant à ricochet sur le rocher contre lequel se serrait la frêle embarcation. Ces courageux marins avaient en outre à essuyer le feu d'une pièce de 33, qui de la tour tirait à les couler bas. La frégate, qui n'avait pu les atteindre, vengea cruellement cet affront en criblant de boulets les deux canonnières, dont les équipages furent forcés de gagner la terre à la nage. Mais bientôt quelques-unes des bombes ayant été lancées par le lieutenant Saint-Michel, elle fut forcée de prendre le large, ainsi que les canonnières qui l'accompagnaient. Toute la partie supérieure de l'île se trouvait ainsi occupée par les troupes du roi Joachim, mais leur position n'en était que plus dangereuse : des secours pouvaient d'un moment à l'autre arriver de Sicile ou des îles Ponces et, toute communication manquant avec Naples, l'armée française allait être bientôt affamée sur les hauteurs. Il s'agissait donc de s'emparer de la grande

marine et de resserrer autant que possible l'ennemi dans la ville et dans les forts; mais le mouvement pour se défendre d'Ana-Capri présentait presque autant de danger que la première expédition : il fallait parcourir tout l'escalier qui conduisait au fond du ravin, et qui, dans son entière longueur, était exposé aux batteries placées sur la citadelle, les murs de la ville, sur la tour supérieure, les frégates, les canonnières anglaises et siciliennes, qui toutes tiraient à petite portée. Cependant le général Lamarque se décida à le franchir à dix heures du matin. Cette audace fut couronnée d'un plein succès, et la grande marine occupée dans l'après-midi. Pendant ce temps, 4 ou 500 hommes attelés à des pièces de siége les traînèrent jusqu'au sommet du mont Salaro, point culminant d'Ana-Capri. On travailla avec tant d'activité aux batteries de brèche que le lendemain une des pièces de 24 commença le feu, et le troisième coup de canon renversa la poterne qui couvrait la sentinelle avancée. Le colonel Hudson-Lowe, qui traversait à cheval la plate-forme, eut à peine le temps de fuir pour éviter les éclats de deux bombes qui étaient tombées à quelques pas de lui. Durant cet intervalle, une scène d'une autre nature se passait près de la grande marine. Un capitaine corse avait été atteint d'une balle qui lui traversa le corps; 12 ou 15 soldats de sa compagnie s'étaient placés en haie et l'accompagnaient se serrant les uns contre les autres pour lui servir de rempart contre le feu des Anglais qui tiraient à demi-portée de fusil; trois de ces braves Corses furent blessés, mais légèrement. Bientôt les vaisseaux ennemis, qui luttaient contre les vents, arrivèrent, et six frégates, des bricks, quelques bombardes, avec une douzaine de transports bloquèrent l'île, et d'assiégeants qu'ils étaient, les Français devinrent assiégés. Les communications étant ainsi interrompues, on pouvait douter du succès de l'entreprise. Les vivres commençaient à manquer; le général Lamarque voulait [illegible] le capitaine Peyris, son aide-de-camp, afin de prévenir le roi de la position de l'armée; mais les frégates qui croisaient continuellement devant le port barraient la sortie du moindre petit esquif; d'ailleurs, la mer étant trop grosse pour s'exposer dans une embarcation, aucun marin ne voulait se hasarder. Il fallait partir coûte que coûte, et le lieutenant de Nervaux, familiarisé en sa qualité de corsaire avec ces sortes de périls, fit jeter à la hâte un lest de boulets dans un frêle canot sans voiles, s'y embarqua avec quatre matelots napolitains, s'empara du gouvernail, conduisit au milieu des flots agités et à travers la division anglaise le capitaine Peyris à Castellamare, et revint le même jour apporter à Capri la nouvelle que le roi, ayant prévu l'arrivée de la flotte anglaise, était déjà parti pour Massa, où il avait rassemblé ses canonnières, et quelques bateaux chargés de vivres et de munitions. En effet, le lieutenant de vaisseau Bougours, qui commandait le convoi, saisissant un moment favorable où les Anglais s'étaient laissés assaillir sous l'île, et ne pouvaient se relever, se glissa entre la queue de l'escadre et la terre, et, malgré le feu de toutes les batteries, aborda au petit port d'Ana-Capri, y débarqua les vivres et les munitions qu'il convoyait, et rentra la même nuit à Naples avant que les vaisseaux anglais eussent pu l'atteindre. Cette hardiesse de la marine de Joachim jeta la terreur dans l'esprit des assiégés, qui, malgré un secours en hommes et en munitions qui leur était arrivés, voyant leurs murailles ouvertes par les batteries de siége commandées par le capitaine Pilon, rendirent la place et les forts, abandonnant tout ce qui s'y trouvait. C'était le colonel Hudson-Lowe, depuis geolier de Napoléon, qui commandait l'île de Capri.

E. G., l'un des officiers de l'expédition.

La Grotte de Caprée ou la *Grotte d'azur* était sans doute connue des anciens, mais son existence avait été oubliée. Elle fut retrouvée il y a peu de temps par des voyageurs qui se baignaient à l'abri des rochers qui la rece-

lent. On ne peut y arriver que par mer. Après avoir traversé dans une petite barque un passage bas, étroit et sombre, puis un lac aux eaux toujours immobiles, on met pied à terre sur un promontoire de rochers qui porte l'empreinte de travaux antiques. Lorsque la vue s'est familiarisée avec l'obscurité transparente des lieux, on se voit dans une vaste salle où tous les objets, l'eau, l'air, les parois, sont d'un beau bleu d'azur. A peine un faible rayon de lumière blanche a-t-il accès par le passage qui communique avec la mer. La nouveauté, la magnificence de ce phénomène, ont frappé d'admiration tous les voyageurs; tous aussi se hâtent d'en demander l'explication aux lois de la physique. Si le niveau de la mer était plus bas de quelques mètres, cette grotte ne serait plus qu'une de ces cavités si communes dans les roches calcaires, et dans lesquelles on entre par une galerie plus ou moins haute, plus ou moins étroite, ayant tantôt la forme d'un plein cintre, tantôt celle d'une ogive. Comme il est probable, d'après la position actuelle du palais de Tibère, que le sol entier de l'île s'est un peu affaissé depuis l'époque des empereurs romains, le phénomène singulier que nous décrivons n'existait pas pour les anciens; il n'y avait là pour eux qu'une caverne qui ne méritait à aucun titre une mention dans les ouvrages où ils ont enregistré les curiosités naturelles de l'Italie. Par suite de l'affaissement général de l'île, l'eau s'élève dans le vestibule de la grotte presque jusqu'à la clé de voûte, de sorte que la lumière pénètre bien toujours dans l'intérieur par ce vestibule, mais en traversant l'eau qui le remplit. Or, la lumière blanche est, comme on le sait, composée de la réunion de sept rayons principaux, diversement colorés; elle se décompose et change de direction en pénétrant dans un milieu dense, et l'angle que font les divers rayons avec la direction primitive de la lumière n'est pas le même. Les rayons bleus, étant des plus réfrangibles, arrivent donc seuls dans l'eau de la grotte, qui, par réflexion des parois, est éclairée tout entière de leur teinte.—Suivant M. de Maistre, une autre cause produirait le phénomène. D'après ses expériences, le bleu d'azur serait la couleur naturelle de l'eau en grande masse, et cette couleur se montrerait toutes les fois que des circonstances favorables la dérobent au mélange des autres couleurs. Ainsi, le demi-jour azuré de la grotte serait simplement causé par le passage de la lumière à travers un milieu bleu, comme on voit dans les vieilles églises la lumière colorer les objets de teintes empruntées aux vitreaux peints qu'elle traverse. A la dernière exposition de peinture à Paris, un petit tableau de M. Smargiassi a reproduit avec fidélité la Grotte d'azur, à laquelle les touristes ne pourront désormais se dispenser d'aller porter le tribut de leur enthousiasme, formulé à l'avance dans le *Guide du voyageur*.

A. Des Genevez.

CAPRICE (1), résultat d'un esprit inquiet et désœuvré; toutes les volontés que l'on ne pourrait point motiver sont des *caprices*. Les êtres faibles et bornés, tels que les enfants, les femmes, les malades et les vieillards, sont souvent capricieux. La légèreté, l'ignorance, la précipitation, qui font suivre une doctrine erronée, ou qui dictent un mauvais choix, donnent l'apparence du caprice et ne doivent pas cependant être confondues avec ce travers; car l'on ne peut accuser d'être capricieux celui qui assigne de justes causes au changement de son opinion.— *Caprice* et *fantaisie* ne sont pas absolu-

(1) Dans l'impossibilité où nous sommes de choisir entre deux articles dus à deux plumes également habiles, chacune en son genre, et dont nos lecteurs regretteront peut-être, avec nous, de ne trouver des traces qu'à de longs intervalles dans ce *Dictionnaire* (où les matières sérieuses et scientifiques doivent nécessairement occuper la plus grande place), nous les imprimons ici l'un et l'autre. Mais cela ne saurait tirer à conséquence pour l'avenir et nous faire dévier des règles de cette stricte économie qui ne nous permet point de laisser à deux champions la liberté de s'exercer sur le même mot, comme nous l'aurions désiré quelquefois si nous ne craignions d'élargir ainsi un cadre qui s'étend chaque jour devant nous. Nos lecteurs auront donc une appréciation morale du mot caprice et sa définition poétique: chacun d'eux pourra choisir suivant son goût ou son *caprice*.

ment synonymes, le premier s'exerçant plus fréquemment, et sur toutes sortes de matières, l'autre se reproduisant moins souvent, et ayant pour but des objets frivoles : les fantaisies sont des goûts passagers que l'on ne doit souvent qu'à l'occasion, le caprice est un défaut de caractère que l'on ne peut vaincre qu'en examinant avec soin les raisons qui font désirer une chose, et en y renonçant si l'on ne parvient point à se convaincre de sa justice ou de sa nécessité. Cependant on a célébré en prose et en vers les caprices des *jolies femmes*, et il est des hommes qui ont trouvé dans cette imperfection des motifs d'attachement; mais il faut remarquer que cette indulgence, si on ne veut pas l'appeler une sottise, est bornée par les hommes à leurs maîtresses : les caprices d'une sœur, d'une amie, d'une épouse, leur semblent intolérables, parce qu'un peu de mépris se mêle au sentiment que l'on éprouve pour un être raisonnable qui ne fait pas usage de sa raison. Beaucoup de jeunesse, de beauté, de fortune, impose silence sur ce défaut ainsi que sur bien d'autres, en présence de ceux qui en sont atteints; mais à l'hilarité qu'il excite d'abord succèdent l'ennui et bientôt après l'éloignement; il faut un intérêt pressant pour faire surmonter le dégoût qu'inspire toujours une personne sur laquelle la vertu, les talents et l'affection ne peuvent exercer aucun empire, puisqu'elle ne sait pourquoi elle aime ni pourquoi elle hait. On voit cependant des gens s'efforcer de paraître capricieux, soit pour plaire à quelques individus, soit pour obtenir une espèce de célébrité : c'est, comme toutes les affectations, un des moyens de la vanité réunie à l'insuffisance : on est encore plus ridicule en feignant d'être soumis à cette misère de l'esprit humain que lorsqu'on n'a pu s'y soustraire. Comtesse DE BRAOI.

Qu'est-il? d'où vient-il? où va-t-il?
Et qu'en sait-on, et qu'en sait-il?

Le *caprice* se rit des étymologistes et des savants philologues : quand on dit qu'il est ici, il est là; chacun vous le définira *à son caprice* : il n'est pas s'il ne varie, et le fixer, c'est le détruire. Echappant à la description, à l'analyse, il s'amuse à changer d'aspect pendant qu'on s'efforce à le peindre, et son rire sans joie fait place à des pleurs sans chagrin, à l'instant même où on le décrit. Sa volonté, sans but et sans suite, n'est pas même une volonté; voyez-le, gracieux et naïf, dans les jeux sans pensée de l'enfance, ayant ce charme inhérent à tout ce qui n'est pas achevé, à tout ce qui n'est pas formulé, à ce que la pensée de chacun termine à son gré, à ce dont nous cherchons, dans une vague rêverie, sans les jamais rencontrer, le motif et le but. Ce papillon, dont le vol si incertain, si chatoyant, bat si fréquemment l'air d'ailes d'or et de soie, qui se dirige vers une fleur et s'arrête sur une autre, n'est-ce pas le caprice qui le conduit? C'est cette impulsion fugitive, changeante, qui pousse et retient le jeune chat poursuivant une boule de papier; sautant, le dos arrondi, retombant sur sa balle, en regardant ailleurs, la faisant jaillir en l'air, s'élançant pour la ressaisir, retombant à côté, ayant déjà oublié son jouet, secouant sa blanche patte, souple et comme sans jointure, et avisant sur les longs poils de sa moustache un atome de poussière, un duvet d'édredon, source de nouveaux *caprices*. Ces petites ondes qui frissonnent le long de cailloux polis et brillants, et qui bruissent et rient, ce semble, en se jouant autour, vos yeux s'amusent à leurs *caprices*. Vos oreilles cherchent à saisir une suite dans la mélodie, sans cesse interrompue et sans cesse reprise, que l'oiseau marie *capricieusement* aux soupirs de l'air, au froissement des feuilles, au murmure des fontaines, au chant aigu et entrecoupé de la cigale et du grillon. Ce vent léger qui vient, au printemps, aider la feuille à secouer le bourgeon qui l'emprisonne, pourquoi s'arrête-t-il à ce détour d'allée? Capricieux, il s'empare des feuilles flétries, couche abandonnée de l'hiver, où le givre fond en rosée, et il tourbillonne, retournant, rejetant, re-

prenant cette moisson inutile, cette réunion de riens, sans parfums, sans saveur, sans beauté réelle, sans résultats : débris qui ne sont jolis, qui ne brillent que du mouvement sans but que leur imprime un moteur invisible, le *caprice*. — Le cabri, aux sauts légers, spontanés, inattendus, c'est le *caprice* qui le suspend au bord des précipices, au sommet de rochers sans arrivée et sans issue. Et le nom même du caprice ne vient-il pas de la chèvre, *capra*, aux fantasques humeurs, aux habitudes isolées, qui promène son insociabilité sur les aspérités du sol ? — *Capra*, *caprice* : l'étymologie semble évidente. Mais les rapports de lettres ne sont pas tout : il faudrait pouvoir suivre historiquement le mot, de son origine à nos jours. — Les anciens connaissaient-ils le mot caprice ? et d'abord les Grecs, chez qui nous allions chercher naguère le commencement de tout, bien qu'ils aient été, non l'origine, mais l'apogée de la civilisation antique, les Grecs avaient la *phantasia* (φαντασια), qui n'a guère plus de rapports avec le caprice dans la signification que dans la forme. La *phantasia*, que notre mot *fantaisie* ne rend que partiellement, était un des dons précieux de l'imagination féconde et créatrice des anciens. Elle faisait apparaître aux yeux ce qui n'avait pas d'existence, et douait la pensée d'un corps. Pleins de l'enivrement de soi, trésor d'une forte jeunesse, les Grecs laissaient déborder sur toute la nature leur plénitude de vie physique. En déifiant les éléments, en leur donnant une forme et une volonté, en faisant du hasard une loi immuable, la fatalité, en inventant une cause pour chaque effet, fixant à l'imprévu même sa place, ils donnaient peu d'accès au caprice: car ce que l'on peut expliquer, suivre, ou prévoir, ou deviner, régler, conduire, n'est plus caprice. L'intervention des dieux avait, au temps où tout était dieu, chassé le caprice de la nature, des éléments, des animaux : il était banni de l'art, conçu dans des proportions trop grandioses, trop régulières, pour admettre les élans d'une inspiration interrompue et sautillante, qui change pour changer, varie faute de consistance, protestation joueuse et incertaine contre toute règle, toute méthode, toute raison. Expulsé de la civilisation grecque, le caprice l'était encore plus sûrement de la société romaine : l'individualité, l'isolement, qui le caractérisent, suffisaient pour l'empêcher de pénétrer dans cette organisation, serrée et collective, qui forçait l'homme à se mouvoir par tribus. Ce qui était léger, indécis, *capricieux*, disparaissait dans cette colossale Rome, parvenue à comprimer le monde entier dans ses étroites frontières. Mœurs, civilisation, débauche, héroïsme, vertus, vices, art, industrie, se dessinaient en elle sous des traits trop fermes et trop gigantesques pour que le caprice frivole pût faire constater sa douteuse existence, prendre rang, et demander un nom. — C'est sans doute dans les salles aux mille ciselures, décorées d'or, d'argent, de pierreries, de peintures d'animaux, de fleurs, d'hommes, monstrueusement mêlés et confondus; où colonnes, pilastres, chapiteaux, cariatydes et volutes, et cannelures, où tous les genres, tous les ordres, tous les goûts, s'amalgamaient de telle façon; où les sons d'instruments divers, les cris, les rires, les bruits, discords ou harmonieux, se mariaient si étrangement que l'oreille ne pouvait distinguer une mélodie, l'œil une couleur, une forme; c'est dans la Constantinople, semi-grecque semi-romaine, au milieu de la longue orgie de l'Orient et de l'Occident, dans cette société dissolue, relâchée, où s'en allaient en poussière les fragments de tout ce qui avait été grand et beau, ou fort et terrible, qu'ont dû se former les fines et puériles associations d'idées qui donnèrent naissance au mot *caprice*. Alors, à travers les débris, les lambeaux de toute une civilisation (où l'or des temps antiques brillait, éparpillé en paillettes et en oripeaux), l'œil fin du Grec du Bas-Empire discerna l'instable caméléon, le *caprice*, qui tient de la bête, de l'homme, des éléments ; et la langue latine, qui se fondait dans les idiomes barbares

dont elle allait nourrir la vigoureuse indigence, fournit la racine de ce mot : *capra*, chèvre, animal vagabond; *caprice*, bond, changement inattendu. Le *caprice* devait disparaître au temps des fortes passions et des grandes luttes du moyen âge : il sauta, de la voluptueuse Byzance, où il se jouait des destinées humaines, sur le trône même de nos rois. Je crois la France sa moderne patrie. Le *capriccio* n'entra en Italie qu'avec nos courtisans aventuriers, qui la traversèrent tant de fois avant et depuis François Ier. Plus tard, et en dépit de l'étiquette, le *capriccio* se glissa dans les graves Espagnes à la suite de Philippe V. Les Anglais prirent chez nous le mot, tel quel, plutôt que la chose. Ils ont le *spleen*, l'*humour* : à eux la tâche de supporter l'un et de définir l'autre. Mais quant à notre *caprice*, leur aristocratie, toute cosmopolite qu'elle est, n'a pu le naturaliser chez eux. Il grimacerait sur les grosses joues de John-Bull, et ne peut rendre mobiles ses traits enraidis. Shakspeare, qui a touché à tout, et dont le doigt puissant laisse à tout ce qu'il touche une ineffaçable empreinte, a de la *fantaisie* plutôt que du *caprice* à travers ses plus folâtres inventions : rien ne se casse, ne s'isole comme le saut du cabri, comme l'imprévu du caprice, dans ses créations même les plus fantastiques; la cause et l'effet s'y enchaînent par un lien, qui pour être délicat et mystérieux n'en est pas moins indissoluble. En vain, poussée par sa réputation historique, j'ai cherché dans la *Cléopâtre* un type du *caprice*. Le poète a senti que la fragile et menteuse grâce de cette nuance de caractère se briserait dans sa forte main : le *caprice* est tout de surface ; ses continuelles variations n'ont pas plus de profondeur que de suite; c'est un souffle, une vapeur, un geste, un sourire effleuré, une moue fugitive, un mouvement d'épaule, un silence, une parole ; c'est tout cela, et ce n'est rien de tout cela. Laissant donc aux Dorat et aux Marivaux à venir le soin de célébrer, sinon de peindre le caprice, c'est la passion sensuelle et délirante que Shakspeare a déifiée dans l'Egyptienne ardente et fantasque. La taille et les passions de la reine d'Orient ont grandi sous la plume du poète ; le but et la cause des brusques changements de son humeur fougueuse se voient clairement dans ses gestes souples et passionnés, ses yeux ardents et humides, ses paroles emportées d'amour ou de colère. Le caprice, passion de ceux qui n'en ont point, n'est nullement son mobile. C'est la volupté, toute frissonnante au toucher du plaisir; ce sont toutes les nuances de caractère, d'esprit, de passion de la courtisane amoureuse, qui se développent dans cette pièce, où le caprice apparaît à peine. Quand Antoine s'écrie :

> . . . . . Fi! reine querelleuse,
> A qui tout sied, gronder, et sourire et pleurer,
> Quand chaque passion, ardente, âpre, fougueuse,
> Vient s'incarner en toi pour s'y faire adorer.

Si les premiers vers s'appliquent assez juste au caprice, l'énergie des deux derniers nous en rejette à l'instant bien loin. — En vain la Grèce inventa le satyre, aux pieds de chèvre, que Rome nomma *capripes*, comme pour faire de ce demi-dieu bizarre une personnification du *caprice*, je persiste à voir en ce dernier un compatriote, auquel les proportions de l'antique ne vont point. Nos pères, ayant en eux le principe de tout, devinaient tout : mais jamais le caprice n'a vécu à l'aise chez eux comme chez nous. N'a-t-il pas régné en France, souverain absolu, et changeant et frivole, avec les maîtresses et les favoris, dans les palais, les boudoirs, les petites maisons? Heureuse époque! le caprice gouvernait les arts et la littérature, tourmentait les colonnes et les trophées, faisait voltiger des rubans de pierres, aiguisait le madrigal en épigrammes et tournait l'épigramme en madrigal ; se perdait dans un labyrinthe de charmille, ou dans un dédale d'amphigouris, prenait la Dubarri dans la patrie de Jeanne-d'Arc, la sortait de la baraque d'un maltotier, en faisait une fille de joie pour la préparer au trône, et plus tard riait, quand celle qui avait traité un vieux roi en laquais qu'elle

appelait *la France*, à genoux aux pieds d'un sanglant valet, lui cria : « Un moment, *monsieur* le bourreau ! » Le caprice à Paris a fait, défait, refait, lois, alliances, guerres, traités de paix ; il a changé, même les proportions des corps, et la forme des visages, et le type de la beauté ; il donna des hanches démesurées aux hommes et aux femmes, retroussa les nez, recula les fronts; il remplaça l'ambition dans l'intrigue, et la passion dans l'amour, refroidit jusqu'à la débauche, se glissa partout, détruisant tout lien, toute suite, tout sentiment, toute émotion, et mettant à la place de la nature le *caprice*, à la place de la morale le *caprice*, à la place des passions, des vertus et des vices le *caprice*, toujours le *caprice* : il grimaçait ou souriait partout. — Selon toute apparence son temps est passé, et c'est ici un article nécrologique encore plus que biographique : peut-être tient-il trop de place dans ces colonnes destinées à contenir tant de choses, mais le caprice a joué en France un si grand rôle que son histoire, à mon avis, serait une œuvre toute nationale. Eblouie par les nombreuses facettes de ce mot, à mille diverses significations taillées dans une seule idée, je n'en ai donné, je le crains, aucune définition précise. Voyons : CAPRICE. — En musique : morceau sans caractère décidé, où le motif ne revient pas d'une façon régulière. — En littérature, architecture, et dans les arts du dessin : inspiration, élan bizarre, manifestation imprévue d'une idée du poète, de l'architecte ou du peintre, qui s'écarte de l'ensemble harmonieux de leur œuvre. Enfin philosophiquement et philologiquement parlant : voyez le *Dictionnaire de l'académie*..... quand il sera fait.

ADELAÏDE MONTGOLFIER.

On appelle CAPRICE, en musique (*capriccio*), un morceau dans lequel l'auteur, s'écartant des errements ordinaires, donne carrière à son imagination et se livre à tout le feu de la composition. Telle était du moins dans l'origine la forme du *caprice*. Depuis, on nomma ainsi des études ou exercices pour le violon, et les caprices de Locatelli jouirent d'une grande célébrité dans ce genre. — De nos jours, ce nom est donné bien à tort à une foule de compositions légères qui semblent toutes faites sur le même modèle, et dans lesquelles on ne trouverait pas une seule innovation, un seul trait saillant qui pût justifier le titre. Tout, au contraire, excepté l'art et la science, y est réglé et arrangé sur un plan qui est toujours le même. — Les caprices et fantaisies se sont multipliés autour de nous depuis quelques années dans une effrayante proportion ; toutefois, le public commence à faire justice de ces médiocres productions, et on peut espérer que bientôt elles seront remplacées par des compositions plus remarquables, et que l'art rentrera dans son domaine. DANJOU.

CAPRICORNE (entom.), en latin *cerambyx*, de *caper*, bouc, ou de *capra*, chèvre, et *cornu*, corne. Ce nom, qui conviendrait à beaucoup de ruminants, et qui paraît avoir été autrefois en effet le nom de l'ægagre, dont on a fait un des signes du zodiaque (*voy.* ci-après), a été donné par les naturalistes à un genre d'insectes coléoptères tétramérés, de la famille des xylophages, remarquables en général par la longueur de leurs antennes, et dont les espèces, qui varient infiniment dans leurs nuances et par leur taille, vivent habituellement dans le tronc des arbres. L'espèce qui habite le saule, et qui a reçu le nom de *C. moschatus*, est d'un très beau vert et a une odeur de rose très prononcée. L'espèce nommée vulgairement *le savetier* (*C. cerdo*), et le grand capricorne (*C. heros*), toutes deux de couleur noire lavée de brun, et trop communes en France, habitent les chênes; et leurs larves, dont les anciens, dit-on, étaient friands, y causent assez de dégâts pour faire quelquefois périr les plus beaux de ces arbres dans nos forêts. Z.

CAPRICORNE (astronom.). Dans l'ordre des signes du zodiaque, c'est le dixième; on le nomme aussi le *bouc*, la

chèvre Amalthée, le *signe de l'hiver*, la *porte du soleil;* les Grecs seulement, peuple à imagination ardente, qui distribuaient la zone zodiacale en douze maisons célestes, lui donnèrent cette dernière dénomination par analogie. En effet, c'est par une de leurs portes éclatantes que l'astre du jour, arrivé à ce signe sur la limite de l'écliptique, semble y rentrer, quoiqu'il n'en sorte jamais.— Les Latins appelaient cette constellation *caper*, les Grecs *ægokerôs*; son nom arabe est *al-gédi*. Le Capricorne est, vers le pôle austral, le point le plus éloigné de l'équateur où puisse parvenir le soleil, qui le traverse, et dans lequel il décrit le plus petit de ses cercles méridionaux; c'est le tropique du capricorne. Au 21 décembre, quand le soleil entre dans ce signe, l'hiver commence pour les peuples septentrionaux; ils ont alors les plus courts jours; c'est au contraire le premier soleil d'été pour les habitants de l'hémisphère austral.— Cette constellation est distante de 23 degrés et demi de l'équateur. Comme les onze autres signes, elle occupe un arc de 30 degrés sur l'écliptique. Selon le catalogue de Flamstead, elle compterait 51 étoiles, mais le télescope en a depuis découvert un plus grand nombre. Hévélius parle d'une étoile de la sixième grandeur, qui aurait disparu dans cette constellation à l'époque où il vivait. Du temps d'Hipparque de Rhodes, il y a deux mille ans, le signe du capricorne était réellement dans sa constellation; mais la révolution lente et complète de toutes les étoiles, ou plutôt du firmament en 26 mille années, qu'on appelle la précession des équinoxes, a éloigné ce signe de 30 degrés environ; il est donc aujourd'hui dans le sagittaire. Cette marche des étoiles, qui n'est qu'apparente, est due à une troisième rotation de l'équateur du globe. Bien plus, en des siècles très reculés, il parait que le capricorne occupait le solstice d'été. En effet, le nom qu'il porte est celui de cet animal grimpant, qui, sur les hauteurs, semble comme suspendu, symbole du soleil et de l'élévation, et au contraire le cancer ou écrevisse, qui occupait par conséquent le solstice d'hiver, est celui de la rétrogradation, ce qui fait tomber en entier l'hypothèse de Pluche sur le zodiaque. L'invention de cette zone céleste étant due aux Egyptiens, il est à remarquer que le capricorne y est représenté avec une queue de poisson, parce que cette constellation amenait pour ce peuple le solstice d'été, temps où le Nil, grossi par la fonte des neiges lointaines, déborde, couvrant ses rivages des habitants de ses eaux. Le double animal, la chèvre et le poisson, qui formulent ce signe, pouvait donc s'appeler le Soleil Nil, astre et fleuve dont il était l'emblème.— Pour reconnaître cette constellation dans le firmament, il faut tirer une ligne qui aille de la lyre à l'aigle; elle se prolongera sur deux étoiles de troisième grandeur, voisines, et à deux degrés l'une de l'autre : elles marqueront la tête du capricorne; la plus élevée est double; puis, à 20 degrés de là, deux étoiles quartaires du côté de l'orient, situées de l'orient à l'occident, à deux degrés l'une de l'autre, marqueront la queue de cet animal. Comme les tours et les clochers signalent les villes sur la terre, les étoiles d'une certaine grandeur signalent les constellations dans le ciel, et aident à les séparer aux yeux. — Sous le rapport mythologique, voici ce que les poètes racontent du Capricorne : selon ceux-ci, la chèvre Amalthée, sur le mont Ida, nourrit de son lait Jupiter enfant, et ce dieu, en reconnaissance la plaça parmi les astres; selon ceux-là, c'est Pan qui, assis à la table des dieux en un certain lieu de l'Égypte, et qui, voyant paraître tout à coup Typhon, le plus terrible des géants, s'enfuit saisi de frayeur avec les autres divinités, et se jeta dans le Nil, où il se cacha sous la forme d'un monstre nouveau, bouc par devant et poisson par derrière. Ils disent que le maître de l'Olympe le mit depuis au nombre des constellations.—Ce que l'on sait de positif, c'est que le capricorne était consacré à Pan, *le Tout*, *la Nature* chez les Grecs, et que les Égyptiens, qui le

nommaient *Mendès*, lui avaient dédié un temple, où était nourri un bouc sacré, auquel ils rendaient un culte particulier, comme l'affirme Strabon.—En astrologie, cette constellation, ou plutôt cette *maison* (car c'est ainsi qu'elle est appelée dans les astrolabes), signifie la moitié des ans de la vie humaine; elle préside aux genoux et aux jarrets. Telle était encore, jusqu'au milieu du XVIIe siècle, la croyance, non seulement du peuple, mais d'hommes graves et de médecins plus ou moins célèbres. (*Voy.* CANCER, SOLSTICE, ZODIAQUE.) DENNE-BARON.

CAPRIFICATION, en latin *caprificatio*, fait de *caprificus*, figuier sauvage, opération pratiquée par les anciens sur les figues, dans le but d'en hâter la maturité, et qui s'est conservée en certains cantons du Levant. Elle consiste, dit M. Bory de Saint-Vincent, à placer sur un figuier des figues remplies d'une espèce de *cynips*, sorte de petit insecte qui, sortant pour se répandre sur les fruits qu'on prétend faire mûrir, pénètre dans la substance de ceux-ci, chargé du pollen fécondant que fournissent les fleurs mâles à l'entrée d'un calice commun. Des auteurs ont prétendu que le pollen ne jouait pas le moindre rôle dans la caprification, et que la piqûre seule des cynips suffisait pour faire mûrir les figues, puisque dans nos vergers toutes les espèces de fruits quelconques mûrissent d'autant plus vite que des larves d'insectes s'y sont introduites. On a d'ailleurs des doutes sur l'efficacité d'un procédé qui ne se pratique ni en France, ni en Espagne, ni en Italie, ni en Barbarie, où l'on mange des figues excellentes, sans l'intervention des cynips. Z.

CAPRIFOLIÉES, ou CAPRIFOLIACÉES, en latin *caprifoliaceæ*, fait de *caprifolium*, chèvre-feuille; famille de plantes dicotylédones monopétales à étamines épigynes et à anthères distinctes, qui se divise en neuf genres et renferme des arbres, arbustes ou arbrisseaux, souvent si différents qu'on pourrait les considérer comme appartenant à autant de familles bien distinctes et bien tranchées: tels sont le *chèvre-feuille*, le *cornouiller*, le *lierre*, le *sureau*, la *viorne*, etc. (*Voy.* ces mots.) Voici leurs caractères généraux, d'après M. Mirbel : « Les rameaux naissent dans l'aisselle des feuilles, qui sont opposées, très entières ou dentelées, ou même découpées en folioles; les fleurs, souvent odorantes, presque toujours accompagnées à leur base de deux bractées, partent du sommet des rameaux, et sont quelquefois réunies par paires à l'extrémité de leurs pédoncules, mais plus communément disposées en panicules, en corymbes, en cymes, en faux verticilles, et quand ces verticilles sont très serrés l'un contre l'autre, ils forment des capitules. Quoique en général ces fleurs soient très petites, et que prises une à une elles aient peu d'apparence, quand elles sont groupées en grand nombre, elles produisent un effet très agréable; aussi les caprifoliées sont-elles fréquemment employées à la décoration des jardins.—Le tube du calice est soudé à l'ovaire; son bord est libre et découpé en quatre ou cinq dents. La corolle, de forme très variable, est tantôt régulière, tantôt irrégulière, mais toujours d'une seule pièce tubulée à sa base et découpée à son orifice en cinq parties qui alternent avec les dents calicinales. Elle est fixée sur sa ligne circulaire, où commence l'union du calice avec l'ovaire. Les étamines, ordinairement au nombre de cinq, très rarement au nombre de quatre, sont attachées à la surface interne de la corolle, au-dessous des sinus qui partagent son bord. Les anthères affectent diverses formes ; elles sont alongées, étroites, et attachées aux filets par leur milieu, ou bien elles ont la forme d'un cœur ou d'un fer de flèche, et la jonction avec les filets a lieu au sommet de leur échancrure. L'ovaire est couronné quelquefois d'une glande en forme d'anneau ou de tube, et porte un style terminé par un stigmate hémisphérique, ou trois stigmates placées sur un proéminence charnue, laquelle remplace le style; il est composé de trois ou quatre coques soudées ensemble et unilocu-

laires, dont une ou deux avortent très souvent; un ou plusieurs ovules sont suspendus à la partie supérieure des loges, ou attachés à un placentaire central. Cet ovaire devient une petite baie au haut de laquelle on aperçoit encore de faibles vestiges du bord du calice. Les graines contiennent chacune sous son tégument propre une amande composée d'un perisperme charnu et d'un embryon cylindrique central. Cet embryon a deux cotylédons; sa radicule regarde le bile. » Z.

CAPRIMULGA, de *capra*, et de *mulgere*, téter, nom latin donné par les anciens à une espèce de couleuvre, à laquelle ils attribuaient la faculté de téter les chèvres, erreur qui s'est propagée jusqu'à nos jours parmi les habitants de quelques pays. On donnait par la même raison le nom de *caprimulgus* à l'oiseau que nous nommons *engoulevent*. (*Voy.* ce mot.) Z.

CAPSE, en latin *capsa*, coquille bivalve appartenant à la famille des nymphacées de *Lamarck*, et toujours placées dans les collections après les *donaces*. Les coquilles sont faciles à reconnaître par leur forme en général et présentent les caractères suivants. Coquille transverse, équivalve, un peu inéquilatérale, close, charnière ayant deux dents sur la valve droite, une seule dent bifide et intrante sur la valve gauche, dents latérales nulles, ligament extérieur sur le côté court. Les capses sont épidermées, et font partie de la division des *tellinoïdes*, quoiqu'elles manquent de dents latérales; elles tiennent aux *psammobies* et à certaines *tellines* par les dents de leur charnière, mais elles ne sont pas baillantes sur le côté, et n'ont pas, comme les *tellines*, un pli plus ou moins prononcé sur le côté. Deux espèces constituent ce genre, la capse lisse, très bien figurée dans *Chemnitz*, pl. , n° XXV, 249, et la capse du Brésil, que l'on peut voir à la pl. CCLXI, fig. 10 de *l'Encyclopédie méthodique*. P. L. Duclos.

CAPSELLE, en latin *capsella*, fait de *capsa*, boîte; nom sous lequel quelques naturalistes anciens ont désigné *l'echium* ou *vipérine*, et Césalpin la *bourse à berger*, ou *tabouret*. (*Voy.* l'article *bourse* (hist. nat.), t. VIII, p. 199.) Plusieurs botanistes modernes l'ont réservé à cette dernière, dont ils ont fait sous ce nom un genre à part qu'ils ont démembré du genre *thlaspi* de Linné. Z.

CAPSULE (chim., méd., anat., hist. nat.). Ce nom, très usité dans le langage scientifique, vient du latin *capsula*, diminutif de *capsa*, en grec *kapsa*, qui signifie *caisse*. (*Voy.* ce mot.) Pris dans son acception étymologique, le terme *capsule* devrait toujours être considéré comme synonyme de *petite caisse* ou d'une sorte d'enveloppe, loge, boîte ou bourse (*voy.* tome VI, pag. 39, et tome VIII, p. 198), destinée à contenir divers objets. Mais il n'en sera pas toujours ainsi, comme on pourra s'en convaincre par l'exposé rapide des détails scientifiques qui suivent. — *En chimie*, on entend par *capsule* un vase en forme de coupe très évasée, d'une capacité plus ou moins grande, qui sert à échauffer et à évaporer les liquides. Il y a des capsules de porcelaine, de verre et de substances métalliques. Celles en verre sont les plus fragiles; parmi les capsules métalliques, celles en platine, dont le prix est très élevé, sont les plus avantageuses; celles en porcelaine sont les plus employées. Les capsules remplies de liquide qu'on veut faire évaporer sont placées sur un bain de sable qu'on chauffe par degrés. On les recouvre simplement d'une feuille de papier ou d'une gaze pour s'opposer à l'introduction de la poussière et permettre le dégagement des vapeurs : quelquefois même on ne les couvre point. — *En anatomie et en physiologie végétale*, quoiqu'on puisse considérer comme des bourses ou des capsules un grand nombre de parties qui servent d'enveloppes aux organes sexuels (*étamines* et *pistils*), aux feuilles (*voy.* Bourgeon, tome VIII, pag. 115, et Bouton, tome *id*, pag. 235, et les mots Périanthe, Péricarpe, Péricona, Fleurs, Fruits et Feuilles), on ne donne cependant le nom de *capsules* qu'aux fruits

secs qui s'ouvrent naturellement en un certain nombre de pièces ou par des trous qui se forment sur différents points de leur surface. Les parties qui entrent dans la composition des capsules sont : 1° les battants, panneaux ou valves qui recouvrent le fruit extérieurement ; 2° les cloisons, qui séparent le fruit en plusieurs loges ; 3° le pilier, axe ou columelle (*voy.* ce dernier mot, qui réunit les parties internes avec les semences ; 4° les loges, espaces vides occupés par les semences ; 5° le réceptacle propre ; 6° les semences. — En raison du nombre de leurs loges, les capsules ont été distinguées en *uniloculaires*, *biloculaires*, *triloculaires*, *multiloculaires*. Leur distinction en *capsules bivalves*, *trivalves*, *quadrivalves*, *multivalves*, est aussi fondée sur le nombre de leurs valves. Lorsque l'ouverture ou la déhiscence valvaire des fruits capsulaires se fait par le milieu des loges, c'est-à-dire entre les cloisons qui répondent alors à la partie moyenne des valves, on dit que la capsule est *loculicide* (éricinées) ; lorsqu'elle a lieu vis-à-vis les cloisons qu'elle divise le plus souvent en deux lames, la capsule est *septicide* (rhodoracées, antirrhinées) ; lorsqu'enfin la déhiscence (*voy.* ce mot), s'effectue en face des cloisons qui restent en place au moment où les valves s'en détachent, les capsules sont dites *septifrages* (bignoniacées, bruyère commune). — Les principaux fruits capsulaires sont le follicule (apocynées), la silique et la silicule (crucifères), la gousse ou légume (légumineuses), la pyxide ou boîte à savonnette (le mouron), l'élatérie (euphorbiacées), enfin la capsule proprement dite, qui ne peut être rangée parmi les cinq espèces précédentes (pavot, tulipe, lis). Quelques botanistes ont cherché à établir parmi les capsules plusieurs espèces de fruits différentes de celles indiquées ci-dessus, mais leurs distinctions n'ont point été adoptées. Les usages de toutes les parties des capsules que nous avons énumérées ci-dessus (valves, cloison, axe, loges) sont évidemment de contenir, de favoriser la formation de la graine, de la protéger et de concourir à sa dissémination. — Le tissu des fruits capsulaires est, ainsi que celui des autres fruits secs, moins abreuvé de liquides que celui des fruits charnus. — *En anatomie et en physiologie animale*, on a prodigué le nom de *capsules* ou *parties capsulaires*, sans aucun discernement. On les a évidemment confondues avec les vessies ou réservoirs des voies intestinales, lorsqu'on a considéré les extrémités dilatées des canaux déférents (*voy.* Voies génitales) et même les vésicules séminales comme des *capsules*. Dans cette acception, la vessie urinaire, l'estomac, les sacs pulmonaires, les cœcums, les matrices et en général toutes les dilatations des voies intestinales, pourraient être regardés comme autant de capsules. Mais il y aurait confusion dans les termes, et les épithètes de *réservoirs* ou *cystes* et *vessies* (*v.* ci-après ces mots) doivent être préférées. — On a encore à tort donné le nom de *capsule de Glisson* aux gaînes minces et denses que l'enveloppe celluleuse du foie forme en se prolongeant dans son épaisseur autour des branches et des ramifications de la veine porte, de l'artère hépatique et du conduit de même nom. Des gaînes ou canaux renfermant des vaisseaux et autres conduits ramifiés ne doivent point être considérés comme des capsules. — A-t-on été plus heureux et plus exact lorsqu'on a été conduit à appeler *capsules atrabilaires* ou *surrénales* deux organes parenchymateux situés au-dessus des reins, qui sont creux et ovoïdes chez l'adulte, prismoïdes et granulés dans le fœtus? Dans l'intérieur de ces organes, d'une couleur brune jaunâtre, nuancée de rouge, on observe une grande cellule ou cavité étroite, triangulaire, lisse, n'ayant aucune issue à l'extérieur, offrant à sa partie inférieure une crête, et contenant un fluide visqueux, rougeâtre dans le fœtus, brunâtre chez les vieillards et coagulable par l'alcool. Les parois de cette cavité sont épaisses et formées de granulations très petites, rassemblées

en lobules. Les *capsules surrénales* diminuent de volume en raison directe de l'âge, et disparaissent quelquefois dans la vieillesse très avancée : leurs usages sont inconnus. Nous nous en occuperons en traitant d'un phénomène physiologique et pathologique très important. (*Voy.* les articles DÉRIVATION et DÉRIVATIFS (Organes). Meckel et d'autres anatomistes affirment que la cavité des capsules surrénales n'existe pas, du moins, dit-il, dans l'état normal, et il croit qu'elle ne se forme qu'après la mort, par suite de la décomposition spontanée de la substance interne de son parenchyme. De ce qui précède, on peut conclure que les organes que nous venons d'indiquer, et qu'on a aussi désignés sous le nom de *reins succenturiaux* (remplaçants de reins), ne méritent point d'être rangés parmi les *capsules* ou *organes capsulaires*. Les vaisseaux et les nerfs qui distribuent leurs rameaux aux capsules surrénales ont été aussi appelés, pour cette raison, *artères*, *veines*, *lymphatiques* et *nerfs capsulaires*. — La dénomination de *capsule* semble avoir été imposée avec plus de justesse lorsqu'on s'en est servi pour désigner des membranes de diverses natures, destinées à envelopper et à favoriser les fonctions d'autres organes. C'est ainsi que Paracelse avait cru devoir nommer *capsule du cœur* la poche fibreuse dans laquelle cet organe est renfermé (*voyez* PÉRICARDE et COEUR) ; c'est ainsi que les anatomistes de nos jours désignent les membranes fibreuses ou fibro-celluleuses qui enveloppent les articulations très mobiles sous le nom de *capsules articulaires*. Celles-ci sont des sortes de sacs cylindriques plus ou moins forts, blanchâtres, plus ou moins inextensibles ou d'autant plus lâches que les parties sont susceptibles de mouvements plus étendus. Ces membranes fibreuses capsulaires sont fortifiées à l'extérieur par les fibres tendineuses des muscles voisins, et enveloppées de tissu cellulaire. Leurs extrémités se continuent avec le périoste (enveloppe des os) ou avec le périchondre (enveloppe des cartilages), en s'insérant à la circonférence des surfaces articulaires. Leurs fibres s'écartent quelquefois pour laisser passer les tendons qui traversent la cavité articulaire (articulation du bras avec l'épaule). On ne donne point le nom de *capsules fibreuses* aux enveloppes des articulations ginglimoïdales (celles du coude, du genou), parce que les fibres ligamenteuses n'existent que sur les côtés, en avant et en arrière. Les vraies capsules articulaires fibreuses ne sont à la rigueur que des ligaments formant autour de l'articulation une tunique, dans l'intérieur de laquelle les extrémités des os, pourvues ou non de coussinets intermédiaires, glissent les unes sur les autres à l'aide de la synovie, fluide visqueux qui les lubrifie, et exhalé par une membrane interne qui tapisse toutes les surfaces articulaires. Cette membrane, en raison de sa disposition sacciforme et de son occlusion, a été aussi appelée *capsule synoviale*. Ces capsules lubrifiantes diffèrent des précédentes, que nous avons dit être des sacs cylindriques, continus avec le périoste, non seulement par la nature de leur tissu, qui est moins dense, mais encore par des formes qui varient beaucoup en raison de la multiplicité de celles des articulations et des parties qui y sont quelquefois contenues. (*Voy.* FIBRO-CARTILAGES.) Ce sont toujours des poches sans ouvertures, transparentes, déployées sur toutes les parties articulaires sans en renfermer aucune dans leur intérieur. Le nombre de ces sortes de capsules exhalant la synovie est très considérable ; on en observe partout où s'exécutent des mouvements plus ou moins rapides et étendus, entre des parties dures ou tendant à la dureté. Aux capsules synoviales des articulations plus ou moins mobiles des pièces osseuses ou cartilagineuses du squelette des animaux vertébrés et de l'homme, il faut joindre toutes celles qui favorisent le glissement, 1° des tendons dans des coulisses osseuses ou cartilagineuses, ou dans des gaînes fibro-cartilagineuses ou fibreuses ; 2° des corps charnus sur

des surfaces saillantes des parties plus ou moins dures, et 3° de la peau ou du derme sur toutes les saillies du squelette, dans les mouvements que toutes ces parties exécutent. Les membranes ou capsules synoviales sous-cutanées ont été aussi appelées *bourses muqueuses*. Chez l'homme, on en observe, 1° sous la peau qui recouvre la rotule et l'olécrane, c'est-à-dire au genou et au coude; 2° sous celle des articulations des premières et deuxièmes phalanges des doigts et des orteils. Nous nous bornerons à cette indication des capsules synoviales sous-cutanées dites *bourses muqueuses naturelles*, pour les distinguer de celles qui se développent accidentellement au-devant du larynx chez les chanteurs et les crieurs de rue, sous la peau qui recouvre l'acromion, éminence osseuse de l'épaule, chez les portefaix, et sous celle du sommet des bosses ou gibbosités très saillantes. Nous n'entreprendrons point l'énumération de toutes les capsules articulaires, tendineuses et sous-musculaires, qui ne doit être faite que dans des ouvrages spéciaux d'anatomie de l'homme ou des animaux vertébrés. — Nous nous bornerons à faire remarquer que, dans les capsules des grandes articulations, il faut distinguer, dans l'état actuel de la science, la membrane fibreuse ou le ligament capsulaire de la membrane synoviale ou capsule, ou bourse, qui fournit le fluide synovial. Ce n'est que depuis les belles recherches de Bichat sur les membranes en général que ces données scientifiques ont été solidement établies. Ces membranes ou capsules synoviales ont été rapprochées avec raison par ce célèbre anatomiste de celles qui tapissent les grandes cavités splanchniques ou viscérales, et qu'on connait sous le nom de *membranes séreuses*. On aurait pu appliquer à ces dernières la dénomination de *capsules*, qui, dans ces deux genres de membranes, signifie un sac sans ouverture, simple ou replié sur lui-même comme un bonnet de nuit double. Nous devons noter ici en passant l'acception donnée au mot *capsule* en ostéologie et en splanchnologie, pour montrer combien elle diffère de celle du même nom en anatomie végétale. On pourrait tout au plus considérer les membranes fibro-séreuses qui enveloppent le cœur et le cerveau ainsi que la moelle épinière comme des sortes de capsules ou boîtes renfermant les organes les plus importants. Mais encore ces capses ou caisses (*voy.* ci-dessus), ou boîtes, ou capsules, ne sont nullement comparables aux parties capsulaires des végétaux, qui s'ouvrent pour répandre au dehors les graines ou semences qui y sont contenues. Nous sommes ainsi conduits à constater les différences entre les organes capsulaires des végétaux et ceux des animaux. Le seul caractère commun qui a conduit à les grouper sous un même nom est de servir d'enveloppe, de boîte, à d'autres parties. Or, en passant en revue toutes les parties des animaux, qui ont été appelées *capsules*, nous avons suffisamment indiqué cette fonction commune à toutes, tout en faisant ressortir les variétés nombreuses de forme et de texture. C'est donc l'idée d'une forme générale qui a dominé l'esprit humain dans cette caractérisation des parties, et c'est pourquoi la lecture de cet article se rattache naturellement à celle de plusieurs autres, disséminés dans notre *Dictionnaire*. (*Voy.* les mots Articulation, Boîte, Bourse, Canal, Cavités, Enveloppes, Membranes.) — En botanique, les végétaux dont les fruits sont des capsules ont été appelés *plantes capsulaires*. Ray en avait fait sa dix-neuvième classe sous le nom de *herbæ vasculiferæ*. Le nom de *capselle*, dérivé aussi de *capsa*, donné à une plante dite *bourse à berger*, etc., est tiré de la forme de sa vésicule, sorte de fruit capsulaire. — En zoologie, une espèce de térébratule lisse, renflée, a été appelée *capsulaire*. Zeder a proposé sous le nom de *capsularia* un genre, pour y placer quelques vers nématoïdes, qui se trouvent sous le péritoine de certains poissons. Mais ces espèces ont été réunies aux filaires et aux ascarides par Rudol-

phi, qui n'a point adopté le genre de Zeder. G. Cuvier avait aussi donné le nom de *capsulaire* à un genre de polypier qui n'a point été admis. Les extrémités de ce polypier, dont la tige est papyracée, simple ou branchue, sont terminées par de petites capsules ovales, ouvertes pour la bouche de l'animal, et percées de petits trous pour le passage de ses tentacules, qui ne peuvent rentrer dans la capsule. Ellis a observé les espèces de ce genre de polypier sur les fucus des mers d'Angleterre, où elles croissent. — Cet exposé rapide des corps usités dans les arts chimiques, des parties des végétaux et des animaux auxquels on a donné à tort ou à raison le nom de *capsules*, et l'indication des groupes d'espèces réunies sous le nom de *capsulaires* en phytologie et en zoologie, suffit pour confirmer qu'on a souvent caractérisé ces corps, ces parties, ces espèces, d'après des formes identiques en apparence, sans faire ressortir leurs différences, ce qu'il était très important de constater. Pour peu qu'on y réfléchisse, le nom de *capsule* ou *petite caisse* ne convient qu'aux fruits secs renfermant des graines, qui en sortent par des trous ou par l'écartement des valves. Le nom de *coupes* ou vases évaporatoires devrait être substitué à celui de *capsules* en chimie. Les prétendues capsules séminales sont des réservoirs placés entre un canal ingesteur et un canal égesteur. Les capsules de Glisson sont des gaînes celluleuses; enfin, les capsules surrénales, articulaires, tendineuses, etc., etc., étant, 1° de grandes cellules contenant des liquides, ou bien 2° de grands interstices sans cavités, qui se prêtent aux mouvements les plus légers ou les plus étendus, on ne peut voir là une forme capsulaire comparable à celle des végétaux, que nous avons dû prendre pour type, dans cette appréciation, parce que ce sont de véritables petites caisses (*capsulæ*) renfermant des graines et s'ouvrant à l'époque de leur maturité pour permettre leur sortie et leur dissémination. Nous rappellerons ici les capsules ligneuses du sablier élastique (*hura crepitans*) que nous avons citées ci-dessus, (tom. IX, pag. 32, col. 1), parce qu'elles s'ouvrent avec bruit en répandant au loin leurs graines. La sécheresse, la solidité plus ou moins grande du tissu des capsules des plantes contraste avec la texture molle et plus ou moins abreuvée de sucs des parties capsulaires des animaux, qui ne s'ouvrent jamais naturellement pour porter à l'extérieur une partie contenue. Ce phénomène de l'impulsion de parties solides par l'organisme animal exige toujours l'action de poches contractiles. (*Voyez* les articles Bourses et Matrices.) — Ces poches des animaux tantôt s'ouvrent pour rejeter un corps pointu (*bourses du dard*, *colimaçons* [*voy.* ce mot]), tantôt s'ouvrent et se ferment alternativement pour recevoir et laisser sortir les nouveaux individus. On leur a donné alors le nom de *bourses des petits*, et jamais celui de *capsules*, qui ne convient qu'à certains fruits des végétaux. C'est donc à tort qu'on a donné en anatomie animale le nom de *bourses muqueuses* aux poches ou capsules synoviales sous-cutanées.— Lorsqu'on considère les poches sans ouverture ou capsules synoviales, et les membranes séreuses qui leur ressemblent dans l'état pathologique connu sous le nom d'*hydropisie*, on peut dans cet état les comparer à des vessies urinaires, à des vésicules biliaires, spermatiques, etc., distendues par leurs liquides, qui s'y accumulent pendant un certain temps. Ce sont alors des réservoirs de fluides synoviaux, séreux, plus ou moins altérés et accumulés pathologiquement; mais les poches synoviales et séreuses n'ayant aucune ouverture d'issue, après s'être laissé distendre par leurs liquides, en raison de l'écartement de leurs lames, de la laxité du tissu qui les enveloppe, en raison aussi de leur tissu propre, ne reviennent point rapidement à leur premier état lorsqu'on les a ouvertes pour vider la collection, parce qu'elles ne sont point contractiles ou plus ou moins musculaires, comme les

vessies et les vésicules. Attendu que l'hydropisie reparaît encore après l'ouverture des capsules synoviales ou séreuses, l'art a recours à divers moyens pour enflammer ces capsules et les faire disparaître en déterminant l'inflammation et par suite l'adhérence de leurs parois. A la suite des fractures non consolidées des os longs, il se forme autour des fragments osseux une capsule fibro-synoviale accidentelle, sous l'influence des mouvements intempestifs qui, conjointement avec d'autres causes, ont empêché la consolidation. Nous ne devons point indiquer les moyens que la chirurgie emploie pour faire disparaître ces capsules accidentelles. Dans les articulations supplémentaires qui se forment dans les cas de luxations anciennes non réduites, le tissu cellulaire ambiant de la tête de l'os luxé et de l'os voisin se transforme en un autre genre de capsule fibro-synoviale accidentelle. Ces faits importants, fournis par l'anatomie pathologique, nous éclairent sur les conditions dans lesquelles se forment les capsules synoviales accidentelles des os ou des cartilages. Ils doivent être joints à ceux de la formation des capsules ou bourses sous-cutanées accidentelles, et rapprochés de ceux de l'apparition de poches séreuses accidentelles, et étudiés comparativement. (*Voy.* l'art. Corps étrangers des articulations.) Pour donner à l'histoire médicale de ce genre de poches ou capsules, qui, chez l'homme et les animaux, sont sujettes à des maladies nombreuses, le caractère le plus scientifique, il faudrait encore entrer dans quelques considérations relatives à leur développement pendant la vie embryonnaire, et aux changements produits par l'âge dans les deux sexes. Mais nous aurons occasion de les indiquer avec brièveté aux articles Développement et Embryogénie. (*V.* ces mots.) Le complément physiologique de cette histoire rapide des capsules des corps organisés se trouve naturellement disséminé dans l'étude des fonctions nombreuses auxquelles elles participent. Notre réserve, pour le moment, sur ce point, indiqué très brièvement, se trouve ainsi justifiée. Laurent.

CAPSULE (amorce), *voy.* Fusil.

CAPTAL. Le titre de captal équivalait dans quelques provinces du Midi au titre de comte. Le *captal de Buch* joue un rôle assez important dans l'histoire militaire de la France au xive siècle. Buch était un petit pays dans les landes de Bordeaux; la ville de ce nom se trouvait située à l'entrée du golfe qui s'avance à deux lieues dans les terres où la rivière de Lérie a son embouchure. A. S—a.

CAPTATION, en latin *captatio*, fait du verbe *capere*, prendre; action de *capter* ou de surprendre (*captare*). Ce verbe *capter*, qui est aujourd'hui très usité et même du beau langage, paraît avoir été abandonné autrefois et sera, comme beaucoup d'autres, rentré depuis en faveur, puisqu'on lit dans Trévoux (éd. de 1752) que c'est un « vieux mot *écorché du latin*, dont on ne se sert guère qu'en parlant d'un orateur qui, dans son exorde, tâche à gagner et à s'assurer la bienveillance de ses auditeurs. » On entend généralement par *captation* tout moyen peu licite et peu honnête, employé dans des vues d'intérêt personnel pour obtenir des libéralités, en éteignant dans le cœur d'une personne les sentiments d'affection dont il est ou peut être animé envers ceux qui sont naturellement appelés par ordre de primogéniture ou degré de famille et de parenté à lui succéder dans ses biens, et en y faisant naître des sentiments de haine, d'injustice et d'animosité. On appelle aussi de ce nom toute conduite obséquieuse, toutes complaisances et toutes caresses affectées, des services rendus dans le dessein de s'attirer spécialement une institution testamentaire, un legs, une donation. Ce terme et ceux de *captateur* et de *captatoire* (moyen) sont usités principalement au palais et en jurisprudence; quant à l'action criminelle qu'ils constituent, elle est plus du domaine de la morale publique que de la législation, et nos codes ne la mentionnent guère que dans le cas de *détournement de mineur* e

sous le titre de *séduction*, *rapt*, *enlèvement*, etc. Quant à l'âge mûr, on suppose qu'il doit avoir l'expérience, les lumières et les forces nécessaires pour combattre la séduction et la captation. La loi, sous ce rapport, doit regarder les hommes comme égaux en esprit et en capacité, et les moyens de défense comme devant répondre aux moyens d'attaque : ce qui n'est pas toujours, en réalité; mais elle n'a pu tenir compte de ces différences toutes morales. Seulement elle a prévu le cas où la position particulière de certaines personnes pouvait leur donner une influence à laquelle il serait plus difficile de résister; et c'est ainsi, par exemple, qu'elle interdit aux confesseurs ou directeurs de la conscience, à ces médecins de l'ame, ainsi qu'aux médecins du corps, la faculté de recevoir des legs ou donations qui leur seraient faits directement par les individus auxquels ils donnent leurs soins. E. H.

Du verbe latin *capere* ont été faits encore les mots français CAPTIEUX et CAPTIEUSEMENT, CAPTURE et CAPTURER (on a dit quelquefois aussi de l'agent, *capteur* et *capteur*), CAPTIF, CAPTIVER, CAPTIVERIE et CAPTIVITÉ, et avec beaucoup d'apparence de raison les mots CHÉTIF et CHÉTIVEMENT.—Le mot CAPTIEUX a pour synonyme le mot *insidieux*; tous deux annoncent un artifice employé pour surprendre, tromper, abuser; néanmoins, le dernier se prend en mauvaise part plus encore que le premier. Tout ce qui tend au but que nous venons d'indiquer, discours, actions, caresses, flatteries, présents, etc., prend le titre d'*insidieux*; on ne donne guère la dénomination de *captieux* qu'aux discours, aux raisonnements, aux questions, aux termes, etc.: ceux-ci n'attaquent que l'esprit ou la raison; ceux-là vous attaquent de toutes parts, s'adressent à tous les sens. Aussi dit-on que « la modestie est le langage le plus *captieux* de la vanité »; et qualifie-t-on la galanterie » un mensonge *insidieux* de l'amour. » On voit souvent aussi opérer par une flatterie, une caresse *insidieuse*, ce que les raisonnements les plus *captieux* n'ont pu produire. — Le mot CAPTURE se dit, dans le sens de proie (*præda*), du butin que l'on prend à l'ennemi, ainsi que des prisonniers qu'on lui fait. En termes de droit, il exprime la *prise de corps* exercée contre un homme, en vertu d'un jugement ou d'une ordonnance de justice (*comprehensio*). Il se dit également de la prise du débiteur arrêté pour dette et de celui qui est prévenu d'un crime ou d'un délit. L'acte qui la constate se nomme *procès verbal de capture*. Le mot *saisie*, qui est synonyme de *capture*, s'applique spécialement aux choses, et celui-ci aux personnes. — Les anciens désignaient spécialement par le nom de CAPTIFS ceux qui avaient été pris à la guerre et qui, par ce fait, se trouvaient sous la puissance, sous la dépendance entière du vainqueur. Les captifs à Rome étaient menés en triomphe et suivaient le char du triomphateur. En parlant des temps modernes, on appelle *captifs* les chrétiens que les corsaires prenaient dans leurs courses et réduisaient à l'état d'esclavage, et qui ne pouvaient recouvrer la liberté qu'en payant une rançon plus ou moins forte. Le mot de *prisonnier* a été affecté à ceux que le sort de la guerre fait tomber entre les mains du vainqueur, et que l'on rend soit à la paix, soit par échange quand les hostilités durent encore.—Le verbe CAPTIVER se prend dans le même sens que celui de *capter*, mais avec une nuance plus favorable. Ils ne s'emploient du reste ni l'un ni l'autre au propre, c'est-à-dire dans l'acception de faire un prisonnier, un captif. On ne s'en sert qu'au figuré, pour désigner une influence toute morale exercée envers une personne ou envers une chose. On captive quelqu'un par des caresses, par des dons, par des promesses; on captive l'oreille, le cœur, l'esprit, par des sons ou des paroles agréables, par des discours adroitement ménagés, par l'influence de la raison ou celle de l'éloquence et de la persuasion. — On a nommé autrefois CAPTIVERIES, dans le commerce des nègres au Sénégal, des

lieux destinés à renfermer les victimes de la *traite* jusqu'au moment où elles étaient en assez grand nombre pour pouvoir être transportées. L'usage de ce mot a duré moins et surtout a été moins général que celui de la chose qu'il rappelle, et qui, à la honte de l'humanité et des lois, n'a cessé que depuis bien peu de temps d'affliger nos regards.— On entend par le mot de CAPTIVITÉ (*captivitas*) l'état de celui qui a été fait captif ou prisonnier, qui est retenu par force et contre sa volonté ou dans les fers on sur une terre étrangère, ou simplement sous la puissance d'un autre. Les amants seuls, dans leur langage métaphorique et tout de passion, reconnaissent une captivité volontaire et des chaînes qu'ils sont heureux, disent-ils, de recevoir et de porter; mais souvent les plus légères leur paraissent bien lourdes et ils trouvent bientôt moyen de s'y soustraire quand la cause qui les leur faisait rechercher avec tant d'ardeur a cessé. Toutes les ressources de la beauté sont alors impuissantes pour retenir le *captif* qui leur a été soumis, et parfois celles de l'esprit échouent également dans cette entreprise. Il n'y a de durables que les affections qui reposent tout à la fois sur ces qualités et sur celles du cœur, et il faut conseiller aux femmes de chercher un protecteur, un ami, plutôt qu'un esclave parmi les hommes qui leur adressent leurs hommages: l'un est plus sûr que l'autre. E. H.

Le mot de CAPTIVITÉ est célèbre dans l'Écriture parce que Dieu punissait ordinairement ainsi les infidélités de son peuple. On lit en effet dans la Bible que Moïse avait annoncé de la part de Dieu aux Israélites, que s'ils n'étaient pas fidèles à observer sa loi, il les transporterait hors de la terre promise et les livrerait au pouvoir d'une nation étrangère (*Deut.* c. XXVIII, v. 49 et 64); mais que s'ils revenaient à lui il les rétablirait (c, XXX, v. 1 et suiv.). Comme sous leurs rois ils se livrèrent très souvent à l'idolâtrie et contractèrent des mœurs fort corrompues, Dieu leur déclara par ses prophètes qu'il allait accomplir ses menaces, et que toute la nation serait assujettie aux Assyriens et transportée à Babylone; mais il leur promit qu'après soixante-dix ans ils seraient délivrés et reconduits dans la Judée (*Jérém.*, c. XXV, v. 11 et 12; c. XXVI, v. 10). Tout cela fut vérifié par l'événement.—La première de ces captivités ou servitudes est celle d'Égypte, dont Moïse délivra les Israélites. Cette première captivité doit être considérée plutôt comme un effet de la Providence, qui la permit pour manifester sa gloire, que comme une punition des crimes du peuple d'Israël. Cette captivité dura fort long temps, comme on peut le voir dans le livre de l'*Exode*.—On compte ensuite six autres captivités ou servitudes, qui arrivèrent sous les juges: la première eut lieu sous Chusan Rasathaïm, roi de Mésopotamie: elle dura environ huit ans; la seconde arriva sous Églon, roi de Moab: ce fut Aod qui en délivra Israël; on met la troisième sous les Philistins: les Israélites en furent délivrés par Samgar; la quatrième est placée sous Jabin, roi d'Azor: elle dura vingt ans, et finit du temps de Débora et de Barac; la cinquième arriva sous les Madianites: Gédéon en affranchit les enfants d'Israël; on place enfin la sixième sous les Ammonites et les Philistins, dans le temps que Jephté, Abésan, Élon, Abdon, Héli, Samson et Samuel étaient juges dans Israël. —Mais les plus grandes et les plus fameuses captivités des Hébreux, ce sont celles qui arrivèrent dans Israël et dans Juda, sous les rois de l'un et de l'autre royaume de ce nom. « Il ne faut pas se persuader du reste, dit l'abbé Bergier, que ces captivités aient été un fort dur esclavage; que les Juifs sous la domination des rois assyriens, mèdes ou perses, aient été absolument malheureux. *A la réserve de l'exercice public de leur religion, qui ne leur était ni permis ni possible*, ils jouissaient de tous les droits de sujets. Nous le voyons par les histoires de Tobie, de Suzanne et d'Esther. Ils possédaient des terres et les cultivaient; plusieurs furent élevés aux di-

gnités et eurent un très grand crédit à la cour. Un grand nombre de Juifs se trouvèrent si bien même en Assyrie qu'ils ne voulurent pas revenir en Judée lorsque Cyrus leur en eut accordé la liberté. » Il doit paraître assez singulier de voir un prêtre, un catholique, mettre en quelque sorte les biens de la terre au-dessus de ceux du ciel, et la satisfaction des besoins matériels au-dessus de ceux du cœur et de l'esprit. Il est vrai qu'il est question ici d'un peuple *réprouvé* de Dieu, d'un peuple qui expie depuis XVIII siècles, dit l'abbé Bergier, le déicide qu'il a commis dans la personne de Jésus-Christ, crime, ajoute-t-il, personnel à chaque juif, puisque tous ceux qui n'ont pas cru à Jésus-Christ ont par cela même applaudi à la conduite de leurs pères, d'un peuple enfin dont la punition, la dévastation et la désolation, dit *Daniel* (c. IX, v. 27), doivent durer jusqu'à la fin du monde. C'est en vain que les Juifs donnent une autre cause à leur dispersion et à leur humiliation chez les autres peuples de la terre, et qu'ils regardent leur *captivité* présente comme une suite ou une extension de la captivité de Babylone; c'est en vain que, par une espèce de proverbe usité parmi eux, il ne leur arrive aucune calamité dans laquelle il n'entre au moins *une once de l'adoration du veau d'or;* des chrétiens, des frères, repoussent cette *plainte absurde*, cet *absurde préjugé*, et s'entourent de toutes les raisons, s'appuient de tous les textes, pour ne point les recevoir à résipiscence et les vouer à la réprobation éternelle et générale. E.

CAPUCHON, en latin *cucullus*, pièce de drap taillée en cône ou arrondie par le bout, servant à couvrir la tête des moines. Les bénédictins et les bernardins avaient deux sortes de capuchons, l'un noir pour les jours ordinaires, l'autre blanc et très ample, dont ils n'usaient qu'aux jours de cérémonie. — On appelait aussi les capuchons des CAPUCES: c'est de là que les *capucins* (*voy.* ci-après) ont tiré leur nom. — Quoique l'assemblée d'Aix-la-Chapelle eût réglé en 817 que la forme du capuchon serait au moins de deux coudées de longueur, cette partie de l'habillement monacal devint à la fin du XIIIe siècle la cause d'une guerre intestine aussi longue qu'opiniâtre entre les cordeliers. Ils se divisèrent en deux partis, les spirituels et les frères de la commune observance. Les premiers, les spirituels, dans le but disaient-ils, de se rapprocher davantage de la pauvreté évangélique prêchée par saint François, blâmaient leurs supérieurs de former des réserves de blé, de vin et autres provisions; puis, en vertu du même principe, ils changèrent la forme du capuchon et le portèrent plus étroit par esprit d'humilité. Quant aux frères de la commune observance, ils rejetaient ces innovations, prétendant qu'il appartenait aux supérieurs de régler tout ce qui concernait l'habillement et la discipline. La dispute ne tarda pas à s'aigrir; des arguments on passa aux invectives et quelquefois aux coups. Profitant de la vacance prolongée du généralat, les spiritualistes, au nombre de 120, soutenus par les bourgeois de Narbonne et de Béziers, chassèrent à main armée, en 1314, des couvents de ces deux villes, leurs adversaires. Grossis par un certain nombre de cordeliers échappés des monastères situés dans diverses parties de l'Europe, les moines vainqueurs se choisirent eux-mêmes des chefs, se constituant ainsi en état de rébellion. Ces troubles, que la cour de Rome s'efforçait en vain de pacifier, duraient depuis trois ans, lorsque Jean XXII, se référant aux bulles déjà publiées à ce sujet par ses prédécesseurs Nicolas IV et Clément V, décréta une constitution qui confirmait aux supérieurs la faculté de construire des greniers pour y renfermer les provisions, et leur reconnaissait le droit de déterminer la coupe des vêtements et le choix des étoffes destinées à l'habillement des moines placés sous leur juridiction. Cette décision suprême, loin de calmer les esprits, ne fit que les irriter davantage. Les spiritualistes continuèrent à dogmatiser, et essayèrent de for-

mer dans tous les monastères de l'ordre une ligue composée des frères partageant leurs opinions. Alarmés d'une résistance si menaçante, les supérieurs se déterminèrent à sévir contre les mutins, et quatre d'entre eux, Jean Barran de Toulouse, Dodat Michel, Guillaume Santon et Ponce Roque de Narbonne, furent livrés à l'inquisition. Sommés de reconnaître la bulle du pape, ils la repoussèrent sous prétexte que le pontife n'avait pu s'immiscer dans ces matières, et se montrèrent particulièrement inflexibles sur l'article des réserves et celui du capuchon. Ils furent condamnés au supplice du feu, et exécutés à Marseille en 1318. — Nous n'entrerons pas dans de plus longs détails sur cette controverse; il nous suffira d'apprendre au lecteur qu'elle dura près d'un siècle, malgré les efforts tentés par quatre papes pour l'étouffer : le temps seul réussit à la terminer. Cette fermeté, poussée jusqu'à l'héroïsme à propos d'un *capuchon*, ne doit cependant surprendre que ceux qui n'ont pas étudié sérieusement l'histoire des affaires humaines. Qu'était-ce en effet que cette querelle? une question de pouvoir! Les spirituels, en prêchant la réforme des mœurs, devaient encore, pour mieux se distinguer, porter l'innovation dans la coupe de leurs habits : c'était une manière infaillible de frapper le peuple et de l'intéresser dans la discussion, car à cette époque le pouvoir religieux dirigeait la société. Maître de la multitude, un moine signalé par sa ferveur devenait un personnage investi d'un pouvoir devant lequel s'abaissaient tous les autres. Il ne faut donc pas s'étonner si la forme plus ou moins étroite d'un capuchon a pu faire des martyrs. — Les évêques et les chanoines portent l'hiver des espèces de coiffes qui enveloppent la tête, et qu'on nomme aussi *capuchons* ou *scapulaires*. Dans l'origine, ils étaient de drap grossier; mais les dignitaires de l'église ne tardèrent pas à les remplacer par des coiffes de soie et de velours, qui furent proscrites par le concile de Paris tenu en 1346. Un des actes de cette assemblée défend encore aux clercs de porter ni des capuchons courts terminés en pointe sur le front, ni des manches longues. — Les Capuciati, ou *encapuchonnés*, étaient des hérétiques qui parurent en Angleterre vers la fin du XIVe siècle. Disciples de Wiclef, dont ils avaient adopté les principes hostiles au catholicisme romain, ils refusaient d'ôter leur chaperon devant le saint-sacrement.

Saint-Prosper, jeune.

On avait aussi donné auparavant (sur la fin du XIIe siècle) le nom de Capuciati, Capuciés ou Caputiés « *à certains fanatiques*, dit l'abbé Bergier, qui firent une espèce de schisme civil et religieux avec les autres hommes, et prirent pour marque de leur association particulière un capuchon blanc, auquel pendait une petite lame de plomb : leur dessein était, disaient-ils, de forcer ceux qui se faisaient la guerre à vivre en paix. Cette idée vint dans la tête d'un bûcheron vers l'an 1186 (*voy.* l'article Bourgogne de ce *Dictionnaire*, t. VIII, p. 130-131). Il publia que la sainte Vierge lui était apparue, lui avait donné son image et celle de son fils avec cette inscription : *Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, donnez-nous la paix*; qu'elle lui avait ordonné de former une association dont les membres porteraient cette image avec un capuchon blanc, symbole de paix et d'innocence, s'obligeraient par serment à conserver la paix entre eux, et forceraient les autres à l'observer. La lassitude et le mécontentement qu'avaient produits dans tous les esprits les divisions, les guerres intestines, l'anarchie de ce malheureux siècle, ajoute l'abbé Bergier, donnèrent de la consistance à la *fantaisie bizarre* des capuciés; ils trouvèrent des approbateurs et firent des prosélytes dans tous les états, surtout en Bourgogne et dans le Berri. Malheureusement, pour établir la paix, ils commencèrent à ce qu'il paraît par faire la guerre, et par vivre aux dépens de ceux qui ne voulaient point se joindre à eux. Mais, si les moyens et la fin ne répondirent pas au but, celui-ci n'était pas moins louable dans son

principe, et l'on ne peut assez s'étonner de voir un prêtre, un ministre du Dieu de paix et de charité, traiter un projet aussi noble de *bizarre fantaisie*, et qualifier ses auteurs de *fanatiques*. On a aussi qualifié de *rêve*, il est vrai, le *projet de paix universelle* de l'abbé de Saint-Pierre; mais ce rêve, il faut bien l'espérer, la philosophie et l'humanité sauront le réaliser un jour. E. H.

Quelques anatomistes ont appelé Capuchon le muscle *trapèze* qui sert au mouvement de l'épaule parce qu'il présente l'aspect de cette partie de l'habillement monacal. — Le botaniste Link a appliqué le même nom à un évasement particulier des filets des étamines (*stylostegium*), qui, dans les asclépiades (*asclepias*), recouvre l'ovaire comme un capuchon. On dit aussi que les pétales de l'ancolie (*aquilegia vulgaris*) sont *capuchonnés*. Enfin, il paraît hors de doute que c'est à la configuration de sa fleur, qui ressemble à un capuchon, que la *capucine* (*voy.* ci-après), qui a d'abord eu le nom de *cresson du Pérou* ou *cresson des Indes*, a dû cette nouvelle dénomination. Z.

CAPUCINE (*tropeolum*), genre de plantes qui appartiennent à la classe octandrie monogynie de Linné, et qui se rapprochent des violettes. Elles sont originaires de l'Amérique méridionale, et leur importation en Europe a beaucoup servi à l'ornement de nos jardins : l'aspect de ces végétaux est séduisant pour les yeux; les fleurs ont une forme singulière et une couleur éclatante; leurs feuilles sont d'un vert dont le ton est très agréable, et l'eau ne peut les mouiller; les tiges sont souples et transparentes; tout l'aspect de la plante enfin est gracieux. Si elle trouve un appui pour s'élever, elle monte beaucoup, les tiges, les pétioles des feuilles se contournant autour des tuteurs : aussi, elles servent à garnir des treillages, des berceaux, qu'elles couvrent d'un riche tapis de couleur vert-tendre et parsemé d'une infinité de fleurs, qui se succèdent durant tout l'été, et qui répandent une odeur très suave. Ce joli végétal n'est pas une des moindres ressources des Parisiens pour établir des jardins portatifs sur leurs fenêtres. Les fruits sont formés de trois capsules charnues, réunies, et chacune d'elles renferme une semence; toutes les parties de ces plantes offrent au goût la saveur du cresson de fontaine, ce qui les a fait appeler cresson d'Inde. — On distingue plusieurs espèces de capucines, dont nous indiquons ici les principales : 1° La grande capucine, apportée du Pérou en Europe en 1684 : ses fleurs sont très grandes comparativement aux autres espèces; leur couleur est d'un jaune orangé ou souci-ponceau; les pétales supérieurs sont marqués à leur base de lignes noirâtres; elles partent de l'aisselle des feuilles; la tige, cylindrique, peut s'élever à plus de six pieds si elle est soutenue; elle est garnie de feuilles alternes ayant des pétioles de plusieurs pouces de longueur; les feuilles, simples, ombiliquées, ont la forme d'une rondache; la surface supérieure est lisse tandis que l'inférieure, d'une couleur beaucoup plus pâle, est quelquefois pubescente. 2° La petite capucine, qui fut apportée du Pérou en 1680 : sa taille est en général beaucoup plus petite que celle de la précédente; ses tiges sont plus rameuses et plus tortueuses; ses fleurs sont d'un jaune pâle; ses trois pétales inférieurs sont plus petits que les supérieurs, et ils portent une tache de rouge qui est constante, et qui suffit pour la distinguer. On a obtenu une espèce hybride qui présente les caractères mixtes de la grande et de la petite capucine. Depuis quelques années, on possède une nouvelle variété, distinguée par des fleurs dont la couleur brune et velontée est comme un mélange de terre de Sienne et de carmin. Ces espèces, vivaces dans leur pays natal, sont annuelles en Europe, et il est facile de les conserver par les graines, qu'on sème au printemps. On cultive une espèce double dans les serres, et qui se reproduit par boutures. On assure que M. Jacquin, marchand grainetier et pépiniériste à Paris, est parvenu à faire

doubler la capucine simple par des engrais, comme il a pu faire doubler la giroflée jaune ou plutôt semi-double, car cette espèce nouvelle, quoique très double en apparence, porte des graines. — Les capucines ne sont d'aucun usage en médecine. L'élégance de ce végétal fait que les peintres de fleurs le font souvent entrer dans leurs compositions. Ses fleurs servent à orner les salades et à leur communiquer une odeur agréable, ainsi que le goût du cresson de fontaine; on leur associe aussi les fleurs de la bourrache et quelquefois des siliques qui imitent si bien les chenilles que les plantes qui les fournissent se nomment chenillettes. Les fleurs en boutons et les jeunes graines, confites dans le vinaigre, suppléent très bien les câpres.

CHARBONNIER.

CAPUCINS et CAPUCINES (ordres religieux), noms dérivés de *capuce* ou *capuchon*. (*Voy.* ci-dessus.) Le premier a été donné à une fraction de l'ordre des frères-mineurs, franciscains ou cordeliers, parce que le *capuce* des membres de cette fraction était plus long et plus pointu que celui des autres moines. — Les religieux fondés par saint François d'Assise, s'étant écartés de leur règle, avaient étrangement dégénéré sous le rapport de la discipline et surtout des mœurs; ils s'étaient tellement discrédités que la plupart des conteurs italiens et français qui peignent les mœurs du moyen âge ont choisi les cordeliers pour les héros des aventures les plus licencieuses. Déjà s'était établie parmi eux la réforme de l'observance, lorsque Matthieu Baschi, natif du duché d'Urbin, moine observantin du couvent de Monte-Fiasconc, entreprit une réforme plus complète. Il se rendit à Rome en 1525, revêtu du grossier accoutrement qu'il avait adopté, et il obtint du pape Clément VII la permission de se retirer dans des solitudes avec ceux qui voudraient embrasser comme lui la plus étroite observance. La bulle fut expédiée en 1528, et le premier établissement des capucins eut lieu à Camerino, par la protection du duc et surtout de la duchesse Cibo. Mais l'ambition suscita des persécutions à Matthieu : nouveau saint Paul, Louis de Fossombrone, celui de ses compagnons qui avait eu le plus de part à la réforme, s'éleva contre lui et voulut le supplanter. L'immense capuchon était un des griefs allégués contre Matthieu, mais il triompha : on l'élut vicaire-général, et son altier rival fut chassé. Paul III, par sa bulle du 25 août 1536, confirma la congrégation et tous ses priviléges, sous la clause qu'elle ne s'étendrait pas hors de l'Italie. Le même pontife interdit la prédication aux capucins en 1543; il la leur rendit assez mal à propos deux ans après, et leur mystique fondateur mourut à Venise en 1552. — Les papes s'étant arrogé le droit de modifier et d'annuler les actes de leurs prédécesseurs, Grégoire XIII permit l'introduction en France des capucins, à la demande de Charles IX et de Catherine de Médicis, qui, après l'inefficacité du massacre de la Saint-Barthélemi pour éclairer les Français, se flattèrent de trouver dans ces moines du bas étage un appui et un moyen sûr et facile de diriger la populace. Le cardinal de Lorraine les plaça d'abord à Meudon; mais, en 1576, Henri III les établit à Paris, dans la rue Saint-Honoré, à côté des Feuillants, et vis-à-vis le terrain sur lequel fut depuis construite la place Vendôme. On voit que les capucins ne répugnaient pas à s'éloigner de la solitude que leur avait imposée leur fondateur. Cette maison, où ils étaient 40, devint le chef-lieu de leur ordre en France; bientôt ils y formèrent neuf provinces, et le couvent qu'on leur bâtit en 1613 dans la rue Saint-Jacques, sur un terrain plus vaste que celui de la rue Saint-Honoré, fut la maison du noviciat de la province de Paris. — Les capucins pullulaient comme la vermine. En 1578, ils avaient tenu 17 chapitres généraux; ils possédaient un monastère dans presque toutes les villes de France; dans les principales, on voyait des grands et des petits capucins. Ce fut avec la même rapidité qu'ils se répandirent

et se multiplièrent en Espagne, en Portugal, dans la partie méridionale de l'Allemagne, en Belgique, en Hongrie, en Pologne; ils s'établirent dans les diverses colonies soumises aux Espagnols, aux Portugais et aux Français. On les vit rivaliser avec les jésuites, avec les carmes, les augustins, les théatins, les dominicains, avec des congrégations spécialement consacrées aux missions étrangères, non de zèle pour la propagation du christianisme, non de ferveur pour gagner la couronne de martyr, mais de vanité pour aller former en Orient des établissements tout-à-fait inutiles à la religion, et de cupidité pour s'y enrichir par des moyens que n'avouaient pas toujours l'honneur et la délicatesse. Il y avait des capucins dans plusieurs villes de la Turquie d'Europe et d'Asie, de l'Égypte, de la Perse et de l'Inde; affranchis de toute discipline, de toute surveillance dans ces pays lointains, ils n'y portaient pas même l'habit de leur institution. Ils y exerçaient la médecine, le commerce; fort peu se livraient à l'étude des antiquités ou des sciences physiques, morales et politiques, et aucun n'y prêchait l'Évangile. Rien n'égalait la joie et l'amour-propre d'un capucin s'il parvenait à être chargé, par le pape ou par quelque prince chrétien, d'une lettre, quelque insignifiante qu'elle fût, pour un souverain mahométan : outre la gloriole de s'ériger en ambassadeur, il mettait dans sa poche le *taim*, indemnité journalière plus ou moins considérable accordée dans tous les pays musulmans aux ministres des puissances étrangères. On a vu, sous Louis XIV, les capucins d'Ispahan s'avilir au point de fabriquer de fausses lettres de créance en faveur d'un aventurier, qu'ils firent passer pour un envoyé de France à la cour de Perse, et avec lequel ils partagèrent les émoluments de sa dignité usurpée. — Si la mendicité était une des obligations imposées à quatre ordres monastiques, aucun d'eux, même parmi les différentes subdivisions des franciscains, ne la remplissait avec plus de zèle, d'exactitude, de plaisir et d'avidité que les capucins; on peut même dire que, dès avant la révolution, la plupart des moines mendiants avaient renoncé à la quête; mais, pour les capucins, ce fut toujours le plus clair des profits du métier. Dans les villes, ils ne faisaient pas fortune : ils demandaient humblement aux portes, et ils éprouvaient souvent des refus: mais comme ils se dédommageaient dans les campagnes! là, ils ne demandaient pas, ils prenaient effrontément. Voyaient-ils chez un paysan un jambon accroché dans la cheminée, ils le mettaient sans façon dans leur besace; chez un autre, ils s'emparaient d'une pièce de lard; ailleurs, ils emportaient quelque volaille, un panier d'œufs, des fruits, du grain, des légumes secs. L'arrivée d'un frère quêteur répandait l'effroi dans un village; son départ y laissait la désolation. Cosaques de la monacaille, les capucins en étaient aussi le rebut. La malpropreté, la puanteur des capucins, étaient passées en proverbe; leur nazillement, leur costume bizarre, prêtaient ample matière au ridicule. On sait qu'ils avaient la tête rasée, la barbe longue, les jambes et les pieds nus, et des sandales au lieu de souliers; ils ne portaient, ou du moins ils étaient censés ne porter ni culottes ni chemise. Leur robe, assez simple, en grosse étoffe de laine marron clair, était serrée à la ceinture par une corde, et avait un capuchon. Lorsqu'ils allaient en ville ou se mettaient en quête, ils portaient par-dessus un petit manteau de même étoffe et de même couleur, assez semblable au grand collet de nos carricks, mais accompagné de l'immense capuchon. Faut-il s'étonner que de semblables caricatures aient été offertes sur nos théâtres à la risée du public plus fréquemment que les autres moines? — Si les capucins n'ont pas été signalés, comme plusieurs ordres religieux, pour la licence de leurs mœurs, ils ont laissé une grande réputation d'ignorance et d'ineptie : non seulement aucun orateur évangélique d'un certain renom n'est sorti de leur corps, mais s'il se débitait en

chaire quelque sermon de mauvais goût, plein de naïvetés ridicules et d'indécentes allusions, c'était presque toujours l'ouvrage d'un capucin. Aussi le nom de *capucinade* sert-il à désigner tout sermon dont la forme et le style ne valent pas mieux que le fond; on l'a également appliqué à tout acte extérieur de dévotion puérile.—Il fallait une restauration pour voir ressusciter en France un ordre aussi inutile, aussi ignoble que celui des capucins. Mais ils n'ont pas osé, comme les jésuites, les frères ignorantins et les trappistes, s'avancer dans les départements du Nord, de l'Est et de l'Ouest, où ils auraient été mal accueillis, parce qu'ils ne pouvaient, comme les premiers, faire valoir le but, le motif ou du moins le prétexte spécieux d'utilité pour l'enseignement de la jeunesse, ni celui d'austérité et de retraite absolue comme les derniers. Ils sont restés dans les départements du Midi (les anciennes provinces de Provence et de Languedoc), où on les tolère encore, ainsi que les pénitents, parceque les habitants de ces contrées ont toujours été passionnés pour les mascarades. Au reste les capucins font, dit-on, beaucoup de bien en Italie, quoique pauvres. — Près du maître-autel de l'église des capucins de la rue Saint-Honoré, on voyait, avant la révolution, les tombeaux des deux personnages les plus fameux que cet ordre ait produits : l'un (le père Ange), Henri, comte du Bouchage, duc de Joyeuse et pair de France, dont la vie entière est contenue dans ces deux vers de la *Henriade* :

> Vicieux, pénitent, courtisan, solitaire,
> Il prit, quitta, reprit la cuirasse et la haire.

l'autre, moins illustre par sa naissance, mais si connu par ses intrigues, le père Joseph du Tremblai, l'émissaire, le confident, le principal instrument politique, l'ame damnée du cardinal de Richelieu. —N'oublions pas de mentionner encore deux hommes sortis de l'ordre des capucins : le premier fut Chabot, qui n'embrassa les principes révolutionnaires que par cynisme et par cupidité, qui, membre de l'assemblée législative et de la convention nationale, y fut, en quelque sorte, le paillasse de la terreur, et s'avilit au point d'être bafoué jusque sur l'échafaud. Le second, Venance Dougados, poète aimable, sécularisé avant la révolution, et depuis enthousiaste pur et désintéressé des idées nouvelles, dénoncé par Chabot, qui avait été son supérieur et son ennemi, périt aussi à 30 ans sous la hache de 1794.—On remarquait dans le couvent de la rue Saint-Honoré la bibliothèque, le réfectoire, le sanctuaire et le chœur de l'église, rebâti en 1735; tout cela a disparu, ainsi que le couvent des Feuillants, lorsqu'on a percé la rue Castiglione; mais au coin de cette rue, il reste encore la fontaine des capucins, sur laquelle on a rétabli les deux vers de Santeuil, qui font allusion à ce voisinage et à celui de quatre autres couvents, les Jacobins, l'Assomption, la Conception et les Capucines. Lorsque le quartier de la Chaussée-d'Antin eut pris de grands accroissements, il fallut procurer les secours spirituels à ses nombreux habitants : on y transféra, en 1783, les capucins de la rue Saint-Jacques, dont le couvent fut démoli. La nouvelle église, sous la dédicace de saint Louis, rue Sainte-Croix, est devenue une succursale de la paroisse de la Madeleine, et la maison a servi d'emplacement au lycée Bonaparte, qui, depuis la restauration, a pris le nom de collége Bourbon. — CAPUCIN, en termes d'anatomie, est le muscle des yeux appelé aussi *humble* et *abaisseur*. —Le nom de CAPUCINES a été donné à un ordre de religieuses institué à Naples par Marie-Laurence Longa, d'une noble famille de Catalogne et veuve d'un seigneur napolitain. Elle embrassa d'abord la troisième règle de saint François avec dix-neuf filles qui se joignirent à elle, et les théatins en furent les premiers directeurs; mais en 1538, un bref du pape Paul III chargea les capucins de la direction de ces religieuses. Alors, à la persuasion de leur fondatrice, elles renoncèrent à la troisième règle de saint-François, qu'elles avaient suivie, et embrassèrent celle de sainte Claire, dont

l'austérité leur fit donner le nom de *filles de la passion*; on les appela aussi *capucines*, parce que leur habit était semblable à celui des capucins. — C'est sous le second de ces noms qu'en 1606 elles furent établies en France par la duchesse de Mercœur, suivant les dernières volontés de sa sœur, Louise de Lorraine, veuve de Henri III, et l'autorisation du pape Clément VIII. Après avoir successivement habité la maison de la Roquette, au faubourg Saint-Antoine, et celle que la duchesse leur avait fait bâtir dans la rue Saint-Honoré, vis-à-vis les Capucins, elles se fixèrent dans le monastère construit, par ordre et aux frais de Louis XIV, dans un enclos qui avait 130 toises de long, depuis la rue Neuve des-Petits-Champs jusqu'au boulevard, et dont la largeur, de 46 toises, joignait la même rue à celle qui prit depuis le nom *des Capucines*. Le portail de l'église de ces religieuses faisait face à la place Vendôme, et, quoiqu'il fût d'un goût médiocre, il avait une certaine apparence.—Les capucines étaient au nombre de 40, et, bien que logées dans le quartier le plus mondain de Paris, elles marchaient toujours nu-pieds, ne vivaient que d'aumônes et faisaient maigre toute l'année, même dans les maladies mortelles. Tout était de la plus grande propreté dans leur couvent : les cellules étaient boisées, les cloîtres vitrés, et rien n'avait été négligé de ce qui peut rendre une maison agréable et commode. L'église n'était pas grande mais somptueuse, surtout les chapelles qui renfermaient les magnifiques mausolées du ministre Louvois et du duc de Créqui, celle où on lisait l'épitaphe de Colbert de Saint-Pouange, et celle aussi où étaient les tombeaux de la marquise de Pompadour et de sa fille Alexandrine, morte à la fleur de son âge. Cette femme, qui pendant 20 ans avait été la maîtresse absolue des destinées de la France, qui avait gouverné le roi, dirigé tant d'intrigues, fait commettre tant d'injustices, de concussions et d'abus d'autorité, coûté tant de pertes et tant de honte à la France, eut aussi sa part de chagrins et connut les remords. Avant d'être enterrée aux Capucines, elle y avait pris un appartement, où elle venait souvent passer quelques jours pour s'y distraire des ennuis de la cour et pour y pleurer sa fille. — Après la suppression des ordres monastiques, le couvent des Capucines devint l'hôtel des monnaies de la révolution ; il dut cet honneur à son voisinage du ministère des finances, qui était alors dans la rue Neuve-des-Petits-Champs. C'est là que furent établies les presses de ces assignats depuis 10 sous jusqu'à 10,000 fr., de ces mandats et promesses de mandat, de ces bons deux-tiers et trois-quarts, et de tant d'autres papiers-monnaies de toute valeur et de toute couleur, dont la somme monta peut-être à 50 milliards, avec lesquels le gouvernement paya ses dettes sans bourse délier, sans établir de nouveaux impôts, sans écraser le peuple, mais en faisant banqueroute aux créanciers de l'état, et qui contribuèrent tant à faciliter et à propager le goût du luxe, de la dépense et surtout de l'agiotage, sous le directoire et sous le consulat. Après la chute des assignats, l'église servit de théâtre à la fantasmagorie de Robertson, et au bout de quelques années, elle devint l'emplacement d'une manufacture de papiers peints. Dans le même temps, les cellules des recluses, les cloîtres, les parloirs, le réfectoire, les cuisines, subissaient une métamorphose non moins extraordinaire : ils étaient remplacés par les bureaux de l'administration du timbre, par des boutiques et des magasins, des cafés, des restaurateurs, des salles de danse, des tabagies, des lieux de débauche du plus bas étage. Le jardin, triste et silencieux, dont le mur solitaire bordait jadis le boulevard sans y avoir la moindre issue, avait aussi changé de destination. Les jardins publics étaient alors à la mode : celui des Capucines fut de ce nombre et eut une ouverture sur le boulevard. C'est là qu'on voyait des danses champêtres, comme à la Grande-Chaumière ; des escamoteurs et des saltimbanques, avec leur Gille et leur Paillasse, comme sur le boulevard

du Crime ou du Temple, des jeux de bague et des balançoires comme aux Champs-Élysées, des marionnettes, des marchands de bonbons, de joujoux, de gâteaux et de *coco*, comme partout. Là débutèrent pour la première fois les *puces savantes*, qui ont transmis leurs talents, par succession ou par la méthode de l'enseignement mutuel, aux deux troupes de la même espèce entomologique, dont les entrepreneurs ont naguère amusé Paris par leur singulier et plaisant procès de priorité; là était une salle de spectacle en bois, où des comédiens à figure humaine jouaient de véritables comédies, des pièces en vers, ma foi, telles que *L'amant timide* de M. Châteauneuf, refusé par tous les autres théâtres. Mais ce qu'on voyait de mieux au jardin des Capucines, c'étaient deux panoramas, semblables pour la construction aux deux qui ont existé plus long-temps au passage des Variétés, et appartenant au même entrepreneur; c'était surtout l'amphithéâtre provisoire en bois de Franconi, qui n'était pas encore ce qu'il est devenu depuis, mais qui annonçait déjà ce qu'il devait être. Pour tout dire enfin, ce jardin, sans être beau, était une foire perpétuelle, un lieu de promenade pour les enfants, pour les bonnes et leurs amants, pour les oisifs et les flaneurs de la Chaussée-d'Antin et du faubourg Montmartre. A la vérité, c'était un vacarme à ne pas y tenir : les trompettes des charlatans, les cris des aboyeurs de tréteaux, les crins-crins et les voix rauques ou glapissantes des chanteurs ambulants, le son nasard des orgues de Barbarie, et par-dessus tout cela les musiciens de Franconi, qui, pour ne pas se laisser écraser par ce tintamarre, étaient obligés de forcer de poumons et de bras, tout cela était charmant; mais tout cela disparut devant Napoléon empereur, comme les capucines et les autres nonains avaient disparu devant la révolution, comme Napoléon disparut lui-même devant la restauration, et comme nous avons vu disparaître la restauration devant un gouvernement qui disparaîtra peut-être à son tour : *Sic transit gloria mundi.*—Sur l'emplacement du couvent, de l'église et du jardin des Capucines on a percé la belle rue de la Paix, on a bâti le triste et barroque édifice du timbre et la caserne des sapeurs-pompiers, au fond de laquelle on a conservé quelques restes du cloître des capucines. H. Audiffret.

CAPULE. C'était, chez les Romains, une bière ou cercueil, pour porter les morts en terre. De là vient qu'on appelait les vieillards *capulares senes*, et les criminels condamnés à mort *capulares rei*, pour exprimer que les uns et les autres étaient sur le bord de leur fosse, et près de la bière ou du tombeau. E.

CAPUT. Ce mot latin, qui signifie *tête* ou *chef*, et dont nous avons fait le mot *cap* et tous ses dérivés (*voy.* la plupart des mots ci-dessus), joint à un autre terme, avait quelquefois chez les Romains une acception toute particulière; c'est ainsi qu'ils appelaient *caput Africæ* (la tête de l'Afrique), une partie de la première région de la ville de Rome, parce que sans doute on découvrait de là (de quelque lieu éminent) les côtes de l'Afrique. (*Voy. Antiq. expliq.*, par D. Bernard de Montfaucon, tom. III, p. 184); et *caput cœnæ*, le principal mets servi sur une table, celui qui faisait le fonds du repas, ce que nous appellons familièrement en français la *pièce de résistance*. (*V. Coutum. des Rom.*, par Nieuport, traduction de l'abbé Desfontaines, p. 313). — Les modernes emploient quelquefois ce même mot latin, joint à d'autres, dans quelques acceptions scientifiques : telle est celle de *caput-mortuum*, dont les chimistes se servaient naguère encore pour désigner le résidu de la distillation, et qu'un orateur a transporté récemment dans le langage parlementaire, en l'appliquant à ce que l'on a coutume d'appeler plus familièrement la queue des partis. E. H.

CAQUE, en latin *cadus*, dérivé du grec *kados*, d'où les Anglais ont fait *cade*; petit baril ou tonneau dans lequel on met des anchois, des sardines ou des

harengs. Il est de la grandeur d'un muid et contient d'ordinaire 500 harengs ou 1,000 sardines. De ce mot et de l'usage auquel est employé l'objet qu'il désigne ont été faits les mots *caquage*, *caquer*, *encaquer*, *encaqueur*, qui expriment l'action et le métier auxquels ils donnent lieu. Il a donné naissance aussi à une expression figurée et quelque peu triviale : on dit proverbialement que *la caque sent toujours le hareng*, pour dire qu'on se sent toujours d'une basse extraction, et surtout d'une mauvaise éducation et de mauvaises fréquentations, quelque fortune que l'on ait pu faire et quelque rôle que l'on soit appelé plus tard à jouer dans le monde. On dit de même, et toujours dans la conversation familière, de personnes qui sont resserrées dans un petit espace, qu'elles sont *encaquées* ou qu'elles y sont pressées comme dans une *caque*. — Ce mot s'emploie encore dans d'autres acceptions ; il se dit d'un tonneau destiné à renfermer de la poudre, de celui dans lequel les chandeliers mettent le suif fondu qui doit servir à faire la chandelle moulée ; enfin, d'un fourneau cylindrique sur lequel les ciriers posent la poêle où doit s'opérer la fonte de leur cire. — De cette dernière acception paraît avoir été fait le mot *caquerole*, inusité aujourd'hui, et par lequel on désignait autrefois un vase de cuivre à trois pieds, armé d'une longue queue, que l'on employait dans la cuisine, et qui aura sans doute donné naissance au mot *casserole* et à l'ustensile qu'il représente. E. H.

CAQUET, Caquetage, Caquetterie et Caquster. Si quelques-uns de nos lecteurs ont été un peu fatigués de notre *babil* (*v.* ce mot), ils nous auront peut-être su gré d'avoir gardé le silence et laissé *bavarder* à notre place un de nos collaborateurs qui s'en est acquitté fort agréablement. (*Voy.* Bavard.) Mais ils n'ont pas sans doute oublié que nous avons promis de reprendre la conversation au mot *caquet*, et nous sommes trop consciencieux pour ne pas remplir une si douce obligation. Toutefois, en coulant à fond cette matière intéressante, en définissant le caquet et ses dérivés, en expliquant leurs rapports et leurs différences avec leurs divers synonymes, nous tâcherons d'être plus sobre de caquets que nous ne l'avons été de babil et de bavardage. — Le caquet est l'imitation du bruit de la parole ; généralement parlant, c'est un flux de paroles inutiles, vides de sens et de solidité. Nous lui donnons pour étymologie, non point le verbe latin *garrulare* (gazouiller), mais *cacabare* (crier comme une perdrix), ou *cacillare* (glousser comme une poule). C'est en raison de ces diverses étymologies très probables, qu'on a appliqué le mot caquet à tous les oiseaux qui parlent : *Ce perroquet, cette pie, nous étourdissent par leur caquet*. C'est aussi pour cela qu'on dit d'un petit enfant qui prononce les premiers mots sans y rien comprendre, qu'*il commence à caqueter*; et de certaines femmes, surtout de celles de basse classe, qui parlent vite et longtemps sans rien dire, ou qui ne s'entretiennent que de bagatelles, qu'*elles n'ont que du caquet*. On dit encore qu'un avocat, qu'un orateur *n'a que du caquet*, lorsque son verbiage ne présente aucune raison concluante. Si le babil étourdit par sa volubilité et sa continuité, le caquet assomme par son éclat et ses répétitions. Le babil est le partage des jeunes personnes ; le caquet est le propre des gens qui, n'ayant qu'une instruction superficielle, font toujours un grand étalage du peu qu'ils savent. Le babil est plus général ; le caquet est du domaine des coteries. L'un est produit par le désœuvrement et l'indiscrétion ; l'autre vient assez souvent de la malignité, de la prétention à l'esprit, de l'importance que l'on met à des bagatelles que l'on croit savoir mieux que les autres. Le babil suppose une certaine facilité d'élocution que les sots prennent pour de l'esprit ; le caquet s'exprime avec une assurance qui leur impose. *Avoir le caquet bien affilé*, c'est parler vite et distinctement. *Vous avez le caquet bien affilé pour une paysanne* (Molière,

Bourg. Gentilh.). On dit d'un jeune homme qui parle avec fatuité, qu'*il a trop de caquet*. Ce mot alors prend un sens plus étendu, qui va même jusqu'à exprimer l'arrogance, et qui provoque un correctif. *Rabattre le caquet*, c'est imposer silence à un sot, à un ignorant, en lui prouvant qu'il se trompe, le confondre par de bonnes raisons, lui fermer la bouche en lui faisant voir son béjaune; c'est faire taire par droit d'autorité un insolent subordonné, c'est humilier l'orgueil d'un rodomont par de dures paroles, des menaces ou des coups.—Caquet, surtout quand on l'emploie au pluriel, devient synonyme de commérages, faux rapports et propos injurieux. Si, par son inconduite, une femme fournit matière à la médisance, on dit qu'*elle est dans le caquet*. Avec du babil, on parle de tout à tort et à travers; si l'on y joint un peu de méchanceté, *on se jette dans les caquets*. « Il y a, dit La Bruyère, une chose qu'on n'a pas vue sous le soleil, qu'on ne verra jamais : c'est une petite ville d'où l'on a banni les caquets, le mensonge et la médisance. » Ce que l'auteur des caractères écrivait, il y a cent cinquante ans, existe encore. C'est en effet dans les provinces, et surtout dans les petites villes, que les caquets sont plus fréquents et plus fâcheux. Ils sont une occupation, une habitude, un besoin pour les citadins désœuvrés, pour les petits bourgeois et pour leurs femmes, qui, n'ayant pas ordinairement la ressource des spectacles, des arts, des talents, de la littérature, des grandes réunions, et même de la politique, qu'ils ne suivent que de loin en loin, verraient souvent tarir la *conversation* faute d'aliments, s'ils n'avaient recours aux caquets, s'ils ne s'entretenaient pas de ce qu'on dit, de ce qu'on fait chez la voisine et chez le voisin ; s'ils n'en tiraient pas des conséquences ou des conjectures injurieuses, s'ils n'y ajoutaient pas des commentaires malins. A Paris, au contraire, où, séparés par de grandes distances, on se voit moins, on se rencontre plus rarement, où chacun est plus occupé de ses travaux et de ses plaisirs, où la vie est plus active, plus variée, plus agitée, par un bruit et un mouvement perpétuel, on n'y connaît guère les caquets, on y perd peu son temps à en faire, et à en écouter. Ce n'est qu'à la halle et dans les marchés que les poissardes et les revendeuses, se connaissant toutes et se trouvant sans cesse réunies dans un petit espace, se livrent aux caquets, comme dans une petite ville.—Dieu vous garde des sots caquets, amis lecteurs de Paris et de la province, des grandes et des petites villes! Mais si vous ne pouvez vous en garantir, sachez du moins les mépriser et vous mettre au-dessus du qu'en dira-t-on! imitez tant de gens débonnaires de votre connaissance, qui n'ayant pu faire taire les caquets, les ont laissés s'épuiser et s'éteindre jusqu'à ce qu'un sujet plus neuf ou plus piquant vînt les ranimer et leur donner une nouvelle énergie. — Le *babil*, le *bavardage*, le *caquet*, ne pouvaient pas manquer d'être exposés sur le théâtre. Tout le monde a vu jouer ou a lu la jolie comédie du *Babillard*, de Boissy; *Les Caquets*, comédie de Riccoboni, imitée de *I Pettegolezzi* de Goldoni; *Le Bavard* ou *Trop parler nuit*, proverbe dramatique de Carmontel; et surtout *La Petite Ville*, où Picard a si bien ridiculisé les caquets des bourgeois provinciaux; mais on connaît moins *Le Bavard*, comédie d'un anonyme; *Les Hableurs*, de Degligny; et *Le Parleur éternel*, de M. Ch. Maurice, quoique les deux derniers ouvrages soient de notre siècle.—Outre *babiller* et *bavarder*, qui ont été suffisamment expliqués, *caqueter* a pour synonymes *jaser* et *jaboter*. Le premier mot exprime le chant d'une poule qui pond; le second, le gazouillement d'un oiseau et l'action de son gosier ; le troisième, le mouvement de son jabot. Appliqués aux personnes, *caqueter*, c'est causer bruyamment, sans égard pour la compagnie; *jaser*, c'est parler à son aise et avec abondance; *jaboter*, c'est parler bas et en marmottant. — En termes de chasse, un chien *caquette*, lorsqu'il

aboie mal à propos, sans motif et hors de voie. H. Audiffret.

CAQUETS DE L'ACCOUCHÉE. Ces deux mots rappellent une mode qui, pendant plusieurs siècles, fut très suivie en France. Depuis le xive siècle environ, époque à laquelle les institutions de saint Louis et de ses successeurs avaient fixé aux différentes classes de la société française et leur rang et leurs priviléges, il fut d'usage en France que les femmes se visitassent entre elles pendant leurs couches. Seules et sans contrainte en ces réunions, elles jasaient, et beaucoup, dit-on, puisque, dès l'origine, ces conciliabules furent appelés *caquets de l'accouchée*. Il paraîtrait même que chaque femme alors, quel que fût d'ailleurs le rang ou l'état du mari, mettait beaucoup de vanité à faire parer avec luxe la chambre dans laquelle étaient reçues les visites. — La fille du médecin astrologue du roi Charles V, Christine de Pisan, savante et vertueuse dame du xive siècle, nous a laissé dans un de ses ouvrages (*La cité des dames*) une description curieuse d'une visite qu'elle rendit à la femme d'un marchand : « La chambre de l'accouchée, ornée d'une tapisserie précieuse en or de Cypre, attirait l'admiration; on y voyait des cartouches où étaient brodés les chiffres et les devises de la dame. Les draps du lit, en toile fine de Reims, avaient coûté plus de trois cents livres; le couvre-pied, invention nouvelle, était une étoffe de soie et argent; le tapis sur lequel on marchait était *pareil à or*. La femme du marchand brillait dans son lit avec la plus élégante robe de soie cramoisie, appuyée sur gentils oreillers à gros boutons de perles orientales. » — Comme beaucoup d'autres, cette mode ou coutume n'existe plus; entièrement oubliée aujourd'hui, il n'en reste que plusieurs tableaux de mœurs, épars dans différents écrits, et un livre que l'on peut, sans crainte d'exagération, placer au nombre des meilleures satires morales et politiques écrites en notre langue : ce livre, qui porte le titre de *Caquets de l'accouchée*, est un recueil de pièces satiriques, imprimées et publiées pour la première fois pendant le cours de l'année 1622. — Complètes au nombre de dix, elles offrent un tableau fidèle et bien tracé des mœurs de la cour et de la ville. Princes, favoris et courtisans, catholiques et huguenots, noblesse de robe et d'épée, bourgeois, commis et marchands, tour à tour sont examinés, moqués par le satirique, et ce sont les femmes de toutes ces classes de la société française à cette époque, qui, tour à tour, font sentir les vices, les ridicules de leur mari. Dans ce livre, dont l'auteur a gardé le plus sévère anonyme, depuis M. de Luynes, dont le règne venait de finir, jusqu'au petit marchand de la rue aux Ours, chacun a sa part bien et dûment pesée. Les portraits sont probablement chargés en mal, mais, dans le nombre, il en est certains qu'on ne peut méconnaître, et dont on retrouverait encore aujourd'hui les originaux parmi nous. Le Roux de Lincy.

CAQUEUX. (*V.* Cagots, p. 441 du tome x, 2e col.)

CAR, conjonction employée pour exprimer, pour annoncer la raison, la preuve, d'une proposition avancée. On la fait venir du latin *quare*, et il paraît en effet qu'on a d'abord écrit *quar*, qu'on a ensuite orthographié plus simplement et plus conformément au génie de la langue, *car*, comme on a fait aussi *cancan* (*voy.* ce mot) de *quamquam*. On a pu, avec apparence de raison, quoi qu'en dise M. de Roquefort, faire remonter l'étymologie de ce mot au grec *gar*, qui a la même signification, et dont les Latins auront fait leur *quare*. Les ordonnances de nos rois et les lettres de chancellerie se terminent toutes ordinairement par la formule : *Car tel est notre bon plaisir*, où cette conjonction joue, comme on voit, un rôle important. Il faut l'employer avec sobriété dans le discours, dont elle ne fait que ralentir la marche, quand elle n'est pas rigoureusement appelée par le sens, et, sinon la bannir entièrement, du moins l'éviter autant que possible

dans la poésie, surtout au commencement du vers, auquel elle donne une allure fort peu harmonieuse et fort peu poétique. Ce qui aura sans doute contribué à faire proscrire cette conjonction du langage soutenu, c'est son emploi fréquent dans la langue du barreau, dont on citerait peu d'importations heureuses dans celle du monde et de la *conversation*.

Les *Mais*, les *Si*, les *Car*, enfants de la Chicane,

ont pu paraître à bon droit ennemis des Grâces et du dieu de l'harmonie. On avait même porté jadis si loin la prévention contre la dernière de ces conjonctions qu'un auteur de la fin du XVIe siècle, Beroalde de Verville, ne l'a employée qu'une seule fois dans son *Moyen de parvenir*, où il l'a placée, par une sorte d'épigramme, tout-à-fait au commencement de l'ouvrage et pour entrer en matière. Un demi-siècle environ après lui, un autre écrivain français, poète et académicien, Gomberville, mettait ses lecteurs au défi de la trouver dans ses ouvrages. Ce serait aujourd'hui, dit M. Ch. Nodier, une vérification délicate et fâcheuse à faire dans les œuvres de nos auteurs modernes ; mais, ajoute-t-il, « Gomberville n'est une autorité qu'à l'académie. » Cette prévention injuste et ridicule contre un mot indispensable à une langue essentiellement logique avait fait dire à La Bruyère : « Quelle persécution le *car* n'a-t-il pas essuyée! S'il n'eût trouvé de la protection parmi les gens polis, il était banni honteusement d'une langue à laquelle il a rendu de si longs services, sans qu'on sût quel mot lui substituer. » E. H.

CARA, mot turc qui signifie *noir*, et qui, ainsi que le mot AK (blanc) entre dans la composition d'une infinité de noms d'hommes, de nations, de pays, de villes, de rivières, de dignités, etc. Nous en citerons quelques-uns qui suffiront à nos lecteurs et leur tiendront lieu d'articles plus étendus. — CARA-AMID est le nom que les Turks donnent communément à la ville plus connue sous celui de *Diarbekir* (l'ancienne et célèbre *Amide*, si long-temps disputée entre les empereurs romains et les rois de Perse sassanides), aujourd'hui résidence d'un pacha, dans la province d'*Al-Djezireh* (partie de l'ancienne Mésopotamie). — CARA-BAGH, ou *Jardin-Noir*, est le nom d'une grande et belle province qui occupe l'angle formé par le confluent du Kour et de l'Araxe; son nom lui vient de l'épaisseur de ses forêts. Elle est bornée à l'ouest par les montagnes de Massissi, et par le cours du Kourek-Tchaï. Le Cara-Bagh s'appelait autrefois *Arran* et avait pour capitale Berdaah, ville célèbre dans l'histoire et remplacée par un misérable village. On donne encore à cette province le nom de *Chouchi*, que porte une forteresse moderne, bâtie sur une montagne escarpée. Plusieurs tribus de Turkomans s'y étant établies à diverses époques, leur nombre égale aujourd'hui celui des Arméniens. Ce pays était un lieu de délices où plusieurs sulthans de la race de Djenghiz-Khan et d'autres souverains de la Perse venaient passer l'été et se livrer au plaisir de la chasse. Tamerlan y séjourna fréquemment, et l'un de ses fils y fit long-temps la guerre aux Turkomans. Le Cara-Bagh est une des provinces que la Perse a cédées à la Russie en 1813, par le traité de Gulistan. — CARA-BOGDAN : les Turcs nomment ainsi la Moldavie pour la distinguer de la Valakie, qui est moins boisée. — CARA-HISSAR (Château-Noir), ville de l'Anatolie, et premier patrimoine d'Othman, fondateur de l'empire othoman. — CARA-KALPAK, peuples tartares, ainsi nommés parce qu'ils portent des *bonnets noirs* en feutre de forme ronde et bordés de fourrure. Ce sont des restes des anciens Mongols de Djenghiz-Khan. Ils ressemblent aux Kalmouks, sont alliés des Kirghiz, et habitent les pays au nord et à l'est de la Grande-Bukharie. On en trouve même dans ce royame. — CARA-KATHAÏ, grand pays de l'Asie septentrionale, qui comprend l'ancien Mongholistan, au nord de la grande muraille de la Chine. Il fut conquis par Djenghiz-Khan l'an 1209 de Jésus-Christ. Il fait aujourd'hui par-

tie de l'empire chinois. — Caba-koïounlu (moutou noir) : c'était l'enseigne que portait une tribu de Turkomans, en opposition d'une tribu rivale, qui avait sur son étendard un mouton blanc (*akkoïounlu*). Ces noms restèrent à ces deux tribus, dont les princes ont régné en Perse dans l'intervalle qui sépara les descendants de Tamerlan des princes de la dynastie des Sofis (*voy.* Koïounlu). — Cara-Kosoum, ville célèbre de l'Asie septentrionale dans le Kathaï, fondée par Oktaï, fils aîné de Djenghiz-Khan. — Caba-kouloudji. Ce nom, que les Turcs donnent à un sous-cuisinier, à un marmiton, signifie littéralement *homme dans le noir esclavage*, ou *noirci par l'esclavage*. — Caba-moussal, vaisseau turc dont la poupe est fort élevée, et qui n'a qu'un grand mât avec son hunier, un beaupré et un petit artimon, sans mât de misaine ni de perroquet. — Cara-Moustafa est le grand-visir qui, vaincu par le roi de Pologne, Jean Sobieski, en 1683, et forcé de lever le siége de Vienne, paya de sa tête sa présomption et le mauvais succès de son entreprise. Si son souverain, Mahomet IV, fut injuste et trop sévère à son égard, les successeurs de l'empereur Léopold ont été bien ingrats envers les descendants des braves Polonais, sans le secours desquels la monarchie autrichienne formerait depuis un siècle et demi une province de l'empire othoman. — Caba-Sou (fleuve Noir), c'est ainsi que les Turcs appellent l'ancien Cydnus, qui coule à Tarse, soit à cause de la profondeur de ses eaux, soit en raison des funestes effets que produit leur extrême froideur, lorsqu'on en boit ou que l'on s'y baigne. H. Audiffret.

CARABAS. (*Voy.* Carrabas.)

CARABE (entom.), en latin *carabus*, fait du grec *skarabos*, genre d'insectes coléoptères pentamérés, famille des *carnassiers*, tribut des *carabiques* (*voyez*), à mâchoires en crochet, à antennes filiformes, et dont les tarses ont cinq articles. On croyait autrefois que l'espèce nommée *carabe ferrugineux* (*C. ferrugineus*) était douée de la vertu anti-odontalgique, et l'on assurait que cet insecte, écrasé entre les doigts, dissipait sur-le-champ la douleur de la dent sur laquelle on l'appliquait. C'est là une de ces mille et une erreurs populaires que le progrès des sciences et surtout leur diffusion ont fait disparaître. Z.

Les anciens donnaient le nom de carabe (*carabus*) à une sorte d'esquif fait d'osier et couvert de peaux de bêtes non tannées, que Suidas appelle autrement *liburnum*. Ce mot signifiant aussi une espèce de brancard, de litière ou de chaise à porteur, ne serait-ce pas de là que serait venu notre terme carabas, par lequel on désigne une vieille voiture, plus longue que large, garnie de bancs, que l'on croit avoir été fait par corruption de *char à banc?* E. H.

CARABÉ, ou mieux KARABÉ, nom que les Arabes donnent au *succin* ou à l'*ambre jaune*. (*Voy.* ces mots.) D'Herbelot, dans sa *Bibliothèque*, dit que ce mot vient du persan *cah rubah*, qui signifie ce qui dérobe ou enlève la paille.

CARABIN, synonyme ancien du mot plus moderne *carabinier* (*voy.* ci-après), et auquel on a donné plusieurs origines, plusieurs étymologies différentes. Gaja, dans son *Traité des armes*, le fait venir de l'espagnol *cara*, visage, et du latin *binus*, double; ce qui voudrait dire *gens à double visage*, nom qui aurait été appliqué aux soldats de cette arme à cause de leur manière de combattre, tantôt en fuyant, tantôt en faisant volte-face. D'autres le font venir de l'italien *carabina*, fait par corruption de *canna bina*, canne double; d'autres enfin de l'arabe. (*V.* ci-après carabins). — Du sens propre on avait transporté le mot *carabin* dans le sens figuré, en l'appliquant aux tireurs ou aux joueurs qui ne faisaient que paraître dans une compagnie, dans une partie, pour y tirer ou y jouer quelques coups, se retirant ensuite, comme on pourrait le dire aujourd'hui des *voltigeurs*. On l'a donné depuis aussi, dans le langage familier, par analogie et par une espèce d'ironie, aux jeunes chirurgiens, armés du scalpel et de la lancette, et qui en

font quelquefois un usage un peu inconsidéré. — Enfin, dans quelques provinces, on donne le nom de CARABIN au blé noir ou sarrasin. E. H.

CARABINE ou **CARABINE RAYÉE**, arme à feu, portative, à canon rayé, ou plutôt à ame rayée. — Le mot *carabine* est d'origine arabe, ainsi que le mot *carabin*, il a eu d'abord le même sens que si l'on eût dit : *escopette de carabin*, ou *de cavalerie*; il signifie, aujourd'hui, dans la langue française, fusil court, à canon renforcé, taillé extérieurement à pans, et entaillé intérieurement de raies spirales : ainsi, c'est par abus que la langue militaire confond les mots *mousqueton* et *carabine*; puisque cette dernière arme se tire à balle forcée, l'autre à balle simple, et que le mousqueton n'a ni pan, ni raie, et prend dans certaines troupes une baïonnette.— — Au temps où nous avions des *carabins* armés d'escopettes, dont le nom s'est changé en celui de carabines, comme on eût dit armes de carabin, les Allemands nous ont emprunté le mot carabine, et lui ont donné le sens de fusil de cavalerie, mais à canon ordinaire et non rayé; ils ont, au contraire, dénommé *Büchse* la carabine d'infanterie à canon rayé. —Quand nous avons, à notre tour, emprunté des Allemands nos hussards, ces hussards ont apporté avec eux le mot carabine, comme synonyme de mousqueton; de là est venue la confusion de ces deux expressions, qu'il convient de distinguer. — Les Français ont autrefois employé la *carabine* sous le nom de *buttière* et de *rainoise*. — Les étrangers, et surtout les peuples montagnards, ont accueilli la carabine, et en ont perfectionné la forme et le tir; l'Allemagne en a fait une arme à double détente; telle est la carabine ou chenapan, qui, depuis plus de deux siècles, sert en ce pays, comme arme de grande chasse.—L'infanterie légère autrichienne nommée *chasseurs du loup*, et les Tyroliens, ont fait en guerre une application plus redoutée que dangereuse de la carabine. — Les chasseurs à pied de la milice danoise en font usage encore et y adaptent leur sabre, en guise de baïonnette; c'est un système d'armement admis en plusieurs milices du Nord.—L'usage de la carabine comme arme d'uniforme de troupe s'est maintenu ou introduit dans quelques corps d'infanterie légère des milices anglaise, anglo-américaine, autrichienne, bavaroise, hollandaise, prussienne, etc.; elle a été rendue, en 1831, à l'infanterie légère des Suisses, mais en général elle a peu réussi dans la milice française; on l'y a toujours abandonnée presque aussitôt qu'essayée; elle veut des mains trop soigneuses, une attention trop compassée —On s'abuserait en croyant que les gardes à cheval des gouverneurs, la compagnie de carabiniers que Louis XIV institue en chaque régiment de grosse cavalerie, le régiment de carabiniers qu'il forme ensuite de l'amalgame de ces compagnies, et plus tard, les quatre carabiniers qui, jusqu'au milieu du dernier siècle, font partie des compagnies de cavalerie, étaient porteurs de carabines rayées; ils n'étaient carabiniers que de nom; ils se battaient en guerre tout autrement qu'à coups de carabine, mais ils y portaient des mousquetons, qui furent abolis à cette époque. — Frédéric II éprouve dans la guerre de 1741 de quelle faible ressource sont les carabines ou *Büchsen* de ses troupes; aussi le voit-on abolir en grande partie ces armes. Les carabines rayées apparaissent dans l'infanterie française lors de la guerre de la révolution, parce qu'à l'instar des corps belges qui passent alors à notre service, et dont une partie s'arme de carabines, il en est donné à quelques compagnies franches et au bataillon franc formé, en 1792, à Valenciennes. La baïonnette ou contal de cette carabine était plate, à double tranchant, longue comme un sabre-briquet, et se portait en bandrier.—Un peu plus tard, nos demi-brigades d'infanterie légère comprennent, au lieu de grenadiers, une compagnie de carabiniers; mais dans plusieurs de ces demi-brigades les carabiniers ne le furent pas effectivement, et se battirent à coups de fusil,

tant notre langue militaire a été de tout temps inexacte. — L'abus qu'on fit de nos diverses infanteries, en employant au mépris de leur institution les mêmes corps, tantôt comme infanterie légère, tantôt comme corps d'infanterie de bataille, mit dans tout son jour les désavantages de la carabine : d'excellentes compagnies de carabiniers se trouvèrent pour ainsi dire désarmées quelquefois, par la raison même qu'elles avaient des carabines. On demeura convaincu que ce n'était nullement une arme de plaine; on reconnut qu'elle était à chaque instant réduite à devenir sans effet, et l'on vit trop tard les causes de son impuissance : telles sont, la difficulté d'y fixer une baïonnette, l'inutilité de cette baïonnette, excepté pour le premier rang; la lenteur du chargement, l'embarras qu'entraînent la fourniture et le renouvellement des munitions spéciales que sa charge pyrophorique exige, et qui ne peuvent se mettre en cartonches; l'étude qu'il faut faire des trous du fronteau, l'impossibilité d'employer des balles de fusil, l'inévitable inégalité de calibre qui veut autant de moules à balles que d'armes; le danger de faire crever le canon en chargeant sans prendre le temps d'enfoncer assez la balle, l'affaiblissement de la portée si le calpin clôt mal les raies, la nécessité de bourrer sans écraser la poudre, et en même temps sans laisser d'interstices; l'obligation de ne charger qu'après avoir bouché la lumière avec l'épinglette, ou plutôt avec un mince tuyau de plume; le besoin de poudre fine pour l'amorce, l'impossibilité de décharger l'arme avec un tire-balle, le prompt encrassement des raies, la nécessité d'être approvisionné de plumes de perdrix, d'une poudrière, de calpins, d'une mesure de charge, d'une fourchette, de chiffons pour nettoyage, de filasse ou d'étoupe, de deux baguettes, dont une petite pour mettre en train, d'un maillet, etc. —A toutes ces difficultés, il en faut ajouter une bien grande, celle de l'étude du *but en blanc* artificiel. (*Voyez* BUT EN BLANC.) Malgré ces innombrables inconvénients, on voit encore sous le consulat se former des compagnies de carabiniers armées de carabines. Les manufactures françaises, et surtout celle de Versailles, en confectionnèrent plus tard, en vertu d'une détermination restée sans résultats. Bonaparte voulut que la carabine fût une des armes de voltigeurs; en quelques corps, elle devint arme d'officier d'infanterie. En vertu des décrets de l'an XII (22 ventose) et de l'an XIII (2 compl.), les officiers, sergents et fourriers des voltigeurs, reçurent des carabines sans baïonnettes, tant l'expérience même est impuissante contre les retours à de faux systèmes. — Gassendi pense que la carabine est une arme d'assassin patient et phlegmatique; il eut dû ajouter, et remparé, car la carabine ne peut servir que comme arme de parapet, ou du moins comme arme tirée d'une sommité peu abordable : elle veut être ajustée sur un support solide; elle fournit à peine (à l'exception des carabines à vent) dix à douze coups à l'heure, et on lui conteste la supériorité de la portée; cependant à en croire le *Spectateur militaire* (tome X, p. 237), un moyen ingénieux serait trouvé de simplifier l'opération du chargement : la balle, au lieu d'être forcée, serait inférieure en calibre par rapport au diamètre du tube, et ne deviendrait forcée qu'en se comprimant par le choc d'une baguette ordinaire, et qu'en s'aplatissant entre son logement au tonnerre, et la naissance des raies; des balles incendiaires s'appliqueraient à ce système. Reste à savoir si l'écrasement de la poudre et son appauvrissement n'en seraient pas le résultat inévitable, et si la compression de la balle ne risquerait pas d'y mettre le feu. — La milice anglo-américaine a fait essai, il y a peu d'années, de carabines se chargeant comme les fusils à la Montalembert. Gal BARDIN.

CARABINIER. Ce mot a plusieurs sens, qui se ressemblent très peu s'il s'agit des temps anciens ou modernes, des armées étrangères, de la milice française, et des troupes à pied ou à cheval : occupons nous d'abord de ces dernières. Les carabi-

niers à cheval ont été des hommes d'élite faisant partie de compagnies ordinaires; ou bien ils ont été formés en compagnies d'élite, ou enfin ils ont constitué des régiments d'élite.—Il existait sous Henri IV, en imitation du service plus ancien des *carabins*, deux carabiniers par compagnie de grosse cavalerie ou de gendarmerie. Ces cavaliers étaient destinés à faire fen avant qu'on entamât nne charge. Louis XIV amalgama ces carabiniers; il en forma une compagnie par régiment de cavalerie; ces compagnies, qni étaient an nombre de cent, furent incorporées en 1693, et formèrent le régiment de carabiniers, qui équivalait au moins à cinq régiments ordinaires.—Depuis la régence, jusqu'au milieu dn siècle passé, il reparut des carabiniers dans les régiments de cavalerie; c'étaient des hommes d'élite placés, an nombre de quatre, dans chaque compagnie, à peu près comme au temps de Henri IV.—Cette institntion n'eut pas de suite, et un régiment de carabiniers prit la tête de la cavalerie française; son bistoire est décrite en détail dans *l'Encyclopédie méthodique*.—La loi de l'an VII (23 fruct.) reconnaissait deux régiments de carabiniers; la restauration n'en mit sur pied qu'un seul. M. de Clermont-Tonnerre en forma un second, qnoiqu'il fût reconnu difficile de fournir d'hommes et de chevaux le régiment qni existait, et quoique les corps privilégiés, genre d'institution en tont temps blâmable, fussent alors bors de proportion avec le reste de l'armée.—Les régiments actuels de carabiniers diffèrent des anciens parce qu'ils n'ont plus de carabines, c'est-à-dire de mousqueton; qne leur uniforme n'y ressemble plns; qu'ils portent une cuirasse et un casque; que leurs officiers ont l'épaulette à petites torsades, etc. Leur nom de carabiniers est une désignation qui n'a rien de rationnel. L'ordonnance de 1831 (19 fév.) a rangé dans la cavalerie de réserve les deux régiments de carabiniers. — Dans quelques milices étrangères et dans l'armée autrichienne, le nom de carabiniers à cheval a une tont autre acception, et rappelle les primitifs carabiniers de France; le mot y sinifie *tirailleur*. — Passant maintenant à ce qni concerne les troupes à pied, nous aurons d'abord à faire observer que les *carabiniers d'infanterie* sont considérés tantôt comme des soldats porteurs de carabines rayées, tantôt comme formant des compagnies armées on du moins censées armées comme leur nom le donne à entendre, mais dans nos usages leurs carabines sont des fusils. En France, la création des bataillons de chasseurs a amené l'institution des carabiniers d'infanterie, institntion qui était déja ancienne dans les troupes du Nord, mais qui n'a pas pris de racine dans l'armée française. En 1788, six chasseurs carabiniers sont institués dans chacune des compagnies de chasseurs de nos bataillons d'infanterie légère; ils faisaient partie des files de la compagnie; mais c'étaient des bommes d'élite exercés, conformément an genre de l'arme qu'ils portaient; ils sont abolis en 1792. A cette époque, des compagnies de carabiniers français ont été créés à l'imitation de celles des corps hollandais, flamands et liégeois, qui s'attachent alors au service de notre armée: les basques de leur babit ont porté la grenade; leur baute paie était celle des grenadiers. — Les carabiniers français ont été de peu d'utilité dans la guerre de la révolution: comment en eût-il été autrement? ... il n'a pas été écrit officiellement une seule ligne relative à l'éducation et à l'instruction de ces soldats, ni de leurs capitaines. Notre ministère n'a fait aucnn effort pour rendre tireurs adroits nos carabiniers. Les ustensiles mêmes dont ils doivent se servir sont à décrire et même à déterminer; aussi nos compagnies de carabiniers, fusiliers par le fait, et grenadiers par le courage, l'aigrette, les attributs, ont presqne toujours porté un nom ridicule, comme l'est celui des grenadiers, depuis qu'ils n'ont plus de grenades à main. La milice anglaise, agissant différemment, a conservé sur pied de véritables tireurs de conps de carabine, comme on le voit en lisant Campbell,

Howard, Robinson, etc. Dans cette milice, la qualification de carabinier est synonyme de tirailleurs à pied ; ces carabiniers chargent à volonté, tenant le canon de leur carabine entre les deux cuisses et bourrant des deux mains ; ils commencent et cessent le feu au son du cor ; leur feu de peloton n'est autre chose que l'ancien feu de file exécuté avec locomotion, c'est-à-dire exécuté par deux files qui déboîtent en même temps, se déploient sur un rang en avant du front, font feu et se remboîtent ; le retour de la file est le signal du départ d'une autre file : ce feu a lieu, soit par la droite des sections, soit par celle des pelotons. Le carabinier tire en chasseur, c'est à dire en avançant le pied gauche de quarante-cinq ou de quarante-six centimètres, pliant le genou et portant le corps en avant ; on l'exerce aussi à tirer droit et debout. — Il y avait dans la milice prussienne, en 1828, seize compagnies de chasseurs et de carabiniers. Gal BARDIN.

CARABIQUES (entom.), vaste et importante tribu d'insectes de la classe des coléoptères et de la famille des carnassiers, dont M. Léon Dufour a décrit l'anatomie et dont M. Dejean a tracé l'histoire complète. Plusieurs espèces de carabiques sont communes dans nos campagnes, où elles se font remarquer par la vivacité de leur course ou l'éclat métallique de leurs couleurs. Il en est une fort petite, vulgairement appelée *bombardier*, qui lance à diverses reprises par l'anus, quand il est surpris, une petite fumée qui rappelle, dit M. Bory de Saint-Vincent, l'idée d'un projectile creux au moment où il éclate. Z.

CARACAL, ou LYNX des anciens, mammifère carnivore et digitigrade du genre chat. (*V.* ce mot.) Z.

CARACALLA, naquit à Lyon en 188. Son véritable nom était BASSIANUS. L'empereur Sévère, son père, l'avait échangé pour celui d'Antonin, en commémoration d'Antonin-le Pieux, et c'est avec cette qualification que nous le voyons figurer dans les inscriptions et sur les médailles. Toutefois l'inflexible histoire ne laissa d'autre nom à ce tyran que le ridicule sobriquet qu'il s'était attiré par sa prédilection pour un long vêtement gaulois ainsi nommé. Semblable en cela à beaucoup d'autres monstres de Rome, il eut une enfance douce et aimable, et montra les plus heureuses dispositions pour se concilier l'affection du peuple et du sénat. Il était spirituel, obligeant, généreux ; mais tout à coup la férocité se déclara. Elle altéra même les traits de son visage au point que ceux qui l'avaient autrefois connu ne pouvaient croire que ce fût le même. Il ne cessait de vanter Alexandre-le-Grand ; il ambitionnait sa gloire, mais il voulait encore celle de Sylla et de Tibère : c'étaient ses modèles, ses héros. Il avait à peine treize ans que Sévère l'associa au gouvernement, et quand celui-ci mourut (en 211) Caracalla arriva à l'empire conjointement avec Géta son frère. D'abord ils avaient voulu le partager entre eux, mais leur mère Julia et les grands de l'empire aurent empêcher l'exécution de ce projet. Depuis long-temps Caracalla nourrissait une haine implacable contre Géta ; il feignit que celui-ci lui tendait des embûches, et le fit tuer dans les bras de sa mère, après lui avoir demandé une entrevue pour se réconcilier avec lui (212). Il rendit ensuite publiquement des actions de grâces aux centurions qui l'avaient massacré, disant que Géta voulait l'empoisonner, et qu'il était de plus coupable d'irrévérence envers leur mère. Mais ce crime ne fut pas accueilli avec faveur par les soldats campés près d'Albe ; ils fermèrent leurs portes, et ne reçurent Caracalla que quand ils en eurent obtenu de riches présents. C'est à l'occasion de ce meurtre que fut prononcée cette belle parole de Papinien, *qu'il est plus facile de commettre un parricide que de l'excuser.* Ce grand jurisconsulte lui-même fut mis à mort sous les yeux de l'empereur, et quelques auteurs pensent que ce fut le prix de sa noble indépendance. Le tyran fit périr les enfants de Géta et quiconque avait eu quelque relation avec lui. Plus tard, sa rage atta-

qua aussi les meurtriers, et Géta fut élevé au rang des dieux. — Nous ne ferons pas ici le compte de tous les meurtres de Caracalla; nous ne parlerons ni de Lætus, contraint à avaler du poison, ni d'Afer, qui se précipita du haut d'un édifice, et ne put échapper au fer des assassins, ni de Pompeianus, qu'il fit disparaître comme s'il eût été tué par des brigands. Nous dirons seulement que, plus cruel que Caligula et Néron, Caracalla les surpassa encore en extravagances, et qu'il prodigua les mêmes mépris au sénat et au peuple romain. Son avarice vendit le droit de cité romaine à tous les hommes libres, et, le premier, il reçut dans le sénat des Égyptiens. Achille était associé dans son esprit au grand Alexandre : il ne manqua pas de faire le voyage d'Ilion pour visiter la tombe de ce héros, et, afin d'avoir comme lui un Patrocle à pleurer, il empoisonna son affranchi Festus. Rien n'est comparable à la forfanterie de ses expéditions militaires. Il vint dans la Gaule pour attaquer les Germains. Son premier soin fut de faire périr le gouverneur de la Narbonnaise, et il eut le talent de blesser tous les intérêts et de heurter tous les droits des cités. Il y fut très malade, et fit plus particulièrement sentir sa cruauté à ceux qui l'entouraient. Les Cattes et les Allemani lui donnèrent une bonne leçon, et il ne put se retirer de leurs mains qu'à prix d'argent. Un jour, il convoqua la jeunesse des Allemani dont il se disait désormais l'allié; puis, la faisant cerner, il la massacra, victoire importante qui lui valut le titre d'*Allemanicus*. De là, il se rendit par la Thrace en Asie. Après avoir dans la Dacie remporté quelques avantages sur les Goths à Antioche, il conclut la paix avec le roi des Parthes, Artabane; mais il fit avec perfidie saisir et charger de chaînes Abgare, roi d'Edesse et ami des Romains, et lui prit ses états. Il voulut en user de même envers Vologèse, roi d'Arménie, mais ses troupes furent repoussées. Alors il se rendit à Alexandrie, où il visita le tombeau d'Alexandre, et offrit des hécatombes à Sérapis, en consacrant aussi à ce dieu le glaive avec lequel Géta avait été tué. Tout à coup, pour punir les habitants d'Alexandrie des railleries dont il était l'objet, il livra la ville au pillage et au meurtre; le sang coula à grands flots pendant plusieurs jours. Bientôt il marcha contre les Parthes, sous prétexte qu'Artabane lui refusait sa fille. L'ennemi ne s'attendait pas à cette brusque rupture de la paix; Caracalla put impunément ravager tout le pays. Mais, quand il apprit que l'armée parthe se formait dans les montagnes, il revint en Mésopotamie, et annonça au sénat la soumission de tout l'Orient. Aussi put-il joindre le titre de *Parthicus* à ceux d'*Allemanicus* et de *Germanicus*; ce qui fit dire plaisamment à Helvius-Pertinax, en faisant allusion au meurtre de *Géta* : « N'oubliez pas qu'il est aussi *Geticus-Maximus* »; jeu de mots d'autant plus juste que Caracalla avait vaincu les Gètes, qui ne sont autres que les Goths. Après six ans de règne, et à l'âge de quarante-trois ans, il fut tué sur la route d'Edesse, au temple du dieu Lunus, au moment où il remontait à cheval après en être descendu pour satisfaire un besoin naturel. Macrin, préfet du prétoire, qu'il avait offensé, en débarrassa la terre. Rome devait néanmoins à Caracalla quelques monuments : des bains qui portent son nom, et un arc-de-triomphe en commémoration des actions de Sévère. Les inscriptions de Caracalla et de Géta sont fort communes en Alsace et dans le Brisgau : le nom de Géta y est presque toujours effacé.

P. DE GOLBÉRY.

CARACAS, province de l'ancienne capitainerie générale de ce nom, et maintenant de la république unitaire de Venezuela, s'étend, le long de l'océan Atlantique, depuis l'embouchure du Tocuyo jusqu'à celle de l'Unare, et à plusieurs lieues dans l'intérieur des terres. Elle est divisée en douze districts ou cantons qui sont : Caracas, la Guayra, Carora, Rio-Chico, Sabana-de-Ocumare, la Victoria, Maracay, Cura, San-Sebastian, Santa-Maria de Spire, Cha-

guaramas et Calaboso. Arrosée par la Tuy, le Pao, le Cojède, la Portuguesa et le Guarico, elle jouit d'un climat sain, d'une chaleur modérée, nourrit une population de 350,000 ames, et produit en abondance du tabac, de l'indigo, du café et du cacao renommé dans toute l'Europe. On y élève une grande quantité de moutons et de bœufs, ainsi que des chevaux et des mulets d'une excellente race. Jadis belle et riante, elle a eu beaucoup à souffrir de la guerre de l'indépendance; mais, depuis deux ans que la paix y règne, les plantations ont été relevées, les habitations rebâties, et tout y présage un long avenir de bonheur.— Caracas, autrefois capitale de la capitainerie générale de ce nom, et maintenant de la république de Venezuela, est située dans une vallée délicieuse, à 454 toises au-dessus du niveau de la mer, et au pied du pic de la Silla; elle est baignée par quatre petites rivières. C'était jadis une des plus belles villes de l'Amérique méridionale. On y comptait 8 grandes places publiques, des rues bien alignées, des maisons très belles, 5 paroisses, 7 couvents d'hommes et de femmes, plusieurs établissements littéraires et scientifiques, et une population de près de 50,000 ames. Bâtie en 1567 par Diego de Losada, elle avait dû son nom à une peuplade indigène qui occupait son territoire. Elle fut long-temps florissante, malgré tout ce qu'elle eut à souffrir des Français, qui la prirent et la dévastèrent en 1679. Mais les traces de cet événement étaient depuis long-temps effacées, lorsqu'elle fut presque entièrement détruite par un tremblement de terre, le 26 mars 1812 : il y périt 12,000 personnes; l'armée fut décimée; une quantité considérable de munitions de guerre perdue sans retour. Les prêtres, mécontents des principes démocratiques de la révolution colombienne, présentèrent cet événement à la multitude comme une juste punition du ciel, et la cause des patriotes fut arrêtée et compromise pour plus d'un an. Aujourd'hui Caracas, sortie de ses ruines, a reparu, plus brillante et plus belle que jamais, au milieu de sa riante plaine. Siége du gouvernement de la nouvelle république, d'une cour supérieure de justice, d'un archevêché, d'une université du premier ordre, d'une école normale d'enseignement mutuel, d'un collége, d'un séminaire et de plusieurs autres établissements littéraires, elle a reconquis son ancienne population, et compte parmi ses plus beaux titres de gloire celui d'avoir donné le jour à Bolivar, le libérateur et le législateur de la Colombie. Elle est à 325 lieues N.-E. de Bogota, à 10° 38′ de latitude nord et 69° 25′ de longitude ouest. Le chemin entre ces deux capitales est long et pénible; les routes y sont montueuses, à peine tracées, les fleuves souvent rapides et semés d'obstacles. Le commerce de Caracas est considérable : nous avons dit en quoi consistaient ses produits. Son port est *La Guayra*, ville éloignée de deux lieues par un chemin âpre et pittoresque. Elle est peuplée de 4,000 habitants, et située sur une grève brûlante, sans abri, mais qui n'est point aussi malsaine que celle de Vera-Cruz au Mexique. Les vaisseaux, ballottés par les vents, y sont peu en sûreté. — Plus loin, dans un rayon de 60 milles, nous citerons *la Victoria*, petite ville assez florissante; *Maracay*, gros village dans une position délicieuse, dans la vallée d'Aragua, près du beau lac Tacarigua ou de Valencia; l'église passe pour la plus belle du pays. Plus loin encore, dans Venezuela, *Valencia*, la ville la plus peuplée et la plus importante de la république après Caracas (on vante son climat, sa situation, son commerce et ses 15,000 habitants); *Puerto-Cabello*, bon port, place forte, commerce florissant, population décroissante à cause du mauvais air : on n'y compte plus que 30,000 ames; *Barquicimeto*, qui a eu beaucoup à souffrir de la guerre et du tremblement de terre de 1812; *Tocuyo*, fort commerçante en blé, et possédant une bonne maison d'éducation; *Carora*, renommée pour ses résines aromatiques

et pour ses baumes; *San-Carlos* et *San-Felipo*, riches de plantations d'indigo, de café, de coton, et *Aroa* enfin, dont on cite les mines de cuivre, qui ont appartenu à Bolivar. Les Français, bien accueillis dans Venezuela, n'y ont jamais été en butte aux vexations éprouvées à Carthagène et dans le Mexique. Le peuple de La Guayra et de Caracas, naturellement hospitalier, les préfère aux Anglais, à cause de leur *catholicisme*, quelque peu fervent qu'il soit. Il y aurait là des bénéfices considérables à faire pour notre commerce, avec un peu d'appui du gouvernement français et l'apparition plus fréquente de nos beaux vaisseaux de guerre. E. DE M.

CARACCIOLI (LOUIS-ANTOINE), né à Paris en 1721. Son père, ayant perdu une grande partie de sa fortune par la déconfiture de la banque de Law, s'était retiré au Mans. Son fils acheva ses études au collége de cette ville, et entra à 18 ans dans la congrégation de l'Oratoire, et s'y fit remarquer par ses succès. Il voyagea successivement en Italie et en Pologne. Le prince Rewski, grand-maréchal et premier sénateur polonais, lui confia l'éducation de ses fils. Cette éducation terminée, il revint en France avec le grade de colonel et une forte pension; et se consacra tout entier à la littérature. Les titres de ses nombreux ouvrages offrent de singuliers contrastes: 1° Caractères de l'amitié; 2° Conversation avec soi même; 3° Jouissance de soi-même; 4° Le véritable Mentor; 5° De la grandeur d'ame; 6° Tableau de la mort; 7° De la gaîté; 8° Langage de la raison; 9° Langage de la religion; 10° Religion de l'honnête homme; 11° l'Année sainte; 12° Diogène à Paris; 13° Vraie manière d'élever les princes; 14° Les vies du cardinal de Bérulle, du père de Condren de l'Oratoire, de Benoit XIV, de Clément XIV, de madame de Maintenon, d'Young, de Suger, d'Érasme, de l'empereur Joseph II. Chaque biographie forme un vol. in-12, comme tous ses autres écrits que je viens de citer. A cette nomenclature, plus variée qu'importante, il faut ajouter: l'Inoculation du bon sens, la Gazette de l'Olympe, l'Empire de Zaziris, les Lettres récréatives et morales, le Dictionnaire pittoresque et sentencieux, l'Agriculture simplifiée selon les règles des anciens, le Voyage de la raison en Europe, Paris modèle des nations, les Nuits clémentines, qui ne sont que la traduction d'un poème italien sur la mort de Clément XIV, les Entretiens du Palais-Royal, Confessions des années 1786 et 1787, Almanach de la Samaritaine, les Adieux du quai de Gêvre, la petite Lutèce devenue grande fille, la Négresse couronnée, Victorine, Lettres d'un Indien. Tous ces petits traités de morale et ces petits romans ne peuvent guère être cités que pour mémoire. Ces productions de peu de portée et d'étendue s'effacent devant le dernier ouvrage de l'auteur. Il s'est toujours défendu de l'avoir composé; il a constamment soutenu qu'il n'en était que l'éditeur: ce sont les *Lettres de Ganganelli*. Leur apparition causa une vive sensation dans le monde littéraire. Des critiques, éclairés et consciencieux, en contestèrent l'authenticité et appuyèrent leur opinion en signalant de graves erreurs dans les faits; cette polémique même contribua au succès de l'ouvrage. Caraccioli ne réfuta point, dans une seconde édition, les objections des critiques; il ajouta un troisième volume qui devint aussi l'objet de nouveaux reproches. On lui proposait de déposer les Lettres originales à la Bibliothèque du roi; il crut avoir éludé la proposition en faisant imprimer un certain nombre de lettres en italien, qu'il donna comme autographes. L'objection restait; elle se reproduisit avec plus d'insistance et de force dans un énorme in-8° de près de 600 pages, intitulé: *Le tartufe épistolaire demasqué*, ou *Epître très familière à M. le marquis de Caraccioli, colonel in* PARTIBUS, *éditeur et comme qui dirait auteur des Lettres attribuées au pape Clément XIV, Ganganelli, etc.* On attribua ce volumineux factum, d'ailleurs écrit sans mesure, sans convenance, aux jésuites. Ils abhorraient Clément XIV,

qui avait aboli leur institut. C'était moins une dissertation littéraire qu'un libelle inspiré par la plus haineuse prévention. Il fut défendu au censeur des journaux d'y laisser traiter cette question, aujourd'hui sans intérêt. Ces Lettres, vraies ou supposées, n'en sont pas moins considérées comme le meilleur ouvrage de Caraccioli. Les faits contestés sont les moins importants, et on y trouve d'utiles et curieux documents sur l'histoire contemporaine. Caraccioli, de retour d'un voyage en Italie, mourut à Paris le 3 prairial an XI (1803), âgé de 80 ans.

D—Y.

CARACCIOLI (Le marquis de), dont toutes les biographies ont omis de recueillir le nom, et qui ne méritait point cet oubli, était issu d'une des plus illustres familles napolitaines, et fut d'abord ambassadeur de Naples en France, puis vice-roi de Sicile. La Harpe prétend qu'il n'était pas même parent de son homonyme le moraliste. Il brillait avec un égal succès dans les petits appartements de Versailles, les réunions philosophiques de la capitale, dans les salons de madame du Deffand et de madame Geofrin ; il mérita l'estime et l'amitié de d'Alembert, de Diderot, d'Helvétius, Garat, de l'abbé Galiani, etc. Il n'a cessé, après son retour en Italie, de correspondre avec d'Alembert. Il terminait ainsi sa lettre du 21 juillet 1781 : « J'ai trop bavardé aujourd'hui pour vous parler de politique, c'est une chose indifférente pour vous ; et moi, à présent que je suis sorti du corps diplomatique, je ne m'en soucie plus. Enfin, tous les gouvernements sont égaux, toutes les administrations sont égales. Le principe de tous les princes, c'est le despotisme et la tyrannie, à commencer par le Grand-Turc et le pape, et à finir par l'Angleterre même. Je suis maintenant très indifférent pour ceux qui sont destinés à commander les hommes et pour les avantages respectifs de tous les pays; voyant ceux qui président à la tête des nations, regarder leurs états comme un bénéfice simple, dont il leur est permis de prendre une pleine jouissance, sans aucun soin de la pauvre humanité. » Il ne dissimulait pas son antipathie pour l'Angleterre. « Comment, disait-il, peut-on aimer un pays où l'on parie sur tout, comme sur ma vie, par exemple? Un jour mon cheval m'emporte : Il se tuera, il ne se tuera pas, disent deux Anglais. — 50 guinées. — Tope. Il y avait une barrière; j'espère que les commis m'arrêteront : point du tout; mes Anglais crient : *Il y a gageure*. Mon chapeau tombe d'un côté, ma perruque de l'autre, et moi par terre, ne sachant qui avait gagné ou perdu, car j'ignorais si j'étais mort ou en vie. » — Louis XV lui demandait s'il faisait l'amour: *Non, sire*, lui répondit Caraccioli; je l'achette tout fait. D'Alembert a tracé le portrait de son ami; il est frappant de vérité et fait le plus grand honneur à la mémoire de celui qui en est l'objet. L'administration de Caraccioli fut un bienfait pour la Sicile, il n'a pas dépendu de lui que la civilisation n'ait fait d'immenses progrès dans cette île. Gorani, qu'on n'accusera pas de flatter les hommes du pouvoir, raconte la lutte longue et courageuse que Caraccioli eut à soutenir contre les prétentions du clergé et de la noblesse de cette île. Le nom de Caraccioli est souvent répété dans les correspondances littéraires et politiques de l'époque, et il est toujours cité d'une manière honorable ; il est le plus souvent indiqué par sa qualité. On ne l'appelait, dit Garat, que l'ambassadeur de Naples, comme si avant lui cet état n'eût pas été représenté à la cour de France.

D—Y.

CARACOL, CARACOLE et **CARACOLER.** Le premier de ces mots est un terme d'architecture, qui n'est guère usité qu'en ce sens : un *escalier en caracol*, pour dire un *escalier en limaçon*, un escalier fait en hélice ou en rond, et dont toutes les marches sont cintrées ou *gironnées*. Cependant Vaugelas a employé ce mot dans le sens de *caracole*, terme de guerre ou de manége, et il a dit : « Les Thessaliens, faisant promptement *le caracol*, revinrent à la charge », voulant exprimer le demi-tour que

fait chaque cavalier, après avoir déchargé son arme, pour passer de la tête de l'escadron à la queue. Mais, depuis, l'usage a prévalu d'appeler ce mouvement *la caracole*. On entend généralement par ce mot aujourd'hui, en termes de manœuvre militaire, le mouvement de tous les cavaliers d'un même escadron quand il tourne en même temps sur sa droite ou sur sa gauche. La *caracole* diffère de la *conversion* en ce que celle-ci se fait par rangs et la première par files. — En termes d'équitation ou de manége, la *caracole* est le mouvement en rond ou en demi-rond que l'on fait faire à un cheval, en changeant quelquefois de main. « *Caracoler*, dit M. Baucher (*Dict. d'éq.*), c'est travailler le cheval dans un manége, sans assujettissement de terrain. Il faut, pour faire caracoler un cheval avec précision et sans l'énerver, le tenir bien rassemblé et ne pas abuser de ses moyens en prolongeant trop ce genre d'exercice. — Quant à l'étymologie des mots *caracol*, *caracole* et *caracoler*, on la trouve dans l'espagnol *caracol*, qui signifie à la fois limaçon et escalier tournant, et qui vient de l'hébreu *carac*, qui répond au verbe latin *involvere*, tourner. E. H.

CARACOLI ou **CARACOLY**, nom d'un métal ou d'un alliage formé, dit-on, de parties égales d'or, d'argent et de cuivre, dont on fabrique des anneaux, des plaques et des pendants d'oreilles, qui sont très recherchés des sauvages de l'Amérique. Ce serait, comme on voit, une espèce de *tombac* : cependant le père Labat veut que ce soit un métal simple, aigre, grenu et cassant, que l'on mélange seulement avec un peu d'or pour le rendre plus doux et plus traitable. L'ornement le plus commun fait de ce métal, et qui a retenu le même nom, est, dit-il, un croissant qui se porte les pointes en haut, soit aux oreilles, soit au nez, soit à la lèvre inférieure, et qui varie de grandeur selon ces divers emplois. Il y en a un plus grand, ayant 6 à 7 pouces d'ouverture, qui se porte sur l'estomac. E.

CARACOLIE, genre de coquilles établi pour placer l'hélice *caracole*, particulière à l'Espagne, et qui s'écarte beaucoup des autres. Z.

CARACOLLE, plante légumineuse étrangère, de la famille des *phaséoles* ou *haricots* (*Phaseolus indicus*), qui a reçu son nom de la configuration de sa tige, de ses branches et surtout de sa fleur, beaucoup plus grande que celles des phaséoles ordinaires, d'une odeur douce et fort agréable, et qui est tournée en spirale comme la coquille du limaçon. Elle est vivace, mais elle craint le froid et ne fleurit guère en France que sur la fin de l'été. Le pistil devient, après que la fleur est passée, une gousse longue de deux pouces, arrondie, et qui renferme des semences taillées en rein. Z.

CARACTACUS. Quand César soumit les Gaules, il conquit en passant l'île de la Grande-Bretagne; mais les Romains ne possédèrent long-temps que les côtes ; l'intérieur du pays était gouverné par une foule de petits princes, dont les uns avaient embrassé l'alliance de Rome, tandis que les autres s'efforçaient de vivre dans l'indépendance. Sous le règne de Claude, un de ces princes, nommé Caractacus, roi des Silures, peuples qui habitaient la province de Galles, se distingua parmi les adversaires les plus redoutables des conquérants. Souvent défait, mais jamais entièrement vaincu, il soutenait depuis neuf ans une lutte opiniâtre, quand le préteur Publius Ostorius vint prendre le commandement des légions romaines. Résolu de terminer la guerre, celui-ci marcha contre Caractacus, qui attendit l'attaque, se retira dans son camp, protégé par un fleuve et fortifié par des pierres entassées formant un mur élevé. Mais cet obstacle, loin de refroidir l'ardeur des assaillants, ne fit que l'enflammer davantage; ils demandèrent le combat à grands cris, et forcèrent les retranchements des Barbares, non sans éprouver de grandes pertes. La victoire fut complète : la femme et les enfants de Caractacus tombèrent entre leurs mains ; ses frères se rendirent aussi à discrétion. — Le roi parvint cependant à s'échapper et se réfugia auprès de

Cartismandua, reine des Brigantes; mais, séduite par les promesses d'Ostorius, qui offrit d'augmenter ses états, cette reine livra son hôte aux mains du préteur. Envoyé à Rome, où le bruit de son nom l'avait devancé, Caractacus fit son entrée dans la capitale avec une pompe proportionnée à l'importance de cette capture, que les uns comparaient à la prise de Syphax, d'autres à celle de Persée. Les cohortes prétoriennes, sous les armes, assistaient à la marche du monarque breton, qui traversa toute la ville suivi de sa famille et des principaux seigneurs de sa cour. Amené devant le tribunal de Claude, Caractacus, dit Tacite, ne paraissait pas abattu, et parla en ces termes à l'empereur : « Si dans mes jours de prospérité j'eusse eu autant de modération que de puissance, cette ville m'eût vu entrer dans ses murs, l'ami, non le captif des Romains; leur empereur n'eût pas dédaigné l'alliance d'un prince né d'illustres aïeux et souverain de plusieurs provinces. Aujourd'hui, la fortune vous élève de toute la hauteur d'où elle me précipite : j'avais des armes, des chevaux, des soldats, des trésors, ne devais-je pas tout faire pour conserver ces biens? Si votre ambition veut donner des fers à tous, est-ce une raison pour que tous les acceptent? Au reste, une soumission sans combat n'eût illustré ni mon nom ni votre victoire. Si vous me livrez au supplice, on m'oubliera bientôt; si vous me laissez vivre, ma vue rappellera sans cesse votre clémence. » — Soit pitié, soit politique, Claude lui pardonna : on détacha ses fers, et Caractacus alla se prosterner aux pieds d'Agrippine, assistant à la cérémonie du haut d'une estrade. Spectacle inaccoutumé, de voir une femme en présence des aigles romaines, mais d'autant plus flatteur pour Agrippine, qui regardait l'empire comme un bien que lui avaient transmis ses ancêtres. Après avoir été fêté à l'envi par le sénat, le peuple et l'armée, Caractacus, rétabli dans son royaume, garda religieusement les conditions de son alliance avec les Romains. — Il mourut l'an 54 de J.-C., deux ans après son retour dans ses états. SAINT-PAOSPEA, j°.

CARACTÈRES (philologie, sciences). Au sein de l'innombrable multiplicité des sujets d'observation directe ou indirecte, il n'eût point été permis à l'esprit humain de distinguer les objets d'étude et d'enseignement et de les embrasser tous dans la pensée, s'il n'eût remarqué de bonne heure, parmi les impressions venues de l'extérieur ou des sensations externes, celles qui étaient toujours les plus vives, les plus fortes et les plus constantes. Par suite d'une réaction naturelle, l'entendement humain transforme ces impressions notables et constantes en moyens susceptibles de le guider sûrement dans le labyrinthe des faits qui constituent le domaine de toutes les connaissances humaines. Ces moyens, résultant de la réaction de l'esprit sur ces impressions les plus remarquables, sont les empreintes, les sceaux ou cachets qu'il grave sur les objets dont il veut fixer et transmettre la connaissance. A cause de cette sorte de gravure fictive, à cause de cette empreinte métaphysique assignée aux faits connus, les marques distinctives qui en résultent pour servir à les reconnaître ont reçu le nom de *caractères* (du latin *character*, dérivé du grec *character*, dont le radical est le verbe *charassô*, je grave). — Cette caractérisation de tous les objets d'étude et d'enseignement existe d'abord *intra mentem*, c'est-à-dire avant sa manifestation par la parole ou par l'écriture. Le besoin de l'énoncer ou de l'exprimer a nécessité la création des signes verbaux ou du langage parlé; le progrès de la civilisation a dû remédier à l'insuffisance de la tradition orale; enfin, du style, des tablettes et des divers tissus dont on se servait pour fixer les *caractères de l'écriture* ou *lettres*, on est arrivé à l'emploi du papier, des plumes et des *caractères de l'imprimerie*, pour transmettre et propager rapidement les signes des idées. — En langage usuel, familier, poétique ou littéraire, le mot *caractère* est employé dans une foule d'ac-

ceptions qu'il importe d'indiquer dans un *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*. Dans nos lexiques les plus estimés, ce nom signifie tantôt lettre d'écriture ou d'impression, c'est-à-dire d'imprimerie : on dit *caractères bien formés, menus, gravés, gros, petits, très ou peu lisibles* (*voy.* au mot IMPRIMERIE la nomenclature des caractères typographiques); tantôt écriture particulière d'une personne : *on reconnaît votre caractère*; tantôt aussi des lignes magiques, des lettres ou figures auxquelles le peuple attribue une certaine vertu en conséquence d'un prétendu pacte fait avec le diable. Dans ces trois cas, ce terme s'applique à des signes écrits. Dans les locutions suivantes, il signifie : 1° titre, dignité : *caractère d'un monarque, d'un ambassadeur, d'un chef quelconque*, etc.; il se dit à peu près dans le même sens des effets imprimés par quelques sacrements, tels que le baptême, l'ordre. 2° Mission, autorité : *Cet homme n'a point de caractère, il parle sans caractère, il n'est revêtu d'aucun caractère.* 3°. Inclination naturelle, penchant : bon, mauvais, heureux, excellent caractère; changer, reprendre son —; tel est mon —; voilà quel est mon —; caractère curieux, indifférent, indécis, volontaire, philanthropique, égoïste, raisonnable, maniaque, gai, triste, sombre, morose, taciturne, etc., etc. On pourrait ajouter au mot *caractère* signifiant penchant toutes les épithètes des facultés morales, intellectuelles et affectives, admises par les philosophes et les phrénologistes, lorsqu'une de ces facultés prédomine plus ou moins sur toutes les autres. (*Voir* ci-après CARACTÈRES MORAUX.) 4° Fermeté (avoir, montrer du caractère). Dans le langage habituel de la *conversation* et dans le style littéraire, ce nom s'associe avec ceux de toutes les qualités qui distinguent les personnes. Dans toutes les nuances des caractères, c'est à l'aide de l'expression de la physionomie, considérée dans ses rapports avec les actes, qu'on juge et qu'on apprécie la disposition habituelle, naturelle, de l'ame (naturel), ou plus ou moins éventuelle de l'esprit humain (humeur), qui, se reproduisant plus ou moins fréquemment, laisse des traces et caractérise les individus. S'il faut être doué d'une grande habileté, d'une grande sagacité dans l'observation, et du génie des beaux-arts, pour constater et peindre fidèlement toutes ces manières d'être de la nature humaine, les unes fixes, uniformes et monotones, ou mobiles, régulières, progressives, harmonieuses, les autres très mobiles, désordonnées, passagères et plus ou moins fugitives; s'il faut, dis-je, une grande pénétration d'esprit et une verve heureuse pour saisir et présenter sous des couleurs poétiques toutes ces manifestations, si délicates ou si abruptes du moral de l'homme, nous n'en sommes pas moins tenus d'appliquer toute l'activité de notre intelligence à rechercher dans ce qu'on nomme vulgairement les choses, leurs caractères distinctifs, insignes, frappants, indélébiles, plus ou moins importants, essentiels, accessoires, nécessaires, accidentels, habituels, éventuels, notables, communs, particuliers ou propres, généraux, spéciaux, absolus, relatifs. Nous ne devons point passer en revue toutes les qualités qui, dans le langage usuel, servent à caractériser les choses. Cette indication toute prosaïque des caractères des objets en général, qui contraste d'une manière remarquable avec la peinture vive et animée des caractères moraux, doit être ici considérée comme indispensable, en ce qu'elle nous conduit naturellement à l'étude des caractères envisagés au point de vue scientifique le plus général. — Dans les sciences philosophiques ou la philosophie, qui embrassent toutes les connaissances ou conceptions générales rattachées à des principes, les objets d'étude et d'enseignement sont caractérisés ou définis d'après les faits de l'observation indirecte, et sous l'influence du sentiment inné de relation de cause à effet. Or, les impressions nées de la méditation des faits du monde extérieur ne pouvant être rapportées qu'in-

conserve dans les divers changements que ce mot subit dans ses dérivés, dans ses composés, dans ses temps et dans ses modes, etc. Nous ne devons pas pousser plus loin ces considérations générales sur la recherche des caractères ou de leurs équivalents, auxquels on a eu recours pour distinguer tous les sujets d'étude et d'enseignement dans les sciences où le raisonnement domine, quoique nées des faits de l'observation directe ou indirecte. — D'après ces considérations rapides, il est facile de présumer que l'esprit humain, tout en réagissant sur lui-même pour classer et caractériser plus ou moins bien tous les résultats du raisonnement, a dû s'appliquer avec une égale intensité à saisir les caractères les plus importants de tous les faits de l'observation directe. Quoique jusqu'à ce jour on se soit plus spécialement attaché à rechercher en botanique, en zoologie et en minéralogie, ce qu'on nomme principes de subordination, de dignité, de noblesse des caractères, le moment semble venu de puiser ces principes dans la philosophie générale, qui doit dominer l'ensemble de toutes les croyances scientifiques et religieuses. Il serait peut-être utile de montrer ici comment la raison humaine pourrait faire surgir ces principes du conspectus général de tous les faits de la conscience et de l'observation; mais nous aurions à redouter d'être entraînés malgré nous à des considérations trop abstraites et trop arides, et nous nous hâterons d'examiner ce qu'on entend par *caractères* dans toutes les sciences qui ont pour objet la connaissance des êtres matériels. Ici, l'esprit, réagissant sur toutes les impressions venues du dehors, a dû les rapporter d'abord à leur source objective, et reconnaître ainsi les qualités propres aux corps ou leurs propriétés. Il a dû également, par suite de la variété des impressions produites par un même corps, constater leur existence en divers états. (*Voir* dans les tomes suivants Existence, Etats, Propriétés.) En physique, 1° les propriétés générales de la matière sont les *caractères* assignés à la substance matérielle (de *materia*, dérivé de *mater*, mère), ainsi nommée parce qu'on la considère avec raison comme la source ou la mère des corps; 2° les propriétés également générales, des solides, des liquides, des gaz, caractérisent aussi les corps qui existent dans ces trois états. Les caractères tirés des propriétés de structure de la matière en général ou des corps solides, liquides et gazeux, ont été appelés *statiques*, par opposition aux *caractères dynamiques* tirés de leurs propriétés d'action ou de phénomènes qui se manifestent par le mouvement des masses ou par celui des molécules, et par la combinaison de ces mouvements avec les divers modes d'ébranlement vibratoire de l'agent incoërcible ou éther, auquel on attribue de nos jours les phénomènes de chaleur, de lumière, d'électricité. En chimie, les caractères généraux des corps sont établis : 1° d'après la manière dont ils résistent ou cèdent aux agents de décomposition; 2° d'après les divers genres de combinaisons dans lesquelles ils sont engagés en raison de leur nature intime, ou atomique et électrique. Les caractères spéciaux sont tirés des diverses espèces de réactions que chaque corps chimique peut exercer ou subir dans des conditions et dans des limites déterminées. Dans les sciences physiques et chimiques appliquées aux arts, à l'industrie, à la médecine et à tous nos besoins sociaux, les caractères des moyens qu'elles nous fournissent peuvent être fondés sur tous leurs degrés et leurs divers genres d'utilité, et sur les inconvénients et les dangers des manipulations et autres procédés des arts qui nous les livrent. — Jusqu'ici, les êtres matériels, envisagés sous le point de vue physico-chimique, ont été *caractérisés* en faisant abstraction de leur individualité effective. Il ne doit point en être de même dans les sciences naturelles, qui embrassent à la fois l'étude des corps bruts et celle des corps organisés. En considérant d'abord chacun de ces corps à son état d'intégrité ou comme un tout distinct des autres corps,

le *caractère général d'une individualité naturelle* se présente rationnellement à l'observateur ; il doit être le point de départ dans les sciences naturelles des corps astronomiques, comme dans les sciences naturelles des corps organisés. — Envisageant ensuite ces corps bruts astronomiques, et les corps organisés et vivants sous le rapport des matériaux qui constituent leur individualité, on est aussi conduit naturellement à établir les caractères communs et différentiels des parties constitutives de ces corps. Ce point de vue de la caractérisation de ces parties doit également être le principe des sciences qui ayant pour objet la connaissance de la structure et des fonctions de chacune de ces parties nécessitent la dissection, l'observation et l'expérimentation pour arriver à leur but. Quoique dans la sphère d'action possible à la nature humaine on ne puisse anatomiser ou disséquer et expérimenter que sur les corps organisés (végétaux et animaux) et faire, par le clivage et par les fouilles, une sorte d'anatomie des minéraux et de l'écorce du globe terrestre, on conçoit cependant la science de la structure et des phénomènes de tous les corps astronomiques (planétaires et stellaires) sans pouvoir l'effectuer, comme on peut le faire à l'égard des corps organisés, parce que notre sphère d'action et d'investigation est renfermée évidemment dans des limites infranchissables. — Les caractères à assigner aux corps individus naturels, les uns célestes (*stellaires* ou étoiles et soleil, et *planétaires*, comètes, satellites et planètes, parmi lesquelles il faut ranger la terre), les autres terrestres (végétaux et animaux observables sur notre globe), ne sont donc plus ces distinctions scolastiques admises jusqu'à nos jours entre les minéraux dits corps bruts, et les corps organisés et vivants (plantes et animaux). Ce sont les corps astronomiques qu'il faut *caractériser*, considérer, comme individus naturels, corps bruts et inorganisés, pour les comparer et les différencier des individus naturels corps organisés et vivants, qui sont le sujet de la science de l'empire organique, c.-à-d. du règne animal et du règne végétal. Le caractère qu'il convient d'assigner logiquement aux minéraux est leur existence comme parties constitutives des terrains de l'écorce de notre globe, qui seul peut être considéré comme un individu astronomique. L'individualité attribuée aux substances minérales est un *caractère artificiel* imaginé afin de pouvoir établir, à l'imitation des botanistes et des zoologistes, des espèces en minéralogie. Il n'y a donc point, et il ne peut y avoir en bonne logique, un règne minéral correspondant aux règnes végétal et animal, parce que les prétendues espèces minérales n'en sont point, et ne doivent nullement être comparées aux espèces des corps organisés. Mais on doit admettre diverses sortes de minéraux, de même qu'en anatomie on distingue diverses sortes de tissus, etc., et non des espèces minérales comparables aux espèces d'individus animaux et végétaux. — Dans les sciences astronomiques, toutes les propriétés observables et mesurables des corps célestes ont fourni les caractères généraux et spéciaux nécessaires pour établir leur classification, et pour les différencier d'avec les corps organisés. Nous ne devons point entrer ici dans les détails de ces caractères, qui devront être indiqués à l'article Corps naturels. Dans les sciences réunies sous le nom d'histoire naturelle des corps organisés (botanique et zoologie), comment l'esprit humain, procédant rationnellement de l'idée d'*individu naturel* à celles d'espèce, de genre, de famille, d'ordre, de classe et de règne, aurait-il pu constituer et coordonner tous ces groupes de plus en plus grands, s'il n'eût acquis par expérience et par la méditation la connaissance de plus en plus approfondie des parties, dont l'existence, dont l'analogie et les différences devaient lui fournir des caractères de valeurs variables? Or, la connaissance exacte de ces parties considérées comme *caractéristiques*, des espèces, des genres, etc., des corps organisés, nécessitant un très grand nom-

bre de laborieuses investigations anatomiques et physiologiques, n'a pu marcher que lentement vers le degré de perfectionnement indispensable pour arriver au but des méthodes naturelles. Malgré les progrès réels obtenus dans ces sciences, à l'aide des savantes recherches exécutées de nos jours, il nous faut encore désirer que l'organisation des parties des végétaux et des animaux soit scrutée plus profondément pour nous rapprocher davantage du but proposé. Si, dans les premières époques historiques des sciences naturelles, les propriétés des corps organisés et vivants qui ont excité les premières l'attention des observateurs ont été érigées en *caractères distinctifs*, établis tantôt d'après leur utilité plus ou moins immédiate à l'homme, tantôt d'après le séjour ou l'habitation, plus tard d'après leurs formes extérieures et leurs dimensions, et d'après quelques détails de l'organisation intérieure, il a fallu, pour arriver au point où nous en sommes, un temps proportionnel à la multiplicité, à la difficulté des recherches et des découvertes à faire, et un degré de maturité des vues générales qui ont permis d'aborder la discussion sur la subordination des caractères. Quoique ces vues philosophiques sur cette subordination, nécessaire pour l'établissement des espèces, des genres et des familles, aient été vaguement énoncées par Conrad, Gesner, Aldrovande, Johnston, Jean Ray, il faut arriver jusqu'à Linné pour voir s'établir dans la science l'importance des caractères propres à fonder un système et à jeter les premiers fondements de la classification naturelle en botanique. Mais la gloire de perfectionner la méthode naturelle était réservée à M. Antoine-Laurent de Jussieu, qui, dans son *Genera plantarum*, a établi les principes de subordination, et fait sentir la supériorité de la méthode des ensembles sur celle des caractères isolés. Les parties de la végétation qui présentent les caractères les plus invariables dans les plantes congénères sont énumérés dans l'ordre suivant : 1° la graine et ses parties ; 2° le péricarpe et ses parties ; 3° les organes sexuels ; 4° la corolle et le calice ; 5° le pédoncule général ou le mode d'inflorescence ; 6° les feuilles, les écailles, etc. ; 7° la racine et la tige. Cet ordre est celui de leur plus grand degré d'importance aux yeux de la nature, qui semble prendre plus de soin à la conservation des espèces qu'à celle des individus. — Rejeter les caractères isolés ou systématiques, recourir aux ensembles de caractères, ou aux caractères méthodiques fournis par les parties rangées dans l'ordre de leur plus ou moins de constance, tel est le précepte de la philosophie botanique, relatif à leur emploi dans la classification des végétaux. (*Voy.* Classification, sc. natur.; *v.* aussi t. VII, p. 383, l'art. Botanique.) Dans les sciences zoologiques, quoique l'importance de la dignité des caractères ait été aperçue par les premiers naturalistes cités ci-dessus, ce n'est qu'en 1795 que G. Cuvier fut conduit, par ses travaux zootomiques, à appliquer au règne animal les principes de subordination si heureusement introduits dans l'étude du règne végétal. Mais il établissait d'abord ces caractères importants ou dominateurs sur les parties qui font l'animal, et non sur celles qui établissent le degré de l'animalité. Notre savant collaborateur M. Virey, dans le *Nouveau dictionnaire d'hist. nat.*, a le premier considéré le système nerveux comme l'appareil qui doit fournir les caractères les plus importants dans la classification des animaux, et, en posant le principe que la *seule sensibilité constitue l'essence de l'animalité* (*V.* t. II, p. 299, col. 2, article Animal), il a contribué au perfectionnement des classifications zoologiques. Il est étonnant que M. Virey, qui a établi ce principe, et G. Cuvier, qui s'en est servi plus tard, l'aient ensuite méconnu en plaçant les insectes après les mollusques, dans l'ordre de dégradation suivi dans leur distribution du règne animal. Quoique ces premiers efforts dans la recherche des principes de subordination des caractères qui conviennent au règne animal aient

produit des résultats importants et très utiles, cependant l'organisation si complexe des êtres animés est encore si peu connue, par rapport aux exigences de la science, qu'il est nécessaire de multiplier encore les investigations anatomiques et physiologiques, afin de bien reconnaître les parties organisées, qui, différant le plus de celles des végétaux, sont les plus caractéristiques des animaux, et qui, considérées dans leurs combinaisons naturelles, doivent fournir les *ensembles de caractères* qui doivent servir de base à la méthode naturelle en zoologie. Toutefois, au milieu de ces ensembles de caractères, il faut encore distinguer les parties qui, par leur prédominance, par leur constance et par leurs modifications différentielles faciles à constater, doivent être considérées comme les plus caractéristiques. Nous ne pourrions ici nous engager dans la recherche de l'importance et de la subordination des caractères en zoologie, et nous devons nous borner à dire que ce point si difficile de la science du règne animal a été traité avec beaucoup de talent et de profondeur par M. de Blainville, dans son dernier cours de philosophie zoologique à la faculté des sciences, en 1833. Selon lui, les parties de l'organisme animal, rangées suivant l'ordre d'importance, peuvent être énumérées ainsi qu'il suit : 1° appareil nerveux; 2° organes sensoriaux; 3° organes locomoteurs; 4° peau et ses annexes; 5° appareil respiratoire; 6° app. vasculaire; 7° app. digestif; 7° app. dépurateur; 8° app. génital. Ces parties lui paraissent d'autant plus propres à caractériser les animaux qu'elles n'existent pas dans les végétaux. La dignité des caractères tirés de l'existence plus ou moins constante de ces appareils est ici appréciée au point de vue physiologique. Elle est établie rationnellement sur le haut degré de l'énergie vitale qui forme le caractère le plus frappant et le plus distinctif des êtres animés, comparés à ceux qui végètent.— A ces caractères, tirés de l'existence réelle ou nulle des parties des végétaux et des animaux, s'ajoutent tous ceux fondés sur les différences de situation, de nombre, de dimension, de forme et de texture. Les zoologistes et les phytologistes ont aussi étudié avec le plus grand soin la valeur respective de ces caractères différentiels, en recherchant avec soin les limites de leurs variations plus ou moins grandes. — Les caractères des corps organisés sont distingués en ceux des variétés ou sous-espèces, en ceux des espèces ou *spécifiques*, en ceux des genres ou génériques, en ceux des familles, des ordres et des classes ou classiques. Le caractère, dit Linné dans sa Philosophie botanique, est la définition du genre. Il en admet trois espèces : 1° le factice, 2° l'essentiel, 3° le naturel. En appréciant leur valeur comparative, il ajoute : « Le caractère factice est secondaire, le caractère essentiel est le meilleur, mais à peine possible partout; le caractère naturel se forme très difficilement, mais une fois formé, il est la base, le gardien infaillible de tous les genres. » Nous nous bornerons à cette seule citation d'une phrase pour indiquer le style nerveux et aphoristique de cet illustre naturaliste; mais nous ferons remarquer que, sous le nom de *caractères*, il a indiqué, non la partie ni la propriété qui sert à caractériser, mais bien la *phrase caractéristique*. G. Cuvier n'a admis que deux sortes de caractères, les uns dominateurs, importants, les autres subordonnés ou d'une moindre importance. Il est évident qu'après avoir rangé les caractères suivant une progression hiérarchique, on peut admettre ceux du 1er, du 2e, du 3e, etc., ordre : c'est ce qu'a fait M. de Jussieu. Mais déjà cette étude des caractères en zoologie et en phytologie nous a mis sur la voie des déterminations des propriétés caractéristiques des parties des corps organisés, considérés anatomiquement et physiologiquement, et l'on conçoit que pour rendre cette étude plus scientifique, il convient de la rapprocher de celle des parties des corps bruts, afin d'envisager la structure et les fonctions des individus

naturels (stellaires et planétaires) (animaux et végétaux) sous un seul point de vue général et comparatif. On reconnaît ainsi, après avoir rationnellement caractérisé les corps bruts et les corps organisés, d'après leur individualité naturelle, que l'axiome logique qni prescrit de comparer les choses semblables entre elles, c'est-à-dire les touts aux touts, les parties aux parties, nous faisait un devoir impérieux d'indiquer en même temps les caractères distinctifs de toutes les parties des corps regardés comme des individus naturels. Nous ne pouvons, à cause des bornes imposées à notre sphère d'action, rechercher la structure et les fonctions des parties que dans un seul individu astronomique, celui que nous habitons. Pour tous les autres, nous ne pouvons faire que des conjectures; mais nous avons la puissance de scruter profondément l'organisation des animaux et des végétaux, les plus grands comme les plus petits, et c'est ce qui fait que nous sommes beaucoup plus avancés dans la détermination des caractères qui distinguent toutes leurs parties que dans les sciences qui ont pour objet la structure des matériaux constitutifs du globe terrestre. Les caractères de ces matériaux gazeux et liquides (atmosphère et eaux) sont étudiés dans les sciences physiques, chimiques, géographiques et géologiques. Ceux des matériaux solides le sont principalement en minéralogie (*voy.* Minéraux) et en géognosie (*voy.* Terrains). On ne peut faire que des conjectures sur le noyau central du globe. La disposition générale des parties du globe terrestre est ainsi caractérisée : 1° une masse interne ou noyau ; 2° une masse externe, comprenant l'écorce solide, la masse des eaux et l'atmosphère. Les astronomes, les géographes et les géologues ont admis des distinctions plus ou moins importantes, afin de faciliter l'étude de la structure et des phénomènes naturels de ce corps planétaire, considéré dans ses relations avec les autres corps astronomiques et dans toutes ses parties, que nous observons directement ou indirectement. — Les anatomistes, les physiologistes et les chimistes recherchent avec soin les caractères distinctifs de tous les matériaux gazeux, vaporeux, liquides et solides à divers degrés de condensation, qui entrent dans la constitution des corps organisés. Les parties constitutives de ces corps offrent entre elles et avec celles du globe terrestre des analogies et des diversités qui les *caractérisent* et les différencient de manière à pouvoir essayer une classification très favorable à leur étude comparative, dont nous devrons présenter un aperçu rapide à l'article Corps. Envisagés d'une manière générale, tous les *caractères distinctifs* des parties des corps bruts (stellaires et planétaires) et des corps organisés (végétaux et animaux) sont, les uns, tirés de la structure, ou *statiques*, les autres, des phénomènes ou actions, *dynamiques*. Les premiers (caractères statiques) sont : 1° toutes les propriétés physiques, chimiques, non tissulaires ou tissulaires, qu'on peut grouper sous le nom commun de *caractères de composition ;* 2° le nombre, la situation, les dimensions et la forme, qu'on peut aussi réunir sous l'appellation commune de *caractères de disposition*. Les seconds (caractères dynamiques) sont tirés : 1° des phénomènes de *formation* (développement, accroissement et décroissement), des phénomènes de cohésion ou protection (limitation, jonction, instrumentation), qui forment un groupe de fonctions subactives ou passives ; 2° des phénomènes de locomotion (circulation, digestion, ou trajet des corps contenus dans les canaux [*voy.* Canal], progression), et de ceux d'excitation ou sensibilité (monition, ou sensation, instinct et intelligence, promotion ou excitation au mouvement), qui constituent un autre groupe, dit des fonctions suractives ou les plus dynamiques. Dans l'examen de ces caractères, on procède en les observant comparativement : 1° dans toutes les parties du corps humain, et dans toutes celles de l'organisme animal, depuis les êtres les plus complexes jusqu'aux plus simples ; 2° dans

toutes les parties des végétaux dicotylédones, monocotylédones et acotylédones, c'est-à-dire dans l'ordre bien connu d'une progression décroissante, depuis l'organisation végétale la plus compliquée jusqu'à la plus simple. Dans l'état actuel de la science, on ne peut pousser cet examen comparatif des caractères des parties jusqu'à celles qui constituent le globe terrestre, et par analogie les autres corps astronomiques, qu'avec une certaine réserve, afin de ne point confondre les faits relatifs à la structure et aux fonctions des parties des corps vivants avec les mêmes faits observés dans les corps bruts et non vivants. Il est cependant utile de le faire avec la réserve prescrite, et cela dans le but de bien faire ressortir les caractères différentiels de toutes les parties des corps organisés, comparées à celles des corps bruts. Nous aurons l'occasion de présenter à ce sujet quelques considérations qui mériteront l'attention de nos lecteurs. (*V.* l'article Corps naturels.)—Dans toutes les sciences qui ont pour objet : 1° la conservation de l'homme, des espèces végétales et animales qui lui sont utiles; 2° le perfectionnement de ces espèces, on étudie avec soin les caractères physionomiques de la santé et des maladies, et ceux qui se manifestent sous l'influence de la culture, des soins hygiéniques et thérapeutiques. C'est dans les ouvrages spéciaux d'agriculture, de pathologie végétale, de médecine vétérinaire et de médecine de l'homme; qu'il faut étudier les spécialités de ces caractères, signes de la santé, des maladies et de l'influence heureuse des soins de la culture et du traitement médical. Ces signes ou phénomènes extérieurs, considérés, soit isolément, soit dans leur ensemble, servant à caractériser plus ou moins les divers états indiqués ci-dessus, ont été envisagés approximativement sous ce rapport, et l'on a réservé le nom de *signe caractéristique* à celui sans lequel l'un de ces états ne pourrait exister. En pathologie, ce signe a été appelé *pathognomonique*. Lorsque l'ensemble et la succession des symptômes indiquent un grand danger ou une issue funeste probable, on dit que la maladie a un *caractère* de gravité. Selon le but qu'on se propose dans l'observation et l'expérimentation de l'organisme vivant, végétal ou animal, la connaissance exacte de la structure et des fonctions est indispensable pour bien juger les caractères indicateurs des phénomènes passés (signes commémoratifs), des phénomènes présents (signes diagnostics) et des futurs (signes pronostics). Mais il ne faut point se borner à savoir reconnaître et caractériser tous les faits de l'inorganisme, et ceux de l'organisation physique, il faut rechercher encore les caractères des organisations sociales, depuis les animaux les plus inférieurs jusqu'à l'homme : en envisageant ce sujet immense d'observations et de méditations, pendant une vie courte et souvent agitée, quelques instants de calme suffisent donc à la raison humaine pour caractériser le phénomène le plus général, celui de l'harmonie physique et de l'harmonie morale, sans lesquelles on ne saurait concevoir l'existence des mondes, celle des êtres vivants, des sociétés des animaux et des nations ou grandes familles de l'humanité. Pour ceux qui, par leur profession et leur rang dans la hiérarchie sociale, sont appelés à cultiver, à diriger les espèces végétales et animales, et à gouverner les familles, les corporations et les sociétés humaines, il importe de savoir apprécier et caractériser les influences qui leur sont nuisibles ou favorables. Cela fait, il faut savoir harmoniser soi-même et les autres avec ces influences, qu'on peut quelquefois modifier plus ou moins. Pour tous ceux qui gouvernent et administrent les hommes, il importe de bien saisir le *caractère de leur siècle*, et de savoir y vivre pour concourir au bonheur et au perfectionnement de l'humanité.

Laurent.

FIN DU DIXIÈME VOLUME.

SBN 644834

TABLE DES MATIÈRES.

Calixte (papes de ce nom). 1
Calixtins. 5
Callicrate. 7
Callicratidas. 8
Calligraphie. 9
Callimachus. 11
Callimaque. »
Calliope. »
Callipédie. 14
Callirhoé. 15
Callisthènes. 17
Callisto. 19
Callistrate. 20
Callosité. 21
Callot (Jacques). 24
Callysthes. 26
Calmants. »
Calmar (réunion de). 29
Calmars (hist. nat.). »
Calme (philosophie et physiologie). 30
— (marine). 37
Calmet (D. Augustin). 39
Calmouks. »
Calomel. 40
Calomnie. »
— (De la législation sur la calomnie). 42
Calonne (Charles-Alexandre de). 46
Caloricité. 51
Calorie. »
Calorifère. »
Calorification. 52
Calorifique. »
Calorimètre. »
Calorique. »
Calos (et ses divers dérivés). 60
Calosires. 62
Calotte (régiment de la) et calotin. »
— (conseil de la). 66
Caloyer. 67
Calpe. 68
Calprenède (Gaultier de Costes, chevalier, seigneur de la). 69
Calpurnia (loi). 72
Calpurnie. »
Calpurnius, poète bucolique. »
Calque. 74
Calumet. 75
Calus (anat. path.). 76
Calus. »
Calvados (dép. du). »
Calvaire. 82
Calvin. 83
Calvitie. 84
Calycante d'Amérique. »
Calycéries. 85
Calydon. »
Calyges. 86
Calypso. »
Calyptre. »
Calyptrées. »
Camaïeu. 88
Camail. »
Camaldules. 89
Camaraderie. 90
Camard et Camus. 91
Camargo (Marie-Anne Cupis de). »
Camargue. 93
Camarilla. 95
Cambiste. 98
Cambium. »
Cambo (eaux minérales de). 99
Cambrai. »
Cambrésis. 106
Cambridge. 108
— (Adolphe-Frédéric d'Angleterre, duc de). 111
Cambronne (Pierre-Jacques-Étienne baron de). 111
Cambrure. 114
Cambyse. »
Came (conchyliol.). 117
— (arts mécaniques). »
Camée. 118
Caméléon (hist. nat.). 121
— (astronomie). 124
— (chimie). 125
Caméliens. 325
Cameline. »
Camélorpardalis. 126
Camelot. »
Camelote. »
Cameloté. »
Camelotier. »
Camelotine. »
Camera. »
Camera (da). »
Camera, clara, lucida, obscura. »
Caméraire. »
Camerarius (Joachim Ier). »
— (Joachim II). 127
Camérier. 128
Camérine. 129
Caméristе. »
Camerlingue. 130
Caméroniens. »
Camerte. »
Camertes. »
Camille (Marcus-Furius-Camillus). 131
Camion. 133
Camisards. »
— (noirs). 141
— (blancs ou cadets de la croix). »
Camisole de force. 142
Camoens (Louis). 143
Camomille. 145
Camouflet. 146

Camp et Campement. 147
Campage. 152
Campagnards. »
Campagne. 154
— (maison de). 155
Campagne de Rome. 159
Campagne militaire ou active. 161
Campagne (l'orfèvre). 162
Campagnol. 163
Campan. 165
Campan (Jeanne-Louise - Henriette Genet). »
Campane. 169
Campanella (Thomas). »
Campanelle. 172
Campanette. »
Campanie. »
Campaniforme. »
Campanile. 173
Campanulacées. 174
Campanule. »
Campbells (clan des). 175
Campe (Joachim-Henri). 180
Campêche (Bois de). 181
Campement. 182
Campen (Jacques van). »
Camper (Pierre). »
Camphre. 186
Campi. 187
Campistron. »
Campo-Chiaro (Le duc de). 190
Campo-Formio (paix de). »
Camps des Grecs. 204
— des Hébreux. 205
— des Romains. »
— de César. 206
Campus. 207
Camus. 210
Camus (Armand Gaston). »
Cana. 211
Canaan. »
Canada. 212
Canaille. 215
Canal (voie de comm.) 216
Canal, canaux (anat., physiol., hist. nat. et méd.). 228
Canang. 230
Canapé. 231
Canard. »
— sauvage. 233
Canardière. 236
Canari. »
Canaries (îles). 236
Canarie (La grande). 239
Cancellaire. 240
Cancellarius. 241
Cancer (pathologie). »
— (astronomie). 243
Cancre. 245
Candace. »
Candahar. 246
Candaule. 248
Candélabre. »
Candeur. 249
Candi. 250
Candidat. »
Candidature. »
Candide. 253
Candie. 254
Cane. 261
Canéficier. »
Canéphores. »
Canepin. 262
Canette. »
Canevas. 263
Cange (Charles du Fresne, seigneur du). 265
Canicule. 268
Canin (sciences méd. nat). 269
Canitie. 270
Canivcaux. 274
Canne (botanique). 275
Canne à sucre. »
— (arme ou support). 277
— à vent. 278
— d'armes. 280
— (mesure de longueur). »
Canneberge (botan.). »
Cannelle. »
Cannelures. 283
Cannes (bataille de). 284
Cannibales. 292
Canning (Georges). 294
Canon (étymol.). 303
Canons ecclésiastiques. 304
— astronomiques. »
Canon des classiques. 306
— (musique). »
— (arme). 308
— forgé. 310
— (historique du). 311
— (autres accept.). »
Canonicat. 312
Canonique (droit). 313
Canoniques (livres). 314
Canonisation. 316
Canonniers. 318
Cannonnières de campem. et de rempart. 318
Canope. 319
Canosa. 320
Canot. 321
Canova (Antoine). 323
Cantabile. 327
Cantabres. »
Cantacuzènes (Georges et Alexandre). »
Cantal (départ. du). 328
— (Montagnes du). 335
Cantalonp. 336
Cantate (litt.). 338
— (musique). 340
Cantatours. »
Cantémir (Démétrius). »
Canterbury. »
Cantharides. 342
Canthus. 343
Cantique. 344
Cantique des cantiques. 346
Cantium. 349
Canto-Fermo. »
Canton (ville de Chine). »
Canton. »
Cantonnement. 351
Cantonnement militaire. 354
Cantorbéry. 355
Canusium. »
Canut-le-Grand. »
Canzone. 358
Canzonetta. 359
Caorsino. »
Caonanne. »
Caoutchouc. 360
Cap. 361
Capacité. 362
Capacités électorales. 366
Capanée. »
Capdueil (Pons). »
Cape ou cappe. 367
Cape (marine). 369
Capeline. 371
Capeluche. »
Capétiens. »
— (origine du nom des Capétiens). 372
— (généalogie des Capétiens). »
— (élévation des Capétiens). 375
— (appréciation des Capétiens directs considérés comme formant une dynastie). 376

— (généalogie des Capétiens directs depuis Hugues-Capet; indication des branches collatérales). 381
Capharnaum. 382
Capi-aghassy. 383
Capidjy, capidjy-baschi, capi-kiahia, capi-kouly. 384
Capillaire. »
Capillaires (vaisseaux). 385
Capillarité. 386
Capillus. 387
Capilotade. »
Capilupi (Camillo). »
Capiscol. 391
Capitaine. »
— de navire. 394
Capitainerie. 395
Capital. 396
Capital (crime). 397
Capitale (politique). »
Capitale (Peine). 402
Capitales (lettres). »
Capitalistes. 403
Capitan. »
Capitan-pacha. »
Capitation. 405
— des Juifs. »
Capitaux. 406
— (Impôt sur les). »
— (Rentes provenant des). 407
Capitaux (péchés). »
Capité. »
Capiteux. »
Capitole. 408
Capitolins (Jeux). 409
Capitolo et *Capitoli*. »
Capitouls. 411
Capitulaires. 412
Capitulation. 420
Capitulations des empereurs d'Allemagne. 422
Capitule. 423
Capnomantie. »
Capo-d'Istria (Jean-Antoine, comte). »
Capon. 431
Caponnière. »
Caporal ou caporion. 432
Capot, capote. »
Capoue. 433
Cappadoce. 437
Capparidées. 441
Capra. 442
Capraire. »
Câpre (marine). »
Câpre et caprier (botanique) »
Caprée ou Capri. 443
— (Grotte de). 446
Caprice. 447
— (musique). 451
Capricorne (entom.). »
— (astronomie). »
Caprification. 453
Caprifoliées. »
Caprimulga. 454
Capse. »
Capselle. »
Capsule. »
— (amorce). 459
Captal. »
Captation (du latin *capere*, comme captieux, capture, captivité). 459
Capuchon. 462
Capuciati. 463
Capucine (botan.). 464
Capucins, capucines. 465
Capule. 469
Caput. »
— *mortuum*. »
Caque. »
Caquet. 470
Caquetage. »
Caqueter. »
Caqueterie. »
Caquets de l'accouchée. 472
Caqueux. »
Car. »
Cara (mot turc et ses dérivés). 473
Carabas. 474
Carabe. »
Carabi. »
Carabin. »
Carabine. 475
Carabinier. 476
Carabique. 478
Caracal. »
Caracalla. »
Caracas. 479
Caraccioli (Le.-Ant.) 481
— (le marquis). 482
Caracol. »
Caracole et caracoler. »
Caracoli. 483
Caracolie. »
Caracolle. »
Caractacus. »
Caractères (philologie, sciences). 484

FIN DE LA TABLE.

ERRATA.

Tome IX. — Page 63, col. 2, ligne 8, *Fénéroni*, lisez : *Reveroni.*

Page 227, col. 2, lig. 29, *Mirabeau*, lisez : *Mirabaud.* (Il n'est pas question ici du comte de *Mirabeau*, député à la Convention, mais bien de l'académicien *Mirabaud*, mort en 1760, et auquel on a attribué faussement le *Système de la Nature*, ouvrage du baron d'Holbach.)

Page 379, col. 2, l. 3, *cateru*, lisez : *catechu.*

Page 384 col. 2, l. 4, *epertia*, lisez : *apontia.*

Page 455, col. 1re, lig. 25, *qui, en parlant du fou Caillette, Jean Jovia Ponton*, lisez : *qui, en parlant du fou Caillette, d'après Jean Jovian Pantanus.*

Page 463, col. 2, lig. 33, *quelques lignes plus bas*, lisez : *au verso, p.* 464 ; — *ibid.*, lig. 35, *p.* 491, lisez : *p.* 471.

Page 543, col. 2, lig. 46, *jouissent*, lisez : *jouissant.*

Tome X. — Pag. 117, col. 2, lig. 20, *lamellipes*, lisez : *lamellipedes.*